



Bulletin

de l'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Volume 12 - Numéro 1

8 janvier 2015



Bulletin de l'Autorité des marchés financiers

Autorité des marchés financiers

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015

ISSN 1710-4149

Table des matières

1. Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers	6
1.1 Avis et communiqués	
1.2 Réglementation	
1.3 Autres décisions	
2. Bureau de décision et de révision	10
2.1 Rôle d'audiences	
2.2 Décisions	
3. Distribution de produits et services financiers	96
3.1 Avis et communiqués	
3.2 Réglementation	
3.3 Autres consultations	
3.4 Retraits aux registres des représentants	
3.5 Modifications aux registres des inscrits	
3.6 Avis d'audiences	
3.7 Décisions administratives et disciplinaires	
3.8 Autres décisions	
4. Indemnisation	579
4.1 Avis et communiqués	
4.2 Réglementation	
4.3 Autres consultations	
4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers	
4.5 Fonds d'assurance-dépôts	
4.6 Autres décisions	

5. Institutions financières	586
5.1 Avis et communiqués	
5.2 Réglementation et lignes directrices	
5.3 Autres consultations	
5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers	
5.5 Sanctions administratives	
5.6 Autres décisions	
6. Marchés de valeurs et des instruments dérivés	600
6.1 Avis et communiqués	
6.2 Réglementation et instructions générales	
6.3 Autres consultations	
6.4 Sanctions administratives pécuniaires	
6.5 Interdictions	
6.6 Placements	
6.7 Agréments et autorisations de mise en marché de dérivés	
6.8 Offres publiques	
6.9 Information sur les valeurs en circulation	
6.10 Autres décisions	
6.11 Annexes et autres renseignements	
7. Bourses, chambres de compensation, organismes d'autorégulation et autres entités réglementées	886
7.1 Avis et communiqués	
7.2 Réglementation de l'Autorité	
7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées	
7.4 Autres consultations	
7.5 Autres décisions	
8. Entreprises de services monétaires et Contrats publics	896
8.1 Avis et communiqués	
8.2 Réglementation	
8.3 Permis d'exploitation d'entreprises de services monétaires	
8.4 Autorisation de contracter / sous-contracter avec un organisme public	
8.5 Autres décisions	
9. Régimes volontaires d'épargne-retraite	902
9.1 Avis et communiqués	
9.2 Réglementation	
9.3 Autorisation d'agir comme administrateur d'un régime volontaire d'épargne-retraite	

9.4 Autres décisions

Liste des acronymes et abréviation :

- Autorité : Autorité des marchés financiers
instituée en vertu de la LAMF
- BDR : Bureau de décision et de révision
- CSF : Chambre de la sécurité financière
- ChAD : Chambre de l'assurance de dommages
instituée en vertu de la LDPSF
- OAR : Organismes d'autoréglementation et
organismes dispensés de reconnaissance
à titre d'OAR mais qui sont assujettis à la
surveillance de l'Autorité
- OCRCVM : Organisme canadien de réglementation
du commerce des valeurs mobilières

1.

Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers

- 1.1 Avis et communiqués
 - 1.2 Réglementation
 - 1.3 Autres décisions
-

1.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Erratum

Tarifs exigibles par l'Autorité des marchés financiers pour l'année 2015

Avis d'indexation

Une erreur s'est glissée dans l'avis d'indexation publié à la section 1.1 du bulletin du 18 décembre 2014 (vol. 11, n° 50). À la page 6, à la deuxième ligne du premier alinéa de cet avis, il faudrait lire « ministre des Finances » au lieu de « ministre des Finances et de l'Économie ».

Fait le 8 janvier 2015.

1.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

1.3 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

2.

Bureau de décision et de révision

2.1 Rôle d'audiences

2.2 Décisions

2.1 RÔLE D'AUDIENCES



RÔLE DES AUDIENCES

N ^o DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
8 janvier 2015 – 14 h 00					
2014-043	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Luc Filiatreault, Bruno Martel, Stéphanie Benoit, Rainer Busch, Michel Lozeau, André Courtemanche, Pierre Donaldson, A. Michel Lavigne et Colette Roy Parties intimées Pierre Légaré Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fasken Martineau DuMoulin, s.e.n.c.r.l., s.r.l. Létourneau Gagné sencl	Lise Girard	Demande d'imposition d'une pénalité administrative	Audience pro forma
2011-002	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Archer Or inc., Guy Gravel, Guy Bégin et Helga Leuthe Parties intimées TD Canada Trust Parties mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Me Hanh-Bao Lam	Lise Girard	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage	Audience pro forma



RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
8 janvier 2015 – 14 h 00					
2010-018	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Henri Lemieux, f.a.s.l.r.s. Financière Hélios Capital, Agence Créditis Plus inc., Altima Environnement Technologie inc., 9218-3524 Québec inc., personne morale f.a.s.l.r.s. Altima Environnement Technologie, Rémy Pelletier, Harris, Jonathan Archer et Raymond Rivard Parties intimées</p> <p>Michel Rolland Partie intimée</p> <p>Alexandre Royer Partie intimée</p> <p>Caisse Desjardins des Rivières de Québec Parties mise en cause</p> <p>Procureur général du Canada Partie intervenante</p> <p>M. Diamond & Associés inc. Partie requérante</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Audet F.G. et Associés</p> <p>Astell Lachance Du Sablon de Sua</p> <p>Ministère de la justice</p> <p>M^e Jean-Philippe Gervais</p>	Lise Girard	Demande de levée partielle de blocage	Audience pro forma



RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
8 janvier 2015 – 14 h 00					
2011-021	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Robert Morin, Roger Éthier, Incase Finance inc. et Vivre-Entreprise en soins de santé inc. Parties intimées</p> <p>Gestion M. E. R. R. inc., Les Résidences Desjardins (St-Sauveur) inc., Bilodeau spécialiste en chaussures inc., Pantero technologies inc., banque canadienne impériale de commerce et banque HSBC du Canada Parties mise en cause</p> <p>Labelle Marquis inc., es qualité de syndic à la faillite de Robert Morin Partie intervenante</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>BCF, s.e.n.c.r.l.</p> <p>Kaufman Laramée, s.e.n.c.r.l.</p>	Lise Girard	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage	Audience pro forma



RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
9 janvier 2015 – 9 h 30					
2013-020	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Nathalie Beckers, Natalie Beckers, services financiers inc. et 9093- 4035 Québec inc. Parties intimées Banque Laurentienne, Banque de Montréal, Banque Royale du Canada, Caisse Desjardins Centre-Est de la Métropole et Officier du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne Caisse Desjardins du Centre-Est de la métropole Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Gilbert Séguin Guilbault	Jean-Pierre Cristel	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage	Audience au fond



RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
9 janvier 2015 – 9 h 30					
2011-031	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Daniel L'Heureux, 9248-8543 Québec inc., Nosfinances.com inc. Parties intimées Caisse Desjardins du Grand-Coteau, Caisse populaire Hochelaga-Maisonneuve Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage	Audience au fond



RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
9 janvier 2015 – 9 h 30					
2012-045	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Claude Lemay, Claude Lemay Consultant inc. Parties intimées</p> <p>Jean-Pierre Perreault Partie intimée</p> <p>Barbara Bernier, Daniel L'Heureux, 9248-8543 Québec inc. et Nosfinances.com inc. Parties intimées</p> <p>Banque de Montréal, Caisse Desjardins des Bois-Francis, Banque Nationale du Canada et TD Canada Trust Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Woods, s.e.n.c.r.l.</p> <p>Greenspoon Perreault, s.e.n.c.r.l.</p>	Jean-Pierre Cristel	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage	Audience au fond
14 janvier 2015 – 9 h 30					
2014-037	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Rothenberg & Rothenberg Annuities Ltée et Jack Rothenberg Parties intimées</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Spiegel Sohmer, Avocats</p>	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives et de mesures propres au respect de la loi	Audience au fond



RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
15 janvier 2015 – 14 h 00					
2014-056	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Valeriu Lazarescu, Fonds d'investissements privé Lazarescu et Gestion de Fonds Lazarescu inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et de gestionnaire de fond d'investissement et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience pro forma
22 janvier 2015 – 9 h 30					
2014-048	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Steeve Beaudin Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et de mesure propre au respect de la loi	Audience pro forma



RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
22 janvier 2015 – 14 h 00					
2014-036	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Daniel L'Heureux, 9248-8543 Québec inc., Nosfinances.com inc. Parties intimées</p> <p>Claude Lemay, Claude Lemay consultant inc. Parties intimées</p> <p>Barbara Bernier Partie intimée</p> <p>Jean-Pierre Perreault Partie intimée</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Boro, Polnicky, Lighter</p> <p>M^e Ronald Robichaud</p> <p>Greenspoon Perreault, s.e.n.c.r.l.</p>	Lise Girard	Demande d'imposition de pénalités administratives et de mesure de redressement	Audience pro forma
26 janvier 2015 – 9 h 30					
2014-040	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Rocheffort, Perron, Billette et Associés inc. et Alain Houle Parties intimées</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Tremblay, Bois, Mignault, Lemay, s.e.n.c.r.l.</p>	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalité administrative, de conditions à l'inscription, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de mesure propre au respect de loi et d'ordonnance de conduite à tenir	Audience au fond



RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
26 janvier 2015 – 9 h 30					
2014-046	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse 9133-8079 Québec inc. f/a Devises Nationales et Giuseppe Muccari Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Me Charles Tibshirani	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, de mesure propre au respect de la loi et de suspension ou révocation de permis	Audience pro forma
27 janvier 2015 – 9 h 30					
2014-040	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Rochefort, Perron, Billette et Associés inc. et Alain Houle Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Tremblay, Bois, Mignault, Lemay, s.e.n.c.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalité administrative, de conditions à l'inscription, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de mesure propre au respect de loi et d'ordonnance de conduite à tenir	Audience au fond
28 janvier 2015 – 9 h 30					
2014-040	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Rochefort, Perron, Billette et Associés inc. et Alain Houle Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Tremblay, Bois, Mignault, Lemay, s.e.n.c.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalité administrative, de conditions à l'inscription, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de mesure propre au respect de loi et d'ordonnance de conduite à tenir	Audience au fond



RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
29 janvier 2015 – 9 h 30					
2014-040	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Rochefort, Perron, Billette et Associés inc. et Alain Houle Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Tremblay, Bois, Mignault, Lemay, s.e.n.c.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalité administrative, de conditions à l'inscription, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de mesure propre au respect de loi et d'ordonnance de conduite à tenir	Audience au fond
29 janvier 2015 – 14 h 00					
2014-041	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse SuperDirectories inc. Partie intimée Jean-Paul Lavoie Partie intimée J. Luc (Luke) Lalonde Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Me Vital Julien Robichaud & Dupras, Avocats	Lise Girard	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller, d'interdiction d'opérations sur valeurs et mesure propre au respect de la loi	Audience pro forma
2014-052	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Pierre Grévy et Jean-Claude Vachon Parties intimées Michel Drolet et Alain Valiquette Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Brière et Lebeuf inc.	Lise Girard	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience pro forma



RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
30 janvier 2015 – 9 h 30					
2014-040	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Rochefort, Perron, Billette et Associés inc. et Alain Houle Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Tremblay, Bois, Mignault, Lemay, s.e.n.c.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalité administrative, de conditions à l'inscription, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de mesure propre au respect de loi et d'ordonnance de conduite à tenir	Audience au fond
2014-039	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Assurance Accomodex inc., Claude Joyal, Ginette Boulerice, Julie Tremblay et Groupe Viau inc. Parties intimées 9284-0214 Québec inc., a.a.s. Assurances Rémi Martin Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Groupe AS Litige inc. Lamarre, Linteau & Montcalm	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalité administrative, d'ordonnance intérimaire, de conditions à l'inscription, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de mesure propre au respect de la loi, de nomination d'un dirigeant responsable ou d'un chef de la conformité, de mesure de redressement, de radiation d'inscription et de suspension ou révocation de permis	Audience pro forma
3 février 2015 – 9 h 30					
2014-049	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Denis Blondeau Assurances inc. et Denis Blondeau Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Cabinet de services juridiques inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalité administrative, de conditions à l'inscription, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de mesure de redressement, de mesure propre au respect de la loi et de suspension d'inscription	Conférence préparatoire



RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
16 février 2015 – 9 h 30					
2014-034	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Normand Bouchard Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Rock, Vleminckx, Dury, Lancôt & Associés	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller et de courtier	Audience au fond
17 février 2015 – 9 h 30					
2014-034	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Normand Bouchard Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Rock, Vleminckx, Dury, Lancôt & Associés	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller et de courtier	Audience au fond
18 février 2015 – 9 h 30					
2014-034	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Normand Bouchard Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Rock, Vleminckx, Dury, Lancôt & Associés	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller et de courtier	Audience au fond
23 février 2015 – 9 h 30					
2014-038	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Beaudoin, Rigolt & Associés Inc., Pierre Luc Bernier et Philippe Beaudoin Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Harrisson, Bourassa, Avocats	Claude St Pierre	Demande d'imposition de pénalités administratives, de conditions à l'inscription, de mesure propre au respect de la loi et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond



RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
24 février 2015 – 9 h 30					
2014-053	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Marcel Boudreault Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Claude St Pierre	Demande d'imposition de pénalité administrative, de conditions à l'inscription, de mesure propre au respect de la loi, de radiation d'inscription et de suspension d'inscription	Audience au fond
26 février 2015 – 9 h 30					
2014-038	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Beaudoin, Rigolt & Associés Inc., Pierre Luc Bernier et Philippe Beaudoin Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Harrison, Bourassa, Avocats	Claude St Pierre	Demande d'imposition de pénalités administratives, de conditions à l'inscription, de mesure propre au respect de la loi et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond
27 février 2015 – 9 h 30					
2014-038	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Beaudoin, Rigolt & Associés Inc., Pierre Luc Bernier et Philippe Beaudoin Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Harrison, Bourassa, Avocats	Claude St Pierre	Demande d'imposition de pénalités administratives, de conditions à l'inscription, de mesure propre au respect de la loi et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond



RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
27 février 2015 – 9 h 30					
2014-025	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Marc-Éric Fortin (personnellement et faisant affaire sous les raisons sociales : One-Land films (Les films une Terre) et Mark-Érik Fortin, producteur et One-Land (Une terre) et 1-Monde et Les films 1-Monde) Mathieu Carignan, Karine Dépatie, Karine Lamarre, Roland Chaput, Jean-François Gagnon, Geneviève Cloutier (Gagnon), Corporation One Land du Canada inc., Lovaganza 2015 et Fer Rouge Creative Company Parties intimées</p> <p>Banque de Montréal et Banque CIBC Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Osler, Hoskin & Harcourt, s.e.n.c.r.l., s.r.l.</p>	Jean-Pierre Cristel	Contestation d'une décision rendue ex parte	Audience pro forma



RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
11 mars 2015 – 9 h 30					
2014-051	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Groupe Mathieu Turgeon inc. et Yvan Mathieu Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Langlois Kronström Desjardins, s.e.n.c.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalité administrative, de conditions à l'inscription, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de mesure propre au respect de la loi, de mesure de redressement, de nomination d'un dirigeant responsable ou d'un chef de la conformité et de suspension d'inscription	Audience au fond
25 mars 2015 – 9 h 30					
2011-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse IAB Media inc., Jean-François Amyot, Neuro-Biotech inc., Wanderport Corp., Andrea Cortellazzi et Serge Ollu 6570542 Canada inc. et Andrew Barakett Parties intimées La Presse Ltée Corporation Sun Media Parties intervenantes Banque Royale du Canda Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers O'Brien Avocats, s.e.n.c.r.l. Fasken Martineau DuMoulin, s.e.n.c.r.l., s.r.l	Claude St Pierre	Demande d'être entendus des intimés	Audience pro forma



RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
31 mars 2015 – 9 h 30					
2014-054	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Croissance Capital inc. et Sylvain Beauséjour Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
1 ^{er} avril 2015 – 9 h 30					
2014-047	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Nicholas Daigle et Gestion Danic inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Claude St Pierre	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, de mesure propre au respect de la loi, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et d'opérations sur valeurs	Audience au fond
2 avril 2015 – 9 h 30					
2014-047	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Nicholas Daigle et Gestion Danic inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Claude St Pierre	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, de mesure propre au respect de la loi, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et d'opérations sur valeurs	Audience au fond



RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
14 avril 2015 – 9 h 30					
2014-045	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Services financiers Fortier et Associés inc. et Jacques Fortier Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Cabinet de services juridiques inc.	Claude St Pierre	Demande d'imposition de pénalités administratives, de conditions à l'inscription, de mesure propre au respect de la loi, de mesure de redressement, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant et de suspension d'inscription	Audience au fond
15 avril 2015 – 9 h 30					
2014-045	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Services financiers Fortier et Associés inc. et Jacques Fortier Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Cabinet de services juridiques inc.	Claude St Pierre	Demande d'imposition de pénalités administratives, de conditions à l'inscription, de mesure propre au respect de la loi, de mesure de redressement, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant et de suspension d'inscription	Audience au fond



RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
22 avril 2015 – 9 h 30					
2014-044	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Les Services Financiers Surtech inc. et François Blanchet Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Me René R. Poitras	Claude St Pierre	Demande d'imposition de pénalité administrative et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
4 mai 2015 – 9 h 30					
2014-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Virginie Dionne-Bourassa et Charles Beaudet Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Woods, s.e.n.c.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives	Audience au fond
5 mai 2015 – 9 h 30					
2014-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Virginie Dionne-Bourassa et Charles Beaudet Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Woods, s.e.n.c.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives	Audience au fond
6 mai 2015 – 9 h 30					
2014-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Virginie Dionne-Bourassa et Charles Beaudet Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Woods, s.e.n.c.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives	Audience au fond



RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCURATEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
7 mai 2015 – 9 h 30					
2014-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Virginie Dionne-Bourassa et Charles Beaudet Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Woods, s.e.n.c.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives	Audience au fond
8 mai 2015 – 9 h 30					
2014-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Virginie Dionne-Bourassa et Charles Beaudet Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Woods, s.e.n.c.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives	Audience au fond
11 mai 2015 – 9 h 30					
2014-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Virginie Dionne-Bourassa et Charles Beaudet Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Woods, s.e.n.c.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives	Audience au fond
12 mai 2015 – 9 h 30					
2014-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Virginie Dionne-Bourassa et Charles Beaudet Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Woods, s.e.n.c.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives	Audience au fond



RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
25 mai 2015 – 9 h 30					
2014-020	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Claude St Pierre	Contestation d'une décision rendue ex parte	Audience au fond
	Karatbars International GMBH Partie intimée				
	Robert La Rivière, Michel Desroches et Anthoni Snopek Parties intimées	Jutras et Associés, avocats			
26 mai 2015 – 9 h 30					
2014-020	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Claude St Pierre	Contestation d'une décision rendue ex parte	Audience au fond
	Karatbars International GMBH Partie intimée				
	Robert La Rivière, Michel Desroches et Anthoni Snopek Parties intimées	Jutras et Associés, avocats			

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
27 mai 2015 – 9 h 30					
2014-020	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Karatbars International GMBH Partie intimée Robert La Rivière, Michel Desroches et Anthoni Snopek Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Jutras et Associés, avocats	Claude St Pierre	Contestation d'une décision rendue ex parte	Audience au fond
28 mai 2015 – 9 h 30					
2014-020	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Karatbars International GMBH Partie intimée Robert La Rivière, Michel Desroches et Anthoni Snopek Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Jutras et Associés, avocats	Claude St Pierre	Contestation d'une décision rendue ex parte	Audience au fond



RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
29 mai 2015 – 9 h 30					
2014-020	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Karatbars International GMBH Partie intimée Robert La Rivière, Michel Desroches et Anthoni Snopek Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Jutras et Associés, avocats	Claude St Pierre	Contestation d'une décision rendue ex parte	Audience au fond
1 ^{er} juin 2015 – 9 h 30					
2014-020	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Karatbars International GMBH Partie intimée Robert La Rivière, Michel Desroches et Anthoni Snopek Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Jutras et Associés, avocats	Claude St Pierre	Contestation d'une décision rendue ex parte	Audience au fond



RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
2 juin 2015 – 9 h 30					
2014-020	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Karatbars International GMBH Partie intimée Robert La Rivière, Michel Desroches et Anthoni Snopek Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Jutras et Associés, avocats	Claude St Pierre	Contestation d'une décision rendue ex parte	Audience au fond
3 juin 2015 – 9 h 30					
2014-020	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Karatbars International GMBH Partie intimée Robert La Rivière, Michel Desroche et Anthoni Snopek Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Jutras et Associés, avocats	Claude St Pierre	Contestation d'une décision rendue ex parte	Audience au fond



RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
4 juin 2015 – 9 h 30					
2014-020	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Claude St Pierre	Contestation d'une décision rendue ex parte	Audience au fond
	Karatbars International GMBH Partie intimée				
	Robert La Rivière, Michel Desroches et Anthoni Snopek Parties intimées	Jutras et Associés, avocats			

7 janvier 2015

2.2 DÉCISIONS**BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2010-018

DÉCISION N° : 2010-018-022

DATE : Le 30 septembre 2014

EN PRÉSENCE DE : M^e CLAUDE ST PIERRE

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Partie demanderesse

c.

HENRI LEMIEUX, faisant affaires sous la raison sociale **FINANCIÈRE HÉLIOS CAPITAL**

et

AGENCE CRÉDITIS PLUS INC.

et

ALTIMA ENVIRONNEMENT TECHNOLOGIE INC.

et

9218-3524 QUÉBEC INC., personne morale faisant affaires sous la raison sociale **ALTIMA ENVIRONNEMENT TECHNOLOGIE**

et

MICHEL ROLLAND

et

ALEXANDRE ROYER

et

RÉMY PELLETIER

et

JEFFREY HARRIS

et

JONATHAN ARCHER

et

RAYMOND RIVARD

Parties intimées

et

CAISSE DESJARDINS DES RIVIÈRES DE QUÉBEC

Partie mise en cause

ORDONNANCE DE PROLONGATION DE BLOPAGE

[art. 249 et 250, *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V.-1.1 et art. 93, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2]

M^e Sébastien Simard
 (Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)
 Procureur de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 29 septembre 2014

DÉCISION

[1] Le 26 mai 2010¹, le Bureau de décision et de révision (le « *Bureau* ») a prononcé une ordonnance de blocage, d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller à l'encontre des intimés et à l'égard de la mise en cause dont les noms apparaissent ci-après. Le tout a été prononcé en vertu des articles 249, 265 et 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières*² et des articles 93, 94 et 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*³.

Les intimés

- Henri Lemieux, faisant affaires sous la raison sociale Financière Hélios Capital;
- Agence Crédits Plus inc.;
- Altima Environnement Technologie inc. (« Altima »);
- 9218-3524 Québec inc., personne morale faisant affaires sous la raison sociale Altima Environnement Technologie;
- Michel Rolland;
- Alexandre Royer;
- Rémy Pelletier;
- Jeffrey Harris;
- Jonathan Archer; et
- Raymond Rivard;

La mise en cause

- Caisse Desjardins des Rivières de Québec.

[2] Cette ordonnance de blocage a été prolongée à plusieurs reprises pour des périodes renouvelables de 120 jours⁴.

¹ *Autorité des marchés financiers c. Lemieux (Financière Hélios Capital)*, 2010 QCBDR 37.

² L.R.Q., c. V-1.1.

³ L.R.Q., c. A-33.2.

⁴ *Autorité des marchés financiers c. Lemieux (Financière Hélios Capital)*, 2010 QCBDR 69, 2011 QCBDR 4, 2011 QCBDR 33, 2011 QCBDR 74, 2011 QCBDR 135, 2012 QCBDR 32, 2012 QCBDR 82, 2012 QCBDR 128, 2013 QCBDR 29; 2013 QCBDR 77, 2013 QCBDR 120, 2014 QCBDR 13, 2014 QCBDR 55.

[3] Dans le présent dossier, plusieurs modes spéciaux de signification ont été autorisés à diverses reprises pour certains intimés. La signification par communiqué de presse publié sur le site Internet de l'Autorité pour toute future procédure ou décision a été accordée pour les intimés suivants, à savoir Henri Lemieux, Rémy Pelletier, Agence Créditis Plus inc., Altima Environnement Technologie inc., Jonathan Archer et Michel Rolland⁵.

[4] De plus, le Bureau a autorisé la signification de toute future procédure ou décision à l'attention de 9218-3524 Québec inc., par la signification à monsieur Raymond Rivard⁶.

[5] Par ailleurs, le 5 décembre 2013⁷, suivant une demande de l'intimé Alexandre Royer, le Bureau a accordé une levée partielle de l'ordonnance de blocage en faveur de ce dernier dans les conditions suivantes :

« **LÈVE** partiellement l'ordonnance de blocage prononcée le 26 mai 2010, telle que renouvelée depuis, aux seules fins de permettre à Alexandre Royer d'utiliser le compte bancaire portant le numéro [...971] qu'il détient auprès de la Banque Royale du Canada, succursale située au 40, Place du Commerce, Verdun (Québec) H3E 1J6, aux seules fins d'y déposer son salaire et effectuer les opérations nécessaires à sa subsistance et à celle de ses enfants. Cette décision est prononcée aux conditions suivantes :

- les montants qu'Alexandre Royer déposera dans le compte de banque susmentionné dont les opérations sont dispensées de l'application de l'ordonnance de blocage du Bureau, ne devront pas avoir été perçus d'une manière qui contrevienne à l'ordonnance d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller que le Bureau a prononcée à son encontre le 26 mai 2010;
- Alexandre Royer devra fournir à chaque mois au sergent François Raby le relevé mensuel de son compte bancaire portant le numéro [...971], ouvert auprès de la Banque Royale du Canada, succursale sise au 40, Place du Commerce, Verdun (Québec) H3E 1J6, dans les 15 jours, conformément au paragraphe 7 de l'engagement qu'il a souscrit le 16 octobre 2013 dans le cadre du dossier criminel portant le numéro 500-36-006773-132; et
- l'Autorité pourra demander à Alexandre Royer de lui remettre toutes les pièces justificatives qui sont reliées aux opérations effectuées dans le susdit compte, lorsque l'Autorité le jugera nécessaire. »⁸

[6] Le 31 mars 2014⁹, le Bureau a rejeté une demande de levée partielle d'un investisseur, soit Léo Montmarquet, laquelle demande avait été entendue par le Bureau le 14 novembre 2013.

[7] Le 2 septembre 2014, l'Autorité a déposé au Bureau un avis de présentation pour une audience *pro forma* fixée le 25 septembre 2014 afin d'obtenir la prolongation de l'ordonnance de blocage au présent dossier. À cette date, une audience au fond fut fixée au 29 septembre 2014.

L'AUDIENCE

[8] L'audience sur la prolongation de blocage a eu lieu à la date prévue, en la présence du procureur de l'Autorité. Les intimés et la mise en cause n'étaient ni présents ni représentés, quoique dûment signifiés.

⁵ Voir notamment *Autorité des marchés financiers c. Lemieux (Financière Hélios Capital)*, 2010 QCBDR 36, 2010 QCBDR 70, 2011 QCBDR 4; voir aussi *Monmarquet c. Lemieux (Financière Hélios Capital)*, 2013 QCBDR 119.

⁶ *Autorité des marchés financiers c. 9218-3524 Québec Inc.*, 2013 QCBDR 24.

⁷ *Royer c. Autorité des marchés financiers*, 2013 QCBDR 127.

⁸ *Id.*

⁹ *Montmarquet c. Lemieux (Financière Hélios Corporation)*, Bureau de décision et de révision (Montréal), décision n° 2010-018-020, 31 mars 2014, M^{CS} A. Gélinas et C. St Pierre, 16 pages.

[9] Le procureur de l'Autorité a fait entendre à titre de témoin un enquêteur de l'Autorité; il a mentionné en quoi l'enquête se poursuit. Depuis la dernière prolongation de blocage, l'Autorité a collaboré avec la Sûreté du Québec et le Bureau de lutte contre les produits de la criminalité (BLCP). Ceux-ci envisagent la possibilité de demander sous peu un blocage en vertu du *Code criminel*¹⁰. Mais des développements dans l'enquête ont amené la suspension des travaux sur celle-ci.

[10] Le témoin a mentionné qu'Alexandre Royer, qui avait été arrêté le 27 mars 2013, mais fut ensuite remis en liberté. Il a été à nouveau arrêté récemment et doit maintenant faire face à six chefs d'accusation de bris de conditions et un chef d'accusation pour parjure. Par la suite, une nouvelle audition pour remise en liberté a eu lieu, mais le 19 septembre 2014, sa remise en liberté lui a été refusée. Il sera en détention jusqu'au procès.

[11] L'enquêteur a ajouté qu'Alexandre Royer a déposé des requêtes, dont une en arrêt des procédures, par laquelle il conteste l'admissibilité de la preuve fournie par les procureurs de la Couronne et pour laquelle une audience *pro forma* a eu lieu vendredi dernier.

[12] Le témoin a indiqué qu'en plus, une requête afin de faire déclarer inhabile le procureur d'Alexandre Royer a également été déposée, du fait que ce procureur représente certains défendeurs dans le même dossier. La Cour aurait ordonné que cette requête soit entendue avant celle portant sur l'arrêt des procédures. De plus, au niveau criminel, une conférence de gestion aura lieu le 6 octobre 2014.

[13] Le procureur de l'Autorité a donc demandé au Bureau de prolonger l'ordonnance de blocage pour une durée de 120 jours, considérant que les motifs initiaux sont toujours existants, que l'enquête continue, vu le dossier qui chemine au niveau criminel, et que les intimés n'étaient ni présents ni représentés à l'audience et qu'ils n'ont pas contesté la demande de prolongation de blocage.

L'ANALYSE

[14] L'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoit que l'Autorité peut demander au Bureau de prononcer une décision à l'effet d'ordonner à une personne qui fait ou ferait l'objet d'une enquête de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession¹¹.

[15] De même, le Bureau peut rendre une ordonnance à l'encontre d'une personne qui fait ou ferait l'objet d'une enquête afin qu'elle ne puisse pas retirer de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle¹². Enfin, le Bureau peut ordonner à toute personne de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens dont elle a le dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle¹³.

[16] Le 2^e alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoit que le Bureau peut prolonger une ordonnance de blocage si les personnes intéressées ne manifestent pas leur intention de se faire entendre ou si elles n'arrivent pas à établir que les motifs de l'ordonnance de blocage initiale ont cessé d'exister.

[17] À l'occasion d'une demande de prolongation de blocage, le Bureau s'intéresse à la présence des motifs initiaux ayant justifié le prononcé de l'ordonnance de blocage initiale. Il appartient aux intimés d'établir que ces motifs ont cessé d'exister. Or, les intimés ne se sont pas présentés pour contester la demande de l'Autorité.

[18] Le Bureau prend aussi en considération le témoignage de l'enquêteur de l'Autorité et les représentations du procureur de celle-ci à l'effet que les motifs initiaux sont toujours présents et que l'enquête se poursuit, en raison des procédures criminelles intentées contre les intimés.

¹⁰ L.R.C. (1985), ch. C-46.

¹¹ Précitée, note 2, art. 249 (1^o).

¹² *Id.*, art. 249 (2^o).

¹³ *Id.*, art. 249 (3^o).

[19] Pour ses raisons, le Bureau estime qu'il est nécessaire de prolonger l'ordonnance de blocage, afin de préserver les actifs des investisseurs jusqu'à l'issue de l'enquête et des procédures en cours.

LA DÉCISION

[20] **PAR CES MOTIFS**, le Bureau de décision et de révision, en vertu des articles 249 et 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* et de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* prolonge l'ordonnance de blocage initiale prononcée le 26 mai 2010¹⁴, telle que renouvelée depuis, et ce, de la manière suivante :

IL ORDONNE aux personnes et entités dont les noms apparaissent ci-après de ne pas, directement ou indirectement, se départir de fonds, titres ou autres biens qu'ils ont en leur possession :

- Henri Lemieux;
- Henri Lemieux faisant affaires sous la raison sociale Financière Hélios Capital;
- Agence Créditis Plus inc.;
- Altima Environnement Technologie inc.;
- 9218-3524 Québec inc.;
- Michel Rolland;
- Alexandre Royer;
- Rémy Pelletier;
- Jeffrey Harris;
- Jonathan Archer; et
- Raymond Rivard.

IL ORDONNE à la Caisse Desjardins des Rivières de Québec, 2615, boul. Masson, Québec, (Québec) G1P 1J5, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle pour Altima Environnement Technologie inc., notamment dans le compte portant le numéro 815-20359-124690;

IL ORDONNE aux personnes et entités dont les noms apparaissent ci-après de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains de toute autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle :

- Henri Lemieux;
- Henri Lemieux faisant affaires sous la raison sociale Financière Hélios Capital;
- Agence Créditis Plus inc.;
- Altima Environnement Technologie inc.;
- 9218-3524 Québec inc.;
- Michel Rolland;

¹⁴ Précitée, note 1.

- Alexandre Royer;
- Rémy Pelletier;
- Jeffrey Harris;
- Jonathan Archer; et
- Raymond Rivard.

[21] La présente ordonnance de prolongation de blocage ne doit pas être interprétée comme empêchant l'exécution de la décision du Bureau du 5 décembre 2013¹⁵ ayant accordé une levée partielle de l'ordonnance de blocage en faveur d'Alexandre Royer selon les conditions suivantes :

« **LÈVE** partiellement l'ordonnance de blocage prononcée le 26 mai 2010, telle que renouvelée depuis, aux seules fins de permettre à Alexandre Royer d'utiliser le compte bancaire portant le numéro [...971] qu'il détient auprès de la Banque Royale du Canada, succursale située au 40, Place du Commerce, Verdun (Québec) H3E 1J6, aux seules fins d'y déposer son salaire et effectuer les opérations nécessaires à sa subsistance et à celle de ses enfants. Cette décision est prononcée aux conditions suivantes :

- les montants qu'Alexandre Royer déposera dans le compte de banque susmentionné dont les opérations sont dispensées de l'application de l'ordonnance blocage du Bureau, ne devront pas avoir été perçus d'une manière qui contrevienne à l'ordonnance d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller que le Bureau a prononcée à son encontre le 26 mai 2010;
- Alexandre Royer devra fournir à chaque mois au sergent François Raby le relevé mensuel de son compte bancaire portant le numéro [...971], ouvert auprès de la Banque Royale du Canada, succursale sise au 40, Place du Commerce, Verdun (Québec) H3E 1J6, dans les 15 jours, conformément au paragraphe 7 de l'engagement qu'il a souscrit le 16 octobre 2013 dans le cadre du dossier criminel portant le numéro 500-36-006773-132; et
- l'Autorité pourra demander à Alexandre Royer de lui remettre toutes les pièces justificatives qui sont reliées aux opérations effectuées dans le susdit compte, lorsque l'Autorité le jugera nécessaire. »¹⁶

[22] Conformément au premier alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, les ordonnances de blocage entrent en vigueur à la date à laquelle elles ont été prononcées et le resteront pour une période de 120 jours, à moins qu'elles ne soient modifiées ou abrogées avant l'échéance de ce terme.

Fait à Montréal, le 30 septembre 2014.

(S) *Claude St Pierre*

M^e Claude St Pierre, vice-président

¹⁵ Précitée, note 5.

¹⁶ *Ibid.*

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2014-019, 2014-024

DÉCISION N° : 2014-019-003
2014-024-003

DATE : Le 25 novembre 2014

EN PRÉSENCE DE : M^e JEAN-PIERRE CRISTEL

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Partie demanderesse

c.

ASIM AHMED (faisant notamment affaires sous la raison sociale Entreprise Financial Bloomer)

et

MAHMOOD AHMED

et

LE GROUPE FINANCIER BLOOMER INC.

Parties intimées

et

INTERACTIVE COURTAGE CANADA INC.

et

BANQUE DE MONTRÉAL

et

BANQUE TORONTO DOMINION

et

QUESTRADE INC.

Parties mises en cause

ORDONNANCE DE PROLONGATION DE BLOCAGE

[art. 250, *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 et art. 93, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2]

Mme Julie Garneau, stagiaire en droit
(Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)
Représentant l'Autorité des marchés financiers

M^e Isabelle Bouvier
(Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)
Procureure de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 20 novembre 2014

2014-019-003
2014-024-003

PAGE : 2

DÉCISION

[1] Le 9 avril 2014¹, le Bureau de décision et de révision (« Bureau ») a accueilli une demande *ex parte* de l'Autorité des marchés financiers (« Autorité ») dans le dossier 2014-019 en prononçant à l'encontre des intimés des ordonnances d'interdiction d'opération sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller en valeurs mobilières, ainsi que des ordonnances de blocage à l'encontre des intimés et des mises en causes Interactive Courtage Canada, Banque de Montréal et Banque Toronto Dominion. Des ordonnances de blocage furent aussi prononcées à l'égard de l'intimé Asim Ahmed et de la mise en cause Questrade le 9 mai 2014² dans le dossier 2014-024.

[2] Ces ordonnances furent rendues en vertu des articles 249, 265 et 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières*³ de même que des articles 93 et 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*⁴.

[3] Le 23 avril 2014, l'intimé Asim Ahmed a transmis au Bureau, par l'entremise de son procureur, un avis de contestation de la décision du 9 avril 2014. Le 21 juillet 2014, le procureur représentant l'intimé Asim Ahmed a annoncé verbalement son intention de contester la décision rendue le 9 mai 2014 par le Bureau. L'audition au fond pour ces deux contestations a eu lieu au siège du Bureau les 30, 31 juillet et 1^{er} août 2014.

[4] Le 5 août 2014⁵, le Bureau a prolongé les ordonnances de blocage qu'il avait émises dans ses décisions du 9 avril 2014⁶ et du 9 mai 2014⁷.

[5] Le 27 octobre 2014, l'Autorité a transmis au Bureau un avis de présentation d'une demande de prolongation des ordonnances de blocage à la chambre de pratique du Bureau du 20 novembre 2014.

L'AUDIENCE

[6] L'audience sur la demande de prolongation des ordonnances de blocage a eu lieu à la date prévue en présence de la représentante de l'Autorité, stagiaire en droit, ainsi qu'en présence de la procureure en charge de ce dossier à l'Autorité. Le procureur des intimés et les intimés n'étaient pas présents à l'audience, bien que l'avis de présentation leur ait été dûment signifié.

[7] La représentante de l'Autorité a déposé un courriel qui lui fut transmis par le procureur des intimés et dans lequel il indique : (i) consentir à ce que l'audience soit entendue en chambre de pratique, le cas échéant, par la présidente du Bureau, (ii) être dans l'impossibilité de se présenter à l'audience, et (iii) laisser la demande de prolongation des ordonnances de blocage à la discrétion du tribunal.

¹ *Autorité des marchés financiers c. Ahmed (Entreprise Financial Bloomer)*, 2014 QCBDR 31.

² *Autorité des marchés financiers c. Ahmed (Entreprise Financial Bloomer)*, 2014 QCBDR 45.

³ RLRQ, c. V-1.1.

⁴ RLRQ, c. A-33.2.

⁵ *Autorité des marchés financiers c. Ahmed (Entreprise Financial Bloomer)*, 2014 QCBDR 86.

⁶ *Autorité des marchés financiers c. Ahmed (Entreprise Financial Bloomer)*, précité, note 1.

⁷ *Autorité des marchés financiers c. Ahmed (Entreprise Financial Bloomer)*, précité, note 2.

2014-019-003
2014-024-003

PAGE : 3

[8] Par la suite, la représentante de l'Autorité a fait témoigner un enquêteur à l'emploi de cet organisme. Ce dernier a indiqué au Bureau que l'enquête concernant les intimés se poursuit, notamment par un échange soutenu d'informations avec la Sûreté du Québec depuis la fin juillet 2014.

[9] Il a par la suite mentionné que la Sûreté du Québec avait procédé à une perquisition au domicile de l'intimé Asim Ahmed le 5 novembre 2014 et avait procédé à son arrestation le 13 novembre 2014. L'enquêteur a informé le Bureau que l'intimé Asim Ahmed faisait maintenant face à sept chefs d'accusation pour des infractions au *Code Criminel*, notamment pour fraude, recyclage de produits de la criminalité, faux, usage de faux et entrave à la justice. Il a ajouté que l'intimé Asim Ahmed était actuellement emprisonné, suite à une décision des tribunaux lors de son enquête sur caution.

[10] L'enquêteur de l'Autorité a témoigné à l'effet que l'enquête de la Sûreté du Québec a révélé de nouvelles informations concernant les activités illicites de l'intimé Asim Ahmed, notamment l'existence de nouveaux comptes bancaires - dont certains auraient été ouverts à l'étranger - et la découverte d'environ 200 contrats conclus avec plus de 100 investisseurs.

[11] L'enquêteur a conclu en indiquant que les motifs justifiant les ordonnances de blocage émises par le Bureau dans le présent dossier demeurent et que l'enquête de l'Autorité se poursuit en collaboration avec la Sûreté du Québec.

[12] Pour ces motifs, la représentante de l'Autorité a demandé que le Bureau prolonge les ordonnances de blocage qu'il a émises, à l'encontre des intimés et des mises en cause dans la présente affaire, pour une période de 120 jours. Elle a plaidé que l'enquête concernant les intimés se poursuit et que les motifs initiaux justifiant les décisions du Bureau d'émettre des ordonnances de blocage existent toujours. Elle a conclu en soulignant l'absence de contestation de la part des intimés et de leur procureur à l'égard de ces motifs initiaux.

L'ANALYSE

[13] L'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoit que l'Autorité peut demander au Bureau de prononcer une décision à l'effet d'ordonner à une personne qui fait l'objet d'une enquête de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession⁸. De même, le Bureau peut rendre une ordonnance à l'encontre d'une personne qui fait l'objet d'une enquête afin qu'elle ne puisse pas retirer de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle⁹.

[14] Enfin, le Bureau peut ordonner à toute personne de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens dont elle a le dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle¹⁰. Le 2^e alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoit que le Bureau peut prolonger une ordonnance de blocage si les personnes intéressées ne manifestent pas leur intention de se faire entendre ou si elles n'arrivent pas à établir que les motifs de l'ordonnance de blocage initiale ont cessé d'exister.

[15] À l'occasion d'une demande de prolongation de blocage, le Bureau se penche sur la présence des motifs initiaux ayant justifié l'ordonnance de blocage. Le fardeau d'établir que les motifs initiaux ont cessé d'exister repose sur les intimés.

⁸ Précitée, note 3, art. 249 (1^o).

⁹ *Id.*, art. 249 (2^o).

¹⁰ *Id.*, art. 249 (3^o).

2014-019-003
2014-024-003

PAGE : 4

[16] La procureure de l'Autorité a plaidé que l'enquête de l'Autorité se poursuit et que les motifs initiaux reliés aux ordonnances de blocage existent toujours. Elle a plaidé qu'il est dans l'intérêt public que ces ordonnances de blocage soient prolongées, notamment pour assurer la protection des épargnants et pour éviter la dilapidation potentielle des biens illégalement obtenus par les intimés.

[17] Pour sa part, le procureur des intimés n'a pas démontré que les motifs initiaux ayant justifié l'émission par le Bureau des ordonnances de blocage avaient cessé d'exister.

[18] Par conséquent, le Bureau est d'avis qu'il y a lieu – au nom de l'intérêt public et à titre de mesure conservatoire - de prolonger les ordonnances de blocage émises les 9 avril et 9 mai 2014 dans les dossiers 2014-019 et 2014-024, et ce, pour une période de 120 jours.

LA DÉCISION

PAR CES MOTIFS, le Bureau de décision et de révision, en vertu du 2^o alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* et de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, accueille la demande de l'Autorité de prolongation des ordonnances de blocage émises les 9 avril 2014¹¹ et 9 mai 2014¹², et ce, de la manière suivante :

ORDONNE à Asim Ahmed, Mahmood Ahmed et Le Groupe Financier Bloomer Inc. de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'ils ont en leur possession;

ORDONNE à Asim Ahmed de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, notamment auprès :

- de la mise en cause, Interactive Courtage Canada Inc., ayant son siège social au 2106-1800, ave. McGill Collège, Montréal (Québec) H3A 3J6, dans les comptes portant les numéros [810] et [321];
- de la ICICI Bank., ayant une place d'affaires au 150, Ferrand Drive, suite 700, Toronto (Ontario) M3C 3E5, dans le compte portant le numéro [1985];
- de la mise en cause, Questrade Inc., ayant son domicile élu au 1250, Boul. René-Lévesque Ouest, Bureau 1400, Montréal (Québec) H3B 5E9, dans le compte portant le numéro [9325];

ORDONNE à la mise en cause, Interactive Courtage Canada Inc., ayant son siège social au 2106-1800, ave. McGill Collège, Montréal (Québec) H3A 3J6, de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle pour Asim Ahmed, notamment dans les comptes portant les numéros [810] et [321];

ORDONNE à la mise en cause, Questrade Inc., ayant son domicile élu au 1250, Boul. René-Lévesque Ouest, Bureau 1400, Montréal (Québec) H3B 5E9 de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle pour Asim Ahmed, notamment dans le compte portant le numéro [9325].

ORDONNE à Mahmood Ahmed de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, notamment auprès de la mise en cause, Banque Toronto Dominion, ayant une place d'affaires au 500, Saint-Jacques, 12^e étage, Montréal

¹¹ *Autorité des marchés financiers c. Ahmed (Entreprise Financial Bloomer)*, précité, note 1.

¹² *Autorité des marchés financiers c. Ahmed (Entreprise Financial Bloomer)*, précité, note 2.

2014-019-003
2014-024-003

PAGE : 5

(Québec) H2Y 1S1, ayant une succursale au 8450, Newman, Lasalle (Québec) H8N 1Y5, dans le compte portant le numéro [0796];

ORDONNE à la mise en cause, Banque Toronto Dominion, ayant une place d'affaires au 500, Saint-Jacques, 12^e étage, Montréal (Québec) H2Y 1S1, ayant une succursale au 8450, Newman, Lasalle (Québec) H8N 1Y5, de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle pour Mahmood Ahmed, notamment dans le compte portant le numéro [0796];

ORDONNE à la société Le Groupe Financier Bloomer Inc. de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour elle, notamment auprès de la mise en cause, Banque de Montréal, ayant une place d'affaires au 119, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1L6, ayant une succursale au Suite B-20, 8245, boul. Taschereau, Brossard (Québec) J4Y 1A4, dans le compte portant le numéro 3722 1998-061;

ORDONNE à la mise en cause, Banque de Montréal, ayant une place d'affaires au 119, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1L6, ayant une succursale au Suite B-20, 8245, boul. Taschereau, Brossard (Québec) J4Y 1A4, de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle pour Le Groupe Financier Bloomer Inc., notamment dans le compte portant le numéro 3722 1998-061.

[19] Conformément au premier alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, les ordonnances de blocage entrent en vigueur à la date à laquelle elles sont prononcées et le resteront pour une période de 120 jours, à moins qu'elles ne soient modifiées ou abrogées avant l'échéance de ce terme.

Fait à Montréal, le 25 novembre 2014.

(S) Jean-Pierre Cristel

M^e Jean-Pierre Cristel, vice-président

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2014-026
DÉCISION N° : 2014-026-001
DATE : Le 26 novembre 2014

EN PRÉSENCE DE : M^E JEAN-PIERRE CRISTEL

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Partie demanderesse

c.

LAURENT BEAUDOIN

Partie intimée

**INTERDICTION D'AGIR À TITRE D'ADMINISTRATEUR OU DE DIRIGEANT ET MESURES PROPRES À ASSURER LE
RESPECT DE LA LOI**

[art. 264 et 273.1, *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1, art. 93, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2]

M^e Sébastien Simard
(Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)
Procureur de l'Autorité des marchés financiers

Laurent Beaudoin, comparissant personnellement

Date d'audience : Le 17 septembre 2014

DÉCISION

[1] Le 23 mai 2014, l'Autorité des marchés financiers (ci-après « l'Autorité ») a déposé au Bureau de révision et de réexamen (ci-après « le Bureau »), à l'encontre de l'intimé Laurent Beaudoin, une demande visant à interdire à l'intimé d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant d'un émetteur assujéti, et une demande visant à lui refuser le bénéfice des dispenses prévues par la *Loi sur les valeurs mobilières*¹.

¹ *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V.1-1.

2014-026-001

PAGE : 2

[2] Cette demande fut adressée en vertu des articles 93 et 94 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*² ainsi qu'en vertu des articles 264 et 273.3 de la *Loi sur les valeurs mobilières*.

[3] Le 23 juin 2014, une audience *pro forma* s'est tenue au siège du Bureau lors de laquelle l'audience au fond pour entendre la demande de l'Autorité fut fixée au 17 septembre 2014.

LA DEMANDE

[4] Le Bureau reproduit ci-dessous les allégations de l'Autorité telles qu'apparaissant à sa demande :

I. « LES PARTIES

a) L'Autorité des marchés financiers

1. La demanderesse, l'Autorité des marchés financiers (ci-après « l'Autorité »), est une personne morale, mandataire de l'État, chargée de l'application sur la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c.V-1.1 (ci-après la « LVM »), et elle exerce les fonctions qui y sont prévues conformément à l'article 7 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2 (ci-après la « LAMF »);

b) Laurent Beaudoin

2. L'intimé Laurent Beaudoin (ci-après « Beaudoin ») a déjà été inscrit auprès de l'Autorité à titre de représentant de courtier en épargne collective, entre le 5 septembre 1995 et le 30 septembre 1999, le tout tel qu'il appert de l'*Attestation de droit de pratique* communiquée sous la cote **D-1** par la remise d'une copie lors de la signification des présentes;
3. L'intimé Beaudoin n'a jamais été inscrit auprès de l'Autorité à titre de courtier en valeurs, le tout tel qu'il appert de l'*Attestation d'absence de droit de pratique* communiquée sous la cote **D-2** par la remise d'une copie lors de la signification des présentes;

II. COMPAGNIES LIÉES

a) Gestion Lactée inc.

4. L'intimé Beaudoin était administrateur de Gestion Lactée inc., le tout tel qu'il appert du *Certificat de constitution* de Gestion Lactée inc. daté du 27 mai 2004 et de ses *Statuts de constitution* communiqués sous la cote **D-3**, *en liasse*, par la remise de copies lors de la signification des présentes;
5. La société Gestion Lactée inc. est une entreprise de gestion de fermes laitières dont les actionnaires et administrateurs étaient Rejeanne Pelletier et Laurent Beaudoin, le tout tel qu'il appert de la *Déclaration d'immatriculation* de Gestion Lactée inc. datée du 15 juin 2004 communiquée sous la cote **D-4** par la remise d'une copie lors de la signification des présentes;

b) Groupe Placirent inc.

² *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2.

2014-026-001

PAGE : 3

6. L'intimé Beaudoin était président et administrateur de la compagnie Groupe Placirent inc. jusqu'à sa fusion avec la compagnie Ressources Conway inc. en date du 24 août 2008, le tout tel qu'il appert du relevé *État de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises* du Registraire des entreprises communiqué sous la cote **D-5** par la remise d'une copie lors de la signification des présentes;
 7. Groupe Placirent inc. a été radiée d'office suite à une fusion tel qu'il appert du relevé D-5;
- c) Groupe Beaudoin, Fournier et Roy inc. (Groupe Le Mesnil inc)**
8. L'intimé Beaudoin était président, administrateur et actionnaire majoritaire de la compagnie Groupe Le Mesnil inc. jusqu'à sa fusion avec la compagnie Gestion Pensior inc. en date du 1^{er} juin 2005, le tout tel qu'il appert du relevé *État de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises* du Registraire des entreprises communiqué sous la cote **D-6** par la remise d'une copie lors de la signification des présentes;
 9. Groupe Le Mesnil inc. était connue sous le nom de Groupe Beaudoin, Fournier et Roy inc. entre le 14 janvier 2003 et le 23 septembre 2003 tel qu'il appert du relevé D-6;
 10. Groupe Le Mesnil inc. a été radiée d'office suite à une fusion tel qu'il appert du relevé D-6;
- d) Gestion L. Beaudoin inc.**
11. L'intimé Beaudoin était président, administrateur et actionnaire majoritaire de la compagnie Gestion L. Beaudoin inc. jusqu'à sa fusion avec la compagnie Gestion Pensior inc. en date du 1^{er} juin 2005, le tout tel qu'il appert du relevé *État de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises* du Registraire des entreprises communiqué sous la cote **D-7** par la remise d'une copie lors de la signification des présentes;
 12. Gestion L. Beaudoin a été radiée d'office suite à une fusion tel qu'il appert du relevé D-7;
- e) Ressources Conway inc.**
13. L'intimé Beaudoin est président et administrateur de la compagnie Ressources Conway inc., le tout tel qu'il appert du relevé *État de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises* du Registraire des entreprises communiqué sous la cote **D-8** par la remise d'une copie lors de la signification des présentes;
 14. Ressources Conway inc. est un émetteur assujéti dont les titres se transigeaient sur la bourse TSX Croissance sous le symbole CWY, le tout tel qu'il appert du profil de Ressources Conway inc. dans la base de données SEDAR communiqué sous la cote **D-9** par la remise d'une copie lors de la signification des présentes;
 15. L'Autorité est l'autorité principale en ce qui concerne Ressources Conway inc., le tout tel qu'il appert du profil D-9;
 16. Le ou vers le 24 octobre 2013, Ressources Conway inc. a annoncé qu'elle allait procéder à la fermeture de la société en procédant à la cession de ses biens en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, le tout tel qu'il appert d'un communiqué daté du 24 octobre 2013 communiqué sous la cote **D-10** par la remise d'une copie lors de la signification des présentes;

2014-026-001

PAGE : 4

III. LES FAITS

a) Première poursuite pénale

17. Le 22 juin 2009, l'Autorité a émis un constat d'infraction comportant seize (16) chefs d'accusation relativement à des infractions prévues à la LVM, le tout tel qu'il appert de ce constat communiqué sous la cote **D-11** par la remise d'une copie lors de la signification des présentes;
18. L'intimé Beaudoin était visé par un des chefs d'accusation du constat D-11 par lequel il était accusé d'avoir aidé la compagnie Gestion Lactée inc. à procéder au placement d'une forme d'investissement assujettie à l'application de la LVM, sans avoir un prospectus visé par l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier;
19. L'intimé Beaudoin a enregistré un plaidoyer de non-culpabilité et un procès s'est tenu devant monsieur le juge Jean-Pierre Dumais, le tout tel qu'il appert du plumelet communiqué sous la cote **D-12** par la remise d'une copie lors de la signification des présentes;
20. Le 21 février 2013, monsieur le juge Jean-Pierre Dumais a prononcé un jugement déclarant l'intimé Beaudoin coupable de l'infraction portée contre lui, le tout tel qu'il appert du plumelet D-12;
21. Le 6 juin 2013, monsieur le juge Jean-Pierre Dumais a condamné l'intimé Beaudoin à une peine de 10 000 \$ pour avoir aidé la société Gestion Lactée inc. à procéder au placement d'une forme d'investissement assujettie à l'application de la LVM sans avoir de prospectus visé par l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier, soit le double de l'amende minimale, le tout tel qu'il appert du procès-verbal d'audience communiqué au soutien des présentes sous la cote **D-13** par la remise d'une copie lors de la signification des présentes;
22. Dans la détermination de la peine, monsieur le juge Jean-Pierre Dumais a tenu compte de l'ensemble des circonstances, dont le fait que l'intimé Beaudoin connaissait ou devait connaître les exigences de la LVM en matière d'inscription et de prospectus, vu sa connaissance des secteurs financiers, et le fait que les victimes étaient des personnes vulnérables et fragiles, le tout tel qu'il appert de la transcription du jugement prononcé par monsieur le juge Jean-Pierre Dumais communiqué sous la cote **D-14** par la remise d'une copie lors de la signification des présentes;

b) Deuxième poursuite pénale

23. Le 18 juillet 2011, l'Autorité a émis un constat d'infraction comportant trente-trois (33) chefs d'infraction à l'encontre de l'intimé Beaudoin relativement à des infractions prévues à la LVM, le tout tel qu'il appert de ce constat communiqué sous la cote **D-15** par la remise d'une copie lors de la signification des présentes;

2014-026-001

PAGE : 5

24. L'intimé Beaudoin, au constat d'infraction D-15, était visé par les chefs d'infraction suivants :
- 13 chefs d'avoir aidé, par acte ou omission, les sociétés Groupe Placirent inc. et Gestion L. Beaudoin inc. à procéder à des placements de valeurs sans prospectus;
 - 11 chefs d'avoir exercé l'activité de courtier en valeurs sans être inscrit à ce titre;
 - 5 chefs d'avoir aidé, par acte ou omission, la société Groupe Beaudoin, Fournier et Roy inc. à exercer l'activité de conseiller en valeurs sans être inscrit à ce titre;
 - 4 chefs d'avoir déclaré que les titres de la société Groupe Placirent inc. seraient éventuellement admis à la cote sans l'autorisation préalable de l'Autorité;
25. Le ou vers le 6 novembre 2013, l'intimé Beaudoin a transmis un *Plaidoyer de culpabilité* par lequel il plaidait coupable aux infractions décrites aux trente-trois (33) chefs d'infraction portés contre lui, tout en contestant les peines plus fortes réclamées, le tout tel qu'il appert du *Plaidoyer de culpabilité* communiqué sous la cote **D-16** par la remise d'une copie lors de la signification des présentes;
26. Le 18 octobre 2013, suite à une recommandation conjointe des parties, madame la juge Johanne Roy a condamné l'intimé Beaudoin à une amende totalisant 255 000 \$, soit le triple des amendes minimales, pour les trente-trois (33) chefs d'infraction portés contre lui, le tout tel qu'il appert du procès-verbal d'audience communiqué sous la cote **D-17** par la remise d'une copie lors de la signification des présentes;

IV. ORDONNANCE D'INTERDICTION ET REFUS DU BÉNÉFICE DES DISPENSES DE LA LOI

27. Vu les condamnations prononcées par la Cour du Québec, Chambre criminelle et pénale, pour des infractions à la LVM, il est dans l'intérêt public pour la protection des investisseurs et du bon fonctionnement du marché que le Bureau de décision et de révision prononce à l'encontre de l'intimé Beaudoin une ordonnance d'interdiction d'agir comme administrateur ou dirigeant d'un émetteur assujetti;
28. Vu les condamnations prononcées par la Cour du Québec, Chambre criminelle et pénale, pour des infractions à la LVM, il est dans l'intérêt public pour la protection des investisseurs et du bon fonctionnement du marché que le Bureau de décision et de révision refuse à l'intimé Beaudoin le bénéfice des dispenses prévues par la LVM ou ses règlements;
29. La présente demande est bien fondée en faits et en droit. »

L'AUDIENCE

[5] L'audience au fond a eu lieu, tel que convenu, le 17 septembre 2014 en présence du procureur de l'Autorité et de l'intimé Laurent Beaudoin.

2014-026-001

PAGE : 6

[6] Lors de l'audience, le procureur de l'Autorité a informé le Bureau qu'une transaction avait été conclue entre les parties. Avec le consentement de l'intimé, il a déposé ce document au dossier du tribunal de même que toutes les pièces au soutien de la demande de l'Autorité.

[7] Le Bureau reproduit ci-dessous les termes de cette transaction intervenue entre les parties:

« TRANSACTION »

ATTENDU QUE l'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« **Autorité** ») a pour mandat, notamment, d'assurer la protection des investisseurs, de favoriser le bon fonctionnement du marché des valeurs mobilières et de prendre toute mesure prévue à la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ., c. V-1.1 (ci-après la « **LVM** »);

ATTENDU QUE l'Autorité, en vertu des pouvoirs lui étant attribués par la LVM, peut instituer une enquête afin de, notamment, s'assurer de l'application des dispositions de la LVM et de ses règlements ainsi que de réprimer les infractions à la LVM ou à ses règlements;

ATTENDU QUE l'intimé Laurent Beaudoin (ci-après « **Beaudoin** ») a déjà été inscrit auprès de l'Autorité à titre de représentant de courtier en épargne collective, entre le 5 septembre 1995 et le 30 septembre 1999;

ATTENDU QUE l'intimé Beaudoin n'a jamais été inscrit auprès de l'Autorité à titre de courtier en valeurs;

ATTENDU QUE les faits exposés aux paragraphes 2 à 26 de la *Demande de l'Autorité des marchés financiers en vertu des articles 93 et 94 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, R.L.R.Q., c. A-33.2 et des articles 264 et 273.3 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, R.L.R.Q., c. V-1.1 datée du 23 mai 204 (ci-après la « **Demande** ») démontrent que l'intimé Beaudoin a commis plusieurs manquements à la LVM;

ATTENDU QUE l'intimé Beaudoin a été visé par une première poursuite pénale comportant un (1) chef d'infraction par lequel il était accusé d'avoir aidé la compagnie Gestion Lactée inc. à procéder au placement d'une forme d'investissement assujettie à l'application de la LVM, sans avoir un prospectus visé par l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier;

ATTENDU QUE l'intimé Beaudoin a été déclaré coupable, suite à la tenue d'un procès en Cour du Québec, d'avoir aidé la compagnie Gestion Lactée inc. à procéder au placement d'une forme d'investissement assujettie à l'application de la LVM, sans avoir un prospectus visé par l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier, le tout en violation de l'article 11 de la LVM;

ATTENDU QUE l'intimé Beaudoin a été condamné à une amende de 10 000 \$ pour avoir aidé la société Gestion Lactée inc. à procéder au placement d'une forme d'investissement assujettie à l'application de la LVM sans avoir de prospectus visé par l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier, soit le double de l'amende minimale;

2014-026-001

PAGE : 7

ATTENDU QUE l'intimé Beaudoin a également été visé par une seconde poursuite pénale comportant les trente-trois (33) chefs d'infraction suivants :

- 13 chefs d'avoir aidé, par acte ou omission, les sociétés Groupe Placirent inc. et Gestion L. Beaudoin inc. à procéder à des placements de valeurs sans prospectus;
- 11 chefs d'avoir exercé l'activité de courtier en valeurs sans être inscrit à ce titre;
- 5 chefs d'avoir aidé, par acte ou omission, la société Groupe Beaudoin, Fournier et Roy inc. à exercer l'activité de conseiller en valeurs sans être inscrit à ce titre;
- 4 chefs d'avoir déclaré que les titres de la société Groupe Placirent inc. seraient éventuellement admis à la cote sans l'autorisation préalable de l'Autorité;

le tout en violation des articles 11, 148 et 199 (4) de la LVM;

ATTENDU QUE l'intimé Beaudoin a plaidé coupable à l'égard des trente-trois (33) chefs d'infraction portés contre lui, tout en contestant les peines plus fortes réclamées;

ATTENDU QUE, suite à une recommandation conjointe des parties, l'intimé Beaudoin a été condamné à une amende totalisant 255 000 \$, soit le triple des amendes minimales, pour les trente-trois (33) chefs d'infraction portés contre lui;

ATTENDU QUE l'Autorité peut, en vertu de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, R.L.R.Q., c. A-33.2 (ci-après la « **LAMF** »), s'adresser au Bureau de décision et de révision (ci-après le « **Bureau** ») afin d'exercer les fonctions et pouvoirs prévus par les dispositions de la LVM;

ATTENDU QUE l'Autorité peut s'adresser au Bureau, en vertu des articles 264 et 273.3 de la LVM, afin que le Bureau prononce à l'encontre de l'intimé Beaudoin une ordonnance d'interdiction d'agir comme administrateur ou dirigeant d'un émetteur assujéti ainsi qu'une ordonnance révoquant le bénéfice de toute dispense d'inscription ou de placements de valeurs, le tout pour une durée de cinq (5) ans dans les deux cas;

ATTENDU QUE le 29 mai 2014, l'Autorité a signifié à l'intimé Beaudoin sa Demande datée du 23 mai 2014 ;

ATTENDU QUE les parties désirent conclure une Transaction visant le règlement du présent dossier;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie des présentes et doit présider à son interprétation;
2. L'intimé Beaudoin admet les faits allégués aux paragraphes 2 à 26 de la Demande datée du 23 mai 2014 et produite au présent dossier du Bureau;
3. L'intimé Beaudoin consent au dépôt devant le Bureau des pièces D-1 à D-17 alléguées à la Demande datée du 23 mai 2014;

2014-026-001

PAGE : 8

4. L'Intimé Beaudoin s'engage, librement et en toute connaissance de cause, en vertu de la présente Transaction, et ce, dès l'approbation par le Bureau des termes et conditions des présentes, à :

En vertu de l'article 273.3 de la Loi sur les valeurs mobilières

- ne pas agir comme administrateur ou dirigeant d'un émetteur assujéti au sens de la LVM, et ce, pour une durée de cinq (5) ans de la date de la décision à être prononcée par le Bureau;

En vertu de l'article 264 de la Loi sur les valeurs mobilières

- renoncer au bénéfice de toute dispense d'inscription ou de placements de valeurs prévue par la LVM ou à tout règlement adopté pour l'application de cette loi, et ce, pour une durée de cinq (5) ans de la décision à être prononcée par le Bureau;
5. L'Intimé Beaudoin reconnaît que la présente Transaction est conclue dans l'intérêt public;
 6. L'Intimé Beaudoin reconnaît avoir lu toutes et chacune des clauses de la présente Transaction, reconnaît en avoir compris la portée et s'en déclare satisfait;
 7. L'Intimé Beaudoin consent à ce que le Bureau lui impose, par une Décision à être rendue dans le présent dossier, les ordonnances décrites aux conclusions de la Demande du 23 mai 2014 et décrites au paragraphe 4 des présentes;
 8. L'Intimé Beaudoin reconnaît avoir été conseillé par des procureurs de son choix dans le cadre de la négociation ayant mené à la signature de la présente Transaction ou avoir eu l'opportunité d'obtenir les conseils juridiques de l'avocat de son choix au sujet de ses droits, ses obligations et les conséquences découlant de la présente Transaction;
 9. L'Intimé Beaudoin reconnaît que les termes et conditions de la présente Transaction seront des engagements souscrits par celui-ci auprès de l'Autorité;
 10. L'Intimé reconnaît que constitue une infraction à la LVM le fait de manquer à un engagement souscrit auprès de l'Autorité ou du Bureau;
 11. Les parties conviennent de ne faire aucune déclaration publique incompatible avec les termes et conditions de la présente Transaction;
 12. La présente Transaction ne saurait être interprétée à l'encontre de l'Autorité à titre de renonciation à ses droits et recours lui étant attribués en vertu de la LVM, de la LAMF ou de toute autre loi ou règlement à l'égard de toute violation, passée, présente ou future de la part de l'Intimé Beaudoin;
 13. Les parties ont convenu que cette Transaction soit rédigée en français.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ.

Signé à St-Étienne-de-Lauzon,

le _____ 2014

2014-026-001

PAGE : 9

*(S) Original signé le 12 septembre
2014 à Ste-Marie*

Laurent Beaudoin

Signé à Montréal,

le _____ 2014

*(S) Original signé le 17 septembre 2014
à Montréal*

Contentieux de l'Autorité

Procureurs de l'Autorité des marchés
financiers Contentieux de l'Autorité »

[8] Durant l'audience, l'intimé Laurent Beaudoin a confirmé son consentement aux conclusions de cette transaction et il a admis les faits allégués aux paragraphes 2 à 26 de la demande de l'Autorité.

[9] Le procureur de l'Autorité, jurisprudence à l'appui, a fait des représentations au tribunal sur les obligations du Bureau dans la considération d'une transaction qui lui est soumise par les parties à un litige, sur les facteurs que le Bureau doit prendre en compte dans l'exercice de sa discrétion ainsi que sur le caractère adéquat de la sanction demandée relativement aux manquements reprochés à l'intimé dans le présent dossier.

[10] Soulignant que l'intimé a conclu avec l'Autorité la transaction susmentionnée alors qu'il était représenté par avocat, le procureur de l'Autorité a souligné que l'intimé a reconnu tous les faits ainsi que les manquements qui lui sont reprochés et qu'il consent aux conclusions recherchées.

[11] Le procureur de l'Autorité a conclu qu'il était dans l'intérêt public que le Bureau entérine l'entente soumise par les parties, ce qu'il a demandé respectueusement au Bureau de faire.

L'ANALYSE

[12] Le Bureau a pris connaissance de la demande de l'Autorité et des pièces déposées en preuve du consentement des parties. Il a également pris connaissance du document intitulé « Transaction » signé par les parties.

[13] Considérant l'admission des faits reprochés par l'intimé et considérant que la transaction conclue entre les parties est dans l'intérêt public, le Bureau est prêt à prononcer les conclusions convenues dans cette transaction.

LA DÉCISION

[14] **PAR CES MOTIFS**, le Bureau de décision et de révision, en vertu de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* et des articles 264 et 273.3 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prend acte de la transaction conclue entre les parties et:

2014-026-001

PAGE : 10

INTERDIT à Laurent Beaudoin d'agir comme administrateur ou dirigeant d'un émetteur assujéti, et ce, pour une durée de cinq (5) ans;

REFUSE à Laurent Beaudoin le bénéfice de toute dispense d'inscription ou de placements de valeurs prévue par la *Loi sur les valeurs mobilières* ou à tout règlement adopté pour l'application de cette loi, et ce, pour une durée de cinq (5) ans;

Fait à Montréal, le 26 novembre 2014.

(S) Jean-Pierre Cristel

M^e Jean-Pierre Cristel, vice-président

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2009-007

DÉCISION N° : 2009-007-023

DATE : Le 28 novembre 2014

EN PRÉSENCE DE : M^e CLAUDE ST PIERRE

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Partie demanderesse

c.
OVERSEA CHINESE FUND LIMITED PARTNERSHIP
et
WEIZHEN TANG AND ASSOCIATES INC.
et
WEIZHEN TANG CORPORATION
et
WEIZHEN TANG
et
INTERACTIVE BROKER
Parties intimées

PROLONGATION D'ORDONNANCES DE BLOCAGE ET DÉCISION POUR UN MODE SPÉCIAL DE SIGNIFICATION
[art. 249 et 250, *Loi sur les valeurs mobilières* (RLRQ, c. V-1.1), art. 93, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (RLRQ, c. A-33.2) et art. 16, *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision*, RLRQ, c. A-33.2, r. 1]

Julie Garneau, stagiaire en droit
(Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)
Représentant l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 28 novembre 2014

DÉCISION

[1] Le 3 avril 2009, l'Autorité des marchés financiers (l'« *Autorité* ») a saisi le Bureau de décision et de révision (le « *Bureau* ») d'une demande afin qu'il prononce une ordonnance réciproque d'interdiction d'opérations sur valeurs et de refus du bénéfice de dispenses ainsi qu'une ordonnance de blocage à

2009-007-023

PAGE : 2

l'encontre des intimés, le tout en vertu des articles 249, 264, 265, 318.2, 323.7¹ et 323.8.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*² et de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, tels que ces articles étaient en vigueur à ce moment.

[2] Suite à cette demande, le Bureau a, le 14 avril 2009, prononcé les ordonnances suivantes à l'encontre des intimés³ :

- Il interdit à Oversea Chinese Fund Limited Partnership, Weizhen and Associates inc., Weizhen Tang Corporation et Weizhen Tang, à leurs dirigeants, représentants et administrateurs toute activité, directement, indirectement ou via Internet, en vue d'effectuer toute opération sur valeurs;
- Il refuse à Oversea Chinese Fund Limited Partnership, Weizhen and Associates inc., Weizhen Tang Corporation et Weizhen Tang, à leurs dirigeants, représentants et administrateurs, le bénéfice de toutes dispenses prévues par la *Loi sur les valeurs mobilières* ou par règlement;
- Il ordonne à Oversea Chinese Fund Limited Partnership, Weizhen and Associates inc., Weizhen Tang Corporation et Weizhen Tang, à leurs dirigeants, représentants et administrateurs, et à toute personne ayant connaissance de la décision du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières de ne pas retirer de fonds, titres ou autres biens dans les mains d'Interactive Broker qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle;
- Il ordonne à Interactive Broker de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle pour le compte de Oversea Chinese Fund Limited Partnership, Weizhen and Associates inc., Weizhen Tang Corporation et Weizhen Tang;
- Il autorise la signification de la présente décision pour les intimés suivants : Oversea Chinese Fund Limited Partnership, Weizhen and Associates inc, Weizhen Tang Corporation et Weizhen Tang, par télécopieur ou par courriel adressé à l'avocat de ces derniers.

[3] L'ordonnance de blocage initiale a été prolongée à plusieurs reprises⁴. Le 24 octobre 2014, l'Autorité a transmis au Bureau un avis de présentation d'une demande de prolongation de l'ordonnance de blocage, en vertu du 2^e alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, pour une audience *pro forma* devant la chambre de pratique du Bureau, le 20 novembre 2014. Lors de cette audience, l'audience sur la demande de prolongation de l'Autorité a été fixée pour procéder le 28 novembre 2014, au siège du Bureau.

L'AUDIENCE

¹ Cet article a été remplacé depuis par l'article 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2.

² RLRQ, c. V-1.1.

³ *Autorité des marchés financiers c. Oversea Chinese Fund Limited Partnership*, 2009 QCBDRVM 27.

⁴ *Autorité des marchés financiers c. Oversea Chinese Fund Limited Partnership*, 2009 QCBDRVM 34, 2009 QCBDRVM 69, 2010 QCBDRVM 19, 2010 QCBDR 52, 2010 QCBDR 98, 2011 QCBDR 21, 2011 QCBDR 53, 2011 QCBDR 94, 2012 QCBDR 21, 2012 QCBDR 63, 2012 QCBDR 115, 2013 QCBDR 9, 2013 QCBDR 53, 2013 QCBDR 96, 2014 QCBDR 1, 2014 QCBDR 42, 2014 QCBDR 82.

2009-007-023

PAGE : 3

[4] L'audience a eu lieu à la date prévue en présence d'une représentante de l'Autorité. Bien qu'ils aient reçu signification de l'avis d'audience du Bureau, les intimés étaient absents et non représentés à l'audience. Au cours de celle-ci, la représentante de l'Autorité a informé le Bureau de l'état actuel du dossier. Elle a ainsi rappelé que l'intimé Weizhen Tang était incarcéré depuis le 1^{er} février 2013.

[5] L'Autorité a aussi résumé les récentes correspondances intervenues entre l'intimé Tang, le Bureau et cet organisme, à la suite de la lettre de ce dernier par laquelle il demandait une suspension des procédures devant le Bureau et l'ajournement de l'audience jusqu'en avril 2015. Le Bureau et l'Autorité ont répondu respectivement à l'intimé Weizhen Tang; il était impossible de procéder ainsi pour différentes considérations.

[6] L'Autorité a soumis au Bureau que les motifs initiaux ayant justifié l'émission d'ordonnances de blocage dans le présent dossier existent toujours et que l'enquête se poursuit à l'Autorité. La représentante de l'Autorité a mentionné que le 27 octobre 2014, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario a prolongé son ordonnance temporaire d'interdiction d'opérations sur valeurs, prononcée initialement en mars 2009, jusqu'au 30 avril 2015. De plus, les procédures administratives de cet organisme ont été ajournées jusqu'au 27 avril 2015.

[7] L'Autorité a souligné au Bureau que les intimés n'avaient pas manifesté leur intention de se faire entendre et qu'ils n'étaient pas présents pour contester la demande de prolongation de l'Autorité. Elle a respectueusement soumis au Bureau qu'il est dans l'intérêt du public que les ordonnances de blocage émises soient renouvelées pour que les sommes recueillies illicitement auprès des épargnants demeurent bloquées afin d'empêcher qu'elles ne soient dilapidées.

[8] Pour ces raisons, l'Autorité a demandé au Bureau de prolonger ces ordonnances de blocage pour une période de 120 jours. Enfin, compte tenu de l'incarcération actuelle de l'intimé Weizhen Tang, l'Autorité a aussi demandé, en vertu de l'article 16 du *Règlement sur les règles de procédures du Bureau de décision et de révision*⁵, que le Bureau autorise le mode spécial de signification suivant dans le présent dossier:

« **Autoriser** un mode spécial de signification de la présente décision soit en signifiant Weizhen Tang personnellement et à titre de dirigeant des sociétés Oversea Chinese Fund Limited Partnership, Weizhen Tang and associates inc. et Weizhen Tang Corporation, par le biais d'un « Security intelligence officer » à son lieu d'incarcération. »

L'ANALYSE

[9] L'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoit que l'Autorité peut demander au Bureau d'ordonner à une personne qui fait l'objet d'une enquête de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession⁶.

[10] De même, le Bureau peut émettre une ordonnance à l'encontre d'une personne qui fait l'objet d'une enquête, afin qu'elle ne puisse pas retirer de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle⁷ pour elle.

⁵ RLRQ, c. A-33.2, r.1.

⁶ Précitée, note 2, art. 249 (1°).

⁷ *Id.*, art. 249 (2°).

2009-007-023

PAGE : 4

[11] Enfin, le Bureau peut ordonner à toute personne de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens dont elle a le dépôt, la garde ou le contrôle⁸. Le 2^e alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoit que le Bureau peut prolonger une ordonnance de blocage si les personnes intéressées ne manifestent pas leur intention de se faire entendre ou si elles n'arrivent pas à établir que les motifs initiaux ayant justifié l'émission de l'ordonnance de blocage ont cessé d'exister.

[12] Or, les intimés n'ont pas contesté la demande de prolongation de l'Autorité. De plus, suite aux représentations de l'Autorité, il appert que l'enquête de cet organisme se poursuit, notamment afin de prêter assistance à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario. En particulier, des procédures administratives sont toujours en cours en Ontario, bien qu'elles soient suspendues; elles visent à ultimement redistribuer aux épargnants lésés au moins une partie des sommes recueillies par les intimés dans le cadre de leurs activités illicites.

[13] Considérant que les motifs initiaux ayant justifié l'émission des ordonnances de blocage dans le présent dossier existent toujours, le Bureau est prêt, au nom de l'intérêt public et de la protection des épargnants, à prolonger ces ordonnances de blocage.

LA DÉCISION

[14] Le Bureau de décision et de révision a pris connaissance de la demande de l'Autorité des marchés financiers, telle qu'elle a été présentée au cours de l'audience du 28 novembre 2014. Le Bureau souligne que malgré la signification de l'avis d'audience, les intimés n'étaient pas présents ou représentés à celle-ci et qu'ils ont, par conséquent, fait défaut d'établir que les motifs initiaux justifiant les ordonnances de blocage ont cessé d'exister.

[15] Considérant que ces motifs initiaux existent toujours et le fait que l'enquête de l'Autorité se poursuit, notamment afin de prêter assistance à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, le Bureau est prêt à accueillir la demande de l'Autorité. Il est également prêt à accueillir la demande de l'Autorité pour un mode spécial de signification, du fait des circonstances du présent dossier.

[16] Par conséquent, en vertu de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*⁹ et de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹⁰, le Bureau prolonge les ordonnances de blocage émises dans sa décision n° 2009-007-001, qu'il a prononcées le 14 avril 2009¹¹, telles qu'elles ont été renouvelées depuis¹². Le Bureau prononce également une décision pour un mode spécial de signification, en vertu de l'article 16 de *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision*¹³.

ORDONNANCES DE PROLONGATION DE BLOCAGE, EN VERTU DES ARTICLES 249 ET 250 DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES ET DE L'ARTICLE 93 DE LA LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS :

- **IL ORDONNE** à Oversea Chinese Fund Limited Partnership, Weizhen and Associates inc., Weizhen Tang Corporation et Weizhen Tang, à leurs dirigeants, représentants et administrateurs, et à toute personne ayant connaissance de la décision du Bureau de décision et de révision de

⁸ *Id.*, art. 249 (3°).

⁹ Précitée, note 1.

¹⁰ Précitée, note 2.

¹¹ Précitée, note 3.

¹² Précitée, note 4.

¹³ Précité, note 5.

2009-007-023

PAGE : 5

ne pas retirer de fonds, titres ou autres biens des mains d'Interactive Broker qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle;

- **IL ORDONNE** à Interactive Broker de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle pour le compte de Oversea Chinese Fund Limited Partnership, Weizhen and Associates inc., Weizhen Tang Corporation et Weizhen Tang;

DÉCISION POUR UN MODE SPÉCIAL DE SIGNIFICATION, EN VERTU DE L'ARTICLE 16 DU RÈGLEMENT SUR LES RÈGLES DE PROCÉDURE DU BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION :

- **IL AUTORISE** un mode spécial de signification de la présente décision, par la signification à Weizhen Tang personnellement, ainsi qu'à titre de dirigeant des sociétés Oversea Chinese Fund Limited Partnership, Weizhen Tang and associates inc. et Weizhen Tang Corporation, par l'entremise d'un « *Security Intelligence Officer* », à son lieu d'incarcération.

[17] Conformément à l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, les présentes ordonnances de prolongation de blocage entrent immédiatement en vigueur pour une période de 120 jours, renouvelable, à moins qu'elles ne soient modifiées ou abrogées avant l'échéance de ce terme.

Fait à Montréal, le 28 novembre 2014.

(S) *Claude St Pierre*

M^e Claude St Pierre, vice-président

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2014-019
2014-024

DÉCISION N° : 2014-019-004
2014-024-004

DATE : Le 8 décembre 2014

EN PRÉSENCE DE : M^e JEAN-PIERRE CRISTEL

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Partie demanderesse

c.

ASIM AHMED (faisant notamment affaires sous la raison sociale Entreprise Financial Bloomer)

et

MAMHOOD AHMED

et

GROUPE FINANCIER BLOOMER INC.

Parties intimées

et

INTERACTIVE COURTAGE CANADA INC.

BANQUE DE MONTRÉAL

BANQUE TORONTO DOMINIUM

QUESTRADE INC.

Parties mises en cause

**CONTESTATION DE DÉCISIONS RENDUES *EX PARTE* CONCERNANT DES ORDONNANCES DE BLOCAGE,
D'INTERDICTION D'OPÉRATIONS SUR VALEURS ET D'INTERDICTION D'EXERCER L'ACTIVITÉ DE CONSEILLER
[art. 249, 250, 265 et 266, *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1, art. 93 et 115.9, *Loi sur l'Autorité
des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2]**

M^e Isabelle Bouvier
(Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)
Procureure de l'Autorité des marchés financiers

M^e Louis Nicolas Coupal-Schmidt
Procureur de Asim Ahmed, Mahmood Ahmed et Le Groupe Financier Bloomer Inc.

Date d'audience : Les 30, 31 juillet et 1^{er} août 2014

2014-019-004
2014-024-004

PAGE : 2

DÉCISION

HISTORIQUE

[1] Le 9 avril 2014¹, le Bureau de décision et de révision (« Bureau ») a accueilli une demande *ex parte* de l'Autorité des marchés financiers (« Autorité ») dans le dossier 2014-019 en prononçant à l'encontre des intimés des ordonnances d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller en valeurs mobilières, ainsi que des ordonnances de blocages à l'encontre des intimés et des mises en cause Interactive Courtage Canada, Banque de Montréal et Banque Toronto Dominion. Le 9 mai 2014², le Bureau a aussi accueilli une demande *ex parte* présentée par l'Autorité et a prononcé, à l'égard de l'intimé Asim Ahmed et de la mise en cause Questrade, des ordonnances de blocage dans le dossier 2014-024.

[2] Ces ordonnances furent rendues en vertu des articles 249, 265 et 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières*³ de même que des articles 93 et 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*⁴.

[3] Le 23 avril 2014, l'intimé Asim Ahmed a transmis au Bureau, par l'entremise de son procureur, un avis de contestation de la décision du 9 avril 2014. Pour y donner suite, des audiences *pro forma* ont eu lieu au siège du Bureau les 5 mai 2014 et 21 juillet 2014 afin de déterminer une date pour procéder au fond sur la contestation. Le 21 juillet 2014, le procureur représentant l'intimé Asim Ahmed a annoncé verbalement son intention de contester la décision rendue le 9 mai 2014 par le Bureau. Le Bureau a alors fixé l'audition au fond de ces deux contestations aux 30, 31 juillet et 1^{er} août 2014. Le 28 mai 2014, le Bureau a reçu l'avis de contestation écrit relativement à sa décision du 9 mai 2014.

[4] Le 30 juin 2014, l'Autorité a saisi le Bureau d'une demande de prolongation des ordonnances de blocage rendues les 9 avril et 9 mai 2014⁵. À cet égard, une audience a eu lieu le 30 juillet 2014 durant laquelle la demande de l'Autorité ne fut pas contestée par les intimés et par les parties mises en cause. Par la suite, le Bureau a rendu une décision le 5 août 2014⁶ accueillant la demande de l'Autorité et prolongeant les ordonnances de blocage pour une période de 120 jours.

[5] Le 27 octobre 2014, l'Autorité a transmis un avis de présentation d'une demande de prolongation des ordonnances de blocage à la chambre de pratique du Bureau du 20 novembre 2014. Une audience a eu lieu à cette date durant laquelle la demande de prolongation de l'Autorité ne fut pas contestée par les intimés et par les parties mises en cause.

[6] Durant cette audience, l'Autorité informa le tribunal que l'intimé Asim Ahmed était actuellement emprisonné et qu'il faisait maintenant face à sept chefs d'accusation en vertu du *Code Criminel*, notamment pour fraude, recyclage de produits de la criminalité, faux, usage de faux et entrave à la justice. L'Autorité informa aussi le tribunal qu'une perquisition, effectuée par la Sûreté du Québec, avait

¹ *Autorité des marchés financiers c. Ahmed (Entreprise Financial Bloomer)*, 2014 QCBDR 31.

² *Autorité des marchés financiers c. Ahmed (Entreprise Financial Bloomer)*, 2014 QCBDR 45.

³ RLRQ, c. V-1.1.

⁴ RLRQ, c. A-33.2.

⁵ Précitées, notes 1 et 2.

⁶ *Autorité des marchés financiers c. Ahmed (Entreprise Financial Bloomer)*, QCBDR (Montréal), 5 août 2014, M^e Cristel.

2014-019-004
2014-024-004

PAGE : 3

notamment révélé l'existence de nouveaux comptes bancaires - dont certains auraient été ouverts par les intimés à l'étranger - et la découverte d'environ 200 contrats conclus avec plus de 100 investisseurs.

[7] Suite à cette audience, le Bureau a rendu une décision le 25 novembre 2014⁷ accueillant la demande de l'Autorité et prolongeant les ordonnances de blocage pour une période de 120 jours.

[8] Deux demandes distinctes de l'Autorité sont à l'origine des ordonnances rendues par le Bureau à l'encontre des intimés et des mises en cause dans la présente affaire.

[9] Le Bureau reproduit ci-après les allégations de l'Autorité telles qu'apparaissant à sa première demande (dossier 2014-019), laquelle fut transmise au Bureau le 4 avril 2014 :

I. « INTRODUCTION »

1. La preuve obtenue à ce jour dans le cadre de l'enquête démontre que les Intimés Asim Ahmed (ci-après « **Asim** »), faisant notamment affaires sous la raison sociale Entreprise Financial Bloomer (ci-après « **Financial Bloomer** »), Mahmood Ahmed (ci-après « **Mahmood** »), ainsi que Le Groupe Financier Bloomer inc. (ci-après « **Groupe Financier** »), ont exercé et exercent encore à ce jour l'activité de conseiller en valeurs mobilières, et ce, sans être inscrits à ce titre auprès de l'Autorité;
2. La preuve démontre notamment que plusieurs personnes auraient confié des sommes d'argent à Asim ou à Groupe Financier, dans l'espoir qu'ils gèrent leur argent et la fassent fructifier;
3. La preuve obtenue à ce jour dans le cadre de l'enquête démontre que d'importantes sommes d'argent transitent dans des comptes au nom d'Asim, de Mahmood et de Groupe Financier;
4. Conséquemment, par la présente Demande, la Demanderesse, l'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« **Autorité** »), demande au Bureau de décision et de révision (ci-après le « **Bureau** »), de bien vouloir :
 - prononcer une ordonnance d'interdiction d'opérations sur valeurs et une ordonnance d'interdiction d'agir à titre de conseiller à l'encontre de l'intimé Asim, faisant notamment affaires sous la raison sociale Financial Bloomer;
 - prononcer une ordonnance d'interdiction d'opérations sur valeurs et une ordonnance d'interdiction d'agir à titre de conseiller à l'encontre de l'intimé Mahmood;
 - prononcer une ordonnance d'interdiction d'opérations sur valeurs et une ordonnance d'interdiction d'agir à titre de conseiller à l'encontre de l'intimé Groupe Financier;
 - prononcer une ordonnance de blocage à l'encontre d'Asim afin que celui-ci ne se départisse pas, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'il a en dépôt ou dont il a la garde ou le contrôle, notamment auprès des Mises en cause, Interactive Courtage Canada inc., ayant son siège social au 2106-1800, av.

⁷ *Autorité des marchés financiers c. Ahmed (Entreprise Financial Bloomer)*, QCBD (Montréal), 25 novembre 2014, M^e Cristel.

2014-019-004
2014-024-004

PAGE : 4

McGill College, Montréal (Québec) H3A 3J6, (ci-après la « **Interactive Brokers** »), dans les comptes numéro U4201810 (ci-après le « **Compte U42** ») et numéro F1240321, (ci-après le « **Compte F12** »), ainsi qu'auprès de la ICICI Bank, ayant son siège social au 150, Ferrand Drive, suite 700, Toronto (Ontario) M3C 3E5 (ci-après « ICICI », dans le compte numéro 101801985-8891 (ci-après le « **Compte 8891** »);

- prononcer une ordonnance de blocage à l'encontre de Mahmood afin que celui-ci ne se départisse pas, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'il a en dépôt ou dont il a la garde ou le contrôle, notamment auprès de la Mise en cause, Banque TD, ayant une place d'affaires au 500, Saint-Jacques, 12^e étage, Montréal (Québec) H2Y 1S1, ayant une succursale au 8450, Newman, Lasalle (Québec) H8N 1Y5 (ci-après la « **Banque TD** »), dans le compte numéro [0796] (ci-après le « **Compte 0796** »);
- prononcer une ordonnance de blocage à l'encontre de Groupe Financier afin que celui-ci ne se départisse pas, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'il a en dépôt ou dont il a la garde ou le contrôle, notamment auprès de la Mise en cause, Banque de Montréal, ayant son siège social au 119, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1L6, ayant une place d'affaires au Suite B-20, 8245, boul. Taschereau, Brossard (Québec) J4Y 1A4 (ci-après la « **BMO** »), dans le compte numéro 3722 1998-061 (ci-après le « **Compte 061** »);
- prononcer une ordonnance de blocage à l'encontre de Interactive Courtage Canada inc. afin que celui-ci ne se départisse pas, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'il a en dépôt ou dont il a la garde ou le contrôle pour les Intimés Asim et Groupe Financier, notamment dans le Compte U42 et dans le Compte F12;
- prononcer une ordonnance de blocage à l'encontre de la Banque TD afin que celle-ci ne se départisse pas des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle pour Mahmood, notamment dans le Compte 0796;
- prononcer une ordonnance de blocage à l'encontre de la BMO afin que celle-ci ne se départisse pas, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle pour l'Intimé Groupe Financier, notamment dans le Compte 061;

et ce, pour les motifs énoncés ci-après.

2014-019-004
2014-024-004

PAGE : 5

II. LES PARTIES

5. L'Autorité est l'organisme responsable de l'application, notamment, de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (ci-après la « **LVM** ») et elle exerce les fonctions qui y sont prévues conformément à l'article 7 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2 (ci-après la « **LAMF** »).

a) Asim Ahmed

6. Asim ne détient aucune inscription auprès de l'Autorité, tel qu'il appert de l'attestation d'absence de droit de pratique, **pièce D-1**;
7. Asim fait aussi affaires sous la raison sociale Entreprise Financial Bloomer, entreprise individuelle portant le numéro 2269084507, tel qu'il appert de l'extrait du REQ, **pièce D-2**;
8. Selon les informations inscrite au Registre des entreprises du Québec (ci-après appelé le « **REQ** »), Financial Bloomer exerce des activités de bureaux de conseillers en gestion et plus précisément de la gestion financière, tel qu'il appert de l'état des renseignements d'une personne physique exploitant une entreprise individuelle au registre des entreprises, **pièce D-2**;
9. Selon l'information publiée par Asim sur sa page LinkedIn, ce dernier représente qu'il transige de façon journalière sur les bourses, qu'il gère plus de 50 portefeuilles individuels et commerciaux, qu'il est conseiller en investissement et qu'il est responsable du site Internet financialbloomer.com, tel qu'il appert de la copie de la page LinkedIn d'Asim Ahmed, en date du ou vers le mois de décembre 2013, **pièce D-3**;
10. L'enquête démontre qu'Asim possède un antécédent judiciaire en matière de fraude pour lequel il a reçu une sentence le 25 mai 2011, tel qu'il appert d'une copie du relevé provenant du plumitif relativement au dossier portant le numéro 505-01-066462-066, **pièce D-30**;

b) Mahmood Ahmed

11. Mahmood est le père d'Asim;
12. Mahmood est l'unique actionnaire de Groupe Financier;
13. Mahmood ne détient aucune inscription auprès de l'Autorité, tel qu'il appert de l'attestation d'absence de droit de pratique, **pièce D-4**;

c) Le Groupe Financier Bloomer inc.

14. Groupe Financier est une société constituée le 3 janvier 2014 selon la *Loi sur les sociétés par actions*, LRQ, c. S-31.1, tel qu'il appert de l'état de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises, **pièce D-5**;
15. Groupe Financier est immatriculée au Québec depuis le 3 janvier 2014, **pièce D-5**;
16. Selon les informations du REQ (**pièce D-5**), Groupe Financier exerce des activités de bureaux de conseillers en gestion et plus précisément, « Stock Trading, Portfolio Management, Investment, Consulting »;

2014-019-004
2014-024-004

PAGE : 6

17. En date du 17 janvier 2014, Mahmood était président et premier actionnaire de Groupe Financier, **pièce D-5**;
18. Groupe Financier ne détient aucune inscription auprès de l'Autorité, tel qu'il appert de l'attestation d'absence de droit de pratique, **pièce D-6**;

III. LES FAITS

a) La dénonciation

19. Le ou vers le 9 août 2013, l'Autorité a reçu une dénonciation à l'effet qu'Asim Ahmed aurait sollicité un investisseur, soit l'investisseur F.D., afin d'investir des sommes d'argent à la bourse.

b) L'enquête instituée par l'Autorité

20. Le ou vers le 4 décembre 2013, un enquêteur de l'Autorité a été assigné au dossier afin d'enquêter sur l'allégation d'activités de pratique illégale effectuée par Asim Ahmed et Financial Bloomer;
21. Selon la preuve recueillie à ce jour dans le cadre de cette enquête, il appert qu'Asim, faisant notamment affaires sous la raison sociale Financial Bloomer, a exercé l'activité de courtier ou de conseiller en valeurs mobilières, et ce, sans être inscrit à ce titre auprès de l'Autorité;
22. Au surplus, il appert que Mahmood et Groupe Financier ont eux aussi exercé l'activité de conseiller, et ce, sans être inscrits à ce titre auprès de l'Autorité;

c) Les faits à l'origine des manquements

23. L'enquête, qui est toujours en cours, démontre qu'Asim exerce l'activité de conseiller, notamment en se présentant comme conseiller en investissements, en publiant divers conseils en matière d'investissement, ainsi qu'en effectuant et représentant qu'il effectue de la gestion de portefeuilles de valeurs;
24. À cet effet, Asim publie des informations fausses ou trompeuses à différents endroits concernant des acquisitions qu'il aurait effectuées, ainsi que des rendements engendrés par ces acquisitions, notamment sur le site Internet, sur la page Facebook, ainsi que sur le fil Twitter de Financial Bloomer;
25. L'enquête qui est en cours démontre aussi que Mahmood utilise son compte à la Banque TD afin de changer des sommes d'argent importantes en espèces et rembourser de façon concomitante des individus identifiés dans l'enquête comme des investisseurs;

2014-019-004
2014-024-004

PAGE : 7

i. La sollicitation d'investisseurs

Site Internet de Financial Bloomer

26. Selon l'enquête en cours, Financial Bloomer possède un site Internet sur lequel Asim se présente comme exerçant l'activité consistant à conseiller autrui en matière d'investissements, tel qu'il appert d'une copie de documents tirés du site Internet financialbloomer.com, en liasse, **pièce D-7**;
27. D'ailleurs, Financial Bloomer indique sur son site Internet offrir les services suivants : Business Analysis, Business consulting, Accounting, Investment Strategies, Portfolio arrangement, Review of financial reports, Technical Analysis, Financial Analysis, Brokerage account opening, Stock trading, **pièce D-7**;
28. Aussi, on constate à l'onglet « testimonials » du site financialbloomer.com, plusieurs témoignages de gens qui remercient Asim pour ce qu'il fait pour eux et qui notamment, se disent satisfaits de leur investissement, tel qu'il appert de l'onglet « testimonials » tiré du site Internet financialbloomer.com, **pièce D-8**;
29. De plus, par le biais du site de financialbloomer.com, Asim invite les gens à s'inscrire à sa lettre financière;

Page Facebook de Financial Bloomer

30. L'enquête de l'Autorité démontre que Financial Bloomer publie de l'information sur les actions qu'il transige, et ce, de façon pratiquement journalière, ainsi que des rendements qu'il représente comme étant associés à ces transactions, tel qu'il appert d'une copie de la page Facebook de Financial Bloomer pour la période du 12 avril 2013 au 3 avril 2014, **pièce D-9**;
31. Au surplus, des témoignages provenant d'investisseurs sont publiés sur la page Facebook de Financial Bloomer;
32. À cet effet, l'enquêteur a donc retracé les profils Facebook des personnes qui affichent des commentaires sur la page Facebook de Financial Bloomer;

Le fil Twitter de Financial Bloomer

33. Encore une fois, l'enquête de l'Autorité démontre que Financial Bloomer publie sur son fil Twitter de l'information quant à des actions qu'il transige, et ce, de façon pratiquement journalière, ainsi que de l'information quant aux rendements qu'il représente comme étant associés à ces transactions, tel qu'il appert d'une copie du fil Twitter de Financial Bloomer pour la période du 12 avril 2013 au 24 février 2014, en liasse, **pièce D-10**;

ii. Les renseignements obtenus par l'enquêteur de l'Autorité

Les lettres financières ainsi que les services proposés par Financial Bloomer

34. Le ou vers le 15 janvier 2014, l'enquêteur s'est abonné à la lettre financière de Financial Bloomer sous une identité fictive, soit par l'entremise de btremblay93@yahoo.com, tel qu'il appert du courriel du 15 janvier 2014 confirmant l'inscription de l'enquêteur, ainsi que d'un courriel de bienvenue daté du même jour, en liasse, **pièce D-11**;

2014-019-004
2014-024-004

PAGE : 8

35. Par la suite, l'enquêteur a reçu plusieurs courriels de Financial Bloomer, lesquels représentent que Financial Bloomer a acheté et revendu des actions et a fait des profits, tel qu'il appert des lettres financières pour la période du 15 janvier 2014 au 5 février 2014, reçus par l'enquêteur, en liasse, **pièce D-12**;
36. Le ou vers le 21 janvier 2014, par l'entremise de l'adresse courriel btremblay93@yahoo.com, l'enquêteur a communiqué avec Asim afin de s'enquérir de la possibilité de « mettre de l'argent » avec lui ainsi que des frais exigés par ce dernier, tel qu'il appert de l'échange de courriels des 21 et 22 janvier 2014, **pièce D-13**;
37. Le ou vers 21 janvier 2014, Asim propose à l'enquêteur un portefeuille de daytrading pour lequel il garantit 20 % et partage 50/50 les rendements supérieurs, **pièce D-13**;
38. Par la suite, à la demande de l'enquêteur, Asim fait parvenir une copie d'un contrat de courtage, dans lequel il se décrit comme « courtier », d'une annexe, ainsi que d'un document concernant les types de portefeuilles offerts, tel qu'il appert d'une copie du document « Brokerage Agreement », d'une annexe et d'un document décrivant les portefeuilles, en liasse, **pièce D-14**;
39. Au surplus, le document « Brokerage Agreement » (**pièce D-14**) laisse croire que Interactive Brokers est impliqué d'une façon ou d'une autre dans la transaction;

iii. Les exemples d'investissements

40. À ce jour, l'enquête menée par l'Autorité a permis d'obtenir la version de trois investisseurs;
41. Toutefois, les témoignages apparaissant sur le site financialbloomer.com (**pièce D-8**), la page Facebook de Financial Bloomer (**pièce D-9**), les informations bancaires obtenues de la Banque de Montréal concernant Groupe Financier, ainsi que les dénonciations faites à l'Autorité, permettent de croire qu'il pourrait y avoir au moins 30 personnes ayant investi des sommes d'argent auprès d'Asim;
42. De ces 30 personnes, même en y soustrayant 4 personnes qui portent le même nom que l'épouse d'Asim et qui pourraient conséquemment être des membres de sa famille, l'enquête faite par l'Autorité laisse craindre à ce stade qu'au moins 26 personnes aient investi des sommes par l'entremise d'Asim ou de Groupe Financier;

L'investisseur F.D.

43. Le ou vers le 15 janvier 2014, l'enquêteur a communiqué avec l'investisseur F.D., lequel prétend avoir été sollicité par Asim pour investir à la bourse le ou vers le mois de juillet 2013;
44. L'investisseur F.D. explique avoir donné une somme de 2 000 \$ en argent comptant à Asim sur son ancien lieu de travail, soit le centre d'entraînement Club Mansfield;
45. En date du 15 janvier 2014, l'investisseur F.D. déclare avoir reçu le remboursement de son capital investi, mais il indique avoir conservé les gains chez Financial Bloomer et recevoir des relevés hebdomadaires de ses gains, lesquels s'élevaient selon lui à environ 40 000 \$ aujourd'hui;

L'investisseuse M.-R. M.

2014-019-004
2014-024-004

PAGE : 9

46. L'enquêteur a communiqué avec l'investisseuse M.R. M., laquelle explique avoir rencontré Asim, alors que ce dernier se cherchait un emploi en informatique;
 47. Asim a alors parlé à l'investisseuse M.-R. M. de ses activités sur les marchés financiers, ainsi que d'actions ayant un certain intérêt pour cette dernière;
 48. Le ou vers le 23 mai 2013, M.-R. M. a rencontré Asim à la Place Ville-Marie afin d'investir une somme de 1 000 \$, qu'elle croit avoir donnée par chèque au nom d'Asim Ahmed;
 49. L'investisseuse M.-R. M. indique à l'enquêteur avoir alors reçu un document intitulé « BROKERAGE AGREEMENT », ainsi que, par la suite, des relevés hebdomadaires de portfolio de son investissement par courriel, tel qu'il appert du Brokerage agreement signé par Asim, ainsi que le portfolio de M.-R. M. du 7 octobre 2013 au 28 février 2014, **pièce D-15**;
 50. L'investisseuse M.-R. M. explique que, au début de l'année 2014, elle a rencontré Asim pour se faire expliquer son relevé hebdomadaire et qu'elle a alors demandé le retrait d'une somme de 7 000 \$ de son compte;
 51. L'investisseuse M.-R. M. explique avoir reçu une traite bancaire provenant de la Banque de Montréal au montant de 7 000 \$, dans les cinq (5) jours qui ont suivi, portant ainsi le solde de son compte à environ 20 000 \$, tel qu'il appert de **pièce D-15**;
 52. Depuis, l'investisseuse M.-R. M. a constaté, par l'entremise des lettres financières qu'elle recevait de Financial Bloomer, que, étant donné le retrait d'une somme de 7 000 \$ de son compte, ce dernier n'a plus de croissance et que si elle veut qu'il recommence à croître, elle doit verser dans son compte une somme équivalente à 20 % du retrait effectué;
 53. Depuis, l'investisseuse M.-R. M. commence à ressentir une certaine pression dans le ton des lettres financières, afin d'inciter les investisseurs à investir davantage;
 54. L'enquête démontre que les relevés transmis par Asim à l'investisseuse M.-R. M. laissent croire à cette dernière que, en date du 28 février 2014, elle posséderait une somme approximative de 22 677,01 \$ dans son compte auprès de Financial Bloomer, **pièce D-15**;
 55. Au surplus, le « BROKERAGE AGREEMENT », laissé à l'investisseuse M.-R. M. lors de son investissement, indique que le « courtier » garanti un rendement de 20 % en autant que le client laisse son argent pour un minimum de 8 semaines auprès de lui, **pièce D-15**;
 56. De plus, le « BROKERAGE AGREEMENT » (**pièce D-15**) laisse croire à l'investisseuse que Scotia Itrade est impliqué d'une façon ou d'une autre dans la transaction;
- Information reçue au Centre d'appels de l'Autorité**
57. L'enquête démontre que, le 27 février 2014, une personne, soit G.P., a contacté le centre d'appels de l'Autorité afin de s'informer relativement à Financial Bloomer;
 58. G.P., qui désire demeurer anonyme, a mentionné que sa famille a été approchée pour investir avec Financial Bloomers;

2014-019-004
2014-024-004

PAGE : 10

59. Elle indique que sa famille aurait déjà investi une somme de 50 000 \$ et qu'elle-même s'apprêtait à investir 30 000 \$;
60. La personne aurait contacté l'Autorité suite au fait que sa Banque aurait émis des doutes quant à l'investissement proposé;

Activité contemporaine

61. Le ou vers le 2 avril 2014, l'enquêteur au dossier a reçu une information à l'effet qu'Asim avait tenté d'encaisser deux traites bancaires dans un centre d'encaissement de chèques (ci-après « **Rapide Chèques** ») Rapide Chèque, tel qu'il appert d'une copie d'une traite bancaire de 10 000 \$ portant le numéro 41472936 (ci-après la « **Traite 936** ») et d'une traite de 21 500 \$ portant le numéro 42015141 (ci-après la « **Traite 141** »), en liasse, **pièce D-16**;
62. L'enquête démontre que la Traite 936 est envoyée par l'investisseuse L.T., laquelle a notamment fait certains commentaires apparaissant sur la page Facebook de Financial Bloomer;
63. Quant à la Traite 141, l'enquêteur a été informé qu'elle provient d'un compte qui appartient à la mère de l'investisseuse L.T., pour lequel elle avait une procuration;
64. Le ou vers le 3 avril 2014, l'enquêteur au dossier a reçu de nouveaux documents provenant de Rapide Chèque, lesquels démontre que :
- un compte a été ouvert le 24 mars 2014 par Asim en y ajoutant Mahmoud comme personne de référence;
 - des traites bancaires y ont été présentées pour une somme d'au moins 120 000\$ dans la période du 24 au 28 mars 2014;
 - selon l'enquête, des vérifications auprès des payeurs faites par une employée de Rapide Chèques relativement à certains dépôts, démontrent qu'ils ont été faites en vue d'un investissement;

Tel qu'il appert des documents transmis par Rapide Chèque à l'enquêteur, en liasse, **pièce D-31**;

iv. Les Comptes de courtage d'Asim Ahmed

65. L'enquête en cours démontre qu'Asim possédait, dans la dernière année, plusieurs comptes de courtage;
66. L'enquête démontre que certains de ces comptes sont aujourd'hui fermés;

Le compte de courtage chez Interactive Brokers

67. L'enquête à ce jour démontre qu'Asim détient ou a détenu des comptes de courtage chez Interactive Brokers, soit les comptes suivants :
- Le compte portant le numéro U1201810 (ci-après le « **Compte U12** »), ouvert le 30 avril 2013 et fermé le 5 octobre 2013, parce que transféré dans le Compte U42;

2014-019-004
2014-024-004

PAGE : 11

- Le Compte U42, ouvert le 5 octobre 2013;
- et le Compte F12, ouvert le 8 août 2013 et dans lequel il n'y a eu aucune transaction à ce jour;

Le tout, tel qu'il appert des informations concernant les Comptes U12, U42 et F12 et les relevés mensuels fournis par Interactive Brokers, en liasse, **pièce D-17**;

68. L'enquête démontre que les personnes qui sont inscrites aux comptes mentionnés précédemment et qui ont déposé des sommes dans ces comptes sont Asim, Mahmood, ainsi que la femme d'Asim, S.D., R.D., qui serait possiblement membre de la famille de la femme d'Asim, ainsi que C.P., qui publie régulièrement des commentaires sur la page Facebook de Financial Bloomer et que l'enquêteur identifie comme investisseur, **pièce D-17**;
69. L'analyse des Comptes U12 et U42 démontre que :
- entre le ou vers le mois de juillet 2013 et le ou vers le 29 janvier 2014, des dépôts totalisant une somme de 22 658,71 \$ ont été effectués dans les Comptes U12 et U42, **pièce D-17**;
 - de la somme de 22 658,71 \$, une somme de 14 786,26 \$ provient de 8 dépôts effectués par Asim entre le ou vers le 23 octobre 2013 et le ou vers le 29 janvier 2014 à partir d'un compte de banque qu'il aurait détenu à la Banque HSBC;
 - le ou vers le 17 septembre 2013, une somme de 500 \$ a été virée du Compte U12 au Compte 8891 de la ICICI Bank appartenant à Asim, pièce D-17;
 - le ou vers le 25 septembre 2013, l'investisseur C.P. a déposé une somme de 1 500 \$ dans le Compte U12;
70. Au surplus, l'enquête en cours démontre qu'un document contenu dans le dossier des comptes de Interactive Brokers constitue un faux document;
71. En effet, l'enquête démontre qu'un imprimé des soldes des comptes d'Asim à la Banque de Montréal, portant les numéros 3722-3997-652 (ci-après le « **Compte 652** ») et 3722-4799-542 (ci-après « **Compte 542** »), est à l'effet qu'ils étaient respectivement de 15 002,12 \$ et de 25 012,00 \$ au 30 avril 2013, **pièce D-17**;
72. Or, les relevés bancaires fournis par la Banque de Montréal pour la période du 30 avril 2013 démontrent plutôt des soldes respectifs de 1,00 \$ et de 0,00 \$, tel qu'il appert d'une copie des relevés bancaires du Compte 652 pour la période du 21 mars 2013 au 29 novembre 2013, ainsi que des pièces justificatives, en liasse, **pièce D-18**, et d'une copie des relevés bancaires du Compte 542 pour la période du 25 avril 2013 au 2 décembre 2013, ainsi que d'une pièce justificative, en liasse, **pièce D-19**;

2014-019-004
2014-024-004

PAGE : 12

Le compte de courtage chez Qtrade Investor

73. L'enquête démontre que, entre le ou vers le 13 février 2013 et le ou vers le 25 mars 2013, Asim aurait détenu un compte chez Qtrade Investor, portant le numéro Q5K-9SCP-A (ci-après « **Compte Q5K** »), dans lequel il a notamment déposé un chèque qui s'est avéré être sans fonds et dans lequel il a transigé une petite quantité d'actions, tel qu'il appert d'une copie d'un formulaire d'ouverture de compte signé par Asim, d'un chèque de 20 \$, ainsi que des « Statement of Account » pour la période du 1^{er} février 2013 au 31 mars 2013, en liasse, **pièce D-20**;
74. Suivant la fermeture du Compte Q5K, l'enquête démontre une perte de 178,08 \$;

Le compte de courtage chez BMO Investor Line

75. L'enquête démontre que, entre le ou vers le 22 février et le ou vers le 12 mars 2013, le compte marge portant le numéro 225-67154 (ci-après « **Compte 67154** ») a été ouvert au nom d'Asim chez BMO InvestorLine, tel qu'il appert des documents d'ouverture de compte, d'une lettre adressée à Asim, ainsi que de la photocopie des cartes d'identité d'Asim, en liasse, **pièce D-21**;
76. L'analyse des relevés bancaires du compte 67154 pour la période du 1^{er} février 2013 au 31 décembre 2013 démontre que :
- le ou vers le 27 février 2013, une somme de 300 \$ a été déposée au Compte 67154 et que des actions ont été achetées;
 - au ou vers le mois de mars 2013 une somme de 19 953,60 \$ a été déposée au Compte 67154 et un retrait de 2 180,24 \$ a été effectué;
 - au ou vers le mois d'avril 2013, des chèques déposés en mars 2013 ont été retournés pour insuffisance de fonds, et ce, pour un total de 9 000 \$;
 - une autre somme de 36 813,86 \$ a été déposée au compte au mois d'avril 2013 et une somme de 9 022,29 \$ a été retirée du compte;
 - en mai 2013, la preuve démontre que 32 300 \$ des chèques déposés en avril 2013 ont été retournés;
 - le ou vers le mois de juin 2013, le solde du compte est déficitaire d'une somme de 1 314,88 \$;
 - le compte est demeuré déficitaire jusqu'à sa fermeture en décembre 2013;

Le tout, tel qu'il appert des relevés du compte 67154 du 1^{er} février 2013 au 31 décembre 2013, en liasse, **pièce D-22**;

Un compte de courtage chez Scotia Itrade

77. L'enquête démontre que certains chèques émis en faveur de Scotia Itrade ont été retournés pour insuffisance de fonds;
78. Toutefois, l'enquête qui est toujours en cours n'a pas permis d'obtenir les documents relatifs à ce compte à ce jour;

2014-019-004
2014-024-004

PAGE : 13

Un compte de courtage chez Questrade

79. L'enquête démontre des mouvements d'argent vers un compte chez Questrade, toutefois, l'enquête qui est toujours en cours n'a pas permis d'obtenir les documents relatifs à ce compte à ce jour;

v. Les informations fausses ou trompeuses

80. L'analyse des informations sur la négociation des titres mentionnés sur la page Facebook de Financial Bloomer, sur le fil Twitter de Financial Bloomer, ainsi que dans les lettres financières de Financial Bloomer pour les mois de décembre 2013 et janvier 2014, comparativement au nombre d'actions véritablement achetées, par l'entremise des comptes de courtage d'Asim, ainsi que les profits véritablement générés, démontre que :

- le nombre d'actions réellement transigées par Asim, concernant les titres qu'il mentionne, est nettement inférieur au nombre qu'il représente avoir transigées;
- les rendements véritablement obtenus sont inexacts et, alors que les informations publiées par Financial Bloomer sont à l'effet qu'un profit important est réalisé, les profits sont nettement inférieurs à ceux qui sont représentés, et ce, lorsqu'il y a un profit;
- en effet, dans la majorité des transactions, plutôt que d'avoir enregistré un profit, Asim a plutôt réalisé une perte;
- les représentations qui sont faites par Asim sont fausses ou trompeuses;

Le tout, tel qu'il appert notamment du tableau « Analyse comparative entre l'information publiée sur le « mur Facebook » de Financial Bloomer et les données des relevés de compte reçus d'Interactive Brokers pour la période du 3 décembre 2013 au 31 janvier 2014 » et du tableau « Analyse comparative entre l'information contenue dans la lettre financière de Financial Bloomer et les données des relevés de compte reçus d'Interactive Brokers pour la période du 3 décembre 2013 au 31 janvier 2014 », en liasse, **pièce D-23**, des **pièces D-9 et D-10** et des lettres financières reçues par l'investisseuse M.-R. M. pour la période du 14 février 2014 au 21 mars 2014, en liasse, **pièce D-24**;

81. L'enquête en cours démontre clairement qu'Asim utilise les réseaux sociaux, ainsi que son site Internet afin d'intéresser des investisseurs sur la base d'un rendement gonflé;

vi. Les mouvements de fonds

82. L'enquête démontre qu'Asim a détenu plusieurs comptes bancaires au cours de l'année 2013;
83. L'enquête démontre que plusieurs de ces comptes bancaires sont aujourd'hui fermés, gelés ou n'ont plus d'activité, notamment les comptes suivants :
- un compte bancaire à la Manulife Bank portant le numéro 000001319123, lequel aurait été fermé le ou vers le 16 août 2013;
 - o l'étude sommaire des relevés bancaires de ce compte démontre un grand nombre de transactions qui ont été renversées pour insuffisance de fonds;

2014-019-004
2014-024-004

PAGE : 14

- on retrouve d'ailleurs parmi ces effets des chèques émis par Asim, à lui-même, qui proviennent d'une autre institution, soit la President's Choice Financial;

le tout, tel qu'il appert d'une copie des relevés bancaires de la Manulife Bank pour la période du 31 décembre 2012 au 16 août 2013, ainsi que de certaines pièces justificatives, en liasse, **pièce D-25**;

- un compte bancaire à la Banque HSBC, pour lequel à ce jour, aucun document n'a été obtenu;
- le Compte 652 à la Banque de Montréal, lequel aurait été fermé le ou vers le 29 novembre 2013;
 - l'étude sommaire des relevés bancaires pour la période du 21 mars 2013 au 29 novembre 2013 démontre que plusieurs chèques sans fonds ont été déposés dans ce compte;
 - les chèques sans fonds sont tirés d'un autre compte à la Banque de Montréal au nom d'Asim, soit le Compte 542;
 - il y a aussi un dépôt provenant d'un transfert de fonds de la Banque Manulife Bank et qui a, lui aussi, été renversé au motif d'absence de fonds;

le tout, tel qu'il appert des relevés bancaires du Compte 652 pour la période du 21 mars 2013 au 29 novembre 2014, **pièce D-18**;

- le Compte 542 à la Banque de Montréal, lequel n'a plus d'activité, tel qu'il appert des relevés bancaires du Compte 542 pour la période du 21 mars 2013 au 29 novembre 2014, **pièce D-19**;

Compte bancaire au nom d'Asim Ahmed à la ICICI Bank Canada portant le numéro 101801985-8891

84. Entre le ou vers le 18 mars 2013 et le ou vers le 21 mars 2013, Asim a ouvert le compte bancaire portant le numéro 101801985-8891 à la ICICI Bank Canada (ci-après « **Compte 8891** »), tel qu'il appert des documents d'ouverture de compte, **pièce D-26**;
85. L'analyse des relevés bancaires du Compte 8891, pour la période du 28 mars 2013 au 26 février 2014, ainsi que de certaines pièces justificatives liées à ce compte, révèle que :
 - entre le ou vers le 5 juin 2013 et le ou vers le 26 février 2014, il y a eu 29 dépôts dans le Compte 8891, pour un montant total approximatif de 31 297,59 \$;
 - de ces dépôts, une somme de 7 600 \$ a été déposée en plusieurs versements, en argent comptant, au guichet;
 - de ces dépôts, l'enquête démontre qu'une somme de 10 000 \$ a été déposée le 13 novembre 2013 et proviendrait de M.S., que l'enquête identifie comme une investisseuse;
 - Or, par la suite, on constate que le montant est utilisé afin d'effectuer notamment les paiements qui suivent :
 - activité de P de Brossard;

2014-019-004
2014-024-004

PAGE : 15

- paiement de 2 500 \$ à Mahmood;
- agences de collection;
- orthodontiste;
- paiement à l'investisseuse K.M.;
- paiement de 5 000 \$ à Asim;
- activités préscolaires, etc.;

- de ces dépôts, une somme de 8 000 \$ provient d'un virement électronique du 19 février 2014, d'un compte appartenant à Asim à la Banque HSBC;

- de ces dépôts, une somme de 500 \$ a été virée d'un compte de courtage détenu par Asim chez Interactive Brokers;

- en date du ou vers le 26 février 2014, le solde du Compte 8891 est de 13 875,94 \$;

Le tout, tel qu'il appert des relevés bancaires pour la période du 28 mars 2013 au 26 février 2014, d'un document détaillant certaines transactions, ainsi que des pièces justificatives, en liasse, **pièce D-27**;

86. Cette analyse démontre clairement qu'Asim a déposé dans le Compte 8891 plusieurs montants d'argent comptant, et ce, pour un total approximatif de 7 600 \$;
87. Cette analyse laisse croire que le ou vers le 13 novembre 2013, Asim a déposé au Compte 8891 une somme de 10 000 \$ provenant d'une investisseuse;
88. Cette analyse laisse craindre qu'Asim utilise des sommes provenant d'investisseurs à des fins personnelles, notamment pour des dépenses d'orthodontiste, des agences de collection, l'école, etc.;

Compte bancaire au nom de Mahmood Ahmed à la Banque Toronto-Dominion portant le numéro [0796]

89. L'analyse des relevés bancaires du Compte 0796, pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 24 mars 2014, révèle que :
 - des effets ont été retirés au bénéfice de Scotia Itrade, de Interactive Brokers et de Questrade;
 - le compte est à découvert pratiquement pour toute la période du mois de janvier 2013 au ou vers le 9 septembre 2013;
 - du ou vers le 3 janvier 2013 au ou vers le 28 août 2013, il y a six (6) dépôts de 1 000 \$ et plus;
 - le ou vers le mois de septembre 2013, il y a cinq (5) dépôts de 1 000 \$ et plus, pour un total d'environ 15 000 \$, ainsi que des retraits pour une somme de 7 400 \$, dont des retraits en argent, ainsi qu'un virement de 1 200 \$ à Interactive Brokers;

2014-019-004
2014-024-004

PAGE : 16

- le ou vers le mois d'octobre 2013, il y a 17 dépôts de 1 000 \$ et plus, pour un total d'environ 39 002,50 \$, ainsi que des retraits de 1 000 \$ et plus, pour une somme de 30 187 \$, dont 5 150 \$ en argent, 13 000 \$ en traite et 12 037 \$ en virements;
- du ou vers le mois de novembre 2013, on constate une augmentation des activités dans le Compte 0796, notamment :
 - o le ou vers le 17 mars 2014, on constate un dépôt de 10 000 \$ en argent comptant dans le Compte 0796;
 - o on constate à la même date l'émission d'une traite bancaire de 10 000 \$ au nom de A. P. que l'enquête identifie comme investisseur;
 - o on constate encore à la même date qu'il y a émission d'une traite bancaire de 7 000 \$ au nom de l'investisseur M. F.;
 - o le lendemain, soit le ou vers le 18 mars 2014, il y a un dépôt de 10 000 \$ en argent comptant dans le compte 0796;
 - o le ou vers le 19 mars 2014, il y a émission d'une traite bancaire de 10 000 \$ au nom de l'investisseur C.P.;
 - o le ou vers le 20 mars 2014, on constate qu'il y a eu un dépôt de 10 000 \$ en argent comptant dans le compte 0796;
 - o le ou vers le 24 mars 2014, le solde du Compte 0796 est de 18 828,48 \$;

Tel qu'il appert notamment, de certaines pièces justificatives provenant de la Banque TD, **pièce D-32**;

- de plus, outre les différents mouvements de fonds décrits précédemment, on constate que le Compte 0796 est utilisé afin de payer des dépenses personnelles de Mahmoud, notamment des restaurants et des magasins;

Le tout, tel qu'il appert des relevés bancaires du Compte 0796 pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 24 mars 2014, ainsi que certaines pièces justificatives, en liasse, **pièce D-28**;

90. L'enquête en cours, bien qu'elle ne soit pas terminée, laisse craindre que des sommes importantes provenant d'investisseurs soient diverties au profit de Mahmoud et ou d'Asim;
91. En effet, cette analyse démontre clairement que des sommes importantes transitent dans le Compte 0796 au nom de Mahmood et que de ces sommes, des montants sont payés à des investisseurs;

Compte bancaire au nom de Groupe Financier à la Banque de Montréal portant le numéro 3722 1998-061

92. L'analyse des relevés bancaires du Compte 061, pour la période du 15 janvier 2014 au 28 février 2014, ainsi que d'une pièce justificative, révèle que :

2014-019-004
2014-024-004

PAGE : 17

- le ou vers le 15 janvier 2014, un premier montant a été déposé dans le Compte 061, en argent comptant;
- qu'une somme de plus de 60 000 \$ a été déposée au compte;
- de cette somme, un (1) dépôt d'un montant de 5 000 \$ a été effectué le 16 janvier 2014, par B.V. et N.M., que l'enquête identifie comme des investisseurs;
- d'autres montants importants ont été déposés au Compte 061, notamment :
 - o le ou vers le 20 janvier 2014, une somme de 5 000 \$
 - o le ou vers le 28 janvier 2014, une somme de 20 000 \$;
 - o le ou vers le 14 février 2014, une somme de 5 000 \$;
- or, la preuve démontre que des montants déposés, une somme de 25 000 \$ a été transférée à Habitations Serge Savard, propriétaire de la maison présumément habitée par Asim;
- une somme 2 500 \$ a été payée à Mahmoud;
- une somme de 5 000 \$ a été payée à Asim;
- et une somme de 7 000 \$ a été payé à l'investisseuse M.-R.M.;

Le tout, tel qu'il appert des relevés bancaires pour la période du 15 janvier 2014 au 28 février 2014, ainsi que d'une pièce justificative, en liasse, **pièce D-29**;

93. Cette analyse laisse craindre que des sommes d'argent provenant d'investisseurs ont été déposées dans le Compte 061;
94. Cette analyse démontre aussi que de ces sommes, des montants importants ont été utilisés aux fins personnelles d'Asim;

D) URGENCE DE LA SITUATION ET ABSENCE D'AUDITION PRÉALABLE

95. L'enquête instituée par l'Autorité révèle pour le moment qu'Asim ne possède aucun immeuble situé au Québec;
96. La preuve révèle qu'Asim habiterait un immeuble appartenant à Les habitations Serge Savard;
97. L'enquête en cours dans le présent dossier démontre qu'Asim, outre ses activités relatives à Financial Bloomer et Groupe Financier, ne possède aucun emploi et n'a aucune autre activité économique réelle;
98. Le ou vers le 2 avril 2014, l'enquêteur a été informé qu'Asim tentait de changer des traites bancaires en argent auprès de l'entreprise Rapide Chèque, pour des montants importants;

E) LES DEMANDES D'INTERDICTION ET DE BLOCAGE

2014-019-004
2014-024-004

PAGE : 18

99. L'Autorité soumet qu'il existe des motifs impérieux permettant au Bureau de rendre les ordonnances de blocage et d'interdiction recherchées sans que les intimés ne soient entendus;
100. En effet, par leurs démarches, Asim, Financial Blommer et Groupe Financier ont agi à titre de courtier en valeurs mobilières ou de conseiller, alors qu'ils ne sont pas inscrits à ce titre auprès de l'Autorité;
101. L'enquête effectuée à ce jour par l'Autorité révèle qu'Asim, Financial Bloomer et Groupe Financier effectuent et ou représentent toujours qu'ils effectuent à ce jour, du conseil, ainsi que de la gestion de portefeuille, et ce, en contravention à la LVM;
102. L'enquête effectuée à ce jour par l'Autorité révèle qu'Asim, Financial Bloomer et Groupe Financier se présentent toujours comme courtier en valeurs mobilières et comme conseiller auprès d'investisseurs, et ce, en contravention à la LVM;
103. L'enquête effectuée à ce jour par l'Autorité révèle que par son utilisation du Compte 0796 qu'il détient à la Banque TD, Mahmood aide Asim et Groupe Financier à agir à titre de conseiller auprès d'investisseurs;
104. De plus, les ordonnances d'interdiction et de blocage requises sont notamment nécessaires et motivées par les faits suivants :
- L'Autorité mène une enquête sur la pratique illégale, par les Intimés, de l'activité de courtier en valeurs ou de conseiller;
 - De nombreux investisseurs auraient donné des montants d'argent à Asim, Financial Bloomer et Groupe Financier, afin que ces derniers procèdent à l'achat d'actions et à la gestion de leur portefeuille, et ce, en contravention à la LVM;
 - En effet, l'enquête permet de croire qu'il y a au moins 26 investisseurs impliqués;
 - Les Intimés auraient fait des représentations fausses ou trompeuses en vue d'amener des investisseurs à leur confier des sommes d'argent;
 - Asim offre des garanties sur la valeur des investissements;
 - Actuellement, l'enquête permet de craindre que de l'argent des investisseurs a été acheminé vers les comptes suivants :
 - o le Compte U42 chez Interactive Brokers;
 - o le Compte 061 à la BMO;
 - o le Compte 8891 à la ICICI Bank;
 - o le Compte 0796 à la Banque TD;
 - Des comptes mentionnés précédemment, on constate que des sommes confiées par les investisseurs ont été détournées au profit d'Asim et de Mahmoud, et ce, au détriment de ces investisseurs;

2014-019-004
2014-024-004

PAGE : 19

- De plus, l'enquête démontre que plus de 120 000\$ ont été échangés chez Rapide Chèques par Asim, et ce entre le ou vers le 24 mars 2014 et le ou vers le 28 mars 2014;
 - De ces montants, l'enquête à ce jour permet d'identifier certains payeurs comme des investisseurs;
 - L'enquête toujours en cours démontre qu'Asim détourne ou utilise à des fins autres l'argent des investisseurs en sa possession ou sur lequel il a le contrôle, et ce, notamment pour des paiements en faveur de Habitations Serges Savard, un orthodontiste, des agences de collection, des écoles, Mahmood;
 - Au surplus, l'enquête démontre que des montants d'argent importants ayant été confiés par des investisseurs à Asim, Financial Bloomers et Groupe Financier seraient maintenant perdus ou introuvables;
 - L'enquête effectuée par l'Autorité à ce jour soulève des questions sérieuses quant à l'existence de réelles activités économiques légitimes de la part d'Asim, autres que les activités qu'il exerce illégalement;
 - Il est à craindre que des sommes soient également versées dans d'autres comptes que posséderait Asim;
 - Selon l'enquête en cours, Asim publie toujours à ce jour sur le site financialbloomers.com, sur la page Facebook et sur le fil Twitter de Financial Bloomers des informations fausses ou trompeuses quand à des opérations sur valeurs que lui, Financial Bloomers ou Groupe Financier effectueraient;
105. L'Autorité demande, pour la protection des épargnants et dans l'intérêt public, que le Bureau prononce les ordonnances de blocage et d'interdiction recherchées dans la présente Demande;
106. Une décision immédiate du Bureau est nécessaire pour éviter qu'Asim, Financial Bloomer et Groupe Financier continuent à faire des représentations fausses ou trompeuses en vue d'amener des investisseurs à investir auprès d'eux;
107. Sans une décision immédiate du Bureau, il est à craindre qu'Asim, Mahmood, Financial Bloomer et Groupe Financier continuent à exercer l'activité de courtier ou de conseiller en valeurs, ainsi qu'à gérer des portefeuilles de valeurs en contravention de la LVM;
108. Sans une décision immédiate du Bureau, il est à craindre qu'Asim, Financial Bloomers et Groupe Financier détournent ou utilisent à d'autres fins l'argent des investisseurs en leur possession ou sur lequel ils ont le contrôle. »

[10] Le Bureau reproduit ci-après les allégations de l'Autorité telles qu'apparaissant à sa seconde demande (dossier 2014-024), laquelle fut transmise au Bureau le 7 mai 2014:

« INTRODUCTION

1. La demanderesse l'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« **Autorité** ») est chargée de l'application de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (ci-après la « **LVM** »), et elle

2014-019-004
2014-024-004

PAGE : 20

exerce les fonctions qui y sont prévues conformément à l'article 7 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q. c. V-33.2 (ci-après la « **LAMF** »).

2. Le 25 février 2014, l'Autorité a institué une enquête relativement aux activités de placement de valeurs mobilières d'Asim Ahmed, Mahmood Ahmed et le Groupe Financier Bloomer inc. (ci-après le « **Groupe Financier** »);
3. Le 4 avril 2014, l'Autorité a saisi le Bureau de décision et de révision (ci-après le « **Bureau** ») d'une demande *ex parte* visant à obtenir des ordonnances de blocage et d'interdictions d'opérations sur valeurs, notamment à l'encontre d'Asim Ahmed, tel qu'il appert de la demande de l'Autorité déposée au dossier 2014-019 du Bureau.
4. Dans cette demande, l'Autorité faisait état, notamment, des faits suivants :
 - i. le ou vers le 4 décembre 2013, un enquêteur de l'Autorité a été assigné au dossier afin d'enquêter sur l'allégation d'activités de pratique illégale effectuée par l'Intimé Asim Ahmed et Entreprise Financial Bloomer (ci-après « Financial Bloomer »);
 - ii. selon la preuve recueillie, il appert que l'Intimé Asim Ahmed, faisant notamment affaires sous la raison sociale Financial Bloomer, a exercé l'activité de courtier ou de conseiller en valeurs mobilières, et ce, sans être inscrit à ce titre auprès de l'Autorité;
 - iii. par cette enquête, l'Autorité a notamment constaté que plusieurs personnes auraient confié des sommes d'argent à l'Intimé Asim Ahmed ou à Groupe Financier, dans l'espoir qu'ils gèrent leur argent et la fassent fructifier;
 - iv. l'Autorité a constaté que d'importantes sommes d'argent transitent dans des comptes au nom d'Asim Ahmed, de Mahmood Ahmed et de Groupe Financier;

tel qu'il appert de la demande de l'Autorité, déposée au dossier 2014-019 du Bureau.
5. Le 9 avril 2014, le Bureau a rendu la décision n° 2014-019-001 prononçant des ordonnances de blocage et d'interdictions d'opérations sur valeurs, notamment à l'encontre d'Asim Ahmed, tel qu'il appert de la décision, déposée au dossier 2014-019 du Bureau.
6. Le 9 avril 2014, la décision n° 2014-019-001 a été signifiée à l'Intimé Asim Ahmed, tel qu'il appert du procès-verbal de signification, déposé au dossier 2014-019 du Bureau.
7. Les ordonnances de blocage rendues le 9 avril 2014 à l'encontre d'Asim Ahmed se lisent comme suit :
 - **ORDONNE** à Asim Ahmed, Mahmood Ahmed et Le Groupe Financier Bloomer inc., de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'ils ont en leur possession;
 - **ORDONNE** à Asim Ahmed de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, notamment auprès :
 - de la mise en cause, Interactive Courtage Canada inc., ayant son siège social au 2106-1800, ave. McGill College, Montréal (Québec)

2014-019-004
2014-024-004

PAGE : 21

H3A 3J6, dans les comptes portant les numéros U4201810 et F1240321;

- de la ICICI Bank, ayant une place d'affaires au 150, Ferrand Drive, suite 700, Toronto (Ontario) M3C 3E5, dans le compte portant le numéro 101801985-8891;
8. Quant à Mahmood Ahmed, outre l'ordonnance de blocage mentionnée précédemment, une ordonnance spécifique a été rendue comme suit :
- **ORDONNE** à Mahmood Ahmed de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, notamment auprès de la mise en cause, Banque Toronto-Dominion, ayant une place d'affaires au 500, Saint-Jacques, 12^e étage, Montréal (Québec) H2Y 1S1, ayant une succursale au 8450, Newman, Lasalle (Québec) H8N 1Y5, dans le compte portant le numéro [0796];

Or, l'enquête démontre aussi que les 10 et 11 avril 2014, malgré l'ordonnance de blocage mentionnée précédemment, ainsi que sa signification à l'Intimé Asim Ahmed, deux paiements et un retrait d'argent ont été effectués à partir du compte bancaire au nom d'Asim Ahmed portant le numéro 101801985-8891 (ci-après le « **Compte ICICI 8891** »), tel qu'il appert d'une copie des relevés bancaires concernant le Compte ICICI 8891 pour la période du 26 février 2014 au 11 avril 2014, ainsi que de la liste personnelle des bénéficiaires, en liasse, **pièce D-1**.

9. Le ou vers le 11 avril 2014, suite à une demande de collaboration, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (ci-après la « **CVMO** ») a donné une directive à la ICICI Bank enjoignant cette dernière de retenir les fonds, valeurs mobilières ou les biens sur lesquels elle avait la garde ou le contrôle dans le Compte ICICI 8891, tel qu'il appert de la directive émise par la CVMO le 11 avril 2014, **pièce D-2**.
10. Le ou vers le 17 avril 2014, la CVMO a déposé à la Cour supérieure de l'Ontario un avis de requête pour obtenir le maintien de la directive, tel qu'il appert de l'avis de requête dans le dossier portant le numéro CV-14-10522-0001, **pièce D-3**.
11. Le ou vers le 6 mai 2014, la Cour supérieure de l'Ontario a rendu une ordonnance de maintien de la directive pour une durée indéterminée, tel qu'il appert de la décision du 6 mai 2014 rendue par l'honorable juge Wilton Siegel, **pièce D-4**.
12. Le ou vers le 23 avril 2014, l'Intimé Asim Ahmed et les autres intimés déposaient, par écrit dans le même document, un avis d'intention de contester une décision rendue sur audition *ex parte* conformément à l'article 115.9 de la LVM et un avis d'intention de produire une requête en levée partielle des blocages afin d'exercer leur droit d'être entendus par le Bureau, tel qu'il appert de ladite demande, déposée au dossier 2014-019 du Bureau.
13. Dans cette demande, l'Intimé Asim Ahmed énonce notamment que « Plusieurs avoirs gelés appartiennent entièrement au Requérant, et ne découlent en rien de somme (sic) confiées par des investisseurs ».
14. Le débat entre l'Autorité et les intimés à la décision 2014-019-001, dont Asim Ahmed, est toujours pendant devant le Bureau, tel qu'il appert au dossier 2014-019 du Bureau.

2014-019-004
2014-024-004

PAGE : 22

15. Par la présente Demande, l'Autorité demande au Bureau de bien vouloir :
- prononcer une nouvelle ordonnance de blocage à l'encontre d'Asim Ahmed afin que celui-ci ne se départisse pas, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'il a en dépôt ou dont il a la garde ou le contrôle, notamment auprès de la Mise en cause, Questrade inc., ayant un domicile élu au 1250, boul. René-Lévesque Ouest, Bureau 1400, Montréal (Québec) H3B 5E9, (ci-après « **Questrade** »), dans le compte numéro 26659325 (ci-après le « **Compte 9325** »);
 - prononcer une ordonnance de blocage à l'encontre de Questrade inc., afin que celle-ci ne se départisse pas, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle pour l'intimé Asim Ahmed, notamment dans le Compte 9325;

et ce, pour les motifs énoncés ci-après.

LES FAITS NOUVEAUX

16. L'Autorité a reçu, le ou vers le 21 avril 2014, des documents demandés à Questrade relatifs au Compte 9325 au nom d'Asim Ahmed.
17. L'analyse des relevés du Compte 9325, pour la période du mois de juin 2013 au 31 mars 2014, révèle que :
- i. le compte aurait été ouvert au ou vers le mois de juin 2013;
 - ii. le ou vers le 13 juin 2013, un dépôt de 1 \$ provenant d'un transfert du Compte ICICI 8891 aurait été effectué;
 - iii. le ou vers le 23 juillet 2013, un dépôt de 1 000 \$ provenant d'un transfert du compte au nom de Mahmood Ahmed portant le numéro [0796] à la Banque Toronto-Dominion (ci-après le « **Compte TD 796** ») aurait été effectué;
 - iv. le ou vers le 19 septembre 2013, un dépôt de 200 \$ provenant du Compte ICICI 8891 aurait été effectué;
 - v. le ou vers le 11 mars 2014, un autre dépôt de 2 500 \$ provenant du Compte ICICI 8891 aurait été effectué;
 - vi. enfin, le ou vers le 31 mars 2014, le Compte 9325 avait une valeur de 2 601,09 \$ et démontrait donc une perte d'environ 1 100 \$;
- le tout, tel qu'il appert d'une copie des informations concernant le Compte 9325 pour la période du mois de juin 2013 au 31 mars 2014, **pièce D-5**, d'une copie des relevés bancaires concernant le Compte ICICI 8891 pour la période du 28 mars 2013 au 26 février 2014, **pièce D-6**, d'une copie d'un extrait des relevés bancaires concernant le Compte TD 796 pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 24 mars 2014, **pièce D-7**, et de la **pièce D-1**.
18. Or, l'enquête démontre que plusieurs montants d'argent déposés dans le Compte ICICI 8891 depuis le mois de mars 2013 proviennent d'investisseurs.

2014-019-004
2014-024-004

PAGE : 23

19. De plus, l'enquête révèle que l'intimé Asim Ahmed, outre ses activités relatives à Financial Bloomer et Groupe Financier, ne possède aucun emploi et n'a aucune activité économique réelle.
20. Au surplus, la preuve démontre que les 10 et 11 avril 2014, malgré la signification de l'ordonnance de blocage dans le dossier 2014-019, Asim Ahmed a tout de même effectué des paiements à partir du Compte ICICI 8891, tel qu'il appert de la **pièce D-1**.
21. À ce stade, l'Autorité demande au Bureau d'émettre les ordonnances de blocage énoncées dans la présente demande, de façon conservatoire, afin de lui permettre d'enquêter librement sur les opérations effectuées dans le Compte 9325 chez Questrade sans que les sommes qui s'y trouvent ne soient à risque.
22. Au surplus, l'Autorité mène toujours son enquête sur la pratique illégale, par Asim Ahmed, de l'activité de courtier en valeurs ou de conseiller.
23. Aussi, il est à craindre que sans une décision immédiate du Bureau, Asim Ahmed détourne ou utilise à d'autres fins l'argent des investisseurs qui est en possession la Mise en cause ou dont elle a la garde ou le contrôle.
24. À la lumière de l'ensemble du dossier, il est nécessaire, pour la protection des investisseurs, que le Bureau prononce les ordonnances de blocage incluses dans la présente demande, et ce, sans audition préalable, conformément à l'article 115.9 de la LAMF, et ce, afin de permettre à l'Autorité de continuer son enquête sur les agissements notamment d'Asim Ahmed. »

L'AUDIENCE

[11] L'Audience a eu lieu au siège du Bureau aux dates prévues, soit les 30, 31 juillet et 1^{er} août 2014, en présence de la procureure de l'Autorité et du procureur des intimés, lequel a évoqué divers motifs pour justifier l'absence des intimés.

La position de l'Autorité

[12] La procureure de l'Autorité a exprimé de l'étonnement en constatant l'absence des intimés à l'audience. Elle a souligné que la contestation d'une décision rendue *ex parte* par le Bureau offre une opportunité aux intimés de prendre - en personne - connaissance de la preuve présentée par le demandeur et, surtout, leur permet de donner au tribunal leur version des faits.

[13] En ouverture de l'audience du 30 juillet 2014, la procureure de l'Autorité a demandé l'exclusion des témoins. Cette demande fut accordée par le tribunal. Elle a ensuite requis la permission de procéder de manière conjointe dans les deux dossiers contestés par les intimés (2014-019 et 2014-024). Le procureur des intimés ayant manifesté son accord à cette demande, le tribunal a autorisé la procureure de l'Autorité à procéder de cette manière.

2014-019-004
2014-024-004

PAGE : 24

[14] La procureure de l'Autorité a subséquentement déposé un amendement à la demande⁸ du 4 avril 2014 de l'Autorité dont la substance est reproduite au paragraphe 7 de la présente décision. Le Bureau reproduit ci-après cet amendement présenté en vertu de l'article 38 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision*⁹:

« 109. Le ou vers les 28 et 29 juillet 2014, l'enquêteur au dossier a reçu plusieurs courriels d'investisseurs qui se disent satisfaits du travail de l'intimé Asim Ahmed, tel qu'il appert d'une copie des courriels, en liasse, sous D-33. »

[15] La présentation de cet amendement fut autorisée par le Bureau et, par la suite, la procureure de l'Autorité a amorcé la présentation *de novo* de l'ensemble de la preuve contenue dans les deux demandes¹⁰ de l'Autorité.

[16] Pour l'assister dans cette présentation, elle a fait témoigner un enquêteur à l'emploi de l'Autorité qui est notamment spécialisé en cyber-surveillance.

[17] L'enquêteur a rappelé les faits qui sont à l'origine de l'enquête de l'Autorité dans la présente affaire, à savoir que :

- Le ou vers le 9 août 2013, le centre d'information de l'Autorité a reçu une demande d'information d'un épargnant qui désirait savoir si l'intimé Asim Ahmed détenait une inscription quelconque auprès de l'Autorité;
- Le ou vers le 2 octobre 2013, le dossier a été transféré au département des pré-enquêtes;
- Le ou vers le 4 décembre 2013, le dossier a été attribué au témoin comme enquêteur spécialisé en cyber-surveillance.

[18] La procureure de l'Autorité a subséquentement procédé à un interrogatoire de l'enquêteur portant sur tous les faits et allégués décrits dans les deux demandes détaillées de l'Autorité qui sont à l'origine des ordonnances rendues par le Bureau dans ses décisions du 9 avril 2014 et du 9 mai 2014, lesquelles font l'objet de la présente contestation.

[19] Dans le cadre de cet interrogatoire exhaustif, l'enquêteur a procédé au dépôt formel et systématique de toutes les pièces présentées au support de la preuve de l'Autorité dans la présente affaire.

[20] La procureure de l'Autorité a affirmé qu'il existe une preuve claire et prépondérante à l'effet que les intimés ont exercé illégalement, durant la période couverte par l'enquête, l'activité de courtier et de conseiller en valeurs mobilières notamment par l'entremise de l'Internet et de divers médias sociaux électroniques.

[21] Elle a souligné qu'exercer l'activité de courtier et de conseiller en valeurs mobilières n'est pas un droit, mais un privilège qui est soumis à plusieurs conditions, dont celle d'être inscrit à cet effet auprès de l'Autorité. Or, l'intimé Asim Ahmed – qui a déjà fait l'objet d'une condamnation pour fraude en vertu du

⁸ Cette demande fut accueillie par le Bureau dans sa décision du 9 avril 2014 (précitée, note 1).

⁹ Chapitre A-33.2, r. 1.

¹⁰ Transmises au Bureau le 4 avril et le 7 mai 2014.

2014-019-004
2014-024-004

PAGE : 25

Code Criminel – affirme faussement et sans aucune retenue sur son site Internet « Financial Bloomer » qu'il est non seulement normal mais préférable de ne pas être inscrit.

[22] La procureure de l'Autorité a réitéré que l'enquête, toujours en cours, avait révélé que plusieurs épargnants avaient investi des sommes d'argent importantes auprès des intimés et que ceux-ci faisaient illégalement signer des contrats de courtage comportant de fausses garanties.

[23] Elle a rappelé que, compte tenu que l'enquête de l'Autorité avait aussi révélé que les sommes récoltées illicitement par les intimés auprès des épargnants servaient principalement à défrayer les dépenses personnelles des intimés, le Bureau avait émis - dans l'intérêt public et à titre de mesures conservatoires - des ordonnances d'interdiction et de blocage à l'encontre des intimés et des mises en causes dans la présente affaire.

[24] La procureure de l'Autorité a rappelé lors de l'audience que les intimés ne faisaient pas encore l'objet d'accusations et que l'enquête se poursuivait. Elle a néanmoins ajouté que les faits jusqu'alors recueillis durant cette enquête justifiaient et continuaient de justifier pleinement les mesures conservatoires demandées par l'Autorité et accordées par le Bureau dans ses décisions du 9 avril 2014 et du 9 mai 2014.

[25] À cet égard, dans sa plaidoirie, elle a souligné que les intimés n'ont présenté aucun témoin pour contredire la preuve détaillée présentée par l'Autorité, laquelle demeure essentiellement non contredite.

[26] La procureure de l'Autorité a rappelé que l'intimé Asim Ahmed a sciemment enfreint une ordonnance de blocage émise par le Bureau le 9 avril 2014 en retirant, après cette date, de l'argent de l'un de ses comptes bancaires.

[27] Elle a aussi souligné que l'enquêteur de l'Autorité a étrangement reçu, les 28 et 29 juillet 2014, une série de courriels¹¹ très similaires provenant d'une douzaine de soi-disant investisseurs qui affirmaient tous être très satisfaits des services financiers offerts par les intimés. Or, un de ces soi-disant investisseurs satisfaits a laissé, probablement par mégarde, le courriel suivant qui apparaît à la suite de celui qu'il adressait à l'enquêteur de l'Autorité :

“ From : asimahmed30@gmail.com

Date : Mon, 28 Jul 2014 18 :33 :24 – 0400

Subject : Meeting with AMF and YOUR SUPPORT IMPORTANT MUST READ!

To: [omis pour des raisons de sécurité]

Hello everyone,

A hearing is scheduled to begin Wednesday in my file with AMF.

Thank you for all your trust and help and support since we have started to work together.

The investigator has discussed with most of you. In most cases it was over the phone. If you wish to avoid any misunderstanding, you may email M. Hamelin tonight or tomorrow to confirm your opinion.

¹¹ Pièce D-33 (en liasse) déposée par la procureure de l'Autorité.

2014-019-004
2014-024-004

PAGE : 26

My lawyer approves this. If you choose to write to M. Hamelin, it is **preferred NOT to follow up if he replies.**

You may keep in mind that whenever a public officer is asking you any questions, **all you have to provide is your name and date of birth. They are used to hearing "I'm sorry I have nothing to say".**

It was put to my attention by some of you that the gentleman's email address was: [omis pour des raisons de sécurité].

If you choose to write him, please forward me your message. I appreciate any support and I will keep on doing my best for you. You may also fwd me any past emails exchanges you have had with him.

Also, please keep in mind.

As a AMF order prevents me from trading and giving financial advice since 9th April 2014, it is preferred not to discuss the period from April 9th – today. As we all know, my colleagues have been taking care of you :-)

Below I have outlined templates you can use to send out an email to him. We are in this together and we will win. It is not justice if you are not allowed to freely invest where you want to !

If you have referred anyone to me, please forward them this email provided only if they want to help me.

Thank you,

Asim

_____ TEMPLATES _____

Bonjour Monsieur Hamelin,

J'ai appris qu'une audience aurait bientôt lieu dans le dossier de Asim Ahmed.

Je voulais donc en profiter pour donner suite à nos derniers échanges dans ce dossier.

Je vous confirme donc que mon opinion est la suivante :

(...)

Sincèrement,

XX

Hello M. Hamelin,

I have learned that a hearing will soon take place in the file of M. Asim Ahmed.

I wanted to take this opportunity to follow up with our latest exchanges in this matter.

I confirm that my opinion is the following:

(...)

Sincerely,

2014-019-004
2014-024-004

PAGE : 27

XX “

[28] La procureure de l'Autorité a souligné que ce courriel de l'intimé Asim Ahmed en dit long sur les intentions véritables de celui-ci et de ses complices. Il constitue, en particulier, une entrave à l'enquête de l'Autorité.

[29] Elle a de plus affirmé qu'il est alarmant de constater que ce courriel suggère que les intimés ont poursuivi – après l'émission des ordonnances d'interdiction et de blocage du Bureau - leurs activités illicites auprès d'épargnants vulnérables :

« As a AMF order prevents me from trading and giving financial advice since 9th April 2014, it is preferred not to discuss the period from April 9th – today. As we all know, my colleagues have been taking care of you :-) »

[30] La procureure de l'Autorité a plaidé qu'il est essentiel, au nom de l'intérêt public et pour la protection des épargnants, que le Bureau maintienne en place durant l'enquête de l'Autorité l'ensemble des mesures conservatoires qu'il a émises dans ses décisions du 9 avril et du 9 mai 2014, en particulier afin d'empêcher les intimés de dilapider les sommes qu'ils ont illicitement recueillies auprès des épargnants.

La position du procureur des intimés

[31] Le procureur des intimés a procédé au contre-interrogatoire du témoin de l'Autorité mais n'a pas lui-même présenté de témoins.

[32] Il a indiqué au tribunal que les intimés ne contestaient pas les ordonnances d'interdiction d'exercer l'activité de courtier et de conseiller en valeurs mobilières émises par le Bureau dans sa décision du 9 avril 2014¹².

[33] Le procureur des intimés a fait valoir que l'intimé Asim Ahmed était le père de cinq enfants et qu'il avait le droit d'avoir un compte bancaire à partir duquel il soit en mesure de défrayer ses dépenses familiales. Il a indiqué qu'il en est de même pour le père de l'intimé Asim Ahmed : Mamhoud Ahmed. Le procureur des intimés n'a toutefois pas présenté au Bureau une demande écrite, en bonne et due forme, de levée partielle des ordonnances de blocages en vigueur à l'égard des intimés et des mises en cause.

[34] Le procureur des intimés a admis que l'intimé Asim Ahmed avait déjà été condamné en 2011 à 9 mois de prison pour une fraude, en vertu du *Code Criminel*, commise en 2006. Il a toutefois suggéré qu'il était inéquitable de prendre des décisions en fonction uniquement de cette condamnation passée.

[35] Il a présenté au tribunal des excuses, au nom de l'intimé Asim Ahmed, pour avoir malencontreusement enfreint une ordonnance de blocage, émise par le Bureau le 9 avril 2014, en retirant de l'argent d'un compte bancaire après cette date.

[36] Il a affirmé au tribunal que les clients des intimés sont des investisseurs avertis qui n'ont formulé aucune plainte. À cet égard, le procureur des intimés a souligné que l'Autorité n'avait fait témoigner aucun investisseur dans la présente affaire. Il a de plus indiqué que l'Autorité n'avait pas identifié de comptes de courtage ou bancaires, aux noms des intimés, qui étaient dans des institutions financières

¹² Précitée, note 1.

2014-019-004
2014-024-004

PAGE : 28

situées à l'extérieur du Canada et que cela pourrait avoir faussé les conclusions de l'analyse financière présentée au Bureau pour soutenir les demandes de l'Autorité.

[37] Le procureur des intimés a indiqué que l'enquête de l'Autorité était beaucoup trop longue. Cela a actuellement pour effet d'empêcher les intimés d'avoir accès à leurs comptes - bancaires ou de courtage - et a une incidence importante sur leurs droits fondamentaux, notamment leur droit à la sécurité.

[38] À cet égard, il a souligné que les intimés enduraient actuellement un niveau de stress important qui affecte à la fois leur santé et leur réputation. Il a suggéré au tribunal que la santé des intimés pourrait être encore plus affectée si ceux-ci ne sont pas bientôt en mesure de rembourser certains de leurs investisseurs ou en mesure de leur payer les rendements promis sur leurs placements.

[39] Le procureur des intimés a plaidé qu'il était important que les parties se parlent pour trouver des solutions. À cet égard, il a suggéré que l'Autorité devrait vérifier si certaines dispenses pourraient s'appliquer à la présente situation des intimés. Il a aussi suggéré que l'Autorité devrait permettre aux intimés de prendre des cours spécialisés, dont elle reconnaîtrait la valeur. L'Autorité pourrait aussi accompagner les activités financières des intimés sous la forme d'une bienveillante tutelle.

[40] Le procureur des intimés a affirmé que l'enquête de l'Autorité a fait fausse route. Certaines des personnes ayant investi des sommes d'argent auprès des intimés sont d'anciens policiers ou des gens œuvrant dans des domaines qui leur permettent d'apprécier pleinement les risques. Or, si le tribunal lit attentivement les courriels que ces investisseurs ont fait parvenir à l'Autorité, ces épargnants n'ont que des louanges à l'endroit des intimés. Aucun de ces investisseurs ne s'inquiète d'avoir perdu son argent.

[41] Le procureur des intimés a indiqué que l'Autorité avait erronément suggéré au tribunal que des motifs impérieux justifiaient l'émission *ex parte* d'ordonnances fort contraignantes à l'égard des intimés.

[42] Il a rappelé que le contrat d'investissement proposé par les intimés garantit un rendement si l'investisseur ne retire pas son argent pendant une année. Or, a-t-il affirmé, cela fait environ un an que l'enquête de l'Autorité perdure et « la bulle n'a pas encore crevé ».

[43] Le procureur des intimés a plaidé que, pendant que l'enquête de l'Autorité perdure, les droits de ses clients commencent à être affectés et ce, d'autant plus que l'Autorité demande au tribunal de maintenir en vigueur pendant tout ce temps des ordonnances ayant un impact considérable sur eux.

[44] Le procureur des intimés a conclu en demandant au Bureau de lever les ordonnances de blocage affectant les intimés puisque celles-ci furent émises pour des motifs impérieux qui n'existent pas.

[45] Alternativement, il a demandé au Bureau de lever partiellement ces ordonnances de blocage afin de permettre aux intimés de déposer et de retirer certaines sommes d'argent pour défrayer leurs dépenses personnelles.

[46] La procureure de l'Autorité s'est objectée à la présentation de cette demande subsidiaire durant la présente audience. Elle a allégué que le procureur des intimés devra présenter au Bureau une demande écrite de levée partielle et amener ses clients à témoigner durant une autre audience qui serait dédiée à entendre une telle demande.

L'ANALYSE

Les ordonnances d'interdictions

2014-019-004
2014-024-004

PAGE : 29

[47] Le tribunal a pris acte du fait que le procureur des intimés a indiqué durant l'audience qu'il ne conteste pas les ordonnances d'interdiction, émises à l'égard des intimés, dans la décision du Bureau du 9 avril 2014.

[48] À cet égard, le tribunal rappelle que l'Autorité a - par l'entremise de sa procureure et du témoignage de son enquêteur - présenté une preuve très détaillée des faits reprochés aux parties intimées. Or, ces faits indiquent clairement et d'une manière prépondérante que les intimés ont exercé des activités de courtier et de conseiller en valeurs mobilières sans détenir aucune des inscriptions requises auprès de l'Autorité des marchés financiers.

[49] Circonstances aggravantes, la preuve écrite recueillie récemment¹³ durant l'enquête de l'Autorité suggère que l'intimé Asim Ahmed et ses complices poursuivraient ces activités au mépris des ordonnances d'interdictions - il convient de le rappeler - furent émises par le Bureau, le 9 avril 2014, à la suite d'une audience tenue *ex parte* durant laquelle des motifs impérieux furent invoqués par l'Autorité.

[50] Les activités de courtier et de conseiller des intimés qui furent identifiées durant l'enquête de l'Autorité - laquelle se poursuit - s'effectuèrent par l'entremise de l'Internet et de plusieurs médias sociaux électroniques, notamment : (i) un site Internet de « Financial Bloomer », (ii) une page Facebook « Asim Ahmed / Financial Bloomer », (iii) une page Twitter « Asim Ahmed / Financial Bloomer », (iv) une page « Asim Ahmed » sur le site de LinkedIn et, (v) une lettre financière que les intimés faisaient parvenir par courriel à leurs clients et à leurs clients potentiels.

[51] La preuve récoltée durant l'enquête de l'Autorité a démontré qu'une agressive stratégie était utilisée par les intimés pour appâter des investisseurs et pour promouvoir auprès des épargnants l'utilisation des services financiers offerts illicitement par les intimés.

[52] L'enquête de l'Autorité a aussi révélé qu'au moins une cinquantaine d'épargnants avaient été attirés par la stratégie utilisée par les intimés. De nombreux épargnants ont ainsi investi des sommes d'argent importantes auprès de l'intimé Asim Ahmed - faisant notamment affaires sous la raison sociale Entreprise Financial Bloomer - et/ou de l'intimé Groupe Financier Bloomer inc., dont l'intimé Mahmoud Ahmed est le président et l'unique actionnaire.

[53] Ces épargnants ont signé des contrats de courtage, rédigés en anglais (« Brokerage Agreement ») seulement, qui furent illégalement proposés par les intimés. La preuve démontre que ces contrats de courtage incluent une garantie qui se présente généralement sous la forme de la clause suivante ou d'une variante :

« 5. Broker Guarantee :

Broker guarantees a 20% gain on stock options provided the stocks are held for a minimum of 1 year. At any event the client wishes to exercise his/her rights before the 1 year period, Broker is not responsible for loses or damages to the 20% amount, however the principal is guaranteed. Broker will communicate every week to client regarding the investment and provide if applicable new charts, data analysis to show client how the investment is performing. If principal amount and 20% guarantee is kept in the account for one year, client may withdraw the 50% split gains during the year. However at the end of the year the amount will be adjusted to what was withdrawn. Example: Client invests \$1000 and 20% (\$200) for total of \$1200 in account for one year. His/her portfolio in 2 months becomes \$3000 and client wishes to withdraw \$1800, he/she

¹³ Pièce D-33 (en liasse) déposée par la procureure de l'Autorité.

2014-019-004
2014-024-004

PAGE : 30

may do so. At the end of the year, the client portfolio is \$4000. If he/she wants to withdraw and close portfolio, he/she will receive \$2200 (\$4000 minus the amount taken during the year \$1800). If client, withdraws the initial amount and 20% guarantee before the year, he/she is not entitled to the 50% split gains and the broker has fulfilled his obligation.”

[54] Le Bureau rappelle que l'article 148 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoit que nul ne peut agir à titre de courtier ou de conseiller à moins d'être inscrit à ce titre auprès de l'Autorité des marchés financiers. Les activités de courtier et de conseiller sont ainsi définies à l'article 5 de la *Loi sur les valeurs mobilières* :

« «conseiller»: toute personne qui exerce ou se présente comme exerçant l'activité consistant à conseiller autrui en matière d'investissement en valeurs ou d'achat, de souscription ou de vente de valeurs ou à gérer un portefeuille de valeurs;

«courtier»: toute personne qui exerce ou se présente comme exerçant les activités suivantes:

1° des opérations sur valeurs comme contrepartiste ou mandataire;

2° le placement d'une valeur pour son propre compte ou pour le compte d'autrui;

3° tout acte, toute publicité, tout démarchage, toute conduite ou toute négociation visant même indirectement la réalisation d'une activité visée au paragraphe 1° ou 2°; »

[55] La preuve présentée par l'Autorité est particulièrement accablante pour l'intimé Asim Ahmed qui a déjà été condamné pour fraude en vertu de l'article 380 (1) a) du *Code Criminel*¹⁴ et qui a reçu une peine d'emprisonnement de 9 mois le 25 mai 2011. Cette preuve est d'autant plus grave qu'elle révèle que l'intimé Asim Ahmed a écrit dans un courriel daté du 28 juillet 2014 adressé à certains épargnants:

« As a AMF order prevents me from trading and giving financial advice since 9th April 2014, it is preferred not to discuss the period from April 9th – today. As we all know, my colleagues have been taking care of you :-) »

[56] Le Bureau rappelle que c'est ce même intimé Asim Ahmed qui n'hésitait pas à affirmer ouvertement dans la rubrique « Frequently Asked Questions » du site Internet de Financial Bloomer, lequel inclut sa photographie :

« 15. I don't see you registered in the Commission in Quebec: is it normal?

Answer: Not only it is normal but also preferred. At Financial Bloomer we do not want to limit ourselves to only one province while our trading certifications allow us to trade around the world. If we register in Quebec we won't be able to offer you all the great offers or trade for you outside of North America. We do work with interactive brokers and they are a CIPF member so you are protected and have many financial gateways to make sense of your money. »

[57] La preuve recueillie par l'Autorité et présentée au tribunal a révélé que l'intimé Mahmood Ahmed est le père de l'intimé Asim Ahmed et qu'il est de surcroît le président et l'actionnaire de contrôle de l'intimé Groupe Financier Bloomer Inc., dont les activités officiellement inscrites au Registraire des

¹⁴ Code criminel, L.R.C. (1985), ch. C-46.

2014-019-004
2014-024-004

PAGE : 31

entreprises du Québec sont décrites comme suit: « Bureaux de conseillers en gestion, Stock Trading, Portfolio Management, Investment, Consulting ».

[58] L'Autorité a présenté au tribunal une preuve prépondérante à l'effet qu'une série de traites bancaires provenant de plusieurs investisseurs auraient été émises à l'ordre de « Entreprise Financial Bloomer ». Ces traites bancaires totaliseraient une somme d'au moins 120 000 \$. L'intimé Asim Ahmed a encaissé ou tenté d'encaisser ces traites bancaires dans un centre spécialisé d'encaissement de chèques.

[59] Or, la preuve présentée par l'Autorité a démontré que « Entreprise Financial Bloomer » est inscrite au Registraire des entreprises du Québec à titre de raison sociale utilisée par l'intimé Asim Ahmed. Ses activités sont officiellement décrites auprès du Registraire des entreprises du Québec comme suit : « Bureaux de conseillers en gestion, Gestion Financière ».

[60] Une analyse des mouvements de fonds dans les comptes bancaires de tous les intimés, y compris ceux de Mahmood Ahmed et du Groupe Financier Bloomer Inc., a permis à l'Autorité d'identifier clairement le cheminement d'investissements faits par plusieurs épargnants en réponse à la sollicitation effectuée par l'intimé Asim Ahmed et « Entreprise Financial Bloomer » dans le cadre de leurs activités illégales de courtier et de conseiller en valeurs mobilières.

[61] La preuve présentée au tribunal par l'Autorité indique que la plupart des sommes investies par les épargnants servent à défrayer des dépenses personnelles des intimés et à entretenir une opération, destinée à attirer des investisseurs, qui a rapidement connu un dangereux succès.

[62] Ainsi, la preuve révèle que les investissements faits par les épargnants auprès des intimés ne serviraient que marginalement à constituer de véritables portefeuilles de valeurs mobilières. Les rendements mirobolants obtenus par quelques investisseurs ne seraient en fait que des leurres destinés à les convaincre d'augmenter leurs mises de fonds et à convaincre - par leurs témoignages flatteurs affichés sur certains médias sociaux - d'autres épargnants d'investir en utilisant les services de courtier ou de conseiller illégalement offerts par les intimés.

[63] Afin d'assurer la protection des épargnants et l'intégrité des marchés financiers, il est prévu à l'article 265 de la *Loi sur les valeurs mobilières* que le Bureau peut interdire à une personne toute activité en vue d'effectuer une opération sur valeurs. Il est également prévu à l'article 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières* que le Bureau peut interdire à une personne d'exercer l'activité de conseiller.

[64] Le Bureau était d'avis le 9 avril 2014 que, dans la présente affaire, il y avait lieu d'émettre des ordonnances d'interdiction à l'encontre des intimés puisque la preuve présentée par l'Autorité démontrait d'une manière prépondérante que ces derniers exerçaient des activités de courtier et de conseiller en valeurs sans détenir aucune des inscriptions requises.

[65] Le procureur des intimés a indiqué qu'il ne contestait pas les ordonnances d'interdictions susmentionnées émises par le Bureau le 9 avril 2014.

[66] Et à la lumière de la preuve prépondérante présentée par l'Autorité durant l'audience du 30, 31 juillet et 1^{er} août 2014, le Bureau est d'avis qu'il n'y a pas lieu de modifier la décision qu'il a prise le 9 avril 2014 à l'égard de ces ordonnances d'interdictions.

Les ordonnances de blocage

2014-019-004
2014-024-004

PAGE : 32

[67] La preuve présentée par l'Autorité a démontré d'une manière prépondérante que les intimés ont utilisé à des fins personnelles des sommes d'argent qu'ils ont illicitement recueillies auprès des épargnants en agissant illégalement à titre de courtiers ou de conseillers en valeurs mobilières.

[68] Il s'agit pour le Bureau d'un fait fort inquiétant qui a justifié, dans la présente affaire, une intervention rapide afin de protéger les intérêts des épargnants, notamment en empêchant que les intimés ne dilapident l'argent illicitement recueilli auprès de certains investisseurs avant que l'Autorité, ou d'autres intervenants, n'aient pu prendre les mesures qui s'imposent.

[69] L'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoit que l'Autorité peut demander au Bureau de prononcer une décision à l'effet d'ordonner à une personne qui fait ou ferait l'objet d'une enquête de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession. De même, le Bureau peut rendre une ordonnance à l'encontre d'une personne qui faisait l'objet d'une enquête afin qu'elle ne puisse pas retirer de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour elle. Enfin, le Bureau peut ordonner à toute personne de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens dont elle a le dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle.

[70] L'article 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* prévoit que le Bureau peut rendre une ordonnance affectant les droits d'une personne sans que cette personne en soit avisée préalablement, à condition que des motifs impérieux soient présents.

[71] Ce pouvoir de rendre une ordonnance affectant les droits d'une partie sans lui donner l'occasion de se faire entendre d'abord doit s'interpréter en tenant compte des objectifs de la réglementation sur les valeurs mobilières soit : la protection du public investisseur, la confiance du public envers l'intégrité des marchés financiers, la mise en place de mesures de contrôle efficaces pour les marchés financiers et l'accès à une information fiable, exacte et complète sur les produits financiers offerts et sur les intervenants exerçant des activités sur les marchés.

[72] Dans sa décision du 9 avril 2014¹⁵, le Bureau a donc émis, en plus des ordonnances d'interdiction susmentionnées, des ordonnances de blocage à l'encontre des intimés et de certaines institutions financières mises en cause, afin de protéger les intérêts des investisseurs attirés par les intimés.

[73] Des motifs impérieux furent invoqués par l'Autorité pour justifier l'émission de ces ordonnances *ex parte* et ces motifs furent retenus par le Bureau dans sa décision du 9 avril 2014. Le Bureau a donc agi rapidement, en vertu des dispositions de l'article 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, et il a émis des ordonnances de blocage ayant pour objectif d'empêcher que les intimés dilapident l'argent qu'ils avaient recueilli illicitement auprès des épargnants.

[74] Subséquemment, l'Autorité a présenté une autre demande au Bureau en invoquant des motifs tout aussi impérieux à l'égard de la protection de l'intérêt public et des épargnants. Le Bureau a donc tenu rapidement une autre audience *ex parte* le 8 mai 2014.

[75] L'Autorité a alors démontré au Bureau que l'intimé Asim Ahmed n'avait pas respecté une ordonnance de blocage prononcée par le Bureau dans sa décision du 9 avril 2014. L'intimé Asim Ahmed a enfreint cette ordonnance de blocage en retirant, notamment le 11 avril 2014, des fonds du compte bancaire numéro 101801985-8891 qu'il possédait à la ICICI Bank, ayant une place d'affaires au 150 Ferrand Drive, suite 700, Toronto (Ontario) MC3 3E5. Compte tenu qu'il fut démontré que la décision du 9

¹⁵ *Autorité des marchés financiers c. Ahmed (Entreprise Financial Bloomer)*, précitée, note 1.

2014-019-004
2014-024-004

PAGE : 33

avril 2014 du Bureau fut signifiée le jour même à l'intimé Asim Ahmed, il s'agissait d'un élément de preuve particulièrement aggravant à l'encontre de celui-ci.

[76] De plus, lors de l'audience du 8 mai 2014, l'Autorité a indiqué qu'elle avait identifié - dans le cadre de la continuation de son enquête - un compte appartenant à l'intimé Asim Ahmed dans une autre institution financière, en l'occurrence la firme de courtage en ligne Questrade Inc.. L'Autorité a alors demandé au tribunal d'émettre à l'endroit de ce compte de courtage des ordonnances de blocage complémentaires par rapport à celles qui avaient été émises par le Bureau le 9 avril 2014.

[77] Le Bureau a alors réagi rapidement afin de protéger les épargnants et, dans sa décision du 9 mai 2014¹⁶, il a émis - à titre de mesure conservatoire et pour des motifs impérieux - des ordonnances de blocage concernant le compte de courtage et l'institution financière susmentionnés.

[78] L'avocat des intimés a suggéré que ses clients avaient le droit d'avoir des comptes bancaires et de les utiliser.

[79] À cet égard, le tribunal rappelle que l'article 6 de la *Charte des droits et libertés de la personne*¹⁷ (ci-après « Charte québécoise ») prévoit que : « Toute personne a droit à la jouissance paisible et à la libre disposition de ses biens, sauf dans la mesure prévue par la loi ». Par ailleurs, l'article 9.1 de la Charte québécoise stipule que les libertés et droits fondamentaux « s'exercent dans le respect des valeurs démocratiques, de l'ordre public et du bien-être général des citoyens du Québec ».

[80] La Cour Suprême du Canada a eu l'occasion dans l'arrêt *Pezim*¹⁸ de rappeler que la réglementation en valeurs mobilières vise la protection de l'intérêt public en veillant au bon fonctionnement des marchés et en maintenant la confiance du public envers les marchés financiers et leurs intervenants. Cette Cour a aussi clairement rappelé dans l'arrêt *Branch*¹⁹ que la régulation des marchés financiers vise une fin sociale importante et, dans l'arrêt *Pacific Coast Coin Exchange*²⁰, qu'il fallait donner à la réglementation en valeurs mobilières une interprétation large. La Cour Suprême du Canada a aussi clairement rappelé dans l'arrêt *Veilleux*²¹ que le droit de propriété prévu à l'article 6 de la Charte québécoise demeure soumis aux limitations et restrictions prévues par la législation.

[81] Par conséquent, comme l'a bien résumé le Bureau dans *Autorité des marchés financiers c. Gestion Guychar (Canada) Inc.*²² :

« [37] En bref, les ordonnances de blocage sont des mesures prévues par la loi dans l'intérêt public et viennent restreindre les droits individuels au bénéfice de la collectivité. Ces mesures conservatoires ont préséance sur l'intérêt privé et elles doivent s'interpréter de façon large afin de remplir leur rôle de protection du public. [...] »²³

¹⁶ *Autorité des marchés financiers c. Ahmed (Entreprise Financial Bloomer)*, précitée, note 2.

¹⁷ RLRQ, c. C-12.

¹⁸ *Pezim c. Colombie-Britannique (Superintendent of Brokers)*, [1994] 2 RCS 557.

¹⁹ *British Columbia Securities Commission c. Branch*, [1995] 2 RCS 3.

²⁰ *Pacific Coast Coin Exchange c. Ontario Securities Commission*, [1978] 2 RCS 112.

²¹ *Veilleux c. Québec (commission de protection du territoire agricole)*, [1989] 1 RCS 839.

²² 2010 QCBDR 92.

²³ *Id.*, par. 37.

2014-019-004
2014-024-004

PAGE : 34

[82] Par ailleurs, le Bureau indique qu'il est disposé à entendre une demande de levée partielle des ordonnances de blocage qu'il a émises dans ses décisions du 9 avril et du 9 mai 2014. Encore faut-il qu'une telle demande soit formulée en bonne et due forme, ce qui n'a pas été fait par les intimés, les mises en causes, ou leurs procureurs dans le cadre de la présente affaire.

[83] Le procureur des intimés a affirmé que l'Autorité n'avait pas identifié de comptes de courtage ou de comptes bancaires, aux noms des intimés, qui étaient dans des institutions financières situées à l'extérieur du Canada. Il a suggéré que cela pourrait avoir faussé les conclusions de l'analyse financière présentée au Bureau pour soutenir les demandes de l'Autorité.

[84] À cet égard, le tribunal souligne que le procureur des intimés n'a présenté durant l'audience aucune preuve à l'effet que de tels comptes existent et que leur existence a effectivement faussé l'analyse de l'Autorité. De plus, les intimés n'ont offert aucun témoignage à cet effet.

[85] Par ailleurs, le tribunal rappelle que - si de tels comptes existaient - les intimés, qui sont soumis à une ordonnance générale de blocage émise par le Bureau depuis le 9 avril 2014, ne pourraient retirer des fonds, titres ou autres biens de ces comptes.

[86] Durant l'audience, la procureure de l'Autorité a présenté une preuve²⁴ à l'effet que l'intimé Asim Ahmed a mis en œuvre - peu de temps avant l'audience - une opération de manipulation visant à démontrer à l'Autorité et au tribunal que ses services financiers étaient grandement appréciés par de nombreux investisseurs s'exprimant d'une manière tout à fait spontanée. Fait étonnant, cette preuve révèle que l'intimé Asim Admed a même explicitement écrit dans un courriel daté du 28 juillet 2014 que « My lawyer approves this ». Plus alarmant est le fait que cette preuve suggère que l'intimé Asim Ahmed et ses complices ont poursuivi - après l'émission des ordonnances d'interdiction et de blocage du Bureau - leurs activités illicites auprès d'épargnants vulnérables.

[87] Le tribunal retient que cette preuve, qui ne fut pas contestée par le procureur des intimés, illustre bien le *modus operandi* de l'intimé Asim Ahmed et de ses complices. Le Bureau ne peut que souhaiter que l'enquête de l'Autorité - qui se poursuit - fasse éventuellement, au nom de l'intérêt public et de la protection des épargnants, toute la lumière à cet égard.

[88] Entretemps, après avoir considéré l'ensemble de la preuve présentée durant l'audience, le Bureau est encore plus convaincu que les ordonnances de blocage qu'il a émises dans ses décisions du 9 avril 2014 et du 9 mai 2014 doivent être maintenues.

[89] Le tribunal rappelle que ces ordonnances de blocage sont des mesures conservatoires essentielles à la protection des épargnants, dont l'argent a été recueilli par les intimés dans le cadre de leur exercice illicite de l'activité de courtier et de conseiller en valeurs mobilières. À cet, égard, le Bureau souligne que le procureur des intimés n'a pas contesté les ordonnances d'interdiction émises par le tribunal à l'égard de ses client. Or, ces ordonnances d'interdiction furent émises spécifiquement parce que l'Autorité a démontré, par une preuve prépondérante, que les intimés exerçaient illégalement l'activité de courtier et de conseiller en valeurs.

[90] Ces ordonnances de blocage sont des mesures destinées, non pas à sanctionner les intimés, mais à empêcher ceux-ci de dilapider l'argent qu'ils ont illicitement recueilli auprès des épargnants. Ces mesures conservatoires ont aussi pour but de permettre à l'Autorité de poursuivre son enquête en

²⁴ Pièce D-33 (en liasse) déposée par la procureure de l'Autorité et paragraphes 23, 24 et 25 de la présente décision.

2014-019-004
2014-024-004

PAGE : 35

sachant que l'argent des épargnants est protégé, et à accorder du temps - notamment aux investisseurs lésés – pour qu'ils entreprennent des recours visant la redistribution des sommes illicitement recueilli par les intimés auprès de ceux-ci.

[91] Ces ordonnances de blocage ont aussi pour but de protéger l'intérêt public, de défendre l'intégrité des marchés financiers et de maintenir la confiance des épargnants.

LA DÉCISION

[92] Le Bureau a pris connaissance de l'ensemble de la preuve présenté lors de l'audience qui s'est déroulée le 30 et le 31 juillet 2014 de même que le 1^{er} août 2014.

[93] Le Bureau est d'avis que l'Autorité a présenté une preuve prépondérante à l'effet qu'il est dans l'intérêt public de maintenir les ordonnances d'interdiction et de blocage émises à l'encontre des intimés et des mises en cause dans ses décisions du 9 avril 2014 et du 9 mai 2014.

[94] **PAR CES MOTIFS**, le Bureau de décision et de révision, en vertu des articles 93 et 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* et en vertu des articles 249, 250, 265 et 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, maintient les ordonnances d'interdiction d'opération sur valeurs, d'interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs et de blocage - telles que renouvelées depuis - qu'il a prononcées à l'encontre des intimés et des mises en cause dans ses décisions du 9 avril 2014 et du 9 mai 2014.

Fait à Montréal, le 8 décembre 2014.

(S) Jean-Pierre Cristel

M^e Jean-Pierre Cristel, vice-président

3.

Distribution de produits et services financiers

- 3.1 Avis et communiqués
 - 3.2 Réglementation
 - 3.3 Autres consultations
 - 3.4 Retraits aux registres des représentants
 - 3.5 Modifications aux registres des inscrits
 - 3.6 Avis d'audiences
 - 3.7 Décisions administratives et disciplinaires
 - 3.8 Autres décisions
-

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

3.2 RÉGLEMENTATION

3.2.1 Consultation

Chambre de la sécurité financière – Modifications au *Règlement intérieur de la Chambre de la sécurité financière* et Abrogation du *Règlement sur les sections de la Chambre de la sécurité financière*

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a notamment pour mission l'encadrement des activités de distribution de produits et services financiers par la surveillance et le contrôle des organismes d'autoréglementation reconnus, comme la Chambre de la sécurité financière (la « Chambre »).

En vertu du chapitre II du Titre III de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, la Chambre est soumise à l'obligation d'examen et d'approbation par l'Autorité des modifications à ses documents constitutifs, son règlement intérieur et ses règles de fonctionnement.

Conformément au Plan de supervision de l'Autorité des marchés financiers à l'égard de la Chambre de la sécurité financière (le « Plan de supervision ») publié au Bulletin de l'Autorité du 11 juillet 2013, vol.10, n° 27, section 7.1, disponible sur le site Web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca, le projet de migration des sections régionales de la Chambre vers la Corporation des professionnels en services financiers fait l'objet d'une procédure d'approbation par l'Autorité. Selon le Plan de supervision, la Chambre doit procéder à une consultation et les documents relatifs à son projet doivent être publiés pour consultation sur son site Web et au Bulletin de l'Autorité.

Après une première consultation, tenue du 10 juillet au 4 septembre 2014, la Chambre lance une consultation sur les modifications à ses règlements.

Aussi, l'Autorité publie ci-après les documents suivants :

- l'Avis de sollicitation de commentaires par la Chambre de la sécurité financière; et
- l'Analyse présentée à l'Autorité des marchés financiers – Modifications au *Règlement intérieur de la Chambre de la sécurité financière* et Abrogation du *Règlement sur les sections de la Chambre de la sécurité financière*, laquelle inclut la version finale et la version finale soulignée du Règlement intérieur intégrant les modifications, le *Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Chambre de la sécurité financière*, le *Règlement abrogeant le Règlement sur les sections de la Chambre de la sécurité financière* et les résolutions du conseil d'administration.

En vertu du Plan de supervision, la décision de l'Autorité sera prise en tenant compte de différents critères pour déterminer s'il convient d'approuver le projet présenté. L'Autorité s'assurera notamment que le projet :

- n'est pas contraire à l'intérêt public;
- a pour objet de garantir la conformité avec la législation applicable;
- favorise la protection du public et encourage l'adhésion à des principes commerciaux justes et équitables, l'adoption d'un comportement irréprochable dans la conduite des opérations et des affaires;
- encourage, de manière générale, la confiance du public à l'égard des objectifs et activités de la Chambre;

- est utile à l'administration des activités de la Chambre;
- interdit la discrimination déraisonnable entre clients, membres ou autres.

La décision de l'Autorité sera publiée à son Bulletin.

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Louise Gauthier
Direction des pratiques de distribution et des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : (418) 525-0337, poste 4821
Sans frais : 1 877 525-0337
Courrier électronique : louise.gauthier@lautorite.gc.ca

Le 8 janvier 2015



AVIS DE SOLLICITATION DE COMMENTAIRES

Modifications au Règlement intérieur de la Chambre de la sécurité financière et abrogation du Règlement sur les sections de la Chambre de la sécurité financière

Résumé

Le conseil d'administration de la Chambre de la sécurité financière (« la Chambre ») a approuvé les modifications du *Règlement intérieur de la Chambre de la sécurité financière* (le « Règlement intérieur ») et l'abrogation du *Règlement sur les sections de la Chambre de la sécurité financière* (le « Règlement sur les sections »). Les modifications visent à proposer une nouvelle composition de l'assemblée générale des membres de la Chambre en raison de la migration des vingt sections régionales.

Des modifications portant sur la gouvernance de la Chambre en vue de prévenir les conflits d'intérêts au sein du conseil d'administration, ainsi que des modifications de concordance ont également été apportées.

Processus d'établissement des modifications

La Chambre est un organisme d'autoréglementation constitué par la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (R.L.R.Q., chapitre D-9.2) qui a comme mission d'assurer la protection du public en maintenant la discipline et en veillant à la formation et à la déontologie de ses membres qui œuvrent dans les disciplines du courtage en épargne collective, de la planification financière, de l'assurance de personnes, de l'assurance collective de personnes et du courtage en plans de bourses d'études. Les affaires de la Chambre sont administrées par un conseil d'administration. Les modifications apportées au Règlement intérieur ont été adoptées par le conseil d'administration de la Chambre lors de sa séance du 5 décembre 2014. Ces modifications réglementaires sont déposées à l'Autorité des marchés financiers suivant le *Plan de supervision de la Chambre de la sécurité financière*.

Les commentaires relatifs aux modifications apportées au Règlement intérieur et à l'abrogation du Règlement sur les sections doivent être présentés à la Chambre et à l'Autorité des marchés financiers au plus tard le 9 février 2015.

Il est à noter que les commentaires seront affichés sur le site Web de la Chambre. Ces commentaires seront considérés publics. Par conséquent, il est conseillé de ne pas y inclure des renseignements personnels.

Prière de soumettre ces commentaires à :

M^e Marie Elaine Farley
Vice-présidente, affaires juridiques et corporatives et Secrétaire
Chambre de la sécurité financière
300, rue Léo-Pariseau, 26^e étage
Montréal (Québec) H2X 4B8
Courriel : consultation@chambresf.com

Ces commentaires doivent également être transmis à l'Autorité des marchés financiers à l'attention de :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, Tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Annexes

Les personnes intéressées trouveront en annexe le document d'analyse, la version finale du Règlement intérieur intégrant les modifications, la version finale soulignée du Règlement intérieur permettant de faire le suivi des modifications, le Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Chambre de la sécurité financière, le Règlement abrogeant le Règlement sur les sections de la Chambre de la sécurité financière et les résolutions du conseil d'administration.

La date d'entrée en vigueur de ces modifications sera celle indiquée à l'avis de mise en vigueur publié par la Chambre sur son site Web.



Chambre de la
Sécurité
Financière

**Modifications au *Règlement intérieur*
de la *Chambre de la sécurité financière* et
abrogation du *Règlement sur les sections de la*
*Chambre de la sécurité financière***

Analyse présentée à l'Autorité des marchés financiers



DÉCEMBRE 2014

Chambre de la sécurité financière | 1

Introduction

Le *Règlement intérieur de la Chambre de la sécurité financière* (le « Règlement intérieur ») est entré en vigueur le 17 février 2012. Il a remplacé celui initialement adopté, le 12 novembre 1998, par le conseil d'administration de la Chambre de la sécurité financière (« la Chambre »). Le *Règlement sur les sections de la Chambre de la sécurité financière* (le « Règlement sur les sections ») a été adopté par le conseil d'administration de la Chambre le 8 décembre 2000.

En vertu de l'article 74 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (RLRQ, chapitre A-33.2), tout projet de modification au Règlement intérieur ou au Règlement sur les sections est soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »). L'Autorité et la Chambre ont convenu d'une procédure à suivre lorsqu'une telle modification est proposée. Ainsi, conformément au *Plan de supervision de la Chambre de la sécurité financière* (le « Plan de supervision »), la Chambre doit procéder à une consultation publique.

Le 10 juillet 2014, la Chambre a lancé une consultation sur son projet de faire migrer ses vingt sections régionales vers une organisation autonome, la Corporation des professionnels en services financiers (la « CDPSF »). Cette consultation a pris fin le 4 septembre 2014. Le 21 octobre 2014, l'Autorité a donné son approbation de principe au projet et a invité la Chambre à passer à l'étape des modifications réglementaires requises afin de finaliser la mise en œuvre du projet.

La présente analyse traite ainsi des modifications que la Chambre doit apporter à son Règlement intérieur et à son Règlement sur les sections, et est soumise à l'Autorité en application de la Partie 2 de l'Annexe A du Plan de supervision.

Les principales modifications au Règlement intérieur instaurent une nouvelle composition de l'assemblée générale annuelle de la Chambre (« l'AGA ») à la suite de la migration de ses vingt sections régionales. En effet, les membres des bureaux de direction des vingt sections ainsi que leurs délégués constituaient une partie des personnes composant l'AGA de la Chambre.

Des modifications portant sur la gouvernance de la Chambre en vue de prévenir les conflits d'intérêts au sein du conseil d'administration et de concordance ont également été apportées.

1. Nature et incidence des modifications

1.1. Objet des modifications

La Chambre et ses quelque 32 000 membres opèrent dans un environnement où les pratiques exemplaires de gouvernance ont acquis une importance primordiale, tant aux yeux de l'État qu'à ceux des autorités de réglementation en assurance de personnes, en planification financière et en valeurs mobilières, des médias, des investisseurs et des consommateurs. C'est dans ce contexte que la Chambre a amorcé la mise en œuvre du processus de migration de ses vingt sections régionales.

Les modifications à l'étude visent à mettre en place un nouveau mode de composition de l'AGA, à définir le statut de délégué et à abroger le Règlement sur les sections.

1.2. Effets possibles

La Chambre estime que les modifications apportées au Règlement intérieur et l'abrogation du Règlement sur les sections n'ont aucun impact sur les activités professionnelles des représentants encadrés par la Chambre, sur la concurrence ou sur le coût pour s'y conformer. En effet, ces modifications et cette abrogation ne concernent que des questions de gouvernance de la Chambre.

2. Description du processus d'établissement des modifications

2.1. Contexte

À la suite de la migration des sections, les instances de la Chambre ont été mises à contribution afin de formuler des propositions de modifications au Règlement intérieur et proposer une nouvelle composition de l'AGA.

Depuis 2004, l'AGA de la Chambre est composée notamment des vingt sections régionales et de leurs délégués. Cette approche, qui assure une représentativité et une participation de l'ensemble des membres de la Chambre à son AGA, doit être préservée afin de maintenir un processus démocratique et représentatif.

Depuis les modifications à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (RLRQ, chapitre D-9.2) en 2014, les membres réunis à l'AGA procèdent également à l'élection d'un administrateur parmi eux.

Les discussions au sein des instances de la Chambre ont permis de formuler divers paramètres en vue de constituer l'AGA. D'abord, les modifications établissent à sept le nombre de régions géographiques. Ce redécoupage permet l'atteinte d'un juste équilibre quant au poids accordé à chacune des régions, les grands centres par rapport aux régions. Il tient de plus compte de la proximité géographique des actuelles sections qui ont été regroupées. Ce redécoupage s'appuie également sur le modèle retenu par l'Ordre des comptables professionnels agréés.

Différentes hypothèses ont été étudiées en vue de déterminer le nombre total de postes de délégués à pourvoir pour chacune des sept régions. Afin d'assurer une continuité avec la formule actuelle et en s'appuyant sur les données des cinq dernières années concernant le nombre de membres de bureaux de direction et de délégués qui constituaient l'AGA, le nombre maximal de délégués qui composera l'AGA a été établi à 345. Le nombre de postes de délégués à pourvoir par région a été déterminé en fonction du pourcentage de membres que comprend la région par rapport à la totalité des membres de la Chambre.

Le quorum pour la tenue de l'AGA de la Chambre a été fixé aux membres présents qui représentent 10 % des délégués élus dans chacune des sept régions. Ce quorum garantit la participation à l'AGA d'au moins 10 % des délégués élus dans chacune des régions.

Finalement, le Règlement intérieur a été modifié afin d'y ajouter des règles relatives aux critères d'éligibilité des personnes qui se portent candidat à l'élection des délégués, à la durée de leur mandat, aux règles applicables en cas de vacance ou de démission. Ces règles s'inspirent de celles qui étaient prévues au Règlement sur les sections.

Lors de sa séance du 5 décembre 2014, le conseil d'administration a entériné les modifications au Règlement intérieur, soumises par le comité de gouvernance et le comité de vigie réglementaire, et a retenu la proposition d'un

modèle de collège électoral fondé sur les mêmes principes que le précédent, soit d'accorder une voix représentative et démocratique à l'ensemble des membres de la Chambre, tout en préservant une représentativité pour les membres de la Chambre. Le conseil d'administration a également entériné le Règlement abrogeant le Règlement sur les sections de la Chambre de la sécurité financière.

2.2. Procédure suivie

Le comité de gouvernance de la Chambre a procédé à l'analyse des règles pertinentes d'organismes exerçant des fonctions similaires à celles de la Chambre, notamment les ordres professionnels, l'Organisme d'autoréglementation du courtage immobilier du Québec et la Chambre de l'assurance de dommages. Le comité a également discuté de divers autres scénarios et hypothèses de composition d'assemblée générale.

Lors de sa réunion du 24 octobre 2014, le comité de gouvernance a décidé de recommander au conseil d'administration qu'outre les administrateurs élus, l'AGA soit composée de délégués élus parmi les membres répartis de manière équilibrée au sein de sept régions. En s'appuyant sur les données concernant le nombre de délégués et de membres de bureaux de direction élus à l'AGA au cours des cinq dernières années, le nombre maximal de délégués qui composera l'AGA a été établi à 345. Le comité de gouvernance a également proposé un nouveau quorum fixé aux membres présents représentant 10 % des délégués élus dans chacune des sept régions.

Le 27 novembre 2014, le comité de vigie réglementaire de la Chambre a procédé à une étude détaillée des modifications proposées au Règlement intérieur et du Règlement abrogeant le Règlement sur les sections et a décidé de recommander au conseil d'administration de la Chambre d'approuver les modifications proposées.

Lors de sa séance du 5 décembre 2014, le conseil d'administration a pris connaissance des modifications proposées par les deux comités de la Chambre, a conclu que celles-ci étaient souhaitables, non contraires à l'intérêt public, et les a approuvées.

2.3. Plan de mise en vigueur

Les modifications au Règlement intérieur entreront en vigueur à la date indiquée à l'avis de mise en vigueur publié par la Chambre sur son site Web.

Le Règlement abrogeant le Règlement sur les sections de la Chambre de la sécurité financière entrera en vigueur à la date d'entrée en vigueur des modifications au Règlement intérieur de la Chambre.

3. Points de référence

La Chambre a décidé de maintenir la composition de son AGA sur un modèle de collège électoral qui s'appuie sur les mêmes principes que le précédent en accordant une voix représentative et démocratique aux membres de la Chambre. Le *Règlement sur les élections et l'organisation de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec* (RLRQ, chapitre C-48.1, r. 14.1) a servi de point de référence au redécoupage proposé du territoire du Québec en sept régions géographiques.

4. Incidence de la modification sur les systèmes

Les modifications envisagées ne nécessitent aucun changement aux systèmes informatiques.

5. Intérêt public

Lors de sa séance du 5 décembre 2014 et après avoir pris connaissance des modifications recommandées par le comité de gouvernance et le comité de vigie réglementaire, le conseil d'administration a conclu que celles-ci étaient souhaitables et non contraires à l'intérêt public.

ANNEXE 1

Version finale du Règlement intérieur de la Chambre de la sécurité financière

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

SECTION I

DÉFINITIONS

1. Dans le présent Règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

« Administrateur » : un membre du conseil d'administration;

« Administrateur élu » : un membre du conseil d'administration élu par les membres en vertu de l'article 289 de la Loi, incluant celui élu par l'assemblée générale des membres en vertu de l'article 291 de la Loi;

« Administrateur indépendant » : un membre du conseil d'administration nommé par le ministre en vertu de l'article 290 de la Loi et respectant les critères prévus à l'article 40.1 du présent Règlement;

« Autorité » : l'Autorité des marchés financiers;

« Chambre » : la Chambre de la sécurité financière;

« Conseil d'administration » : le conseil d'administration de la Chambre;

« Délégué » : un membre de la Chambre visé au paragraphe b) de l'article 5 du présent Règlement;

« Loi » : la Loi sur la distribution de produits et services financiers (RLRQ, c. D-9.2);

« Membre » : un représentant en assurance de personnes, un représentant en assurance collective de personnes, un planificateur financier, un représentant de courtier en épargne collective ou un représentant de courtier en plans de bourses d'études dûment autorisé à agir par l'Autorité;

« Ministre » : le ministre responsable de l'application de la Loi;

« Politique sur l'élection des délégués » : la Politique sur l'élection des délégués composant l'assemblée générale annuelle des membres de la Chambre de la sécurité financière;

« Politique sur les élections » : la Politique sur la tenue des élections des membres du conseil d'administration de la Chambre de la sécurité financière;

« Président » : le président du conseil d'administration;

« Président et chef de la direction » : le chef de la direction de la Chambre nommé en vertu de l'article 303.1 de la Loi;

« Publications officielles de la Chambre » : le magazine publié par la Chambre et son site Web;

« Séance » : une séance du conseil d'administration;

« Secrétaire » : le secrétaire de la Chambre nommé en vertu de l'article 309 de la Loi;

« Syndic » : le syndic de la Chambre nommé en vertu de l'article 327 de la Loi;

« Vice-président » : l'un ou l'autre des vice-présidents du conseil d'administration.

SECTION II

ASSEMBLÉE DES MEMBRES

2. L'assemblée générale annuelle des membres est tenue à une date fixée par le conseil d'administration dans les 180 jours qui suivent la fin de son exercice financier.

3. Le conseil d'administration peut surseoir, pour des circonstances exceptionnelles, à la tenue d'une assemblée générale annuelle.

4. Une assemblée générale annuelle a pour but d'informer les membres des enjeux concernant la Chambre et des autres sujets déterminés par cette dernière et, lorsque jugé à propos, d'obtenir leur avis à cet égard. Cette assemblée a également pour but d'élire un administrateur conformément à l'article 291 de la Loi, de recevoir les états financiers et d'obtenir l'approbation des membres sur les règlements qui, en vertu de la Loi, le requièrent.

5. L'assemblée générale est composée des personnes suivantes, telles qu'elles sont identifiables le jour de la tenue de l'assemblée :

- a) les administrateurs élus conformément à la Loi;
- b) les délégués élus au sein des sept régions suivantes, selon les nombres maximaux suivants :
 - i) Centre-du-Québec : 51
 - ii) Laval-Laurentides : 44
 - iii) Montérégie : 65
 - iv) Montréal : 71
 - v) Ouest-du-Québec : 33
 - vi) Québec : 56
 - vii) Saguenay-Lac-Saint-Jean-Est-du-Québec : 25

Le conseil d'administration de la Chambre détermine le territoire de chacune des régions.

5.1 Le lieu de résidence d'un membre apparaissant au registre de l'Autorité détermine son appartenance à une région selon le territoire établi.

5.2 Pour être éligible à l'élection des délégués, un candidat doit être dûment autorisé à agir par l'Autorité, être un représentant visé à l'article 289 de la Loi et avoir son lieu de résidence dans la région dans laquelle il se porte candidat.

Il doit également respecter les critères d'éligibilité énumérés à l'article 25, à l'exception du paragraphe e).

5.3 L'élection des délégués se tient à chaque année à la date déterminée par résolution du conseil d'administration, conformément à la Politique sur l'élection des délégués.

Le vote peut être tenu par un moyen informatique ou électronique. Les conditions et modalités relatives à la mise en candidature, au vote informatique ou électronique et au dépouillement de l'élection sont celles prévues à la Politique sur les élections des délégués.

5.4 Les délégués entrent en fonction au moment de leur élection et le demeurent jusqu'à ce que leur successeur ait été élu.

5.5 Tout poste de délégué d'une région qui devient vacant le demeure jusqu'à la prochaine élection. Si le conseil d'administration le juge opportun, il peut procéder à une élection afin de combler les postes vacants.

5.6 Un délégué est réputé avoir cessé d'agir et son poste devient vacant :

- a) s'il remet sa démission écrite au secrétaire de la Chambre;
- b) s'il cesse d'être membre. Dans ce cas, il doit aviser le secrétaire de la Chambre dans les plus brefs délais;
- c) s'il ne respecte plus les critères d'éligibilité prévus à l'article 5.2. Dans ce cas, il doit aviser le secrétaire de la Chambre dans les plus brefs délais.

6. Un avis de convocation d'une assemblée générale annuelle est donné aux personnes visées à l'article 5, au moins 30 jours avant la date fixée pour sa tenue.

Cet avis peut être donné par tout moyen de communication, notamment par courriel ou par une annonce dans l'une des publications officielles de la Chambre.

7. L'avis de convocation doit indiquer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et être accompagné d'un ordre du jour.

L'avis de convocation doit aussi indiquer l'obligation de tout participant, le jour de l'assemblée, de justifier de son identité par la présentation d'une preuve de celle-ci sous peine de se voir refuser l'accès à l'assemblée.

8. L'omission involontaire de transmettre un avis de convocation ou le fait qu'une personne visée à l'article 5 ne l'ait pas reçu, n'invalide pas l'assemblée, ni une résolution adoptée ou une procédure accomplie lors de cette assemblée.

9. Un membre peut renoncer, avant ou après la tenue d'une assemblée, à l'avis de convocation ou à une irrégularité contenue dans cet avis. Sa présence à l'assemblée équivaut à une renonciation à cet avis, sauf s'il y assiste spécialement pour s'opposer à sa tenue en invoquant l'irrégularité de sa convocation. Un membre peut aussi renoncer, après la tenue d'une assemblée, à toute irrégularité qui pourrait y avoir été commise.

10. Le quorum d'une assemblée est fixé aux membres présents qui représentent 10 % des délégués élus dans chacune des sept régions.

L'assemblée peut valablement être tenue si le quorum est atteint à l'ouverture, même s'il n'est pas maintenu au cours de l'assemblée.

11. Les assemblées sont présidées par le président ou par toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

Le président d'assemblée veille au bon déroulement de l'assemblée et décide des questions de procédures non prévues au présent Règlement.

12. Le secrétaire, ou toute personne désignée par le conseil d'administration agit comme secrétaire de l'assemblée.

13. *Abrogé.*

14. Toute assemblée ne porte que sur les objets pour lesquels elle a été convoquée.

15. Les résolutions sont adoptées à la majorité des voix exprimées par les membres présents à l'assemblée.

16. Chaque membre visé à l'article 5 et présent à l'assemblée a droit de parole et a droit à un vote.

Le vote par procuration n'est pas permis.

17. Tout vote est pris à main levée, à moins que le vote au scrutin secret ne soit demandé par au moins dix membres. Toutefois, le vote relatif à l'élection de

l'administrateur élu par les membres de l'assemblée générale s'effectue au scrutin secret conformément aux modalités prévues à la Politique sur les élections.

18. Lors de toute assemblée, le conseil d'administration peut admettre toute personne à titre d'observateur.

Les administrateurs nommés par le ministre conformément à la Loi sont admis d'office à toute assemblée. Ils peuvent prendre la parole, mais ils ne disposent ni du droit de formuler des propositions, ni du droit de vote.

19. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée, sur résolution du conseil d'administration, pour toutes fins qu'il juge utiles, et tenue en tout temps et à tout endroit au Québec, pourvu qu'un avis en soit donné conformément aux dispositions de l'article 6, au moins 15 jours avant la date fixée pour sa tenue.

20. Les règles concernant les assemblées générales annuelles s'appliquent compte tenu des adaptations nécessaires aux assemblées extraordinaires.

SECTION III

ADMINISTRATEURS ÉLUS

21. La durée du mandat des administrateurs élus est de trois ans à l'exception de l'administrateur élu par les membres de l'assemblée générale dont le mandat est d'un an. Les administrateurs élus ne peuvent cumuler plus de trois mandats consécutifs.

22. À l'exception de l'élection de l'administrateur élu par les membres de l'assemblée générale qui se tient le jour de l'assemblée générale, les élections des administrateurs se tiennent à la date déterminée par résolution du conseil d'administration. Cette résolution prévoit également l'heure de la clôture du scrutin.

Le vote peut être tenu par un moyen informatique ou électronique. Les conditions et modalités relatives à la mise en candidature, au vote informatique ou électronique et au dépouillement de l'élection sont celles prévues à la Politique sur les élections.

23. Le secrétaire agit comme président de scrutin. Il peut prendre toute mesure utile pour assurer le bon déroulement du scrutin.

24. Les postes à pourvoir sont mis en élection selon les modalités suivantes :

- a) Lorsque l'élection se tient en **2014** et à tous les trois ans par la suite, il y a élection d'un administrateur parmi les représentants de courtier en plans de bourses d'études;
- b) Lorsque l'élection se tient en **2015** et à tous les trois ans par la suite, il y a élection des trois administrateurs suivants :

- 1) le premier est élu parmi les représentants en assurance de personnes;
 - 2) le deuxième est élu parmi les représentants de courtier en épargne collective;
 - 3) le troisième est élu parmi les représentants qui sont planificateurs financiers;
- c) Lorsque l'élection se tient en **2016** et à tous les trois ans par la suite, il y a élection des trois administrateurs suivants :
- 1) le premier est élu parmi les représentants en assurance de personnes;
 - 2) le deuxième est élu parmi les représentants de courtier en épargne collective;
 - 3) le troisième est élu parmi les représentants en assurance collective;
- d) Chaque année, un administrateur est élu parmi les membres de l'assemblée générale composée conformément à l'article 5.

25. Pour être éligible à une élection, un candidat doit être dûment autorisé à agir par l'Autorité et être un représentant visé à l'article 289 de la Loi.

De plus, le candidat ne doit pas :

- a) avoir fait l'objet d'une décision ou d'une sanction imposée par le Bureau de décision et de révision ou l'Autorité;
- b) avoir fait l'objet d'une décision de culpabilité par le comité de discipline de la Chambre ou d'un autre organisme d'autoréglementation ou par un conseil de discipline d'un ordre professionnel;
- c) avoir été déclaré ou s'être reconnu coupable d'une infraction ou d'un acte pénal ou criminel relié à ses activités professionnelles;
- d) avoir fait l'objet d'une décision d'un tribunal civil qui le tient responsable dans une matière reliée à ses activités professionnelles;
- e) être administrateur au sein d'une association du secteur financier ayant pour mission la promotion des intérêts socio-économiques de ses membres.

26. *Abrogé.*

27. *Abrogé.*

28. *Abrogé.*

29. *Abrogé.*

30. *Abrogé.*

31. Seuls peuvent voter les représentants visés à l'article 289 de la Loi, dûment autorisés à agir par l'Autorité.

31.1 Les élections sont tenues conformément aux autres règles prévues à la Politique sur les élections.

32. *Abrogé.*

33. *Abrogé.*

34. *Abrogé.*

35. *Abrogé.*

36. *Abrogé.*

37. *Abrogé.*

38. *Abrogé.*

39. *Abrogé.*

40. Les administrateurs élus entrent en fonction le jour précédant la tenue de l'assemblée générale annuelle ou au plus tard 30 jours suivant le dépouillement du vote, à l'exception de l'administrateur élu par les membres de l'assemblée générale qui entre en fonction après son élection par l'assemblée générale annuelle.

SECTION IV ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS

40.1 Pour être qualifié d'administrateur indépendant au sens de l'article 290 de la Loi, un membre du conseil d'administration doit satisfaire aux conditions suivantes :

- a) ne pas être, ou avoir été, employé de la Chambre;
- b) ne pas avoir été administrateur élu de la Chambre;
- c) ne pas avoir été membre de la Chambre au cours des dix années précédant sa nomination à titre d'administrateur;
- d) ne pas avoir occupé un emploi ou une charge dans l'industrie de l'assurance de personnes, de l'assurance collective, du courtage en épargne collective, du courtage en plans de bourses d'études et de la planification financière au cours des cinq années précédant sa nomination à titre d'administrateur;

- e) ne pas avoir occupé un emploi ou une charge à l'Autorité des marchés financiers ou au ministère des Finances au cours des trois années précédant sa nomination à titre d'administrateur;
- f) les membres de sa famille immédiate ne doivent pas avoir œuvré dans l'industrie de l'assurance de personnes, de l'assurance collective, du courtage en épargne collective, du courtage en plans de bourses d'études et de la planification financière ou à la Chambre au cours des trois années précédant sa nomination. Est un membre de la famille immédiate de cet administrateur, son conjoint, son enfant et l'enfant de son conjoint, sa mère, son père, le conjoint de sa mère ou de son père ainsi que le conjoint de son enfant ou de l'enfant de son conjoint;
- g) ne pas avoir fourni de services à la Chambre au cours d'une année précédant sa nomination à titre d'administrateur;
- h) ne pas être administrateur au sein d'une association du secteur financier ayant pour mission la promotion des intérêts socio-économiques de ses membres.

En outre, l'administrateur indépendant ne doit pas avoir, de manière directe ou indirecte, de relations ou d'intérêts, de nature financière, commerciale ou professionnelle, susceptibles d'influencer la qualité de ses décisions eu égard aux intérêts de la Chambre.

SECTION V

CONSEIL D'ADMINISTRATION

41. Toute vacance au poste d'administrateur est comblée, conformément à la Loi.

Constitue notamment une vacance le fait qu'un administrateur :

- a) s'absente, sans motif jugé valable par le conseil d'administration, d'au moins deux séances pour lesquelles il a été dûment convoqué au cours de toute période de 12 mois;
- b) remette sa démission par écrit au président ou au secrétaire ou démissionne pendant une séance;
- c) décède ou devienne inhabile;
- d) cesse, lorsqu'il est élu, d'être un représentant dûment autorisé à agir par l'Autorité. Toutefois, si un administrateur élu cesse temporairement d'être autorisé à exercer à l'occasion d'un changement d'emploi et souhaite continuer de siéger à titre d'administrateur, il devra soumettre, par écrit, les motifs et les circonstances de sa situation au conseil d'administration qui décidera de considérer ou non son poste vacant. Toutefois, l'administrateur ne pourra voter tant qu'il ne sera pas dûment autorisé à agir à titre de représentant. Dans le cas où l'administrateur est le président, celui-ci perd son droit de présider la

séance. Cependant, la période au cours de laquelle l'administrateur cesse temporairement d'être autorisé à exercer ne devra pas excéder trois mois et, après ce délai, son poste sera considéré vacant ;

- e) fasse cession de ses biens ou soit sous le coup d'une ordonnance de séquestre prononcée en vertu de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (L.R.C. (1985), c. B-3);
- f) fasse l'objet d'un régime de protection du majeur;
- g) fasse, lorsqu'il est élu, l'objet d'une décision ou d'une sanction imposée par le Bureau de décision et de révision ou l'Autorité ou d'une décision de culpabilité par le comité de discipline de la Chambre ou d'un autre organisme d'autoréglementation ou par un conseil de discipline d'un ordre professionnel;
- h) soit déclaré ou se reconnaisse coupable d'une infraction ou d'un acte pénal ou criminel relié à ses activités professionnelles;
- i) fasse l'objet d'une décision d'un tribunal civil qui le tient responsable dans une matière reliée à ses activités professionnelles.
- j) cesse, lorsqu'il est administrateur indépendant, de satisfaire aux conditions prévues à l'article 40.1;
- k) devienne administrateur au sein d'une association du secteur financier ayant pour mission la protection des intérêts socio-économiques de ses membres.

42. Un acte posé par le conseil d'administration ou par l'un de ses administrateurs n'est pas nul en raison d'une irrégularité commise lors de l'élection ou de la nomination du conseil d'administration ou de cet administrateur ou en raison de son inhabilité.

43. Les administrateurs ont droit à une allocation de présence pour leur participation aux séances du conseil d'administration ainsi qu'au remboursement, sur présentation des pièces justificatives, des dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions, selon la Politique relative aux allocations de présence et remboursement des dépenses des membres du conseil d'administration de la Chambre de la sécurité financière.

44. Les administrateurs sont soumis au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs de la Chambre. À cette fin, chaque administrateur nouvellement élu ou réélu doit signer l'engagement solennel prévu à l'annexe 1 de ce règlement avant le début de la première séance à laquelle il assiste et le remettre au secrétaire.

45. Un administrateur qui est dans une situation de conflit d'intérêts doit, sous peine de déchéance de son poste, dénoncer cette situation à la Chambre, s'abstenir de voter sur toute question la concernant et éviter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit, en outre, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote s'y rapportant.

N'est pas considéré en conflit d'intérêts un administrateur qui participe aux délibérations et au vote concernant la composition d'un comité dans lequel il serait impliqué.

SECTION VI

SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

46. Les administrateurs se réunissent aussi souvent que les intérêts de la Chambre l'exigent. Les séances sont convoquées par le secrétaire, à la demande du président.

Une séance extraordinaire peut aussi être convoquée à la demande écrite de trois administrateurs.

47. Toute convocation d'une séance doit être faite par écrit, y compris par tout moyen électronique, au moins cinq jours ouvrables avant sa tenue et adressée aux administrateurs, à la dernière adresse déclarée au secrétaire par ceux-ci.

Malgré ce qui précède, le président peut, en cas d'urgence, convoquer une séance dans un délai de 24 heures précédant la séance. La convocation doit alors être faite par téléphone ou électroniquement, selon le moyen disponible pour joindre l'administrateur d'après les informations qu'il a fournies au secrétaire.

L'omission involontaire de transmettre un avis de convocation, ou le fait qu'un administrateur ne l'ait pas reçu, n'invalide pas une résolution ou une procédure adoptée lors de cette séance.

48. La présence d'un administrateur à une séance couvre le défaut d'avis quant à celui-ci sauf si, à la première occasion, il soulève expressément ce défaut. Il peut être dérogé aux formalités de convocation si tous les administrateurs y consentent ou si tous les administrateurs absents de la séance en ratifient la tenue par la suite.

49. Les séances se tiennent au siège de la Chambre ou en tout autre endroit, au Québec, que le président ou le conseil d'administration détermine.

Les administrateurs doivent être présents aux séances. Sur autorisation du président, ils peuvent participer à une séance à l'aide de moyens permettant à tous les participants de communiquer entre eux verbalement, notamment par téléphone. Les participants sont alors réputés avoir assisté à la séance, laquelle est réputée avoir été tenue à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation.

50. Le quorum du conseil d'administration est constitué de la majorité des administrateurs.

51. Les séances sont présidées par le président ou, à son défaut, par le premier vice-président ou, à leur défaut, par le deuxième vice-président. En cas de défaut du président et des deux vice-présidents, les administrateurs présents à une séance désignent parmi eux celui qui la préside.

Le secrétaire agit comme secrétaire de la séance. Il peut être remplacé par toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

52. Le président de la séance veille au bon déroulement de la séance et, en général, conduit les procédures sous tout rapport. Le président de la séance peut, s'il le juge opportun, demander aux administrateurs de désigner un autre administrateur pour l'assister dans la conduite d'une séance.

Le président de la séance décide des questions de procédure non prévues au présent Règlement.

53. Le conseil d'administration exerce ses pouvoirs par résolution.

54. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents. En cas d'égalité des voix, le président de la séance a une voix prépondérante.

Le vote peut également se faire au scrutin secret à la demande d'un administrateur. Le secrétaire et une autre personne que désigne le conseil d'administration, ou deux autres personnes ainsi désignées, agissent alors à titre de scrutateurs. À moins que le vote par scrutin secret ne soit demandé, la déclaration par le président de la séance qu'une résolution a été adoptée à l'unanimité ou par une majorité quelconque ou n'a pas été adoptée, constate, sauf preuve à l'effet contraire, l'adoption ou le rejet de cette résolution sans qu'il soit nécessaire de prouver le nombre ou la proportion des voix enregistrées.

55. Toute résolution prend effet à compter de son adoption, à moins que le conseil d'administration n'en décide autrement.

Le président peut également surseoir à l'exécution d'une résolution si des faits nouveaux sont portés à sa connaissance après la séance du conseil d'administration au cours de laquelle elle a été adoptée. Il doit en aviser le conseil d'administration dans les meilleurs délais.

56. Une résolution écrite, signée par tous les administrateurs habiles à voter, a la même valeur que si elle avait été adoptée au cours d'une séance. Une telle résolution peut être signée par les administrateurs sur des documents séparés, l'ensemble des documents signés étant alors réputé ne constituer qu'un seul original. Un exemplaire de cette résolution est conservé avec les procès-verbaux des séances du conseil d'administration.

57. Outre les administrateurs, seuls le président et chef de la direction et le secrétaire sont admis à assister à une séance du conseil d'administration. Toutefois, les membres de comités ou de groupes de travail de la Chambre, ses employés, de même que toute personne dont la présence est justifiée, de façon ponctuelle, dans l'intérêt de la

Chambre, peuvent être autorisés par le président de la séance ou du conseil d'administration à assister à une partie de la séance.

58. Qu'il y ait quorum ou non, une séance peut être ajournée en tout temps, à toute autre heure ou date indiquée par le président de cette séance ou par le vote majoritaire des administrateurs présents, et cette séance peut être tenue telle qu'elle a été ajournée sans qu'il soit nécessaire de la convoquer à nouveau.

59. Le procès-verbal d'une séance est adopté au commencement de la séance suivante, à moins que les administrateurs alors présents n'en reportent l'approbation à une séance ultérieure. Chaque procès-verbal est signé par le président de la séance concernée ainsi que par le secrétaire.

SECTION VII DIRIGEANTS ET EMPLOYÉS

60. Les administrateurs doivent, à la première séance suivant les élections, ou par la suite lorsque les circonstances l'exigent, élire à la majorité des voix un président parmi les administrateurs élus, sauf circonstances exceptionnelles.

Pour être admissible au poste de président, l'administrateur élu doit, sauf circonstances exceptionnelles, avoir siégé pendant au moins un an à titre d'administrateur.

61. Les administrateurs doivent, à la première séance suivant les élections, ou par la suite lorsque les circonstances l'exigent, élire à la majorité des voix, un premier vice-président parmi les administrateurs élus, sauf circonstances exceptionnelles, et un deuxième vice-président parmi les administrateurs.

62. La durée du mandat du président est de un an ou jusqu'à ce qu'il soit remplacé.

Le mandat du président ne peut être renouvelé que deux fois, sauf si des circonstances exceptionnelles le justifient.

La durée du mandat des vice-présidents est de un an ou jusqu'à ce qu'ils soient remplacés.

Le mandat des vice-présidents peut être renouvelé.

63. Toute vacance au poste de président ou de vice-président est comblée conformément à la Loi.

Constituent notamment une vacance, les situations énumérées à l'article 41.

64. Outre les fonctions prévues à l'article 52, le président exerce les responsabilités et pouvoirs que lui assigne le conseil d'administration. À cette fin, il doit notamment :

- a) assurer un lien entre le conseil d'administration et le président et chef de la direction;
- b) établir et maintenir des relations harmonieuses avec les membres;

65. Sous réserve de dispositions spécifiques du présent Règlement, en cas d'absence ou d'incapacité d'agir du président, le premier vice-président en exerce les fonctions et en cas de leur absence ou de leur incapacité d'agir, le deuxième vice-président exerce les fonctions du président.

66. Le conseil d'administration nomme un président et chef de la direction. Sous réserve des dispositions spécifiques au présent Règlement, le président et chef de la direction est responsable de l'administration et de la direction de la Chambre. Il doit entre autres :

- a) agir à titre de porte-parole principal de la Chambre;
- b) diriger et contrôler les activités et ressources de la Chambre de façon efficace et dans le respect des objectifs de la Chambre;
- c) embaucher le personnel de la Chambre selon le plan d'effectifs qu'il établit selon le budget adopté par le conseil d'administration et les normes établies par la Politique sur les normes et barèmes de rémunération, avantages sociaux et autres conditions de travail du personnel de la Chambre de la sécurité financière.
- d) diriger et évaluer le personnel de la Chambre;
- e) prévoir, en cas d'absence ou d'impossibilité, un plan pour que soient assumées par d'autres ressources les responsabilités qui lui sont dévolues par le présent Règlement;
- f) s'assurer que la Chambre transmette les rapports et autres documents requis par la Loi ou les règlements;
- g) exécuter les mandats confiés par le conseil d'administration.

67. Le conseil d'administration nomme un secrétaire et peut désigner une autre personne pour le remplacer en cas d'absence ou d'empêchement.

Le secrétaire a la garde des livres, registres, documents et archives de la Chambre. Il agit comme secrétaire des séances du conseil d'administration. Le secrétaire doit, notamment, transmettre aux administrateurs l'avis de convocation ainsi que l'ordre du

jour d'une séance. Il doit rédiger et conserver les procès-verbaux des séances et les documents que les administrateurs peuvent lui confier.

Le secrétaire doit, en outre, exercer toutes autres fonctions qui lui sont dévolues par le conseil d'administration ou le président.

68. La signature du président et chef de la direction ou du secrétaire donne force et autorité à tout document pouvant être attribué à la Chambre.

Dans la mesure autorisée par la Loi et sous réserve des dispositions spécifiques du présent Règlement, le conseil d'administration peut confier le pouvoir de signer tout document à tout autre employé de la Chambre, selon les modalités déterminées aux politiques de la Chambre.

68.1 Le conseil d'administration peut destituer le président et chef de la direction ou le syndic avec l'accord des deux tiers des voix exprimées par les administrateurs présents lors d'une séance tenue spécialement à cet effet.

Avant de se prononcer sur la destitution du président et chef de la direction ou du syndic, le conseil d'administration doit aviser la personne concernée par écrit au moins 30 jours précédant la date de la séance où la résolution de destitution doit être proposée, lui indiquer les motifs invoqués et lui donner l'occasion d'être entendue lors de cette séance ou, à sa préférence, lui accorder la possibilité de présenter ses commentaires par écrit.

La résolution de destitution doit faire état des motifs de la destitution. La décision du conseil d'administration est transmise sans délai au président et chef de la direction ou au syndic.

69. Si un administrateur, un membre de comité, un dirigeant ou un employé est poursuivi en justice pour un acte qu'il a fait ou omis de faire, de bonne foi, dans l'exercice de ses fonctions, la Chambre prend fait et cause pour cette personne ou assume les frais de la défense et acquitte, le cas échéant, le montant de toute condamnation rendue contre cette personne en conséquence de cet acte, sauf si le recours en justice a été intenté par la Chambre et qu'elle a eu gain de cause.

SECTION VIII COMITÉS

70. Le conseil d'administration peut, par résolution, former tout comité. Il décide du nom, du statut, du mandat, de la composition, des modalités, des règles de fonctionnement et, le cas échéant, de la durée du mandat tel que prévu dans la Politique sur les comités de la Chambre de la sécurité financière.

Malgré le premier alinéa, les comités permanents de la Chambre sont le comité de gouvernance, le comité de vigie réglementaire, le comité de la formation et du

développement professionnel, le comité de vérification et finances et le comité de nomination.

SECTION IX DISPOSITIONS FINANCIÈRES

71. L'exercice financier de la Chambre se termine le 31 décembre de chaque année.

72. La Chambre doit, chaque année, faire vérifier ses livres et comptes par un auditeur externe. Après l'adoption des états financiers par le conseil d'administration, elle dépose ceux-ci ainsi que le rapport de l'auditeur auprès de l'Autorité conformément à la Loi sur l'Autorité des marchés financiers (RLRQ, c. A-33.2).

73. La Chambre produit, chaque année, un rapport annuel de ses activités.

SECTION X AFFAIRES BANCAIRES, POUVOIRS D'EMPRUNT ET PLACEMENTS

74. Sous réserve des limites imposées par la Loi, le conseil d'administration peut, notamment, suivant les termes et conditions qu'il estime justes, acheter, louer, vendre, échanger, acquérir ou aliéner de toute autre façon tout bien mobilier et immobilier de la Chambre ou tout intérêt s'y rapportant.

75. Le conseil d'administration peut, lorsqu'il le juge opportun :

- a) faire des emprunts en argent sur le crédit de la Chambre;
- b) émettre des obligations ou autres valeurs de la Chambre et les donner en garantie ou les vendre pour les prix et sommes jugés convenables;
- c) hypothéquer les biens mobiliers ou immobiliers, présents ou futurs, de la Chambre, pour assurer le paiement de telles obligations ou autres valeurs, ou donner une partie seulement de ces garanties pour les mêmes fins; et constituer l'hypothèque ci-dessus mentionnée par acte de fiducie;
- d) hypothéquer les immeubles ou autrement frapper d'une charge quelconque les biens meubles de la Chambre, ou donner ces diverses espèces de garanties, pour assurer le paiement des emprunts faits autrement que par émission d'obligations, ainsi que le paiement ou l'exécution des autres dettes, contrats et engagements de la Chambre.

76. Sous réserve de dispositions spécifiques du présent Règlement, le conseil d'administration peut définir, par résolution, les politiques prévoyant les circonstances et les modalités selon lesquelles il obtient des services lui permettant :

- a) d'effectuer des dépôts d'argent;
- b) d'effectuer des placements;
- c) de contracter des emprunts;
- d) de confier la garde de titres ou de valeurs.

La résolution peut prévoir la délégation des pouvoirs visés dans le présent article à l'un de ses administrateurs, au président et chef de la direction, au secrétaire ou à tout autre employé.

77. Conformément aux politiques de la Chambre, les fonds de la Chambre peuvent être déposés dans une compagnie d'assurance de personnes, dans une société de fiducie, dans une coopérative de services financiers, dans une banque à charte du Canada, soit dans un certificat de dépôt ou dans des fonds d'investissement incluant, à titre d'exemple, le marché monétaire ou des fonds distincts d'assureurs.

SECTION XI MODIFICATIONS

78. L'adoption du Règlement intérieur ou une modification qui lui est apportée doit être adoptée à la majorité.

Une proposition visant à modifier le présent Règlement intérieur doit être soumise à l'avance.

79. Un règlement de la Chambre non soumis à l'approbation de ses membres, du gouvernement, du ministre ou de l'Autorité doit, suivant son adoption par le conseil d'administration, faire l'objet d'une publication dans l'une des publications officielles de la Chambre.

SECTION XII DISPOSITIONS TRANSITOIRES

80. *Abrogé.*

81. Le mandat des administrateurs élus en 2011 parmi les représentants en assurance de personnes de la région C, les représentants de courtier en épargne collective de la région C et les représentants de courtier en plans d'études de bourses est prolongé d'un an, soit jusqu'aux élections devant se tenir en 2014.

81.1. Le poste d'administrateur élu parmi les représentants en assurance de personnes de la région C et le poste d'administrateur élu parmi les représentants de courtier en épargne collective de la région C sont abolis à compter des élections devant se tenir en 2014.

81.2. Le mandat des administrateurs élus en 2012 parmi les représentants en assurance de personnes de la région A et parmi les représentants de courtier en épargne collective de la région A se poursuit jusqu'aux élections devant se tenir en 2015.

81.3. Le mandat des administrateurs élus en 2013 parmi les représentants en assurance de personnes de la région B et parmi les représentants de courtier en épargne collective de la région B se poursuit jusqu'aux élections devant se tenir en 2016.

SECTION XIII

ENTRÉE EN VIGUEUR

82. *Omis.*

ANNEXE 2

Version finale soulignée du Règlement intérieur de la Chambre de la sécurité financière - Suivi des modifications -

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

SECTION I

DÉFINITIONS

1. Dans le présent Règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

« Administrateur » : un membre du conseil d'administration;

« Administrateur élu » : un membre du conseil d'administration élu par les membres en vertu de l'article 289 de la Loi, incluant celui élu par l'assemblée générale des membres en vertu de l'article 291 de la Loi;

« Administrateur indépendant » : un membre du conseil d'administration nommé par le ministre en vertu de l'article 290 de la Loi et respectant les critères prévus à l'article 40.1 du présent Règlement;

« Autorité » : l'Autorité des marchés financiers;

« Chambre » : la Chambre de la sécurité financière;

« Conseil d'administration » : le conseil d'administration de la Chambre;

« Délégué » : un membre de la Chambre visé au paragraphe b) de l'article 5 du présent Règlement;

« Loi » : la Loi sur la distribution de produits et services financiers (RLRQ, c. D-9.2);

« Membre » : un représentant en assurance de personnes, un représentant en assurance collective de personnes, un planificateur financier, un représentant de courtier en épargne collective ou un représentant de courtier en plans de bourses d'études dûment autorisé à agir par l'Autorité;

« Ministre » : le ministre responsable de l'application de la Loi;

« Politique sur l'élection des délégués » : la Politique sur l'élection des délégués composant l'assemblée générale annuelle des membres de la Chambre de la sécurité financière;

« Politique sur les élections » : la Politique sur la tenue des élections des membres du conseil d'administration de la Chambre de la sécurité financière;

« Président » : le président du conseil d'administration;

« Président et chef de la direction » : le chef de la direction de la Chambre nommé en vertu de l'article 303.1 de la Loi;

« Publications officielles de la Chambre » : le magazine publié par la Chambre et son site Web;

~~« Politique sur les élections » : la Politique sur la tenue des élections au sein du conseil d'administration de la Chambre de la sécurité financière;~~

« Séance » : une séance du conseil d'administration;

« Secrétaire » : le secrétaire de la Chambre nommé en vertu de l'article 309 de la Loi;

« Syndic » : le syndic de la Chambre nommé en vertu de l'article 327 de la Loi;

« Vice-président » : l'un ou l'autre des vice-présidents du conseil d'administration.

SECTION II

ASSEMBLÉE DES MEMBRES

2. L'assemblée générale annuelle des membres est tenue à une date fixée par le conseil d'administration dans les 180 jours qui suivent la fin de son exercice financier.

3. Le conseil d'administration peut surseoir, pour des circonstances exceptionnelles, à la tenue d'une assemblée générale annuelle.

4. Une assemblée générale annuelle a pour but d'informer les membres des enjeux concernant la Chambre et des autres sujets déterminés par cette dernière et, lorsque jugé à propos, d'obtenir leur avis à cet égard. Cette assemblée a également pour but d'élire un administrateur conformément à l'article 291 de la Loi, de recevoir les états financiers et d'obtenir l'approbation des membres sur les règlements qui, en vertu de la Loi, le requièrent.

5. L'assemblée générale est composée des personnes suivantes, telles qu'elles sont identifiables le jour de la tenue de l'assemblée :

a) les administrateurs élus conformément à la Loi;

~~b) les membres du bureau de direction de chacune des sections de la Chambre élus conformément au Règlement sur les sections de la Chambre de la sécurité financière;~~

~~c) les délégués élus au sein des sections conformément au Règlement sur les sections de la Chambre de la sécurité financière, et ce, selon les nombres maximaux suivants :~~

- i) — Abitibi-Est : 5
- ii) — Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Les-Îles : 5
- iii) — Beauce-Amiante : 5
- iv) — Drummond-Arthabaska : 5
- v) — Duplessis : 5
- vi) — Estrie : 10
- vii) — Grande-Mauricie : 10
- viii) — Haute-Yamaska : 5
- ix) — Lanaudière : 10
- x) — Laurentides : 10
- xi) — Laval : 10
- xii) — Manicouagan : 5
- xiii) — Montréal : 30
- xiv) — Outaouais : 10
- xv) — Québec : 20
- xvi) — Richelieu-Longueuil : 20
- xvii) — Rivière-du-Loup : 5
- xviii) — Rouyn-Noranda : 5
- xix) — Saguenay-Lac-Saint-Jean : 10
- xx) — Sud-Ouest-du-Québec : 5

« b) les délégués élus au sein des sept régions suivantes, selon les nombres maximaux suivants :

- i) Centre-du-Québec : 51
- ii) Laval-Laurentides : 44
- iii) Montérégie : 65
- iv) Montréal : 71
- v) Ouest-du-Québec : 33
- vi) Québec : 56
- vii) Saguenay-Lac-Saint-Jean-Est-du-Québec : 25

Le conseil d'administration de la Chambre détermine le territoire de chacune des régions.

5.1 Le lieu de résidence d'un membre apparaissant au registre de l'Autorité détermine son appartenance à une région selon le territoire établi.

5.2 Pour être éligible à l'élection des délégués, un candidat doit être dûment autorisé à agir par l'Autorité, être un représentant visé à l'article 289 de la Loi et avoir son lieu de résidence dans la région dans laquelle il se porte candidat.

Il doit également respecter les critères d'éligibilité énumérés à l'article 25, à l'exception du paragraphe e).

5.3 L'élection des délégués se tient à chaque année à la date déterminée par résolution du conseil d'administration, conformément à la Politique sur l'élection des délégués.

Le vote peut être tenu par un moyen informatique ou électronique. Les conditions et modalités relatives à la mise en candidature, au vote informatique ou électronique et au dépouillement de l'élection sont celles prévues à la Politique sur l'élection des délégués.

5.4 Les délégués entrent en fonction au moment de leur élection et le demeurent jusqu'à ce que leur successeur ait été élu.

5.5 Tout poste de délégué d'une région qui devient vacant le demeure jusqu'à la prochaine élection. Si le conseil d'administration le juge opportun, il peut procéder à une élection afin de combler les postes vacants.

5.6 Un délégué est réputé avoir cessé d'agir et son poste devient vacant :

- a) s'il remet sa démission écrite au secrétaire de la Chambre;
- b) s'il cesse d'être membre. Dans ce cas, il doit aviser le secrétaire de la Chambre dans les plus brefs délais;
- c) s'il ne respecte plus les critères d'éligibilité prévus à l'article 5.2. Dans ce cas, il doit aviser le secrétaire de la Chambre dans les plus brefs délais.

6. Un avis de convocation d'une assemblée générale annuelle est donné aux personnes visées à l'article 5, au moins 30 jours avant la date fixée pour sa tenue.

Cet avis peut être donné par tout moyen de communication, notamment par courriel ou par une annonce dans l'une des publications officielles de la Chambre.

7. L'avis de convocation doit indiquer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et être accompagné d'un ordre du jour.

L'avis de convocation doit aussi indiquer l'obligation de tout participant, le jour de l'assemblée, de justifier de son identité par la présentation d'une preuve de celle-ci sous peine de se voir refuser l'accès à l'assemblée.

8. L'omission involontaire de transmettre un avis de convocation ou le fait qu'une personne visée à l'article 5 ne l'ait pas reçu, n'invalide pas l'assemblée, ni une résolution adoptée ou une procédure accomplie lors de cette assemblée.

9. Un membre peut renoncer, avant ou après la tenue d'une assemblée, à l'avis de convocation ou à une irrégularité contenue dans cet avis. Sa présence à l'assemblée équivaut à une renonciation à cet avis, sauf s'il y assiste spécialement pour s'opposer à sa tenue en invoquant l'irrégularité de sa convocation. Un membre peut aussi renoncer, après la tenue d'une assemblée, à toute irrégularité qui pourrait y avoir été commise.

10. Le quorum d'une assemblée est fixé à 100 membres, aux membres présents qui représentent 10% des délégués élus dans chacune des sept régions.

L'assemblée peut valablement être tenue si le quorum est atteint à l'ouverture, même s'il n'est pas maintenu au cours de l'assemblée.

11. Les assemblées sont présidées par le président ou par toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

Le président d'assemblée veille au bon déroulement de l'assemblée et décide des questions de procédures non prévues au présent Règlement.

12. Le secrétaire, ou toute personne désignée par le conseil d'administration, agit comme secrétaire de l'assemblée.

13. *Abrogé.*

14. Toute assemblée ne porte que sur les objets pour lesquels elle a été convoquée.

15. Les résolutions sont adoptées à la majorité des voix exprimées par les membres présents à l'assemblée.

16. Chaque membre visé à l'article 5 et présent à l'assemblée a droit de parole et a droit à un vote.

Le vote par procuration n'est pas permis.

17. Tout vote est pris à main levée, à moins que le vote au scrutin secret ne soit demandé par au moins dix membres. Toutefois, le vote relatif à l'élection de l'administrateur élu par les membres de l'assemblée générale s'effectue au scrutin secret conformément aux modalités prévues à la Politique sur les élections.

18. Lors de toute assemblée, le conseil d'administration peut admettre toute personne à titre d'observateur.

Les administrateurs nommés par le ministre conformément à la Loi sont admis d'office à toute assemblée. Ils peuvent prendre la parole, mais ils ne disposent ni du droit de formuler des propositions, ni du droit de vote.

19. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée, sur résolution du conseil d'administration, pour toutes fins qu'il juge utiles, et tenue en tout temps et à tout endroit au Québec, pourvu qu'un avis en soit donné conformément aux dispositions de l'article 6, au moins 15 jours avant la date fixée pour sa tenue.

~~Une telle assemblée peut également être convoquée par résolution à cet effet provenant d'une majorité des bureaux de direction d'une section, telle que définie au Règlement sur les sections de la Chambre de la sécurité financière.~~

20. Les règles concernant les assemblées générales annuelles s'appliquent compte tenu des adaptations nécessaires aux assemblées extraordinaires.

SECTION III

ADMINISTRATEURS ÉLUS

21. La durée du mandat des administrateurs élus est de trois ans à l'exception de l'administrateur élu par les membres de l'assemblée générale dont le mandat est d'un an. Les administrateurs élus ne peuvent cumuler plus de trois mandats consécutifs.

22. À l'exception de l'élection de l'administrateur élu par les membres de l'assemblée générale qui se tient le jour de l'assemblée générale, les élections des administrateurs se tiennent à la date déterminée par résolution du conseil d'administration. Cette résolution prévoit également l'heure de la clôture du scrutin.

Le vote peut être tenu par un moyen informatique ou électronique. Les conditions et modalités relatives à la mise en candidature, au vote informatique ou électronique et au dépouillement de l'élection sont celles prévues à la Politique sur les élections.

23. Le secrétaire agit comme président de scrutin. Il peut prendre toute mesure utile pour assurer le bon déroulement du scrutin.

24. Les postes à pourvoir sont mis en élection selon les modalités suivantes :

a) Lorsque l'élection se tient en **2014** et à tous les trois ans par la suite, il y a élection ~~des deux d'un~~ administrateurs suivants :

~~1) le premier est élu~~ parmi les représentants de courtier en plans de bourses d'études;

~~2) le second est élu parmi les membres de l'assemblée générale visés par les paragraphes b) et c) de l'article 5.~~

b) Lorsque l'élection se tient en **2015** et à tous les trois ans par la suite, il y a élection des ~~quatre-trois~~ administrateurs suivants :

1) le premier est élu parmi les représentants en assurance de personnes;

2) le deuxième est élu parmi les représentants de courtier en épargne collective;

3) le troisième est élu parmi les représentants qui sont planificateurs financiers;

~~4) le quatrième est élu parmi les membres de l'assemblée générale visés par les paragraphes b) et c) de l'article 5.~~

c) Lorsque l'élection se tient en **2016** et à tous les trois ans par la suite, il y a élection des ~~quatre-trois~~ administrateurs suivants :

- 1) le premier est élu parmi les représentants en assurance de personnes;
- 2) le deuxième est élu parmi les représentants de courtier en épargne collective;
- 3) le troisième est élu parmi les représentants en assurance collective;
- ~~4) le quatrième est élu parmi les membres de l'assemblée générale visés par les paragraphes b) et c) de l'article 5.~~

d) Chaque année, un administrateur est élu parmi les membres de l'assemblée générale composée conformément à l'article 5.

25. Pour être éligible à une élection, un candidat doit, ~~depuis au moins 60 jours avant la date fixée pour la clôture du scrutin,~~ être dûment autorisé à agir par l'Autorité et être un représentant visé à l'article 289 de la Loi.

De plus, le candidat ne doit pas :

- a) avoir fait l'objet d'une décision ou d'une sanction imposée par le Bureau de décision et de révision ou l'Autorité;
- b) avoir fait l'objet d'une décision de culpabilité par le comité de discipline de la Chambre ou d'un autre organisme d'autoréglementation ou par un conseil de discipline d'un ordre professionnel;
- c) avoir été déclaré ou s'être reconnu coupable d'une infraction ou d'un acte pénal ou criminel relié à ses activités professionnelles;
- d) avoir fait l'objet d'une décision d'un tribunal civil qui le tient responsable dans une matière reliée à ses activités professionnelles.

e) être administrateur au sein d'une association du secteur financier ayant pour mission la promotion des intérêts sociaux-économiques de ses membres.

26. Abrogé.

27. Abrogé.

28. Abrogé.

29. Abrogé.

30. Abrogé.

31. Seuls peuvent voter les représentants visés à l'article 289 de la Loi ~~qui étaient~~ dûment autorisés à agir par l'Autorité, ~~le 60^e jour avant la date du scrutin.~~

31.1 Les élections sont tenues conformément aux autres règles prévues à la Politique sur les élections.

32. *Abrogé.*

33. *Abrogé.*

34. *Abrogé.*

35. *Abrogé.*

36. *Abrogé.*

37. *Abrogé.*

38. *Abrogé.*

39. *Abrogé.*

40. Les administrateurs élus entrent en fonction le jour précédant la tenue de l'assemblée générale annuelle ou au plus tard 30 jours suivant le dépouillement du vote, à l'exception de l'administrateur élu par les membres de l'assemblée générale qui entre en fonction ~~le jour de~~ après son élection par l'assemblée générale annuelle.

SECTION IV ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS

40.1 Pour être qualifié d'administrateur indépendant au sens de l'article 290 de la Loi, un membre du conseil d'administration doit satisfaire aux conditions suivantes :

- a) ne pas être, ou avoir été, employé de la Chambre;
- b) ne pas avoir été administrateur élu de la Chambre;
- c) ne pas avoir été membre de la Chambre au cours des dix années précédant sa nomination à titre d'administrateur;
- d) ne pas avoir occupé un emploi ou une charge dans l'industrie de l'assurance de personnes, de l'assurance collective, du courtage en épargne collective, du courtage en plans de bourses d'études et de la planification financière au cours des cinq années précédant sa nomination à titre d'administrateur;

- e) ne pas avoir occupé un emploi ou une charge à l'Autorité des marchés financiers ou au ministère des Finances au cours des trois années précédant sa nomination à titre d'administrateur;
- f) les membres de sa famille immédiate ne doivent pas avoir œuvré dans l'industrie de l'assurance de personnes, de l'assurance collective, du courtage en épargne collective, du courtage en plans de bourses d'études et de la planification financière ou à la Chambre au cours des trois années précédant sa nomination. Est un membre de la famille immédiate de cet administrateur, son conjoint, son enfant et l'enfant de son conjoint, sa mère, son père, le conjoint de sa mère ou de son père ainsi que le conjoint de son enfant ou de l'enfant de son conjoint;
- g) ne pas avoir fourni de services à la Chambre au cours d'une année précédant sa nomination à titre d'administrateur;

h) ne pas être administrateur au sein d'une association du secteur financier ayant pour mission la promotion des intérêts socio-économiques de ses membres.

En outre, l'administrateur indépendant ne doit pas avoir, de manière directe ou indirecte, de relations ou d'intérêts, de nature financière, commerciale ou professionnelle, susceptibles d'influencer la qualité de ses décisions eu égard aux intérêts de la Chambre.

SECTION V CONSEIL D'ADMINISTRATION

41. Toute vacance au poste d'administrateur est comblée, conformément à la Loi.

Constitue notamment une vacance le fait qu'un administrateur :

- a) s'absente, sans motif jugé valable par le conseil d'administration, d'au moins deux séances pour lesquelles il a été dûment convoqué au cours de toute période de 12 mois;
- b) remette sa démission par écrit au président ou au secrétaire ou démissionne pendant une séance;
- c) décède ou devienne inhabile;
- d) cesse, lorsqu'il est élu, d'être un représentant dûment autorisé à agir par l'Autorité. Toutefois, si un administrateur élu cesse temporairement d'être autorisé à exercer à l'occasion d'un changement d'emploi et souhaite continuer de siéger à titre d'administrateur, il devra soumettre, par écrit, les motifs et les circonstances de sa situation au conseil d'administration qui décidera de

considérer ou non son poste vacant. Toutefois, l'administrateur ne pourra voter tant qu'il ne sera pas dûment autorisé à agir à titre de représentant. Dans le cas où l'administrateur est le président, celui-ci perd son droit de présider la séance. Cependant, la période au cours de laquelle l'administrateur cesse temporairement d'être autorisé à exercer ne devra pas excéder trois mois et, après ce délai, son poste sera considéré vacant ;

- e) fasse cession de ses biens ou soit sous le coup d'une ordonnance de séquestre prononcée en vertu de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (L.R.C. (1985), c. B-3);
- f) fasse l'objet d'un régime de protection du majeur;
- g) fasse, lorsqu'il est élu, l'objet d'une décision ou d'une sanction imposée par le Bureau de décision et de révision ou l'Autorité ou d'une décision de culpabilité par le comité de discipline de la Chambre ou d'un autre organisme d'autoréglementation ou par un conseil de discipline d'un ordre professionnel;
- h) soit déclaré ou se reconnaisse coupable d'une infraction ou d'un acte pénal ou criminel relié à ses activités professionnelles;
- i) fasse l'objet d'une décision d'un tribunal civil qui le tient responsable dans une matière reliée à ses activités professionnelles;
- j) cesse, lorsqu'il est administrateur indépendant, de satisfaire aux conditions prévues à l'article 40.1;
- k) devienne administrateur au sein d'une association du secteur financier ayant pour mission la protection des intérêts socio-économiques de ses membres.

42. Un acte posé par le conseil d'administration ou par l'un de ses administrateurs n'est pas nul en raison d'une irrégularité commise lors de l'élection ou de la nomination du conseil d'administration ou de cet administrateur ou en raison de son inhabilité.

43. Les administrateurs ont droit à une allocation de présence pour leur participation aux séances du conseil d'administration ainsi qu'au remboursement, sur présentation des pièces justificatives, des dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions, selon la Politique relative aux allocations de présence et remboursement des dépenses des membres du conseil d'administration de la Chambre de la sécurité financière.

44. Les administrateurs sont soumis au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs de la Chambre. À cette fin, chaque administrateur nouvellement élu ou réélu doit signer l'engagement solennel prévu à l'annexe 1 de ce règlement avant le début de la première séance à laquelle il assiste et le remettre au secrétaire.

45. Un administrateur qui est dans une situation de conflit d'intérêts doit, sous peine de déchéance de son poste, dénoncer cette situation à la Chambre, s'abstenir de voter sur toute question la concernant et éviter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit, en outre, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote s'y rapportant.

N'est pas considéré en conflit d'intérêts un administrateur qui participe aux délibérations et au vote concernant la composition d'un comité dans lequel il serait impliqué.

SECTION VI

SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

46. Les administrateurs se réunissent aussi souvent que les intérêts de la Chambre l'exigent. Les séances sont convoquées par le secrétaire, à la demande du président.

Une séance extraordinaire peut aussi être convoquée à la demande écrite de trois administrateurs.

47. Toute convocation d'une séance doit être faite par écrit, y compris par tout moyen électronique, au moins cinq jours ouvrables avant sa tenue et adressée aux administrateurs, à la dernière adresse déclarée au secrétaire par ceux-ci.

Malgré ce qui précède, le président peut, en cas d'urgence, convoquer une séance dans un délai de 24 heures précédant la séance. La convocation doit alors être faite par téléphone ou électroniquement, selon le moyen disponible pour joindre l'administrateur d'après les informations qu'il a fournies au secrétaire.

L'omission involontaire de transmettre un avis de convocation, ou le fait qu'un administrateur ne l'ait pas reçu, n'invalide pas une résolution ou une procédure adoptée lors de cette séance.

48. La présence d'un administrateur à une séance couvre le défaut d'avis quant à celui-ci sauf si, à la première occasion, il soulève expressément ce défaut. Il peut être dérogé aux formalités de convocation si tous les administrateurs y consentent ou si tous les administrateurs absents de la séance en ratifient la tenue par la suite.

49. Les séances se tiennent au siège de la Chambre ou en tout autre endroit, au Québec, que le président ou le conseil d'administration détermine.

Les administrateurs doivent être présents aux séances. Sur autorisation du président, ils peuvent participer à une séance à l'aide de moyens permettant à tous les participants de communiquer entre eux verbalement, notamment par téléphone. Les participants sont alors réputés avoir assisté à la séance, laquelle est réputée avoir été tenue à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation.

50. Le quorum du conseil d'administration est constitué de la majorité des administrateurs.

51. Les séances sont présidées par le président ou, à son défaut, par le premier vice-président ou, à leur défaut, par le deuxième vice-président. En cas de défaut du président et des deux vice-présidents, les administrateurs présents à une séance désignent parmi eux celui qui la préside.

Le secrétaire agit comme secrétaire de la séance. Il peut être remplacé par toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

52. Le président de la séance veille au bon déroulement de la séance et, en général, conduit les procédures sous tout rapport. Le président de la séance peut, s'il le juge opportun, demander aux administrateurs de désigner un autre administrateur pour l'assister dans la conduite d'une séance.

Le président de la séance décide des questions de procédure non prévues au présent Règlement.

53. Le conseil d'administration exerce ses pouvoirs par résolution.

54. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents. En cas d'égalité des voix, le président de la séance a une voix prépondérante.

Le vote peut également se faire au scrutin secret à la demande d'un administrateur. Le secrétaire et une autre personne que désigne le conseil d'administration, ou deux autres personnes ainsi désignées, agissent alors à titre de scrutateurs. À moins que le vote par scrutin secret ne soit demandé, la déclaration par le président de la séance qu'une résolution a été adoptée à l'unanimité ou par une majorité quelconque ou n'a pas été adoptée, constate, sauf preuve à l'effet contraire, l'adoption ou le rejet de cette résolution sans qu'il soit nécessaire de prouver le nombre ou la proportion des voix enregistrées.

55. Toute résolution prend effet à compter de son adoption, à moins que le conseil d'administration n'en décide autrement.

Le président peut également surseoir à l'exécution d'une résolution si des faits nouveaux sont portés à sa connaissance après la séance du conseil d'administration au cours de laquelle elle a été adoptée. Il doit en aviser le conseil d'administration dans les meilleurs délais.

56. Une résolution écrite, signée par tous les administrateurs habiles à voter, a la même valeur que si elle avait été adoptée au cours d'une séance. Une telle résolution peut être signée par les administrateurs sur des documents séparés, l'ensemble des

documents signés étant alors réputé ne constituer qu'un seul original. Un exemplaire de cette résolution est conservé avec les procès-verbaux des séances du conseil d'administration.

57. Outre les administrateurs, seuls le président et chef de la direction et le secrétaire sont admis à assister à une séance du conseil d'administration. Toutefois, les membres de comités ou de groupes de travail de la Chambre, ses employés, de même que toute personne dont la présence est justifiée, de façon ponctuelle, dans l'intérêt de la Chambre, peuvent être autorisés par le président de la séance ou du conseil d'administration à assister à une partie de la séance.

58. Qu'il y ait quorum ou non, une séance peut être ajournée en tout temps, à toute autre heure ou date indiquée par le président de cette séance ou par le vote majoritaire des administrateurs présents, et cette séance peut être tenue telle qu'elle a été ajournée sans qu'il soit nécessaire de la convoquer à nouveau.

59. Le procès-verbal d'une séance est adopté au commencement de la séance suivante, à moins que les administrateurs alors présents n'en reportent l'approbation à une séance ultérieure. Chaque procès-verbal est signé par le président de la séance concernée ainsi que par le secrétaire.

SECTION VII DIRIGEANTS ET EMPLOYÉS

60. Les administrateurs doivent, à la première séance suivant les élections, ou par la suite lorsque les circonstances l'exigent, élire à la majorité des voix un président parmi les administrateurs élus, sauf circonstances exceptionnelles.

Pour être admissible au poste de président, l'administrateur élu doit, sauf circonstances exceptionnelles, avoir siégé pendant au moins un an à titre d'administrateur.

61. Les administrateurs doivent, à la première séance suivant les élections, ou par la suite lorsque les circonstances l'exigent, élire à la majorité des voix, un premier vice-président parmi les administrateurs élus, sauf circonstances exceptionnelles, et un deuxième vice-président parmi les administrateurs.

62. La durée du mandat du président est de un an ou jusqu'à ce qu'il soit remplacé.

Le mandat du président ne peut être renouvelé que deux fois, sauf si des circonstances exceptionnelles le justifient.

La durée du mandat des vice-présidents est de un an ou jusqu'à ce qu'ils soient remplacés.

Le mandat des vice-présidents peut être renouvelé.

63. Toute vacance au poste de président ou de vice-président est comblée conformément à la Loi.

Constituent notamment une vacance, les situations énumérées à l'article 41.

64. Outre les fonctions prévues à l'article 52, le président exerce les responsabilités et pouvoirs que lui assigne le conseil d'administration. À cette fin, il doit notamment :

- a) assurer un lien entre le conseil d'administration et le président et chef de la direction;
- b) établir et maintenir des relations harmonieuses avec les membres;
- ~~c) établir et maintenir des relations harmonieuses avec les 20 sections de la Chambre.~~

65. Sous réserve de dispositions spécifiques du présent Règlement, en cas d'absence ou d'incapacité d'agir du président, le premier vice-président en exerce les fonctions et en cas de leur absence ou de leur incapacité d'agir, le deuxième vice-président exerce les fonctions du président.

66. Le conseil d'administration nomme un président et chef de la direction. Sous réserve des dispositions spécifiques au présent Règlement, le président et chef de la direction est responsable de l'administration et de la direction de la Chambre. Il doit entre autres :

- a) agir à titre de porte-parole principal de la Chambre;
- b) diriger et contrôler les activités et ressources de la Chambre de façon efficace et dans le respect des objectifs de la Chambre;
- c) embaucher le personnel de la Chambre selon le plan d'effectifs qu'il établit selon le budget adopté par le conseil d'administration et les normes établies par la Politique sur les normes et barèmes de rémunération, avantages sociaux et autres conditions de travail du personnel de la Chambre de la sécurité financière.
- d) diriger et évaluer le personnel de la Chambre;
- e) prévoir, en cas d'absence ou d'impossibilité, un plan pour que soient assumées par d'autres ressources les responsabilités qui lui sont dévolues par le présent Règlement;
- f) s'assurer que la Chambre transmette les rapports et autres documents requis par la Loi ou les règlements;

g) exécuter les mandats confiés par le conseil d'administration.

67. Le conseil d'administration nomme un secrétaire et peut désigner une autre personne pour le remplacer en cas d'absence ou d'empêchement.

Le secrétaire a la garde des livres, registres, documents et archives de la Chambre. Il agit comme secrétaire des séances du conseil d'administration. Le secrétaire doit, notamment, transmettre aux administrateurs l'avis de convocation ainsi que l'ordre du jour d'une séance. Il doit rédiger et conserver les procès-verbaux des séances et les documents que les administrateurs peuvent lui confier.

Le secrétaire doit, en outre, exercer toutes autres fonctions qui lui sont dévolues par le conseil d'administration ou le président.

68. La signature du président et chef de la direction ou du secrétaire donne force et autorité à tout document pouvant être attribué à la Chambre.

Dans la mesure autorisée par la Loi et sous réserve des dispositions spécifiques du présent Règlement, le conseil d'administration peut confier le pouvoir de signer tout document à tout autre employé de la Chambre, selon les modalités déterminées aux politiques de la Chambre.

68.1 Le conseil d'administration peut destituer le président et chef de la direction ou le syndic avec l'accord des deux tiers des voix exprimées par les administrateurs présents lors d'une séance tenue spécialement à cet effet.

Avant de se prononcer sur la destitution du président et chef de la direction ou du syndic, le conseil d'administration doit aviser la personne concernée par écrit au moins 30 jours précédant la date de la séance où la résolution de destitution doit être proposée, lui indiquer les motifs invoqués et lui donner l'occasion d'être entendue lors de cette séance ou, à sa préférence, lui accorder la possibilité de présenter ses commentaires par écrit.

La résolution de destitution doit faire état des motifs de la destitution. La décision du conseil d'administration est transmise sans délai au président et chef de la direction ou au syndic.

69. Si un administrateur, un membre de comité, un dirigeant ou un employé est poursuivi en justice pour un acte qu'il a fait ou omis de faire, de bonne foi, dans l'exercice de ses fonctions, la Chambre prend fait et cause pour cette personne ou assume les frais de la défense et acquitte, le cas échéant, le montant de toute condamnation rendue contre cette personne en conséquence de cet acte, sauf si le recours en justice a été intenté par la Chambre et qu'elle a eu gain de cause.

SECTION VIII COMITÉS

70. Le conseil d'administration peut, par résolution, former tout comité. Il décide du nom, du statut, du mandat, de la composition, des modalités, des règles de fonctionnement et, le cas échéant, de la durée du mandat tel que prévu dans la Politique sur les comités de la Chambre de la sécurité financière.

Malgré le premier alinéa, les comités permanents de la Chambre sont le comité de gouvernance, le comité de vigie réglementaire, le comité de la formation et du développement professionnel, le comité de vérification et finances et le comité de nomination.

SECTION IX DISPOSITIONS FINANCIÈRES

71. L'exercice financier de la Chambre se termine le 31 décembre de chaque année.

72. La Chambre doit, chaque année, faire vérifier ses livres et comptes par un auditeur externe. Après l'adoption des états financiers par le conseil d'administration, elle dépose ceux-ci ainsi que le rapport de l'auditeur auprès de l'Autorité conformément à la Loi sur l'Autorité des marchés financiers (RLRQ, c. A-33.2).

73. La Chambre produit, chaque année, un rapport annuel de ses activités.

SECTION X AFFAIRES BANCAIRES, POUVOIRS D'EMPRUNT ET PLACEMENTS

74. Sous réserve des limites imposées par la Loi, le conseil d'administration peut, notamment, suivant les termes et conditions qu'il estime justes, acheter, louer, vendre, échanger, acquérir ou aliéner de toute autre façon tout bien mobilier et immobilier de la Chambre ou tout intérêt s'y rapportant.

75. Le conseil d'administration peut, lorsqu'il le juge opportun :

- a) faire des emprunts en argent sur le crédit de la Chambre;
- b) émettre des obligations ou autres valeurs de la Chambre et les donner en garantie ou les vendre pour les prix et sommes jugés convenables;
- c) hypothéquer les biens mobiliers ou immobiliers, présents ou futurs, de la Chambre, pour assurer le paiement de telles obligations ou autres valeurs, ou donner une partie seulement de ces garanties pour les mêmes fins; et constituer l'hypothèque ci-dessus mentionnée par acte de fiducie;

- d) hypothéquer les immeubles ou autrement frapper d'une charge quelconque les biens meubles de la Chambre, ou donner ces diverses espèces de garanties, pour assurer le paiement des emprunts faits autrement que par émission d'obligations, ainsi que le paiement ou l'exécution des autres dettes, contrats et engagements de la Chambre.

76. Sous réserve de dispositions spécifiques du présent Règlement, le conseil d'administration peut définir, par résolution, les politiques prévoyant les circonstances et les modalités selon lesquelles il obtient des services lui permettant :

- a) d'effectuer des dépôts d'argent;
- b) d'effectuer des placements;
- c) de contracter des emprunts;
- d) de confier la garde de titres ou de valeurs.

La résolution peut prévoir la délégation des pouvoirs visés dans le présent article à l'un de ses administrateurs, au président et chef de la direction, au secrétaire ou à tout autre employé.

77. Conformément aux politiques de la Chambre, les fonds de la Chambre peuvent être déposés dans une compagnie d'assurance de personnes, dans une société de fiducie, dans une coopérative de services financiers, dans une banque à charte du Canada, soit dans un certificat de dépôt ou dans des fonds d'investissement incluant, à titre d'exemple, le marché monétaire ou des fonds distincts d'assureurs.

SECTION XI MODIFICATIONS

78. L'adoption du Règlement intérieur ou une modification qui lui est apportée doit être adoptée à la majorité.

Une proposition visant à modifier le présent Règlement intérieur doit être soumise à l'avance.

79. Un règlement de la Chambre non soumis à l'approbation de ses membres, du gouvernement, du ministre ou de l'Autorité doit, suivant son adoption par le conseil d'administration, faire l'objet d'une publication dans l'une des publications officielles de la Chambre.

**SECTION XII
DISPOSITIONS TRANSITOIRES**

80. *Abrogé.*

81. Le mandat des administrateurs élus en 2011 parmi les représentants en assurance de personnes de la région C, les représentants de courtier en épargne collective de la région C et les représentants de courtier en plans d'études de bourses est prolongé d'un an, soit jusqu'aux élections devant se tenir en 2014.

81.1. Le poste d'administrateur élu parmi les représentants en assurance de personnes de la région C et le poste d'administrateur élu parmi les représentants de courtier en épargne collective de la région C sont abolis à compter des élections devant se tenir en 2014.

81.2. Le mandat des administrateurs élus en 2012 parmi les représentants en assurance de personnes de la région A et parmi les représentants de courtier en épargne collective de la région A se poursuit jusqu'aux élections devant se tenir en 2015.

81.3. Le mandat des administrateurs élus en 2013 parmi les représentants en assurance de personnes de la région B et parmi les représentants de courtier en épargne collective de la région B se poursuit jusqu'aux élections devant se tenir en 2016.

**SECTION XIII
ENTRÉE EN VIGUEUR**

82. *Omis.*

ANNEXE 3

Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Chambre de la sécurité financière

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

1. L'article 1 du Règlement intérieur de la Chambre de la sécurité financière est modifié, par :

1° l'insertion après la définition « Conseil d'administration », de la suivante :

« « Délégué » : un membre de la Chambre visé au paragraphe b) de l'article 5 du présent Règlement; »;

2° l'insertion après la définition « Ministre », de la suivante :

« « Politique sur l'élection des délégués » : la Politique sur l'élection des délégués composant l'assemblée générale annuelle des membres de la Chambre de la sécurité financière; »;

3° le déplacement à la suite de la définition « Politique sur l'élection des délégués », de la définition « Politique sur les élections »;

4° le remplacement, dans la définition « Politique sur les élections », des mots « au sein » par les mots « des membres ».

2. Le paragraphe b) de l'article 5 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« b) les délégués élus au sein des sept régions suivantes, selon les nombres maximaux suivants :

- i) Centre-du-Québec : 51
- ii) Laval-Laurentides : 44
- iii) Montérégie : 65
- iv) Montréal : 71
- v) Ouest-du-Québec : 33
- vi) Québec : 56
- vii) Saguenay-Lac-Saint-Jean-Est-du-Québec : 25

Le conseil d'administration de la Chambre détermine le territoire de chacune des régions.».

3. L'article 5 de ce règlement est modifié par la suppression du paragraphe c).

4. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 5, des suivants :

« 5.1 Le lieu de résidence d'un membre apparaissant au registre de l'Autorité détermine son appartenance à une région selon le territoire établi.

5.2 Pour être éligible à l'élection des délégués, un candidat doit être dûment autorisé à agir par l'Autorité, être un représentant visé à l'article 289 de la Loi et avoir son lien de résidence dans la région dans laquelle il se porte candidat.

Il doit également respecter les critères d'éligibilité énumérés à l'article 25, à l'exception du paragraphe e).

5.3 L'élection des délégués se tient à chaque année à la date déterminée par résolution du conseil d'administration, conformément à la Politique sur l'élection des délégués.

Le vote peut être tenu par un moyen informatique ou électronique. Les conditions et modalités relatives à la mise en candidature, au vote informatique ou électronique et au dépouillement de l'élection sont celles prévues à la Politique sur les élections des délégués.

5.4 Les délégués entrent en fonction au moment de leur élection et le demeurent jusqu'à ce que leur successeur ait été élu.

5.5 Tout poste de délégué d'une région qui devient vacant le demeure jusqu'à la prochaine élection. Si le conseil d'administration le juge opportun, il peut procéder à une élection afin de combler les postes vacants.

5.6 Un délégué est réputé avoir cessé d'agir et son poste devient vacant :

- a) s'il remet sa démission écrite au secrétaire de la Chambre;
- b) s'il cesse d'être membre. Dans ce cas, il doit aviser le secrétaire de la Chambre dans les plus brefs délais;
- c) s'il ne respecte plus les critères d'éligibilité prévus à l'article 5.2. Dans ce cas, il doit aviser le secrétaire de la Chambre dans les plus brefs délais.»

5. L'article 10 de ce règlement est modifié par le remplacement de « à 100 membres » par ce qui suit « aux membres présents qui représentent 10% des délégués élus dans chacune des sept régions ».

6. L'article 19 de ce règlement est modifié par la suppression du deuxième alinéa.

7. L'article 24 de ce règlement est modifié par :

1° le remplacement, dans le paragraphe a), des mots «des deux administrateurs suivants» par les mots « d'un administrateur élu parmi les représentants de courtier en plans de bourses d'études»;

2° la suppression, dans le paragraphe a), du sous-paragraphe 1);

3° la suppression, dans le paragraphe a), du sous-paragraphe 2);

4° le remplacement, dans le paragraphe b), du mot « quatre » par le mot « trois » et la suppression du sous-paragraphe 4;

5° le remplacement, dans le paragraphe c), du mot « quatre » par le mot « trois » et la suppression du sous-paragraphe 4);

6° l'ajout, à la fin, du paragraphe suivant :

« d) Chaque année, un administrateur est élu parmi les membres de l'assemblée générale composée conformément à l'article 5. ».

8. L'article 25 de ce règlement est modifié par :

1° la suppression, dans le premier alinéa, de «, depuis au moins 60 jours avant la date fixée pour la clôture du scrutin,»;

2° l'ajout, à la fin, du paragraphe suivant :

« e) être administrateur au sein d'une association du secteur financier ayant pour mission la promotion des intérêts socio-économiques de ses membres. ».

9. L'article 31 de ce règlement est modifié par la suppression des mots « qui étaient » et des mots «, le 60^e jour avant la date du scrutin ».

10. L'article 40 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « le jour de » par les mots « après son élection par ».

11. L'article 40.1 de ce règlement est modifié par l'ajout, à la fin, du paragraphe suivant :

« h) ne pas être administrateur au sein d'une association du secteur financier ayant pour mission la promotion des intérêts socio-économiques de ses membres. ».

12. L'article 64 de ce règlement est modifié par la suppression du paragraphe c).

13. Le présent règlement entre en vigueur à la date indiquée à l'avis de mise en vigueur publié par la Chambre.

ANNEXE 4

Règlement abrogeant le Règlement sur les sections de la Chambre de la sécurité financière

RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT SUR LES SECTIONS DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

1. Le Règlement sur les sections de la Chambre de la sécurité financière est abrogé.
2. Le présent règlement entre en vigueur à la date d'entrée en vigueur du Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Chambre de la sécurité financière, [*insérer ici la date*].

ANNEXE 5

Résolution du conseil d'administration de la Chambre du 5 décembre 2014 approuvant le Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Chambre de la sécurité financière



Chambre de la
Sécurité
Financière

RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

5 DÉCEMBRE 2014

ATTENDU qu'en vertu de l'Annexe A du Plan de supervision de l'Autorité des marchés financiers (le « Plan de supervision ») à l'égard de la Chambre de la sécurité financière ayant pris effet le 12 mars 2013, les modifications au Règlement intérieur de la Chambre de la sécurité financière (le « Règlement intérieur ») doivent être soumises à l'examen et l'approbation de l'Autorité des marchés financiers (« l'Autorité »);

ATTENDU que les modifications au Règlement intérieur doivent, en vertu du Plan de supervision, faire l'objet d'une publication aux fins de sollicitation de commentaires et d'une analyse par l'Autorité;

ATTENDU que les modifications proposées au Règlement intérieur ne sont pas contraires à l'intérêt public;

Sur proposition dûment appuyée, **IL EST RÉSOLU** unanimement d'adopter les modifications au Règlement intérieur, telles que jointes à l'avis de convocation de la présente séance, de les soumettre pour approbation à l'Autorité conformément au Plan de supervision, d'autoriser la secrétaire de la Chambre à effectuer les modifications qui n'en modifient pas le fond et de prévoir sa mise en vigueur à la date indiquée à l'avis publié par la Chambre.

Certifiée ce 5 décembre 2014

M^e Marie Elaine Farley
Secrétaire de la Chambre

ANNEXE 6

**Résolution du conseil d'administration
de la Chambre du 5 décembre 2014 approuvant
le Règlement abrogeant le Règlement sur les
sections de la Chambre de la sécurité financière**



Chambre de la
Sécurité
Financière

RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 5 DÉCEMBRE 2014

ATTENDU qu'en vertu de l'Annexe A du Plan de supervision de l'Autorité des marchés financiers (« l'Autorité ») à l'égard de la Chambre de la sécurité financière ayant pris effet le 12 mars 2013, l'abrogation du Règlement sur les sections de la Chambre de la sécurité financière (le « Règlement sur les sections ») doit être soumise à l'examen et l'approbation de l'Autorité;

ATTENDU que l'abrogation du Règlement sur les sections n'est pas contraire à l'intérêt public;

Sur proposition dûment appuyée, **IL EST RÉSOLU** unanimement d'adopter le Règlement abrogeant le Règlement sur les sections de la Chambre de la sécurité financière, tel que joint à l'avis de convocation de la présente séance, de le soumettre pour approbation à l'Autorité conformément au Plan de supervision et de prévoir que sa date d'entrée en vigueur est celle de l'entrée en vigueur du Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Chambre de la sécurité financière.

Certifiée ce 5 décembre 2014

M^e Marie Elaine Farley
Secrétaire de la Chambre

3.2.2 Publication

DÉCISION N° 2014-PDG-0138

Règlement modifiant le Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites

Vu le pouvoir de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») de prendre le *Règlement modifiant le Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites* (le « Règlement »), conformément aux paragraphes 1°, 3°, 4.1°, 8°, 9°, 11°, 26° et 34° de l'article 331.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le pouvoir de l'Autorité de prendre un règlement prévu à la Loi, qui appartient exclusivement à son président-directeur général, conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2;

Vu la publication pour consultation au Bulletin de l'Autorité (le « Bulletin ») le 5 décembre 2013 [(2013) vol. 10, n° 48, B.A.M.F., section 3.2.1] du projet de Règlement accompagné de l'avis prévu à l'article 10 de la *Loi sur les règlements*, RLRQ, c. R-18.1, conformément à l'article 331.2 de la Loi;

Vu les modifications apportées au projet de Règlement à la suite de cette consultation;

Vu la publication pour information au Bulletin le 16 octobre 2014 [(2014) vol. 11, n° 41, B.A.M.F., section 3.2.2] du texte révisé du projet de Règlement;

Vu l'obligation de soumettre un règlement pris en vertu de l'article 331.1 de la Loi au ministre des Finances (le « Ministre »), qui peut l'approuver avec ou sans modification, conformément au premier alinéa de l'article 331.2 de la Loi;

Vu le projet de Règlement présenté par la Direction des pratiques de distribution et des OAR et la recommandation du surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution de l'approuver et d'autoriser sa transmission au Ministre pour approbation;

En conséquence :

L'Autorité prend le *Règlement modifiant le Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites*, dans ses versions française et anglaise, dont les textes sont annexés à la présente décision, et j'en autorise la transmission au Ministre pour approbation.

Fait le 14 novembre 2014.

Louis Morisset
Président-directeur général

DÉCISION N° 2014-PDG-0139

Règlement modifiant le Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription

Vu le pouvoir de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») de prendre le *Règlement modifiant le Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription* (le « Règlement »), conformément aux

paragraphes 1°, 3°, 26°, 27° et 34° de l'article 331.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le pouvoir de l'Autorité de prendre un règlement prévu à la Loi, qui appartient exclusivement à son président-directeur général, conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2;

Vu la publication pour consultation au Bulletin de l'Autorité (le « Bulletin ») le 5 décembre 2013 [(2013) vol. 10, n° 48, B.A.M.F., section 3.2.1] du projet de Règlement accompagné de l'avis prévu à l'article 10 de la *Loi sur les règlements*, RLRQ, c. R-18.1, conformément à l'article 331.2 de la Loi;

Vu les modifications apportées au projet de Règlement à la suite de cette consultation;

Vu la publication pour information au Bulletin le 16 octobre 2014 [(2014) vol. 11, n° 41, B.A.M.F., section 3.2.2] du texte révisé du projet de Règlement;

Vu l'obligation de soumettre un règlement pris en vertu de l'article 331.1 de la Loi au ministre des Finances (le « Ministre »), qui peut l'approuver avec ou sans modification, conformément au premier alinéa de l'article 331.2 de la Loi;

Vu le projet de Règlement présenté par la Direction des pratiques de distribution et des OAR et la recommandation du surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution de l'approuver et d'autoriser sa transmission au Ministre pour approbation;

En conséquence :

L'Autorité prend le *Règlement modifiant le Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription*, dans ses versions française et anglaise, dont les textes sont annexés à la présente décision, et j'en autorise la transmission au Ministre pour approbation.

Fait le 14 novembre 2014.

Louis Morisset
Président-directeur général

DÉCISION N° 2014-PDG-0140

Règlement modifiant le Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables

Vu le pouvoir de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») de prendre le *Règlement modifiant le Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables* (le « Règlement »), conformément au paragraphe 9° de l'article 331.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le pouvoir de l'Autorité de prendre un règlement prévu à la Loi, qui appartient exclusivement à son président-directeur général, conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2;

Vu la publication pour consultation au Bulletin de l'Autorité (le « Bulletin ») le 5 décembre 2013 [(2013) vol. 10, n° 48, B.A.M.F., section 3.2.1] du projet de Règlement accompagné de l'avis prévu à l'article 10 de la *Loi sur les règlements*, RLRQ, c. R-18.1, conformément à l'article 331.2 de la Loi;

Vu les modifications apportées au projet de Règlement à la suite de cette consultation;

Vu la publication pour information au Bulletin le 16 octobre 2014 [(2014) vol. 11, n° 41, B.A.M.F., section 3.2.2] du texte révisé du projet de Règlement;

Vu l'obligation de soumettre un règlement pris en vertu de l'article 331.1 de la Loi au ministre des Finances (le « Ministre »), qui peut l'approuver avec ou sans modification, conformément au premier alinéa de l'article 331.2 de la Loi;

Vu le projet de Règlement présenté par la Direction des pratiques de distribution et des OAR et la recommandation du surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution de l'approuver et d'autoriser sa transmission au Ministre pour approbation;

En conséquence :

L'Autorité prend le *Règlement modifiant le Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables*, dans ses versions française et anglaise, dont les textes sont annexés à la présente décision, et j'en autorise la transmission au Ministre pour approbation.

Fait le 14 novembre 2014.

Louis Morisset
Président-directeur général

DÉCISION N° 2014-PDG-0141

Instruction générale relative au Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites

Vu le pouvoir de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») prévu à l'article 274 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »), d'établir des instructions générales qui indiquent comment l'Autorité entend exercer ses pouvoirs discrétionnaires aux fins de l'administration de la Loi;

Vu le pouvoir de l'Autorité d'établir une instruction générale prévu à la Loi, qui appartient exclusivement à son président-directeur général, conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2;

Vu la publication pour consultation au Bulletin de l'Autorité (le « Bulletin ») le 5 décembre 2013 [(2013) vol. 10, n° 48, B.A.M.F., section 3.2.1] du projet de modification de l'*Instruction générale relative au Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites* (l'« instruction générale »);

Vu les modifications apportées au projet de modification de l'instruction générale à la suite de cette consultation;

Vu la publication pour information au Bulletin le 16 octobre 2014 [(2014) vol. 11, n° 41, B.A.M.F., section 3.2.2] du texte révisé du projet de modification de l'instruction générale;

Vu la décision n° 2014-PDG-0138 en date du 14 novembre 2014, par laquelle l'Autorité a pris le *Règlement modifiant le Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites*, et a autorisé sa transmission au ministre des Finances pour approbation, conformément à l'article 331.2 de la Loi;

Vu le projet de modification de l'instruction générale présenté par la Direction des pratiques de distribution et des OAR et la recommandation du surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution de l'approuver et d'autoriser sa publication;

En conséquence :

L'Autorité établit l'*Instruction générale relative au Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites* modifiée, dans ses versions française et anglaise, dont les textes sont annexés à la présente décision, et autorise sa publication au Bulletin.

L'*Instruction générale relative au Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites* modifiée prend effet le 11 janvier 2015.

Fait le 14 novembre 2014.

Louis Morisset
Président-directeur général

DÉCISION N° 2014-PDG-0142

Instruction générale relative au Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription

Vu le pouvoir de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») prévu à l'article 274 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »), d'établir des instructions générales qui indiquent comment l'Autorité entend exercer ses pouvoirs discrétionnaires aux fins de l'administration de la Loi;

Vu le pouvoir de l'Autorité d'établir une instruction générale prévu à la Loi, qui appartient exclusivement à son président-directeur général, conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2;

Vu la publication pour consultation au Bulletin de l'Autorité (le « Bulletin ») le 5 décembre 2013 [(2013) vol. 10, n° 48, B.A.M.F., section 3.2.1] du projet de modification de l'*Instruction générale relative au Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription* (l'« instruction générale »);

Vu les modifications apportées au projet de modification de l'instruction générale à la suite de cette consultation;

Vu la publication pour information au Bulletin le 16 octobre 2014 [(2014) vol. 11, n° 41, B.A.M.F., section 3.2.2] du texte révisé du projet de modification de l'instruction générale;

Vu la décision n° 2014-PDG-0139 en date du 14 novembre 2014, par laquelle l'Autorité a pris le *Règlement modifiant le Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription*, et a autorisé sa transmission au ministre des Finances pour approbation, conformément à l'article 331.2 de la Loi;

Vu le projet de modification de l'instruction générale présenté par la Direction des pratiques de distribution et des OAR et la recommandation du surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution de l'approuver et d'autoriser sa publication;

En conséquence :

L'Autorité établit l'*Instruction générale relative au Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription* modifiée, dans ses versions française et anglaise, dont les textes sont annexés à la présente décision, et autorise sa publication au Bulletin.

L'*Instruction générale relative au Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription* modifiée prend effet le 11 janvier 2015.

Fait le 14 novembre 2014.

Louis Morisset
Président-directeur général

DÉCISION N° 2014-PDG-0143

Modification de l'*Instruction générale relative au Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables*

Vu le pouvoir de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») prévu à l'article 274 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »), d'établir des instructions générales qui indiquent comment l'Autorité entend exercer ses pouvoirs discrétionnaires aux fins de l'administration de la Loi;

Vu le pouvoir de l'Autorité d'établir une instruction générale prévu à la Loi, qui appartient exclusivement à son président-directeur général, conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2;

Vu la publication pour consultation au Bulletin de l'Autorité (le « Bulletin ») le 5 décembre 2013 [(2013) vol. 10, n° 48, B.A.M.F., section 3.2.1] du projet de modification de l'*Instruction générale relative au Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables* (l'« instruction générale »);

Vu les modifications apportées au projet de modification de l'instruction générale à la suite de cette consultation;

Vu la publication pour information au Bulletin le 16 octobre 2014 [(2014) vol. 11, n° 41, B.A.M.F., section 3.2.2] du texte révisé du projet de modification de l'instruction générale;

Vu la décision n° 2014-PDG-0140 en date du 14 novembre 2014, par laquelle l'Autorité a pris le *Règlement modifiant le Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables*, et a autorisé sa transmission au ministre des Finances pour approbation, conformément à l'article 331.2 de la Loi;

Vu le projet de modification de l'instruction générale présenté par la Direction des pratiques de distribution et des OAR et la recommandation du surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution de l'approuver et d'autoriser sa publication;

En conséquence :

L'Autorité établit la modification de l'*Instruction générale relative au Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables*, dans ses versions française et anglaise, dont les textes sont annexés à la présente décision, et autorise sa publication au Bulletin.

La modification de l'*Instruction générale relative au Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables* prend effet le 11 janvier 2015.

Fait le 14 novembre 2014.

Louis Morisset
Président-directeur général

Règlement modifiant le Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites et ses concordantsⁱ

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») publie les règlements suivants :

- *Règlement modifiant le Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites.*
- *Règlement modifiant le Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription;*
- *Règlement modifiant le Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables.*

Vous trouverez également ci-joint au présent bulletin, les textes révisés, en versions française et anglaise, des instructions générales suivantes :

- *Instruction générale relative au Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites;*
- *Instruction générale relative au Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription;*
- *Modification de l'Instruction générale relative au Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables*

Avis de publication

Les règlements ont été pris par l'Autorité le 14 novembre 2014, ont reçu l'approbation ministérielle requise et entreront en vigueur le **11 janvier 2015**.

Les arrêtés ministériels approuvant les règlements ont été publiés dans la *Gazette officielle du Québec*, en date du 23 décembre 2014 et sont reproduits ci-dessous. Les instructions générales prendront effet de façon concomitante à l'entrée en vigueur des règlements.

Le 8 janvier 2015

ⁱ Diffusion autorisée par Les Publications du Québec

A.M., 2014-10**Arrêté numéro V-1.1-2014-10 du ministre des Finances en date du 5 décembre 2014**

Loi sur les valeurs mobilières
(chapitre V-1.1)

CONCERNANT le Règlement modifiant le Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites

VU que les paragraphes 1^o, 3^o, 4.1^o, 8^o, 9^o, 11^o, 26^o et 34^o de l'article 331.1 de la Loi sur les valeurs mobilières (chapitre V-1.1) prévoient que l'Autorité des marchés financiers peut adopter des règlements concernant les matières visées à ces paragraphes;

VU que les troisième et quatrième alinéas de l'article 331.2 de cette loi prévoient qu'un projet de règlement est publié au Bulletin de l'Autorité des marchés financiers, qu'il est accompagné de l'avis prévu à l'article 10 de la Loi sur les règlements (chapitre R-18.1) et qu'il ne peut être soumis pour approbation ou être édicté avant l'expiration d'un délai de 30 jours à compter de sa publication;

VU que les premier et cinquième alinéas de cet article prévoient que tout règlement pris en vertu de l'article 331.1 est approuvé, avec ou sans modification, par le ministre des Finances et qu'il entre en vigueur à la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec* ou à une date ultérieure qu'indique le règlement;

VU que le Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription a été approuvé par l'arrêté ministériel n^o 2009-04 du 9 septembre 2009 (2009, *G.O.* 2, 4768A);

VU qu'il y a lieu de modifier ce règlement;

VU que le projet de Règlement modifiant le Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites a été publié au Bulletin de l'Autorité des marchés financiers, volume 10, n^o 48 du 5 décembre 2013;

VU que l'Autorité des marchés financiers a adopté le 14 novembre 2014, par la décision n^o 2014-PDG-0138, le Règlement modifiant le Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites;

VU qu'il y a lieu d'approuver ce règlement sans modification;

EN CONSÉQUENCE, le ministre des Finances approuve sans modification le Règlement modifiant le Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites, dont le texte est annexé au présent arrêté.

Le 5 décembre 2014

Le ministre des Finances,
CARLOS LEITÃO

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 31-103 SUR LES OBLIGATIONS ET DISPENSES D'INSCRIPTION ET LES OBLIGATIONS CONTINUES DES PERSONNES INSCRITES

Loi sur les valeurs mobilières

(chapitre V-1.1, a. 331.1, par. 1^o, 3^o, 4.1^o, 8^o, 9^o, 11^o, 26^o et 34^o)

1. L'article 1.1 du Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites (chapitre V-1.1, r. 10) est modifié :

1^o par l'insertion, après la définition de l'expression « ACFM », des suivantes :

« « agence de notation désignée » : une agence de notation désignée au sens du Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement (chapitre V-1.1, r. 39);

« « autorité principale » : l'autorité principale au sens de l'article 4A.1 du Règlement 11-102 sur le régime de passeport (chapitre V-1.1, r. 1); »;

2^o par l'insertion, après la définition de l'expression « marché », des suivantes :

« « membre du même groupe que l'agence de notation désignée » : un membre du même groupe qu'une agence de notation désignée qui publie des notations dans un territoire étranger et qui a été désigné comme tel selon les modalités de la désignation de l'agence de notation désignée;

« notation désignée » : une notation désignée au sens du Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement; »;

3^o par le remplacement de la définition de l'expression « société parrainante » par la suivante :

« « société parrainante » : la société inscrite dans un territoire du Canada pour le compte de laquelle une personne physique agit comme courtier, placeur, conseiller, chef de la conformité ou personne désignée responsable; »;

4^o par l'insertion, après la définition de l'expression « société parrainante », de la suivante :

« « sous-conseiller » : le conseiller de l'une des personnes suivantes :

- a) un conseiller inscrit;
- b) un courtier inscrit qui agit comme gestionnaire de portefeuille conformément à l'article 8.24; ».

2. L'article 1.3 de ce règlement est modifié :

- 1^o par l'abrogation du paragraphe 1;
- 2^o par le remplacement du paragraphe 2 par le suivant :

« 2) Tout avis ou document à remettre ou à présenter à l'agent responsable ou à l'autorité en valeurs mobilières conformément au présent règlement peut être remis ou présenté à l'autorité principale de la personne. »;

- 3^o par l'abrogation du paragraphe 3;
- 4^o par l'insertion, après le paragraphe 3, des paragraphes suivants :

« 4) Malgré le paragraphe 2, en ce qui a trait aux obligations de notification et de transmission prévues à l'article 11.9, si la personne inscrite et la société visée au sous-paragraphe *a* ou *b* du paragraphe 1 de l'article 11.9 si elle est inscrite dans un territoire du Canada n'ont pas la même autorité principale, la personne inscrite transmet le préavis écrit aux personnes suivantes :

- a) son autorité principale;
- b) l'autorité principale de la société visée au sous-paragraphe *a* ou *b* du paragraphe 1 de l'article 11.9, selon le cas, si elle est inscrite dans un territoire du Canada.

« 5) Le paragraphe 2 ne s'applique pas aux articles suivants :

- a) l'article 8.18;
- b) l'article 8.26. ».

3. L'article 3.3 de ce règlement est modifié par l'insertion, après le paragraphe 3, du suivant :

- « 4) Le paragraphe 1 ne s'applique pas aux examens prévus aux articles suivants :

a) l'article 3.7, si la personne physique est inscrite dans un territoire du Canada comme représentant d'un courtier en plans de bourses d'études depuis le 28 septembre 2009;

b) l'article 3.9, si la personne physique est inscrite comme représentant d'un courtier sur le marché dispensé en Ontario ou à Terre-Neuve-et-Labrador depuis le 28 septembre 2009. ».

4. L'article 3.6 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« 3.6. Courtier en épargne collective – chef de la conformité

Le courtier en épargne collective ne peut nommer comme chef de la conformité en vertu du paragraphe 1 de l'article 11.3 que la personne physique qui remplit l'une des conditions suivantes :

a) elle remplit les critères suivants :

i) elle a réussi l'Examen du cours sur les fonds d'investissement canadiens, l'Examen du cours sur le commerce des valeurs mobilières au Canada ou l'Examen du cours sur les fonds d'investissement au Canada;

ii) elle a réussi l'examen AAD, l'Examen sur la conformité des courtiers en épargne collective ou l'Examen d'aptitude pour les chefs de la conformité;

iii) elle a acquis 12 mois d'expérience pertinente dans le secteur des valeurs mobilières au cours de la période de 36 mois précédant sa demande d'inscription;

b) elle remplit les conditions prévues à l'article 3.13;

c) l'article 3.13 ne s'applique pas à son égard en raison du paragraphe 2 de l'article 16.9. ».

5. L'article 3.7 de ce règlement est modifié par le remplacement, dans le texte anglais, du mot « section » par le mot « paragraph ».

6. L'article 3.8 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« 3.8. Courtier en plans de bourses d'études – chef de la conformité

Le courtier en plans de bourses d'études ne peut nommer comme chef de la conformité en vertu du paragraphe 1 de l'article 11.3 que la personne physique qui remplit les conditions suivantes :

a) elle a réussi l'Examen de perfectionnement à l'intention des représentants des ventes;

b) elle a réussi l'Examen de perfectionnement à l'intention des directeurs de succursale;

c) elle a réussi l'examen AAD ou l'Examen d'aptitude pour les chefs de la conformité;

d) elle a acquis 12 mois d'expérience pertinente dans le secteur des valeurs mobilières au cours de la période de 36 mois précédant sa demande d'inscription. ».

7. L'article 3.9 de ce règlement est modifié par le remplacement, dans le texte anglais de ce qui précède le paragraphe *a*, de « section 7.1(2)(d) » par « paragraph 7.1(2)(d) ».

8. L'article 3.10 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« 3.10. Courtier sur le marché dispensé – chef de la conformité

Le courtier sur le marché dispensé ne peut nommer comme chef de la conformité en vertu du paragraphe 1 de l'article 11.3 que la personne physique qui remplit l'une des conditions suivantes :

a) elle remplit les critères suivants :

i) elle a réussi l'Examen sur les produits du marché dispensé ou l'Examen du cours sur le commerce des valeurs mobilières au Canada;

ii) elle a réussi l'examen AAD ou l'Examen d'aptitude pour les chefs de la conformité;

iii) elle a acquis 12 mois d'expérience pertinente dans le secteur des valeurs mobilières au cours de la période de 36 mois précédant sa demande d'inscription;

b) elle remplit les conditions prévues à l'article 3.13;

c) l'article 3.13 ne s'applique pas à son égard en raison du paragraphe 2 de l'article 16.9. ».

9. L'article 3.16 de ce règlement est modifié :

1^o par le remplacement, dans le texte anglais du paragraphe 1.1, des mots « IIROC Provisions » par les mots « IIROC provisions »;

2^o par le remplacement, dans le texte anglais du paragraphe 2.1, de « paragraph (2)(a) or (b) » par « paragraph (2)(a) or (b) » et des mots « MFDA Provisions » par les mots « MFDA provisions ».

10. L'article 4.1 de ce règlement est modifié par le remplacement du paragraphe 1 par le suivant :

« 1) La société inscrite dans un territoire du Canada ne doit pas autoriser à agir comme son représentant de courtier, son représentant-conseil ou son représentant-conseil adjoint la personne physique qui se trouve dans l'une des situations suivantes:

a) elle est dirigeant, associé ou administrateur d'une autre société inscrite dans un territoire du Canada qui n'est pas membre du même groupe;

b) elle est inscrite comme représentant de courtier, représentant-conseil ou représentant-conseil adjoint d'une autre société inscrite dans un territoire du Canada. ».

11. L'article 4.2 de ce règlement est modifié par le remplacement, dans le texte anglais du paragraphe 3, « No later than the 7th day » par « No later than 7 days ».

12. L'article 6.7 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« 6.7. Exception pour les personnes physiques parties à une instance ou à une procédure

Malgré l'article 6.6, la suspension de l'inscription d'une personne physique se poursuit lorsqu'une instance relative à celle-ci, ou une procédure la concernant, est introduite conformément à la législation en valeurs mobilières ou aux règles d'un OAR. ».

13. L'article 7.1 de ce règlement est modifié :

1^o dans le sous-paragraphe *d* du paragraphe 2 :

a) par le remplacement de la disposition *ii* par la suivante :

« *ii*) sous réserve du paragraphe 5, agir à titre de courtier à l'égard de titres qui, si l'opération était un placement, seraient placés sous le régime d'une dispense de prospectus; »;

b) par l'abrogation de la disposition *iii*;

2^o par l'insertion, après le paragraphe 4, du suivant :

« 5) Le courtier sur le marché dispensé ne peut effectuer d'opération sur un titre dans les cas suivants :

a) le titre est inscrit à la cote d'un marché, ou coté ou négocié sur un tel marché;

b) l'opération ne nécessite pas d'autre dispense de prospectus. ».

14. L'intitulé de la section 1 de la partie 8 de ce règlement est remplacé par ce qui suit :

« **SECTION 1** **Dispense d'inscription à titre de courtier et de placeur**

« **8.0.1.** **Condition générale aux dispenses d'inscription à titre de courtier**

Les dispenses exposées dans la présente section ne sont pas ouvertes à la personne inscrite dans le territoire intéressé et dans une catégorie lui permettant d'agir à titre de courtier ou d'effectuer des opérations sur des titres pour lesquels la dispense a été accordée. ».

15. L'article 8.5 de ce règlement est remplacé par les suivants :

« **8.5. Opération visée effectuée avec un courtier inscrit ou par son entremise**

L'obligation d'inscription à titre de courtier ne s'applique pas dans le cadre d'une opération visée effectuée sur un titre lorsqu'une des conditions suivantes est remplie :

a) l'opération est effectuée par l'entremise d'un courtier inscrit dans une catégorie lui permettant d'effectuer l'opération sauf si, dans le cadre d'une activité visant la réalisation de l'opération, la personne qui souhaite se prévaloir de la dispense démarche directement tout acheteur ou acheteur éventuel relativement à l'opération ou communique directement avec lui;

b) l'opération est effectuée avec un courtier qui achète les titres pour son propre compte et qui est inscrit dans une catégorie lui permettant d'effectuer l'opération.

« **8.5.1. Opération visée effectuée par un conseiller inscrit par l'entremise d'un courtier inscrit**

L'obligation d'inscription à titre de courtier ne s'applique pas au conseiller inscrit, au représentant-conseil ou au représentant-conseil adjoint agissant pour le compte du conseiller inscrit à l'égard d'activités de courtage qui sont accessoires par rapport aux conseils fournis à un client si l'opération est réalisée par l'entremise d'un courtier inscrit dans une catégorie lui permettant d'effectuer l'opération ou d'un courtier dispensé de l'inscription. ».

16. L'article 8.9 de ce règlement est modifié, dans le paragraphe *a* :

1^o par le remplacement, dans le texte anglais, des sous-paragraphes *i* à *viii* par les suivants :

« (i) in Alberta, section 86(e) and paragraph 131(1)(d) of the Securities Act (R.S.A. 2000, chapter S-4) as they existed prior to their repeal by sections 9(a) and 13 of the Securities Amendment Act (S.A. 2003, chapter 32), and sections 66.2 and 122.2 of the Alberta Securities Commission Rules (General) (Alta. Reg. 46/87);

(ii) in British Columbia, sections 45(2) (5) and (22), and 74(2) (4) and (19) of the Securities Act (R.S.B.C. 1996, chapter 418);

(iii) in Manitoba, section 19(3) and paragraph 58(1)(a) of the Securities Act (Manitoba) and section 90 of the Securities Regulation MR 491/88R;

(iv) in New Brunswick, section 2.8 of Local Rule 45-501 Prospectus and Registration Exemptions;

(v) in Newfoundland and Labrador, paragraphs 36(1)(e) and 73(1)(d) of the Securities Act (R.S.N.L. 1990, chapter S-13);

(vi) in Nova Scotia, paragraphs 41(1)(e) and 77(1)(d) of the Securities Act (R.S.N.S. 1989, chapter 418);

(vii) in Northwest Territories, sections 3(c) and (z) of Blanket Order No. 1;

(viii) in Nunavut, sections 3(c) and (z) of Blanket Order No. 1; »;

2^o par le remplacement du sous-paragraphe *ix* par le suivant :

« *ix* en Ontario, le sous-paragraphe 5 du paragraphe 1 de l'article 35 et le sous-paragraphe *d* du paragraphe 1 de l'article 72 de la Loi sur les valeurs mobilières (L.R.O., 1990 chapitre S.5), tels qu'ils se lisaient avant leur remplacement par les articles 5 et 11 de la Loi sur les valeurs mobilières (L.O., 2009, chapitre 18, annexe 26) et l'article 2.12 du Ontario Securities Commission Rule 45-501, Exempt Distributions ((2004) 27 OSCB 433) entré en vigueur le 12 janvier 2004; »;

3^o par le remplacement, dans le texte anglais, des paragraphes *x* à *xii* par les suivants :

« (x) in Prince Edward Island, paragraph 2(3)(d) of the former Securities Act (Prince Edward Island) and Prince Edward Island Local Rule 45-512 Exempt Distributions - Exemption for Purchase of Mutual Fund Securities;

(xi) in Québec, former section 51 and subsection 155.1(2) of the Securities Act (chapter V-1.1);

(xii) in Saskatchewan, paragraphs 39(1)(e) and 81(1)(d) of The Securities Act, 1988 (S.S. 1988-89, chapter S-42.2); ».

17. L'article 8.15 de ce règlement est modifié par le remplacement du paragraphe 2 par le suivant :

« 2) Le présent article ne s'applique pas en Ontario ni en Alberta. ».

18. L'article 8.17 de ce règlement est modifié par le remplacement, dans le texte anglais du paragraphe 2, du mot « subsection » par le mot « paragraph ».

19. L'article 8.18 de ce règlement est modifié :

1^o par le remplacement des paragraphes 1, 2, 3 et 4 par les suivants :

« 1) Dans le présent article, on entend par :

« titre étranger » : l'un des titres suivants :

a) un titre émis par un émetteur constitué en vertu des lois d'un territoire étranger;

b) un titre émis par le gouvernement d'un territoire étranger.

2) Sous réserve des paragraphes 3 et 4, l'obligation d'inscription à titre de courtier ne s'applique pas aux activités suivantes :

a) toute activité, à l'exception de la vente d'un titre, qui est raisonnablement nécessaire à la réalisation du placement de titres qui sont offerts principalement dans un territoire étranger;

b) une opération visée sur un titre de créance avec un client autorisé au cours du placement de ce titre si celui-ci est offert principalement dans un territoire étranger et sans qu'un prospectus ait été déposé auprès d'une autorité canadienne en valeurs mobilières en vue du placement;

c) une opération visée sur un titre de créance qui est un titre étranger avec un client autorisé, autrement qu'au cours du placement initial de ce titre;

d) une opération visée sur un titre étranger avec un client autorisé, sauf au cours d'un placement effectué au moyen d'un prospectus qui a été déposé auprès d'une autorité canadienne en valeurs mobilières;

e) une opération visée sur un titre étranger avec un courtier en placement;

f) une opération visée sur un titre avec un courtier en placement achetant pour son propre compte.

3) La dispense prévue au paragraphe 2 n'est ouverte qu'à la personne qui remplit l'ensemble des conditions suivantes :

a) son siège ou son établissement principal est situé dans un territoire étranger;

b) elle est inscrite en vertu de la législation en valeurs mobilières du territoire étranger où est situé son siège ou son établissement principal, dans une catégorie d'inscription lui permettant d'y exercer les activités que l'inscription à titre de courtier lui permettrait d'exercer dans le territoire intéressé;

c) elle exerce l'activité de courtier dans le territoire étranger où est situé son siège ou son établissement principal;

d) elle effectue des opérations pour son propre compte ou comme mandataire de l'une des personnes suivantes :

i) l'émetteur des titres;

ii) un client autorisé;

iii) une personne qui n'est pas résidente du Canada;

e) elle transmet à l'autorité en valeurs mobilières le formulaire prévu à l'Annexe 31-103A2, Acte d'acceptation de compétence et de désignation d'un mandataire aux fins de signification.

4) La dispense prévue au paragraphe 2 n'est ouverte à une personne pour effectuer une opération visée avec un client autorisé que dans les cas suivants :

a) le client autorisé est une personne inscrite en vertu de la législation en valeurs mobilières d'un territoire du Canada à titre de conseiller ou courtier;

b) la personne a avisé le client autorisé de ce qui suit :

i) le fait qu'elle n'est pas inscrite dans le territoire intéressé en vue d'effectuer l'opération;

ii) le territoire étranger dans lequel est situé son siège ou son établissement principal;

iii) le fait que la totalité ou la quasi-totalité de ses actifs peuvent être situés à l'extérieur du Canada;

iv) le fait que le client peut éprouver des difficultés à faire valoir ses droits contre elle en raison de ce qui précède;

v) le nom et l'adresse du mandataire aux fins de signification qu'elle a désigné dans le territoire intéressé. »;

2^o par le remplacement, dans le texte anglais du paragraphe 5, des mots « 12 month period » par les mots « 12-month period ».

20. L'article 8.20 de ce règlement est modifié :

1^o par le remplacement du paragraphe 1 par le suivant :

« 1) En Alberta, en Colombie-Britannique, au Nouveau-Brunswick et en Saskatchewan, l'obligation d'inscription à titre de courtier ne s'applique pas à une personne dans le cadre des opérations visées qu'elle réalise sur des contrats négociables lorsqu'elle se trouve dans l'une des situations suivantes :

a) l'opération est effectuée par l'entremise d'un courtier inscrit dans une catégorie lui permettant d'effectuer l'opération sauf si, dans le cadre d'une activité visant la réalisation de l'opération, la personne qui souhaite se prévaloir de la dispense démarche directement tout acheteur ou acheteur éventuel relativement à l'opération ou communique directement avec lui;

b) l'opération est effectuée avec un courtier qui achète les titres pour son propre compte et qui est inscrit dans une catégorie lui permettant d'effectuer l'opération; »;

2^o par l'abrogation des paragraphes 2 et 3.

21. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 8.20, du suivant :

« 8.20.1. Opérations visées sur contrats négociables effectuées avec un courtier inscrit ou par son entremise – Alberta, Colombie-Britannique, Nouveau-Brunswick et Saskatchewan

L'obligation d'inscription à titre de courtier ne s'applique pas au conseiller inscrit, au représentant-conseil ni au représentant-conseil adjoint agissant pour le compte du conseiller inscrit à l'égard d'activités de courtage qui sont accessoires par rapport aux conseils fournis à un client si l'opération est réalisée par l'entremise d'un courtier inscrit dans une catégorie lui permettant d'effectuer l'opération ou d'un courtier dispensé de l'inscription. ».

22. L'article 8.21 de ce règlement est modifié par la suppression, dans le paragraphe 1, des définitions des expressions « agence de notation désignée », « membre du même groupe que l'agence de notation désignée » et « notation désignée ».

23. L'article 8.22 de ce règlement est modifié par le remplacement, dans le texte anglais du paragraphe 3, du mot « subsection » par le mot « paragraph ».

24. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 8.22, du suivant :

« 8.22.1. Titres de créance à court terme

1) Dans le présent article, on entend par « titre de créance à court terme » : un billet à ordre ou un billet de trésorerie négociable dont l'échéance est prévue dans un an ou moins à compter de la date d'émission.

2) Sauf en Ontario, l'obligation d'inscription à titre de courtier ne s'applique pas, à l'égard d'une opération sur un titre de créance à court terme avec un client autorisé, aux organismes suivants :

a) une banque figurant à l'annexe I, II ou III de la Loi sur les banques (L.C. 1991, chapitre 46);

b) une association régie par la Loi sur les associations coopératives de crédit (L.C. 1991, chapitre 48) ou une coopérative de crédit centrale pour laquelle une ordonnance a été faite conformément au paragraphe 1 de l'article 473 de cette loi;

c) une société de prêt, une société de fiducie, une compagnie d'assurances, un treasury branch, une caisse de crédit, une caisse populaire, une coopérative de services financiers ou un regroupement ou une fédération de coopératives de crédit qui est autorisé par une loi du Canada ou d'un territoire du Canada à exercer son activité au Canada ou dans un territoire du Canada, selon le cas;

d) la Banque de développement du Canada.

3) La dispense prévue au paragraphe 2 n'est pas ouverte à une personne si le titre de créance à court terme permet d'acquérir par voie de conversion ou d'échange des titres autres qu'un titre de créance à court terme ou est accompagné d'un droit de souscrire de tels titres. ».

25. Ce règlement est modifié par l'insertion, avant l'article 8.23, du suivant :

« 8.22.2. Condition générale aux dispenses d'inscription à titre de conseiller

Les dispenses exposées dans la présente section ne sont pas ouvertes à la personne inscrite dans le territoire intéressé et dans une catégorie lui permettant d'agir à titre de conseiller à l'égard des activités pour lesquelles la dispense a été accordée. ».

26. L'article 8.26 de ce règlement est modifié :

1^o par la suppression, dans le paragraphe 2, de la définition de l'expression « client autorisé canadien »;

2^o par le remplacement du paragraphe 3 par le suivant :

« 3) L'obligation d'inscription à titre de conseiller ne s'applique pas à la personne qui agit comme conseiller auprès d'un client autorisé autre qu'un client autorisé inscrit en vertu de la législation en valeurs mobilières d'un territoire du Canada à titre de conseiller ou de courtier sans fournir de conseils sur des titres d'émetteurs canadiens, sinon à titre accessoire par rapport aux conseils sur les titres étrangers. »;

3^o dans le texte anglais du paragraphe 4 :

a) par le remplacement du sous-paragraphe *b* par le suivant :

« (b) the adviser is registered in a category of registration, or operates under an exemption from registration, under the securities legislation of the foreign jurisdiction in which its head office or principal place of business is located, that permits it to carry on the activities in that jurisdiction that registration as an adviser would permit it to carry on in the local jurisdiction; »;

b) par le remplacement, dans le sous-paragraphe *f*, des mots « Submission to Jurisdiction and Appointment of Agent for Service » par les mots « Submission to jurisdiction and appointment of agent for service ».

27. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 8.26, des suivants :

« 8.26.1. Sous-conseiller international

1) L'obligation d'inscription à titre de conseiller ne s'applique pas au sous-conseiller qui remplit les conditions suivantes :

a) ses obligations et fonctions sont énoncées dans une entente écrite conclue avec le conseiller ou le courtier inscrit;

b) le conseiller ou le courtier inscrit a conclu une entente écrite avec ses clients pour lesquels des services de conseil ou de gestion de portefeuille seront fournis où il assume toute perte découlant du manquement du sous-conseiller aux obligations suivantes :

i) exercer les pouvoirs et s'acquitter des fonctions de son poste avec honnêteté, agir de bonne foi et au mieux des intérêts de la personne inscrite et de chaque client de la personne inscrite pour lesquels les services de conseil ou de gestion de portefeuille seront fournis;

ii) exercer toute la diligence et la compétence qu'une personne raisonnablement prudente exercerait dans les circonstances.

2) La dispense prévue au paragraphe 1 n'est ouverte que si les conditions suivantes sont remplies :

a) le siège ou l'établissement principal du sous-conseiller est situé dans un territoire étranger;

b) le sous-conseiller est inscrit ou dispensé de l'inscription en vertu de la législation en valeurs mobilières du territoire étranger où est situé son siège ou son établissement principal dans une catégorie lui permettant d'y exercer les activités que l'inscription à titre de conseiller lui permettrait d'exercer dans le territoire intéressé;

c) le sous-conseiller exerce l'activité de conseiller dans le territoire étranger où est situé son siège ou son établissement principal.

« 8.26.2. Condition générale aux dispenses d'inscription à titre de gestionnaire de fonds d'investissement

Les dispenses exposées dans la présente section ne sont pas ouvertes à la personne inscrite dans le territoire intéressé à titre de gestionnaire de fonds d'investissement. ».

28. L'article 8.28 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« 8.28. Régimes de capitalisation

1) Dans le présent article, on entend par :

« fournisseur de services » : la personne qui fournit des services au promoteur en vue d'élaborer, d'établir ou d'exploiter un régime de capitalisation;

« participant » : une personne qui détient des actifs dans un régime de capitalisation;

« promoteur » : l'employeur, le fiduciaire, le syndicat ou l'association professionnelle, ou tout regroupement de ces entités, qui établit un régime de capitalisation, y compris le fournisseur de services à qui le promoteur a délégué ses responsabilités;

« régime de capitalisation » : un régime de placement ou d'épargne ouvrant droit à une aide fiscale, y compris un régime de retraite agréé à cotisations définies, un régime enregistré d'épargne-retraite collectif, un régime enregistré d'épargne-études collectif ou un régime d'intéressement différé qui permet aux participants de choisir parmi plusieurs options de placement dans le cadre du régime et, au Québec et au Manitoba, tout régime de retraite simplifié.

2) L'obligation d'inscription à titre de gestionnaire de fonds d'investissement ne s'applique pas au promoteur ni au fournisseur de services à l'égard des activités liés à un régime de capitalisation. ».

29. L'article 9.1 de ce règlement est modifié par le remplacement, dans le texte anglais, des mots « Dealer Member » par les mots « dealer member ».

30. L'article 10.1 de ce règlement est modifié par la suppression, dans le texte anglais du sous-paragraphe *k* du paragraphe 1, des mots « to be paid by the registrant ».

31. L'article 11.9 de ce règlement est modifié :

1^o par le remplacement du paragraphe 1 par le suivant :

« 1) Toute personne inscrite donne un préavis écrit à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières conformément au paragraphe 2 avant de réaliser les acquisitions suivantes :

a) pour la première fois, la propriété directe ou indirecte, véritable ou autre, d'au moins 10 % des titres avec droit de vote des entités suivantes, ou de titres convertibles en de tels titres :

i) d'une société inscrite dans un territoire du Canada ou dans un territoire étranger;

ii) d'une personne dont la société inscrite dans un territoire du Canada ou dans un territoire étranger est filiale;

b) la totalité ou une partie importante des actifs d'une société inscrite dans un territoire du Canada ou dans un territoire étranger. »;

2^o par l'abrogation du paragraphe 3;

3^o par le remplacement des paragraphes 4, 5 et 6 par les suivants :

« 4) Sauf en Ontario et en Colombie-Britannique, si l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières avise la personne inscrite réalisant l'acquisition de son opposition à celle-ci dans un délai de 30 jours à compter de la réception de l'avis prévu au paragraphe 1, l'acquisition ne peut avoir lieu tant que l'agent responsable ou l'autorité en valeurs mobilières ne l'a pas approuvée.

5) En Ontario, si l'agent responsable avise la personne réalisant l'acquisition de son opposition à celle-ci dans un délai de 30 jours à compter de la réception de l'avis prévu à la disposition *i* du sous-paragraphe *a* ou *b* du paragraphe 1, l'acquisition ne peut avoir lieu tant que l'agent responsable ne l'a pas approuvée.

6) Après la réception d'un avis d'opposition donné conformément au paragraphe 4 ou 5, la personne qui a présenté le préavis prévu au paragraphe 1 peut demander à être entendue sur l'affaire par l'agent responsable ou, au Québec, par l'autorité en valeurs mobilières qui s'oppose à l'acquisition. ».

32. L'article 11.10 de ce règlement est modifié :

1^o par le remplacement du paragraphe 1 par le suivant :

« 1) La société inscrite donne un préavis écrit à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières conformément au paragraphe 2 lorsqu'elle sait ou a des motifs de croire qu'une personne, agissant seule ou de concert avec d'autres personnes, est sur le point d'acquérir ou a acquis pour la première fois la propriété directe ou indirecte, véritable ou autre, d'au moins 10 % des titres avec droit de vote d'une des entités suivantes, ou de titres convertibles en de tels titres :

- a)* la société inscrite;
- b)* une personne dont la société inscrite est filiale. »;

2^o par le remplacement du sous-paragraphe *c* du paragraphe 2 par le suivant :

« *c)* il inclut tous les faits sur l'acquisition que, à la connaissance de la société inscrite après enquête diligente, l'agent responsable ou l'autorité en valeurs mobilières a besoin de connaître pour évaluer si l'acquisition présente les caractéristiques suivantes :

- i)* elle risque de donner lieu à un conflit d'intérêts;
- ii)* elle risque d'empêcher la société inscrite de se conformer à la législation en valeurs mobilières;

iii) elle est incompatible avec un niveau adéquat de protection des investisseurs;

iv) elle porte atteinte de toute autre manière à l'intérêt public. »;

3^o par l'abrogation du paragraphe 3;

4^o par le remplacement des paragraphes 5, 6 et 7 par les suivants :

« 5) Sauf en Colombie-Britannique et en Ontario, si l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières avise la personne réalisant l'acquisition de son opposition à celle-ci dans un délai de 30 jours à compter de la réception de l'avis prévu au paragraphe 1, l'acquisition ne peut avoir lieu tant que l'agent responsable ou l'autorité en valeurs mobilières ne l'a pas approuvée.

6) En Ontario, si l'agent responsable avise la personne réalisant l'acquisition de son opposition à celle-ci dans un délai de 30 jours à compter de la réception de l'avis prévu au sous-paragraphe *a* du paragraphe 1, l'acquisition ne peut avoir lieu tant que l'agent responsable ne l'a pas approuvée.

7) Après réception d'un avis d'opposition donné conformément au paragraphe 5 ou 6, la personne qui projette de réaliser l'acquisition peut demander à être entendue sur l'affaire par l'agent responsable ou, au Québec, par l'autorité en valeurs mobilières qui s'oppose à l'acquisition. ».

33. L'article 12.2 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« 12.2. Convention de subordination

1) La société inscrite qui a conclu la convention de subordination prévue à l'Annexe B peut exclure le montant de la dette non courante à l'endroit de parties liées subordonnée en vertu de cette convention du calcul de l'excédent du fonds de roulement à l'Annexe 31-103A1, Calcul de l'excédent du fonds de roulement.

2) La société inscrite transmet à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières un exemplaire signé de la convention de subordination visée au paragraphe 1 à la première des dates suivantes :

a) 10 jours après la date de signature de la convention de subordination;

b) la date à laquelle le montant de la dette subordonnée est exclu de la dette non courante à l'endroit de parties liées de la société inscrite, calculée de la façon prévue à l'Annexe 31-103A1, Calcul de l'excédent du fonds de roulement.

3) La société inscrite avise l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières, 10 jours avant de prendre les mesures suivantes :

- a) rembourser tout ou partie du prêt;
- b) résilier la convention. ».

34. L'article 12.6 de ce règlement est modifié par le remplacement, partout où il se trouve dans le texte anglais, du mot « may » par le mot « must ».

35. L'article 12.12 de ce règlement est modifié par le remplacement du paragraphe 3 par le suivant :

« 3) Le paragraphe 2 ne s'applique pas au courtier sur le marché dispensé sauf s'il est également inscrit dans une autre catégorie, à l'exception de la catégorie de gestionnaire de portefeuille ou de gestionnaire de portefeuille d'exercice restreint. ».

36. L'article 12.14 de ce règlement est modifié :

1^o par le remplacement du sous-paragraphe *c* du paragraphe 1 par le suivant :

« *c*) le formulaire prévu à l'Annexe 31-103A4, Ajustement de la valeur liquidative, si le gestionnaire de fonds d'investissement a ajusté la valeur liquidative pendant l'exercice. »;

2^o par le remplacement du sous-paragraphe *c* du paragraphe 2 par le suivant :

« *c*) le formulaire prévu à l'Annexe 31-103A4, Ajustement de la valeur liquidative, si le gestionnaire de fonds d'investissement a ajusté la valeur liquidative pendant la période intermédiaire. »;

3^o par l'abrogation du paragraphe 3.

37. L'article 13.10 de ce règlement est modifié par le remplacement, dans le texte anglais du paragraphe 1, du mot « subsection » par le mot « paragraph ».

38. L'article 13.16 de ce règlement est modifié, dans le paragraphe 1, par le remplacement, dans le texte anglais du paragraphe *a* de la définition de l'expression « complaint », du mot « trading » par les mots « a trading ».

39. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 13.16, de ce qui ce suit :

« SECTION 6 Sous-conseillers inscrits »

13.17. Dispense de certaines obligations pour les sous-conseillers inscrits

1) Le sous-conseiller inscrit est dispensé des obligations prévues aux articles suivants en ce qui a trait à ses activités à ce titre :

- a) l'article 13.4;

- b) la section 3 de la partie 13;
- c) la section 5 de la partie 13;
- d) l'article 14.3;
- e) l'article 14.5;
- f) l'article 14.14.

2) La dispense prévue au paragraphe 1 n'est ouverte que si les conditions suivantes sont remplies :

a) les obligations et fonctions du sous-conseiller inscrit sont énoncées dans une entente écrite conclue avec le conseiller ou le courtier inscrit;

b) le conseiller ou courtier inscrit a conclu une entente écrite avec ses clients pour lesquels des services de conseil ou de gestion de portefeuille seront fournis où il assume toute perte découlant du manquement du sous-conseiller inscrit aux obligations suivantes :

i) exercer les pouvoirs et s'acquitter des fonctions de son poste avec honnêteté, agir de bonne foi et au mieux des intérêts de la personne inscrite et de chaque client de la personne inscrite pour lesquels les services de conseil ou de gestion de portefeuille seront fournis;

ii) exercer toute la diligence et la compétence qu'une personne raisonnablement prudente exercerait dans les circonstances. ».

40. L'article 14.1.1 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « gestionnaire du fonds d'investissement » par les mots « gestionnaire du fonds d'investissement inscrit ».

41. L'article 14.7 de ce règlement est modifié par l'insertion, dans le texte anglais du sous-paragraphe *c* du paragraphe 1, du mot « the » devant les mots « Canadian Investor Protection Fund ».

42. L'article 14.11.1 de ce règlement est modifié par le remplacement, dans le texte anglais de la disposition *iii* du sous-paragraphe *b* du paragraphe 1, du mot « subparagraphs » par le mot « subparagraph ».

43. L'article 14.12 de ce règlement est modifié par le remplacement, dans le texte anglais du paragraphe 6, de « Section 14.12(5) » par « Subsection 14.12(5) ».

44. L'article 14.14 de ce règlement est modifié par le remplacement, dans le texte anglais des paragraphes 4 et 5, qui entreront en vigueur le 15 juillet 2015, du mot « subsections » par le mot « subsection ».

45. L'article 14.18 de ce règlement est modifié par le remplacement, dans le texte anglais du paragraphe 4, du mot « subsections 14.14(5) » par le mot « subsection 14.14(5) ».

46. L'article 14.19 de ce règlement est modifié :

1^o par le remplacement, dans le texte anglais du paragraphe 1, du mot « subsections » par le mot « subsection »;

2^o par le remplacement, dans le texte anglais du paragraphe 3, du mot « paragraphs » par le mot « paragraph ».

47. L'article 15.1 de ce règlement est modifié par la suppression, dans le paragraphe 1, des mots « , au Québec, ».

48. L'article 16.10 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« 16.10. Compétence des représentants de courtier et des représentants-conseil

La personne physique inscrite dans un territoire du Canada comme représentant de courtier ou représentant-conseil dans une catégorie visée par un article de la section 2 de la partie 3 à la date d'entrée en vigueur du présent règlement n'est pas visée par cet article tant qu'elle demeure inscrite dans cette catégorie. ».

49. L'Annexe 31-103A1 de ce règlement est modifiée :

1^o par le remplacement de la ligne 5 du tableau par la suivante :

« 5. Ajouter 100 % de la dette non courante à l'endroit de parties liées sauf si la société et le prêteur ont signé une convention de subordination en la forme prévue à l'Annexe B du Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites et que la société en a transmis un exemplaire à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières. Se reporter à l'article 12.2 du Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites. »;

2^o par le remplacement, dans la ligne 10 du tableau, des mots « présent règlement » par les mots « Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites »;

3^o dans les notes suivant le tableau :

i) par le remplacement, dans le texte anglais du paragraphe introductif, des mots « This form » par les mots « Form 31-103F1 Calculation of Excess Working Capital »;

ii) par le remplacement des notes pour les lignes 5, 8 et 9 par les suivantes :

« **Ligne 5. Dette à l'endroit de parties liées** : Pour la définition de l'expression « parties liées » dans le cas d'une entreprise ayant une obligation d'information du public, se reporter au Manuel de l'ICCA. La société est tenue de transmettre à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières un exemplaire signé de la convention de subordination à la première des dates suivantes : a) 10 jours après la date de signature de la convention de subordination; b) la date à laquelle un montant subordonné en vertu de la convention est exclu du calcul de l'excédent du fonds de roulement selon le présent formulaire. La société avise l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières 10 jours avant de rembourser son prêt (en totalité ou en partie) ou de résilier la convention. Se reporter à l'article 12.2 du Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites.

« **Ligne 8. Capital minimum** : Le montant indiqué sur cette ligne ne peut être inférieur aux montants suivants : a) 25 000 \$ dans le cas du conseiller et b) 50 000 \$ dans le cas du courtier. Dans le cas du gestionnaire de fonds d'investissement, il ne peut être inférieur à 100 000 \$ sauf si le paragraphe 4 de l'article 12.1 du Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites s'applique.

« **Ligne 9. Risque de marché** : Calculer le montant indiqué sur cette ligne selon les instructions de l'appendice 1 de la présente annexe. Un appendice montrant le calcul des montants inclus à cette ligne comme risque de marché devrait être transmis à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières parallèlement à la présentation de la présente annexe. »;

iii) par le remplacement, dans le texte anglais des notes pour la ligne 12, des mots « this form » par les mots « Form 31-103F1 Calculation of Excess Working Capital »;

4^o dans l'appendice 1 :

i) par l'insertion, après le sous-paragraphe *ii* du paragraphe *d* de l'article 2, du suivant :

« Titres d'organismes de placement collectif placés au moyen d'un prospectus aux États-Unis d'Amérique : 5 % de la valeur liquidative par titre si l'organisme est inscrit comme *investment company* en vertu du Investment Company Act of 1940 et ses modifications, et se conforme à la Rule 2a-7 prise en vertu de cette loi. »;

ii) par le remplacement de la sous-disposition *l* du sous-paragraphe *ii* du paragraphe *e* de l'article 2 par la suivante :

« *l)* SIX Swiss Exchange »;

iii) par la suppression, dans la sous-disposition *b* des dispositions *i* et *ii* du paragraphe *f* de l'article 2, des mots « du prêt ou les taux fixés par des institutions financières canadiennes ou des banques de l'annexe III, selon le taux plus élevé ».

50. Ce règlement est modifié par l'addition, après l'Annexe 31-103A3, de la suivante :

**« ANNEXE 31-103A4 AJUSTEMENT DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
(article 12.14)**

Par les présentes, le gestionnaire de fonds d'investissement avise l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières qu'il a ajusté la valeur liquidative conformément au sous-paragraphe *c* du paragraphe 1 ou 2 de l'article 12.14. Toute l'information demandée devrait être fournie pour chaque fonds. Joindre un appendice au besoin.

1. Nom du gestionnaire de fonds d'investissement :
2. Nom de chaque fonds d'investissement dont la valeur liquidative a été ajustée :
3. Date(s) à laquelle est survenue l'erreur dans la valeur liquidative :
4. Date à laquelle l'erreur a été constatée :
5. Date de l'ajustement de la valeur liquidative :
6. Valeur liquidative totale initiale à la date à laquelle l'erreur est survenue la première fois :
7. Valeur liquidative initiale par part à chacune des dates à laquelle l'erreur est survenue :
8. Valeur liquidative révisée par part à chacune des dates à laquelle l'erreur est survenue :
9. Erreur dans la valeur liquidative sous forme de pourcentage de la valeur liquidative initiale à chacune des dates à laquelle l'erreur est survenue :
10. Montant total de l'ajustement de la valeur liquidative :
11. Incidence (s'il y a lieu) de l'ajustement de la valeur liquidative par part ou par action :

12. Montant total remboursé aux porteurs de titres ou toute correction apportée aux opérations d'achat et de rachat touchant les porteurs de titres de chaque fonds d'investissement visé, s'il y a lieu :

13. Date du remboursement de la valeur liquidative ou de la correction aux opérations des porteurs, s'il y a lieu :

14. Montant total remboursé au fonds d'investissement, s'il y a lieu :

15. Date du remboursement au fonds d'investissement, s'il y a lieu :

16. Description de la cause de l'erreur dans la valeur liquidative :

17. L'erreur a-t-elle été constatée par le gestionnaire de fonds d'investissement?

Oui Non

18. Dans la négative, qui l'a constatée?

19. L'ajustement de la valeur liquidative découle-t-il d'une erreur importante selon les politiques et procédures du gestionnaire de fonds d'investissement?

Oui Non

20. Les politiques et procédures du gestionnaire de fonds d'investissement ont-elles été modifiées à la suite de l'ajustement?

Oui Non

21. Dans l'affirmative, décrire les changements :

22. Dans la négative, expliquer pourquoi.

23. L'ajustement de la valeur liquidative a-t-il été signalé aux porteurs de titres de chaque fonds d'investissement touché?

Oui Non

24. Dans l'affirmative, indiquer de quelle façon :

Notes :

Ligne 2. Ajustement de la valeur liquidative – Fait référence à la correction apportée afin que la valeur liquidative du fonds d'investissement soit exacte.

Ligne 3. Erreur dans la valeur liquidative – Fait référence à l'erreur constatée dans la valeur liquidative initiale. Pour obtenir des indications sur ce type d'erreurs et leurs causes, se reporter à l'article 12.14 de l'Instruction générale relative au Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites.

Ligne 3. Date(s) à laquelle est survenue l'erreur dans la valeur liquidative – Fait référence à la date à laquelle l'erreur est survenue la première fois ainsi qu'aux dates subséquentes.

Ligne 8. Valeur liquidative révisée par part – Fait référence à la valeur liquidative par part, calculée en tenant compte de l'erreur constatée.

Ligne 9. Erreur dans la valeur liquidative sous forme de pourcentage (%) de la valeur liquidative initiale – Fait référence au calcul suivant :

(Valeur liquidative révisée/valeur liquidative initiale) – 1 x 100 ».

51. L'Annexe B est modifiée par le remplacement, dans le texte anglais du sous-paragraphe *b* du paragraphe 2, des mots « in respect of the Loan » par les mots « in respect of the Loan, ».

52. L'Annexe G est modifiée :

1^o sous le titre « Disposition du règlement », par la suppression, dans la case relative à l'article 12.2, des mots « - avis à l'agent responsable ou à l'autorité en valeurs mobilières »;

2^o sous le titre « Disposition de l'OCRCVM », dans la case qui se trouve vis-à-vis de « Paragraphe 2 de l'article 14.2 [Information sur la relation] » :

i) par la suppression de ce qui suit :

« L'OCRCVM n'a pas encore attribué de numéro à la règle sur l'information sur la relation de son projet de modèle de relation client-conseiller. Nous renverrons à cette règle par son numéro lorsque celui-ci lui aura été attribué. »;

ii) par l'addition de la disposition suivante :

« 9. Règle 3500 des Règles des courtiers membres [*Information sur la relation*].

53. L'Annexe H est modifiée par la suppression, sous le titre « Disposition du règlement », dans la case relative à l'article 12.2, des mots « - avis à l'agent responsable ou à l'autorité en valeurs mobilières ».

54. Ce règlement est modifié par le remplacement, partout où ils se trouvent dans le texte anglais, des mots « IIROC Provisions » par les mots « IIROC provisions » et des mots « MFDA Provisions » par les mots « MFDA provisions ».

55. Le présent règlement entre en vigueur le 11 janvier 2015, à l'exception du paragraphe 2 de l'article 13 et de l'article 24, qui entrent en vigueur le 11 juillet 2015.

62442

INSTRUCTION GÉNÉRALE RELATIVE AU RÈGLEMENT 31-103 SUR LES OBLIGATIONS ET DISPENSES D'INSCRIPTION ET LES OBLIGATIONS CONTINUES DES PERSONNES INSCRITES

PARTIE 1 DÉFINITIONS ET NOTIONS FONDAMENTALES

1.1. Introduction

Objet

La présente instruction générale indique de quelle façon les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM » ou « nous ») interprètent ou appliquent les dispositions du *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites* (c. V-1.1, r. 10) (le « règlement ») et de la législation en valeurs mobilières connexe.

Système de numérotation

Exception faite de la partie 1, la numérotation des parties, des sections et des articles de la présente instruction générale correspond à celle du règlement. Les indications générales concernant une partie ou une section figurent immédiatement après son titre. Les indications concernant des articles particuliers suivent les indications générales. En l'absence d'indications sur une partie, une section ou un article, la numérotation passe à la disposition suivante qui fait l'objet d'indications.

Les articles, parties et sections mentionnés sont ceux du règlement, sauf indication contraire.

Obligations additionnelles des personnes inscrites

Les personnes inscrites se reporteront aux textes suivants afin de connaître leurs obligations additionnelles:

- le *Règlement 31-102 sur la Base de données nationale d'inscription* (c. V-1.1, r. 9) (le « Règlement 31-102 ») et l'instruction générale connexe;
- le *Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription* (c. V-1.1, r. 12) (le « Règlement 33-109 ») et l'instruction générale connexe;
- l'*Instruction générale 11-204 relative à l'inscription dans plusieurs territoires* (l'« Instruction générale 11-204 »);
- la législation en valeurs mobilières et sur les dérivés de leur territoire.

Les personnes inscrites membres d'un organisme d'autorégulation (OAR) doivent aussi respecter les règles applicables de celui-ci.

Information et avis

Transmission de l'information et des avis à l'autorité principale

En vertu de l'article 1.3, les personnes inscrites doivent transmettre à leur autorité principale l'information et les avis prévus par le règlement. Cette obligation ne vise pas les avis prévus aux articles 8.18 et 8.26. Elles doivent transmettre ces avis à l'autorité de chaque territoire où elles sont inscrites ou dispensées de l'inscription.

Transmission électronique des documents

Il est possible de transmettre ces documents par voie électronique. Les personnes inscrites devraient se reporter à l'*Instruction générale 11-201 relative à la transmission électronique de documents* (l'« Instruction générale 11-201 »).

On trouvera à l'Annexe A les coordonnées des autorités.

Information claire et pertinente pour les clients

Nous nous attendons à ce que les personnes inscrites présentent aux clients de l'information qui soit claire et pertinente pour leur permettre de la comprendre facilement. Ces obligations sont compatibles avec celle d'agir avec honnêteté, bonne foi et loyauté avec ses clients.

1.2. Définitions

Les expressions utilisées dans le règlement et la présente instruction générale mais qui ne sont pas définies dans le règlement s'entendent au sens prévu par la législation en valeurs mobilières de chaque territoire ou par le *Règlement 14-101 sur les définitions* (c.-V-1.1, r. 3). L'Annexe B contient une liste d'expressions qui ne sont pas définies dans le règlement et la présente instruction générale, mais qui le sont dans d'autres textes de la législation en valeurs mobilières.

Dans la présente l'instruction générale, l'expression « autorité » désigne l'autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable du territoire.

Client autorisé

On trouvera ci-après des indications concernant l'expression « client autorisé », définie à l'article 1.1.

L'expression « client autorisé » est utilisée dans les articles suivants:

- l'article 8.18;
- l'article 8.22.1;
- l'article 8.26;
- l'article 13.2;
- l'article 13.3;
- l'article 13.13;
- l'article 14.2;
- l'article 14.2.1;
- l'article 14.4;
- l'article 14.14.1;
- l'article 14.14.2;
- l'article 14.17;
- l'article 14.18;

Dispenses d'inscription pour opérations réalisées avec certains clients autorisés

Les articles 8.18 et 8.26 dispensent les courtiers internationaux et conseillers internationaux de l'obligation de s'inscrire lorsqu'ils traitent avec certains clients autorisés et remplissent certaines autres conditions.

L'article 8.22.1 dispense certaines institutions financières de l'obligation de s'inscrire à titre de courtier lorsqu'elles effectuent une opération sur un titre de créance à court terme avec un client autorisé.

Autres dispenses pour opérations réalisées avec certains clients autorisés

En vertu de l'article 13.3, les clients autorisés peuvent renoncer à leur droit de demander à la personne inscrite d'évaluer la convenance d'une opération. Pour que la dispense s'applique, la personne inscrite doit déterminer que le client est un client autorisé au moment de renoncer à son droit.

En vertu des articles 13.13 et 14.4, les personnes inscrites sont dispensées de fournir certains éléments d'information aux clients autorisés. Pour bénéficier de la dispense, elles doivent déterminer que le client est un client autorisé au moment où il ouvre un compte.

En vertu des articles 14.2, 14.2.1, 14.14.1, 14.14.2, 14.17 et 14.18, les personnes inscrites sont dispensées de fournir certains éléments d'information ou certains rapports au client autorisé qui n'est pas une personne physique.

Détermination de l'actif

La définition de «client autorisé» prévoit des seuils financiers correspondant à la valeur des actifs du client. Ceux qui sont prévus aux paragraphes *o* et *q* de la définition sont des critères précis. Les investisseurs qui ne remplissent pas ces critères ne répondent pas au paragraphe applicable de la définition de «client autorisé».

Paragraphe o de la définition

Le paragraphe *o* vise la personne physique qui a la propriété véritable d'actifs financiers ayant une valeur de réalisation globale avant impôt, mais déduction faite des passifs correspondants, de plus de 5 000 000 \$.

En règle générale, il ne devrait pas être difficile de déterminer si des actifs financiers sont la propriété véritable d'une personne physique. Toutefois, cela peut être plus ardu si les actifs sont détenus dans une fiducie ou selon d'autres types de mécanismes de placement.

Les facteurs indiquant qu'il y a propriété véritable d'actifs financiers sont notamment les suivants:

- la possession d'un titre constatant la propriété de l'actif financier;
- le droit de recevoir tout revenu produit par l'actif financier;
- le risque de perte de valeur de l'actif financier;
- la faculté de céder l'actif financier ou d'en disposer à sa guise.

Par exemple, les titres détenus dans un REER autogéré dans l'intérêt exclusif d'une personne physique sont la propriété véritable de celle-ci. Par contre, ce n'est pas le cas des titres détenus dans un REER collectif si la personne physique n'a pas la faculté d'acquérir les titres et d'en disposer directement.

L'expression « actifs financiers » est définie à l'article 1.1 du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (c. V-1.1, r. 21) (le « Règlement 45-106 »).

La « valeur de réalisation » est habituellement le montant qui serait obtenu à la vente d'un actif.

Paragraphe q de la définition

Le paragraphe *q* vise la personne dont l'actif net totalise au moins 25 000 000 \$ d'après ses derniers états financiers. L'« actif net » est le total de l'actif moins le total du passif.

1.3. Notions fondamentales

Le présent article décrit les notions fondamentales du régime d'inscription:

- l'obligation d'inscription;
- l'inscription en fonction de l'exercice de l'activité de courtier ou de conseiller;
- l'aptitude à l'inscription.

La société inscrite est responsable de la conduite des personnes physiques dont elle parraine l'inscription. Elle a les obligations suivantes:

- elle effectue un contrôle diligent avant de parrainer une personne physique qui doit s'inscrire afin d'agir pour son compte (voir les indications supplémentaires à la partie 4 de l'Instruction générale relative au Règlement 33-109);
- elle exerce, de façon continue et efficace, la surveillance et la supervision de ses personnes physiques inscrites (voir les indications supplémentaires à l'article 11.1 de la présente instruction générale);

L'omission par la société inscrite de prendre des mesures raisonnables pour s'acquitter de ces responsabilités peut compromettre son aptitude à demeurer inscrite.

Obligation d'inscription

L'obligation d'inscription est prévue par la législation en valeurs mobilières. Les sociétés qui se trouvent dans les situations suivantes doivent s'inscrire:

- elles exercent l'activité de courtier;
- elles exercent l'activité de conseiller;
- elles se présentent comme exerçant l'activité de courtier ou de conseiller;
- elles agissent à titre de placeur;
- elles agissent à titre de gestionnaire de fonds d'investissement.

Les personnes physiques doivent s'inscrire si elles exercent le courtage de titres, agissent comme placeur pour le compte d'un courtier inscrit ou d'un conseiller inscrit ou fournissent des conseils en valeurs mobilières, ou si elles agissent comme personne désignée responsable ou de chef de la conformité d'une société inscrite. À l'exception de la personne désignée responsable et du chef de la conformité, les personnes physiques qui agissent pour le compte d'un gestionnaire de fonds d'investissement n'ont pas l'obligation de s'inscrire.

Toutefois, toutes les personnes physiques autorisées d'une personne inscrite doivent déposer le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4, *Inscription d'une personne physique et examen d'une personne physique autorisée* (le « formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4 »).

Le règlement ne prévoit aucune obligation de renouvellement de l'inscription, mais les droits annuels doivent être payés pour maintenir l'inscription.

Catégories multiples

Il peut être nécessaire de s'inscrire dans plusieurs catégories. Ainsi, le conseiller qui gère un fonds d'investissement peut avoir à s'inscrire comme gestionnaire de portefeuille et gestionnaire de fonds d'investissement. Le conseiller qui gère un portefeuille et place les parts d'un fonds d'investissement peut aussi avoir à s'inscrire comme gestionnaire de portefeuille et comme courtier.

Dispenses d'inscription

Le règlement prévoit des dispenses de l'obligation d'inscription. La législation en valeurs mobilières peut en contenir d'autres. Certaines sont automatiques dès lors que leurs conditions sont remplies. D'autres sont des dispenses discrétionnaires que l'autorité accorde sur demande à certains courtiers, conseillers ou gestionnaires de fonds d'investissement ou pour l'exercice de certaines activités lorsque l'inscription est requise mais que les circonstances indiquent qu'elle n'est pas nécessaire pour la protection des investisseurs ou l'intégrité des marchés.

Inscription en fonction de l'exercice de l'activité de courtier ou de conseiller

Nous désignons l'activité de courtier ou de conseiller en valeurs mobilières comme étant le critère d'inscription en fonction de l'exercice de l'activité.

Nous examinons le type d'activité, puis déterminons si la personne physique ou la société l'exerce et doit par conséquent s'inscrire. Nous prenons notamment en considération les facteurs indiqués ci-après pour déterminer s'il y a exercice de l'activité. Ces facteurs sont pour la plupart tirés de la jurisprudence et des décisions des autorités de réglementation où l'exercice d'une activité a été interprété dans le contexte des valeurs mobilières.

Facteurs de détermination de l'exercice de l'activité

Sont exposés ci-après les facteurs que nous jugeons pertinents pour déterminer si une personne physique ou une société exerce l'activité de courtier ou de conseiller et se trouve par conséquent dans l'obligation de s'inscrire.

Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive. Nous ne présumons pas automatiquement que l'un ou l'autre de ces facteurs permet à lui seul de conclure que la personne physique ou la société exerce l'activité de courtier ou de conseiller.

a) L'exercice d'activités analogues à celles des personnes inscrites

Nous considérons généralement que la personne physique ou la société qui exerce des activités analogues à celles des personnes inscrites exerce l'activité de courtier ou de conseiller. Il peut s'agir de la promotion de titres ou de l'annonce, par un moyen quelconque, que la personne physique ou la société est disposée à souscrire, à acheter ou à vendre des titres. Nous pouvons considérer que la personne physique ou la société qui lance une entreprise pour exercer l'une ou l'autre de ces activités exerce l'activité de courtier ou de conseiller.

b) Le fait d'agir à titre d'intermédiaire ou de teneur de marché

Nous considérons généralement que le fait d'agir comme intermédiaire entre un vendeur et un acquéreur de titres est assimilable à l'exercice de l'activité de courtier. La personne qui exerce cette activité est celle que l'on appelle communément un courtier. En général, nous considérons aussi que la personne qui tient un marché exerce l'activité de courtier.

c) Le fait d'exercer l'activité, directement ou indirectement, de façon répétitive, régulière ou continue

La fréquence ou la régularité des opérations est un indicateur courant de l'exercice de l'activité de courtier ou de conseiller. Il n'est pas nécessaire qu'il s'agisse de l'unique activité ou de l'activité principale de la personne pour qu'il y ait exercice de l'activité.

Nous considérons que la personne qui se livre régulièrement à des activités de courtage ou de conseil de façon à générer des bénéfices exerce l'activité. Nous tenons également compte de l'existence d'autres sources de revenus et du temps consacré par la personne physique ou la société aux activités liées au courtage ou au conseil.

d) Le fait d'être ou de s'attendre à être rémunéré

Le fait de recevoir ou de s'attendre à recevoir une rémunération pour l'exercice de l'activité, que ce soit pour une opération ou en fonction de la valeur, dénote l'exercice de l'activité, peu importe que la rémunération soit effectivement versée et quelle que soit sa forme. La capacité d'exercer une activité de manière à réaliser des bénéfices est aussi un facteur pertinent.

e) Le démarchage direct ou indirect

Le fait d'entrer en communication avec des personnes pour leur proposer de participer à des opérations sur titres ou leur offrir des conseils peut indiquer qu'il y a exercice de l'activité. Le démarchage consiste à entrer en communication avec d'autres personnes par un moyen quelconque, dont la publicité, pour leur proposer de souscrire, d'acheter ou de vendre des titres ou de participer à des opérations sur titres ou encore pour leur offrir des services ou leur donner des conseils à ces fins.

Exemples d'inscription en fonction de l'exercice de l'activité

La présente section indique la manière dont l'inscription en fonction de l'exercice de l'activité s'applique dans des cas courants.

a) Émetteurs-placeurs

L'émetteur-placeur est une entité qui effectue des opérations sur les titres qu'elle émet. De manière générale, les émetteurs-placeurs exerçant une activité non liée aux valeurs mobilières n'ont pas à s'inscrire comme courtier s'ils remplissent les conditions suivantes :

- ils ne se présentent pas comme exerçant le courtage en valeurs mobilières;
- ils agissent rarement comme courtiers;
- ils ne sont ni ne s'attendent à être rémunérés pour agir comme courtiers;
- ils n'agissent pas à titre d'intermédiaires;
- ils ne réalisent pas ou n'ont pas l'intention de réaliser des bénéfices sur leurs activités de courtage en valeurs mobilières.

Durant l'étape de démarrage, les émetteurs-placeurs n'exercent pas nécessairement encore les activités prévues. Nous considérons qu'un émetteur-placeur en démarrage exerce une « activité non liée aux valeurs mobilières » s'il réunit du capital pour démarrer un tel type d'activité. Bien qu'il n'ait pas à produire un bien ni à offrir un service, il devrait avoir un plan d'affaires prévoyant réellement le faire, lequel devrait énoncer les jalons ainsi que le délai prévu pour les atteindre. Ainsi, une entreprise spécialisée dans la technologie peut réunir des capitaux uniquement avec un plan d'affaires pendant bon nombre d'années avant de commencer à produire un bien ou à offrir un service. De même, les petites sociétés d'exploration minérale peuvent réunir des capitaux uniquement au moyen d'un plan d'affaires bien avant de trouver ou d'extraire des ressources.

Cependant, les émetteurs-placeurs pourraient devoir s'inscrire comme courtier s'ils exercent l'activité de courtier. Le fait qu'un émetteur-placeur effectue fréquemment des opérations sur titres est une indication qu'il exerce l'activité de courtier. Bien que la fréquence des opérations soit un bon indicateur de l'exercice de l'activité de courtier, nous sommes conscients que les opérations peuvent être plus fréquentes en période de démarrage puisque l'émetteur a besoin de réunir des capitaux pour lancer et faire progresser son entreprise. Si les opérations sont effectuées principalement pour suivre le plan d'affaires de l'émetteur, leur fréquence ne devrait pas, en soi, permettre de conclure que l'émetteur exerce l'activité de courtier. Si les capitaux réunis ne servent pas à lancer l'entreprise, l'émetteur pourrait devoir s'inscrire à titre de courtier.

Par ailleurs, les émetteurs-placeurs pourraient devoir s'inscrire à titre de courtier si l'une des conditions suivantes est remplie :

- ils emploient des personnes physiques ou retiennent les services de personnes physiques afin qu'elles exercent pour leur compte des activités assimilables à celles d'une personne inscrite (exception faite de la prise ferme dans le cours normal d'un placement ou des opérations réalisées pour leur propre compte);
- ils font du démarchage, sous réserve de l'explication donnée ci-après;
- ils agissent comme intermédiaires en plaçant les fonds de clients dans des titres.

Par exemple, le gestionnaire de fonds d'investissement qui exerce les activités ci-dessus pourrait avoir à s'inscrire comme courtier.

Bon nombre d'émetteurs font du démarchage par l'intermédiaire de dirigeants, d'administrateurs ou d'autres salariés. Si cette activité est accessoire à leur rôle principal auprès de l'émetteur, ces personnes n'exercent probablement pas l'activité de courtier. Parmi les facteurs qui laissent croire que l'émetteur et ces personnes exercent l'activité de courtier, on compte notamment :

- leur fonction première consiste à réunir des capitaux par le placement de titres de l'émetteur;
- elles consacrent la majorité de leur temps à réunir des capitaux de cette façon;
- leur rémunération est fondée uniquement ou principalement sur le montant des capitaux qu'elles réunissent pour l'émetteur.

Les émetteurs-placeurs qui placent des titres sont assujettis aux obligations de prospectus, à moins qu'une dispense ne soit ouverte. Les autorités ont le pouvoir discrétionnaire d'exiger la participation d'un placeur à tout placement effectué au moyen d'un prospectus.

b) Capital-risque et capital-investissement

Les présentes indications ne s'appliquent pas aux fonds de travailleurs ou de capital de risque au sens du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement* (c. V-1.1, r. 42) (le « Règlement 81-106 »).

Le capital-risque et le capital-investissement se distinguent des autres formes d'investissement par le rôle que jouent les sociétés de capital-risque et de capital-investissement (collectivement, les « sociétés de capital-risque »). Ces types d'investissement comportent diverses activités pouvant nécessiter l'inscription.

Les sociétés de capital-risque classiques réunissent des capitaux sous le régime d'une des dispenses de prospectus prévues par le Règlement 45-106, notamment celle pour les opérations avec les « investisseurs qualifiés ». Habituellement, les investisseurs consentent à ce que leurs capitaux demeurent investis pendant une certaine période. La société de capital-risque s'en sert pour acquérir des titres de sociétés qui ne sont généralement pas négociés en bourse. Ordinairement, la société de capital-risque participe activement à la gestion de ces sociétés, souvent pendant plusieurs années.

La gestion active prend notamment les formes suivantes:

- représentation au conseil d'administration;
- participation directe à la nomination des dirigeants;
- participation aux décisions de gestion importantes.

La société de capital-risque entend réaliser des gains sur ses investissements en vendant les entreprises visées ou en plaçant leurs titres auprès du public. Les capitaux sont alors rendus aux investisseurs, ainsi que les profits éventuels.

Les investisseurs s'en remettent à l'expertise de la société de capital-risque pour sélectionner et gérer les entreprises dans lesquelles leurs capitaux sont placés, et la société reçoit en échange des frais de gestion ou un intéressement aux profits tirés de ces investissements. Elle n'est pas rémunérée pour réunir les capitaux ou négocier les titres.

L'application des facteurs d'inscription en fonction de l'exercice de l'activité décrite ci-dessus indique que la société de capital-risque n'aurait pas à s'inscrire:

- comme gestionnaire de portefeuille, si les conseils qu'elle donne dans le cadre de l'achat et de la vente des entreprises sont accessoires à la gestion de ces entreprises;
- comme courtier, si la collecte de capitaux auprès des investisseurs et le placement de ces capitaux par la société de capital-risque (dans des titres d'entreprises qui ne sont généralement pas négociés sur un marché) sont des activités occasionnelles qui ne donnent pas lieu à rémunération.

Si la société de capital-risque participe activement à la gestion des entreprises dans lesquelles elle investit, son portefeuille ne serait pas, en règle générale, considéré comme un fonds d'investissement. Par conséquent, elle n'aurait pas à s'inscrire comme gestionnaire de fonds d'investissement.

Les facteurs d'inscription en fonction de l'exercice de l'activité et l'appréciation de l'activité de gestionnaire de fonds d'investissement peuvent s'appliquer différemment si la société de capital-risque exerce d'autres activités que celles qui sont décrites ci-dessus.

c) Activités ponctuelles

En règle générale, nous n'exigeons pas l'inscription pour les activités ponctuelles de courtage ou de conseil en valeurs mobilières. Il s'agit notamment des activités:

- exécutées par une personne physique ou une société agissant en qualité de fiduciaire, de liquidateur, d'exécuteur ou de représentant légal;
- reliées à la vente d'une entreprise.

d) Activités accessoires

Une activité de courtage ou de conseil qui est accessoire à l'objet principal d'une société peut ne pas être assimilée à l'exercice de l'activité de courtier ou de conseiller.

Par exemple, les spécialistes en fusions et acquisitions qui conseillent les parties à une opération entre personnes morales ne sont pas normalement tenus de s'inscrire comme courtiers ou conseillers pour exercer cette activité, bien que l'opération puisse se traduire par la négociation de titres et que les spécialistes soient rémunérés pour leurs conseils. Dans le cas où l'opération se traduirait par la négociation de titres de la société avec l'acquéreur, cette activité serait considérée accessoire à l'acquisition. Cependant, lorsque les spécialistes en fusions et acquisitions effectuent également la collecte de capitaux auprès d'investisseurs éventuels, notamment au moyen de placements privés, ils devraient évaluer si, ce faisant, ils exercent l'activité de courtier et sont donc tenus de s'inscrire.

Mentionnons également les professionnels comme les avocats, les comptables, les ingénieurs, les géologues et les enseignants, qui peuvent donner des conseils en valeurs mobilières dans l'exercice de leur profession. Nous ne considérons pas qu'ils exercent l'activité de conseiller. La plupart du temps, la fourniture de conseils en valeurs mobilières est accessoire à leur fonction parce qu'ils:

- ne fournissent pas régulièrement de conseils en valeurs mobilières;
- ne reçoivent pas une rémunération distincte pour fournir des conseils en valeurs mobilières;
- ne font pas de démarchage pour offrir leurs conseils en valeurs mobilières;
- ne se présentent pas comme exerçant l'activité de conseiller.

Inscription à titre de gestionnaire de fonds d'investissement

Les gestionnaires de fonds d'investissement sont tenus de s'inscrire pour agir à ce titre, mais pas selon les facteurs de détermination de l'exercice de l'activité.

L'aptitude à l'inscription

L'autorité n'inscrit que les candidats qui lui paraissent aptes à l'inscription. Une fois inscrites, les personnes physiques et les sociétés doivent demeurer aptes à l'inscription pour rester inscrites. L'autorité peut suspendre l'inscription ou la radier d'office si elle juge qu'une personne inscrite n'y est plus apte. La partie 6 de la présente instruction générale contient des indications sur la suspension et la radiation d'office de l'inscription des personnes physiques, et la partie 10, sur celle des sociétés.

Conditions

L'autorité peut assortir l'inscription de conditions au moment de l'inscription ou par la suite. Les conditions imposées lors de l'inscription sont généralement permanentes, par exemple, dans le cas du courtier d'exercice restreint, qui est limité à certaines activités précises. Les conditions imposées après l'inscription sont généralement temporaires. Ainsi,

la personne inscrite qui ne possède pas le capital requis peut avoir à déposer des états financiers et des calculs du capital mensuels jusqu'à ce que les préoccupations de l'autorité aient été réglées.

Occasion d'être entendu

Les candidats et les personnes inscrites ont l'occasion d'être entendus avant que leur demande d'inscription ne soit refusée par l'autorité. Ils peuvent aussi demander à être entendus avant l'imposition de conditions à leur inscription s'ils contestent ces conditions.

Évaluation de l'aptitude des sociétés à l'inscription

Nous évaluons l'aptitude des sociétés à l'inscription et à demeurer inscrites d'après l'information qu'elles sont tenues de fournir lors de la demande d'inscription et comme personnes inscrites, et l'information recueillie au cours des examens de conformité. Nous nous fondons sur cette information pour juger de leur capacité à exécuter leurs obligations en vertu de la législation en valeurs mobilières. Par exemple, toute société inscrite doit être financièrement viable. Une société insolvable ou ayant des antécédents de faillite peut être inapte à l'inscription.

En outre, afin de déterminer si une société dont le siège est situé à l'étranger est apte à l'inscription et le demeure, nous vérifions si elle maintient dans le territoire étranger l'inscription ou l'adhésion à un organisme d'autoréglementation qui correspond à l'activité en valeurs mobilières qu'elle exerce.

Évaluation de l'aptitude des personnes physiques à l'inscription

Nous évaluons l'aptitude des personnes physique à l'inscription et à demeurer inscrites selon trois critères fondamentaux :

- la compétence;
- l'intégrité;
- la solvabilité.

a) La compétence

La personne physique qui se porte candidate à l'inscription doit satisfaire aux obligations prescrites par la législation en valeurs mobilières en matière de scolarité, de formation et d'expérience et démontrer qu'elle connaît la législation en valeurs mobilières et les titres qu'elle recommande.

La personne physique inscrite devrait actualiser ses connaissances et sa formation en permanence, à mesure qu'apparaissent de nouveaux titres et services et que son secteur d'activité évolue. La partie 3 de la présente instruction générale contient des indications plus précises sur la question de la compétence.

b) L'intégrité

Les personnes physiques inscrites doivent agir avec intégrité et honnêteté. L'autorité évalue leur intégrité d'après l'information qu'elles sont tenues de fournir lors de la demande d'inscription et comme personnes inscrites, et l'information recueillie au cours des examens de conformité. Par exemple, les candidats sont tenus de fournir de l'information sur les conflits d'intérêts potentiels, comme des activités à titre de salarié, d'associé ou de membre d'un conseil d'administration, ou leurs relations avec des membres du même groupe, de même que sur les mesures d'application de la loi prise à leur encontre et les poursuites intentées contre elles.

c) La solvabilité

L'autorité évalue la situation financière des personnes physiques inscrites et des candidats à l'inscription. Une personne physique insolvable ou ayant des antécédents de faillite peut être inapte à l'inscription. Selon les circonstances, l'autorité peut prendre en considération des passifs éventuels de la personne physique. Elle peut tenir compte de la faillite ou de l'insolvabilité de cette personne pour évaluer si elle demeure apte à l'inscription.

PARTIE 2 CATÉGORIES D'INSCRIPTION DES PERSONNES PHYSIQUES

2.1. Catégories de personnes physiques

Catégories multiples

Les personnes physiques qui exercent plusieurs activités nécessitant l'inscription pour le compte d'une société inscrite doivent :

- s'inscrire dans toutes les catégories pertinentes;
- remplir les obligations de compétence propres à chaque catégorie.

Ainsi, le représentant-conseil d'un gestionnaire de portefeuille qui exerce les fonctions de chef de la conformité de la société doit s'inscrire dans les catégories de représentant-conseil et de chef de la conformité et remplir les obligations de compétence de ces deux catégories.

Personne physique inscrite dans une catégorie de société

Une personne physique peut être inscrite à la fois dans une catégorie de société et dans une catégorie de personne physique. Ainsi, un propriétaire unique inscrit comme société dans la catégorie de gestionnaire de portefeuille doit également s'inscrire comme personne physique dans la catégorie de représentant-conseil.

2.2. Dispense fondée sur la mobilité des clients – personnes physiques

Conditions de la dispense

La dispense fondée sur la mobilité prévue à l'article 2.2 permet aux personnes physiques inscrites de continuer à agir comme courtier ou conseiller avec un client qui déménage dans un autre territoire sans s'y inscrire. L'article 8.30 offre une dispense analogue aux sociétés inscrites.

C'est le déménagement du client, et non de la personne inscrite, dans un autre territoire qui ouvre droit à la dispense. La personne physique peut maintenir ses relations avec un maximum de cinq clients «admissibles» par territoire. Le client, son conjoint et leurs enfants sont chacun un client admissible.

La personne physique ne peut bénéficier de la dispense que si elle et sa société parrainante remplissent les conditions suivantes:

- elles sont inscrites dans leur territoire principal;
- elles n'agissent à titre de courtier, de placeur ou de conseiller dans l'autre territoire que dans la mesure où elles peuvent exercer ces activités dans leur territoire principal selon leur inscription;
- elles se conforment aux dispositions de la partie 13;

- elles agissent avec honnêteté, bonne foi et loyauté dans leurs relations avec leurs clients admissibles;
- la société parrainante a informé le client admissible que la personne physique et, le cas échéant, la société sont dispensées de s'inscrire dans l'autre territoire et ne sont pas assujetties aux obligations de la législation en valeurs mobilières de ce territoire.

Dès que possible après que la personne physique se prévaut de la dispense pour la première fois, sa société parrainante doit déposer le formulaire prévu à l'*Annexe 31-103A3, Dispense fondée sur la mobilité* (l'«Annexe 31-103A3») dans l'autre territoire.

Limites quant au nombre de clients

Les articles 2.2 et 8.30 s'appliquent de façon indépendante: les personnes physiques peuvent se prévaloir de la dispense d'inscription prévue à l'article 2.2 même si leur société parrainante est inscrite dans le territoire intéressé (et ne se prévaut pas de la dispense prévue à l'article 8.30). Les limites établies dans ces deux articles s'appliquent par territoire.

Par exemple, une société ayant recours à la dispense prévue à l'article 8.30 pourrait desservir dix clients dans chacun des territoires intéressés où elle n'est pas inscrite. Une personne physique peut également avoir recours à la dispense prévue à l'article 2.2 pour desservir cinq clients dans chacun des territoires où elle n'est pas inscrite.

Les limites établies s'appliquent à chaque personne physique. Par exemple, plusieurs personnes physiques au service d'une même société pourraient avoir chacune cinq clients dans le même territoire intéressé et tout de même se prévaloir de la dispense prévue à l'article 2.2. Toutefois, la société qui souhaite se prévaloir de la dispense prévue à l'article 8.30 ne peut excéder la limite de dix clients. Si elle en dessert plus de dix, elle doit s'inscrire dans le territoire intéressé.

PARTIE 3 OBLIGATIONS D'INSCRIPTION DES PERSONNES PHYSIQUES

Section 1 Obligations de compétence générales

Application des obligations de compétence

La partie 3 énonce les obligations de compétence initiale et continue pour les personnes suivantes:

- les représentants et les chefs de la conformité des courtiers en épargne collective, des courtiers en plans de bourses d'études et des courtiers sur le marché dispensé;
- les représentants-conseils, les représentants-conseils adjoints et les chefs de la conformité des gestionnaires de portefeuille;
- les chefs de la conformité des gestionnaires de fonds d'investissement.

L'autorité est tenue d'évaluer l'aptitude à l'inscription de la personne physique et peut exercer un pouvoir discrétionnaire à cet égard.

L'article 3.3 ne prévoit pas d'obligations de compétence pour les représentants des courtiers en placement étant donné que les règles de l'OCRCVM en prévoient pour les personnes physiques qui sont des personnes autorisées des sociétés membres de l'organisme.

Obligations relatives aux examens

Les personnes physiques doivent réussir des examens plutôt que des cours pour remplir les obligations de scolarité prévues à la partie 3. Ainsi, elles doivent réussir l'Examen du cours sur le commerce des valeurs mobilières au Canada, mais ne sont pas obligées de suivre ce cours. Il incombe aux intéressés de suivre la formation nécessaire et d'être compétents dans tous les sujets visés par l'examen.

3.3. Délai pour s'inscrire après les examens

L'article 3.3 limite la durée de validité des examens prescrits à la partie 3. Les personnes physiques doivent avoir réussi les examens dans les 36 mois précédant leur demande d'inscription. Cette limite ne s'applique toutefois pas à la personne physique qui remplit l'une des conditions suivantes:

- elle a été inscrite et est demeurée active (c'est-à-dire qu'elle n'a pas fait l'objet d'une suspension) dans la même catégorie dans un territoire du Canada n'importe quand au cours de la période de 36 mois précédant sa demande;
- elle a acquis 12 mois d'expérience pertinente en valeurs mobilières au cours de la période de 36 mois précédant sa demande; il n'est pas obligatoire que ces mois soient consécutifs ou cumulés auprès de la même société ou organisation.

Ces délais ne s'appliquent pas aux personnes physiques qui possèdent le titre de CFA ou de GPC, puisque nous ne nous attendons pas à ce qu'elles doivent reprendre les cours faisant partie des critères d'obtention de ces titres. Si, toutefois, la personne physique n'était plus autorisée à utiliser le titre de CFA ou de GPC en raison, notamment, de la révocation de son titre, nous pourrions juger pertinent de tenir compte des motifs de la révocation dans l'évaluation de son aptitude à l'inscription. Les personnes physiques inscrites sont tenues d'aviser l'autorité de tout changement de situation concernant leur titre de CFA ou de GPC dans les dix jours qui suivent au moyen du formulaire prévu à l'*Annexe 33-109A5, Modification des renseignements concernant l'inscription*, conformément au Règlement 31-102.

Pour évaluer l'aptitude à l'inscription d'une personne physique, l'autorité peut tenir compte des éléments suivants:

- la date à laquelle l'examen pertinent a été réussi;
- le temps écoulé entre toute suspension de l'inscription et son rétablissement au cours de la période de 36 mois.

On trouvera à la partie 6 de la présente instruction générale des indications sur la signification des termes « suspension » et « rétablissement ».

Expérience pertinente dans le secteur des valeurs mobilières

L'expérience dans le secteur des valeurs mobilières prévue au sous-paragraphe *b* du paragraphe 2 de l'article 3.3 devrait être pertinente pour la catégorie dans laquelle l'inscription est demandée. Il peut s'agir des formes d'expérience suivantes:

- l'expérience acquise auprès d'un courtier inscrit, d'un conseiller inscrit ou d'un gestionnaire de fonds d'investissement inscrit;
- l'expérience acquise dans un domaine lié à l'investissement, tel que les services bancaires d'investissement, la négociation de titres pour le compte d'une institution financière, la recherche sur les titres, la gestion de portefeuille ou les services de conseil en placement, ou la supervision de ces activités;

- l'expérience relative au secteur des valeurs mobilières acquise dans un cabinet d'avocats, d'experts-comptables ou d'experts-conseils;
- l'expérience acquise dans la prestation d'autres services professionnels relativement au secteur des valeurs mobilières;
- l'expérience acquise dans une entreprise liée aux valeurs mobilières à l'étranger.

Section 2 Obligations de scolarité et d'expérience

Le tableau figurant à l'Annexe C indique les obligations de compétence applicables dans chaque catégorie d'inscription des personnes physiques.

Dispenses

L'autorité peut dispenser toute personne physique des obligations de scolarité et d'expérience prescrites à la section 2 si elle est convaincue que celle-ci possède des qualités ou une expérience pertinente qui remplissent ces obligations ou qui est plus pertinente dans les circonstances que les obligations prescrites.

Compétence des représentants de courtiers d'exercice restreint et de gestionnaires de portefeuille d'exercice restreint

L'autorité détermine au cas par cas la scolarité et l'expérience requises pour s'inscrire comme:

- représentant de courtier ou chef de la conformité d'un courtier d'exercice restreint;
- représentant-conseil ou chef de la conformité d'un gestionnaire de portefeuille d'exercice restreint.

L'autorité établit ces obligations lorsqu'elle évalue l'aptitude de la personne physique à l'inscription.

3.4. Compétence initiale et continue

Principe de compétence

En vertu de l'article 3.4, les personnes physiques inscrites qui exercent une activité nécessitant l'inscription doivent posséder la scolarité, la formation et l'expérience qu'une personne raisonnable jugerait nécessaires pour l'exercer avec compétence, notamment la compréhension de la structure, des caractéristiques et des risques de chaque titre qu'elles recommandent à un client (aussi appelée la connaissance du produit).

L'obligation de comprendre la structure, les caractéristiques et les risques de chaque titre recommandé à un client est une obligation de compétence. Elle s'ajoute à l'obligation de convenance au client prévue à l'article 13.3 et s'applique même en cas de dispense de cette dernière obligation, notamment la dispense à l'égard des clients autorisés prévue au paragraphe 4 de l'article 13.3.

Les chefs de la conformité qui exercent une activité nécessitant l'inscription doivent aussi posséder la scolarité, la formation et l'expérience qu'une personne raisonnable jugerait nécessaires pour l'exercer avec compétence. Ils doivent bien comprendre les obligations réglementaires applicables à la société et aux personnes physiques agissant pour son compte. Ils doivent par ailleurs avoir les connaissances et la capacité nécessaires pour concevoir et mettre en place un système de conformité efficace.

Responsabilité de la société

Les sociétés inscrites étant responsables de vérifier la conformité des personnes physiques inscrites agissant pour leur compte, elles doivent aussi veiller à ce que celles-ci possèdent la compétence requise en tout temps. Dans le cas contraire, la société inscrite ne doit pas autoriser la personne physique qu'elle parraine à exercer l'activité visée.

Les sociétés devraient analyser tous les titres qu'elles recommandent à leurs clients et former leurs représentants inscrits sur ces titres de sorte qu'ils les connaissent suffisamment pour respecter l'obligation d'évaluer la convenance au client prévue à l'article 13.3. De même, les personnes physiques inscrites devraient avoir une excellente compréhension des titres qu'elles recommandent à leurs clients (aussi appelée la connaissance du produit).

3.11. Gestionnaire de portefeuille – représentant-conseil

3.12. Gestionnaire de portefeuille – représentant-conseil adjoint

Il n'est pas obligatoire que les 12 mois d'expérience pertinente en gestion de placements prévus à l'article 3.11 ou les 24 mois prévus à l'article 3.12 soient consécutifs ou cumulés auprès de la même société ou organisation.

L'autorité détermine au cas par cas si l'expérience accumulée par la personne physique portant le titre de CFA en vue d'obtenir ce titre est une expérience pertinente en gestion de placements.

Expérience pertinente en gestion de placements

L'obligation d'avoir une expérience pertinente en gestion de placements s'ajoute aux obligations précises en matière de formation ou d'obtention d'un titre pour chaque catégorie d'inscription. L'évaluation de l'expérience pertinente en gestion de placements d'une personne physique se fera au cas par cas. Cet article décrit les facteurs dont nous pouvons tenir compte pour évaluer certains types d'expérience.

L'expérience pertinente en gestion de placements prévue aux articles 3.11 et 3.12 peut varier selon le niveau de spécialisation de la personne physique. Il peut notamment s'agir de:

- l'expérience acquise en recherche et analyse dans le domaine des valeurs mobilières qui démontre que la personne possède des capacités ou des connaissances en matière d'analyse de portefeuille et de sélection des titres composant un portefeuille;
- la gestion de portefeuille sous mandat discrétionnaire, notamment la prise de décisions, le rééquilibrage et l'évaluation du rendement.

Représentants-conseils

Les représentants-conseils peuvent jouir d'un pouvoir discrétionnaire sur les placements d'autres personnes. Les obligations de cette catégorie d'inscription sont d'ailleurs les plus contraignantes. Toute personne physique souhaitant s'inscrire à titre de représentant-conseil devrait avoir une bonne expérience qui est clairement pertinente à la prestation de services de gestion de portefeuille discrétionnaire. Cet article donne des exemples précis d'expérience pouvant remplir cette obligation.

a) Gestion de portefeuille discrétionnaire

Nous pourrions juger suffisante une expérience dans la gestion de portefeuille discrétionnaire à titre professionnel pour remplir cette obligation. Elle pourrait notamment consister à travailler pour :

- un conseiller inscrit ou exerçant ses activités sous le régime d'une dispense d'inscription dans un territoire étranger;

- une compagnie d'assurance;
- une caisse de retraite;
- la trésorerie d'un gouvernement, d'une entreprise, d'une banque ou d'une société de fiducie;
- une société membre de l'OCRCVM.

b) Aide à la gestion de portefeuille

Nous pourrions juger suffisante une expérience de soutien à un gestionnaire de portefeuille inscrit ou tout autre professionnel en gestion d'actifs discrétionnaire, notamment :

- collaborer avec des gestionnaires de portefeuille pour formuler, rédiger et mettre en œuvre des énoncés de politiques en matière de placements pour des clients;
- effectuer des recherches sur des titres qui pourraient être inclus dans les portefeuilles de placements et les analyser.

c) Analyste de recherche auprès d'une société membre de l'OCRCVM ou d'un conseiller inscrit

Nous pourrions juger suffisante une expérience en recherche et en analyse de titres pour une recommandation dans des portefeuilles de placements de clients.

Représentants-conseils adjoints

Cette catégorie peut convenir aux personnes physiques qui respectent les obligations minimales de scolarité et d'expérience prévues à l'article 3.12 mais qui ne remplissent pas celles plus contraignantes de l'article 3.11 pour l'inscription à titre de représentant-conseil. Dans l'évaluation de l'expérience nécessaire à l'inscription, nous tenons compte du fait que les conseils fournis par un représentant-conseil adjoint doivent être approuvés par un représentant-conseil conformément à l'article 4.2. L'expérience acquise comme représentant-conseil adjoint ne permet pas automatiquement à une personne de s'inscrire à titre de représentant-conseil.

Nous évaluerons au cas par cas si cette expérience respecte les critères les plus exigeants d'expérience de qualité requise pour l'inscription à titre de représentant-conseil. Le présent article donne des exemples précis d'expérience pouvant remplir l'obligation d'expérience pertinente.

a) Gestion des relations avec les clients

Nous pourrions juger suffisante une expérience en gestion de relations avec les clients auprès d'une société de gestion de portefeuille inscrite pour remplir l'obligation d'expérience pertinente lorsque le demandeur a aidé le gestionnaire de portefeuille à adapter des stratégies à certains clients. Il peut s'agir d'une expérience de soutien au gestionnaire de portefeuille pour évaluer la convenance d'un placement, créer des énoncés de politiques en matière de placements, établir la répartition de l'actif, surveiller les portefeuilles des clients et effectuer des recherches sur l'économie ou les catégories d'actifs en général et les analyser.

Nous reconnaissons que bon nombre de personnes physiques qui offrent des services de gestion de relations avec les clients ne fournissent pas nécessairement de conseils et ne sont pas donc pas tenues de s'inscrire. Par exemple, certains représentants de service à la clientèle exercent des activités telles que la promotion des services offerts par la

société en donnant des renseignements généraux sur la société inscrite et ses services qui ne comportent pas de stratégie taillée sur mesure pour des clients en particulier. Même si certains peuvent assister à des rencontres entre un représentant-conseil ou un représentant-conseil adjoint et des clients, et participer aux activités de commercialisation et de recherche de clients, ils ne peuvent, s'ils ne sont pas inscrits, élaborer de politique de placement pour le client ni fournir de renseignements précis, notamment recommander un portefeuille modèle donné, ou expliquer les répercussions des décisions prises par le représentant-conseil à l'égard d'un portefeuille en vertu d'un mandat discrétionnaire.

b) Financement des entreprises

Nous pourrions juger suffisante une expérience en financement des entreprises comportant l'évaluation et l'analyse de titres pour des premiers appels publics à l'épargne, des opérations de financement par emprunt ou par capitaux propres, des offres publiques d'achat et des fusions pour remplir l'obligation d'expérience pertinente lorsqu'elle fait la preuve que la personne est en mesure d'analyser un portefeuille ou de sélectionner des titres pour constituer un portefeuille et de comprendre ces concepts.

Types d'expériences particulières

Bien que la qualité et la nature de l'expérience dont il est question ci-dessus puissent varier d'une personne à l'autre et que l'évaluation se fasse au cas par cas, certains types d'expérience sont à part. Le présent article donne des exemples précis d'expérience pouvant être jugée suffisante.

a) Représentants inscrits auprès de l'OCRCVM

En plus de rencontrer les clients pour revoir les renseignements les concernant et la convenance de leurs placements et en discuter, certains représentants inscrits peuvent offrir une vaste gamme de produits nécessitant un travail de recherche et d'analyse sur des titres particuliers. Nous pourrions juger ce type d'expérience suffisante. D'autres peuvent vendre principalement ou exclusivement un nombre restreint de portefeuilles modèles ou de « solutions de portefeuilles » à des clients en fonction de leurs objectifs de placement, de leur profil de risque ou d'autres facteurs qui leur sont propres. Cette expérience pourrait aussi être jugée suffisante.

En revanche, nous pourrions juger que l'expérience d'une personne qui ne vend que des titres d'organismes de placement collectif est insuffisante.

b) Consultants

Les services de consultation relatifs à la sélection et à la surveillance du gestionnaire de portefeuille peuvent être grandement tributaires de la personne physique ou de la société qui les fournit et varier énormément d'un consultant à l'autre en ce qui a trait à la rigueur de la recherche et de l'analyse et à la précision des conseils. Certains sont chargés d'embaucher des conseillers et des sous-conseillers et de les surveiller de façon continue, alors que d'autres peuvent simplement fournir la répartition d'actifs souhaitée et une liste de conseillers recommandés en fonction des objectifs de placement du client. Pour remplir l'obligation d'expérience pertinente en gestion de placements et s'inscrire à titre de représentant-conseil, l'analyse du consultant doit être très approfondie et précise et le client doit s'y fier de façon appréciable.

La recherche et l'analyse en vue de suivre et de surveiller le rendement de gestionnaires de portefeuille inscrits et, selon les résultats obtenus, l'indication de clients pour la gestion discrétionnaire de leur épargne sont des éléments qui peuvent permettre de remplir l'obligation d'expérience pertinente en gestion de placements et de s'inscrire à titre de représentant-conseil adjoint. Le fait de fournir des conseils généraux en matière de planification financière et de diriger des clients vers des gestionnaires de portefeuille ne permettrait pas en soi d'atteindre le seuil d'expérience pertinente pour remplir cette obligation.

Dans certains cas, les activités soumises à titre d'expérience pertinente en gestion de placements comportent ou peuvent comporter des conseils précis à des clients et, dès lors, nécessiter l'inscription. Par ailleurs, nous sommes conscients que bon nombre de personnes physiques qui fournissent des services de sélection et de surveillance de gestionnaires de portefeuille ne fournissent pas nécessairement de conseils précis et n'ont donc pas à s'inscrire. Pour évaluer si un consultant doit s'inscrire, nous pourrions tenir compte des facteurs suivants :

- le client conclut un contrat directement avec le consultant, et non avec les gestionnaires de portefeuille;
- le consultant gère l'embauche et l'évaluation des gestionnaires de portefeuille;
- le client fait confiance au consultant;
- le client a des attentes sur les services devant être offerts par le consultant.

Section 3 Adhésion à l'organisme d'autoréglementation

3.16. Dispenses de certaines obligations pour les personnes autorisées des OAR

L'article 3.16 dispense les personnes physiques inscrites qui sont représentants de courtier d'un membre de l'OCRCVM ou de l'ACFM de l'obligation d'évaluer la convenance au client et d'adresser la mise en garde concernant le recours à un emprunt, car ces OAR ont leurs propres règles en la matière.

Au Québec, ces obligations ne s'appliquent pas aux représentants de courtiers en épargne collective si des dispositions équivalentes s'appliquent à ces représentants de courtiers en vertu de la réglementation du Québec.

Cet article dispense en outre les personnes physiques inscrites qui sont représentants de courtier d'un membre de l'OCRCVM de l'obligation de connaissance du client prévue à l'article 13.2.

Nous nous attendons à ce que les personnes physiques inscrites comme représentants de courtiers qui sont membres de l'OCRCVM ou de l'ACFM se conforment aux règlements intérieurs, règles, règlements et politiques de l'OCRCVM ou de l'ACFM, selon le cas (les « dispositions des OAR »). Ces personnes physiques ne peuvent se prévaloir des dispenses prévues à l'article 3.16, sauf si elles se conforment aux dispositions des OAR correspondantes qui sont précisées dans le règlement. Nous considérons la conformité aux procédures, interprétations, avis, bulletins et pratiques de l'OCRCVM ou de l'ACFM comme étant pertinente pour juger de la conformité aux dispositions des OAR.

À cet égard, la personne physique qui est dispensée d'une disposition des OAR et se conforme aux conditions de la dispense serait considérée comme s'étant conformée à cette disposition.

PARTIE 4 RESTRICTIONS CONCERNANT LES PERSONNES PHYSIQUES

4.1. Restrictions concernant les personnes physiques agissant pour une autre société inscrite

Nous étudierons les demandes de dispense de l'application de cette restriction au cas par cas. Celles des sociétés inscrites seront examinées en fonction des critères suivants:

- il existe des raisons commerciales valables pour que la personne physique soit inscrite auprès de deux sociétés;

- la personne physique disposera de suffisamment de temps pour servir adéquatement les deux sociétés;
- les sociétés parrainantes du candidat ont démontré qu'elles sont dotées de politiques et de procédures pour traiter les conflits d'intérêts qui pourraient résulter de la double inscription;
- les sociétés parrainantes sont en mesure de faire face à ces conflits, notamment en supervisant la façon dont la personne physique les traite.

Dans la situation visée au sous-paragraphe *b* du paragraphe 1 de l'article 4.1, c'est-à-dire lorsque la personne physique agit comme représentant de courtier, représentant-conseil ou représentant-conseil adjoint auprès d'une autre société inscrite, le fait que les sociétés soient membres du même groupe est l'un des facteurs que nous pourrions prendre en considération dans l'étude d'une demande de dispense.

Nous signalons que les interdictions prévues à l'article 4.1 s'ajoutent aux dispositions de l'article 13.4 sur les conflits d'intérêts. On trouvera à cet article des indications supplémentaires sur les personnes physiques qui siègent à des conseils d'administration.

4.2. Représentant-conseil adjoint – approbation préalable des conseils

La catégorie de représentant-conseil adjoint permet aux personnes physiques de travailler chez un conseiller inscrit tout en acquérant les compétences requises pour devenir représentant-conseil. Par exemple, un représentant-conseil qui a été inscrit auparavant peut fournir des conseils et ainsi accumuler l'expérience professionnelle pertinente exigée à l'article 3.11.

Le représentant-conseil adjoint n'est pas tenu de s'inscrire ultérieurement comme représentant-conseil puisque cette catégorie s'adresse aussi aux personnes qui fournissent des conseils personnalisés mais ne gèrent pas les portefeuilles des clients sans supervision.

Conformément à l'article 4.2, les sociétés inscrites doivent charger un représentant-conseil d'approuver les conseils que fournit le représentant-conseil adjoint. Le représentant-conseil désigné doit approuver les conseils avant qu'ils ne soient donnés. Le processus d'approbation des conseils dépend des circonstances, et notamment de l'expérience du représentant-conseil adjoint en cause.

Les sociétés inscrites qui comptent des représentants-conseil adjoints doivent:

- documenter leurs politiques et procédures de conformité aux obligations de supervision et d'approbation conformément à l'article 11.1;
- mettre en œuvre les contrôles prévus à l'article 11.1;
- tenir les dossiers prévus à l'article 11.5;
- aviser l'autorité du nom du représentant-conseil et du représentant-conseil adjoint dont il approuve les conseils dans un délai de sept jours à compter de la désignation du représentant-conseil.

PARTIE 5 PERSONNE DÉSIGNÉE RESPONSABLE ET CHEF DE LA CONFORMITÉ

En vertu des articles 11.2. et 11.3, les sociétés inscrites sont tenues de désigner une personne désignée responsable et un chef de la conformité. Ces personnes doivent être inscrites et exercer les fonctions de conformité prévues aux articles 5.1 et 5.2. Bien que la personne désignée responsable et le chef de la conformité aient des fonctions de conformité

précises, elles ne sont pas les seules responsables, car la conformité est l'affaire de tous au sein de la société.

Cumul des fonctions de personne désignée responsable et de chef de la conformité

Une même personne peut cumuler les fonctions de personne désignée responsable et de chef de la conformité si elle respecte les obligations propres à chacune de ces catégories d'inscription. Nous préférons que les sociétés séparent ces fonctions, mais nous reconnaissons que certaines sociétés inscrites peuvent ne pas être en mesure de le faire.

Personne désignée responsable inscrite ou chef de la conformité inscrit comme représentant-conseil ou représentant de courtier

La personne désignée responsable ou le chef de la conformité peut également être inscrit dans des catégories de courtier ou de conseiller. Par exemple, une petite société inscrite pourrait décider qu'une personne physique est en mesure de s'acquitter correctement des fonctions de personne désignée responsable et de chef de la conformité tout en exerçant l'activité de conseiller ou de courtier. Nous craignons cependant que la personne désignée responsable ou le chef de la conformité d'une grande société n'éprouve des difficultés à se consacrer à ses fonctions tout en exerçant ces activités.

5.1. Responsabilités de la personne désignée responsable

La personne désignée responsable a la responsabilité de promouvoir une culture de conformité et de surveiller l'efficacité du système de conformité de la société. Elle n'a pas à participer à la gestion quotidienne du groupe de la conformité. La personne désignée responsable n'est assujettie à aucune obligation de scolarité ou d'expérience particulière, mais elle est visée par le principe de compétence exposé à l'article 3.4.

5.2. Responsabilités du chef de la conformité

Le chef de la conformité est un dirigeant responsable de l'exploitation qui a la responsabilité de diriger la surveillance et la supervision du système de conformité de la société inscrite. Il est notamment chargé des fonctions suivantes:

- établir et tenir à jour les politiques et procédures du système de conformité de la société;
- gérer la surveillance de la conformité et faire rapport conformément aux politiques et procédures.

La société peut également conférer au chef de la conformité le pouvoir de prendre des mesures, de supervision ou autre, pour résoudre les problèmes de conformité.

Le chef de la conformité est assujetti aux obligations de compétence prévues à la partie 3. Les autres personnes chargées de la conformité n'ont aucune obligation de s'inscrire, à moins qu'elles n'exercent aussi des fonctions de conseil ou de courtage. Le chef de la conformité peut décider des connaissances et compétences que devraient nécessairement ou préférablement posséder les personnes physiques placées sous sa direction.

Le chef de la conformité d'une société inscrite dans plusieurs catégories doit remplir les obligations de compétence les plus rigoureuses de toutes ces catégories.

Toute société est tenue de désigner un chef de la conformité. Cependant, dans les sociétés particulièrement grandes, l'ampleur et la nature des activités exercées par différentes unités d'exploitation peuvent justifier la désignation de plusieurs chefs de la conformité. Nous étudions au cas par cas les demandes présentées à cette fin.

En règle générale, nous n'inscrivons pas la même personne comme chef de la conformité de plusieurs sociétés, à moins qu'elles ne soient membres du même groupe et que l'ampleur et la nature des activités justifient qu'une seule et même personne agisse à ce titre pour plusieurs sociétés. Nous étudions au cas par cas les demandes présentées à cette fin.

En vertu du paragraphe *c* de l'article 5.2, le chef de la conformité doit porter à la connaissance de la personne désignée responsable les cas de non-conformité à la législation en valeurs mobilières qui, selon le cas:

- risque, de l'avis d'une personne raisonnable, de causer un préjudice à un client ou aux marchés financiers;
- sont récurrents.

Le chef de la conformité devrait signaler ces cas à la personne désignée responsable même s'ils ont été corrigés.

En vertu du paragraphe *d* de l'article 5.2, le chef de la conformité doit présenter un rapport annuel au conseil d'administration.

PARTIE 6 SUSPENSION ET RADIATION D'OFFICE DE L'INSCRIPTION DES PERSONNES PHYSIQUES

Les obligations en matière de radiation de l'inscription sur demande et des obligations supplémentaires en matière de suspension et de radiation d'office de l'inscription sont prévues par la législation en valeurs mobilières de chaque territoire. Les indications de la partie 6 portent sur les obligations prévues par la législation en valeurs mobilières et le règlement.

Il n'existe aucune obligation de renouvellement de l'inscription. La personne physique inscrite peut exercer les activités pour lesquelles elle est inscrite jusqu'à ce que son inscription soit, selon le cas:

- suspendue automatiquement en vertu du règlement;
- suspendue par l'autorité dans certaines circonstances;
- radiée à sa demande.

6.1. Cessation de l'autorisation de la personne physique d'agir pour le compte d'une société

En vertu de l'article 6.1, l'inscription de la personne physique inscrite qui n'est plus autorisée à agir pour le compte de sa société parrainante du fait que sa relation avec la société prend fin ou change est suspendue jusqu'à son rétablissement ou sa radiation d'office conformément à la législation en valeurs mobilières. Cette disposition s'applique lorsque la personne physique ou la société met fin à la relation.

La société inscrite qui met fin à sa relation de travail avec une personne physique inscrite pour quelque motif que ce soit dispose d'un délai de dix jours suivant la date d'effet de la cessation de relation pour déposer un avis de cessation de relation établi conformément à l'*Annexe 33-109A1, Avis de cessation de relation avec une personne inscrite ou autorisée* (le « formulaire prévu à l'Annexe 33-109A1 »). Les motifs peuvent notamment être la démission, le congédiement ou le départ à la retraite.

La société doit déposer des renseignements supplémentaires sur la cessation de relation conformément à la partie 5 du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A1 (sauf en cas de décès de la personne physique) au plus tard 30 jours après la date de cessation de la relation. L'autorité s'en sert pour établir si la conduite de la personne physique pourrait

remettre en cause son aptitude à demeurer inscrite. En vertu du Règlement 33-109, la société est tenue de communiquer ces renseignements à la personne physique qui les demande.

Suspension

La personne physique dont l'inscription est suspendue ne doit pas exercer l'activité pour laquelle elle est inscrite mais demeure une personne inscrite relevant de la compétence de l'autorité. La suspension reste en vigueur jusqu'à ce que l'autorité rétablisse l'inscription ou la radie d'office.

Si une personne physique est inscrite dans plusieurs catégories et que son inscription est suspendue dans l'une d'entre elles, l'autorité détermine s'il convient de suspendre son inscription dans les autres catégories ou de l'assortir de conditions. La personne à l'occasion d'être entendue.

Suspension automatique

L'inscription d'une personne physique est automatiquement suspendue dans les cas suivants:

- elle cesse de travailler pour sa société parrainante;
- l'inscription de sa société parrainante est suspendue ou radiée d'office;
- elle cesse d'être personne approuvée d'un OAR.

Toute personne physique doit avoir une société parrainante pour être inscrite. Lorsqu'une personne physique quitte sa société parrainante pour quelque motif que ce soit, son inscription est automatiquement suspendue. La suspension automatique prend effet à la date où la personne cesse d'avoir l'autorisation d'agir pour le compte de la société.

La personne physique n'a pas l'occasion d'être entendue par l'autorité en cas de suspension automatique.

Suspension dans l'intérêt public

L'autorité peut suspendre l'inscription d'une personne physique en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la législation en valeurs mobilières lorsqu'elle juge que son inscription n'est plus dans l'intérêt public. Elle peut le faire si elle a de sérieuses réserves sur l'aptitude de la personne à l'inscription. C'est notamment le cas lorsque la personne est accusée d'un crime, notamment de fraude ou de vol.

Rétablissement

Le rétablissement est la levée de la suspension. La personne physique dont l'inscription est rétablie peut reprendre l'activité pour laquelle elle est inscrite. La personne physique qui entre au service d'une nouvelle société parrainante pendant la suspension doit demander le rétablissement conformément à la procédure prévue par le Règlement 33-109. Dans certains cas, le rétablissement ou le transfert à l'autre société est automatique.

Transfert automatique

Sous réserve des conditions prévues par le Règlement 33-109, l'inscription d'une personne physique peut être rétablie automatiquement lorsqu'elle respecte les conditions suivantes:

- passe directement d'une société parrainante à une autre dans le même territoire;

- entre au service d'une nouvelle société parrainante dans les 90 jours suivant la cessation de ses fonctions auprès de l'ancienne société parrainante;
- demande à s'inscrire dans la même catégorie que celle dans laquelle elle était inscrite précédemment;
- dépose le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A7, *Rétablissement de l'inscription d'une personne physique inscrite ou de la qualité de personne physique autorisée* (le « formulaire prévu à Annexe 33-109A7 »).

Cette procédure permet à la personne physique d'exercer des activités nécessitant l'inscription dès son entrée en fonction.

La personne physique ne peut demander le rétablissement automatique dans les cas suivants:

- elle a de nouveaux renseignements à présenter en matière réglementaire, criminelle, ou concernant les poursuites civiles ou la situation financière, conformément à la rubrique 9 du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A7;
- elle a, en raison d'allégations d'activités criminelles, ou de contravention à la législation en valeurs mobilières ou aux règles d'un OAR :
 - fait l'objet d'un congédiement justifié de son ancienne société parrainante;
 - démissionné à la demande de son ancienne société parrainante.

Dans ces cas, la personne physique doit demander le rétablissement de son inscription en vertu du Règlement 33-109 en présentant le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4.

6.2. Révocation ou suspension de l'autorisation de l'OCRCVM

6.3. Révocation ou suspension de l'autorisation de l'ACFM

Les personnes physiques inscrites agissant pour le compte d'un membre d'un OAR sont tenues d'être des personnes autorisées de l'OAR.

Si l'OAR suspend ou révoque l'autorisation d'une personne physique, l'inscription de celle-ci dans la catégorie nécessitant l'autorisation est automatiquement suspendue. Cette suspension automatique ne s'applique pas aux courtiers en épargne collective inscrits uniquement au Québec.

Lorsque l'approbation d'une personne physique est suspendue par un OAR pour des motifs sans considérations réglementaires significatives et que l'OAR la rétablit par la suite, l'autorité rétablit généralement son inscription dès que possible.

Radiation d'office

6.6. Radiation d'office de l'inscription suspendue – personnes physiques

L'inscription d'une personne physique qui a été suspendue conformément à la partie 6 est radiée d'office au deuxième anniversaire de la suspension, à moins d'avoir été rétablie.

La « radiation d'office » est la radiation de l'inscription à l'initiative de l'autorité. La personne physique dont l'inscription a été radiée doit présenter une demande pour se réinscrire.

Radiation sur demande ou cessation de l'inscription

La personne physique qui souhaite mettre fin à son inscription dans un ou plusieurs territoires autres que le territoire principal où elle est inscrite peut en demander la radiation en remplissant le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A2, *Modification ou radiation de catégories d'inscription* (le « formulaire prévu à Annexe 33-109A2 ») et demander à sa société parrainante de le déposer.

Dans le cas où une personne physique souhaite mettre fin à son inscription dans son territoire principal, le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A1 doit être déposé par sa société parrainante. Ceci fait, la cessation d'inscription sera effective dans tous les territoires.

PARTIE 7 CATÉGORIES D'INSCRIPTION DES SOCIÉTÉS

Les catégories d'inscription des sociétés ont deux objectifs principaux:

- elles précisent les activités que les sociétés peuvent exercer;
- elles fournissent un cadre aux obligations des personnes inscrites.

Société inscrite dans plusieurs catégories

Une société peut être tenue de s'inscrire dans plusieurs catégories. Ainsi, le gestionnaire de portefeuille qui gère un fonds d'investissement doit s'inscrire comme gestionnaire de portefeuille et gestionnaire de fonds d'investissement.

Personne physique inscrite dans une catégorie de société

Une personne physique peut être inscrite à la fois dans une catégorie de société et dans une catégorie de personne physique. Ainsi, un propriétaire unique inscrit comme société dans la catégorie de gestionnaire de portefeuille doit également s'inscrire comme personne physique dans la catégorie de représentant-conseil.

7.1. Catégories de courtier

L'activité de placeur est comprise dans celle de courtier dans certaines catégories. Les courtiers en placement peuvent agir comme placeur à l'égard de tous les titres. Les courtiers sur le marché dispensé peuvent aussi le faire dans des circonstances limitées. Par exemple, un courtier sur le marché dispensé peut participer à un placement privé de titres. Il doit cependant avoir obtenu une dispense pour agir à titre de placeur dans le cadre d'un placement au moyen d'un prospectus.

Courtier sur le marché dispensé

En vertu du sous-paragraphe *d* du paragraphe 2 de l'article 7.1, le courtier sur le marché dispensé peut seulement agir sur le « marché dispensé ». Les activités qu'il peut exercer sont liées aux dispenses de prospectus prévues par le Règlement 45-106. Elles comprennent les opérations avec les « investisseurs qualifiés » et les souscripteurs d'au moins 150 000 \$ de titres ainsi que les opérations sous le régime de la dispense de notice d'offre.

Les courtiers sur le marché dispensé peuvent prendre part aux activités suivantes :

- un placement de titres, notamment de fonds d'investissement ou d'émetteurs assujettis, effectué sous le régime d'une dispense de prospectus;
- la revente de titres faisant l'objet de restrictions en la matière;
- la revente de titres librement négociables s'ils ne sont pas négociés sur un marché, par exemple s'ils sont négociés de gré à gré.

Ces activités peuvent être exercées auprès d'investisseurs qualifiés ou d'autres investisseurs admissibles à acquérir des titres sous le régime d'une dispense de prospectus.

Le courtier sur le marché dispensé ne peut faire ce qui suit :

- participer, à titre de placeur, à un placement de titres effectué au moyen d'un prospectus;
- participer à une revente, directe ou indirecte, de titres négociés sur un marché canadien ou étranger, que l'opération soit effectuée en bourse ou hors cote, sauf si l'opération nécessite une autre dispense de l'obligation de prospectus. Cela comprend la création d'un compte omnibus auprès d'un courtier un placement et la négociation de titres pour des clients par l'intermédiaire de ce compte.

Ces activités devraient être exercées par des courtiers en placement.

Courtier d'exercice restreint

La catégorie d'inscription prévue au sous-paragraphe *e* du paragraphe 2 de l'article 7.1, permet aux courtiers spécialisés qui ne pourraient pas nécessairement s'inscrire dans une autre catégorie d'exercer des activités de courtage limitées. Elle ne doit être utilisée que s'il est justifié d'exercer l'activité envisagée en dehors de l'une des autres catégories d'inscription.

L'autorité assortit l'inscription de conditions qui limitent l'activité du courtier. Les ACVM coordonnent les conditions.

7.2. Catégories de conseiller

L'obligation d'inscription prévue à l'article 7.2 s'applique aux conseillers qui fournissent des conseils personnalisés, c'est-à-dire des conseils qui visent à répondre aux besoins et à la situation du client. Par exemple, le conseiller qui recommande un titre à un client fournit des conseils personnalisés.

Gestionnaire de portefeuille d'exercice restreint

La catégorie de gestionnaire de portefeuille d'exercice restreint prévue au sous-paragraphe *b* du paragraphe 2 de l'article 7.2 permet aux personnes physiques et aux sociétés de fournir des conseils sur des titres déterminés, sur certaines catégories de titres ou sur les titres d'une catégorie d'émetteurs.

L'autorité assortit l'inscription du gestionnaire de portefeuille d'exercice restreint de conditions qui limitent son activité. Par exemple, celui-ci pourrait voir son activité limitée à celle de conseiller dans un secteur précis, comme le secteur pétrolier et gazier.

7.3. Catégorie de gestionnaire de fonds d'investissement

Le gestionnaire de fonds d'investissement dirige l'entreprise, les activités et les affaires d'un fonds d'investissement. C'est lui qui crée le fonds d'investissement et qui est chargé de sa gestion et de son administration. L'entité qui ne sait pas si elle doit s'inscrire comme gestionnaire de fonds d'investissement devrait établir si le fonds est un « fonds d'investissement » pour l'application de la législation en valeurs mobilières. L'article 1.2 de l'*Instruction générale relative au Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement* contient des indications sur la nature des fonds d'investissement.

Pour obtenir des indications supplémentaires sur l'obligation d'inscription à titre de gestionnaire de fonds d'investissement en Alberta, en Colombie-Britannique, à l'Île-du-Prince-Édouard, au Manitoba, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, au Nunavut, en Saskatchewan, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon, on se reportera à

l'Instruction générale multilatérale 31-202 sur *l'obligation d'inscription des gestionnaires de fonds d'investissement*. L'Ontario, le Québec et Terre-Neuve-et-Labrador ont adopté le *Règlement 32-102 sur les dispenses d'inscription des gestionnaires de fonds d'investissement non-résidents* (c. V-1.1, r. 10.1) et l'*Instruction générale relative au Règlement 32-102 sur les dispenses d'inscription des gestionnaires de fonds d'investissement non-résidents* (Décision 2012-PDG-0160, 2012-08-08), qui prévoient des dispenses limitées de l'obligation d'inscription à titre de gestionnaire de fonds d'investissement pour les gestionnaires de fonds d'investissement non-résidents et des indications sur celle-ci.

Le gestionnaire de fonds d'investissement peut:

- faire de la publicité sur le fonds dont il assure la gestion sans être inscrit comme conseiller;
- faire la promotion du fonds auprès des courtiers inscrits sans être inscrit comme courtier.

Le gestionnaire de fonds d'investissement qui agit comme gestionnaire de portefeuille pour un fonds qu'il gère devrait évaluer s'il doit s'inscrire comme conseiller. S'il place des parts du fonds auprès d'investisseurs directement, il devrait établir s'il doit s'inscrire comme courtier.

Dans la plupart des structures de fonds, le gestionnaire de fonds d'investissement est une entité juridique distincte du fonds lui-même. Cependant, dès lors que le conseil d'administration ou le fiduciaire du fonds d'investissement dirige l'entreprise, les activités et les affaires du fonds, ce dernier peut être tenu de s'inscrire dans la catégorie de gestionnaire de fonds d'investissement. Pour répondre aux préoccupations concernant la protection des investisseurs que peut susciter le fait que le gestionnaire de fonds d'investissement et le fonds soient une même entité juridique, ainsi qu'aux problèmes d'ordre pratique liés à l'application, au fonds, des obligations continues qui incombent à la personne inscrite, il est possible que l'inscription soit assujettie à certaines modalités.

Le gestionnaire de fonds d'investissement peut déléguer ou externaliser certaines fonctions à d'autres fournisseurs de services, mais il conserve la responsabilité de ces fonctions et doit superviser ces fournisseurs. On trouvera des indications supplémentaires sur l'externalisation à la partie 11 de la présente instruction générale.

Familles ou groupes de fonds d'investissement comportant plus d'un gestionnaire de fonds d'investissement

Pour déterminer si l'inscription à titre de gestionnaire de fonds d'investissement est nécessaire, il faut appliquer un critère fonctionnel qui tient compte des activités exercées afin d'établir si une entité dirige l'entreprise, les activités et les affaires d'un fonds d'investissement. De façon générale, un fonds d'investissement n'a qu'un seul gestionnaire. En revanche, il peut y avoir certains cas où des familles ou des groupes de fonds d'investissement peuvent comporter plusieurs entités agissant à titre de gestionnaire de fonds d'investissement. Même si les fonctions du gestionnaire de fonds d'investissement sont souvent déléguées à l'une des entités de la famille de fonds, plusieurs d'entre elles pourraient être tenues de s'inscrire à ce titre, à moins d'en être dispensées. Nous étudierons les demandes de dispense au cas par cas de façon à ce qu'un seul gestionnaire de fonds d'investissement de la famille de fonds soit inscrit dans les situations appropriées.

PARTIE 8 DISPENSES D'INSCRIPTION

Le règlement prévoit plusieurs dispenses de l'obligation d'inscription. La législation en valeurs mobilières peut en contenir d'autres. Les personnes physiques agissant pour le compte d'une société dispensée de l'inscription en sont elles-mêmes dispensées. Une personne ne peut se prévaloir des dispenses prévues aux sections 1, 2 et 3 de la présente partie dans un territoire intéressé si elle est inscrite pour exercer les activités visées par la

dispense dans ce territoire. Les personnes inscrites devraient exercer dans un territoire les activités prévues par leur catégorie d'inscription conformément à la législation en valeurs mobilières, y compris le règlement.

Section 1 Dispense de l'inscription à titre de courtier et de placeur

Nous ne donnons aucune indication particulière sur les dispenses suivantes, car l'Instruction générale relative au Règlement 45-106 en fournit:

- l'article 8.12;
- l'article 8.17.

8.5. Opération visée effectuée avec un courtier inscrit ou par son entremise

Absence de démarchage ou de communication

L'article 8.5 prévoit une dispense de l'obligation d'inscription à titre de courtier dans le cas des opérations visées suivantes:

- celles qui sont effectuées par l'entremise d'un courtier inscrit;
- celles qui sont effectuées avec un courtier inscrit qui achète les titres pour le compte de ce courtier.

La dispense prévue au sous-paragraphe *a* du paragraphe 1 de l'article 8.5 pour les opérations effectuées par l'entremise d'un courtier inscrit n'est pas ouverte à la personne qui démarche directement tout acheteur de titres ou qui communique directement avec lui. Par exemple, la personne physique qui souhaite effectuer une opération en sollicitant des acheteurs éventuels (parfois appelée un intermédiaire) et dont la vente est exécutée par l'entremise d'un courtier inscrit ne peut se prévaloir de la dispense.

Une personne peut se prévaloir de la dispense pour une activité visant la réalisation d'une opération en collaboration avec des émetteurs ou des courtiers inscrits, à la condition qu'ils ne démarchent pas directement des acheteurs ni ne communiquent directement avec eux.

Opérations transfrontalières (« jitneys »)

L'article 8.5 prévoit une dispense de l'obligation d'inscription à titre de courtier si l'opération visée est effectuée par l'entremise d'un courtier inscrit, à la condition que la personne qui souhaite s'en prévaloir ne communique pas directement avec l'acheteur du titre. Sur ce fondement, l'exécution d'une opération visée effectuée avec un courtier inscrit ou par son entremise par un courtier situé dans un autre territoire serait admissible à la dispense.

Cependant, si, par exemple, un courtier des États-Unis qui n'est pas inscrit en Alberta communique avec un acheteur éventuel de ce territoire en vue de faire du démarchage, l'opération visée n'est pas admissible à cette dispense. Le courtier des États-Unis devrait plutôt communiquer avec un courtier inscrit en Alberta et faire en sorte que ce dernier entre en contact avec des acheteurs éventuels en Alberta.

Administrateur de plan

L'administrateur d'un plan peut se prévaloir de cette dispense lorsque son activité consiste à transmettre à des courtiers des ordres de vente visant des actions d'un émetteur détenues par des participants au plan. L'article 8.16 vise notamment l'activité de l'administrateur de plan qui consiste à recevoir des ordres de vente de la part de participants au plan.

8.5.1. Opération visée effectuée par un conseiller inscrit par l'entremise d'un courtier inscrit

L'article 8.5.1 prévoit que l'obligation d'inscription à titre de courtier ne s'applique pas au conseiller inscrit à l'égard d'activités accessoires à la réalisation d'une opération. La dispense n'est ouverte que si l'opération est réalisée par l'entremise d'un courtier inscrit. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille ne peut se prévaloir de la dispense pour effectuer des opérations sur des parts d'un fonds en gestion commune qu'il gère sans la participation d'un courtier inscrit ou sans se prévaloir d'une autre dispense, notamment celle prévue à l'article 8.6.

8.6. Opérations visées sur des titres d'un fonds d'investissement faites par un conseiller dans un compte géré

Les conseillers inscrits créent et utilisent souvent des fonds d'investissement afin de placer les fonds de leurs clients de façon efficiente. En émettant des parts de ces fonds aux clients détenant auprès d'eux un compte géré, ils exercent l'activité de courtier. Sous le régime de la dispense prévue à l'article 8.6, le conseiller inscrit n'est pas tenu de s'inscrire comme le fait le courtier à l'égard d'une opération visée sur des titres d'un fonds d'investissement lorsque sont réunies les conditions suivantes:

- le conseiller est, à l'égard du fond, à la fois conseiller et gestionnaire de fonds d'investissement;
- le conseiller place les titres du fonds seulement dans les comptes gérés de ses clients.

La dispense est également ouverte à ceux qui peuvent se prévaloir de la dispense en faveur des conseillers internationaux, prévue à l'article 8.26.

Le paragraphe 2 de l'article 8.6 limite la dispense aux comptes gérés légitimes. La dispense n'est pas conçue pour permettre aux conseillers de placer au détail les parts de leurs fonds d'investissement.

8.18. Courtier international**Principe général**

Cette dispense permet aux courtiers internationaux de fournir des services limités aux clients autorisés, sans avoir à s'inscrire au Canada. L'expression « client autorisé » est définie à l'article 1.1. Les courtiers internationaux qui souhaitent obtenir un accès plus large aux investisseurs canadiens doivent s'inscrire dans la catégorie pertinente.

Avis

La société qui se prévaut de la dispense dans plus d'un territoire doit fournir un avis initial en déposant le formulaire prévu à l'*Annexe 31-103A2, Acte d'acceptation de compétence et de désignation d'un mandataire aux fins de signification* (le «formulaire prévu à l'Annexe 31-103A2») auprès de l'autorité de chacun des territoires dans lesquels elle se prévaut de la dispense. En cas de changement dans l'information donnée dans le formulaire, la société doit la mettre à jour en déposant à nouveau le formulaire prévu à l'Annexe 31-103A2 auprès des autorités concernées.

La société doit déposer tous les ans un avis auprès de chaque autorité tant qu'elle continue de se prévaloir de la dispense. Le paragraphe 5 de l'article 8.18 ne prévoit pas la forme que doit prendre l'avis transmis annuellement, de sorte qu'un courriel ou une lettre sera acceptable.

En Ontario, l'obligation de transmission d'un avis annuel prévue au paragraphe 5 est satisfaite par le respect des obligations en matière de dépôt et de paiement des droits prévues par le *Rule 13-502 Fees* de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario applicables aux courtiers internationaux dispensés.

8.19. Régime enregistré d'épargne-études autogéré

Nous considérons que, la création d'un régime enregistré d'épargne-études autogéré, aux termes de l'article 8.19, est une opération visée, que les actifs détenus sous le régime soient des titres ou non, car, au sens de la législation en valeurs mobilières de la plupart des territoires, un « titre » s'entend également d'un « document constituant une preuve de l'existence d'un intérêt dans un régime ou une fiducie de bourse d'études ou de promotion de l'instruction ».

L'article 8.19 prévoit une dispense de l'obligation d'inscription à titre de courtier en vue de réaliser l'opération visée lorsque le régime est créé, mais seulement aux conditions énoncées au paragraphe 2 de cet article.

8.22.1. Titres de créance à court terme

Cette dispense permet à des institutions financières désignées d'effectuer des opérations sur des titres de créance à court terme avec un client autorisé sans avoir à s'inscrire. Elle est ouverte dans tous les territoires du Canada, hormis l'Ontario. Dans ce territoire, on peut se prévaloir d'autres dispenses pour effectuer des opérations sur des titres de créance à court terme, notamment celles prévues à l'article 35.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières* et à l'article 4.1 de la *Rule 45-501* de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, *Ontario Prospectus and Registration Exemptions*.

Section 2 Dispense de l'inscription à titre de conseiller**8.24. Membres de l'OCRCVM qui ont un mandat discrétionnaire**

L'article 8.24 prévoit une dispense de l'obligation d'inscription à titre de conseiller pour le courtier inscrit membre de l'OCRCVM et ses représentants lorsqu'ils agissent comme conseiller à l'égard d'un compte géré d'un client. L'expression « compte géré » est définie à l'article 1.1 du règlement. La dispense est ouverte à tous les comptes gérés, même si le client est un fonds en gestion commune ou un fonds d'investissement.

8.25. Conseils généraux

L'article 8.25 du règlement prévoit une dispense de l'obligation d'inscription à titre de conseiller lorsque les conseils ne visent pas à répondre aux besoins particuliers du destinataire.

En général, nous considérons que les conseils portant sur des titres particuliers ne visent pas à répondre aux besoins particuliers du destinataire lorsqu'ils remplissent les conditions suivantes:

- ils consistent en une analyse générale des qualités et des risques associés aux titres;
- ils sont fournis dans des bulletins d'information sur l'investissement ou des articles de journaux ou de magazines à grand tirage ou encore au moyen de sites Web, du courriel, de sites de clavardage, de babillards électroniques, à la télévision ou à la radio;
- ils ne prétendent pas répondre aux besoins ou à la situation d'un destinataire en particulier.

Les conseils généraux de ce type peuvent aussi être fournis dans le cadre de conférences. Si toutefois une conférence a pour but de solliciter l'assistance et de générer la réalisation d'opérations sur des titres déterminés, nous pourrions considérer qu'il s'agit de conseils répondant à des besoins particuliers ou juger que la personne physique ou la société qui les donne exerce l'activité de courtier.

En vertu du paragraphe 3 de l'article 8.25, la personne physique ou la société qui se prévaut de la dispense et qui a un intérêt financier ou autre sur les titres qu'elle recommande doit en faire mention au destinataire lorsqu'elle fait la recommandation.

8.26. Conseiller international

Cette dispense permet aux conseillers internationaux de fournir des services limités à certains clients autorisés sans avoir à s'inscrire au Canada. L'expression « client autorisé » est définie à l'article 1.1 et pour l'application de l'article 8.26, elle exclut les courtiers et les conseillers inscrits. Les conseillers internationaux qui souhaitent obtenir un accès plus large aux investisseurs canadiens doivent s'inscrire dans la catégorie pertinente.

Conseils sur des titres canadiens à titre accessoire

Le conseiller international qui se prévaut de la dispense prévue à l'article 8.26 peut fournir des conseils au Canada sur des titres étrangers sans avoir à s'inscrire. Il peut également fournir des conseils au Canada sur des titres d'émetteurs canadiens, mais seulement s'il le fait à titre accessoire par rapport à son activité de conseiller à l'égard de titres étrangers.

Cependant, il ne s'agit pas d'une exception ou d'une exclusion faisant en sorte qu'une partie du portefeuille d'un client autorisé puisse être constituée de titres canadiens choisis par le conseiller international sans restriction. Tout conseil relatif à des titres canadiens doit être lié directement à l'activité de conseil sur des titres étrangers. Les conseils accessoires suivants sont admissibles, notamment:

- le conseiller international qui donne des conseils à l'égard d'un portefeuille comportant un objectif de placement précis, comme les titres de sociétés aurifères, peut conseiller d'y inclure des titres d'une société aurifère canadienne, pourvu que, outre ces titres, le portefeuille soit composé de titres étrangers;
- le conseiller international qui a le mandat de fournir des conseils sur des titres de capitaux propres négociés sur les bourses européennes peut conseiller des titres d'une société canadienne négociés sur une bourse européenne si la société canadienne cadre avec le mandat.

Chiffre d'affaires tiré des activités exercées au Canada

Le conseiller international n'est autorisé à exercer son activité au Canada que jusqu'à concurrence du chiffre d'affaires prévu. Dans le calcul exigé au sous-paragraphe *d*

du paragraphe 4 de l'article 8.26, il faut inclure le chiffre d'affaires total tiré des activités de gestion de portefeuille exercées au Canada, ce qui comprend tout arrangement relatif à des services de sous-conseil. Cependant, le calcul du chiffre d'affaires brut consolidé total tiré des activités exercées au Canada n'inclut pas le chiffre d'affaires brut des membres du même groupe qui sont inscrits dans un territoire du Canada.

Le conseiller international n'est pas tenu de surveiller en permanence le chiffre d'affaires réalisé au Canada. L'admissibilité à la dispense est évaluée en fonction du chiffre d'affaires de fin d'exercice du dernier exercice du conseiller. Le seuil de 10% prévu au sous-paragraphe *d* du paragraphe 4 de l'article 8.26 est établi en se fondant sur le chiffre d'affaires de la société et des membres du même groupe qu'elle «au cours du dernier exercice».

Avis

La société qui se prévaut de la dispense dans plus d'un territoire doit transmettre un avis initial en déposant le formulaire prévu à l'Annexe 31-103A2 auprès de l'autorité de chacun des territoires dans lesquels elle se prévaut de la dispense. En cas de changement dans l'information donnée dans le formulaire, la société doit la mettre à jour en déposant à nouveau le formulaire prévu à l'Annexe 31-103A2 auprès des autorités concernées.

La société doit déposer tous les ans un avis auprès de chaque autorité tant qu'elle continue de se prévaloir de la dispense. Le paragraphe 5 de l'article 8.26 ne prévoit pas la forme que doit prendre l'avis transmis annuellement, de sorte qu'un courriel ou une lettre sera acceptable.

En Ontario, l'obligation de transmission d'un avis annuel prévue au paragraphe 5 est satisfaite par le respect des obligations en matière de dépôt et de paiement des droits prévues par le *Rule 13-502 Fees* de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario applicables aux sociétés internationales dispensées.

8.26.1. Sous-conseiller international

Cette dispense permet à un sous-conseiller étranger de fournir des conseils à certaines personnes inscrites sans avoir à s'inscrire comme conseiller au Canada. Dans le cadre de ces ententes, la personne inscrite est le client du sous-conseiller étranger et elle reçoit des conseils pour son propre compte ou celui de ses clients. Cette dispense est conditionnelle à ce que la personne inscrite s'engage par contrat envers son client à assumer toute perte découlant du manquement du sous-conseiller.

Nous nous attendons à ce que la personne inscrite qui assume cette responsabilité effectue un contrôle diligent initial et continu à l'égard du sous-conseiller et veille à ce que les placements conviennent à son client. Elle devrait aussi tenir des registres des contrôles diligents effectués. Se reporter à la partie 11 de la présente instruction générale pour des indications supplémentaires.

Section 4 Dispense fondée sur la mobilité – sociétés

8.30. Dispense fondée sur la mobilité – sociétés

La dispense fondée sur la mobilité prévue à l'article 8.30 permet à la société inscrite de continuer à agir comme courtier ou conseiller avec un client qui déménage dans un autre territoire, sans s'y inscrire. L'article 2.2 offre une dispense analogue aux personnes physiques inscrites.

C'est le déménagement du client, et non de la personne inscrite, dans un autre territoire qui ouvre droit à la dispense fondée sur la mobilité. La société inscrite peut maintenir ses relations avec un maximum de dix clients «admissibles» par territoire. Le client, son conjoint et leurs enfants sont chacun un client admissible.

La société ne peut bénéficier de la dispense que si elle remplit les conditions suivantes:

- elle est inscrite dans son territoire principal;
- elle n'agit à titre de courtier, de placeur ou de conseiller dans l'autre territoire que dans la mesure où elle peut exercer ces activités dans son territoire principal selon son inscription;
- la personne physique qui agit pour son compte peut se prévaloir de la dispense prévue à l'article 2.2;
- elle se conforme aux dispositions des parties 13 et 14;
- elle agit avec honnêteté, bonne foi et loyauté dans ses relations avec ses clients admissibles.

Responsabilités de la société pour les personnes physiques bénéficiant de la dispense

Pour qu'une personne physique puisse bénéficier de la dispense prévue à l'article 2.2, la société parrainante doit informer le client admissible que la personne physique et, le cas échéant, la société sont dispensées de s'inscrire dans l'autre territoire et ne sont pas assujetties aux obligations de la législation en valeurs mobilières de ce territoire.

Dès que possible après que la personne physique se prévaut de la dispense pour la première fois, sa société parrainante doit déposer le formulaire prévu à l'Annexe 31-103A3 dans l'autre territoire.

Le système de conformité de la société inscrite doit prévoir des politiques et des procédures appropriées de supervision des personnes physiques qui ont recours à la dispense fondée sur la mobilité. En outre, la société inscrite doit tenir des dossiers appropriés pour justifier qu'elle respecte les conditions dont cette dispense est assortie.

On trouvera à l'article 2.2 de la présente instruction générale des indications sur la dispense fondée sur la mobilité des clients ouverte aux personnes physiques.

PARTIE 9 ADHÉSION À L'ORGANISME D'AUTORÉGLÉMENTATION

9.3. Dispenses de certaines obligations pour les membres de l'OCRCVM

9.4. Dispenses de certaines obligations pour les membres de l'ACFM

Le règlement comporte désormais deux articles distincts, 9.3 et 9.4, visant à distinguer les dispenses offertes aux membres de l'OCRCVM ou de l'ACFM, selon qu'ils sont inscrits ou non dans une autre catégorie. Ces dispositions clarifient notre intention concernant les dispenses aux membres d'OAR et reconnaissent que l'OCRCVM et l'ACFM ont des règles en la matière.

Les articles 9.3 et 9.4 dispensent de l'application de certaines obligations les courtiers en placement qui sont membres de l'OCRCVM, les courtiers en épargne collective membres de l'ACFM et, au Québec, les courtiers en épargne collective s'ils sont assujettis à des dispositions équivalentes en vertu de la réglementation du Québec.

Toutefois, ces articles ne dispensent pas le membre d'un OAR qui est inscrit dans une autre catégorie des obligations liées à son inscription dans cette autre catégorie. Par exemple, l'article 9.3 ne dispense pas une société inscrite des obligations qui lui incombent comme gestionnaire de fonds d'investissement en vertu du règlement si elle est inscrite à la fois dans cette catégorie et comme courtier en placement auprès de l'OCRCVM.

Les membres d'un OAR qui sont inscrits dans plusieurs catégories peuvent cependant se servir des formulaires prescrits par l'OAR à certaines conditions. On se

reportera aux articles 12.1, 12.12 et 12.14 pour connaître les obligations de calcul du fonds de roulement et de transmission des documents s'y rapportant applicables aux membres d'un OAR qui sont inscrits dans plusieurs catégories.

Nous nous attendons à ce que les sociétés inscrites qui sont membres de l'OCRCVM ou de l'ACFM se conforment aux règlements intérieurs, règles, règlements et politiques de l'OCRCVM ou de l'ACFM, selon le cas (les « dispositions des OAR »). Ces sociétés ne peuvent se prévaloir des dispenses prévues à la partie 9, sauf si elles se conforment aux dispositions des OAR correspondantes qui sont précisées dans le règlement. Nous considérons la conformité aux procédures, interprétations, avis, bulletins et pratiques de l'OCRCVM ou de l'ACFM comme étant pertinente pour juger de la conformité aux dispositions des OAR.

À cet égard, la société qui est dispensée d'une disposition des OAR et se conforme aux conditions de la dispense serait considérée comme s'étant conformée à cette disposition.

PARTIE 10 SUSPENSION ET RADIATION D'OFFICE DE L'INSCRIPTION DES SOCIÉTÉS

La législation en valeurs mobilières de chaque territoire énonce les dispositions relatives à la radiation de l'inscription sur demande ainsi que des dispositions additionnelles relatives à la suspension et à la radiation d'office de l'inscription. Les indications formulées dans la partie 10 portent autant sur les dispositions de la législation en valeurs mobilières que celles du règlement.

Il n'existe aucune obligation de renouvellement de l'inscription, mais les sociétés doivent acquitter des droits annuels afin de maintenir leur inscription et celle des personnes physiques agissant pour leur compte. Une société inscrite peut exercer les activités rattachées à son inscription jusqu'à ce que celle-ci soit :

- suspendue automatiquement en vertu du règlement;
- suspendue par l'autorité, dans certaines circonstances;
- radiée à la demande de la société.

Section 1 Suspension de l'inscription d'une société

Suspension

La société dont l'inscription est suspendue doit cesser d'exercer l'activité pour laquelle elle est inscrite, mais demeure une personne inscrite relevant de la compétence de l'autorité. L'inscription demeure suspendue jusqu'à ce que l'autorité la rétablisse ou la radie d'office.

Si une société inscrite dans plusieurs catégories est suspendue dans l'une d'entre elles, l'autorité évalue s'il convient de suspendre son inscription dans les autres catégories ou de l'assortir de conditions, sous réserve du droit de la société d'être entendue.

Suspension automatique

L'inscription d'une société est suspendue automatiquement dans les cas suivants:

- elle ne paie pas les droits annuels dans les 30 jours de l'échéance;
- elle cesse d'être membre de l'OCRCVM;
- sauf au Québec, elle cesse d'être membre de l'ACFM.

La société dont l'inscription est automatiquement suspendue n'a pas l'occasion d'être entendue par l'autorité.

10.1. Non-paiement des droits

En vertu de l'article 10.1, toute société qui n'a pas payé ses droits annuels dans les 30 jours de l'échéance voit son inscription suspendue automatiquement.

10.2. Révocation ou suspension de l'adhésion à l'OCRCVM

En vertu de l'article 10.2, toute société dont l'OCRCVM suspend ou révoque l'adhésion voit son inscription comme courtier en placement suspendue jusqu'à son rétablissement ou sa radiation d'office.

10.3. Suspension de l'adhésion à l'ACFM

En vertu de l'article 10.3, toute société dont l'ACFM suspend ou révoque l'adhésion voit son inscription comme courtier en épargne collective suspendue jusqu'à son rétablissement ou sa radiation d'office. L'article 10.3 ne s'applique pas au Québec.

Suspension dans l'intérêt public

Si l'autorité estime qu'il n'est plus dans l'intérêt public de maintenir l'inscription d'une société, elle peut la suspendre en vertu des pouvoirs que la législation en valeurs mobilières lui confère. Elle peut le faire si elle a de sérieuses réserves sur l'aptitude à l'inscription de la société ou de ses personnes physiques inscrites. Tel pourrait être le cas, par exemple, si la société ou l'une de ses personnes inscrites ou autorisées est accusée d'avoir commis un acte criminel, en particulier une fraude ou un vol.

Rétablissement de l'inscription

Le « rétablissement » est la levée de la suspension. La société dont l'inscription est rétablie peut reprendre l'activité pour laquelle elle est inscrite.

Section 2 Radiation d'office de l'inscription d'une société

Radiation d'office

10.5. Radiation d'office de l'inscription suspendue – sociétés

10.6. Exception pour les sociétés parties à une instance ou à une procédure

En vertu des articles 10.5 et 10.6, la société dont l'inscription est suspendue en application de la partie 10 et qui n'a pas été rétablie voit son inscription radiée d'office au deuxième anniversaire de la suspension, sauf si une instance relative à cette personne, ou une procédure la concernant, est introduite, auquel cas la suspension se poursuit.

La « radiation d'office » met fin à l'inscription de la société. La société dont l'inscription a été radiée d'office doit présenter une demande pour se réinscrire.

Radiation sur demande

Une société peut demander en tout temps la radiation de son inscription dans une ou plusieurs catégories. Il n'existe pas de formulaire obligatoire de demande de radiation. La société doit adresser la demande à son autorité principale. Si l'Ontario est un territoire autre que le territoire principal, la société doit également adresser sa demande à l'autorité ontarienne. Pour en connaître davantage sur les demandes de radiation, consulter l'*Instruction générale relative au Règlement 11-102 sur le régime de passeport*.

Avant que l'autorité accueille la demande de radiation de l'inscription d'une société, celle-ci doit fournir la preuve qu'elle a adéquatement veillé à l'intérêt de ses clients. Cette

preuve n'est pas exigée de la personne physique inscrite qui demande la radiation parce que la société parrainante demeure responsable des obligations envers les clients qui ont été servis par cette personne physique.

L'autorité n'a pas à approuver la demande. Elle peut toutefois suspendre l'inscription ou l'assortir de conditions dans l'intérêt public.

Lors de l'étude de la demande, l'autorité peut considérer les actes de la société, l'exhaustivité de la demande et les documents justificatifs.

Les actes de la société

L'autorité peut prendre en considération les points suivants :

- La société inscrite a-t-elle cessé les activités nécessitant l'inscription?
- Propose-t-elle une date de cessation comprise dans un délai de six mois après la date de la demande de radiation?
- A-t-elle payé tous les droits exigibles et déposé tous les documents à déposer au moment du dépôt de la demande de radiation?

L'exhaustivité de la demande

L'autorité peut notamment s'attendre à trouver ce qui suit dans la demande:

- les raisons pour lesquelles la société cesse les activités nécessitant l'inscription;
- une preuve suffisante que la société a donné à tous ses clients un avis raisonnable de son intention de cesser les activités nécessitant l'inscription et notamment une explication des conséquences pratiques pour eux;
- une preuve suffisante que la société a remis un avis valable à l'OAR, le cas échéant.

Les documents justificatifs

L'autorité peut s'attendre à trouver ce qui suit:

- la preuve que la société a réglé toutes les plaintes de ses clients et tous les litiges, respecté tous les jugements ou pris des dispositions raisonnables pour régler les paiements connexes ainsi que tout paiement relatif à des plaintes de clients et à des règlements et obligations ultérieurs;
- la confirmation que toutes les sommes d'argent et tous les titres dus aux clients ont été rendus ou transférés à une autre personne inscrite, si possible, conformément aux instructions du client;
- des états financiers audités à jour et la lettre d'accord présumé de l'auditeur;
- la preuve que la société a satisfait à toute obligation à laquelle l'OAR dont elle est membre subordonne le retrait de l'adhésion;
- l'attestation d'un dirigeant ou d'un associé à l'appui de ces documents.

PARTIE 11 CONTRÔLE INTERNE ET SYSTÈMES

Pratiques commerciales – externalisation

La société inscrite a la responsabilité de toutes les fonctions externalisées. Elle devrait conclure un contrat écrit ayant force exécutoire et énonçant les attentes des parties à la convention d'externalisation.

La société inscrite devrait adopter des pratiques commerciales prudentes consistant notamment à effectuer un contrôle diligent de tiers fournisseurs de services éventuels, y compris les membres du même groupe qu'elle. Le contrôle diligent consiste à évaluer leur réputation, leur stabilité financière, leurs contrôles internes pertinents et leur capacité globale à fournir les services.

La société devrait également:

- vérifier que les tiers fournisseurs de services ont des mesures adéquates de protection de la confidentialité de l'information et, s'il y a lieu, des capacités de reprise après sinistre adéquates;
- examiner continuellement la qualité des services externalisés;
- élaborer et mettre à l'essai un plan de poursuite des activités pour réduire les perturbations pour ses activités et ses clients dans l'éventualité où les fournisseurs de services n'exécuteraient pas leur mandat d'une manière satisfaisante;
- tenir compte des autres prescriptions légales applicables, comme celles de la législation sur la protection de la vie privée, lorsqu'elle conclut des conventions d'externalisation.

L'autorité, la société inscrite et ses auditeurs devraient bénéficier du même accès au produit du travail du fournisseur de services que si les activités étaient exercées par la société elle-même. La société devrait veiller à ce que cet accès soit fourni et prévoir une clause à ce sujet dans le contrat conclu avec le fournisseur au besoin.

Section 1 Conformité

11.1. Système de conformité

Principes généraux

En vertu de l'article 11.1, les sociétés inscrites doivent établir, maintenir et appliquer des politiques et des procédures instaurant un système de contrôles et de supervision (un « système de conformité ») qui remplit les fonctions suivantes:

- fournir l'assurance que la société et les personnes physiques agissant pour son compte respectent la législation en valeurs mobilières;
- gérer les risques liés à son activité conformément aux pratiques commerciales prudentes.

Il est essentiel que la société inscrite se dote d'un système de conformité efficace pour demeurer apte à l'inscription. En effet, un tel système fournit l'assurance raisonnable que la société respecte et continuera de respecter toutes les dispositions de la législation en valeurs mobilières et les règles des OAR qui sont applicables, et qu'elle gère les risques conformément aux pratiques professionnelles prudentes. Le système devrait comporter des contrôles internes et des systèmes de surveillance raisonnablement susceptibles de détecter les problèmes de non-conformité à un stade précoce ainsi que des systèmes de supervision permettant à la société de redresser rapidement toute conduite non conforme.

Les responsabilités de la personne désignée responsable sont prévues à l'article 5.1 et celles du chef de la conformité, à l'article 5.2. Toutefois, la conformité ne relève pas seulement d'une personne physique en particulier ou du service de la conformité d'une société, mais est plutôt la responsabilité de tous au sein de la société et fait partie intégrante de ses activités. Tous les intervenants de la société, y compris les administrateurs, les associés, les membres de la direction, les salariés et les mandataires, qu'ils soient inscrits ou non, devraient comprendre les normes de conduite applicables à leur rôle respectif.

Le fait qu'il existe une personne désignée responsable et un chef de la conformité ainsi que, dans les grandes sociétés, un groupe de contrôle de la conformité et des responsables de la supervision n'exempte personne de l'obligation de signaler et de résoudre les problèmes de conformité. Le système de conformité devrait désigner les suppléants chargés d'agir en l'absence de la personne désignée responsable ou du chef de la conformité.

Éléments d'un système de conformité efficace

Les politiques et les procédures sont essentielles mais ne constituent pas en soi un système de conformité acceptable. Un système efficace comprend également des contrôles internes, une surveillance quotidienne et systémique et des éléments de supervision.

Les contrôles internes

Les contrôles internes sont un élément important du système de conformité. Ils devraient atténuer les risques et protéger les actifs de la société et des clients. Ils devraient permettre à la société de vérifier si elle respecte la législation en valeurs mobilières et de gérer les risques auxquels ses activités sont exposées, notamment les risques découlant de ce qui suit:

- la protection des actifs du client et de la société;
- l'exactitude de la tenue des dossiers;
- les activités de négociation, y compris les opérations à titre personnel et pour compte propre;
 - les conflits d'intérêts;
 - le blanchiment d'argent;
 - les interruptions d'activité;
 - les stratégies de couverture;
 - les pratiques publicitaires et commerciales;
 - la viabilité financière globale de la société.

La surveillance et la supervision

La surveillance et la supervision sont des éléments essentiels du système de conformité de la société. Elles consistent en la surveillance et la supervision quotidiennes et la surveillance systémique globale.

a) La surveillance et la supervision quotidiennes

À notre avis, un système de surveillance et de supervision efficace permet :

- de dépister les cas de non-conformité ou les faiblesses des contrôles internes pouvant entraîner la non-conformité;

- de rapporter les cas de non-conformité ou les faiblesses des contrôles internes à la direction ou à d'autres personnes physiques ayant le pouvoir de prendre des mesures correctrices;
- de prendre des mesures correctrices;
- de réduire le risque de non-conformité dans les secteurs clés des activités de la société.

À notre avis, la surveillance et la supervision quotidiennes devraient comporter notamment:

- l'approbation des documents relatifs aux nouveaux comptes;
- l'examen et, dans certains cas, l'approbation des opérations;
- l'approbation des documents publicitaires;
- la prévention de l'utilisation ou de la divulgation abusives d'information privée.

La société peut utiliser une méthode de surveillance axée sur le risque, comme la vérification d'un échantillon approprié d'opérations.

La direction de la société est responsable de l'aspect supervision de la correction des cas de non-conformité ou des faiblesses des contrôles internes. Toutefois, la société peut, à sa discrétion, conférer l'autorité de supervision au chef de la conformité, bien que cette autorité ne soit pas un élément obligatoire du rôle de ce dernier.

Quiconque supervise les personnes physiques inscrites a la responsabilité, pour le compte de la société, de prendre toutes les mesures raisonnables pour veiller à ce que chacune d'elles:

- agisse avec honnêteté, bonne foi et loyauté avec les clients;
- se conforme à la législation en valeurs mobilières;
- se conforme aux politiques et procédures de la société;
- maintienne un niveau de compétence approprié.

b) *La surveillance systémique*

La surveillance systémique consiste à évaluer l'efficacité du système de conformité de la société inscrite ainsi qu'à formuler des recommandations et à faire rapport en la matière. Il s'agit notamment de veiller à ce que:

- la supervision quotidienne soit raisonnablement efficace pour dépister les cas de non-conformité et les faiblesses des contrôles internes et les corriger rapidement;
- les politiques et procédures soient appliquées et demeurent à jour;
- les politiques et procédures et la législation en valeurs mobilières soient comprises et respectées par tous au sein de la société.

Éléments particuliers

Plus précisément, un système de conformité efficace comprend les éléments suivants :

a) Un engagement manifeste

La haute direction et le conseil d'administration ou les associés doivent assumer un engagement manifeste à l'égard de la conformité.

b) Des ressources et une formation suffisantes

La société devrait disposer de ressources suffisantes pour faire fonctionner un système de conformité efficace. Des personnes physiques qualifiées (y compris les suppléants, en cas d'absence) devraient avoir la responsabilité et le pouvoir de surveiller la conformité de la société, de détecter les cas de non-conformité et de prendre des mesures pour les corriger.

La société devrait offrir un programme de formation permettant à tous de comprendre les normes de conduite et le rôle de chacun dans le système de conformité, notamment des communications et une formation continues concernant les changements apportés aux obligations réglementaires ou aux politiques et procédures de la société.

c) Des politiques et des procédures détaillées

La société devrait avoir des politiques et des procédures écrites détaillées qui :

- définissent les contrôles internes que la société appliquera afin de s'assurer du respect de la législation et de gérer les risques;
- établissent ses normes de conduite en matière de conformité avec la législation, notamment en valeurs mobilières, et les systèmes destinés à les appliquer et à en surveiller l'observation;
- définissent clairement le rôle de chacun, quand et de quelle façon;
- soient faciles à consulter;
- soient mises à jour en fonction des changements apportés à ses obligations réglementaires et pratiques commerciales;
- prennent en considération son obligation, en vertu de la législation en valeurs mobilières, d'agir avec honnêteté, bonne foi et loyauté dans ses relations avec ses clients.

d) Des dossiers détaillés

La société devrait tenir des dossiers des activités entreprises pour détecter les lacunes en matière de conformité.

Établissement du système de conformité

Il appartient à chaque société inscrite d'établir le système de conformité qui convient le mieux à ses activités, compte tenu de sa taille et de la portée de ses activités, notamment de ses produits, du type de clients ou de contreparties avec lesquels elle traite, des risques auxquels elle est exposée et de ses contrôles correctifs, ainsi que de tout autre facteur pertinent.

Par exemple, une grande société inscrite qui exerce des activités diverses peut avoir besoin d'une équipe importante de spécialistes en conformité et de plusieurs responsables

divisionnaires de la conformité relevant d'un chef de la conformité qui se consacre entièrement à cette fonction.

Bien que toutes les sociétés doivent disposer de politiques, de procédures et de systèmes justifiant de leur conformité, certains des éléments susmentionnés peuvent être inutiles ou impossibles à mettre en œuvre pour les petites sociétés inscrites.

Nous encourageons les sociétés à suivre, voire surpasser, les pratiques exemplaires du secteur pour se conformer aux obligations réglementaires.

11.2. Nomination de la personne désignée responsable

Le paragraphe 1 de l'article 11.2 prévoit que les sociétés inscrites doivent nommer une personne physique comme personne désignée responsable. Elles devraient veiller à ce que cette personne comprenne et puisse exécuter les obligations incombant à cette fonction en vertu de l'article 5.1. La personne désignée responsable doit être :

- soit le chef de la direction de la société inscrite ou, si la société n'a pas de chef de la direction, la personne physique exerçant des fonctions analogues, à savoir le décideur qui occupe le poste le plus élevé dans la société et peut porter le titre d'associé directeur ou de président, par exemple;

- soit son propriétaire unique;

- soit le dirigeant responsable d'une de ses divisions qui exerce toutes les activités nécessitant l'inscription, si la société exerce d'autres activités commerciales importantes, comme l'assurance, dans différentes divisions. Cette personne ne peut être choisie si la société a comme entreprise principale l'exercice de l'activité de courtier ou de conseiller en valeurs mobilières et n'exerce en outre que des activités non significatives dans d'autres divisions. Dans un tel cas, la personne désignée responsable doit être le chef de la direction ou l'équivalent.

Pour désigner quelqu'un d'autre à titre de personne désignée responsable, il faut obtenir une dispense. Étant donné que l'article 11.2 vise à faire en sorte que la responsabilité du système de conformité soit assumée par le plus haut dirigeant de la société, cette dispense ne sera accordée que très rarement.

Nous notons que, dans les organisations de plus grande taille, la personne désignée responsable est parfois appuyée par un dirigeant qui est chargé de la surveillance de la conformité et occupe au sein de l'organisation un poste plus élevé que celui de chef de la conformité. Nous ne sommes pas contre un tel arrangement, pourvu qu'il soit entendu que cela ne diminue d'aucune façon les responsabilités réglementaires de la personne désignée responsable.

Si la personne désignée responsable ne remplit plus ces conditions et que la société inscrite ne peut nommer de successeur à cette fonction, la société devrait aviser rapidement l'autorité des mesures prises pour nommer une autre personne désignée responsable qui les remplisse.

11.3. Nomination du chef de la conformité

En vertu du paragraphe 1 de l'article 11.3, les sociétés inscrites doivent nommer une personne physique comme chef de la conformité. Elles devraient veiller à ce que cette personne comprenne et puisse exécuter les obligations incombant à cette fonction en vertu de l'article 5.2.

Le chef de la conformité doit satisfaire à toutes les obligations de compétence applicables en vertu de la partie 3 et être:

- soit un des dirigeants ou associés de la société inscrite;

- soit son propriétaire unique.

Si le chef de la conformité ne remplit plus l'une de ces conditions et que la société inscrite ne peut nommer de successeur à cette fonction, la société devrait aviser rapidement l'autorité des mesures prises pour nommer un chef de la conformité admissible.

Section 2 Tenue de dossiers

En vertu de la législation en valeurs mobilières, l'autorité peut accéder aux dossiers des sociétés inscrites, les consulter et les reproduire. Elle peut aussi effectuer des examens de conformité planifiés et non planifiés.

11.5. Dispositions générales concernant les dossiers

En vertu du paragraphe 1 de l'article 11.5, les sociétés inscrites doivent tenir des dossiers afin de consigner avec exactitude leurs activités commerciales, leurs affaires financières et les opérations de leurs clients, et afin de justifier de leur respect de la législation en valeurs mobilières.

Voici des indications sur les éléments des dossiers visés au paragraphe 2 de l'article 11.5.

Affaires financières

Les dossiers visés aux sous-paragraphes *a* à *c* du paragraphe 2 de l'article 11.5 sont ceux que les sociétés doivent maintenir pour être en mesure d'établir et de déposer leur information financière, d'établir la situation du capital, y compris le calcul de l'excédent du fonds de roulement, et de justifier du respect des obligations en matière de capital et d'assurance.

Opérations des clients

Les dossiers visés aux sous-paragraphes *g* à *i*, *l* et *n* du paragraphe 2 de l'article 11.5 sont ceux que les sociétés doivent maintenir pour documenter de façon exacte et exhaustive les opérations effectuées pour le compte de leurs clients. Nous nous attendons à ce que les sociétés conservent les notes des communications qui pourraient avoir une incidence sur le compte du client ou sur les relations de ce dernier avec la société, notamment:

- les communications verbales;
- les courriels, le courrier ordinaire, les télécopies et autres communications écrites.

Bien que nous ne nous attendions pas à ce qu'elles consignent chaque message vocal ou courriel, ni à ce qu'elles enregistrent toutes les conversations téléphoniques avec les clients, nous nous attendons à ce que les sociétés inscrites conservent dans leurs dossiers toutes les communications ayant trait aux ordres reçus de leurs clients.

Les dossiers visés au sous-paragraphe *g* du paragraphe 2 de l'article 11.5 devraient contenir de l'information au sujet des opérations de souscription, d'achat ou de vente, d'indications de clients, des opérations sur marge et de toutes les autres activités relatives au compte du client. Ils indiquent toutes les mesures prises jusqu'à l'exécution, au règlement et à la compensation des opérations, comme les opérations sur les marchés boursiers, les systèmes de négociation parallèle, les marchés hors cote et les marchés obligataires ainsi que les placements de titres sous le régime d'une dispense de prospectus et les opérations sur ces titres.

Ces dossiers contiennent, par exemple, les éléments suivants :

- les avis d'exécution d'opération;
- l'information sommaire au sujet des activités d'un compte;
- les communications entre la personne inscrite et son client au sujet d'opérations données;
- le relevé des opérations relatives à des titres détenus par le client, par exemple les dividendes ou les intérêts versés ou les activités d'un régime de réinvestissement des dividendes.

En vertu du sous-paragraphe *l* du paragraphe 2 de l'article 11.5, les sociétés doivent tenir des dossiers justifiant du respect des obligations de connaissance du client prévues à l'article 13.2 et de convenance au client prévues à l'article 13.3. Cela comprend les dossiers relatifs aux opérations ne convenant pas au client, en application du paragraphe 2 de l'article 13.3.

Relations avec les clients

Les dossiers prévus aux sous-paragraphe *k* et *m* du paragraphe 2 de l'article 11.5 devraient contenir de l'information au sujet des relations entre la société inscrite et ses clients et de toute relation de ses représentants avec ceux-ci.

Ces dossiers contiennent notamment les éléments suivants:

- les communications entre la société et les clients, et notamment l'information fournie aux clients et les conventions avec eux;
- l'information demandée à l'ouverture du compte;
- l'information sur tout changement de situation fournie par le client;
- l'information fournie par la société, dont l'information sur la relation;
- les conventions de compte sur marge;
- les communications relatives aux plaintes formulées par le client;
- les mesures prises par la société relativement aux plaintes;
- les communications qui n'ont pas trait à une opération en particulier;
- les dossiers des conflits d'intérêts.

Chaque dossier visé au sous-paragraphe *k* du paragraphe 2 de l'article 11.5 devrait indiquer clairement le nom du titulaire du compte et le compte auquel il se rapporte. L'information qu'il contient ne devrait porter que sur les comptes d'un titulaire ou d'un groupe en particulier. Par exemple, les personnes inscrites devraient tenir des dossiers distincts sur les comptes courants d'une personne physique et sur les comptes de toute entité juridique qui lui appartient ou qu'elle détient conjointement avec une autre personne.

Le cas échéant, les détails financiers devraient indiquer s'ils se rapportent à une personne physique ou à une famille, ce qui comprend le revenu et la valeur nette du conjoint. Les détails financiers sur les comptes d'une entité juridique devraient indiquer s'ils se rapportent à l'entité en question ou à ses propriétaires.

Si la société inscrite autorise ses clients à remplir eux-mêmes les formulaires d'ouverture de compte, ces formulaires doivent être rédigés en langage simple et éviter les termes peu connus des clients non avertis.

Contrôles internes

Les dossiers visés aux sous-paragraphes *d à f, j et o* du paragraphe 2 de l'article 11.5 sont ceux que les sociétés doivent tenir à l'appui des volets contrôles internes et supervision de leur système de conformité.

11.6. Forme, accessibilité et conservation des dossiers

Accès des tiers aux dossiers

En vertu du sous-paragraphe *b* du paragraphe 1 de l'article 11.6, les sociétés inscrites doivent conserver leurs dossiers en lieu sûr, ce qui consiste notamment à empêcher tout accès non autorisé à l'information, surtout les renseignements confidentiels des clients. Elles devraient exercer une vigilance particulière si elles conservent des documents comptables dans un établissement auquel un tiers pourrait également avoir accès. En pareil cas, elles devraient conclure avec le tiers une convention de confidentialité.

Section 3 Certaines opérations commerciales

11.8. Vente liée

L'article 11.8 interdit aux personnes physiques et aux sociétés de se livrer à certaines pratiques commerciales abusives, comme la vente de titres conditionnelle à l'achat d'un autre produit ou service offert par la personne inscrite ou un membre du même groupe. Les pratiques de ce genre sont appelées « vente liée ». Nous sommes d'avis qu'une institution financière contreviendrait à cet article si, par exemple, elle consentait un prêt à un client à condition qu'il souscrive des titres d'organismes de placement collectif qu'elle parraine.

Cependant, l'article 11.8 ne vise pas à interdire la tarification sur mesure ni aucune autre entente avantageuse similaire. La tarification sur mesure est une pratique du secteur qui consiste à offrir des avantages ou des incitatifs financiers à certains clients.

11.9. Acquisition de titres ou d'actifs d'une société inscrite par une personne inscrite

Préavis

L'article 11.9 prévoit que les sociétés sont tenues de donner un préavis à l'autorité avant d'acquérir la propriété de titres avec droit de vote (ou de titres convertibles en de tels titres) ou d'actifs d'une autre société inscrite ou de sa société mère. Le préavis doit être donné à l'autorité principale de la personne inscrite qui projette de faire l'acquisition et à l'autorité principale de la société inscrite qu'elle projette d'acquérir, si elle est inscrite au Canada. Si l'autorité principale des deux sociétés est la même, un seul préavis est nécessaire.

Les personnes inscrites qui font l'acquisition de titres ou d'actifs d'une autre société inscrite pour un client en tant que prête-nom n'ont pas à donner le préavis prévu à l'article 11.9. Pour l'application de cet article, le livre de commerce d'une société inscrite, un service ou une division de la société constituent, notamment, une « partie substantielle des actifs » de cette société. Le préavis donne à l'autorité l'occasion d'examiner les questions de propriété qui pourraient compromettre l'aptitude de la société à l'inscription.

Dépôt de l'avis auprès de l'autorité principale

On s'attend à ce que le préavis déposé auprès de l'autorité principale soit mis à la disposition des autres autorités ayant un intérêt dans l'acquisition projetée. Ainsi, même si seule l'autorité principale reçoit le préavis, d'autres territoires pourront s'opposer à l'acquisition conformément aux paragraphes 4 et 5 de l'article 11.9. La personne inscrite pourra être entendue par l'autorité du territoire qui s'oppose à l'acquisition. Nous avons

cependant l'intention de coordonner l'examen de ces préavis et toute décision de s'opposer à ces acquisitions projetées.

Le paragraphe 4 de cet article ne s'applique pas en Colombie-Britannique, mais l'autorité de ce territoire a, en vertu des articles 36 et 161 du *Securities Act*, le pouvoir discrétionnaire de subordonner l'inscription à des conditions, à des restrictions ou à des obligations ou encore de la suspendre ou de la radier d'office lorsqu'elle estime qu'une acquisition compromettrait l'aptitude de la personne inscrite à l'inscription ou serait contraire à l'intérêt public. Si l'autorité exerce son pouvoir, la personne inscrite a le droit d'être entendue, sauf lorsque l'autorité prononce une ordonnance temporaire en vertu de l'article 161 susmentionné.

Contenu du préavis

Lorsqu'elle établit le préavis prévu à l'article 11.9, la personne inscrite devrait, pour aider l'autorité à évaluer l'acquisition projetée, envisager d'inclure l'information suivante :

- la date de clôture prévue de l'opération;
- les motifs commerciaux;
- la structure de la société, avant et après l'opération projetée, notamment toutes les sociétés membres du même groupe et les filiales de l'acquéreur et toute société inscrite participant à l'opération projetée si des participations dans une société, une société en commandite ou une fiducie sont détenues directement ou par l'intermédiaire d'une société de portefeuille, d'une fiducie ou d'une autre entité;
- l'information sur les activités et les plans d'affaires de l'acquéreur et de toute société inscrite participant à l'opération projetée, notamment tout changement à la rubrique 3.1 du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A6, *Inscription d'une société*, comme ses activités principales, le marché visé et les produits et services fournis aux clients de toute société inscrite participant à l'opération projetée;
- tout changement important à l'exploitation de toute société inscrite participant à l'opération projetée, notamment un changement de chef de conformité, de personne désignée responsable, de principaux dirigeants, d'administrateurs, de dirigeants, de personnes physiques autorisées ou inscrites;
- si les sociétés inscrites participant à l'opération projetée disposent de politiques et de procédures écrites pour régler les conflits d'intérêts qui peuvent découler de l'opération et d'information sur la façon dont ces conflits d'intérêts ont été ou seront réglés;
- si les sociétés inscrites participant à l'opération projetée disposent de ressources adéquates pour assurer leur conformité à toutes les conditions d'inscription applicables;
- la confirmation que toute société inscrite participant à l'opération projetée se conformera à l'article 4.1 à la suite de celle-ci;
- le détail de toute communication avec un client concernant l'opération qui a été effectuée ou que l'on prévoit effectuer ou une explication de la raison pour laquelle aucune communication avec les clients n'est prévue;
- si un communiqué de presse sera publié relativement à l'opération proposée.

11.10. Société inscrite dont les titres font l'objet d'une acquisition

Préavis

Conformément à l'article 11.10, les sociétés inscrites doivent donner un préavis à leur autorité principale lorsqu'elles savent ou ont des motifs de croire qu'une personne physique ou une société est sur le point d'acquérir 10 % ou plus de leurs titres avec droit de vote (ou de titres convertibles en de tels titres) ou de ceux de leur société mère. Le préavis donne à l'autorité l'occasion d'examiner les questions de propriété qui pourraient compromettre l'aptitude de la société à l'inscription. Nous nous attendons à ce que la société inscrite transmette le préavis dès qu'elle sait ou a des motifs de croire qu'une telle acquisition va avoir lieu.

Dépôt du préavis auprès de l'autorité principale

On s'attend à ce que le préavis déposé auprès de l'autorité principale soit mis à la disposition des autres autorités ayant un intérêt dans l'acquisition projetée. Ainsi, même si seule l'autorité principale reçoit le préavis, d'autres territoires pourront s'opposer à l'acquisition conformément aux paragraphes 5 et 6 de l'article 11.10. La personne inscrite pourra être entendue par l'autorité du territoire qui s'oppose à l'acquisition. Nous avons cependant l'intention de coordonner l'examen de ces préavis et toute décision de s'opposer à ces acquisitions projetées.

Demande d'inscription

Il est à prévoir que la personne physique ou la société qui acquiert des actifs d'une société inscrite et qui n'est pas encore inscrite aurait à demander l'inscription. Nous évaluerons leur aptitude à l'inscription au moment de leur demande.

Le paragraphe 5 de l'article 11.10 ne s'applique pas en Colombie-Britannique, mais l'autorité de ce territoire a, en vertu des articles 36 et 161 du *Securities Act*, le pouvoir discrétionnaire de subordonner l'inscription à des conditions, à des restrictions ou à des obligations ou encore de la suspendre ou de la radier d'office lorsqu'elle estime qu'une acquisition compromettrait l'aptitude de la personne inscrite à l'inscription ou serait contraire à l'intérêt public. Si l'autorité exerce son pouvoir, la personne inscrite a le droit d'être entendue, sauf lorsque l'autorité prononce une ordonnance temporaire en vertu de l'article 161 susmentionné.

Contenu du préavis

Se reporter aux indications à l'article 11.9.

PARTIE 12 SITUATION FINANCIÈRE

Section 1 Fonds de roulement

12.1. Obligations en matière de capital

Fréquence du calcul du fonds de roulement

L'article 12.1 prévoit que les sociétés inscrites dont l'excédent du fonds de roulement calculé est inférieur à zéro sont tenues d'en aviser l'autorité dès que possible.

Les sociétés inscrites devraient connaître la situation de leur fonds de roulement en tout temps, ce qui peut exiger un calcul quotidien. La fréquence du calcul du fonds de roulement dépend d'une multiplicité de facteurs, notamment la nature des activités et la taille de la société ainsi que la stabilité des éléments composant le fonds. Ainsi, une société à propriétaire unique peut n'avoir à le calculer qu'une fois par mois si elle peut compter sur une source de fonds de roulement stable et sûre.

Formulaire prévu à l'Annexe 31-103A1, Calcul de l'excédent du fonds de roulement

Application du Règlement 52-107 sur les principes comptables et les normes d'audit acceptables (c. V-1.1, r. 25)

Le formulaire prévu à l'Annexe 31-103A1, *Calcul de l'excédent du fonds de roulement* (le « formulaire prévu à l'Annexe 31-103A1 ») doit être établi selon les principes comptables ayant servi à établir les états financiers conformément au Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables (le « Règlement 52-107 »). On trouvera des indications supplémentaires sur les états financiers audités à l'article 12.10 de la présente instruction générale et dans l'*Instruction générale relative au Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables* (l'« Instruction générale 52-107 »).

Sociétés membres de l'OCRCVM et de l'ACFM qui sont aussi inscrites dans une autre catégorie

Les sociétés membres de l'OCRCVM et de l'ACFM qui sont aussi inscrites dans une catégorie pour laquelle l'adhésion à un OAR n'est pas exigée demeurent tenues de se conformer aux obligations de dépôt de l'information financière prévues à la partie 12, même si elles ne se prévalent pas des dispenses prévues aux articles 9.3 et 9.4. Pour autant que certaines conditions soient réunies, les membres d'un OAR qui sont inscrits dans d'autres catégories peuvent être autorisés à calculer leur fonds de roulement conformément aux formulaires de l'OAR et à déposer ceux-ci au lieu du formulaire prévu à l'Annexe 31-103A1.

Par exemple, la société membre d'un OAR qui est gestionnaire de fonds d'investissement doit déclarer chaque trimestre tout ajustement de la valeur liquidative afin de se conformer aux obligations qui lui incombent à ce titre, même si son OAR n'a pas de règles en ce sens. La société membre d'un OAR peut toutefois être autorisée à calculer son fonds de roulement conformément aux formulaires de l'OAR et à déposer ceux-ci au lieu du formulaire prévu à l'Annexe 31-103A1. On se reportera aux articles 12.1, 12.12 et 12.14 pour connaître les obligations de transmission des documents relatifs au calcul du fonds de roulement par les membres d'un OAR qui sont inscrits dans plusieurs catégories.

Non-cumul des obligations relatives au fonds de roulement

Les obligations des sociétés en matière de fonds de roulement qui sont prévues à l'article 12.1 ne sont pas cumulatives. Les sociétés qui sont inscrites dans plusieurs catégories doivent satisfaire aux obligations les plus élevées de toutes ces catégories, sauf les gestionnaires de fonds d'investissement qui sont également inscrits comme gestionnaires de portefeuille et qui remplissent les conditions de la dispense établie à l'article 8.6. Ceux-ci ne sont tenus de satisfaire qu'aux obligations, moins exigeantes, des gestionnaires de portefeuille.

Insolvabilité ou faillite des personnes inscrites

L'autorité examine les circonstances de l'insolvabilité ou de la faillite des personnes inscrites au cas par cas. Si elle a des réserves, elle peut assortir l'inscription de conditions, comme la supervision stricte de la personne inscrite et la remise de rapports de suivi, ou encore suspendre l'inscription.

12.2. Convention de subordination

La dette non courante à l'endroit de parties liées doit être déduite du fonds de roulement de la société établi selon le formulaire prévu à l'Annexe 31-103A1, sauf si la société et le prêteur ont conclu une convention de subordination, conformément à l'Annexe B du règlement, et en ont transmis une copie à l'autorité. Le fait qu'une tranche du prêt non courant devienne courante n'aurait aucune incidence sur la convention de subordination initiale. La société aviserait l'autorité en cas de remboursement du prêt ou d'une partie de la

tranche non courante de celui-ci. En revanche, il faudrait inclure à la ligne 4 du formulaire prévu à l'Annexe 31-103A1, et non à la ligne 5, la tranche courante du prêt subordonné non courant visé initialement. Il est possible que cette tranche ne corresponde pas au montant total du prêt initial établi dans la convention de subordination; le montant prévu dans cette convention ne concorderait donc pas avec celui inscrit à la ligne 5 du formulaire prévu à l'Annexe 31-103A1.

La dette à l'endroit de parties liées exigible sur demande ou remboursable par la société en tout temps, notamment aux termes d'une ligne de crédit renouvelable, est un exemple de passif courant. Ce type de passif ne peut être subordonné aux fins du calcul de l'excédent du fonds de roulement. Le montant de la dette courante à l'endroit de parties liées doit être inclus à la ligne 4, *Passif courant*, de l'Annexe 31-103A1.

Les sociétés doivent transmettre des exemplaires des conventions de subordination à l'autorité soit 10 jours après la date de signature de la convention de subordination soit à la date à laquelle la société exclut le montant de la dette à l'endroit de parties liées de son calcul de l'excédent du fonds de roulement, selon la première de ces dates. Une société ne peut exclure de montant tant que la convention de subordination n'est pas signée et transmise à l'autorité.

Les obligations de la société prévues à l'article 12.2 d'aviser l'autorité 10 jours avant de rembourser le prêt ou de résilier la convention de subordination s'appliquent sans égard aux modalités de toute convention de prêt. Les sociétés doivent s'assurer que les modalités de leurs conventions de prêt n'entrent pas en conflit avec leurs obligations réglementaires.

Si une dette subordonnée à l'endroit de parties liées fait l'objet d'une augmentation et que cette différence sera subordonnée, la convention de subordination transmise à l'autorité ne devrait porter que sur l'augmentation différentielle. Les sociétés ne doivent pas inclure le solde intégral de la dette dans la nouvelle convention de subordination, comme il est indiqué dans l'état de la situation financière, sauf si la convention antérieure est résiliée et qu'un avis de résiliation a été donné conformément à l'article 12.2.

Parallèlement à la transmission d'une nouvelle convention de subordination, l'autorité peut demander à la société de lui transmettre une annexe exposant le total de la dette subordonnée à rembourser.

L'autorité peut demander des documents supplémentaires conjointement à l'avis de remboursement de la dette subordonnée transmis par la société afin d'évaluer si son fonds de roulement sera suffisant après le remboursement, ce qui pourrait inclure de l'information financière intermédiaire mise à jour et le formulaire prévu à l'Annexe 31-103A1.

Lors de la transmission de l'avis de remboursement, la société doit aussi fournir une annexe à jour exposant le total de la dette subordonnée impayée après le remboursement.

Section 2 Assurance

Limites de la garantie

Les personnes inscrites doivent maintenir un cautionnement ou une assurance qui prévoit une « double limite d'indemnité globale » ou le « rétablissement intégral de la couverture » (c'est-à-dire une assurance sans plafond de garantie). Selon les dispositions en matière d'assurance, la société inscrite doit « maintenir » un cautionnement ou une assurance pour les montants prévus. Nous ne nous attendons pas à ce que le calcul diffère de façon importante d'un jour à l'autre. S'il se produit un changement important dans sa situation, la société devrait en évaluer les répercussions possibles sur sa capacité à satisfaire à ses obligations d'assurance.

La plupart des polices offertes par les assureurs prévoient un plafond de garantie limitant l'indemnité par perte et le nombre ou la valeur des pertes pendant la durée de la garantie.

Une « double limite d'indemnité globale » prévoit une limite pour chaque réclamation. Le montant total qui peut être réclamé pendant la durée de la garantie est le double de cette limite. Par exemple, le conseiller qui souscrit une assurance d'institution financière de 50 000 \$ par clause et prévoyant une double limite d'indemnité globale est assuré pour 50 000 \$ par demande d'indemnité, jusqu'à concurrence de 100 000 \$ pour l'ensemble des demandes d'indemnité pendant la durée de la garantie.

Selon les polices d'assurance prévoyant le rétablissement intégral de la couverture ou sans plafond de garantie, chaque demande d'indemnité est limitée mais pas le nombre de demandes d'indemnité ou de pertes pendant la durée de la garantie. Par exemple, le conseiller qui souscrit une assurance d'institution financière de 50 000 \$ par clause et prévoyant le rétablissement intégral de la couverture est assuré pour un maximum de 50 000 \$ par demande d'indemnité, mais le total qui peut être réclamé pendant la durée de la garantie n'est pas limité.

Non-cumul des obligations d'assurance

Les obligations d'assurance ne sont pas cumulatives. Par exemple, la société qui est inscrite dans les catégories de gestionnaire de portefeuille et de gestionnaire de fonds d'investissement ne doit maintenir qu'une couverture d'assurance établie en fonction des valeurs les plus élevées prévues pour chaque catégorie d'inscription. Même si elle est inscrite dans ces deux catégories, la société ne devrait inclure, dans le calcul de son obligation d'assurance à titre de gestionnaire de fonds d'investissement en vertu du paragraphe 2 de l'article 12.5, que le total des actifs gérés par ses propres fonds d'investissement. En effet, la personne inscrite n'agit à titre de gestionnaire de fonds d'investissement qu'auprès de ses propres fonds d'investissement.

12.4. Assurance – conseiller

Les obligations d'assurance du conseiller dépendent en partie du fait qu'il détient ou non des actifs des clients ou qu'il y a accès ou non.

Il a accès à des actifs de clients ou en détient s'il se trouve dans l'une des situations suivantes:

- il détient des titres ou des sommes des clients pendant une certaine période;
- il accepte des fonds de la part des clients (par exemple sous forme de chèque à son nom);
- il accepte des fonds des clients de la part d'un dépositaire (par exemple des fonds des clients qui sont déposés dans son compte bancaire ou son compte en fiducie avant qu'il ne fasse un chèque aux clients);
- il a le moyen d'accéder aux actifs des clients.
- il détient les fonds ou les titres des clients ou y a accès à quelque titre que ce soit;
- il a le pouvoir (par exemple en vertu d'une procuration) de retirer des fonds ou des titres des comptes des clients;
- il a le pouvoir de débiter les comptes des clients pour payer des factures qui ne se rapportent pas aux frais de gestion;
- il agit à titre de fiduciaire pour les clients;
- il agit comme gestionnaire ou commandité à l'égard de fonds d'investissement.

12.6. Cautionnement ou assurance globale

Les personnes inscrites peuvent être assurées par une police d'assurance globale, c'est-à-dire l'assurance souscrite par leur société mère pour elle-même et ses filiales ou les membres du même groupe. Les sociétés inscrites devraient veiller à ce que les demandes d'indemnité des autres entités assurées par une police d'assurance globale n'aient aucune incidence sur leur garantie.

Section 4 Information financière

12.10. États financiers annuels

12.11. Information financière intermédiaire

Principes comptables

Les personnes inscrites sont tenues de transmettre des états financiers annuels et de l'information financière intermédiaire qui sont conformes au Règlement 52-107. Selon l'exercice considéré, elles doivent se reporter à différentes parties du Règlement 52-107 pour connaître les principes comptables et les normes d'audit qui s'appliquent :

- la partie 3 du Règlement 52-107 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011;
- la partie 4 du Règlement 52-107 s'applique aux exercices ouverts avant le 1^{er} janvier 2011.

La partie 3 du Règlement 52-107 renvoie aux PCGR canadiens applicables aux entreprises ayant une obligation d'information du public, à savoir les IFRS intégrées au Manuel de l'ICCA. En vertu de cette partie, les états financiers annuels et l'information financière intermédiaire transmis par les personnes inscrites doivent être établis conformément aux PCGR canadiens applicables aux entreprises ayant une obligation d'information du public, sauf qu'ils doivent comptabiliser les participations dans les filiales, les entités contrôlées conjointement et les entreprises associées de la manière prévue pour les états financiers individuels dans la Norme comptable internationale 27, *États financiers consolidés et individuels*. Les états financiers individuels sont parfois appelés états financiers non consolidés.

Conformément au paragraphe 3 de l'article 3.2 du Règlement 52-107, les états financiers annuels doivent inclure une mention et une description au sujet de ce référentiel d'information financière. L'article 2.7 de l'Instruction générale 52-107 fournit des indications au sujet du paragraphe 3 de l'article 3.2. Nous rappelons aux personnes inscrites de se reporter à ces dispositions du Règlement 52-107 et de l'Instruction générale 52-107 pour établir leurs états financiers annuels et leur information financière intermédiaire.

La partie 4 du Règlement 52-107 renvoie aux PCGR canadiens applicables aux sociétés ouvertes, à savoir les PCGR canadiens tels qu'ils étaient avant la date d'adoption obligatoire des IFRS et qui constituent la partie V du Manuel de l'ICCA. En vertu de la partie 4 du Règlement 52-107, les états financiers annuels et l'information financière intermédiaire transmis par une personne inscrite doivent être établis conformément aux PCGR canadiens pour les sociétés ouvertes, mais sur une base non consolidée.

12.14. Transmission de l'information financière – gestionnaire de fonds d'investissement

Erreurs de valeur liquidative et ajustements

Conformément à l'article 12.14, le gestionnaire de fonds d'investissement est tenu de transmettre régulièrement à l'autorité, entre autres, le formulaire prévu à l'Annexe 31-103A4, *Ajustement de la valeur liquidative*, si la valeur liquidative a été ajustée. Il faut

procéder à un ajustement de la valeur liquidative lorsqu'une erreur importante a été commise et que la valeur liquidative par part ne correspond pas à la véritable valeur liquidative par part au moment du calcul.

Voici des exemples de causes d'erreurs de valeur liquidative :

- l'attribution d'un prix erroné à un titre;
- l'enregistrement erroné d'un événement de marché;
- l'utilisation d'un nombre erroné de parts émises et en circulation;
- l'utilisation ou la comptabilisation de charges et de produits incorrects;
- l'utilisation de taux de change erronés lors de l'évaluation;
- une erreur humaine, comme la saisie d'une valeur incorrecte.

Nous nous attendons à ce que les gestionnaires de fonds d'investissement se dotent de politiques qui définissent clairement la notion d'erreur importante nécessitant un ajustement et précisent les seuils ainsi que la façon de corriger les erreurs. Le gestionnaire de fonds d'investissement qui n'a pas établi de seuil peut juger bon d'appliquer celui qui est prévu dans le Bulletin n° 22, *Correcting Portfolio NAV Errors* (en anglais seulement), de l'IFIC ou d'adopter une politique plus rigoureuse.

PARTIE 13 RELATIONS DES PERSONNES PHYSIQUES ET DES SOCIÉTÉS AVEC LES CLIENTS

Section 1 Connaissance du client et convenance au client

13.2. Connaissance du client

Principes généraux

Les personnes inscrites ont comme fonction de préserver l'intégrité des marchés financiers. Elles doivent se garder, même par omission, de contribuer à des comportements qui entachent la réputation des marchés. Dans l'exercice de cette fonction, elles doivent s'acquitter de l'obligation de connaissance du client prévue à l'article 13.2, obligation qui est un exercice de diligence raisonnable et qui requiert d'établir l'identité du client. Son respect peut aider à ce que les opérations soient effectuées conformément aux lois sur les valeurs mobilières.

L'information servant à connaître le client est à la base de l'évaluation de la convenance des opérations. Elle contribue à protéger le client, la personne inscrite et l'intégrité des marchés financiers. Pour remplir leur obligation de connaissance du client, les personnes inscrites doivent prendre des mesures raisonnables pour obtenir cette information et la mettre à jour régulièrement.

Vérification de la réputation du client

En vertu du sous-paragraphe a du paragraphe 2 de l'article 13.2, la personne inscrite est tenue d'établir, s'il y a lieu, la réputation du client. Elle doit se renseigner raisonnablement pour résoudre tout doute au sujet de sa réputation et notamment faire des efforts raisonnables pour déterminer, par exemple, la nature de son activité ou l'identité du propriétaire véritable dans le cas où le client est une personne morale, une société de personnes ou une fiducie. Se reporter au paragraphe 3 de l'article 13.2 pour des indications supplémentaires sur l'identification des clients qui sont des personnes morales, des sociétés de personnes ou des fiducies.

Identification des initiés

Conformément au sous-paragraphe *b* du paragraphe 2 de l'article 13.2, les personnes inscrites doivent prendre des mesures raisonnables pour établir si le client est initié à l'égard d'un émetteur assujéti ou de tout émetteur dont les titres sont négociés sur un marché.

Selon nous, les « mesures raisonnables » consistent notamment à expliquer au client ce qu'est un initié et ce qu'on entend par négociation de titres sur un marché.

Pour l'application de ce sous-paragraphe, l'expression « émetteur assujéti » s'entend au sens qui lui est donné dans la législation en valeurs mobilières, et « tout émetteur » désigne tout émetteur dont les titres sont négociés sur un marché, qu'il soit canadien, étranger, boursier ou hors cote. Cette définition ne vise pas les émetteurs dont les titres ont été placés par voie de placement privé et qui ne sont pas négociables.

La personne inscrite n'a pas à vérifier si le client est initié si les seuls titres négociés pour lui sont des titres d'organismes de placement collectif et de plans de bourses d'études visés aux sous-paragraphe *b* et *c* du paragraphe 2 de l'article 7.1. Nous invitons toutefois les sociétés qui vendent des fonds en gestion commune à forte concentration à vérifier si le client est initié à l'égard de l'émetteur de titres détenus par le fonds, et ce, malgré la dispense prévue au paragraphe 7 de l'article 13.2. En outre, nous rappelons aux personnes inscrites qu'elles demeurent assujéties à l'obligation prévue au sous-paragraphe *b* du paragraphe 2 de l'article 13.2 lorsqu'elles négocient d'autres titres que ceux visés aux sous-paragraphe *b* et *c* du paragraphe 2 de l'article 7.1.

Cette dispense ne modifie pas les responsabilités de l'initié en ce qui a trait à ses déclarations et à sa conduite.

Clients qui sont des personnes morales, des sociétés de personnes ou des fiducies

En vertu du paragraphe 3 de l'article 13.2, la personne inscrite doit établir l'identité de toute personne propriétaire d'au moins 25 % des actions d'un client qui est une personne morale, ou exerce une emprise sur ces actions, ou qui contrôle les affaires d'un client qui est une société de personnes ou une fiducie. Nous rappelons aux personnes inscrites que cette obligation s'ajoute à celle prévue au sous-paragraphe *a* du paragraphe 2 de l'article 13.2, selon laquelle elles sont tenues d'effectuer une enquête sur la réputation du client en cas de doutes à son sujet. La personne inscrite qui a des doutes au sujet d'un client qui est une personne morale, une société de personnes ou une fiducie pourrait devoir établir l'identité de tous les propriétaires véritables de cette entité.

Mise à jour de l'information relative à la connaissance du client

En vertu du paragraphe 4 de l'article 13.2, la personne inscrite est tenue de prendre des mesures raisonnables pour tenir à jour l'information relative à la connaissance du client.

Selon nous, l'information est « à jour » si elle l'est suffisamment pour évaluer la convenance des opérations. Par exemple, le gestionnaire de portefeuille disposant d'un mandat discrétionnaire devrait mettre à jour fréquemment l'information de ses clients, mais il suffirait au courtier qui ne recommande des opérations qu'occasionnellement de s'assurer que l'information est à jour au moment de l'opération ou de la recommandation.

13.3. Convenance au client

Obligation de convenance au client

En vertu du paragraphe 1 de l'article 13.3, la personne inscrite est tenue de prendre des mesures raisonnables pour s'assurer qu'une opération convient au client avant de lui faire une recommandation ou d'accepter ses instructions. Afin de remplir cette obligation,

la personne inscrite devrait connaître à fond tous les titres qu'elle négocie pour le compte du client ou lui recommande. C'est ce qu'on appelle aussi l'obligation de connaissance du produit.

La personne inscrite devrait connaître chaque titre suffisamment pour le comprendre et expliquer au client les risques qu'il comporte, ses caractéristiques principales ainsi que les frais initiaux et permanents qui s'y rattachent. Le fait que des représentants aient obtenu l'approbation de la société inscrite pour vendre un produit ne signifie pas que celui-ci conviendra aux clients. Les personnes physiques inscrites doivent toujours établir la convenance de chaque opération pour chaque client.

Les personnes inscrites doivent également connaître et respecter les conditions des dispenses invoquées pour vendre ou placer des titres.

Dans tous les cas, nous nous attendons à ce que les personnes inscrites soient en mesure d'exposer la procédure suivie pour évaluer la convenance de manière appropriée dans les circonstances.

Interdiction de déléguer l'obligation d'évaluer la convenance au client

Les personnes inscrites ne peuvent pas:

- déléguer leur obligation d'évaluer la convenance au client;
- exécuter leur obligation en se contentant d'indiquer les risques que l'opération comporte.

Seuls les clients autorisés peuvent renoncer à leur droit à l'évaluation de la convenance. Les personnes inscrites doivent effectuer l'évaluation pour tous les autres clients. La personne inscrite qui reçoit du client des instructions lui demandant d'effectuer une opération qui ne convient pas à ce dernier ne peut autoriser l'opération avant de l'avoir averti conformément au paragraphe 2 de l'article 13.3.

Facteurs déterminant l'information relative à la convenance au client

L'information dont la personne inscrite a besoin pour évaluer la convenance d'une opération dépend des facteurs suivants :

- la situation du client;
- le type de titre;
- la relation entre le client et la personne inscrite;
- le modèle d'entreprise de la personne inscrite.

Dans certains cas, la personne inscrite a besoin d'information détaillée sur le client, par exemple si elle est gestionnaire de portefeuille et dispose d'un mandat discrétionnaire. Elle devrait alors comprendre dans le détail:

- les besoins et objectifs de placement du client, notamment l'horizon temporel des investissements;
- la situation financière générale du client, dont sa valeur nette, ses revenus, ses investissements actuels et sa situation d'emploi;
- la tolérance du client au risque associé à divers types de titres et de portefeuilles, compte tenu de ses connaissances en matière de placement.

Il se peut également que la personne inscrite n'ait pas besoin de tous ces renseignements, par exemple si elle ne réalise que des opérations occasionnelles pour le client et que les investissements sont modestes par rapport à la situation financière de celui-ci.

Si la personne inscrite recommande des titres négociés sous le régime de la dispense de prospectus pour investisseurs qualifiés prévue par le Règlement 45-106, elle devrait évaluer si le client est investisseur qualifié.

Dans le cas d'un client qui ouvre plusieurs comptes, la personne inscrite devrait indiquer si les renseignements sur les objectifs de placement et la tolérance au risque du client se rapportent à un compte particulier ou à l'ensemble des comptes compris dans le portefeuille du client.

Sociétés inscrites et institutions financières clientes

Selon le paragraphe 3 de l'article 13.3, l'évaluation de la convenance au client n'est pas obligatoire lorsque celui-ci est une société inscrite, une institution financière canadienne ou une banque de l'annexe III.

Clients autorisés

Selon le paragraphe 4 de l'article 13.3, les personnes inscrites ne sont pas tenues d'évaluer la convenance pour un client autorisé lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- le client autorisé a renoncé par écrit à son droit à l'évaluation de la convenance;
- la personne inscrite n'agit à titre de conseiller à l'égard d'aucun compte géré du client autorisé.

Un client autorisé peut donner une renonciation générale à son droit à l'évaluation de la convenance pour toutes les opérations.

Dispenses accordées par les OAR

Les règles des OAR peuvent aussi prévoir des dispenses conditionnelles de l'obligation d'évaluer la convenance au client assorties de conditions. Tel est notamment le cas pour les courtiers exécutants.

Section 2 Conflits d'intérêts

13.4. Repérage et résolution des conflits d'intérêts

L'article 13.4 vise de nombreux types de conflits d'intérêts. Il exige que les sociétés inscrites prennent des mesures raisonnables pour relever tous les conflits d'intérêts importants existants ou qu'elles s'attendent raisonnablement à voir survenir entre elles et leurs clients. À cette fin, elles devraient notamment recueillir auprès des personnes physiques agissant pour leur compte de l'information sur les conflits que ces dernières s'attendent à voir survenir avec leurs clients.

Nous considérons qu'il y a conflit d'intérêts lorsque les intérêts de différentes personnes, notamment les intérêts d'un client et ceux de la personne inscrite, sont incompatibles ou divergents.

Traitement des conflits d'intérêts

Les politiques et procédures de gestion des conflits d'intérêts de la société inscrite devraient permettre à celle-ci et à son personnel de faire ce qui suit :

- circonscrire les conflits à éviter;
- évaluer le niveau de risque que les conflits font courir;
- traiter les conflits correctement.

La personne inscrite qui traite un conflit d'intérêts devrait tenir compte de la norme de diligence à laquelle elle est tenue dans ses relations avec les clients et appliquer des critères cohérents à des conflits d'intérêts de nature similaire.

On applique généralement trois méthodes pour traiter les conflits d'intérêts :

- l'évitement;
- le contrôle;
- la déclaration.

Les conflits graves qui perdurent comportent un risque élevé de préjudice pour les clients ou le marché. Ceux qui présentent un risque trop élevé pour la clientèle ou l'intégrité des marchés doivent être évités. La personne inscrite qui n'évite pas un conflit d'intérêts devrait prendre des mesures pour le contrôler et (ou) le déclarer. Elle devrait aussi établir les structures ou les politiques et procédures internes à utiliser ou à adopter pour le traiter de façon raisonnable.

L'évitement des conflits d'intérêts

La personne inscrite doit éviter tout conflit d'intérêts interdit par la loi. En l'absence d'interdiction expresse, elle devrait l'éviter s'il est à ce point contraire aux intérêts d'un client qu'il n'y a pas d'autre traitement raisonnable du conflit.

Par exemple, certains conflits d'intérêts sont si contraires aux intérêts d'autres personnes que la personne inscrite ne peut les traiter par des contrôles ou en les déclarant. Elle devrait alors les éviter, cesser de fournir le service en cause ou mettre fin à sa relation avec le client.

Le contrôle des conflits d'intérêts

La société inscrite devrait concevoir sa structure organisationnelle, ses liens hiérarchiques et l'agencement de ses locaux de manière à contrôler efficacement les conflits d'intérêts. Par exemple, il est possible que des conflits d'intérêts surviennent dans les situations suivantes:

- les conseillers relèvent du personnel de la commercialisation;
- le personnel chargé de la conformité ou de l'audit interne relève d'une unité d'exploitation;
- les représentants inscrits et les services bancaires d'investissement partagent les mêmes locaux.

Selon la nature du conflit d'intérêts, la société inscrite peut le contrôler de l'une des façons suivantes:

- affecter un autre représentant au client concerné;
- mettre sur pied un groupe ou un comité chargé d'examiner, d'élaborer ou d'approuver les mesures à prendre;

- surveiller l'activité du marché;
- cloisonner l'information pour certaines communications internes.

La déclaration des conflits d'intérêts

a) Déclaration opportune

La société inscrite devrait faire en sorte que ses clients soient bien informés des conflits d'intérêts pouvant avoir une incidence sur les services qu'elle leur fournit. Cette mesure s'ajoute à toute autre méthode qu'elle peut utiliser pour gérer les conflits.

b) Moment de la déclaration

En vertu du paragraphe 3 de l'article 13.4, la société inscrite est tenue d'indiquer rapidement tout conflit d'intérêts dont un investisseur raisonnable s'attendrait à être informé. La société inscrite et ses représentants devraient déclarer les conflits d'intérêts aux clients au plus tard au moment de recommander une opération ou de fournir un service donnant lieu à un conflit d'intérêts, afin de donner aux clients un délai raisonnable pour apprécier le conflit.

Nous signalons que, dans le cas où cette information est fournie au client avant que l'opération soit effectuée, nous nous attendons à ce que l'information lui soit transmise peu de temps avant l'opération. Par exemple, si l'information sur le conflit d'intérêts a été fournie dans la documentation d'ouverture de compte du client des mois ou des années auparavant, nous nous attendons à ce que le représentant inscrit lui communique de nouveau cette information peu de temps avant l'opération ou au moment de la lui recommander.

Par exemple, si une personne physique recommande un titre qu'elle possède, cela pourrait constituer un conflit d'intérêts important à déclarer au client au plus tard lorsqu'elle lui fait la recommandation.

c) Déclaration inopportune

Il est parfois inopportun de déclarer un conflit d'intérêts. Certains conflits d'intérêts peuvent mettre en cause de l'information confidentielle ou sensible sur le plan commercial, ou encore de l'information assimilable à de l'« information privilégiée » en vertu des dispositions de la législation en valeurs mobilière relatives aux opérations d'initiés.

Dans ces cas, la société inscrite doit évaluer si d'autres méthodes existent pour traiter le conflit d'intérêts adéquatement. Dans le cas contraire, elle peut avoir à refuser de fournir le service pour éviter le conflit.

La société inscrite devrait aussi se doter de procédures particulières pour traiter les conflits d'intérêts qui mettent en cause de l'information privilégiée et se conformer aux dispositions relatives aux opérations d'initiés.

d) Modalités de déclaration des conflits d'intérêts

La société inscrite devrait déclarer à ses clients les conflits d'intérêts importants dont un investisseur raisonnable s'attendrait à être informé. L'information communiquée devrait:

- être mise en évidence et rédigée de façon précise, claire et explicite pour les clients;
- expliquer le conflit d'intérêts et son effet possible sur le service offert aux clients.

La société inscrite ne devrait pas faire ce qui suit:

- fournir une déclaration type;
- communiquer de l'information partielle qui pourrait induire ses clients en erreur;
- dissimuler les conflits d'intérêts en fournissant de l'information trop détaillée.

Exemples de conflits d'intérêts

Cette section décrit des situations particulières dans lesquelles une personne inscrite peut se trouver en conflit d'intérêts et indique des moyens pour contrôler les conflits.

Relations avec les émetteurs reliés et les émetteurs associés

La société inscrite devrait traiter le conflit d'intérêts résultant du fait qu'elle recommande les titres d'un émetteur relié ou d'un émetteur associé ou qu'elle effectue des opérations sur ces titres en le déclarant au client.

La société inscrite pourrait maintenir une liste des émetteurs reliés pour lesquels elle agit comme courtier ou conseiller en vue de fournir de l'information sur les conflits relatifs à ces émetteurs. Elle pourrait mettre la liste à la disposition des clients notamment comme suit:

- en l'affichant sur son site Web et en la tenant à jour;
- en la fournissant au client à l'ouverture d'un compte;
- en expliquant au client à l'ouverture d'un compte comment communiquer avec elle pour obtenir un exemplaire de la liste, sans frais.

La liste pourrait comprendre des exemples de types d'émetteurs qui sont reliés ou associés à la société et des relations entre elle et ces émetteurs. Ainsi, la société pourrait décrire en termes généraux la nature de sa relation avec un fonds d'investissement au sein d'une famille de fonds d'investissement, ce qui pourrait lui éviter de mettre la liste à jour dès qu'un nouveau fonds s'ajoute à la famille de fonds.

Néanmoins, ce type d'information pourrait ne pas répondre aux attentes d'un investisseur raisonnable lorsque survient un conflit particulier mettant en cause un émetteur relié ou associé, par exemple lorsqu'une personne physique inscrite recommande une opération sur les titres d'un émetteur relié. Le cas échéant, la société inscrite devrait communiquer de l'information sur ce conflit au client. L'information devrait comprendre une description de la nature de la relation entre la société et l'émetteur.

Comme toute information à fournir, l'information relative à un conflit concernant un émetteur relié ou associé devrait être communiquée aux clients au plus tard au moment de la recommandation ou de l'opération donnant lieu au conflit, afin de leur donner un délai raisonnable pour l'apprécier. Les personnes physiques devraient s'en remettre à leur jugement pour décider de la meilleure façon et du meilleur moment pour informer les clients de ces conflits. De l'information communiquée antérieurement peut ne plus être pertinente pour le client ou celui-ci peut l'avoir oubliée, tandis que de l'information transmise plusieurs fois dans un court laps de temps sur le même conflit peut être inutile ou prêter à confusion.

Les sociétés ne sont pas tenues de déclarer aux clients leurs relations avec les émetteurs reliés ou associés qui sont des organismes de placement collectif gérés par des membres du même groupe qu'elles lorsque le nom de la société et celui de l'organisme de

placement collectif se ressemblent assez pour qu'une personne raisonnable conclue qu'ils sont apparentés.

Relations avec d'autres émetteurs

Les sociétés devraient évaluer si des conflits d'intérêts peuvent se produire dans leurs relations avec des émetteurs qui ne correspondent pas à la définition de l'émetteur relié ou associé. Il peut notamment s'agir d'émetteurs non constitués en personne morale, comme les fiducies, les sociétés de personnes, les entités ad hoc ou les conduits qui émettent des billets de trésorerie adossés à des actifs. Cela est particulièrement important si la société inscrite ou les membres du même groupe parrainent, conçoivent, prennent ferme ou placent ces titres.

La société inscrite devrait déclarer toute relation avec un émetteur de ce type qui est susceptible d'entraîner un conflit d'intérêts dont un client raisonnable s'attendrait à être informé.

Intérêts opposés des clients

Lorsque les clients ont des intérêts opposés, la société inscrite devrait faire des efforts raisonnables pour être équitable envers chacun d'eux. Elle devrait disposer de systèmes internes pour trouver un juste milieu entre les intérêts des uns et des autres.

Par exemple, il peut survenir un conflit entre les intérêts des clients de services bancaires d'investissement, qui recherchent le prix le plus élevé, le taux d'intérêt le plus bas ou les modalités les plus avantageuses pour leur émission de titres, et ceux des clients individuels qui achèteront les titres. La société devrait évaluer si le produit répond aux besoins des clients individuels et s'il est concurrentiel par rapport aux autres produits offerts sur le marché.

Personnes physiques membres d'un conseil d'administration

a) Membre du conseil d'administration d'une autre société inscrite

En vertu de l'article 4.1, la personne physique inscrite ne peut agir comme administrateur d'une autre société inscrite qui n'est pas membre du même groupe que sa société parrainante.

b) Membre du conseil d'administration d'une personne non inscrite

L'article 4.1 ne s'applique pas à la personne physique inscrite qui agit comme administrateur d'une société non inscrite. Toutefois, des conflits d'intérêts importants peuvent survenir lorsqu'une personne physique inscrite siège à un conseil d'administration. Par exemple, ses obligations fiduciaires envers la personne morale pourraient être incompatibles avec celles qu'il a envers une société inscrite ou un client, elle pourrait entrer en possession d'information privilégiée ou le temps qu'elle consacre à ses fonctions d'administrateur pourrait empiéter sur ses fonctions de représentant.

La société inscrite pourrait contrôler les conflits en prenant les mesures suivantes:

- exiger que ses représentants obtiennent sa permission pour siéger au conseil d'administration d'un émetteur;
- adopter des politiques prévoyant dans quels cas l'exercice de la fonction d'administrateur n'est pas dans l'intérêt de la société ou de ses clients.

Dans son appréciation de l'aptitude d'une personne physique siégeant à un conseil d'administration à s'inscrire ou à demeurer inscrite, l'autorité prendra en considération les conflits d'intérêts qui sont susceptibles d'en résulter.

c) Membre du conseil d'administration d'un émetteur assujéti

Des questions sur les conflits d'intérêts peuvent être soulevées lorsque le représentant d'une personne inscrite agit à titre d'administrateur ou de conseiller d'un émetteur assujéti, particulièrement en ce qui a trait à l'information sur les initiés, aux opérations d'initiés et à l'information périodique. Les personnes inscrites doivent être conscientes de leurs responsabilités dans ces situations et soupeser leur obligation de régler les conflits d'intérêts de façon éthique et les avantages d'agir à titre d'administrateur d'un émetteur assujéti, dont bon nombre d'actionnaires peuvent être des clients de la personne inscrite.

Les administrateurs d'un émetteur assujéti sont tenus de préserver la confidentialité de toute information sur l'émetteur tant qu'elle n'est pas rendue publique, particulièrement lorsque l'information peut avoir une incidence sur le cours ou la valeur de ses titres.

L'administrateur d'un émetteur assujéti qui est associé, administrateur, dirigeant, salarié ou mandataire d'une personne inscrite doit savoir qu'en ce qui a trait à l'information confidentielle, il est d'abord redevable à l'émetteur assujéti. Il doit scrupuleusement éviter de communiquer toute information privilégiée aux associés, administrateurs, dirigeants, salariés ou mandataires de la personne inscrite ou aux clients de celle-ci.

L'associé, l'administrateur, le dirigeant, le salarié ou le mandataire d'une personne inscrite qui n'est pas administrateur de l'émetteur assujéti mais qui agit pour lui à titre de conseiller et aborde des questions confidentielles devrait être aussi prudent que s'il en était un administrateur. Si la question exige une consultation avec d'autres membres du personnel de la personne inscrite, des mesures adéquates doivent être prises pour préserver la confidentialité.

Personnes physiques exerçant des activités professionnelles externes

Des conflits d'intérêts peuvent survenir lorsqu'une personne physique a des activités professionnelles externes, notamment en raison de la rémunération reçue en échange ou de la nature de la relation entre la personne et l'entité externe. La société inscrite devrait prendre en considération les conflits d'intérêts potentiels avant d'approuver ces activités. Si elle ne peut pas contrôler un conflit correctement, elle ne devrait pas autoriser l'activité.

Les personnes inscrites doivent indiquer toutes leurs activités professionnelles externes dans le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4 (ou à l'Annexe 33-109A5 pour des modifications aux activités professionnelle externes postérieures à l'inscription). L'information requise doit comprendre ce qui suit, que la personne inscrite ait été rémunérée ou non :

- tout emploi et toute activité professionnelle autre qu'au sein de la société parrainante de la personne inscrite;
- tout poste d'administrateur ou de dirigeant;
- tout autre poste équivalent occupé, ainsi que les postes d'influence.

Les activités suivantes sont des exemples d'activités professionnelles externes qui doivent être déclarées :

- un rôle, rémunéré ou non, auprès d'un organisme de bienfaisance, social ou religieux lorsque la personne est en position de pouvoir ou d'influence et que l'activité met la personne physique inscrite en contact avec des clients ou des clients potentiels, notamment si la personne inscrite s'occupe des placements ou des fonds de l'organisme;
- le fait d'être propriétaire d'une société de portefeuille.

L'autorité prendra en considération les conflits d'intérêts qui sont susceptibles de résulter des activités professionnelles externes d'une personne physique dans son appréciation de l'aptitude de celle-ci à s'inscrire ou à demeurer inscrite, notamment :

- si la personne physique aura suffisamment de temps pour exercer de façon appropriée les activités qui nécessitent l'inscription, y compris le fait de tenir à jour ses connaissances sur le droit des valeurs mobilières et les produits;
- si la personne physique sera en mesure de servir ses clients correctement;
- le risque de confusion chez le client et l'existence d'un système efficace de contrôles et de supervision afin de gérer ce risque;
- si l'activité professionnelle externe comporte un conflit d'intérêts pour la personne physique et si ce conflit devrait être évité ou s'il peut être géré adéquatement;
- si l'activité professionnelle externe met la personne physique en position de pouvoir ou d'influence par rapport à des clients ou des clients potentiels, particulièrement ceux pouvant être vulnérables;
- si l'activité professionnelle externe procure à la personne physique un accès à de l'information privilégiée et confidentielle qui est pertinente pour ses activités nécessitant l'inscription.

La société inscrite est chargée de surveiller et de superviser les personnes physiques dont elle parraine l'inscription. Relativement aux activités professionnelles externes, cela comprend :

- le maintien de politiques et de procédures appropriées sur les activités professionnelles externes, y compris le fait de s'assurer que celles-ci n'ont pas les conséquences suivantes :
 - elles sont incompatibles avec la législation en valeurs mobilières, ou les exigences de l'OCRCVM ou de l'ACFM;
 - elles nuisent à la capacité de la personne physique de tenir à jour ses connaissances sur le droit des valeurs mobilières et les produits;
- l'obligation pour la personne physique inscrite de déclarer à la société qui l'emploie toute activité professionnelle externe avant de commencer à l'exercer, et l'obligation pour la société d'examiner et d'approuver cette activité avant que la personne ne l'exerce;
- l'assurance que le chef de la conformité de la société est en mesure de surveiller et de superviser adéquatement les activités professionnelles externes;
- le maintien de registres faisant état de la supervision des activités professionnelles externes par le chef de la conformité et le fait de mettre ces registres à la disposition des autorités en valeurs mobilières;
- le repérage des conflits d'intérêts potentiels et la prise de mesures appropriées afin de les gérer;
- l'assurance que les activités professionnelles externes n'empêchent pas la personne inscrite de servir ses clients correctement et la possibilité, s'il y a lieu, d'offrir aux clients les services d'un autre représentant;

- l'assurance que les activités professionnelles externes sont conformes à l'obligation de la personne inscrite d'agir avec honnêteté, bonne foi et loyauté dans ses relations avec ses clients;
- la mise en place d'un système de gestion des risques, notamment une séparation appropriée entre l'activité professionnelle externe et l'activité nécessitant l'inscription;
- la prévention de l'exposition de la société aux plaintes et aux litiges;
- l'évaluation du mode de vie de la personne physique pour vérifier s'il correspond à ce que la société sait des activités professionnelles externes de cette dernière et le fait de porter attention aux signes d'une éventuelle activité frauduleuse. Par exemple, si la société est informée (notamment au moyen d'une plainte d'un client) que le mode de vie d'une personne inscrite ne correspond pas à la rémunération qu'elle lui verse, nous nous attendons à ce qu'elle mène une enquête afin d'évaluer la situation.

Le fait de ne pas s'acquitter de ces responsabilités pourrait remettre en cause l'aptitude de la société à demeurer inscrite.

Pratiques en matière de rémunération

La société inscrite devrait vérifier si certains avantages ou certaines indemnités ou pratiques de rémunération sont incompatibles avec ses obligations envers les clients, surtout si elle pratique largement la rémunération à la commission. Par exemple, si un produit complexe comporte une commission substantielle, la société pourrait juger qu'il ne convient pas de l'offrir.

13.5. Restrictions relatives à certaines opérations dans un compte géré

En vertu de l'article 13.5, il est interdit aux conseillers inscrits de réaliser certaines opérations dans les portefeuilles de placement qu'ils gèrent pour des clients en vertu d'un mandat discrétionnaire lorsque leur relation peut donner lieu à un conflit d'intérêts ou à une apparence de conflit d'intérêts. Les opérations interdites comprennent les opérations effectuées sur des titres sur lesquels une personne responsable ou une personne ayant des liens avec elle peut avoir un droit ou exercer une influence ou un contrôle.

Information à fournir lorsque la personne responsable est un associé, un administrateur ou un dirigeant de l'émetteur

Le sous-paragraphe *a* du paragraphe 2 de l'article 13.5 interdit au conseiller inscrit d'acheter, pour le compte géré d'un client, des titres d'un émetteur dont une personne responsable ou une personne ayant des liens avec elle est associé, dirigeant ou administrateur. L'interdiction ne s'applique pas si le conflit est déclaré au client et que son consentement écrit est obtenu avant l'achat.

Si le client est un fonds d'investissement, la déclaration devrait, pour être valable, être faite à chacun de ses porteurs et le consentement de chacun d'eux devrait être obtenu. La déclaration peut être faite dans la notice d'offre fournie aux porteurs. Comme toute déclaration de conflit d'intérêts, elle devrait être mise en évidence et rédigée de façon précise, claire et explicite pour les clients. Le consentement peut être obtenu au moyen de la convention de gestion des placements signée par les clients du conseiller qui sont aussi les porteurs des titres du fonds d'investissement.

Il peut s'avérer impossible pour les organismes de placement collectif sous le régime de prospectus de procéder de cette manière. Les gestionnaires de fonds d'investissement et leurs conseillers devraient aussi tenir compte de la dispense de l'interdiction prévue à l'article 6.2 du *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (c. V-1.1, r. 43) (le « Règlement 81-107 ») pour les fonds d'investissement sous le régime de prospectus.

Restrictions relatives aux opérations effectuées avec certains portefeuilles de placement

Le sous-paragraphe *b* du paragraphe 2 de l'article 13.5 interdit certaines opérations, dont celles entre le compte géré d'un client et celui des personnes suivantes:

- le conjoint du conseiller;
- toute fiducie dont une personne responsable est le fiduciaire;
- toute personne morale dont au moins 10 % des titres avec droit de vote sont la propriété véritable d'une personne responsable.

Il interdit également les opérations entre fonds. Une opération entre fonds se produit lorsque le conseiller d'un fonds d'investissement fait sciemment faire une opération sur des titres en portefeuille en faveur d'un autre fonds d'investissement pour lequel il agit, ou lorsqu'il ordonne au courtier d'exécuter l'opération avec l'autre fonds d'investissement. Les gestionnaires de fonds d'investissement et leurs conseillers devraient aussi considérer la dispense de l'interdiction prévue à l'article 6.1 du Règlement 81-107 pour les opérations entre fonds réalisées par les fonds d'investissement ouverts.

Le sous-paragraphe *b* du paragraphe 2 de l'article 13.5 ne vise ni à interdire à une personne raisonnable de souscrire des parts du fonds d'investissement visé, ni à interdire à un fonds d'investissement de souscrire des parts d'un autre fonds qui a le même conseiller que lui.

Dans les cas où un courtier membre de l'OCRCVM qui est aussi conseiller à l'égard d'un compte géré effectue des opérations entre son compte d'inventaire et le compte géré, nous nous attendons à ce qu'il soit doté de politiques et de procédures atténuant suffisamment les conflits d'intérêts inhérents à ce genre d'opération. Nous nous attendons généralement à ce que les politiques et procédures garantissent:

- que les opérations sont effectuées au meilleur cours, comme il est indiqué dans le *Règlement 23-101 sur les règles de négociation* (c. V-1.1, r. 6), et qu'elles sont compatibles avec les objectifs du compte géré;
- que des mesures raisonnables sont prises pour avoir accès à l'information, notamment aux cotations ou cours des marchés fournis par des parties sans lien de dépendance, pour que l'opération soit exécutée à un juste prix;
- que la surveillance est appropriée et qu'il y a un mécanisme veillant à la conformité de cette activité de courtage aux obligations réglementaires applicables, notamment aux obligations susmentionnées.

13.6. Information à fournir lors de la recommandation de titres d'un émetteur relié ou associé

L'article 13.6 limite la possibilité pour les sociétés inscrites de recommander la réalisation d'une opération sur des titres d'un émetteur relié ou associé. La limitation vise tous les moyens de communication, y compris les bulletins d'information, les articles de journaux ou de magazines à grand tirage, les sites Web, le courriel, les sites de clavardage, les babillards électroniques, la télévision et la radio.

Cet article ne s'applique pas aux recommandations faites verbalement par les personnes physiques à leurs clients. Ces recommandations sont visées par l'article 13.4.

Section 3 Ententes d'indication de clients

La section 3 énonce les obligations relatives aux ententes d'indication de clients. Les autorités veulent s'assurer qu'en vertu de ces ententes:

- les personnes physiques et les sociétés qui exercent des activités nécessitant l'inscription sont dûment inscrites;
- les rôles et responsabilités des parties au contrat écrit sont clairement établis, notamment la responsabilité relative à la conformité à la législation en valeurs mobilières;
- les clients reçoivent sur les ententes de l'information qui leur permet de les évaluer et d'apprécier la portée de tout conflit d'intérêts.

Les sociétés inscrites ont la responsabilité de surveiller et de superviser toutes leurs ententes d'indication de clients de façon à ce que celles-ci soient conformes aux obligations prévues par le règlement et les lois en valeurs mobilières applicables, et le demeurent tant que l'entente reste en vigueur.

Obligations envers les clients

Tout client qui est indiqué (ou « référé ») à une personne physique ou une société devient son client pour ce qui est de la prestation des services visés par l'entente d'indication de clients.

La personne inscrite à laquelle un client est indiqué doit remplir envers celui-ci toutes les obligations liées à son inscription, notamment les obligations de connaissance du client et d'évaluation de la convenance.

Toute personne inscrite qui est partie à une entente d'indication de clients devrait gérer les conflits d'intérêts pouvant en découler conformément aux dispositions applicables de la partie 13. Si par exemple la commission d'indication de clients ne lui semble pas raisonnable, elle devrait évaluer si cette commission excessive pourrait donner lieu à un conflit d'intérêts susceptible d'inciter ses représentants à ne pas s'acquitter de leurs devoirs envers le client.

13.7. Définitions – entente d'indication de clients

L'article 13.7 définit en termes génériques l'expression « entente d'indication de clients ». Cette expression s'entend d'une entente prévoyant qu'une personne inscrite accepte de payer ou de recevoir une commission d'indication de clients. La définition n'est pas limitée aux ententes conclues en vue de la fourniture de produits d'investissement ou de la prestation de services financiers ou nécessitant l'inscription. Elle désigne également toute entente visant la communication à une personne physique ou une société du nom et des coordonnées d'un client contre une commission d'indication de clients. L'expression « commission d'indication de clients » est également définie en termes génériques et elle englobe le partage de toute commission découlant de l'achat ou de la vente d'un titre.

Dans les cas où aucune récompense ou rémunération n'est prévue, la réception d'un cadeau inattendu, offert en signe de gratitude, ne serait pas considérée comme entrant dans le champ d'application des dispositions relatives aux ententes d'indication de clients. L'un des éléments clés de ce type d'entente est le fait que la personne inscrite accepte de payer ou de recevoir une commission pour l'indication d'un client. Un tel accord ou une telle entente visant le paiement ou la réception d'une commission n'existe pas dans le cas d'un cadeau inattendu.

13.8. Ententes d'indication de clients autorisées

L'article 13.8 oblige les parties à une entente d'indication de clients à en stipuler les modalités dans un contrat écrit. Cette obligation vise à ce que les rôles et les responsabilités

de chaque partie soient énoncés clairement. Les sociétés inscrites qui sont parties à des ententes d'indication de clients doivent également consigner les commissions d'indication de clients dans leurs dossiers. Les paiements ne doivent pas nécessairement être effectués par l'entremise d'une société inscrite, mais un registre de tous les paiements relatifs aux commissions d'indication de clients doit être tenu.

Nous nous attendons à ce que les ententes d'indication de clients stipulent ce qui suit :

- les rôles et responsabilité des parties;
- les restrictions auxquelles est assujettie toute partie qui n'est pas une personne inscrite, afin qu'elle ne se livre pas à des activités nécessitant l'inscription;
- l'information à fournir aux clients indiqués;
- la personne qui fournit l'information aux clients indiqués.

Si la personne physique ou la société à laquelle un client est indiqué est une personne inscrite, elle a les responsabilités suivantes:

- exercer toute activité nécessitant l'inscription qui est visée par l'entente;
- communiquer avec le client indiqué.

Toute société inscrite doit être partie aux ententes d'indication de clients. Elle est ainsi informée de l'existence de toutes ces ententes et en mesure de superviser ses représentants et de surveiller la conformité à ces ententes de façon adéquate. Cela n'empêche pas les personnes physiques inscrites d'être également parties à ces ententes.

Toute partie à une entente d'indication de clients peut avoir à s'inscrire en fonction des activités qu'elle exerce. Aucune personne inscrite ne peut se servir d'une entente d'indication de clients pour charger un tiers de remplir ses obligations réglementaires, s'en dégager ou les contourner.

La personne inscrite pourrait vouloir indiquer des clients à une autre personne inscrite pour des services qu'elle n'est pas autorisée à offrir en vertu de sa catégorie d'inscription. Pour ce faire, elle doit s'assurer que l'indication ne constitue pas en soi une activité qu'elle n'est pas non plus autorisée à exercer.

De façon générale, nous ne considérerons pas que la personne inscrite qui a indiqué un client à un courtier inscrit exerce l'activité de courtier dans les cas suivants :

- elle ne fait aucune déclaration au client quant à la qualité d'un titre ou d'une opération en particulier;
- elle ne fait aucune recommandation ni ne déclare au client qu'une opération en particulier lui convient ou qu'elle convient à une autre personne;
- elle n'accepte aucune instruction du client à l'égard des opérations devant être effectuées par le courtier inscrit.

13.9. Vérification des qualités de la personne qui reçoit une indication de client

En vertu de l'article 13.9, la personne inscrite qui indique un client à une autre personne doit s'assurer que cette personne a les qualités requises pour fournir les services et, le cas échéant, est inscrite pour fournir ces services. Il incombe à la personne inscrite de décider des mesures appropriées dans les circonstances. Pour ce faire, elle peut notamment évaluer le type de clients auxquels pourraient s'adresser les services indiqués.

13.10. Information à fournir aux clients sur les ententes d'indication de clients

L'information à fournir en vertu de l'article 13.10 vise à aider les clients à prendre une décision éclairée relativement à l'indication et à évaluer les éventuels conflits d'intérêts. L'information devrait être communiquée aux clients au plus tard au moment de la prestation des services ayant fait l'objet de l'indication. La société inscrite, ainsi que toute personne physique inscrite qui participe directement à l'entente d'indication de clients, devrait prendre des mesures raisonnables pour que le client comprenne:

- avec quelle entité il fait affaire;
- ce qu'il peut s'attendre à obtenir de cette entité;
- les principales responsabilités de la personne inscrite envers lui;
- les restrictions de la catégorie d'inscription de la personne inscrite;
- les conditions éventuelles dont son inscription est assortie;
- l'étendue de l'intérêt financier que la personne indiquant le client a dans l'entente d'indication;
- la nature de tout conflit d'intérêts potentiel ou réel résultant de l'entente d'indication.

Section 4 Prêts et marge

13.12. Restriction en matière de prêts aux clients

L'article 13.12 vise à limiter le risque financier auquel est exposée la société inscrite. Nous considérons que la personne inscrite contrevient à cet article si les produits vendus aux clients étaient structurés de façon à ce qu'elle devienne leur prêteur, notamment en leur consentant une marge.

L'article 13.12 interdit aux personnes inscrites de consentir des prêts de fonds, du crédit ou une marge à des clients, puisque nous jugeons que cette activité crée un conflit d'intérêts qui ne peut être géré facilement.

Nous soulignons que les OAR sont dispensés de l'application de l'article 13.12 étant donné qu'ils ont leurs propres règles ou interdictions sur l'octroi de prêts, de crédit et de marges aux clients. L'octroi direct de prêts aux clients (marge) est réservé aux membres de l'OCRCVM. L'ACFM possède des règles interdisant l'octroi de marges et, sauf dans les circonstances limitées prévues expressément, de prêts.

Section 5 Plaintes

3.14. Application de la présente section

Les gestionnaires de fonds d'investissement ne sont assujettis à la présente section que s'ils sont également inscrits pour exercer l'activité de courtier ou de conseiller, auquel cas les obligations qui y sont prévues s'appliquent aux activités qu'ils exercent à ce titre.

Au Québec, la société inscrite qui se conforme aux articles 168.1.1 à 168.1.3 de la Loi sur les valeurs mobilières du Québec (chapitre V-1.1), qui prévoient un régime analogue en matière de traitement des plaintes, est réputée se conformer à la présente section.

Les indications de la présente section s'adressent aux sociétés inscrites dans tous les territoires, y compris le Québec.

Toutefois, l'article 168.1.3 de la Loi sur les valeurs mobilières du Québec prévoit des obligations relatives aux services de règlement des différends ou de médiation différentes de celles prévues à l'article 13.16 du règlement. Au Québec, toute personne inscrite doit aviser le plaignant, par écrit et sans délai, qu'il peut lui demander de transmettre une copie de son dossier à l'Autorité des marchés financiers s'il est insatisfait du traitement de sa plainte ou du résultat. La personne inscrite doit transmettre une copie du dossier de la plainte à l'Autorité des marchés financiers, qui l'examine et peut agir comme médiateur lorsqu'elle le juge opportun et que les parties intéressées en conviennent.

13.15. Traitement des plaintes

Obligation générale de documenter et de traiter les plaintes

En vertu de l'article 13.15, la société inscrite est tenue de documenter toutes les plaintes et les traiter de manière efficace et équitable. Nous estimons que les sociétés inscrites devraient documenter et traiter toutes les plaintes reçues de clients, d'anciens clients ou de clients éventuels ayant eu affaire à elle (le plaignant).

Les sociétés se rappelleront qu'elles sont tenues de tenir des dossiers qui démontrent leur conformité aux obligations relatives au traitement des plaintes prévues au sous-paragraphe *m* du paragraphe 2 de l'article 11.5.

Politiques de traitement des plaintes

Un système efficace de traitement des plaintes devrait traiter toutes les plaintes et tous les différends, officiels ou non, promptement et de manière équitable. Pour traiter les plaintes de façon équitable, il devrait comporter des normes permettant la réalisation d'une enquête et d'une analyse factuelles des questions liées aux plaintes qui soient objectives.

Nous estimons que les sociétés inscrites devraient appliquer dans la collecte des faits une approche équilibrée qui tienne compte de façon objective des intérêts des personnes suivantes:

- du plaignant;
- du représentant inscrit;
- de la société.

Les sociétés inscrites ne devraient pas limiter leur examen et leur traitement des plaintes à celles qui concernent d'éventuelles infractions à la législation en valeurs mobilières.

Suivi des plaintes

La politique de traitement des plaintes de la société devrait prévoir une procédure précise de déclaration des plaintes aux supérieurs afin de permettre la détection des plaintes fréquentes et répétitives ayant le même objet, car leur accumulation pourrait indiquer un problème sérieux. Les sociétés devraient prendre les mesures qui s'imposent pour régler ce genre de problèmes dès qu'ils se présentent.

Réponse aux plaintes

Types de plaintes

Toutes les plaintes portant sur l'une des questions suivantes devraient donner lieu à une réponse initiale puis à une réponse détaillée de la part de la société, par écrit et dans un délai raisonnable:

- les activités de courtage et de conseil;

- un manquement à l'obligation de confidentialité envers le client;
- le vol, la fraude, le détournement ou la contrefaçon;
- la présentation d'information fausse ou trompeuse;
- un conflit d'intérêts non déclaré ou visé par une interdiction;
- des opérations financières personnelles avec le client.

La société peut estimer qu'une plainte portant sur une question autre que celles énumérées ci-dessus peut néanmoins être de nature assez sérieuse pour nécessiter une réponse de la manière indiquée ci-dessous. Pour ce faire, il faut dans tous les cas évaluer si l'investisseur peut raisonnablement s'attendre à recevoir une réponse écrite à sa plainte.

Plaintes communiquées autrement que par écrit

Nous ne nous attendons pas à ce que les plaintes portant sur les questions susmentionnées qui sont communiquées verbalement et ne sont pas jugées sérieuses compte tenu des attentes raisonnables de l'investisseur donnent lieu à une réponse écrite. Toutefois, les plaintes verbales devraient recevoir autant d'attention que les plaintes écrites. Lorsqu'une plainte communiquée verbalement n'est pas exprimée clairement, la société peut demander au plaignant de la mettre par écrit et devrait lui fournir toute l'aide raisonnable requise à cette fin.

La société a le droit de s'attendre à ce que le plaignant mette par écrit une plainte verbale imprécise pour tenter d'éliminer toute confusion quant à la nature du problème. S'il appert clairement que la plainte verbale est frivole, nous ne nous attendons pas à ce que la société offre son aide pour la mettre par écrit. Elle peut néanmoins demander au plaignant de le faire par lui-même.

Délai de réponse aux plaintes

Les sociétés devraient :

- envoyer une réponse initiale écrite au plaignant dans les plus brefs délais; nous considérons qu'une réponse initiale devrait être envoyée dans un délai de cinq jours ouvrables suivant la réception de la plainte;
- fournir une réponse détaillée à toutes les plaintes portant sur les questions énumérées sous la sous-rubrique « Types de plaintes » indiquant la décision prise par la société au sujet de la plainte.

La société pourrait également souhaiter utiliser sa réponse initiale pour demander au client des précisions ou des renseignements supplémentaires.

Les obligations relatives à l'information à fournir sur le service de règlement des différends ou de médiation payé par la société sont exposées ci-dessous.

Nous invitons les sociétés à régler dans les 90 jours les plaintes portant sur ces questions.

13.16. Service de règlement des différends

En vertu de l'article 13.15, la société inscrite est tenue de documenter et de traiter chaque plainte qu'elle reçoit au sujet de tout produit ou service offert par elle ou ses représentants. L'article 13.16 prévoit le recours à un service indépendant de règlement des différends ou de médiation aux frais de la société pour ces plaintes dans les cas où la

procédure interne de traitement des plaintes de cette dernière ne s'est pas traduite en temps opportun par une décision rapide donnant satisfaction au client.

Les sociétés inscrites peuvent être tenues d'offrir à leurs frais un service indépendant de règlement des différends ou de médiation à tout client dont la plainte répond aux critères suivants :

- elle concerne une activité de courtage ou de conseil de la société ou de ses représentants;
- elle est déposée dans les six ans suivant la date à laquelle le client a eu ou aurait raisonnablement dû avoir connaissance de l'acte ou de l'omission dont elle découle ou qui y est lié.

La société inscrite doit fournir au client de l'information sur ce qui suit dès que possible après le dépôt d'une plainte (par exemple, lorsqu'elle accuse réception de la plainte ou envoie sa réponse initiale) et de nouveau lorsqu'elle l'informe de sa décision :

- ses obligations prévues à l'article 13.16;
- la procédure à suivre pour qu'un service indépendant de règlement des différends ou de médiation à ses frais soit mis à la disposition du client;
- le nom du service indépendant qui sera mis à la disposition du client (à l'extérieur du Québec, il s'agit normalement de l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI), comme il est exposé ci-dessous) et la manière dont il peut communiquer avec ce service.

Le client peut transférer une plainte admissible au service indépendant de règlement des différends ou de médiation dans 2 cas :

- si la société ne l'avise pas de sa décision dans les 90 jours suivant la réception de la plainte (le fait d'informer le client qu'elle prévoit prendre une décision après le délai de 90 jours « n'arrête pas le compteur »); le client a alors le droit de transférer la plainte immédiatement ou à une date ultérieure, jusqu'au moment où la société l'avise de sa décision;
- si la société l'a avisé de sa décision (dans un délai de 90 jours ou plus) et qu'il n'en est pas satisfait, il dispose de 180 jours pour transférer la plainte.

Dans les 2 cas, le client peut transférer la plainte en communiquant directement avec le service indépendant.

Nous estimons que le service indépendant, la société et le client peuvent parfois, pour une question d'équité, convenir de délais plus longs que les 90 et 180 jours prévus. Nous reconnaissons que, dans les cas où le client ne collabore pas lorsqu'il reçoit des demandes d'information raisonnables relativement à une plainte, la société peut avoir de la difficulté à prendre une décision rapidement. Nous nous attendons à ce que le service indépendant en tienne compte lorsqu'il prend sa décision ou formule des recommandations.

Le client doit convenir que le montant de toute indemnisation recommandée par le service indépendant n'excédera pas 350 000 \$. Ce plafond s'applique seulement au montant qui peut être recommandé. Avant d'être transférée au service indépendant, la plainte déposée auprès d'une société inscrite peut comprendre une réclamation plus élevée.

Sauf au Québec, la société inscrite doit prendre des mesures raisonnables pour offrir à ses clients les services de l'OSBI comme service de règlement des différends ou de médiation. Nous nous attendons entre autres à ce que la société maintienne son adhésion à l'OSBI à titre de « firme participante » et à ce qu'elle participe au processus de règlement des différends enclenché à la suite de toute plainte conformément à son obligation d'agir

avec honnêteté, bonne foi et loyauté dans ses relations avec ses clients. La société devrait notamment conclure des ententes de consentement avec ses clients conformément aux procédures de l'OSBI.

Étant donné que l'article 13.16 ne s'applique pas aux plaintes présentées par des clients autorisés qui ne sont pas des personnes physiques, nous ne nous attendons pas à ce qu'une société desservant uniquement cette clientèle maintienne son adhésion à l'OSBI.

La société inscrite ne devrait pas mettre à la disposition du client en même temps les services de l'OSBI et ceux d'un autre service indépendant de règlement des différends ou de médiation. Ce chevauchement ne serait pas conforme à l'obligation de prendre des mesures raisonnables pour que l'OSBI soit le service indépendant offert au client. Sauf au Québec, nous nous attendons à ce que le client ne fasse appel à d'autres fournisseurs de services pour l'application de l'article 13.16 que dans des circonstances exceptionnelles.

Nous jugerions que la société manquerait gravement à ses obligations si elle faisait de fausses déclarations au sujet des services de l'OSBI ou exerçait des pressions sur le client pour qu'il refuse ceux-ci.

Si le client ne souhaite pas saisir l'OSBI de sa plainte ou abandonne une plainte dont celui-ci est saisi, la société inscrite n'est pas tenue de fournir un autre service à ses frais. Elle ne doit offrir à ses frais qu'un seul service de règlement des différends ou de médiation par plainte.

L'article 13.16 n'interdit pas au client de chercher d'autres solutions, et notamment de s'adresser aux tribunaux.

Les personnes inscrites membres d'un OAR, y compris celles inscrites au Québec, doivent aussi respecter les règles de l'OAR qui leur sont applicables en ce qui a trait à la prestation de services indépendants de règlement des différends ou de médiation.

Personnes inscrites exerçant des activités dans d'autres secteurs

Certaines personnes inscrites sont inscrites ou détiennent un permis pour exercer également des activités dans d'autres secteurs, comme les assurances. Elles devraient informer leurs clients de l'existence et du fonctionnement des mécanismes de règlement des plaintes dans chaque secteur.

Section 6 Sous-conseillers inscrits

13.17. Dispense de certaines obligations pour les sous-conseillers inscrits

L'article 13.17 prévoit une dispense de certaines obligations liées aux clients pour les sous-conseillers inscrits. Ces obligations ne sont pas nécessaires puisque dans une entente conclue sur des services de sous-conseil, le client du sous-conseiller est une autre personne inscrite. Nous rappelons aux personnes inscrites que ces dispenses ne s'appliquent pas si le client n'est pas une personne inscrite. Cette dispense est conditionnelle, notamment, à ce que l'autre personne inscrite ait conclu une entente avec son client où il assume toute perte découlant du manquement du sous-conseiller à certaines obligations. Nous nous attendons à ce que la personne inscrite qui assume cette responsabilité effectue un contrôle diligent initial et continu approprié relativement au sous-conseiller et qu'elle s'assure, avant de faire des recommandations ou de prendre des décisions d'investissement fondées sur les conseils de ce dernier, que le placement convienne à son client.

Nous nous attendons également à ce que l'autre personne inscrite et le sous-conseiller tiennent des registres de leurs opérations et que l'autre personne inscrite tienne des registres des contrôles diligents effectués à l'égard du sous-conseiller. Se reporter à la partie 11 de la présente instruction générale pour des indications supplémentaires.

PARTIE 14 TENUE DES COMPTES DES CLIENTS – SOCIÉTÉS

Si le client y consent, les documents prévus par la présente partie peuvent lui être transmis électroniquement. Pour plus de renseignements, se reporter à l'Instruction générale 11-201.

Section 1 Gestionnaires de fonds d'investissement

L'article 14.1 prévoit que l'application de la partie 14 aux gestionnaires de fonds d'investissement qui ne sont pas inscrits dans d'autres catégories se limite à l'article 14.1.1, à l'article 14.6, au paragraphe 5 de l'article 14.12 et à l'article 14.15.

L'article 14.1.1 oblige les gestionnaires de fonds d'investissement à fournir dans un délai raisonnable l'information concernant les frais d'acquisition reportés et les autres frais déduits de la valeur liquidative des titres ainsi que les commissions de suivi versées aux courtiers et conseillers pour qu'ils puissent se conformer à leurs obligations en vertu des sous-paragraphes *c* du paragraphe 1 de l'article 14.12 et *h* du paragraphe 1 de l'article 14.17. Il s'agit d'une obligation fondée sur des principes. Le gestionnaire de fonds d'investissement doit collaborer avec les courtiers et les conseillers qui placent les produits du fonds pour déterminer quelle information il doit leur communiquer pour leur permettre de satisfaire à leurs obligations d'information du client. L'information et les dispositions prises pour sa transmission peuvent varier en fonction des modèles d'exploitation et des systèmes d'information.

Section 2 Information à fournir aux clients

14.2. Information sur la relation

Les personnes inscrites devraient veiller à ce que les clients comprennent à qui ils font affaire. Elles devraient exercer toutes les activités nécessitant l'inscription sous leur nom légal ou commercial déposé complet. Les contrats, les avis et les relevés de compte, entre autres documents, devraient contenir leur nom légal complet.

Contenu de l'information sur la relation

La forme de l'information sur la relation prévue à l'article 14.2 n'est pas prescrite. La société inscrite peut la fournir dans un seul document ou dans des documents distincts qui donnent ensemble l'information requise.

L'information sur la relation devrait être communiquée selon les indications sur les communications avec les clients figurant à l'article 1.1 de la présente instruction générale. Nous encourageons les personnes inscrites à éviter d'utiliser des termes techniques et des acronymes dans les communications avec leurs clients. Pour satisfaire à ses obligations en vertu de l'article 14.2, la personne physique inscrite doit passer suffisamment de temps avec ses clients, à l'occasion d'une rencontre en personne ou d'une conversation téléphonique, ou par d'autres moyens compatibles avec ses activités, pour leur expliquer adéquatement l'information qui leur est transmise. Nous nous attendons à ce que la société possède des politiques et procédures prévoyant que la personne physique inscrite fasse la preuve qu'elle a agi de la sorte. Ce qui est considéré comme « suffisant » dépendra des circonstances, notamment de la compréhension par le client des documents transmis.

La preuve de la conformité aux obligations relatives à l'information à fournir au client au moment de l'ouverture d'un compte, avant d'effectuer une opération et à d'autres moments, peut prendre la forme de notes détaillées des réunions ou des discussions avec le client, de confirmations signées par le client ou d'enregistrements de conversations téléphoniques, par exemple.

Mesures à prendre pour promouvoir la participation du client

La société inscrite devrait aider ses clients à comprendre sa relation avec eux. Elle devrait les encourager à participer activement à la relation et leur fournir de l'information et des communications claires et pertinentes en temps opportun.

La société inscrite devrait notamment encourager et aider ses clients à faire ce qui suit:

- **Tenir la société à jour.** Les clients devraient être encouragés à :
 - fournir des renseignements complets et exacts à la société et aux personnes physiques inscrites qui agissent pour son compte;
 - informer rapidement la société de tout changement dans les renseignements les concernant susceptible de modifier les types de placements qui leur conviennent, comme un changement dans leur revenu, leurs objectifs de placement, leur tolérance au risque, l'horizon temporel de leurs placements ou leur valeur nette.
- **S'informer.** Les clients devraient:
 - recevoir de l'aide pour comprendre les risques et rendements potentiels des placements;
 - être encouragés à lire attentivement la documentation publicitaire fournie par la société;
 - être encouragés à consulter au besoin un spécialiste, comme un juriste ou un comptable, afin d'obtenir des conseils juridiques ou fiscaux.
- **Poser des questions.** Les clients devraient être encouragés à:
 - demander à la société de l'information sur toute question relative à leur compte, à leurs opérations, à leurs placements ou à la relation avec elle ou une personne physique inscrite agissant pour son compte.
- **Suivre leurs placements de près.** Les clients devraient être encouragés à:
 - lire l'information sur leur compte fournie par la société;
 - prendre régulièrement connaissance de la composition et du rendement de leur portefeuille.

Description des frais et des autres formes de rémunération

En vertu des sous-paragraphes *f*, *g* et *h* du paragraphe 2 de l'article 14.2, la société inscrite doit fournir au client de l'information sur les frais de fonctionnement et les frais liés aux opérations qu'il pourrait avoir à payer pour acheter, vendre et conserver des titres ainsi qu'une description générale de toute rémunération versée à la société par une autre partie. Nous nous attendons à ce que cette information englobe tous les frais que le client pourrait avoir à payer pendant qu'il détient des titres en particulier.

Les frais exigibles du client et la rémunération que la société inscrite peut recevoir de tiers à l'égard du client varient en fonction de leur type de relation et de la nature des services et des produits de placement offerts. À l'ouverture du compte, la société inscrite doit fournir de l'information générale sur les frais de fonctionnement et les frais liés aux opérations que le client pourrait avoir à payer ainsi que sur la rémunération qu'elle pourrait recevoir pour la relation d'affaires. Elle n'a pas à fournir d'information sur tous les types de comptes qu'elle offre ni sur les frais y afférents si cela ne s'applique pas à la situation du client.

L'expression « frais de fonctionnement » est définie en termes généraux à l'article 1.1 et englobe, par exemple, les frais de service, les frais d'administration, les frais de garde, les frais de gestion, les frais de transfert, les frais de fermeture de compte, les frais annuels des régimes enregistrés et les autres frais relatifs au maintien et à l'utilisation d'un compte qui sont payés à la personne inscrite. Dans le cas de la société inscrite qui exige un montant forfaitaire pour le fonctionnement du compte, par exemple un pourcentage des actifs gérés, ces frais constituent des frais de fonctionnement. Nous ne nous attendons pas à ce que la société qui facture un montant forfaitaire présente de façon détaillée chaque élément couvert par ces frais.

L'expression « frais liés aux opérations » est également définie en termes généraux à l'article 1.1 et englobe, par exemple, les commissions, les frais de transaction, les frais d'échange ou de changement, la rémunération au rendement, les frais pour les opérations à court terme et les frais d'acquisition ou de rachat qui sont payés à la personne inscrite. Même si nous ne considérons pas les « écarts de taux de change » comme des frais liés aux opérations, nous encourageons les sociétés à adopter comme pratique exemplaire d'inclure dans les confirmations d'exécution et les rapports sur les frais et les autres formes de rémunération une mention générale précisant qu'elles peuvent avoir réalisé un gain ou subi une perte à la suite d'une opération de change.

Les frais de fonctionnement et les frais liés aux opérations comprennent seulement les frais que le client paie à la société inscrite. Les frais payable à des tiers, comme les frais de garde, qui ne sont pas payés à la société inscrite, en sont exclus. Les frais de fonctionnement et les frais liés aux opérations comprennent les taxes de vente payées sur les montants facturés au client. Les personnes inscrites peuvent souhaiter aviser les clients lorsque les frais comprennent les taxes de vente, ou présenter séparément tous les éléments qu'ils comportent. Les retenues d'impôt ne seraient pas considérées comme des frais.

Il est approprié pour la société de donner, à l'ouverture du compte, de l'information générale sur les frais. Cependant, l'article 14.2.1 prévoit qu'avant d'accepter d'un client des instructions d'achat ou de vente de titres, elle doit lui communiquer de l'information plus précise sur la nature et le montant des frais réels qui s'appliqueront. Les personnes inscrites sont invitées à expliquer ces frais à leurs clients.

Par exemple, si le client investit dans des titres d'un organisme de placement collectif, la description devrait aborder brièvement chacun des éléments suivants et leur incidence éventuelle sur le placement:

- les frais de gestion;
- les options de frais d'acquisition ou de frais d'acquisition reportés que le client peut choisir et une explication du mode de fonctionnement de ces frais; la société inscrite devrait donc aviser ses clients que les titres d'organisme de placement collectif avec frais d'acquisition reportés entraînent des frais exigibles au rachat qui s'appliquent selon un taux décroissant sur un nombre déterminé d'années, jusqu'à zéro; tous les autres frais de rachat ou frais sur les opérations à court terme susceptibles de s'appliquer devraient également être abordés;
- les commissions de suivi, le cas échéant, ou autres frais inclus dans le prix du titre;
- les options concernant les frais prélevés à l'acquisition, le cas échéant;
- les frais relatifs au changement ou à l'échange de titres par le client, le cas échéant (les « frais d'échange ou de changement »).

La personne inscrite peut aussi souhaiter expliquer à ses clients que les commissions de suivi sont incluses dans les frais de gestion facturés à leurs fonds d'investissement et ne constituent pas des frais supplémentaires qui lui sont payés par le client. Pour l'application

du règlement, l'expression « commission de suivi » est définie en termes généraux à l'article 1.1 pour garantir que les paiements analogues à ce que l'on appelle communément les commissions de suivi sont assujettis à des obligations d'information similaires en vertu du règlement.

La personne inscrite devrait informer ses clients détenant des comptes gérés si elle reçoit une rémunération de tiers, comme des commissions de suivi, sur les titres achetés pour les clients, et si cela peut modifier les frais que ceux-ci lui versent. Par exemple, les frais de gestion payés par un client sur la portion du compte géré constituée par les titres d'un organisme de placement collectif peuvent être inférieurs aux frais généraux payés sur le reste du portefeuille.

Description du contenu et de la périodicité de l'information communiquée au client

En vertu du sous-paragraphe *i* du paragraphe 2 de l'article 14.2, la société inscrite est tenue de fournir une description du contenu et de la périodicité de l'information à communiquer aux clients, notamment des documents suivants, selon le cas:

- les avis d'exécution visés à l'article 14.12;
- les relevés de compte visés à l'article 14.14;
- les relevés supplémentaires visés à l'article 14.14.1;
- l'information sur le coût des positions visée à l'article 14.14.2;
- le rapport annuel sur les frais et les autres formes de rémunération visé à l'article 14.17;
- le rapport sur le rendement des placements visé à l'article 14.18.

On se reportera à la section 5 de la présente partie pour obtenir des indications sur les obligations d'information du client qui incombent aux sociétés inscrites.

Information relative à la connaissance du client

Le sous-paragraphe *l* du paragraphe 2 de l'article 14.2 oblige la personne inscrite à fournir à ses clients, à l'ouverture du compte, un exemplaire de l'information relative à la connaissance du client les concernant. Nous nous attendons à ce que la société inscrite fournisse également au client une description des divers éléments composant cette information, et qu'elle explique la façon dont l'information sera utilisée pour évaluer la situation financière du client, ses objectifs de placement, ses connaissances en matière de placement et sa tolérance au risque dans le cadre de l'évaluation de la convenance des placements.

Indices de référence

Le sous-paragraphe *m* du paragraphe 2 de l'article 14.2 prévoit que la société inscrite doit fournir au client une explication générale de la façon de se servir des indices de référence du rendement des placements pour évaluer le rendement de ses placements ainsi que des choix dont il dispose pour obtenir d'elle de l'information sur les indices. Outre cet exposé de nature générale, rien n'oblige la société inscrite à fournir ce genre d'information à ses clients. Nous encourageons néanmoins les sociétés inscrites à adopter cette façon de faire comme pratique exemplaire. On trouvera des indications sur la présentation des indices de référence dans la présente instruction générale, à la fin de l'exposé sur le contenu du rapport sur le rendement des placements, à l'article 14.19.

Courtiers en plans de bourses d'études

Le sous-paragraphe *n* du paragraphe 2 de l'article 14.2 exige une explication des conditions importantes du plan de bourses d'études qui doivent être respectées pour éviter toute perte pour le client. Pour être complète, l'information pourrait comprendre toute option qui permettrait à l'investisseur de conserver des gains théoriques dans le cas où il ne pourrait effectuer tous les versements prévus par le plan ainsi que les frais rattachés à ces options.

Exécution d'ordres

En vertu des paragraphes 7 et 8 de l'article 14.2, le courtier dont la relation avec le client se limite à exécuter des opérations sur les directives d'un conseiller inscrit agissant au nom du client n'est tenu de fournir que de l'information limitée sur la relation. Dans une telle relation, chaque personne inscrite doit expliquer au client son rôle et ses responsabilités à son égard ainsi que les services et l'information que celui-ci peut s'attendre à recevoir.

14.2.1. Information à fournir sur les frais avant d'effectuer les opérations

Pour les comptes non gérés, l'article 14.2.1 exige de la société inscrite qu'elle informe le client des frais rattachés à une opération avant d'accepter des instructions de sa part. Cette information n'a pas à être fournie par écrit. Une communication verbale suffit pour satisfaire à l'obligation au moment de l'opération. En vertu de l'article 14.12, les frais doivent être précisés par écrit dans l'avis d'exécution.

Lors de l'achat de titres avec frais d'acquisition reportés, il est nécessaire de préciser au client qu'il pourrait avoir à payer des frais au rachat du titre et d'indiquer le barème qui s'appliquerait si le titre était vendu au cours de la période d'application des frais d'acquisition reportés. Le montant réel des frais d'acquisition reportés, s'il y a lieu, doit être indiqué lorsque le titre est racheté. Pour fournir l'information exigée sur les commissions de suivi, les représentants de courtier peuvent attirer l'attention sur les renseignements figurant dans le prospectus ou dans l'aperçu du fonds si ce document est remis au moment de la souscription.

Dans le cas d'une opération visant un titre de créance, l'information communiquée avant l'opération devrait notamment comprendre un exposé sur la commission que la société inscrite recevra pour l'exécuter, le cas échéant. Elle devrait également préciser le nombre de points de base que représente ces frais ainsi que le montant en dollars correspondant ou une estimation raisonnable si elle ne connaît pas le montant réel des frais à ce moment.

Opérations d'échange ou de changement

Effectuer une opération d'échange ou de changement à l'insu du client est contraire à l'obligation de la personne inscrite d'agir avec honnêteté, bonne foi et loyauté. À notre avis, pour que cette obligation soit satisfaite, le client doit être avisé au préalable des frais associés à l'opération, de ce qui incite le courtier à l'effectuer (y compris des commissions de suivi plus élevées) et des éventuelles conséquences fiscales ou autres. Dans chaque cas, nous nous attendons à ce que le courtier explique pourquoi l'opération d'échange ou de changement est appropriée pour le client. Nous considérons que la communication au client d'information claire et complète sur les frais au moment de l'opération l'aidera à comprendre les répercussions des opérations envisagées et découragera les personnes inscrites d'effectuer des opérations afin de générer des commissions. Nous rappelons également aux personnes inscrites que leurs obligations en matière de convenance au client et de conflits d'intérêts s'appliquent à ce genre d'opération, tout comme leurs obligations en vertu des règles ou des indications des OAR.

Nous nous attendons à ce que les personnes inscrites indiquent tous les changements et les échanges de titres du client avec exactitude dans les avis d'exécution en précisant

chaque opération d'achat ou de vente constituant le changement ou l'échange, conformément à l'article 14.12, et en donnant une description des frais exigibles qui y sont associés.

14.4. Relation de la société avec une institution financière

Pour s'acquitter de ses obligations envers les clients, la personne inscrite qui a une relation avec une institution financière devrait veiller à ce qu'ils sachent avec quelle entité juridique ils font affaire. Les clients peuvent notamment se le demander lorsque plusieurs sociétés de services financiers exercent des activités au même endroit. La personne inscrite peut recourir à plusieurs méthodes de différenciation, dont la signalisation et la communication d'information.

Section 3 Actifs des clients

14.6. Garde des actifs des clients en fiducie

En vertu de l'article 14.6, les sociétés inscrites doivent détenir les actifs des clients séparément et en fiducie. Il nous paraît prudent que les personnes inscrites qui ne sont pas membres d'un OAR détiennent des actifs de clients au nom des clients seulement, car les obligations en matière de capital des personnes inscrites non membres d'un OAR ne sont pas conçues pour tenir compte du surplus de risque associé à la détention de tels actifs au nom d'un prête-nom.

Section 4 Comptes des clients

14.10. Répartition équitable des possibilités de placement

Le conseiller qui répartit les possibilités de placement entre ses clients devrait avoir une politique d'équité contenant au moins les éléments suivants:

- la méthode de répartition du prix et de la commission entre les ordres des clients lorsque les opérations sont regroupées, notamment en blocs;
- la méthode de répartition des blocs d'opérations et des premiers appels publics à l'épargne entre les comptes des clients;
- la méthode de répartition des blocs d'opérations et des premiers appels publics à l'épargne entre les ordres des clients exécutés partiellement, notamment au prorata.

La politique d'équité devrait également porter sur toute autre situation dans laquelle les possibilités de placement doivent être réparties.

Section 5 Information communiquée aux clients

L'information est communiquée aux clients par compte, mais les exceptions suivantes d'appliquent:

- les titres qui ne sont pas détenus dans un compte (c'est-à-dire les titres indiqués dans un relevé supplémentaire) doivent être inclus dans le rapport relatif au compte dans lequel ils ont fait l'objet d'opérations;
- le paragraphe 4 de l'article 14.18 permet la transmission d'un seul rapport sur le rendement pour plusieurs comptes du client et la combinaison des titres qui ne sont pas détenus dans un compte, sur consentement écrit du client.

Les sociétés inscrites peuvent choisir la façon de satisfaire à leurs obligations en matière d'information du client dans le cadre prévu par le règlement. Nous les encourageons à combiner les relevés des clients, l'information sur le coût des positions et

les rapports ou à les transmettre ensemble. Par exemple, le relevé de compte pourrait être combiné à un relevé supplémentaire pour les titres négociés dans un compte (mais non détenus dans celui-ci) et peut-être aussi à l'information sur le coût des positions, tous les trois mois. Une fois par an, un relevé consolidé de ce genre pourrait être combiné au rapport sur les frais et les autres formes de rémunération ou transmis avec un document distinct combinant les deux rapports.

Nous estimons qu'intégrer, dans la mesure du possible et dans les limites des capacités des systèmes de la société, l'information communiquée aux clients permettrait à ces derniers de mieux l'utiliser, et qu'il est dans l'intérêt des personnes inscrites que leurs clients soient bien informés des services qu'elles offrent. Lorsque l'information communiquée au client est combinée dans un seul document ou transmise en un seul envoi, nous nous attendons à ce que la société inscrite mette chaque élément suffisamment en évidence pour qu'un investisseur raisonnable puisse le trouver facilement.

Conformément aux indications sur l'information claire et pertinente à fournir aux clients qui figurent à l'article 1.1 de la présente instruction générale, nous nous attendons à ce que les personnes inscrites présentent les relevés des clients et les rapports de façon compréhensible et expliquent, au besoin, quels titres sont inclus dans les différents relevés. La société inscrite devrait encourager ses clients à communiquer avec leur représentant de courtier ou représentant-conseil, ou avec elle directement, pour toute question sur leurs relevés et rapports. Nous nous attendons à ce que la société inscrite veille à ce que le client sache de quelle manière ses placements seront détenus (par exemple, par la société au nom d'un prête-nom ou auprès d'un émetteur au nom du client) et comprenne les diverses conséquences que cela aura sur des questions telles que l'information qui lui est fournie, la couverture du fonds de protection des épargnants dont il bénéficiera et la garde de son actif. La société inscrite qui effectue pour un client des opérations sur des titres du marché dispensé devrait expliquer pourquoi elle n'est pas toujours en mesure d'établir la valeur marchande des produits vendus sur ce marché ou de savoir si le client est toujours propriétaire des titres, ainsi que l'incidence que cela peut avoir sur l'information à fournir sur les titres du marché dispensé.

La responsabilité de produire ces relevés et rapports à l'intention du client revient à la société inscrite et non aux représentants, qui sont des personnes physiques. La société inscrite devrait avoir des politiques et procédures pour veiller à la supervision adéquate des communications de ses représentants inscrits avec les clients en ce qui a trait à l'information à fournir.

L'obligation de produire et de transmettre une confirmation d'exécution, un relevé de compte, un relevé supplémentaire, l'information sur le coût des positions, un relevé du porteur, un relevé du courtier en plans de bourses d'études ou des rapports en vertu, respectivement, des articles 14.12, 14.14, 14.14.1, 14.14.2, 14.15, 14.16 et 14.17 et 14.18 peut être externalisée à un tiers fournisseur de services, qui agit comme mandataire de la société inscrite. Les services de tiers fournisseurs d'évaluations peuvent aussi être retenus à ces fins. Comme pour toutes les conventions d'externalisation, la personne inscrite a la responsabilité finale de cette fonction et doit superviser le fournisseur de services. On trouvera des indications supplémentaires sur l'externalisation à la partie 11 de la présente instruction générale.

14.11.1. Établissement de la valeur marchande

L'article 14.11.1 indique les principes à suivre pour établir la valeur marchande à communiquer au client.

Conformément au sous-paragraphe *a* du paragraphe 1 de l'article 14.11.1, la valeur marchande d'un titre émis par un fonds d'investissement qui n'est pas inscrit en bourse doit être établie en fonction de la valeur liquidative fournie par le gestionnaire de fonds d'investissement à la date pertinente.

En ce qui a trait aux autres titres, le sous-paragraphe *b* du paragraphe 1 de l'article 14.11.1 prévoit une hiérarchie des méthodes d'évaluation qui est fonction de la disponibilité de l'information pertinente. Les personnes inscrites sont tenues d'agir raisonnablement dans l'application de ces méthodes et nous comprenons que ce processus les obligera souvent à exercer leur jugement professionnel.

Lorsque les circonstances le permettent, la valeur marchande devrait être établie d'après le cours affiché sur un marché. Le cours correspond au dernier cours acheteur ou vendeur à la date pertinente ou au dernier jour de bourse avant cette date. La société inscrite devrait veiller à ce que les cours utilisés pour établir la valeur marchande ne soient pas d'anciens cours ou des cours périmés ne reflétant pas les valeurs actuelles. Si la valeur courante d'un titre n'est établie sur aucun marché, la valeur marchande devrait être établie en se fondant sur les bulletins de marchés organisés ou les bulletins de cours entre courtiers.

Nous reconnaissons qu'il n'est pas toujours possible d'obtenir la valeur marchande par ces méthodes. Le cas échéant, nous accepterons une politique d'évaluation appliquée de façon uniforme et comprenant une procédure d'évaluation de la fiabilité de toute donnée d'entrée et hypothèse d'évaluation. Si possible, ces dernières devraient être fondées sur des données d'entrée observables ou des données observables de marché, comme les cours ou les taux de rendement de titres comparables et les taux d'intérêt affichés. Si aucune donnée d'entrée observable n'est disponible, l'évaluation peut reposer sur des données d'entrée non observables et des hypothèses. Dans certains cas, il peut être raisonnable et approprié d'évaluer le titre au coût s'il ne s'est produit aucun événement subséquent important ayant une incidence sur la valeur (par exemple, un événement de marché ou une nouvelle collecte de capitaux par l'émetteur). Les données d'entrée « observables » et « non observables » sont des concepts établis dans les Normes internationales d'information financière (IFRS), et nous nous attendons à ce qu'ils soient appliqués en conformité avec ces normes.

Conformément au paragraphe 3 de l'article 14.11.1, lorsque la société inscrite estime raisonnablement qu'elle n'est pas en mesure d'établir la valeur marchande d'un titre, elle doit indiquer que la valeur ne peut être établie et le titre ne doit pas entrer dans le calcul de la valeur marchande totale des fonds et des titres du compte du client ni dans les calculs effectués aux fins du rapport sur le rendement des placements (se reporter également au paragraphe 7 de l'article 14.19).

Dès qu'il devient possible d'établir la valeur marchande d'un titre, la société inscrite doit commencer à la déclarer dans le relevé du client et l'ajouter aux valeurs marchandes d'ouverture ou aux dépôts qui entrent dans les calculs visés au paragraphe 1 de l'article 14.19. L'on s'attend à ce qu'elle le fasse si elle avait attribué au titre une valeur de zéro dans le calcul des valeurs marchandes d'ouverture ou des dépôts parce qu'elle ne pouvait établir sa valeur marchande conformément au paragraphe 7 de cet article. Cela aurait pour effet de réduire le risque de présenter une amélioration trompeuse du rendement du placement par le seul ajout de la valeur du titre aux autres calculs prévus à l'article 14.19. Si les dépôts utilisés pour acquérir le titre étaient déjà inclus dans le calcul des valeurs marchandes d'ouverture ou des dépôts, la société inscrite n'aurait pas à ajuster ces chiffres.

Nous encourageons les sociétés à adopter la pratique exemplaire consistant à communiquer le taux de change utilisé dans le calcul de la valeur marchande des titres qui ne sont pas libellés en dollars canadiens.

14.12. Contenu et transmission de l'avis d'exécution

L'article 14.12 oblige les courtiers inscrits à transmettre des avis d'exécution.

Le sous-paragraphe *b.1* du paragraphe 1 de l'article 14.12 prévoit que les courtiers inscrits doivent indiquer dans l'avis d'exécution le rendement à l'achat d'un titre de créance. Pour les titres de créance non rachetables au gré de l'émetteur, il serait souhaitable de fournir le rendement à l'échéance, alors que pour les titres rachetables au gré de l'émetteur, le rendement jusqu'au rachat pourrait être plus utile.

En vertu du sous-paragraphe *c.1* du paragraphe 1 de l'article 14.12, la société inscrite peut indiquer le montant total de la rémunération (qui peut se composer d'une marge à la vente ou à l'achat, d'une commission ou d'autres frais de service) ou, selon le cas, le montant total de toute commission et, si elle a appliqué une marge à la vente ou à l'achat ou des frais de service autres qu'une commission, la mention générale prescrite. La mention est une obligation minimale et la société peut décider de fournir davantage de renseignements dans ses avis d'exécution.

Chaque opération devrait être déclarée dans la monnaie d'exécution. Si une opération est faite en devises dans un compte en dollars canadiens, le taux de change devrait être indiqué au client.

14.14. Relevés de compte

L'article 14.14 dispose que les courtiers et conseillers inscrits sont tenus de transmettre un relevé au client au moins tous les trois mois. La forme du relevé n'est pas prévue par règlement, mais il doit contenir l'information prévue aux paragraphes 4 et 5 de l'article 14.14. Les types d'opérations devant être déclarés dans un relevé de compte comprennent les achats, les ventes ou les transferts de titres, les dividendes ou intérêts versés ou réinvestis, les frais ou charges et tout autre mouvement de compte. La société doit transmettre un relevé de compte qui contient l'information prévue au paragraphe 4 dès qu'une opération a été effectuée pour le client au cours de la période visée. À compter du 15 juillet 2015, la société n'aura à fournir l'information sur le solde du compte prévue au paragraphe 5 que si elle détient des titres appartenant au client dans un compte de ce dernier.

14.14.1. Relevés supplémentaires

La société est tenue de transmettre des relevés supplémentaires dans les circonstances décrites au paragraphe 1 de l'article 14.14.1. Ces relevés doivent être transmis tous les 3 mois, sauf si le client demande à les recevoir chaque mois conformément au paragraphe 3 de cet article. Les obligations concernant la fréquence de transmission des relevés de compte et des relevés supplémentaires constituent des normes minimales. Les sociétés peuvent les transmettre plus fréquemment.

Les sociétés peuvent inclure les titres qui doivent faire l'objet de relevés supplémentaires dans un document qu'elles appellent relevé de compte, lorsque leurs clients s'attendent à ce que leurs comptes ne contiennent pas uniquement des titres détenus par elles, pourvu qu'elles remplissent les obligations relatives au contenu des relevés prévues aux articles 14.14 et 14.14.1.

14.14.2. Information sur le coût des positions

L'article 14.14.2 exige la transmission trimestrielle de l'information sur le coût des positions pour les titres indiqués dans les relevés de compte et les relevés supplémentaires. Le coût des positions peut être soit le coût comptable, soit le coût d'origine, au sens donné à ces expressions à l'article 1.1. Cette information fournit aux investisseurs une comparaison à la valeur marchande de chacune de leurs positions ouvertes.

Dans les cas où les titres ont été transférés d'une autre société inscrite et où l'information nécessaire au calcul du coût des positions n'est pas disponible, la personne inscrite peut choisir d'utiliser la valeur marchande à la date du transfert.

La société doit inclure dans les relevés du client une définition de l'expression « coût comptable » ou « coût d'origine ». Elle peut se conformer à cette obligation en donnant la définition dans une note de bas de page.

L'information sur le coût des positions doit être transmise au moins tous les trimestres, dans les 10 jours suivant la transmission d'un relevé de compte ou d'un relevé supplémentaire. La société peut soit combiner cette information à celle des relevés pour la

période, soit l'envoyer séparément. Si elle choisit cette dernière option, elle doit aussi inclure l'information sur la valeur marchande figurant dans les relevés pour la période afin que le client soit en mesure de la comparer facilement. Bien que la société puisse transmettre les relevés prévus aux articles 14.14 et 14.14.1 plus fréquemment, l'information sur le coût des positions n'est requise que tous les 3 mois.

14.15. Relevés des porteurs

L'article 14.15 prévoit les obligations d'information du client applicables au gestionnaire de fonds d'investissement inscrit dans les cas où aucun courtier ni aucun conseiller n'est inscrit dans ses registres pour le porteur.

14.16. Relevés des courtiers en plans de bourses d'études

L'article 14.16 dispose que les articles 14.14, 14.14.1 et 14.14.2 ne s'appliquent pas au courtier en plans de bourses d'études qui transmet l'information prescrite au client au moins tous les 12 mois. Le paragraphe 4 de l'article 14.19 prévoit les obligations d'information sur le rendement pour les plans de bourses d'études.

14.17. Rapport sur les frais et les autres formes de rémunération

La société inscrite doit fournir aux clients un rapport annuel sur les frais qu'elle a facturés et les autres formes de rémunération qu'elle a reçues en rapport avec leurs placements. Les indications à ce sujet figurant à l'article 14.2 de la présente instruction générale contiennent des exemples de frais de fonctionnement et de frais liés aux opérations.

Les indications relatives aux obligations d'information sur les titres de créance figurant à l'article 14.12 de la présente instruction générale sont aussi pertinentes pour l'application du sous-paragraphe *e* du paragraphe 1 de l'article 14.17.

Les plans de bourses d'études comportent souvent des frais d'adhésion payables en versements échelonnés sur les premières années d'investissement dans le plan. Le sous-paragraphe *f* du paragraphe 1 de l'article 14.17 oblige les courtiers en plans de bourses d'études à inclure dans leur rapport annuel sur les frais et les autres formes de rémunération un rappel concernant tout montant impayé au titre des frais d'adhésion.

Les paiements faits à la société inscrite ou à ses représentants inscrits par les émetteurs des titres ou d'autres personnes inscrites en lien avec les services nécessitant l'inscription fournis au client doivent être déclarés conformément au sous-paragraphe *g* du paragraphe 1 de l'article 14.17. Certaines commissions d'indication de clients, commissions de conclusion d'opération ou commissions d'intermédiaire, par exemple, sont des paiements à indiquer dans cette partie du rapport sur les frais et les autres formes de rémunération. Les commissions de suivi ne doivent pas y figurer, puisqu'elles font expressément l'objet du sous-paragraphe *h* de ce paragraphe.

La société inscrite doit déclarer les commissions de suivi reçues sur les titres de clients. Cette information doit être accompagnée de la mention prévue au sous-paragraphe *h* du paragraphe 1 de l'article 14.17. La mention doit être *semblable pour l'essentiel* à celle prescrite. La société inscrite peut donc la modifier en fonction de ses arrangements. Par exemple, la société qui reçoit un paiement visé par la définition de l'expression « commission de suivi » de l'article 1.1 à l'égard de titres qui ne sont pas des titres de fonds d'investissement peut modifier la mention en conséquence. Cette mention est le minimum requis. La société peut fournir des explications supplémentaires si elle juge que ses clients pourraient en bénéficier.

La société inscrite peut souhaiter diviser le rapport annuel sur les frais et les autres formes de rémunération en différentes sections présentant les frais qui lui ont été payés par le client ainsi que la rémunération qu'elle a reçue relativement au compte du client.

Les sociétés inscrites sont invitées à se servir du modèle de rapport sur les frais et les autres formes de rémunération figurant à l'annexe D de la présente instruction générale.

14.18. Rapport sur le rendement des placements

Lorsque plus d'une personne inscrite fournit des services se rapportant au compte d'un client, il revient à la société inscrite qui entretient une relation directe avec le client de produire le rapport sur le rendement. Par exemple, le conseiller inscrit qui est autorisé à effectuer des opérations dans le compte d'un client auprès d'un courtier inscrit doit fournir au client un rapport annuel sur le rendement des placements; cette obligation ne s'applique pas au courtier qui ne fait qu'exécuter les opérations selon les directives du conseiller ou qui fournit des services de garde à l'égard du compte du client.

Le rapport sur le rendement doit être fourni séparément pour chaque compte. Les titres du client à indiquer dans un relevé supplémentaire conformément à l'article 14.14.1, s'il y a lieu, doivent être inclus dans un rapport sur le rendement comprenant également les autres titres du compte dans lequel ils ont fait l'objet d'opérations. Cependant, il est prévu au paragraphe 4 de l'article 14.18 que, sur consentement du client, la personne inscrite peut lui transmettre un rapport consolidé. Elle peut également fournir un rapport consolidé sur le rendement pour plusieurs clients, par exemple les membres d'un groupe familial, mais seulement en complément aux rapports exigés en vertu de l'article 14.18.

14.19. Contenu du rapport sur le rendement des placements

Le paragraphe 5 de l'article 14.19 prévoit l'utilisation de textes, de tableaux et de graphiques dans la présentation du rapport sur le rendement des placements. Des notes explicatives et une définition de l'expression « taux de rendement total » doivent aussi y figurer. Ces obligations visent à faire en sorte que l'information soit aussi compréhensible que possible pour les investisseurs.

Pour aider les investisseurs à tirer le maximum de renseignements des rapports sur le rendement des placements et les inciter à discuter de façon approfondie avec leur représentant de courtier ou représentant-conseil inscrit, nous invitons les sociétés inscrites à réfléchir à la possibilité d'inclure ce qui suit:

- d'autres définitions des diverses mesures du rendement utilisées par la personne inscrite;
- de l'information supplémentaire qui met en valeur la présentation du rendement;
- un entretien avec les clients au sujet de ce que l'information signifie pour eux.

Les personnes inscrites ne devraient pas tromper le client en présentant un remboursement de capital d'une manière qui laisse entendre qu'il fait partie du rendement d'un placement.

Nous invitons également les représentants inscrits à échanger avec leurs clients, à l'occasion d'une rencontre en personne ou d'une conversation téléphonique, pour s'assurer qu'ils comprennent les rapports sur le rendement des placements ainsi que la façon dont l'information se rapporte à leurs objectifs de placement et à leur tolérance au risque.

Les sociétés inscrites sont invitées à se servir du modèle de rapport sur le rendement des placements figurant à l'annexe E de la présente instruction générale.

Valeur marchande d'ouverture, dépôts et retraits

En vertu des sous-paragraphes *a* et *b* du paragraphe 1 de l'article 14.19, la société inscrite doit indiquer la valeur marchande des fonds et des titres dans le compte du client au

début et à la fin de la période de 12 mois couverte par le rapport sur le rendement des placements. La valeur marchande des fonds et des titres à l'ouverture du compte est présumée être égale à zéro.

En vertu des sous-paragraphes *c* et *d* du paragraphe 1 de l'article 14.19, la société inscrite doit aussi indiquer la valeur marchande des dépôts et transferts de fonds et de titres dans le compte et celle des retraits et transferts de fonds et de titres du compte au cours de la période de 12 mois couverte par le rapport sur le rendement ainsi que depuis l'ouverture du compte. Les dépôts et les transferts dans le compte (qui ne comprennent pas les distributions réinvesties ou les produits d'intérêts) devraient être présentés séparément des retraits et transferts du compte. Lorsqu'un compte a été ouvert avant le 15 juillet 2015 et que la valeur marchande de tous les dépôts, retraits et transferts effectués depuis l'ouverture du compte n'est pas disponible, la société inscrite doit, en vertu du sous-paragraphe *e* du paragraphe 1 de l'article 14.19, présenter la valeur marchande de l'ensemble des fonds et des titres dans le compte du client à cette date, ainsi que la valeur marchande de l'ensemble des dépôts, retraits et transferts de fonds et de titres depuis cette date.

Le paragraphe 7 de l'article 14.19 prévoit que la société inscrite qui ne peut établir la valeur marchande d'une position doit, aux fins du rapport sur le rendement, attribuer au titre la valeur de zéro. Elle doit en outre indiquer au client la raison de cette décision. Les explications peuvent être fournies dans une note au rapport sur le rendement. Comme il est décrit à l'article 14.11.1 de la présente instruction générale, la société inscrite qui est, par la suite, en mesure d'évaluer ce titre pourrait devoir ajuster le calcul des valeurs marchandes ou des dépôts pour éviter de présenter une amélioration trompeuse du rendement du compte.

Variation de la valeur marchande

La valeur marchande d'ouverture, plus les dépôts et les transferts dans le compte, moins les retraits et les transferts du compte, devrait être comparée à la valeur marchande du compte à la fin de la période de 12 mois pour laquelle l'information sur le rendement est donnée ainsi que depuis l'ouverture du compte afin d'informer le client du rendement de son compte en dollars.

La variation de la valeur marchande du compte depuis l'ouverture correspond à la différence entre sa valeur marchande de clôture et sa valeur marchande d'ouverture plus les dépôts et moins les retraits depuis l'ouverture. La variation de la valeur du compte pour la période de 12 mois correspond à la différence entre sa valeur marchande de clôture et sa valeur marchande d'ouverture plus les dépôts et moins les retraits au cours de la période. Lorsque les valeurs marchandes depuis l'ouverture du compte ne sont pas disponibles, la société inscrite doit déclarer la variation de la valeur du compte du client depuis le 15 juillet 2015.

La variation de la valeur marchande est notamment tributaire d'éléments tels que le revenu (dividendes, intérêts) et les distributions, y compris le revenu ou les distributions réinvestis, les gains et les pertes en capital réalisés et non réalisés dans le compte, et l'effet des frais de fonctionnement et des frais liés aux opérations s'ils sont déduits directement du compte. Plutôt que de montrer la variation de la valeur sous forme d'un simple montant, la société inscrite peut choisir, pour donner de l'information plus détaillée au client, de la ventiler par élément constitutif.

Méthode de calcul du taux de rendement

Conformément au sous-paragraphe *i* du paragraphe 1 de l'article 14.19, la société doit fournir le taux de rendement total annualisé en appliquant une méthode de calcul du taux de rendement pondéré en fonction des flux de trésorerie externes. Aucune formule précise n'est prescrite, mais la méthode utilisée par la société doit être généralement acceptée dans le secteur des valeurs mobilières. La société inscrite peut, si elle le souhaite, fournir des taux de rendement calculés selon une méthode de calcul du taux de rendement pondéré en fonction des flux de trésorerie externes et selon une méthode de pondération en

fonction du temps. Le cas échéant, elle devrait expliquer, en langage simple, la différence entre les deux taux de rendement.

Le sous-paragraphe *j* du paragraphe 1 de l'article 14.19 exige que les rapports sur le rendement fournissent de l'information précise sur la façon dont le taux de rendement du client a été calculé. Il faut notamment inclure une explication, en termes généraux, des éléments pris en compte dans le calcul. Par exemple, la société pourrait expliquer que, selon la méthode de calcul du taux de rendement pondéré en fonction des flux de trésorerie externes, les décisions prises par le client relativement aux dépôts dans le compte et aux retraits de son compte ont eu des conséquences sur le rendement indiqué dans le rapport. La société qui utilise également une méthode de pondération en fonction du temps pourrait expliquer que le rendement calculé suivant cette méthode peut être différent du rendement réel dans le compte du client parce qu'il n'illustre pas nécessairement l'effet des dépôts dans le compte et des retraits du compte. Nous ne nous attendons pas à ce que les sociétés donnent une formule ou une liste exhaustive, mais plutôt à ce qu'elles utilisent cette mention pour aider le client à comprendre les répercussions les plus importantes de la méthode de calcul.

Périodes visées par l'information sur le rendement

Le paragraphe 2 de l'article 14.19 précise les périodes pour lesquelles l'information sur le rendement doit être communiquée, soit un an, 3 ans, 5 ans, 10 ans et depuis l'ouverture du compte. La société inscrite peut cependant choisir d'en communiquer plus fréquemment. Pour que le rendement sur des périodes de moins d'un an ne soit pas trompeur, il ne doit pas être annualisé, ainsi qu'il est prévu au paragraphe 6 de l'article 14.19.

Plans de bourses d'études

En vertu du sous-paragraphe *c* du paragraphe 4 de l'article 14.19, l'information sur les plans de bourses d'études à fournir dans le rapport sur le rendement des placements comprend une projection raisonnable des paiements futurs que le plan pourrait faire au client ou à son bénéficiaire désigné à l'échéance du placement dans le plan.

Le courtier en plans de bourses d'études est aussi tenu, en vertu du paragraphe *d* du paragraphe 4 de l'article 14.19, de présenter un résumé des conditions du plan que le client ou son bénéficiaire désigné doivent remplir pour éviter toute perte de contributions, de gains ou de contributions gouvernementales. L'information fournie ici n'a pas à être aussi détaillée que celle communiquée à l'ouverture du compte. Elle a plutôt pour but de rappeler au client les risques particuliers au plan de bourses d'études et les façons dont ils peuvent le compromettre gravement. L'information doit être conforme à l'ensemble de l'information devant être communiquée aux clients en vertu de la législation en valeurs mobilières applicable.

Si le courtier en plans de bourses d'études et le plan même ne constituent pas une même entité juridique mais sont membres du même groupe, le courtier peut satisfaire à l'obligation de transmission des rapports annuels sur le rendement des placements en signalant que l'administrateur du plan transmet les rapports au client par envoi direct.

Indices de référence et information sur le rendement des placements

L'utilisation d'indices de référence dans les rapports sur le rendement des placements est facultative. Il n'est pas non plus obligatoire de fournir ces indices aux clients dans les rapports prévus par le règlement.

Cependant, nous encourageons la personne inscrite à utiliser les indices de référence qui sont pertinents pour les placements du client comme moyen utile pour ce dernier d'évaluer le rendement de son portefeuille. Les indices de référence doivent être expliqués aux clients en termes compréhensibles, notamment les facteurs dont ils devraient tenir compte pour comparer le rendement de leurs placements avec le rendement des indices de

référence. Par exemple, la personne inscrite devrait présenter les différences entre la composition du portefeuille du client suivant la stratégie de placement convenue et la composition de l'indice de référence, de façon à ce que la comparaison soit juste et non trompeuse. Il serait aussi pertinent de fournir au client un exposé de l'incidence des frais de fonctionnement et des frais liés aux opérations ainsi que des autres charges liées aux placements du client, car les indices de référence ne tiennent pas compte des frais des placements.

La société inscrite qui choisit de présenter de l'information sous forme d'indices de référence devrait veiller à ce que celle-ci ne soit pas trompeuse. Nous nous attendons à ce qu'elle utilise des indices qui répondent aux critères suivants :

- Ils ont été abordés avec le client pour qu'il comprenne les fins d'une comparaison entre le rendement de son portefeuille et les indices choisis et vérifier qu'il est suffisamment informé.
- Ils reflètent suffisamment la composition du portefeuille du client pour qu'une comparaison pertinente du rendement soit présentée.
- Ils sont pertinents compte tenu de l'horizon temporel des placements du client.
- Ils sont fondés sur des indices largement accessibles et reconnus qui sont crédibles et qui n'ont pas été créés par la personne inscrite ni par l'un des membres du même groupe qu'elle en utilisant des données exclusives.
- Il s'agit d'indices boursiers généraux qui ont un lien avec les grandes catégories d'actifs composant le portefeuille du client. L'établissement de ces catégories devrait s'effectuer selon les politiques et procédures de la société et la composition du portefeuille du client. Pour les besoins des indices de référence, les catégories d'actifs peuvent être établies par type de titre et par région géographique. Nous ne nous attendons pas à ce qu'elles soient établies par secteur d'activité.
- Ils sont présentés pour les mêmes périodes que le taux de rendement total annualisé du client.
- Ils sont nommés clairement.
- Ils sont appliqués de façon constante d'une période à l'autre pour permettre la comparaison, sauf s'il y a eu un changement aux catégories d'actifs préétablies. Le cas échéant, le changement apporté à l'indice de référence présenté devrait être décrit et inclus dans les notes explicatives, en en précisant les raisons.

Au nombre des exemples d'indices de référence acceptables, on compte notamment l'indice composé S&P/TSX pour les titres de capitaux propres canadiens, l'indice S&P 500 pour les titres de capitaux propres américains et l'indice MSCI EAFE comme mesure des marchés des titres de capitaux propres à l'extérieur de l'Amérique du Nord.

14.20. Transmission du rapport sur les frais et les autres formes de rémunération et du rapport sur le rendement des placements

La société inscrite doit transmettre ensemble le rapport annuel sur les frais et les autres formes de rémunération visé à l'article 14.17 et le rapport sur le rendement des placements visé à l'article 14.18. Ces rapports doivent être combinés ou joints au relevé de compte ou au relevé supplémentaire du client ou transmis dans les 10 jours suivant la transmission au client de l'un ou l'autre de ces relevés.

Annexe A
Coordonnées

Territoire	Courriel	Télécopie	Adresse
Alberta	registration@asc.ca	403 297-4113	Alberta Securities Commission Suite 600, 250-5th St. SW Calgary (Alberta) T2P 0R4 Attention: Registration
Colombie-Britannique	registration@bcsc.bc.ca	604 899-6506	British Columbia Securities Commission P.O. Box 10142, Pacific Centre 701 West Georgia Street Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1L2 Attention: Registration
Île-du-Prince-Édouard	ccis@gov.pe.ca	902 368-6288	Consumer and Corporate Services Division Office of the Attorney General P.O. Box 2000, 95 Rochford Street Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) C1A 7N8 Attention: Superintendent of Securities
Manitoba	registrationmsc@gov.mb.ca	204 945-0330	Commission des valeurs mobilières du Manitoba 400, avenue St-Mary, bureau 500 Winnipeg (Manitoba) R3C 4K5 À l'attention des inscriptions
Nouveau-Brunswick	nrs@nbse-cvmb.ca	506 658-3059	Commission des services financiers et des services aux consommateurs du Nouveau- Brunswick 85, rue Charlotte, bureau 300 Saint John (Nouveau-Brunswick) E2L 2J2 À l'attention du Directeur de l'inscription
Nouvelle-Écosse	nrs@gov.ns.ca	902 424-4625	Nova Scotia Securities Commission Suite 400, 5251 Duke Street P.O. Box 458 Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2P8 Attention: Deputy Director, Capital Markets
Nunavut	CorporateRegistrations@gov.nu.ca	867 975-6590 (La télécopie au Nunavut n'est pas fiable. Le courriel est préférable.)	Bureau d'enregistrement Ministère de la Justice Gouvernement du Nunavut P.O. Box 1000 Station 570 Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0 Attention: Deputy Registrar
Ontario	registration@osc.gov.on.ca	416 593-8283	Commission des valeurs mobilières de l'Ontario 22 nd Floor 20 Queen Street West Toronto (Ontario) M5H 3S8 Attention: Compliance and Registrant Regulation
Québec	inscription@lautorite.qc.ca	514 873-3090	Autorité des marchés financiers Direction de l'encadrement des intermédiaires 800, square Victoria, 22e étage C.P. 246, tour de la Bourse Montréal (Québec) H4Z 1G3
Saskatchewan	registrationsfsc@gov.sk.ca	306 787-5899	Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan Suite 601 1919 Saskatchewan Drive Regina (Saskatchewan) S4P 4H2 Attention: Registration
Terre-Neuve-et- Labrador	scon@gov.nl.ca	709 729-6187	Superintendent of Securities, Service NL P.O. Box 8700, 2nd Floor, West Block Confederation Building St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) A1B 4J6 Attention: Manager of Registrations
Territoires du Nord- Ouest	SecuritiesRegistry@gov.nt.ca	867 873-0243	Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest P.O. Box 1320 Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) X1A 2L9 Attention: Deputy Superintendent of Securities
Yukon	corporateaffairs@gov.yk.ca	867 393-6251	Ministère des Services aux collectivités Bureau des valeurs mobilières du Yukon P.O. Box 2703 C-6 Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6 Attention: Superintendent of Securities

Annexe B

Expressions non définies dans le Règlement 31-103 et la présente instruction générale

Expressions définies dans le *Règlement 14-101 sur les définitions* (c. V-1.1, r. 3):

- agent responsable
- autorité canadienne en valeurs mobilières
- autorité en valeurs mobilières
- directives en valeurs mobilières
- législation en valeurs mobilières
- obligation de prospectus
- obligation d'inscription
- obligation d'inscription à titre de conseiller
- obligation d'inscription à titre de courtier
- obligation d'inscription à titre de gestionnaire de fonds d'investissement
- obligation d'inscription à titre de placeur
- OAR
- territoire ou territoire du Canada
- territoire étranger
- territoire intéressé

Expressions définies dans le *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (c. V-1.1, r. 21):

- actifs financiers
- conseiller en matière d'admissibilité
- investisseur qualifié

Expressions définies dans le *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (c. V-1.1, r. 39):

- OPC marché monétaire

Expressions définies dans la loi sur les valeurs mobilières de la plupart des territoires:

- administrateur
- conseiller
- contrat négociable (C.-B., Alb., Sask. et N.-B. seulement)

- courtier
- dirigeant
- dossiers
- émetteur
- émetteur assujetti
- fonds d'investissement
- gestionnaire de fonds d'investissement
- initié
- liens
- opération ou opération visée
- organisme de placement collectif
- placement
- placeur
- personne
- personne inscrite
- personne participant au contrôle
- personne physique
- promoteur
- titre

Annexe C

Obligations de compétence applicables aux personnes physiques agissant pour le compte d'une société inscrite

Les tableaux figurant dans la présente annexe indiquent, par catégorie d'inscription de société, les obligations de scolarité et d'expérience applicables aux personnes physiques demandant à s'inscrire en vertu de la législation en valeurs mobilières.

La personne physique qui exerce une activité nécessitant l'inscription doit posséder la scolarité, la formation et l'expérience qu'une personne raisonnable jugerait nécessaires pour l'exercer avec compétence, notamment, dans le cas d'un représentant inscrit, la compréhension de la structure, des caractéristiques et des risques de chaque titre qu'il recommande.

Le chef de la conformité qui exerce les activités prévues à l'article 5.2 doit aussi posséder la scolarité, la formation et l'expérience qu'une personne raisonnable jugerait nécessaires pour les exercer avec compétence.

Acronymes employés dans les tableaux

AAD	Examen des dirigeants, associés et administrateurs/Examen du cours à l'intention des associés, administrateurs et dirigeants	CGA	Comptable général accrédité
ACC	Examen d'aptitude pour les chefs de la conformité	CMA	Comptable en management accrédité
CA	Comptable agréé	FIC	Examen du cours sur les fonds d'investissement canadiens
CC	Chef de la conformité	GPC	Titre de gestionnaire de placements canadien
CCEC	Examen sur la conformité des courtiers en épargne collective	PDS	Examen de perfectionnement à l'intention des directeurs de succursale
CCVMC	Examen du cours sur le commerce des valeurs mobilières au Canada	PMD	Examen sur les produits du marché dispensé
CFA	Titre de CFA	PRV	Examen de perfectionnement à l'intention des représentants des ventes
CFIC	Examen du cours sur les fonds d'investissement au Canada		

Courtier en placement	
Représentant de courtier	CC
Obligations de compétence établies par l'OCRCVM	Obligations de compétence établies par l'OCRCVM
Courtier en épargne collective	
Représentant de courtier	CC
L'une des cinq options suivantes: 1. FIC 2. CCVMC	L'une des deux options suivantes: 1. FIC, CCVMC ou CFIC; et AAD, CCEC ou ACC, et 12 mois d'expérience pertinente dans le secteur des valeurs mobilières au cours de la période de 36 mois précédant sa demande d'inscription 2. Obligations du CC – gestionnaire de portefeuille

3. CFIC	ou dispense de ces obligations en vertu du paragraphe 2 de l'article 16.9	
4. Titre de CFA et 12 mois d'expérience pertinente dans le secteur des valeurs mobilières au cours de la période de 36 mois précédant sa demande d'inscription		
5. Obligations du représentant-conseil – gestionnaire de portefeuille ou dispense de ces obligations en vertu du paragraphe 1 de l'article 16.10		
Courtier sur le marché dispensé		
Représentant de courtier	CC	
L'une des quatre options suivantes:	L'une des deux options suivantes:	
1. CCVMC	1. AAD ou ACC et PMD ou CCVMC et 12 mois d'expérience pertinente dans le secteur des valeurs mobilières au cours de la période de 36 mois précédant sa demande d'inscription	
2. PMD	2. Obligations du CC – gestionnaire de portefeuille ou dispense de ces obligations en vertu du paragraphe 2 de l'article 16.9	
3. Titre de CFA et 12 mois d'expérience pertinente dans le secteur des valeurs mobilières au cours de la période de 36 mois précédant sa demande d'inscription		
4. Obligations du représentant-conseil – gestionnaire de portefeuille ou dispense de ces obligations en vertu du paragraphe 1 de l'article 16.10		
Courtier en plans de bourses d'études		
Représentant de courtier	CC	
PRV	PRV, PDS, et AAD ou ACC et 12 mois d'expérience pertinente dans le secteur des valeurs mobilières au cours de la période de 36 mois précédant sa demande d'inscription	
Courtier d'exercice restreint		
Représentant de courtier	CC	
L'autorité décide au cas par cas	L'autorité décide au cas par cas	
Gestionnaire de portefeuille		
Représentant-conseil	Représentant-conseil adjoint	CC
L'une des deux options suivantes:	L'une des deux options suivantes:	L'une des trois options suivantes:
1. CFA et 12 mois d'expérience pertinente en gestion de placements au cours de la période de 36 mois précédant sa demande d'inscription	1. 1 ^{er} niveau du CFA et 24 mois d'expérience pertinente en gestion de placements	1. CCVMC, sauf si la personne physique possède le titre de CFA ou de GPC, AAD ou ACC, et CFA ou le titre professionnel d'avocat, de CA, CGA, CMA, notaire au Québec, ou un titre équivalent dans un territoire étranger, et: <ul style="list-style-type: none"> • soit 36 mois d'expérience pertinente en valeurs mobilières auprès d'un courtier en placement, d'un conseiller inscrit ou d'un gestionnaire de fonds d'investissement • soit 36 mois à fournir des services professionnels au secteur des valeurs mobilières et 12 mois à travailler pour un courtier inscrit, un conseiller inscrit ou un gestionnaire de fonds d'investissement, pour un total de 48 mois
2. GPC et 48 mois d'expérience pertinente en gestion de placements (dont 12 au cours de la période de 36 mois précédant sa demande d'inscription)	2. GPC et 24 mois d'expérience pertinente en gestion de placements	2. CCVMC, sauf si la personne physique possède le titre de CFA ou de GPC, AAD ou ACC et 5 ans à travailler:

		<ul style="list-style-type: none"> • soit pour un courtier en placement ou un conseiller inscrit (dont 36 mois dans une fonction de conformité) • soit pour une institution financière canadienne dans une fonction de conformité relative à la gestion de portefeuille et 12 mois à travailler pour un courtier inscrit ou un conseiller inscrit, pour un total de 6 ans
		3. AAD ou ACC et obligations du représentant-conseil – gestionnaire de portefeuille
Gestionnaire de portefeuille d'exercice restreint		
Représentant-conseil	Représentant-conseil adjoint	CC
L'autorité décide au cas par cas	L'autorité décide au cas par cas	L'autorité décide au cas par cas
Gestionnaire de fonds d'investissement		
CC		
L'une des trois options suivantes :		
<p>1. CCVMC, sauf si la personne physique possède le titre de CFA ou de GPC, AAD ou ACC, et CFA ou le titre professionnel d'avocat, de CA, CGA, CMA, notaire au Québec, ou un titre équivalent dans un territoire étranger, et:</p> <ul style="list-style-type: none"> • soit 36 mois d'expérience pertinente en valeurs mobilières auprès d'un courtier inscrit, d'un conseiller inscrit ou d'un gestionnaire de fonds d'investissement inscrit • soit 36 mois à fournir des services professionnels dans le secteur des valeurs mobilières et 12 mois à occuper des fonctions pertinentes auprès d'un gestionnaire de fonds d'investissement, pour un total de 48 mois <p>2. FIC, CCVMC ou CFIC; AAD ou ACC et 5 ans d'expérience pertinente en valeurs mobilières auprès d'un courtier inscrit, d'un conseiller inscrit ou d'un gestionnaire de fonds d'investissement (dont 36 mois dans une fonction de conformité)</p> <p>3. Obligations de CC d'un gestionnaire de portefeuille ou dispense de ces obligations en vertu du paragraphe 2 de l'article 16.9</p>		

Annexe D

Rapport annuel sur les frais et les autres formes de rémunération

[Nom de la société]

Rapport annuel sur les frais et les autres formes de rémunération

Nom du client Votre numéro de compte : 123456
 Ligne d'adresse 1
 Ligne d'adresse 2
 Ligne d'adresse 3

Ce rapport est un résumé de la rémunération que nous avons reçue directement ou indirectement en 20XX. Notre rémunération provient de deux sources :

1. Les frais que nous vous facturons directement. Certains de ces frais sont liés au fonctionnement de votre compte, tandis que d'autres sont liés aux achats, aux ventes et aux autres opérations que vous effectuez dans le compte.
2. La rémunération que nous recevons de tiers.

Les frais sont importants parce qu'ils réduisent le profit tiré du placement ou augmentent la perte en découlant. Pour obtenir des explications sur les frais indiqués dans ce rapport, adressez-vous à votre représentant.

Frais que vous nous avez payés directement

Frais d'administration du RER	100 \$	
Total des frais liés au fonctionnement de votre compte		100 \$
Commissions sur les achats de titres d'organismes de placement collectif avec frais d'acquisition	101 \$	
Frais d'échange	45 \$	
Total des frais liés aux opérations que nous avons effectuées pour vous		146 \$
Total des frais que vous nous avez payés directement		246 \$

Rémunération que nous avons reçue de tiers

Commissions provenant de gestionnaires d'organismes de placement collectif à l'achat de titres d'organismes de placement collectif (voir la note 1)	503 \$	
Commissions de suivi provenant de gestionnaires d'organismes de placement collectif (voir la note 2)	286 \$	
Total de la rémunération que nous avons reçue de tiers		789 \$

Total des frais et de la rémunération que nous avons reçus en 20XX 1 035 \$

Notes :

1. Lorsque vous avez acheté des titres d'organismes de placement collectif avec frais d'acquisition reportés, nous avons reçu une commission de la part du gestionnaire de fonds d'investissement. Au cours de l'exercice, ces commissions se sont élevées à 503 \$.

2. Nous avons reçu des commissions de suivi de 286 \$ à l'égard des titres dont vous étiez propriétaire au cours de la période de 12 mois couverte par ce rapport.

Les fonds d'investissement versent à leurs gestionnaires des frais de gestion, et ces derniers nous versent régulièrement des commissions de suivi pour les services et les conseils que nous vous fournissons. Le montant de la commission de suivi dépend de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie lorsque vous avez acquis les titres du fonds. Ni la commission de suivi ni les frais de gestion ne vous sont facturés directement. Cependant, ces frais ont des conséquences pour vous puisqu'ils réduisent le montant que vous rapporte le fonds. De l'information sur les frais de gestion et les autres frais de vos fonds d'investissement est fournie dans le prospectus ou dans l'aperçu du fonds qui s'y rattachent.

Voici la liste de nos frais de fonctionnement courants

[Les personnes inscrites dont tenues de fournir, dans le rapport annuel sur les frais et les autres formes de rémunération, les frais de fonctionnement courants qui peuvent s'appliquer aux comptes de leurs clients. Pour les besoins de ce modèle, nous ne fournissons pas de liste pour ces frais.]

Annexe E

Rapport sur le rendement de vos placements

Rapport sur le rendement de vos placements

Numéro de compte : 123456789

Pour la période se terminant le 31 décembre 2030

Nom du client
Ligne d'adresse 1
Ligne d'adresse 2
Ligne d'adresse 3

Ce rapport vous informe du rendement de votre compte jusqu'au 31 décembre 2030. Il vous permet d'évaluer le progrès accompli vers l'atteinte de vos objectifs de placement.

Si vous avez des questions sur le rapport, veuillez contacter votre représentant. De plus, si votre situation personnelle ou financière a changé, il est important de l'en informer. Il peut vous recommander de modifier vos placements afin de demeurer sur la bonne voie pour atteindre vos objectifs.

Le montant investi s'entend de la valeur marchande d'ouverture plus les dépôts, y compris :
la valeur marchande des dépôts et transferts de titres et de fonds dans votre compte, à l'exception de l'intérêt ou des dividendes réinvestis.

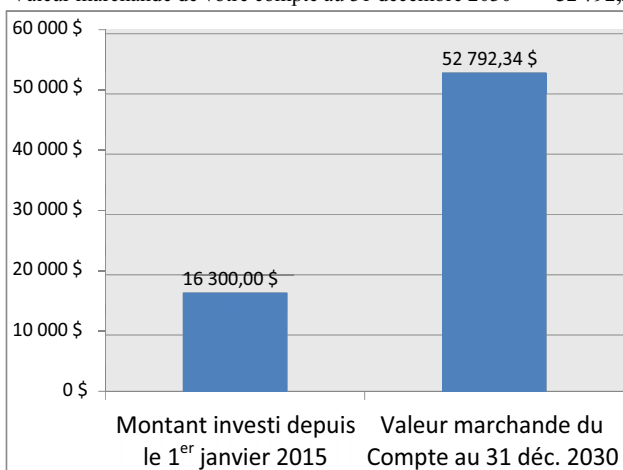
Moins les retraits, y compris :
la valeur marchande des retraits et transferts de votre compte.

Sommaire de la valeur totale

Vos placements ont augmenté de 36 492,34 \$ depuis l'ouverture de votre compte

Vos placements ont augmenté de 2 928,85 \$ au cours de la dernière année

Montant investi depuis l'ouverture de votre compte le 1^{er} janvier 2015 16 300,00 \$
Valeur marchande de votre compte au 31 décembre 2030 **52 792,34 \$**



Variation de la valeur de votre compte

Le tableau ci-après est un sommaire des mouvements de votre compte. Il illustre la variation de la valeur de votre compte selon les opérations effectuées.

	Année précédente	Depuis l'ouverture de votre compte
Valeur marchande d'ouverture	51 063,49 \$	0,00 \$
Dépôts	4 000,00 \$	21 500,00 \$
Retraits	(5 200,00) \$	(5 200,00) \$
Variation de la valeur marchande de votre compte	2 928,85 \$	36 492,34 \$
Valeur marchande de clôture	52 792,34 \$	52 792,34 \$

Vos taux de rendement personnels

Qu'est-ce que le taux de rendement total?

Il correspond aux gains et aux pertes d'un placement au cours d'une période précise, y compris les gains et les pertes en capital réalisés et non réalisés, plus le revenu, exprimé en pourcentage.

Par exemple, un taux de rendement total annuel de 5 % sur les trois dernières années signifie que le placement a augmenté de 5 % chacune de ces années.

Le tableau ci-après présente le taux de rendement total de votre compte pour les périodes se terminant le 31 décembre 2030. Les rendements sont indiqués après déduction des frais, lesquels comprennent les frais liés aux conseils, les frais liés aux opérations et les autres frais liés au compte, mais non l'impôt sur le revenu.

Gardez à l'esprit que vos rendements reflètent la répartition de vos placements dans le compte ainsi que leur degré de risque. Pour évaluer vos rendements, vous devez tenir compte de vos objectifs de placement, des risques que vous êtes prêt à prendre et de la valeur des conseils et des services reçus.

	Dernière année	Trois dernières années	Cinq dernières années	Dix dernières années	Depuis l'ouverture de votre compte
Votre compte	5,51 %	10,92 %	12,07 %	12,90 %	13,09 %

Méthode de calcul

Nous utilisons une méthode de calcul du taux de rendement pondéré en fonction des flux de trésorerie externes. Communiquez avec votre représentant pour plus de renseignements sur ce calcul.

Les rendements figurant dans ce tableau sont vos taux de rendement personnels. Les variations de la valeur des titres dans lesquels vous avez investi, les dividendes et les intérêts qui vous sont versés sur ces titres ainsi que les dépôts dans compte et les retraits du compte ont des conséquences sur vos rendements.

Si vous avez un plan financier personnel, il doit comprendre un taux de rendement cible, qui correspond au rendement requis pour atteindre vos objectifs de placement. En comparant les taux de rendement réellement obtenus (indiqués dans le tableau) avec votre taux de rendement cible, vous pouvez vérifier si vous êtes en bonne voie d'atteindre vos objectifs de placement.

Contactez votre représentant pour en discuter.

A.M., 2014-11**Arrêté numéro V-1.1-2014-11 du ministre des Finances en date du 5 décembre 2014**

Loi sur les valeurs mobilières
(chapitre V-1.1)

CONCERNANT le Règlement modifiant le Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription et le Règlement modifiant le Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables

VU que les paragraphes 1^o, 3^o, 9^o, 26^o, 27^o et 34^o de l'article 331.1 de la Loi sur les valeurs mobilières (chapitre V-1.1) prévoient que l'Autorité des marchés financiers peut adopter des règlements concernant les matières visées à ces paragraphes;

VU que les troisième et quatrième alinéas de l'article 331.2 de cette loi prévoient qu'un projet de règlement est publié au Bulletin de l'Autorité des marchés financiers, qu'il est accompagné de l'avis prévu à l'article 10 de la Loi sur les règlements (chapitre R-18.1) et qu'il ne peut être soumis pour approbation ou être édicté avant l'expiration d'un délai de 30 jours à compter de sa publication;

VU que les premier et cinquième alinéas de cet article prévoient que tout règlement pris en vertu de l'article 331.1 est approuvé, avec ou sans modification, par le ministre des Finances et qu'il entre en vigueur à la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec* ou à une date ultérieure qu'indique le règlement;

VU que le Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription a été approuvé par l'arrêté ministériel n° 2009-05 du 9 septembre 2009 (2009, *G.O.* 2, 4824A);

VU que le Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables a été approuvé par l'arrêté ministériel n° 2010-16 du 3 décembre 2010 (2010, *G.O.* 2, 5530);

VU qu'il y a lieu de modifier ces règlements;

VU que le projet de Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription et le projet de Règlement modifiant le Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables ont été publiés au Bulletin de l'Autorité des marchés financiers, volume 10, n° 48 du 5 décembre 2013;

VU que l'Autorité des marchés financiers a adopté le 14 novembre 2014, par la décision n° 2014-PDG-0139, le Règlement modifiant le Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription et, par la décision n° 2014-PDG-0140, le Règlement modifiant le Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables;

VU qu'il y a lieu d'approuver ces règlements sans modification;

EN CONSÉQUENCE, le ministre des Finances approuve sans modification le Règlement modifiant le Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription et le Règlement modifiant le Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables, dont les textes sont annexés au présent arrêté.

Le 5 décembre 2014

Le ministre des Finances,
CARLOS LEITÃO

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 33-109 SUR LES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'INSCRIPTION

Loi sur les valeurs mobilières

(chapitre V-1.1, a. 331.1, par. 1^o, 3^o, 26^o, 27^o et 34^o)

1. L'article 1.1 du Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription (chapitre V-1.1, r. 12) est modifié :

1^o par le remplacement de la définition de l'expression « date de cessation » par les suivantes :

« « date de cessation » : le dernier jour où une personne physique a été autorisée à agir à titre de personne physique inscrite auprès de sa société parrainante ou a été une personne physique autorisée de sa société parrainante en raison de la fin de sa relation avec la société à titre de salarié, d'associé ou de mandataire ou d'une modification à cette relation;

« établissement » : l'établissement où la société exerce une activité qui nécessite l'inscription, notamment une résidence si l'activité régulière et continue nécessitant l'inscription est exercée à cette résidence ou si des registres y relatifs y sont conservés; »;

2^o par le remplacement de la définition de l'expression « personne physique autorisée » par la suivante :

« « personne physique autorisée » : toute personne physique qui remplit l'une des conditions suivantes:

a) elle est administrateur, chef de la direction, chef des finances ou chef de l'exploitation d'une société ou exerce une fonction analogue;

b) elle a la propriété véritable d'au moins 10 % des titres avec droit de vote de la société ou exerce, directement ou indirectement, une emprise sur ceux-ci;»

c) elle est fiduciaire, liquidateur, exécuteur ou représentant légal et a la propriété véritable d'au moins 10 % des titres avec droit de vote de la société ou exerce, directement ou indirectement, une emprise sur ceux-ci; ».

2. L'article 2.3 de ce règlement est modifié, dans le paragraphe 2 :

1^o par le remplacement, dans le texte anglais du sous-paragraphe *b*, des mots « by the firm resigned voluntarily, or » par les mots « by the firm to resign, resigned voluntarily or »;

2^o par l'insertion, à la fin de la disposition *i* du sous-paragraphe *c*, de « (autre que le paragraphe *c* de la rubrique 13.3) »;

3^o par le remplacement, dans le sous-paragraphe *d*, des mots « dans la catégorie dans laquelle » par les mots « dans l'une des catégories dans lesquelles ».

3. L'article 2.6 de ce règlement est modifié par le remplacement, dans le texte anglais du paragraphe 1, du mot « subsection » par le mot « paragraph ».

4. L'article 3.1 de ce règlement est modifié par le remplacement, dans le texte anglais du paragraphe 1, du mot « subsections » par le mot « subsection ».

5. L'article 4.1 de ce règlement est modifié, dans le paragraphe 4 :

1^o par la suppression, dans le texte anglais, de « : »;

2^o par le remplacement, dans le texte anglais des sous-paragraphe *a* et *b*, de « ; » par « , »;

3^o par le remplacement, dans le texte anglais du sous-paragraphe *c*, de « , » par « , or »;

4^o par l'addition, après le sous-paragraphe *c*, du suivant :

« *d*) tout renseignement figurant à l'appendice C de l'Annexe 33-109A4. ».

6. L'article 4.2 de ce règlement est modifié :

1^o par le remplacement, partout où il se trouve dans le texte anglais du paragraphe 2, du mot « subsection » par le mot « paragraph »;

2° par le remplacement, dans le texte anglais du sous-paragraphe *b* du paragraphe 4, du mot « subsection » par le mot « paragraph ».

7. L'Annexe 33-109A1 de ce règlement est modifiée :

1° par le remplacement, dans le texte anglais du paragraphe sous l'intitulé « **GENERAL INSTRUCTIONS** », du mot « activity » par le mot « capacity »;

2° par le remplacement du paragraphe sous l'intitulé « **Terminologie** » par le suivant :

« Dans le présent formulaire, l'expression « date de cessation » ou « date de prise d'effet de la cessation de la relation » désigne le dernier jour où une personne physique a été autorisée à agir à titre de personne physique inscrite auprès de sa société parrainante ou le dernier jour où elle a été une personne physique autorisée de sa société parrainante en raison de la fin de sa relation avec la société à titre de salarié, d'associé ou de mandataire ou d'une modification à cette relation. »;

3° par le remplacement, dans le deuxième paragraphe sous l'intitulé « **Quand présenter ce formulaire** », des mots « la date de la cessation de relation » par les mots « la date de cessation »;

4° par le remplacement, dans la rubrique 3, du mot « Adresse » par les mots « Adresse de l'établissement »;

5° dans la rubrique 4 :

a) par le remplacement, dans la question 1, de la phrase « Il s'agit de la date à laquelle la personne physique a cessé d'être autorisée à exercer des activités nécessitant l'inscription auprès de la société ou d'être une personne physique autorisée. » par la suivante :

« Il s'agit du dernier jour où une personne physique a été autorisée à agir à titre de personne physique inscrite auprès de la société parrainante ou a été une personne physique autorisée. »;

b) par l'addition, à la fin de la question 2, de ce qui suit :

« Si vous avez coché « Autre motif », fournissez des explications :

_____ »;

6° par l'insertion, dans la question 8 de la rubrique 5 et après les mots « à plusieurs reprises », des mots « ou de façon importante »;

7° par le remplacement, dans la rubrique 7, des mots « et (ou) » par le mot « et ».

8. L'Annexe 33-109A2 de ce règlement est modifiée :

1° par l'insertion, dans le paragraphe sous l'intitulé « **INSTRUCTIONS GÉNÉRALES** » et après les mots « activités autorisées », des mots « ou lorsque d'autres changements sont apportés aux renseignements figurant dans l'appendice C de l'Annexe 33-109A4 »;

2° dans la rubrique 2 :

a) par le remplacement du texte anglais de la question 1 par le suivant :

« 1. Are you filing this form under the passport system / interface for registration?

Choose "No" if you are registered in:

(a) only one jurisdiction of Canada

(b) more than one jurisdiction of Canada and you are requesting a surrender in a non-principal jurisdiction or jurisdictions, but not in your principal jurisdiction, or

(c) more than one jurisdiction of Canada and you are requesting a change only in your principal jurisdiction.

Yes No »;

b) par la suppression, dans la question 2, des mots « de catégories d'inscription »;

3° dans la question 3 de la rubrique 4 :

a) par la suppression des mots « ci-dessus »;

b) par le remplacement, dans le texte anglais, des mots « 36 month period » par les mots « 36-month period »;

c) par le remplacement, dans le texte anglais, du mot « yes » par le mot « Yes »;

4° par l'insertion, dans le texte anglais de la rubrique 5 et avant le mot « category », du mot « registration »;

5° dans la rubrique 6 :

a) par le remplacement, dans le premier paragraphe, des mots « appendice A » par les mots « appendice B »;

b) par le remplacement du deuxième paragraphe par le suivant :

« Les renseignements personnels à fournir dans le présent formulaire sont aussi recueillis par l'OAR indiqué à l'appendice B et utilisés par lui aux fins de l'application de son règlement intérieur et de ses règlements, décisions et politiques. »;

c) par le remplacement, dans le dernier paragraphe, des mots « appendice A » par les mots « appendice B »;

6° par le remplacement, dans la rubrique 7, des mots « ou » par le mot « et », et du mot « quiconque » par « , quiconque »;

7° par le remplacement, dans le texte anglais de l'appendice A, de la phrase « Indicate the continuing education activities which you have participated during the last 36 months and which are relevant to the category of registration you are applying for: » par la suivante :

« Indicate the continuing education activities in which you have participated during the last 36 months and that are relevant to the category of registration you are applying for: »;

8° par le remplacement de l'appendice B par la suivante :

« APPENDICE B – Coordonnées relatives à l'avis de collecte et d'utilisation de renseignements personnels »

Alberta

Alberta Securities Commission
Suite 600, 250–5th St. SW
Calgary (Alberta) T2P 0R4
Attention: Information Officer
Téléphone : 403-297-6454

Ontario

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
22nd Floor
20 Queen Street West
Toronto (Ontario) M5H 3S8
Attention: Compliance and Registrant Regulation
Téléphone : 416-593-8314
Courriel : registration@osc.gov.on.ca

Colombie-Britannique

British Columbia Securities Commission
P.O. Box 10142, Pacific Centre
701 West Georgia Street
Vancouver (Colombie-Britannique)
V7Y 1L2
Attention: Freedom of Information Officer
Téléphone : 604-899-6500 ou
800-373-6393 (au Canada)

Québec

Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
À l'attention du responsable de l'accès à l'information
Téléphone : 514-395-0337 ou
877-525-0337

Île-du-Prince-Édouard

Securities Office
Department of Community Affairs and Attorney General
P.O. Box 2000
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
C1A 7N8
Attention: Deputy Registrar of Securities
Téléphone : 902-368-6288

Saskatchewan

Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan
Suite 601, 1919 Saskatchewan Drive
Regina (Saskatchewan) S4P 4H2
Attention: Deputy Director, Capital Markets
Téléphone : 306-787-5871

Manitoba

Commission des valeurs mobilières du Manitoba
400, avenue St-Mary, bureau 500
Winnipeg (Manitoba) R3C 4K5
À l'attention du directeur des inscriptions
Téléphone : 204-945-2548
Télécopieur : 204-945-0330

Terre-Neuve-et-Labrador

Superintendent of Securities, Service NL
Government of Newfoundland and Labrador
P.O. Box 8700
2nd Floor, West Block
Confederation Building
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)
A1B 4J6
Attention: Manager of Registrations
Téléphone : 709-729-5661

Nouveau-Brunswick

Financial and Consumer Services
Commission of New Brunswick /
Commission des services financiers et des
services aux consommateurs du
Nouveau-Brunswick
85, rue Charlotte, bureau 300
Saint John (Nouveau-Brunswick) E2L 2J2
À l'intention du Directeur des valeurs
mobilières
Téléphone : 506-658-3060

Nouvelle-Écosse

Nova Scotia Securities Commission
Suite 400, 5251 Duke Street
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 1P3
Attention: Deputy Director, Capital Markets
Téléphone : 902-424-7768

Nunavut

Gouvernement du Nunavut
Ministère de la Justice
C.P. 1000, succ. 570
Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0
Attention: Deputy Registrar of Securities
Téléphone : 867-975-6590

Territoires du Nord-Ouest

Government of the Northwest Territories
Department of Justice
1st Floor Stuart M. Hodgson Building
5009 – 49th Street
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
X1A 2L9
Attention: Deputy Superintendent of
Securities
Téléphone : 867-920-8984

Yukon

Gouvernement du Yukon
Surintendant des valeurs mobilières
Ministère des Services aux collectivités
P.O. Box 2703 C-6
Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6
À l'attention du surintendant des valeurs
mobilières
Téléphone : 867-667-5314

Organisme d'autoréglementation

Organisme canadien de réglementation du
commerce des valeurs mobilières
121 King Street West, Suite 2000
Toronto (Ontario) M5H 3T9
À l'attention du responsable de la protection
des renseignements personnels
Téléphone : 416-364-6133
Courriel : PrivacyOfficer@iicroc.ca ».

9. L'Annexe 33-109A3 de ce règlement est modifiée :

1^o par le remplacement de la rubrique 1 par la suivante :

« Rubrique 1 Type d'établissement

Succursale ou établissement

Sous-succursale (membres de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels seulement) »;

2^o par le remplacement de la rubrique 3 par la suivante :

« Rubrique 3 Renseignements sur l'établissement

Adresse de l'établissement : _____
(une case postale n'est pas une adresse valide)

Adresse postale (si elle est différente de l'adresse de l'établissement) :

Numéro de téléphone : _____

Numéro de télécopieur : _____

Courriel : _____ »;

3^o par le remplacement du deuxième paragraphe de la rubrique 4 par le suivant :

« Les renseignements personnels à fournir dans le présent formulaire sont aussi recueillis par l'OAR indiqué à l'appendice A et utilisé par lui aux fins de l'application de son règlement intérieur et de ses règlements, décisions et politiques. »;

4^o par le remplacement, dans la rubrique 5, des mots « et (ou) » par le mot « et », et du mot « quiconque » par « , quiconque »;

5^o par l'insertion, dans la rubrique 6 et après le paragraphe sous l'intitulé « **Attestation – format BDNI :** », de ce qui suit :

« Si l'établissement est une résidence, la personne physique qui y exerce des activités a rempli le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4 attestant qu'elle consent à ce que l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières y entre aux fins de l'application de la législation en valeurs mobilières et de la législation sur les dérivés, y compris la législation sur les contrats à terme standardisés sur marchandises. »;

6° par le remplacement du paragraphe sous l'intitulé « **Attestation – format différent du format BDNI :** » par le suivant :

« En signant ci-dessous, j'atteste ce qui suit à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières de chaque territoire dans lequel je présente ce formulaire pour le compte de la société, directement ou par l'intermédiaire de l'autorité principale :

- j'ai lu ce formulaire et compris les questions;
- tous les renseignements présentés sur ce formulaire sont véridiques et complets;
- si l'établissement précisé dans ce formulaire est une résidence, la personne physique qui y exerce des activités a rempli le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4 attestant qu'elle consent à ce que l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières y entre aux fins de l'application de la législation en valeurs mobilières et de la législation sur les dérivés, y compris la législation sur les contrats à terme standardisés sur marchandises. »;

7° par le remplacement de l'appendice A par la suivante :

« **APPENDICE A – Coordonnées relatives à l'avis de collecte et d'utilisation de renseignements personnels**

Alberta

Alberta Securities Commission
Suite 600, 250–5th St. SW
Calgary (Alberta) T2P 0R4
Attention: Information Officer
Téléphone : 403-297-6454

Ontario

Commission des valeurs mobilières de
l'Ontario
22nd Floor
20 Queen Street West
Toronto (Ontario) M5H 3S8
Attention: Compliance and Registrant
Regulation
Téléphone : 416-593-8314
Courriel : registration@osc.gov.on.ca

Colombie-Britannique

British Columbia Securities Commission
 P.O. Box 10142, Pacific Centre
 701 West Georgia Street
 Vancouver (Colombie-Britannique)
 V7Y 1L2
 Attention: Freedom of Information Officer
 Téléphone : 604-899-6500 ou
 800-373-6393 (au Canada)

Île-du-Prince-Édouard

Securities Office
 Department of Community Affairs and
 Attorney General
 P.O. Box 2000
 Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
 C1A 7N8
 Attention: Deputy Registrar of Securities
 Téléphone : 902-368-6288

Manitoba

Commission des valeurs mobilières du
 Manitoba
 400, avenue St-Mary, bureau 500
 Winnipeg (Manitoba) R3C 4K5
 À l'attention du directeur des inscriptions
 Téléphone : 204-945-2548
 Télécopieur : 204-945-0330

Nouveau-Brunswick

Financial and Consumer Services
 Commission of New Brunswick /
 Commission des services financiers et des
 services aux consommateurs du
 Nouveau-Brunswick
 85, rue Charlotte, bureau 300
 Saint John (Nouveau-Brunswick) E2L 2J2
 À l'intention du Directeur des valeurs
 mobilières
 Téléphone : 506-658-3060

Québec

Autorité des marchés financiers
 800, square Victoria, 22^e étage
 C.P. 246, tour de la Bourse
 Montréal (Québec) H4Z 1G3
 À l'attention du responsable de l'accès à
 l'information
 Téléphone : 514-395-0337 ou
 877-525-0337

Saskatchewan

Financial and Consumer Affairs Authority
 of Saskatchewan
 Suite 601, 1919 Saskatchewan Drive
 Regina (Saskatchewan) S4P 4H2
 Attention: Deputy Director, Capital Markets
 Téléphone : 306-787-5871

Terre-Neuve-et-Labrador

Superintendent of Securities, Service NL
 Government of Newfoundland and
 Labrador
 P.O. Box 8700
 2nd Floor, West Block
 Confederation Building
 St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)
 A1B 4J6
 Attention: Manager of Registrations
 Téléphone : 709-729-5661

Territoires du Nord-Ouest

Government of the Northwest Territories
 Department of Justice
 1st Floor Stuart M. Hodgson Building
 5009 – 49th Street
 Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
 X1A 2L9
 Attention: Deputy Superintendent of
 Securities
 Téléphone : 867-920-8984

Nouvelle-Écosse

Nova Scotia Securities Commission
 Suite 400, 5251 Duke Street
 Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 1P3
 Attention: Deputy Director, Capital Markets
 Téléphone : 902-424-7768

Yukon

Gouvernement du Yukon
 Surintendant des valeurs mobilières
 Ministère des Services aux collectivités
 P.O. Box 2703 C-6
 Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6
 À l'attention du surintendant des valeurs
 mobilières
 Téléphone : 867-667-5314

Nunavut

Gouvernement du Nunavut
 Ministère de la Justice
 C.P. 1000, succ. 570
 Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0
 Attention: Deputy Registrar of Securities
 Téléphone : 867-975-6590

Organisme d'autoréglementation

Organisme canadien de réglementation du
 commerce des valeurs mobilières
 121 King Street West, Suite 2000
 Toronto (Ontario) M5H 3T9
 À l'attention du responsable de la protection
 des renseignements personnels
 Téléphone : 416-364-6133
 Courriel : PrivacyOfficer@iiroc.ca ».

10. L'Annexe 33-109A4 de ce règlement est modifiée :

1^o par le remplacement du paragraphe sous l'intitulé « **INSTRUCTIONS GÉNÉRALES** » par le suivant :

« Ce formulaire doit être rempli et présenté aux agents responsables ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières, ou à l'organisme d'autoréglementation (OAR) lorsqu'une personne physique :

- demande à s'inscrire dans une catégorie;
- demande un examen en tant que personne physique autorisée.

Un seul formulaire doit être présenté, même pour une demande d'inscription dans plusieurs catégories. Ce formulaire sert aussi à demander un examen en tant que personne physique autorisée. Une case postale n'est pas une adresse valide pour l'établissement. »;

2^o par le remplacement des paragraphes sous l'intitulé « **Terminologie** » par les suivants :

« Dans le présent formulaire, les expressions « actionnaire important » et « actionnaire » désignent tout actionnaire qui, au total, est directement ou indirectement propriétaire de titres lui assurant 10 % ou plus des droits de vote rattachés à l'ensemble des titres avec droit de vote en circulation.

Sauf au Québec, l'expression « dérivés » désigne les instruments financiers comme les contrats à terme standardisés, notamment les contrats négociables, les options sur contrats à terme et les swaps dont le cours, la valeur ou les obligations de paiement sont fonction d'un ou de plusieurs éléments sous-jacents. Les dérivés peuvent se présenter sous la forme d'instruments, de contrats ou de titres. Au Québec, cette expression désigne un dérivé au sens de la Loi sur les instruments dérivés (chapitre I-14.01).

L'expression « personne autorisée » désigne, à l'égard d'un membre de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM), une personne qui est un associé, un administrateur, un dirigeant, un salarié ou un mandataire du membre et qui est autorisée par l'OCRCVM ou par un autre OAR canadien à remplir toute fonction prescrite par le règlement intérieur, les règlements ou les politiques de l'OCRCVM ou d'un autre OAR canadien.

L'expression « société parrainante » désigne la société inscrite au sein de laquelle vous exercerez vos fonctions à titre de personne physique inscrite ou autorisée.

L'expression « titre de CFA » désigne le titre obtenu au terme du programme d'étude des analystes financiers agréés élaboré et administré par le CFA Institute, selon l'appellation qui lui est donnée à la date d'entrée en vigueur du présent règlement, ainsi que tout programme antérieur ou postérieur dont la portée et le contenu ne sont pas sensiblement moindres que ceux du programme en question.

L'expression « titre de gestionnaire de placements canadien » désigne le titre obtenu au terme du programme d'études pour les gestionnaires de placements canadiens élaboré et administré par Formation mondiale CSI Inc., selon l'appellation qui lui est donnée à la date d'entrée en vigueur du présent règlement, ainsi que tout programme antérieur ou postérieur dont la portée et le contenu ne sont pas sensiblement moindres que ceux du programme en question.

Les mots « vous », « votre » et « personne physique » désignent la personne physique qui demande à s'inscrire ou qui dépose ce formulaire en tant que personne physique autorisée en vertu de la législation en valeurs mobilières et (ou) de la législation sur les dérivés. »;

3° sous l'intitulé « **Comment présenter ce formulaire** » :

a) par le remplacement, dans le texte anglais, du sous-intitulé « **NRD Format** » par « **NRD format** »;

b) sous l'intitulé « **Format BDNI** » :

i) par la suppression de la phrase « Ne présentez qu'un seul formulaire, peu importe le nombre de catégories dans lesquelles vous demandez à vous inscrire. »;

ii) par le remplacement des mots « avec la réglementation des valeurs mobilières » par les mots « en droit des valeurs mobilières »;

c) sous l'intitulé « **Format différent du format BDNI** » :

i) par le remplacement, dans le texte anglais du deuxième paragraphe, du mot « Item » par le mot « item »;

ii) par le remplacement, dans le dernier paragraphe, des mots « avec la réglementation des valeurs mobilières » par les mots « en droit des valeurs mobilières » et par le remplacement, dans le texte anglais de ce paragraphe, des mots « National Registration Database » par l'abréviation « NRD »;

4° par le remplacement, dans le texte anglais des questions 2 et 3 de la rubrique 1, du mot « yes » par le mot « Yes »;

5° par l'insertion, après la question 2 de la rubrique 2, de la suivante :

« **3. Adresse électronique professionnelle :**

_____ »;

6° dans la question 1 de la rubrique 5 :

a) par le remplacement, dans le texte anglais précédent le paragraphe *a*, du mot « no » par le mot « No »;

b) par la suppression, dans le paragraphe *b*, des mots « dans votre territoire principal seulement »;

c) par le remplacement, dans le texte anglais, des mots « in any jurisdiction of Canada, » par les mots « in any jurisdiction of Canada. »;

7° par le remplacement, dans la question 1 de la rubrique 7, des mots « mais pas une case postale », par les mots « mais une case postale ne constitue pas un domicile élu acceptable », et de « Adresse électronique : _____ (le cas échéant) » par « Adresse électronique professionnelle : _____ »;

8° dans la rubrique 8 :

a) par le remplacement de la question 2 par la suivante :

« 2. Numéros d'étudiant

Le cas échéant, indiquez ci-dessous vos numéros d'étudiant pour les cours que vous avez réussis :

Formation mondiale CSI : _____

Institut IFSE : _____

Institut des banquiers canadiens (IBC) : _____

CFA Institute : _____

Advocis : _____

Association des distributeurs de REEE du Canada : _____

Autre : _____ »;

b) dans la question 4 :

i) par la suppression, dans le premier paragraphe, des mots « ci-dessous »;

ii) par le remplacement, dans le texte anglais, des mots « 36 month period » par les mots « 36-month period »;

iii) par le remplacement, dans le texte anglais du troisième paragraphe, du mot « yes » par le mot « Yes »;

9° par le remplacement des rubriques 9 et 10 par les suivantes :

« Rubrique 9 Établissement d'emploi

1. Fournissez les renseignements suivants sur votre nouvelle société parrainante. Si vous projetez de travailler à plus d'un établissement, fournissez les renseignements sur l'établissement où vous exercerez principalement vos activités. Si vous remplissez ce formulaire seulement parce que vous êtes une personne physique autorisée mais que vous n'êtes pas employé par la société parrainante et que vous n'agissez pas comme son mandataire, cochez la case « Sans objet ».

Numéro BDNI de l'établissement : _

Numéro d'identification unique (facultatif) : _____

Adresse de l'établissement : _____
(numéro, rue, ville, province, territoire ou État,
pays, code postal)

Numéro de téléphone : _____ Numéro de télécopieur _____

Sans objet

2. Si le siège de la société est situé à l'étranger et (ou) que vous n'êtes pas résident du Canada, indiquez l'adresse de l'établissement où vous exercerez principalement vos activités. Si vous remplissez ce formulaire seulement parce que vous êtes une personne physique autorisée mais que vous n'êtes pas employé par la société parrainante et que vous n'agissez pas comme son mandataire, cochez la case « Sans objet ».

Adresse de l'établissement : _____
(numéro, rue, ville, province, territoire ou
État, pays, code postal)

Numéro de téléphone : _____ Numéro de télécopieur _____

Sans objet

[Les points 3, 4 et 5 s'appliquent lorsque le format est différent du format
BDNI.]

3. Type d'établissement :

Siège
 Succursale ou établissement
 Sous-succursale (membres de l'Association canadienne des
courtiers de fonds mutuels seulement)

4. Nom du superviseur ou du directeur de succursale : _____

5. Cochez cette case si l'adresse postale de l'établissement est la même que celle de l'établissement indiquée ci-dessus. Si ce n'est pas le cas, veuillez fournir les renseignements ci-dessous :

Adresse postale : _____
(numéro, rue, ville, province, territoire ou État, pays, code
postal)

« Rubrique 10 Emploi, autres activités professionnelles, postes de dirigeant et d'administrateur actuels

Remplissez l'appendice G pour chacune des activités professionnelles que vous exercez actuellement, notamment auprès de votre société parrainante ou ailleurs. Indiquez également tous les postes de dirigeant ou d'administrateur ou les postes équivalents que vous occupez, ainsi que les postes d'influence. Fournissez ces renseignements sans égard au fait que les services ont été rendus :

- contre rémunération ou non;
- à titre professionnel ou non. »;

10° par le remplacement du texte anglais de la rubrique 11 par le suivant :

« Item 11 Previous employment and other activities

On Schedule H, complete your history of employment and other activities for the past 10 years. »;

11° par le remplacement, dans le texte anglais de la rubrique 12, des mots « Schedule I » par les mots « Schedule I, »;

12° dans la rubrique 13 :

a) par l'insertion, avant la question 1, de la phrase suivante :

« Les questions ci-dessous s'appliquent à l'égard de tout territoire du Canada et tout territoire étranger. »;

b) dans la question 1 :

i) par la suppression, dans le paragraphe a, des mots « d'une province, d'un territoire, d'un État ou d'un pays »;

ii) par la suppression dans le paragraphe b, des mots « dans une province, un territoire, un État ou un pays »;

iii) dans le paragraphe c :

A) par la suppression des mots « d'une province, d'un territoire, d'un État ou d'un pays »;

B) par le remplacement, dans le texte anglais, de « 8(3) » par « 8.3 »;

iv) par la suppression, dans le paragraphe *d*, des mots « d'une province, d'un territoire, d'un État ou d'un pays »;

c) par la suppression, partout où ils se trouvent dans les questions 2 et 3, des mots « dans une province, un territoire, un État ou un pays »;

13^o par le remplacement de la rubrique 14 par la suivante :

« Rubrique 14 Renseignements sur les infractions criminelles

Les questions ci-dessous visent les infractions commises dans tout territoire du Canada et tout territoire étranger.

Vous devez déclarer toutes les infractions, notamment les suivantes :

- les infractions criminelles aux lois fédérales comme le Code criminel (L.R.C. 1985, chapitre C-46), la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. 1985, chapitre 1 (5^e suppl.)), la Loi sur la concurrence (L.R.C. 1985, chapitre C-34), la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (L.C. 2001, chapitre 27) et la Loi réglementant certaines drogues et autres substances (L.C. 1996, chapitre 19), même dans les cas suivants :

- o une suspension de casier été ordonnée en vertu de la Loi sur le casier judiciaire (L.R.C. 1985, chapitre C-47);

- o une absolution inconditionnelle ou sous conditions a été accordée en vertu du Code criminel;

- une infraction criminelle en réponse aux questions 2 et 4 ci-dessous, dont vous ou votre société avez été reconnu coupable ou pour laquelle vous ou votre société avez participé au Programme des mesures de rechange au cours des 3 années précédentes, même si une suspension de casier a été ordonnée en vertu Loi sur le casier judiciaire;

Vous n'êtes pas tenu de déclarer ce qui suit :

- les accusations d'infractions punissables par voie de déclaration sommaire de culpabilité qui sont suspendues depuis au moins 6 mois;

- les accusations criminelles qui sont suspendues depuis au moins 1 an;

- les infractions à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (L.C. 2002, chapitre 1);

- les infractions pour excès de vitesse ou stationnement interdit.

Sous réserve des exceptions ci-dessus :

1. Y a-t-il une accusation en instance ou suspendue contre vous relativement à une infraction criminelle?

Oui Non

Si vous avez répondu « oui », veuillez remplir la rubrique 14.1 de l'appendice K.

2. Avez-vous déjà été reconnu coupable d'une infraction criminelle, omis de contester votre culpabilité ou obtenu une absolution inconditionnelle ou sous conditions pour une infraction criminelle?

Oui Non

Si vous avez répondu « oui », veuillez remplir la rubrique 14.2 de l'appendice K.

3. À votre connaissance, y a-t-il une accusation en instance ou suspendue relativement à une infraction criminelle contre une société dont vous étiez associé, administrateur, dirigeant ou actionnaire important au moment où les faits reprochés ont eu lieu?

Oui Non

Si vous avez répondu « oui », veuillez remplir la rubrique 14.3 de l'appendice K.

4. À votre connaissance, une société a-t-elle déjà été reconnue coupable d'une infraction criminelle, omis de contester sa culpabilité ou obtenu une absolution inconditionnelle ou sous conditions pour une infraction criminelle lorsque vous en étiez associé, administrateur, dirigeant ou actionnaire important?

Oui Non

Si vous avez répondu « oui », veuillez remplir la rubrique 14.4 de l'appendice K. »;

14° dans la rubrique 15 :

a) par l'insertion, avant la question 1, de la phrase suivante :

« Les questions ci-dessous s'appliquent à l'égard de tout territoire du Canada et de tout territoire étranger. »;

b) par la suppression, dans les questions 1 et 2, des mots « dans une province, un territoire, un État ou un pays »;

15° dans la rubrique 16 :

a) par le remplacement, partout où il se trouve dans la question 2, de « 5 000 \$ » par « 10 000 \$ »;

b) par le remplacement de la question 4 par la suivante :

« 4. Saisies-arrêts, jugements non exécutés ou directives de paiement

Une autorité d'une province, d'un territoire ou d'un État, ou un tribunal a-t-il déjà prononcé contre vous, concernant vos dettes, ou, à votre connaissance, contre une société dont vous êtes ou étiez associé, administrateur, dirigeant ou actionnaire important, concernant vos dettes :

	Oui	Non
une saisie-arrêt?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
un jugement non exécuté?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
une directive de paiement?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si vous avez répondu « oui », veuillez remplir la rubrique 16.4 de l'appendice M. »;

16° dans la rubrique 20 :

a) par le remplacement, dans le titre, des mots « des renseignements personnels » par les mots « de renseignements personnels »;

b) par le remplacement, dans le texte anglais de la deuxième phrase sous l'intitulé « SROs », des mots « protected by law such as, police » par les mots « protected by law such as police »;

c) par l'insertion, dans la première phrase du dernier paragraphe de cette rubrique et après les mots « dirigeant autorisé », de « , un superviseur »;

17° par le remplacement, dans la rubrique 21, des mots « et (ou) » par le mot « et », et du mot « quiconque » par « , quiconque »;

18° par le remplacement de la rubrique 22 par la suivante :

« Rubrique 22 Attestation

1. Attestation – format BDNI

Je confirme avoir discuté des questions du présent formulaire avec un dirigeant, un directeur de succursale ou un superviseur de ma société parrainante. À ma connaissance, cette personne était convaincue que j'avais parfaitement compris les questions. Je limiterai mes activités à celles qui sont autorisées dans ma catégorie d'inscription. Si l'établissement précisé dans ce formulaire est une résidence, je consens par les présentes à ce que l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières y entre aux fins de l'application de la législation en valeurs mobilières et de la législation sur les dérivés, y compris la législation sur les contrats à terme standardisés sur marchandises.

Je présente ces renseignements en qualité de mandataire de la personne physique indiquée sur ce formulaire. En cochant cette case, j'atteste que la personne physique m'a fourni tous les renseignements présentés sur ce formulaire et l'attestation susmentionnée.

2. Attestation – format différent du format BDNI

Personne physique

En signant ci-dessous, j'atteste ce qui suit à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières, de chaque territoire dans lequel je présente ou dépose ce formulaire, directement ou par l'intermédiaire de l'autorité principale :

- j'ai lu ce formulaire et compris les questions;
- tous les renseignements présentés sur ce formulaire sont véridiques et complets;

• si l'établissement précisé dans ce formulaire est une résidence, je consens par les présentes à ce que l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières y entre aux fins de l'application de la législation en valeurs mobilières et de la législation sur les dérivés, y compris la législation sur les contrats à terme standardisés sur marchandises.

Signature de la personne physique : _____ Date : _____

Associé ou dirigeant autorisé de la société

En signant ci-dessous, j'atteste ce qui suit à l'agent responsable, ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières, de chaque territoire dans lequel je présente ce formulaire, directement ou par l'entremise de l'autorité principale, pour le compte de la personne physique :

• la personne physique dont le nom figure dans ce formulaire sera embauchée par la société parrainante comme personne physique inscrite ou autorisée;

• j'ai discuté des questions du présent formulaire avec la personne physique, ou un directeur de succursale, un superviseur ou un autre dirigeant ou associé l'a fait, et à ma connaissance, elle les comprend parfaitement.

Nom de la société

Nom du dirigeant ou de l'associé autorisé à signer

Titre du dirigeant ou de l'associé autorisé à signer

Signature du dirigeant ou de l'associé autorisé à signer

Date (AAAA/MM/JJ) »;

19° dans l'appendice A :

a) par le remplacement, partout où il se trouve dans le texte anglais de la rubrique 1.2 et après les mots « (for example, marriage, divorce, court order, commonly used name or nickname) », de « ? » par « : »;

b) par la suppression, dans le texte anglais de la rubrique 1.3 et après les mots « (for example, trade name or team name) », de « ? »;

c) par l'insertion, sous « **Nom 2** » et « **Nom 3** » dans la rubrique 1.3 et après « Non », de « Sans objet »;

20° dans l'appendice C :

a) par l'insertion, sous l'intitulé « **Catégories communes à tous les territoires en vertu de la législation en valeurs mobilières – Catégories de personnes physiques et activités autorisées** » et entre « [] Chef de la conformité » et « [] Dirigeant – Préciser le titre », de « [] Personne physique autorisée »;

b) par le remplacement, sous l'intitulé « **Manitoba – Individual categories and permitted activities** » du texte anglais, des mots « Floor Trader » par les mots « Floor Broker »;

c) par le remplacement, sous l'intitulé « **Catégories prévues par la législation locale sur les contrats à terme standardisés sur marchandises et les dérivés** », de la section relative au Québec par la suivante :

« **Québec**

Catégories de sociétés

[] Courtier en dérivés

[] Gestionnaire de portefeuille en dérivés

Catégories de personnes physiques et activités autorisées

[] Représentant de courtier en dérivés

[] Représentant-conseil en dérivés

[] Représentant-conseil adjoint en dérivés »;

21° par le remplacement, dans l'appendice D, des mots « Adresse électronique » par les mots « Adresse électronique professionnelle »;

22° par le remplacement, dans l'appendice E, du texte suivant le tableau par ce qui suit :

« Si vous avez inscrit le titre de CFA dans la rubrique 8.1, êtes-vous actuellement un membre du CFA Institute autorisé à utiliser ce titre?

Oui Non

Si vous avez répondu « non », expliquez pourquoi vous ne possédez plus ce titre :

Si vous avez inscrit le titre de gestionnaire de placements canadien dans la rubrique 8.1, êtes-vous actuellement autorisé à utiliser ce titre?

Oui Non

Si vous avez répondu « non », expliquez pourquoi vous ne possédez plus ce titre :

»;

23° par le remplacement du dernier paragraphe du texte anglais de la rubrique 8.4 de l'appendice F par le suivant :

« Indicate the continuing education activities in which you have participated during the last 36 months and that are relevant to the category of registration you are applying for: »;

24° dans l'appendice G :

a) par le remplacement du premier paragraphe par le suivant :

« Remplissez l'appendice G pour chacune des activités professionnelles que vous exercez actuellement, notamment auprès de votre société parrainante ou ailleurs. Indiquez également tous les postes de dirigeant ou d'administrateur ou les postes équivalents que vous occupez, ainsi que les postes d'influence. Fournissez ces renseignements sans égard au fait que les services ont été rendus : »

- contre rémunération ou non;
- à titre professionnel ou non. »;

b) par la suppression, dans le paragraphe de la section 3, des mots « auprès de cette société » après les mots « sur votre expérience »;

25° par le remplacement, dans le texte anglais du paragraphe *c* de la rubrique 13.1 de l'Appendice J, de « 8(3) » par « 8.3 »;

26° par l'insertion, dans le texte anglais des rubriques 14.2 et 14.4 de l'Appendice K, de « , » après les mots « from a criminal offence »;

27° par l'insertion, dans le texte anglais de la rubrique 16.2 de l'Appendice M et après les mots « including why », du mot « the »;

28° dans l'appendice N :

a) par le remplacement, dans le premier paragraphe, des mots « Nom de la société » par les mots « Nom de la société (dont les activités sont celles de courtier ou de conseiller en valeurs mobilières et (ou) en dérivés) »;

b) par le remplacement, dans le paragraphe *b*, des mots « valeur de marché » par les mots « valeur marchande »;

c) par le remplacement, partout où ils se trouvent dans le paragraphe *g*, des mots « le cas échéant » par « s.o. »;

29° par le remplacement de l'appendice O par la suivante :

« APPENDICE O – Coordonnées relatives à l'avis de collecte et d'utilisation de renseignements personnels »

Alberta

Alberta Securities Commission
Suite 600, 250–5th St. SW
Calgary (Alberta) T2P 0R4
Attention: Information Officer
Téléphone : 403-297-6454

Ontario

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
22nd Floor
20 Queen Street West
Toronto (Ontario) M5H 3S8
Attention: Compliance and Registrant Regulation
Téléphone : 416-593-8314
Courriel : registration@osc.gov.on.ca

Colombie-Britannique

British Columbia Securities Commission
P.O. Box 10142, Pacific Centre
701 West Georgia Street
Vancouver (Colombie-Britannique)
V7Y 1L2
Attention: Freedom of Information Officer
Téléphone : 604-899-6500 ou
800-373-6393 (au Canada)

Québec

Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
À l'attention du responsable de l'accès à l'information
Téléphone : 514-395-0337 ou
877-525-0337

Île-du-Prince-Édouard

Securities Office
Department of Community Affairs and Attorney General
P.O. Box 2000
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
C1A 7N8
Attention: Deputy Registrar of Securities
Téléphone : 902-368-6288

Saskatchewan

Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan
Suite 601, 1919 Saskatchewan Drive
Regina (Saskatchewan) S4P 4H2
Attention: Deputy Director, Capital Markets
Téléphone : 306-787-5871

Manitoba

Commission des valeurs mobilières du Manitoba
400, avenue St-Mary, bureau 500
Winnipeg (Manitoba) R3C 4K5
À l'attention du directeur des inscriptions
Téléphone : 204-945-2548
Télécopieur : 204-945-0330

Terre-Neuve-et-Labrador

Superintendent of Securities, Service NL
Government of Newfoundland and Labrador
P.O. Box 8700
2nd Floor, West Block
Confederation Building
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)
A1B 4J6
Attention: Manager of Registrations
Téléphone : 709-729-5661

Nouveau-Brunswick

Financial and Consumer Services
 Commission of New Brunswick /
 Commission des services financiers et des
 services aux consommateurs du
 Nouveau-Brunswick
 85, rue Charlotte, bureau 300
 Saint John (Nouveau-Brunswick) E2L 2J2
 À l'intention du Directeur des valeurs
 mobilières
 Téléphone : 506-658-3060

Territoires du Nord-Ouest

Government of the Northwest Territories
 Department of Justice
 1st Floor Stuart M. Hodgson Building
 5009 – 49th Street
 Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
 X1A 2L9
 Attention: Deputy Superintendent of
 Securities
 Téléphone : 867-920-8984

Nouvelle-Écosse

Nova Scotia Securities Commission
 Suite 400, 5251 Duke Street
 Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 1P3
 Attention: Deputy Director, Capital Markets
 Téléphone : 902-424-7768

Yukon

Gouvernement du Yukon
 Surintendant des valeurs mobilières
 Ministère des Services aux collectivités
 P.O. Box 2703 C-6
 Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6
 À l'attention du surintendant des valeurs
 mobilières
 Téléphone : 867-667-5314

Nunavut

Gouvernement du Nunavut
 Ministère de la Justice
 C.P. 1000, succ. 570
 Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0
 Attention: Deputy Registrar of Securities
 Téléphone : 867-975-6590

Organisme d'autoréglementation

Organisme canadien de réglementation du
 commerce des valeurs mobilières
 121 King Street West, Suite 2000
 Toronto (Ontario) M5H 3T9
 À l'attention du responsable de la protection
 des renseignements personnels
 Téléphone : 416-364-6133
 Courriel : PrivacyOfficer@iicroc.ca ».

11. L'Annexe 33-109A5 de ce règlement est modifiée :

1^o par le remplacement des paragraphes 1 et 2 sous l'intitulé « **INSTRUCTIONS GÉNÉRALES** » par les suivants :

« • le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A6, sauf en ce qui concerne les modifications visées à l'article 3.1 du Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription (chapitre V-1.1, r. 12);

- le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4. »;

2^o par le remplacement du deuxième paragraphe de la rubrique 3 par le suivant :

« Les renseignements personnels à fournir dans le présent formulaire sont aussi recueillis par l'OAR indiqué à l'appendice A et utilisés par lui aux fins de l'application de son règlement intérieur et de ses règlements, décisions et politiques. »;

3^o par le remplacement, dans la rubrique 4, des mots « et (ou) » par le mot « et »;

4^o par le remplacement de l'appendice A par la suivante :

« **APPENDICE A – Coordonnées relatives à l'avis de collecte et d'utilisation de renseignements personnels**

<p>Alberta Alberta Securities Commission Suite 600, 250-5th St. SW Calgary (Alberta) T2P 0R4 Attention: Information Officer Téléphone : 403-297-6454</p>	<p>Ontario Commission des valeurs mobilières de l'Ontario 22nd Floor 20 Queen Street West Toronto (Ontario) M5H 3S8 Attention: Compliance and Registrant Regulation Téléphone : 416-593-8314 Courriel : registration@osc.gov.on.ca</p>
--	--

<p>Colombie-Britannique British Columbia Securities Commission P.O. Box 10142, Pacific Centre 701 West Georgia Street Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1L2 Attention: Freedom of Information Officer Téléphone : 604-899-6500 ou 800-373-6393 (au Canada)</p>	<p>Québec Autorité des marchés financiers 800, square Victoria, 22^e étage C.P. 246, tour de la Bourse Montréal (Québec) H4Z 1G3 À l'attention du responsable de l'accès à l'information Téléphone : 514-395-0337 ou 877-525-0337</p>
<p>Île-du-Prince-Édouard Securities Office Department of Community Affairs and Attorney General P.O. Box 2000 Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) C1A 7N8 Attention: Deputy Registrar of Securities Téléphone : 902-368-6288</p>	<p>Saskatchewan Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan Suite 601, 1919 Saskatchewan Drive Regina (Saskatchewan) S4P 4H2 Attention: Deputy Director, Capital Markets Téléphone : 306-787-5871</p>
<p>Manitoba Commission des valeurs mobilières du Manitoba 400, avenue St-Mary, bureau 500 Winnipeg (Manitoba) R3C 4K5 À l'attention du directeur des inscriptions Téléphone : 204-945-2548 Télécopieur : 204-945-0330</p>	<p>Terre-Neuve-et-Labrador Superintendent of Securities, Service NL Government of Newfoundland and Labrador P.O. Box 8700 2nd Floor, West Block Confederation Building St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) A1B 4J6 Attention: Manager of Registrations Téléphone : 709-729-5661</p>

<p>Nouveau-Brunswick Financial and Consumer Services Commission of New Brunswick / Commission des services financiers et des services aux consommateurs du Nouveau-Brunswick 85, rue Charlotte, bureau 300 Saint John (Nouveau-Brunswick) E2L 2J2 À l'intention du Directeur des valeurs mobilières Téléphone : 506-658-3060</p>	<p>Territoires du Nord-Ouest Government of the Northwest Territories Department of Justice 1st Floor Stuart M. Hodgson Building 5009 – 49th Street Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) X1A 2L9 Attention: Deputy Superintendent of Securities Téléphone : 867-920-8984</p>
<p>Nouvelle-Écosse Nova Scotia Securities Commission Suite 400, 5251 Duke Street Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 1P3 Attention: Deputy Director, Capital Markets Téléphone : 902-424-7768</p>	<p>Yukon Gouvernement du Yukon Surintendant des valeurs mobilières Ministère des Services aux collectivités P.O. Box 2703 C-6 Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6 À l'attention du surintendant des valeurs mobilières Téléphone : 867-667-5314</p>
<p>Nunavut Gouvernement du Nunavut Ministère de la Justice C.P. 1000, succ. 570 Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0 Attention: Deputy Registrar of Securities Téléphone : 867-975-6590</p>	<p>Organisme d'autoréglementation Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières 121 King Street West, Suite 2000 Toronto (Ontario) M5H 3T9 À l'attention du responsable de la protection des renseignements personnels Téléphone : 416-364-6133 Courriel : PrivacyOfficer@iirc.ca ».</p>

12. L'Annexe 33-109A6 de ce règlement est modifiée :

1° par l'insertion, sous l'intitulé « **Définitions** », des mots « Dans le présent formulaire, on entend par : »;

2° par le remplacement, dans le texte anglais des définitions, des mots « Principal Regulator » par les mots « Principal regulator »;

3° dans le deuxième paragraphe sous l'intitulé « **Contenu du formulaire** » :

a) par le remplacement, dans le texte anglais du point 1, des mots « Submission to Jurisdiction and Appointment of Agent for Service » par les mots « Submission to jurisdiction and appointment of agent for service »;

b) par le remplacement du point 2 par le suivant :

« 2. Le plan d'affaires, le manuel des politiques et procédures et les conventions conclues avec les clients (sauf en Ontario) (question 3.3) »;

4^o par le remplacement, dans le texte anglais de l'avant-dernier paragraphe sous l'intitulé « **How to complete and submit the form** », du mot « which » par le mot « that »;

5^o par le remplacement du dernier paragraphe sous l'intitulé « Comment remplir et présenter ce formulaire » par le suivant :

« **Commet une infraction à la législation en valeurs mobilières et à la législation sur les dérivés, y compris la législation sur les contrats à terme standardisés sur marchandises, quiconque donne des renseignements faux ou trompeurs sur ce formulaire.** »;

6^o par le remplacement, dans le troisième paragraphe de la rubrique 1.3, de « 5.5* » par « 5.5 »;

7^o dans la rubrique 2.2 :

a) par le remplacement, partout où ils se trouvent dans le paragraphe a, des mots « adresse professionnelle » par les mots « adresse d'établissement », avec les adaptations nécessaires;

b) par le remplacement du paragraphe b par le suivant :

« b) Si la société n'est inscrite dans aucun territoire du Canada, indiquez le territoire du Canada dans lequel elle s'attend à exercer principalement ses activités nécessitant l'inscription à la fin de l'exercice en cours ou les avait exercées à la fin de son dernier exercice. »;

c) par le remplacement, dans le texte anglais de la rubrique 2.4, des mots « *Submission to Jurisdiction and Appointment of Agent for Service* » par les mots « *Submission to jurisdiction and appointment of agent for service* »;

8° par le remplacement, dans le texte anglais, des rubriques 2.5 et 2.6 par les suivantes :

« 2.5 Ultimate designated person

A registered firm must have an individual registered in the category of ultimate designated person.

Legal name	
Officer title	
Telephone number	
E-mail address	
NRD number, if available	
Address	
<input type="checkbox"/> Same as firm head office address	
Address line 1	
Address line 2	
City	Province/territory/state
Country	Postal/zip code

2.6 Chief compliance officer

Same as ultimate designated person

A registered firm must have an individual registered in the category of chief compliance officer.

Legal name	
Officer title	
Telephone number	
E-mail address	
NRD number, if available	
Address	
<input type="checkbox"/> Same as firm head office address	
Address line 1	
Address line 2	
City	Province/territory/state
Country	Postal/zip code

»;

9° par le remplacement du troisième paragraphe de la rubrique 3.3 par le suivant :

« Joignez le plan d'affaires de la société, son manuel des politiques et procédures et les conventions conclues avec ses clients, y compris la politique de placement et les conventions de gestion des placements, sauf si l'agent responsable en Ontario est l'autorité principale de la société qui demande à s'inscrire, à moins qu'il ne les ait demandés. »;

10° par le remplacement, dans le texte anglais du deuxième point d'énumération de la rubrique 5.1, des mots « in Québec only » par les mots « in Québec only. »;

11° par le remplacement, dans le texte anglais du deuxième paragraphe de la rubrique 5.4, des mots « all jurisdiction » par les mots « all jurisdictions »;

12° par l'insertion, dans la marge gauche du tableau de la rubrique 5.6, des indications suivantes :

« Ces renseignements sont requis uniquement si la société demande l'inscription au Québec à titre de courtier en épargne collective ou de courtier en plans de bourses d'études. »;

13° par le remplacement du premier paragraphe de la partie 9 par le suivant :

« Commet une infraction à la législation en valeurs mobilières et à la législation sur les dérivés, y compris la législation sur les contrats à terme standardisés sur marchandises, quiconque donne des renseignements faux ou trompeurs sur ce formulaire. »;

14° par le remplacement de l'appendice A par la suivante :

« APPENDICE A – Coordonnées relatives à l'avis de collecte et d'utilisation de renseignements personnels

Alberta

Alberta Securities Commission
Suite 600, 250–5th St. SW
Calgary (Alberta) T2P 0R4
Attention: Information Officer
Téléphone : 403-297-6454

Ontario

Commission des valeurs mobilières de
l'Ontario
22nd Floor
20 Queen Street West
Toronto (Ontario) M5H 3S8
Attention: Compliance and Registrant
Regulation
Téléphone : 416-593-8314
Courriel : registration@osc.gov.on.ca

Colombie-Britannique

British Columbia Securities Commission
 P.O. Box 10142, Pacific Centre
 701 West Georgia Street
 Vancouver (Colombie-Britannique)
 V7Y 1L2
 Attention: Freedom of Information Officer
 Téléphone : 604-899-6500 ou
 800-373-6393 (au Canada)

Île-du-Prince-Édouard

Securities Office
 Department of Community Affairs and
 Attorney General
 P.O. Box 2000
 Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
 C1A 7N8
 Attention: Deputy Registrar of Securities
 Téléphone : 902-368-6288

Manitoba

Commission des valeurs mobilières du
 Manitoba
 400, avenue St-Mary, bureau 500
 Winnipeg (Manitoba) R3C 4K5
 À l'attention du directeur des inscriptions
 Téléphone : 204-945-2548
 Télécopieur : 204-945-0330

Nouveau-Brunswick

Financial and Consumer Services
 Commission of New Brunswick /
 Commission des services financiers et des
 services aux consommateurs du
 Nouveau-Brunswick
 85, rue Charlotte, bureau 300
 Saint John (Nouveau-Brunswick) E2L 2J2
 À l'intention du Directeur des valeurs
 mobilières
 Téléphone : 506-658-3060

Québec

Autorité des marchés financiers
 800, square Victoria, 22^e étage
 C.P. 246, tour de la Bourse
 Montréal (Québec) H4Z 1G3
 À l'attention du responsable de l'accès à
 l'information
 Téléphone : 514-395-0337 ou
 877-525-0337

Saskatchewan

Financial and Consumer Affairs Authority
 of Saskatchewan
 Suite 601, 1919 Saskatchewan Drive
 Regina (Saskatchewan) S4P 4H2
 Attention: Deputy Director, Capital Markets
 Téléphone : 306-787-5871

Terre-Neuve-et-Labrador

Superintendent of Securities, Service NL
 Government of Newfoundland and
 Labrador
 P.O. Box 8700
 2nd Floor, West Block
 Confederation Building
 St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)
 A1B 4J6
 Attention: Manager of Registrations
 Téléphone : 709-729-5661

Territoires du Nord-Ouest

Government of the Northwest Territories
 Department of Justice
 1st Floor Stuart M. Hodgson Building
 5009 – 49th Street
 Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
 X1A 2L9
 Attention: Deputy Superintendent of
 Securities
 Téléphone : 867-920-8984

Nouvelle-Écosse

Nova Scotia Securities Commission
Suite 400, 5251 Duke Street
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 1P3
Attention: Deputy Director, Capital Markets
Téléphone : 902-424-7768

Yukon

Gouvernement du Yukon
Surintendant des valeurs mobilières
Ministère des Services aux collectivités
P.O. Box 2703 C-6
Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6
À l'attention du surintendant des valeurs
mobilières
Téléphone : 867-667-5314

Nunavut

Gouvernement du Nunavut
Ministère de la Justice
C.P. 1000, succ. 570
Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0
Attention: Deputy Registrar of Securities
Téléphone : 867-975-6590

Organisme d'autoréglementation

Organisme canadien de réglementation du
commerce des valeurs mobilières
121 King Street West, Suite 2000
Toronto (Ontario) M5H 3T9
À l'attention du responsable de la protection
des renseignements personnels
Téléphone : 416-364-6133
Courriel : PrivacyOfficer@iiroc.ca »;

15° par le remplacement, partout où ils se trouvent dans le texte anglais des paragraphes 7 et 8 et sous l'intitulé « Acceptation » de l'appendice B, des mots « Submission to Jurisdiction and Appointment of Agent for Service » par les mots « Submission to jurisdiction and appointment of agent for service »;

16° par le remplacement de l'appendice C par la suivante :

**« APPENDICE C - ANNEXE 31-103A1
CALCUL DE L'EXCÉDENT DU FONDS DE ROULEMENT**

Nom de la société

Calcul de l'excédent du fonds de roulement
(au _____, par comparaison au _____)

	Élément	Période en cours	Période antérieure
1.	Actif courant		
2.	Moins éléments d'actif courant qui ne sont pas facilement convertibles en trésorerie (p. ex., charges payées d'avance)		
3.	Actif courant ajusté Ligne 1 moins ligne 2 =		
4.	Passif courant		
5.	Ajouter 100 % de la dette non courante à l'endroit de parties liées sauf si la société et le prêteur ont signé une convention de subordination en la forme prévue à l'Annexe B du présent règlement et que la société en a transmis un exemplaire à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières. Se reporter à l'article 12.2 du présent règlement.		
6.	Passif courant ajusté Ligne 4 plus ligne 5 =		
7.	Fonds de roulement ajusté Ligne 3 moins ligne 6 =		
8.	Moins capital minimum		
9.	Moins risque de marché		

10.	Moins franchise de la police d'assurance ou du cautionnement visée à la partie 12 du présent règlement		
11.	Moins garanties		
12.	Moins écarts non résolus		
13.	Excédent du fonds de roulement		

Notes :

Établir le présent formulaire selon les mêmes principes comptables que ceux ayant servi à établir les états financiers conformément au Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables (c. V-1.1, r. 25). Pour d'autres indications sur ces principes comptables, se reporter à l'article 12.1 de l'Instruction générale relative au Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites (Décision 2011-PDG-0074, 2011-06-07).

Ligne 5. Dette à l'endroit de parties liées : Pour la définition de l'expression « parties liées » dans le cas d'une entreprise ayant une obligation d'information du public, se reporter au Manuel de l'ICCA. La société est tenue de transmettre à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières un exemplaire signé de la convention de subordination à la première des dates suivantes : a) 10 jours après la date de signature de la convention de subordination; b) la date à laquelle un montant subordonné en vertu de la convention est exclu du calcul de l'excédent du fonds de roulement selon le présent formulaire. **La société avise l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières 10 jours avant de rembourser son prêt (en totalité ou en partie) ou de résilier la convention.** Se reporter à l'article 12.2 du présent règlement.

Ligne 8. Capital minimum : Le montant indiqué sur cette ligne ne peut être inférieur aux montants suivants : a) 25 000 \$ dans le cas du conseiller et b) 50 000 \$ dans le cas du courtier. Dans le cas du gestionnaire de fonds d'investissement, il ne peut être inférieur à 100 000 \$ sauf si le paragraphe 4 de l'article 12.1 du présent règlement s'applique.

Ligne 9. Risque de marché : Calculer le montant indiqué sur cette ligne selon les instructions de l'appendice 1 de la présente annexe. Un appendice montrant le calcul des montants inclus à cette ligne comme risque de marché devrait être transmis à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières parallèlement à la présentation de la présente annexe.

Ligne 11. Garanties : Si la société inscrite garantit la responsabilité d'une autre personne, inclure le montant total de la garantie dans le calcul du fonds de roulement. Si le montant de la garantie est déclaré comme un passif courant dans l'état de la situation financière de la société et indiqué sur la ligne 4, ne pas l'indiquer sur la ligne 11.

Ligne 12. Écarts non résolus : Inclure dans le calcul de l'excédent du fonds de roulement tout écart non résolu qui pourrait entraîner une perte d'actif de la société ou des clients.

Les exemples ci-après donnent des indications pour calculer les écarts non résolus :

i) dans le cas d'un écart non résolu qui se rapporte aux titres des clients, le montant à indiquer sur la ligne 12 est égal à la juste valeur des positions à découvert du client, plus le taux de marge applicable à ces titres;

ii) dans le cas d'un écart non résolu qui se rapporte aux placements de la personne inscrite, le montant à indiquer sur la ligne 12 est égal à la juste valeur des positions à découvert sur les placements;

iii) dans le cas d'un écart non résolu qui se rapporte aux liquidités, le montant à indiquer sur la ligne 12 est égal au déficit de liquidités.

Se reporter à l'article 12.1 de l'Instruction générale relative au Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites pour obtenir davantage d'indications sur la façon d'établir et de déposer le présent formulaire.

Attestation de la direction

Nom de la société inscrite : _____

Nous avons examiné le calcul de l'excédent du fonds de roulement ci-joint et attestons que la société respecte les obligations en matière de capital au _____.

Nom et titre	Signature	Date
1. _____ _____	_____	_____
2. _____ _____	_____	_____

»;

**« APPENDICE 1 DE L'ANNEXE 31-103A1
CALCUL DE L'EXCÉDENT DU FONDS DE ROULEMENT
(ligne 9 [Risque de marché])**

Pour l'application du présent formulaire :

1) L'expression « juste valeur » s'entend de la valeur d'un titre établie conformément aux PCGR canadiens applicables aux entreprises ayant une obligation d'information du public.

2) Multiplier la juste valeur de chaque titre indiqué à la ligne 1, Actif courant, par le taux de marge applicable indiqué ci-dessous. Additionner les résultats de l'ensemble des titres détenus. Le total représente le « risque de marché » à reporter à la ligne 9.

a) Obligations, garanties ou non, bons du Trésor et billets

i) Obligations, garanties ou non, bons du Trésor et autres titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada, du Royaume-Uni, des États-Unis ou de tout autre État (pour autant que ces titres étrangers aient reçu la note Aaa ou AAA, respectivement de Moody's Investors Service Inc. et de Standard & Poor's Corporation) et arrivant à échéance :

dans l'année : 1 % de la juste valeur, multiplié par la fraction représentant le nombre de jours jusqu'à l'échéance divisé par 365;
 dans 1 à 3 ans : 1 % de la juste valeur;
 dans 3 à 7 ans : 2 % de la juste valeur;
 dans 7 à 11 ans : 4 % de la juste valeur;
 dans plus de 11 ans : 4 % de la juste valeur.

ii) Obligations, garanties ou non, bons du Trésor et autres titres émis ou garantis par un territoire du Canada et obligations de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et arrivant à échéance :

dans l'année : 2 % de la juste valeur, multiplié par la fraction représentant le nombre de jours jusqu'à l'échéance divisé par 365;
 dans 1 à 3 ans : 3 % de la juste valeur;
 dans 3 à 7 ans : 4 % de la juste valeur;
 dans 7 à 11 ans : 5 % de la juste valeur;
 dans plus de 11 ans : 5 % de la juste valeur.

iii) Obligations, garanties ou non, et billets (non en souffrance) émis ou garantis par une municipalité du Canada ou du Royaume-Uni et arrivant à échéance :

dans l'année : 3 % de la juste valeur, multipliés par la fraction représentant le nombre de jours jusqu'à l'échéance divisé par 365;

dans 1 à 3 ans : 5 % de la juste valeur;

dans 3 à 7 ans : 5 % de la juste valeur;

dans 7 à 11 ans : 5 % de la juste valeur;

dans plus de 11 ans : 5 % de la juste valeur.

iv) Autres obligations, garanties ou non, non commerciales (non en souffrance) : 10 % de la juste valeur.

v) Obligations, garanties ou non, billets (non en souffrance) commerciaux ou de sociétés et obligations non négociables et non transférables de sociétés de fiducie et de sociétés de prêt hypothécaire inscrites au nom de la société inscrite et arrivant à échéance :

dans l'année : 3 % de la juste valeur;

dans 1 à 3 ans : 6 % de la juste valeur;

dans 3 à 7 ans : 7 % de la juste valeur;

dans 7 à 11 ans : 10 % de la juste valeur.

dans plus de 11 ans : 10 % de la juste valeur.

***b)* Effets bancaires**

Certificats de dépôt, billets à ordre ou obligations non garanties émis par une banque à charte canadienne et acceptations bancaires de banque à charte canadienne arrivant à échéance :

dans l'année : 2 % de la juste valeur, multipliés par la fraction représentant le nombre de jours jusqu'à l'échéance divisé par 365;

dans plus de 1 an : le taux applicable aux obligations, garanties ou non, et aux billets commerciaux ou de sociétés.

***c)* Effets bancaires étrangers acceptables**

Certificats de dépôt, billets à ordre ou obligations non garanties émis par une banque étrangère, négociables, transférables et arrivant à échéance :

dans l'année : 2 % de la juste valeur, multipliés par la fraction représentant le nombre de jours jusqu'à l'échéance divisé par 365;

dans plus de 1 an : le taux applicable aux obligations, garanties ou non, et aux billets commerciaux ou de sociétés.

Les « effets bancaires étrangers acceptables » sont des certificats de dépôt et ou des billets à ordre émis par une banque qui n'est pas une banque à charte canadienne et dont la valeur nette (capital et réserves) est au moins égale à 200 000 000 \$.

d) Organismes de placement collectif

Titres d'organismes de placement collectif placés au moyen d'un prospectus dans tout territoire du Canada :

i) soit 5 % de la valeur liquidative par titre établie conformément au Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement (c. V-1.1, r. 42), dans le cas d'un OPC Fonds du marché monétaire au sens du Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement (c. V-1.1, r. 39);

ii) soit le taux de marge établi de la même façon que dans le cas des actions cotées, multiplié par la valeur liquidative par titre du fonds établie conformément au Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement.

Les titres d'organismes de placement collectif placés au moyen d'un prospectus aux États-Unis d'Amérique : 5 % de la valeur liquidative par titre si l'organisme est inscrit comme *investment company* en vertu du Investment Companies Act of 1940 et ses modifications, et se conforme à la Rule 2a-7 prise en vertu de cette loi.

e) Actions

Dans le présent paragraphe, les « titres » comprennent les droits et bons de souscription mais excluent les obligations garanties ou non.

i) Titres, y compris les titres de fonds d'investissement, les droits et les bons de souscription, cotés sur toute bourse reconnue au Canada ou aux États-Unis d'Amérique :

Position acheteur : marge requise

Titres se vendant à 2 \$ ou plus : 50 % de la juste valeur;

Titres se vendant de 1,75 \$ à 1,99 \$: 60 % de la juste valeur;

Titres se vendant de 1,50 \$ à 1,74 \$: 80 % de la juste valeur;

la juste valeur. Titres se vendant à moins de 1,50 \$: 100 % de

Positions à découvert : crédit requis;

juste valeur; Titres se vendant à 2 \$ ou plus : 150 % de la

l'action; Titres se vendant de 1,50 \$ à 1,99 \$: 3 \$

la juste valeur; Titres se vendant de 0,25 \$ à 1,49 \$: 200 % de

valeur plus 0,25 \$ l'action. Titres se vendant à moins de 0,25 \$: juste

ii) Pour les positions sur titres constitutifs d'un indice général d'une des bourses suivantes, 50 % de la juste valeur :

- a)* Australian Stock Exchange Limited
- b)* Bolsa de Madrid
- c)* Borsa Italiana
- d)* Copenhagen Stock Exchange
- e)* Euronext Amsterdam
- f)* Euronext Brussels
- g)* Euronext Paris S.A.
- h)* Frankfurt Stock Exchange
- i)* London Stock Exchange
- j)* New Zealand Exchange Limited
- k)* Stockholm Stock Exchange

- l)* SIX Swiss Exchange
- m)* The Stock Exchange of Hong Kong Limited
- n)* Tokyo Stock Exchange

***f)* Créances hypothécaires**

i) Dans le cas d'une société inscrite dans tout territoire du Canada sauf en Ontario :

a) Créances hypothécaires assurées non en souffrance : 6 % de la juste valeur;

b) Créances hypothécaires non assurées et non en souffrance : 12 % de la juste valeur.

ii) Dans le cas d'une société inscrite en Ontario :

a) Créances hypothécaires assurées en vertu de la Loi nationale sur l'habitation (L.R.C. (1985), chapitre N-11) non en souffrance : 6 % de la juste valeur;

b) Créances hypothécaires ordinaires de premier rang non en souffrance : 12 % de la juste valeur.

Les sociétés inscrites en Ontario, qu'elles soient inscrites ou non dans un autre territoire du Canada, devront appliquer les taux de marge visés au sous-paragraphe *ii* ci-dessus.

***g)* Tous les autres titres : 100 % de la juste valeur. ».**

13. L'Annexe 33-109A7 de ce règlement est modifiée :

1^o sous l'intitulé « **INSTRUCTIONS GÉNÉRALES** » :

a) par le remplacement, dans le premier paragraphe, des mots « dans la même catégorie » par les mots « dans une ou plusieurs des mêmes catégories »;

b) par le remplacement, dans le point 1, des mots « 3 mois » par les mots « 90 jours »;

c) par l'insertion, dans le point 2 et après « (Renseignements concernant la réglementation) », de « , autres que celles apportées au paragraphe c de la rubrique 13.3 »;

2° par la suppression, dans le dernier paragraphe sous l'intitulé « **Terminologie** », des mots « , ou dans d'autres textes de la législation en valeurs mobilières de votre province ou territoire. Veuillez vous reporter à ces définitions »;

3° sous l'intitulé « **Comment présenter ce formulaire** » :

a) par le remplacement de l'intitulé « **Format BDNI** » par le suivant :

« **Format BDNI** »;

b) par l'insertion, sous l'intitulé « **Format BDNI** » et après le mot « avocat », des mots « possédant de l'expérience en droit des valeurs mobilières »;

c) par l'insertion, sous l'intitulé « **Format différent du format BDNI** » et après le mot « avocat », des mots « possédant de l'expérience en droit des valeurs mobilières »;

4° par le remplacement, dans le texte anglais de la question 4 de la rubrique 1, du mot « yes » par le mot « Yes »;

5° par le remplacement, dans la question 1 de la rubrique 4, de « Adresse électronique : _____ (le cas échéant) » par « Adresse électronique professionnelle : _____ »;

6° par le remplacement de la rubrique 5 par la suivante :

Rubrique 5 Établissement d'emploi

1. Fournissez les renseignements suivants sur votre nouvelle société parrainante. Si vous projetez de travailler à plus d'un établissement, fournissez les renseignements sur l'établissement où vous exercerez principalement vos activités. Si vous remplissez ce formulaire seulement parce que vous êtes une personne physique autorisée mais que vous n'êtes pas employé par la société parrainante et que vous n'agissez pas comme son mandataire, cochez la case « Sans objet ».

Numéro d'identification unique (facultatif) : _____

Numéro BDNI de l'établissement : _____

Adresse de l'établissement : _____
(numéro, rue, ville, province, territoire ou État,
pays, code postal)

Numéro de téléphone : _____ Numéro de télécopieur : ____

Sans objet

2. Si le siège de la nouvelle société parrainante est situé à l'étranger et (ou) que vous n'êtes pas résident du Canada, indiquez l'adresse de l'établissement où vous exercerez principalement vos activités. Si vous remplissez ce formulaire seulement parce que vous êtes une personne physique autorisée mais que vous n'êtes pas employé par la société parrainante et que vous n'agissez pas comme son mandataire, cochez la case « Sans objet ».

Adresse de l'établissement : _____
(numéro, rue, ville, province, territoire ou État,
pays, code postal)

Numéro de téléphone : _____ Numéro de télécopieur : ____

Sans objet

[Les points 3, 4 et 5 s'appliquent lorsque le format est différent du format BDNI.]

3. Type d'établissement :

Siège
 Succursale ou établissement
 Sous-succursale (membres de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels seulement)

4. Nom du superviseur ou du directeur de succursale : _____

5. **Cochez cette case si l'adresse postale de l'établissement est la même que l'adresse de l'établissement indiquée ci-dessus. Si ce n'est pas le cas, veuillez fournir les renseignements ci-dessous.**

Adresse postale : _____
(numéro, rue, ville, province, territoire ou État, pays, code postal) »;

7° par le remplacement de la rubrique 7 par la suivante :

« Rubrique 7 Emploi, autres activités professionnelles, postes de dirigeant ou d'administrateur actuels

Nom de votre nouvelle société parrainante : _____

Remplissez l'appendice D pour chacune des activités professionnelles que vous exercez actuellement, notamment auprès de votre nouvelle société parrainante ou ailleurs. Indiquez également tous les postes de dirigeant ou d'administrateur ou les postes équivalents que vous occupez, ainsi que les postes d'influence. Fournissez ces renseignements sans égard au fait que les services ont été rendus :

- contre rémunération ou non;
- à titre professionnel ou non. »;

8° dans la rubrique 9 :

a) par l'insertion, dans la question 1 et après les mots « rubrique 13 », de « , autres que les modifications apportées au paragraphe c de la rubrique 13.3 »;

b) par le remplacement, dans le texte anglais du paragraphe 2 et après les mots « making the NRD submission entitled », des mots « '*Reactivation of Registration*' » par les mots « "Reactivation of Registration" »;

9° par le remplacement, dans la rubrique 11, des mots « et (ou) » par le mot « et », et du mot « quiconque » par « , quiconque »;

10° dans la rubrique 12 :

a) par le remplacement du paragraphe 1 par le suivant :

« 1. **Attestation – format BDNI**

Je confirme avoir discuté des questions du présent formulaire avec un dirigeant, un directeur de succursale ou un superviseur de ma société parrainante. À ma connaissance, cette personne était convaincue que j'avais parfaitement compris les questions. Je limiterai mes activités à celles qui sont autorisées dans ma catégorie d'inscription. Si l'établissement précisé dans ce formulaire est une résidence, je consens par les présentes à ce que l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières y entre aux fins de l'application de la législation en valeurs mobilières et de la législation sur les dérivés, y compris la législation sur les contrats à terme standardisés sur marchandises.

Je présente ces renseignements en qualité de mandataire de la personne physique. En cochant cette case, j'atteste que la personne physique m'a fourni tous les renseignements présentés sur ce formulaire et l'attestation susmentionnée. »;

b) par le remplacement du paragraphe sous l'intitulé « **Personne physique** » du paragraphe 2 par le suivant :

« En signant ci-dessous, j'atteste ce qui suit à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières, de chaque territoire où je présente ce formulaire, directement ou par l'intermédiaire de l'autorité principale :

- j'ai lu ce formulaire et compris les questions;
- tous les renseignements présentés sur ce formulaire sont véridiques et complets;
- si l'établissement précisé dans ce formulaire est une résidence, je consens par les présentes à ce que l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières y entre aux fins de l'application de la législation en valeurs mobilières et de la législation sur les dérivés, y compris la législation sur les contrats à terme standardisés sur marchandises.

Signature de la personne physique _____ Date _____
(AAAA/MM/JJ) »;

11° dans l'appendice B :

a) par l'insertion, sous l'intitulé « **Catégories communes à tous les territoires en vertu de la législation en valeurs mobilières – Catégories de personnes physiques et activités autorisées** » et entre « [] Chef de la conformité » et « [] Dirigeant – Précisez le titre », de « [] Personne physique autorisée »;

b) par le remplacement, sous l'intitulé « **Manitoba – Individual categories and permitted activities** » du texte anglais, des mots « Floor Trader » par les mots « Floor Broker »;

c) par le remplacement, sous l'intitulé « **Catégories prévues par la législation locale sur les contrats à terme standardisés sur marchandises et les dérivés** », de la section relative au Québec par la suivante :

« **Québec**

Catégories de sociétés

[] Courtier en dérivés

[] Gestionnaire de portefeuille en dérivés

Catégories de personnes physiques et activités autorisées

[] Représentant de courtier en dérivés

[] Représentant-conseil en dérivés

[] Représentant-conseil adjoint en dérivés »;

12° par le remplacement, dans l'appendice C, des mots « Adresse électronique » par les mots « Adresse électronique professionnelle »;

13° dans l'appendice D :

a) par le remplacement du paragraphe sous l'intitulé par le suivant :

« Remplissez l'appendice D pour chacune des activités professionnelles que vous exercez actuellement, notamment auprès de votre nouvelle société parrainante ou ailleurs. Indiquez également tous les postes de dirigeant ou d'administrateur ou les postes équivalents que vous occupez, ainsi que les postes d'influence. Fournissez ces renseignements sans égard au fait que les services ont été rendus :

- contre rémunération ou non;
- à titre professionnel ou non. »;

b) par la suppression, dans le paragraphe de la section 3 et après les mots « sur votre expérience », des mots « auprès de cette société »;

c) par le remplacement du paragraphe D de la question 5 par les suivants :

« D. Donnez le nom de la personne de votre société parrainante qui a contrôlé et approuvé vos multiples emplois ou activités professionnelles actuelles ou projetées.

« E. Si vous ne jugez pas que cet emploi occasionne des conflits d'intérêts, fournissez des explications.

14° dans l'appendice E :

a) par le remplacement de l'intitulé par le suivant :

« **APPENDICE E – Propriété de titres de la nouvelle société parrainante (rubrique 8)** »;

b) par l'insertion, après les mots « Nom de la société », de « (dont les activités sont celles de courtier ou de conseiller en valeurs mobilières et (ou) en dérivés) »;

c) par le remplacement, dans la question b, des mots « valeur de marché » par les mots « valeur marchande »;

d) par le remplacement, partout où ils se trouvent dans la question g, des mots « le cas échéant » par « s.o. »;

e) par le remplacement de l'appendice F par la suivante :

« **APPENDICE F – Coordonnées relatives à l'avis de collecte et d'utilisation de renseignements personnels**

Alberta

Alberta Securities Commission
Suite 600, 250–5th St. SW
Calgary (Alberta) T2P 0R4
Attention: Information Officer
Téléphone : 403-297-6454

Ontario

Commission des valeurs mobilières de
l'Ontario
22nd Floor
20 Queen Street West
Toronto (Ontario) M5H 3S8
Attention: Compliance and Registrant
Regulation
Téléphone : 416-593-8314
Courriel : registration@osc.gov.on.ca

Colombie-Britannique

British Columbia Securities Commission
 P.O. Box 10142, Pacific Centre
 701 West Georgia Street
 Vancouver (Colombie-Britannique)
 V7Y 1L2
 Attention: Freedom of Information Officer
 Téléphone : 604-899-6500 ou
 800-373-6393 (au Canada)

Île-du-Prince-Édouard

Securities Office
 Department of Community Affairs and
 Attorney General
 P.O. Box 2000
 Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
 C1A 7N8
 Attention: Deputy Registrar of Securities
 Téléphone : 902-368-6288

Manitoba

Commission des valeurs mobilières du
 Manitoba
 400, avenue St-Mary, bureau 500
 Winnipeg (Manitoba) R3C 4K5
 À l'attention du directeur des inscriptions
 Téléphone : 204-945-2548
 Télécopieur : 204-945-0330

Nouveau-Brunswick

Financial and Consumer Services
 Commission of New Brunswick /
 Commission des services financiers et des
 services aux consommateurs du
 Nouveau-Brunswick
 85, rue Charlotte, bureau 300
 Saint John (Nouveau-Brunswick) E2L 2J2
 À l'intention du Directeur des valeurs
 mobilières
 Téléphone : 506-658-3060

Québec

Autorité des marchés financiers
 800, square Victoria, 22^e étage
 C.P. 246, tour de la Bourse
 Montréal (Québec) H4Z 1G3
 À l'attention du responsable de l'accès à
 l'information
 Téléphone : 514-395-0337 ou
 877-525-0337

Saskatchewan

Financial and Consumer Affairs Authority
 of Saskatchewan
 Suite 601, 1919 Saskatchewan Drive
 Regina (Saskatchewan) S4P 4H2
 Attention: Deputy Director, Capital Markets
 Téléphone : 306-787-5871

Terre-Neuve-et-Labrador

Superintendent of Securities, Service NL
 Government of Newfoundland and
 Labrador
 P.O. Box 8700
 2nd Floor, West Block
 Confederation Building
 St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)
 A1B 4J6
 Attention: Manager of Registrations
 Téléphone : 709-729-5661

Territoires du Nord-Ouest

Government of the Northwest Territories
 Department of Justice
 1st Floor Stuart M. Hodgson Building
 5009 – 49th Street
 Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
 X1A 2L9
 Attention: Deputy Superintendent of
 Securities
 Téléphone : 867-920-8984

Nouvelle-Écosse

Nova Scotia Securities Commission
Suite 400, 5251 Duke Street
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 1P3
Attention: Deputy Director, Capital Markets
Téléphone : 902-424-7768

Yukon

Gouvernement du Yukon
Surintendant des valeurs mobilières
Ministère des Services aux collectivités
P.O. Box 2703 C-6
Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6
À l'attention du surintendant des valeurs
mobilières
Téléphone : 867-667-5314

Nunavut

Gouvernement du Nunavut
Ministère de la Justice
C.P. 1000, succ. 570
Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0
Attention: Deputy Registrar of Securities
Téléphone : 867-975-6590

Organisme d'autoréglementation

Organisme canadien de réglementation du
commerce des valeurs mobilières
121 King Street West, Suite 2000
Toronto (Ontario) M5H 3T9
À l'attention du responsable de la protection
des renseignements personnels
Téléphone : 416-364-6133
Courriel : PrivacyOfficer@iicroc.ca ».

14. Le présent règlement entre en vigueur le 11 janvier 2015.

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 52-107 SUR LES PRINCIPES COMPTABLES ET NORMES D'AUDIT ACCEPTABLES

Loi sur les valeurs mobilières
(chapitre V-1.1, a. 331.1, par. 9^o)

1. L'article 2.1 du Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables (chapitre V-1.1, r. 25) est modifié par le remplacement du paragraphe 1 par le suivant :

« 1) Le présent règlement ne s'applique pas aux fonds d'investissement assujettis au Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement (chapitre V-1.1, r. 42) à l'égard de leurs obligations d'information à titre de fonds d'investissement. ».

2. Le présent règlement entre en vigueur le 11 janvier 2015.

62441

INSTRUCTION GÉNÉRALE RELATIVE AU RÈGLEMENT 33-109 SUR LES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'INSCRIPTION

PARTIE 1 OBSERVATIONS GÉNÉRALES

1.1. Objet

La présente instruction générale indique de quelle façon les Autorités canadiennes en valeurs mobilières interprètent ou appliquent les dispositions du *Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription* (le « règlement »).

L'obligation d'inscription prévue par la législation en valeurs mobilières protège les investisseurs contre les pratiques déloyales, injustes ou frauduleuses et améliore l'intégrité et l'efficacité du marché des capitaux. Les renseignements à fournir en vertu du règlement permettent aux agents responsables d'évaluer l'aptitude du déposant à s'inscrire ou à obtenir la qualité de personne physique autorisée compte tenu de sa solvabilité, de son intégrité et de sa compétence. Ces critères d'aptitude sont la pierre angulaire de l'obligation d'inscription. Dans chaque territoire du Canada, l'obligation d'inscription et le règlement s'appliquent aux courtiers, aux placeurs, aux conseillers et aux gestionnaires de fonds d'investissement ainsi qu'aux personnes physiques qui agissent pour leur compte à titre de personnes physiques inscrites ou de personnes physiques autorisées.

1.2. Définition de « personne physique autorisée »

L'article 1.1 du règlement définit une « personne physique autorisée » comme étant une personne physique qui remplit au moins l'une des conditions prévues au sous-paragraphe *a*, *b* ou *c*. Une personne physique autorisée peut ou non être une personne inscrite. Par exemple, le chef de la direction d'une société inscrite est inscrit en qualité de personne désignée responsable de la société et est aussi une personne physique autorisée. La définition du règlement permet plutôt de distinguer les obligations de dépôt applicables seulement aux personnes physiques autorisées de celles applicables aux personnes physiques inscrites.

1.3. Aperçu des formulaires

Les formulaires prévus par les annexes suivantes s'adressent aux sociétés :

- *Annexe 33-109A3, Établissements autres que le siège* : pour indiquer les établissements de la société ou toute modification les concernant;
- *Annexe 33-109A6, Inscription d'une société* : pour demander l'inscription à titre de courtier, de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement;

Les formulaires prévus par les annexes suivantes sont présentés par les personnes physiques en format BDNI :

- *Annexe 33-109A1, Avis de cessation de relation avec une personne physique inscrite ou autorisée* : pour aviser l'agent responsable qu'une personne physique inscrite ou autorisée cesse d'avoir l'autorisation d'agir pour le compte de la société.
- *Annexe 33-109A2, Modification ou radiation de catégories de personnes physiques* : pour demander l'inscription ou l'examen dans une catégorie supplémentaire ou demander la radiation d'une catégorie;
- *Annexe 33-109A4, Inscription d'une personne physique et examen d'une personne physique autorisée* : pour demander l'inscription ou l'examen des personnes visées;

- *Annexe 33-109A7, Rétablissement de l'inscription d'une personne physique inscrite ou de la qualité de personne physique autorisée* : pour obtenir le rétablissement de l'inscription d'une personne physique ou de la qualité de personne physique autorisée.

1.4. Obligations de donner avis

L'Annexe 33-109A5, *Modification des renseignements concernant l'inscription* est utilisée par les sociétés et les personnes physiques qui avisent les agents responsables de toute modification de leurs renseignements. En vertu des articles 3.1 et 4.1 du règlement, la personne inscrite et la personne physique autorisée doivent tenir à jour en permanence les renseignements concernant l'inscription en déposant des avis de modification des renseignements dans les délais prescrits.

L'annexe A présente sous forme de sommaire les obligations de donner avis, les délais et les formulaires prévus par le règlement pour aviser les agents responsables de toute modification des renseignements concernant l'inscription d'une société ou d'une personne physique.

1.5. Coordonnées

Lorsqu'une société présente le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A6, les documents justificatifs ou le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A5, elle peut le faire par courriel, télécopieur ou courrier. L'annexe B de la présente instruction générale indique les coordonnées de l'agent responsable de chaque territoire du Canada et de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) dans les territoires où l'autorité en valeurs mobilières a délégué ou conféré tout ou partie de ses fonctions d'inscription à l'OCRCVM ou l'a autorisé à en exercer.

PARTIE 2 FORMULAIRES UTILISÉS PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

2.1. Base de données nationale d'inscription (BDNI)

La BDNI est la base de données contenant les renseignements sur toutes les personnes inscrites et personnes physiques autorisées en vertu de la législation en valeurs mobilières ou de la législation sur les contrats à terme de marchandises de chaque territoire du Canada. L'obligation pour les sociétés d'adhérer à la BDNI, et d'y présenter certains renseignements, est prévue par le *Règlement 31-102 sur la Base de données nationale d'inscription*. On trouvera de l'information détaillée sur la BDNI et la procédure d'adhésion à la BDNI dans le Manuel de l'utilisateur, à l'adresse www.nrd-info.ca.

2.2. Annexe 33-109A4

Types de demandes présentées au moyen du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4

Le format BDNI, dans lequel est présenté le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4, dûment rempli, en vertu du paragraphe 1 de l'article 2.2 ou 2.5 du règlement, comporte quatre types de demandes faites dans les circonstances suivantes :

- *Inscription initiale* : lorsqu'une personne physique demande l'inscription ou l'examen à titre de personne physique autorisée au moyen de la BDNI pour la première fois.
- *Inscription dans un autre territoire* : lorsqu'une personne physique est inscrite ou est personne physique autorisée dans un territoire du Canada et demande l'inscription ou l'examen à titre de personne physique autorisée dans un autre territoire.
- *Inscription avec une société parrainante supplémentaire* : lorsqu'une personne physique est inscrite ou est personne physique autorisée, pour le compte d'une société parrainante, et demande l'inscription ou l'examen à titre de personne physique autorisée afin d'agir pour le compte d'une société parrainante supplémentaire.

- *Réactivation de l'inscription* : lorsqu'une personne physique qui a un dossier BDNI demande l'inscription, le rétablissement de son inscription ou l'examen à titre de personne physique autorisée et n'est pas autorisée, en vertu du paragraphe 2 de l'article 2.3 ou 2.5 du règlement, à présenter le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A7.

Demandes présentées par des personnes physiques autorisées

En vertu du paragraphe 1 de l'article 2.5 du règlement, au plus tard 10 jours après être devenue personne physique autorisée, la personne physique doit présenter le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4 aux fins d'examen par l'agent responsable. La personne physique dont l'inscription a été suspendue peut demander son rétablissement en présentant à l'agent responsable le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4, dûment rempli. Pour ce faire, elle présente, sur le site Web de la BDNI, une demande intitulée « Réactivation d'inscription ». La personne physique ne peut exercer d'activités nécessitant l'inscription tant que l'agent responsable n'a pas approuvé sa demande. Cependant, elle n'est pas tenue de faire une demande de rétablissement ou d'examen si elle remplit toutes les conditions du rétablissement automatique prévues au paragraphe 2 de l'article 2.3 ou 2.5 du règlement, dont celle de présenter à l'agent responsable le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A7, dûment rempli, comme il est décrit à l'article 2.5 ci-dessous.

Mandataire aux fins de signification

La rubrique 18 du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4 est une attestation par la personne physique qu'elle a procédé à la désignation d'un mandataire aux fins de signification conformément aux obligations applicables dans chaque territoire pertinent. Le règlement ne prévoit pas de formulaire distinct à cette fin pour les personnes physiques. On se reportera au formulaire utilisé par les sociétés inscrites. L'agent responsable juge ce format acceptable.

2.3. Annexe 33-109A2

L'Annexe 33-109A2 est utilisée par les personnes physiques qui demandent l'ajout ou la radiation d'une catégorie, l'examen de la modification de leur catégorie de personne physique autorisée ou la modification de tout renseignement présenté antérieurement dans l'appendice C de l'Annexe 33-109A4. La personne physique qui cesse d'avoir l'autorisation d'agir pour le compte de sa société parrainante à titre de personne physique inscrite ou autorisée dans le dernier territoire du Canada où elle le faisait ne peut présenter le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A2. Sa société parrainante doit plutôt présenter le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A1 pour aviser l'agent responsable que l'autorisation d'agir en son nom a pris fin.

2.4. Annexe 33-109A5 pour les personnes physiques

Lorsqu'une personne physique présente le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A5 pour mettre à jour ses renseignements concernant l'inscription, la BDNI transmet les renseignements à l'agent responsable de chaque territoire dans lequel la personne physique est inscrite ou autorisée. Cependant, seule l'autorité principale traite les renseignements présentés pour mettre à jour les renseignements concernant l'inscription de la personne physique dans la BDNI ou, s'il y a lieu, refuser ou retirer les renseignements présentés.

La personne physique qui demande l'ajout ou la radiation d'une catégorie d'inscription ou l'examen de la modification de sa catégorie de personne physique autorisée ne devrait pas utiliser le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A5, mais plutôt celui prévu à l'Annexe 33-109A2. Prendre note également que la personne physique qui est inscrite ou autorisée dans un territoire du Canada et qui demande l'inscription ou l'examen à titre de personne physique autorisée dans un autre territoire ne doit pas non plus se servir du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A5, mais bien de celui prévu à l'Annexe 33-109A4. Ce formulaire est appelé dans la BDNI « Inscription dans un autre territoire ». La personne physique fera de même pour ajouter une société parrainante en

utilisant le formulaire appelé dans la BDNI « Inscription avec une société parrainante supplémentaire ».

2.5. Annexe 33-109A7 pour le rétablissement de l'inscription

Lorsqu'une personne physique quitte sa société parrainante et entre au service d'une nouvelle société inscrite, elle peut présenter le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A7 pour que son inscription ou sa qualité de personne physique autorisée soit rétablie automatiquement dans une ou plusieurs des mêmes catégories et territoires, sous réserve des conditions prévues au paragraphe 2 de l'article 2.3 ou 2.5 du règlement. La personne physique qui remplit toutes les conditions pertinentes peut passer directement d'une société parrainante à une autre et exercer des activités nécessitant l'inscription le jour même où elle présente le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A7.

2.6. Établissements (Annexe 33-109A4 et Annexe 33-109A7)

L'expression « établissement » est définie à l'article 1.1 du règlement. Si l'établissement indiqué à la rubrique 9 du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4 ou à la rubrique 5 du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A7 est une résidence, la personne physique est tenue d'attester dans chacun de ces formulaires qu'elle consent à ce que l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières y entre aux fins de l'application de la législation en valeurs mobilières.

2.7. Maintien de l'aptitude à l'inscription

Toute personne inscrite a l'obligation de demeurer apte à l'inscription en permanence. En vertu de la législation en valeurs mobilières, l'agent responsable peut, à sa discrétion, suspendre l'inscription d'une personne physique, la radier d'office ou l'assortir de conditions en tout temps. Il peut notamment le faire s'il obtient, dans un avis de cessation de relation provenant d'une ancienne société parrainante de la personne physique ou d'autres sources, de l'information qui met en cause son aptitude à l'inscription. Dans ce cas, la personne inscrite a la possibilité d'être entendue avant que l'agent responsable ne suspende l'inscription, ne la radie d'office ou ne l'assortisse de conditions.

PARTIE 3 FORMULAIRES UTILISÉS PAR LES SOCIÉTÉS

3.1. Annexe 33-109A6

La société qui présente le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A6 pour demander à s'inscrire peut payer les frais réglementaires aux agents responsables concernés par chèque ou au moyen de la fonction de la BDNI appelée « Resoumettre paiement des frais ». La société qui fait une demande dans plusieurs territoires devrait la présenter à l'agent responsable de son territoire principal ou, si l'Ontario est un territoire autre que le territoire principal, à l'agent responsable du territoire principal et à celui de l'Ontario. On trouvera de l'information plus détaillée dans l'*Instruction générale 11-204 relative à l'inscription dans plusieurs territoires*.

En vertu de l'article 4A.1 du *Règlement 11-102 sur le régime de passeport*, l'autorité principale de la société étrangère est l'autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable qu'elle a désigné au paragraphe *b* de la rubrique 2.2 de son dernier formulaire prévu à l'Annexe 33-109A6 ou à l'Annexe 33-109A5, si la modification indiquée dans ce formulaire concerne le paragraphe *b* de la rubrique 2.2 du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A6. Dans le cas d'une société dont le siège n'est pas situé au Canada ou qui n'est encore inscrite dans aucun territoire du Canada, ce paragraphe prévoit que l'autorité principale est le territoire dans lequel la société s'attend à exercer principalement ses activités nécessitant l'inscription à la fin de l'exercice en cours ou dans lequel elle les avait exercées à la fin de son dernier exercice. Le choix d'une autorité principale devrait être fondé sur ce qui semble le plus approprié à la société.

Les facteurs à prendre en considération sont les suivants :

- le territoire dans lequel la société possède un établissement;
- si elle demande l'inscription à titre de courtier ou de conseiller, le territoire dans lequel elle s'attend à avoir la majorité de ses clients à la fin de l'exercice en cours ou dans lequel elle avait la majorité de ses clients à la fin de son dernier exercice;
- si elle demande l'inscription à titre de gestionnaire de fonds d'investissement, le territoire dans lequel elle s'attend à exercer principalement ses activités de gestionnaire de fonds d'investissement à la fin de l'exercice en cours ou dans lequel elle les exerçait à la fin de son dernier exercice;
- si elle demande l'inscription à titre de gestionnaire de fonds d'investissement ainsi que dans une autre catégorie, le territoire dans lequel elle s'attend à exercer principalement ses activités nécessitant l'inscription à la fin de l'exercice en cours ou dans lequel elle les exerçait à la fin de son dernier exercice en se fondant sur ce qui précède.

En vertu de l'article 4A.2 du *Règlement 11-102 sur le régime de passeport*, l'autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable a le pouvoir discrétionnaire de changer l'autorité principale de la société.

3.2. Annexe 33-109A5

La société qui est inscrite dans plusieurs territoires peut aviser les agents responsables de la modification des renseignements concernant son inscription en présentant le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A5 à son autorité principale uniquement, conformément au paragraphe 6 de l'article 3.1 du règlement.

3.3. Annexe 33-109A3

Toute société doit indiquer à l'agent responsable chaque établissement se trouvant dans le territoire. L'expression « établissement », définie à l'article 1.1 du règlement, peut comprendre une résidence où des personnes physiques inscrites exercent des activités nécessitant l'inscription pour le compte de la société.

Les sociétés attestent à la rubrique 22 du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4 que si l'établissement est une résidence, la personne physique qui y exerce des activités a rempli le formulaire prévu à cette annexe, dans lequel elle atteste consentir à ce que l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières y entre pour l'application de la législation en valeurs mobilières.

Les sociétés présentent le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A3 au moyen du site Web de la BDNI.

3.4. Dispense discrétionnaire pour les transferts en bloc

Les agents responsables étudieront les demandes de dispense de certaines des obligations prévues par le règlement afin de faciliter les réorganisations ou regroupements de sociétés qui nécessiteraient autrement la présentation d'un grand nombre de formulaires pour modifier les établissements et transférer les personnes physiques d'une société à l'autre. Les renseignements exigés et les conditions à remplir pour obtenir ce type de dispense sont décrits à l'annexe C de la présente instruction générale.

3.5. Annexe 33-109A1

En vertu de l'article 4.2 du règlement, la société inscrite doit aviser l'agent responsable au plus tard 10 jours après qu'une personne physique a cessé d'avoir l'autorisation d'agir pour le compte de la société à titre de personne physique inscrite ou autorisée. En règle générale, une personne physique cesse d'être autorisée à agir pour le compte d'une société en raison de la cessation de sa relation avec la société à titre de salarié, d'associé ou de mandataire. Toutefois, la cessation de l'autorisation se produit également lorsque la personne physique est réaffectée à d'autres fonctions qui ne nécessitent pas l'inscription ou qui ne sont pas dans une catégorie de personne physique autorisée. Le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A1 est présenté au moyen du site Web de la BDNI pour indiquer la date de cessation et le motif de la cessation.

En vertu du sous-paragraphe *b* du paragraphe 1 de l'article 4.2 du règlement, il n'y a pas lieu de fournir les renseignements prévus à la rubrique 5 du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A1 si la cessation de l'autorisation d'agir pour le compte de la société est due au décès de la personne physique. La société peut présenter les renseignements prévus à la rubrique 5 lors de la présentation de la demande initiale dans la BDNI, si les renseignements sont disponibles dans le délai de 10 jours, ou dans un délai de 30 jours suivant la date de cessation, en faisant la présentation de renseignements à la BDNI appelée « Mise à jour/Correction d'un avis de cessation de relation ».

PARTIE 4 DILIGENCE RAISONNABLE DES SOCIÉTÉS

4.1. Obligations de l'ancienne société parrainante

La société qui présente le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A1 à l'égard d'une ancienne personne physique parrainée envoie rapidement un exemplaire du formulaire dûment rempli à cette personne. En vertu des paragraphes 3 et 4 de l'article 4.2 du règlement, la société doit fournir un exemplaire de ce formulaire à toute ancienne personne physique parrainée dans les 10 jours de sa demande et, au besoin, un autre exemplaire contenant les renseignements prévus à la rubrique 5 de cette annexe dans les 10 jours de sa présentation.

4.2. Obligations de la nouvelle société parrainante

Afin de s'acquitter de ses obligations en vertu du paragraphe 1 de l'article 5.1 du règlement, la société fait des efforts raisonnables pour faire tout ce qui suit :

- établir des politiques et des procédures écrites pour vérifier les renseignements des personnes physiques avant de présenter en leur nom le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4 ou à l'Annexe 33-109A7;
- documenter l'examen des renseignements des personnes physiques conformément à ces politiques et procédures;
- rappeler régulièrement aux personnes physiques inscrites et aux personnes physiques autorisées leurs obligations d'information en vertu du règlement, dont l'obligation d'aviser l'agent responsable des modifications aux renseignements sur l'inscription.

En vertu du paragraphe 2 de l'article 5.1 du règlement, la société doit obtenir, dans les 60 jours de l'embauche d'une personne physique parrainée, un exemplaire du plus récent formulaire prévu à l'Annexe 33-109A1 qui a été présenté à son égard, le cas échéant. Si la société parrainante ne peut obtenir ce formulaire de la personne physique parrainée, celle-ci peut, en dernier recours, le demander à l'agent responsable.

L'information visée ci-dessus aidera la société à remplir les obligations prévues au paragraphe 1 de l'article 5.1 du règlement. La société devrait en tenir compte dans ses décisions d'embauche. Lorsqu'une personne physique est embauchée avant que le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A1, dûment rempli, ne soit disponible et que la société découvre une incohérence entre les renseignements qui lui ont été présentés et

ceux qui ont été présentés à l'agent responsable, la société devrait prendre les mesures nécessaires. Tous les renseignements exigés devraient être disponibles dans les 60 jours de l'embauche, ce qui tombe généralement pendant la période d'essai prévue par le contrat à titre de salarié ou de mandataire de la personne.

PARTIE 5 PRÉSENTATION DE RENSEIGNEMENTS RELATIVEMENT À LA LOI SUR LES CONTRATS À TERME SUR MARCHANDISES

5.1. Ontario

En Ontario, l'autorité en valeurs mobilières estime que la personne tenue de présenter les mêmes renseignements en vertu du règlement et de la *Rule 33-506 (Commodity Futures Act) Registration Information* de la CVMO peut ne déposer qu'un seul formulaire prévu par l'un de ces textes pour remplir ses obligations.

5.2. Manitoba

Au Manitoba, le règlement est une règle en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières et de la Loi sur les contrats à terme de marchandises. Il n'est pas nécessaire de présenter les mêmes renseignements deux fois pour satisfaire aux dispositions de ces lois.

Annexe A

Sommaire des obligations de donner avis du Règlement 33-109

Description de la modification	Délai	Disposition	Formulaire présenté par courriel, télécopieur ou courrier	
Sociétés – Renseignements visés à l'Annexe 33-109A6				
Partie 1 – Renseignements sur l'inscription	10 jours	3.1(1)b)	le formulaire prévu par l'Annexe 33-109A5	
Partie 2 – Coordonnées, y compris l'adresse du siège (sauf la rubrique 2.4)	10 jours			
Rubrique 2.4 – Domicile élu et mandataire aux fins de signification [rubriques 3 et 4 de l'appendice B de l'Annexe 33-109A6]	10 jours	3.1(4)	l'appendice B de l'Annexe 33-109A6, <i>Acte d'acceptation de compétence</i>	
Partie 3 – Antécédents et structure de la société	30 jours	3.1(1)a)	le formulaire prévu par l'Annexe 33-109A5	
Partie 4 – Inscriptions antérieures	10 jours	3.1(1)b)		
Partie 5 – Situation financière	10 jours			
Partie 6 – Relations avec les clients	10 jours			
Partie 7 – Mesures prises en application de la loi	10 jours			
Partie 8 – Poursuites	10 jours			
Sociétés – autres obligations de donner avis				
en format BDNI				
Ouverture d'un établissement / modification le concernant (autre que le siège)	10 jours	3.2	le formulaire prévu par l'Annexe 33-109A3	
Fin / cessation de l'autorisation d'une personne physique inscrite ou autorisée – rubriques 1 à 4	10 jours	4.2(2)a)	le formulaire prévu par l'Annexe 33-109A1	
	30 jours	4.2(2)b)		
Personnes physiques – Renseignements visés à l'Annexe 33-109A4				
en format BDNI				
Rubrique 1 – Nom	10 jours	4.1(1)b)	le formulaire prévu par l'Annexe 33-109A5	
Rubrique 2 – Adresse	10 jours			
Rubrique 3 – Renseignements personnels	Aucune mise à jour requise	4.1(2)		
Rubrique 4 – Citoyenneté	30 jours	4.1(1)a)		
Rubrique 5 – Territoires d'inscription	10 jours	4.1(1)b)		
Rubrique 6 – Catégories d'inscription	10 jours			
Rubrique 7 – Domicile élu	10 jours			
Rubrique 8 – Compétences	10 jours			
Rubrique 9 – Établissement d'emploi	10 jours			
Rubrique 10 – Emploi actuel	10 jours			
Rubrique 11 – Emplois antérieurs	30 jours	4.1(1)a)		
Rubrique 12 – Démissions et cessation des fonctions	10 jours	4.1(1)b)		
Rubrique 13 – Renseignements concernant la réglementation	10 jours			
Rubrique 14 – Renseignements sur les	10 jours			

Description de la modification	Délai	Disposition	Formulaire présenté
infractions criminelles			
Rubrique 15 – Renseignements sur les poursuites civiles	10 jours		
Rubrique 16 – Renseignements sur la situation financière	10 jours		
Rubrique 17 – Propriété de sociétés de valeurs mobilières	10 jours		
Modifications des renseignements prévus à l'Annexe 33-109A4 : qualité de personne inscrite ou relation avec la société parrainante / qualité de personne physique autorisée	10 jours	4.1(4)	le formulaire prévu par l'Annexe 33-109A2
Examen d'une personne physique autorisée	10 jours après la nomination	2.5	le formulaire prévu par l'Annexe 33-109A4 ou l'Annexe 33-109A7, sous réserves de certaines conditions
Rétablissement automatique de l'inscription sous réserve de certaines conditions	Au plus tard 90 jours après la date de cessation	2.3(2)	le formulaire prévu par l'Annexe 33-109A7

Annexe B

Coordonnées des agents responsables et de l'OCRCVM

- La partie 1 indique les coordonnées des agents responsables des personnes inscrites dans toutes les catégories, sauf celles des territoires figurant dans la liste de la partie 2.
- La partie 2 ci-après indique les coordonnées de l'OCRCVM dans les territoires où celui-ci exerce des fonctions d'inscription pour des représentants de courtiers en placement et, dans certains cas, pour des courtiers en placement.

PARTIE 1 – Coordonnées des agents responsables

Alberta

Courriel : registration@asc.ca
 Télécopieur : 403-297-4113
 Alberta Securities Commission
 Suite 600, 250 - 5th St. SW
 Calgary (Alberta) T2P 0R4
 Attention : Registration department

British Columbia Securities

Commission
 Courriel : registration@bcsc.bc.ca
 Télécopieur : 604-899-6506
 P.O. Box 10142, Pacific Centre
 701 West Georgia Street
 Vancouver (Colombie-Britannique)
 V7Y 1L2
 Attention : Registration

Île-du-Prince-Édouard

Courriel : ccis@gov.pe.ca
 Télécopieur : 902-368-5283
 Securities Office
 Department of Community Affairs and
 Attorney General
 P.O. Box 2000, 95 Rochford Street
 Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
 C1A 7N8
 Attention : Superintendent of Securities

Manitoba

Courriel : registrationmsc@gov.mb.ca
 Télécopieur : 204-945-0330
 Commission des valeurs mobilières du
 Manitoba
 400, avenue St-Mary, bureau 500
 Winnipeg (Manitoba) R3C 4K5
 À l'attention de la section des
 inscriptions

Nouveau-Brunswick

Courriel : nrs@fcnb.ca
 Télécopieur : 506-658-3059
 Financial and Consumer Services
 Commission of New Brunswick /
 Commission des services financiers et des
 services aux consommateurs du
 Nouveau-Brunswick
 85, rue Charlotte, bureau 300
 Saint John (Nouveau-Brunswick) E2L 2J2
 À l'attention du directeur des inscriptions

Nouvelle-Écosse

Courriel : nrs@novascotia.ca
 Télécopieur : 902-424-4625
 Nova Scotia Securities Commission
 Suite 400, 5251 Duke Street
 Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 1P3
 Attention : Registration

Nunavut

Courriel : CorporateRegistrations@gov.nu.ca
 Télécopieur : 867-975-6594
 Gouvernement du Nunavut
 Ministère de la Justice
 C.P. 1000, succ. 570
 Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0
 Attention : Deputy Registrar

Ontario

Téléphone : 416-593-8314
 Courriel : registration@osc.gov.on.ca
 Commission des valeurs mobilières de
 l'Ontario
 22nd Floor
 20, Queen Street West
 Toronto (Ontario) M5H 3S8
 Attention : Compliance and Registrant
 Regulation

Québec

Courriel : inscription@lautorite.qc.ca
 Télécopieur : 514-873-3090
 Autorité des marchés financiers
 Direction l'encadrement des intermédiaires
 800, square Victoria, 22^e étage
 C.P. 246, tour de la Bourse
 Montréal (Québec) H4Z 1G3

Terre-Neuve-et-Labrador

Courriel : scon@gov.nl.ca
 Télécopieur : 709-729-6187
 Superintendent of Securities, Service NL
 Government of Newfoundland and Labrador
 P.O. Box 8700, 2nd Floor, West Block
 Confederation Building
 St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)
 A1B 4J6
 Attention : Registration Section

Yukon

Courriel : corporateaffairs@gov.yk.ca
 Télécopieur : 867-393-6251
 Gouvernement du Yukon
 Surintendant des valeurs mobilières
 C.P. 2703
 Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6
 Attention : Surintendant des valeurs
 mobilières

Saskatchewan

Courriel : registrationsfsc@gov.sk.ca
 Télécopieur : 306-787-5871
 Financial and Consumer Affairs
 Authority of Saskatchewan
 Suite 601, 1919 Saskatchewan Drive
 Regina (Saskatchewan) S4P 4H2
 Attention : Registration

Territoires du Nord-Ouest

Courriel : SecuritiesRegistry@gov.nt.ca
 Télécopieur : 867-873-0243
 Government of the Northwest
 Territories
 Department of Justice
 C. P. 1320
 Yellowknife (Territoires du Nord-
 Ouest) X1A 2L9
 Attention : Exemption Review Staff

PARTIE 2 - Coordonnées de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières

** inscription des courtiers en placement et de leurs représentants **

* inscription des représentants de courtiers en placement *

**** Alberta – OCRCVM ****

**** Saskatchewan – OCRCVM ****
 Courriel : registration@iiroc.ca
 Télécopieur : 403-265-4603
 #2300, 355- 4th Avenue SW,
 Calgary (Alberta) T2P 0J1
 Attention : Registration department

**** Terre-Neuve-et-Labrador – OCRCVM ****

*** Ontario – OCRCVM ***
 Courriel : registration@iiroc.ca
 Télécopieur : 416-364-9177
 Suite 1600, 121 King Street West
 Toronto (Ontario) M5H 3T9
 Attention : Registration department

****Colombie-Britannique – OCRCVM****

Courriel : registration@iiroc.ca
 Télécopieur : 604-683-3491
 1055 West Georgia Street
 Suite 2800 – Royal Centre
 Vancouver (Colombie-Britannique)
 V6E 3R5
 Attention : Registration department

*** Québec – OCRCVM ***

Courriel : registration@iiroc.ca
 Télécopieur : 514-878-0797
 Organisme canadien de réglementation du
 commerce des valeurs mobilières
 5, Place Ville Marie
 Bureau 1550
 Montréal (Québec) H3B 2G2
 À l'attention du Service des inscriptions

Annexe C

Dispense discrétionnaire pour les cessions en bloc d'établissements et les transferts en bloc de personnes physiques

1) Si la société inscrite acquiert un grand nombre d'établissements (notamment par suite d'une fusion ou de l'achat d'actifs) d'une ou plusieurs sociétés inscrites situées dans le ou les mêmes territoires et inscrites dans les mêmes catégories qu'elle et que, selon la BDNI, un nombre significatif de personnes physiques est lié à ces établissements, l'agent responsable pourra étudier la possibilité d'accorder une dispense des obligations suivantes :

a) l'obligation de donner avis de toute cessation de relation, conformément à l'article 4.2 du règlement;

b) l'obligation de présenter une demande d'inscription ou un avis de rétablissement d'inscription à l'égard de chaque personne physique demandant à s'inscrire, conformément à l'article 2.2 ou 2.3 du règlement;

c) l'obligation de présenter le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4 ou 33-109A7 à l'égard de chaque personne physique autorisée, conformément à l'article 2.5 du règlement;

d) l'obligation d'aviser l'agent responsable de toute modification des renseignements concernant un établissement contenus dans le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A3, conformément à l'article 3.2 du règlement.

2) La demande de dispense devrait être présentée par la société inscrite qui acquerra le contrôle des établissements à la conclusion de l'opération suffisamment longtemps avant la date de la cession des établissements (la « date de cession »). Il suffirait généralement de la présenter 30 jours avant la date de cession. La demande d'une dispense de ce type devrait contenir l'information suivante :

a) le nom et le numéro BDNI de la société inscrite qui acquiert le contrôle des établissements;

b) les renseignements suivants sur chaque société inscrite qui cède le contrôle des établissements :

i) le nom et le numéro BDNI de la société inscrite;

ii) l'adresse et le numéro BDNI de chaque établissement cédé à la société inscrite visée au sous-paragraphe a);

iii) la date à laquelle les établissements et les personnes physiques seront cédés à la société inscrite visée au sous-paragraphe a);

3) Si la dispense est accordée, l'agent responsable demandera à l'administrateur de la BDNI, dès que possible après la date de cession, d'indiquer dans la BDNI la cession des établissements ainsi que les personnes physiques inscrites et les personnes physiques autorisées visées.

4) Les cessions en bloc touchant des sociétés inscrites dans des catégories ou des territoires différents peuvent comporter d'autres étapes. Les sociétés participant à des opérations de ce type sont invitées à demander à leur autorité principale la marche à suivre pour pouvoir obtenir la dispense décrite ci-dessus.

5) La société qui demande ce type de dispense dans plusieurs territoires devrait se reporter à l'*Instruction générale 11-203 relative au traitement des demandes de dispense*

dans plusieurs territoires pour connaître la forme que doit prendre la demande et les renseignements requis. Elle peut indiquer de la façon suivante l'information visée au paragraphe 2 :

A) Société inscrite qui acquerra les établissements

Nom :

Numéro BDNI :

B) Société inscrite qui cédera les établissements

Nom :

Numéro BDNI :

Établissements qui seront cédés

Adresse :

Numéro BDNI :

Adresse :

Numéro BDNI :

(Donner ces renseignements sur chaque établissement.)

C) Date de la cession :

**MODIFICATION DE L'INSTRUCTION GÉNÉRALE RELATIVE AU
RÈGLEMENT 52-107 SUR LES PRINCIPES COMPTABLES ET NORMES
D'AUDIT ACCEPTABLES**

1. L'Instruction générale relative au Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables est modifiée par l'insertion, après l'article 1.6, du suivant :

« 1.7. Fonds d'investissement

L'article 2.1 du règlement prévoit que celui-ci ne s'applique pas aux fonds d'investissement assujettis au *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement* (chapitre V-1.1, r. 42) à l'égard de leurs obligations d'information à titre de fonds d'investissement. Si le fonds d'investissement est également une personne inscrite, il est assujetti au règlement en ce qui a trait à ses obligations d'information à titre de personne inscrite. Par conséquent, si une entité juridique est à la fois un fonds d'investissement assujetti au *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement* et une personne inscrite, elle sera assujettie aux obligations prévues par les deux règlements. ».

Regulation to amend Regulation 31-103 respecting Registration Requirements, Exemptions and Ongoing Registrant Obligations and concordant regulationsⁱ

The *Autorité des marchés financiers* (the “Authority”) is publishing the following Regulations:

- *Regulation to amend Regulation 31-103 respecting Registration Requirements, Exemptions and Ongoing Registrant Obligations;*
- *Regulation to amend Regulation 33-109 respecting Registration Information;*
- *Regulation to amend Regulation 52-107 respecting Acceptable Accounting Principles and Auditing Standards.*

The Authority is also publishing in the Bulletin the following Policy Statement:

- *Policy Statement to Regulation 31-103 respecting Registration Requirements, Exemptions and Ongoing Registrant Obligations;*
- *Policy Statement to Regulation 33-109 respecting Registration Information;*
- *Amendments to Policy Statement to Regulation 52-107 respecting Acceptable Accounting Principles and Auditing Standards.*

Notice of Publication

The regulations, which were made by the Authority on November 14, 2014, have received ministerial approval as required and will come into force on **January 11, 2015**. The Policy Statement will take effect concomitantly with the Regulations.

The Ministerial Order approving these Regulations were published in the *Gazette officielle du Québec*, dated December 23, 2014, and are also published hereunder.

January 8, 2015

ⁱ Publication authorized by *Les Publications du Québec*

23. Section 104 is amended by adding the following paragraph at the end:

“A physician who claims fees must provide the patient with an itemized invoice for his or her services, the medical supplies and apparatus, medications and products presented as having a benefit to health whose cost is claimed by the physician.”

24. Section 105 is amended by adding the following sentence at the end of the first paragraph: “The physician must in particular clearly identify the cost of his or her fees and the price of medical supplies, apparatus, medications and products presented as having a benefit to health.”

25. The following is inserted after section 112:

“**112.1.** A physician must cooperate with other health professionals and other persons authorized to provide health care to a patient.”

26. Section 113 is replaced by the following:

“**113.** A physician must accept a request for consultation from a physician and must promptly provide the latter with the written results of his or her consultation and the recommendations the physician considers appropriate. The physician may also, if he considers it necessary, provide another health professional or another authorized person who refers a patient to him or her or to whom the physician refers a patient with any information useful to the care and services to be given to that patient.”

27. This Regulation comes into force on 7 January 2015, except for sections 14 and 17, which come into force on 7 July 2015.

3593

M.O., 2014-10

Order number V-1.1-2014-10 of the Minister of Finance, December 5, 2014

Securities Act
(chapter V-1.1)

CONCERNING the Regulation to amend Regulation 31-103 respecting Registration Requirements, Exemptions and Ongoing Registrant Obligations

WHEREAS subparagraphs 1, 3, 4.1, 8, 9, 11, 26 and 34 of section 331.1 of the Securities Act (chapter V-1.1) stipulate that the *Autorité des marchés financiers* may make regulations concerning the matters referred to in those paragraphs;

WHEREAS the third and fourth paragraphs of section 331.2 of the said Act stipulate that a draft regulation shall be published in the Bulletin of the Authority, accompanied with the notice required under section 10 of the Regulations Act (chapter R-18.1) and may not be submitted for approval or be made before 30 days have elapsed since its publication;

WHEREAS the first and fifth paragraphs of the said section stipulate that every regulation made under section 331.1 must be approved, with or without amendment, by the Minister of Finance and the Economy and comes into force on the date of its publication in the *Gazette officielle du Québec* or any later date specified in the regulation;

WHEREAS the Regulation 31-103 respecting Registration Requirements, Exemptions and Ongoing Registrant Obligations was made by ministerial order 2009-04 dated September 9, 2009 (2009, *G.O.* 2, 3309A);

WHEREAS there is cause to amend this regulation;

WHEREAS the draft Regulation to amend Regulation 31-103 respecting Registration Requirements, Exemptions and Ongoing Registrant Obligations was published in the *Bulletin de l'Autorité des marchés financiers*, volume 10, no. 48 of December 5, 2013;

WHEREAS the Authority made, on November 14, 2014, by the decision no. 2014-PDG-0138, Regulation to amend Regulation 31-103 respecting Registration Requirements, Exemptions and Ongoing Registrant Obligations;

WHEREAS there is cause to approve this regulation without amendment;

CONSEQUENTLY, the Minister of Finance approves without amendment Regulation to amend Regulation 31-103 respecting Registration Requirements, Exemptions and Ongoing Registrant Obligations appended hereto.

December 5, 2014

CARLOS LEITÃO,
Minister of Finance

REGULATION TO AMEND REGULATION 31-103 RESPECTING REGISTRATION REQUIREMENTS, EXEMPTIONS AND ONGOING REGISTRANT OBLIGATIONS

Securities Act

(chapter V-1.1, s. 331.1, par. (1), (3), (4.1), (8), (9), (11), (26) and (34))

1. Section 1.1 of Regulation 31-103 respecting Registration Requirements, Exemptions and Ongoing Registrant Obligations (chapter V-1.1, r. 10) is amended:

(1) by inserting, after the definition of the expression “debt security”, the following:

““designated rating” has the same meaning as in Regulation 81-102 respecting Investment Funds (chapter V-1.1, r. 39);

““designated rating organization” has the same meaning as in Regulation 81-102 respecting Investment Funds;

““DRO affiliate” means an affiliate of a designated rating organization that issues credit ratings in a foreign jurisdiction and that has been designated as such under the terms of the designated rating organization’s designation;”;

(2) by replacing, in the definition of the expression “IIROC Provision”, the word “Provision” with the word “provision”;

(3) by replacing, in the definition of the expression “MFDA Provision”, the word “Provision” with the word “provision”;

(4) by inserting, after the definition of the expression “principal jurisdiction”, the following:

““principal regulator” has the same meaning as in section 4A.1 of Regulation 11-102 respecting Passport System (chapter V-1.1, r. 1);”;

(5) by replacing, in the definition of the expression “sponsoring firm”, the words “the registered firm” with the words “the firm registered in a jurisdiction of Canada”;

(6) by inserting, after the definition of the expression “sponsoring firm”, the following:

““sub-adviser” means an adviser to

(a) a registered adviser, or

(b) a registered dealer acting as a portfolio manager as permitted by section 8.24;”.

2. Section 1.3 of the Regulation is amended:

- (1) by repealing paragraph (1);
- (2) by replacing paragraph (2) with the following:

“(2) For the purpose of a requirement in this Regulation to notify or to deliver or submit a document to the regulator or the securities regulatory authority, the person may notify or deliver or submit the document to the person’s principal regulator”;

- (3) by repealing paragraph (3);
- (4) by inserting, after paragraph (3), the following:

“(4) Despite subsection (2), for the purpose of the notice and delivery requirements in section 11.9, if the principal regulator of the registrant and the principal regulator of the firm identified in paragraph 11.9(1)(a) or 11.9(1)(b), if registered in any jurisdiction of Canada, are not the same, the registrant must deliver the written notice to the following:

- (a) the registrant’s principal regulator, and
- (b) the principal regulator of the firm identified in paragraph 11.9(1)(a) or 11.9(1)(b) as applicable, if registered in any jurisdiction of Canada identified in paragraph 11.9(1)(a) or 11.9(1)(b).

“(5) Subsection (2) does not apply to

- (a) section 8.18;
- (b) section 8.26.”.

3. Section 3.3 of the Regulation is amended by inserting, after paragraph (3), the following:

“(4) Subsection (1) does not apply to the examination requirements in:

- (a) section 3.7 if the individual was registered in a jurisdiction of Canada as a dealing representative of a scholarship plan dealer on and since September 28, 2009;

(b) section 3.9 if the individual was registered as a dealing representative of an exempt market dealer in Ontario or Newfoundland and Labrador on and since September 28, 2009.”.

4. Section 3.6 of the Regulation is replaced with the following:

“3.6. Mutual fund dealer – chief compliance officer

A mutual fund dealer must not designate an individual as its chief compliance officer under subsection 11.3(1) unless any of the following apply:

(a) the individual has

(i) passed the Canadian Investment Funds Course Exam, the Canadian Securities Course Exam or the Investment Funds in Canada Course Exam,

(ii) passed the PDO Exam, the Mutual Fund Dealers Compliance Exam or the Chief Compliance Officers Qualifying Exam, and

(iii) gained 12 months of relevant securities industry experience in the 36-month period before applying for registration;

(b) the individual has met the requirements of section 3.13;

(c) section 3.13 does not apply in respect of the individual because of subsection 16.9(2).”.

5. Section 3.7 of the Regulation is amended by replacing the word “section” with the word “paragraph”.

6. Section 3.8 of the Regulation is replaced with the following:

“3.8. Scholarship plan dealer – chief compliance officer

A scholarship plan dealer must not designate an individual as its chief compliance officer under subsection 11.3(1) unless the individual has

(a) passed the Sales Representative Proficiency Exam,

(b) passed the Branch Manager Proficiency Exam,

(c) passed the PDO Exam or the Chief Compliance Officers Qualifying Exam, and

(d) gained 12 months of relevant securities industry experience in the 36-month period before applying for registration.”.

7. Section 3.9 of the Regulation is amended by replacing, in the text preceding paragraph (a), “section 7.1(2)(d)” with “paragraph 7.1(2)(d)”.

8. Section 3.10 of the Regulation is replaced with the following :

“3.10. Exempt market dealer – chief compliance officer

An exempt market dealer must not designate an individual as its chief compliance officer under subsection 11.3(1) unless any of the following apply:

- (a) the individual has
 - (i) passed the Exempt Market Products Exam or the Canadian Securities Course Exam,
 - (ii) passed the PDO Exam or the Chief Compliance Officers Qualifying Exam, and
 - (iii) gained 12 months of relevant securities industry experience in the 36-month period before applying for registration;
- (b) the individual has met the requirements of section 3.13;
- (c) section 3.13 does not apply in respect of the individual because of subsection 16.9(2).”.

9. Section 3.16 of the Regulation is amended :

- (1) by replacing, in paragraph (1.1), the word “Provisions” with the word “provisions”;
- (2) by replacing, in paragraph (2.1), “paragraphs (2)(a) or (b)” with “paragraph (2)(a) or (b)” and the word “Provisions” with the word “provisions”.

10. Section 4.1 of the Regulation is amended by replacing paragraph (1) with the following :

“(1) A firm registered in any jurisdiction of Canada must not permit an individual to act as a dealing, advising or associate advising representative of the registered firm if either of the following apply:

- (a) the individual acts as an officer, partner or director of another firm registered in any jurisdiction of Canada that is not an affiliate of the first-mentioned registered firm,

(b) the individual is registered as a dealing, advising or associate advising representative of another firm registered in any jurisdiction of Canada.”.

11. Section 4.2 of the Regulation is amended by replacing, in paragraph (3), “No later than the 7th day” with “No later than 7 days”.

12. Section 6.7 of the Regulation is replaced with the following:

“6.7. Exception for individuals involved in a hearing or proceeding

Despite section 6.6, if a hearing or proceeding concerning a suspended individual is commenced under securities legislation or under the rules of an SRO, the individual’s registration remains suspended.”.

13. Section 7.1 of the Regulation is amended:

(1) in subparagraph (d) of paragraph (2):

(a) by replacing subparagraph (ii) with the following:

“(ii) subject to subsection (5), act as a dealer by trading a security that, if the trade were a distribution, would be exempt from the prospectus requirement, or;”;

(b) by repealing subparagraph (iii);

(2) by inserting , after paragraph (4), the following:

“(5) An exempt market dealer must not trade a security if:

(a) the security is listed, quoted or traded on a marketplace; and

(b) the trade in the security does not require reliance on a further exemption from the prospectus requirement.”.

14. The title of Division 1 of Part 8 of the Regulation is replaced with the following:

“DIVISION 1 Exemptions from dealer and underwriter registration

“8.0.1. General condition to dealer registration requirement exemptions

The exemptions in this Division are not available to a person if the person is registered in the local jurisdiction and if their category of registration permits the person to act as a dealer or trade in a security for which the exemption is provided.”.

15. Section 8.5 of the Regulation is replaced with the following:

“8.5. Trades through or to a registered dealer

The dealer registration requirement does not apply to a person in respect of a trade in a security if either of the following applies:

(a) the trade is made through a registered dealer, if the dealer is registered in a category that permits the trade unless, in furtherance of the trade, the person seeking the exemption solicits or contacts directly any purchaser or prospective purchaser in relation to the trade;

(b) the trade is made to a registered dealer who is purchasing as principal, if the dealer is registered in a category that permits the trade.

“8.5.1. Trades through a registered dealer by registered adviser

The dealer registration requirement does not apply to a registered adviser, or an advising representative or associate advising representative acting on behalf of the registered adviser, in respect of trading activities that are incidental to its providing advice to a client, if the trade is made through a dealer registered in a category that permits the trade or a dealer operating under an exemption from the dealer registration requirement.”

16. Section 8.9 of the Regulation is amended by replacing paragraph (a) with the following:

“(a) the security was initially acquired under any of the following provisions:

(i) in Alberta, section 86(e) and paragraph 131(1)(d) of the Securities Act (R.S.A. 2000, chapter S-4) as they existed prior to their repeal by sections 9(a) and 13 of the Securities Amendment Act (S.A. 2003, chapter 32), and sections 66.2 and 122.2 of the Alberta Securities Commission Rules (General) (Alta. Reg. 46/87);

(ii) in British Columbia, sections 45(2) (5) and (22), and 74(2) (4) and (19) of the Securities Act (R.S.B.C. 1996, chapter 418);

(iii) in Manitoba, section 19(3) and paragraph 58(1)(a) of the Securities Act (Manitoba) and section 90 of the Securities Regulation MR 491/88R;

(iv) in New Brunswick, section 2.8 of Local Rule 45-501 Prospectus and Registration Exemptions;

(v) in Newfoundland and Labrador, paragraphs 36(1)(e) and 73(1)(d) of the Securities Act (R.S.N.L. 1990, chapter S-13);

(vi) in Nova Scotia, paragraphs 41(1)(e) and 77(1)(d) of the Securities Act (R.S.N.S. 1989, chapter 418);

(vii) in Northwest Territories, sections 3(c) and (z) of Blanket Order No. 1;

(viii) in Nunavut, sections 3(c) and (z) of Blanket Order No. 1;”;

(ix) in Ontario, section 35(1)5 and paragraph 72(1)(d) of the Securities Act (R.S.O. 1990, chapter S.5) as they existed prior to their repeal by sections 5 and 11 of the Securities Act (S.O. 2009, c. 18, Sch. 26) and section 2.12 of Ontario Securities Commission Rule 45-501 Exempt Distributions ((2004) 27 OSCB 433) that came into force on January 12, 2004;

(x) in Prince Edward Island, paragraph 2(3)(d) of the former Securities Act (Prince Edward Island) and Prince Edward Island Local Rule 45-512 Exempt Distributions - Exemption for Purchase of Mutual Fund Securities;

(xi) in Québec, former section 51 and subsection 155.1(2) of the Securities Act (chapter V-1.1);

(xii) in Saskatchewan, paragraphs 39(1)(e) and 81(1)(d) of The Securities Act, 1988 (S.S. 1988-89, chapter S-42.2);”.

17. Section 8.15 of the Regulation is amended by replacing paragraph (2) with the following:

“(2) This section does not apply in Ontario or Alberta.”.

18. Section 8.17 of the Regulation is amended by replacing, in paragraph (2), the word “subsection” with the word “paragraph”.

19. Section 8.18 of the Regulation is amended:

(1) by replacing paragraphs (1), (2), (3) and (4) with the following:

“(1) In this section

“foreign security” means

(a) a security issued by an issuer incorporated, formed or created under the laws of a foreign jurisdiction, or

(b) a security issued by a government of a foreign jurisdiction.

(2) Subject to subsections (3) and (4), the dealer registration requirement does not apply in respect of any of the following:

(a) an activity, other than a sale of a security, that is reasonably necessary to facilitate a distribution of securities that are offered primarily in a foreign jurisdiction;

(b) a trade in a debt security with a permitted client during the security's distribution, if the debt security is offered primarily in a foreign jurisdiction and a prospectus has not been filed with a Canadian securities regulatory authority for the distribution;

(c) a trade in a debt security that is a foreign security with a permitted client, other than during the security's distribution;

(d) a trade in a foreign security with a permitted client, unless the trade is made during the security's distribution under a prospectus that has been filed with a Canadian securities regulatory authority;

(e) a trade in a foreign security with an investment dealer;

(f) a trade in any security with an investment dealer that is purchasing as principal.

(3) The exemption under subsection (2) is not available to a person unless all of the following apply:

(a) the head office or principal place of business of the person is in a foreign jurisdiction;

(b) the person is registered under the securities legislation of the foreign jurisdiction in which its head office or principal place of business is located in a category of registration that permits it to carry on the activities in that jurisdiction that registration as a dealer would permit it to carry on in the local jurisdiction;

(c) the person engages in the business of a dealer in the foreign jurisdiction in which its head office or principal place of business is located;

(d) the person is trading as principal or agent for

(i) the issuer of the securities,

(ii) a permitted client, or

(iii) a person that is not a resident of Canada;

(e) the person has submitted to the securities regulatory authority a completed Form 31-103F2 Submission to Jurisdiction and Appointment of Agent for Service.

(4) The exemption under subsection (2) is not available to a person in respect of a trade with a permitted client unless one of the following applies:

(a) the permitted client is a person registered under the securities legislation of a jurisdiction of Canada as an adviser or dealer;

(b) the person has notified the permitted client of all of the following:

(i) the person is not registered in the local jurisdiction to make the trade;

(ii) the foreign jurisdiction in which the head office or principal place of business of the person is located;

(iii) all or substantially all of the assets of the person may be situated outside of Canada;

(iv) there may be difficulty enforcing legal rights against the person because of the above;

(v) the name and address of the agent for service of process of the person in the local jurisdiction.”;

(2) by replacing, in paragraph (5), “12 month period” with “12-month period”.

20. Section 8.20 of the Regulation is amended:

(1) by replacing paragraph (1) with the following:

“(1) In Alberta, British Columbia, New Brunswick and Saskatchewan, the dealer registration requirement does not apply to a person in respect of a trade in an exchange contract by the person if one of the following applies:

(a) the trade is made through a registered dealer, if the dealer is registered in a category that permits the trade unless, in furtherance of the trade, the person seeking the exemption solicits or contacts directly any purchaser or prospective purchaser in relation to the trade;

(b) the trade is made to a registered dealer who is purchasing as principal, if the dealer is registered in a category that permits the trade;”;

(2) by repealing paragraphs 2 and 3.

21. The Regulation is amended by inserting, after section 8.20, the following:

“8.20.1. Exchange contract trades through or to a registered dealer - Alberta, British Columbia, New Brunswick and Saskatchewan

The dealer registration requirement does not apply to a registered adviser, or an advising representative or associate advising representative acting on behalf of the registered adviser, in respect of trading activities related to exchange contracts that are incidental to its providing advice to a client, if the trade is made through a dealer registered in a category that permits the trade or a dealer operating under an exemption from the dealer registration requirement.”.

22. Section 8.21 of the Regulation is amended by deleting the definitions of “designated rating”, “designated rating organization” and “DRO affiliate”.

23. Section 8.22 of the Regulation is amended by replacing, in paragraph (3), the word “subsection” with the word “paragraph”.

24. The Regulation is amended by inserting, after section 8.22, the following:

“8.22.1. Short-term debt

(1) In this section, “short-term debt instrument” means a negotiable promissory note or commercial paper maturing not more than one year from the date of issue.

(2) Except in Ontario, the dealer registration requirement does not apply to any of the following in respect of a trade in a short-term debt instrument with a permitted client

(a) a bank listed in Schedule I, II or III to the Bank Act (S.C., 1991, chapter 46);

(b) an association to which the Cooperative Credit Associations Act (S.C., 1991, chapter 48) applies or a central cooperative credit society for which an order has been made under subsection 473 (1) of that Act;

(c) a loan corporation, trust company, trust corporation, insurance company, treasury branch, credit union, caisse populaire, financial services cooperative or credit union league or federation that is authorized by a statute of Canada or of a jurisdiction in Canada to carry on business in Canada or in any jurisdiction in Canada, as the case may be;

(d) the Business Development Bank of Canada.

(3) The exemption under subsection (2) is not available to a person if the short-term debt instrument is convertible or exchangeable into, or accompanied by a right to purchase, another security other than another short-term debt instrument.”

25. The Regulation is amended by inserting, before section 8.23, the following:

“8.22.2. General condition to adviser registration requirement exemptions

The exemptions in this Division are not available to a person if the person is registered in the local jurisdiction in a category of registration that permits the person to act as an adviser in respect of the activities for which the exemption is provided.”

26. Section 8.26 of the Regulation is amended:

- (1) by deleting, in paragraph (2), the definition of “Canadian permitted client”;
- (2) by replacing paragraph (3) with the following:

“(3) The adviser registration requirement does not apply to a person in respect of its acting as an adviser to a permitted client, other than a permitted client that is person registered under the securities legislation of a jurisdiction of Canada as an adviser or dealer, if the adviser does not advise that client on securities of Canadian issuers, unless providing that advice is incidental to its providing advice on a foreign security.”;

- (3) in paragraph (4):

- (a) by replacing subparagraph (b) with the following:

“(b) the adviser is registered in a category of registration, or operates under an exemption from registration, under the securities legislation of the foreign jurisdiction in which its head office or principal place of business is located, that permits it to carry on the activities in that jurisdiction that registration as an adviser would permit it to carry on in the local jurisdiction;”;

(b) by replacing, in subparagraph (f), the words “Submission to Jurisdiction and Appointment of Agent for Service” with the words “Submission to jurisdiction and appointment of agent for service”.

27. The Regulation is amended by inserting, after section 8.26, the following:

“8.26.1. International sub-adviser

(1) The adviser registration requirement does not apply to a sub-adviser if all of the following apply:

(a) the obligations and duties of the sub-adviser are set out in a written agreement with the registered adviser or registered dealer;

(b) the registered adviser or registered dealer has entered into a written agreement with its clients on whose behalf investment advice is or portfolio management services are to be provided, agreeing to be responsible for any loss that arises out of the failure of the sub-adviser

(i) to exercise the powers and discharge the duties of its office honestly, in good faith and in the best interests of the registrant and each client of the registrant for whose benefit the advice is or portfolio management services are to be provided, or

(ii) to exercise the degree of care, diligence and skill that a reasonably prudent person would exercise in the circumstances;

(2) The exemption under subsection (1) is not available unless all of the following apply:

(a) the sub-adviser's head office or principal place of business is in a foreign jurisdiction;

(b) the sub-adviser is registered in a category of registration, or operates under an exemption from registration, under the securities legislation of the foreign jurisdiction in which its head office or principal place of business is located, that permits it to carry on the activities in that jurisdiction that registration as an adviser would permit it to carry on in the local jurisdiction;

(c) the sub-adviser engages in the business of an adviser in the foreign jurisdiction in which its head office or principal place of business is located.

“8.26.2. General condition to investment fund manager registration requirement exemptions

The exemptions in this Division are not available to a person if the person is registered in the local jurisdiction as an investment fund manager.”.

28. Section 8.28 of the Regulation is replaced with the following:

“8.28. Capital accumulation plan

(1) In this section

“capital accumulation plan” means a tax assisted investment or savings plan, including a defined contribution registered pension plan, a group registered retirement savings plan, a group registered education savings plan, or a deferred profit-sharing plan, that permits a plan member to make investment decisions among two or more investment options offered within the plan, and in Québec and Manitoba, includes a simplified pension plan;

“plan member” means a person that has assets in a capital accumulation plan;

“plan sponsor” means an employer, trustee, trade union or association or a combination of them that establishes a capital accumulation plan, and includes a plan service provider to the extent that the plan sponsor has delegated its responsibilities to the plan service provider; and

“plan service provider” means a person that provides services to a plan sponsor to design, establish, or operate a capital accumulation plan.

(2) The investment fund manager registration requirement does not apply to a plan sponsor or their plan service provider in respect of activities related to a capital accumulation plan.”.

29. Section 9.1 of the Regulation is amended by replacing the words “Dealer Member” with the words “dealer member”.

30. Section 10.1 of the Regulation is amended by deleting, in subparagraph (k) of paragraph (1), the words “to be paid by a registrant”.

31. Sections 11.9 of the Regulation is amended:

(1) by replacing paragraph (1) with the following:

“(1) A registrant must give the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority written notice in accordance with subsection (2) if it proposes to acquire any of the following:

(a) for the first time, direct or indirect ownership, beneficial or otherwise, of 10% or more of the voting securities or other securities convertible into voting securities of

(i) a firm registered in any jurisdiction of Canada or any foreign jurisdiction, or

(ii) a person of which a firm registered in any jurisdiction of Canada or any foreign jurisdiction is a subsidiary;

(b) all or a substantial part of the assets of a firm registered in any jurisdiction of Canada or any foreign jurisdiction.”;

(2) by repealing paragraph (3);

(3) by replacing paragraphs (4), (5) and (6) with the following:

“(4) Except in Ontario and British Columbia, if, within 30 days of the receipt of a notice under subsection (1), the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority notifies the registrant making the acquisition that the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority objects to the acquisition, the acquisition must not occur until the regulator or the securities regulatory authority approves it.

(5) In Ontario, if, within 30 days of the receipt of a notice under subparagraph (1)(a)(i) or paragraph (1)(b), the regulator notifies the registrant making the acquisition that the regulator objects to the acquisition, the acquisition must not occur until the regulator approves it.

(6) Following receipt of a notice of objection under subsection (4) or (5), the person who submitted the notice under subsection (1) may request an opportunity to be heard on the matter by the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority objecting to the acquisition.”.

32. Section 11.10 of the Regulation is amended:

(1) by replacing paragraph (1) with the following:

“(1) A registered firm must give the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority written notice in accordance with subsection (2) if it knows or has reason to believe that any person, alone or in combination with any other person, is about to acquire, or has acquired, for the first time, direct or indirect ownership, beneficial or otherwise, of 10% or more of the voting securities or other securities convertible into voting securities of any of the following:

(a) the registered firm;

(b) a person of which the registered firm is a subsidiary.”;

(2) by replacing subparagraph (c) of paragraph (2) with the following:

“(c) include all facts that to the best of the registered firm’s knowledge after reasonable inquiry regarding the acquisition are sufficient to enable the regulator or the securities regulatory authority to determine if the acquisition is

- (i) likely to give rise to a conflict of interest,
- (ii) likely to hinder the registered firm in complying with securities legislation,
- (iii) inconsistent with an adequate level of investor protection, or
- (iv) otherwise prejudicial to the public interest.”;

(3) by repealing paragraph (3);

(4) by replacing paragraphs (5), (6) and (7) with the following:

“(5) Except in British Columbia and Ontario, if, within 30 days of the receipt of a notice under subsection (1), the regulator or the securities regulatory authority notifies the person making the acquisition that the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority objects to the acquisition, the acquisition must not occur until the regulator or the securities regulatory authority approves it.

(6) In Ontario, if, within 30 days of the receipt of a notice under paragraph (1)(a), the regulator notifies the person making the acquisition that the regulator objects to the acquisition, the acquisition must not occur until the regulator approves it.

(7) Following receipt of a notice of objection under subsection (5) or (6), the person proposing to make the acquisition may request an opportunity to be heard on the matter by the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority objecting to the acquisition.”.

33. Section 12.2 of the Regulation is replaced with the following:

“12.2. Subordination agreement

(1) If a registered firm has entered into a subordination agreement in the form set out in Appendix B, it may exclude the amount of non-current related party debt subordinated under that agreement from the calculation of its excess working capital on Form 31-103F1 Calculation of Excess Working Capital.

(2) The registered firm must deliver an executed copy of the subordination agreement referred to subsection (1) to the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority on the earliest of the following dates:

- (a) 10 days after the date on which the subordination agreement is executed;

(b) the date on which the amount of the subordinated debt is excluded from the registered firm's non-current related party debt as calculated on Form 31-103F1 Calculation of Excess Working Capital.

(3) The registered firm must notify the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority 10 days before it

(a) repays the loan or any part of the loan, or

(b) terminates the agreement.”.

34. Section 12.6 of the Regulation is amended by replacing, wherever it occurs, the word “may” with the word “must”.

35. Section 12.12 of the Regulation is amended by replacing paragraph (3) with the following:

“(3) Subsection (2) does not apply to an exempt market dealer unless it is also registered in another category, other than the portfolio manager or restricted portfolio manager category.”.

36. Section 12.14 of the Regulation is amended:

(1) by replacing subparagraph (c) of paragraph (1) with the following:

“(c) a completed Form 31-103F4 Net Asset Value Adjustments if any net asset value adjustment has been made in respect of an investment fund managed by the investment fund manager during the financial year.”;

(2) by replacing subparagraph (c) of paragraph (2) with the following:

“(c) a completed Form 31-103F4 Net Asset Value Adjustments if any net asset value adjustment has been made in respect of an investment fund managed by the investment fund manager during the interim period.”;

(3) by repealing paragraph (3).

37. Section 13.10 of the Regulation is amended by replacing, in paragraph (1), the word “subsection” with the word “paragraph”.

38. Section 13.16 of the Regulation is amended, in paragraph (1), by replacing, in paragraph (a) of the definition of “complaint”, the word “trading” with the words “a trading”.

39. The Regulation is amended by inserting, after section 13.16, the following:

“Division 6 – Registered sub-advisers**13.17. Exemption from certain requirements for registered sub-advisers**

(1) A registered sub-adviser is exempt from the following requirements in respect of its activities as a sub-adviser:

- (a) section 13.4;
- (b) division 3 of Part 13;
- (c) division 5 of Part 13;
- (d) section 14.3;
- (e) section 14.5;
- (f) section 14.14.

(2) The exemption under subsection (1) is not available unless all of the following apply:

(a) the obligations and duties of the registered sub-adviser are set out in a written agreement with the sub-adviser's registered adviser or registered dealer;

(b) the registered adviser or registered dealer has entered into a written agreement with its clients on whose behalf investment advice is or portfolio management services are to be provided agreeing to be responsible for any loss that arises out of the failure of the registered sub-adviser

(i) to exercise the powers and discharge the duties of its office honestly, in good faith and in the best interests of the registrant and each client of the registrant for whose benefit the advice is or portfolio management services are to be provided, or

(ii) to exercise the degree of care, diligence and skill that a reasonably prudent person would exercise in the circumstances.”.

40. Section 14.1.1 of the Regulation is amended by replacing the words “An investment fund manager” with the words “A registered investment fund manager”.

41. Section 14.7 of the Regulation is amended by inserting, in subparagraph (c) of paragraph (1), the word “the” before the words “Canadian Investor Protection Fund”.

42. Section 14.11.1 of the Regulation is amended by replacing, in subparagraph (iii) of subparagraph (b) of paragraph (1), the word “subparagraphs” with the word “subparagraph”.

43. Section 14.12 of the Regulation is amended by replacing, in paragraph (6), “Section 14.12(5)” with “Subsection 14.12(5)”.

44. Section 14.14 of the Regulation is amended by replacing, in paragraphs (4) and (5), as these paragraphs are scheduled to come into force on July 15, 2015, the word “subsections” with the word “subsection”.

45. Section 14.18 of the Regulation is amended by replacing, in paragraph (4), “subsections 14.14(5)” with “subsection 14.14(5)”.

46. Section 14.19 of the Regulation is amended:

(1) by replacing, in paragraph (1), the word “subsections” with the word “subsection”;

(2) by replacing, in paragraph (3), the word “paragraphs” with the word “paragraph”.

47. Section 15.1 of the Regulation is amended by deleting, in paragraph (1), the words “, in Québec.”.

48. Section 16.10 of the Regulation is replaced with the following:

“16.10. Proficiency for dealing and advising representatives

If an individual is registered in a jurisdiction of Canada as a dealing or advising representative in a category referred to in a section of Division 2 of Part 3 on the day this Regulation comes into force, that section does not apply to the individual so long as the individual remains registered in the category.”.

49. Form 31-103F1 of the Regulation is amended:

(1) by replacing Line 5 of the table with the following:

“5. Add 100% of non-current related party debt unless the firm and the lender have executed a subordination agreement in the form set out in Appendix B of Regulation 31-103 respecting Registration Requirements, Exemptions and Ongoing Registrant Obligations and the firm has delivered a copy of the agreement to the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority. See section 12.2 of Regulation 31-103 respecting Registration Requirements, Exemptions and Ongoing Registrant Obligations.”;

(2) by replacing, in the French text of Line 10, the words “présent règlement” with the words “Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d’inscription et les obligations continues des personnes inscrites”;

(3) in the Notes below the table:

(i) by replacing, in the introduction to the notes, the words “This form” with “Form 31-103F1 Calculation of Excess Working Capital”;

(ii) by replacing the notes to Lines 5, 8 and 9 with the following:

“**Line 5. Related-party debt** – Refer to the CICA Handbook for the definition of “related party” for publicly accountable enterprises. The firm is required to deliver a copy of the executed subordination agreement to the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority on the earlier of a) 10 days after the date the agreement is executed or b) the date an amount subordinated by the agreement is excluded from its calculation of excess working capital on Form 31-103F1 Calculation of Excess Working Capital. The firm must notify the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority, 10 days before it repays the loan (in whole or in part), or terminates the subordination agreement. See section 12.2 of Regulation 31-103 respecting Registration Requirements, Exemptions and Ongoing Registrant Obligations.

“**Line 8. Minimum Capital** – The amount on this line must be not less than (a) \$25,000 for an adviser and (b) \$50,000 for a dealer. For an investment fund manager, the amount must be not less than \$100,000 unless subsection 12.1(4) of Regulation 31-103 respecting Registration Requirements, Exemptions and Ongoing Registrant Obligations applies.

“**Line 9. Market Risk** – The amount on this line must be calculated according to the instructions set out in Schedule 1 to Form 31-103F1 Calculation of Excess Working Capital. A schedule supporting the calculation of any amounts included in Line 9 as market risk should be provided to the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority in conjunction with the submission of Form 31-103F1 Calculation of Excess Working Capital.”;

(iii) by replacing, in Line 12, the words “this form” with “Form 31-103F1 Calculation of Excess Working Capital”;

(4) in Schedule 1:

(i) by inserting, after subparagraph (ii) of paragraph (d) of Section 2, the following:

“Securities of mutual funds qualified by prospectus for sale in the United States of America: 5% of the net asset value per security if the fund is registered as an investment company under the Investment Company Act of 1940, as amended from time to time, and complies with Rule 2a-7 thereof.”;

(ii) by replacing subparagraph (l) of subparagraph (ii) of paragraph (e) of Section 2 with the following:

“(l) SIX Swiss Exchange”;

(iii) by deleting, in subparagraph (b) of subparagraphs (i) and (ii) of paragraph (f) of Section 2, the words “of the loan or the rates set by Canadian financial institutions or Schedule III banks, whichever is greater”.

50. The Regulation is amended by adding, after Form 31-103F3, the following:

“FORM 31-103F4 NET ASSET VALUE ADJUSTMENTS

(Section 12.14)

This is to notify the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority, of a net asset value (NAV) adjustment made in respect of an investment fund managed by the investment fund manager in accordance with paragraph 12.14(1)(c) or paragraph 12.14(2)(c). All of the information requested should be provided on a fund by fund basis. Please attach a schedule if necessary.

1. Name of the investment fund manager:
2. Name of each of the investment funds for which a NAV adjustment occurred:
3. Date(s) the NAV error occurred:
4. Date the NAV error was discovered:
5. Date of the NAV adjustment:
6. Original total NAV on the date the NAV error first occurred:
7. Original NAV per unit on each date(s) the NAV error occurred:
8. Revised NAV per unit on each date(s) the NAV error occurred:

9. NAV error as percentage (%) of the original NAV on each date(s) the NAV error occurred:

10. Total dollar amount of the NAV adjustment:

11. Effect (if any) of the NAV adjustment per unit or share:

12. Total amount reimbursed to security holders, or any corrections made to purchase and redemption transactions affecting the security holders of each investment fund affected, if any:

13. Date of the NAV reimbursement or correction to security holder transactions, if any:

14. Total amount reimbursed to investment fund, if any:

15. Date of the reimbursement to investment fund, if any:

16. Description of the cause of the NAV error:

17. Was the NAV error discovered by the investment fund manager?

Yes No

18. If No, who discovered the NAV error?

19. Was the NAV adjustment a result of a material error under the investment fund manager's policies and procedures?

Yes No

20. Have the investment fund manager's policies and procedures been changed following the NAV adjustment?

Yes No

21. If Yes, describe the changes:

22. If No, explain why not:

23. Has the NAV adjustment been communicated to security holders of each of the investment funds affected?

Yes No

24. If Yes, describe the communications:

Notes:

Line 2. NAV adjustment – Refers to the correction made to make the investment fund's NAV accurate.

Line 3. NAV error – Refers to the error discovered on the Original NAV. Please refer to Section 12.14 of Policy Statement to Regulation 31-103 respecting Registration Requirements, Exemptions and Ongoing Registrant Obligations for guidance on NAV error and causes of NAV errors.

Line 3. Date(s) the NAV error occurred – Means the date of the NAV error first occurred and the subsequent dates of the NAV error.

Line 8. Revised NAV per unit – Refers to the NAV per unit calculated after taking into account the NAV error.

Line 9. NAV error as a percentage (%) of the original NAV – Refers to the following calculation:

$$(\text{Revised NAV} / \text{Original NAV}) - 1 \times 100\%$$

51. Appendix B of the Regulation is amended by replacing, in subparagraph (b) of paragraph (2), the words “in respect to the Loan” with the words “in respect of the Loan,”.

52. Appendix G of the Regulation is amended:

(1) by deleting, under the caption “Regulation 31-103 Provision” with regard to “section 12.2”, the words “*notifying the regulator of a*”;

(2) under the caption “IIROC Provision” with regard to “subsection 14.2(2) [*relationship disclosure information*]”:

(i) by deleting the following:

“IIROC has not yet assigned a number to the relationship disclosure dealer member rule in its Client Relationship Model proposal. We will refer to the dealer member rule number when IIROC has assigned one.”;

(ii) by adding the following:

“9. Dealer Member Rule 3500 [*Relationship Disclosure*]”.

53. Appendix H of the Regulation is amended by deleting, under the caption “Regulation 31-103 Provision” with regard to “section 12.2”, the words “*notifying the regulator of a*”.

54. The Regulation is amended by replacing, wherever they occur, the words “IIROC Provisions” with the words “IIROC provisions” and the words “MFDA Provisions” with the words “MFDA provisions”.

55. This Regulation comes into force on January 11, 2015, except for paragraph (2) of section 13 and section 24 of this Regulation, which come into force on July 11, 2015.

3575

POLICY STATEMENT TO REGULATION 31-103 RESPECTING REGISTRATION REQUIREMENTS, EXEMPTIONS AND ONGOING REGISTRANT OBLIGATIONS

PART 1 DEFINITIONS AND FUNDAMENTAL CONCEPTS

1.1. Introduction

Purpose of this Policy Statement

This Policy Statement sets out how the Canadian Securities Administrators (the CSA or we) interpret or apply the provisions of *Regulation 31-103 respecting Registration Requirements, Exemptions and Ongoing Registrant Obligations* (c. V-1.1, r. 10) (Regulation 31-103) and related securities legislation.

Numbering system

Except for Part 1, the numbering of Parts, Divisions and sections in this Policy Statement corresponds to the numbering in Regulation 31-103. Any general guidance for a Part or a Division appears immediately after the Part or Division name. Any specific guidance on sections in Regulation 31-103 follows any general guidance. If there is no guidance for a Part, Division or section, the numbering in this Policy Statement will skip to the next provision that does have guidance.

All references in this Policy Statement to sections, Parts and Divisions are to Regulation 31-103, unless otherwise noted.

Additional requirements applicable to registrants

For additional requirements that may apply to them, registrants should refer to:

- *Regulation 31-102 respecting National Registration Database* (c. V-1.1, r. 9) (Regulation 31-102) and the Policy Statement to Regulation 31-102
- *Regulation 33-109 respecting Registration Information* (c. V-1.1, r. 12) (Regulation 33-109) and the Policy Statement to Regulation 33-109
- *Policy Statement 11-204 respecting Process for Registration in Multiple Jurisdictions* (Policy Statement 11-204), and
- securities and derivatives legislation in their jurisdiction

Registrants that are members of a self-regulatory organization (SRO) must also comply with their SRO's requirements.

Disclosure and notices

Delivering disclosure and notices to the principal regulator

Under section 1.3, registrants must deliver all disclosure and notices required under Regulation 31-103 to the registrant's principal regulator. This does not apply to notices under sections 8.18 and 8.26. Registrants must deliver these notices to the regulator in each jurisdiction where they are registered or relying on an exemption from registration.

Electronic delivery of documents

These documents may be delivered electronically. Registrants should refer to *Policy Statement 11-201 respecting Electronic Delivery of Documents* ("Policy Statement 11-201").

See Appendix A for contact information for each regulator.

Clear and meaningful disclosure to clients

We expect registrants to present disclosure information to clients in a clear and meaningful manner in order to ensure clients understand the information presented. Registrants should ensure that investors can readily understand the information. These requirements are consistent with the obligation to deal fairly, honestly and in good faith with clients.

1.2. Definitions

Unless defined in Regulation 31-103, terms used in Regulation 31-103 and in this Policy Statement have the meaning given to them in the securities legislation of each jurisdiction or in *Regulation 14-101 respecting Definitions* (c. V-1.1, r. 3). See Appendix B for a list of some terms that are not defined in Regulation 31-103 or this Policy Statement but are defined in other securities legislation.

In this Policy Statement “regulator” means the regulator or securities regulatory authority in a jurisdiction.

Permitted client

The following discussion provides guidance on the term “permitted client”, which is defined in section 1.1.

“Permitted client” is used in the following sections:

- 8.18
- 8.22.1
- 8.26
- 13.2
- 13.3
- 13.13
- 14.2
- 14.2.1
- 14.4
- 14.14.1
- 14.14.2
- 14.17
- 14.18

Exemptions from registration when dealing with permitted clients

Sections 8.18 and 8.26 exempt international dealers and international advisers from the registration requirement if they deal with certain permitted clients and meet certain other conditions.

Section 8.22.1 exempts certain financial institutions from the dealer registration requirement when dealing in a short-term debt instrument with permitted clients.

Exemptions from other requirements when dealing with permitted clients

Under section 13.3, permitted clients may waive their right to have a registrant determine that a trade is suitable. In order to rely on this exemption, the registrant must determine that a client is a permitted client at the time the client waives their right to suitability.

Under sections 13.13 and 14.4, registrants do not have to provide certain disclosures to permitted clients. In order to rely on these exemptions, registrants must determine that a client is a permitted client at the time the client opens an account.

Under sections 14.2, 14.2.1, 14.14.1, 14.14.2, 14.17 and 14.18, registrants do not have to provide certain disclosures or reports to a permitted client that is not an individual.

Determining assets

The definition of permitted client includes monetary thresholds based on the value of the client's assets. The monetary thresholds in paragraphs (o) and (q) of the definition are intended to create "bright-line" standards. Investors who do not satisfy these thresholds do not qualify as permitted clients under the applicable paragraph.

Paragraph (o) of the definition

Paragraph (o) refers to an individual who beneficially owns financial assets with an aggregate realizable value that exceeds \$5 million, before taxes but net of any related liabilities.

In general, determining whether financial assets are beneficially owned by an individual should be straightforward. However, this determination may be more difficult if financial assets are held in a trust or in other types of investment vehicles for the benefit of an individual.

Factors indicating beneficial ownership of financial assets include:

- possession of evidence of ownership of the financial asset
- entitlement to receive any income generated by the financial asset
- risk of loss of the value of the financial asset, and
- the ability to dispose of the financial asset or otherwise deal with it as the individual sees fit

For example, securities held in a self-directed RRSP for the sole benefit of an individual are beneficially owned by that individual. Securities held in a group RRSP are not beneficially owned if the individual cannot acquire and deal with the securities directly.

"Financial assets" is defined in section 1.1 of *Regulation 45-106 respecting Prospectus and Registration Exemptions* (c. V-1.1, r. 21) (Regulation 45-106).

"Realizable value" is typically the amount that would be received by selling an asset.

Paragraph (q) of the definition

Paragraph (q) refers to a person that has net assets of at least \$25 million, as shown on its last financial statements. "Net assets" under this paragraph is total assets minus total liabilities.

1.3. Fundamental concepts

This section describes the fundamental concepts that form the basis of the registration regime:

- requirement to register
- business trigger for trading and advising, and
- fitness for registration

A registered firm is responsible for the conduct of the individuals whose registration it sponsors. A registered firm

- must undertake due diligence before sponsoring an individual to be registered to act on its behalf (see further guidance in Part 4 of the Policy Statement to Regulation 33-109)
- has an ongoing obligation to monitor and supervise its registered individuals in an effective manner (see further guidance in section 11.1 of this Policy Statement)

Failure of a registered firm to take reasonable steps to discharge these responsibilities may be relevant to the firm's own continued fitness for registration.

Requirement to register

The requirement to register is found in securities legislation. Firms must register if they are:

- in the business of trading
- in the business of advising
- holding themselves out as being in the business of trading or advising
- acting as an underwriter, or
- acting as an investment fund manager

Individuals must register if they trade, underwrite or advise on behalf of a registered dealer or adviser, or act as the ultimate designated person (UDP) or chief compliance officer (CCO) of a registered firm. Except for the UDP and the CCO, individuals who act on behalf of a registered investment fund manager do not have to register.

However, all permitted individuals of any registrant must file Form 33-109F4 *Registration of Individuals and Review of Permitted Individuals* (Form 33-109F4).

There is no renewal requirement for registration, but fees must be paid every year to maintain registration.

Multiple categories

Registration in more than one category may be necessary. For example, an adviser that also manages an investment fund may have to register as a portfolio manager and an investment fund manager. An adviser that manages a portfolio and distributes units of an investment fund may have to register as a portfolio manager and as a dealer.

Registration exemptions

Regulation 31-103 provides exemptions from the registration requirement. There may be additional exemptions in securities legislation. Some exemptions do not need to be applied for if the conditions of the exemption are met. In other cases, on receipt of an application, the regulator has discretion to grant exemptions for specified dealers, advisers or investment fund managers, or activities carried out by them if registration is required but specific circumstances indicate that it is not otherwise necessary for investor protection or market integrity.

Business trigger for trading and advising

We refer to trading or advising in securities for a business purpose as the “business trigger” for registration.

We look at the type of activity and whether it is carried out for a business purpose to determine if an individual or firm must register. We consider the factors set out below, among others, to determine if the activity is for a business purpose. For the most part, these factors are from case law and regulatory decisions that have interpreted the business purpose test for securities matters.

Factors in determining business purpose

This section describes factors that we consider relevant in determining whether an individual or firm is trading or advising in securities for a business purpose and, therefore, subject to the dealer or adviser registration requirement.

This is not a complete list. We do not automatically assume that any one of these factors on its own will determine whether an individual or firm is in the business of trading or advising in securities.

(a) Engaging in activities similar to a registrant

We usually consider an individual or firm engaging in activities similar to those of a registrant to be trading or advising for a business purpose. Examples include promoting securities or stating in any way that the individual or firm will buy or sell securities. If an individual or firm sets up a business to carry out any of these activities, we may consider them to be trading or advising for a business purpose.

(b) Intermediating trades or acting as a market maker

In general, we consider intermediating a trade between a seller and a buyer of securities to be trading for a business purpose. This typically takes the form of the business commonly referred to as a broker. Making a market in securities is also generally considered to be trading for a business purpose.

(c) Directly or indirectly carrying on the activity with repetition, regularity or continuity

Frequent or regular transactions are a common indicator that an individual or firm may be engaged in trading or advising for a business purpose. The activity does not have to be their sole or even primary endeavour for them to be in the business.

We consider regularly trading or advising in any way that produces, or is intended to produce, profits to be for a business purpose. We also consider any other sources of income and how much time an individual or firm spends on all activities associated with the trading or advising.

(d) *Being, or expecting to be, remunerated or compensated*

Receiving, or expecting to receive, any form of compensation for carrying on the activity, including whether the compensation is transaction or value based, indicates a business purpose. It does not matter if the individual or firm actually receives compensation or in what form. Having the capacity or the ability to carry on the activity to produce profit is also a relevant factor.

(e) *Directly or indirectly soliciting*

Contacting anyone to solicit securities transactions or to offer advice may reflect a business purpose. Solicitation includes contacting someone by any means, including advertising that proposes buying or selling securities or participating in a securities transaction, or that offers services or advice for these purposes.

Business trigger examples

This section explains how the business trigger might apply to some common situations.

(a) *Securities issuers*

A securities issuer is an entity that issues or trades in its own securities. In general, securities issuers with an active non-securities business do not have to register as a dealer if they:

- do not hold themselves out as being in the business of trading in securities
- trade in securities infrequently
- are not, or do not expect to be, compensated for trading in securities
- do not act as intermediaries, and
- do not produce, or intend to produce, a profit from trading in securities

During the start-up stage, securities issuers may not yet be actively carrying on their intended business. We consider a start-up securities issuer to have an “active non-securities business” if the entity is raising capital to start a non-securities business. Although the entity does not need to be producing a product or delivering a service, we would expect it to have a bona fide business plan to do so, containing milestones and the time anticipated to reach those milestones. For example, technology companies may raise money with only a business plan for many years before they start producing a product or delivering a service. Similarly, junior exploration companies may raise money with only a business plan long before they find or extract any resources.

However, securities issuers may have to register as dealers if they are in the business of trading. Conduct that would indicate that security issuers are in the business includes frequently trading in securities. While frequent trading is a common indicator of being in the business of trading, we recognize that trading may be more frequent during the start-up stage, as an issuer needs to raise capital to launch and advance the business. If the trading is primarily for the purpose of advancing the issuer’s business plan, then the frequency of the activities alone should not result in the issuer being in the business of trading in securities. If the capital raising and use of that capital are not advancing the business, the issuer may need to register as a dealer.

Securities issuers may also have to register as a dealer if they

- employ or contract individuals to perform activities on their behalf that are similar to those performed by a registrant (other than underwriting in the normal course of a distribution or trading for their own account)
- actively solicit investors, subject to the discussion below, or
- act as an intermediary by investing client money in securities

For example, an investment fund manager that carries on the activities described above may have to register as a dealer.

Many issuers actively solicit through officers, directors or other employees. If these individuals' activities are incidental to their primary roles with an issuer, they would likely not be in the business of trading. Factors that would suggest that the issuer and these individuals are in the business of trading are:

- the principal purpose of the individual's employment is raising capital through distributions of the issuer's securities;
- the individuals spend the majority of their time raising capital in this manner;
- the individuals' compensation or remuneration is based solely or primarily on the amount of capital they raise for the issuer.

Securities issuers that are distributing securities are subject to the prospectus requirements unless an exemption is available. Regulators have the discretionary authority to require an underwriter for a prospectus distribution.

(b) *Venture capital and private equity*

This guidance does not apply to labour sponsored or venture capital funds as defined in *Regulation 81-106 respecting Investment Fund Continuous Disclosure* (c. V-1.1, r. 42) (Regulation 81-106).

Venture capital and private equity investing are distinguished from other forms of investing by the role played by venture capital and private equity management companies (collectively, VCs). This type of investing includes a range of activities that may require registration.

VCs typically raise money under one of the prospectus exemptions in Regulation 45-106, including for trades to "accredited investors". The investors typically agree that their money will remain invested for a period of time. The VC uses this money to invest in securities of companies that are usually not publicly traded. The VC usually becomes actively involved in the management of the company, often over several years.

Examples of active management in a company include the VC having:

- representation on the board of directors
- direct involvement in the appointment of managers
- a say in material management decisions

The VC looks to realize on the investment either through a public offering of the company's securities, or a sale of the business. At this point, the investors' money can be returned to them, along with any profit.

Investors rely on the VC's expertise in selecting and managing the companies it invests in. In return, the VC receives a management fee or "carried interest" in the profits generated from these investments. They do not receive compensation for raising capital or trading in securities.

Applying the business trigger factors to the VC activities as described above, there would be no requirement for the VC to register as:

- a portfolio manager, if the advice provided in connection with the purchase and sale of companies is incidental to the VC's active management of these companies, or
- a dealer, if both the raising of money from investors and the investing of that money by the VC (in securities of companies that are usually not publicly traded) are occasional and uncompensated activities

If the VC is actively involved in the management of the companies it invests in, the investment portfolio would generally not be considered an investment fund. As a result, the VC would not need to register as an investment fund manager.

The business trigger factors and investment fund manager analysis may apply differently if the VC engages in activities other than those described above.

(c) One-time activities

In general, we do not require registration for one-time trading or advising activities. This includes trading or advising that:

- is carried out by an individual or firm acting as a trustee, executor, administrator, personal or other legal representative, or
- relates to the sale of a business

(d) Incidental activities

If trading or advising activity is incidental to a firm's primary business, we may not consider it to be for a business purpose.

For example, merger and acquisition specialists that advise the parties to a transaction between companies are not normally required to register as dealers or advisers in connection with that activity, even though the transaction may result in trades in securities and they will be compensated for the advice. If the transaction results in trades in the securities of the company to an acquirer, this is considered incidental to the acquisition transaction. However, if the merger and acquisition specialists also engage in capital raising from prospective investors (including private placements), they will need to consider whether such activity would be in the business of trading and require registration.

Another example is professionals, such as lawyers, accountants, engineers, geologists and teachers, who may provide advice on securities in the normal course of their professional activities. We do not consider them to be advising on securities for a business purpose. For the most part, any advice on securities will be incidental to their professional activities. This is because they:

- do not regularly advise on securities
- are not compensated separately for advising on securities

- do not solicit clients on the basis of their securities advice, and
- do not hold themselves out as being in the business of advising on securities

Registration trigger for investment fund managers

Investment fund managers are subject to a registration trigger. This means that if a firm carries on the activities of an investment fund manager, it must register. However, investment fund managers are not subject to the business trigger.

Fitness for registration

The regulator will only register an applicant if they appear to be fit for registration. Following registration, individuals and firms must maintain their fitness in order to remain registered. If the regulator determines that a registrant has become unfit for registration, the regulator may suspend or revoke the registration. See Part 6 of this Policy Statement for guidance on suspension and revocation of individual registration. See Part 10 of this Policy Statement for guidance on suspension and revocation of firm registration.

Terms and conditions

The regulator may impose terms and conditions on a registration at the time of registration or at any time after registration. Terms and conditions imposed at the time of registration are generally permanent, for example, in the case of a restricted dealer who is limited to specific activities. Terms and conditions imposed after registration are generally temporary. For example, if a registrant does not maintain the required capital, it may have to file monthly financial statements and capital calculations until the regulator's concerns are addressed.

Opportunity to be heard

Applicants and registrants have an opportunity to be heard by the regulator before their application for registration is denied. They also have an opportunity to be heard before the regulator imposes terms and conditions on their registration if they disagree with the terms and conditions.

Assessing fitness for registration - firms

We assess whether a firm is or remains fit for registration through the information it is required to provide on registration application forms and as a registrant, and through compliance reviews. Based on this information, we consider whether the firm is able to carry out its obligations under securities legislation. For example, registered firms must be financially viable. A firm that is insolvent or has a history of bankruptcy may not be fit for registration.

In addition, when determining whether a firm whose head office is outside Canada is, and remains, fit for registration, we will consider whether the firm maintains registration or regulatory organization membership in the foreign jurisdiction that is appropriate for the securities business it carries out there.

Assessing fitness for registration - individuals

We use three fundamental criteria to assess whether an individual is or remains fit for registration:

- proficiency
- integrity, and

- solvency

(a) Proficiency

Individual applicants must meet the applicable education, training and experience requirements prescribed by securities legislation and demonstrate knowledge of securities legislation and the securities they recommend.

Registered individuals should continually update their knowledge and training to keep pace with new securities, services and developments in the industry that are relevant to their business. See Part 3 of this Policy Statement for more specific guidance on proficiency.

(b) Integrity

Registered individuals must conduct themselves with integrity and have an honest character. The regulator will assess the integrity of individuals through the information they are required to provide on registration application forms and as registrants, and through compliance reviews. For example, applicants are required to disclose information about conflicts of interest, such as other employment or partnerships, service as a member of a board of directors, or relationships with affiliates, and about any regulatory or legal actions against them.

(c) Solvency

The regulator will assess the overall financial condition of an individual applicant or registrant. An individual that is insolvent or has a history of bankruptcy may not be fit for registration. Depending on the circumstances, the regulator may consider the individual's contingent liabilities. The regulator may take into account an individual's bankruptcy or insolvency when assessing their continuing fitness for registration.

PART 2 CATEGORIES OF REGISTRATION FOR INDIVIDUALS

2.1. Individual categories

Multiple individual categories

Individuals who carry on more than one activity requiring registration on behalf of a registered firm must:

- register in all applicable categories, and
- meet the proficiency requirements of each category

For example, an advising representative of a portfolio manager who is also the firm's CCO must register in the categories of advising representative and CCO. They must meet the proficiency requirements of both of these categories.

Individual registered in a firm category

An individual can be registered in both a firm and individual category. For example, a sole proprietor who is registered in the firm category of portfolio manager must also be registered in the individual category of advising representative.

2.2. Client mobility exemption – individuals

Conditions of the exemption

The mobility exemption in section 2.2 allows registered individuals to continue dealing with and advising clients who move to another jurisdiction, without registering in that other jurisdiction. Section 8.30 contains a similar exemption for registered firms.

The exemption becomes available when the client (not the registrant) moves to another jurisdiction. An individual may deal with up to five “eligible” clients in each other jurisdiction. Each of the client, their spouse and any children are an eligible client.

An individual may only rely on the exemption if:

- they and their sponsoring firm are registered in their principal jurisdiction
- they and their sponsoring firm only act as a dealer, underwriter or adviser in the other jurisdiction as permitted under their registration in their principal jurisdiction
- they comply with Part 13
- they act fairly, honestly and in good faith in their dealings with the eligible client, and
- their sponsoring firm has disclosed to the eligible client that the individual and if applicable, their sponsoring firm, are exempt from registration in the other jurisdiction and are not subject to the requirements of securities legislation in that jurisdiction

As soon as possible after an individual first relies on this exemption, their sponsoring firm must complete and file Form 31-103F3 *Use of mobility exemption* (Form 31-103F3) with the other jurisdiction.

Limits on the number of clients

Sections 2.2 and 8.30 are independent of each other: individuals may rely on the exemption from registration in section 2.2 even though their sponsoring firm is registered in the local jurisdiction (and is not relying on the exemption from registration in section 8.30). The limits in sections 2.2 and 8.30 are per jurisdiction.

For example a firm using the exemption in section 8.30 could have 10 clients in each of several local jurisdictions where it is not registered. An individual may also use the exemption in section 2.2 to have 5 clients in each of several jurisdictions where the individual is not registered.

The individual limits are per individual. For example several individuals working for the same firm could each have 5 clients in the same local jurisdiction and each individual could still rely on the exemption in section 2.2. However, the firm may not exceed its 10 client limit if it wants to rely on the exemption in section 8.30. If the firm exceeds the 10 client limit, the firm must be registered in the local jurisdiction.

PART 3 REGISTRATION REQUIREMENTS – INDIVIDUALS

Division 1 General proficiency requirements

Application of proficiency requirements

Part 3 sets out the initial and ongoing proficiency requirements for

- dealing representatives and chief compliance officers of mutual fund dealers, scholarship plan dealers and exempt-market dealers respectively
- advising representatives, associate advising representatives and chief compliance officers of portfolio managers
- chief compliance officers of investment fund managers

The regulator is required to determine the individual's fitness for registration and may exercise discretion in doing so.

Section 3.3 does not provide proficiency requirements for dealing representatives of investment dealers since the IIROC Rules provide those requirements for the individuals who are approved persons of IIROC member firms.

Exam based requirements

Individuals must pass exams – not courses – to meet the education requirements in Part 3. For example, an individual must pass the Canadian Securities Course Exam, but does not have to complete the Canadian Securities Course. Individuals are responsible for completing the necessary preparation to pass an exam and for proficiency in all areas covered by the exam.

3.3. Time limits on examination requirements

Under section 3.3, there is a time limit on the validity of exams prescribed in Part 3. Individuals must pass an exam within 36 months before they apply for registration. However, this time limit does not apply if the individual:

- was registered in an active capacity (i.e., not suspended), in the same category in a jurisdiction of Canada at any time during the 36-month period before the date of their application; or
- has gained relevant securities industry experience for a total of 12 months during the 36-month period before the date of their application: these months do not have to be consecutive, or with the same firm or organization

These time limits do not apply to the CFA Charter or the CIM designation, since we do not expect the holders of these designations to have to retake the courses forming part of the requirements applicable to these designations. However, if the individual no longer has the right to use the CFA Charter or the CIM designation, by reason of revocation of the designation or otherwise, we may consider the reasons for such a revocation to be relevant in determining an individual's fitness for registration. Registered individuals are required to notify the regulator of any change in the status of their CFA Charter or CIM designation within 10 days of the change, by submitting Form 33-109F5 *Change of Registration Information* in accordance with Regulation 31-102.

When assessing an individual's fitness for registration, the regulator may consider

- the date on which the relevant examination was passed, and
- the length of time between any suspension and reinstatement of registration during the 36 month period

See Part 6 of this Policy Statement for guidance on the meaning of "suspension" and "reinstatement".

Relevant securities industry experience

The securities industry experience under paragraph 3.3(2)(b) should be relevant to the category applied for. It may include experience acquired:

- during employment at a registered dealer, a registered adviser or an investment fund manager
- in related investment fields, such as investment banking, securities trading on behalf of a financial institution, securities research, portfolio management, investment advisory services or supervision of those activities
- in legal, accounting or consulting practices related to the securities industry
- in other professional service fields that relate to the securities industry, or
- in a securities-related business in a foreign jurisdiction

Division 2 Education and experience requirements

See Appendix C for a chart that sets out the proficiency requirements for each individual category of registration.

Granting exemptions

The regulator may grant an exemption from any of the education and experience requirements in Division 2 if it is satisfied that an individual has qualifications or relevant experience that is equivalent to, or more appropriate in the circumstances than, the prescribed requirements.

Proficiency for representatives of restricted dealers and restricted portfolio managers

The regulator will decide on a case-by-case basis what education and experience are required for registration as:

- a dealing representative or CCO of a restricted dealer, and
- an advising representative or CCO of a restricted portfolio manager

The regulator will determine these requirements when it assesses the individual's fitness for registration.

3.4. Proficiency – initial and ongoing**Proficiency principle**

Under section 3.4, registered individuals must not perform an activity that requires registration unless they have the education, training and experience that a reasonable person would consider necessary to perform the activity competently, including understanding the structure, features and risks of each security they recommend to a client (also referred to as know-your-product or KYP).

The requirement to understand the structure, features and risks of each security recommended to a client is a proficiency requirement. This requirement is in addition to the suitability obligation in section 13.3 and applies even where there is an exemption from the suitability obligation such as, for example, the exemption in subsection 13.3(4) in respect of permitted clients.

CCOs must also not perform an activity that requires registration unless they have the education, training and experience that a reasonable person would consider necessary to perform the activity competently. CCOs must have a good understanding of the regulatory requirements applicable to the firm and individuals acting on its behalf. CCOs must also have the knowledge and ability to design and implement an effective compliance system.

Responsibility of the firm

The responsibility of registered firms to oversee the compliance of registered individuals acting on their behalf extends to ensuring that they are proficient at all times. A registered firm must not permit an individual they sponsor to perform an activity if the proficiency requirements are not met.

Firms should perform their own analysis of all securities they recommend to clients and provide product training to ensure their registered representatives have a sufficient understanding of the securities and their risks to meet their suitability obligations under section 13.3. Similarly, registered individuals should have a thorough understanding of a security before they recommend it to a client (also referred to as know-your-product or KYP).

3.11. Portfolio manager – advising representative

3.12. Portfolio manager – associate advising representative

The 12 months of relevant investment management experience referred to in section 3.11 and 24 months of relevant investment management experience referred to in section 3.12 do not have to be consecutive, or with the same firm or organization.

For individuals with a CFA charter, the regulator will decide on a case-by-case basis whether the experience they gained to earn the charter qualifies as relevant investment management experience.

Relevant investment management experience

The relevant investment management experience requirement is in addition to the specific course or designation requirements for each category of registration. We will assess whether an individual has acquired relevant investment management experience on a case-by-case basis. This section describes factors we may consider in assessing certain types of experience.

Relevant investment management experience under sections 3.11 and 3.12 may vary according to the level of specialization of the individual. It may include:

- securities research and analysis experience, demonstrating an ability in, and understanding of, portfolio analysis or portfolio security selection, or
- management of investment portfolios on a discretionary basis, including investment decision making, rebalancing and evaluating performance

Advising representatives

An advising representative may have discretionary authority over investments of others. Accordingly, this category of registration involves the most onerous proficiency requirements. We expect an individual who seeks registration as an advising representative to demonstrate a high quality of experience that is clearly relevant to discretionary portfolio management. This section sets out specific examples of experience that may satisfy the relevant investment management experience requirement for advising representatives.

(a) Discretionary portfolio management

We may consider experience performing discretionary portfolio management in a professional capacity to be sufficient to meet the relevant investment management experience requirement for registration as an advising representative. Such experience may include working at:

- an adviser registered or operating under an exemption from registration in a foreign jurisdiction
- an insurance company
- a pension fund
- a government, corporate, bank or trust company treasury
- an IROC member firm

(b) Assistant or associate portfolio management

We may consider experience supporting registered portfolio managers or other professional discretionary asset managers to be sufficient to meet the relevant investment management experience requirement for registration as an advising representative. This may include:

- working with portfolio managers to formulate, draft and implement written investment policy statements for clients, and
- researching and analysing individual securities for potential inclusion in investment portfolios

(c) Research analyst with an IROC member firm or registered adviser

We may consider experience performing research and analysis of individual securities with recommendations for the purpose of determining their suitability for inclusion in client investment portfolios to be sufficient to meet the relevant investment management experience requirement for registration as an advising representative.

Associate advising representatives

This category may be appropriate for individuals who meet the minimum education and experience requirements in section 3.12 but do not meet the more onerous requirements for registration as an advising representative under section 3.11. In evaluating the experience required to obtain registration as an associate advising representative, we take into account that the advice provided by an associate advising representative must be approved by an advising representative in accordance with section 4.2. Experience gained as an associate advising representative does not automatically qualify an individual to be registered as an advising representative.

We will assess on a case-by-case basis whether such experience meets the more stringent quality of experience required for registration as an advising representative. This section sets out specific examples of experience that may satisfy the relevant investment management experience requirement for associate advising representatives.

(a) Client relationship management

We may consider client relationship management experience with a registered portfolio manager firm to be sufficient to meet the relevant investment management experience requirement for registration as an associate advising representative where the applicant has assisted portfolio managers in tailoring strategies for specific clients. This

may include experience assisting the portfolio managers in assessing suitability, creating investment policy statements, determining asset allocation, monitoring client portfolios and performing research and analysis on the economy or asset classes generally.

We recognize that many individuals who perform client relationship management services may not provide specific advice and therefore may not trigger the registration requirement. For example, some client services representatives conduct activities such as marketing the services of the firm by providing general information about the registrant firm and its services that do not include a strategy tailored to any specific client. While some client service representatives may accompany advising representatives or associate advising representatives to meetings with clients and provide assistance with marketing and client development activities, without registration they may not themselves develop an investment policy statement for the client, provide specific information such as recommending a particular model portfolio for the client or explain the implications of discretionary portfolio decisions that were made by the client's advising representative.

(b) Corporate finance

We may consider corporate finance experience involving valuing and analysing securities for initial public offerings, debt and equity financings, takeover bids and mergers to be sufficient to meet the relevant investment management experience requirement for registration as an associate advising representative where this experience demonstrates an ability in, and understanding of, portfolio analysis or portfolio securities selection.

Some types of experience remain highly case-specific

While the quality and nature of the experience discussed above may differ from individual to individual and we assess experience on a case-by-case basis, there are some types of experience that are even more highly case-specific. This section sets out specific examples of case specific experience that may satisfy the relevant investment management experience requirement for advising representatives and associate advising representatives.

(a) IIROC registered representatives

Some registered representatives may offer a broad range of products involving security-specific research and analysis of their own, in addition to meeting with clients to review and discuss know-your-client and investment suitability. We may consider this to be sufficient experience to meet the relevant investment management experience requirement for registration as an advising representative. Other registered representatives may sell mostly or exclusively a limited number of model portfolios or "portfolio solutions" to clients based on their investment objectives, risk profile or other factors unique to the individual client. We may consider this sufficient experience to meet the relevant investment management experience requirement for registration as an associate advising representative.

However, where an individual is restricted to the sale of mutual funds, we may not consider such experience to be sufficient to meet the relevant investment management experience requirement for registration as an advising representative or associate advising representative.

(b) Consultants

Consulting services relating to portfolio manager selection and monitoring may be highly specific to the individual or firm providing the services and may vary greatly among consultants in the sophistication of research and analysis and specificity of advice. Some may be responsible for hiring and ongoing monitoring of advisers or sub-advisers, while others may simply provide a desired asset allocation and list of recommended advisers based on the investment objectives of the client. We would generally expect to see a very high degree of sophistication and specificity in the analysis provided by the

consultant and a high degree of investor reliance on the consultant in order for the individual to meet the relevant investment management experience requirement for registration as an advising representative.

Research and analysis to review and monitor the performance of registered portfolio managers, and referring clients for discretionary money management based on that review and monitoring, may meet the relevant investment management experience requirement for registration as an associate advising representative. We would not expect that general financial planning advice and referrals to portfolio managers alone would meet the threshold for relevant investment management experience required for registration as an advising representative or associate advising representative.

In some situations, the activities submitted as relevant investment management experience involve or may involve providing specific advice to clients and therefore may require registration. We also recognize that many individuals who provide portfolio manager selection and monitoring do not provide specific advice and therefore may not trigger the registration requirement. We may consider the following factors in determining whether a consultant is required to register:

- the client contracts directly with the consultant, rather than with the portfolio managers
- the consultant manages the hiring and evaluation of the portfolio managers
- there is reliance by the client on the consultant
- there are client expectations about the services to be provided by the consultant.

Division 3 Membership in a self-regulatory organization

3.16. Exemptions from certain requirements for SRO approved persons

Section 3.16 exempts registered individuals who are dealing representatives of IIROC or MFDA members from the requirements in Regulation 31-103 for suitability and disclosure when recommending the use of borrowed money. This is because IIROC and the MFDA have their own rules for these matters.

In Québec, these requirements do not apply to dealing representatives of a mutual fund dealer to the extent that equivalent requirements are applicable to those dealing representatives under regulations in Québec.

This section also exempts registered individuals who are dealing representatives of IIROC from the know your client obligations in section 13.2.

We expect registered individuals who are dealing representatives of IIROC or MFDA members to comply with the by-laws, rules, regulations and policies of IIROC or the MFDA, as applicable (SRO provisions). These individuals cannot rely on the exemptions in section 3.16 unless they are complying with the corresponding SRO provisions specified in Regulation 31-103. We regard compliance with IIROC or MFDA procedures, interpretations, notices, bulletins and practices as relevant to compliance with the applicable SRO provisions.

For these purposes, an individual that has an exemption from an SRO provision and complies with the terms of that exemption would be considered to have complied with that SRO provision.

PART 4 RESTRICTIONS ON REGISTERED INDIVIDUALS

4.1. Restriction on acting for another registered firm

We will consider exemption applications on a case-by-case basis. When reviewing a registered firm's application for relief from this restriction, we will consider if:

- there are valid business reasons for the individual to be registered with both firms
- the individual will have sufficient time to adequately serve both firms
- the applicant's sponsoring firms have demonstrated that they have policies and procedures addressing any conflicts of interest that may arise as a result of the dual registration, and
- the sponsoring firms will be able to deal with these conflicts, including supervising how the individual will deal with these conflicts

In the case of paragraph 4.1(1)(b), namely a dealing, advising or associate advising representative acting for another registered firm, affiliation of the firms may be one of the factors that we would consider in respect of an exemption application.

We note that the prohibitions in section 4.1 are in addition to the conflicts of interest provisions set out in section 13.4. See section 13.4 for further guidance on individuals who serve on boards of directors.

4.2. Associate advising representatives – pre-approval of advice

The associate advising representative category allows an individual to work at a registered adviser while completing the proficiency requirements for an advising representative. For example, a previously registered advising representative could work in an advising capacity while acquiring the relevant work experience required for an advising representative under section 3.11. Associate advising representatives are not required to subsequently register as a full advising representative since this category also accommodates individuals who provide specific advice to clients, but do not manage client portfolios without supervision.

As required by section 4.2, registered firms must designate an advising representative to approve the advice provided by an associate advising representative. The designated advising representative must approve the advice before the associate advising representative gives the advice. The appropriate processes for approving the advice will depend on the circumstances, including the associate advising representative's level of experience.

Registered firms that have associate advising representatives must:

- document their policies and procedures for meeting the supervision and approval obligations as required under section 11.1
- implement controls as required under section 11.1
- maintain records as required under section 11.5, and
- notify the regulator of the names of the advising representative and the associate advising representative whose advice they are approving no later than the seventh day after the advising representative is designated

PART 5 ULTIMATE DESIGNATED PERSON AND CHIEF COMPLIANCE OFFICER

Sections 11.2 and 11.3 require registered firms to designate a UDP and a CCO. The UDP and CCO must be registered and perform the compliance functions set out in sections 5.1 and 5.2. While the UDP and CCO have specific compliance functions, they are not solely responsible for compliance – it is the responsibility of the firm as a whole.

The same person as UDP and CCO

The UDP and the CCO can be the same person if they meet the requirements for both registration categories. We prefer firms to separate these functions, but we recognize that it might not be practical for some registered firms.

UDP or CCO as advising or dealing representative

The UDP or CCO may also be registered in trading or advising categories. For example, a small registered firm might conclude that one individual can adequately function as UDP and CCO, while also carrying on advising and trading activities. We may have concerns about the ability of a UDP or CCO of a large firm to conduct these additional activities and carry out their UDP, CCO and advising responsibilities at the same time.

5.1. Responsibilities of the ultimate designated person

The UDP is responsible for promoting a culture of compliance and overseeing the effectiveness of the firm's compliance system. They do not have to be involved in the day to day management of the compliance group. There are no specific education or experience requirements for the UDP. However, they are subject to the proficiency principle in section 3.4.

5.2. Responsibilities of the chief compliance officer

The CCO is an operating officer who is responsible for the monitoring and oversight of the firm's compliance system. This includes:

- establishing or updating policies and procedures for the firm's compliance system, and
- managing the firm's compliance monitoring and reporting according to the policies and procedures

At the firm's discretion, the CCO may also have authority to take supervisory or other action to resolve compliance issues.

The CCO must meet the proficiency requirements set out in Part 3. No other compliance staff have to be registered unless they are also advising or trading. The CCO may set the knowledge and skills necessary or desirable for individuals who report to them.

If a firm is registered in multiple categories, the CCO must meet the most stringent of the proficiency requirements of the firm's categories of registration.

Firms must designate one CCO. However, in large firms, the scale and kind of activities carried out by different operating divisions may warrant the designation of more than one CCO. We will consider applications, on a case-by-case basis, for different individuals to act as the CCO of a firm's operating divisions.

We will not usually register the same person as CCO of more than one firm unless the firms are affiliated, and the scale and kind of activities carried out make it

reasonable for the same person to act as CCO of more than one firm. We will consider applications, on a case-by-case basis, for the CCO of one registered firm to act as the CCO of another registered firm.

Paragraph 5.2(c) requires the CCO to report to the UDP any instances of non-compliance with securities legislation that:

- create a reasonable risk of harm to a client or to the market, or
- are part of a pattern of non-compliance

The CCO should report non-compliance to the UDP even if it has been corrected.

Paragraph 5.2(d) requires the CCO to submit an annual report to the board of directors.

PART 6 SUSPENSION AND REVOCATION OF REGISTRATION – INDIVIDUALS

The requirements for surrendering registration and additional requirements for suspending and revoking registration are found in the securities legislation of each jurisdiction. The guidance for Part 6 relates to requirements under both securities legislation and Regulation 31-103.

There is no renewal requirement for registration. A registered individual may carry on the activities for which they are registered until their registration is:

- suspended automatically under Regulation 31-103
- suspended by the regulator under certain circumstances, or
- surrendered by the individual

6.1. If individual ceases to have authority to act for firm

Under section 6.1, if a registered individual ceases to have authority to act on behalf of their sponsoring firm because their working relationship with the firm ends or changes, the individual's registration with the registered firm is suspended until reinstated or revoked under securities legislation. This applies whether the individual or the firm ends the relationship.

If a registered firm terminates its working relationship with a registered individual for any reason, the firm must complete and file a notice of termination on Form 33-109F1 *Notice of Termination of Registered Individuals and Permitted Individuals* (Form 33-109F1) no later than ten days after the effective date of the individual's termination. This includes when an individual resigns, is dismissed or retires.

The firm must file additional information about the individual's termination prescribed in Part 5 of Form 33-109F1 (except where the individual is deceased), no later than 30 days after the date of termination. The regulator uses this information to determine if there are any concerns about the individual's conduct that may be relevant to their ongoing fitness for registration. Under Regulation 33-109, the firm must provide this information to the individual on request.

Suspension

An individual whose registration is suspended must not carry on the activity they are registered for. The individual otherwise remains a registrant and is subject to the jurisdiction of the regulator. A suspension remains in effect until the regulator reinstates or revokes the individual's registration.

If an individual who is registered in more than one category is suspended in one of the categories, the regulator will consider whether to suspend the individual's registration in other categories or to impose terms and conditions, subject to an opportunity to be heard.

Automatic suspension

An individual's registration will automatically be suspended if:

- they cease to have a working relationship with their sponsoring firm
- the registration of their sponsoring firm is suspended or revoked, or
- they cease to be an approved person of an SRO

An individual must have a sponsoring firm to be registered. If an individual leaves their sponsoring firm for any reason, their registration is automatically suspended. Automatic suspension is effective on the day that an individual no longer has authority to act on behalf of their sponsoring firm.

Individuals do not have an opportunity to be heard by the regulator in the case of any automatic suspension.

Suspension in the public interest

An individual's registration may be suspended if the regulator exercises its power under securities legislation and determines that it is no longer in the public interest for the individual to be registered. The regulator may do this if it has serious concerns about the ongoing fitness of the individual. For example, this may be the case if an individual is charged with a crime, in particular fraud or theft.

Reinstatement

“Reinstatement” means that a suspension on a registration has been lifted. Once reinstated, an individual may resume carrying on the activity they are registered for. If a suspended individual joins a new sponsoring firm, they will have to apply for reinstatement under the process set out in Regulation 33-109. In certain cases, the reinstatement or transfer to the new firm will be automatic.

Automatic transfers

Subject to certain conditions set out in Regulation 33-109, an individual's registration may be automatically reinstated if they:

- transfer directly from one sponsoring firm to another registered firm in the same jurisdiction
- join the new sponsoring firm within 90 days of leaving their former sponsoring firm
- seek registration in the same category as the one previously held, and

- complete and file Form 33-109F7 *Reinstatement of Registered Individuals and Permitted Individuals* (Form 33-109F7)

This allows individuals to engage in activities requiring registration from their first day with the new sponsoring firm.

Individuals are not eligible for an automatic reinstatement if they:

- have new information to disclose regarding regulatory, criminal, civil or financial matters as described in Item 9 of Form 33-109F7, or
- as a result of allegations of criminal activity, breach of securities legislation or breach of SRO rules:
 - were dismissed by their former sponsoring firm, or
 - were asked by their former sponsoring firm to resign

In these cases, the individual must apply to have their registration reinstated under Regulation 33-109 using Form 33-109F4.

6.2. If IIROC approval is revoked or suspended

6.3. If MFDA approval is revoked or suspended

Registered individuals acting on behalf of member firms of an SRO are required to be an approved person of the SRO.

If an SRO suspends or revokes its approval of an individual, the individual's registration in the category requiring SRO approval will be automatically suspended. This automatic suspension of individuals does not apply to mutual fund dealers registered only in Québec.

If an SRO suspends an individual for reasons that do not involve significant regulatory concerns and subsequently reinstates the individual's approval, the individual's registration will usually be reinstated by the regulator as soon as possible.

Revocation

6.6. Revocation of a suspended registration – individual

If an individual's registration has been suspended under Part 6 but not reinstated, it will be automatically revoked on the second anniversary of the suspension.

“Revocation” means that the regulator has terminated the individual's registration. An individual whose registration has been revoked must submit a new application if they want to be registered again.

Surrender or termination of registration

If an individual wants to terminate their registration in one or more of the non-principal jurisdictions where the individual is registered, the individual may apply to surrender their registration at any time by completing Form 33-109F2 *Change or Surrender of Individual Categories* (Form 33-109F2) and having their sponsoring firm file it.

If an individual wants to terminate their registration in their principal jurisdiction, Form 33-109F1 must be filed by the individual's sponsoring firm. Once Form 33-109F1 is filed, the individual's termination of registration will be reflected in all jurisdictions.

PART 7 CATEGORIES OF REGISTRATION FOR FIRMS

The categories of registration for firms have two main purposes:

- to specify the type of business that the firm may conduct, and
- to provide a framework for the requirements the registrant must meet

Firms registered in more than one category

A firm may be required to register in more than one category. For example, a portfolio manager that manages an investment fund must register both as a portfolio manager and as an investment fund manager.

Individual registered in a firm category

An individual can be registered in both a firm and individual category. For example, a sole proprietor who is registered in the firm category of portfolio manager must also be registered in the individual category of advising representative.

7.1. Dealer categories

Underwriting is a subset of dealing activity for specified categories. Investment dealers may underwrite any securities. Exempt market dealers may underwrite securities in limited circumstances. For example, exempt market dealers may participate in a private placement of securities. Exempt market dealers may not act as an underwriter in a prospectus offering without exemptive relief.

Exempt market dealer

Under paragraph 7.1(2)(d), exempt market dealers may only act as a dealer in the “exempt market”. The permitted activities of an exempt market dealer are determined with reference to the prospectus exemptions in Regulation 45-106 and include trades to “accredited investors” and purchasers of at least \$150,000 of a security and trades to anyone under the offering memorandum exemption.

Exempt market dealers are permitted to participate in

- a distribution of securities, including securities of investment funds or reporting issuers, made under an exemption from the prospectus requirement
- a resale of securities that are subject to resale restrictions
- a resale of securities that are freely tradeable, if the securities are not traded on a marketplace. For example, the securities are traded on an over-the-counter basis

These activities may be conducted with accredited investors or other investors who are eligible to purchase the securities on a prospectus-exempt basis.

Exempt market dealers are not permitted to

- participate as an underwriter in a distribution of securities offered under a prospectus
- directly or indirectly, participate in a resale of securities traded on a domestic or foreign marketplace whether the transaction is on-exchange or off-exchange, unless the transaction requires reliance on a further exemption from the prospectus requirement. This includes establishing an omnibus account with an investment dealer and trading securities for clients through that account.

These activities should be conducted by investment dealers.

Restricted dealer

The restricted dealer category in paragraph 7.1(2)(e) permits specialized dealers that may not qualify under another dealer category to carry on a limited trading business. It is intended to be used only if there is a compelling case for the proposed trading to take place outside the other registration categories.

The regulator will impose terms and conditions that restrict the dealer's activities. The CSA will co-ordinate terms and conditions for restricted dealers.

7.2. Adviser categories

The registration requirement in section 7.2 applies to advisers who give "specific advice". Advice is specific when it is tailored to the needs and circumstances of a client or potential client. For example, an adviser who recommends a security to a client is giving specific advice.

Restricted portfolio manager

The restricted portfolio manager category in paragraph 7.2(2)(b) permits individuals or firms to advise in specific securities, classes of securities or securities of a class of issuers.

The regulator will impose terms and conditions on a restricted portfolio manager's registration that limit the manager's activities. For example, a restricted portfolio manager might be limited to advising in respect of a specific sector, such as securities of oil and gas issuers.

7.3. Investment fund manager category

Investment fund managers direct the business, operations or affairs of an investment fund. They organize the fund and are responsible for its management and administration. If an entity is uncertain about whether it must register as an investment fund manager, it should consider whether the fund is an "investment fund" for the purposes of securities legislation. See section 1.2 of the Policy Statement to Regulation 81-106 for guidance on the general nature of investment funds.

For additional guidance on the investment fund manager registration requirement in Alberta, British Columbia, Manitoba, Nova Scotia, New Brunswick, Northwest Territories, Nunavut, Prince Edward Island, Saskatchewan and Yukon see Multilateral Policy 31-202 *Registration Requirement for Investment Fund Managers*. Newfoundland and Labrador, Ontario and Québec have adopted *Regulation 32-102 respecting Registration Exemptions for Non-Resident Investment Fund Managers* (c. V-1.1, r. 10.1) and *Policy Statement to Regulation 32-102 respecting Registration Exemptions for Non-Resident Investment Fund Managers* (Decision 2012-PDG-0160, 2012-08-08), which provide limited exemptions from, and guidance on, the investment fund manager registration requirement for non-resident investment fund managers.

An investment fund manager may:

- advertise to the general public a fund it manages without being registered as an adviser, and
- promote the fund to registered dealers without being registered as a dealer

If an investment fund manager acts as portfolio manager for a fund it manages, it should consider whether it may have to be registered as an adviser. If it distributes units of

the fund directly to investors, it should consider whether it may have to be registered as a dealer.

In most fund structures, the investment fund manager is a separate legal entity from the fund itself. However, in situations where the board of directors or the trustee(s) of an investment fund direct the business, operations or affairs of the investment fund, the fund itself may be required to register in the investment fund manager category. To address the investor protection concerns that may arise from the investment fund manager and the fund being the same legal entity, and the practical issues of applying the ongoing requirements of a registrant on the fund, terms and conditions may be imposed.

An investment fund manager may delegate or outsource certain functions to other service providers. However, the investment fund manager is responsible for these functions and must supervise the service provider. See Part 11 of this Policy Statement for more guidance on outsourcing.

Investment fund complexes or groups with more than one investment fund manager

Determining whether investment fund registration is necessary involves applying a functional test that examines the activities being carried out to determine whether an entity is directing the business, operations or affairs of an investment fund. Typically an investment fund has only one investment fund manager. However, there may be limited circumstances where investment fund complexes or groups may have more than one entity within the fund complex that is acting as an investment fund manager. Although the investment fund manager functions are often delegated to one entity within the fund complex, there may be more than one entity in the group subject to investment fund manager registration, absent an exemption from registration. We will consider exemption applications on a case-by-case basis to allow only one investment fund manager within the fund complex to be registered in appropriate circumstances.

PART 8 EXEMPTIONS FROM THE REQUIREMENT TO REGISTER

Regulation 31-103 provides several exemptions from the registration requirement. There may be additional exemptions in securities legislation. If a firm is exempt from registration, the individuals acting on its behalf are also exempt from registration. A person cannot rely on the exemptions in Divisions 1, 2 and 3 of this Part in a local jurisdiction if the person is registered to conduct the activities covered by the exemption in that jurisdiction. We expect registrants to conduct activities within a jurisdiction under their category of registration, in full compliance with securities legislation, including the requirements of Regulation 31-103.

Division 1 Exemptions from dealer and underwriter registration

We provide no specific guidance for the following exemptions because there is guidance on them in the Policy Statement to Regulation 45-106:

- 8.12
- 8.17

8.5. Trades through or to a registered dealer

No solicitation or contact

Section 8.5 provides an exemption from the dealer registration requirement for trades made

- through an appropriately registered dealer, or

- to an appropriately registered dealer that is purchasing for that dealer's account.

The exemption in paragraph 8.5(1)(a) for trades made through a registered dealer is not available if the person relying on it solicits or contacts purchasers of the securities directly. For example, if an individual acts in furtherance of a trade by soliciting or contacting potential purchasers of securities (sometimes referred to as a finder) and then the sale to the purchaser is executed through a registered dealer, the individual would not qualify for this exemption.

A person may utilize the exemption for acts in furtherance of a trade in relation to working with issuers or appropriately registered dealers, provided they do not directly solicit or contact purchasers.

Cross-border trades ("jitneys")

Section 8.5 provides an exemption from the dealer registration requirement if the trade is made through a registered dealer, provided the person relying on the exemption has no direct contact with the purchaser of the security. On that basis, the execution of a trade through or to an appropriately registered dealer by a dealer located in another jurisdiction would qualify under this exemption.

However, if for example a dealer in the United States that is not registered in Alberta contacts a potential purchaser in Alberta to solicit the purchase of securities, this trade does not qualify for this exemption. The dealer in the United States must instead contact a dealer registered in Alberta, and have that dealer contact potential purchasers in Alberta.

Plan administrators

A plan administrator can rely on this exemption to place sell orders with dealers in respect of shares of issuers held by plan participants. Section 8.16 covers the activity of the plan administrator receiving sell orders from plan participants.

8.5.1. Trades through a registered dealer by a registered adviser

Section 8.5.1 provides that the dealer registration requirement does not apply to a registered adviser for incidental trading activities. The exemption is only available if the trade is made through a registered dealer. For example, a portfolio manager may not use the exemption to trade units of a pooled fund it manages, without involving a registered dealer or having another exemption available, including the exemption in section 8.6.

8.6. Investment fund trades by adviser to managed account

Registered advisers often create and use investment funds as a way to efficiently invest their clients' money. In issuing units of those funds to managed account clients, they are in the business of trading in securities. Under the exemption in section 8.6, a registered adviser does not have to register as a dealer does for a trade in a security of an investment fund if they:

- act as the fund's adviser and investment fund manager, and
- distribute units of the fund only into their clients' managed accounts.

The exemption is also available to those who qualify for the international adviser exemption under section 8.26.

Subsection 8.6(2) limits the availability of this exemption to legitimate managed accounts. We do not intend for the exemption to be used to distribute the adviser's investment funds on a retail basis.

8.18. International dealer

General principle

This exemption allows international dealers to provide limited services to permitted clients without having to register in Canada. The term "permitted client" is defined in section 1.1. International dealers that seek wider access to Canadian investors must register in an appropriate category.

Notice requirement

If a firm is relying on the exemption in more than one jurisdiction, it must provide an initial notice by filing a Form 31-103F2 *Submission to Jurisdiction and Appointment of Agent for Service* (Form 31-103F2) with the regulator in each jurisdiction where it relies on the exemption. If there is any change to the information in the firm's Form 31-103F2, it must update it by filing a replacement Form 31-103F2 with them.

So long as the firm continues to rely on the exemption, it must file an annual notice with each regulator. Subsection 8.18(5) does not prescribe a form of annual notice. An email or letter will therefore be acceptable.

In Ontario, compliance with the filing and fee payment requirements applicable to an unregistered exempt international dealer under Ontario Securities Commission Rule 13-502 *Fees* satisfies the annual notification requirement in subsection (5).

8.19. Self-directed registered education savings plan

We consider the creation of a self-directed registered education savings plan, as defined in section 8.19, to be a trade in a security, whether or not the assets held in the plan are securities. This is because the definition of "security" in securities legislation of most jurisdictions includes "any document constituting evidence of an interest in a scholarship or educational plan or trust".

Section 8.19 provides an exemption from the dealer registration requirement for the trade when the plan is created but only under the conditions described in subsection 8.19(2).

8.22.1. Short-term debt

This exemption allows specified financial institutions to trade short-term debt instruments with permitted clients, without having to register. The exemption is available in all jurisdictions of Canada, except Ontario. In Ontario, there are alternate exemptions that may be available for trading in short-term debt instruments, including the exemptions in section 35.1 of the *Securities Act* (Ontario) and section 4.1 of the Ontario Securities Commission Rule 45-501 *Ontario Prospectus and Registration Exemptions*.

Division 2 Exemptions from adviser registration

8.24. IIROC members with discretionary authority

Section 8.24 contains an exemption from the requirement to register as an adviser for registered dealers that are members of IIROC and their dealing representatives. The exemption is available when they act as an adviser in respect of a client's managed account. The term "managed account" is defined in section 1.1 of Regulation 31-103. This exemption is available for all managed accounts, including where the client is a pooled fund or investment fund.

8.25. Advising generally

Section 8.25 contains an exemption from the requirement to register as an adviser if the advice is not tailored to the needs of the recipient.

In general, we would not consider advice about specific securities to be tailored to the needs of the recipient if it:

- is a general discussion of the merits and risks of the security
- is delivered through investment newsletters, articles in general circulation newspapers or magazines, websites, e-mail, Internet chat rooms, bulletin boards, television or radio, and
- does not claim to be tailored to the needs and circumstances of any recipient

This type of general advice can also be given at conferences. However, if a purpose of the conference is to solicit the audience and generate specific trades in specific securities, we may consider the advice to be tailored or we may consider the individual or firm giving the advice to be engaged in trading activity.

Under subsection 8.25(3), if an individual or firm relying on the exemption has a financial or other interest in the securities they recommend, they must disclose the interest to the recipient when they make the recommendation.

8.26. International adviser

This exemption allows international advisers to provide limited services to certain permitted clients without having to register in Canada. The term “permitted client” is defined in section 1.1 and, for the purposes of section 8.26, excludes registered dealers and advisers. International advisers that seek wider access to Canadian investors must register in an appropriate category.

Incidental advice on Canadian securities

An international adviser relying on the exemption in section 8.26 may advise in Canada on foreign securities without having to register. It may also advise in Canada on securities of Canadian issuers, but only to the extent that the advice is incidental to its acting as an adviser for foreign securities.

However, this is not an exception or a “carve-out” that allows some portion of a permitted client’s portfolio to be made up of Canadian securities chosen by the international adviser without restriction. Any advice with respect to Canadian securities must be directly related to the activity of advising on foreign securities. Permissible incidental advice would include, for example:

- an international adviser, when advising on a portfolio with a particular investment objective, such as gold mining companies, could advise on securities of a Canadian gold mining company within that portfolio, provided that the portfolio is otherwise made up of foreign securities
- an international adviser, having a mandate to advise on equities traded on European exchanges could advise with respect to the securities of a Canadian corporation traded on a European exchange, to the extent the Canadian corporation forms part of the mandate.

Revenue derived in Canada

An international adviser is only permitted to undertake a prescribed amount of business in Canada. In making the calculation required under paragraph 8.26(4)(d), it is necessary to include all revenues derived from portfolio management activities in Canada, which would include any sub-adviser arrangements. However, the calculation of aggregate consolidated gross revenue derived in Canada does not include the gross revenue of affiliates that are registered in a jurisdiction of Canada.

An international adviser is not required to monitor Canadian revenue on an ongoing basis. Eligibility for the exemption is assessed with reference to revenues as of the end of the adviser's last financial year. The 10% threshold in paragraph 8.26(4)(d) is determined by looking back at the revenue of the firm and its affiliates "during its most recently completed financial year".

Notice requirement

If a firm is relying on the exemption in more than one jurisdiction, it must provide an initial notice by filing a Form 31-103F2 with the regulator in each jurisdiction where it relies on the exemption. If there is any change to the information in the firm's Form 31-103F2, it must update it by filing a replacement Form 31-103F2 with them.

So long as the firm continues to rely on the exemption, it must file an annual notice with each regulator. Subsection 8.26(5) does not prescribe a form of annual notice. An email or letter will therefore be acceptable.

In Ontario, compliance with the filing and fee payment requirements applicable to an unregistered exempt international firm under Ontario Securities Commission Rule 13-502 *Fees* satisfies the annual notification requirement in subsection (5).

8.26.1. International sub-adviser

This exemption permits a foreign sub-adviser to provide advice to certain registrants, without having to register as an adviser in Canada. In these arrangements, the registrant is the foreign sub-adviser's client, and it receives the advice, either for its own benefit or for the benefit of its clients. One of the conditions of this exemption is that the registrant has entered into an agreement with its client that it is responsible for losses that arise out of certain failures by the sub-adviser.

We expect that a registrant taking on this liability will conduct appropriate initial and ongoing due diligence on the sub-adviser and ensure the investments are suitable for the registrant's client. We also expect that the registrant will maintain records of the due diligence conducted. See Part 11 of this Policy Statement for more guidance.

Division 4 Mobility exemption – firms

8.30. Client mobility exemption – firms

The mobility exemption in section 8.30 allows registered firms to continue dealing with and advising clients who move to another jurisdiction, without registering in that other jurisdiction. Section 2.2 contains a similar exemption for registered individuals.

The exemption becomes available when the client (not the registrant) moves to another jurisdiction. A registered firm may deal with up to 10 "eligible" clients in each other jurisdiction. Each of the client, their spouse and any children are an eligible client.

A firm may only rely on the exemption if:

- it is registered in its principal jurisdiction

- it only acts as a dealer, underwriter or adviser in the other jurisdiction as permitted under its registration in its principal jurisdiction
- the individual acting on its behalf is eligible for the exemption in section 2.2
- it complies with Parts 13 and 14, and
- it acts fairly, honestly and in good faith in its dealings with the eligible client

Firm's responsibilities for individuals relying on the exemption

In order for a registered individual to rely on the exemption in section 2.2, their sponsoring firm must disclose to the eligible client that the individual and if applicable, the firm, are exempt from registration in the other jurisdiction and are not subject to the requirements of securities legislation in that jurisdiction.

As soon as possible after an individual first relies on the exemption in section 2.2, their sponsoring firm must complete and file Form 31-103F3 in the other jurisdiction.

The registered firm must have appropriate policies and procedures for supervising individuals who rely on a mobility exemption. Registered firms must also keep appropriate records to demonstrate they are complying with the conditions of the mobility exemption.

See the guidance in section 2.2 of this Policy Statement on the client mobility exemption available to individuals.

PART 9 MEMBERSHIP IN A SELF-REGULATORY ORGANIZATION

9.3. Exemptions from certain requirements for IIROC members

9.4. Exemptions from certain requirements for MFDA members

Regulation 31-103 has two distinct sections, sections 9.3 and 9.4, which distinguish the exemptions which are available on the basis of whether or not the member of IIROC or the MFDA is registered in another category. This clarifies our intent with respect to the exemptions for SRO members and recognizes that IIROC and the MFDA have rules in these areas.

Sections 9.3 and 9.4 contain exemptions from certain requirements for investment dealers that are IIROC members, for mutual fund dealers that are MFDA members and in Québec, for mutual fund dealers to the extent equivalent requirements are applicable under the regulations in Québec.

However, if an SRO member is registered in another category, these sections do not exempt them from their obligations as a registrant in that category. For example, if a firm is registered as an investment fund manager and as an investment dealer with IIROC, section 9.3 does not exempt them from their obligations as an investment fund manager under Regulation 31-103.

However SRO members that are registered in multiple categories may use the forms prescribed by the SROs, on certain conditions. See sections 12.1, 12.12 and 12.14 for requirements on calculating working capital and the delivery of working capital calculations for SRO members that are registered in multiple categories.

We expect registered firms that are members of IIROC or the MFDA to comply with the by-laws, rules, regulations and policies of IIROC or the MFDA, as applicable (SRO provisions). These firms cannot rely on the exemptions in Part 9 unless they are complying with the corresponding SRO provisions specified in Regulation 31-103. We

regard compliance with IIROC or MFDA procedures, interpretations, notices, bulletins and practices as relevant to compliance with the applicable SRO provisions.

For these purposes, a firm that has an exemption from an SRO provision and complies with the terms of that exemption would be considered to have complied with that SRO provision.

PART 10 SUSPENSION AND REVOCATION OF REGISTRATION – FIRMS

The requirements for surrendering registration and additional requirements for suspending and revoking registration are found in the securities legislation of each jurisdiction. The guidance for Part 10 relates to requirements under both securities legislation and Regulation 31-103.

There is no renewal requirement for registration but firms must pay fees every year to maintain their registration and the registration of individuals acting on their behalf. A registered firm may carry on the activities for which it is registered until its registration is:

- suspended automatically under Regulation 31-103
- suspended by the regulator under certain circumstances, or
- surrendered by the firm

Division 1 When a firm's registration is suspended

Suspension

A firm whose registration has been suspended must not carry on the activity it is registered for. The firm otherwise remains a registrant and is subject to the jurisdiction of the regulator. A suspension remains in effect until the regulator reinstates or revokes the firm's registration.

If a firm that is registered in more than one category is suspended in one of the categories, the regulator will consider whether to suspend the firm's registration in other categories or to impose terms and conditions, subject to an opportunity to be heard.

Automatic suspension

A firm's registration will automatically be suspended if:

- it fails to pay its annual fees within 30 days of the due date
- it ceases to be a member of IIROC, or
- except in Québec, it ceases to be a member of the MFDA

Firms do not have an opportunity to be heard by the regulator in the case of any automatic suspension.

10.1. Failure to pay fees

Under section 10.1, a firm's registration will be automatically suspended if it has not paid its annual fees within 30 days of the due date.

10.2. If IIROC membership is revoked or suspended

Under section 10.2, if IIROC suspends or revokes a firm's membership, the firm's registration as an investment dealer is suspended until reinstated or revoked.

10.3. If MFDA membership is revoked or suspended

Under section 10.3, if the MFDA suspends or revokes a firm's membership, the firm's registration as a mutual fund dealer is suspended until reinstated or revoked. Section 10.3 does not apply in Québec.

Suspension in the public interest

A firm's registration may be suspended if the regulator exercises its power under securities legislation and determines that it is no longer in the public interest for the firm to be registered. The regulator may do this if it has serious concerns about the ongoing fitness of the firm or any of its registered individuals. For example, this may be the case if a firm or one or more of its registered or permitted individuals is charged with a crime, in particular fraud or theft.

Reinstatement

"Reinstatement" means that a suspension on a registration has been lifted. Once reinstated, a firm may resume carrying on the activity it is registered for.

Division 2 Revoking a firm's registration

Revocation

10.5. Revocation of a suspended registration – firm

10.6. Exception for firms involved in a hearing or proceeding

Under sections 10.5 and 10.6, if a firm's registration has been suspended under Part 10 and has not been reinstated, it is revoked on the second anniversary of the suspension, except if a hearing or proceeding concerning the suspended registrant has commenced. In this case the registration remains suspended.

"Revocation" means that the regulator has terminated the firm's registration. A firm whose registration has been revoked must submit a new application if it wants to be registered again.

Surrender

A firm may apply to surrender its registration in one or more categories at any time. There is no prescribed form for an application to surrender. A firm should file an application to surrender registration with its principal regulator. If Ontario is a non-principal jurisdiction, it should also file the application with the regulator in Ontario. See the *Policy Statement to Regulation 11-102 respecting Passport System* for more details on filing an application to surrender.

Before the regulator accepts a firm's application to surrender registration, the firm must provide the regulator with evidence that the firm's clients have been dealt with appropriately. This evidence does not have to be provided when a registered individual applies to surrender registration. This is because the sponsoring firm will continue to be responsible for meeting obligations to clients who may have been served by the individual.

The regulator does not have to accept a firm's application to surrender its registration. Instead, the regulator can act in the public interest by suspending, or imposing terms and conditions on, the firm's registration.

When considering a registered firm's application to surrender its registration, the regulator typically considers the firm's actions, the completeness of the application and the supporting documentation.

The firm's actions

The regulator may consider whether the firm:

- has stopped carrying on activity requiring registration
- proposes an effective date to stop carrying on activity requiring registration that is within six months of the date of the application to surrender, and
- has paid any outstanding fees and submitted any outstanding filings at the time of filing the application to surrender

Completeness of the application

Among other things, the regulator may look for:

- the firm's reasons for ceasing to carry on activity requiring registration
- satisfactory evidence that the firm has given all of its clients reasonable notice of its intention to stop carrying on activity requiring registration, including an explanation of how it will affect them in practical terms, and
- satisfactory evidence that the firm has given appropriate notice to the SRO, if applicable

Supporting documentation

The regulator may look for:

- evidence that the firm has resolved all outstanding client complaints, settled all litigation, satisfied all judgments or made reasonable arrangements to deal with and fund any payments relating to them, and any subsequent client complaints, settlements or liabilities
- confirmation that all money or securities owed to clients has been returned or transferred to another registrant, where possible, according to client instructions
- up-to-date audited financial statements with an auditor's comfort letter
- evidence that the firm has satisfied any SRO requirements for withdrawing membership, and
- an officer's or partner's certificate supporting these documents

PART 11 INTERNAL CONTROLS AND SYSTEMS**General business practices – outsourcing**

Registered firms are responsible and accountable for all functions that they outsource to a service provider. Firms should have a written, legally binding contract that includes the expectations of the parties to the outsourcing arrangement.

Registered firms should follow prudent business practices and conduct a due diligence analysis of prospective third-party service providers. This includes third-party service providers that are affiliates of the firm. Due diligence should include an assessment of the service provider's reputation, financial stability, relevant internal controls and ability to deliver the services.

Firms should also:

- ensure that third-party service providers have adequate safeguards for keeping information confidential and, where appropriate, disaster recovery capabilities
- conduct ongoing reviews of the quality of outsourced services
- develop and test a business continuity plan to minimize disruption to the firm's business and its clients if the third-party service provider does not deliver its services satisfactorily, and
- note that other legal requirements, such as privacy laws, may apply when entering into outsourcing arrangements

The regulator, the registered firm and the firm's auditors should have the same access to the work product of a third-party service provider as they would if the firm itself performed the activities. Firms should ensure this access is provided and include a provision requiring it in the contract with the service provider, if necessary.

Division 1 Compliance

11.1. Compliance system

General principles

Section 11.1 requires registered firms to establish, maintain and apply policies and procedures that establish a system of controls and supervision (a compliance system) that:

- provides assurance that the firm and individuals acting on its behalf comply with securities legislation, and
- manages the risks associated with the firm's business in accordance with prudent business practices

Operating an effective compliance system is essential to a registered firm's continuing fitness for registration. It provides reasonable assurance that the firm is meeting, and will continue to meet, all requirements of applicable securities laws and SRO rules and is managing risk in accordance with prudent business practices. A compliance system should include internal controls and monitoring systems that are reasonably likely to identify non-compliance at an early stage and supervisory systems that allow the firm to correct non-compliant conduct in a timely manner.

The responsibilities of the UDP are set out in section 5.1 and those of the CCO in section 5.2. However, compliance is not only a responsibility of a specific individual or a compliance department of the firm, but rather is a firm-wide responsibility and an integral part of the firm's activities. Everyone in the firm should understand the standards of conduct for their role. This includes the board of directors, partners, management, employees and agents, whether or not they are registered.

Having a UDP and CCO, and in larger firms, a compliance group and other supervisory staff, does not relieve anyone else in the firm of the obligation to report and act on compliance issues. A compliance system should identify those who will act as alternates in the absence of the UDP or CCO.

Elements of an effective compliance system

While policies and procedures are essential, they do not make an acceptable compliance system on their own. An effective compliance system also includes internal controls, day to day and systemic monitoring, and supervision elements.

Internal controls

Internal controls are an important part of a firm's compliance system. They should mitigate risk and protect firm and client assets. They should be designed to assist firms in monitoring compliance with securities legislation and managing the risks that affect their business, including risks that may relate to:

- safeguarding of client and firm assets
- accuracy of books and records
- trading, including personal and proprietary trading
- conflicts of interest
- money laundering
- business interruption
- hedging strategies
- marketing and sales practices, and
- the firm's overall financial viability

Monitoring and supervision

Monitoring and supervision are essential elements of a firm's compliance system. They consist of day to day monitoring and supervision, and overall systemic monitoring.

(a) Day to day monitoring and supervision

In our view, an effective monitoring and supervision system includes:

- monitoring to identify specific cases of non-compliance or internal control weaknesses that might lead to non-compliance
- referring non-compliance or internal control weaknesses to management or other individuals with authority to take supervisory action to correct them
- taking supervisory action to correct them, and
- minimizing the compliance risk in key areas of a firm's operations

In our view, effective day to day monitoring should include, among other things

- approving new account documents
- reviewing and, in some cases, approving transactions
- approving marketing materials, and
- preventing inappropriate use or disclosure of non-public information.

Firms can use a risk-based approach to monitoring, such as reviewing an appropriate sample of transactions.

The firm's management is responsible for the supervisory element of correcting non-compliance or internal control weaknesses. However, at a firm's discretion, its CCO

may be given supervisory authority, but this is not a necessary component of the CCO's role.

Anyone who supervises registered individuals has a responsibility on behalf of the firm to take all reasonable measures to ensure that each of these individuals:

- deals fairly, honestly and in good faith with their clients
- complies with securities legislation
- complies with the firm's policies and procedures, and
- maintains an appropriate level of proficiency

(b) Systemic monitoring

Systemic monitoring involves assessing, and advising and reporting on the effectiveness of the firm's compliance system. This includes ensuring that:

- the firm's day to day supervision is reasonably effective in identifying and promptly correcting cases of non-compliance and internal control weaknesses
- policies and procedures are enforced and kept up to date, and
- everyone at the firm generally understands and complies with the policies and procedures, and with securities legislation.

Specific elements

More specific elements of an effective compliance system include:

(a) Visible commitment

Senior management and the board of directors or partners should demonstrate a visible commitment to compliance.

(b) Sufficient resources and training

The firm should have sufficient resources to operate an effective compliance system. Qualified individuals (including anyone acting as an alternate during absences) should have the responsibility and authority to monitor the firm's compliance, identify any instances of non-compliance and take supervisory action to correct them.

The firm should provide training to ensure that everyone at the firm understands the standards of conduct and their role in the compliance system, including ongoing communication and training on changes in regulatory requirements or the firm's policies and procedures.

(c) Detailed policies and procedures

The firm should have detailed written policies and procedures that:

- identify the internal controls the firm will use to ensure compliance with legislation and manage risk
- set out the firm's standards of conduct for compliance with securities and other applicable legislation and the systems for monitoring and enforcing compliance with those standards
- clearly outline who is expected to do what, when and how

- are readily accessible by everyone who is expected to know and follow them
- are updated when regulatory requirements and the firm's business practices change, and
- take into consideration the firm's obligation under securities legislation to deal fairly, honestly and in good faith with its clients

(d) Detailed records

The firm should keep records of activities conducted to identify compliance deficiencies and the action taken to correct them.

Setting up a compliance system

It is up to each registered firm to determine the most appropriate compliance system for its operations. Registered firms should consider the size and scope of their operations, including products, types of clients or counterparties, risks and compensating controls, and any other relevant factors.

For example, a large registered firm with diverse operations may require a large team of compliance professionals with several divisional heads of compliance reporting to a CCO dedicated entirely to a compliance role.

All firms must have policies, procedures and systems to demonstrate compliance. However, some of the elements noted above may be unnecessary or impractical for smaller registered firms.

We encourage firms to meet or exceed industry best practices in complying with regulatory requirements.

11.2. Designating an ultimate designated person

Under subsection 11.2(1), registered firms must designate an individual to be the UDP. Firms should ensure that the individual understands and is able to perform the obligations of a UDP under section 5.1. The UDP must be:

- the chief executive officer (CEO) of the registered firm or the individual acting in a similar capacity, if the firm does not have a CEO. The person acting in a similar capacity to a CEO is the most senior decision maker in the firm, who might have the title of managing partner or president, for example
- the sole proprietor of the registered firm, or
- the officer in charge of a division of the firm that carries on all of the registerable activity if the firm also has significant other business activities, such as insurance, conducted in different divisions. This is not an option if the core business of the firm is trading or advising in securities and it only has some other minor operations conducted in other divisions. In this case, the UDP must be the CEO or equivalent.

To designate someone else as the UDP requires an exemptive relief order. Given that the intention of section 11.2 is to ensure that responsibility for its compliance system rests at the very top of a firm, we will only grant relief in rare cases.

We note that in larger organizations, the UDP is sometimes supported by an officer who has a compliance oversight role and title within the organization and who is more

senior than the CCO. We have no objection to such arrangements, but it must be understood that they can in no way diminish the UDP's regulatory responsibilities.

If the person designated as the UDP no longer meets these requirements, and the registered firm is unable to designate another UDP, the firm should promptly advise the regulator of the actions it is taking to designate a new UDP who meets these requirements.

11.3. Designating a chief compliance officer

Under subsection 11.3(1), registered firms must designate an individual to be the CCO. Firms should ensure that the individual understands and is able to perform the obligations of a CCO under section 5.2.

The CCO must meet the applicable proficiency requirements in Part 3 and be:

- an officer or partner of the registered firm, or
- the sole proprietor of the registered firm

If the CCO no longer meets any of the above conditions and the registered firm is unable to designate another CCO, the firm should promptly advise the regulator of the actions it is taking to designate an appropriate CCO.

Division 2 Books and records

Under securities legislation, the regulator may access, examine and take copies of a registered firm's records. The regulator may also conduct regular and unscheduled compliance reviews of registered firms.

11.5. General requirements for records

Under subsection 11.5(1), registered firms must maintain records to accurately record their business activities, financial affairs and client transactions, and demonstrate compliance with securities legislation.

The following discussion provides guidance for the various elements of the records described in subsection 11.5(2).

Financial affairs

The records required under paragraphs 11.5(2)(a), (b) and (c) are records firms must maintain to help ensure they are able to prepare and file financial information, determine their capital position, including the calculation of excess working capital, and generally demonstrate compliance with the capital and insurance requirements.

Client transactions

The records required under paragraphs 11.5(2)(g), (h), (i), (l) and (n) are records firms must maintain to accurately and fully document transactions entered into on behalf of a client. We expect firms to maintain notes of communications that could have an impact on the client's account or the client's relationship with the firm. These communications include

- oral communications
- all e-mail, regular mail, fax and other written communications

While we do not expect registered firms to save every voicemail or e-mail, or to record all telephone conversations with clients, we do expect that registered firms maintain records of all communications relating to orders received from their clients.

The records required under paragraph 11.5(2)(g) should document buy and sell transactions, referrals, margin transactions and any other activities relating to a client's account. They include records of all actions leading to trade execution, settlement and clearance, such as trades on exchanges, alternative trading systems, over-the-counter markets, debt markets, and distributions and trades in the prospectus-exempt market.

Examples of these records are:

- trade confirmation statements
- summary information about account activity
- communications between a registrant and its client about particular transactions, and
- records of transactions resulting from securities a client holds, such as dividends or interest paid, or dividend reinvestment program activity

Paragraph 11.5(2)(l) requires firms to maintain records that demonstrate compliance with the know your client obligations in section 13.2 and the suitability obligations in section 13.3. This includes records for unsuitable trades in subsection 13.3(2).

Client relationship

The records required under paragraphs 11.5(2)(k) and (m) should document information about a registered firm's relationship with its client and relationships that any representatives have with that client.

These records include:

- communication between the firm and its clients, such as disclosure provided to clients and agreements between the registrant and its clients
- account opening information
- change of status information provided by the client
- disclosure and other relationship information provided by the firm
- margin account agreements
- communications regarding a complaint made by the client
- actions taken by the firm regarding a complaint
- communications that do not relate to a particular transaction, and
- conflicts records

Each record required under paragraph 11.5(2)(k) should clearly indicate the name of the accountholder and the account the record refers to. A record should include information only about the accounts of the same accountholder or group. For example, registrants should have separate records for an individual's personal accounts and for accounts of a legal entity that the individual owns or jointly holds with another party.

Where applicable, the financial details should note whether the information is for an individual or a family. This includes spousal income and net worth. The financial details for accounts of a legal entity should note whether the information refers to the entity or to the owner(s) of the entity.

If the registered firm permits clients to complete new account forms themselves, the forms should use language that is clear and avoids terminology that may be unfamiliar to unsophisticated clients.

Internal controls

The records required under paragraphs 11.5(2)(d), (e), (f), (j) and (o) are records firms must maintain to support the internal controls and supervision components of their compliance system.

11.6. Form, accessibility and retention of records

Third party access to records

Paragraph 11.6(1)(b) requires registered firms to keep their records in a safe location. This includes ensuring that no one has unauthorized access to information, particularly confidential client information. Registered firms should be particularly vigilant if they maintain books and records in a location that may be accessible by a third party. In this case, the firm should have a confidentiality agreement with the third party.

Division 3 Certain business transactions

11.8. Tied selling

Section 11.8 prohibits an individual or firm from engaging in abusive sales practices such as selling a security on the condition that the client purchase another product or service from the registrant or one of its affiliates. These types of practices are known as “tied selling”. In our view, this section would be contravened if, for example, a financial institution agreed to lend money to a client only if the client acquired securities of mutual funds sponsored by the financial institution.

However, section 11.8 is not intended to prohibit relationship pricing or other beneficial selling arrangements similar to relationship pricing. Relationship pricing refers to the practice of industry participants offering financial incentives or advantages to certain clients.

11.9. Registrant acquiring a registered firm’s securities or assets

Notice requirement

Under section 11.9, registrants must give the regulator notice if they propose to acquire an ownership interest in voting securities (or securities convertible into voting securities) or assets of another registered firm or the parent of another registered firm. This notice must be delivered to the principal regulator of the registrant proposing to make the acquisition and to the principal regulator of the registered firm they propose to acquire, if that firm is registered in Canada. If the principal regulator of both firms is the same, only one notice is required.

Registrants acquiring securities or assets of another registered firm for a client in nominee name do not need to provide notice under section 11.9. For purposes of this section, a substantial part of the assets of the registered firm would include a registered firm’s book of business, a business line or a division of the firm, among other things. This notice gives the regulator an opportunity to consider ownership issues that may affect a firm’s fitness for registration.

Filing of the notice with the principal regulator

It is intended that the notice filed with the principal regulator(s) will be shared with other regulators with an interest in the proposed acquisition. Therefore, although only the principal regulator(s) will receive a notice, other jurisdictions may object to the proposed acquisition under subsections 11.9(4) and 11.9(5). The registrant will have an opportunity to be heard in any jurisdiction that has objected to the proposed acquisition. It is our intent, however, to coordinate the review of these notices and any decisions to object to these proposed acquisitions.

Subsection 11.9(4) does not apply in British Columbia. However, the regulator in British Columbia may exercise discretion under section 36 or 161 of the BC *Securities Act* (BCSA) to impose conditions, restrictions or requirements on the registrant's registration or to suspend or revoke the registration if it decides that an acquisition would affect the registrant's fitness for registration or be prejudicial to the public interest. In these circumstances, the registrant would be entitled to an opportunity to be heard, except if the regulator issues a temporary order under section 161 of the BCSA.

Content of the notice

When preparing the notice under section 11.9, registrants should consider including the following information to help the regulator assess the proposed transaction:

- the proposed closing date for the transaction
- the business reasons for the transaction
- the corporate structure, both before and after the closing of the proposed transaction, including all affiliated companies and subsidiaries of the acquirer and any registered firm involved in the proposed transaction whether interests in a company, partnership or trust are held directly or through a holding company, trust or other entity
- information on the operations and business plans of the acquirer and any registered firm involved in the proposed transaction, including any changes to Item 3.1 of Form 33-109F6 *Firm Registration* such as primary business activities, target market, and the products and services provided to clients of any registered firm involved in the proposed transaction
- any significant changes to the business operations of any registered firm involved in the proposed transaction, including changes to the CCO, the UDP, key management, directors, officers, permitted individuals or registered individuals
- whether the registered firms involved in the proposed transaction have written policies and procedures to address conflicts of interest that may arise following the transaction and information on how such conflicts of interest have been or will be addressed.
- whether the registered firms involved in the proposed transaction have adequate resources to ensure compliance with all applicable conditions of registration
- a confirmation that any registered firm involved in the proposed transaction will comply with section 4.1 following the transaction
- details of any client communications in connection with the transaction that have been made or are planned or an explanation of why no communications to clients are anticipated
- whether a press release will be issued in relation to the proposed transaction

11.10. Registered firm whose securities are acquired***Notice requirement***

Under section 11.10, registered firms must notify their principal regulator if they know or have reason to believe that any individual or firm is about to acquire 10% or more of the voting securities (or securities convertible into voting securities) of the firm or the firm's parent. This notice gives the regulator an opportunity to consider ownership issues that may affect a firm's fitness for registration. We expect this notice to be sent as soon as the registered firm knows or has reason to believe such an acquisition is going to take place.

Filing of the notice with the principal regulator

It is intended that the notice filed with the principal regulator(s) will be shared with other regulators with an interest in the proposed acquisition. Therefore, although only the principal regulator(s) will receive a notice, other jurisdictions may object to the proposed acquisition under subsections 11.10(5) and 11.10(6). The registered firm will have an opportunity to be heard in any jurisdiction that has objected to the proposed acquisition. It is our intent, however, to coordinate the review of these notices and any decisions to object to these proposed acquisitions.

Application for registration

We expect any individual or firm that acquires assets of a registered firm and is not already a registrant will have to apply for registration. We will assess their fitness for registration when they apply.

Subsection 11.10(5) does not apply in British Columbia. However, the regulator in British Columbia may exercise discretion under section 36 or 161 of the BCSA to impose conditions, restrictions or requirements on the registrant's registration or to suspend or revoke the registration if it decides that an acquisition would affect the registrant's fitness for registration or be prejudicial to the public interest. In these circumstances, the registrant would be entitled to an opportunity to be heard, except if the regulator issues a temporary order under section 161 of the BCSA.

Content of the notice

Refer to the guidance in section 11.9.

PART 12 FINANCIAL CONDITION**Division 1 Working capital****12.1. Capital requirements****Frequency of working capital calculations**

Section 12.1 requires registered firms to notify the regulator as soon as possible if their excess working capital is less than zero.

Registered firms should know their working capital position at all times. This may require a firm to calculate its working capital every day. The frequency of working capital calculations depends on many factors, including the size of the firm, the nature of its business and the stability of the components of its working capital. For example, it may be sufficient for a sole proprietor firm with a dedicated and stable source of working capital to do the calculation on a monthly basis.

Form 31-103F1 - Calculation of excess working capital**Application of Regulation 52-107 Acceptable Accounting Principles and Auditing Standards**

Form 31-103F1 – *Calculation of Excess Working Capital* (Form 31-103F1) must be prepared using the accounting principles used to prepare financial statements in accordance with *Regulation 52-107 respecting Acceptable Accounting Principles and Auditing Standards* (c. V-1.1, r. 25) (Regulation 52-107). Refer to section 12.10 of this Policy Statement and *Policy Statement to Regulation 52-107 respecting Acceptable Accounting Principles and Auditing Standards* (Policy Statement 52-107) for further guidance on audited financial statements.

IIROC and MFDA member firms that are also registered in another category

IIROC and MFDA member firms that are also registered in a category that does not require SRO membership must still comply with the financial filing requirements in Part 12, even if they are relying on the exemptions in sections 9.3 and 9.4. Provided certain conditions are met, SRO members that are registered in other categories may be permitted to calculate their working capital in accordance with the SRO forms and file the SRO forms instead of Form 31-103F1.

For example, if the SRO firm is also an investment fund manager, it will need to report any net asset value (NAV) adjustments quarterly in order to comply with the investment fund manager requirements, notwithstanding that its SRO has no such requirements. However, they may be permitted to calculate their working capital in accordance with the SRO forms and file the SRO forms instead of Form 31-103F1. See sections 12.1, 12.12 and 12.14 for the requirements on delivery of working capital calculations for SRO members that are registered in multiple categories.

Working capital requirements are not cumulative

The working capital requirements for registered firms set out in section 12.1 are not cumulative. If a firm is registered in more than one category, it must meet the highest capital requirement of its categories of registration, except for those investment fund managers who are also registered as portfolio managers and meet the requirements of the exemption in section 8.6. These investment fund managers need only meet the lower capital requirement for portfolio managers.

If a registrant becomes insolvent or declares bankruptcy

The regulator will review the circumstances of a registrant's insolvency or bankruptcy on a case-by-case basis. If the regulator has concerns, it may impose terms and conditions on the registrant's registration, such as close supervision and delivering progress reports to the regulator, or it may suspend the registrant's registration.

12.2. Subordination agreement

Non-current related party debt must be deducted from a firm's working capital on Form 31-103F1, unless the firm and the lender have executed a subordination agreement in the form set out in Appendix B of Regulation 31-103 and delivered a copy of that agreement to the regulator. A portion of the non-current loan becoming current would not impact the original subordination agreement; the firm would have to notify the regulator if the firm repays the loan or any part of the non-current portion of the loan. However, the current portion of the originally-intended non-current subordinated loan would have to be included in Line 4 of Form 31-103F1, and could not be included in Line 5 of Form 31-103F1. This may not be the total amount of the original loan as set out in the subordination agreement, and as such the amount in the subordination agreement would not agree to Line 5 of Form 31-103F1.

Related party debt due on demand or repayable by the firm at any time, including pursuant to a revolving line of credit, is an example of a current liability. These types of liabilities are not eligible to be subordinated for the purposes of calculating excess working capital. The amount of current related party debt must be included in line 4 – *Current liabilities* of Form 31-103F1.

Firms must deliver subordination agreements to the regulator on the earlier of 10 days after the execution of the agreement or the date on which the firm excludes the amount of the related party debt from its excess working capital calculation. A firm may not exclude the amount until the subordination agreement is executed and delivered to the regulator.

The firm's obligations under section 12.2 to notify the regulator 10 days before it repays the loan or terminates the subordination agreement apply regardless of the terms of any loan agreement. Firms should ensure the terms of their loan agreements do not conflict with their regulatory requirements.

If a subordinated related party debt is being increased and the incremental increase is to be subordinated, the subordination agreement submitted to the regulator should only report the incremental increase. Firms should not report the full balance of the related party debt, as noted on the statement of financial position, on the new subordination agreement unless the previous subordination agreement is terminated and notification of this termination is made in accordance with section 12.2.

In conjunction with the submission of a new subordination agreement, the regulator may request that the firm provide a schedule detailing the total outstanding subordinated debt.

The regulator may request that additional documentation be provided in conjunction with the firm's notice of repayment of a subordinated debt in order to assess whether the firm will have sufficient excess working capital following the repayment. This may include updated interim financial information and a completed Form 31-103F1.

At the time the firm submits a notice of repayment, the firm should provide an updated schedule to the regulator, detailing the total outstanding subordinated debt following the repayment.

Division 2 Insurance

Insurance coverage limits

Registrants must maintain bonding or insurance that provides for a "double aggregate limit" or a "full reinstatement of coverage" (also known as "no aggregate limit"). The insurance provisions state that the registered firm must "maintain" bonding or insurance in the amounts specified. We do not expect that the calculation would differ materially from day to day. If there is a material change in a firm's circumstances, it should consider the potential impact on its ability to meet its insurance requirements.

Most insurers offer aggregate limit policies that contain limits based on a single loss and on the number or value of losses that occur during the coverage period.

Double aggregate limit policies have a specified limit for each claim. The total amount that may be claimed during the coverage period is twice that limit. For example, if an adviser maintains a financial institution bond of \$50,000 for each clause with a double aggregate limit, the adviser's coverage is \$50,000 for any one claim and \$100,000 for all claims during the coverage period.

Full reinstatement of coverage policies and no aggregate limit policies have a specified limit for each claim but no limit on the number of claims or losses during the coverage period. For example, if an adviser maintains a financial institution bond of \$50,000 for each clause with a full reinstatement of coverage provision, the adviser's

maximum coverage is \$50,000 for any one claim, but there is no limit on the total amount that can be claimed under the bond during the coverage period.

Insurance requirements are not cumulative

Insurance requirements are not cumulative. For example, a firm registered in the categories of portfolio manager and investment fund manager need only maintain insurance coverage for the higher of the amounts required for each registration category. Despite being registered as both a portfolio manager and an investment fund manager, when calculating the investment fund manager insurance requirement under subsection 12.5(2), an investment fund manager should only include the total assets under management of its own investment funds. It is only with respect to its own funds that the registrant is acting as an investment fund manager.

12.4. Insurance – adviser

The insurance requirements for advisers depend in part on whether the adviser holds or has access to client assets.

An adviser will be considered to hold or have access to client assets if they do any of the following:

- hold client securities or cash for any period
- accept funds from clients, for example, a cheque made payable to the registrant
- accept client money from a custodian, for example, client money that is deposited in the registrant's bank or trust accounts before the registrant issues a cheque to the client
- have the ability to gain access to client assets
- have, in any capacity, legal ownership of, or access to, client funds or securities
- have the authority, such as under a power of attorney, to withdraw funds or securities from client accounts
- have authority to debit client accounts to pay bills other than investment management fees
- act as a trustee for clients, or
- act as fund manager or general partner for investment funds.

12.6. Global bonding or insurance

Registered firms may be covered under a global insurance policy. Under this type of policy, the firm is insured under a parent company's policy that covers the parent and its subsidiaries or affiliates. Firms should ensure that the claims of other entities covered under a global insurance policy do not affect the limits or coverage applicable to the firm.

Division 4 Financial reporting

12.10. Annual financial statements

12.11. Interim financial information

Accounting Principles

Registrants are required to deliver annual financial statements and interim financial information that comply with Regulation 52-107. Depending on the financial year, a registrant will look to different parts of Regulation 52-107 to determine which accounting principles and auditing standards apply:

- Part 3 of Regulation 52-107 applies for financial years beginning on or after January 1, 2011;
- Part 4 of Regulation 52-107 applies to financial years beginning before January 1, 2011.

Part 3 of Regulation 52-107 refers to Canadian GAAP applicable to publicly accountable enterprises, which is IFRS as incorporated into the Handbook. Under Part 3 of Regulation 52-107, annual financial statements and interim financial information delivered by a registrant must be prepared in accordance with Canadian GAAP applicable to publicly accountable enterprises except that any investments in subsidiaries, jointly controlled entities and associates must be accounted for as specified for separate financial statements in International Accounting Standard 27 Consolidated and Separate Financial Statements. Separate financial statements are sometimes referred to as non-consolidated financial statements.

Subsection 3.2(3) of Regulation 52-107 requires annual financial statements to include a statement and description about this required financial reporting framework. Section 2.7 of Policy Statement 52-107 provides guidance on subsection 3.2(3). We remind registrants to refer to these provisions in Regulation 52-107 and Policy Statement 52-107 in preparing their annual financial statements and interim financial information.

Part 4 of Regulation 52-107 refers to Canadian GAAP for public enterprises, which is Canadian GAAP as it existed before the mandatory effective date for the adoption of IFRS, included in the Handbook as Part V. Under Part 4 of Regulation 52-107, annual financial statements and interim financial information delivered by a registrant must be prepared in accordance with Canadian GAAP for public enterprises except that the financial statements and interim financial information must be prepared on a non-consolidated basis.

12.14. Delivering financial information – investment fund manager

NAV errors and adjustments

Section 12.14 requires investment fund managers to periodically deliver to the regulator, among other things, a completed Form 31-103F4 Net Asset Value Adjustments if any NAV adjustment has been made. A NAV adjustment is necessary when there has been a material error and the NAV per unit does not accurately reflect the actual NAV per unit at the time of computation.

Some examples of the causes of NAV errors are:

- mispricing of a security
- corporate action recorded incorrectly
- incorrect numbers used for issued and outstanding units
- incorrect expenses and income used or accrued
- incorrect foreign exchange rates used in the valuation, and

- human error, such as inputting an incorrect value

We expect investment fund managers to have policies that clearly define what constitutes a material error that requires an adjustment, including threshold levels, and how to correct material errors. If an investment fund manager does not have a threshold in place, it may wish to consider the threshold in IFIC Bulletin Number 22 Correcting Portfolio NAV Errors or adopt a more stringent policy.

PART 13 DEALING WITH CLIENTS – INDIVIDUALS AND FIRMS

Division 1 Know your client and suitability

13.2. Know your client

General principles

Registrants act as gatekeepers of the integrity of the capital markets. They should not, by act or omission, facilitate conduct that brings the market into disrepute. As part of their gatekeeper role, registrants are required to establish the identity of, and conduct due diligence on, their clients under the know your client (KYC) obligation in section 13.2. Complying with the KYC obligation can help ensure that trades are completed in accordance with securities laws.

KYC information forms the basis for determining whether trades in securities are suitable for investors. This helps protect the client, the registrant and the integrity of the capital markets. The KYC obligation requires registrants to take reasonable steps to obtain and periodically update information about their clients.

Verifying a client's reputation

Paragraph 13.2(2)(a) requires registrants to make inquiries if they have cause for concern about a client's reputation. The registrant must make all reasonable inquiries necessary to resolve the concern. This includes making a reasonable effort to determine, for example, the nature of the client's business or the identity of beneficial owners where the client is a corporation, partnership or trust. See subsection 13.2(3) for additional guidance on identifying clients that are corporations, partnerships or trusts.

Identifying insiders

Under paragraph 13.2(2)(b), a registrant must take reasonable steps to establish whether the client is an insider of a reporting issuer or any other issuer whose securities are publicly traded.

We consider "reasonable steps" to include explaining to the client what an insider is and what it means for securities to be publicly traded.

For purposes of this paragraph, "reporting issuer" has the meaning given to it in securities legislation and "other issuer" means any issuer whose securities are traded in any public market. This includes domestic, foreign, exchange-listed and over-the-counter markets. This definition does not include issuers whose securities have been distributed through a private placement and are not freely tradeable.

A registrant need not ascertain whether the client is an insider if the only securities traded for the client are mutual fund securities and scholarship plan securities referred to in paragraphs 7.1(2)(b) and 7.1(2)(c). However, we encourage firms, when selling highly concentrated pooled funds, to enquire as to whether a client is an insider of the issuer of any securities held by the fund, notwithstanding the exemption provided in subsection 13.2(7). In addition, we remind registrants that they remain subject to the requirement in paragraph 13.2(2)(b) when they trade any other securities than those listed in paragraphs 7.1(2)(b) and 7.1(2)(c).

This exemption does not change an insider's reporting and conduct responsibilities.

Clients that are corporations, partnerships or trusts

Subsection 13.2(3) requires registrants to establish the identity of any person who owns or controls 25% or more of the shares of a client that is a corporation or exercises control over the affairs of a client that is a partnership or trust. We remind registrants that this is in addition to the requirement in paragraph 13.2(2)(a) which requires registrants to make inquiries if they have cause for concern about a client's reputation. If a registrant has cause for concern about a particular client that is a corporation, partnership or trust, they may need to identify all beneficial owners of such entity.

Keeping KYC information current

Under subsection 13.2(4), registrants are required to make reasonable efforts to keep their clients' KYC information current.

We consider information to be current if it is sufficiently up-to-date to support a suitability determination. For example, a portfolio manager with discretionary authority should update its clients' KYC information frequently. A dealer that only occasionally recommends trades to a client should ensure that the client's KYC information is up-to-date at the time a proposed trade or recommendation is made.

13.3. Suitability

Suitability obligation

Subsection 13.3(1) requires registrants to take reasonable steps to ensure that a proposed trade is suitable for a client before making a recommendation or accepting instructions from the client. To meet this suitability obligation, registrants should have in-depth knowledge of all securities that they buy and sell for, or recommend to, their clients. This is often referred to as the "know your product" or KYP obligation.

Registrants should know each security well enough to understand and explain to their clients the security's risks, key features, and initial and ongoing costs and fees. Having the registered firm's approval for representatives to sell a product does not mean that the product will be suitable for all clients. Individual registrants must still determine the suitability of each transaction for every client.

Registrants should also be aware of, and act in compliance with, the terms of any exemption being relied on for the trade or distribution of the security.

In all cases, we expect registrants to be able to demonstrate a process for making suitability determinations that are appropriate in the circumstances.

Suitability obligations cannot be delegated

Registrants may not:

- delegate their suitability obligations to anyone else, or
- satisfy the suitability obligation by simply disclosing the risks involved with a trade

Only permitted clients may waive their right to a suitability determination. Registrants must make a suitability determination for all other clients. If a client instructs

a registrant to make a trade that is unsuitable, the registrant may not allow the trade to be completed until they warn the client as required under subsection 13.3(2).

KYC information for suitability depends on circumstances

The extent of KYC information a registrant needs to determine suitability of a trade will depend on the:

- client's circumstances
- type of security
- client's relationship to the registrant, and
- registrant's business model

In some cases, the registrant will need extensive KYC information, for example, if the registrant is a portfolio manager with discretionary authority. In these cases, the registrant should have a comprehensive understanding of the client's:

- investment needs and objectives, including the client's time horizon for their investments
- overall financial circumstances, including net worth, income, current investment holdings and employment status, and
- risk tolerance for various types of securities and investment portfolios, taking into account the client's investment knowledge

In other cases, the registrant may need less KYC information, for example, if the registrant only occasionally deals with a client who makes small investments relative to their overall financial position.

If the registrant recommends securities traded under the prospectus exemption for accredited investors in Regulation 45-106, the registrant should determine whether the client qualifies as an accredited investor.

If a client is opening more than one account, the registrant should indicate whether the client's investment objectives and risk tolerance apply to a particular account or to the client's whole portfolio of accounts.

Registered firm and financial institution clients

Under subsection 13.3(3), there is no obligation to make a suitability determination for a client that is a registered firm, a Canadian financial institution or a Schedule III bank.

Permitted clients

Under subsection 13.3(4), registrants do not have to make a suitability determination for a permitted client if:

- the permitted client has waived their right to suitability in writing, and
- the registrant does not act as an adviser for a managed account of the permitted client

A permitted client may waive their right to suitability for all trades under a blanket waiver.

SRO exemptions

SRO rules may also provide conditional exemptions from the suitability obligation, for example, for dealers who offer order execution only services.

Division 2 Conflicts of interest

13.4. Identifying and responding to conflicts of interest

Section 13.4 covers a broad range of conflicts of interest. It requires registered firms to take reasonable steps to identify existing material conflicts of interest and material conflicts that the firm reasonably expects to arise between the firm and a client. As part of identifying these conflicts, a firm should collect information from the individuals acting on its behalf regarding the conflicts they expect to arise with their clients.

We consider a conflict of interest to be any circumstance where the interests of different parties, such as the interests of a client and those of a registrant, are inconsistent or divergent.

Responding to conflicts of interest

A registered firm's policies and procedures for managing conflicts should allow the firm and its staff to:

- identify conflicts of interest that should be avoided
- determine the level of risk that a conflict of interest raises, and
- respond appropriately to conflicts of interest

When responding to any conflict of interest, registrants should consider their standard of care for dealing with clients and apply consistent criteria to similar types of conflicts of interest.

In general, three methods are used to respond to conflicts of interest:

- avoidance
- control, and
- disclosure

If a registrant allows a serious conflict of interest to continue, there is a high risk of harm to clients or to the market. If the risk of harming a client or the integrity of the markets is too high, the conflict needs to be avoided. If a registered firm does not avoid a conflict of interest, it should take steps to control or disclose the conflict, or both. The firm should also consider what internal structures or policies and procedures it should use or have to reasonably respond to the conflict of interest.

Avoiding conflicts of interest

Registrants must avoid all conflicts of interest that are prohibited by law. If a conflict of interest is not prohibited by law, registrants should avoid the conflict if it is sufficiently contrary to the interests of a client that there can be no other reasonable response.

For example, some conflicts of interest are so contrary to another person's interest that a registrant cannot use controls or disclosure to respond to them. In these cases, the registrant should avoid the conflict, stop providing the service or stop dealing with the client.

Controlling conflicts of interest

Registered firms should design their organizational structures, lines of reporting and physical locations to control conflicts of interest effectively. For example, the following situations would likely raise a conflict of interest:

- advisory staff reporting to marketing staff
- compliance or internal audit staff reporting to a business unit, and
- registered representatives and investment banking staff in the same physical location

Depending on the conflict of interest, registered firms may control the conflict by:

- assigning a different representative to provide a service to the particular client
- creating a group or committee to review, develop or approve responses
- monitoring trading activity, or
- using information barriers for certain internal communication

Disclosing conflicts of interest***(a) When disclosure is appropriate***

Registered firms should ensure that their clients are adequately informed about any conflicts of interest that may affect the services the firm provides to them. This is in addition to any other methods the registered firm may use to manage the conflict.

(b) Timing of disclosure

Under subsection 13.4(3), if a reasonable investor would expect to be informed of a conflict, a registered firm must disclose the conflict in a timely manner. Registered firms and their representatives should disclose conflicts of interest to their clients before or at the time they recommend the transaction or provide the service that gives rise to the conflict. This is to give clients a reasonable amount of time to assess the conflict.

We note that where this disclosure is provided to a client before the transaction takes place, we expect the disclosure to be provided shortly before the transaction takes place. For example, if it was initially provided with the client's account opening documentation months or years previously we expect that a registered representative would also disclose this conflict to the client shortly before the transaction or at the time the transaction is recommended.

For example, if a registered individual recommends a security that they own, this may constitute a material conflict which should be disclosed to the client before or at the time of the recommendation.

(c) When disclosure is not appropriate

Disclosure may not be appropriate if a conflict of interest involves confidential or commercially sensitive information, or the information amounts to "inside information" under insider trading provisions in securities legislation.

In these situations, registered firms will need to assess whether there are other methods to adequately respond to the conflict of interest. If not, the firm may have to decline to provide the service to avoid the conflict of interest.

Registered firms should also have specific procedures for responding to conflicts of interest that involve inside information and for complying with insider trading provisions.

(d) *How to disclose a conflict of interest*

Registered firms should provide disclosure about material conflicts of interest to their clients if a reasonable investor would expect to be informed about them. When a registered firm provides this disclosure, it should:

- be prominent, specific, clear and meaningful to the client, and
- explain the conflict of interest and how it could affect the service the client is being offered

Registered firms should not:

- provide generic disclosure
- give partial disclosure that could mislead their clients, or
- obscure conflicts of interest in overly detailed disclosure.

Examples of conflicts of interest

This section describes specific situations where a registrant could be in a conflict of interest and how to manage the conflict.

Relationships with related or connected issuers

When a registered firm trades in, or recommends securities of, a related or connected issuer, it should respond to the resulting conflict of interest by disclosing it to the client.

To provide disclosure about conflicts with related issuers, a registered firm may maintain a list of the related issuers for which it acts as a dealer or adviser. It may make the list available to clients by:

- posting the list on its website and keeping it updated
- providing the list to the client at the time of account opening, or
- explaining to the client at the time of account opening how to contact the firm to request a copy of the list free of charge

The list may include examples of the types of issuers that are related or connected and the nature of the firm's relationship with those issuers. For example, a firm could generally describe the nature of its relationship with an investment fund within a family of investment funds. This would mean that the firm may not have to update the list when a new fund is added to that fund family.

However, this type of disclosure may not meet the expectations of a reasonable investor when a specific conflict with a related or connected issuer arises, for example, when a registered individual recommends a trade in the securities of a related issuer. In these circumstances, a registered firm should provide the client with disclosure about the specific conflict with that issuer. This disclosure should include a description of the nature of the firm's relationship with the issuer.

Like all disclosure, information regarding a conflict with a related or connected issuer should be made available to clients before or at the time of the advice or trade giving rise to the conflict, so that clients have a reasonable amount of time to assess it. Registrants should use their judgment for the best way and time to inform clients about these conflicts. Previous disclosure may no longer be relevant to, or remembered by, a client, while disclosure of the same conflict more than once in a short time may be unnecessary and confusing.

Firms do not have to disclose to clients their relationship with a related or connected issuer that is a mutual fund managed by an affiliate of the firm if the names of the firm and the fund are similar enough that a reasonable person would conclude they are affiliated.

Relationships with other issuers

Firms should assess whether conflicts of interest may arise in relationships with issuers that do not fall within the definitions of related or connected issuers. Examples include non-corporate issuers such as a trust, partnership or special purpose entity or conduit issuing asset-backed commercial paper. This is especially important if a registered firm or its affiliates are involved in sponsoring, manufacturing, underwriting or distributing these securities.

The registered firm should disclose the relationship with these types of issuers if it may give rise to a conflict of interest that a reasonable client would expect to be informed about.

Competing interests of clients

If clients of a registered firm have competing interests, the firm should make reasonable efforts to be fair to all clients. Firms should have internal systems to evaluate the balance of these interests.

For example, a conflict of interest can arise between investment banking clients, who want the highest price, lowest interest rate or best terms in general for their issuances of securities, and retail clients who will buy the product. The firm should consider whether the product meets the needs of retail clients and is competitive with alternatives available in the market.

Individuals who serve on a board of directors

(a) Board of directors of another registered firm

Under section 4.1, a registered individual must not act as a director of another registered firm that is not an affiliate of the individual's sponsoring firm.

(b) Board of directors of non-registered persons

Section 4.1 does not apply to registered individuals who act as directors of unregistered firms. However, significant conflicts of interest can arise when a registered individual serves on a board of directors. Examples include conflicting fiduciary duties owed to the company and to a registered firm or client, possible receipt of inside information and conflicting demands on the representative's time.

Registered firms should consider controlling the conflict by:

- requiring their representatives to seek permission from the firm to serve on the board of directors of an issuer, and
- having policies for board participation that identify the circumstances where the activity would not be in the best interests of the firm or its clients

The regulator will take into account the potential conflicts of interest that may arise when an individual serves on a board of directors when assessing that individual's application for registration or continuing fitness for registration.

(c) Board of directors of reporting issuers

A representative of a registrant acting as a director of or adviser to a reporting issuer raises concerns with respect to conflicts of interest, particularly in relation to issues of insider information, trading and timely disclosure. All registrants should be conscious of their responsibilities in these situations and weigh the burden of dealing in an ethical manner with the conflicts of interest against the advantages of acting as a director of a reporting issuer, many shareholders of which may be clients of the registrant.

Directors of a reporting issuer have an obligation not to reveal any confidential information about the issuer until there is full public disclosure of the information, particularly when the information might have a bearing on the market price or value of the securities of the issuer.

Any director of a reporting issuer who is a partner, director, officer, employee or agent of a registrant should recognize that the director's first responsibility with respect to confidential information is to the reporting issuer. A director should meticulously avoid any disclosure of inside information to partners, directors, officers, employees or agents of the registrant or to its clients.

If a partner, director, officer, employee or agent of a registrant is not a director but is acting in an advisory capacity to a reporting issuer and discussing confidential matters, the same care should be taken as if that person were a director. Should the matter require consultation with other personnel of the registrant, adequate measures should be taken to guard the confidential nature.

Individuals who have outside business activities

Conflicts can arise when registered individuals are involved in outside business activities, for example, because of the compensation they receive for these activities or because of the nature of the relationship between the individual and the outside entity. Before approving any of these activities, registered firms should consider potential conflicts of interest. If the firm cannot properly control a potential conflict of interest, it should not permit the outside activity.

Registrants must disclose all outside business activities in Form 33-109F4 (or Form 33-109F5 for changes in outside business activities after registration). Required disclosure includes the following, whether the registrant receives compensation or not:

- any employment and business activities outside the registrant's sponsoring firm
- all officer or director positions, and
- any other equivalent positions held, as well as positions of influence.

The following are examples of outside business activities that we would expect to be disclosed:

- paid or unpaid roles with charitable, social or religious organizations where the individual is in a position of power or influence and where the activity places the registered individual in contact with clients or potential clients, including positions where the registrant handles investments or monies of the organization
- being an owner of a holding company

The regulator will take into account the potential conflicts of interest that may arise as a result of an individual's outside business activities when assessing that individual's application for registration or continuing fitness for registration, including the following:

- whether the individual will have sufficient time to properly carry out their registerable activities, including remaining current on securities law and product knowledge
- whether the individual will be able to properly service clients
- what is the risk of client confusion and are there effective controls and supervision in place to manage the risk
- whether the outside business activity presents a conflict of interest for the individual, and whether that conflict of interest should be avoided or can be appropriately managed
- whether the outside business activity places the individual in a position of power or influence over clients or potential clients, in particular clients or potential clients that may be vulnerable
- whether the outside business activity provides the individual with access to privileged, confidential or insider information relevant to their registerable activities.

A registered firm is responsible for monitoring and supervising the individuals whose registration it sponsors. In relation to outside business activities, this includes:

- having appropriate policies and procedures to deal with outside business activities, including ensuring outside business activities do not:
 - involve activities that are inconsistent with securities legislation, IIROC requirements or MFDA requirements; and
 - interfere with the individual's ability to remain current on securities law and product knowledge
- requiring individual registrants to disclose to their firm, and requiring the firm to review and approve, all outside business activities prior to the activities commencing
- ensuring the firm's chief compliance officer is able to properly supervise and monitor the outside business activities
- maintaining records documenting its supervision of outside business activities and ensuring these records are available for review by regulators
- ensuring that potential conflicts of interest are identified and appropriate steps are taken to manage such conflicts
- ensuring outside business activities do not impair the ability to provide adequate client service, including, where necessary, having an alternate representative available for the client
- ensuring the outside business activity is consistent with the registrant's duty to deal fairly, honestly and in good faith with its clients
- implementing risk management, including proper separation of the outside business activity and registerable activity

- preventing exposure of the firm to complaints and litigation
- assessing whether the firm's knowledge of the individual's lifestyle is commensurate with its knowledge of the individual's business activities and staying alert to other indicators of possible fraudulent activity. For example, if information comes to the firm's knowledge (including through a client complaint) that a registered individual's lifestyle is not commensurate with the individual's compensation by the firm, we would expect the registered firm to make further inquiries to assess the situation.

Failure to discharge these responsibilities may be relevant to the firm's continued fitness for registration.

Compensation practices

Registered firms should consider whether any particular benefits, compensation or remuneration practices are inconsistent with their obligations to clients, especially if the firm relies heavily on commission-based remuneration. For example, if there is a complex product that carries a high commission, the firm may decide that it is not appropriate to offer that product.

13.5. Restrictions on certain managed account transactions

Section 13.5 prohibits a registered adviser from engaging in certain transactions in investment portfolios it manages for clients on a discretionary basis where the relationship may give rise to a conflict of interest or a perceived conflict of interest. The prohibited transactions include trades in securities in which a responsible person or an associate of a responsible person may have an interest or over which they may have influence or control.

Disclosure when responsible person is partner, director or officer of issuer

Paragraph 13.5(2)(a) prohibits a registered adviser from purchasing securities of an issuer in which a responsible person or an associate of a responsible person is a partner, officer or director for a client's managed account. The prohibition applies unless the conflict is disclosed to the client and the client's written consent is obtained prior to the purchase.

If the client is an investment fund, the disclosure should be provided to, and the consent obtained from, each security holder of the investment fund in order for it to be meaningful. This disclosure may be provided in the offering memorandum that is provided to security holders. Like all disclosure about conflicts, it should be prominent, specific, clear and meaningful to the client. Consent may be obtained in the investment management agreement signed by the clients of the adviser that are also security holders of the investment fund.

This approach may not be practical for prospectus qualified mutual funds. Investment fund managers and advisers of these funds should also consider the specific exemption from the prohibition under section 6.2 of *Regulation 81-107 respecting Independent Review Committee for Investment Funds* (c. V-1.1, r. 43) (Regulation 81-107) for prospectus-qualified investment funds.

Restrictions on trades with certain investment portfolios

Paragraph 13.5(2)(b) prohibits certain trades, including, for example, those between the managed account of a client and the managed account of:

- a spouse of the adviser
- a trust for which a responsible person is the trustee, or

- a corporation in which a responsible person beneficially owns 10% or more of the voting securities

It also prohibits inter-fund trades. An inter-fund trade occurs when the adviser for an investment fund knowingly directs a trade in portfolio securities to another investment fund that it acts for or instructs the dealer to execute the trade with the other investment fund. Investment fund managers and their advisers should also consider the exemption from the prohibition that exists for inter-fund trades by public investment funds under section 6.1 of Regulation 81-107.

Paragraph 13.5(2)(b) is not intended to prohibit a responsible person from purchasing units in the investment fund itself, nor is it intended to prohibit one investment fund from purchasing units of another fund in situations where they have the same adviser.

In instances where an IIROC dealer, who is also an adviser to a managed account, trades between its inventory account and the managed account, the dealer is expected to have policies and procedures that sufficiently mitigate the conflicts of interest inherent in such transactions. Generally, we expect these policies and procedures to ensure that:

- the trades achieve best execution as referenced in *Regulation 23-101 respecting Trading Rules* (c. V-1.1, r. 6), while ensuring that the trades are consistent with the objectives of the managed account
- reasonable steps are taken to access information, including marketplace quotations or quotes provided by arms-length parties, to ensure that the trade is executed at a fair price
- there is appropriate oversight and a compliance mechanism to monitor this trading activity in order to ensure that it complies with applicable regulatory requirements, including the requirements referred to above.

13.6. Disclosure when recommending related or connected securities

Section 13.6 restricts the ability of a registered firm to recommend a trade in a security of a related or connected issuer. The restrictions apply to recommendations made in any medium of communication. This includes recommendations in newsletters, articles in general circulation newspapers or magazines, websites, e-mail, Internet chat rooms, bulletin boards, television and radio.

It does not apply to oral recommendations made by registered individuals to their clients. These recommendations are subject to the requirements of section 13.4.

Division 3 Referral arrangements

Division 3 sets out the requirements for permitted referral arrangements. Regulators want to ensure that under any referral arrangements:

- individuals and firms that engage in registerable activities are appropriately registered
- the roles and responsibilities of the parties to the written agreement are clear, including responsibility for compliance with securities legislation, and
- clients are provided with disclosure about the referral arrangement to help them evaluate the referral arrangement and the extent of any conflicts of interest

Registered firms have a responsibility to monitor and supervise all of their referral arrangements to ensure that they comply with the requirements of Regulation 31-103 and

other applicable securities laws and continue to comply for so long as the arrangement remains in place.

Obligations to clients

A client who is referred to an individual or firm becomes the client of that individual or firm for the purposes of the services provided under the referral arrangement.

The registrant receiving a referral must meet all of its obligations as a registrant toward its referred clients, including know your client and suitability determinations.

Registrants involved in referral arrangements should manage any related conflicts of interest in accordance with the applicable provisions of Part 13. For example, if the registered firm is not satisfied that the referral fee is reasonable, it should assess whether an unreasonably high fee may create a conflict that could motivate its representatives to act contrary to their duties toward their clients.

13.7. Definitions – referral arrangements

Section 13.7 defines “referral arrangement” in broad terms. Referral arrangement means an arrangement in which a registrant agrees to pay or receive a referral fee. The definition is not limited to referrals for providing investment products, financial services or services requiring registration. It also includes receiving a referral fee for providing a client name and contact information to an individual or firm. “Referral fee” is also broadly defined. It includes sharing or splitting any commission resulting from the purchase or sale of a security.

In situations where there is no expectation of reward or compensation, we would not consider the receipt of an unexpected gift of appreciation to fall within the scope of a referral arrangement. One of the key elements of the referral arrangement is that the registrant agrees to pay or receive a referral fee for the referral of a client. This agreement or understanding is absent in the case of unexpected gifts.

13.8. Permitted referral arrangements

Under section 13.8, parties to a referral arrangement are required to set out the terms of the arrangement in a written agreement. This is intended to ensure that each party's roles and responsibilities are made clear. This includes obligations for registered firms involved in referral arrangements to keep records of referral fees. Payments do not necessarily have to go through a registered firm, but a record of all payments related to a referral arrangement must be kept.

We expect referral agreements to include:

- the roles and responsibilities of each party
- limitations on any party that is not a registrant (to ensure that it is not engaging in any activities requiring registration)
- the disclosure to be provided to referred clients, and
- who provides the disclosure to referred clients

If the individual or firm receiving the referral is a registrant, they are responsible for:

- carrying out all activity requiring registration that results from the referral arrangement, and

- communicating with referred clients

Registered firms are required to be parties to referral agreements. This ensures that they are aware of these arrangements so they can adequately supervise their representatives and monitor compliance with the agreements. This does not preclude the individual registrant from also being a party to the agreement.

A party to a referral arrangement may need to be registered depending on the activities that the party carries out. Registrants cannot use a referral arrangement to assign, contract out of or otherwise avoid their regulatory obligations.

Registrants may wish to refer their clients to other registrants for services that they are not authorized to perform under their category of registration. In making referrals, registrants should ensure that the referral does not itself constitute an activity that the registrant is not authorized to engage in under its category of registration.

We would generally not consider the referral by a registrant of a client to a registered dealer to constitute trading by the referring registrant if, in the referral:

- the referring registrant does not make any statement to the client about the merits of a specific security or trade,
- the referring registrant does not make any recommendation or otherwise represent to the client that a specific trade is suitable for that client or another person, and
- the referring registrant does not accept any instructions from the client in respect of trades to be made by the registered dealer.

13.9. Verifying the qualifications of the person receiving the referral

Section 13.9 requires the registrant making a referral to satisfy itself that the party receiving the referral is appropriately qualified to perform the services, and if applicable, is appropriately registered. The registrant is responsible for determining the steps that are appropriate in the particular circumstances. For example, this may include an assessment of the types of clients that the referred services would be appropriate for.

13.10 Disclosing referral arrangements to clients

The disclosure of information to clients required under section 13.10 is intended to help clients make an informed decision about the referral arrangement and to assess any conflicts of interest. The disclosure should be provided to clients before or at the time the referred services are provided. A registered firm, and any registered individuals who are directly participating in the referral arrangement, should take reasonable steps to ensure that clients understand:

- which entity they are dealing with
- what they can expect that entity to provide to them
- the registrant's key responsibilities to them
- the limitations of the registrant's registration category
- any relevant terms and conditions imposed on the registrant's registration
- the extent of the referrer's financial interest in the referral arrangement, and
- the nature of any potential or actual conflict of interest that may arise from the referral arrangement

Division 4 Loans and margin

13.12. Restriction on lending to clients

The purpose of section 13.12 is intended to limit the financial exposure of a registered firm. To the extent that products sold to clients are structured in a way that would result in the registrant becoming a lender to the clients, including the registrant extending margin to the client, we would consider the registrant to not be in compliance with section 13.12.

Section 13.12 prohibits registrants from lending money, extending credit or providing margin to clients as we consider that this activity creates a conflict of interest which cannot be easily managed.

We note that SROs are exempt from section 13.12 as they have their own rules or prohibitions on lending, extending credit and providing margin to clients. Direct lending to clients (margin) is reserved for IIROC members. The MFDA has its own rules prohibiting margining and, except in specific limited circumstances, lending.

Division 5 Complaints

13.14 Application of this Division

Investment fund managers are only subject to Division 5 if they also operate under a dealer or adviser registration, in which case the requirements in this Division apply in respect of the activities conducted under their dealer or adviser registration.

In Québec, a registered firm is deemed to comply with this Division if it complies with sections 168.1.1 to 168.1.3 of the Québec Securities Act, which provides a substantially similar regime for complaint handling.

The guidance in Division 5 of this Policy Statement applies to firms registered in any jurisdiction, including Québec.

However, section 168.1.3 of the Québec *Securities Act*, includes requirements with respect to dispute resolution or mediation services that are different than those set out in section 13.16 of Regulation 31-103. In Québec, registrants must inform each complainant, in writing and without delay, that if the complainant is dissatisfied with how the complaint is handled or with the outcome, they may request the registrant to forward a copy of the complaint file to the Autorité des marchés financiers. The registrant must forward a copy of the complaint file to the Autorité des marchés financiers, which will examine the complaint. The Autorité des marchés financiers may act as a mediator if it considers it appropriate to do so and the parties agree.

13.15. Handling complaints

General duty to document and respond to complaints

Section 13.15 requires registered firms to document complaints, and to effectively and fairly respond to them. We are of the view that registered firms should document and respond to all complaints received from a client, a former client or a prospective client who has dealt with the registered firm (complainant).

Firms are reminded that they are required to maintain records which demonstrate compliance with complaint handling requirements under paragraph 11.5(2)(m).

Complaint handling policies

An effective complaint system should deal with all formal and informal complaints or disputes in a timely and fair manner. To achieve the objective of handling complaints fairly, the firm's complaint system should include standards allowing for objective factual investigation and analysis of the matters specific to the complaint.

We take the view that registered firms should take a balanced approach to the gathering of facts that objectively considers the interests of

- the complainant
- the registered representative, and
- the firm

Registered firms should not limit their consideration and handling of complaints to those relating to possible violations of securities legislation.

Complaint monitoring

The firm's complaint handling policy should provide for specific procedures for reporting the complaints to superiors, in order to allow the detection of frequent and repetitive complaints made with respect to the same matter which may, on a cumulative basis, indicate a serious problem. Firms should take appropriate measures to deal with such problems as they arise.

Responding to complaints

Types of complaints

All complaints relating to one of the following matters should be responded to by the firm by providing an initial and substantive response, both in writing and within a reasonable time:

- a trading or advising activity
- a breach of client confidentiality
- theft, fraud, misappropriation or forgery
- misrepresentation
- an undisclosed or prohibited conflict of interest, or
- personal financial dealings with a client

Firms may determine that a complaint relating to matters other than the matters listed above is nevertheless of a sufficiently serious nature to be responded to in the manner described below. This determination should be made, in all cases, by considering if an investor, acting reasonably, would expect a written response to their complaint.

When complaints are not made in writing

We would not expect that complaints relating to matters other than those listed above, when made verbally and when not otherwise considered serious based on an investor's reasonable expectation, would need to be responded to in writing. However, we do expect that verbal complaints be given as much attention as written complaints. If a complaint is made verbally and is not clearly expressed, the firm may request the

complainant to put the complaint in writing and we expect firms to offer reasonable assistance to do so.

Firms are entitled to expect the complainant to put unclear verbal issues into written format in order to try to resolve confusion about the nature of the issue. If the verbal complaint is clearly frivolous, we do not expect firms to offer assistance to put the complaint in writing. The firm may nonetheless ask the complainant to put the complaint in writing on his or her own.

Timeline for responding to complaints

Firms should

- promptly send an initial written response to a complainant: we consider that an initial response should be provided to the complainant within five business days of receipt of the complaint
- provide a substantive response to all complaints relating to the matters listed under “Types of complaints” above, indicating the firm’s decision on the complaint

A firm may also wish to use its initial response to seek clarification or additional information from the client.

Requirements for providing information about the availability of dispute resolution or mediation services paid for by the firm are discussed below.

We encourage firms to resolve complaints relating to the matters listed above within 90 days.

13.16. Dispute resolution service

Section 13.15 requires a registered firm to document and respond to each complaint made to it about any product or service that is offered by the firm or one of its representatives. Section 13.16 provides for recourse to an independent dispute resolution or mediation service at a registered firm’s expense for specified complaints where the firm’s internal complaint handling process has not produced a timely decision that is satisfactory to the client.

Registered firms may be required to make an independent dispute resolution or mediation service paid for by the firm available to a client in respect of a complaint that

- relates to a trading or advising activity of the firm or its representatives, and
- is raised within six years of the date when the client knew or reasonably ought to have known of the act or omission that is a cause of or contributed to the complaint

As soon as possible after a client makes a complaint (for example, when sending its acknowledgment or initial response to the complaint), and again when the firm informs the client of its decision in respect of the complaint, a registered firm must provide a client with information about

- the firm’s obligations under section 13.16,
- the steps the client must take for an independent dispute resolution or mediation service to be made available to the client at the firm’s expense, and
- the name of the independent service that will be made available to the client (outside of Québec, this will normally be the Ombudsman for Banking Services and Investments (OBSI), as discussed below) and how to contact it

A client may escalate an eligible complaint to the independent dispute resolution or mediation service made available by the registered firm in two circumstances:

- If the firm fails to give the client notice of its decision within 90 days of receiving the complaint (telling the client that the firm plans to take more than 90 days to make its decision does not 'stop the clock'). The client is then entitled to escalate the complaint to the independent service immediately or at any later date until the firm has notified the client of its decision.
- If the firm has given the client notice of its decision about the complaint (whether it does so within 90 days or after a longer period) and the client is not satisfied with the decision, the client then has 180 days in which to escalate the complaint to the independent service.

In either instance, the client may escalate the complaint by directly contacting the independent service.

We think that it may sometimes be appropriate for the independent service, the firm and the client involved in a complaint to agree to longer notice periods than the prescribed 90 and 180 day periods as a matter of fairness. We recognize that where a client does not cooperate with reasonable requests for information relating to a complaint, a firm may have difficulty making a timely decision in respect of the complaint. We expect that this would be relevant to any subsequent determination or recommendation made by an independent service about that complaint.

The client must agree that the amount of any recommendation by the independent service for monetary compensation will not exceed \$350,000. This limit applies only to the amount that can be recommended. Until it is escalated to the independent service, a complaint made to a registered firm may include a claim for a larger amount.

Except in Québec, a registered firm must take reasonable steps to ensure that the dispute resolution and mediation service that is made available to its clients for these purposes will be OBSI. The reasonable steps we expect a firm to take include maintaining ongoing membership in OBSI as a "Participating Firm" and, with respect to each complaint, participating in the dispute resolution process in a manner consistent with the firm's obligation to deal fairly, honestly and in good faith with its client. This would include entering into consent agreements with clients contemplated under OBSI's procedures.

Since section 13.16 does not apply in respect of a complaint made by a permitted client that is not an individual, we would not expect a firm that only has clients of that kind to maintain membership in OBSI.

A registered firm should not make an alternative independent dispute resolution or mediation service available to a client at the same time as it makes OBSI available. Such a parallel offering would not be consistent with the requirement to take reasonable steps to ensure that OBSI will be the independent service that is made available to the client. Except in Québec, we expect that alternative service providers will only be used for purposes of section 13.16 in exceptional circumstances.

We would regard it as a serious compliance issue if a firm misrepresented OBSI's services or exerted pressure on a client to refuse OBSI's services.

If a client declines to make use of OBSI in respect of a complaint, or if a client abandons a complaint that is under consideration by OBSI, the registered firm is not obligated to provide another service at the firm's expense. A firm is only required to make one dispute resolution or mediation service available at its expense for each complaint.

Nothing in section 13.16 affects a client's right to choose to seek other recourse, including through the courts.

Registrants that are members of an SRO, including those that are registered in Québec, must also comply with their SRO's requirements with respect to the provision of independent dispute resolution or mediation services.

Registrants who do business in other sectors

Some registrants are also registered or licensed to do business in other sectors, such as insurance. These registrants should inform their clients of the complaint mechanisms for each sector in which they do business and how to use them.

Division 6 Registered sub-advisers

13.17. Exemption from certain requirements for registered sub-advisers

Section 13.17 contains an exemption from certain client related requirements for registered sub-advisers. These requirements are not necessary because in a sub-adviser arrangement the sub-adviser's client is another registrant. We remind registrants that these exemptions do not apply if the client is not a registrant. One of the conditions of this exemption is that the other registrant has entered into an agreement with its client that it is responsible for losses that arise out of certain failures by the sub-adviser. We expect that a registrant taking on this liability will conduct appropriate initial and ongoing due diligence on the sub-adviser and before making recommendations or investment decisions based on the sub-adviser's advice, ensure the investment is suitable for the registrant's client.

We also expect that the other registrant and the sub-adviser will maintain records of their transactions and that the other registrant will maintain records of the due diligence conducted on the sub-adviser. See Part 11 of this Policy Statement for more guidance.

PART 14 HANDLING CLIENT ACCOUNTS – FIRMS

If a client consents, documents required in this Part can be delivered in electronic form. For further guidance, see Policy Statement 11-201.

Division 1 Investment fund managers

Section 14.1 sets out the limited application of Part 14 to investment fund managers that are not also registered in other categories, including section 14.1.1, section 14.6, subsection 14.12(5) and section 14.15.

Section 14.1.1 requires investment fund managers to provide, within a reasonable period of time, information concerning deferred sales charges and any other charges deducted from the net asset value of the securities, and trailing commissions to dealers and advisers in order that they may comply with their obligations under paragraphs 14.12(1)(c) and 14.17(1)(h). This is a principles-based requirement. An investment fund manager must work with the dealers and advisers who distribute fund products to determine what information they need from the investment fund manager in order to satisfy their client reporting obligations. The information and arrangements for its delivery may vary, reflecting different operating models and information systems.

Division 2 Disclosure to clients

14.2. Relationship disclosure information

Registrants should ensure that clients understand who they are dealing with. They should carry on all registerable activities in their full legal or registered trade name. Contracts, confirmation and account statements, among other documents, should contain the registrant's full legal name.

Content of relationship disclosure information

There is no prescribed form for the relationship disclosure information required under section 14.2. A registered firm may provide this information in a single document, or in separate documents, which together give the client the prescribed information.

Relationship disclosure information should be communicated in a manner consistent with the guidance on client communications under section 1.1 of this Policy Statement. We encourage registrants to avoid the use of technical terms and acronyms when communicating with clients. To satisfy their obligations under section 14.2, registered individuals must spend sufficient time with clients as part of an in-person or telephone meeting, or other method that is consistent with their operations, to adequately explain the information that is delivered to them. We expect a firm to have policies and procedures requiring its registered individuals to demonstrate they have done so. What is considered "sufficient" will depend on the circumstances, including a client's understanding of the delivered documents.

Evidence of compliance with client disclosure requirements at account opening, prior to trades and at other times, can include detailed notes of meetings or discussions with clients, signed client acknowledgements and tape-recorded phone conversations.

Promoting client participation

Registered firms should help their clients understand the registrant-client relationship. They should encourage clients to actively participate in the relationship and provide them with clear, relevant and timely information and communications.

In particular, registered firms should help and encourage clients to:

- **Keep the firm up to date.** Clients should be encouraged to
 - provide full and accurate information to the firm and the registered individuals acting for the firm
 - promptly inform the firm of any change to their information that could result in a change to the types of investments appropriate for them, such as a change to their income, investment objectives, risk tolerance, time horizon or net worth
- **Be informed.** Clients should be
 - helped to understand the potential risks and returns on investments
 - encouraged to carefully review sales literature provided by the firm
 - encouraged to consult professionals, such as a lawyer or an accountant, for legal or tax advice where appropriate
- **Ask questions.** Clients should be encouraged to
 - request information from the firm to resolve concerns about their account, transactions or investments, or their relationship with the firm or a registered individual acting for the firm
- **Stay on top of their investments.** Clients should be encouraged to
 - review all account documentation provided by the firm
 - regularly review portfolio holdings and performance

Disclosure of charges and other compensation

Under paragraphs 14.2(2)(f), (g) and (h), registered firms must provide clients with information on the operating and transaction charges they might pay in making, holding and selling investments, and a general description of any compensation paid to the firm by any other party. We expect this disclosure to include all charges a client might pay during the course of holding a particular investment.

A registered firm's charges to a client and the compensation it may receive from third parties in respect of the client will vary depending on the type of relationship with the client and the nature of the services and investment products offered. At account opening, registered firms must provide clients with general information on the operating charges and transaction charges that the clients may be required to pay, as well as other compensation the firms may receive as a result of their business relationship. A firm is not expected to provide information on all the types of accounts that it offers and the fees related to these accounts if it is not relevant to the client's situation.

“Operating charge” is defined broadly in section 1.1 and examples include (but are not exclusive to) service charges, administration fees, safekeeping fees, management fees, transfer fees, account closing fees, annual registered plan fees and any other charges associated with maintaining and using an account that are paid to the registrant. For registered firms that charge an all-in fee for the operation of the account, such as a percentage of assets under management, that fee is the operating charge. We do not expect firms with an all-in operating charge to provide a breakdown of the items covered by the fee.

“Transaction charges” is also defined broadly in section 1.1 and examples include (but are not exclusive to) commissions, transaction fees, switch or change fees, performance fees, short-term trading fees, and sales charges or redemption fees that are paid to the registrant. Although we do not consider “foreign exchange spreads” to be a transaction charge, we encourage firms to include a general notification in trade confirmations and reports on charges and other compensation that the firm may have incurred a gain or loss from a foreign exchange transaction as a best practice.

Operating charges and transaction charges include only charges paid to the registered firm by the client. Third-party charges, such as custodian fees that are not paid to the registered firm, are not included in operating charges or transaction charges. Operating and transaction charges include any sales taxes that are paid on the amounts charged to the client. Registrants may wish to inform clients where a charge includes sales tax, or separately disclose the components of the charge. Withholding taxes would not be considered a charge.

Providing general information on charges is appropriate at the time of account opening. However, section 14.2.1 requires that, before a registered firm accepts an instruction from a client to purchase or sell a security, the firm must provide more specific information as to the nature and amount of the actual charges that will apply. Registrants are encouraged to explain charges to their clients.

For example, if a client will be investing in a mutual fund security, the description should briefly explain each of the following and how they may affect the investment:

- the management fee
- the sales charge or deferred sales charge option available to the client and an explanation as to how such charges work. This means registered firms should advise clients that mutual funds sold on a deferred sales charge basis are subject to charges upon redemption that are applied on a declining rate scale over a specified period of years, until such time as the charges decrease to zero. Any other redemption fees or short-term trading fees that may apply should also be discussed

- any trailing commission, or other embedded fees
- any options regarding front end loads
- any fees related to the client changing or switching investments (“switch or change fees”)

Registrants may also wish to explain to clients that trailing commissions are included in the management fees that are charged to their investment funds and are not additional charges paid by the client to the registrant. “Trailing commission” is defined for purposes of Regulation 31-103 in section 1.1 in broad terms designed to ensure that payments similar to what are generally known as trailing commissions will be subject to similar reporting requirements under this regulation.

Registrants should advise clients with managed accounts whether the registrant will receive compensation from third parties, such as trailing commissions, on any securities purchased for the client and, if so, whether the fee paid by the client to the registrant will be affected by this. For example, the management fee paid by a client on the portion of a managed account related to mutual fund holdings may be lower than the overall fee on the rest of the portfolio.

Description of content and frequency of client reporting

Under paragraph 14.2(2)(i), a registered firm is required to provide a description of the content and frequency of reporting to the client. Reporting to clients includes, as applicable:

- trade confirmations under section 14.12
- account statements under section 14.14
- additional statements under section 14.14.1
- position cost information under section 14.14.2
- annual report on charges and other compensation under section 14.17
- investment performance reports under section 14.18

Guidance about registered firm’s client reporting obligations is provided in Division 5 of this Part.

KYC information

Paragraph 14.2(2)(l) requires registrants to provide their clients with a copy of their KYC information at the time of account opening. We would expect registered firms to also provide a description to the client of the various terms which make up the KYC information, and explain how this information will be used in assessing the client’s financial situation, investment objectives, investment knowledge and risk tolerance in determining investment suitability.

Benchmarks

Paragraph 14.2(2)(m) requires registered firms to provide clients with a general explanation of how investment performance benchmarks might be used to assess the performance of a client’s investments and any options available to the client to obtain information about benchmarks from the registered firm. Other than this general discussion, there is no requirement for registered firms to provide benchmark information to clients. Nonetheless, we encourage firms to do so as a best practice. Guidance on

the provision of benchmarks is set out in this Policy Statement at the end of the discussion of the content of investment performance reports under section 14.19.

Scholarship plan dealers

Paragraph 14.2(2)(n) requires an explanation of the important aspects of the scholarship plan that, if not fulfilled, would cause loss to the client. To be complete, this prescribed disclosure could include any options that would allow the investor to retain notional earnings in the event that they do not maintain prescribed payments under the plan and any fees associated with those options.

Order execution trading

Subsections 14.2(7) and (8) provide that only limited relationship disclosure information must be delivered by a dealer whose relationship with a client is limited to executing trades as directed by a registered adviser acting for the client. In a relationship of this kind, each registrant must explain to the client its role and responsibility to the client, and what services and reporting the client can expect of it.

14.2.1. Pre-trade disclosure of charges

For non-managed accounts, section 14.2.1 requires disclosure to a client of charges specific to a transaction prior to the acceptance of a client's instruction. This disclosure is not required to be in writing. Oral disclosure of charges is sufficient for the purposes of disclosing charges at the time of a transaction. Specific charges must be reported in writing on the trade confirmation as required in section 14.12.

For a purchase of a security on a deferred sales charge basis, disclosure that a deferred sales charge might be triggered upon the redemption of the security, and the schedule that would apply if it is sold within the time period that a deferred sales charge would be applicable, must be presented. The actual amount of the deferred sales charge, if any, would need to be disclosed once the security is redeemed. For the purposes of disclosing trailing commissions, the dealing representative may draw attention to the information in the prospectus or the fund facts document if that document is provided at the point of sale.

With respect to a transaction involving a debt security, pre-trade disclosure should include a discussion of any commission the registered firm will receive on the trade. This discussion should include both the number of basis points that the charge represents as well as the corresponding dollar amount, or a reasonable estimate of the amount if the actual amount of the charges is not known to the firm at the time.

Switch or change transactions

Processing a switch or change transaction without client knowledge is contrary to a registrant's duty to act fairly, honestly and in good faith. In our view, compliance with this duty requires that clients are informed, before any switch or change transaction is processed, of charges associated with the transaction, dealers' incentives for such a transaction (including increased trailing commissions), and any tax or other implications of such a transaction. In each case, we expect dealers to explain why a proposed switch or change transaction is appropriate for the client. We consider that providing clients with clear and complete disclosure of the charges at the time of a transaction will help clients to be aware of the implications of proposed transactions and deter registrants from transacting for the purpose of generating commissions. Registrants are also reminded that their obligations in connection with suitability and conflicts of interest apply to such transactions, as well as their obligations under any applicable SRO requirements or guidance.

We expect all changes or switches to a client's investments to be accurately reported in trade confirmations by reporting each of the purchase and sale transactions

making up the change or switch, as required in section 14.12, with a description of the associated charges.

14.4. When the firm has a relationship with a financial institution

As part of their duty to clients, registrants who have a relationship with a financial institution should ensure that their clients understand which legal entity they are dealing with. In particular, clients may be confused if more than one financial services firm is carrying on business in the same location. Registrants may differentiate themselves through various methods, including signage and disclosure.

Division 3 Client assets

14.6. Holding client assets in trust

Section 14.6 requires a registered firm to segregate client assets and hold them in trust. We consider it prudent for registrants who are not members of an SRO to hold client assets in client name only. This is because the capital requirements for non-SRO members are not designed to reflect the added risk of holding client assets in nominee name.

Division 4 Client accounts

14.10. Allocating investment opportunities fairly

If the adviser allocates investment opportunities among its clients, the firm's fairness policy should, at a minimum, indicate the method used to allocate the following:

- price and commission among client orders when trades are bunched or blocked
- block trades and initial public offerings among client accounts
- block trades and initial public offerings among client orders that are partially filled, such as on a pro-rata basis

The fairness policy should also address any other situation where investment opportunities must be allocated.

Division 5 Reporting to clients

Reporting to clients is on an account basis, except that

- securities that are not held in an account (i.e., securities reported under an additional statement) must be included in a report for the account through which they were traded, and
- subsection 14.18(4) permits performance reports for more than one account of a client and also securities not held in an account to be combined with the client's written consent.

Registered firms may choose how they meet their client reporting obligations within the framework set out in the Regulation. We encourage firms to combine client statements, position cost information and client reports into comprehensive documents or send them together. For example, an account statement and an additional statement for securities traded through (but not held) in an account might be combined, perhaps along with position cost information, each quarter. Once a year, an integrated statement such as this could be further combined with the report on charges and other compensation and the performance report, or delivered along with a separate document that combines the two reports.

We believe that integrating client reporting as much as possible within the limitations of firms' systems capabilities will better enable clients to make use of the information and that it is in the interests of registrants to have clients that are well informed about the services they provide. When client reporting information is combined or delivered together, we expect registered firms will give each element sufficient prominence among the others that a reasonable investor can readily locate it.

Consistent with the guidance on clear and meaningful disclosure to clients in section 1.1 of this Policy Statement, we expect registrants to present client statements and reports in an understandable manner and to explain, if applicable, what securities are included in different statements. Registered firms should encourage clients to contact their dealing or advising representative or the firm directly with questions about their statements and reports. We expect registered firms to ensure that clients know how their investments will be held (for example, by the firm or at an issuing fund company) and understand the different implications that this will have for them in such matters as client reporting, investor protection fund coverage and custody of their assets. If a registered firm trades in exempt market securities for a client, the firm should also explain the reasons why it is not always possible for the firm to determine a market value for products sold in the exempt market or whether the client still owns the security, and the implications that this may have for reporting on exempt-market securities.

It is the responsibility of the registered firm to produce these client statements and reports, not that of individual representatives. Registered firms should have policies and procedures in place to ensure that they are adequately supervising their registered representatives' communications with clients about the prescribed information.

The requirement to produce and deliver a trade confirmation under section 14.12, an account statement under section 14.14, an additional statement under section 14.14.1, position cost information under section 14.14.2, a security holder statement under section 14.15, a scholarship plan dealer statement under section 14.16 or client reports under sections 14.17 and 14.18 may be outsourced by a registered firm to a third-party service provider that acts as its agent. Third-party pricing providers may also be used to value securities for these purposes. Like all outsourcing arrangements, the registrant is ultimately responsible for the function and must supervise the service provider. See Part 11 of this Policy Statement for more guidance on outsourcing.

14.11.1. Determining market value

Section 14.11.1 sets out the basis on which market value must be determined for client reporting purposes.

Paragraph 14.11.1(1)(a) requires the market value of a security that is issued by an investment fund not listed on an exchange to be determined by reference to the net asset value provided by the investment fund manager of the fund on the relevant date.

For other securities, a hierarchy of valuation methods that depend on the availability of relevant information is prescribed in paragraph 14.11.1(1)(b). Registrants are required to act reasonably in applying these methodologies and we understand that this process will often require a registrant to exercise professional judgement.

Where possible, market value should be determined by reference to a quoted value on a marketplace. The quoted value will be the last bid or ask price on the relevant date or the last trading day prior to the relevant date. Registered firms should ensure that any quoted values used to determine market value do not represent stale or old prices that are not reflective of current values. If no current value for a security is quoted on a marketplace, market value should be determined by reference to published market reports or inter-dealer quotes.

We recognize that it is not always possible to obtain a market value by these methods. In such cases, we will accept a valuation policy that is consistently applied

and includes procedures that assess the reliability of any valuation inputs and assumptions. If available, valuation inputs and assumptions should be based on observable market data or inputs, such as market prices or yield rates for comparable securities and quoted interest rates. If observable inputs are not available, valuation can be based on unobservable inputs and assumptions. In some cases, it may be reasonable and appropriate to value at cost, where there has been no material subsequent event affecting value (e.g. a market event or new capital raising by the issuer). “Observable” and “unobservable” inputs are concepts under International Financial Reporting Standards (IFRS), and we expect them to be applied consistent with IFRS.

Subsection 14.11.1(3) provides that where the registered firm reasonably believes that it cannot determine the market value of a security, the firm must report that no value can be determined and the security must not be included in the calculation of the total market value of cash and securities in the client’s account or in calculations for the investment performance report (see also subsection 14.19(7)).

If the market value for a security subsequently becomes determinable, a registered firm must begin to report it in client statements and add that value to the opening market values or deposits included in the calculations in subsection 14.19(1). This would be expected if the firm had previously assigned the security a value of zero in the calculation of opening market values or deposits because it could not determine the security’s market value, as required by subsection 14.19(7). This would reduce the risk of presenting a misleading improvement in the performance of the investment by only adding the value of the security to the other calculations required under section 14.19. If the deposits used to purchase the security were already included in the calculation of opening market values or deposits, the registered firm would not need to adjust these figures.

We encourage firms to disclose the foreign exchange rate used in calculating the market value of non-Canadian dollar denominated securities as a best practice.

14.12. Content and delivery of trade confirmation

Section 14.12 requires registered dealers to deliver trade confirmations.

Under paragraph 14.12(1)(b.1), registered dealers must provide the yield on a purchase of a debt security in a trade confirmation. For non-callable debt securities, the yield to maturity would be appropriate. For callable securities, the yield to call may be more useful.

Under paragraph 14.12(1)(c.1), registrants may disclose the total dollar amount of compensation (which may consist of any mark-up or mark-down, commission or other service charge) or, alternatively, the total dollar amount of commission, if any, and if the registrant applied a mark-up or mark-down or any service charge other than a commission, a prescribed general notification. The notification is a minimum requirement and a firm may elect to provide more information in its trade confirmations.

Each trade should be reported in the currency in which it was executed. If a trade is executed in a foreign currency through a Canadian dollar account, the exchange rate should be reported to the client.

14.14. Account statements

Section 14.14 requires registered dealers and advisers to deliver statements to clients at least once every three months. There is no prescribed form for these statements but they must contain the information referred to in subsections 14.14(4) and (5). The types of transactions that must be disclosed in an account statement include any purchase, sale or transfer of securities, dividend or interest payment received or reinvested, any fee or charge, and any other account activity. A firm must deliver an account statement with the information referred to in subsection (4) if any transaction was made for the client in

the reporting period. Effective July 15, 2015, a firm is only required to provide the account balance information referred to in subsection (5) if it holds securities owned by a client in an account of the client.

14.14.1. Additional statements

A firm is required to deliver additional statements if the circumstances described in subsection 14.14.1(1) apply. The additional statements must be delivered once every three months, except that an adviser must deliver the statements on a monthly basis if requested by the client as provided in subsection 14.14.1(3). The requirements set out for the frequency of delivering account statements and additional statements are minimum standards. Firms may choose to provide the statements more frequently.

Firms may choose to include securities that must be reported under the additional statement requirement in a document that it refers to as an account statement, consistent with their clients' expectations that their accounts are not limited to securities held by the firm, provided it satisfies the requirements for content of statements set out in sections 14.14 and 14.14.1.

14.14.2. Position cost information

Section 14.14.2 requires the delivery on a quarterly basis of position cost information for securities reported in account statements and additional statements. Position cost may be either the book cost or the original cost, as defined in section 1.1. Position cost information provides investors with a comparison to the market value of each security position they have open.

Where securities were transferred from another registrant firm and the information required to calculate position cost is unavailable, a registrant may elect to use market value information as at the date of the transfer as the position cost going forward.

Firms must include the definition of book cost or original cost in client statements. Firms can comply with that requirement by making reference to the definition in a footnote.

Position cost information must be delivered at least quarterly, within 10 days after an account statement or additional statement. A firm may combine position cost information with the statement(s) for the period, or it may send it separately. If it chooses to send position cost information separately, the firm must also include the market value information from the statement(s) for the period in order that the client will be able to readily compare the information. Although a firm may deliver statements under section 14.14 or section 14.14.1 more frequently than quarterly, it is not required to provide position cost information except on a quarterly basis.

14.15. Security holder statements

Section 14.15 sets out the client reporting requirements applicable to a registered investment fund manager where there is no dealer or adviser of record for a security holder on the records of the investment fund manager.

14.16. Scholarship plan dealer statements

Section 14.16 provides that sections 14.14, 14.14.1 and 14.14.2 do not apply to a scholarship plan dealer that delivers prescribed information to a client at least once every 12 months. Subsection 14.19(4) sets out performance reporting requirements for scholarship plans.

14.17. Report on charges and other compensation

Registered firms must provide clients with an annual report on the firm's charges and other compensation received by the firm in connection with their investments. Examples of operating charges and transaction charges are provided in the discussion of the disclosure of charges and other compensation in section 14.2 of this Policy Statement.

The discussion of debt security disclosure requirements in section 14.12 of this Policy Statement is also relevant with respect to paragraph 14.17(1)(e).

Scholarship plans often have enrolment fees payable in instalments in the first few years of a client's investment in the plan. Paragraph 14.17(1)(f) requires that scholarship plan dealers include a reminder of the unpaid amount of any such fees in their annual reports on charges and other compensation.

Payments that a registered firm or its registered representatives receive from issuers of securities or other registrants in relation to registerable services to a client must be reported under paragraph 14.17(1)(g). Examples of payments that would be included in this part of the report on charges and other compensation include some referral fees, success fees on the completion of a transaction or finder's fees. This part of the report does not include trailing commissions, as they are specifically addressed in paragraph 14.17(1)(h).

Registered firms must disclose the amount of trailing commissions they received related to a client's holdings. The disclosure of trailing commissions received in respect of a client's investments must be included with a notification prescribed in paragraph 14.17(1)(h). The notification must be in substantially the form prescribed, so a registered firm may modify it to be consistent with the actual arrangements. For example, a firm that receives a payment that falls within the definition of "trailing commission" in section 1.1 in respect of securities that are not investment funds can modify the notification accordingly. The notification set out is the required minimum and firms can provide further explanation if they believe it will be helpful to their clients.

Registered firms may want to organize the annual report on charges and other compensation with separate sections showing the charges paid by the client to the firm, and the other compensation received by the firm in respect of the client's account.

Appendix D of this Policy Statement includes a sample Report on Charges and Other Compensation, which registered firms are encouraged to use as guidance.

14.18. Investment performance report

Where more than one registrant provides services pertaining to a client's account, responsibility for performance reporting rests with the registered firm with the client-facing relationship. For example, if a registered adviser has trading authority over a client's account at a registered dealer, the adviser must provide the client with an annual investment performance report; this is not an obligation of the dealer that only executes adviser-directed trades or provides custodial services in respect of the client's account.

Performance reporting to clients is required to be provided separately for each account. Securities of a client required to be reported in an additional statement under section 14.14.1, if any, must be covered in a performance report that also includes any other securities in the account through which they were transacted. However, subsection 14.18(4) provides that with client consent, a registrant may provide consolidated performance reporting for that client. A registrant may also provide a consolidated performance report for multiple clients, such as a family group, but only as a supplemental report, in addition to reports required under section 14.18.

14.19. Content of investment performance report

Subsection 14.19(5) requires the use of each of text, tables and charts in the presentation of investment performance reports. Explanatory notes and the definition of “total percentage return” must also be included. The purpose of these requirements is to make the information as understandable to investors as possible.

To help investors get the most out of their investment performance reports and encourage informed discussion with their registered dealing representative or advising representative, we encourage registered firms to consider including:

- additional definitions of the various performance measures used by the registrant
- additional disclosure that enhances the performance presentation
- a discussion with clients about what the information means to them

Registrants should not mislead a client by presenting a return of the client’s capital in a manner that suggests it forms part of the client’s return on an investment.

Registered representatives are also encouraged to meet with clients, as part of an in-person or telephone meeting, to help ensure they understand their investment performance reports and how the information relates to the client’s investment objectives and risk tolerance.

Appendix E of this Policy Statement includes a sample Investment Performance Report which registered firms are encouraged to use as guidance.

Opening market value, deposits and withdrawals

As part of paragraphs 14.19(1)(a) and (b), registered firms must disclose the market value of cash and securities in the client’s account as at the beginning and the end of the 12-month period covered by the investment performance report. The market value of cash and securities at account opening is assumed to be zero.

Under paragraphs 14.19(1)(c) and (d), registered firms must also disclose the market value of all deposits and transfers of cash and securities into the account, and the market value of all withdrawals and transfers of cash and securities out of the account, for the 12-month period covered by the performance report, as well as since account opening. Deposits and transfers into the account (which do not include reinvested distributions or interest income) should be shown separately from withdrawals and transfers out of the account. Where an account was opened before July 15, 2015 and market values are not available for all deposits, withdrawals and transfers since account opening, under paragraph 14.19(1)(e) registered firms must present the market value of all cash and securities in the client’s account as at July 15, 2015, and the market value of all deposits, withdrawals and transfers of cash and securities since July 15, 2015.

Subsection 14.19(7) requires a registered firm that cannot determine the market value for a security position to assign the security a value of zero for the performance reporting purposes and the reason for doing so must be disclosed to the client. The explanation may be included as a note in the performance report. As described in section 14.11.1 of this Policy Statement, if a registered firm is subsequently able to value that security it may need to adjust the calculation of the market values or deposits to avoid presenting a misleading improvement in the performance of the account.

Change in market value

The opening market value, plus deposits and transfers in, less withdrawals and transfers out, should be compared to the market value of the account as at the end of

the 12-month period for which the performance reporting is provided and also since inception in order to provide clients, in dollar terms, with the performance of their account.

The change in the market value of the account since inception is the difference between the closing market value of the account and total of opening market value plus deposits less withdrawals since inception. The change in the value of the account for the 12-month period is the difference between the closing market value of the account and total of opening market value plus deposits less withdrawals during the period. Where market values since inception are not available, registered firms are required to disclose the change in value of a client's account since July 15, 2015.

The change in market value includes components such as income (dividends, interest) and distributions, including reinvested income or distributions, realized and unrealized capital gains or losses in the account, and the effect of operating charges and transaction charges if these are deducted directly from the account. Rather than show the change in value as a single amount, registered firms may opt to break this out into its components to provide more detail to clients.

Percentage return calculation method

Paragraph 14.19(1)(i) requires firms to provide the annualized total percentage return using a money-weighted rate of return calculation method. No specific formula is prescribed, but the method used by a firm must be one that is generally accepted in the securities industry. A registered firm may, if it so chooses, provide percentage returns calculated using both money-weighted and time-weighted methods. In such cases, the firm should explain in plain language the difference between the two sets of performance returns.

Paragraph 14.19(1)(j) requires that performance reports provide specified information about how the client's percentage return was calculated. This includes an explanation in general terms of what the calculation method takes into account. For example, a firm could explain that under a money weighted method, decisions a client made about deposits and withdrawals to and from the client's account have affected the returns calculated in the report. A firm that also uses a time weighted method could explain that the returns calculated under this method may not be the same as the actual returns in the client's account because they do not necessarily show the effect of deposits and withdrawals to and from the account. We do not expect firms to include a formula or an exhaustive list. We expect firms to use this notification to help clients understand the most important implications of the calculation methodology.

Performance reporting periods

Subsection 14.19(2) outlines the minimum reporting periods of 1, 3, 5 and 10 years and the period since the inception of the account. Registered firms may opt to provide more frequent performance reporting. However performance returns for periods of less than one year can be misleading and therefore, must not be presented on an annualized basis, consistent with subsection 14.19(6).

Scholarship plans

Under paragraph 14.19(4)(c), for scholarship plans, the information required to be delivered in the investment performance report includes a reasonable projection of future scholarship payments that the plan may pay to the client or the client's designated beneficiary upon the maturity of the client's investment in the plan.

A scholarship plan dealer is also required under paragraph 14.19(4)(d) to provide a summary of any terms of the plan, which if not met by the client or the client's designated beneficiary under the plan, may cause the client or the designated beneficiary to suffer a loss of contributions, earnings or government contributions in the plan. The disclosure

here is not intended to be as detailed as the disclosure at account opening. It is intended to remind the client of the unique risks of the plan and the ways in which the client's scholarship plan may be seriously impaired. This disclosure must be consistent with other disclosures required to be delivered to clients under applicable securities legislation.

To the extent that a scholarship plan dealer and the plan itself are not the same legal entity but are affiliates of one another, the dealer may meet obligations to deliver annual investment performance reports by drawing attention to the plan's direct mailing of reports to a client by the plan's administrator.

Benchmarks and investment performance reporting

The use of benchmarks for investment performance reporting is optional. There is no requirement to provide benchmarks to clients in any of the reports required under Regulation 31-103.

However, we encourage registrants to use benchmarks that are relevant to a client's investments as a useful way for a client to assess the performance of their portfolio. Benchmarks need to be explained to clients in terms they will understand, including factors that should be considered by the client when comparing their investment returns to benchmark returns. For example, a registrant could discuss the differences between the composition of a client's portfolio that reflects the investment strategy they have agreed upon and the composition of an index benchmark, so that a comparison between them is fair and not misleading. A discussion of the impact of operating charges and transaction charges as well as other expenses related to the client's investments would also be helpful to clients, since benchmarks generally do not factor in the costs of investing.

If a registered firm chooses to present benchmark information, the firm should ensure that it is not misleading. We expect registrants to use benchmarks that are

- discussed with clients to ensure they understand the purpose of comparing the performance of their portfolio to the chosen benchmarks and determine if their information needs will be met
- reasonably reflective of the composition of the client's portfolio so as to ensure that a relevant comparison of performance is presented
- relevant in terms of the investing time horizon of the client
- based on widely recognized and available indices that are credible and not manufactured by the registrant or any of its affiliates using proprietary data
- broad-based securities market indices which can be linked to the major asset classes into which the client's portfolio is divided. The determination of a major asset class should be based on the firm's own policies and procedures and the client's portfolio composition. An asset class for benchmarking purposes may be based on the type of security and geographical region. We do not expect an asset class to be determined by industry sector
- presented for the same reporting periods as the client's annualized total percentage returns
- clearly named
- applied consistently from one reporting period to the next for comparability reasons, unless there has been a change to the pre-determined asset classes. In this case, the change in the benchmark(s) presented should be discussed with the client and included in the explanatory notes, along with the reasons for the change

Examples of acceptable benchmarks would include, but are not limited to, the S&P/TSX Composite index for Canadian equities, the S&P 500 index for U.S. equities, and the MSCI EAFE index as a measure of the equity markets outside of North America.

14.20. Delivery of report on charges and other compensation and investment performance report

Registered firms must deliver the annual report on charges and other compensation under section 14.17 and the investment performance report under section 14.18 for a client together. These client reports may be combined with or accompany an account statement or additional statement for a client, or must be sent within 10 days after an account statement or additional statement for the client.

Appendix A
Contact Information

Jurisdiction	E-mail	Fax	Address
Alberta	registration@asc.ca	(403) 297-4113	Alberta Securities Commission Suite 600, 250-5th St. SW Calgary, AB T2P 0R4 Attention: Registration
British Columbia	registration@bcsc.bc.ca	(604) 899-6506	British Columbia Securities Commission P.O. Box 10142, Pacific Centre 701 West Georgia Street Vancouver, BC V7Y 1L2 Attention: Registration
Manitoba	registrationmsc@gov.mb.ca	(204) 945-0330	The Manitoba Securities Commission 500-400 St. Mary Avenue Winnipeg, MB R3C 4K5 Attention: Registrations
New Brunswick	ars@nbse-cymbc.ca	(506) 658-3059	Financial and Consumer Services Commission of New Brunswick/Commission des services financiers et des services aux consommateurs du Nouveau-Brunswick Suite 300, 85 Charlotte Street Saint John, NB E2L 2J2
Newfoundland & Labrador	scon@gov.nl.ca	(709) 729-6187	Superintendent of Securities, Service NL P.O. Box 8700, 2nd Floor, West Block Confederation Building St. John's, NL A1B 4J6 Attention: Manager of Registrations
Northwest Territories	SecuritiesRegistry@gov.nt.ca	(867) 873-0243	Government of the Northwest Territories P.O. Box 1320 Yellowknife, NWT X1A 2L9 Attention: Deputy Superintendent of Securities
Nova Scotia	ars@gov.ns.ca	(902) 424-4625	Nova Scotia Securities Commission Suite 400, 5251 Duke Street P.O. Box 458 Halifax, NS B3J 2P8 Attention: Deputy Director, Capital Markets
Nunavut	CorporateRegistrations@gov.nu.ca	(867) 975-6590 {Faxing to NU is unreliable. The preferred method is e-mail.}	Legal Registries Division Department of Justice Government of Nunavut P.O. Box 1000 Station 570 Iqaluit, NU X0A 0H0 Attention: Deputy Registrar
Ontario	registration@osc.gov.on.ca	(416) 593-8283	Ontario Securities Commission 22 nd Floor 20 Queen Street West Toronto, ON M5H 3S8 Attention: Compliance and Registrant Regulation
Prince Edward Island	ecis@gov.pe.ca	(902) 368-6288	Consumer and Corporate Services Division, Office of the Attorney General P.O. Box 2000, 95 Rochford Street Charlottetown, PE C1A 7N8 Attention: Superintendent of Securities
Québec	inscription@lautorite.qc.ca	(514) 873-3090	Autorité des marchés financiers Direction de l'encadrement des intermédiaires 800 square Victoria, 22 ^e étage C.P. 246, Tour de la Bourse Montréal (Québec) H4Z 1G3
Saskatchewan	registrationsfsc@gov.sk.ca	(306) 787-5899	Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan Suite 601 1919 Saskatchewan Drive Regina, SK S4P 4H2 Attention: Registration
Yukon	corporateaffairs@gov.yk.ca	(867) 393-6251	Department of Community Services Yukon Yukon Securities Office P.O. Box 2703 C-6 Whitehorse, YT Y1A 2C6 Attention: Superintendent of Securities

Appendix B

Terms Not Defined in Regulation 31-103 or this Policy Statement

Terms defined in *Regulation 14-101 respecting Definitions* (c. V-1.1, r. 3):

- adviser registration requirement
- Canadian securities regulatory authority
- dealer registration requirement
- foreign jurisdiction
- jurisdiction or jurisdiction of Canada
- local jurisdiction
- investment fund manager registration requirement
- prospectus requirement
- registration requirement
- regulator
- securities directions
- securities legislation
- securities regulatory authority
- SRO
- underwriter registration requirement

Terms defined in *Regulation 45-106 respecting Prospectus and Registration Exemptions* (c. V-1.1, r. 21):

- accredited investor
- eligibility adviser
- financial assets

Terms defined in *Regulation 81-102 respecting Investment Funds* (c. V-1.1, r. 39):

- money market fund

Terms defined in the Securities Act of most jurisdictions:

- adviser
- associate
- company

- control person
- dealer
- director
- distribution
- exchange contract (BC, AB, SK and NB only)
- insider
- individual
- investment fund
- investment fund manager
- issuer
- mutual fund
- officer
- person
- promoter
- records
- registrant
- reporting issuer
- security
- trade
- underwriter

Appendix C

Proficiency Requirements for Individuals Acting on Behalf of a Registered Firm

The tables in this Appendix set out the education and experience requirements, by firm registration category, for individuals who are applying for registration under securities legislation.

An individual must not perform an activity that requires registration unless the individual has the education, training and experience that a reasonable person would consider necessary to perform the activity competently, including, in the case of registered representatives, understanding the structure, features and risks of each security the individual recommends.

CCOs must also not perform an activity set out in section 5.2 unless they have the education, training and experience that a reasonable person would consider necessary to perform the activity competently.

Acronyms used in the tables

BMP	Branch Manager Proficiency Exam	CIM	Canadian Investment Manager designation
CA	Chartered Accountant	CSC	Canadian Securities Course Exam
CCO	Chief Compliance Officer	EMP	Exempt Market Products Exam
CCOQ	Chief Compliance Officers Qualifying Exam	IFIC	Investment Funds in Canada Course
CFA	CFA Charter	MFDC	Mutual Funds Dealer Compliance Exam
CGA	Certified General Accountant Exam/Partners, Directors	PDO	Officers', Partners' and Directors' and Senior Officers Course Exam
CMA	Certified Management Accountant	SRP	Sales Representative Proficiency Exam
CIF	Canadian Investment Funds Course Exam		

Investment dealer	
Dealing representative	CCO
Proficiency requirements set by IIROC	Proficiency requirements set by IIROC
Mutual fund dealer	
Dealing representative	CCO
One of these five options:	One of these two options:
1. CIF	1. CIF, CSC or IFIC; and PDO, MFDC or CCOQ and 12 months of relevant securities industry experience in the 36-month period before applying for registration
2. CSC	2. CCO requirements – portfolio manager or exempt from these under section 16.9(2)
3. IFIC	
4. CFA Charter and 12 months of relevant securities industry experience in the 36-month period before applying for registration	

5. Advising representative requirements – portfolio manager or exempt from these under section 16.10(1)		
Exempt market dealer		
Dealing representative		CCO
One of these four options: 1. CSC 2. EMP 3. CFA Charter and 12 months of relevant securities industry experience in the 36-month period before applying for registration 4. Advising representative requirements – portfolio manager or exempt from these under section 16.10(1)		One of these two options: 1. PDO or CCOQ and EMP or CSC and 12 months of relevant securities industry experience in the 36-month period before applying for registration 2. CCO requirements – portfolio manager or exempt from these under section 16.9(2)
Scholarship plan dealer		
Dealing representative		CCO
SRP		1. SRP, BMP, and PDO or CCOQ and 12 months of relevant security industry experience in the 36-month period before applying for registration
Restricted dealer		
Dealing representative		CCO
Regulator to determine on a case-by-case basis		Regulator to determine on a case-by-case basis
Portfolio manager		
Advising representative	Associate advising representative	CCO
One of these two options: 1. CFA and 12 months of relevant investment management experience in the 36-month period before applying for registration 2. CIM and 48 months of relevant investment management experience (12 months gained in the 36-month period before applying for registration)	One of these two options: 1. Level 1 of the CFA and 24 months of relevant investment management experience 2. CIM and 24 months of relevant investment management experience	One of these three options: 1. CSC except if the individual has the CFA or CIM designation, PDO or CCOQ, and CFA or a professional designation as a lawyer, CA, CGA, CMA, notary in Québec or the equivalent in a foreign jurisdiction, and: - 36 months of relevant securities experience working at an investment dealer, registered adviser or investment fund manager, or - 36 months providing professional services to the securities industry and 12 months working at a registered dealer, registered adviser or investment fund manager, for a total of 48 months

		<p>2. CSC except if the individual has the CFA or CIM designation, PDO or CCOQ and five years working at:</p> <ul style="list-style-type: none"> • an investment dealer or a registered adviser (including 36 months in a compliance capacity), or • a Canadian financial institution in a compliance capacity relating to portfolio management and 12 months at a registered dealer or registered adviser, for a total of six years <p>3. PDO or CCOQ and advising representative requirements – portfolio manager</p>
Restricted portfolio manager		
Advising representative	Associate advising representative	CCO
Regulator to determine on case-by-case basis	Regulator to determine on case-by-case basis	Regulator to determine on case-by-case basis
Investment fund manager		
CCO		
<p>One of these three options:</p> <p>1. CSC except if the individual has the CFA or CIM designation, PDO or CCOQ, and CFA or a professional designation as a lawyer, CA, CGA, CMA, notary in Québec or the equivalent in a foreign jurisdiction, and:</p> <ul style="list-style-type: none"> • 36 months of relevant securities experience working at a registered dealer, registered adviser or investment fund manager, or • 36 months providing professional services in the securities industry and 12 months working in a relevant capacity at an investment fund manager, for a total of 48 months <p>2. CIF, CSC or IFIC; PDO or CCOQ and five years of relevant securities experience working at a registered dealer, registered adviser or an investment fund manager (including 36 months in a compliance capacity)</p> <p>3. CCO requirements for portfolio manager or exempt from these requirements under section 16.9(2)</p>		

Appendix D

[Name of Firm] Annual Charges and Compensation Report

Client name _____ Your Account Number: 123456
 Address line 1 _____
 Address line 2 _____
 Address line 3 _____

This report summarizes the compensation that we received directly and indirectly in 20XX. Our compensation comes from two sources:

1. What we charge you directly. Some of these charges are associated with the operation of your account. Other charges are associated with purchases, sales and other transactions you make in the account.

2. What we receive through third parties.

Charges are important because they reduce your profit or increase your loss from investing. If you need an explanation of the charges described in this report, your representative can help you.

Charges you paid directly to us

RSP administration fee	\$100	
Total charges associated with the operation of your account		\$100
Commissions on purchases of mutual funds with a sales charge	\$101	
Switch fees	\$45	
Total charges associated with transactions we executed for you		\$146
Total charges you paid directly to us		\$246

Compensation we received through third parties

Commissions from mutual fund managers on purchases of mutual funds (see note 1)	\$503	
Trailing commissions from mutual fund managers (see note 2)	\$286	
Total compensation we received through third parties		\$789
Total charges and compensation we received in 20XX		\$1,035

Notes:

1. When you purchased units of mutual funds on a deferred sales charge basis, we received a commission from the investment fund manager. During the year, these commissions amounted to \$503.

2. We received \$286 in trailing commissions in respect of securities you owned during the 12-month period covered by this report.

Investment funds pay investment fund managers a fee for managing their funds. The managers pay us ongoing trailing commissions for the services and advice we provide you. The amount of the trailing commission depends on the sales charge option you chose when you purchased the fund. You are not directly charged the trailing commission or the management fee. But, these fees affect you because they reduce the amount of the fund's return to you. Information about management fees and other charges to your investment funds is included in the prospectus or fund facts document for each fund.

Our current schedule of operating charges

[As part of the annual report of charges and compensation, registrants are required to provide their current operating charges that may be applicable to their clients' accounts. For the purposes of this sample document, we are not providing such a list.]

Appendix E

Your investment performance report

For the period ending December 31, 2030

Investment account 123456789

Client name
 Address line 1
 Address line 2
 Address line 3

This report tells you how your account has performed to December 31, 2030. It can help you assess your progress toward meeting your investment goals.

Speak to your representative if you have questions about this report. It is important that you tell your representative if your personal or financial circumstances have changed. Your representative can recommend adjustments to your investments to keep you on track to meeting your goals.

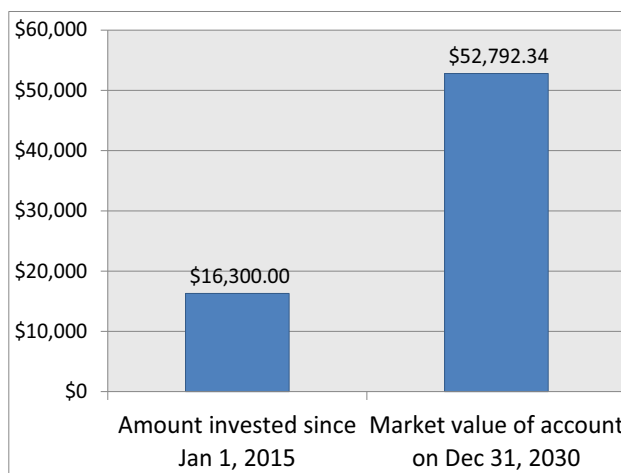
Amount invested means opening market value plus deposits including: the market value of all deposits and transfers of securities and cash into your account, not including interest or dividends reinvested.

Less withdrawals including: the market value of all withdrawals and transfers out of your account.

Total value summary

Your investments have increased by \$36,492.34 since you opened the account
Your investments have increased by \$2,928.85 during the past year

Amount invested since you opened your account on January 1, 2015	\$16,300.00
Market value of your account on December 31, 2030	\$52,792.34



Change in the value of your account

This table is a summary of the activity in your account. It shows how the value of your account has changed based on the type of activity.

	Past year	Since you opened your account
Opening market value	\$51,063.49	\$0.00
Deposits	\$4,000.00	\$21,500.00
Withdrawals	\$(5,200.00)	\$(5,200.00)
Change in the market value of your account	\$2,928.85	\$36,492.34
Closing market value	\$52,792.34	\$52,792.34

Your personal rates of return

What is a total percentage return?

This represents gains and losses of an investment over a specified period of time, including realized and unrealized capital gains and losses plus income, expressed as a percentage.

For example, an annual total percentage return of 5% for the past three years means that the investment effectively grew by 5% a year in each of the three years.

The table below shows the total percentage return of your account for periods ending December 31, 2030. Returns are calculated after charges have been deducted. These include charges you pay for advice, transaction charges and account-related charges, but not income tax.

Keep in mind your returns reflect the mix of investments and risk level of your account. When assessing your returns, consider your investment goals, the amount of risk you're comfortable with, and the value of the advice and services you receive.

	Past year	Past 3 years	Past 5 years	Past 10 years	Since you opened your account
Your account	5.51%	10.92%	12.07%	12.90%	13.09%

Calculation method

We use a money weighted method to calculate rates of return. Contact your representative if you want more information about this calculation.

The returns in this table are your personal rates of return. Your returns are affected by changes in the value of the securities you have invested in, dividends and interest that they paid, and also deposits and withdrawals to and from your account.

If you have a personal financial plan, it will contain a target rate of return, which is the return required to achieve your investment objectives. By comparing the rates of return you actually achieved (shown in the table) with your target rate of return, you can see whether you are on track to meet your investment objectives.

Contact your representative to discuss your rate of return and investment objectives.

M.O., 2014-11**Order number V-1.1-2014-11 of the Minister of Finance, December 5, 2014**

Securities Act
(chapter V-1.1)

CONCERNING Regulation to amend Regulation 33-109 respecting Registration Information and Regulation to amend Regulation 52-107 respecting Acceptable Accounting Principles and Auditing Standards

WHEREAS subparagraphs 1, 3, 9, 26, 27 and 34 of section 331.1 of the Securities Act (chapter V-1.1) stipulate that the *Autorité des marchés financiers* may make regulations concerning the matters referred to in those paragraphs;

WHEREAS the third and fourth paragraphs of section 331.2 of the said Act stipulate that a draft regulation shall be published in the Bulletin of the Authority, accompanied with the notice required under section 10 of the Regulations Act (chapter R-18.1) and may not be submitted for approval or be made before 30 days have elapsed since its publication;

WHEREAS the first and fifth paragraphs of the said section stipulate that every regulation made under section 331.1 must be approved, with or without amendment, by the Minister of Finance and the Economy and comes into force on the date of its publication in the *Gazette officielle du Québec* or any later date specified in the regulation;

WHEREAS the Regulation 33-109 respecting Registration Information has been approved by ministerial order no. 2009-05 dated September 9, 2009 (2009, *G.O.* 2, 3362A);

WHEREAS the Regulation 52-107 respecting Acceptable Accounting Principles and Auditing Standards was made by ministerial order 2010-16 dated December 3, 2010 (2010, *G.O.* 2, 3899A);

WHEREAS there is cause to amend those regulations;

WHEREAS the draft Regulation to amend Regulation 33-109 respecting Registration Information and the draft Regulation to amend Regulation 52-107 respecting Acceptable Accounting Principles and Auditing Standards were published in the *Bulletin de l'Autorité des marchés financiers*, volume 10, no. 48 of December 5, 2013;

WHEREAS the Authority made, on November 14, 2014, by the decision no. 2014-PDG-0139, Regulation to amend Regulation 33-109 respecting Registration Information and, by the decision no. 2014-PDG-0140, Regulation to amend Regulation 52-107 respecting Acceptable Accounting Principles and Auditing Standards;

WHEREAS there is cause to approve those regulations without amendment;

CONSEQUENTLY, the Minister of Finance approves without amendment Regulation to amend Regulation 33-109 respecting Registration Information and Regulation to amend Regulation 52-107 respecting Acceptable Accounting Principles and Auditing Standards appended hereto.

December 5, 2014

CARLOS LEITÃO,
Minister of Finance

**REGULATION TO AMEND REGULATION 33-109 RESPECTING
REGISTRATION INFORMATION**

Securities Act

(chapter V-1.1, s. 331.1, par. (1), (3), (26), (27) and (34))

1. Section 1.1 of Regulation 33-109 respecting Registration Information (chapter V-1.1, r. 12) is amended:

(1) by replacing the definition of the expression “cessation date” with the following:

““business location” means a location where the firm carries out an activity that requires registration, and includes a residence if regular and ongoing activity that requires registration is carried out from the residence or if records relating to an activity that requires registration are kept at the residence;

““cessation date” means the last day on which an individual had authority to act as a registered individual on behalf of their sponsoring firm or was a permitted individual of their sponsoring firm, because of the end of, or a change in, the individual’s employment, partnership, or agency relationship with the firm;”;

(2) by replacing the definition of the expression “permitted individual” with the following:

““permitted individual” means

(a) a director, chief executive officer, chief financial officer, or chief operating officer of a firm, or a functional equivalent of any of those positions,

(b) an individual who has beneficial ownership of, or direct or indirect control or direction over, 10 percent or more of the voting securities of a firm, or

(c) a trustee, executor, administrator, or other personal or legal representative, that has direct or indirect control or direction over 10 percent or more of the voting securities of a firm;”.

2. Section 2.3 of the Regulation is amended, in paragraph (2):

(1) by replacing, in subparagraph (b), the words “by the firm resigned voluntarily, or” with the words “by the firm to resign, resigned voluntarily or”;

(2) by inserting, at the end of subparagraph (i) of subparagraph (c), “(other than Item 13.3(c))”;

(3) by replacing, in subparagraph (d), the words “in the same category” with the words “in one or more of the same categories”.

3. Section 2.6 of the Regulation is amended by replacing, in paragraph (1), the word “subsection” with the word “paragraph”.

4. Section 3.1 of the Regulation is amended by replacing, in paragraph (1), the word “subsections” with the word “subsection”.

5. Section 4.1 of the Regulation is amended, in paragraph (4):

(1) by deleting “:” after the words “if the change relates to”;

(2) by replacing, in subparagraphs (a) and (b), “;” with “,”;

(3) by replacing, in subparagraph (c), “.” with “, or”;

(4) by adding, after paragraph (c), the following:

“(d) any information on Schedule C of Form 33-109F4.”.

6. Section 4.2 of the Regulation is amended:

(a) by replacing, wherever it occurs in paragraph (2), the word “subsection” with the word “paragraph”;

(b) by replacing, in subparagraph (b) of paragraph (4), the word “subsection” with the word “paragraph”.

7. Form 33-109F1 of the Regulation is amended:

(1) by replacing, in the paragraph under the title “**GENERAL INSTRUCTIONS**”, the word “activity” with the word “capacity”;

(2) by replacing the paragraph after the heading “**Terms**” with the following:

“In this form, “cessation date” (or “effective date of termination”) means the last day on which an individual had authority to act as a registered individual on behalf of their sponsoring firm or the last day on which an individual was a permitted individual of their sponsoring firm, because of the end of, or a change in, the individual’s employment, partnership, or agency relationship with the firm.”;

(3) by replacing, in the second paragraph after the heading “**When to submit the form**”, the words “termination date” with the words “cessation date”;

(4) by replacing, in item 3, the word “Address” with the words “Business location address”;

(5) in item 4:

(a) by replacing, in question 1, the sentence “This is the first day that the individual ceased to have authority to act in a registerable capacity on behalf of the firm or ceased to be a permitted individual.” with the following:

“This is the last day that the individual had authority to act in a registerable capacity on behalf of the firm, or the last day that the individual was a permitted individual.”;

(b) by adding, at the end of question 2, the following:

“If “Other”, explain: _____”;

(6) by inserting, in question 8 of item 5 and after the words “Did the individual repeatedly”, the words “or materially”;

(7) by replacing, in item 7, the words “**and/or**” with the word “**and**” and the words “**to give**” with “**, to give**”.

8. Form 33-109F2 of the Regulation is amended:

(1) by inserting, in the paragraph under the title “**GENERAL INSTRUCTIONS**” and after the words “permitted activities”, the words “or provide notice of other changes to the information on Schedule C of Form 33-109F4”;

(2) in item 2:

(a) by replacing question 1 with the following:

“**1.** Are you filing this form under the passport system / interface for registration?

Choose “No” if you are registered in:

(a) only one jurisdiction of Canada

(b) more than one jurisdiction of Canada and you are requesting a surrender in a non-principal jurisdiction or jurisdictions, but not in your principal jurisdiction, or

(c) more than one jurisdiction of Canada and you are requesting a change only in your principal jurisdiction.

Yes No ”;

(b) by deleting, in question 2, the words “of individual categories of registration”;

(3) in question 3 of item 4:

(a) by replacing “36 month period” with “36-month period”;

(b) by replacing the words ““Not Applicable” above” with ““N/A””;

(c) by replacing the word “yes” with the word “Yes”;

(4) by inserting, in item 5 and before the word “category”, the word “registration”;

(5) in item 6:

(a) by replacing, in the first paragraph, the words “Schedule A” with the words “Schedule B”;

(b) by replacing the second paragraph with the following:

“The personal information required under this form is also collected by and used by the SRO set out in Schedule B to administer and enforce its by-laws, regulations, rules, rulings and policies.”;

(c) by replacing, in the last paragraph, the words “Schedule A” with the words “Schedule B”;

(6) by replacing, in item 7, the words “**and/or**” with the word “**and**” and the words “**to give**” with “, **to give**”;

(7) by replacing, in Schedule A, the sentence “Indicate the continuing education activities which you have participated in during the last 36 months and which are relevant to the category of registration you are applying for:” with the following:

“Indicate the continuing education activities in which you have participated during the last 36 months and that are relevant to the category of registration you are applying for.”;

(8) by replacing Schedule B with the following:

“SCHEDULE B - Contact information for Notice of collection and use of personal information

Alberta

Alberta Securities Commission
Suite 600, 250–5th St. SW
Calgary, AB T2P 0R4
Attention: Information Officer
Telephone: (403) 297-6454

Nunavut

Government of Nunavut
Department of Justice
P.O. Box 1000 Station 570
Iqaluit, NU X0A 0H0
Attention: Deputy Registrar of Securities
Telephone: (867) 975-6590

British Columbia

British Columbia Securities Commission
P.O. Box 10142, Pacific Centre
701 West Georgia Street
Vancouver, BC V7Y 1L2
Attention: Freedom of Information Officer
Telephone: (604) 899-6500 or
(800) 373-6393 (in Canada)

Ontario

Ontario Securities Commission
22nd Floor
20 Queen Street West
Toronto, ON M5H 3S8
Attention: Compliance and Registrant
Regulation
Telephone: (416) 593-8314
e-mail: registration@osc.gov.on.ca

Manitoba

The Manitoba Securities Commission
500 - 400 St. Mary Avenue
Winnipeg, MB R3C 4K5
Attention: Director of Registrations
Telephone: (204) 945-2548
Fax : (204) 945-0330

Prince Edward Island

Securities Office
Department of Community Affairs and
Attorney General
P.O. Box 2000
Charlottetown, PE C1A 7N8
Attention: Deputy Registrar of Securities
Telephone: (902) 368-6288

New Brunswick

Financial and Consumer Services
Commission of New Brunswick /
Commission des services financiers et des
services aux consommateurs du
Nouveau-Brunswick
Suite 300, 85 Charlotte Street
Saint John, NB E2L 2J2
Attention: Director of Securities
Telephone: (506) 658-3060

Québec

Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Attention: Responsable de l'accès à
l'information
Telephone: (514) 395-0337 or
(877) 525-0337

Newfoundland and Labrador

Superintendent of Securities, Service NL
Government of Newfoundland and
Labrador
P.O. Box 8700
2nd Floor, West Block
Confederation Building
St. John's, NL A1B 4J6
Attention: Manager of Registrations
Telephone: (709) 729-5661

Saskatchewan

Financial and Consumer Affairs Authority
of Saskatchewan
Suite 601, 1919 Saskatchewan Drive
Regina, SK S4P 4H2
Attention: Deputy Director, Capital Markets
Telephone: (306) 787-5871

Nova Scotia

Nova Scotia Securities Commission
Suite 400, 5251 Duke Street
Halifax, NS B3J 1P3
Attention: Deputy Director, Capital Markets
Telephone: (902) 424-7768

Yukon

Government of Yukon
Superintendent of Securities
Department of Community Services
P.O. Box 2703 C-6
Whitehorse, YT Y1A 2C6
Attention: Superintendent of Securities
Telephone: (867) 667-5314

Northwest Territories

Government of the Northwest Territories
 Department of Justice
 1st Floor Stuart M. Hodgson Building
 5009 – 49th Street
 Yellowknife, NWT X1A 2L9
 Attention: Deputy Superintendent of
 Securities
 Telephone: (867) 920-8984

Self-regulatory organization

Investment Industry Regulatory
 Organization of Canada
 121 King Street West, Suite 2000
 Toronto, Ontario M5H 3T9
 Attention: Privacy Officer
 Telephone: (416) 364-6133
 E-mail: PrivacyOfficer@iiroc.ca”.

9. Form 33-109F3 of the Regulation is amended:

(1) by replacing item 1 with the following:

“Item 1 Type of business location

Branch or business location

only) ”;
 Sub-branch (Mutual Fund Dealers Association of Canada members

(2) by replacing item 3 with the following:

“Item 3 Business location information

Business location address _____
 (a post office box is not a valid business location
 address)

Mailing address (if different from business location address) _____

Telephone number (____) _____

Fax number (____) _____

E-mail address _____”;

(3) by replacing the second paragraph of item 4 with the following:

“The personal information required under this form is also collected by and used by the SRO set out in Schedule A to administer and enforce its by-laws, regulations, rules, rulings and policies.”;

(4) by replacing, in item 5, the words “**and/or**” with the word “**and**” and the words “**to give**” with “**, to give**”;

(5) by inserting, in item 6 and after the paragraph under the title “**Certification-NRD format:**”, the following:

“ If the business location is a residence, the individual conducting business from that business location has completed a Form 33-109F4 certifying that they give their consent for the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority to enter the residence for the administration of securities legislation and derivatives legislation, including commodity futures legislation.”;

(6) by replacing the paragraph under the title “**Certification-Format other than NRD format:**” with the following:

“By signing below, I certify to the securities regulator or, in Québec, the securities regulatory authority, in each jurisdiction where I am submitting this form for the firm, either directly or through the principal regulator, that:

- I have read this form and understand the questions,
 - all of the information provided on this form is true, and complete,
- and

• if the business location specified in this form is a residence, the individual conducting business from that business location has completed a Form 33-109F4 certifying that they give their consent for the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority to enter the residence for the administration of securities legislation and derivatives legislation, including commodity futures legislation.”;

(7) by replacing Schedule A with the following:

“SCHEDULE A - Contact information for Notice of collection and use of personal information

Alberta

Alberta Securities Commission,
Suite 600, 250–5th St. SW
Calgary, AB T2P 0R4
Attention: Information Officer
Telephone: (403) 297-6454

Nunavut

Government of Nunavut
Department of Justice
P.O. Box 1000 Station 570
Iqaluit, NU X0A 0H0
Attention: Deputy Registrar of Securities
Telephone: (867) 975-6590

British Columbia

British Columbia Securities Commission
P.O. Box 10142, Pacific Centre
701 West Georgia Street
Vancouver, BC V7Y 1L2
Attention: Freedom of Information Officer
Telephone: (604) 899-6500 or
(800) 373-6393 (in Canada)

Ontario

Ontario Securities Commission
22nd Floor
20 Queen Street West
Toronto, ON M5H 3S8
Attention: Compliance and Registrant
Regulation
Telephone: (416) 593-8314
e-mail: registration@osc.gov.on.ca

Manitoba

The Manitoba Securities Commission
500 - 400 St. Mary Avenue
Winnipeg, MB R3C 4K5
Attention: Director of Registrations
Telephone: (204) 945-2548
Fax : (204) 945-0330

Prince Edward Island

Securities Office
Department of Community Affairs and
Attorney General
P.O. Box 2000
Charlottetown, PE C1A 7N8
Attention: Deputy Registrar of Securities
Telephone: (902) 368-6288

New Brunswick

Financial and Consumer Services
Commission of New Brunswick /
Commission des services financiers et des
services aux consommateurs du
Nouveau-Brunswick
Suite 300, 85 Charlotte Street
Saint John, NB E2L 2J2
Attention: Director of Securities
Telephone: (506) 658-3060

Québec

Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Attention: Responsable de l'accès à
l'information
Telephone: (514) 395-0337 or
(877) 525-0337

Newfoundland and Labrador

Superintendent of Securities, Service NL
 Government of Newfoundland and
 Labrador
 P.O. Box 8700
 2nd Floor, West Block
 Confederation Building
 St. John's, NL A1B 4J6
 Attention: Manager of Registrations
 Telephone: (709) 729-5661

Saskatchewan

Financial and Consumer Affairs Authority
 of Saskatchewan
 Suite 601, 1919 Saskatchewan Drive
 Regina, SK S4P 4H2
 Attention: Deputy Director, Capital Markets
 Telephone: (306) 787-5871

Nova Scotia

Nova Scotia Securities Commission
 Suite 400, 5251 Duke Street
 Halifax, NS B3J 1P3
 Attention: Deputy Director, Capital Markets
 Telephone: (902) 424-7768

Yukon

Government of Yukon
 Superintendent of Securities
 Department of Community Services
 P.O. Box 2703 C-6
 Whitehorse, YT Y1A 2C6
 Attention: Superintendent of Securities
 Telephone: (867) 667-5314

Northwest Territories

Government of the Northwest Territories
 Department of Justice
 1st Floor Stuart M. Hodgson Building
 5009 – 49th Street
 Yellowknife, NWT X1A 2L9
 Attention: Deputy Superintendent of
 Securities
 Telephone: (867) 920-8984

Self-regulatory organization

Investment Industry Regulatory
 Organization of Canada
 121 King Street West, Suite 2000
 Toronto, Ontario M5H 3T9
 Attention: Privacy Officer
 Telephone: (416) 364-6133
 E-mail: PrivacyOfficer@iirc.ca

10. Form 33-109F4 of the Regulation is amended:

(1) by replacing the paragraph under the title “**GENERAL INSTRUCTIONS**” with the following:

“Complete and submit this form to the relevant regulator(s) or in Québec, the securities regulatory authority, or self-regulatory organization (SRO) if an individual is seeking

- registration in individual categories,

- to be reviewed as a permitted individual.

You are only required to submit one form even if you are applying to be registered in several categories. This form is also used if you are seeking to be reviewed as a permitted individual. A post office box is not acceptable as a valid business location address.”;

- (2) by replacing the paragraphs under “**Terms**” with the following:

“In this form:

“Approved person” means, in respect of a member (Member) of the Investment Industry Regulatory Organization of Canada (IIROC), an individual who is a partner, director, officer, employee or agent of a Member who is approved by IIROC or another Canadian SRO to perform any function required under any IIROC or other Canadian SRO by-law, rule, or policy.

“Canadian Investment Manager designation” means the designation earned through the Canadian investment manager program prepared and administered by CSI Global Education Inc. and so named on the day this Regulation comes into force, and every program that preceded that program, or succeeded that program, that does not have a significantly reduced scope and content when compared to the scope and content of the first-mentioned program.

“CFA Charter” means the charter earned through the Chartered Financial Analyst program prepared and administered by the CFA Institute and so named on the day this Regulation comes into force, and every program that preceded that program, or succeeded that program, that does not have a significantly reduced scope and content when compared to the scope and content of the first-mentioned program.

Except in Québec, “derivatives” means financial instruments, such as futures contracts (including exchange traded contracts), futures options and swaps whose market price, value or payment obligations are derived from, or based on, one or more underlying interests. Derivatives can be in the form of instruments, agreements or securities. In Québec, the term has the same meaning as in the Derivatives Act (chapter I-14.01).

“Major shareholder” and “shareholder” mean a shareholder who, in total, directly or indirectly owns voting securities carrying 10% or more of the votes carried by all outstanding voting securities.

“Sponsoring firm” means the registered firm where you will carry out your duties as a registered or permitted individual.

“You”, “your” and “individual” mean the individual who is seeking registration or the individual who is filing this form as a permitted individual under securities legislation or derivatives legislation or both.”;

- (3) under the title “**How to submit this form**”:
- (a) by replacing the title “*NRD Format*” with “*NRD format*”;
- (b) under the title “*NRD Format*”:
- (i) by deleting the sentence “You are only required to submit one form regardless of the number of registration categories you are seeking.”;
- (ii) by replacing the words “securities regulation experience” with the words “securities law experience”;
- (c) under the title “*Format, other than NRD format*”:
- (i) by replacing, in the second paragraph, the word “Item” with the word “item”;
- (ii) by replacing, in the last paragraph, the words “securities regulation experience” with the words “securities law experience” and the words “National Registration Database” with “NRD”;
- (4) by replacing, in questions 2 and 3 of item 1, the word “yes” with the word “Yes”;
- (5) by inserting, after question 2 of item 2, the following:
- “3. Business e-mail address
_____”.
- (6) in question 1 of item 5:
- (a) by replacing, in the part preceding paragraph (a), the word “no” with the word “No”;
- (b) by deleting, in paragraph (b), the words “only in your principal jurisdiction”;
- (c) by replacing the words “in any jurisdiction of Canada,” with the words “in any jurisdiction of Canada.”;

(7) by replacing, in question 1 of item 7, the words “A post office box is not acceptable” with the words “A post office box is not an acceptable address for service” and the words “E-mail address, if available” with the words “Business e-mail address”;

(8) in item 8:

(a) by replacing question 2 with the following:

“2. Student numbers

If you have a student number for a course that you successfully completed with one of the following organizations, provide it below:

CSI Global Education: _____

IFSE Institute: _____

Institute of Canadian Bankers (ICB): _____

CFA Institute: _____

Advocis: _____

RESP Dealers Association of Canada: _____

Other: _____”;

(b) in question 4:

(i) by replacing, in the first paragraph, the words “Not Applicable below” with “N/A”;

(ii) by replacing “36 month period” with “36-month period”;

(iii) by replacing, in the third paragraph, the word “yes” with the word “Yes”;

(9) by replacing items 9 and 10 with the following:

“Item 9 Location of employment

1. Provide the following information for your new sponsoring firm. If you will be working out of more than one business location, provide the following information for the business location out of which you will be doing most of your business. If you are only filing this form because you are a permitted individual and you are not employed by, or acting as agent for, the sponsoring firm, select “N/A”.

NRD location number: _____

Unique Identification Number (optional): _____

Business location address: _____
(number, street, city, province, territory or state,
country, postal code)

Telephone number: (____) _____

Fax number: (____) _____

N/A

2. If the firm has a foreign head office, and/or you are not a resident of Canada, provide the address for the business location in which you will be conducting most of your business. If you are only filing this form because you are a permitted individual and you are not employed by, or acting as agent for, the sponsoring firm, select “N/A”.

Business location address: _____
(number, street, city, province, territory or state,
country, postal code)

Telephone number: (____) _____

Fax number: (____) _____

N/A

[The following under #3 “Type of business location”, #4 and #5 is for a
Format other than NRD format only]

3. Type of business location:

- Head office
 Branch or business location
 Sub-branch (members of the Mutual Fund Dealers Association of

Canada only)

4. Name of supervisor or branch manager: _____

5. Check here if the mailing address of the business location is the same as the business location address provided above. Otherwise, complete the following:

Mailing address: _____
(number, street, city, province, territory or state, country,
postal code)

“Item 10 Current employment, other business activities, officer positions held and directorships

Complete a separate Schedule G for each of your current business and employment activities, including employment and business activities with your sponsoring firm and any employment and business activities outside your sponsoring firm. Also include all officer or director positions and any other equivalent positions held, as well as positions of influence. The information must be provided

and

- whether or not you receive compensation for such services,

- whether or not any such position is business related.”;

(10) by replacing item 11 with the following:

“Item 11 Previous employment and other activities

On Schedule H, complete your history of employment and other activities for the past 10 years.”;

(11) by replacing, in item 12, the words “Schedule I” with “Schedule I.”;

(12) in item 13:

- (a) by inserting, before question 1, the following sentence:

“The questions below relate to any jurisdiction of Canada and any foreign jurisdiction”;

(b) in question 1:

(i) by deleting, in paragraphs (a) and (b), the words “in any province, territory, state or country”;

(ii) in paragraph (c):

(A) by deleting the words “in any province, territory, state or country”;

(B) by replacing “8(3)” with “8.3”;

(iii) by deleting, in paragraph (d), the words “in any province, territory, state or country”;

(c) by deleting, wherever they occur in questions 2 and 3, the words “in any province, territory, state or country”;

(13) by replacing item 14 with the following:

“Item 14 Criminal disclosure

The questions below apply to offences committed in any jurisdiction of Canada and any foreign jurisdiction.

You must disclose all offences, including:

- a criminal offence under federal statutes such as the Criminal Code (R.S.C. 1985, chapter C-46), Income Tax Act (R.S.C. 1985, chapter 1 (5th Suppl.)), the Competition Act (R.S.C. 1985, chapter C-34), Immigration and Refugee Protection Act (S.C. 2001, c. 27) and the Controlled Drugs and Substances Act (S.C. 1996, chapter 19), even if

- o a record suspension has been ordered under the Criminal Records Act (R.S.C. 1985, chapter C-47)

- o you have been granted an absolute or conditional discharge under the Criminal Code, and

• a criminal offence, with respect to questions 14.2 and 14.4, of which you or your firm has been found guilty or for which you or your firm have participated in the alternative measures program within the previous three years, even if a record suspension has been ordered under the Criminal Records Act

You are not required to disclose:

- charges for summary conviction offences that have been stayed for six months or more,
- charges for indictable offences that have been stayed for a year or more,
- offences under the Youth Criminal Justice Act (S.C. 2002, chapter 1), and
- speeding or parking violations.

Subject to the exceptions above:

1. Are there any outstanding or stayed charges against you alleging a criminal offence that was committed?

Yes No

If “Yes”, complete Schedule K, Item 14.1.

2. Have you ever been found guilty, pleaded no contest to, or been granted an absolute or conditional discharge from any criminal offence that was committed?

Yes No

If “Yes”, complete Schedule K, Item 14.2.

3. To the best of your knowledge, are there any outstanding or stayed charges against any firm of which you were, at the time the criminal offence was alleged to have taken place, a partner, director, officer or major shareholder?

Yes No

If “Yes”, complete Schedule K, Item 14.3.

4. To the best of your knowledge, has any firm, when you were a partner, officer, director or major shareholder, ever been found guilty, pleaded no contest to or been granted an absolute or conditional discharge from a criminal offence that was committed?

Yes No

If "Yes", complete Schedule K, Item 14.4.;

(14) in item 15:

(a) by inserting, before question 1, the following sentence:

"The questions below relate to any jurisdiction of Canada and any foreign jurisdiction";

(b) by deleting, in questions 1 and 2, the words "in any province, territory, state or country";

(15) in item 16:

(a) by replacing, wherever it occurs in question 2, "\$5,000" with "\$10,000";

(b) by replacing question 4 with the following:

4. Garnishments, unsatisfied judgments or directions to pay

Has any federal, provincial, territorial, state authority or court ever issued any of the following against you regarding your indebtedness or, to the best of your knowledge, the indebtedness of a firm where you are or were a partner, director, officer or major shareholder:

	Yes	No
Garnishment	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Unsatisfied judgment	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Direction to pay	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

If "Yes", complete Schedule M, Item 16.4.;

(16) in item 20:

(a) by replacing, in the French text of the title, the words “des renseignements personnels” with the words “de renseignements personnels”;

(b) by inserting, after the word “Officer”, wherever it occurs, “, Supervisor”;

(c) by replacing the words “protected by law such as, police” with the words “protected by law such as police”;

(17) by replacing, in item 21, the words “**and/or**” with the word “**and**” and the words “**to give**” with “, **to give**”;

(18) by replacing item 22 with the following:

“Item 22 Certification

1. Certification - NRD format

I confirm I have discussed the questions in this form with an officer, branch manager or supervisor of my sponsoring firm. To the best of my knowledge, the officer, branch manager or supervisor was satisfied that I fully understood the questions. I will limit my activities to those permitted by my category of registration. If the business location specified in this form is a residence, I hereby give my consent for the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority to enter that residence for the administration of securities legislation and derivatives legislation, including commodity futures legislation.

I am making this submission as agent for the individual identified in this form. By checking this box, I certify that the individual provided me with all of the information on this form and the certification above.

2. Certification - Format other than NRD format

Individual

By signing below, I certify to the regulator, or in Québec the securities regulatory authority, in each jurisdiction where I am filing or submitting this form, either directly or through the principal regulator, that:

- I have read this form and understand the questions,
 - all of the information provided on this form is true, and
- complete, and

• if the business location specified in this form is a residence, I hereby give my consent for the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority to enter that residence for the administration of securities legislation and derivatives legislation, including commodity futures legislation.

Signature of individual _____ Date _____

Authorized partner or officer of the firm

By signing below, I certify to the regulator, or in Québec the securities regulatory authority, in each jurisdiction where I am submitting this form, either directly or through the principal regulator, for the individual that:

• the individual identified in this form will be engaged by the sponsoring firm as a registered individual or a permitted individual, and

• I have, or a branch manager, or supervisor, or another officer or partner has, discussed the questions set out in this form with the individual and, to the best of my knowledge, the individual fully understands the questions.

Name of firm

Name of authorized signing officer or partner

Title of authorized signing officer or partner

Signature of authorized signing officer or partner

Date signed (YYYY/MM/DD)";

(19) in Schedule A:

(a) by replacing, wherever it occurs in item 1.2 and after the words “(for example, marriage, divorce, court order, commonly used name or nickname)”, “?” with “.”;

(b) by deleting, in item 1.3 and after the words “(for example, trade name or team name)”, “?”;

(c) by inserting, under “**Name 2**” and “**Name 3**” in item 1.3 of Schedule A and after “No ”, “N/A ”;

(20) in Schedule C:

(a) by inserting, under the title “**Categories common to all jurisdictions under securities legislation – Individual categories and permitted activities**” and between “[] Chief Compliance Officer” and “[] Officer – Specify title”, “[] Permitted individual”;

(b) by replacing, under the title “**Manitoba - Individual categories and permitted activities**”, the words “Floor Trader” with the words “Floor Broker”;

(c) by replacing, under the title “**Categories under local commodity futures and derivatives legislation**”, the section for Québec with the following:

Québec

Firm categories

[] Derivatives Dealer

[] Derivatives Portfolio Manager

Individual categories and permitted activities

[] Derivatives Dealing Representative

[] Derivatives Advising Representative

[] Derivatives Associate Advising Representative”;

(21) by replacing, in Schedule D, the words “E-mail address” with the words “Business e-mail address”

(22) by replacing, in Schedule E, the text following the table with the following:

“If you have listed the CFA Charter in Item 8.1, please indicate by checking “Yes” below if you are a current member of the CFA Institute permitted to use this charter.

Yes No

If “No”, please explain why you no longer hold this designation:

If you have listed the Canadian Investment Manager Designation in Item 8.1, please indicate by checking “Yes” below if you are currently permitted to use this designation.

Yes No

If “No”, please explain why you no longer hold this designation:

(23) by replacing the last paragraph of item 8.4 of Schedule F with the following:

“Indicate the continuing education activities in which you have participated during the last 36 months and that are relevant to the category of registration you are applying for.”;

(24) in Schedule G:

(a) by replacing the first paragraph of Schedule G with the following:

“Complete a separate Schedule G for each of your current business and employment activities, including employment and business activities with your sponsoring firm and any employment and business activities outside your sponsoring firm. Also include all officer or director positions and any other equivalent positions held, as well as positions of influence. The information must be provided

- and
- whether or not you receive compensation for such services,
 - whether or not any such position is business related.”;

(b) by deleting, in the paragraph under the heading “3. Description of duties” and after the words “include details”, the words “with this firm”;

(25) by replacing, in paragraph (c) of item 13.1 of Schedule J, “8(3)” with “8.3”;

(26) by inserting, in items 14.2 and 14.4 of Schedule K and after the words “from a criminal offence”, “,”;

(27) by inserting, in item 16.2 of Schedule M and after the words “including why”, the word “the”;

(28) in Schedule N:

(a) by replacing, in the first paragraph, the words “Firm name” with the words “Name of firm (whose business is trading in or advising on securities or derivatives, or both):”;

(b) by replacing, in the French text of paragraph (b), the words “valeur de marché” with the words “valeur marchande”;

(c) by replacing, wherever they occur in paragraph (g), the words “if applicable” with “N/A ”;

(29) by replacing Schedule O with the following:

“SCHEDULE O - Contact information for Notice of collection and use of personal information

Alberta

Alberta Securities Commission,
Suite 600, 250–5th St. SW
Calgary, AB T2P 0R4
Attention: Information Officer
Telephone: (403) 297-6454

Nunavut

Government of Nunavut
Department of Justice
P.O. Box 1000 Station 570
Iqaluit, NU X0A 0H0
Attention: Deputy Registrar of Securities
Telephone: (867) 975-6590

British Columbia

British Columbia Securities Commission
P.O. Box 10142, Pacific Centre
701 West Georgia Street
Vancouver, BC V7Y 1L2
Attention: Freedom of Information Officer
Telephone: (604) 899-6500 or
(800) 373-6393 (in Canada)

Ontario

Ontario Securities Commission
22nd Floor
20 Queen Street West
Toronto, ON M5H 3S8
Attention: Compliance and Registrant
Regulation
Telephone: (416) 593-8314
e-mail: registration@osc.gov.on.ca

Manitoba

The Manitoba Securities Commission
500 - 400 St. Mary Avenue
Winnipeg, MB R3C 4K5
Attention: Director of Registrations
Telephone: (204) 945-2548
Fax : (204) 945-0330

Prince Edward Island

Securities Office
Department of Community Affairs and
Attorney General
P.O. Box 2000
Charlottetown, PE C1A 7N8
Attention: Deputy Registrar of Securities
Telephone: (902) 368-6288

New Brunswick

Financial and Consumer Services
Commission of New Brunswick /
Commission des services financiers et des
services aux consommateurs du
Nouveau-Brunswick
Suite 300, 85 Charlotte Street
Saint John, NB E2L 2J2
Attention: Director of Securities
Telephone: (506) 658-3060

Québec

Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Attention: Responsable de l'accès à
l'information
Telephone: (514) 395-0337 or
(877) 525-0337

Newfoundland and Labrador

Superintendent of Securities, Service NL
Government of Newfoundland and
Labrador
P.O. Box 8700
2nd Floor, West Block
Confederation Building
St. John's, NL A1B 4J6
Attention: Manager of Registrations
Telephone: (709) 729-5661

Saskatchewan

Financial and Consumer Affairs Authority
of Saskatchewan
Suite 601, 1919 Saskatchewan Drive
Regina, SK S4P 4H2
Attention: Deputy Director, Capital Markets
Telephone: (306) 787-5871

Nova Scotia

Nova Scotia Securities Commission
Suite 400, 5251 Duke Street
Halifax, NS B3J 1P3
Attention: Deputy Director, Capital Markets
Telephone: (902) 424-7768

Yukon

Government of Yukon
Superintendent of Securities
Department of Community Services
P.O. Box 2703 C-6
Whitehorse, YT Y1A 2C6
Attention: Superintendent of Securities
Telephone: (867) 667-5314

Northwest Territories

Government of the Northwest Territories
Department of Justice
1st Floor Stuart M. Hodgson Building
5009 – 49th Street
Yellowknife, NWT X1A 2L9
Attention: Deputy Superintendent of
Securities
Telephone: (867) 920-8984

Self-regulatory organization

Investment Industry Regulatory
Organization of Canada
121 King Street West, Suite 2000
Toronto, Ontario M5H 3T9
Attention: Privacy Officer
Telephone: (416) 364-6133
E-mail: PrivacyOfficer@iirc.ca

11. Form 33-109F5 of the Regulation is amended:

(1) by replacing paragraphs 1 and 2 under the title “**GENERAL INSTRUCTIONS**” with the following:

“• Form 33-109F6, except for the changes set out in section 3.1 of Regulation 33-109 respecting Registration Information (chapter V-1.1, r. 12), or

“• Form 33-109F4.”;

(2) by replacing the second paragraph of item 3 with the following:

“The personal information required under this form is also collected by and used by the SRO set out in Schedule A to administer and enforce its by-laws, regulations, rules, rulings and policies.”;

(3) by replacing, in item 4, the words “**and/or**” with the word “**and**” and the words “**to give**” with “**, to give**”;

(4) by replacing Schedule A with the following:

“SCHEDULE A - Contact information for Notice of collection and use of personal information

Alberta

Alberta Securities Commission,
Suite 600, 250–5th St. SW
Calgary, AB T2P 0R4
Attention: Information Officer
Telephone: (403) 297-6454

Nunavut

Government of Nunavut
Department of Justice
P.O. Box 1000 Station 570
Iqaluit, NU X0A 0H0
Attention: Deputy Registrar of Securities
Telephone: (867) 975-6590

British Columbia

British Columbia Securities Commission
P.O. Box 10142, Pacific Centre
701 West Georgia Street
Vancouver, BC V7Y 1L2
Attention: Freedom of Information Officer
Telephone: (604) 899-6500 or
(800) 373-6393 (in Canada)

Ontario

Ontario Securities Commission
22nd Floor
20 Queen Street West
Toronto, ON M5H 3S8
Attention: Compliance and Registrant
Regulation
Telephone: (416) 593-8314
e-mail: registration@osc.gov.on.ca

Manitoba

The Manitoba Securities Commission
500 - 400 St. Mary Avenue
Winnipeg, MB R3C 4K5
Attention: Director of Registrations
Telephone: (204) 945-2548
Fax : (204) 945-0330

Prince Edward Island

Securities Office
Department of Community Affairs and
Attorney General
P.O. Box 2000
Charlottetown, PE C1A 7N8
Attention: Deputy Registrar of Securities
Telephone: (902) 368-6288

New Brunswick

Financial and Consumer Services
Commission of New Brunswick /
Commission des services financiers et des
services aux consommateurs du
Nouveau-Brunswick
Suite 300, 85 Charlotte Street
Saint John, NB E2L 2J2
Attention: Director of Securities
Telephone: (506) 658-3060

Québec

Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Attention: Responsable de l'accès à
l'information
Telephone: (514) 395-0337 or
(877) 525-0337

Newfoundland and Labrador

Superintendent of Securities, Service NL
Government of Newfoundland and
Labrador
P.O. Box 8700
2nd Floor, West Block
Confederation Building
St. John's, NL A1B 4J6
Attention: Manager of Registrations
Telephone: (709) 729-5661

Saskatchewan

Financial and Consumer Affairs Authority
of Saskatchewan
Suite 601, 1919 Saskatchewan Drive
Regina, SK S4P 4H2
Attention: Deputy Director, Capital Markets
Telephone: (306) 787-5871

Nova Scotia

Nova Scotia Securities Commission
Suite 400, 5251 Duke Street
Halifax, NS B3J 1P3
Attention: Deputy Director, Capital Markets
Telephone: (902) 424-7768

Yukon

Government of Yukon
Superintendent of Securities
Department of Community Services
P.O. Box 2703 C-6
Whitehorse, YT Y1A 2C6
Attention: Superintendent of Securities
Telephone: (867) 667-5314

Northwest Territories

Government of the Northwest Territories
 Department of Justice
 1st Floor Stuart M. Hodgson Building
 5009 – 49th Street
 Yellowknife, NWT X1A 2L9
 Attention: Deputy Superintendent of
 Securities
 Telephone: (867) 920-8984

Self-regulatory organization

Investment Industry Regulatory
 Organization of Canada
 121 King Street West, Suite 2000
 Toronto, Ontario M5H 3T9
 Attention: Privacy Officer
 Telephone: (416) 364-6133
 E-mail: PrivacyOfficer@iirc.ca

12. Form 33-109F6 of the Regulation is amended:

- (1) by inserting, under the title “**Definitions**”, the words “In this form”;
- (2) by replacing, in the definitions, the words “Principal Regulator” with the words “Principal regulator”;
- (3) in the second paragraph under the title “**Contents of the form**”:
 - (a) by replacing, in section 1, the words “Submission to Jurisdiction and Appointment of Agent for Service” with the words “Submission to jurisdiction and appointment of agent for service”;
 - (b) by replacing section 2 with the following:

“2. Business plan, policies and procedures manual, and client agreements (except in Ontario) (question 3.3)”;
- (4) by replacing, in the penultimate paragraph under the title “**How to complete and submit the form**”, the word “which” with the word “that”;
- (5) by replacing the last paragraph under the heading “How to complete and submit the form” with the following:

“It is an offence under securities legislation and derivatives legislation, including commodity futures legislation, to give false or misleading information on this form.”;
- (6) by replacing, in the third paragraph of item 1.3, “5.5*” with “5.5”;
- (7) in item 2.2:
 - (a) by replacing, wherever they occur in paragraph (a), the words “business address” with the words “business location address”, with the necessary changes;

(b) by replacing paragraph (b) with the following:

“(b) If a firm is not registered in a jurisdiction of Canada, indicate the jurisdiction of Canada in which the firm expects to conduct most of its activities that require registration as at the end of its current financial year or conducted most of its activities that require registration as at the end of its most recently completed financial year.”;

(c) by replacing, in item 2.4, the words “*Submission to Jurisdiction and Appointment of Agent for Service*” with the words “*Submission to jurisdiction and appointment of agent for service*”;

(8) by replacing items 2.5 and 2.6 with the following:

“2.5 Ultimate designated person

A registered firm must have an individual registered in the category of ultimate designated person.

Legal name	
Officer title	
Telephone number	
E-mail address	
NRD number, if available	
Address	
<input type="checkbox"/> Same as firm head office address	
Address line 1	
Address line 2	
City	Province/territory/state
Country	Postal/zip code

2.6 Chief compliance officer

Same as ultimate designated person

A registered firm must have an individual registered in the category of chief compliance officer.

Legal name	
Officer title	
Telephone number	
E-mail address	
NRD number, if available	
Address	
<input type="checkbox"/> Same as firm head office address	
Address line 1	
Address line 2	
City	Province/territory/state
Country	Postal/zip code

”;

- (9) by replacing the third paragraph of item 3.3 with the following:

“Attach the firm’s business plan, policies and procedures manual and client agreements, including any investment policy statements and investment management agreements, except if the regulator in Ontario is the principal regulator of the firm seeking registration, unless the regulator in Ontario has requested they be provided.”;

- (10) by replacing, in the second bullet of item 5.1, the words “in Québec only” with “in Québec only.”;

- (11) by replacing, in the second paragraph of item 5.4, the words “all jurisdiction” with the words “all jurisdictions”;

- (12) by inserting, in the left margin of the table in item 5.6, the following guidance:

“This information is required only if the firm is applying for registration in Québec as a mutual fund dealer or as a scholarship plan dealer.”;

- (13) by replacing the first paragraph of Part 9 with the following:

“It is an offence under securities legislation and derivatives legislation, including commodity futures legislation, to give false or misleading information on this form.”;

- (14) by replacing Schedule A with the following:

“SCHEDULE A - Contact information for Notice of collection and use of personal information

Alberta

Alberta Securities Commission,
Suite 600, 250–5th St. SW
Calgary, AB T2P 0R4
Attention: Information Officer
Telephone: (403) 297-6454

Nunavut

Government of Nunavut
Department of Justice
P.O. Box 1000 Station 570
Iqaluit, NU X0A 0H0
Attention: Deputy Registrar of Securities
Telephone: (867) 975-6590

British Columbia

British Columbia Securities Commission
P.O. Box 10142, Pacific Centre
701 West Georgia Street
Vancouver, BC V7Y 1L2
Attention: Freedom of Information Officer
Telephone: (604) 899-6500 or
(800) 373-6393 (in Canada)

Ontario

Ontario Securities Commission
22nd Floor
20 Queen Street West
Toronto, ON M5H 3S8
Attention: Compliance and Registrant
Regulation
Telephone: (416) 593-8314
e-mail: registration@osc.gov.on.ca

Manitoba

The Manitoba Securities Commission
500 - 400 St. Mary Avenue
Winnipeg, MB R3C 4K5
Attention: Director of Registrations
Telephone: (204) 945-2548
Fax : (204) 945-0330

Prince Edward Island

Securities Office
Department of Community Affairs and
Attorney General
P.O. Box 2000
Charlottetown, PE C1A 7N8
Attention: Deputy Registrar of Securities
Telephone: (902) 368-6288

New Brunswick

Financial and Consumer Services
Commission of New Brunswick /
Commission des services financiers et des
services aux consommateurs du
Nouveau-Brunswick
Suite 300, 85 Charlotte Street
Saint John, NB E2L 2J2
Attention: Director of Securities
Telephone: (506) 658-3060

Québec

Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Attention: Responsable de l'accès à
l'information
Telephone: (514) 395-0337 or
(877) 525-0337

Newfoundland and Labrador

Superintendent of Securities, Service NL
 Government of Newfoundland and
 Labrador
 P.O. Box 8700
 2nd Floor, West Block
 Confederation Building
 St. John's, NL A1B 4J6
 Attention: Manager of Registrations
 Telephone: (709) 729-5661

Saskatchewan

Financial and Consumer Affairs Authority
 of Saskatchewan
 Suite 601, 1919 Saskatchewan Drive
 Regina, SK S4P 4H2
 Attention: Deputy Director, Capital Markets
 Telephone: (306) 787-5871

Nova Scotia

Nova Scotia Securities Commission
 Suite 400, 5251 Duke Street
 Halifax, NS B3J 1P3
 Attention: Deputy Director, Capital Markets
 Telephone: (902) 424-7768

Yukon

Government of Yukon
 Superintendent of Securities
 Department of Community Services
 P.O. Box 2703 C-6
 Whitehorse, YT Y1A 2C6
 Attention: Superintendent of Securities
 Telephone: (867) 667-5314

Northwest Territories

Government of the Northwest Territories
 Department of Justice
 1st Floor Stuart M. Hodgson Building
 5009 – 49th Street
 Yellowknife, NWT X1A 2L9
 Attention: Deputy Superintendent of
 Securities
 Telephone: (867) 920-8984

Self-regulatory organization

Investment Industry Regulatory
 Organization of Canada
 121 King Street West, Suite 2000
 Toronto, Ontario M5H 3T9
 Attention: Privacy Officer
 Telephone: (416) 364-6133
 E-mail: PrivacyOfficer@iicroc.ca

(15) by replacing, wherever they occur in paragraph 7 and 8 and under the heading “Acceptance” of Schedule B, the words “Submission to Jurisdiction and Appointment of Agent for Service” with the words “Submission to jurisdiction and appointment of agent for service”;

(16) by replacing Schedule C with the following:

**“SCHEDULE C - FORM 31-103F1 CALCULATION OF EXCESS
WORKING CAPITAL**

Firm Name

Capital Calculation
(as at _____ with comparative figures as at _____)

	Component	Current period	Prior period
1.	Current assets		
2.	Less current assets not readily convertible into cash (e.g., prepaid expenses)		
3.	Adjusted current assets Line 1 minus line 2 =		
4.	Current liabilities		
5.	Add 100% of non-current related party debt unless the firm and the lender have executed a subordination agreement in the form set out in Appendix B of Regulation 31-103 respecting Registration Requirements, Exemptions and Ongoing Registrant Obligations (chapter V-1.1, r. 10) and the firm has delivered a copy of the agreement to the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority. See section 12.2 of Regulation 31-103 respecting Registration Requirements, Exemptions and Ongoing Registrant Obligations.		
6.	Adjusted current liabilities Line 4 plus line 5 =		
7.	Adjusted working capital Line 3 minus line 6 =		
8.	Less minimum capital		

9.	Less market risk		
10.	Less any deductible under the bonding or insurance policy required under Part 12 of Regulation 31-103 respecting Registration Requirements, Exemptions and Ongoing Registrant Obligations		
11.	Less Guarantees		
12.	Less unresolved differences		
13.	Excess working capital		

Notes:

Form 31-103F1 Calculation of Excess Working Capital must be prepared using the accounting principles that you use to prepare your financial statements in accordance with Regulation 52-107 respecting Acceptable Accounting Principles and Auditing Standards (chapter V-1.1, r. 25). Section 12.1 of Policy Statement to Regulation 31-103 respecting Registration Requirements, Exemptions and Ongoing Registrant Obligations (Decision 2011-PDG-0074, 2011-06-07) provides further guidance in respect of these accounting principles.

Line 5. Related-party debt – Refer to the CICA Handbook for the definition of “related party” for publicly accountable enterprises. The firm is required to deliver a copy of the executed subordination agreement to the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority on the earlier of a) 10 days after the date the agreement is executed or b) the date an amount subordinated by the agreement is excluded from its calculation of excess working capital on Form 31-103F1 Calculation of Excess Working Capital. **The firm must notify the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority, 10 days before it repays the loan (in whole or in part), or terminates the subordination agreement.** See section 12.2 of Regulation 31-103 respecting Registration Requirements, Exemptions and Ongoing Registrant Obligations.

Line 8. Minimum Capital – **The amount on this line must be not less than (a) \$25,000 for an adviser and (b) \$50,000 for a dealer.** For an investment fund manager, the amount must be not less than \$100,000 unless subsection 12.1(4) of Regulation 31-103 respecting Registration Requirements, Exemptions and Ongoing Registrant Obligations applies.

Line 9. Market Risk – The amount on this line must be calculated according to the instructions set out in Schedule 1 to Form 31-103F1 Calculation of Excess Working Capital. A schedule supporting the calculation of any amounts included in Line 9 as market risk should be provided to the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority in conjunction with the submission of Form 31-103F1 Calculation of Excess Working Capital.”;

Line 11. Guarantees – If the registered firm is guaranteeing the liability of another party, the total amount of the guarantee must be included in the capital calculation. If the amount of a guarantee is included in the firm’s statement of financial position as a current liability and is reflected in line 4, do not include the amount of the guarantee on line 11.

Line 12. Unresolved differences – Any unresolved differences that could result in a loss from either firm or client assets must be included in the capital calculation.

The examples below provide guidance as to how to calculate unresolved differences:

(i) If there is an unresolved difference relating to client securities, the amount to be reported on Line 12 will be equal to the fair value of the client securities that are short, plus the applicable margin rate for those securities.

(ii) If there is an unresolved difference relating to the registrant's investments, the amount to be reported on Line 12 will be equal to the fair value of the investments (securities) that are short.

(iii) If there is an unresolved difference relating to cash, the amount to be reported on Line 12 will be equal to the amount of the shortfall in cash.

Please refer to section 12.1 of Policy Statement to Regulation 31-103 respecting Registration Requirements, Exemptions and Ongoing Registrant Obligations for further guidance on how to prepare and file Form 31-103F1 Calculation of Excess Working Capital.

Management Certification

Registered Firm Name: _____

We have examined the attached capital calculation and certify that the firm is in compliance with the capital requirements as at _____.

Name and Title	Signature	Date
1. _____ _____	_____	_____
2. _____ _____	_____	_____

**“SCHEDULE 1 OF FORM 31-103F1
CALCULATION OF EXCESS WORKING CAPITAL
(calculating line 9 [market risk])**

For purposes of completing this form:

(1) “Fair value” means the value of a security determined in accordance with Canadian GAAP applicable to publicly accountable enterprises.

(2) For each security whose value is included in line 1, Current Assets, multiply the fair value of the security by the margin rate for that security set out below. Add up the resulting amounts for all of the securities you hold. The total is the “market risk” to be entered on line 9.

(a) Bonds, Debentures, Treasury Bills and Notes

(i) Bonds, debentures, treasury bills and other securities of or guaranteed by the Government of Canada, of the United Kingdom, of the United States of America and of any other national foreign government (provided such foreign government securities are currently rated Aaa or AAA by Moody's Canada Inc. or its DRO affiliate, or Standard & Poor's Rating Services (Canada) or its DRO affiliate, respectively), maturing (or called for redemption):

within 1 year:	1% of fair value multiplied by the fraction determined by dividing the number of days to maturity by 365
over 1 year to 3 years:	1 % of fair value
over 3 years to 7 years:	2% of fair value
over 7 years to 11 years:	4% of fair value
over 11 years:	4% of fair value

(ii) Bonds, debentures, treasury bills and other securities of or guaranteed by any jurisdiction of Canada and obligations of the International Bank for Reconstruction and Development, maturing (or called for redemption):

within 1 year:	2% of fair value multiplied by the fraction determined by dividing the number of days to maturity by 365
over 1 year to 3 years:	3 % of fair value
over 3 years to 7 years:	4% of fair value
over 7 years to 11 years:	5% of fair value
over 11 years:	5% of fair value

(iii) Bonds, debentures or notes (not in default) of or guaranteed by any municipal corporation in Canada or the United Kingdom maturing:

within 1 year:	3% of fair value multiplied by the fraction determined by dividing the number of days to maturity by 365
over 1 year to 3 years:	5 % of fair value
over 3 years to 7 years:	5% of fair value
over 7 years to 11 years:	5% of fair value
over 11 years:	5% of fair value

(iv) Other non-commercial bonds and debentures (not in default): 10% of fair value

(v) Commercial and corporate bonds, debentures and notes (not in default) and non-negotiable and non-transferable trust company and mortgage loan company obligations registered in the registered firm's name maturing:

within 1 year:	3% of fair value
over 1 year to 3 years:	6 % of fair value
over 3 years to 7 years:	7% of fair value
over 7 years to 11 years:	10% of fair value
over 11 years:	10% of fair value

(b) Bank Paper

Deposit certificates, promissory notes or debentures issued by a Canadian chartered bank (and of Canadian chartered bank acceptances) maturing:

within 1 year: 2% of fair value multiplied by the fraction determined by dividing the number of days to maturity by 365

over 1 year: apply rates for commercial and corporate bonds, debentures and notes

(c) Acceptable foreign bank paper

Deposit certificates, promissory notes or debentures issued by a foreign bank, readily negotiable and transferable and maturing:

within 1 year: 2% of fair value multiplied by the fraction determined by dividing the number of days to maturity by 365

over 1 year: apply rates for commercial and corporate bonds, debentures and notes

“Acceptable Foreign Bank Paper” consists of deposit certificates or promissory notes issued by a bank other than a Canadian chartered bank with a net worth (i.e., capital plus reserves) of not less than \$200,000,000.

(d) Mutual Funds

Securities of mutual funds qualified by prospectus for sale in any jurisdiction of Canada:

(i) 5% of the net asset value per security as determined in accordance with Regulation 81-106 respecting Investment Fund Continuous Disclosure (c. V-1.1, r. 42), where the fund is a money market mutual fund as defined in Regulation 81-102 respecting Investment Funds (chapter V-1.1, r. 39); or

(ii) the margin rate determined on the same basis as for listed stocks multiplied by the net asset value per security of the fund as determined in accordance with Regulation 81-106 respecting Investment Fund Continuous Disclosure.

Securities of mutual funds qualified by prospectus for sale in the United States of America: 5% of the net asset value per security if the fund is registered as an investment company under the Investment Companies Act of 1940, as amended from time to time, and complies with Rule 2a-7 thereof.

(e) Stocks

In this paragraph, “securities” includes rights and warrants and does not include bonds and debentures.

(i) On securities including investment fund securities, rights and warrants, listed on any exchange in Canada or the United States of America:

Long Positions – Margin Required

fair value	Securities selling at \$2.00 or more – 50% of
fair value	Securities selling at \$1.75 to \$1.99 – 60% of
fair value	Securities selling at \$1.50 to \$1.74 – 80% of
value	Securities selling under \$1.50 – 100% of fair

Short Positions – Credit Required

fair value	Securities selling at \$2.00 or more – 150% of
share	Securities selling at \$1.50 to \$1.99 – \$3.00 per
fair value	Securities selling at \$0.25 to \$1.49 – 200% of
plus \$0.25 per shares	Securities selling at less than \$0.25 – fair value

(ii) For positions in securities that are constituent securities on a major broadly-based index of one of the following exchanges, 50% of the fair value:

- (a) Australian Stock Exchange Limited
- (b) Bolsa de Madrid
- (c) Borsa Italiana
- (d) Copenhagen Stock Exchange
- (e) Euronext Amsterdam
- (f) Euronext Brussels
- (g) Euronext Paris S.A.
- (h) Frankfurt Stock Exchange
- (i) London Stock Exchange
- (j) New Zealand Exchange Limited
- (k) Stockholm Stock Exchange
- (l) SIX Swiss Exchange
- (m) The Stock Exchange of Hong Kong Limited
- (n) Tokyo Stock Exchange

(f) Mortgages

except Ontario:

(i) For a firm registered in any jurisdiction of Canada

value

(a) Insured mortgages (not in default): 6% of fair

default): 12% of fair value.

(b) Mortgages which are not insured (not in

(ii) For a firm registered in Ontario:

(a) Mortgages insured under the National Housing Act (R.S.C. 1985, chapter N-11) (not in default): 6% of fair value

(b) Conventional first mortgages (not in default): 12% of fair value.

If you are registered in Ontario regardless of whether you are also registered in another jurisdiction of Canada, you will need to apply the margin rates set forth in (ii) above.

(g) **For all other securities** – 100% of fair value.”.

13. Form 33-109F7 is amended:

(1) under the title “**GENERAL INSTRUCTIONS**”:

(a) by replacing, in the first paragraph, the words “in the same category” with the words “in one or more of the same categories”;

(b) by replacing, in section 1, the words “end of three months” with “90th day”;

(c) by inserting, in section 2 and after “(Regulatory Disclosure)”, “other than changes to Item 13.3(c)”;

(2) by deleting, in the last paragraph under the title “**Terms**”, the words “or elsewhere in the securities legislation of your province or territory. Please refer to those definitions”;

(3) under the title “**How to submit this form**”:

(a) by replacing the title “*NRD Format*” with the following:

“*NDR format*”;

(b) by inserting, under the title “*NRD Format*” and after the words “legal adviser”, the words “with securities law experience”;

(c) by inserting, under the title “*Format, other than NRD format*” and after the words “legal adviser”, the words “with securities law experience”;

(4) by replacing, in question 4 of item 1, the word “yes” with the word “Yes”;

(5) by replacing, in question 1 of item 4, the words “E-mail address, if available” with the words “Business e-mail address”;

(6) by replacing item 5 with the following:

“Item 5 Location of employment

1. Provide the following information for your new sponsoring firm. If you will be working out of more than one business location, provide the following information for the business location out of which you will be doing most of your business. If you are only filing this form because you are a permitted individual and are not employed by, or acting as agent for, the sponsoring firm, select “N/A”.

Unique Identification Number (optional): _____

NRD location number: _____

Business location address: _____
(number, street, city, province, territory or state,
country, postal code)

Telephone number: (____) _____

Fax number: (____) _____

N/A

2. If the new sponsoring firm has a foreign head office, and/or you are not a resident of Canada, provide the address for the business location in which you will be conducting most of your business. If you are only filing this form because you are a permitted individual and are not employed by, or acting as agent for, the sponsoring firm, select “N/A”.

Business location address: _____
(number, street, city, province, territory or
state, country, postal code)

Telephone number: (____) _____

Fax number: (____) _____

N/A

[The following under #3 “Type of business location”, #4 and #5 is for a
Format other than NRD format only]

3. Type of business location:

- Head office
 Branch or business location
 Sub-branch (Mutual Fund Dealers Association of Canada

members only)

4. Name of supervisor or branch manager: _____

5. **Check here if the mailing address of the business location is the same as the business location address provided above. Otherwise, complete the following:**

Mailing address: _____
(number, street, city, province, territory or state, country, postal code)";

(7) by replacing item 7 with the following:

“Item 7 Current employment, other business activities, officer positions held and directorships

Name of your new sponsoring firm: _____

Complete a separate Schedule D for each of your current business and employment activities, including employment and business activities with your new sponsoring firm and any employment and business activities outside your new sponsoring firm. Also include all officer or director positions and any other equivalent positions held, as well as positions of influence. The information must be provided

- whether or not you receive compensation for such services, and
- whether or not any such position is business related.”;

(8) in item 9:

(a) by inserting, in question 1 and after the words “Regulatory disclosure (Item 13)”, “, other than changes to Item 13.3(c)”;

(b) by replacing, in paragraph (2) and after the words “making the NRD submission entitled”, the words “**Reactivation of Registration**” with the words “Reactivation of Registration”;

(9) by replacing, in item 11, the words “**and/or**” with the word “**and**”;

(10) in item 12:

(a) by replacing paragraph 1 with the following:

“1. Certification - NRD format:

I confirm I have discussed the questions in this form with an officer, branch manager or supervisor of my sponsoring firm. To the best of my knowledge, the officer, branch manager or supervisor was satisfied that I fully understood the questions. I will limit my activities to those permitted by my category of registration. If the business location specified in this form is a residence, I hereby give my consent for the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority to enter that residence for the administration of securities legislation and derivatives legislation, including commodity futures legislation.

I am making this submission as agent for the individual. By checking this box, I certify that the individual provided me with all of the information on this form and the certification above.”;

(b) by replacing the paragraph under the title **“Individual”** of paragraph 2 with the following:

“By signing below, I certify to the regulator, or in Québec the securities regulatory authority, in each jurisdiction where I am submitting this form, either directly or through the principal regulator that:

- I have read the form and understand the questions,
- all of the information provided on this form is true, and complete, and
- if the business location specified in this form is a residence, I hereby give my consent for the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority to enter that residence for the administration of securities legislation and derivatives legislation, including commodity futures legislation.

Signature of individual _____ Date signed _____
(YYYY/MM/DD) ”;

(11) in Schedule B:

(a) by inserting, under the title “**Categories common to all jurisdictions under securities legislation – *Individual categories and permitted activities***” and between “[] Chief Compliance Officer” and “[] Officer – Specify title”, “[] Permitted Individual”;

(b) by replacing, under the title “**Manitoba - *Individual categories and permitted activities***”, the words “Floor Trader” with the words “Floor Broker”;

(c) by replacing, under the title “**Categories under local commodity futures and derivatives legislation**” the section for Québec with the following:

Québec

Firm categories

- [] Derivatives Dealers
- [] Derivatives Portfolio Manager

Individual categories and permitted activities

- [] Derivatives Dealing Representative
- [] Derivatives Advising Representative
- [] Derivatives Associate Advising Representative”;

(12) by replacing, in Schedule C, the words “E-mail address” with the words “Business e-mail address”;

(13) in Schedule D:

(a) by replacing the paragraph under the title with the following:

“Complete a separate Schedule D for each of your current business and employment activities, including employment and business activities with your new sponsoring firm and any employment and business activities outside your new sponsoring firm. Also include all officer or director positions and any other equivalent positions held, as well as positions of influence. The information must be provided

and

- whether or not you receive compensation for such services,

- whether or not any such position is business related.”;

(b) by deleting, in the paragraph under the heading “3. Description of duties” and after the words “include details”, the words “with this firm”;

- (c) by replacing paragraph D of question 5 with the following:

“D. State the name of the person at your sponsoring firm who has reviewed and approved your multiple employment or business related activities or proposed business related activities.

“E. If you do not perceive any conflicts of interest arising from this employment, explain why.

- (14) in Schedule E:

- (a) by replacing the title with the following:

“**SCHEDULE E - Ownership of securities in new sponsoring firm (Item 8)**”;

(b) by inserting, after the words “Firm name”, “(whose business is trading in or advising on securities or derivatives, or both)”;

(c) by replacing, in the French text of question (b), the words “valeur de marché” with the words “valeur marchande”;

(d) by replacing, wherever they occur in question (g), the words “if applicable” with “N/A ”;

- (e) by replacing Schedule F with the following:

**“SCHEDULE F - Contact information for Notice of collection
and use of personal information**

Alberta

Alberta Securities Commission,
Suite 600, 250–5th St. SW
Calgary, AB T2P 0R4
Attention: Information Officer
Telephone: (403) 297-6454

Nunavut

Government of Nunavut
Department of Justice
P.O. Box 1000 Station 570
Iqaluit, NU X0A 0H0
Attention: Deputy Registrar of Securities
Telephone: (867) 975-6590

British Columbia

British Columbia Securities Commission
P.O. Box 10142, Pacific Centre
701 West Georgia Street
Vancouver, BC V7Y 1L2
Attention: Freedom of Information Officer
Telephone: (604) 899-6500 or
(800) 373-6393 (in Canada)

Ontario

Ontario Securities Commission
22nd Floor
20 Queen Street West
Toronto, ON M5H 3S8
Attention: Compliance and Registrant
Regulation
Telephone: (416) 593-8314
e-mail: registration@osc.gov.on.ca

Manitoba

The Manitoba Securities Commission
500 - 400 St. Mary Avenue
Winnipeg, MB R3C 4K5
Attention: Director of Registrations
Telephone: (204) 945-2548
Fax : (204) 945-0330

Prince Edward Island

Securities Office
Department of Community Affairs and
Attorney General
P.O. Box 2000
Charlottetown, PE C1A 7N8
Attention: Deputy Registrar of Securities
Telephone: (902) 368-6288

New Brunswick

Financial and Consumer Services
 Commission of New Brunswick /
 Commission des services financiers et des
 services aux consommateurs du
 Nouveau-Brunswick
 Suite 300, 85 Charlotte Street
 Saint John, NB E2L 2J2
 Attention: Director of Securities
 Telephone: (506) 658-3060

Québec

Autorité des marchés financiers
 800, square Victoria, 22^e étage
 C.P. 246, tour de la Bourse
 Montréal (Québec) H4Z 1G3
 Attention: Responsable de l'accès à
 l'information
 Telephone: (514) 395-0337 or (877) 525-0337

Newfoundland and Labrador

Superintendent of Securities, Service NL
 Government of Newfoundland and Labrador
 P.O. Box 8700
 2nd Floor, West Block
 Confederation Building
 St. John's, NL A1B 4J6
 Attention: Manager of Registrations
 Telephone: (709) 729-5661

Saskatchewan

Financial and Consumer Affairs Authority of
 Saskatchewan
 Suite 601, 1919 Saskatchewan Drive
 Regina, SK S4P 4H2
 Attention: Deputy Director, Capital Markets
 Telephone: (306) 787-5871

Nova Scotia

Nova Scotia Securities Commission
 Suite 400, 5251 Duke Street
 Halifax, NS B3J 1P3
 Attention: Deputy Director, Capital Markets
 Telephone: (902) 424-7768

Yukon

Government of Yukon
 Superintendent of Securities
 Department of Community Services
 P.O. Box 2703 C-6
 Whitehorse, YT Y1A 2C6
 Attention: Superintendent of Securities
 Telephone: (867) 667-5314

Northwest Territories

Government of the Northwest Territories
 Department of Justice
 1st Floor Stuart M. Hodgson Building
 5009 – 49th Street
 Yellowknife, NWT X1A 2L9
 Attention: Deputy Superintendent of
 Securities
 Telephone: (867) 920-8984

Self-regulatory organization

Investment Industry Regulatory Organization
 of Canada
 121 King Street West, Suite 2000
 Toronto, Ontario M5H 3T9
 Attention: Privacy Officer
 Telephone: (416) 364-6133
 E-mail: PrivacyOfficer@iiroc.ca".

14. This Regulation comes into force on January 11, 2015.

REGULATION TO AMEND REGULATION 52-107 RESPECTING ACCEPTABLE ACCOUNTING PRINCIPLES AND AUDITING STANDARDS

Securities Act
(chapter V-1.1, s. 331.1, par. (9))

1. Section 2.1 of Regulation 52-107 respecting Acceptable Accounting Principles and Auditing Standards (chapter V-1.1, r. 25) is amended by replacing paragraph (1) with the following:

“(1) This Regulation does not apply to investment funds that are subject to Regulation 81-106 respecting Investment Fund Continuous Disclosure (chapter V-1.1, r. 42) in respect of their reporting requirements as investment funds”.

2. This Regulation comes into force on January 11, 2015.

3574

POLICY STATEMENT TO REGULATION 33-109 RESPECTING REGISTRATION INFORMATION

PART 1 GENERAL

1.1. Purpose

This Policy Statement sets out how the Canadian Securities Administrators interpret or apply *Regulation 33-109 respecting Registration Information* (the Regulation).

The registration requirement in securities legislation provides protection to investors from unfair, improper or fraudulent practices and enhances capital market integrity and efficiency. The information required under the Regulation allows regulators to assess a filer's fitness for registration or for permitted individual status, with regard to their solvency, integrity and proficiency. These fitness requirements are the cornerstones of the registration requirement. In each jurisdiction of Canada the registration requirement and the Regulation apply to dealers, underwriters, advisers and investment fund managers and to individuals who act on their behalf as registered or permitted individuals.

1.2. Definition of permitted individuals

Section 1.1 of the Regulation defines a permitted individual as an individual who meets the criteria set forth in paragraph (a), (b) or (c) of the definition. A permitted individual may or may not be a registered individual. For example, the chief executive officer of a registered firm is registered as the firm's ultimate designated person and is also a permitted individual. The definition of permitted individual allows the Regulation to separate out the filing requirements which are applicable only to permitted individuals from those which are applicable to registered individuals.

1.3. Overview of the forms

The following forms are for firms:

- Form 33-109F3 *Business Locations other than Head Office* – to disclose each business location of the firm and any change of business location
- Form 33-109F6 *Firm Registration* – to apply for registration as a dealer, adviser or investment fund manager

The following forms are for individuals and are submitted in NRD format:

- Form 33-109F1 *Notice of Termination of Registered Individuals and Permitted Individuals* – to notify the regulator that a registered or permitted individual has ceased to have authority to act on behalf of the firm
- Form 33-109F2 *Change or Surrender of Individual Categories* – to apply for registration or review in an additional category or to surrender a category
- Form 33-109F4 *Registration of Individuals and Review of Permitted Individuals* – to apply for registration or review as a permitted individual
- Form 33-109F7 *Reinstatement of Registered Individuals and Permitted Individuals* – to reinstate an individual's registration or a permitted individual status

1.4. Notice requirements

Form 33-109F5 *Change of Registration Information* is used by firms and individuals to notify regulators of any change to their registration information. Under sections 3.1 and 4.1 of the Regulation a registrant and a permitted individual must keep their registration information current on an ongoing basis by filing notices of change of information within the required time.

Appendix A summarizes the notice requirements, time periods and the forms under the Regulation to notify regulators of a change to a firm's or individual's registration information.

1.5. Contact information

When a firm submits a Form 33-109F6, supporting documents or a Form 33-109F5, it can make the submission using e-mail, fax or mail. Appendix B attached to this policy sets out the contact information for the regulator in each jurisdiction of Canada and for the Investment Industry Regulatory Organization of Canada (IIROC) in those jurisdictions where the securities regulatory authority has delegated, assigned or authorized IIROC to perform registration functions.

PART 2 FORMS USED BY INDIVIDUALS

2.1. National Registration Database (NRD)

The NRD is the database containing information about all registrants and permitted individuals under securities or commodity futures legislation in each jurisdiction of Canada. The requirement for firms to enrol, and to make certain submissions, on NRD are set out in *Regulation 31-102 respecting National Registration Database*. Detailed information about the NRD and the enrolment process is available in the NRD User Guide published at www.nrd-info.ca.

2.2. Form 33-109F4

Types of submissions using Form 33-109F4

The NRD format for submitting a completed Form 33-109F4 under subsection 2.2(1) or 2.5(1) of the Regulation include four distinct NRD submission types that are made in the following circumstances:

- *Initial Registration*, when an individual is seeking registration, or review as a permitted individual, through NRD for the first time
- *Registration in an Additional Jurisdiction*, when an individual is registered or is a permitted individual in a jurisdiction of Canada and is seeking registration, or review as a permitted individual, in an additional jurisdiction;
- *Registration with an Additional Sponsoring Firm*, when an individual is registered, or is a permitted individual, on behalf of one sponsoring firm and applies for registration, or seeks review as a permitted individual, to act on behalf of an additional sponsoring firm
- *Reactivation of Registration*, when an individual who has an NRD record is applying for registration, reinstatement of registration or is seeking review as a permitted individual and is not eligible under subsection 2.3(2) or 2.5(2) of the Regulation to submit a Form 33-109F7

Submissions by permitted individuals

Under subsection 2.5(1) of the Regulation, within 10 days of becoming a permitted individual, the individual must submit a Form 33-109F4 for review by the regulator. An individual whose registration is suspended may apply to reinstate the registration by submitting a completed Form 33-109F4 to the regulator. This is done with the *Reactivation of Registration* submission on NRD. After making this submission the individual may not conduct activities requiring registration unless and until the regulator has approved the application. However, an application for reinstatement or review is not required if the individual meets all of the conditions for automatic reinstatement in subsection 2.3(2) or 2.5(2) of the Regulation, which include submitting a completed Form 33-109F7 to the regulator as described in section 2.5 below.

Agent for service

Item 18 *Agent for service* of Form 33-109F4 is a certification clause by the individual that he or she has completed the appointment for service required in each relevant jurisdiction. There is no distinct form under Regulation 33-109 for the appointment of an agent for service for use by individuals. Please refer to the form used by the registered firm. This format is acceptable to the regulator.

2.3 Form 33-109F2

This form is used by individuals to apply to add or to surrender a registration category, to seek review of a change in their permitted individual category or to change any information on Schedule C of a previously submitted Form 33-109F4. If an individual has ceased to have authority to act on behalf of their sponsoring firm as a registered or permitted individual in the last jurisdiction of Canada where they were so acting, they cannot submit a Form 33-109F2. Instead, the individual's sponsoring firm submits a Form 33-109F1 to notify the regulator of the termination or cessation of authority to act on behalf of the firm.

2.4 Form 33-109F5 for individuals

When an individual submits a Form 33-109F5 to update their registration information, NRD will transmit the information to the regulator in each jurisdiction in which the individual is registered or is a permitted individual. However, only the principal regulator processes the submission to update the individual's registration information on NRD, or if necessary to deny or withdraw the submission.

Form 33-109F5 should not be used by an individual applying to add or surrender a registration category or to seek review of a change in his/her permitted individual category. In this case, Form 33-109F2 is used. It should also be noted that Form 33-109F5 is not used by an individual that is registered or is a permitted individual in a jurisdiction of Canada and is seeking registration, or review as a permitted individual, in an additional jurisdiction. In this case, a Form 33-109F4 is used and is identified on NRD as *Registration in an Additional Jurisdiction*. This also applies to an individual adding a sponsoring firm; Form 33-109F4 is used and is identified on NRD as *Registration with an Additional Sponsoring Firm*.

2.5 Form 33-109F7 for reinstatement

When an individual leaves a sponsoring firm and joins a new registered firm, they may submit a Form 33-109F7 to have their registration or permitted individual status automatically reinstated in one or more of the same categories and jurisdictions as before, subject to all of the conditions set out in subsection 2.3(2) or 2.5(2) of the Regulation. An individual who meets all of the applicable conditions will be able to transfer directly from one sponsoring firm to another and start engaging in activities requiring registration from the first day that they submit the Form 33-109F7.

2.6. Business locations (Form 33-109F4 and Form 33-109F7)

The term “business location” is defined in section 1.1 of the Regulation. If the business location specified in Item 9 of Form 33-109F4 or Item 5 of Form 33-109F7 is a residence, the individual must certify in both these forms that they give their consent for the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority to enter the residence for the administration of securities legislation.

2.7. Ongoing fitness for registration

Every registrant must maintain their fitness for registration on an ongoing basis. Under securities legislation, the regulator has discretionary authority to suspend or revoke an individual’s registration or to restrict it with terms and conditions at any time. The regulator may do this, for example, if it receives information through a notice of termination from an individual’s former sponsoring firm or any other source that raises concerns about the individual’s continued fitness for registration. Individuals will be given an opportunity to be heard before a decision is made to suspend or revoke registration or to impose terms and conditions.

PART 3 FORMS USED BY FIRMS

3.1. Form 33-109F6

When a firm submits a Form 33-109F6 to apply for registration, it may pay the regulatory fees to the applicable regulators by cheque or by using the NRD function called *Resubmit Fee Payment*. A firm that applies in multiple jurisdictions should submit its application to the regulator in the principal jurisdiction or, if Ontario is a non-principal jurisdiction, to the regulators in the principal jurisdiction and in Ontario. For more details refer to *Policy Statement 11-204 respecting Process for Registration in Multiple Jurisdictions*.

Under section 4A.1 of *Regulation 11-102 respecting Passport System*, the principal regulator for a foreign firm is the securities regulatory authority or regulator identified in Item 2.2(b) of the firm’s most recent Form 33-109F6 or Form 33-109F5 – *Change of Registration Information* if the change noted in that form relates to Item 2.2(b) of Form 33-109F6. For firms without a head office in Canada or not already registered in a jurisdiction of Canada, Item 2.2(b) of Form 33-109F6 specifies that the principal regulator is the jurisdiction of Canada in which the firm expects to conduct most of its activities that require registration as at the end of its current financial year or conducted most of its activities that require registration as at the end of its most recently completed financial year. Firms should determine whether to base the selection on where they expect to conduct most of their activities or where they conducted most of their activities the previous year based on which they feel is most appropriate.

The factors a firm should consider in identifying the principal regulator are:

- the jurisdiction in which the firm has a business location,
- when applying for dealer registration or adviser registration, the jurisdiction in which the firm expects to have most of its clients as at the end of its current financial year or the jurisdiction in which most of the firm’s clients were located at the end of its most recently completed financial year,
- when applying for investment fund manager registration, the jurisdiction in which the firm expects to conduct most of its investment fund manager activities as at the end of its current financial year or the jurisdiction in which most of the firm’s investment fund manager activities were conducted at the end of its most recently completed financial year,

- when applying for investment fund manager registration and another category of registration, the jurisdiction in which the firm expects to conduct most of the activities that require registration as at the end of its current financial year or conducted most of the activities that require registration as at the end of its most recently completed financial year based on the foregoing.

Under section 4A.2 of *Regulation 11-102 respecting Passport System*, a securities regulatory authority or regulator has the discretion to change the principal regulator for the firm.

3.2. Form 33-109F5

A firm that is registered in multiple jurisdictions may submit a Form 33-109F5 to its principal regulator only to notify regulators of a change to the firm's registration information, in accordance with subsection 3.1(6) of the Regulation.

3.3. Form 33-109F3

A firm must notify the regulator of each business location in the jurisdiction. The term "business location" is defined in section 1.1 of the Regulation and may include a residence where a firm's registered individuals are based for the purpose of carrying out activities that require registration.

Firms certify in Item 22 of Form 33-109F4 that if the business location is a residence, the individual conducting business from that business location has completed a Form 33-109F4 certifying that they give their consent for the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority to enter the residence for the administration of securities legislation.

Firms submit this form through the NRD website.

3.4. Discretionary exemption for bulk transfers

Regulators will consider an application for an exemption from certain requirements in the Regulation to facilitate a reorganization or combination of firms which would otherwise require a large number of submissions to change business locations and transfer individuals. The information required, and the conditions to obtain, this type of exemption application are described in the attached Appendix C.

3.5. Form 33-109F1

Under section 4.2 of the Regulation, a registered firm must notify the regulator no more than 10 days after an individual ceased to have authority to act on behalf of the firm, as a registered or permitted individual. Typically, this occurs due to the termination of the individual's employment, partnership or agency relationship with the firm. However, it also occurs when an individual is re-assigned to a different position at the firm that does not require registration or is not a permitted individual category. Form 33-109F1 is submitted through the NRD website to give notice of the cessation date and the reason for the termination or cessation.

Under paragraph 4.2(1)(b) of the Regulation, the information in Item 5 of a Form 33-109F1 must be submitted unless the cessation of authority to act on behalf of the firm was caused by the death of the individual. A firm can submit the information in Item 5 either at the time of the making the initial submission on NRD, if the information is available within that 10 day period, or within 30 days of the cessation date, by making an NRD submission entitled *Update / Correct Termination Information*.

PART 4 DUE DILIGENCE BY FIRMS

4.1. Obligations of former sponsoring firm

After submitting a Form 33-109F1 with regard to a former sponsored individual a firm should promptly send the individual a copy of the completed Form 33-109F1. Under subsections 4.2(3) and (4) of the Regulation, within 10 days of a request by a former sponsored individual, a firm must provide the individual with a copy of the Form 33-109F1 that was submitted, and if necessary, a further copy that includes the information in Item 5 of the Form 33-109F1, within 10 days of submitting that information.

4.2. Obligations of new sponsoring firm

In fulfilling its obligations under subsection 5.1(1) of the Regulation, a firm should make reasonable efforts to do all of the following:

- establish written policies and procedures to verify an individual's information prior to submitting a Form 33-109F4 or Form 33-109F7 on behalf of the individual
- document the firm's review of an individual's information in accordance with the firm's policies and procedures
- regularly remind registered and permitted individuals about their disclosure obligations under the Regulation, such as notifying the regulator about changes to their registration information

Under subsection 5.1(2) of the Regulation, within 60 days of hiring a sponsored individual a firm must obtain a copy of the most recent Form 33-109F1, if any, for the individual. If a sponsoring firm cannot obtain it from the sponsored individual, as a last resort the sponsored individual should request it from the regulator.

The information referred to above will assist the firm in meeting its obligations under subsection 5.1(1) of the Regulation and should inform the firm's hiring decisions. If an individual is hired before a completed Form 33-109F1 is available and if the firm discovers an inconsistency in the individual's disclosure to the firm or the regulator, then the firm should take appropriate action. All of the required information should be available within 60 days of hiring the individual, which will often fall within the individual's probation period under their employment or agency contract.

PART 5 COMMODITY FUTURES ACT SUBMISSIONS

5.1. Ontario

In Ontario, if a person is required to make a submission under both the Regulation and OSC Rule 33-506 (*Commodity Futures Act*) *Registration Information* with respect to the same information, the securities regulatory authority is of the view that a single filing on a form required under either rule satisfies both requirements.

5.2. Manitoba

In Manitoba, the Regulation is a rule under each of the *Securities Act* and the *Commodity Futures Act*. A single submission with respect to the same information will satisfy the requirements of both statutes.

Appendix A

Summary of Notice Requirements in Regulation 33-109

Description of Change	Notice Period	Section	Form submitted
Firms – Form 33-109F6 information			by e-mail, fax or mail
Part 1 – Registration details	10 days	3.1(1)(b)	Form 33-109F5
Part 2 – Contact information, including head office address (except 2.4)	10 days		
Item 2.4 – Agent and Address for service [Items 3 and 4 of Schedule B to Form 33-109F6]	10 days	3.1(4)	Schedule B to Form 33-109F6 <i>Submission to jurisdiction</i>
Part 3 – Business history & structure	30 days	3.1(1)(a)	Form 33-109F5
Part 4 – Registration history	10 days	3.1(1)(b)	
Part 5 – Financial condition	10 days		
Part 6 – Client relationships	10 days		
Part 7 – Regulatory action	10 days		
Part 8 – Legal action	10 days		
Firms – other notice requirements			in NRD format
Open / change of business location (other than head office)	10 days	3.2	Form 33-109F3
Termination / Cessation of Authority of a registered or permitted individual – Items 1 – 4	10 days	4.2(2)(a)	Form 33-109F1
	30 days	4.2(2)(b)	
Individuals – Form F4 information			in NRD format
Item 1 – Name	10 days	4.1(1)(b)	Form 33-109F5
Item 2 – Address	10 days		
Item 3 – Personal information	No update required	4.1(2)	
Item 4 – Citizenship	30 days	4.1(1)(a)	
Item 5 – Registration jurisdictions	10 days	4.1(1)(b)	
Item 6 – Individual categories	10 days		
Item 7 – Address for service	10 days		
Item 8 – Proficiency	10 days		
Item 9 – Location of employment	10 days		
Item 10 – Current employment	10 days		
Item 11 – Previous employment	30 days		
Item 12 – Terminations	10 days	4.1(1)(b)	
Item 13 – Regulatory disclosure	10 days		
Item 14 – Criminal disclosure	10 days		
Item 15 – Civil disclosure	10 days		
Item 16 – Financial disclosure	10 days		
Item 17 – Ownership of securities	10 days		
Change of F4: registrant position or relationship with sponsoring firm / permitted status	10 days	4.1(4)	Form 33-109F2
Review of a Permitted individual	10 days after appointment	2.5	Form 33-109F4 or Form 33-109F7, subject to conditions
Automatic reinstatement of registration subject to conditions	within 90 days of cessation date	2.3(2)	Form 33-109F7

Appendix B

Contact Information for the Regulators and IIROC

- Part 1 provides the regulators' contact information for registrants in all categories, except for those in the jurisdictions and categories listed in Part 2
- Part 2 below, provides IIROC's contact information in the jurisdictions where IIROC performs registration functions for representatives of investment dealers and, in some cases, for investment dealer firms

PART 1 – Regulators' Contact Information

Alberta

e-mail: registration@asc.ca
 fax: (403) 297-4113
 Alberta Securities Commission
 Suite 600, 250–5th St. SW
 Calgary, AB T2P 0R4
 Attention: Registration department

Manitoba

e-mail: registrationmsc@gov.mb.ca
 fax: (204) 945-0330
 The Manitoba Securities Commission
 500-400 St. Mary Avenue
 Winnipeg, MB R3C 4K5
 Attention: Registrations

Newfoundland and Labrador

e-mail: scon@gov.nl.ca
 fax: (709) 729-6187
 Superintendent of Securities, Service NL
 Government of Newfoundland and Labrador
 P.O. Box 8700, 2nd Floor, West Block
 Confederation Building
 St. John's, NL A1B 4J6
 Attention: Registration Section

Nova Scotia

e-mail: nrs@novascotia.ca
 fax: (902) 424-4625
 Nova Scotia Securities Commission
 Suite 400, 5251 Duke Street
 Halifax, NS B3J 1P3
 Attention: Registration

Ontario

Telephone: (416) 593-8314
 e-mail: registration@osc.gov.on.ca
 Ontario Securities Commission
 22nd Floor
 20 Queen Street West
 Toronto, ON M5H 3S8
 Attention: Compliance and Registrant Regulation

British Columbia

e-mail: registration@bcsc.bc.ca
 fax: (604) 899-6506
 British Columbia Securities Commission
 P.O. Box 10142, Pacific Centre
 701 West Georgia Street
 Vancouver, BC V7Y 1L2
 Attention: Registration

New Brunswick

e-mail: nrs@fcnb.ca
 fax: (506) 658-6509
 Financial and Consumer Services Commission
 of New Brunswick / Commission des services
 financiers et des services aux consommateurs
 du Nouveau-Brunswick
 Suite 300, 85 Charlotte Street
 Saint John, NB E2L 2J2
 Attention: Registration Officer

Northwest Territories

e-mail: SecuritiesRegistry@gov.nt.ca
 fax: (867) 873-0243
 Government of the Northwest Territories
 Department of Justice
 P.O. Box 1320
 Yellowknife, NWT X1A 2L9
 Attention: Exemption Review Staff

Nunavut

e-mail: CorporateRegistrations@gov.nu.ca
 fax: (867) 975-6594
 Government of Nunavut
 Department of Justice
 P.O. Box 1000 Station 570
 Iqaluit, NU X0A 0H0
 Attention: Deputy Registrar

Prince Edward Island

e-mail: ccis@gov.pe.ca
 fax: (902) 368-5283
 Securities Office
 Department of Community Affairs and
 Attorney General
 P.O. Box 2000, 95 Rochford Street
 Charlottetown, PE C1A 7N8
 Attention: Superintendent of Securities

PART 1 – Regulators' Contact Information**Québec**

e-mail: inscription@lautorite.qc.ca
 fax : (514) 873-3090
 Autorité des marchés financiers
 Direction de l'encadrement des intermédiaires
 800 square Victoria, 22e étage
 C.P 246, Tour de la Bourse
 Montréal (Québec) H4Z 1G3

Yukon

e-mail: corporateaffairs@gov.yk.ca
 fax: (867) 393-6251
 Government of Yukon
 Superintendent of Securities
 P.O. Box 2703
 Whitehorse, YT Y1A 2C6
 Attention: Superintendent of Securities

Saskatchewan

e-mail: registrationsfsc@gov.sk.ca
 fax: (306) 787-5871
 Financial and Consumer Affairs Authority of
 Saskatchewan
 Suite 601
 1919 Saskatchewan Drive
 Regina, SK S4P 4H2
 Attention: Registration

PART 2 Investment Industry Regulatory Organization of Canada Contact Information

** registration of investment dealer firms and their representatives **

* registration of investment dealer representatives *

**** Alberta – IIROC ******** Saskatchewan- IIROC ****

e-mail: registration@iiroc.ca
 fax: (403) 265-4603
 #2300, 355- 4th Avenue SW,
 Calgary, AB T2P 0J1
 Attention: Registration department

**** Newfoundland and Labrador – IIROC ******* Ontario – IIROC ***

e-mail: registration@iiroc.ca
 fax: (416) 364-9177
 Suite 1600, 121 King Street West
 Toronto, ON M5H 3T9
 Attention: Registration department

****British Columbia – IIROC****

e-mail: registration@iiroc.ca
 fax: 604-683-3491
 1055 West Georgia Street
 Suite 2800 – Royal Centre
 Vancouver, BC V6E 3R5
 Attention: Registration department

*** Québec – IIROC ***

e-mail: registration@iiroc.ca
 fax: (514) 878-0797
 Organisme canadien de réglementation du
 commerce des valeurs mobilières
 5 Place Ville Marie
 Bureau 1550
 Montréal (Québec) H3B 2G2
 Attention : Service des inscriptions

Appendix C

Discretionary Exemption for Bulk Transfers of Business Locations and Individuals

(1) If a registered firm is acquiring a large number of business locations (for example, as a result of an amalgamation or asset purchase) from one or more other registered firms that are located in the same jurisdiction(s) and registered in the same categories as the acquiring firm, and if a significant number of individuals are associated on NRD with the business locations, the regulator will consider granting an exemption from any or all of the following requirements:

(a) to submit a notice regarding the termination of each employment, partner, or agency relationship under section 4.2 of the Regulation;

(b) to submit a registration application or a reinstatement notice for each individual seeking to be a registered individual under section 2.2 or 2.3 of the Regulation;

(c) to submit a Form 33-109F4 or Form 33-109F7 for each permitted individual under section 2.5 of the Regulation;

(d) to notify the regulator of a change to the business location information in Form 33-109F3 under section 3.2 of the Regulation.

(2) The exemption application should be submitted by the registered firm that will acquire control of the business locations at the closing of the transaction and should be submitted well in advance of the date (transfer date) on which the business locations will be transferred. It would typically be sufficient if a firm submits the application at least 30 days before the transfer date. An application for this type of exemption should include the following information:

(a) the name and NRD number of the registered firm that will acquire control of the business locations;

(b) for each registered firm that is transferring control of the business locations;

(i) the name and NRD number of the registered firm,

(ii) the address and NRD number of each business location that is being transferred from the registered firm named in (b)(i) to the registered firm named in (a),

(iii) the date that the business locations and individuals will be transferred to the registered firm named in (a).

(3) If the exemption is granted, as soon as practicable after the transfer date, the regulator will instruct the NRD administrator to record on NRD the transfer of the business locations, registered individuals and permitted individuals.

(4) Bulk transfers involving firms that are registered in different categories or different jurisdictions may need to take additional steps. Firms involved in such a transaction should contact their principal regulator to discuss what steps are required for the firm to be eligible for a bulk transfer exemption as described above.

(5) A firm applying for this type of exemption in more than one jurisdiction should refer to *Policy Statement 11-203 respecting Process for Exemption Applications in Multiple Jurisdictions* for guidance on the form of application and the information required. The firm may set out the information referred to in (2) as follows:

A) Registered firm that will acquire the business locations

Name:
Firm NRD number:

B) Registered firm transferring the business locations

Name:
Firm NRD number:

Business locations that will be transferred

Address of business location:
NRD number of business location:

Address of business location:
NRD number of business location:

(Repeat for each business location as necessary)

C) Date that business locations will be transferred:

**AMENDMENT TO POLICY STATEMENT TO REGULATION 52-107 RESPECTING
ACCEPTABLE ACCOUNTING PRINCIPLES AND AUDITING STANDARDS**

1. *Policy Statement to Regulation 52-107 respecting Acceptable Accounting Principles and Auditing Standards* is amended by inserting, after section 1.6, the following:

“1.7. Investment Funds - Section 2.1 of the Regulation provides that it does not apply to investment funds that are subject to *Regulation 81-106 respecting Investment Fund Continuous Disclosure* in respect of their reporting requirements as investment funds. If an investment fund is also a registrant, it is subject to the requirements of this Regulation in relation to its reporting requirements as a registrant. Accordingly, if the same legal entity is both an investment fund that is subject to *Regulation 81-106 respecting Investment Fund Continuous Disclosure* and is also a registrant, it will be subject to both the requirements of this Regulation and *Regulation 81-106 respecting Investment Fund Continuous Disclosure*.”.

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 RETRAITS AUX REGISTRES DES REPRÉSENTANTS

Courtiers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
BROJDE	ARI SHIMON	RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	2014-12-16
COLSON	STANISLAS HENRI ANDRÉ	Financière Banque Nationale Inc.	2014-12-12
DAIGLE	BERNARD	Dubeau capital & Compagnie Ltée	2014-12-31
HENAULT	BENOIT	Financière Banque Nationale Inc.	2014-12-19
JASKOLSKI	ROMAN	Richardson GMP Limitée	2014-12-11
KAMAL	KARIM	Valeurs mobilières Desjardins inc.	2014-12-19
LOMOVA	JULIANA	Industrielle Alliance Valeurs mobilières inc.	2014-09-30
MACINTOSH	IAN FULLARTON	Richardson GMP Limitée	2014-12-11
MANZANARES	ERIKA	Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	2014-12-12
MESSAR	FAZIA	Financière Banque Nationale Inc.	2014-12-08
MYSSIE	CHARLES- LUCIEN	Marchés mondiaux CIBC inc.	2014-12-15
PARDO	LAURENCE KATHERINE	Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	2014-12-12
PESANT	YVES	Financière Banque Nationale Inc.	2014-12-17
REID	JEAN- FRANÇOIS	Capital Sherbrooke Street (SSC) Inc.	2014-12-15
RENE DE COTRET	FRANÇOIS	Courtage Direct Banque Nationale inc.	2014-12-12
THIBAUDEAU	JEAN	Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	2014-12-17

Cabinets de services financiers

Sans mode d'exercice

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès du agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337

Montréal : (514) 395-0337
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veuillez-vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6a, et les mentions spéciales, de C et E.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	C Courtage spécial
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
2a Assurance collective de personnes	
2b Régime d'assurance collective	
2c Régime de rentes collectives	
3a Assurance de dommages (Agent)	
3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)	
3c Assurance de dommages des entreprises (Agent)	
4a Assurance de dommages (Courtier)	
4b Assurance de dommages des particuliers (Courtier)	
4c Assurance de dommages des entreprises (Courtier)	
5a Expertise en règlement de sinistres	
5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers	
5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises	
6a Planification financière	

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
100155	ALIE, MICHEL	4a	2015-01-05
100882	AUSTIN, SANDRA	1a, 6a	2014-12-23
101001	BAILLARGEON, LOUISE	1a, 2a	2014-12-18
101695	BEAUMONT, ROBERT	4a	2014-12-30
102010	BÉLANGER, CAMILLE	1a, 3a	2014-12-18
102101	BÉLANGER, LINE	6a	2014-12-30

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
103545	BLIER, RENÉ	4a	2015-01-06
103904	BOLDUC, JEAN	6a	2014-12-29
104271	BOUCHARD, YVES	6a	2014-12-23
106402	CHABOT, CLAUDE	6a	2014-12-30
106685	CHARBONNEAU, LUCIE	3a	2014-12-22
108236	COURNOYER, HENRIETTE	3a	2015-01-06
109714	DESGAGNÉ, MICHELINE	4a	2015-01-06
111423	DUPLESSIS, DANIELLE	6a	2014-12-29
111693	DUVAL, MICHEL	3a	2014-12-23
112015	FAUCHER, MICHELLE	6a	2014-12-19
113867	GAUDREAU, HELENE	6a	2014-12-22
115113	GOUDREAU, YVES	1a, 2a	2015-01-06
115829	GUILLOT, YVON	4a	2015-01-06
116774	HUTTON, ADRIEN	1a	2014-12-23
118877	LAMPRON, YANICK	4a	2015-01-06
119924	LAVEAU, GUY	4a	2014-12-31
121370	LEROUX, DIANE	5c	2014-12-22
121804	LÉVESQUE, SYLVIE	4a	2015-01-05
121854	L'HEUREUX, MARC	6a	2014-12-31
122622	MARANDA, CLERMONT	3a	2015-01-05
124035	MITCHELL, LOUISE	6a	2014-12-23
126448	PELLETIER, MONIQUE	3a	2014-12-17
127317	PLOURDE, DENIS	1a, 2b	2015-01-05
128412	RAYMOND, DENISE	6a	2015-01-06
132194	THÉBERGE, JOSÉE	6a	2014-12-30
138899	GUILLEMETTE, RENÉE	5a	2015-01-06
139228	SILVA, PAULA	4a	2015-01-06
139439	POTHIER, ELIZABETH-ANN	1a	2014-12-22
139561	CUNNINGHAM, GUY	5a	2015-01-05
139624	GUILLOT, GILLES	5a	2014-12-22
139638	ROBERGE, ALAIN	5a	2014-12-30
140151	DINUNZIO, VICTOR	5a	2015-01-06
142509	DORVAL, LOUISE	1a, 2b	2014-12-29
142610	NGUYEN PHAT, THANH	6a	2015-01-05
146104	GAGNÉ, SYLVAIN	1a	2014-12-22

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
147801	GAUTHIER, DAVE	6a	2014-12-30
149077	RODNEY, GIRARD	5a	2014-12-31
150019	CAMBARERI, PASQUALE	3b	2015-01-05
150866	LANDRY, SÉBASTIEN	3b	2015-01-06
153438	PELUSO, ROBERTO	6a	2014-12-23
153921	D'AMOUR, HÉLÈNE	6a	2015-01-06
154069	VALCOURT, GRÉGORY	3b, E	2014-12-17
155509	DELISLE, JOSÉE	4b	2015-01-05
156680	MESSINGER-ADAM, SANDRA	4a	2015-01-06
157584	BOUCHER, NICOLE	4b	2014-12-17
157823	UFFEN BILALIS, ATTY	4a	2015-01-06
161701	BESSETTE, JOSÉE	4a	2015-01-01
162210	BOYADJIAN, GILBERTA	4b	2014-12-29
163042	GAUDETTE, DANIELLE	4c	2014-12-19
163513	VERRET, JULIE	4c	2014-12-17
163535	BÊTY, PIERRETTE	3b	2015-01-05
163584	CAYER, JOHANNE	4a	2014-12-30
163735	GUIMONT, LOUIS	4b	2015-01-06
165250	MORISSET, RICHARD	1a	2014-12-30
168716	BEAUCHESNE, ALAIN	1a	2015-01-05
172641	POLIRAKIS, NICKY	4b	2015-01-05
172877	HÉROUX, ALEXIS	4a	2015-01-05
174029	JUDGE, GEOFFREY	1a	2014-12-23
175515	TREMBLAY, CATHERINE	3b	2014-12-22
179676	KARROUM, NASSIM	1a	2015-01-05
180248	PETERS, KRISTEL	6a	2014-12-24
180825	PICHARDO-GUZMAN, RONNY	1a	2014-12-17
181435	DESJARDINS, LUC	1a	2014-12-19
181990	FOURNIER, PATRICK	5b	2014-12-22
182104	WHITE, ALEXANDER	1a, 2b	2015-01-06
182657	POTHIER-GAUTHIER, ANNIE-CLAUDE	4b	2015-01-06
184424	MARTINEZ, DIANA	1a	2015-01-06
185091	SAUVÉ, MÉLANIE	2b	2014-12-23
185805	GÉNÉREUX, CAROLE	4a	2014-12-17
186513	ROUSSEAU, ANNE-MARIE	4a	2014-12-29

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
186574	DOUADI, ABDELKARIM	1a	2014-12-23
190267	BOUCHER, SONIA	1b	2014-12-22
191171	PELLERIN, STEVE	4b	2014-12-23
191306	COUSINEAU, PIERRE	1a	2014-12-30
191913	DESROSIERS, JULIE	4c	2014-12-29
192420	SIRHAN, OMAR	3b	2015-01-06
192953	YAHIAOUI, SAMIRA	1a	2014-12-19
193027	MATCO, IRINA	6a	2014-12-23
193176	GILBERT, SARAH	3b	2015-01-05
193331	ARCHAMBAULT, JEAN-PHILIPPE	1a	2014-12-31
194027	NASTASE MARIN, MIRELA	1a	2014-12-19
194207	HAMELIN, GUILLAUME	1a	2014-12-17
195153	MANSOURI, JIHENE	1a	2014-12-19
195716	MORISSETTE ST-PIERRE, MICHAEL	4b	2014-12-19
196622	LAJEUNESSE, KARINE	4b	2014-12-23
196685	SOUMAH, CHEICK	1a	2014-12-19
197271	HAMELIN, LOUIS-FRÉDÉRIK	1a	2014-12-19
197682	GAUTHIER, LUCIE	1a	2014-12-30
198131	DAHOBACHIR, LAHOUARI	1b	2014-12-24
199621	AHIMANA, CASIMIR	1b	2014-12-24
200319	BOUTIN, CATHERINE	3b	2015-01-06
200362	TREMBLAY, AMILIE	3c	2014-12-28
200365	THIBAUT, GINO	1a	2014-12-23
200450	BENREJDAL, SIHAM	1a	2014-12-19
200839	ACHEUK-YOUCCEF, ABDELATIF ROUCH	1a	2014-12-31
200853	LI, GUANG HUI	1a	2015-01-06
201506	STEFANOVSKA, IRENA	3b	2015-01-05
201519	HÉBERT, LOUIS-VINCENT	3b	2015-01-05
201597	ELKAIM, DANIEL	1a	2014-12-24
201646	DIRREN BOUCHARD, AGNES	1b	2014-12-20
202043	BAUSET, VICTOR	1a	2015-01-06
202344	JIA, XIAO QIN	1a	2015-01-06
202430	VIGNEAULT, MAUDE	6a	2014-12-31
202692	TESSIER, GUILLAUME	1a	2014-12-18

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
203023	BUSTAMANTE, MARCELLA	1a	2015-01-05
203091	THIBAULT, ALAIN	1a	2015-01-05
203614	MAMERI, MEZIANE	1a	2015-01-05
203625	CHABOT, FRANCIS	1a	2014-12-23
203939	RHEAUME, JULIE	1a	2014-12-23
204155	MORIN, LUCIE	1a	2015-01-06
204244	GALLANT, MARC EDWARD	1a	2014-12-19
204284	ELABDOUNI, DRISS	1a	2014-12-22
204445	DONGMO, JISLAINE LAURE	1a	2014-12-31
204665	COURTEMANCHE, JONATHAN	1a	2014-12-24
204698	LAVIGNE, JESSICA	1a	2014-12-19
204747	JOSEPH, ISSALEM	1a	2014-12-19
204991	HAMELIN, THOMAS	3b	2014-12-19
205017	DUVAL, DAVID	4a	2014-12-19
205026	MORISSETTE, VALERIE	1a	2014-12-23
205507	SOUCY, JEAN-FRANCOIS	3b	2015-01-05
205750	OSORIO TABORDA, JUAN CAMILO	1b	2014-12-24
205754	FRECHETTE, SIMON	1a	2014-12-31
205781	FRASER, LAURENT	1a	2014-12-31
205969	LEBLANC, CAROLINE	4b	2014-12-22
205970	LAVOIE, KAROLINE	1a	2014-12-31
206025	TOMPOUDI, WAGDIA SAMUEL	4b	2014-12-19
206366	MANDEVILLE, MARC-ANDRÉ	1a	2014-12-30
206462	LANGUEH, KOKOU NOUWOZAN	1a	2014-12-19
206654	DUPUIS, CHARLES-ANDRE	1a	2014-12-19
206687	ST-AUBIN, MAUDE	1a	2015-01-06
206733	MORRISSON, YOLANDE	1a	2014-12-19
206776	LAFRENIERE, NICOLE	1a	2014-12-31
206966	MORISSETTE, JONATHAN	4b	2014-12-18
207075	DEPLANTIE, VÉRONIQUE	4b	2014-12-22

3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS

3.5.1 Les cessations de fonctions d'une personne physique autorisée, d'une personne désignée responsable, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Aucune information.

3.5.2 Les cessations d'activités

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
500052	CENTRE MICA SOREL INC.	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2014-12-22
500581	ENGEL, MENDEL	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2014-12-23
501328	GEORGES CARIGNAN	Assurance de personnes	2014-12-17
505255	LAURENCE BOUCHER	Assurance de personnes	2014-12-30
505685	CARON, PIERRE-YVES	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2014-12-19
506756	ESTELLE SIMARD	Assurance de personnes	2014-12-22
511835	ACCÈS RETRAITE INC.	Planification financière	2014-12-17
512129	CHARLES KODJO KIDI	Assurance de personnes	2014-12-18
512581	DORVAL, LOUISE	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2014-12-29
512645	GUÉRIN YOUNGER, MARC	Assurance de personnes	2014-12-22
512752	ABECO COURTIERS D' ASSURANCES INC.	Assurance de dommages	2014-12-18
513971	EXPERTISE LÉTOURNEAU & ASS. INC.	Expertise en règlement de sinistres	2014-12-19
515640	PELLETIER, CLAUDE	Assurance de personnes	2014-12-29
515666	LEON, HUGO	Assurance de personnes	2014-12-18
515686	GUILLAUME CHAUVETTE	Assurance de personnes	2014-12-29
515696	ROBERGE, ALAIN	Expertise en règlement de sinistres	2014-12-30
515869	HAMELIN, GUILLAUME	Assurance de personnes	2014-12-17
600088	BLACKBURN, ALEXANDRE	Assurance de personnes	2014-12-22
600091	GUÉRARD, JEAN-PHILIPPE	Assurance de personnes	2014-12-17
600143	MORIN, SONIA	Planification financière	2014-12-22
600741	CAROLINE LEMIRE	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2014-12-30
600854	MAUDE ST-AUBIN	Assurance de personnes	2015-01-06
600939	NICHOLAS SHIELDS	Assurance de personnes	2014-12-22

3.5.3 Les ajouts concernant les personnes physiques autorisées, les personnes désignées responsables, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Aucune information.

3.5.4 Les nouvelles inscriptions

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
600921	9298-1067 QUÉBEC INC.	Johann Joneau	Assurance de dommages	2014-12-19
600932	FLORIAN BELHUMEUR COURTIER D'ASSURANCES LTÉE	Yannick Jetté	Assurance de dommages	2014-12-19
600938	ASSURANCES YOUNGER INC. / YOUNGER INSURANCE INC.	Marc Guérin Younger	Assurance de personnes	2014-12-22
600946	PACTOLE STRATÉGIES FINANCIÈRES INC.	Robert Tozzi	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Planification financière	2014-12-18
600947	2946-4583 QUÉBEC INC.	Pierre-Yves Caron	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2014-12-19
600950	VERRIER SOLUTIONS COLLECTIVES INC.	Michel Verrier	Assurance collective de personnes	2015-01-07
600952	AZGA SERVICE CANADA INC.	Mélanie Lessard	Assurance de personnes Assurance de dommages	2015-01-01
600953	L'AVENUE PRIVÉE CABINET EN ASSURANCES DE DOMMAGES INC.	Éric Gauvin	Assurance de dommages	2014-12-22
600976	AVANTAGES SOCIAUX BOUCHARD ET PROULX INC.	Étienne Proulx	Assurance collective de personnes	2014-12-30
600979	OVC INC.	Shawn Turcotte	Assurance de dommages	2015-01-05

3.6 AVIS D'AUDIENCES

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) JANVIER 2015

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Martin Veillette, Expert en sinistre (5A) Certificat n° 133938	Plainte n 2014-03-01(E)	M ^e Daniel M. Fabien M ^{me} Lise Martin, expert en sinistre M ^{me} Karine S. Correia, expert en sinistre	19 et 20 janvier 2015 (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages – Montréal	Un (1) chef pour avoir exercé ses activités avec des personnes qui ne sont pas autorisées à exercer de telles activités par cette loi ou ses règlements d'application ou d'utiliser leurs services pour ce faire (articles 14 et 85 <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> et les articles 2 et 59(12) du <i>Code de déontologie des experts en sinistres</i> (RLRQ, chapitre D-9.2, r. 1.02) [devenus les art. 2 et 58(14) de RLRQ, c. D-9.2, r.4); Deux (2) chefs pour avoir fait défaut de veiller à la discipline de ses représentants et de s'assurer que ceux-ci agissent conformément à la loi et à ses règlements (articles articles 12, 13 et 85 <i>Loi sur la distribution des produits et services financiers</i> l'article 9 alinéa 2 du <i>Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant</i> (Décision 99.07.08, 99-07-06) [devenu l'art.10 al.1 de RLRQ, c. D-9.2, r. 7] et les articles 2 et 59(12) du <i>Code de déontologie des experts en sinistres</i> (RLRQ, chapitre D-9.2, r. 1.02) [devenus les art. 2 et 58(14) de RLRQ, c. D-9.2, r.4]; Un (1) chef pour avoir permis à l'un de ses employés d'utiliser le titre «expert en sinistre» sans être titulaire d'un certificat l'y autorisant	Audition sur culpabilité

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) JANVIER 2015

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
				(articles 12, 14, 44 <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> , les articles 110 et 111 du <i>Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant</i> (D. 99.07.08, 99-07-06) [devenus les art. 9 et 10 de RLRQ, c. D-9.2, r. 7] et l'article 2 du <i>Code de déontologie des experts en sinistres</i> (RLRQ, c. D-9.2, r. 1.02) [devenu l'art. 2 de RLRQ, c. D-9.2, r. 4).	

3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

Aucune information.

3.7.1 Autorité

DÉCISION N° 2014-OED-1051192

MONSIEUR AMNON SCHIEIR

[...]

N° de client : 2000305778

Décision

(Article 218 (4) de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, RLRQ, c. D-9.2)

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») est l'organisme qui administre l'ensemble des lois régissant l'encadrement du secteur financier au Québec, notamment la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, RLRQ, c. D-9.2 (la « LDPSF »).

LES FAITS

1. Amnon Schieir (le « représentant ») détient actuellement un certificat dans les disciplines de l'assurance de personnes et de la planification financière pour le compte du cabinet Services financiers A. Schieir inc. dont il est également le dirigeant responsable.
2. Le représentant détient également une inscription dans les catégories d'inscription de représentant de courtier en épargne collective et de représentant de courtier d'exercice restreint pour le compte de Services en placements Peak inc.
3. Le 16 décembre 2013, l'Autorité a rendu la décision n° 2013-OED-1029559 dans laquelle elle assortissait le certificat en assurance de personnes et en planification financière de trois conditions. Ces conditions consistaient à un rattachement obligatoire à un cabinet dont il n'est pas dirigeant responsable, à une supervision des activités et à une interdiction d'agir à titre de superviseur pour un postulant dans le domaine des services financiers, et ce, pour une période de deux ans.
4. La décision n° 2013-OED-1029559 imposait également une condition de supervision pour une période de deux ans aux catégories de représentant de courtier en épargne collective et de représentant de courtier d'exercice restreint.
5. La décision n° 2013-OED-1029559 prévoyait un délai de 30 jours suivant la réception de la décision pour se conformer aux conditions imposées par celle-ci.
6. Le 17 décembre 2013, l'Autorité recevait la nomination du superviseur pour les catégories de représentant de courtier en épargne collective et de représentant de courtier d'exercice restreint.
7. Le 30 décembre 2013, le représentant recevait la décision n° 2013-OED-1029559 transmise par poste certifiée le 17 décembre 2013.
8. Le 15 janvier 2014, le représentant a transmis un courriel à une technicienne de l'Autorité dans lequel il indique être en train d'effectuer les démarches pour le changement de dirigeant responsable de son cabinet.

9. Le 5 février 2014, une technicienne de l'Autorité a transmis un courriel au représentant lui demandant de fournir les documents requis pour le changement de dirigeant responsable et la nomination d'un superviseur.
10. Le 6 février 2014, le représentant a transmis un courriel à une technicienne de l'Autorité dans lequel il mentionne que le représentant désigné pour le remplacer est à l'extérieur de la ville et que les documents nous seront transmis la semaine prochaine.
11. Le 12 mars 2014, une technicienne de l'Autorité a transmis un courriel au représentant lui mentionnant que l'Autorité n'a pas encore reçu les documents requis et que ceux-ci doivent être reçus d'ici le 26 mars 2014.
12. Le 25 mars 2014, le représentant a transmis un courriel à une technicienne de l'Autorité dans lequel il mentionne avoir de la difficulté à trouver un représentant ayant les qualifications en planification financière et il demande un délai additionnel pour rencontrer une personne.
13. Le 27 mars 2014, une technicienne de l'Autorité a transmis un courriel au représentant lui confirmant que le délai est accordé.
14. Le 27 mars 2014, le représentant a transmis un courriel à une technicienne de l'Autorité dans lequel il mentionne qu'il fera tous les efforts possibles afin de nous transmettre les documents requis.
15. Le 9 avril 2014, le représentant a transmis un courriel à une technicienne de l'Autorité dans lequel il mentionne qu'il a trouvé un dirigeant responsable potentiel et qu'il tente de finir les démarches pour le 11 avril 2014.
16. Le 9 mai 2014, une technicienne de l'Autorité a transmis un courriel au représentant afin d'effectuer un suivi de ses démarches.
17. Le 14 mai 2014, un message a été généré par le logiciel de messagerie électronique mentionnant que le courriel n'a pas été remis au destinataire.
18. Le 29 mai 2014, une technicienne de l'Autorité a laissé un message téléphonique au numéro professionnel du représentant et lui a transmis un courriel.
19. Le 6 juin 2014, une technicienne de l'Autorité a laissé un message téléphonique au numéro de téléphone principal du cabinet Services financiers A. Schieir inc.
20. Le 6 juin 2014, une technicienne de l'Autorité a laissé un message téléphonique au numéro de téléphone personnel du représentant.
21. Le 6 juin 2014, le représentant a confirmé par téléphone à une technicienne de l'Autorité qu'il y a peu de planificateurs financiers à Montréal, qu'il a eu plusieurs rencontres, mais qu'il n'a trouvé personne et qu'il n'a pas travaillé dans les disciplines de l'assurance de personnes et de la planification financière depuis la décision de l'Autorité.
22. Le 9 juin 2014, le représentant a transmis une correspondance dans laquelle il mentionne ses difficultés à trouver un dirigeant responsable et un superviseur pour les disciplines de l'assurance de personnes et de la planification financière. Il confirme à nouveau qu'il n'a pas exercé d'activités dans ces disciplines depuis que la décision a été rendue.
23. Le 7 juillet 2014, l'Autorité a envoyé au représentant, par poste certifiée, l'avis prévu à l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, RLRQ, c. J-3, dans lequel il était mentionné de transmettre ses observations dans les 15 jours. Dans ce cas, le représentant avait jusqu'au 25 juillet 2014.

L'ANALYSE

Le 16 décembre 2013, par la décision n° 2013-OED-1029559, l'Autorité assortissait le certificat du représentant en assurance de personnes et en planification financière de trois (3) conditions soit :

- Le représentant doit, pour une période de deux ans, alors qu'il a un droit d'exercice valide, exercer ses activités à titre de représentant rattaché à un ou des cabinets dont il n'est pas dirigeant responsable. Le représentant doit faire parvenir à l'Autorité, au plus tard 30 jours après la réception de la présente décision, le nom du dirigeant responsable du cabinet Services financiers A. Schieir inc.
- Le représentant doit, pour une période de deux ans, alors qu'il a un droit d'exercice valide, exercer ses activités sous la responsabilité d'une personne nommée par le dirigeant responsable et du cabinet auquel il sera rattaché. Ceux-ci superviseront ses activités de représentant, de façon rapprochée. Le représentant doit faire parvenir à l'Autorité, au plus tard 30 jours après la réception de la présente décision, une attestation de la part du dirigeant responsable du cabinet dans laquelle celui-ci désignera la personne qui supervisera ses activités de représentant. Durant la supervision, une déclaration relative à une condition de supervision doit être acheminée à l'Autorité par le cabinet, et ce, mensuellement.
- Le représentant ne doit pas, pour une période de deux ans, alors qu'il a un droit d'exercice valide, agir à titre de superviseur pour un postulant dans le domaine des services financiers.

Cette décision a été rendue à la suite d'irrégularités déclarées par l'ancienne société en valeurs mobilières du représentant, Investia services financiers inc. (la « société ») lors de sa démission.

[...]

Dans un but de protection du public, l'Autorité a décidé que les activités du représentant en assurance de personnes et en planification financière devaient faire l'objet d'un encadrement.

À ce jour, le représentant n'a pas satisfait aux conditions imposées par la décision n° 2013-OED-1029559 à l'égard des disciplines de l'assurance de personnes et de la planification financière.

Dans ses observations reçues à la suite de l'avis préalable, le représentant mentionne notamment, qu'il a fait et qu'il continue d'effectuer des démarches pour se conformer aux conditions, mais qu'il a été incapable de trouver un représentant qualifié.

De plus, le représentant mentionne qu'il n'a exercé aucune activité de représentant en assurance de personnes et en planification financière depuis que la décision a été rendue.

Considérant que le représentant n'a pas respecté les conditions imposées par la décision n° 2013-OED-1029559 à l'égard des disciplines de l'assurance de personnes et de la planification financière, l'Autorité doit rendre une décision visant à suspendre le certificat de ce dernier dans ces disciplines.

LA POSSIBILITÉ DE PRÉSENTER DES OBSERVATIONS ÉCRITES ET DE PRODUIRE DES DOCUMENTS À L'APPUI DE CELLES-CI

Dans son avis, l'Autorité donnait au représentant l'opportunité de lui transmettre ses observations par écrit, le ou avant le 25 juillet 2014.

L'Autorité a reçu du représentant des observations le 24 juillet 2014 et en a tenu compte pour prendre sa décision.

Dans les circonstances, l'Autorité rend sa décision.

LA DÉCISION

CONSIDÉRANT les articles 184 et 218 de la LDPSF :

« **184.** L'Autorité a pour mission de veiller à la protection du public relativement à l'exercice des activités régies par la présente loi.

Elle voit à l'application des dispositions de la présente loi et de ses règlements auxquelles sont assujettis les titulaires de certificat, les cabinets ainsi que les représentants autonomes et les sociétés autonomes. »;

« **218.** L'Autorité peut révoquer un certificat, le suspendre ou l'assortir de restrictions ou de conditions lorsque son titulaire :

(...)

4° ne respecte plus une obligation relative à la délivrance ou au renouvellement du certificat prévue par la présente loi ou ses règlements.

(...) »;

CONSIDÉRANT les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers, RLRQ, c. A-33.2 :

« **24.** Sous réserve de la loi, le président-directeur général de l'Autorité peut déléguer, généralement ou spécifiquement, à l'un des surintendants, à tout autre membre du personnel de l'Autorité ou à toute autre personne qu'il désigne l'exercice d'une fonction ou d'un pouvoir résultant d'une loi visée à l'article 7. Cette décision est publiée à la Gazette officielle du Québec et dans le Bulletin de l'Autorité.

Ne peuvent toutefois être délégués les pouvoirs de l'Autorité de prendre un règlement, d'établir une instruction générale ou de donner une ligne directrice prévus à ces lois.

Il peut, dans l'acte de délégation, autoriser la subdélégation des fonctions et des pouvoirs qu'il indique; le cas échéant, il identifie le surintendant, le membre du personnel de l'Autorité ou la personne à qui cette subdélégation peut être faite. »;

CONSIDÉRANT l'article 5 de la Loi sur la justice administrative, RLRQ, c. J-3 :

« **5.** L'autorité administrative ne peut prendre une ordonnance de faire ou de ne pas faire ou une décision défavorable portant sur un permis ou une autre autorisation de même nature, sans au préalable :

1° avoir informé l'administré de son intention ainsi que des motifs sur lesquels celle-ci est fondée;

2° avoir informé celui-ci, le cas échéant, de la teneur des plaintes et oppositions qui le concernent;

3° lui avoir donné l'occasion de présenter ses observations et, s'il y a lieu, de produire des documents pour compléter son dossier.

(...) »;

CONSIDÉRANT les faits et l'analyse de ce dossier;

CONSIDÉRANT la protection du public;

Il convient pour l'Autorité de :

SUSPENDRE le certificat n° 130 576 au nom d'Amnon Schieir dans les disciplines suivantes :

- assurance de personnes;
- planification financière.

Et ce, jusqu'à ce que le représentant fasse parvenir à l'Autorité le nom du cabinet dont il n'est pas dirigeant responsable auquel il sera rattaché ainsi que le nom du superviseur de ses activités de représentant dans les disciplines de l'assurance de personnes et de la planification financière.

Et, par conséquent, qu'Amnon Schieir :

Cesse d'exercer ses activités dans les disciplines de l'assurance de personnes et de la planification financière.

La décision prend effet dès signification et est exécutoire malgré toute demande de révision éventuelle.

Fait à Québec, le 2 décembre 2014.

Maryse Pineault, avocate
Directrice principale des opérations
d'encadrement de la distribution

PAR HUISSIER

MANON ST-YVES, SERVICES COMPTABLES ET FINANCIERS INC.
A/S MANON ST-YVES, DIRIGEANTE RESPONSABLE
2960, RUE BERGERON
SAINT-PAULIN (QUÉBEC) J0K 3G0

N° de décision : 2014-CONF-1058486
N° d'inscription : 600243
N° de client : 3000135746

DÉCISION

Articles 115.2 et 146.1, *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D 9.2

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

Le 6 novembre 2014, l'Autorité des marchés financiers (« l'Autorité ») signifiait à l'encontre de MANON ST YVES, SERVICES COMPTABLES ET FINANCIERS INC. un avis (l'« avis ») en vertu de l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, RLRQ, c. J-3 (la « Lja »), préalablement à l'émission d'une décision en vertu de l'article 115.2 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, RLRQ, c. D 9.2 (la « LDPSF »).

L'avis à MANON ST-YVES, SERVICES COMPTABLES ET FINANCIERS INC. établit les faits constatés et les manquements reprochés à ce dernier de la manière suivante :

FAITS CONSTATÉS

1. MANON ST-YVES, SERVICES COMPTABLES ET FINANCIERS INC. détient une inscription auprès de l'Autorité dans la discipline listée ci-dessous, portant le n° 600243, et, à ce titre, est assujéti à la LDPSF.

- assurance de personnes.
2. MANON ST-YVES, SERVICES COMPTABLES ET FINANCIERS INC. n'a pas, à ce jour, de représentant rattaché, et ce, depuis le 28 août 2014, date à laquelle l'Autorité a suspendu le certificat de MANON ST YVES, seule représentante rattachée au cabinet. Cette dernière n'a pas renouvelé son certificat le 1^{er} novembre 2014.
 3. MANON ST-YVES, SERVICES COMPTABLES ET FINANCIERS INC. a fait défaut de respecter l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, RLRQ, c. D 9.2, r. 2 (le « Règlement ») en ne fournissant pas un contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du cabinet et qui répond à ces exigences.
 4. Le 6 novembre 2014, l'Autorité a envoyé à MANON ST-YVES, SERVICES COMPTABLES ET FINANCIERS INC., par poste certifiée, l'avis prévu à l'article 5 de la Lja, dans lequel il était mentionné de transmettre ses observations dans les 15 jours. Dans ce cas, MANON ST-YVES, SERVICES COMPTABLES ET FINANCIERS INC. avait jusqu'au 19 novembre 2014.

MANQUEMENTS REPROCHÉS

1. MANON ST-YVES, SERVICES COMPTABLES ET FINANCIERS INC. a fait défaut de respecter l'article 82 de la LDPSF en omettant d'avoir un représentant rattaché.
2. MANON ST-YVES, SERVICES COMPTABLES ET FINANCIERS INC. a fait défaut de respecter l'article 115.2 de la LDPSF en omettant de déposer des documents prévus par la réglementation.

LA POSSIBILITÉ DE PRÉSENTER DES OBSERVATIONS ÉCRITES ET DE PRODUIRE DES DOCUMENTS À L'APPUI DE CELLES-CI

Dans son avis, l'Autorité donnait à MANON ST-YVES, SERVICES COMPTABLES ET FINANCIERS INC. l'opportunité de lui transmettre ses observations par écrit, le ou avant le 19 novembre 2014.

Or, le 19 novembre 2014, l'Autorité n'avait reçu, de la part de MANON ST-YVES, SERVICES COMPTABLES ET FINANCIERS INC., aucune observation écrite ou document qui aurait pu lui expliquer les motifs pour lesquels MANON ST-YVES, SERVICES COMPTABLES ET FINANCIERS INC. a fait défaut de respecter les articles 82 et 115.2 de la LDPSF.

Dans les circonstances, l'Autorité se dit prête à rendre sa décision.

LA DÉCISION

CONSIDÉRANT l'article 115.2 de la LDPSF qui se lit comme suit :

« L'Autorité peut suspendre l'inscription d'un cabinet, l'assortir de restrictions ou de conditions ou lui imposer une sanction administrative pécuniaire pour un montant qui ne peut excéder 5 000 \$ pour chaque contravention lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions des articles 81, 82, 83 ou 103.1 ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de documents prévue à la présente loi ou à l'un de ses règlements. Elle peut également radier l'inscription d'un cabinet lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions de l'article 82 ou des articles 81, 83 ou 103.1 lorsqu'il s'agit de récidives dans ces derniers cas.

(...) »;

CONSIDÉRANT l'article 82 de la LDPSF qui se lit comme suit :

« Un cabinet ne peut agir dans une discipline que par l'entremise d'un représentant pour lequel il a satisfait aux exigences prévues aux articles 74, 76 et 77.

Une personne morale qui ne respecte pas les dispositions du premier alinéa ne peut réclamer ni recevoir de rémunération pour les produits qu'elle a alors vendus ou les services qu'elle a rendus. »;

CONSIDÉRANT l'article 127 de la LDPSF qui se lit comme suit :

« Un cabinet dont l'inscription est radiée ou retirée pour une discipline donnée doit céder les dossiers, livres et registres afférents à cette discipline à un cabinet, une société autonome ou un représentant autonome inscrit dans cette même discipline. Il en avise préalablement l'Autorité par écrit.

L'Autorité peut s'opposer à cette cession ou la subordonner aux conditions qu'elle juge appropriées.

Plutôt que de céder ses dossiers, livres et registres, un cabinet peut, avec l'autorisation de l'Autorité, en disposer autrement.

Lorsque le cabinet refuse de procéder à la cession ou à la disposition de ses dossiers, livres ou registres, l'Autorité prend possession de ceux-ci et statue sur la façon dont elle en dispose. »;

CONSIDÉRANT l'article 29 du Règlement qui se lit comme suit :

« Sauf à l'égard de la catégorie d'expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur, le contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du représentant autonome, du cabinet ou de la société autonome doit satisfaire aux exigences suivantes :

1° le montant couvert ne doit pas être inférieur à 500 000 \$ par réclamation et, pour chaque période de 12 mois, à :

(...)

b) 1 000 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant 3 représentants ou moins qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome;

c) 2 000 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant plus de 3 représentants qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome.

2° il peut comporter une franchise qui ne peut excéder :

(...)

b) 10 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant 3 représentants ou moins qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome;

c) 25 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant plus de 3 représentants qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome.

3° il doit comporter des dispositions suivant lesquelles :

a) dans le cas du cabinet, la garantie couvre la responsabilité découlant de fautes, d'erreurs, de négligences ou d'omissions commises dans l'exercice de ses activités ou de celles commises par ses mandataires, ses employés ou les stagiaires des représentants dans l'exercice de leurs fonctions, qu'ils soient ou non encore en fonction à la date de la réclamation;

(...)

d) la couverture offerte quant aux activités du cabinet, du représentant autonome ou des associés et représentants à l'emploi de la société autonome pendant la période au cours de laquelle le contrat est en vigueur continuera d'exister au-delà de la période d'assurance qui y est prévue, pour une période de cinq ans, pour toutes les activités visées par la couverture, à compter de la date de la radiation ou de la suspension de l'inscription du cabinet, du représentant autonome ou de la société autonome, selon le cas;

e) le délai suivant lequel l'assureur doit aviser l'Autorité de son intention de ne pas renouveler ou de résilier le contrat est de 30 jours avant la date du non-renouvellement ou de la résiliation;

f) l'assureur doit aviser l'Autorité dès qu'il reçoit un avis de non-renouvellement ou de résiliation du contrat d'assurance;

g) l'assureur doit aviser l'Autorité de la réception de toute réclamation, qu'il décide de l'honorer ou non.

Le montant de la franchise prévu au contrat d'assurance peut néanmoins être supérieur à celui visé aux sous-paragraphes a à c du paragraphe 2° du premier alinéa, pourvu que l'assuré maintienne en tout temps des liquidités au moins égales au montant mentionné au contrat. On entend par « liquidités », la somme des espèces et des valeurs immédiatement convertibles en espèces. »;

CONSIDÉRANT l'article 5 de la Lja qui se lit comme suit :

« L'autorité administrative ne peut prendre une ordonnance de faire ou de ne pas faire ou une décision défavorable portant sur un permis ou une autre autorisation de même nature, sans au préalable :

1° avoir informé l'administré de son intention ainsi que des motifs sur lesquels celle-ci est fondée;

2° avoir informé celui-ci, le cas échéant, de la teneur des plaintes et oppositions qui le concernent;

3° lui avoir donné l'occasion de présenter ses observations et, s'il y a lieu, de produire des documents pour compléter son dossier.

(...) »;

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que la LDPSF et ses règlements soient respectés;

Il convient pour l'Autorité de :

RADIER l'inscription de MANON ST-YVES, SERVICES COMPTABLES ET FINANCIERS INC. dans la discipline listée ci-dessous :

- assurance de personnes;

ORDONNER à MANON ST-YVES, SERVICES COMPTABLES ET FINANCIERS INC. d'informer par écrit l'Autorité de la manière dont il entend disposer de ses dossiers clients, livres et registres (les « dossiers »), et ce, dans les quinze (15) jours de la signification de la présente décision;

Dans l'éventualité où l'Autorité se déclare satisfaite de la manière dont le cabinet MANON ST-YVES, SERVICES COMPTABLES ET FINANCIERS INC. entend disposer de ses dossiers :

ORDONNER la remise des dossiers au nouvel acquéreur, à l'assureur ou au consommateur concerné, au plus tard **dans les quarante-cinq (45) jours suivant la réponse de l'Autorité**;

Dans l'éventualité où l'Autorité ne se déclare pas satisfaite de la manière dont MANON ST-YVES, SERVICES COMPTABLES ET FINANCIERS INC. entend disposer de ses dossiers :

ORDONNER à MANON ST-YVES, SERVICES COMPTABLES ET FINANCIERS INC. de remettre, **dans les trente (30) jours suivant la réponse de l'Autorité**, tous ses dossiers à la personne et à l'endroit désignés par l'Autorité;

Et, par conséquent, que MANON ST-YVES, SERVICES COMPTABLES ET FINANCIERS INC. :

Cesse d'exercer ses activités;

La décision prend effet immédiatement.

Fait à Québec le 9 décembre 2014.

Mario Beaudoin
Directeur de la conformité

3.7.2 BDR

Les décisions prononcées par le Bureau de décision et de révision sont publiées à la section 2.2 du bulletin.

3.7.3 OAR

Veillez noter que les décisions rapportées ci-dessous peuvent faire l'objet d'un appel, selon les règles qui leur sont applicables.

3.7.3.1 Comité de discipline de la CSF

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-0978

DATE : Le 10 décembre 2014

LE COMITÉ : M ^e Janine Kean	Présidente
M ^{me} Dyan Chevrier, A.V.A., Pl. Fin.	Membre
M ^{me} Nacera Zergane	Membre

CAROLINE CHAMPAGNE, ès qualités de syndique de la Chambre de la sécurité financière

Partie plaignante

c.

GARY ROBERTSON, conseiller en sécurité financière, conseiller en assurance et rentes collectives et représentant de courtier en épargne collective (certificat numéro 129098 et BDNI numéro 1760971)

Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ ET SANCTION

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 142 DU CODE DES PROFESSIONS, LE COMITÉ A PRONONCÉ L'ORDONNANCE SUIVANTE :

- **Ordonnance de non-divulgence, de non-publication et de non-diffusion des pièces P-1 à P-34 et des renseignements permettant d'identifier les consommateurs.**

[1] Le 18 septembre 2014, le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière (le comité) s'est réuni au siège social de la Chambre, sis au 300, rue Léo-Pariseau, 26^e étage, à Montréal, pour procéder à l'audition de la plainte disciplinaire suivante portée contre l'intimé le 19 décembre 2012.

CD00-0978

PAGE : 2

[2] M^e Mathieu Cardinal représentait la plaignante alors que l'intimé était présent et représenté par M^e Martin Courville.

LA PLAINTE

A.P.

1. À Montréal, le ou vers le 7 mai 2001, l'intimé a fait souscrire à A.P. un investissement d'environ 34 520\$ auprès de Focus Management inc., sous la forme d'un prêt à terme de trois ans, alors qu'il n'y était pas autorisé en vertu de sa certification, contrevenant ainsi aux articles 9, 12, 13, 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 148, 149 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., c. V-1.1), 12 et 16 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (R.R.Q., c. D-9.2, r. 7.1);

H.P.

2. À Montréal, le ou vers le 13 juin 2002, l'intimé a fait souscrire à H.P. un investissement d'environ 50 750 \$ auprès de Focus Management inc., sous la forme d'un prêt à terme de trois ans, alors qu'il n'y était pas autorisé en vertu de sa certification, contrevenant ainsi aux articles 9, 12, 13, 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 148, 149 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., c. V-1.1), 12 et 16 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (R.R.Q., c. D-9.2, r. 7.1);

J.S.

3. À Montréal, le ou vers le 14 mai 2004, l'intimé a fait souscrire à J.S. un investissement d'environ 50 750 \$ auprès de Focus Management inc., sous la forme d'un prêt à terme de trois ans, alors qu'il n'y était pas autorisé en vertu de sa certification, contrevenant ainsi aux articles 9, 12, 13, 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 148, 149 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., c. V-1.1), 12 et 16 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (R.R.Q., c. D-9.2, r. 7.1);

B.G.

4. À Montréal, le ou vers le 15 octobre 2005, l'intimé a fait souscrire à B.G. un investissement d'environ 50 000 \$ auprès de Focus Management inc., sous la forme d'un prêt à terme de trois ans, alors qu'il n'y était pas autorisé en vertu de sa certification, contrevenant ainsi aux articles 9, 12, 13, 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 148, 149 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., c. V-1.1), 12 et 16 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (R.R.Q., c. D-9.2, r. 7.1);

K.M.

5. À Montréal, le ou vers le 15 décembre 2005, l'intimé a fait souscrire à K.M. un investissement d'environ 121 800 \$ auprès de Focus Management inc., sous la forme d'un prêt à terme de trois ans, alors qu'il n'y était pas autorisé en vertu de sa certification, contrevenant ainsi aux articles 9, 12, 13, 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 148, 149 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., c. V-1.1), 12 et 16 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (R.R.Q., c. D-9.2, r. 7.1).

CD00-0978

PAGE : 3

PLAIDOYER DE CULPABILITÉ

[3] M^e Courville a informé le comité que son client désirait enregistrer un plaidoyer de culpabilité à l'égard de la plainte portée contre lui, ce qu'il a fait par la suite.

[4] De plus, les parties ont annoncé qu'elles s'étaient entendues pour présenter des recommandations communes sur sanction.

LA PREUVE ET LES REPRÉSENTATIONS DES PARTIES SUR SANCTION

[5] M^e Cardinal a déposé de consentement la preuve documentaire et a résumé la trame factuelle entourant les infractions commises par l'intimé (P-1 à P-34). Voici les faits saillants.

[6] L'intimé a commencé sa carrière en juin 1978. Il détenait au moment des événements un certificat qu'il détient toujours en assurance de personnes, en assurance collective de personnes, ainsi qu'en courtage en épargne collective.

[7] Focus Management Inc. (Focus) n'a pas déposé de prospectus ou profité de visa de prospectus, ou encore bénéficié de dispense ou effectué un tel dépôt émis par la Commission des valeurs mobilières ou l'Autorité des marchés financiers (AMF).

[8] De plus, comme souligné par le procureur de la plaignante, dans l'affaire *Drury*¹, il est établi à l'égard de Focus :

[7] Le 21 décembre 2007, le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières rendait, à l'égard de Focus Management, une ordonnance de blocage, d'interdiction d'opérations sur valeur et d'interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs conformément à la *Loi sur les valeurs mobilières*.

[8] L'enquête a permis d'obtenir une liste de noms de conseillers auxquels un code était attribué. L'intimée y est identifiée comme conseiller auprès de Focus Management. Son numéro de téléphone ainsi que son adresse courriel s'y retrouvent également.

¹ *Champagne c. Drury*, CD00-0971, décision sur culpabilité et sanction, rendue le 4 octobre 2013.

CD00-0978

PAGE : 4

[9] L'intimé a fait souscrire les consommateurs à des placements dans Focus entre 2001 et 2005, alors qu'il était rattaché au cabinet Triglobal. Pour la plupart de ces investissements, les intérêts étaient payés annuellement, alors que pour d'autres, ils étaient composés et devaient être payés à la date d'échéance.

[10] L'intimé a entrepris de rembourser ses clients avant même que le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières rende l'ordonnance de blocage à l'égard de Focus, le 21 décembre 2007.

[11] La preuve est silencieuse concernant les commissions ou autres rémunérations qui auraient pu potentiellement être versées à l'intimé pour ces transactions.

[12] L'intimé, âgé de 65 ans, désire prendre sa retraite et entame un processus de vente de sa clientèle.

[13] Concernant les sanctions, M^e Cardinal a indiqué que les parties s'étaient entendues pour une radiation temporaire, pour une période d'un mois, sous chacun des cinq chefs d'accusation contenus à la plainte, à être purgés de façon concurrente.

[14] Il a en outre invoqué les facteurs suivants :

Aggravants

- a) La gravité objective des infractions;
- b) L'infraction d'exercer sans certification appelle une sanction sévère, soit généralement une radiation;
- c) L'expérience de l'intimé au moment des faits reprochés, qui accusait plus de dix ans d'expérience, de sorte qu'il aurait dû savoir et comprendre qu'il agissait à l'extérieur de sa certification;
- d) Les infractions se sont étalées sur une période de cinq ans et impliquent cinq consommateurs, donc revêtent un élément de redite;

CD00-0978

PAGE : 5

Atténuants

- a) Principalement, le remboursement fait par l'intimé à ses clients, qui s'élève à plus de 200 000 \$;
- b) Une reconnaissance implicite de sa faute qui découle de ce remboursement et répétée à la syndique de la Chambre de la sécurité financière (CSF);
- c) L'absence de bénéfice de ces activités;
- d) Le fait que l'intimé était rattaché au cabinet Triglobal qui encourageait la vente du produit Focus;
- e) La plaignante considère que l'intimé ne représente aucun risque de récidive dans les circonstances;
- f) L'excellente collaboration de l'intimé à l'enquête qui a été apportée sans aucune réticence;
- g) L'absence d'antécédent disciplinaire;
- h) L'enregistrement d'un plaidoyer de culpabilité.

[15] À l'appui des sanctions recommandées, M^e Cardinal a déposé et commentées trois décisions².

[16] Il a précisé que la décision rendue par la Cour du Québec dans l'affaire *Ledoux* avait énoncé qu'en l'absence de preuve de malhonnêteté, une radiation de six mois paraissait suffisante, contrairement à la radiation de 18 mois ordonnée par le comité. Dans cette affaire, il y avait eu perte financière par les consommateurs d'environ 160 000 \$.

[17] Dans l'affaire *Drury*, il y avait également perte financière par les consommateurs et la radiation d'un an faisait suite aux recommandations communes des parties.

² *Ledoux c. CSF*, 2011 QCCQ 15733, jugement de la Cour du Québec du 1^{er} décembre 2011; *Champagne c. Drury*, CD00-0971, décision sur culpabilité et sanction du 4 octobre 2013; *Champagne c. Koncevich*, CD00-0973, décision sur culpabilité et sanction du 22 novembre 2013.

CD00-0978

PAGE : 6

[18] Quant à la décision *Koncevich*, ces placements avaient été vendus par l'intimé qui avait également procédé à leur renouvellement. Alors qu'il ne s'agissait pas de représentations communes, et que la plaignante demandait une radiation de trois ans et l'intimé une amende de 25 000 \$, le comité a imposé à l'intimé une radiation de six mois. Toutefois, le préjudice pécuniaire s'élevait à environ 55 000 \$ et il n'y avait eu aucun remboursement.

[19] Enfin, le procureur de la plaignante a mentionné l'affaire *Pistilli*³, dans laquelle le comité a condamné en 2008 l'intimé à des amendes totalisant 24 000 \$ considérant que les clients avaient obtenu une compensation monétaire.

[20] En l'espèce, les parties ont également recommandé la condamnation de l'intimé au paiement des débours.

[21] Quant à la publication de l'avis de la décision de radiation, M^e Courville a demandé une dispense aux motifs suivants :

- a) l'intimé est âgé de 65 ans;
- b) les consommateurs impliqués dans la plainte sont toujours ses clients, ce qui démontre qu'il n'y avait pas eu bris du lien de confiance envers lui;
- c) à l'exception d'un consommateur qui n'a accepté qu'un remboursement partiel, refusant de faire porter uniquement à l'intimé le risque de cet investissement, se considérant également partie prenante à ce risque, l'intimé a remboursé ses clients dès l'automne 2007, et ce, antérieurement à l'ordonnance de blocage rendue par le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières à l'égard de Focus. Ceci illustre le professionnalisme de l'intimé qui a agi sans délai.

³ *Thibault c. Pistilli*, CD00-0655, décision sur culpabilité et sanction rendue le 6 juin 2008.

CD00-0978

PAGE : 7

ANALYSE ET MOTIFS

[22] En offrant un investissement hors de son champ de compétence, l'intimé a passé outre, de façon évidente, à l'exigence de compétence et de professionnalisme que lui impose la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et le *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières*, mises en place pour la protection du public.

[23] Cette infraction est grave et porte directement atteinte à la profession. En conséquence du plaidoyer de culpabilité, le comité déclarera l'intimé coupable sous chacun des cinq chefs de la plainte portée contre lui.

[24] Le comité a analysé de façon attentive les faits et circonstances, ainsi que le contexte particulier tel que décrits par les parties et est d'avis qu'une sanction de radiation s'impose dans les circonstances. Certes, la radiation pour une période d'un mois sous chacun des chefs suggérée par les parties, comparée à celles ordonnées par le comité au cours des dernières années sur des infractions de même nature, paraît clémente.

[25] Comme maintes fois rapportées, « la sanction imposée par le Comité de discipline doit coller aux faits du dossier. Chaque cas est un cas d'espèce »⁴.

[26] Dans le cas de vente de produits non-couverts par la certification du représentant, les clients sont privés d'un recours auprès du Fonds d'indemnisation des services financiers. Toutefois, en l'espèce, l'intimé a indemnisé ses clients de son propre chef, et ce, avant même que les autorités interviennent au sujet de ce produit, de sorte qu'ils n'ont pas ou ont peu subi de préjudice pécuniaire, contrairement à la plupart

⁴ *Pigeon c. Daigneault*, [2003] R.J.Q. 1090 (C.A.), paragraphe 37.

CD00-0978

PAGE : 8

de ceux impliqués dans les décisions rendues par le comité sur des infractions de même nature. Le présent dossier se rapproche en ce sens de l'affaire *Pistilli* citée par la plaignante, dans laquelle il y a eu remboursement et l'intimé a été condamné seulement au paiement d'une amende.

[27] L'intimé n'a pas non plus agi par malhonnêteté. D'ailleurs, ses clients continuent de lui faire confiance et de faire affaire avec celui-ci. Il est âgé de 65 ans et après une carrière de plus de 24 années, a entrepris la vente de sa clientèle afin de prendre sa retraite incessamment.

[28] En vertu des principes émis par la Cour d'appel du Québec dans l'arrêt *Douglas*⁵, et importés en droit disciplinaire, le comité ne doit s'écarter des recommandations communes des parties que s'il les juge inappropriées, déraisonnables, contraires à l'intérêt public, ou si elles lui paraissent discréditer l'administration de la justice. Ainsi, le comité doit faire preuve d'une grande prudence avant de se dissocier de celles-ci.

[29] En conséquence, le comité donnera suite aux recommandations communes des parties et ordonnera la radiation temporaire de l'intimé pour une période d'un mois sous chacun des cinq chefs.

[30] En ce qui concerne la publication de l'avis d'une décision de radiation, le Tribunal des professions rappelait dans l'affaire *Rousseau*, les principes applicables relativement à cette question :

[80] Il sied de rappeler que l'objectif poursuivi par la publication d'un avis d'une décision imposant une radiation temporaire, est d'informer le public qui a recours aux services d'un professionnel en particulier ainsi que tous les autres membres de la même profession, que le type de reproches formulés dans une affaire donnée est considéré

⁵ R. c. *Douglas*, jugement de la Cour d'appel du Québec de 2002, 162 C.C.C. 3rd (37).

CD00-0978

PAGE : 9

comme une infraction grave et qu'un tel manquement aux obligations déontologiques ne peut être toléré et qu'il ne le sera pas.⁶

[31] Par conséquent, en l'absence de preuve de circonstances exceptionnelles et compte tenu des objectifs de la protection du public et d'exemplarité rattachés à l'avis de publication, le comité considère qu'il y a lieu d'ordonner la publication en l'espèce. Il s'agit de la conséquence pour tous les professionnels soumis à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*.

PAR CES MOTIFS, le comité de discipline :

PREND ACTE du plaidoyer de culpabilité de l'intimé sous chacun des cinq chefs d'accusation portés contre lui;

DÉCLARE l'intimé coupable sous chacun des cinq chefs d'accusation mentionnés à la plainte.

ET PROCÉDANT SUR SANCTION :

ORDONNE, pour chacun des chefs d'accusation¹ à 5, la radiation temporaire de l'intimé comme membre de la Chambre de la sécurité financière et ce, pour une période d'un mois, à être purgée de façon concurrente;

⁶ *Rousseau c. Ingénieurs*, 2005 QCTP 41, jugement du Tribunal des professions, 10 juin 2005, paragr. 80.

CD00-0978

PAGE : 10

ORDONNE à la secrétaire du comité de discipline de faire publier, aux frais de l'intimé, un avis de la présente décision dans un journal circulant dans le lieu où ce dernier a eu son domicile professionnel et dans tout autre lieu où il a exercé ou pourrait exercer sa profession conformément aux dispositions de l'alinéa 5 de l'article 156 du *Code des professions* (RLRQ, c. C-26).

CONDAMNE l'intimé au paiement des débours, conformément aux dispositions de l'article 151 du *Code des professions* (RLRQ, c. C-26);

(s) Janine Kean

M^e Janine Kean

Présidente du comité de discipline

(s) Dyan Chevrier

M^{me} Dyan Chevrier, A.V.A., Pl. Fin.

Membre du comité de discipline

(s) Nacera Zergane

M^{me} Nacera Zergane

Membre du comité de discipline

M^e Mathieu Cardinal
BÉLANGER LONGTIN, s.e.n.c.r.l.
Procureurs de la partie plaignante

M^e Martin Courville
DE CHANTAL D'AMOUR FORTIER, s.e.n.c.r.l.
Procureurs de la partie intimée

Date d'audience : Le 18 septembre 2014
COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-1020

DATE : Le 24 novembre 2014

LE COMITÉ : M ^e Janine Kean	Présidente
M ^{me} Monique Puech	Membre
M. Bruno Therrien, Pl. Fin.	Membre

CAROLINE CHAMPAGNE, ès qualités de syndique de la Chambre de la sécurité financière

Partie plaignante

c.

JEAN-FRANÇOIS ST-JEAN, conseiller en sécurité financière (numéro de certificat 172210)

Partie intimée

DÉCISION SUR SANCTION

[1] Le 2 octobre 2014, le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière (le comité) s'est réuni au siège social de la Chambre, sis au 300, rue Léo-Pariseau, 26^e étage, à Montréal, pour procéder à l'audition sur sanction, suite à la décision sur culpabilité rendue le 12 mai 2014.

[2] La plaignante était représentée par M^e Sylvie Poirier, l'intimé était toutefois absent même si dûment convoqué.

CD00-1020

PAGE : 2

[3] Après avoir attendu un certain temps, le comité a autorisé la plaignante à procéder sur sanction, l'intimé ayant fait défaut de se présenter tant aux audiences sur la requête en radiation provisoire que sur la culpabilité.

REPRÉSENTATIONS DE LA PLAIGNANTE

[4] Après avoir produit une attestation du droit de pratique de l'intimé datée du 8 septembre 2014 (SP-1), M^e Poirier a rappelé les trois catégories d'infractions dont l'intimé a été trouvé coupable et qui impliquent une seule consommatrice, L.L. Ensuite, elle a fait part des recommandations de la plaignante sur sanction et a soumis une série de décisions¹ qu'elle a commentées.

[5] Pour chacun des chefs d'accusation 1 à 6 : reprochant de s'être placé en conflit d'intérêts en empruntant, au cours d'une période d'à peine trois mois, 18 850 \$ à sa cliente L.L. sous la forme de contrats de prêt, elle a recommandé :

- La radiation temporaire de l'intimé pour une période de cinq ans sous chacun de ces chefs, à être purgée de façon concurrente;

[6] Pour chacun des chefs d'accusation 7 à 14, reprochant de s'être approprié les sommes ainsi empruntées en faisant défaut de rembourser aux échéances L.L. et ce, malgré ses demandes répétées, elle a suggéré :

¹ *Champagne c. Pana*, CD00-0956, décision sur culpabilité du 20 juin 2013 et décision sur sanction du 5 décembre 2013; *Champagne c. Shahid*, CD00-0781, décision sur culpabilité et sanction du 21 septembre 2010; *Thibault c. Bergeron*, CD00-0682, décision sur culpabilité et sanction du 21 février 2008; *Champagne c. Turcotte*, CD00-0933, décision sur culpabilité et sanction du 5 avril 2013; *Champagne c. Laliberté*, CD00-0801, décision sur culpabilité et sanction du 22 février 2011; *Champagne c. Chevrier*, CD00-0914, décision sur culpabilité et sanction du 26 octobre 2012; *Champagne c. Fournier*, CD00-0833, décision sur culpabilité et sanction du 11 juillet 2011; *Champagne c. Thibault*, CD00-0860, décision sur culpabilité du 15 octobre 2013 et décision sur sanction du 2 juillet 2014; *Champagne c. Messier*, CD00-0927, décision sur culpabilité du 21 novembre 2012 et décision sur sanction du 25 septembre 2014.

CD00-1020

PAGE : 3

- La radiation permanente de l'intimé;

[7] Pour le chef d'accusation 15, reprochant d'avoir fait de fausses représentations à L.L., au moment de la souscription d'une police d'assurance vie universelle sur sa vie, en se désignant bénéficiaire, et ce, à son insu, la plaignante a proposé :

- La radiation temporaire de l'intimé pour une période d'au moins un an, à être purgée de façon concurrente.

[8] En plus de demander la publication de la décision et la condamnation de l'intimé au paiement des déboursés, M^e Poirier a réclamé une ordonnance de remboursement des sommes appropriées.

[9] Enfin, au titre des facteurs atténuants et aggravants, M^e Poirier a invoqué :

Atténuants

- a) L'absence d'antécédent disciplinaire signalant par ailleurs que l'intimé n'a obtenu son certificat que cinq ans avant les faits reprochés;
- b) L'implication d'une seule victime, mais invitant toutefois à considérer cet élément avec prudence étant donné les gestes reprochés et la grande vulnérabilité de la cliente et de son époux.

Aggravants

- a) La gravité objective indéniable des infractions commises;
- b) L'entière responsabilité de l'intimé, étant le seul auteur et acteur;
- c) La préméditation et planification des actes commis pour son seul bénéfice;
- d) La répétition des gestes sur une période de neuf mois;
- e) La grande vulnérabilité de la consommatrice;
- f) L'abus de confiance exercé par l'intimé;
- g) Sa conduite frauduleuse et sans scrupule profitant de son peu de connaissances et inexpérience en technologie;
- h) Le préjudice pécuniaire important subi par L.L., lequel s'ajoute aux nombreux autres préjudices découlant du stress subi, de la déception à l'égard d'une

CD00-1020

PAGE : 4

personne en qui elle avait pleine confiance ainsi que des conséquences sur sa vie personnelle et financière;

- i) L'atteinte à l'image de la profession qui ébranle la confiance des consommateurs;
- j) Le risque de récidive très élevé.

Subjectifs

- a) L'âge de l'intimé qui est de 35 ans;
- b) L'expérience d'à peine cinq ans de l'intimé qui cependant se révèle non pertinente étant donné la nature des infractions;
- c) L'absence d'expression de regrets ou de remords, l'intimé ayant plutôt eu recours à toutes sortes d'astuces pour éviter de se présenter devant le comité dont la décision sur culpabilité fait brièvement état;
- d) L'existence d'une enquête policière à son endroit, les infractions étant de nature criminelle.

ANALYSE ET MOTIFS

[10] Comme relaté dans la décision sur culpabilité² l'intimé a abusé de la confiance de sa cliente et profité de sa naïveté pour lui emprunter à ses fins personnelles différentes sommes d'argent totalisant 18 850 \$, dont il a remboursé potentiellement 5 598,20 \$ selon la preuve prépondérante et les représentations de la plaignante sur sanction³.

[11] Pour ce faire, l'intimé a obtenu l'accès aux comptes bancaires de sa cliente et aux deux cartes de crédit qu'il avait obtenu au nom de cette dernière. Il se rendait chez elle jusqu'à trois fois par semaine. Il a également fait retirer à sa cliente 10 000 \$ de son REER qui ont, une fois les impôts prélevés, laissé un solde de 7 000 \$ inclus dans les emprunts contractés par l'intimé.

² Paragraphes 16 et 18.

³ Lettre de M^e Poirier datée du 7 novembre 2014.

CD00-1020

PAGE : 5

[12] Nous pouvons certes nous demander quel était son dessein en faisant souscrire à sa cliente une assurance vie se désignant lui-même bénéficiaire de ladite police et ce, à son insu. Comme M^e Poirier l'a mentionné, ces derniers gestes commis par l'intimé démontrent le peu de scrupules dont il a fait preuve.

[13] Le comité adhère entièrement aux représentations sur sanction qui lui ont été faites par M^e Poirier et estime, comme elle, que les faits dans l'affaire *Pana* sont ceux qui présentent le plus de similitudes avec ceux en l'espèce. Tant madame Pana que l'intimé ont fait preuve de peu de scrupules en profitant de la grande vulnérabilité de leurs clients à qui ils se sont d'abord présentés comme leurs amis ou presque leurs « sauveurs » pour mieux abuser de leur confiance et s'approprier leurs avoirs à leurs fins personnelles.

[14] Aussi, le comité convient, étant donné le contexte des infractions qui rend manifeste l'intention malveillante et la malhonnêteté de l'intimé, que le peu d'expérience de celui-ci au moment des infractions ainsi que le fait qu'une seule consommatrice soit impliquée ne peuvent être retenus comme facteurs atténuants, ce qui ne laisse que l'absence d'antécédent disciplinaire à ce chapitre.

[15] Considérant notamment l'existence d'un seul facteur atténuant, les nombreux facteurs aggravants dont l'indéniable préméditation et répétition des actes commis sur une période de neuf mois ainsi que tous les faits entourant cette affaire, le comité donnera suite aux recommandations de la plaignante. Ces sanctions se trouvent à l'intérieur des paramètres des décisions rendues à l'égard d'infractions de même nature et constituent, de l'avis du comité, des sanctions justes et appropriées dans les circonstances.

CD00-1020

PAGE : 6

[16] Eu égard à l'ordonnance de remboursement réclamée par la plaignante, le comité ordonnera à l'intimé de rembourser à L.L., 13 251,80 \$, représentant le total de l'argent emprunté duquel ont été soustraits, selon la preuve prépondérante, les remboursements faits par l'intimé ou à son profit. Toutefois, le comité estime qu'il ne peut inclure à ce dernier les intérêts découlant des nombreuses transactions dont l'intimé a profité tant sur les cartes de crédit que sur la marge de crédit de L.L., en l'absence d'une preuve claire et non ambiguë à cet égard.

[17] Enfin, le comité ordonnera également la publication de la décision et condamnera l'intimé au paiement des débours.

PAR CES MOTIFS, le comité de discipline :

ORDONNE, sous chacun des chefs 1 à 6, la radiation temporaire de l'intimé comme membre de la Chambre de la sécurité financière et ce, pour une période de cinq ans, à être purgée de façon concurrente;

ORDONNE, sous chacun des chefs 7 à 14, la radiation permanente de l'intimé comme membre de la Chambre de la sécurité financière;

ORDONNE à l'intimé de rembourser à la consommatrice M^{me} Lise Lafrenière, 13 251,80 \$;

ORDONNE, sous le chef 15, la radiation temporaire de l'intimé comme membre de la Chambre de la sécurité financière et ce, pour une période d'un an à être purgée de façon concurrente;

CD00-1020

PAGE : 7

ORDONNE à la secrétaire du comité de discipline de faire publier, aux frais de l'intimé, un avis de la présente décision dans un journal circulant dans le lieu où ce dernier a eu son domicile professionnel et dans tout autre lieu où il a exercé ou pourrait exercer sa profession conformément aux dispositions de l'alinéa 5 de l'article 156 du *Code des professions* (RLRQ, c. C-26);

CONDAMNE l'intimé au paiement des débours conformément aux dispositions de l'article 151 du *Code des professions* (RLRQ, c. C-26).

(s) Janine Kean
M^e Janine Kean
Présidente du comité de discipline

(s) Monique Puech
M^{me} Monique Puech
Membre du comité de discipline

(s) Bruno Therrien
M. Bruno Therrien, Pl. Fin.
Membre du comité de discipline

M^e Sylvie Poirier
BÉLANGER LONGTIN, s.e.n.c.r.l.
Procureurs de la partie plaignante

M. Jean-François Saint-Jean
Absent et non représenté.

Date d'audience : Le 2 octobre 2014

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-1010

DATE : 31 octobre 2014

LE COMITÉ : M ^e Janine Kean	Présidente
M ^{me} Monique Puech	Membre
M. Louis Georges Boily, Pl. Fin.	Membre

CAROLINE CHAMPAGNE, ès qualités de syndique de la Chambre de la sécurité financière

Partie plaignante

c.

PIERRE ERIC BRUNEAU, numéro de certificat 150797

Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ ET SANCTION

[1] Le 4 mars 2014, le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière (le comité) s'est réuni à la Commission des lésions professionnelles, sise au 500, boul. René-Lévesque Ouest, 18^e étage, salle 18.114, à Montréal, pour procéder à l'audition de la plainte disciplinaire suivante portée contre l'intimé.

LA PLAINTÉ

F.C.

1. Dans la province de Québec, le ou vers le 20 août 2010, l'intimé a soumis à Industrielle Alliance une demande de modification de la police numéro 0440216421 de sa cliente F.C. sans fournir le formulaire de signatures requis et qu'il est d'usage de lui fournir, contrevenant ainsi aux articles 34 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, chapitre D-9.2, r.3);

CD00-1010

PAGE : 2

2. Dans la province de Québec, le ou vers le 12 août 2011, l'intimé a soumis à Industrielle Alliance une demande de modification de la police numéro 0440216421 sans l'autorisation de sa cliente F.C., contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (RLRQ, chapitre D-9.2), 11, 34 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, chapitre D-9.2, r.3);
3. Dans la province de Québec, le ou vers le 12 août 2011, l'intimé n'a pas subordonné son intérêt personnel à celui de sa cliente F.C. en soumettant une demande de modifications de la police numéro 0440216421, afin de bénéficier des avantages d'un concours de ventes interne, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (RLRQ, chapitre D-9.2), 11, 18 et 19 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, chapitre D-9.2, r.3);

M.V. et Y.L.

4. Dans la province de Québec, le ou vers le 22 octobre 2010, l'intimé a soumis à Industrielle Alliance une demande de modifications de la police numéro 0042177636 de ses clients M.V. et Y.L. sans fournir le formulaire de signatures requis et qu'il est d'usage de lui fournir, contrevenant ainsi aux articles 34 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, chapitre D-9.2, r.3);
5. Dans la province de Québec, le ou vers le 9 mai 2011, l'intimé a soumis à Industrielle Alliance une demande de modifications de la police numéro 0042177636 de ses clients M.V. et Y.L. sans fournir le formulaire de signatures requis et qu'il est d'usage de lui fournir, contrevenant ainsi aux articles 34 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, chapitre D-9.2, r.3);
6. Dans la province de Québec, le ou vers le 23 juin 2011, l'intimé a soumis à Industrielle Alliance une demande de modifications de la police numéro 0042177636 de ses clients M.V. et Y.L. sans fournir le formulaire de signatures requis et qu'il est d'usage de lui fournir, contrevenant ainsi aux articles 34 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, chapitre D-9.2, r.3);

ABC inc.

7. Dans la province de Québec, le ou vers le 11 décembre 2010, l'intimé a soumis à Industrielle Alliance une demande de modifications de la police numéro 0048415253 sans l'autorisation de sa cliente ABC inc., contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (RLRQ, chapitre D-9.2), 11, 34 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, chapitre D-9.2, r.3);
8. Dans la province de Québec, entre vers les 11 décembre 2010 et 11 janvier 2011, l'intimé a fourni de faux renseignements à l'assureur Industrielle Alliance au sujet d'une demande de modification de la police numéro 0048415253 de sa cliente ABC inc., en indiquant avoir fait « les arrangements pour l'examen médical/paramédical » et avoir reçu des instructions du client d'annuler la « Demande de modifications », contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (RLRQ, chapitre D-9.2), 34 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, chapitre D-9.2, r.3);

CD00-1010

PAGE : 3

9. Dans la province de Québec, le ou vers le 5 août 2011, l'intimé a soumis à Industrielle Alliance une demande de modifications de la police numéro 0048415253 sans l'autorisation de sa cliente ABC inc., contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (RLRQ, chapitre D-9.2), 11, 34 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, chapitre D-9.2, r.3);
10. Dans la province de Québec, le ou vers le 5 août 2011, l'intimé n'a pas subordonné son intérêt personnel à celui de sa cliente ABC inc. en soumettant une demande de modifications de la police numéro 0048415253, afin de bénéficier des avantages d'un concours de ventes interne, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (RLRQ, chapitre D-9.2), 11, 18 et 19 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, chapitre D-9.2, r.3);

P.L.

11. Dans la province de Québec, le ou vers le 17 juin 2011, l'intimé a soumis à Industrielle Alliance une demande de modifications de la police numéro 0434148421 de son client P.L. sans fournir le formulaire de signatures requis et qu'il est d'usage de lui fournir, contrevenant ainsi aux articles 34 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, chapitre D-9.2, r.3);

DEF inc.

12. Dans la province de Québec, le 30 juin 2011, l'intimé a soumis à Industrielle Alliance une demande de modifications de la police numéro 0440519245 de sa cliente DEF inc. sans fournir le formulaire de signatures requis et qu'il est d'usage de lui fournir, contrevenant ainsi aux articles 34 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, chapitre D-9.2, r.3).

[2] L'intimé, qui était présent, se représentait seul alors que la plaignante était représentée par M^e Jeanine Guindi.

PLAIDOYER DE CULPABILITÉ

[3] Après production de l'attestation de droit de pratique de l'intimé (P-1), l'intimé a enregistré un plaidoyer de culpabilité sous chacun des douze chefs contenus à la plainte, et ce, conformément à ce qu'il avait indiqué dans sa lettre du 3 octobre 2013 (P-2).

CD00-1010

PAGE : 4

[4] Dans cette lettre, l'intimé reconnaît avoir commis les gestes reprochés et indique qu'il n'exerce plus dans le domaine depuis le mois de novembre 2011 et n'avoir nullement l'intention d'y revenir. Il y explique qu'il a commis ces erreurs alors qu'il souffrait de dépression non diagnostiquée due à un «surmenage de travail» et à ses obligations personnelles.

[5] Ensuite, M^e Guindi a déposé, de consentement avec l'intimé, une preuve documentaire, dont l'enregistrement de la rencontre tenue le 26 septembre 2012 entre l'intimé et les enquêteurs du bureau de la syndique. Elle a précisé que la plainte repose sur les aveux de l'intimé. Elle n'a fait entendre aucun témoin.

[6] Pour sa part, l'intimé, dûment assermenté, a témoigné du contexte factuel des infractions et fourni ses explications.

[7] Le comité a subséquemment entendu leurs représentations sur sanction et pris le tout en délibéré.

[8] Toutefois, en septembre 2014, avant de finaliser sa décision, le comité a constaté que les parties avaient omis de lui fournir des représentations à l'égard d'un chef d'accusation. Afin qu'elles complètent leurs représentations, une audience téléphonique s'est tenue le 8 octobre et s'est poursuivie le 20 octobre 2014, après quoi le comité a poursuivi le délibéré.

LA PREUVE

[9] L'intimé détenait un certificat dans la discipline de l'assurance de personnes du 13 février 2002 au 11 janvier 2012 et a exercé tout ce temps au sein du cabinet Industrielle Alliance Assurances et Services Financiers inc. (IA) (P-1).

CD00-1010

PAGE : 5

[10] La demande d'enquête auprès de la Chambre de la sécurité financière (CSF) a été portée par IA, après qu'elle ait procédé, le 22 décembre 2011, à la rupture de son contrat avec l'intimé.

[11] M^e Guindi a expliqué que, pour les chefs 1, 4, 5, 6, 8, 11 et 12 reprochant de ne pas avoir fourni les formulaires de signatures à l'assureur, l'intimé a fait défaut de les joindre à la proposition même si ses clients les avaient bel et bien signés.

[12] En ce qui concerne les chefs 2, 7 et 9 reprochant d'avoir soumis des demandes sans l'autorisation du client, M^e Guindi a précisé que, dans le cas du deuxième chef, l'intimé a utilisé en 2011 le formulaire signé l'année précédente en changeant seulement l'année plutôt que de refaire signer la cliente et a négligé de prendre connaissance de ses nouvelles instructions de ne pas demander de modifications.

[13] Elle a indiqué qu'IA verse les commissions aux représentants dès le dépôt d'une proposition et non une fois que celle-ci est émise et placée, comme c'est généralement le cas pour les autres assureurs.

[14] Quoique les propositions soient remplies électroniquement, le représentant peut conserver le formulaire de signature quelques jours plutôt que de l'acheminer à l'assureur en même temps que la proposition.

[15] Bon nombre des modifications ont été soumises dans le cadre du concours du président qui se tient chaque année habituellement entre les mois d'août et octobre.

[16] Pour sa part, l'intimé a témoigné qu'il a retenu les formulaires de signature quand les clients étaient incertains et désiraient y réfléchir davantage. Or, ceux-ci ont décidé

CD00-1010

PAGE : 6

de ne pas procéder aux demandes de modifications notamment, dans le cas du chef 12, en raison de la surprime exigée.

[17] Il n'a jamais encaissé les chèques des clients même s'il envoyait électroniquement les demandes de modifications des polices à l'assureur.

[18] L'intimé a ajouté qu'au moment de la rupture de son contrat, il négociait avec une maison de courtage en assurances, ne désirant plus exercer en tant que représentant au sein d'IA.

[19] Selon l'intimé, pour les propositions ou modifications transmises dans le cadre du concours du président, bon nombre de représentants faisaient de même pour mousser les résultats de leur agence (C-1). Aussi, de l'avis de l'intimé, le bureau avait sa part de responsabilité en ne retirant pas la proposition alors que le formulaire était manquant. Il n'était pas le seul à en tirer profit puisque le directeur des ventes, au courant de la retenue des formulaires de signature, ne les acheminait pas afin de profiter du concours du président puisqu'il en tirait des avantages, tout comme d'ailleurs le directeur de l'agence.

[20] Il a relaté qu'à peine deux ans après avoir débuté comme représentant au sein d'IA, il a été nommé directeur des ventes. Même s'il devait avoir accumulé au moins trois ans d'exercice afin d'agir comme maître de stage, il assistait les futurs représentants lors des rencontres avec les clients et le directeur de succursale signait comme maître de stage.

[21] Il est redevenu simple représentant quand le bureau de Laval a été scindé pour créer l'agence de Chomedey et celle de Laval Ouest. Plusieurs années plus tard, il a acquis la clientèle de son père décédé. Après avoir de nouveau accepté d'être

CD00-1010

PAGE : 7

directeur des ventes, il a vendu cette clientèle et d'autres acquises de divers représentants. Or, un peu plus tard, celui qui l'avait approché pour occuper ce dernier poste a pris sa retraite. À la suite d'une mésentente avec le directeur subséquent, il est redevenu simple représentant.

[22] À partir de l'automne 2011 jusqu'au début de 2012, l'intimé a été mis en congé de maladie, ne suffisant plus à la tâche après l'achat de deux clientèles de plus de 700 clients, sans compter les difficultés vécues avec IA.

[23] Il a ainsi perdu sa maison et a dû déclarer une faillite personnelle dont il a été vraisemblablement libéré au mois de septembre 2014.

REPRÉSENTATIONS DES PARTIES SUR SANCTION

[24] M^e Guindi a souligné que les faits reprochés avaient été commis non seulement durant la tenue du concours du président, mais également à d'autres moments de l'année et a déposé une lettre d'IA datée du 6 novembre 2012 précisant les périodes du concours du président (SP-1).

[25] IA y indique également qu'au moment de son départ, l'intimé avait une dette de 17 381,49 \$ qu'il a remboursée vers le 18 avril 2012 à même un retrait d'un placement REER détenu chez IA. M^e Guindi a ajouté qu'aucune poursuite civile n'a été intentée par IA contre l'intimé ni inversement.

[26] Elle a ensuite mentionné les facteurs aggravants et atténuants tant objectifs que subjectifs suivants :

CD00-1010

PAGE : 8

Aggravants

- a) La gravité objective des infractions qui touchent la relation de confiance devant exister entre le représentant et son client, ajoutant que le représentant ne pouvait utiliser le prétexte d'un concours pour adopter une pratique inadéquate, ses obligations devant prévaloir en toutes circonstances;
- b) L'expérience d'environ huit ans de l'intimé au moment des faits reprochés;
- c) Le caractère répétitif des fautes commises à l'égard des cinq clients sur une période d'une année;
- d) Les commissions recherchées par l'intimé, et ce, même s'il les a remboursées à l'assureur;

Atténuants

- a) L'excellente collaboration de l'intimé à l'enquête;
- b) La reconnaissance par l'intimé de sa faute à la première occasion et l'enregistrement d'un plaidoyer de culpabilité;
- c) L'absence de préjudice pécuniaire pour les consommateurs;
- d) L'absence d'intention malhonnête ou frauduleuse;
- e) L'absence d'antécédent disciplinaire;
- f) L'absence de risque de récidive, d'autant plus que l'intimé a indiqué ne pas vouloir exercer dans le domaine;
- g) Le remboursement des commissions par l'intimé à l'assureur.

[27] En conséquence, la plaignante a recommandé les sanctions suivantes :

- a) Pour chacun des chefs 1, 4, 5, 6, 8, 11 et 12 (défaut de fournir les formulaires de signatures et/ou les renseignements d'usage à l'assureur) :
 - Une radiation temporaire de l'intimé pour une période d'un an sous chacun de ces chefs, à être purgée de façon concurrente, à partir de la demande de renouvellement du certificat par l'intimé;
- b) Pour chacun des chefs 2, 7 et 9 (les transactions effectuées sans l'autorisation du client) :
 - le paiement d'une amende de 5 000 \$ sous chacun de ces chefs, pour un total de 15 000 \$;

CD00-1010

PAGE : 9

- c) Pour chacun des chefs 3 et 10 (ne pas avoir subordonné son intérêt à celui de son client) :
- La radiation temporaire de l'intimé pour une période de deux ans sous chacun de ces chefs, à être purgée de façon concurrente.

[28] De plus, elle a réclamé la publication de la décision et la condamnation de l'intimé au paiement des déboursés.

[29] À l'appui, M^e Guindi a déposé quatre décisions¹ dont celles rendues dans les affaires *Platis* et *Exilus* pour les chefs reprochant de ne pas avoir fourni les formulaires de signatures à l'assureur et celles de *Paquin Varennes* et *Cossette* pour les chefs reprochant d'avoir effectué des transactions sans autorisation des clients. Quant aux chefs de ne pas avoir subordonné son intérêt, elle s'est inspirée des affaires *Exilus* et *Cossette*.

[30] Questionnée à savoir si la plaignante avait tenu compte du principe de la globalité des sanctions, M^e Guindi a mentionné n'avoir été mise au courant de la faillite de l'intimé que lorsqu'elle lui a fait part des sanctions proposées par sa cliente. Elle a dit consentir toutefois à toute demande de délai pour acquitter les amendes pourvu qu'il ne dépasse pas 36 mois.

[31] Pour sa part, l'intimé a précisé que, ne possédant pas d'autres épargnes, il a dû retirer de ses REER bien plus que les 17 381,49 \$ remboursés à IA, étant donné l'impôt retenu à la source lors de tels retraits.

¹ *Champagne c. Platis*, CD00-0882, décision sur culpabilité et sanction du 16 avril 2012; *Champagne c. Exilus*, CD00-00899, décision sur culpabilité du 9 mai 2012 et décision sur sanction du 3 janvier 2013; *Lelièvre c. Paquin Varennes*, CD00-0873, décision sur culpabilité du 29 mars 2012 et décision sur sanction du 27 août 2012; *Champagne c. Cossette*, CD00-0928, décision sur culpabilité et sanction du 7 janvier 2013.

CD00-1010

PAGE : 10

[32] À même la dette alléguée, il y avait des commissions et bonis d'environ 14 000 \$ liés à une assurance détenue par un de ses amis qui a changé de représentant et même d'assureur à la suite des événements que l'intimé a vécus avec IA.

[33] Aussi, l'intimé conteste être toujours débiteur de commissions reçues à la suite de contrats annulés avant la période de trois ans de leur entrée en vigueur ou remplacés tel qu'allégué dans la lettre d'IA produite par la plaignante.

[34] Il a investi près de 100 000 \$ pour l'acquisition de sa dernière clientèle et, en raison de la rupture de son contrat, il lui a été interdit de la conserver. Néanmoins, IA a distribué sa clientèle à d'autres représentants sans qu'aucune compensation ne lui soit versée. Habituellement, ces représentants rencontrent les clients et leur proposent un remplacement de police ayant pour effet d'annuler les contrats précédents ainsi que leur procurer des commissions.

[35] À partir de la rupture de son contrat en octobre 2011, bien qu'il n'ait perçu aucun revenu, il a été obligé de verser 145 \$ par semaine en primes d'assurance collective.

[36] Il possédait près de 50 000 \$ en REER avant de rembourser IA, mais il ne lui en reste presque rien aujourd'hui.

[37] Depuis le printemps 2012, il occupe un poste de représentant commercial en développement de clientèle pour une entreprise d'environnement. Il n'a pas l'intention de retourner dans le domaine des finances, préférant travailler sur la route plutôt que dans un bureau. Il a deux enfants âgés de 14 et 12 ans et est le principal soutien de famille. Son épouse est retournée sur le marché du travail, après plus de 14 ans, ayant souffert d'une maladie grave toutes ces années. Toutefois, n'ayant pu maintenir

CD00-1010

PAGE : 11

sa formation à jour, elle ne reçoit que 12 000 \$ annuellement. Pour sa part, il gagne environ 44 000 \$ par année incluant l'avantage tiré d'une voiture fournie.

[38] À l'égard des décisions citées par la procureure de la plaignante, l'intimé a noté que deux des décisions soumises impliquaient le même assureur pour des infractions commises dans le contexte du concours du président.

[39] Il a dit avoir saisi la leçon à retenir de cette expérience laquelle a eu de lourdes conséquences tant sur sa santé, sa vie personnelle et professionnelle que sur sa situation financière. Dans le cadre de la faillite, il verse 200 \$ mensuellement jusqu'en août 2014. Il a dû emprunter à sa mère 15 000 \$ qu'il s'est engagé à lui rembourser, une fois libéré de sa faillite. Sa capacité d'emprunter est faible, voire impossible pour encore plusieurs années. Il ne voit pas comment il pourrait acquitter des amendes.

ANALYSE ET MOTIFS

[40] L'intimé a plaidé coupable sous chacun des chefs d'accusation de la plainte portée contre lui. En conséquence, le comité donnera acte à ce plaidoyer et le déclarera coupable sous chacun de ces chefs d'accusation.

[41] Au chapitre des sanctions, il est bien connu que la sanction en droit disciplinaire ne doit pas avoir comme objectif de punir le représentant, mais de protéger le public. Ce dernier doit être protégé à l'égard de représentants qui transgressent les règles de conduite applicables même si, comme en l'espèce, il y a absence notamment de malhonnêteté et de préjudice pécuniaire subis par les consommateurs. La sévérité des sanctions doit néanmoins être ajustée en conséquence.

CD00-1010

PAGE : 12

[42] Les infractions commises se sont échelonnées sur une période d'environ un an, période durant laquelle l'intimé souffrait de surmenage et de problèmes personnels qui l'ont conduit à un congé de maladie à l'automne 2011, et ce, après près de dix ans d'exercice bien rempli.

[43] Au titre notamment des facteurs atténuants, l'intimé en est à sa première offense. Il a reconnu ses gestes à la première occasion et plaidé coupable. Selon la plaignante, l'intimé a permis, ayant fourni sa pleine collaboration à l'enquête, de constituer le contexte factuel des infractions de sorte que la plainte repose sur les aveux de ce dernier. Il y a absence de malhonnêteté et les risques de récurrence sont faibles, voire nuls, l'intimé n'étant plus actif depuis 2011 et n'ayant pas l'intention d'exercer de nouveau dans le domaine.

[44] Quant à chacun des chefs 1, 4, 5, 6, 8, 11 et 12 relatifs au défaut de fournir le formulaire de signatures à l'assureur, la plaignante recommande une radiation d'une année à purger de façon concurrente.

[45] Sauf respect pour l'opinion contraire, les deux décisions fournies à l'appui de la recommandation de la plaignante peuvent difficilement servir de guide, car les faits se comparent mal à ceux soulevés en l'espèce. Les différences ne sont pas sans importance et la sanction à imposer doit en tenir compte.

[46] Dans l'affaire *Platis*, ce dernier a vendu à des clients qui se sont avérés fictifs et le paiement des primes était fait au moyen de cartes de crédit également fictives ou non validées. Il en est de même de l'affaire *Exilus*. Ce dernier fournissait de fausses informations à l'assureur, en inventant notamment des emplois à des clients qui n'en

CD00-1010

PAGE : 13

avaient pas ou qui étaient toujours aux études. Les assureurs ont été induits en erreur, ont émis les polices sur la foi de ces renseignements et ont en conséquence assumé des risques indus.

[47] En l'espèce, comme mentionné par la plaignante, il y a absence de malhonnêteté. Les clients n'ont pas subi de préjudice pécuniaire, aucun chèque n'ayant été encaissé ni déposé. IA n'a pas non plus subi un tel préjudice, ayant obtenu par l'intimé le remboursement des commissions avancées.

[48] Néanmoins, l'intimé a profité, principalement dans le cadre du concours du président, du mode de rémunération sur simple dépôt de proposition ou de modification mis en place par l'assureur. Ce mode de rémunération ne peut en aucun cas justifier le représentant de relâcher ses bonnes pratiques. Il doit respecter ses obligations déontologiques en tout temps et en toutes circonstances.

[49] Comme maintes fois rapporté, « la sanction imposée par le Comité de discipline doit coller aux faits du dossier. Chaque cas est un cas d'espèce »².

[50] Ainsi, même si le comité reconnaît la gravité de l'infraction et estime qu'elle mérite une période de radiation, il doit tenir compte dans la détermination de sa durée de l'ensemble des faits ainsi que de l'ensemble des facteurs tant aggravants qu'atténuants.

[51] Par conséquent, l'intimé sera condamné, sous chacun des chefs 1, 4, 5, 6, 8, 11 et 12, à une radiation pour une période de six mois à purger de façon concurrente.

² *Pigeon c. Daigneault*, [2003] R.J.Q. 1090 (C.A.), paragraphe 37.

CD00-1010

PAGE : 14

[52] Sous chacun des chefs 2, 7 et 9, reprochant d'avoir soumis des propositions sans l'autorisation de ses clients, la plaignante réclame une amende de 5 000 \$ pour un total de 15 000 \$.

[53] Les faits dans les décisions soumises diffèrent sensiblement encore de la présente affaire.

[54] Dans l'affaire *Cossette*, l'intimée avait entre autres encaissé les chèques des clients et sa pratique a été qualifiée de défailante. Aussi, il s'agit d'une décision rendue non pas à la suite d'un débat contradictoire, mais qui donnait suite aux recommandations communes des parties, ce qui invite à la prudence. Quant à l'intimée *Varenes Paquin*, elle avait fait preuve de négligence importante. La police d'assurance avait été émise. C'est la cliente qui, constatant qu'un montant supérieur à ses primes habituelles avait été prélevé, a communiqué avec l'assureur et a appris qu'une demande de modification augmentant son capital assuré avait été faite à son insu et sa signature imitée.

[55] En l'espèce, les consommateurs n'ont subi aucun préjudice pécuniaire et l'assureur a récupéré la commission avancée.

[56] L'intimé a été grandement pénalisé par la rupture de son contrat avec IA. Sa clientèle, acquise peu d'années avant la fin de son contrat, a été conservée par l'assureur sans compensation et redistribuée aux autres représentants. Le remboursement des commissions touchées par l'intimé à même ses REER l'a pénalisé non seulement parce que le retrait était beaucoup plus élevé en raison de l'impôt retenu à la source, mais du fait qu'il a ainsi perdu l'espace REER dont il

CD00-1010

PAGE : 15

bénéficiait. Il a aussi perdu sa maison, sans compter les effets néfastes sur sa santé et sa famille.

[57] À la suite de cet épisode, l'intimé a fait faillite et il n'en a vraisemblablement été libéré qu'en septembre 2014. L'intimé occupe un nouvel emploi moins rémunérateur et doit toujours 15 000 \$ à sa mère.

[58] Considérant la situation financière de l'intimé et l'ensemble des faits, toute amende serait accablante et constituerait, de l'avis du comité, une sanction inappropriée.

[59] Les faits reprochés aux chefs 7 et 9 sont intrinsèquement liés à ceux du chef 8 pour lequel l'intimé sera condamné à une radiation de six mois.

[60] En conséquence, à l'instar du comité dans la décision rendue récemment sur des infractions de même nature dans l'affaire *Couture*³, le comité ordonnera la radiation temporaire de l'intimé pour une période de trois mois à purger de façon concurrente sous le chef 2, et lui imposera une réprimande sous chacun des chefs 7 et 9.

[61] Quant aux chefs 3 et 10 relatifs au défaut d'avoir subordonné son intérêt à celui de ses clients, la plaignante recommande une radiation de deux ans.

[62] Encore une fois, le comité est d'avis qu'il peut difficilement s'appuyer sur les décisions *Cossette* et *Exilus* auxquelles la plaignante l'a référé.

³ CD00-0951, décision sur culpabilité et sanction rendue le 4 août 2014, paragraphe 47, premier alinéa.

CD00-1010

PAGE : 16

[63] Dans l'affaire *Cossette*, comme mentionné précédemment, il s'agissait de recommandations communes.

[64] Quant à l'intimé *Exilus*, il a abusé de la confiance de ses clients en leur suggérant de contracter des prêts leviers pour souscrire des fonds distincts alors que ces clients avaient peu ou pas de connaissances en placements et avaient des revenus modestes. Seuls deux des cinq clients avaient un emploi. Il n'a pas non plus préparé de profil d'investisseur et les documents étaient farcis d'erreurs. Enfin, il a tiré des commissions de 4 % sur chaque transaction, pour un total d'environ 215 000 \$, d'où son intérêt flagrant, sans oublier qu'il avait un antécédent disciplinaire.

[65] L'intérêt de l'intimé a été d'un autre ordre. Il a cherché à améliorer son image ou celle de son bureau à l'occasion du concours du président et potentiellement obtenu un gain de prestige auprès de ses collègues ou de reconnaissance de son employeur. Il savait toutefois qu'il aurait à remettre les commissions touchées puisque la souscription de police ou modification ne serait pas poursuivie.

[66] Le comité estime donc qu'une radiation pour une période de trois mois à purger de façon concurrente sous chacun des chefs 3 et 10 est une sanction adaptée aux circonstances.

[67] Le comité estime que les sanctions imposées constituent des sanctions justes, raisonnables et appropriées aux circonstances et respectant les principes de dissuasion et d'exemplarité qu'il ne peut ignorer.

[68] Quant à la publication de la décision, le comité l'ordonnera vu l'absence de circonstances exceptionnelles justifiant de l'en dispenser.

CD00-1010

PAGE : 17

[69] En ce qui concerne les déboursés, étant donné la règle voulant que la partie qui succombe les assume, le comité condamnera l'intimé à leur paiement, mais lui accordera un délai de six mois pour les acquitter.

PAR CES MOTIFS, le comité de discipline :

DONNE ACTE au plaidoyer de culpabilité de l'intimé à l'égard de chacun des douze chefs contenus à la plainte;

DÉCLARE l'intimé coupable, pour avoir contrevenu à l'article 34 du Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière, sous chacun des chefs d'accusation 1, 4, 5, 6, 8, 11 et 12 contenus à la plainte;

DÉCLARE l'intimé coupable, pour avoir contrevenu à l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, sous chacun des chefs d'accusation 2, 3, 7, 9 et 10 contenus à la plainte;

ET PROCÉDANT SUR SANCTION :

ORDONNE la radiation temporaire de l'intimé pour une période de six mois sous chacun des chefs 1, 4, 5, 6, 8, 11 et 12 contenus à la plainte, à être purgée de façon concurrente;

CD00-1010

PAGE : 18

ORDONNE la radiation temporaire de l'intimé pour une période de trois mois sous chacun des chefs 2, 3, et 10 de la plainte, à être purgée de façon concurrente avec les précédentes;

IMPOSE à l'intimé une réprimande sous chacun des 7 et 9;

ORDONNE à la secrétaire du comité de discipline de faire publier aux frais de l'intimé un avis de la présente décision dans un journal où l'intimé a son domicile professionnel ou dans tout autre lieu où il a exercé ou pourrait exercer sa profession conformément à l'article 156(5) du Code des professions, RLRQ, chapitre C-26;

CONDAMNE l'intimé au paiement des déboursés conformément aux dispositions de l'article 151 du Code des professions, RLRQ, chapitre C-26; et lui **ACCORDE** un délai de six mois pour les acquitter.

(s) Janine Kean

M^e Janine Kean

Présidente du comité de discipline

(s) Monique Puech

M^{me} Monique Puech

Membre du comité de discipline

(s) Louis Georges Boily

M. Louis Georges Boily, Pl. Fin.

Membre du comité de discipline

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

CD00-1010

PAGE : 19

M^e Jeanine Guindi
TERRIEN COUTURE avocats, s.e.n.c.r.l.
Procureurs de la partie plaignante

L'intimé se représente seul.

Date d'audience : Le 4 mars 2014

3.7.3.2 Comité de discipline de la ChAD

Aucune information.

3.7.3.3 OCRCVM

Aucune information.

3.7.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.

3.8 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

4.

Indemnisation

- 4.1 Avis et communiqués
 - 4.2 Réglementation
 - 4.3 Autres consultations
 - 4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
 - 4.5 Fonds d'assurance-dépôts
 - 4.6 Autres décisions
-

4.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

4.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

4.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

4.4 FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

4.5 FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

Aucune information.

4.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

5.2.1 Consultation

Mise à jour de la Ligne directrice sur la gestion intégrée des risques

Veillez prendre note que les projets reliés à l'avis de consultation publié dans la section 5.2.1 du bulletin du 18 décembre 2014 (vol. 11, n° 50) sont publiés dans la section 5.2.2 de ce même bulletin aux pages 155 à 188.

Fait le 8 janvier 2015

5.2.2 Lignes directrices

Erratum

Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités

Caisses non membres d'une fédération, Coopératives de services financiers, Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Veillez prendre note que l'avis de publication de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* publié à la section 5.2.2 du bulletin du 18 décembre 2014 (vol. 11, n° 50, page 153) est erroné. La bonne version de cet avis est publiée ci-dessous.

Fait le 8 janvier 2015

Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités

Caisses non membres d'une fédération, Coopératives de services financiers, Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Avis est donné par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), que, conformément à l'article 565 de la *Loi sur les coopératives de services financiers*, RLRQ, c. C-67.3 et à l'article 314.1 de la *Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne*, RLRQ, c. S-29.01, la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* (la « Ligne directrice ») est publiée.

Cette Ligne directrice est applicable aux caisses non membres d'une fédération, aux coopératives de services financiers ainsi qu'aux sociétés de fiducie et aux sociétés d'épargne, à compter du 1^{er} janvier 2015.

La Ligne directrice est accessible sur le site Web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca, sous l'onglet « Institutions de dépôt » à la rubrique « Lignes directrices ».

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Cyrille Bonou
Direction de l'encadrement du capital des institutions financières
Autorité des marchés financiers
Téléphone : (418) 525-0337, poste 4645
Numéro sans frais : 1 877 525-0337
Courrier électronique : cyrille.bonou@lautorite.qc.ca

Le 18 décembre 2014

Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur les assurancesⁱ

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») publie, en version française et anglaise, le règlement suivant :

- *Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur les assurances*

Avis de publication

Le règlement a reçu l'approbation gouvernementale requise et est entré en vigueur le **7 janvier 2015**.

Le décret approuvant le règlement a été publié dans la *Gazette officielle du Québec*, en date du 23 décembre 2014 et est reproduit ci-dessous.

Le 8 janvier 2015

ⁱ Diffusion autorisée par Les Publications du Québec

1^o indiquer le nom, l'adresse, le numéro de téléphone du plaignant et, s'il y a lieu, son adresse électronique et son numéro de télécopieur ainsi que les coordonnées de son représentant;

2^o contenir un résumé clair et succinct des faits, des motifs de la plainte et des conclusions recherchées;

3^o être signée par le plaignant ou son représentant;

4^o inclure tous les documents au soutien de la plainte.

51. La Régie procède à l'examen d'une plainte sur dossier ou par la tenue d'une audience.

52. Les articles 3, 4 et 23 à 41 du présent règlement s'appliquent à l'examen d'une plainte en y apportant les ajustements nécessaires.

53. Tout moyen d'irrecevabilité à l'encontre d'une plainte doit être soulevé lors de la transmission du dossier d'examen interne de la plainte.

54. Lorsqu'une plainte fait l'objet d'un désistement, le plaignant en avise la Régie par écrit. Lorsqu'une plainte fait l'objet d'un règlement, le plaignant et, selon le cas, le transporteur d'électricité ou un distributeur en avisent la Régie par écrit. À la réception de l'un ou l'autre de ces avis, la Régie ferme le dossier.

CHAPITRE IV DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES RELATIVES AUX AVIS DONNÉS AU MINISTRE ET AU GOUVERNEMENT

55. La Régie fixe dans ses instructions les modalités de l'audience ou de la consultation qu'elle tient afin de donner, de sa propre initiative ou à la demande du ministre, un avis en application des articles 42 et 57 de la Loi sur la Régie de l'énergie.

CHAPITRE V DISPOSITIONS DIVERSES

56. Si, en application du présent règlement, l'expiration du délai pour faire une chose tombe un jour non ouvrable, cette chose peut être valablement faite le premier jour ouvrable qui suit.

Aux fins du premier alinéa, le samedi, le dimanche et tout autre jour où les bureaux de la Régie sont fermés sont des jours non ouvrables.

57. Avec l'autorisation de la Régie, il peut être remédié à tout retard, vice de forme ou irrégularité de procédure.

58. Le secrétaire de la Régie est habilité à recevoir les documents dont la loi ou le présent règlement requiert le dépôt à la Régie.

59. Toute personne intéressée peut, sur paiement des frais de reproduction, obtenir copie de tout document déposé à la Régie, à l'exception de ceux qui ont fait l'objet d'une ordonnance de traitement confidentiel ou pour lesquels une restriction de publication a été ordonnée.

CHAPITRE VI DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

60. Le présent règlement remplace le Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie (chapitre R-6.01, r. 4).

61. Les demandes en cours de traitement à la date d'entrée en vigueur du présent règlement sont continuées conformément au présent règlement.

62. Le présent règlement entre en vigueur le quinzième jour qui suit la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

62460

Gouvernement du Québec

Décret 1104-2014, 10 décembre 2014

Loi sur les assurances
(chapitre A-32)

Règlement d'application — Modification

CONCERNANT le Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur les assurances

ATTENDU QUE le paragraphe s de l'article 420 de la Loi sur les assurances (chapitre A-32) prévoit que le gouvernement peut faire des règlements pour établir les conditions applicables aux contrats d'assurance collective, à leur mise en marché et à l'admission dans un groupe d'adhérents;

ATTENDU QUE le paragraphe 9^o du premier alinéa de l'article 420.1 de cette loi prévoit que le gouvernement peut par règlement déterminer les cas où un assureur peut, malgré le premier alinéa de l'article 244.1, acquérir en totalité ou en partie les actions ou les parts de toute personne morale;

ATTENDU QUE, conformément aux articles 10 et 11 de la Loi sur les règlements (chapitre R-18.1), le projet de Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur les assurances a été publié à la Partie 2 de la *Gazette officielle du Québec* du 18 juin 2014, avec avis qu'il pourra être édicté par le gouvernement à l'expiration d'un délai de 45 jours à compter de cette publication;

ATTENDU QUE le délai de 45 jours est expiré;

ATTENDU QU'il y a lieu d'édicter ce règlement sans modification;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Finances :

QUE le Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur les assurances, annexé au présent décret, soit édicté.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur les assurances

Loi sur les assurances
(chapitre A-32, a. 420, par. s et a. 420.1, al. 1, par. 9^o)

1. Le paragraphe 3^o de l'article 38 du Règlement d'application de la Loi sur les assurances (chapitre A-32, r. 1) est modifié par le remplacement de « tels » par « , telle que ».

2. L'intitulé de la section II du chapitre XI de ce règlement est modifié par le remplacement de « sur la vie des épargnants » par « sur la vie ou la santé des épargnants ».

3. Le premier alinéa de l'article 75 de ce règlement est modifié par le remplacement de « sur la vie des épargnants » par « sur la vie ou la santé des épargnants ».

4. L'article 86 de ce règlement est modifié par le remplacement de « sur la vie des épargnants » par « sur la vie ou la santé des épargnants ».

5. Le premier alinéa de l'article 87 de ce règlement est modifié :

1^o par le remplacement de « au décès de l'adhérent » par « à la réalisation d'un risque couvert »;

2^o par le remplacement de « sur la vie des épargnants » par « sur la vie ou la santé des épargnants ».

6. Le présent règlement entre en vigueur le quinzième jour qui suit la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

62461

Gouvernement du Québec

Décret 1105-2014, 10 décembre 2014

Loi sur l'administration fiscale
(chapitre A-6.002)

Loi sur les impôts
(chapitre I-3)

Loi sur la taxe de vente du Québec
(chapitre T-0.1)

Loi concernant la taxe sur les carburants
(chapitre T-1)

Divers règlements d'ordre fiscal — Modification

CONCERNANT des règlements modifiant divers règlements d'ordre fiscal

ATTENDU QUE, en vertu du paragraphe *b* du premier alinéa de l'article 96 de la Loi sur l'administration fiscale (chapitre A-6.002), le gouvernement peut faire des règlements notamment pour exonérer des droits prévus par une loi fiscale, aux conditions qu'il prescrit, les organismes internationaux prescrits, leurs dirigeants ainsi que leurs employés et les membres de leur famille;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 96.1 de la Loi sur l'administration fiscale, le gouvernement peut fixer, par règlement, le tarif des honoraires exigibles des usagers du service offert par l'Agence du revenu du Québec en matière de décision anticipée ou de consultation tarifée;

ATTENDU QUE, en vertu du paragraphe *f* du premier alinéa de l'article 1086 de la Loi sur les impôts (chapitre I-3), le gouvernement peut faire des règlements pour généralement prescrire les mesures requises pour l'application de cette loi;

ATTENDU QUE, en vertu du paragraphe 61^o du premier alinéa de l'article 677 de la Loi sur la taxe de vente du Québec (chapitre T-0.1), le gouvernement peut faire des règlements pour prescrire les autres mesures requises pour l'application de cette loi;

DIVISION II EXAMINATION OF A COMPLAINT

50. Every application to the Régie for the examination of a complaint must be in writing and

(1) state the complainant's name, address and telephone number and, where applicable, the complainant's electronic address and fax number and the contact information for the complainant's representative;

(2) contain a clear, brief account of the facts, the grounds for the complaint and the conclusions sought;

(3) be signed by the complainant or the complainant's representative;

(4) include all relevant documents in support of the complaint.

51. The Régie examines complaints on the basis of the written record or by holding a hearing.

52. Sections 3, 4 and 23 to 41 of these Rules, adapted as required, apply to the examination of a complaint.

53. Any grounds for the inadmissibility of a complaint must be raised when the internal examination record for the complaint is forwarded.

54. When a complaint is withdrawn, the complainant must notify the Régie in writing. When a complaint is settled, the complainant and, as applicable, the electric power carrier or a distributor must notify the Régie in writing. On receiving notification in either case, the Régie closes the record.

CHAPTER IV COMPLEMENTARY PROVISIONS RESPECTING ADVICE TO THE MINISTER OR THE GOVERNMENT

55. Where the Régie holds a hearing or consultation in order to provide advice under section 42 or 57 of the Act respecting the Régie de l'énergie, on its own initiative or at the Minister's request, it must determine, in its instructions, the procedure for the public hearing or consultation.

CHAPTER V MISCELLANEOUS PROVISIONS

56. If the expiry of a time period determined in these Rules for the doing of a thing falls on a non-working day, the thing may be validly done on the next following working day.

For the purposes of the first paragraph, Saturday, Sunday and any other day on which the offices of the Régie are closed are non-working days.

57. With authorization from the Régie, any delay, defect of form or irregularity of procedure may be remedied.

58. The secretary of the Régie is empowered to receive the documents that must be filed with the Régie under the Act or these Rules.

59. Upon payment of the reproduction costs, any interested person may obtain a copy of any document filed with the Régie other than a document for which a confidentiality order or publication ban has been made.

CHAPTER VI TRANSITIONAL AND FINAL PROVISIONS

60. These Rules replace the Rules of Procedure of the Régie de l'énergie (chapter R-6.01, r. 4).

61. Applications being processed on the date of coming into force of these Rules are continued in accordance with these Rules.

62. These Rules come into force on the fifteenth day following the date of their publication in the *Gazette officielle du Québec*.

3591

Gouvernement du Québec

O.C. 1104-2014, 10 December 2014

An Act respecting insurance
(chapter A-32)

Regulation — Amendment

Regulation to amend the Regulation under the Act respecting insurance

WHEREAS, under paragraph *s* of section 420 of the Act respecting insurance (chapter A-32), the Government may make regulations to establish the conditions applicable to group insurance contracts and their marketing, and to admission to a group of participants;

WHEREAS, under subparagraph 9 of the first paragraph of section 420.1 of the Act, the Government may, by regulation, determine the cases in which an insurer may, notwithstanding the first paragraph of section 244.1, acquire all or part of the shares of any legal person;

WHEREAS, in accordance with sections 10 and 11 of the Regulations Act (chapter R-18.1), the draft Regulation to amend the Regulation under the Act respecting insurance was published in Part 2 of the *Gazette officielle du Québec* of 18 June 2014 with a notice that it could be made by the Government on the expiry of 45 days following that publication;

WHEREAS the 45-day period has expired;

WHEREAS it is expedient to make the Regulation without amendment;

IT IS ORDERED, therefore, on the recommendation of the Minister of Finance:

THAT the Regulation to amend the Regulation under the Act respecting insurance, attached to this Order in Council, be made.

JUAN ROBERTO IGLESIAS,
Clerk of the Conseil exécutif

Regulation to amend the Regulation under the Act respecting insurance

An Act respecting insurance
(chapter A-32, s. 420, par. *s*, and s. 420.1,
1st par., subpar. 9)

- 1.** The Regulation under the Act respecting insurance (chapter A-32, r. 1) is amended in section 38 by replacing “tels” in paragraph 3 in the French text by “, telle que”.
- 2.** The heading of Division II of Chapter XI is amended by replacing “on the life of depositors” by “on the life or health of depositors”.
- 3.** The first paragraph of section 75 is amended by replacing “on the life of depositors” by “on the life or health of depositors”.
- 4.** Section 86 is amended by replacing “on the life of depositors” by “on the life or health of depositors”.

5. The first paragraph of section 87 is amended

(1) by replacing “on the death of a participant” by “on the occurrence of an event insured against”;

(2) by replacing “on the life of depositors” by “on the life or health of depositors”.

6. This Regulation comes into force on the fifteenth day following the date of its publication in the *Gazette officielle du Québec*.

3592

Gouvernement du Québec

O.C. 1105-2014, 10 December 2014

Tax Administration Act
(chapter A-6.002)

Taxation Act
(chapter I-3)

An Act respecting the Québec sales tax
(chapter T-0.1)

Fuel Tax Act
(chapter T-1)

Various regulations of a fiscal nature — Amendment

Regulations to amend various regulations of a fiscal nature

WHEREAS, under subparagraph *b* of the first paragraph of section 96 of the Tax Administration Act (chapter A-6.002), the Government may make regulations in particular to exempt from the duties provided for by a fiscal law, under the conditions which it prescribes, prescribed international organizations, their head officers and their employees and the members of their families;

WHEREAS, under section 96.1 of the Tax Administration Act, the Government may set, by regulation, the tariff of fees payable by users of the service offered by the Agence du revenu du Québec with respect to advance rulings or paid advice;

WHEREAS, under subparagraph *f* of the first paragraph of section 1086 of the Taxation Act (chapter I-3), the Government may make regulations to generally prescribe the measures required for the application of the Act;

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

L'Assurance Financière CT (nom utilisé au Québec par CT Financial Assurance Company)

Avis d'annulation de permis
Loi sur les assurances, c. A-32

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers a annulé en date du 16 décembre 2014 le permis d'assureur de L'Assurance Financière CT (nom utilisé au Québec par CT Financial Assurance Company) en conformité avec la *Loi sur les assurances, c. A-32*.

Cette annulation est effectuée à la suite à la fusion de cette société avec TD, compagnie d'assurance-vie (nom utilisé au Québec par TD Life Insurance Company).

Le siège de l'assureur est situé au 120, Adelaide Street West, 2nd Floor, Toronto, Ontario, Canada, M5H 1T1.

À partir du 16 décembre 2014, L'Assurance Financière CT n'est plus autorisée à exercer, au Québec, ses activités d'assurance.

Fait le 8 janvier 2015

Autorité des marchés financiers

Compagnie d'assurance XL (nom utilisé au Québec par XL Insurance Company SE)

Avis de modification de permis
Loi sur les assurances, c. A-32

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a modifié, en date du 16 décembre 2014, le permis d'assureur de Compagnie d'assurance XL (nom utilisé au Québec par XL Insurance Company SE) afin d'y ajouter la catégorie assurance crédit. L'Autorité autorise désormais ledit assureur à exercer ses activités au Québec dans les catégories d'assurance suivantes :

- | | |
|--|-------------------------------|
| - Assurance contre la maladie ou les accidents | - Assurance cautionnement |
| - Assurance automobile | - Assurance crédit |
| - Assurance aviation | - Assurance contre l'incendie |
| - Assurance de biens | - Assurance de responsabilité |
| - Assurance des chaudières et des machines | |

Le représentant principal au Québec est monsieur René Vallerand, avocat chez Donati Maisonneuve, au 625, avenue Président Kennedy Ouest, bureau 1111, Montréal (Québec) H3A 1K2.

Le siège de l'assureur est situé au 70 Gracechurch Street, EC3V 0XL, London, United Kingdom.

Fait le 8 janvier 2015

Autorité des marchés financiers

5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Aucune information

5.4.3 Coopératives de services financiers

Aucune information

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.

Marchés de valeurs et des instruments dérivés

- 6.1 Avis et communiqués
 - 6.2 Réglementation et instructions générales
 - 6.3 Autres consultations
 - 6.4 Sanctions administratives pécuniaires
 - 6.5 Interdictions
 - 6.6 Placements
 - 6.7 Agréments et autorisations de mise en marché de dérivés
 - 6.8 Offres publiques
 - 6.9 Information sur les valeurs en circulation
 - 6.10 Autres décisions
 - 6.11 Annexes et autres renseignements
-

6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Aucune information.

6.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

6.4 SANCTIONS ADMINISTRATIVES PÉCUNIAIRES

Aucune information.

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Afri-Can, Société de Minéraux Marins

Interdit à Afri-Can, Société de Minéraux Marins et à ses porteurs de titres, aux courtiers et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels audités, son rapport de gestion annuel et ses attestations annuelles de l'exercice terminé le 31 août 2014 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109.

L'interdiction est prononcée le 5 janvier 2015.

Décision n°: 2014-FIIC-0361

6.5.2 Révocations d'interdiction

Aucune information.

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Boralex inc.	19 décembre 2014	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador
Fonds d'obligations d'infrastructures de qualité supérieure	30 décembre 2014	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
Brompton 2015 Flow-Through Limited Partnership	22 décembre 2014	Ontario
Brompton Oil Split Corp.	31 décembre 2014	Ontario
First Asset Energy Giants Covered Call ETF	24 décembre 2014	Ontario
FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés	23 décembre 2014	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
américaines		
FNB Horizons Actif dividendes américains	24 décembre 2014	Ontario
Fonds De Titres Privilégiés À Taux Variable Artemis	22 décembre 2014	Ontario
Global Water Solutions Fund	31 décembre 2014	Ontario
Hanwei Energy Services Corp.	19 décembre 2014	Colombie-Britannique
iShares Core MSCI All Country World ex Canada Index ETF	23 décembre 2014	Ontario
iShares Core MSCI EAFE IMI Index ETF (CAD-Hedged)		
iShares Core S&P U.S. Total Market Index ETF		
iShares Core S&P U.S. Total Market Index ETF (CAD-Hedged)		
iShares U.S. High Dividend Equity Index ETF		
Maple Leaf Short Duration 2015 Flow-Through Limited Partnership – catégorie Québec	19 décembre 2014	Colombie-Britannique
Maple Leaf Short Duration 2015 Flow-Through Limited Partnership – catégorie nationale	19 décembre 2014	Colombie-Britannique
MRF 2015 Resource Limited Partnership-CDE Units	23 décembre 2014	Alberta
MRF 2015 Resource Limited Partnership-CEE Units	23 décembre 2014	Alberta
Questrade Russell 1000 Equal Weight US Consumer Discretionary Index ETF Hedged to CAD	22 décembre 2014	Ontario
Questrade Russell 1000 Equal Weight US Health Care Index ETF Hedged to CAD		
Questrade Russell 1000 Equal Weight US Industrials Index ETF Hedged to CAD		
Questrade Russell 1000 Equal Weight US Technology Index ETF Hedged to CAD		
Questrade Russell US Midcap Growth		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Index ETF Hedged to CAD Questrade Russell US Midcap Value Index ETF Hedged to CAD		
Régime Optimal Héritage	23 décembre 2014	Ontario
Société en commandite accréditive diversifiée NCE (15)	19 décembre 2014	Ontario
Société en commandite accréditive Sprott 2015 – parts FAC	29 décembre 2014	Ontario
Société en commandite accréditive Sprott 2015 – parts FEC	29 décembre 2014	Ontario
Summit Industrial Income REIT	18 décembre 2014	Ontario
Toronto Hydro Corporation	19 décembre 2014	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Boralex inc.	5 janvier 2015	Québec
		- Colombie-Britannique
		- Alberta
		- Saskatchewan
		- Manitoba
		- Ontario
		- Nouveau-Brunswick
		- Nouvelle-Écosse
		- Île-du-Prince-Édouard
		- Terre-Neuve et Labrador

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fédération des caisses Desjardins du Québec	19 décembre 2014	Québec
Fonds IA Clarington de croissance et de revenu (parts de séries A, E, E5, F, F5, L, L5, P, P5 et T5) Catégorie d'actions de Fonds secteur Clarington Inc. : Catégorie IA Clarington d'opportunités nord-américaines (actions de séries A, E, F, L et P)	22 décembre 2014	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
Brookfield Infrastructure Finance Limited	29 décembre 2014	Ontario
Brookfield Infrastructure Finance LLC	29 décembre 2014	Ontario
Brookfield Infrastructure Finance Pty Ltd	29 décembre 2014	Ontario
Brookfield Infrastructure Finance ULC	29 décembre 2014	Ontario
Brookfield Infrastructure Preferred Equity Inc.	29 décembre 2014	Ontario
Faircourt Split Trust	22 décembre 2014	Ontario
Fairfax Financial Holdings Limited	22 décembre 2014	Ontario
FNB Horizons BetaPro Contrats à court terme S&P 500 VIXMC FNB Horizons BetaPro Contrats à court terme S&P 500 VIXMC Haussier Plus FNB Horizons BetaPro Contrats à court terme S&P 500 VIXMC à rendement inverse	24 décembre 2014	Ontario
Fonds commun marché monétaire Impérial Fonds commun d'obligations à court terme Impérial Fonds commun d'obligations canadiennes Impérial Fonds commun de revenu diversifié canadien Impérial	18 décembre 2014	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds commun d'obligations internationales Impérial		
Fonds commun d'actions à revenu élevé Impérial		
Fonds commun de revenu de dividendes canadiens Impérial		
Fonds commun de revenu d'actions mondiales Impérial		
Fonds commun d'actions canadiennes Impérial		
Fonds commun d'actions US Impérial		
Fonds commun d'actions internationales Impérial		
Fonds commun d'actions outre-mer Impérial		
Fonds commun économies émergentes Impérial		
Fonds d'obligations mondiales convertibles AGF	19 décembre 2014	Ontario
Fonds en gestion commune marché monétaire canadien HSBC	18 décembre 2014	Colombie-Britannique
Fonds en gestion commune prêts hypothécaires HSBC		
Fonds en gestion commune obligations canadiennes HSBC		
Fonds en gestion commune obligations mondiales à rendement élevé HSBC (auparavant, le Fonds en gestion commune obligations américaines à rendement élevé HSBC)		
Fonds en gestion commune obligations mondiales liées à l'inflation HSBC		
Fonds en gestion commune titres de créance des nouveaux marchés HSBC		
Fonds en gestion commune de dividendes canadiens HSBC		
Fonds en gestion commune actions canadiennes HSBC		
Fonds en gestion commune actions de sociétés canadiennes à petite capitalisation		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
<p>HSBC</p> <p>Fonds en gestion commune actions américaines HSBC</p> <p>Fonds en gestion commune actions internationales HSBC</p> <p>Fonds en gestion commune titres des nouveaux marchés HSBC</p> <p>Fonds en gestion commune mondial en actions immobilières HSBC</p> <p>Fonds en gestion commune actions canadiennes MultiAlpha HSBC</p> <p>Fonds en gestion commune actions américaines MultiAlpha HSBC</p> <p>Fonds en gestion commune sociétés américaines à petite ou moyenne capitalisation MultiAlpha HSBC</p> <p>Fonds en gestion commune actions internationales MultiAlpha HSBC</p>		
<p>Fonds enregistré de dividendes américains Cambridge</p> <p>Fonds d'obligations de qualité supérieure CI</p>	24 décembre 2014	Ontario
<p>Fonds équilibré Lysander</p> <p>Fonds valeur d'obligations de sociétés Lysander</p> <p>Fonds d'obligations Lysander</p> <p>Fonds de titres à court terme et à taux variable Lysander</p> <p>Fonds d'actions Lysander</p> <p>Fonds américain de crédit Lysander</p> <p>Fonds de revenu d'actions Lysander-Crusader (<i>auparavant, le Crusader Equity Income Fund</i>)</p> <p>Fonds d'actions canadiennes Lysander-18 Asset Management (<i>auparavant, le 18 Asset Management All-Cap Canadian Equity Fund</i>)</p> <p>Fonds équilibré Lysander-Seamark</p> <p>Fonds d'actions totales Lysander-Seamark</p>	30 décembre 2014	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds de dividendes d'actions privilégiées Lysander-Slater		
Fonds G5 20 2040 T1 CI	19 décembre 2014	Ontario
Fonds G5 20i 2035 T1 CI	19 décembre 2014	Ontario
Fonds tactique d'obligations de qualité Purpose	23 décembre 2014	Ontario
Fonds du marché monétaire Plus Purpose		
Groupe IBI Inc.	18 décembre 2014	Ontario
La Banque de Nouvelle-Écosse	19 décembre 2014	Ontario
Marquest Mutual Funds Inc. – Explorer Series Fund	23 décembre 2014	Ontario
Marquest Mutual Funds Inc. – Energy Series Fund		
Marquest Mutual Funds Inc. – Canadian Flex™ Series Fund		
Marquest Mutual Funds Inc. – Resource Flex™ Series Fund		
Marquest Mutual Funds Inc. – Flex Dividend and Income Growth™ Series Fund		
NYX Gaming Group Limited	19 décembre 2014	Ontario
Société DH	19 décembre 2014	Ontario
Summit Industrial Income REIT	30 décembre 2014	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds d'actions Asie des professionnels	17 décembre 2014	Québec
Fonds d'actions Europe des professionnels (parts de série A)		- Ontario - Nouveau-Brunswick
BMO Fonds du marché monétaire	19 décembre 2014	Ontario
BMO Fonds d'obligations		
BMO Fonds canadien de revenu mensuel diversifié		
BMO Fonds d'obligations de marchés émergents		
BMO Fonds de revenu à taux variable		
BMO Fonds d'obligations mondiales stratégiques		
BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée		
BMO Fonds de revenu mensuel élevé II		
BMO Fonds de revenu mensuel		
BMO Fonds d'actions privilégiées		
BMO Portefeuille FNB plus à revenu équilibré (<i>auparavant, BMO Portefeuille FNB à rendement cible amélioré</i>)		
BMO Portefeuille FNB plus à revenu fixe (<i>auparavant, BMO Portefeuille FNB à rendement cible</i>)		
BMO Fonds d'obligations américaines à rendement élevé		
BMO Fonds asiatique de croissance et de revenu		
BMO Fonds de l'allocation de l'actif		
BMO Fonds d'actions canadiennes (<i>auparavant, BMO Fonds d'actions</i>)		
BMO Fonds d'actions canadiennes sélectionnées		
BMO Fonds de dividendes		
BMO Fonds d'actions à revenu amélioré		
BMO Fonds européen		
BMO Fonds d'infrastructures mondiales		
BMO Fonds valeur internationale		
BMO Fonds FNB dividendes gestion		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
tactique BMO Fonds d'actions américaines BMO Fonds canadien d'actions à faible capitalisation BMO Fonds des marchés en développement BMO Fonds mondial de dividendes (auparavant, BMO Fonds mondial science et technologie) BMO Portefeuille FNB à revenu fixe BMO Portefeuille FNB de revenu (auparavant, BMO Portefeuille FNB sécurité) BMO Portefeuille FNB conservateur BMO Portefeuille FNB équilibré BMO Portefeuille FNB croissance BMO Portefeuille FNB actions de croissance BMO Catégorie asiatique de croissance et de revenu BMO Catégorie actions canadiennes BMO Catégorie FNB canadien gestion tactique BMO Catégorie dividendes BMO Catégorie mondiale de dividendes BMO Catégorie mondiale énergie BMO Catégorie mondiale d'actions BMO Catégorie FNB mondial gestion tactique BMO Catégorie Chine élargie BMO Catégorie valeur internationale BMO Catégorie revenu à court terme BMO Catégorie actions américaines (auparavant, BMO Catégorie américaine d'actions)	23 décembre 2014	Ontario
Catégorie de société mondiale avantage dividendes élevés CI Fonds mondial avantage dividendes élevés		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
CI Catégorie de société avantage à court terme CI Catégorie de société de rendement diversifié Signature Fonds de rendement diversifié Signature Catégorie de société de revenu Cambridge Fonds de revenu Cambridge Fonds de revenu CI Catégorie de société gestion du revenu Select Catégorie de société obligations à rendement élevé Signature Fonds d'obligations à rendement élevé Signature		
Catégorie Fidelity Situations spéciales Catégorie Fidelity Répartition d'actifs canadiens Catégorie Fidelity Mondial	23 décembre 2014	Ontario
Fairfax India Holdings Corporation	6 janvier 2014	Ontario
Fonds canadien petite/moyenne capitalisation CI Catégorie de société d'actions canadiennes Red Sky	29 décembre 2014	Ontario
Fonds d'obligations canadiennes NEI Fonds revenu NEI Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI Fonds équilibré Éthique NEI Fonds d'actions canadiennes Éthique NEI Fonds Spécialisé d'actions Éthique NEI Fonds multistratégique américain Éthique NEI Fonds d'actions mondiales Éthique NEI Fonds d'actions internationales Éthique NEI	22 décembre 2014	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds Spécialisé d'obligations à rendement élevé NordOuest NEI		
Fonds Spécialisé d'obligations mondiales à rendement élevé NordOuest NEI		
Fonds croissance et revenu NordOuest NEI		
Fonds Macro d'actions canadiennes NordOuest NEI		
Fonds de dividendes canadiens NordOuest NEI		
Fonds d'actions canadiennes NordOuest NEI		
Fonds d'actions mondiales NordOuest NEI		
Fonds de dividendes américains NordOuest NEI		
Fonds des marchés émergents NordOuest NEI		
Fonds Spécialisé d'actions NordOuest NEI		
Portefeuille NEI Éthique Sélect équilibré		
Portefeuille NEI Éthique Sélect croissance		
Portefeuille NEI Sélect équilibré canadien		
Portefeuille NEI Sélect croissance		
canadienne		
Portefeuille NEI Sélect équilibré mondial		
Portefeuille NEI Sélect croissance mondiale		
Portefeuille NEI Sélect croissance mondiale maximale		
Catégorie de société croissance et revenu NordOuest NEI		
Catégorie de société Macro d'actions canadiennes NordOuest NEI		
Catégorie de société d'actions à rendement amélioré NordOuest NEI		
Catégorie de société de dividendes canadiens NordOuest NEI		
Catégorie de société d'actions canadiennes NordOuest NEI		
Catégorie de société de dividendes américains NordOuest NEI		
Catégorie de société des marchés		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
émergents NordOuest NEI		
Catégorie de société d'actions		
mondiales NordOuest NEI		
Catégorie de société Spécialisé d'actions		
NordOuest NEI		
Portfeuille NEI Sélect équilibré de		
catégorie de société		
Portfeuille NEI Sélect croissance de		
catégorie de société		
Portfeuille NEI Sélect croissance		
mondiale maximale de catégorie de société		
Fonds D'obligations De Sociétés Renaissance (<i>auparavant Fonds D'obligations De Sociétés À Rendement En Capital Renaissance</i>)	22 décembre 2014	Ontario
Fonds D'obligations Sans Contrainte Pimco (Canada)	23 décembre 2014	Ontario
Fonds de croissance asiatique Templeton	29 décembre 2014	Ontario
Fonds canadien équilibré Templeton		
Fonds canadien d'actions Templeton		
Fonds de marchés développés EAFE Templeton		
Fonds de marchés émergents Templeton		
Fonds de marchés frontaliers Templeton		
Fonds mondial équilibré Templeton		
Fonds mondial d'obligations Templeton		
Fonds mondial d'obligations Templeton (couvert)		
Fonds mondial de petites sociétés Templeton		
Fonds de croissance Templeton, Ltée		
Fonds international d'actions Templeton		
Fonds de croissance à capitalisation variable Franklin		
Fonds de revenu élevé Franklin		
Fonds de revenu Franklin		
Fonds de revenu stratégique Franklin		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds d'actions essentielles américaines Franklin		
Fonds américain de croissance des dividendes Franklin		
Fonds de croissance mondiale Franklin		
Fonds de convergence canadienne Franklin Bissett		
Fonds d'obligations Franklin Bissett		
Fonds équilibré d'actions canadiennes de toutes capitalisations Franklin Bissett		
Fonds canadien équilibré Franklin Bissett		
Fonds canadien de dividendes Franklin Bissett		
Fonds d'actions canadiennes Franklin Bissett		
Fonds canadien de dividendes élevés Franklin Bissett		
Fonds d'obligations canadiennes à court terme Franklin Bissett		
Fonds d'obligations de sociétés Franklin Bissett		
Fonds de revenu de dividendes Franklin Bissett		
Fonds de sociétés à microcapitalisation Franklin Bissett		
Fonds du marché monétaire Franklin Bissett		
Fonds de sociétés à petite capitalisation Franklin Bissett		
Fonds de revenu stratégique Franklin Bissett		
Fonds de bons du Trésor Franklin Bissett		
Fonds d'orientation américaine Franklin Bissett		
Fonds américain d'actions Franklin Mutual (auparavant, le Fonds Balise Franklin Mutual)		
Fonds mondial Découverte Franklin Mutual		
Fonds d'actions essentielles canadiennes Franklin Templeton		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds de sociétés à grande capitalisation canadiennes Franklin Templeton		
Catégorie de société de croissance asiatique Templeton		
Catégorie de société BRIC Templeton		
Catégorie de société canadienne d'actions Templeton		
Catégorie de société de marchés émergents Templeton		
Catégorie de société de marchés frontaliers Templeton		
Catégorie de rendement couvert d'obligations mondiales Templeton		
Catégorie de société mondiale de petites sociétés Templeton		
Catégorie de société de croissance Templeton		
Catégorie de société internationale d'actions Templeton		
Catégorie de société de croissance à capitalisation variable Franklin		
Catégorie de société de revenu Franklin		
Catégorie de société couverte de revenu Franklin		
Catégorie de société américaine de croissance des dividendes Franklin		
Catégorie couverte de société américaine de croissance des dividendes Franklin		
Catégorie de société de croissance mondiale Franklin		
Catégorie de société de convergence canadienne Franklin Bissett		
Catégorie de société d'obligations Franklin Bissett		
Catégorie de rendement des obligations Franklin Bissett		
Catégorie de société équilibrée d'actions canadiennes de toutes capitalisations Franklin Bissett		
Catégorie de société équilibrée canadienne		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Franklin Bissett		
Catégorie de société canadienne de dividendes Franklin Bissett		
Catégorie de société d'actions canadiennes Franklin Bissett		
Catégorie de société canadienne à dividendes élevés Franklin Bissett		
Catégorie de rendement des obligations canadiennes à court terme Franklin Bissett		
Catégorie de rendement des obligations de sociétés Franklin Bissett		
Catégorie de société de revenu de dividendes Franklin Bissett		
Catégorie de société d'énergie Franklin Bissett		
Catégorie de société du marché monétaire Franklin Bissett		
Catégorie de rendement du marché monétaire Franklin Bissett		
Catégorie de société de sociétés à petite capitalisation Franklin Bissett		
Catégorie de société de revenu stratégique Franklin Bissett		
Catégorie de société d'orientation américaine Franklin Bissett		
Portefeuille de catégorie de société de croissance équilibrée Franklin Quotientiel		
Portefeuille de catégorie de société de revenu équilibré Franklin Quotientiel		
Portefeuille de catégorie de société d'actions diversifiées Franklin Quotientiel		
Portefeuille de catégorie de société de revenu diversifié Franklin Quotientiel		
Portefeuille de catégorie de société de croissance Franklin Quotientiel		
Catégorie de société américaine d'actions Franklin Mutual (<i>auparavant, la Catégorie de société Balise Franklin Mutual</i>)		
Catégorie de société mondiale Découverte Franklin Mutual		
Portefeuille équilibré de croissance Franklin		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Quotientiel		
Portefeuille équilibré de revenu Franklin Quotientiel		
Portefeuille d'actions diversifiées Franklin Quotientiel		
Portefeuille de revenu diversifié Franklin Quotientiel		
Portefeuille de croissance Franklin Quotientiel		
Fonds de marchés émergents Dynamique	5 janvier 2015	Ontario
Fonds du marché monétaire canadien NexGen	29 décembre 2014	Ontario
Fonds d'obligations canadiennes NexGen		
Fonds d'obligations de sociétés NexGen		
Fonds enregistré à revenu diversifié canadien NexGen		
Fonds enregistré équilibré canadien Tortue NexGen		
Fonds enregistré équilibré à valeur intrinsèque NexGen		
Fonds enregistré de dividendes canadiens NexGen		
Fonds enregistré d'actions canadiennes Tortue NexGen		
Fonds enregistré à forte capitalisation nord- américaine NexGen		
Fonds enregistré de croissance à valeur intrinsèque NexGen		
Fonds enregistré de dividendes américains NexGen Plus		
Fonds enregistré de croissance américaine NexGen		
Fonds enregistré d'actions mondiales NexGen		
Fonds enregistré d'actions privilégiées canadiennes NexGen		
Fonds à gestion fiscale du marché monétaire canadien NexGen		
Fonds à gestion fiscale d'obligations		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
canadiennes NexGen		
Fonds à gestion fiscale d'obligations de sociétés NexGen		
Fonds à gestion fiscale équilibrée canadien Tortue NexGen		
Fonds à gestion fiscale d'actions canadiennes Tortue NexGen		
Fonds à gestion fiscale de croissance à valeur intrinsèque NexGen		
Fonds à gestion fiscale de dividendes américains NexGen Plus		
Fonds à gestion fiscale de croissance américaine NexGen		
Fonds à gestion fiscale d'actions mondiales NexGen		
Fonds à gestion fiscale de revenu diversifié canadien NexGen		
Fonds à gestion fiscale équilibré à valeur intrinsèque NexGen		
Fonds à gestion fiscale de dividendes canadiens NexGen		
Fonds à gestion fiscale de forte capitalisation nord-américaine NexGen		
Fonds à gestion fiscale d'actions privilégiées canadiennes NexGen		
Fonds Fidelity Mondial	22 décembre 2014	Ontario
Fonds mondial de petites et moyennes sociétés Franklin	29 décembre 2014	Ontario
Fonds Valeur américaine équilibré Dynamique	19 décembre 2014	Ontario
Mandat privé Fidelity Revenu conservateur	22 décembre 2014	Ontario
Milestone Apartments Real Estate Investment Trust	30 décembre 2014	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Canadienne Impériale de Commerce	8 décembre 2014	16 octobre 2013
Banque Canadienne Impériale de Commerce	17 décembre 2014	16 octobre 2013
Banque Canadienne Impériale de Commerce	17 décembre 2014	16 octobre 2013
Banque Canadienne Impériale de Commerce	17 décembre 2014	16 octobre 2013
Banque Canadienne Impériale de Commerce	17 décembre 2014	16 octobre 2013
Banque Canadienne Impériale de Commerce	17 décembre 2014	16 octobre 2013
Banque Canadienne Impériale de Commerce	17 décembre 2014	16 octobre 2013
Banque de Montréal	19 décembre 2014	5 juin 2014
Banque de Montréal	19 décembre 2014	5 juin 2014
Banque de Montréal	2 janvier 2015	5 juin 2014
Banque de Montréal	2 janvier 2015	5 juin 2014
Banque de Montréal	2 janvier 2015	5 juin 2014
Banque de Montréal	2 janvier 2015	5 juin 2014
Banque Nationale du Canada	17 décembre 2014	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	17 décembre 2014	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	19 décembre 2014	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	5 janvier 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	5 janvier 2015	20 juin 2014

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Nationale du Canada	5 janvier 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	6 janvier 2015	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	6 janvier 2015	20 juin 2014
Banque Royale du Canada	10 décembre 2014	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	16 décembre 2014	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	18 décembre 2014	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	18 décembre 2014	20 décembre 2013
La Banque de Nouvelle-Écosse	5 janvier 2015	19 décembre 2014
La Banque de Nouvelle-Écosse	5 janvier 2015	19 décembre 2014
La Banque de Nouvelle-Écosse	5 janvier 2015	19 décembre 2014
La Banque de Nouvelle-Écosse	6 janvier 2015	19 décembre 2014
La Banque de Nouvelle-Écosse	6 janvier 2015	19 décembre 2014
La Banque Toronto-Dominion	9 décembre 2014	4 décembre 2014
La Banque Toronto-Dominion	17 décembre 2014	13 juin 2014
La Banque Toronto-Dominion	22 décembre 2014	13 juin 2014
La Banque Toronto-Dominion	24 décembre 2014	13 juin 2014

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences

sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106 ou Règlement 45-513*)
Aéro Mag 2000 (YUL) Inc.	2014-10-28	Obligations	11 000 000 \$	1	0	2.3
Bank of America Corporation	2014-10-22	51 000 billets	56 940 542 \$	2	7	2.3
Bank of America Corporation	2014-10-23	63 500 actions de dépositaire	71 354 950 \$	1	6	2.3
Banque de Montréal	2014-11-14	Billets	10 000 000 \$	1	0	2.3
Banque de Montréal	2014-11-20	Billets	10 000 000 \$	1	0	2.3
Banque Royale du Canada	2014-11-05	8 240 titres	824 000 \$	1	0	2.3
Banque Royale du Canada	2014-11-05	32 000 titres	3 200 000 \$	0	1	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106 ou Règlement 45-513*)
Banque Royale du Canada	2014-11-07	114 500 titres	11 450 000 \$	1	0	2.3
Banque Royale du Canada	2014-11-10	15 000 titres	1 500 000 \$	0	3	2.3
Banque Royale du Canada	2014-11-12	15 000 titres	1 500 000 \$	0	1	2.10
Banque Royale du Canada	2014-11-13	21 700 titres	2 170 000 \$	0	11	2.3
Banque Royale du Canada	2014-11-17	25 060 titres	2 506 000 \$	0	1	2.3
Banque Royale du Canada	2014-11-20	53 030 titres	5 303 000 \$	2	3	2.3 / 2.10
Bentall Kennedy Prime Canadian Property Fund Ltd.	2014-10-31	1 177 689 actions ordinaires	9 170 264 \$	2	4	2.3
Centurion Apartment Real Estate Investment Trust	2014-10-31	684 287,60 unités	8 115 651 \$	1	108	2.3 / 2.9 / 2.10
Corporation Fiera Capital	2014-11-03	642 275 actions ordinaires	8 500 000 \$	1	0	2.12
Dynegy Finance I, Inc. / Dynegy Finance II, Inc.	2014-10-27	Billets	88 586 996 \$	1	8	2.3
Falco Resources Ltd.	2014-10-22	6 555 600 actions ordinaires et 13 557 716 actions accréditives	10 000 032 \$	26	33	2.3 / 2.5
Fonds AZUR Capital Immobilier-Québec S.E.C.	2014-09-17	10 000 parts	1 000 000 \$	1	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106 ou Règlement 45-513*)
Geomega Resources Inc.	2014-11-04 et 2014-11-10	3 750 499 actions ordinaires et 1 875 249 bons de souscription	675 090 \$	5	0	2.3
Grafoid Inc.	2014-10-31	251 000 actions ordinaires	1 415 013 \$	2	6	2.3
Harbour Equity JV Limited Partnership	2014-10-21	665 parts de société en commandite	3 325 000 \$	31	66	2.3
Hybrid Paytech World Inc.	2014-10-30	Débetures	1 000 000 \$	0	1	2.3
Khalkos Exploration Inc.	2014-11-07	200 000 actions ordinaires	20 000 \$	1	0	2.13
LaSalle Canadian Income & Growth Fund IV Limited Partnership	2014-10-31	200 000 parts de société en commandite	20 000 000 \$	1	0	2.3
Le Développement de la Fraternité Inc.	2014-10-23	1 unité de copropriété hôtelière	220 000 \$	1	0	2.10
OmniArch Capital Corporation	2014-11-05 au 2014-11-13	Obligations	948 771 \$	1	31	2.3 / 2.9
Republic of Peru	2014-11-07	Billets	69 919 891 \$	1	0	2.3
Ressources de la Baie d'Uragold Inc.	2014-11-14	282 500 actions ordinaires	14 125 \$	0	1	2.14
Ressources Nippon Dragon Inc.	2014-10-15	8 809 805 actions ordinaires et 8 809 805 bons de souscription	660 735 \$	1	21	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106 ou Règlement 45-513*)
SecureCare Capital Inc.	2014-11-13 2014-11-20	105 obligations de séries A, 139,5 de séries B, 65 de séries C, 50 de séries D, 258 de séries E, 261,63 de séries F	879 130 \$	3	39	2.3 / 2.9
SixSigma Networks Mexico, S.A. de C.V.	2014-11-07	8 250 000 billets	9 372 000 \$	1	1	2.3
Société d'épargne des Autochtones du Canada	2014-10-20	25 obligations	25 000 \$	1	0	2.9
Statoil ASA	2014-11-10	14 000 000 billets	15 781 825 \$	1	1	2.3
Statoil ASA	2014-11-10	16 500 billets	18 616 884 \$	2	2	2.3
The Goldman Sachs Group, Inc.	2014-10-23	Billets	63 639 247 \$	2	6	2.3
UBS AG, Jersey Branch	2014-08-29 2014-09-02 au 2014-09-05	20 certificats	7 509 804 \$	8	12	2.3
UBS AG, Jersey Branch	2014-11-03 au 2014-11-07	12 certificats	6 895 143 \$	7	5	2.3
UBS AG, Zurich	2014-11-05	1 certificats	76 015 \$	1	0	2.3
Urbanimmersive Technologies Inc.	2014-10-23	1 500 000 actions ordinaires, 1 débenture	400 000 \$	2	0	2.10 / 2.4
Valiant Minerals Ltd.	2014-11-07 2014-11-10 2014-11-12	58 140 000 reçus de souscription	2 907 000 \$	1	77	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106 ou Règlement 45-513*)
Virtual Artifacts inc.	2014-10-30, 2014-10-31, 2014-11-03, 2014-11-07	45 000 actions ordinaires	22 500 \$	4	0	2.9
Walton Income 11 Investment Corporation	2014-11-13	3 100 actions ordinaires et d'obligations	1 003 500 \$	1	10	2.3 / 2.9

* Dispense en vertu du Règlement 45-513.

INFORMATION CORRIGÉE

Bulletin 23 octobre 2014 – Vol. 11, n°42

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Les Technologies Peak Positioning Inc.	2014-08-29	2 780 278 unités	389 200 \$	3	7	2.3

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106 ou Règlement 45-513*)

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC	Dispense invoquée (Règlement 45-106 ou Règlement 45-513*)

* Dispense en vertu du Règlement 45-513.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Capital Rodocanachi inc.

Vu l'Instruction générale 41-601Q relative aux sociétés de capital de démarrage;

Vu l'opération admissible projetée de Capital Rodocanachi inc. (l'« émetteur »);

Vu le dépôt, auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), du projet de déclaration de changement à l'inscription préparé par l'émetteur en date du 30 décembre 2014 (la « déclaration ») relativement à l'opération admissible projetée;

Vu les informations déposées auprès de l'Autorité;

En conséquence, l'Autorité accepte la déclaration.

Fait à Montréal, le 30 décembre 2014.

Patrick Théorêt
Directeur du financement des sociétés

Décision n°: 2014-FS-0190

Hanwei Energy Services Corp.

Vu la demande présentée par Hanwei Energy Services Corp. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 17 décembre 2014 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française de la notice annuelle pour l'exercice terminé le 30 septembre 2014 (le « document visé ») qui sera intégrée par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 19 décembre 2014 (la « dispense demandée »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que le document visé soit traduit en français et que la version française du document visé soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié définitif se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 19 décembre 2014.

Patrick Théorêt
Directeur du financement des sociétés

Décision n°: 2014-FS-0188

Placements IA Clarington Inc.

Le 18 décembre 2014

**Dans l'affaire de
la législation en valeurs mobilières
du Québec et de l'Ontario (les « territoires »)**

et

du traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires

et

**de Placements IA Clarington Inc.
(le « déposant »)**

et

de la Catégorie IA Clarington canadienne équilibrée, de la Catégorie IA Clarington dividendes croissance, de la Catégorie IA Clarington ciblée équilibrée, de la Catégorie IA Clarington mondiale tactique de revenu, de la Catégorie IA Clarington stratégique d'obligations de sociétés, de la Catégorie IA Clarington stratégique de revenu, de la Catégorie IA Clarington tactique d'obligations et de la Catégorie IA Clarington tactique de revenu (individuellement, le « fonds » ou collectivement, les « fonds »)

Décision

Contexte

L'autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable de chaque territoire (les « décideurs ») a reçu du déposant, agissant pour le compte des fonds, une demande en vue d'obtenir une décision en vertu de la législation en valeurs mobilières des territoires (la « législation ») lui accordant, conformément à l'article 19.1 du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (c.V-1.1 r. 39) (« Règlement 81-102 »), une dispense de l'application du sous-paragraphe 5.1(1)(c) Règlement 81-102, qui exige l'approbation des porteurs avant que ne soient modifiés les objectifs de placement fondamentaux des fonds (la « dispense souhaitée »).

Dans le cadre du traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires (demande sous régime double) :

- a) l'Autorité des marchés financiers est l'autorité principale pour la présente demande;
- b) le déposant a donné avis qu'il compte se prévaloir du paragraphe 1) de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime de passeport* (c.V-1.1 r.1) (le « Règlement 11-102 ») en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard, à Terre-Neuve-et-Labrador, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut et au Yukon (les « autres territoires »);
- c) la décision est celle de l'autorité principale et fait foi de la décision de l'autorité en valeurs mobilières ou de l'agent responsable en Ontario.

Interprétation

Les expressions définies dans le *Règlement 14-101 sur les définitions* (c.V-1.1 r.3), dans le Règlement 11-102 et dans le Règlement 81-102 ont le même sens dans la présente décision lorsqu'elles y sont employées, sauf si elles reçoivent une autre définition. Les termes utilisés dans cette décision ont le sens indiqué ci-dessous :

« fonds de référence » ou individuellement, un « fonds de référence » désigne les organismes de placement collectif identifiés à côté de chacun des fonds dans le tableau ci-dessous :

Fonds	Fonds de référence
Catégorie IA Clarington canadienne équilibrée	Fonds IA Clarington canadien équilibré
Catégorie IA Clarington dividendes croissance	Fonds IA Clarington canadien de dividendes
Catégorie IA Clarington ciblée équilibrée	Fonds IA Clarington stratégique d'obligations de sociétés à l'égard du volet à revenu fixe du portefeuille
Catégorie IA Clarington mondiale tactique de revenu	Fonds IA Clarington mondial tactique de revenu
Catégorie IA Clarington stratégique d'obligations de sociétés	Fonds IA Clarington stratégique d'obligations de sociétés
Catégorie IA Clarington stratégique de revenu	Fonds IA Clarington stratégique de revenu

Catégorie IA Clarington tactique d'obligations	Fonds IA Clarington tactique d'obligations
Catégorie IA Clarington tactique de revenu	Fonds IA Clarington tactique de revenu

Déclarations

La présente décision se fonde sur les déclarations des faits suivants du déposant :

Le déposant

1. Le déposant est une société par actions régie par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, L.R.C. (1985), ch. C.44.
2. Le siège du déposant est situé au 1080, Grande Allée Ouest, ville de Québec, Québec, G1K 7M3.
3. Le déposant agit à titre de gestionnaire de fonds d'investissement des fonds et des fonds de référence. Le déposant agit à titre de fiduciaire des fonds de référence.
4. Le déposant est dûment inscrit à titre de gestionnaire de fonds d'investissement au Québec, en Ontario et à Terre-Neuve-et-Labrador et à titre de gestionnaire de portefeuille dans les territoires et les autres territoires.
5. Le déposant ne contrevient pas à la législation en valeurs mobilières dans un des territoires ou dans un des autres territoires.

Les fonds et les fonds de référence

6. Chacun des fonds est une catégorie d'actions distincte de Fonds secteur Clarington Inc. (« FSCI »), une société d'investissement à capital variable constituée sous le régime des lois de la province d'Ontario.
7. Chacun des fonds de référence est une fiducie de placement à capital variable constituée sous le régime des lois de l'Ontario.
8. Chacun des fonds et des fonds de référence sont assujettis aux dispositions du Règlement 81-102.
9. Les titres de chacun des fonds et des fonds de référence sont actuellement placés au moyen d'un prospectus simplifié du 17 juin 2014 qui a été préparé et déposé conformément au Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif (c.V-1.1 r. 38) (le « prospectus simplifié actuel »). Par conséquent, les fonds et les fonds de référence sont tous des émetteurs assujettis ou l'équivalent dans les territoires et les autres territoires.
10. Chacun des fonds et des fonds de référence ne contreviennent pas à la législation en valeurs mobilières dans un des territoires ou dans un des autres territoires.
11. Suivant leurs objectifs de placement fondamentaux et stratégies de placement, tel qu'énoncé dans le prospectus simplifié actuel, chaque fonds, en tout ou en partie de son portefeuille, obtient ou a la capacité d'obtenir un rendement semblable à celui de son fonds de référence par l'achat de titres de capitaux propres et par la conclusion de contrats à terme de gré à gré ou autres dérivés permis avec une contrepartie, aux termes desquels il vendra à terme les titres de capitaux propres en contrepartie du rendement global d'un placement dans des parts de son fonds de référence (une « opération de requalification »).
12. Les objectifs de placement fondamentaux, tel qu'énoncé dans le prospectus simplifié actuel de chacun des fonds, figurent dans le tableau suivant :

Fonds	Objectifs de placement
Catégorie IA Clarington canadienne équilibrée	L'objectif du Fonds est d'obtenir une plus-value du capital et un revenu tout en mettant l'accent sur la préservation de la valeur du capital initial en investissant principalement dans un portefeuille de placement en actions et en titres à revenu fixe canadiens qui convienne à un OPC canadien équilibré. Ou encore, le Fonds peut investir la totalité ou une partie de son portefeuille dans des titres de capitaux propres canadiens et couvrir le risque propre à ces titres en concluant des contrats à terme de gré à gré ou d'autres dérivés autorisés afin d'obtenir un rendement établi en fonction de celui d'un OPC canadien équilibré géré par IA Clarington ou par un membre de son groupe ou par une personne ayant des liens avec elle (les frais liés aux opérations et les frais de couverture en moins).
Catégorie IA Clarington dividendes croissance	L'objectif du Fonds consiste à générer un rendement analogue à celui d'un OPC de dividendes canadien. Le Fonds investit principalement, directement ou indirectement, dans des titres détenus par un OPC de dividendes canadien géré par IA Clarington ou par un membre de son groupe ou par une personne ayant des liens avec elle et pourrait investir la totalité ou une partie de son portefeuille dans des titres de capitaux propres canadiens et couvrir le risque propre aux titres de capitaux propres en concluant des contrats à terme de gré à gré ou en utilisant d'autres dérivés autorisés afin de fournir au Fonds un rendement établi en fonction de celui du Fonds de référence (les frais liés aux opérations et les frais de couverture en moins).
Catégorie IA Clarington ciblée équilibrée	Le Fonds réalise une plus-value du capital et génère un revenu modeste en investissant principalement, directement ou indirectement, dans un portefeuille d'actions et de titres à revenu fixe canadiens. Pour le volet de son portefeuille alloué aux placements dans des titres à revenu fixe, le Fonds peut chercher à procurer un rendement établi en fonction de celui d'un fonds d'obligations canadien qui investit dans des titres à revenu fixe et que IA Clarington, un membre de son groupe ou une personne qui a des liens avec elle gère (les frais liés aux opérations et les frais de couverture en moins). Le Fonds cherchera à atteindre son objectif i) en investissant dans des titres du Fonds de référence; ii) en investissant dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe canadiens semblables à ceux détenus par le Fonds de référence; et/ou iii) en obtenant une exposition au Fonds de référence au moyen de dérivés.
Catégorie IA Clarington mondiale tactique de revenu	L'objectif du Fonds consiste à générer un rendement analogue à celui d'un OPC mondial neutre équilibré. Le Fonds investit principalement, directement ou indirectement, dans des titres détenus par un OPC mondial neutre équilibré géré par IA Clarington ou par un membre de son groupe ou par une personne ayant des liens avec elle et pourrait investir la totalité ou une partie de son portefeuille dans des titres de capitaux propres canadiens et couvrir le risque propre à ces titres en concluant des contrats à terme de gré à gré ou en utilisant d'autres dérivés autorisés afin de fournir au Fonds un rendement établi en fonction de celui du Fonds de référence (les frais liés aux opérations

Fonds	Objectifs de placement
	et les frais de couverture en moins).
Catégorie IA Clarington stratégique d'obligations de sociétés	L'objectif du Fonds est de procurer un rendement semblable à celui d'un organisme de placement collectif à revenu fixe et à rendement élevé qui investit principalement dans des titres à revenu fixe de sociétés et d'autres titres à revenu fixe à rendement élevé et qui est géré par IA Clarington, un membre de son groupe ou une personne qui a des liens avec elle. Le Fonds cherchera à atteindre son objectif en investissant principalement, directement ou indirectement, notamment par l'utilisation de dérivés, dans des titres que détient le Fonds de référence.
Catégorie IA Clarington stratégique de revenu	L'objectif du Fonds est de procurer un rendement semblable à celui d'un organisme de placement collectif de revenu diversifié qui investit principalement dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe canadiens et qui est géré par IA Clarington, un membre de son groupe ou une personne qui a des liens avec elle. Le Fonds cherchera à atteindre son objectif i) en investissant dans des titres du Fonds de référence; ii) en investissant dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe canadiens semblables à ceux détenus par le Fonds de référence; et/ou iii) en obtenant une exposition au Fonds de référence au moyen de dérivés.
Catégorie IA Clarington tactique d'obligations	L'objectif du Fonds est de procurer un rendement semblable à celui d'un organisme de placement collectif canadien tactique à revenu fixe. Le Fonds investit surtout, directement ou indirectement, dans des titres détenus par un organisme de placement collectif canadien tactique à revenu fixe que IA Clarington, un membre de son groupe ou une personne qui a des liens avec elle gère, et peut investir la totalité ou une partie de son portefeuille dans des titres de capitaux propres canadiens et couvrir les risques propres à ces titres par la conclusion de contrats à terme de gré à gré ou d'autres dérivés autorisés afin de procurer au Fonds un rendement déterminé en fonction de celui du Fonds de référence (les frais liés aux opérations et les frais de couverture en moins).
Catégorie IA Clarington tactique de revenu	L'objectif du Fonds consiste à générer un rendement analogue à celui d'un OPC tactique équilibré canadien. Le Fonds investit principalement, directement ou indirectement, dans des titres détenus par un OPC tactique équilibré canadien géré par IA Clarington ou par un membre de son groupe ou par une personne ayant des liens avec elle et pourrait investir la totalité ou une partie de son portefeuille dans des titres de capitaux propres canadiens et couvrir le risque propre à ces titres en concluant des contrats à terme de gré à gré ou en utilisant d'autres dérivés autorisés afin de fournir au Fonds un rendement établi en fonction de celui du Fonds de référence (les frais liés aux opérations et les frais de couverture en moins).

Modifications aux objectifs de placement

13. La LIR a été modifiée après le projet de budget du ministère des finances fédéral présenté le 21 mars 2013. Les modifications de la LIR ont éliminé les avantages fiscaux associés aux opérations

de requalification. Les modifications s'appliquent aux opérations de requalification conclues ou modifiées après le 20 mars 2013 (les « modifications fiscales »).

14. Le 28 mars 2013, le déposant a publié un communiqué annonçant la fermeture temporaire des fonds suivants : Catégorie IA Clarington ciblée équilibrée, Catégorie IA Clarington mondiale tactique de revenu, Catégorie IA Clarington stratégique d'obligations de sociétés, Catégorie IA Clarington stratégique de revenu, Catégorie IA Clarington tactique d'obligations et Catégorie IA Clarington tactique de revenu, aux nouvelles souscriptions à compter de la fermeture des bureaux le 4 avril 2013.
15. En réponse aux modifications fiscales, le déposant souhaite modifier les objectifs de placement fondamentaux des fonds (collectivement, les « modifications aux objectifs ») afin de :
- a) éliminer toutes les mentions du recours à une opération de requalification;
 - b) refléter la nouvelle approche d'investissement proposée des fonds pour lesquels :
 - i) chaque fonds sera autorisé à investir la quasi-totalité de ses actifs nets dans les titres de son fonds de référence, sauf pour la Catégorie IA Clarington ciblée équilibrée, pour laquelle, un tel investissement est limité à la portion de revenu fixe du portefeuille de ce fonds; et
 - ii) chaque fonds continuera de pouvoir investir dans des titres semblables à ceux détenus par son fonds de référence, sauf pour la Catégorie IA Clarington ciblée équilibrée, pour laquelle, un tel investissement est limité à la portion de revenu fixe du portefeuille de ce fonds.
16. Le 28 octobre 2014, le déposant a transmis à chaque porteur de titres des fonds un avis écrit, lequel fait état des modifications aux objectifs, des motifs d'une telle modification et d'une déclaration indiquant que le fonds ne sera plus en mesure de fournir des rendements fiscalement avantageux.
17. Les objectifs de placement actuels des fonds continueront d'avoir effet jusqu'au 29 décembre 2014.
18. Les nouveaux objectifs de placement des fonds prendront effet le 30 décembre 2014 et correspondront pour l'essentiel à ceux indiqués dans le tableau ci-après :

Fonds	Objectifs de placement
Catégorie IA Clarington canadienne équilibrée	L'objectif du Fonds est d'obtenir une plus-value du capital et un revenu tout en mettant l'accent sur la préservation de la valeur du capital initial en investissant principalement dans un portefeuille de placements en titres de capitaux propres et en titres à revenu fixe canadiens qui convienne à un OPC canadien équilibré. Le Fonds peut aussi investir la totalité ou une partie de son portefeuille dans les titres d'un Fonds de référence qui est géré par IA Clarington, un membre de son groupe ou une personne ayant des liens avec elle.
Catégorie IA Clarington dividendes croissance	L'objectif du Fonds est de procurer un rendement semblable à celui d'un OPC canadien de dividendes. Le Fonds investit principalement, directement ou indirectement, dans des titres détenus par un OPC canadien de dividendes géré par IA Clarington, un membre de son groupe ou une personne ayant des liens avec elle, et il peut investir la totalité ou une partie de son portefeuille dans les titres du Fonds de référence.
Catégorie IA Clarington ciblée	Le Fonds réalise une plus-value du capital et génère un revenu modeste en investissant principalement, directement ou indirectement,

Fonds	Objectifs de placement
équilibrée	dans un portefeuille d'actions et de titres à revenu fixe canadiens. Pour le volet de son portefeuille alloué aux placements dans des titres à revenu fixe, le Fonds peut chercher à procurer un rendement établi en fonction de celui d'un fonds d'obligations canadien qui investit dans des titres à revenu fixe et que IA Clarington, un membre de son groupe ou une personne qui a des liens avec elle gère. Le Fonds cherchera à atteindre son objectif i) en investissant dans des titres du Fonds de référence et/ou ii) en investissant dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe canadiens semblables à ceux détenus par le Fonds de référence.
Catégorie IA Clarington mondiale tactique de revenu	L'objectif du Fonds est de procurer un rendement semblable à celui d'un OPC mondial neutre équilibré. Le Fonds investit principalement, directement ou indirectement, dans des titres détenus par un OPC mondial neutre équilibré qui est géré par IA Clarington, un membre de son groupe ou une personne ayant des liens avec elle, et il peut investir la totalité ou une partie de son portefeuille dans les titres du Fonds de référence.
Catégorie IA Clarington stratégique d'obligations de sociétés	L'objectif du Fonds est de procurer un rendement semblable à celui d'un OPC à revenu fixe à rendement élevé qui investit principalement dans des titres à revenu fixe de sociétés et d'autres titres à revenu fixe à rendement élevé et qui est géré par IA Clarington ou par un membre de son groupe ou par une personne qui a des liens avec elle. Le Fonds cherchera à atteindre son objectif en investissant principalement, directement ou indirectement, dans des titres détenus par le Fonds de référence, et il peut investir la totalité ou une partie de son portefeuille dans les titres du Fonds de référence.
Catégorie IA Clarington stratégique de revenu	L'objectif du Fonds est de procurer un rendement semblable à celui d'un OPC de revenu diversifié qui investit principalement dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe canadiens et qui est géré par IA Clarington, un membre de son groupe ou une personne qui a des liens avec elle. Le Fonds cherchera à atteindre son objectif i) en investissant dans les titres du Fonds de référence et/ou ii) en investissant dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe canadiens semblables à ceux que détient le Fonds de référence.
Catégorie IA Clarington tactique d'obligations	L'objectif du Fonds est de procurer un rendement semblable à celui d'un OPC canadien tactique à revenu fixe. Le Fonds investit principalement, directement ou indirectement, dans des titres détenus par un OPC canadien tactique à revenu fixe qui est géré par IA Clarington, un membre de son groupe ou une personne qui a des liens avec elle, et il peut investir la totalité ou une partie de son portefeuille dans les titres du Fonds de référence.
Catégorie IA Clarington tactique de revenu	L'objectif du Fonds est de procurer un rendement semblable à celui d'un OPC canadien tactique équilibré. Le Fonds investit principalement, directement ou indirectement, dans des titres détenus par un OPC canadien tactique équilibré qui est géré par IA Clarington, un membre de son groupe ou une personne ayant des liens avec elle, et il peut investir la totalité ou une partie de son portefeuille dans les titres du Fonds de référence.

19. Les modifications aux objectifs ont été annoncées dans la modification n° 3 du prospectus simplifié actuel des fonds déposée le 19 novembre 2014. Un communiqué de presse et une déclaration de changement important ont été déposés.
20. Les porteurs de titres des fonds peuvent échanger leurs titres ou les faire racheter avant la date de prise d'effet des modifications aux objectifs.
21. Le conseil d'administration de FSCI et le conseil d'administration du déposant a chacun approuvé les modifications aux objectifs.
22. Le comité d'examen indépendant des fonds a donné une recommandation positive aux modifications des objectifs.

Motifs de la dispense souhaitée

23. Si la dispense souhaitée n'est pas obtenue, les modifications aux objectifs nécessiteront l'approbation des porteurs du fonds en conformité avec le sous-paragraphe 5.1(1)(c) du Règlement 81-102.
24. Les modifications aux objectifs sont un changement apporté en conséquence des modifications fiscales. Les contrats à terme de gré à gré qui étaient en place avant les modifications fiscales continuent de bénéficier des allègements fiscaux jusqu'à leur expiration. Les contrats à terme de gré à gré expireront le 29 décembre 2014.
25. De l'avis du déposant, les modifications aux objectifs n'aura aucune incidence défavorable sur les porteurs de titres des fonds.
26. Le déposant soumet qu'il n'est pas préjudiciable, ni contraire à l'intérêt public d'accorder la dispense souhaitée dans les circonstances représentées ci-dessus.

Décision

L'autorité principale estime que la décision respecte les critères prévus par la législation qui lui permet de la prendre.

La décision de l'autorité principale en vertu de la législation est d'accorder la dispense souhaitée, à la condition que, à l'égard de chaque fonds, un avis écrit ait été envoyé aux porteurs de titres du fonds, au moins 60 jours avant la date de prise d'effet de la modification des objectifs de placement du fonds, lequel avis fait état de la modification des objectifs de placement, des motifs d'une telle modification et d'une déclaration indiquant que le fonds ne sera plus en mesure de distribuer des gains qui seront considérés comme des gains en capital aux fins de l'impôt à l'expiration des contrats à terme de gré à gré.

Josée Deslauriers
Directrice principale des fonds d'investissement et de l'information continue

Numéro de projet SEDAR : 2270001

Décision n°: 2014-FIIC-0347

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.7 AGRÉMENTS ET AUTORISATIONS DE MISE EN MARCHÉ DE DÉRIVÉS

Aucune information.

6.8 OFFRES PUBLIQUES

6.8.1 Avis

Aucune information.

6.8.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.8.3 Refus

Aucune information.

6.8.4 Divers

Aucune information.

6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

6.9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

Magasins Hart Inc.

Vu la demande présentée par Magasins Hart Inc. (« Magasins Hart » ou le « demandeur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 27 octobre 2014 (la « demande »);

Vu la décision 2012-FIIC-0169 rendue par l'Autorité le 21 août 2012 interdisant toute activité reliée à des opérations sur valeurs du demandeur (l'« ordonnance d'interdiction d'opérations »);

Vu les articles 265 et 267 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

Vu l'*Instruction générale 12-202 relative à la levée des interdictions d'opérations prononcées en cas de non-conformité*;

Vu le *Règlement 14-101 sur les définitions* et les termes définis suivants;

« acquéreur » : un émetteur fermé détenu indirectement en propriété exclusive par un tiers acquéreur indépendant qui est un « investisseur qualifié » au sens du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription*;

« action » : les actions ordinaires de Magasins Hart;

« assemblée extraordinaire » : l'assemblée extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins d'examiner la transaction;

« autres ordonnances d'interdiction d'opérations » : les ordonnances d'interdiction d'opérations rendues par la British Columbia Securities Commission le 7 août 2012, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario le 22 août 2012, la Commission des valeurs mobilières du Manitoba le 19 septembre 2012 et l'Alberta Securities Commission le 20 novembre 2012;

« circulaire » : la circulaire de sollicitation de procurations par la direction préparée en vue de l'assemblée extraordinaire;

« documents d'information continue » : les états financiers annuels de 2012, le rapport de gestion de 2012, les états financiers du premier trimestre de 2013, le rapport de gestion de 2013 et les attestations relatives au dépôt de ces documents exigées par le Règlement 52-109;

« états financiers annuels de 2012 » : les états financiers annuels audités pour l'exercice terminé le 29 janvier 2012;

« états financiers annuels de 2013 » : les états financiers annuels audités pour l'exercice terminé le 3 février 2013;

« états financiers annuels de 2014 » : les états financiers de l'exercice terminé le 2 février 2014;

« états financiers du premier trimestre de 2013 » : les états financiers intermédiaires pour le trimestre terminé le 29 avril 2012;

« états financiers intermédiaires » : les états financiers intermédiaires pour la période de 39 semaines terminée le 3 novembre 2014, lesquels seront examinés par Ernst & Young s.r.l.;

« LACC » : la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*;

« LCSA » : la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*;

« rapport de gestion de 2012 » : le rapport de gestion afférent aux états financiers annuels de 2012;

« rapport de gestion de 2013 » : le rapport de gestion afférent aux états financiers du premier trimestre de 2013;

« Règlement 51-102 » : le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*;

« Règlement 52-109 » : le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*;

« transaction » : l'acquisition de Magasins Hart par l'acquéreur;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une levée partielle de l'ordonnance d'interdiction d'opérations afin que les actionnaires du demandeur puissent vendre leurs actions ou en disposer autrement dans le cadre de la transaction (la « levée partielle demandée »);

Vu les déclarations suivantes du demandeur :

Magasins Hart

1. Magasins Hart est une société constituée en vertu de la LCSA qui exploite un réseau de 61 magasins à rayons de taille moyenne situés dans l'Est du Canada. Le siège social de Magasins Hart est situé au 900 Place Paul-Kane, Laval (Québec) H7C 2T2.
2. Magasins Hart est un émetteur assujéti dans toutes les provinces du Canada. L'Autorité agit à titre d'autorité principale de Magasins Hart, conformément au paragraphe 4.2 du Règlement 11-102 sur le régime de passeport.
3. Le capital-actions autorisé de Magasins Hart se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires, dont 13 662 296 sont actuellement émises et en circulation, et d'un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A et de catégorie B, pouvant être émises en séries, dont aucune n'est actuellement émise et en circulation.
4. L'actionnaire principal de Magasins Hart est son fondateur, M. Harry Hart, qui détient directement, ou indirectement par l'entremise de H & N Family Subco Inc., qui est détenue directement ou indirectement par M. Hart et des membres de sa famille immédiate, environ 60,6 % des actions émises et en circulation. M. Hart est chef de la direction et président du conseil d'administration de Magasins Hart.
5. Le conseil d'administration est composé de MM. Harry Hart, Jeffrey Hart, William Cleman et Gérard A. Limoges. MM. Cleman et Limoges sont des « administrateurs indépendants » au sens du paragraphe 1.4 du Règlement 52-110 sur le comité d'audit.
6. L'exercice de Magasins Hart se termine le dimanche le plus proche du 31 janvier de chaque année. Les trois derniers exercices de Magasins Hart se sont terminés aux dates suivantes :

29 janvier 2012

3 février 2013

2 février 2014

L'exercice en cours de Magasins Hart prendra fin le 1er février 2015.

7. Les actions sont inscrites à la cote de la Bourse de croissance TSX sous le symbole « HIS », mais elles ne sont plus transigées depuis août 2012 en raison de l'ordonnance d'interdiction d'opérations.
8. L'ordonnance d'interdiction d'opérations a été émise en conséquence du défaut de Magasins Hart de déposer les documents d'information continue.
9. Les titres de Magasins Hart font également l'objet des autres ordonnances d'interdiction d'opérations, en conséquence du défaut de Magasins Hart de déposer ses documents d'information continue.
10. Le demandeur a également déposé des demandes visant la levée partielle des autres ordonnances d'interdiction d'opérations en vue de la transaction.
11. Magasins Hart a déposé ses documents d'information continue et ses états financiers intermédiaires et son rapport de gestion intermédiaire pour les trimestres terminés le 29 juillet 2012 et le 28 octobre 2012, et les attestations relatives au dépôt de ces documents exigées par le Règlement 52-109.
12. Les états financiers annuels de 2012 étaient accompagnés d'un rapport d'audit daté du 5 décembre 2012 de Deloitte & Touche s.r.l., qui exprimait une opinion modifiée, principalement en raison des écarts entre les stocks inscrits en vertu de l'ancien système informatique de Magasins Hart et les stocks inscrits en vertu du nouveau système informatique que Magasins Hart a mis en œuvre au cours de cet exercice, lesquels écarts n'ont pas pu être résolus ou faire l'objet d'un rapprochement.
13. Le 6 décembre 2012, Deloitte & Touche s.r.l. a démissionné à titre d'auditeur de Magasins Hart, et le conseil d'administration a nommé Ernst & Young s.r.l. comme auditeur.
14. Le rapport de l'auditeur sur les états financiers annuels de 2013 renferme également une opinion modifiée d'Ernst & Young, du fait que les stocks d'ouverture entrent dans le calcul du rendement financier et des flux de trésorerie de Magasins Hart.
15. Le rapport de l'auditeur sur les états financiers annuels de 2014 renferme également une opinion modifiée d'Ernst & Young, portant uniquement sur l'exercice antérieur terminé le 3 février 2013. L'information financière pour le dernier exercice terminé le 2 février 2014 est auditée par Ernst & Young, et le rapport de l'auditeur relatif à l'exercice terminé le 2 février 2014 n'est pas modifié.
16. En conséquence des opinions modifiées décrites plus haut, les états financiers annuels de 2012, les états financiers annuels de 2013 et les états financiers annuels de 2014 ne sont pas conformes à l'article 3.3 du *Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables*, qui exige que ces états financiers soient accompagnés d'un rapport d'audit qui exprime une opinion non modifiée.
17. Depuis la fin de l'exercice terminé le 2 février 2014, Magasins Hart a déposé des états financiers non audités pour la période de 13 semaines terminée le 4 mai 2014 et pour la période de 26 semaines terminée le 3 août 2014. Magasins Hart a retenu les services d'Ernst & Young pour examiner ses états financiers intermédiaires et elle les déposera conformément au Règlement 51-102.
18. En conséquence, Magasins Hart a déposé tous ses documents d'information continue et respecte maintenant les exigences du Règlement 51-102, sauf pour ce qui est des opinions modifiées dont il est fait mention plus haut.

La transaction projetée

19. La transaction consistera en l'acquisition de Magasins Hart par l'acquéreur par voie d'une fusion dans le cadre de laquelle chaque actionnaire recevra une somme pour chaque action qu'il détient.
20. Du fait que la transaction prendra la forme d'une fusion, elle devra être approuvée par les actionnaires comme le prévoit la LCSA. Ainsi, la transaction devra être approuvée par au moins deux tiers des droits de vote exercés lors de l'assemblée extraordinaire. M. Harry Hart a indiqué qu'il voterait en faveur de la transaction. Conformément à l'article 190 de la LCSA, les actionnaires inscrits pourront exercer les droits à la dissidence à l'égard de la transaction.
21. La transaction n'est pas une « opération avec une personne apparentée », au sens du Règlement 61-101, et aucun paiement effectué dans le cadre de la transaction ne constituera un « avantage accessoire », au sens de ce règlement.
22. Magasins Hart déposera sur SEDAR les états financiers intermédiaires et elle annoncera les résultats de cette période intermédiaire dans un communiqué de presse au moins 15 jours avant la date prévue de l'assemblée extraordinaire.
23. Après la réalisation de la transaction, Magasins Hart ou la société issue de la fusion déposera une demande afin de cesser d'être un émetteur assujéti dans chacune des provinces du Canada et une demande de révocation totale de l'ordonnance d'interdiction d'opérations.
24. Magasins Hart doit effectuer à ses créanciers un dernier paiement d'un montant de 1,5 million de dollars dû en février 2015 comme le prévoit un plan de transaction et d'arrangement déposé par Magasins Hart conformément à la LACC, lequel plan a été homologué et approuvé par la Cour supérieure du Québec. Magasins Hart reste assujéti à l'ordonnance de la Cour supérieure du Québec.
25. La transaction n'est pas assujéti à l'approbation de la Cour supérieure du Québec, des créanciers de Magasins Hart ou de toute autre partie dans le cadre des procédures en vertu de la LACC dont il est fait mention ci-dessus.
26. Le conseil d'administration est d'avis que la transaction est dans l'intérêt de Magasins Hart et des actionnaires, et il a convenu en principe de soutenir la transaction. M. Harry Hart et H&N Family Subco Inc., les principaux actionnaires, sont prêts à vendre leurs actions dans le cadre de la transaction.

Vu les autres déclarations faites par le demandeur.

En conséquence, l'Autorité accorde la levée partielle demandée uniquement afin de permettre que des opérations soient réalisées dans le cadre de la transaction, aux conditions suivantes :

1. Avant la réalisation de la transaction, Magasins Hart :
 - a) fournira à l'acquéreur et à chaque actionnaire, une copie de l'ordonnance d'interdiction d'opérations. Dans le cas des actionnaires, celle-ci sera présentée en annexe de la circulaire;
 - b) fournira à l'acquéreur et à chaque actionnaire une copie de la levée partielle demandée. Dans le cas des actionnaires, celle-ci sera présentée en annexe de la circulaire et sera déposée sur SEDAR par Magasins Hart;
 - c) fournira un avis écrit à l'acquéreur pour l'informer que la totalité des titres de Magasins Hart ou de tout émetteur résultant, selon le cas, seront assujétis à l'ordonnance d'interdiction d'opérations jusqu'au moment où, le cas échéant, une révocation totale est accordée par la commission des valeurs mobilières de chacune des provinces concernées et que l'octroi d'une révocation partielle ne garantit pas l'octroi d'une révocation totale ultérieurement.

- Magasins Hart déposera sur SEDAR les états financiers intermédiaires et elle annoncera les résultats de cette période intermédiaire dans un communiqué de presse au moins 15 jours avant la date prévue de l'assemblée extraordinaire.

La levée partielle est prononcée le 19 décembre 2014.

Décision n°: 2014-FS-0186

Ressources AntOro Inc.

Révocque partiellement l'interdiction 2007-MC-2201 prononcée le 16 octobre 2007 visant les opérations sur les titres de Ressources AntOro Inc. de façon à permettre à Michel Constantin de céder à François C. Desrosiers 605 000 actions ordinaires de l'émetteur pour les motifs suivants :

- François C. Desrosiers désire acquérir 605 000 actions ordinaires et il est informé du fait que ces titres ne peuvent être revendus tant que l'interdiction visant les opérations sur ces titres sera en vigueur;
- la requête de Michel Constantin ne porte pas atteinte à la protection des épargnants.

De plus, la directrice permet à tout courtier inscrit de fournir ses services, si nécessaire, aux fins d'effectuer ladite opération et permet à l'agent de transfert ou au secrétaire de Ressources AntOro Inc., d'effectuer toutes les procédures nécessaires pour compléter cette opération.

La levée partielle est prononcée le 29 décembre 2014.

Décision n°: 2014-FIIC-0360

Technologies Sonomax Inc.

Révocque partiellement l'interdiction 2014-FIIC-0218 prononcée le 23 juillet 2014 visant les opérations sur les titres de Technologies Sonomax Inc. de façon à permettre à Peter J. Malouf de céder à Patrick Malouf 12 499 188 actions ordinaires de l'émetteur pour les motifs suivants :

- Patrick Malouf désire acquérir 12 499 188 actions ordinaires et il est informé du fait que ces titres ne peuvent être revendus tant que l'interdiction visant les opérations sur ces titres sera en vigueur;
- la requête de Peter J. Malouf ne porte pas atteinte à la protection des épargnants.

De plus, la directrice principale permet à tout courtier inscrit de fournir ses services, si nécessaire, aux fins d'effectuer ladite opération et permet à l'agent de transfert ou au secrétaire de Technologies Sonomax Inc., d'effectuer toutes les procédures nécessaires pour compléter cette opération.

La levée partielle est prononcée le 19 décembre 2014.

Décision n°: 2014-FIIC-0354

6.9.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser

les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.9.3 Refus

Aucune information.

6.9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti

Bell Aliant Actions privilégiées Inc.

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujetti de Bell Aliant Actions privilégiées Inc.

La présente décision prend effet à la date de décision de l'autorité principale.

Décision n°: 2014-FIIC-0343

Bell Aliant Communications régionales Inc.

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujetti de Bell Aliant Communications régionales Inc.

La présente décision prend effet à la date de décision de l'autorité principale.

Décision n°: 2014-FIIC-0344

Bell Aliant Communications régionales, société en commandite

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujetti de Bell Aliant Communications régionales, société en commandite.

La présente décision prend effet à la date de décision de l'autorité principale.

Décision n°: 2014-FIIC-0345

Bell Aliant Inc.

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujetti de Bell Aliant Inc.

La présente décision prend effet à la date de décision de l'autorité principale.

Décision n°: 2014-FIIC-0342

Huntingdon Capital Corp.

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujéti de Huntingdon Capital Corp.

La présente décision prend effet à la date de décision de l'autorité principale.

Décision n°: 2014-FIIC-0351

Pethealth Inc.

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujéti de Pethealth Inc.

La présente décision prend effet à la date de décision de l'autorité principale.

Décision n°: 2014-FIIC-0341

6.9.5 Divers

Aucune information.

6.10 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.11 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

ANNEXE 1 DÉPÔTS DE DOCUMENTS D'INFORMATION

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
ADVENTURE GOLD INC.	2014-10-31
AFRICAN COPPER PLC	2014-09-30
BIODE VENTURES LTD.	2014-10-31
BIOHEP TECHNOLOGIES LTD.	2014-10-31
BLACKBERRY LIMITED	2014-11-29
BROMPTON CORP.	2014-10-31
CARRUS CAPITAL CORPORATION	2014-10-31
CATEGORIE A REVENU MENSUEL ELEVE MANUVIE (#6814)	2014-10-31
CATEGORIE CHINE MANUVIE (#6814)	2014-10-31
CATEGORIE CIBLEE CANADIENNE MANUVIE (#6814)	2014-10-31
CATEGORIE CIBLEE MONDIALE MANUVIE (#6814)	2014-10-31
CATEGORIE D' ACTIONS AMERICAINES A GRANDE CAPITALISATION MANUVIE (#6814)	2014-10-31
CATEGORIE D' ACTIONS AMERICAINES TOUTES CAPITALIZATIONS MANUVIE (#6814)	2014-10-31
CATEGORIE D' ACTIONS ASIATIQUES MANUVIE (#6814)	2014-10-31
CATEGORIE D' ACTIONS MONDIALES MANUVIE (#6814)	2014-10-31
CATEGORIE D' OCCASIONS AMERICAINES MANUVIE (#6814)	2014-10-31
CATEGORIE D' OCCASIONS CANADIENNES MANUVIE (#6814)	2014-10-31
CATEGORIE D' OCCASIONS DE CROISSANCE MANUVIE (#6814)	2014-10-31
CATEGORIE D' OCCASIONS SPECIALES MANUVIE (#6814)	2014-10-31
CATEGORIE DE DIVIDENDES AMERICAINS MANUVIE (#6814)	2014-10-31
CATEGORIE DE DIVIDENDES MONDIAUX MANUVIE (#6814)	2014-10-31
CATEGORIE DE PLACEMENT CANADIEN MANUVIE (#6814)	2014-10-31
CATEGORIE DE PLACEMENT INTERNATIONAL MANUVIE (#6814)	2014-10-31
CATEGORIE DE RENDEMENT A COURT TERME MANUVIE (#6814)	2014-10-31
CATEGORIE DE REVENU DE DIVIDENDES MANUVIE (#6814)	2014-10-31
CATEGORIE DE REVENUS PRIVILEGIÉS MANUVIE (#6814)	2014-10-31
CATEGORIE DE TITRES CANADIENS MANUVIE (#6814)	2014-10-31
CATEGORIE EQUILIBREE D' ACTIONS CANADIENNES MANUVIE (#6814)	2014-10-31
CATEGORIE EQUILIBREE D' APPRECIATION MANUVIE (#6814)	2014-10-31
CATEGORIE EQUILIBREE D' OCCASIONS CANADIENNES MANUVIE (#6814)	2014-10-31
CATEGORIE IMMOBILIER MONDIAL MANUVIE (#6814)	2014-10-31
CATEGORIE MONDIALE D' INFRASTRUCTURES MANUVIE (#6814)	2014-10-31
CORPORATION CAPITAL KILKENNY	2014-10-31
CORPORATION CAPITAL QUINTO REAL	2014-10-31
CORPORATION DE CAPITAL DE RISQUE WODEN	2014-10-31
CORPORATION DE SECURITE GARDA WORLD	2014-10-31
CYMAT TECHNOLOGIES LTD.	2014-10-31
EURO BANC CAPITAL SECURITIES TRUST	2014-10-31
FONDS DE CROISSANCE TEMPLETON, LTEE (#9072)	2014-10-31
FONDS DE SOLIDARITE DES TRAVAILLEURS DU QUEBEC (F.T.Q.) (LE)	2014-11-30

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
GEOVIC MINING CORP.	2014-09-30
GRANDFIELD PACIFIC INC.	2014-10-31
INCA ONE GOLD CORP.	2014-10-31
MANDAT PRIVE ACTIONS AMERICAINES MANUVIE (#34500)	2014-10-31
MANDAT PRIVE ACTIONS CANADIENNES MANUVIE (#34500)	2014-10-31
MANDAT PRIVE ACTIONS MONDIALES MANUVIE (#34500)	2014-10-31
MANDAT PRIVE EQUILIBRE CANADIEN MANUVIE (#34500)	2014-10-31
MANDAT PRIVE EQUILIBRE D'ACTIONS MANUVIE (#34500)	2014-10-31
MANDAT PRIVE REVENU DE DIVIDENDES MANUVIE (#34500)	2014-10-31
METAUX CANADIENS INC. (LES)	2014-10-31
MINES D'OR VISIBLE INC. (LES)	2014-10-31
NEVADA EXPLORATION INC.	2014-10-31
NUTRITIONAL HIGH INTERNATIONAL INC.	2014-10-31
ORACLE CORPORATION	2014-11-30
PAN GLOBAL RESOURCES INC.	2014-10-31
PROBE MINES LIMITED	2014-10-31
REGENCY GOLD CORP.	2014-10-31
REGIME CLASSIQUE D'EPARGNE-ETUDES USC (#25996)	2014-10-31
REGIME FAMILIAL D'EPARGNE-ETUDES COLLECTIF (#25996)	2014-10-31
REGIME FAMILIAL D'EPARGNE-ETUDES POUR UN SEUL ETUDIANT (#25996)	2014-10-31
REGIME PREMFLEX	2014-10-31
RESSOURCES EXPLOR INC.	2014-10-31
SLAM EXPLORATION LTD.	2014-10-31
SOLUTIONS EXTENWAY INC.	2014-10-31
SPRYLOGICS INTERNATIONAL CORP.	2014-10-31
STELLAR ORAFRIQUE INC.	2014-10-31
STELMINE CANADA LTEE	2014-10-31
TECHNOLOGIES CLEMEX INC.	2014-10-31
URBAN BARNS FOODS INC.	2014-10-31
UTILITY CORP.	2014-11-21
WABI EXPLORATION INC.	2014-10-31
WELL POWER INC.	2014-10-31
WILLIAMS CREEK GOLD LIMITED	2014-10-31
ZENITH EPIGENETICS CORP.	2014-10-31

<i>ÉTATS FINANCIERS ANNUELS</i>	
	Date du document
ALPHINAT INC.	2014-08-31
ANCONIA RESOURCES CORP.	2014-09-30
BARISAN GOLD CORPORATION	2014-08-31
BMO CATEGORIE ACTIONS AMERICAINES (#5402)	2014-09-30
BMO CATEGORIE ACTIONS CANADIENNES (#5402)	2014-09-30
BMO CATEGORIE ASIATIQUE DE CROISSANCE ET DE REVENU (#5402)	2014-09-30
BMO CATEGORIE CHINE ELARGIE (#5402)	2014-09-30
BMO CATEGORIE DIVIDENDES (#5402)	2014-09-30

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
BMO CATEGORIE ETAPE 2017 (#5402)	2014-09-30
BMO CATEGORIE ETAPE 2020 (#5402)	2014-09-30
BMO CATEGORIE ETAPE 2025 (#5402)	2014-09-30
BMO CATEGORIE ETAPE 2030 (#5402)	2014-09-30
BMO CATEGORIE ETAPE 2035 (#5402)	2014-09-30
BMO CATEGORIE ETAPE 2040 (#5402)	2014-09-30
BMO CATEGORIE FNB CANADIEN GESTION TACTIQUE (#5402)	2014-09-30
BMO CATEGORIE FNB MONDIAL GESTION TACTIQUE (#5402)	2014-09-30
BMO CATEGORIE MONDIALE D' ACTIONS (#5402)	2014-09-30
BMO CATEGORIE MONDIALE DE DIVIDENDES (#5402)	2014-09-30
BMO CATEGORIE MONDIALE ENERGIE (#5402)	2014-09-30
BMO CATEGORIE PORTEFEUILLE FNB CROISSANCE (#5402)	2014-09-30
BMO CATEGORIE PORTEFEUILLE FNB ACTIONS DE CROISSANCE (#5402)	2014-09-30
BMO CATEGORIE PORTEFEUILLE FNB DE REVENU (#5402)	2014-09-30
BMO CATEGORIE PORTEFEUILLE FNB EQUILIBRE (#5402)	2014-09-30
BMO CATEGORIE REVENU A COURT TERME (#5402)	2014-09-30
BMO CATEGORIE VALEUR INTERNATIONALE (#5402)	2014-09-30
BMO FNB DIVIDENDES GESTION TACTIQUE (#5402)	2014-09-30
BMO FONDS AMERICAIN DE REVENU MENSUEL EN DOLLARS US (#5402)	2014-09-30
BMO FONDS CANADIEN D' ACTIONS A FAIBLE CAPITALISATION (#5402)	2014-09-30
BMO FONDS D' ACTIONS A REVENU AMELIORE (#5402)	2014-09-30
BMO FONDS D' ACTIONS AMERICAINES (#5402)	2014-09-30
BMO FONDS D' ACTIONS CANADIENNES (#5402)	2014-09-30
BMO FONDS D' ACTIONS PRIVILEGIEES (#5402)	2014-09-30
BMO FONDS D' INFRASTRUCTURES MONDIALES (#5402)	2014-09-30
BMO FONDS D' OBLIGATIONS (#5402)	2014-09-30
BMO FONDS D' OBLIGATIONS AMERICAINES A RENDEMENT ELEVE (#5402)	2014-09-30
BMO FONDS D' OBLIGATIONS DE MARCHES EMERGENTS (#5402)	2014-09-30
BMO FONDS D' OBLIGATIONS DE SOCIETES ECHELONNEES (#5402)	2014-09-30
BMO FONDS D' OBLIGATIONS MONDIALES STRATEGIQUES (#5402)	2014-09-30
BMO FONDS DE DIVIDENDES (#5402)	2014-09-30
BMO FONDS DE DIVIDENDES EN DOLLARS US (#5402)	2014-09-30
BMO FONDS DE DIVIDENDES NORD AMERICAINS (#5402)	2014-09-30
BMO FONDS DE L' ALLOCATION DE L' ACTIF (#5402)	2014-09-30
BMO FONDS DE METAUX PRECIEUX (#5402)	2014-09-30
BMO FONDS DE RESSOURCES (#5402)	2014-09-30
BMO FONDS DE REVENU MENSUEL (#5402)	2014-09-30
BMO FONDS DES MARCHES EN DEVELOPPEMENT (#5402)	2014-09-30
BMO FONDS DU MARCHE MONETAIRE (#5402)	2014-09-30
BMO FONDS DU MARCHE MONETAIRE EN DOLLARS US (#5402)	2014-09-30
BMO FONDS EQUILIBRE EN DOLLARS US (#5402)	2014-09-30
BMO FONDS ETAPE PLUS 2015 (#5402)	2014-09-30
BMO FONDS ETAPE PLUS 2017 (#5402)	2014-09-30
BMO FONDS ETAPE PLUS 2020 (#5402)	2014-09-30
BMO FONDS ETAPE PLUS 2022 (#5402)	2014-09-30
BMO FONDS ETAPE PLUS 2025 (#5402)	2014-09-30

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
BMO FONDS ETAPE PLUS 2026 (#5402)	2014-09-30
BMO FONDS ETAPE PLUS 2030 (#5402)	2014-09-30
BMO FONDS EUROPEEN (#5402)	2014-09-30
BMO FONDS FNB D'ACTIONS AMERICAINES (#5402)	2014-09-30
BMO FONDS FNB D'ACTIONS CANADIENNES (#5402)	2014-09-30
BMO FONDS FNB D'ACTIONS INTERNATIONALES (#5402)	2014-09-30
BMO FONDS HYPOTHECAIRE ET DE REVENU A COURT TERME (#5402)	2014-09-30
BMO FONDS INDICE-ACTIONS EN DOLLARS US (#5402)	2014-09-30
BMO FONDS MONDIAL DE REVENU MENSUEL (#5402)	2014-09-30
BMO FONDS UNIVERSEL D'OBLIGATIONS (#5402)	2014-09-30
BMO PORTEFEUILLE A REVENU FIXE FIDUCIESELECT (#5402)	2014-09-30
BMO PORTEFEUILLE ACTIONS DE CROISSANCE FONDSELECT (#5402)	2014-09-30
BMO PORTEFEUILLE CROISSANCE CATEGORIESELECT (#5402)	2014-09-30
BMO PORTEFEUILLE CROISSANCE DYNAMIQUE CATEGORIESELECT (#5402)	2014-09-30
BMO PORTEFEUILLE CROISSANCE FONDSELECT (#5402)	2014-09-30
BMO PORTEFEUILLE DE REVENU CATEGORIESELECT (#5402)	2014-09-30
BMO PORTEFEUILLE DE REVENU FONDSELECT (#5402)	2014-09-30
BMO PORTEFEUILLE DIVERSIFIE DE REVENU (#5402)	2014-09-30
BMO PORTEFEUILLE EQUILIBRE CATEGORIESELECT (#5402)	2014-09-30
BMO PORTEFEUILLE EQUILIBRE FONDSELECT (#5402)	2014-09-30
BMO PORTEFEUILLE FNB A REVENU FIXE (#5402)	2014-09-30
BMO PORTEFEUILLE FNB ACTIONS DE CROISSANCE (#5402)	2014-09-30
BMO PORTEFEUILLE FNB CONSERVATEUR (#5402)	2014-09-30
BMO PORTEFEUILLE FNB CROISSANCE (#5402)	2014-09-30
BMO PORTEFEUILLE FNB DE REVENU (#5402)	2014-09-30
BMO PORTEFEUILLE FNB EQUILIBRE (#5402)	2014-09-30
BMO PORTEFEUILLE FNB PLUS A REVENU EQUILIBRE (#5402)	2014-09-30
BMO PORTEFEUILLE FNB PLUS A REVENU FIXE (#5402)	2014-09-30
CALIAN TECHNOLOGIES LTD	2014-09-30
CAT. DE TITRES INTERNATIONAUX AGF - GR. MONDIAL AVANTAGE FISCAL AGF LTEE (#4835)	2014-09-30
CAT. MONDIALE RESSOURCES AGF - GROUPE MONDIAL AVANTAGE FISCAL AGF LTEE (#4835)	2014-09-30
CAT.CANADIENNE DE DIVIDENDES DE GR.CAP. AGF-GR.MONDIAL AVANT. FISCAL AGF (#4835)	2014-09-30
CATEGORIE ALPHASECTOR ACTIONS AMERICAINES AGF (#4835)	2014-09-30
CATEGORIE CANADA AGF - GROUPE MONDIAL AVANTAGE FISCAL AGF LIMITEE (#4835)	2014-09-30
CATEGORIE CANADIENNE ACTIONS DE CROISSANCE AGF (#4835)	2014-09-30
CATEGORIE CANADIENNE RESSOURCES AGF (#4835)	2014-09-30
CATEGORIE CROISSANCE AMERICAINE AGF- GR. MONDIAL AVANTAGE FISCAL AGF LTEE (#4835)	2014-09-30
CATEGORIE CROISSANCE ASIATIQUE AGF - GR. MONDIAL AVANTAGE FISCAL AGF LTEE (#4835)	2014-09-30
CATEGORIE D'ACTIONS EUROPEENNES AGF -GR. MONDIAL AVANTAGE FISCAL AGF LTEE (#4835)	2014-09-30

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
CATEGORIE D' ACTIONS MONDIALE AGF - GR. MONDIAL AVANTAGE FISCAL AGF LTEE (#4835)	2014-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE COURT TERME NORDOUEST NEI (#10215)	2014-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE CROISSANCE ET REVENU NORDOUEST NEI (#10215)	2014-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE D' ACTIONS CANADIENNES NORDOUEST NEI (#10215)	2014-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE D' ACTIONS A RENDEMENT AMELIORE NORDOUEST NEI (#10215)	2014-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE D' ACTIONS MONDIALES NORDOUEST NEI (#10215)	2014-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE DE DIVIDENDES AMERICAINS NORDOUEST NEI (#10215)	2014-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE DE DIVIDENDES CANADIENS NORDOUEST NEI (#10215)	2014-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE DES MARCHES EMERGENTS NORDOUEST NEI (#10215)	2014-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE DESJARDINS CROISSANCE DE DIVIDENDES (#3109)	2014-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE DESJARDINS OPPORT. DES MARCHES EMERGENTS (#3109)	2014-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE DESJARDINS ACTIONS AMERICAINES CROISSANCE (#3109)	2014-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES CROISSANCE (#3109)	2014-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES DE REVENU (#3109)	2014-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES VALEUR (#3109)	2014-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE DESJARDINS ACTIONS MONDIALES PETITE CAPITALISATION (#3109)	2014-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE DESJARDINS ACTIONS OUTRE-MER CROISSANCE (#3109)	2014-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE MACRO D' ACTIONS CANADIENNES NORDOUEST NEI (#10215)	2014-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE MACRO DE REPART. D' ACTIFS CANADIENS NORDOUEST NEI (#10215)	2014-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE SPECIALISEE D' ACTIONS NORDOUEST NEI (#10215)	2014-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE TACTIQUE DE RENDEMENT NORDOUEST NEI (#10215)	2014-09-30
CATEGORIE DIRECTION CHINE AGF - GROUPE MONDIAL AVANTAGE FISCAL AGF LTEE (#4835)	2014-09-30
CATEGORIE DIVERSIFIE DE REVENU AGF (#4835)	2014-09-30
CATEGORIE MARCHES EN EMERGENCE AGF- GR. MONDIAL AVANTAGE FISCAL AGF LTEE (#4835)	2014-09-30
CATEGORIE PORTEFEUILLE ELEMENTS CONSERVATEUR AGF (#4835)	2014-09-30
CATEGORIE PORTEFEUILLE ELEMENTS CROISSANCE AGF (#4835)	2014-09-30
CATEGORIE PORTEFEUILLE ELEMENTS EQUILIBRE AGF (#4835)	2014-09-30

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS	
	Date du document
CATEGORIE PORTEFEUILLE ELEMENTS MONDIAL AGF (#4835)	2014-09-30
CATEGORIE REVENU A COURT TERME AGF - GR. MONDIAL AVANTAGE FISCAL AGF LTEE (#4835)	2014-09-30
CATEGORIE SUPERPORTEFEUILLE DE CROISSANCE EQUILIBREE HARMONY (#13908)	2014-09-30
CATEGORIE SUPERPORTEFEUILLE DE CROISSANCE HARMONY (#13908)	2014-09-30
CATEGORIE SUPERPORTEFEUILLE DE CROISSANCE MAXIMALE HARMONY (#13908)	2014-09-30
CATEGORIE SUPERPORTEFEUILLE DE CROISSANCE PLUS HARMONY (#13908)	2014-09-30
CATEGORIE VALEUR MONDIALE AGF - GROUPE MONDIAL AVANTAGE FISCAL AGF LTEE (#4835)	2014-09-30
CONSOLIDATED HCI HOLDINGS CORPORATION	2014-09-30
CORPORATION MINIERE NIOGOLD	2014-08-31
CORPORATION MINIERE NORD ABITIBI	2014-09-30
CORPORATION NUVOLT INC.	2014-08-31
CORPORATION TOMAGOLD	2014-08-31
ELA TRUST (33938)	2014-09-30
ELECTROVAYA INC.	2014-09-30
EXCEL LATIN AMERICA BOND FUND (33940)	2014-09-30
FIDUCIE OBA (30734)	2014-09-30
FOND BRIC EXCEL (#15851)	2014-09-30
FONDS AGF D'OBLIGATIONS CANADIENNES (#4835)	2014-09-30
FONDS AGF DE MARCHE MONETAIRE CANADIEN (#4835)	2014-09-30
FONDS AMERIQUE LATINE EXCEL (#15851)	2014-09-30
FONDS AVANTAGE PORTLAND (#34295)	2014-09-30
FONDS BANCAIRE MONDIAL PORTLAND (#34295)	2014-09-30
FONDS CANADIEN DE DIVIDENDES DE GRANDES CAPITALISATIONS AGF (#4835)	2014-09-30
FONDS CANADIEN DE PETITES CAPITALISATIONS AGF (#4835)	2014-09-30
FONDS CANADIEN DE REPARTITION DE L'ACTIF AGF (#4835)	2014-09-30
FONDS CATEGORIE CAPITAL DE RESSOURCES BLACKBRIDGE (#13182)	2014-09-30
FONDS CHINDE EXCEL (#15851)	2014-09-30
FONDS CHINE EXCEL (#15851)	2014-09-30
FONDS CIBLE CANADIEN PORTLAND (#34295)	2014-09-30
FONDS CIBLE SUR L'INFLATION AGF (#4835)	2014-09-30
FONDS CROISSANCE ET REVENU NORDOUEST NEI (#10215)	2014-09-30
FONDS D' ACTIONS A REVENU CIBLE AGF (#4835)	2014-09-30
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES ETHIQUE NEI (#10215)	2014-09-30
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES NORDOUEST NEI (#10215)	2014-09-30
FONDS D' ACTIONS DE PREMIER ORDRE EXCEL (#15851)	2014-09-30
FONDS D' ACTIONS EAEO AGF (#4835)	2014-09-30
FONDS D' ACTIONS ENVIRONNEMENT SAIN AGF (#4835)	2014-09-30
FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES ETHIQUE NEI (#10215)	2014-09-30
FONDS D' ACTIONS MONDIALES AGF (#4835)	2014-09-30
FONDS D' ACTIONS MONDIALES ETHIQUE NEI (#10215)	2014-09-30
FONDS D' ACTIONS MONDIALES NORDOUEST NEI (#10215)	2014-09-30

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
FONDS D'OBLIGATIONS A RENDEMENT ELEVE AGF (#4835)	2014-09-30
FONDS D'OBLIGATIONS A RENDEMENT GLOBAL AGF (#4835)	2014-09-30
FONDS D'OBLIGATIONS AMERIQUE LATINE EXCEL II	2014-09-30
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES NEI (#10215)	2014-09-30
FONDS D'OBLIGATIONS DE CATEGORIE INVESTISSEMENT BUILD AMERICA (30761)	2014-09-30
FONDS D'OBLIGATIONS DES MARCHES EMERGENTS AGF (#4835)	2014-09-30
FONDS D'OBLIGATIONS INFLATION PLUS AGF (#4835)	2014-09-30
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES A RENDEMENT GLOBAL NEI (#10215)	2014-09-30
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES AGREGEES AGF (#4835)	2014-09-30
FONDS DE CROISSANCE AMERICAINE AGF (#4835)	2014-09-30
FONDS DE CROISSANCE ASIATIQUE AGF (#4835)	2014-09-30
FONDS DE DECOUVERTE D'ACT. CANADIENNES A FAIBLE CAPITALISATION AGF (#4835)	2014-09-30
FONDS DE DIVIDENDES AMERICAINS NORDOUEST NEI (#10215)	2014-09-30
FONDS DE DIVIDENDES CANADIENS NORDOUEST NEI (#10215)	2014-09-30
FONDS DE DIVIDENDES MONDIAL ETHIQUE NEI (#10215)	2014-09-30
FONDS DE DIVIDENDES MONDIAL PORTLAND (#34295)	2014-09-30
FONDS DE MARCHES EN EMERGENCE AGF (#4835)	2014-09-30
FONDS DE METAUX PRECIEUX AGF (#4835)	2014-09-30
FONDS DE RESSOURCES MONDIALES AGF (#4835)	2014-09-30
FONDS DE REVENU A TAUX VARIABLE AGF (#4835)	2014-09-30
FONDS DE REVENU CIBLE AGF (#4835)	2014-09-30
FONDS DE REVENU ELEVE EXCEL (#15851)	2014-09-30
FONDS DE REVENU FIXE PLUS AGF (#4835)	2014-09-30
FONDS DE REVENU MONDIAL PORTLAND (#34295)	2014-09-30
FONDS DE REVENU NEI (#10215)	2014-09-30
FONDS DE REVENU TACTIQUE AGF (#4835)	2014-09-30
FONDS DE TITRES AMERICAINS A RISQUE GERE AGF (#4835)	2014-09-30
FONDS DE TITRES CANADIENS AGF (#4835)	2014-09-30
FONDS DES MARCHES EMERGENT NORDOUEST NEI (#10215)	2014-09-30
FONDS DES MARCHES EMERGENTS EXCEL (#15851)	2014-09-30
FONDS DESJARDINS ACTIONS AMERICAINES CROISSANCE (#3109)	2014-09-30
FONDS DESJARDINS ACTIONS AMERICAINES VALEUR (#3109)	2014-09-30
FONDS DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES CROISSANCE (#3109)	2014-09-30
FONDS DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES PETITE CAPITALISATION (#3109)	2014-09-30
FONDS DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES VALEUR (#3109)	2014-09-30
FONDS DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES DE REVENU (#3109)	2014-09-30
FONDS DESJARDINS ACTIONS MONDIALES PETITE CAPITALISATION (#3109)	2014-09-30
FONDS DESJARDINS ACTIONS MONDIALES TOUTE CAPITALISATION (#3109)	2014-09-30
FONDS DESJARDINS ACTIONS OUTRE-MER CROISSANCE (#3109)	2014-09-30
FONDS DESJARDINS ACTIONS OUTRE-MER VALEUR (#3109)	2014-09-30
FONDS DESJARDINS CROISSANCE DE DIVIDENDES (#3109)	2014-09-30
FONDS DESJARDINS ENVIRONNEMENT (#3109)	2014-09-30

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
FONDS DESJARDINS EQUILIBRE QUEBEC (#3109)	2014-09-30
FONDS DESJARDINS EQUILIBRE TACTIQUE (#3109)	2014-09-30
FONDS DESJARDINS IMMOBILIER MONDIAL (#3109)	2014-09-30
FONDS DESJARDINS INFRASTRUCTURES MONDIALES (#3109)	2014-09-30
FONDS DESJARDINS MARCHE MONETAIRE (#3109)	2014-09-30
FONDS DESJARDINS MARCHES EMERGENTS (#3109)	2014-09-30
FONDS DESJARDINS MONDIAL DE DIVIDENDES (#3109)	2014-09-30
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS OPPORTUNITES (#3109)	2014-09-30
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS A RENDEMENT EN CAPITAL (#3109)	2014-09-30
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS CANADIENNES (#3109)	2014-09-30
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DES MARCHES EMERGENTS (#3109)	2014-09-30
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS MONDIALES DE SOCIETES (#3109)	2014-09-30
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS MONDIALES INDEXEES A L'INFLATION (#3109)	2014-09-30
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS MONDIALES TACTIQUE (#3109)	2014-09-30
FONDS DESJARDINS OPPORTUNITES DES MARCHES EMERGENTS (#3109)	2014-09-30
FONDS DESJARDINS REVENU A TAUX VARIABLE (#3109)	2014-09-30
FONDS DESJARDINS REVENU COURT TERME (#3109)	2014-09-30
FONDS DESJARDINS REVENU DE DIVIDENDES (#3109)	2014-09-30
FONDS DIVERSIFIE DE REVENU AGF (#4835)	2014-09-30
FONDS DU MARCHE MONETAIRE EXCEL (#15851)	2014-09-30
FONDS DU MARCHE MONETAIRE NEI (#10215)	2014-09-30
FONDS E.U. PETITE ET MOYENNE CAPITALISATION AGF (#4835)	2014-09-30
FONDS EN GESTION COMMUNE CANADIEN EQUILIBRE ACUIITY (#23560)	2014-09-30
FONDS EN GESTION COMMUNE D' ACTIONS CANADIENNES ACUIITY (#23560)	2014-09-30
FONDS EN GESTION COMMUNE DE REPARTITION PRUDENTE DE L'ACTIF ACUIITY (#23560)	2014-09-30
FONDS EN GESTION COMMUNE DE REVENU ELEVE ACUIITY (#23560)	2014-09-30
FONDS EN GESTION COMMUNE DE REVENU FIXE ACUIITY (#23560)	2014-09-30
FONDS EN GESTION COMMUNE DE SOCIETES CAN. A FAIBLE CAP. ACUIITY (#23560)	2014-09-30
FONDS EN GESTION COMMUNE DIVERSIFIE DE REVENU ACUIITY (#23560)	2014-09-30
FONDS EN GESTION COMMUNE EXCLUSIF D' ACTIONS CANADIENNES ACUIITY (#23560)	2014-09-30
FONDS EQUILIBRE CANADIEN PORTLAND (#34295)	2014-09-30
FONDS EQUILIBRE DE PREMIER ORDRE EXCEL (#15851)	2014-09-30
FONDS EQUILIBRE DES MARCHES EMERGENTS AGF (#4835)	2014-09-30
FONDS EQUILIBRE ETHIQUE NEI (#10215)	2014-09-30
FONDS EQUILIBRE TRADITIONNEL AGF (#4835)	2014-09-30
FONDS EUROPE EN EMERGENCE EXCEL (#15851)	2014-09-30
FONDS INDE EXCEL (#15851)	2014-09-30
FONDS MACRO D' ACTIONS CANADIENNES NORDOUEST NEI (#10215)	2014-09-30
FONDS MACRO DE REPARTITION D'ACTIFS CANADIENS NORDOUEST NEI (#10215)	2014-09-30
FONDS MONDIAL CONCENTRE AGF (#4835)	2014-09-30
FONDS MONDIAL DE DIVIDENDES AGF (#4835)	2014-09-30

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
FONDS MONDIAL DE DIVIDENDES BMO (#5402)	2014-09-30
FONDS MONDIAL EQUILIBRE AGF (#4835)	2014-09-30
FONDS MULTISTRATEGIQUE AMERICAIN ETHIQUE NEI (#10215)	2014-09-30
FONDS REVENU DE DIVIDENDES AGF (#4835)	2014-09-30
FONDS REVENU MENSUEL ELEVE AGF (#4835)	2014-09-30
FONDS REVENU TRADITIONNEL AGF (#4835)	2014-09-30
FONDS SELECT MONDIAL AGF (#4835)	2014-09-30
FONDS SPECIALISE D'ACTIONNETHIQUE NEI (#10215)	2014-09-30
FONDS SPECIALISE D'ACTIONNENORDOUEST NEI (#10215)	2014-09-30
FONDS SPECIALISE D'OBLIGATIONS A RENDEMENT ELEVE NORDOUEST NEI (#10215)	2014-09-30
FONDS SPECIALISE D'OBLIGATIONS MONDIALES A RENDEMENT ELEVE NORDOUEST NEI (#10215)	2014-09-30
FONDS TACTIQUE AGF (#4835)	2014-09-30
FONDS TACTIQUE DE RENDEMENT NORDOUEST NEI (#10215)	2014-09-30
FONDS VALEUR MONDIALE AGF (#4835)	2014-09-30
HEWLETT-PACKARD COMPANY	2014-10-31
JOHN DEERE CANADA FUNDING INC.	2014-10-31
JOHN DEERE FINANCIAL INC.	2014-10-31
MERUS LABS INTERNATIONAL INC.	2014-09-30
METRO INC.	2014-09-27
MICROBIX BIOSYSTEMS INC.	2014-09-30
MINCOM CAPITAL INC.	2014-09-30
NUANCE COMMUNICATIONS, INC.	2014-09-30
PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE (#3109)	2014-09-30
PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE ELEVEE (#3109)	2014-09-30
PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE MAXIMALE (#3109)	2014-09-30
PORTEFEUILLE CHORUS II EN CATEGORIE DE SOCIETE CROISSANCE (#3109)	2014-09-30
PORTEFEUILLE CHORUS II EN CATEGORIE DE SOCIETE CROISSANCE ELEVEE (#3109)	2014-09-30
PORTEFEUILLE CHORUS II EN CATEGORIE DE SOCIETE CROISSANCE MAXIMALE (#3109)	2014-09-30
PORTEFEUILLE CHORUS II EN CATEGORIE DE SOCIETE EQUILIBRE CROISSANCE (#3109)	2014-09-30
PORTEFEUILLE CHORUS II EN CATEGORIE DE SOCIETE EQUILIBRE REVENU (#3109)	2014-09-30
PORTEFEUILLE CHORUS II EN CATEGORIE DE SOCIETE SECURITAIRE BOURSIER (#3109)	2014-09-30
PORTEFEUILLE CHORUS II EQUILIBRE CROISSANCE (#3109)	2014-09-30
PORTEFEUILLE CHORUS II EQUILIBRE REVENU (#3109)	2014-09-30
PORTEFEUILLE CHORUS II SECURITAIRE BOURSIER (#3109)	2014-09-30
PORTEFEUILLE D'ACTIONNETHRANGERES HARMONY (#13908)	2014-09-30
PORTEFEUILLE DE MARCHE MONETAIRE HARMONY (#13908)	2014-09-30
PORTEFEUILLE DE REVENU FIXE CANADIEN HARMONY (#13908)	2014-09-30
PORTEFEUILLE DE REVENU FIXE MONDIAL HARMONY (#13908)	2014-09-30
PORTEFEUILLE DIAPASON CROISSANCE AMBITIEUX (#3109)	2014-09-30

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
PORTEFEUILLE DIAPASON CROISSANCE DIVERSIFIE (#3109)	2014-09-30
PORTEFEUILLE DIAPASON CROISSANCE EQUILIBRE (#3109)	2014-09-30
PORTEFEUILLE DIAPASON CROISSANCE MAXIMUM (#3109)	2014-09-30
PORTEFEUILLE DIAPASON CROISSANCE MODERE (#3109)	2014-09-30
PORTEFEUILLE DIAPASON REVENU CONSERVATEUR (#3109)	2014-09-30
PORTEFEUILLE DIAPASON REVENU DIVERSIFIE (#3109)	2014-09-30
PORTEFEUILLE DIAPASON REVENU MODERE (#3109)	2014-09-30
PORTEFEUILLE DIAPASON REVENU PRUDENT (#3109)	2014-09-30
PORTEFEUILLE DIVERSIFIE DE REVENU HARMONY (#13908)	2014-09-30
PORTEFEUILLE ELEMENTS CONSERVATEUR AGF (#4835)	2014-09-30
PORTEFEUILLE ELEMENTS CROISSANCE AGF (#4835)	2014-09-30
PORTEFEUILLE ELEMENTS EQUILIBRE AGF (#4835)	2014-09-30
PORTEFEUILLE ELEMENTS MONDIAL AGF (#4835)	2014-09-30
PORTEFEUILLE ELEMENTS RENDEMENT AGF (#4835)	2014-09-30
PORTEFEUILLE HARMONY D' ACTIONS AMERICAINES (#13908)	2014-09-30
PORTEFEUILLE HARMONY D' ACTIONS CANADIENNES (#13908)	2014-09-30
PORTEFEUILLE NEI ETHIQUE SELECT CONSERVATEUR (#10215)	2014-09-30
PORTEFEUILLE NEI ETHIQUE SELECT CROISSANCE (#10215)	2014-09-30
PORTEFEUILLE NEI ETHIQUE SELECT EQUILIBRE (#10215)	2014-09-30
PORTEFEUILLE NEI ETHIQUE SELECT REVENU (#10215)	2014-09-30
PORTEFEUILLE NEI SELECT CONSERVATEUR (#10215)	2014-09-30
PORTEFEUILLE NEI SELECT CONSERVATEUR DE CATEGORIE DE SOCIETE (#10215)	2014-09-30
PORTEFEUILLE NEI SELECT CROISSANCE CANADIENNE (#10215)	2014-09-30
PORTEFEUILLE NEI SELECT CROISSANCE DE CATEGORIE DE SOCIETE (#10215)	2014-09-30
PORTEFEUILLE NEI SELECT CROISSANCE MONDIALE (#10215)	2014-09-30
PORTEFEUILLE NEI SELECT CROISSANCE MONDIALE MAX. DE CAT. DE SOCIETE(#10215)	2014-09-30
PORTEFEUILLE NEI SELECT CROISSANCE MONDIALE MAXIMALE (#10215)	2014-09-30
PORTEFEUILLE NEI SELECT EQUILIBRE CANADIEN (#10215)	2014-09-30
PORTEFEUILLE NEI SELECT EQUILIBRE DE CATEGORIE DE SOCIETE(#10215)	2014-09-30
PORTEFEUILLE NEI SELECT EQUILIBRE MONDIAL (#10215)	2014-09-30
PORTEFEUILLE NON TRADITIONNEL HARMONY (#13908)	2014-09-30
PORTEFEUILLE SOCIETERRE CROISSANCE (#3109)	2014-09-30
PORTEFEUILLE SOCIETERRE CROISSANCE PLUS (#3109)	2014-09-30
PORTEFEUILLE SOCIETERRE EQUILIBRE (#3109)	2014-09-30
PORTEFEUILLE SOCIETERRE SECURITAIRE BOURSIER (#3109)	2014-09-30
PREMIUM INCOME CORPORATION	2014-10-31
RESSOURCES ABE INC.	2014-08-31
RESSOURCES BRIONOR INC.	2014-08-31
SOLO INTERNATIONAL, INC.	2014-09-30
STRIA LITHIUM INC.	2014-09-30
SUPERPORTEFEUILLE CONSERVATEUR HARMONY (#13908)	2014-09-30
SUPERPORTEFEUILLE DE CROISSANCE EQUILIBREE HARMONY (#13908)	2014-09-30
SUPERPORTEFEUILLE DE CROISSANCE HARMONY (#13908)	2014-09-30

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
SUPERPORTEFEUILLE DE CROISSANCE MAXIMALE HARMONY (#13908)	2014-09-30
SUPERPORTEFEUILLE DE CROISSANCE PLUS HARMONY (#13908)	2014-09-30
SUPERPORTEFEUILLE EQUILIBRE HARMONY (#13908)	2014-09-30
SUPERPORTEFEUILLE RENDEMENT HARMONY (#13908)	2014-09-30
SYSTEMES ENGHOUSE LTEE.	2014-10-31
UNIQUE BROADBAND SYSTEMS, INC.	2014-08-31
ZOOMERMEDIA LIMITED	2014-08-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
ALPHINAT INC.	2014-08-31
ANCONIA RESOURCES CORP.	2014-09-30
BARISAN GOLD CORPORATION	2014-08-31
BMO CATEGORIE ACTIONS AMERICAINES (#5402)	2014-09-30
BMO CATEGORIE ACTIONS CANADIENNES (#5402)	2014-09-30
BMO CATEGORIE ASIATIQUE DE CROISSANCE ET DE REVENU (#5402)	2014-09-30
BMO CATEGORIE CHINE ELARGIE (#5402)	2014-09-30
BMO CATEGORIE DIVIDENDES (#5402)	2014-09-30
BMO CATEGORIE ETAPE 2017 (#5402)	2014-09-30
BMO CATEGORIE ETAPE 2020 (#5402)	2014-09-30
BMO CATEGORIE ETAPE 2025 (#5402)	2014-09-30
BMO CATEGORIE ETAPE 2030 (#5402)	2014-09-30
BMO CATEGORIE ETAPE 2035 (#5402)	2014-09-30
BMO CATEGORIE ETAPE 2040 (#5402)	2014-09-30
BMO CATEGORIE FNB CANADIEN GESTION TACTIQUE (#5402)	2014-09-30
BMO CATEGORIE FNB MONDIAL GESTION TACTIQUE (#5402)	2014-09-30
BMO CATEGORIE MONDIALE D'ACTIONS (#5402)	2014-09-30
BMO CATEGORIE MONDIALE DE DIVIDENDES (#5402)	2014-09-30
BMO CATEGORIE MONDIALE ENERGIE (#5402)	2014-09-30
BMO CATEGORIE PORTEFEUILLE FNB CROISSANCE (#5402)	2014-09-30
BMO CATEGORIE PORTEFEUILLE FNB ACTIONS DE CROISSANCE (#5402)	2014-09-30
BMO CATEGORIE PORTEFEUILLE FNB DE REVENU (#5402)	2014-09-30
BMO CATEGORIE PORTEFEUILLE FNB EQUILIBRE (#5402)	2014-09-30
BMO CATEGORIE REVENU A COURT TERME (#5402)	2014-09-30
BMO CATEGORIE VALEUR INTERNATIONALE (#5402)	2014-09-30
BMO FNB DIVIDENDES GESTION TACTIQUE (#5402)	2014-09-30
BMO FONDS AMERICAIN DE REVENU MENSUEL EN DOLLARS US (#5402)	2014-09-30
BMO FONDS CANADIEN D'ACTIONS A FAIBLE CAPITALISATION (#5402)	2014-09-30
BMO FONDS D'ACTIONS A REVENU AMELIORE (#5402)	2014-09-30
BMO FONDS D'ACTIONS AMERICAINES (#5402)	2014-09-30
BMO FONDS D'ACTIONS CANADIENNES (#5402)	2014-09-30
BMO FONDS D'ACTIONS PRIVILEGIEES (#5402)	2014-09-30
BMO FONDS D'INFRASTRUCTURES MONDIALES (#5402)	2014-09-30
BMO FONDS D'OBLIGATIONS (#5402)	2014-09-30
BMO FONDS D'OBLIGATIONS AMERICAINES A RENDEMENT ELEVE (#5402)	2014-09-30

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
BMO FONDS D'OBLIGATIONS DE MARCHES EMERGENTS (#5402)	2014-09-30
BMO FONDS D'OBLIGATIONS DE SOCIETES ECHELONNEES (#5402)	2014-09-30
BMO FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES STRATEGIQUES (#5402)	2014-09-30
BMO FONDS DE DIVIDENDES (#5402)	2014-09-30
BMO FONDS DE DIVIDENDES EN DOLLARS US (#5402)	2014-09-30
BMO FONDS DE DIVIDENDES NORD AMERICAINS (#5402)	2014-09-30
BMO FONDS DE L'ALLOCATION DE L'ACTIF (#5402)	2014-09-30
BMO FONDS DE METAUX PRECIEUX (#5402)	2014-09-30
BMO FONDS DE RESSOURCES (#5402)	2014-09-30
BMO FONDS DE REVENU MENSUEL (#5402)	2014-09-30
BMO FONDS DES MARCHES EN DEVELOPPEMENT (#5402)	2014-09-30
BMO FONDS DU MARCHE MONETAIRE (#5402)	2014-09-30
BMO FONDS DU MARCHE MONETAIRE EN DOLLARS US (#5402)	2014-09-30
BMO FONDS EQUILIBRE EN DOLLARS US (#5402)	2014-09-30
BMO FONDS ETAPE PLUS 2015 (#5402)	2014-09-30
BMO FONDS ETAPE PLUS 2017 (#5402)	2014-09-30
BMO FONDS ETAPE PLUS 2020 (#5402)	2014-09-30
BMO FONDS ETAPE PLUS 2022 (#5402)	2014-09-30
BMO FONDS ETAPE PLUS 2025 (#5402)	2014-09-30
BMO FONDS ETAPE PLUS 2026 (#5402)	2014-09-30
BMO FONDS ETAPE PLUS 2030 (#5402)	2014-09-30
BMO FONDS EUROPEEN (#5402)	2014-09-30
BMO FONDS FNB D' ACTIONS AMERICAINES (#5402)	2014-09-30
BMO FONDS FNB D' ACTIONS CANADIENNES (#5402)	2014-09-30
BMO FONDS FNB D' ACTIONS INTERNATIONALES (#5402)	2014-09-30
BMO FONDS HYPOTHECAIRE ET DE REVENU A COURT TERME (#5402)	2014-09-30
BMO FONDS INDICE-ACTIONS EN DOLLARS US (#5402)	2014-09-30
BMO FONDS MONDIAL DE REVENU MENSUEL (#5402)	2014-09-30
BMO FONDS UNIVERSEL D'OBLIGATIONS (#5402)	2014-09-30
BMO PORTEFEUILLE A REVENU FIXE FIDUCIESELECT (#5402)	2014-09-30
BMO PORTEFEUILLE ACTIONS DE CROISSANCE FONDSELECT (#5402)	2014-09-30
BMO PORTEFEUILLE CROISSANCE CATEGORIESELECT (#5402)	2014-09-30
BMO PORTEFEUILLE CROISSANCE DYNAMIQUE CATEGORIESELECT (#5402)	2014-09-30
BMO PORTEFEUILLE CROISSANCE FONDSELECT (#5402)	2014-09-30
BMO PORTEFEUILLE DE REVENU CATEGORIESELECT (#5402)	2014-09-30
BMO PORTEFEUILLE DE REVENU FONDSELECT (#5402)	2014-09-30
BMO PORTEFEUILLE DIVERSIFIE DE REVENU (#5402)	2014-09-30
BMO PORTEFEUILLE EQUILIBRE CATEGORIESELECT (#5402)	2014-09-30
BMO PORTEFEUILLE EQUILIBRE FONDSELECT (#5402)	2014-09-30
BMO PORTEFEUILLE FNB A REVENU FIXE (#5402)	2014-09-30
BMO PORTEFEUILLE FNB ACTIONS DE CROISSANCE (#5402)	2014-09-30
BMO PORTEFEUILLE FNB CONSERVATEUR (#5402)	2014-09-30
BMO PORTEFEUILLE FNB CROISSANCE (#5402)	2014-09-30
BMO PORTEFEUILLE FNB DE REVENU (#5402)	2014-09-30
BMO PORTEFEUILLE FNB EQUILIBRE (#5402)	2014-09-30
BMO PORTEFEUILLE FNB PLUS A REVENU EQUILIBRE (#5402)	2014-09-30

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
BMO PORTEFEUILLE FNB PLUS A REVENU FIXE (#5402)	2014-09-30
BNS SPLIT CORP. II	2014-09-22
CALIAN TECHNOLOGIES LTD	2014-09-30
CAT. DE TITRES INTERNATIONAUX AGF - GR. MONDIAL AVANTAGE FISCAL AGF LTEE (#4835)	2014-09-30
CAT. MONDIALE RESSOURCES AGF - GROUPE MONDIAL AVANTAGE FISCAL AGF LTEE (#4835)	2014-09-30
CAT.CANADIENNE DE DIVIDENDES DE GR.CAP. AGF-GR.MONDIAL AVANT. FISCAL AGF (#4835)	2014-09-30
CATEGORIE ALPHASECTOR ACTIONS AMERICAINES AGF (#4835)	2014-09-30
CATEGORIE CANADA AGF - GROUPE MONDIAL AVANTAGE FISCAL AGF LIMITEE (#4835)	2014-09-30
CATEGORIE CANADIENNE ACTIONS DE CROISSANCE AGF (#4835)	2014-09-30
CATEGORIE CANADIENNE RESSOURCES AGF (#4835)	2014-09-30
CATEGORIE CROISSANCE AMERICAINE AGF- GR. MONDIAL AVANTAGE FISCAL AGF LTEE (#4835)	2014-09-30
CATEGORIE CROISSANCE ASIATIQUE AGF - GR. MONDIAL AVANTAGE FISCAL AGF LTEE (#4835)	2014-09-30
CATEGORIE D'ACTIONNAIRES EUROPEENNES AGF -GR. MONDIAL AVANTAGE FISCAL AGF LTEE (#4835)	2014-09-30
CATEGORIE D'ACTIONNAIRES MONDIALE AGF - GR. MONDIAL AVANTAGE FISCAL AGF LTEE (#4835)	2014-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE COURT TERME NORDOUEST NEI (#10215)	2014-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE CROISSANCE ET REVENU NORDOUEST NEI (#10215)	2014-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE D'ACTIONNAIRES CANADIENNES NORDOUEST NEI (#10215)	2014-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE D'ACTIONNAIRES A RENDEMENT AMELIORE NORDOUEST NEI(#10215)	2014-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE D'ACTIONNAIRES MONDIALES NORDOUEST NEI (#10215)	2014-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE DE DIVIDENDES AMERICAINS NORDOUEST NEI (#10215)	2014-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE DE DIVIDENDES CANADIENS NORDOUEST NEI (#10215)	2014-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE DES MARCHES EMERGENTS NORDOUEST NEI (#10215)	2014-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE DESJARDINS CROISSANCE DE DIVIDENDES (#3109)	2014-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE DESJARDINS OPPORT. DES MARCHES EMERGENTS (#3109)	2014-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE DESJARDINS ACTIONS AMERICAINES CROISSANCE (#3109)	2014-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES CROISSANCE (#3109)	2014-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES DE REVENU (#3109)	2014-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES VALEUR (#3109)	2014-09-30

RAPPORTS ANNUELS	
	Date du document
CATEGORIE DE SOCIETE DESJARDINS ACTIONS MONDIALES PETITE CAPITALISATION (#3109)	2014-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE DESJARDINS ACTIONS OUTRE-MER CROISSANCE (#3109)	2014-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE MACRO D'ACTIONS CANADIENNES NORDOUEST NEI (#10215)	2014-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE MACRO DE REPART. D'ACTIFS CANADIENS NORDOUEST NEI(#10215)	2014-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE SPECIALISEE D'ACTIONS NORDOUEST NEI (#10215)	2014-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE TACTIQUE DE RENDEMENT NORDOUEST NEI (#10215)	2014-09-30
CATEGORIE DIRECTION CHINE AGF - GROUPE MONDIAL AVANTAGE FISCAL AGF LTEE (#4835)	2014-09-30
CATEGORIE DIVERSIFIE DE REVENU AGF (#4835)	2014-09-30
CATEGORIE MARCHES EN EMERGENCE AGF- GR. MONDIAL AVANTAGE FISCAL AGF LTEE (#4835)	2014-09-30
CATEGORIE PORTEFEUILLE ELEMENTS CONSERVATEUR AGF (#4835)	2014-09-30
CATEGORIE PORTEFEUILLE ELEMENTS CROISSANCE AGF (#4835)	2014-09-30
CATEGORIE PORTEFEUILLE ELEMENTS EQUILIBRE AGF (#4835)	2014-09-30
CATEGORIE PORTEFEUILLE ELEMENTS MONDIAL AGF (#4835)	2014-09-30
CATEGORIE REVENU A COURT TERME AGF - GR. MONDIAL AVANTAGE FISCAL AGF LTEE (#4835)	2014-09-30
CATEGORIE SUPERPORTEFEUILLE DE CROISSANCE EQUILIBREE HARMONY (#13908)	2014-09-30
CATEGORIE SUPERPORTEFEUILLE DE CROISSANCE HARMONY (#13908)	2014-09-30
CATEGORIE SUPERPORTEFEUILLE DE CROISSANCE MAXIMALE HARMONY (#13908)	2014-09-30
CATEGORIE SUPERPORTEFEUILLE DE CROISSANCE PLUS HARMONY (#13908)	2014-09-30
CATEGORIE VALEUR MONDIALE AGF - GROUPE MONDIAL AVANTAGE FISCAL AGF LTEE (#4835)	2014-09-30
CONSOLIDATED HCI HOLDINGS CORPORATION	2014-09-30
CORPORATION MINIERE NIOGOLD	2014-08-31
CORPORATION MINIERE NORD ABITIBI	2014-09-30
CORPORATION NUVOLT INC.	2014-08-31
CORPORATION TOMAGOLD	2014-08-31
ELA TRUST (33938)	2014-09-30
ELECTROVAYA INC.	2014-09-30
EXCEL LATIN AMERICA BOND FUND (33940)	2014-09-30
FIDUCIE OBA (30734)	2014-09-30
FOND BRIC EXCEL (#15851)	2014-09-30
FONDS AGF D'OBLIGATIONS CANADIENNES (#4835)	2014-09-30
FONDS AGF DE MARCHE MONETAIRE CANADIEN (#4835)	2014-09-30
FONDS AMERIQUE LATINE EXCEL (#15851)	2014-09-30
FONDS AVANTAGE PORTLAND (#34295)	2014-09-30
FONDS BANCAIRE MONDIAL PORTLAND (#34295)	2014-09-30
FONDS CANADIEN DE DIVIDENDES DE GRANDES CAPITALISATIONS AGF	2014-09-30

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
(#4835)	
FONDS CANADIEN DE PETITES CAPITALISATIONS AGF (#4835)	2014-09-30
FONDS CANADIEN DE REPARTITION DE L'ACTIF AGF (#4835)	2014-09-30
FONDS CATEGORIE CAPITAL DE RESSOURCES BLACKBRIDGE (#13182)	2014-09-30
FONDS CHINDE EXCEL (#15851)	2014-09-30
FONDS CHINE EXCEL (#15851)	2014-09-30
FONDS CIBLE CANADIEN PORTLAND (#34295)	2014-09-30
FONDS CIBLE SUR L'INFLATION AGF (#4835)	2014-09-30
FONDS CROISSANCE ET REVENU NORDOUEST NEI (#10215)	2014-09-30
FONDS D' ACTIONS A REVENU CIBLE AGF (#4835)	2014-09-30
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES ETHIQUE NEI (#10215)	2014-09-30
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES NORDOUEST NEI (#10215)	2014-09-30
FONDS D' ACTIONS DE PREMIER ORDRE EXCEL (#15851)	2014-09-30
FONDS D' ACTIONS EAEO AGF (#4835)	2014-09-30
FONDS D' ACTIONS ENVIRONNEMENT SAIN AGF (#4835)	2014-09-30
FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES ETHIQUE NEI (#10215)	2014-09-30
FONDS D' ACTIONS MONDIALES AGF (#4835)	2014-09-30
FONDS D' ACTIONS MONDIALES ETHIQUE NEI (#10215)	2014-09-30
FONDS D' ACTIONS MONDIALES NORDOUEST NEI (#10215)	2014-09-30
FONDS D' OBLIGATIONS A RENDEMENT ELEVE AGF (#4835)	2014-09-30
FONDS D' OBLIGATIONS A RENDEMENT GLOBAL AGF (#4835)	2014-09-30
FONDS D' OBLIGATIONS AMERIQUE LATINE EXCEL II	2014-09-30
FONDS D' OBLIGATIONS CANADIENNES NEI (#10215)	2014-09-30
FONDS D' OBLIGATIONS DE CATEGORIE INVESTISSEMENT BUILD AMERICA (30761)	2014-09-30
FONDS D' OBLIGATIONS DES MARCHES EMERGENTS AGF (#4835)	2014-09-30
FONDS D' OBLIGATIONS INFLATION PLUS AGF (#4835)	2014-09-30
FONDS D' OBLIGATIONS MONDIALES A RENDEMENT GLOBAL NEI (#10215)	2014-09-30
FONDS D' OBLIGATIONS MONDIALES AGREGEES AGF (#4835)	2014-09-30
FONDS DE CROISSANCE AMERICAINE AGF (#4835)	2014-09-30
FONDS DE CROISSANCE ASIATIQUE AGF (#4835)	2014-09-30
FONDS DE DECOUVERTE D'ACT. CANADIENNES A FAIBLE CAPITALISATION AGF (#4835)	2014-09-30
FONDS DE DIVIDENDES AMERICAINS NORDOUEST NEI (#10215)	2014-09-30
FONDS DE DIVIDENDES CANADIENS NORDOUEST NEI (#10215)	2014-09-30
FONDS DE DIVIDENDES MONDIAL ETHIQUE NEI (#10215)	2014-09-30
FONDS DE DIVIDENDES MONDIAL PORTLAND (#34295)	2014-09-30
FONDS DE MARCHES EN EMERGENCE AGF (#4835)	2014-09-30
FONDS DE METAUX PRECIEUX AGF (#4835)	2014-09-30
FONDS DE RESSOURCES MONDIALES AGF (#4835)	2014-09-30
FONDS DE REVENU A TAUX VARIABLE AGF (#4835)	2014-09-30
FONDS DE REVENU CIBLE AGF (#4835)	2014-09-30
FONDS DE REVENU ELEVE EXCEL (#15851)	2014-09-30
FONDS DE REVENU FIXE PLUS AGF (#4835)	2014-09-30
FONDS DE REVENU MONDIAL PORTLAND (#34295)	2014-09-30
FONDS DE REVENU NEI (#10215)	2014-09-30
FONDS DE REVENU TACTIQUE AGF (#4835)	2014-09-30

RAPPORTS ANNUELS	
	Date du document
FONDS DE TITRES AMERICAINS A RISQUE GERE AGF (#4835)	2014-09-30
FONDS DE TITRES CANADIENS AGF (#4835)	2014-09-30
FONDS DES MARCHES EMERGENT NORDOUEST NEI (#10215)	2014-09-30
FONDS DES MARCHES EMERGENTS EXCEL (#15851)	2014-09-30
FONDS DESJARDINS ACTIONS AMERICAINES CROISSANCE (#3109)	2014-09-30
FONDS DESJARDINS ACTIONS AMERICAINES VALEUR (#3109)	2014-09-30
FONDS DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES CROISSANCE (#3109)	2014-09-30
FONDS DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES PETITE CAPITALISATION (#3109)	2014-09-30
FONDS DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES VALEUR (#3109)	2014-09-30
FONDS DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES DE REVENU (#3109)	2014-09-30
FONDS DESJARDINS ACTIONS MONDIALES PETITE CAPITALISATION (#3109)	2014-09-30
FONDS DESJARDINS ACTIONS MONDIALES TOUTE CAPITALISATION (#3109)	2014-09-30
FONDS DESJARDINS ACTIONS OUTRE-MER CROISSANCE (#3109)	2014-09-30
FONDS DESJARDINS ACTIONS OUTRE-MER VALEUR (#3109)	2014-09-30
FONDS DESJARDINS CROISSANCE DE DIVIDENDES (#3109)	2014-09-30
FONDS DESJARDINS ENVIRONNEMENT (#3109)	2014-09-30
FONDS DESJARDINS EQUILIBRE QUEBEC (#3109)	2014-09-30
FONDS DESJARDINS EQUILIBRE TACTIQUE (#3109)	2014-09-30
FONDS DESJARDINS IMMOBILIER MONDIAL (#3109)	2014-09-30
FONDS DESJARDINS INFRASTRUCTURES MONDIALES (#3109)	2014-09-30
FONDS DESJARDINS MARCHE MONETAIRE (#3109)	2014-09-30
FONDS DESJARDINS MARCHES EMERGENTS (#3109)	2014-09-30
FONDS DESJARDINS MONDIAL DE DIVIDENDES (#3109)	2014-09-30
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS OPPORTUNITES (#3109)	2014-09-30
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS A RENDEMENT EN CAPITAL (#3109)	2014-09-30
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS CANADIENNES (#3109)	2014-09-30
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DES MARCHES EMERGENTS (#3109)	2014-09-30
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS MONDIALES DE SOCIETES (#3109)	2014-09-30
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS MONDIALES INDEXEES A L'INFLATION (#3109)	2014-09-30
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS MONDIALES TACTIQUE (#3109)	2014-09-30
FONDS DESJARDINS OPPORTUNITES DES MARCHES EMERGENTS (#3109)	2014-09-30
FONDS DESJARDINS REVENU A TAUX VARIABLE (#3109)	2014-09-30
FONDS DESJARDINS REVENU COURT TERME (#3109)	2014-09-30
FONDS DESJARDINS REVENU DE DIVIDENDES (#3109)	2014-09-30
FONDS DIVERSIFIE DE REVENU AGF (#4835)	2014-09-30
FONDS DU MARCHE MONETAIRE EXCEL (#15851)	2014-09-30
FONDS DU MARCHE MONETAIRE NEI (#10215)	2014-09-30
FONDS E.U. PETITE ET MOYENNE CAPITALISATION AGF (#4835)	2014-09-30
FONDS EQUILIBRE CANADIEN PORTLAND (#34295)	2014-09-30
FONDS EQUILIBRE DE PREMIER ORDRE EXCEL (#15851)	2014-09-30
FONDS EQUILIBRE DES MARCHES EMERGENTS AGF (#4835)	2014-09-30
FONDS EQUILIBRE ETHIQUE NEI (#10215)	2014-09-30
FONDS EQUILIBRE TRADITIONNEL AGF (#4835)	2014-09-30

RAPPORTS ANNUELS	
	Date du document
FONDS EUROPE EN EMERGENCE EXCEL (#15851)	2014-09-30
FONDS INDE EXCEL (#15851)	2014-09-30
FONDS MACRO D' ACTIONS CANADIENNES NORDOUEST NEI (#10215)	2014-09-30
FONDS MACRO DE REPARTITION D'ACTIFS CANADIENS NORDOUEST NEI (#10215)	2014-09-30
FONDS MONDIAL CONCENTRE AGF (#4835)	2014-09-30
FONDS MONDIAL DE DIVIDENDES AGF (#4835)	2014-09-30
FONDS MONDIAL DE DIVIDENDES BMO (#5402)	2014-09-30
FONDS MONDIAL EQUILIBRE AGF (#4835)	2014-09-30
FONDS MULTISTRATEGIQUE AMERICAIN ETHIQUE NEI (#10215)	2014-09-30
FONDS REVENU DE DIVIDENDES AGF (#4835)	2014-09-30
FONDS REVENU MENSUEL ELEVE AGF (#4835)	2014-09-30
FONDS REVENU TRADITIONNEL AGF (#4835)	2014-09-30
FONDS SELECT MONDIAL AGF (#4835)	2014-09-30
FONDS SPECIALISE D' ACTIONS ETHIQUE NEI (#10215)	2014-09-30
FONDS SPECIALISE D' ACTIONS NORDOUEST NEI (#10215)	2014-09-30
FONDS SPECIALISE D' OBLIGATIONS A RENDEMENT ELEVE NORDOUEST NEI (#10215)	2014-09-30
FONDS SPECIALISE D' OBLIGATIONS MONDIALES A RENDEMENT ELEVE NORDOUEST NEI (#10215)	2014-09-30
FONDS TACTIQUE AGF (#4835)	2014-09-30
FONDS TACTIQUE DE RENDEMENT NORDOUEST NEI (#10215)	2014-09-30
FONDS VALEUR MONDIALE AGF (#4835)	2014-09-30
HEWLETT-PACKARD COMPANY	2014-10-31
KEG ROYALTIES INCOME FUND (THE)	2014-12-31
MERUS LABS INTERNATIONAL INC.	2014-09-30
METRO INC.	2014-09-27
MICROBIX BIOSYSTEMS INC.	2014-09-30
MINCOM CAPITAL INC.	2014-09-30
NUANCE COMMUNICATIONS, INC.	2014-09-30
PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE (#3109)	2014-09-30
PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE ELEVEE (#3109)	2014-09-30
PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE MAXIMALE (#3109)	2014-09-30
PORTEFEUILLE CHORUS II EN CATEGORIE DE SOCIETE CROISSANCE (#3109)	2014-09-30
PORTEFEUILLE CHORUS II EN CATEGORIE DE SOCIETE CROISSANCE ELEVEE (#3109)	2014-09-30
PORTEFEUILLE CHORUS II EN CATEGORIE DE SOCIETE CROISSANCE MAXIMALE (#3109)	2014-09-30
PORTEFEUILLE CHORUS II EN CATEGORIE DE SOCIETE EQUILIBRE CROISSANCE (#3109)	2014-09-30
PORTEFEUILLE CHORUS II EN CATEGORIE DE SOCIETE EQUILIBRE REVENU (#3109)	2014-09-30
PORTEFEUILLE CHORUS II EN CATEGORIE DE SOCIETE SECURITAIRE BOURSIER (#3109)	2014-09-30
PORTEFEUILLE CHORUS II EQUILIBRE CROISSANCE (#3109)	2014-09-30
PORTEFEUILLE CHORUS II EQUILIBRE REVENU (#3109)	2014-09-30
PORTEFEUILLE CHORUS II SECURITAIRE BOURSIER (#3109)	2014-09-30

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
PORTEFEUILLE D' ACTIONS ETRANGERES HARMONY (#13908)	2014-09-30
PORTEFEUILLE DE MARCHE MONETAIRE HARMONY (#13908)	2014-09-30
PORTEFEUILLE DE REVENU FIXE CANADIEN HARMONY (#13908)	2014-09-30
PORTEFEUILLE DE REVENU FIXE MONDIAL HARMONY (#13908)	2014-09-30
PORTEFEUILLE DIAPASON CROISSANCE AMBITIEUX (#3109)	2014-09-30
PORTEFEUILLE DIAPASON CROISSANCE DIVERSIFIE (#3109)	2014-09-30
PORTEFEUILLE DIAPASON CROISSANCE EQUILIBRE (#3109)	2014-09-30
PORTEFEUILLE DIAPASON CROISSANCE MAXIMUM (#3109)	2014-09-30
PORTEFEUILLE DIAPASON CROISSANCE MODERE (#3109)	2014-09-30
PORTEFEUILLE DIAPASON REVENU CONSERVATEUR (#3109)	2014-09-30
PORTEFEUILLE DIAPASON REVENU DIVERSIFIE (#3109)	2014-09-30
PORTEFEUILLE DIAPASON REVENU MODERE (#3109)	2014-09-30
PORTEFEUILLE DIAPASON REVENU PRUDENT (#3109)	2014-09-30
PORTEFEUILLE DIVERSIFIE DE REVENU HARMONY (#13908)	2014-09-30
PORTEFEUILLE ELEMENTS CONSERVATEUR AGF (#4835)	2014-09-30
PORTEFEUILLE ELEMENTS CROISSANCE AGF (#4835)	2014-09-30
PORTEFEUILLE ELEMENTS EQUILIBRE AGF (#4835)	2014-09-30
PORTEFEUILLE ELEMENTS MONDIAL AGF (#4835)	2014-09-30
PORTEFEUILLE ELEMENTS RENDEMENT AGF (#4835)	2014-09-30
PORTEFEUILLE HARMONY D' ACTIONS AMERICAINES (#13908)	2014-09-30
PORTEFEUILLE HARMONY D' ACTIONS CANADIENNES (#13908)	2014-09-30
PORTEFEUILLE NEI ETHIQUE SELECT CONSERVATEUR (#10215)	2014-09-30
PORTEFEUILLE NEI ETHIQUE SELECT CROISSANCE (#10215)	2014-09-30
PORTEFEUILLE NEI ETHIQUE SELECT EQUILIBRE (#10215)	2014-09-30
PORTEFEUILLE NEI ETHIQUE SELECT REVENU (#10215)	2014-09-30
PORTEFEUILLE NEI SELECT CONSERVATEUR (#10215)	2014-09-30
PORTEFEUILLE NEI SELECT CONSERVATEUR DE CATEGORIE DE SOCIETE (#10215)	2014-09-30
PORTEFEUILLE NEI SELECT CROISSANCE CANADIENNE (#10215)	2014-09-30
PORTEFEUILLE NEI SELECT CROISSANCE DE CATEGORIE DE SOCIETE (#10215)	2014-09-30
PORTEFEUILLE NEI SELECT CROISSANCE MONDIALE (#10215)	2014-09-30
PORTEFEUILLE NEI SELECT CROISSANCE MONDIALE MAX. DE CAT. DE SOCIETE(#10215)	2014-09-30
PORTEFEUILLE NEI SELECT CROISSANCE MONDIALE MAXIMALE (#10215)	2014-09-30
PORTEFEUILLE NEI SELECT EQUILIBRE CANADIEN (#10215)	2014-09-30
PORTEFEUILLE NEI SELECT EQUILIBRE DE CATEGORIE DE SOCIETE(#10215)	2014-09-30
PORTEFEUILLE NEI SELECT EQUILIBRE MONDIAL (#10215)	2014-09-30
PORTEFEUILLE NON TRADITIONNEL HARMONY (#13908)	2014-09-30
PORTEFEUILLE SOCIETERRE CROISSANCE (#3109)	2014-09-30
PORTEFEUILLE SOCIETERRE CROISSANCE PLUS (#3109)	2014-09-30
PORTEFEUILLE SOCIETERRE EQUILIBRE (#3109)	2014-09-30
PORTEFEUILLE SOCIETERRE SECURITAIRE BOURSIER (#3109)	2014-09-30
PREMIUM INCOME CORPORATION	2014-10-31
RESSOURCES ABE INC.	2014-08-31
RESSOURCES BRIONOR INC.	2014-08-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
SOLO INTERNATIONAL, INC.	2014-09-30
STRIA LITHIUM INC.	2014-09-30
SUPERPORTEFEUILLE CONSERVATEUR HARMONY (#13908)	2014-09-30
SUPERPORTEFEUILLE DE CROISSANCE EQUILIBREE HARMONY (#13908)	2014-09-30
SUPERPORTEFEUILLE DE CROISSANCE HARMONY (#13908)	2014-09-30
SUPERPORTEFEUILLE DE CROISSANCE MAXIMALE HARMONY (#13908)	2014-09-30
SUPERPORTEFEUILLE DE CROISSANCE PLUS HARMONY (#13908)	2014-09-30
SUPERPORTEFEUILLE EQUILIBRE HARMONY (#13908)	2014-09-30
SUPERPORTEFEUILLE RENDEMENT HARMONY (#13908)	2014-09-30
SYSTEMES ENGHOUSE LTEE.	2014-10-31
UNIQUE BROADBAND SYSTEMS, INC.	2014-08-31
ZOOMERMEDIA LIMITED	2014-08-31

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

	Date du document
CALIAN TECHNOLOGIES LTD	
COGECO CABLE INC.	
COGECO INC.	
ENDO INTERNATIONAL PLC	
GROUPE CGI INC.	
HYBRID PAYTECH WORLD INC.	
ICONIC MINERALS LTD.	
LAMELEE MINERAIS DE FER LTEE.	
METAUX CANADIENS INC. (LES)	
METRO INC.	
MINES D'OR VISIBLE INC. (LES)	
MONTANA EXPLORATION CORP.	
NUANCE COMMUNICATIONS, INC.	
OPSENS INC.	
RED PINE EXPLORATION INC.	
TECHNOLOGIES IBEX INC.	
TECHNOLOGIES SENSIO INC.	
VETEMENTS DE SPORT GILDAN INC. (LES)	
WHISTLER BLACKCOMB HOLDINGS INC.	
ZOOMERMEDIA LIMITED	

NOTICE ANNUELLE

	Date du document
CALIAN TECHNOLOGIES LTD	2014-09-30
CONSOLIDATED HCI HOLDINGS CORPORATION	2014-09-30
ELECTROVAYA INC.	2014-09-30
FIDUCIE OBA (30734)	2014-09-30
FONDACTION, LE FONDS DE DEVELOPPEMENT DE LA CONFEDERATION	2014-05-31

NOTICE ANNUELLE

	Date du document
DES SYNDICATS NATIONAU	
FONDS D'OBLIGATIONS DE CATEGORIE INVESTISSEMENT BUILD AMERICA (30761)	2014-09-30
GAZ METRO INC.	2014-09-30
GROUPE CGI INC.	2014-09-30
HEWLETT-PACKARD COMPANY	2014-10-31
MERUS LABS INTERNATIONAL INC.	2014-09-30
METRO INC.	2014-09-27
MICROBIX BIOSYSTEMS INC.	2014-09-30
NUANCE COMMUNICATIONS, INC.	2014-09-30
QUANTUM INTERNATIONAL INCOME CORP.	2014-02-28
SOLO INTERNATIONAL, INC.	2014-09-30
SYSTEMES ENGHOUSE LTEE.	2014-10-31
VALENER INC.	2014-09-30
WESTAIM CORPORATION (THE)	2013-12-31

ANNEXE 2 DÉCLARATIONS D'INITIÉS CONFORMES (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

Liste des symboles SEDI

Depuis le 1^{er} novembre 2010, le délai de dépôt d'une déclaration d'initié est passé à cinq jours civils (sauf pour les déclarations initiales).

RELATIONS AVEC L'ÉMETTEUR ASSUJETTI	45 : Contrepartie d'un bien	* : L'astérisque en regard d'un solde de clôture signifie que l'initié ou son agent déposant a aussi indiqué un solde calculé par lui-même lorsque l'opération a été déposée.
1 : Émetteur assujetti ayant acquis ses propres titres	46 : Contrepartie de services	
2 : Filiale de l'émetteur assujetti	47 : Acquisition ou aliénation par don	
3 : Porteur de titres qui détient en propriété véritable ou contrôle plus de % des titres d'un émetteur assujetti (Loi sur les valeurs mobilières du Québec – 10 % d'une catégorie d'actions) comportant le droit de vote ou droit de participer, sans limite, au bénéficiaire et au partage en cas de liquidation.	48 : Acquisition par héritage ou aliénation par legs	
4 : Administrateur d'un émetteur assujetti	Dérivés émis par l'émetteur	AVIS
5 : Dirigeant d'un émetteur assujetti	50 : Attribution d'options	L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).
6 : Administrateur ou dirigeant d'un porteur de titres visé en 3	51 : Levée d'options	
7 : Administrateur ou dirigeant d'un initié à l'égard de l'émetteur assujetti ou d'une filiale de l'émetteur assujetti, autre que 4, 5 et 6	52 : Expiration d'options	
8 : Initié présumé – six mois avant de devenir initié	53 : Attribution de bons de souscription	
NATURE DE L'OPÉRATION	54 : Exercice de bons de souscription	
Généralités	55 : Expiration de bons de souscription	
00 : Solde d'ouverture – Déclaration initiale format SEDI	56 : Attribution de droits de souscription	
10 : Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	57 : Exercice de droits de souscription	
11 : Acquisition ou aliénation effectuée privément	58 : Expiration de droits de souscription	
15 : Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	59 : Exercice au comptant	
16 : Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	Dérivés émis par un tiers	
22 : Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, un regroupement ou une acquisition	70 : Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	
30 : Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	71 : Exercice d'un dérivé émis par un tiers	
35 : Dividende en actions	72 : Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers	
36 : Conversion ou échange	73 : Expiration d'un dérivé émis par un tiers	
37 : Division ou regroupement d'actions	Divers	
38 : Rachat – annulation	90 : Changements relatifs à la propriété	
40 : Vente à découvert	97 : Autres	
	99 : Correction d'information	
	NATURE DE L'EMPRISE	
	D : Propriété directe	
	I : Propriété indirecte	
	C : Contrôle	
	AUTRES MENTIONS	
	O : Opération originale	
	M : Première modification	
	M' : Deuxième modification	
	M" : Troisième modification, etc.	
	R : Opération déclarée hors délai (en retard).	

Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée cidessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais. Le personnel de l'Autorité rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières, déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti au Québec dans un délai de 5 jours, sauf dans certains cas précis. Ces opérations doivent être rapportées de façon exacte et claire. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
37 Capital Inc.									
<i>Bons de souscription</i>									
Kalpajian, Bedo H	4								
Kalpajian Brothers, Pacific missouri Holdings, Texas Pacific	PI		O	2014-12-02	I	55 - Expiration de bons de souscription	(22 222)	9.0000	0
Kalpajian, Jacob H	4								
Kalpajian Brothers, Pacific Missouri, Texas Pacific	PI		O	2014-12-02	I	55 - Expiration de bons de souscription	(22 222)	9.0000	0
A&W Revenue Royalties Income Fund									
<i>Actions échangeables</i>									
A&W Food Services of Canada Inc.	3		O	2015-01-05	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	369 558	24.6900	2 557 892
<i>Parts de fiducie</i>									
Senecal, Susan	6		O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	26.2600	6 177
Abitibi Royalties Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Williams, Chad	6								
RED CLOUD MINING CAPITAL INC.	PI		O	2011-07-19	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-01-07	I	46 - Contrepartie de services	50 000	2.0800	50 000
Absolute Software Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
DAY, RICHARD LEIGH	4		O	2015-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	894	5.8700	17 337
Meshner, Arthur	4		O	2014-12-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			25 000
Olsen, Errol	5		O	2015-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	895	5.8700	36 898*
Vejvoda, Josef	4								
K2 & Associates	PI		O	2014-12-08	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			571 200
<i>Options</i>									
Meshner, Arthur	4		O	2014-12-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100 000
Vejvoda, Josef	4		O	2014-12-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100 000
Watzinger, Gerhard	4		O	2014-12-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100 000
Actions privilégiées Énergie renouvelable Brookfield Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brookfield Renewable Energy Partners L.P.	3								
Brookfield BRP Canada Corp.	PI		O	2015-01-01	I	97 - Autre	(1)	1.0000	0
Brookfield BRP Holdings (Canada) Inc.	PI		O	2011-11-28	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-01-01	I	97 - Autre	1	1.0000	1
ACTIVEnergy Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
ACTIVEnergy Income Fund	1		O	2014-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	800	6.8000	29 747 368
			O	2014-12-30	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	6.5727	29 748 468
			O	2014-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	6.5714	29 749 868
Advantage Oil & Gas Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Blackwood, Donald Craig	5		O	2014-12-31	D	51 - Exercice d'options	25 337		330 363
Bokenfohr, Neil	5		O	2014-12-31	D	51 - Exercice d'options	32 635		554 738
Mah, Andy	5		O	2014-12-31	D	51 - Exercice d'options	25 337		
			M	2014-12-31	D	51 - Exercice d'options	57 000		882 166
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Balog, Stephen	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	749		7 077
Fagerheim, Grant Bradley	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	749		5 199
Haggis, Paul	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	937		8 846

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
McIntosh, Ronald A	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 124		10 618
Options									
Blackwood, Donald Craig	5		O	2014-12-31	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	3.6900	637 674
Bokenfohr, Neil	5		O	2014-12-31	D	51 - Exercice d'options	(128 801)	3.6900	761 686
Mah, Andy	5		O	2014-12-31	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	3.6900	
			M	2014-12-31	D	51 - Exercice d'options	(224 968)	3.6900	1 245 563
Afri-Can, Société de minéraux marins									
Actions ordinaires									
Tourillon, Bernard J.	4, 5		O	2015-01-05	D	97 - Autre	(500 000)		0
3245004 Canada Inc.	PI		O	2015-01-05	I	97 - Autre	(12 500)		0
CELI	PI		O	2015-01-05	I	97 - Autre	(26 081)		0
REER	PI		O	2015-01-05	I	97 - Autre	(64 660)		0
Options									
Tourillon, Bernard J.	4, 5		O	2015-01-05	D	97 - Autre	(75 000)		0
Ag Growth International Inc.									
Actions ordinaires									
Sommerfeld, Steven Robert	5		O	2015-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	328		40 644
Droits Deferred Compensation Plan									
Giesselman, Janet	4		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	163		1 233
Lambert, William Allen	4		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	589		17 299
Moore, Malcolm	4		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	108		933
White, David	4		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	126		5 441
Agellan Commercial Real Estate Investment Trust									
Deferred Units									
Dansereau, Richard	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	917		1 553
Massicotte, Paul J.	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 433		2 525
Yamotahari, Sara	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	902		1 648
Agrium Inc.									
Droits Deferred Share Units									
Everitt, David Charles	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	176	110.1200	3 151
Girling, Russell	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	301	110.1200	27 541
Harris, M. Marianne	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	322	110.1200	1 236
Henry, Susan A.	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	311	110.1200	61 305
Lesar, David John	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	285	110.1200	12 020
Lowe, John Edward	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	385	110.1200	13 349
McLellan, A. Anne	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	87	110.1200	18 122
Zaleschuk, Victor Jack	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	134	110.1200	36 768
Aimia Inc.									
Actions ordinaires									
Aimia Inc.	1		O	2014-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	97 526	14.4061	97 526
			O	2014-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	(97 526)		0
			O	2014-12-02	D	38 - Rachat ou annulation	97 526	14.5027	97 526
			O	2014-12-02	D	38 - Rachat ou annulation	(97 526)		0
			O	2014-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	97 526	14.4845	97 526
			O	2014-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	(97 526)		0
			O	2014-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	97 526	14.4367	97 526
			O	2014-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	(97 526)		0
			O	2014-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	97 526	14.3912	97 526
			O	2014-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	(97 526)		0
			O	2014-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	14.0774	50 000
			O	2014-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		0
			O	2014-12-09	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	13.9737	50 000
			O	2014-12-09	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		0
			O	2014-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	13.9195	50 000
			O	2014-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		0
			O	2014-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	14.2598	50 000

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2014-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		0
			O	2014-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	13.9476	50 000
			O	2014-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		0
			O	2014-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	35 000	13.8352	35 000
			O	2014-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	(35 000)		0
			O	2014-12-16	D	38 - Rachat ou annulation	35 000	13.8511	35 000
			O	2014-12-16	D	38 - Rachat ou annulation	(35 000)		0
			O	2014-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	35 000	14.0599	35 000
			O	2014-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	(35 000)		0
			O	2014-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	35 000	14.1148	35 000
			O	2014-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(35 000)		0
			O	2014-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	35 000	13.8771	35 000
			O	2014-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(35 000)		0
			O	2014-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	35 000	14.0543	35 000
			O	2014-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	(35 000)		0
			O	2014-12-23	D	38 - Rachat ou annulation	35 000	14.4625	35 000
			O	2014-12-23	D	38 - Rachat ou annulation	(35 000)		0
			O	2014-12-24	D	38 - Rachat ou annulation	35 000	14.9083	35 000
			O	2014-12-24	D	38 - Rachat ou annulation	(35 000)		0
			O	2014-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	35 000	14.6835	35 000
			O	2014-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	(35 000)		0
			O	2014-12-30	D	38 - Rachat ou annulation	35 000	14.6502	35 000
			O	2014-12-30	D	38 - Rachat ou annulation	(35 000)		0
			O	2014-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	35 000	14.6027	35 000
			O	2014-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(35 000)		0
<i>Deferred Share Units</i>									
Adams, David L.	5		O	2014-12-31	D	35 - Dividende en actions	91	14.6400	7 436
Brown, Robert Ellis	4		O	2014-12-31	D	35 - Dividende en actions	617	14.6400	50 869
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 339	14.7400	53 208
Doroniuk, Roman	4		O	2014-12-31	D	35 - Dividende en actions	250	14.6400	20 613
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	525	14.7400	21 138
Duchesne, Rupert	4, 5		O	2014-12-31	D	35 - Dividende en actions	997	14.6400	81 954
Ferstman, Joanne Shari	4		O	2014-12-31	D	35 - Dividende en actions	539	14.6400	44 413
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 034	14.7400	46 447
Fortier, Michael M	4		O	2014-12-31	D	35 - Dividende en actions	167	14.6400	13 694
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 814	14.7400	15 508
Graham, Elizabeth	5		O	2014-12-31	D	35 - Dividende en actions	434	14.6400	35 743
Horowitz, Beth Sharon	4		O	2014-12-31	D	35 - Dividende en actions	61	14.6400	5 030
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	525	14.7400	5 555
Hounsell, Mark	5		O	2014-12-31	D	35 - Dividende en actions	41	14.6400	3 330
Laidley, David Howard	4		O	2014-12-31	D	35 - Dividende en actions	636	14.6400	52 320
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	864	14.7400	53 184
Lips, Jan Pieter	7		O	2014-12-31	D	35 - Dividende en actions	12	14.6400	986
Port, Douglas D.	4		O	2014-12-31	D	35 - Dividende en actions	231	14.6400	19 075
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	864	14.7400	19 939
Rossy, Alan	4		O	2014-12-31	D	35 - Dividende en actions	137	14.6400	11 329
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	525	14.7400	11 854
Timpano, Vincent Robert	5		O	2014-12-31	D	35 - Dividende en actions	56	14.6400	4 603
Zea, Michael	5		O	2014-12-31	D	35 - Dividende en actions	44	14.6400	3 623
Air Canada									
<i>Deferred Share Units</i>									
Green, Michael	4		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	792		5 814
Huot, Jean Marc	4		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 585		190 470
Leonard, Joseph Bernard	4		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	872		9 619
Richardson, David I.	4		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	792		95 201
Romanow, Roy	4		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 008		98 011

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
AIRBOSS OF AMERICA CORP.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Porteur inscrit									
Sorensen, Vagn	4		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	925		98 643
Verschuren, Annette Marie	4		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 585		23 239
Wilson, Michael M.	4		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 487		7 861
<i>Options</i>									
Schoch, Peter Grenville	4, 3		O	2014-12-17	D	47 - Acquisition ou aliénéation par don	(1 000)	11.5500	4 429 837
			O	2014-12-17	D	51 - Exercice d'options	86 910	11.5000	4 516 747
			O	2014-12-24	D	47 - Acquisition ou aliénéation par don	(8 500)	11.8400	4 508 247
Schoch, Peter Grenville	4, 3		O	2014-12-17	D	51 - Exercice d'options	(200 000)	5.0100	200 000
AiriQ Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Robb, Michael	4, 5								
MR ACCOUNTING & BOOKKEEPING INC.	PI	R	O	2014-12-16	C	11 - Acquisition ou aliénéation effectuée privément	140 000	0.0500	816 000
<i>Options</i>									
FELSTEAD, KAREN	5		O	2015-01-03	D	52 - Expiration d'options	(42)	24.0000	204 192
Akita Drilling Ltd.									
<i>Actions sans droit de vote</i>									
Charlton, Loraine	4		O	2015-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionariat	139	12.5600	9 178
			O	2015-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionariat	2	15.1400	9 180
GT/CMC RBC RESP	PI		O	2015-01-02	I	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionariat	10	11.5900	432
RBC RSP	PI		O	2015-01-02	I	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionariat	14	11.5900	144
SON GTC RBC RSP	PI		O	2015-01-02	I	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionariat	1	11.5900	12
Coleman, Raymond	5		O	2015-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionariat	199	12.5600	6 558
			O	2015-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionariat	2	15.1400	6 560
			O	2015-01-07	D	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionariat	209	12.3700	6 769
Dease, Colin	5		O	2015-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionariat	199	12.5600	3 810
			O	2015-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionariat	2	15.1400	3 812
Eastly, Arthur	4		O	2015-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionariat	139	12.5600	6 499
			O	2015-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionariat	2	15.1400	6 501
Heathcott, Linda A.	4, 6		O	2015-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionariat	139	12.5600	18 720
			O	2015-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionariat	2	15.1400	18 722
Hensel, Fred	5		O	2015-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionariat	199	12.5600	19 014
			O	2015-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionariat	2	15.1400	19 016
			O	2015-01-07	D	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionariat	152	12.3700	19 168
Kushner, Craig	5		O	2015-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionariat	199	12.5600	11 037
			O	2015-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionariat	2	15.1400	11 039

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Mohan, Harish	4		O	2015-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	139	12.5600	6 539
			O	2015-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	15.1400	6 541
RICHARDSON, DALE	4		O	2015-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	139	12.5600	32 264
			O	2015-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	15.1400	32 266
Roth, Murray	5		O	2015-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	199	12.5600	49 042
			O	2015-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	15.1400	49 044
Ruud, Karl	4		O	2015-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	199	12.5600	39 291
			O	2015-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	15.1400	39 293
Southern, Nancy C.	4, 6		O	2015-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	139	12.5600	22 629
			O	2015-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	15.1400	22 631
Southern, Ronald D.	4, 6, 5, 3		O	2015-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	139	12.5600	32 620
			O	2015-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	12.5600	32 622
Spitznagel, Curt Perry	4		O	2015-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	139	12.5600	7 220
			O	2015-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	15.1400	7 222
Wilmot, Harry	4		O	2014-11-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			139
WILSON, Charles W.	4		O	2015-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	139	12.5600	16 571
			O	2015-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	15.1400	16 573
Alacer Gold Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Antal, Rod	5		O	2014-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	23 061		174 788*
			O	2015-01-01	D	38 - Rachat ou annulation	83 134		257 922*
Benbow, Robert D.	5		O	2014-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	5 407		154 089*
			O	2014-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	18 341		172 430*
			O	2015-01-01	D	38 - Rachat ou annulation	17 231		189 661*
Iorich, Vladimir	3								
Pala Assets Holdings Limited	PI		O	2014-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(209 214)	2.4533	5 941 496
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 154)	2.3627	5 916 342
			O	2014-12-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(47 239)	2.3034	5 869 103
			O	2014-12-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(605 150)	2.2696	5 263 953
Pala Investments Limited	PI		O	2014-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 747 886)	2.4533	49 657 551
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(210 146)	2.3627	49 447 405
			O	2014-12-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 055 750)	2.2696	43 996 994
			O	2014-12-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(394 661)	2.3034	49 052 744
Kim, Roy	5		O	2014-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	4 372		27 377*
			O	2014-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	14 621		41 998*
			O	2015-01-01	D	38 - Rachat ou annulation	11 487		53 485*
LeRoux, John Mathew	7		O	2014-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	3 192		22 868*
			O	2014-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	16 895		39 763*
			O	2015-01-01	D	38 - Rachat ou annulation	16 807		56 570*
Murchison, Mark Edward	5		O	2015-01-01	D	38 - Rachat ou annulation	26 985		64 210*

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
Titre									
Initié									
Sparks, Michael John	5		O	2014-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	1 366		2 732*
			O	2014-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	3 441		6 173*
			O	2015-01-01	D	38 - Rachat ou annulation	11 009		17 182*
RSU									
Antal, Rod	5		O	2014-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(39 748)		1 554 772*
			O	2015-01-01	D	38 - Rachat ou annulation	(147 389)		1 407 383*
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	522 600		1 929 983*
Benbow, Robert D.	5		O	2014-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(7 950)		227 985*
			O	2014-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(26 965)		201 020*
			O	2015-01-01	D	38 - Rachat ou annulation	(27 474)		173 546*
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	97 417		270 963*
Kim, Roy	5		O	2014-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(4 372)		152 768*
			O	2014-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(14 621)		138 147*
			O	2015-01-01	D	38 - Rachat ou annulation	(18 316)		119 831*
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	64 944		184 775*
LeRoux, John Mathew	7		O	2014-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(4 969)		192 732*
			O	2014-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(26 301)		166 431*
			O	2015-01-01	D	38 - Rachat ou annulation	(24 997)		141 434*
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	93 065		234 499*
Murchison, Mark Edward	5		O	2015-01-01	D	38 - Rachat ou annulation	(40 067)		393 797*
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	142 066		535 863*
Sparks, Michael John	5		O	2014-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	(1 983)		103 493*
			O	2014-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(4 994)		98 499*
			O	2015-01-01	D	38 - Rachat ou annulation	(17 553)		80 946*
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	62 238		143 184*
Algoma Central Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Wight, Greg D.	5		O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	16.4700	65 797
			O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	16.4700	65 197
			O	2014-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 100)	16.4000	62 501
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 900)	16.4000	56 601
			O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	16.4000	55 801
			O	2014-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 535	16.1127	67 532
			O	2014-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(131)	16.0800	67 401
Algonquin Power & Utilities Corp.									
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Ball, Christopher James	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 363	9.6400	22 688
Moore, Kenneth	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 008	9.6400	59 902
Steeves, George Lester	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 782	9.6400	27 646
Alimentation Couche-Tard Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Catégorie B</i>									
Hannasch, Brian Patrick	7, 5		O	2014-12-18	D	51 - Exercice d'options	100 000	5.6650	513 100
			O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(87 583)	45.6847	425 517
			O	2014-12-18	D	97 - Autre	(12 417)	45.6247	413 100
<i>Options</i>									
Hannasch, Brian Patrick	7, 5		O	2014-12-18	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	5.6650	1 230 434
<i>Unité d'action différée</i>									
Bourque, Nathalie	4		O	2014-12-18	D	35 - Dividende en actions	13	42.1200	11 875
Desrosiers, Roger	4		O	2014-12-18	D	35 - Dividende en actions	33	42.1200	30 643
Élie, Jean André	4		O	2014-12-18	D	35 - Dividende en actions	31	42.1200	29 614
Fortin, Richard	4, 7, 6, 5		O	2014-12-18	D	35 - Dividende en actions	14	42.1200	13 745
Kau, Mélanie	4		O	2014-12-18	D	35 - Dividende en actions	61	42.1200	57 414
Plourde, Réal	4, 7, 6,		O	2014-12-18	D	35 - Dividende en actions	1	42.1200	202

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
	5								
Rabinowicz, Daniel	5		O	2014-12-18	D	35 - Dividende en actions	2	42.1200	1 782
Turnel, Jean	4		O	2014-12-18	D	35 - Dividende en actions	98	42.1200	91 182
Allied Properties Real Estate Investment Trust									
<i>Options</i>									
Jacobs, Wayne Lester	5		O	2014-12-18	D	51 - Exercice d'options	(16 365)	21.9100	115 374
			O	2014-12-18	D	51 - Exercice d'options	(25 015)	26.5100	90 359
			O	2014-12-18	D	51 - Exercice d'options	(12 768)	34.2500	77 591
<i>Parts</i>									
Jacobs, Wayne Lester	5		O	2014-12-18	D	51 - Exercice d'options	16 365	21.9100	155 840
			O	2014-12-18	D	51 - Exercice d'options	25 015	26.5100	180 855
			O	2014-12-18	D	51 - Exercice d'options	12 768	34.2500	193 623
			O	2014-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(54 148)	36.2939	139 475
Alphinat inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ste-Marie, Benoit	4		O	2015-01-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	65 000	0.0600	2 464 000*
AltaGas Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fergusson, Hugh	4		O	2014-12-18	D	51 - Exercice d'options	10 000	14.2400	17 969
LOWE, JOHN EDWARD	5		O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	43.2500	14 486
<i>Droits Restricted Units (RU)</i>									
Best, Catherine May	4		O	2014-11-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(23)		
			M	2014-11-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	23		5 666
			O	2014-11-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(24)		
			M	2014-11-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	24		7 229
			O	2014-11-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(861)		7 205
			O	2014-11-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(827)		6 402
Edgeworth, Allan Leslie	4		O	2014-11-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(50)		
			M	2014-11-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	50		4 894
			O	2014-11-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(24)		
			M	2014-11-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	24		5 556
			O	2014-11-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(1 762)		5 532
			O	2014-11-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(827)		
			M	2014-11-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(827)		4 729
Fergusson, Hugh	4		O	2014-11-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(50)		
			M	2014-11-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	50		4 893
			O	2014-11-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(24)		
			M	2014-11-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	24		5 555
			O	2014-11-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(1 762)		5 531

Emetteur	Relation	Retard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2014-11-04	D	d'actionnariat 30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(827)		4 728
Gilbert, Daryl Harvey	4		O	2014-11-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(50)		
			M	2014-11-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	50		4 894
			O	2014-11-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(24)		
			M	2014-11-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	24		5 556
			O	2014-11-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 762)		5 532
			O	2014-11-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(827)		4 729
Hodgins, Robert Bruce	4		O	2014-11-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(50)		
			M	2014-11-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	50		4 894
			O	2014-11-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(24)		
			M	2014-11-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	24		5 556
			O	2014-11-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 762)		5 532
			O	2014-11-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(827)		4 729
Kanik, Myron	4		O	2014-11-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(50)		
			M	2014-11-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	50		4 894
			O	2014-11-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(24)		
			M	2014-11-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	24		5 556
			O	2014-11-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 762)		5 532
			O	2014-11-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(827)		4 729
Mackie, David French	4		O	2014-11-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(50)		
			M	2014-11-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	50		4 894
			O	2014-11-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(24)		
			M	2014-11-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	24		5 556
			O	2014-11-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 762)		5 532
			O	2014-11-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(827)		4 729
McCrank, Michael Neil	4		O	2014-11-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(50)		
			M	2014-11-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	50		4 894
			O	2014-11-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(24)		

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			M	2014-11-04	D	d'actionnariat 30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	24		5 556
			O	2014-11-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 762)		5 532
			O	2014-11-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(827)		4 729
<i>Options at \$14.24 expiring December 10, 2018</i>									
Fergusson, Hugh	4		O	2014-12-18	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	14.2400	8 000
Altius Minerals Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Warr, Donald James	4		O	2014-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 000)	14.2000	97 612
Altus Group Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ruggles III, Robert Knight	5		O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 800	18.0000	836 042
			O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 100	17.8564	846 142
			O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 600	17.8564	853 742
			O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 400	17.8564	856 142
			O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	17.8564	857 142
			O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	17.8564	858 142
			O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	17.8564	858 942
			O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	17.8564	859 242
			O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	17.8400	865 242
			O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 300	17.8300	868 542
			O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 900	17.8200	870 442
			O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	17.7600	871 842
			O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	17.8200	872 542
			O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	17.8100	873 042
			O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 600	17.6453	878 642
			O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	17.6453	881 642
			O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	17.7766	884 142
			O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 700	17.6453	885 842
			O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	17.6453	886 942
			O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	17.6453	887 442
			O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	17.6453	887 742
			O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	17.6453	888 042
			O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	17.6453	888 242
			O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	17.6453	888 442
			O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	17.6453	888 542
			O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	17.6453	888 642
			O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	17.6453	888 742
			O	2014-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 100	18.0000	895 042
			O	2014-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	17.9978	897 542
			O	2014-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	17.9923	899 042
			O	2014-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	17.9333	899 842
			O	2014-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	17.9567	900 242
			O	2014-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	17.9566	900 542
			O	2014-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	17.9583	900 742
			O	2014-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	17.9892	900 842
			O	2014-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	17.9876	900 942
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 300	18.1564	913 242
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	18.1614	918 242
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	18.1609	923 242
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	18.1697	928 242
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	18.1566	933 242
	R		O	2014-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	17.9735	890 142

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
		R	O	2014-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	17.9054	890 642
		R	O	2014-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	17.9143	890 942
<i>Options</i>									
Johnston, Colin Boyd	5		O	2014-12-19	D	59 - Exercice au comptant	(5 000)		53 000
Alvopetro Energy Ltd.									
<i>Options</i>									
Fraser, Roderick Learoyd	4		O	2014-12-24	D	50 - Attribution d'options	43 750		129 450
Hatzinikolas, Andrea	5		O	2014-12-24	D	50 - Attribution d'options	150 000		450 000
Howard, Alison Leanne	5		O	2014-12-24	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.4000	450 000
Koch, Edward John	5		O	2014-12-24	D	50 - Attribution d'options	200 000		600 000
McKINNON, KENNETH RICHARD	4		O	2014-12-24	D	50 - Attribution d'options	46 250		136 847
Ruttan, Corey Christopher	4, 5		O	2014-12-24	D	50 - Attribution d'options	300 000		800 000
Talakshi, Firoz Karmali	4		O	2014-12-24	D	50 - Attribution d'options	45 000		133 149
WRIGHT, JOHN DAVID	4		O	2014-12-24	D	50 - Attribution d'options	55 000		162 738
Ytreland, Geir Kristian	4		O	2014-12-24	D	50 - Attribution d'options	42 500		125 752
American Core Sectors Dividend Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
American Core Sectors Dividend Fund	1		O	2014-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	100	9.5100	218 800
Lauzon, Robert	7								
RESP	PI		O	2015-01-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 800)	9.5200	0
Amex Exploration inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Trottier, Jacques	4, 5		O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.0550	1 965 936
Andrew Peller Limitée (auparavant Les Vins Andrés Ltée.)									
<i>Class B Voting Shares</i>									
Kernaghan, Edward James	3								
Kernwood Limited	PI		O	2014-12-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	22.0000	337 600
Anthem Resources Incorporated (formerly Virginia Energy Resources Inc.)									
<i>Bons de souscription</i>									
Cathro, Michael	5		O	2014-12-24	D	55 - Expiration de bons de souscription	(17 500)	0.2000	0
Susan Tevendale	PI		O	2014-12-24	C	55 - Expiration de bons de souscription	(17 500)	0.2000	0
ARC Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Anderson, Terry Michael	5								
Solium ESPP	PI		O	2014-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 157		5 439*
			O	2014-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	74		5 513*
Bibby, Kristen Jon	5								
Solium ESPP	PI		O	2014-08-11	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	370		370*
			O	2014-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3		373*
Billesberger, Jay	5								
Solium ESPP	PI		O	2014-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	420		6 160*
			O	2014-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	110		6 270*
Calder, Sean Ross Allen	5								
RJ Non-Registered	PI		O	2014-12-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 700	23.2100	
			M	2014-12-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 700	23.5000	9 223*
Solium ESPP	PI		O	2014-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	266		76*
			O	2014-11-12	I	97 - Autre	(3 723)		(190)
			O	2014-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	45		121*

Emetteur	Relation	Retard	État de l'opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
					d'actionnariat				
Conrad, Larissa Marianne	5								
Solium ESPP	PI		O	2014-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	301		2 683*
			O	2014-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	30		2 713*
Dafoe, P. Van R.	5								
Solium ESPP	PI		O	2014-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	735		5 501*
			O	2014-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	93		5 594*
Gill, Terrence Nigel	5								
Solium ESPP	PI		O	2014-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 681		66 320*
			O	2014-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 123		67 443*
Groeneveld, Neil Adrian	5								
Indirect Brokerage	PI		O	2014-12-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	33	23.1252	27 128*
Solium ESPP	PI		O	2014-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	646		10 000*
			O	2014-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	179		10 179*
Lentz, Wayne	5								
Solium ESPP	PI		O	2014-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 680		23 409*
			O	2014-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	391		23 800*
Nielsen, Karen Ann	5								
Solium ESPP	PI		O	2014-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	460		3 600*
			O	2014-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	45		3 645*
Stadnyk, Myron Maurice	4, 5								
RBC Brokerage	PI		O	2014-12-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 045	23.1252	242 914*
Solium ESPP	PI		O	2014-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	362		36 382*
			O	2014-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	624		37 006*
<i>Deferred Share Units (DSU) (Cash based only)</i>									
Dielwart, John Patrick	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 269	25.9000	11 811*
Dyment, Fred J.	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 362	25.9000	19 272*
Hearn, Timothy James	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 362	25.9000	15 206*
Houck, James Curtis	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 588	25.9000	
			M	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 588	25.9000	21 266*
Kvisle, Harold N.	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 124	25.9000	26 766*
O'Neill, Kathleen M.	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 892	25.9000	24 344*
Pinder, Herbert	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 269	25.9000	33 680*
Sembo, William, George	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 275	25.9000	4 361*
Van Wielingen, Mac Howard	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 006	25.9000	63 407*
Argent Energy Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Schmidt, Glen Christian	4								
Schmidt Family Trust	PI		O	2014-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 932	3.2000	26 735

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Argent NSX inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Loon, Grant Elliot	4		O	2014-12-18	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(135 903)	0.0050	302 597
van Hoof, Johannes Henricus Cornelis Van Hoof Industrial Holdings Ltd.	4, 5, 3 PI		O	2014-12-18	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	135 903	0.0050	12 164 003
Ariane Phosphate Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
David, Jean-Sébastien	5		O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.6900	241 574
			O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.7000	244 574
Arsenal Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Mitchell, Bruce	3		O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	7.0000	1 840 313
Artis Real Estate Investment Trust									
<i>Deferred Units</i>									
Ryan, Patrick Gowan	4		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 824	14.1800	
			M	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 824	14.1800	3 567
<i>Options</i>									
Green, James	5		O	2015-01-06	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	11.2800	440 000
Thielmann, Victor	4		O	2015-01-02	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	11.2800	83 000
<i>Parts</i>									
Green, James	5		O	2015-01-06	D	51 - Exercice d'options	15 000	11.2800	63 000
Thielmann, Victor	4		O	2015-01-02	D	51 - Exercice d'options	10 000	11.2800	40 313
<i>Restricted Units</i>									
Green, James	5		O	2014-12-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 000	14.3700	33 131
Martens, Armin	4, 5		O	2014-12-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 000	14.3700	141 245
Aston Hill Financial Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Burchell, Jeffrey John	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	19 358	1.0300	229 680
Calvin, Bruce	4		O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.7500	100 000
Cheng, Benedict	4								
The Green Lily Corp.	PI		O	2014-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	34 984	1.1100	8 671 153
Slemko, Derek Lee	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	33 611	1.0900	107 811
TFSA	PI		O	2014-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	15 947	1.2100	36 555
Smith, Eldon	4		O	2015-01-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5 536	0.9750	382 036
Titley, Larry William	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	18 350	1.1900	336 088
RRSP	PI		O	2003-11-04	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 473	1.1900	4 473
Spousal	PI		O	2014-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	23 212	1.0300	138 312
TREMBLAY, Eric J.L.M.	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	69 968	1.1100	3 751 495
ATCO LTD.									
<i>Actions sans droit de vote Class I</i>									
Charlton, Loraine M.	7								
RRSP	PI		O	2014-12-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2	46.8159	572
Francis, Robert, B	7		O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4	46.8159	1 232
Atlantic Gold Corporation (previously Spur Ventures Inc.)									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires</i>									
Atkinson, Robert George	4, 5	R	O	2014-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	67 000	0.2000	2 541 750
			O	2014-12-31	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	100 000	0.2000	2 641 750
Atlantic Power Corporation									
<i>Débtentures convertibles (5.75 Series C Unsecured Subordinated Debt. due 6/30/2019)</i>									
Atlantic Power Corporation	1		O	2014-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 30 000.00	67.7000	\$ 64 000.00
			O	2014-12-02	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 30 000.00	67.8000	\$ 94 000.00
			O	2014-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 30 000.00	68.1400	\$ 124 000.00
			O	2014-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 23 000.00	69.5200	\$ 147 000.00
			O	2014-12-09	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 1 121 000.00	71.0000	\$ 1 268 000.00
			O	2014-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 55 000.00	71.0000	\$ 1 323 000.00
			O	2014-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 103 000.00	70.0000	\$ 1 426 000.00
			O	2014-12-15	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	\$ 10 000.00	70.7500	\$ 1 436 000.00
			M	2014-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 10 000.00	70.7500	\$ 1 446 000.00
			O	2014-12-16	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 10 000.00	71.0000	\$ 1 446 000.00
			O	2014-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 79 000.00	73.9900	\$ 1 525 000.00
			O	2014-12-23	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 43 000.00	73.5200	\$ 1 568 000.00
			O	2014-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 80 000.00	74.9900	\$ 1 648 000.00
			O	2014-12-30	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 4 000.00	75.0000	\$ 1 652 000.00
			O	2014-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 105 000.00	75.0000	\$ 1 757 000.00
<i>Débtentures convertibles 5.6</i>									
Atlantic Power Corporation	1		O	2008-07-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 13 000.00	82.5000	\$ 13 000.00
			O	2014-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 13 000.00	81.9900	\$ 26 000.00
			O	2014-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 13 000.00	81.5000	\$ 39 000.00
			O	2014-12-09	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 13 000.00	81.0000	\$ 52 000.00
			O	2014-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 67 000.00	79.9100	\$ 119 000.00
			O	2014-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 44 000.00	79.9700	\$ 163 000.00
			O	2014-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 14 000.00	80.0000	\$ 177 000.00
			O	2014-12-16	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 88 000.00	79.8900	\$ 265 000.00
			O	2014-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 163 000.00	81.9800	\$ 428 000.00
			O	2014-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 72 000.00	73.8700	\$ 500 000.00
			O	2014-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 88 000.00	82.9700	\$ 588 000.00
			O	2014-12-23	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 138 000.00	83.5500	\$ 726 000.00
			O	2014-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 13 000.00	85.4700	\$ 777 000.00

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									000.00
			O	2014-12-24	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 38 000.00	85.2400	\$ 764 000.00
			O	2014-12-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	\$ 13 000.00	85.5300	\$ 790 000.00
			O	2014-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 10 000.00	86.0000	\$ 800 000.00
Welch, Barry	5		O	2004-11-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Débtentures convertibles 6.25 Convertible Unsecured Subordinated Deb. due 3/15/2017</i>									
Atlantic Power Corporation	1		O	2008-07-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 28 000.00	84.0000	\$ 28 000.00
			O	2014-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 16 000.00	85.9000	\$ 44 000.00
			O	2014-12-23	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 91 000.00	87.0000	\$ 135 000.00
<i>Débtentures convertibles Convertible Deb. 6 Convertible Unsecured Subordinated Deb.</i>									
Atlantic Power Corporation	1		O	2014-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 38 000.00	68.0100	\$ 114 000.00
			O	2014-12-02	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 38 000.00	68.5000	\$ 152 000.00
			O	2014-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 38 000.00	68.2500	\$ 190 000.00
			O	2014-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 38 000.00	68.5100	\$ 228 000.00
			O	2014-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 17 000.00	70.6300	\$ 245 000.00
			O	2014-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 3 000.00	70.5100	\$ 248 000.00
			O	2014-12-09	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 29 000.00	71.0000	\$ 277 000.00
			O	2014-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 25 000.00	71.0000	\$ 302 000.00
			O	2014-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 95 000.00	70.0100	\$ 397 000.00
			O	2014-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 50 000.00	71.0000	\$ 447 000.00
			O	2014-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 37 000.00	71.0000	\$ 484 000.00
			O	2014-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 47 000.00	73.0100	\$ 531 000.00
			O	2014-12-23	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 11 000.00	73.0300	\$ 542 000.00
			O	2014-12-24	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 63 000.00	73.0300	\$ 605 000.00
			O	2014-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 2 000.00	73.0300	\$ 607 000.00
			O	2014-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 14 000.00	74.0000	\$ 621 000.00
<i>Deferred Share Units</i>									
Duncan, Richard Foster	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 648		40 552
Gerstein, Irving	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	924		6 984
Ladhani, Holli	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 066		59 801
McNeil, John Alexander	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	924		6 984
Ressel, Teresa	4		O	2014-11-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 889		1 889

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
ATS Automation Tooling Systems Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gyles, Chuck	5		O	2014-12-19	D	51 - Exercice d'options	131 817	7.0800	186 417
			O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(129 300)	15.1500	57 117
			O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(1 000)	15.1600	56 117
			O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(1 517)	15.1700	54 600
			O	2014-12-29	D	51 - Exercice d'options	13 600	7.0800	68 200
			O	2014-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(13 600)	15.1500	54 600
<i>Droits RSU</i>									
Kramer, Tom	5	R	O	2013-06-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000		5 000
<i>Options</i>									
Gyles, Chuck	5		O	2014-12-19	D	51 - Exercice d'options	(131 817)	7.0800	425 183
			O	2014-12-29	D	51 - Exercice d'options	(13 600)	7.0800	411 583
Kiru, Shankar	5		O	2014-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-31	D	50 - Attribution d'options	250 000	15.2300	250 000
AuRico Gold Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bostwick, Christopher John	5		O	2014-12-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 723	3.7894	53 448
			O	2014-12-15	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(4 723)	3.7894	48 725
Chavez - Martinez, Mario Luis	4		O	2014-12-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 217	3.7894	73 073
Day, Anne	5		O	2014-12-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 306	3.7894	29 513
			O	2014-12-15	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(1 620)	3.7894	27 893
Milner, Charlene Kristen	5		O	2014-12-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 712	3.7894	25 296
			O	2014-12-15	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(1 835)	3.7894	23 461
Richter, Christopher Hans	5		O	2014-12-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 796	3.7894	42 493
			O	2014-12-15	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(1 861)	3.7894	40 632
Rockingham, Christopher John	5		O	2014-12-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 352	3.7894	60 098
			O	2014-12-15	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(4 352)	3.7894	55 746
<i>Options</i>									
Bostwick, Christopher John	5		O	2014-12-12	D	50 - Attribution d'options	70 000	4.0316	
			M	2014-12-12	D	50 - Attribution d'options	70 000		315 000
Chausse, Robert Joseph	5		O	2014-12-12	D	50 - Attribution d'options	273 399	4.0316	
			M	2014-12-12	D	50 - Attribution d'options	273 399		820 895
Chavez - Martinez, Mario Luis	4		O	2014-12-12	D	50 - Attribution d'options	70 000	4.0316	
			M	2014-12-12	D	50 - Attribution d'options	70 000		230 000
Day, Anne	5		O	2014-12-12	D	50 - Attribution d'options	60 000	4.0316	
			M	2014-12-12	D	50 - Attribution d'options	60 000		185 000
MacPhail, Peter	5		O	2014-12-12	D	50 - Attribution d'options	273 399	4.0316	
			M	2014-12-12	D	50 - Attribution d'options	273 399		857 837
Milner, Charlene Kristen	5		O	2014-12-12	D	50 - Attribution d'options	70 000	4.0316	
			M	2014-12-12	D	50 - Attribution d'options	70 000		253 500
Perry, Scott Graeme	5		O	2014-12-12	D	50 - Attribution d'options	777 847	4.0316	
			M	2014-12-12	D	50 - Attribution d'options	777 847		2 158 914
Richter, Christopher Hans	5		O	2014-12-12	D	50 - Attribution d'options	70 000	4.0316	
			M	2014-12-12	D	50 - Attribution d'options	70 000		235 000
Rockingham, Christopher John	5		O	2014-12-12	D	50 - Attribution d'options	60 000	4.0316	
			M	2014-12-12	D	50 - Attribution d'options	60 000		297 750
<i>Restricted Share Units</i>									
Bostwick, Christopher John	5		O	2014-12-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 723)	4.0200	24 448
Chavez - Martinez, Mario Luis	4		O	2014-12-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 217)	4.0200	23 036
Day, Anne	5		O	2014-12-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 306)	4.0200	16 514
Milner, Charlene Kristen	5		O	2014-12-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 712)	4.0200	18 523
Richter, Christopher Hans	5		O	2014-12-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 796)	4.0200	18 892
Rockingham, Christopher John	5		O	2014-12-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 352)	4.0200	21 705
Aurinia Pharmaceuticals Inc.									
<i>Options</i>									

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Martin, Michael Robert	4, 5		O	2013-09-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			147 439
Rovinski, Benjamin	4		O	2015-01-06	D	50 - Attribution d'options	10 000	4.2500	30 000*
Solomons, Neil	5		O	2013-09-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			147 439
Aurora Cannabis Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Booth, Terry	4		O	2014-12-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	70 000	0.4000	70 000
			O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	45 500	0.3726	115 500
			O	2014-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 000	0.3500	126 500
levy, marc evan	4		O	2014-12-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	0.4000	1 451 223
			O	2014-12-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.4500	1 453 223
			O	2014-12-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.5000	1 454 223
			O	2014-12-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.6900	1 456 223
			O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.4400	1 461 223
		R	O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.4000	1 471 223
<i>Actions ordinaires TFSA</i>									
levy, marc evan	4								
TFSA	PI		O	2007-10-26	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2014-12-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.4000	50 000
			O	2014-12-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.3500	150 000
Avigilon Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fernandes, Alexander	4, 5		O	2014-12-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 360	21.5900	1 258 668
Jung, Wan	4, 5		O	2014-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	17.2100	2 330 901
			O	2014-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	17.0900	2 320 901
Lila Jung	PI		O	2014-12-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	17.2000	575 300
Avivagen Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Anthony, G.F. Kym	4								
RRSP	PI		O	2014-04-04	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-16	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 666 666	0.0600	1 666 666
Boland, Christopher John	5		O	2014-12-16	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	199 999	0.0600	549 999
Groome, Cameron Lionel	4, 5								
RRSP Account	PI		O	2014-12-16	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	500 000	0.0600	877 000
<i>Bons de souscription</i>									
Anthony, G.F. Kym	4								
RRSP	PI		O	2014-04-04	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-16	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	833 333		833 333
Boland, Christopher John	5		O	2014-12-16	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	100 000		225 000
Groome, Cameron Lionel	4, 5								
RRSP Account	PI		O	2013-03-11	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-16	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	250 000		250 000
Axia NetMedia Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hartslief, Alan Guy	5		O	2014-12-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	733	2.8800	142 085
			O	2014-12-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	679	3.1100	142 764
Hua, Corinne	5		O	2014-12-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	369	2.8800	98 573

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2014-12-22	D	d'actionnariat 30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	342	3.1100	98 915
Price, Arthur R.	4, 5								
A. R. Price Enterprises Ltd.	PI		O	2014-12-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 628	2.8800	1 683 213
			O	2014-12-22	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 509	3.1100	1 684 722
Sigler, Murray	5		O	2014-12-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	733	2.8800	298 899
			O	2014-12-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	679	3.1100	299 578
B2Gold Corp.									
<i>Options (Common Shares)</i>									
Connelly, Mark	4		O	2014-10-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-18	D	50 - Attribution d'options	250 000	2.0000	250 000
Ballard Power Systems Inc.									
<i>Parts Deferred Share Units</i>									
Bourne, Ian Alexander	4		O	2014-12-31	D	46 - Contrepartie de services	7 383	2.3700	202 586
Hayhurst, Douglas Palmer	4		O	2014-12-31	D	46 - Contrepartie de services	6 856	2.3700	86 869
Kilroy, Edwin Joseph	4		O	2014-12-31	D	46 - Contrepartie de services	5 274	2.3700	132 043
Stephenson, Carol M.	4		O	2014-12-31	D	46 - Contrepartie de services	7 911	2.3700	101 061
Sutcliffe, David B.	4		O	2014-12-31	D	46 - Contrepartie de services	4 219	2.3700	108 961
Sutcliffe, Ian Douglas	4		O	2014-12-31	D	46 - Contrepartie de services	4 219	2.3700	23 060
Banque de Montréal									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bank of Montreal	1		O	2014-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	198 000	80.2170	198 000
			O	2014-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(198 000)		800 000
			O	2014-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	200 000	78.8905	398 000
			O	2014-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(200 000)		600 000
			O	2014-12-09	D	38 - Rachat ou annulation	198 700	78.7391	596 700
			O	2014-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(198 700)		401 300
			O	2014-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	201 300	78.0206	798 000
			O	2014-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	(201 300)		400 000
			O	2014-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	200 000	78.1121	998 000
			O	2014-12-16	D	38 - Rachat ou annulation	(200 000)		400 000
			O	2014-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	200 000	78.3070	601 300
			O	2014-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	(200 000)		400 000
			O	2014-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	200 000	78.8818	600 000
			O	2014-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(200 000)		390 000
			O	2014-12-16	D	38 - Rachat ou annulation	200 000	79.9182	600 000
			O	2014-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(200 000)		350 000
			O	2014-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	190 000	80.0063	590 000
			O	2014-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	(190 000)		320 000
			O	2014-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	160 000	80.7107	550 000
			O	2014-12-23	D	38 - Rachat ou annulation	(160 000)		320 000
			O	2014-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	160 000	80.5964	510 000
			O	2014-12-24	D	38 - Rachat ou annulation	(160 000)		320 000
			O	2014-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	160 000	80.8662	480 000
			O	2014-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	(160 000)		240 000
			O	2014-12-23	D	38 - Rachat ou annulation	160 000	81.6176	480 000
			O	2014-12-30	D	38 - Rachat ou annulation	(160 000)		200 000
			O	2014-12-24	D	38 - Rachat ou annulation	80 000	81.8932	400 000
			O	2014-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(80 000)		260 000
			O	2014-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	120 000	82.2432	360 000
			O	2015-01-02	D	38 - Rachat ou annulation	(120 000)		290 000

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2014-12-30	D	38 - Rachat ou annulation	140 000	82.0306	340 000
			O	2015-01-05	D	38 - Rachat ou annulation	(140 000)		150 000
			O	2014-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	82.0517	410 000
			O	2015-01-06	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		0
<i>Deferred Share Units</i>									
Ares, Jean-Michel	5		O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 507	79.8800	32 209
Astley, Robert M.	4		O	2014-12-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	325	78.0900	34 293
Begy, Christopher Blake	5		O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 064	79.8800	17 108
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	773	80.8900	17 881
Downe, William	7, 5		O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	30 045	79.8800	300 969
Fish, Simon Adrian	5		O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 565	79.8800	19 884
Flynn, Thomas Earl	7		O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 195	79.8800	16 733
Fowler, Cameron McAskile	5		O	2009-01-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 130	79.8800	3 130
Furlong, Mark	7, 5		O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 243	79.8800	21 822
Ouellette, Gilles Gerard	5		O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 446	79.8800	153 746
Piper, Martha Cook	4		O	2014-12-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	325	78.0900	24 644
Rajpal, Surjit	5		O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 215	79.8800	25 000
Rotenberg, Joanna Michelle	5		O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 627	79.8800	6 699
Rudderham, Richard D.	5		O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 644	79.8800	40 227
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 574	80.8900	43 801
Techar, Frank J.	5		O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 888	79.8800	112 201
<i>Options</i>									
Ares, Jean-Michel	5		O	2014-12-15	D	50 - Attribution d'options	16 008	79.0900	205 329
Begy, Christopher Blake	5		O	2014-12-15	D	50 - Attribution d'options	5 123	78.0900	91 974
Downe, William	7, 5		O	2014-12-15	D	50 - Attribution d'options	51 223	78.0900	1 179 867
Fish, Simon Adrian	5		O	2014-12-15	D	50 - Attribution d'options	9 285	78.0900	167 220
Flynn, Thomas Earl	7		O	2014-12-15	D	50 - Attribution d'options	17 288	78.0900	364 589
Fowler, Cameron McAskile	5		O	2014-12-15	D	50 - Attribution d'options	9 605	78.0900	88 319
Furlong, Mark	7, 5		O	2014-12-15	D	50 - Attribution d'options	23 075	78.0900	236 164
Ouellette, Gilles Gerard	5		O	2014-12-15	D	50 - Attribution d'options	19 849	78.0900	582 989
Rajpal, Surjit	5		O	2014-12-15	D	50 - Attribution d'options	17 581	78.0900	116 267
Rotenberg, Joanna Michelle	5		O	2014-12-15	D	50 - Attribution d'options	7 364	78.0900	52 786
Rudderham, Richard D.	5		O	2014-12-15	D	50 - Attribution d'options	8 299	78.0900	147 799
Stefankiewicz, Connie Anne	5		O	2014-12-15	D	50 - Attribution d'options	8 965	78.0900	65 743
Techar, Frank J.	5		O	2014-12-15	D	50 - Attribution d'options	30 094	78.0900	394 862
White, William Darryl	5		O	2014-12-15	D	50 - Attribution d'options	15 876	78.0900	53 451
<i>Restricted Share Units</i>									
Ares, Jean-Michel	5		O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 445	82.3800	41 811
			O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	24 278	82.3800	66 089
Begy, Christopher Blake	5		O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 673	82.3800	14 051
Downe, William	7, 5		O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	41 272	82.3800	156 553
Fish, Simon Adrian	5		O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 283	82.3800	21 898
Flynn, Thomas Earl	7		O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 174	82.3800	43 607
Fowler, Cameron McAskile	5		O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 104	82.3800	21 141
Furlong, Mark	7, 5		O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	22 011	82.3800	61 122
Ouellette, Gilles Gerard	5		O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 177	82.3800	52 005
Rajpal, Surjit	5		O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 665	82.3800	42 432
Rotenberg, Joanna Michelle	5		O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 130	82.3800	15 534
Rudderham, Richard D.	5		O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 449	82.3800	23 504
Stefankiewicz, Connie Anne	5		O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 494	82.3800	18 527
Techar, Frank J.	5		O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	30 954	82.3800	67 382
White, William Darryl	5		O	2014-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2014-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			76 342
		R	O	2014-12-01	D	59 - Exercice au comptant	(35 240)	82.3800	41 814
			O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	28 962	82.3800	70 776

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i> Initié Porteur inscrit									
			O	2014-11-26	D	35 - Dividende en actions	712	83.5900	77 054
BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA									
<i>Droits à la plus value-DPVA/Stock Appreciation Rights-SARs</i> Desjardins, Daniel	5		O	2014-12-27	D	59 - Exercice au comptant	(500)		0
Banque Nationale du Canada									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bilodeau, Stéphane	5		O	2014-12-24	D	51 - Exercice d'options	2 000	34.3400	2 122
			O	2014-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	49.5050	122
			O	2014-12-29	D	51 - Exercice d'options	2 686	34.3400	2 808
			O	2014-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	50.0350	608
			O	2014-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	50.0300	208
			O	2014-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(86)	50.0200	122
Marchand, Elaine	5		O	2014-12-18	D	51 - Exercice d'options	3 334	34.0900	6 810
			O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 800)	48.0900	4 010
			O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	48.0800	3 510
			O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(34)	48.0600	3 476
Païement, Luc	5		O	2014-12-19	D	51 - Exercice d'options	10 000	30.7200	38 632
			O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	48.5000	37 332
			O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	48.4900	35 632
			O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 000)	48.4800	18 632
			O	2014-12-19	D	51 - Exercice d'options	10 000	32.9500	28 632
<i>Options</i>									
Bilodeau, Stéphane	5		O	2014-12-24	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	34.3400	83 336
			O	2014-12-29	D	51 - Exercice d'options	(2 686)	34.3400	80 650
Marchand, Elaine	5		O	2014-12-18	D	51 - Exercice d'options	(3 334)	34.0900	41 606
Païement, Luc	5		O	2014-12-19	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	30.7200	281 914
			O	2014-12-19	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	32.9500	271 914
Banque Royale du Canada									
<i>Actions ordinaires</i>									
Young, Victor Leyland	4		O	2014-02-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	264	72.0372	28 744
			O	2014-05-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	278	73.1864	29 022
			O	2014-08-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	253	81.3305	29 275
			O	2014-11-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	266	82.3701	29 541
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Fukakusa, Janice Rose	5		O	2014-12-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 326	78.8520	223 555
<i>Droits Director Deferred Stock Units</i>									
Cote, Jacynthe	4		O	2014-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	445		445
Denison, David Francis	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 382		7 192
George, Richard Lee	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 942		8 296
Hearn, Timothy James	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 363		25 646
Laberge, Alice D.	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 342		36 169
Reinhard, Joao Pedro	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 296		73 781
Renyi, Thomas Andrew	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 767		3 436
Sonshine, Edward	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 555		25 347
Young, Victor Leyland	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 837		38 845
<i>Droits Performance Deferred Share Units</i>									
Fukakusa, Janice Rose	5		O	2014-12-14	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	(40 840)	78.8520	
			M	2014-12-14	D	59 - Exercice au comptant	(40 840)	78.8520	77 080
			O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	29 169	78.8520	106 249
Hirji-Nowaczynski, Zabeen	5		O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 443	78.8520	50 623

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Hughes, Mark Richard	5		O	2014-01-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	21 306	78.8520	21 306
Lewis, Melville George	5		O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	26 632	78.8520	97 941
McGregor, Alex Douglas	5		O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	69 243	78.8520	244 581
McKay, David Ian	4, 5		O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	50 728	78.8520	135 184
Ross, Bruce Washington	5		O	2014-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 755	78.8520	17 755
Tory, Jennifer Anne	5		O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 175	78.8520	20 221
Options									
Fukakusa, Janice Rose	5		O	2014-12-15	D	50 - Attribution d'options	43 040	78.5870	
			M	2014-12-15	D	50 - Attribution d'options	43 040	78.5870	498 712
Hirji-Nowaczynski, Zabeen	5		O	2014-12-15	D	50 - Attribution d'options	19 836	78.5870	
			M	2014-12-15	D	50 - Attribution d'options	19 836	78.5870	251 883
Hughes, Mark Richard	5		O	2014-01-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-15	D	50 - Attribution d'options	31 438	78.5870	
			M	2014-12-15	D	50 - Attribution d'options	31 438	78.5870	31 438
Lewis, Melville George	5		O	2014-12-15	D	50 - Attribution d'options	39 298	78.5870	
			M	2014-12-15	D	50 - Attribution d'options	39 298	78.5870	510 905
McGregor, Alex Douglas	5		O	2014-12-15	D	50 - Attribution d'options	102 174	78.5870	
			M	2014-12-15	D	50 - Attribution d'options	102 174	78.5870	812 216
McKay, David Ian	4, 5		O	2014-12-15	D	50 - Attribution d'options	74 852	78.5870	
			M	2014-12-15	D	50 - Attribution d'options	74 852	78.5870	635 886
Ross, Bruce Washington	5		O	2014-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-15	D	50 - Attribution d'options	26 200	78.5870	
			M	2014-12-15	D	50 - Attribution d'options	26 200	78.5870	26 200
Tory, Jennifer Anne	5		O	2014-12-15	D	50 - Attribution d'options	17 966	78.5870	
			M	2014-12-15	D	50 - Attribution d'options	17 966	78.5870	58 398
Baylin Technologies Inc.									
Actions ordinaires									
Royer, Jeffrey	4, 3		O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 700	3.0000	67 400
Deferred Share Units									
Day, Stockwell	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	409	3.0500	4 527
Jones, Douglas Aubrey	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	409	3.0500	4 527
Reiter, Barry	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 091	3.0500	12 072
SIMMONDS, DONALD E.	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	409	3.0500	4 527
Wolkin, Harold Morton	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	546	3.0500	6 034
Baytex Energy Corp.									
Actions ordinaires									
Desrosiers, Murray Joseph	5		O	2014-12-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 000	15.1800	41 899
			O	2014-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	18.3800	36 899
			O	2014-12-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 000	15.1800	41 899
			O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	20.6400	36 899
GOEPEL, RUSTON ERNEST TREMAYNE	4		O	2014-12-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 000	15.1800	26 748
Montemurro, Mark Anthony	5		O	2014-12-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 212	32.1000	1 307
			O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 212)	19.5600	95
Peters, Mary Ellen	4		O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 485	16.8300USD	4 330
Shwed, Dale Orest	4		O	2014-12-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 000	15.1800	113 027
			O	2014-12-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	16.2400	105 027
Incentive Rights									
Desrosiers, Murray Joseph	5		O	2014-12-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 000)	27.7200	5 000
			O	2014-12-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 000)	27.7200	0
GOEPEL, RUSTON ERNEST TREMAYNE	4		O	2014-12-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 000)	27.7200	0
Shwed, Dale Orest	4		O	2014-12-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 000)	27.7200	0
BCE Inc.									
Share Units									

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Dexter, Robert P.	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	275	53.4600	16 720
Bellatrix Exploration Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dunn, William Carmichael	4		O	2015-01-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	22 000	3.5100	838 228
Lewis, Daniel Seth	6								
OC Offshore Investments II, SPC - Segregated Portfolio B	PI		O	2014-12-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	756	3.5500	
			M	2014-12-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	749	3.5500	3 582 449
			O	2014-12-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 244	3.5600	
			M	2014-12-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 091	3.5600	3 597 540
			O	2014-12-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	42 933	3.5700	
			M	2014-12-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	42 504	3.5700	3 640 044
			O	2014-12-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 333	3.5800	
			M	2014-12-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 140	3.5800	3 659 184
			O	2014-12-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	31 133	3.5900	
			M	2014-12-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 822	3.5900	3 690 006
			O	2014-12-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 267	3.6000	
			M	2014-12-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 244	3.6000	3 692 250
			O	2014-12-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	4.1100	3 793 466
			O	2014-12-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	4.1200	3 793 966
			O	2014-12-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 700	4.1300	3 795 666
			O	2014-12-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	4.1400	3 797 466
			O	2014-12-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 900	4.1500	3 799 366
			O	2014-12-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 300	4.1600	3 802 666
			O	2014-12-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	4.1700	3 806 166
			O	2014-12-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 900	4.1800	3 808 066
			O	2014-12-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 600	4.1900	3 811 666
			O	2014-12-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 500	4.2000	3 830 166
			O	2014-12-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 300	4.2100	3 840 466
			O	2014-12-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 700	4.2200	3 852 166
			O	2014-12-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 800	4.2300	3 864 966
			O	2014-12-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	4.2400	3 869 966
			O	2014-12-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 900	4.2500	3 875 866
			O	2014-12-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 006	4.2600	3 891 872
			O	2014-12-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 494	4.2700	3 893 366
			O	2014-12-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 600	4.0200	3 894 850
			O	2014-12-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 800	4.0300	3 898 650
			O	2014-12-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 200	4.0400	3 903 850
			O	2014-12-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 400	4.0500	3 917 250
			O	2015-01-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 700	3.8600	3 918 950
			O	2015-01-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 600	3.8700	3 930 550
			O	2015-01-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 800	3.8800	3 939 350
			O	2015-01-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	31 500	3.8900	3 970 850
			O	2015-01-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 300	3.9000	3 990 150
			O	2015-01-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	27 100	3.9100	4 017 250
			O	2015-01-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 400	3.4700	4 020 650
			O	2015-01-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 500	3.4600	4 036 150
			O	2015-01-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	3.4500	4 036 450
Orange Capital Master I, Ltd.	PI		O	2014-12-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 513	3.5500	
			M	2014-12-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 520	3.5500	19 466 436
			O	2014-12-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 487	3.5600	
			M	2014-12-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 640	3.5600	19 497 076
			O	2014-12-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	85 867	3.5700	
			M	2014-12-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	86 296	3.5700	19 583 372
			O	2014-12-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	38 667	3.5800	
			M	2014-12-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	38 860	3.5800	19 622 232
			O	2014-12-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	62 267	3.5900	

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			M	2014-12-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	62 578	3.5900	19 684 810
			O	2014-12-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 533	3.6000	
			M	2014-12-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 556	3.6000	19 689 366
Orange Capital, LLC	3								
OC Offshore Investments II, SPC - Segregated Portfolio B	PI		O	2014-12-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	756	3.5500	
			M	2014-12-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	749	3.5500	3 582 449
			O	2014-12-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 244	3.5600	
			M	2014-12-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 091	3.5600	3 597 540
			O	2014-12-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	42 933	3.5700	
			M	2014-12-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	42 504	3.5700	3 640 044
			O	2014-12-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 333	3.5800	
			M	2014-12-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 140	3.5800	3 659 184
			O	2014-12-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	31 133	3.5900	
			M	2014-12-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 822	3.5900	3 690 006
			O	2014-12-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 267	3.6000	
			M	2014-12-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 244	3.6000	3 692 250
			O	2014-12-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	4.1100	3 793 466
			O	2014-12-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	4.1200	3 793 966
			O	2014-12-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 700	4.1300	3 795 666
			O	2014-12-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	4.1400	3 797 466
			O	2014-12-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 900	4.1500	3 799 366
			O	2014-12-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 300	4.1600	3 802 666
			O	2014-12-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	4.1700	3 806 166
			O	2014-12-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 900	4.1800	3 808 066
			O	2014-12-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 600	4.1900	3 811 666
			O	2014-12-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 500	4.2000	3 830 166
			O	2014-12-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 300	4.2100	3 840 466
			O	2014-12-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 700	4.2200	3 852 166
			O	2014-12-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 800	4.2300	3 864 966
			O	2014-12-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	4.2400	3 869 966
			O	2014-12-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 900	4.2500	3 875 866
			O	2014-12-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 006	4.2600	3 891 872
			O	2014-12-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 494	4.2700	3 893 366
			O	2014-12-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 600	4.0200	3 894 850
			O	2014-12-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 800	4.0300	3 898 650
			O	2014-12-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 200	4.0400	3 903 850
			O	2014-12-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 400	4.0500	3 917 250
			O	2015-01-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 700	3.8600	3 918 950
			O	2015-01-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 600	3.8700	3 930 550
			O	2015-01-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 800	3.8800	3 939 350
			O	2015-01-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	31 500	3.8900	3 970 850
			O	2015-01-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 300	3.9000	3 990 150
			O	2015-01-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	27 100	3.9100	4 017 250
			O	2015-01-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 400	3.4700	4 020 650
			O	2015-01-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 500	3.4600	4 036 150
			O	2015-01-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	3.4500	4 036 450
Orange Capital Master I, Ltd.	PI		O	2014-12-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 513	3.5500	
			M	2014-12-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 520	3.5500	19 466 436
			O	2014-12-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 487	3.5600	
			M	2014-12-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 640	3.5600	19 497 076
			O	2014-12-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	85 867	3.5700	
			M	2014-12-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	86 296	3.5700	19 583 372
			O	2014-12-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	38 667	3.5800	
			M	2014-12-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	38 860	3.5800	19 622 232
			O	2014-12-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	62 267	3.5900	
			M	2014-12-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	62 578	3.5900	19 684 810

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2014-12-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 533	3.6000	
			M	2014-12-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 556	3.6000	19 689 366
<i>Deferred Share Units</i>									
Johnson, Robert Anthony	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 502		115 597
<i>Options</i>									
Laing, David	5		O	2014-12-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2014-12-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			162 000
BioAB Strategies Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Chin, Kelsey	5		O	2014-12-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			200 000
Kinsley, Colin James	4		O	2014-12-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			200 000
Kriznic, Daniel Stanislav	4, 5, 3								
Stanislav Family Trust	PI		O	2014-12-19	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 072 060
Lawrenson, Andrew Mckay	4		O	2014-12-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			200 000
Levesque, Marie Caterine	3								
Levesque Family Trust	PI		O	2014-12-19	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 117 060
BlackBerry Limited (formerly Research In Motion Limited)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Mackey, James	5		O	2013-12-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	44 623		44 623
			O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 614)	10.8418USD	29 009
Yersh, James	5		O	2014-12-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	66 935		112 193
			O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(33 438)	12.6061	78 755
<i>Restricted Share Units</i>									
Mackey, James	5		O	2014-12-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(44 623)		128 345
Yersh, James	5		O	2014-12-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(66 935)		234 367
Blue Ribbon Income Fund (formerly Citadel Diversified Investment Trust)									
<i>Parts de fiducie</i>									
Blue Ribbon Income Fund	1		O	2014-12-30	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	10.4200	3 000
			O	2014-12-30	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	10.4200	0
			O	2014-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	300	10.3400	300
			O	2014-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	10.3400	0
Boardwalk Real Estate Investment Trust									
<i>Deferred Units (Convert to TU and/or cash)</i>									
Brimmell, Jonathan David	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	826	62.1300	10 655
Burns, Patrick Dean	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 059	62.1300	17 938
Chidley, William Glenn	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 419	62.1300	24 952
DEWALD, James Richard	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	266	62.1300	6 550
Dingle, Ian Peter	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	592	62.1300	6 463
GEREMIA, ROBERTO	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 851	62.1300	32 357
Goodman, Gary Michael	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	372	62.1300	8 493
Guyette, Michael	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	716	62.1300	9 091
Havener, Jr., Arthur Lee	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	478	62.1300	9 510
Mahajan, Kelly Kulwant	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	664	62.1300	5 615
Mawani, Al	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	372	62.1300	7 623

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Mix, Helen May	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	790	62.1300	11 582
Russell, Lisa Maureen	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	839	62.1300	11 709
Stephen, Andrea	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	372	62.1300	5 488
Wong, William	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 168	62.1300	18 926
Zigomanis, William	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	714	62.1300	10 147
Parts de fiducie									
Guyette, Michael	5		O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	62.1050	5 434
			O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(524)	62.3100	4 910
Catherine Guyette	PI		O	2004-05-03	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			12
Bombardier Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Classe B/ Class B Shares (Subordinate Voting)</i>									
Allmer, Per	5		O	2015-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			817
Options									
Allmer, Per	5		O	2015-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			234 305
Performance Share Units/Unites d'actions liées au rendement									
Allmer, Per	5		O	2015-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			91 230
Bonavista Energy Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hamilton, Glenn A.	5		O	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 452		
			M	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 156		104 277
			O	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 765		
			M	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 185		108 462
			O	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 955		
			M	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 325		109 787
765040 Alberta Ltd.	PI		O	2014-12-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(35 093)	7.2400	54 740
Jensen, Bruce Wayne	5		O	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 991		
			M	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 087		58 462
			O	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 053		
			M	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	714		59 176
			O	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 282		
			M	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 222		62 398
Kobelka, Dean Mark	5		O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	5000.0000	72 918
			O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	5000.0000	
			M	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	7.3400	72 918
			O	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 282		
			M	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 222		76 140
			O	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 991		
			M	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 087		
			M'	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 087		79 227
			O	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 053		
			M	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	714		79 941
Lake, Magni	5		O	2014-03-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 190	15.8000	
			M	2014-03-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 219	15.8000	8 404
			O	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 697		
			M	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 256		10 660
Lee, Susan	4		O	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 282		
			M	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 222		21 222
MacPhail, Keith A.J.	4, 5		O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	50000.0000	5 263 341
			O	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 641		
			M	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 611		5 264 952

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Merkel, Wayne Edward	5		O	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 754		
			M	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 900		64 369
			O	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 991		
			M	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 087		67 456
			O	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 053		
			M	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	714		68 170
Poelzer, Ronald J.M.	4, 5		O	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 641		
			M	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 611		202 205
Ranger, Colin	5		O	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 113		
			M	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 289		16 474
			O	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 719		
			M	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 063		17 537
			O	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	610		
			M	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	413		17 950
Robinson, Lynda Julie	5		O	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 754		
			M	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 900		35 206
			O	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 881		
			M	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 401		37 607
			O	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	964		
			M	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	654		38 261
Skehar, Jason Edward	4, 5		O	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	16 728		
			M	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	10 204		179 414
			O	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 654		
			M	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 116		183 530
			O	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 772		
			M	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 879		185 409
Spence, Harold R.	5		O	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 754		
			M	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 900		224 471
			O	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 436		
			M	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 744		227 215
			O	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 053		
			M	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	714		227 929
Stewart, Cory James	5		O	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 697		
			M	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 256		23 943
			O	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 961		
			M	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 831		25 774
			O	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	610		
			M	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	413		26 187
<i>Common Share Rights (TURIPS)</i>									
Hamilton, Glenn A.	5		M	2015-01-02	D	58 - Expiration de droits de souscription	(6 250)		18 750
			O	2014-12-31	D	58 - Expiration de droits de souscription	(9 000)		25 000
Jensen, Bruce Wayne	5		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			79 625
			M	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			13 500
			O	2014-12-31	D	58 - Expiration de droits de souscription	(4 500)		18 000
Kobelka, Dean Mark	5		M	2015-01-02	D	58 - Expiration de droits de souscription	(5 000)		15 000
			O	2014-12-31	D	58 - Expiration de droits de souscription	(7 500)		20 000
MacPhail, Keith A.J.	4, 5		M	2015-01-02	D	58 - Expiration de droits de souscription	(6 250)		18 750
			O	2014-06-30	D	58 - Expiration de droits de souscription	(7 500)	25.7800	31 250
Merkel, Wayne Edward	5		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			85 625
			M	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			13 500
			O	2014-12-31	D	58 - Expiration de droits de souscription	(4 500)		18 000
Poelzer, Ronald J.M.	4, 5		M	2013-07-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(15 000)	8.9300	75 000
			M	2015-01-02	D	58 - Expiration de droits de souscription	(6 250)		18 750
			O	2014-12-31	D	58 - Expiration de droits de souscription	(7 500)		25 000

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Ranger, Colin	5		M	2015-01-02	D	58 - Expiration de droits de souscription	(1 075)		3 225
Robinson, Lynda Julie	5		M	2015-01-02	D	58 - Expiration de droits de souscription	(3 750)		11 250
			O	2014-12-31	D	58 - Expiration de droits de souscription	(3 000)		15 000
Skehar, Jason Edward	4, 5		M	2015-01-02	D	58 - Expiration de droits de souscription	(9 375)		28 125
			O	2014-12-31	D	58 - Expiration de droits de souscription	(11 250)		37 500
Spence, Harold R.	5		O	2010-12-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	122 500		
			M	2010-12-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	118 500		118 500
			M	2015-01-02	D	58 - Expiration de droits de souscription	(4 625)		13 875
			O	2014-12-31	D	58 - Expiration de droits de souscription	(5 000)	16.1100	18 500
Stewart, Cory James	5		M	2014-03-17	D	58 - Expiration de droits de souscription	(8 750)	17.7000	17 500
			O	2013-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			26 250
<i>Droits Performance Share Awards</i>									
Hamilton, Glenn A.	5		O	2010-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	54 000	7.2700	54 000
Jensen, Bruce Wayne	5		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	63 000	7.2700	63 000
Kobelka, Dean Mark	5		O	2010-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	39 000	7.2700	39 000
Lake, Magni	5		O	2013-02-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	33 000	7.2700	33 000
Merkel, Wayne Edward	5		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	39 000	7.2700	39 000
Ranger, Colin	5		O	2014-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	33 000	7.2700	33 000
Robinson, Lynda Julie	5		O	2010-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	37 500	7.2700	37 500
Skehar, Jason Edward	4, 5		O	2010-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	130 000	7.2700	130 000
Spence, Harold R.	5		O	2010-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	30 000	7.2700	30 000
Stewart, Cory James	5		O	2013-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	33 000	7.2700	33 000
<i>Options</i>									
Hamilton, Glenn A.	5		O	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	13 096	15.2100	
			M	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	13 097	15.2100	140 481
			O	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	13 096	15.2100	
			M	2012-07-01	D	50 - Attribution d'options	13 097	15.2100	153 578
			O	2015-01-01	D	52 - Expiration d'options	(12 500)		422 166
			O	2015-01-02	D	52 - Expiration d'options	(6 250)		
Jensen, Bruce Wayne	5		O	2015-01-02	D	52 - Expiration d'options	(8 500)		407 600
			O	2015-01-02	D	52 - Expiration d'options	(4 500)		
Kobelka, Dean Mark	5		O	2015-01-02	D	52 - Expiration d'options	(9 000)		260 100
			O	2015-01-02	D	52 - Expiration d'options	(5 000)		
MacPhail, Keith A.J.	4, 5		O	2015-01-02	D	52 - Expiration d'options	(8 334)		116 670
			O	2015-01-02	D	52 - Expiration d'options	(6 250)		
Merkel, Wayne Edward	5		O	2015-01-02	D	52 - Expiration d'options	(8 500)		242 600
			O	2015-01-02	D	52 - Expiration d'options	(4 500)		
Poelzer, Ronald J.M.	4, 5		O	2013-07-02	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	8.8900	
			O	2015-01-02	D	52 - Expiration d'options	(8 334)		116 670
			O	2015-01-02	D	52 - Expiration d'options	(6 250)		
Ranger, Colin	5		O	2015-01-02	D	52 - Expiration d'options	(3 400)		177 500
			O	2015-01-02	D	52 - Expiration d'options	(1 075)		
Robinson, Lynda Julie	5		O	2015-01-02	D	52 - Expiration d'options	(7 750)		222 650
			O	2015-01-02	D	52 - Expiration d'options	(3 750)		

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Skehar, Jason Edward	4, 5		O	2015-01-02	D	52 - Expiration d'options	(15 834)		745 670
			O	2015-01-02	D	52 - Expiration d'options	(9 375)		
Spence, Harold R.	5		O	2015-01-02	D	52 - Expiration d'options	(9 000)		241 200
			O	2015-01-02	D	52 - Expiration d'options	(4 625)		
Stewart, Cory James	5		O	2013-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2013-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			47 400
			O	2014-03-17	D	52 - Expiration d'options	(8 750)	18.3300	
			O	2015-01-02	D	52 - Expiration d'options	(3 400)		149 000
<i>Restricted Share Awards (RSA)</i>									
Hamilton, Glenn A.	5		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 000	7.2700	90 060
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 000	7.2700	96 060
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 000	7.2700	102 060
			O	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 452)		
			M	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 000)		94 060
			O	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 765)		
			M	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 100)		87 960
			O	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 955)		
			M	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 763)		86 197
Jensen, Bruce Wayne	5		O	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 282)		
			M	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 000)		95 000
			O	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 991)		
			M	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 500)		90 500
			O	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 053)		
			M	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(950)		89 550
Kobelka, Dean Mark	5		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 250	7.2700	59 250
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 250	7.2700	63 500
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 250	7.2700	67 750
			O	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 282)		
			M	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 222)		
			M'	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 000)		62 750
			O	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 991)		
			M	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 087)		
			M'	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 500)		58 250
			O	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 053)		
			M	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(714)		
			M'	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(950)		57 300
Lake, Magni	5		O	2014-03-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(10 594)	15.8000	
			M	2014-03-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(10 000)	15.8000	30 500
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 500	7.2700	44 500
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 500	7.2700	48 000
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 500	7.2700	51 500
			O	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 697)		
			M	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 500)		48 000
Lee, Susan	4		O	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 282)		
			M	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 000)		10 000
MacPhail, Keith A.J.	4, 5		O	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 641)		
			M	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 500)		12 500
Merkel, Wayne Edward	5		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 250	7.2700	56 250
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 250	7.2700	60 500
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 250	7.2700	64 750
			O	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 754)		
			M	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 500)		60 250
			O	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 991)		
			M	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 500)		55 750
			O	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 053)		
			M	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(950)		54 800

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Poelzer, Ronald J.M.	4, 5		O	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 641)		
			M	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 500)		12 500
Ranger, Colin	5		O	2014-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			22 900
			M	2014-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 113)		
			M	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 000)		38 900
			O	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 719)		
			M	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 550)		37 350
			O	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(610)		
			M	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(550)		36 800
Robinson, Lynda Julie	5		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 000	7.2700	52 140
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 000	7.2700	56 140
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 000	7.2700	60 140
			O	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 754)		
			M	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 500)		55 640
			O	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 881)		
			M	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 500)		52 140
			O	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(964)		
			M	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(870)		51 270
Skehar, Jason Edward	4, 5	R	O	2013-12-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	(34 629)	13.6100	
			M	2013-12-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	(33 334)	13.6100	134 667
			O	2014-07-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 637)		
			M	2014-07-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 500)		211 500
			O	2014-12-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	(36 720)		
			M	2014-12-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	(33 333)		167 167
			O	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(16 728)		
			M	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(15 833)		151 334
			O	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 654)		
			M	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 000)		145 334
			O	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 772)		
			M	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 500)		142 834
Spence, Harold R.	5		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 500	7.2700	52 400
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 500	7.2700	55 900
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 500	7.2700	59 400
			O	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 754)		
			M	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 500)		54 900
			O	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 436)		
			M	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 000)		50 900
			O	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 053)		
			M	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(950)		49 950
Stewart, Cory James	5		O	2013-07-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 200)		
			M	2013-07-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 950)		27 020
			O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 500	7.2700	47 280
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 500	7.2700	40 280
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 500	7.2700	43 780
			O	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 697)		
			M	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 500)		43 780
			O	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 961)		
			M	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 670)		41 110
			O	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(610)		
			M	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(550)		40 560
BrightPath Early Learning Inc. (formerly Edleun Group, Inc.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
BrightPath Early Learning Inc.	1		O	2014-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	0.3737	119 000
			O	2014-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	0.3700	149 000
			O	2014-12-24	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	0.3500	152 500

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2014-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	8 000	0.3500	160 500
			O	2015-01-05	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	0.3500	165 500
BRIQUE BRAMPTON LIMITEE									
<i>Actions à droit de vote subalterne - Class A</i>									
Bratty, Rudolph	4								
Ruland Realty Limited	PI		O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	45 000	7.1200	225 123
Kerbel, Ruth Lorraine	3								
Clay Brick Holdings Limited	PI		O	1993-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			533 700
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	45 900	7.1200	579 600
Brookfield Asset Management Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A Limited Voting</i>									
Lawson, Brian	5		O	2014-12-22	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(25 000)	57.0000	318 295
The Brian and Joannah Lawson Family Foundation	PI		O	2014-12-22	C	47 - Acquisition ou aliénation par don	25 000	57.0000	337 000
			O	2014-12-22	C	47 - Acquisition ou aliénation par don	(13 250)	57.0000	323 750
Madon, Cyrus	5	R	O	2014-12-23	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(200)		2 979
<i>Deferred Share Units</i>									
Coutu, Marcel R.	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	61	58.5100	20 573
			O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3	50.4100USD	20 576
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	195	50.4100USD	20 771
Kempston Darkes, V. Maureen	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	81	58.5100	27 662
			O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5	50.4100USD	27 667
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	409	50.4100USD	28 076
Kerr, David Wylie	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	39	58.5100	13 755
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	372	50.4100USD	14 127
			O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4	50.4100USD	14 131
Liebman, Lance Malcolm	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	74	58.5100	25 208
			O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5	50.4100USD	25 213
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	409	50.4100USD	25 622
Lind, Philip Bridgman	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	221	58.5100	74 145
			O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	9	50.4100USD	74 154
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	744	50.4100USD	74 898
McKenna, Frank	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	183	58.5100	67 976
			O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	28	50.4100USD	68 004
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 480	50.4100USD	70 484
Nasr, Youssef	8		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	24	58.5100	9 030
			O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4	50.4100USD	9 034
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	391	50.4100USD	9 425
O'Donnell, Augustine Thomas	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	8	58.5100	5 411
			O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	9	50.4100USD	5 420
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	781	50.4100USD	6 201

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Pattison, James A.	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	123	58.5100	42 664
			O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	9	50.4100USD	42 673
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	781	50.4100USD	43 454
Seek, Ngee Huat	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	15	58.5100	7 614
			O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	9	50.4100USD	7 623
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	781	50.4100USD	8 404
Taylor, Diana	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	22	58.5100	9 630
			O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	8	50.4100USD	9 638
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	744	50.4100USD	10 382
Taylor, George Simpson	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	182	58.5100	60 415
			O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5	50.4100USD	60 420
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	434	50.4100USD	60 854
Brookfield Property Partners L.P.									
<i>Parts de société en commandite</i>									
Brookfield Asset Management Inc.	3								
BPG Holdings Group (US) Holdings Inc.	PI		O	2014-12-18	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(19)		236 542
DeNardo, Stephen	4		O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	23.3240	14 850
Brookfield Renewable Energy Partners L.P.									
<i>Parts de société en commandite</i>									
Goldgut, Harry	6								
Gayle Goldgut	PI		O	2014-12-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	35.3000	12 500
Harry Goldgut Family Trust	PI		O	2014-12-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	35.3000	0
BSM Technologies Inc.									
<i>Deferred Share Units</i>									
Bélanger, Pierre	4		O	2009-09-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-18	D	97 - Autre	10 000		
			M	2014-12-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 000		10 000
Maw, Frank	4		O	2008-06-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-19	D	46 - Contrepartie de services	17 500		17 500
Yach, David	4		O	2012-10-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 000		10 000
<i>Options</i>									
Pinos, Stewart	5		O	2014-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-18	D	50 - Attribution d'options	225 000	1.4800	225 000
<i>Restricted Share Units</i>									
De Jong, Louis Anthony	5		O	2014-01-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-18	D	50 - Attribution d'options	114 819		114 819
Hoxha, Alban	5		O	2014-01-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2014-12-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	35 000		35 000
Periyalwar, Suresh	5		O	2013-03-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	114 819		114 819
Pinos, Stewart	5		O	2014-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	50 000		50 000
Rahemtulla, Aly	4		O	2006-01-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	295 587		295 587
CAE Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Amyot, Robert	5		O	2014-12-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	1 292	14.2100	6 169

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2014-12-18	D	d'actionnariat 30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(879)	15.1500	5 290
			O	2014-12-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(4 180)	15.1400	1 110
Bourque, Nathalie	5		O	2014-12-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 930	14.2700	2 527
			O	2014-12-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 104)	14.9900	1 423
Cormier, Bernard	5		O	2014-12-17	D	51 - Exercice d'options	5 175	9.3900	8 873
			O	2014-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	14.9700	7 273
			O	2014-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 075)	14.9600	5 198
			O	2014-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	14.9500	3 698
<i>Deferred Share Units</i>									
Barents, Brian	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 874	15.0900	86 594
Fortier, Michael M	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 366	15.0900	27 882
Gagne, Paul Ernest	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 287	15.0900	99 880
Hankinson, James Floyd	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 015	15.0900	116 926
Manley, John Paul	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 145	15.0900	69 119
Schoomaker, Peter J.	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 702	15.0900	62 297
Stevens, Andrew John	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 564	15.0900	19 459
Stevenson, Katharine Berghuis	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 057	15.0900	72 630
Walsh, Kathleen	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 379	15.0900	15 207
<i>Options Employee Stock Option Plan</i>									
Cormier, Bernard	5		O	2014-12-17	D	51 - Exercice d'options	(5 175)	9.3900	71 800
Calfrac Well Services Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Leier, Chad Jeremy	5		O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	10.0000	2 000*
			O	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 802	9.9800	5 802*
Link, Lindsay Robert	5		O	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 180	9.9800	
			M	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 180	9.9800	
			M'	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 180	9.9800	11 974*
Marseglia, Umberto	5		O	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 519	9.9800	
			M	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 519	9.9800	19 479*
McNulty, Michael Joseph	5		O	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 520	9.9800	
			M	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 520	9.9800	15 036*
Medvedic, Tom	5		O	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 827	9.9800	
			M	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 827	9.9800	16 703*
Oke, Edward	5		O	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 722	9.9800	
			M	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 722	9.9800	10 437*
Olinek, Michael Dean	5		O	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 113	9.9800	
			M	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 113	9.9800	4 683*
Paslawski, Basil Mark	5		O	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 094	9.9800	
			M	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 094	9.9800	2 094*
Rokosh, Gary John	5		O	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 235	9.9800	
			M	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 235	9.9800	14 715*
Sutherland, Robert	5		O	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 804	9.9800	
			M	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 804	9.9800	
			M'	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 804	9.9800	11 274*
Toney, Freddie Lynn	5		O	2014-10-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 347	9.9800	
			M	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 347	9.9800	1 347*
<i>Options 2004 Stock Option Plan</i>									
Gall, Christopher Kenneth	5		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	45 000	9.9800	
			M	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	45 000	9.9800	
			M'	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	45 000	9.9800	169 000*

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Kuntz, Roderick Pius	5		O	2015-01-01	D	50 - Attribution d'options	45 000	9.9800	
			M	2015-01-01	D	50 - Attribution d'options	45 000	9.9800	
			M'	2015-01-01	D	50 - Attribution d'options	45 000	9.9800	173 800*
Leier, Chad Jeremy	5		O	2015-01-01	D	50 - Attribution d'options	30 000	9.9800	
			M	2015-01-01	D	50 - Attribution d'options	30 000	9.9800	103 500*
Link, Lindsay Robert	5		O	2015-01-01	D	50 - Attribution d'options	100 000	9.9800	210 000*
Marseglia, Umberto	5		O	2015-01-01	D	50 - Attribution d'options	45 000	9.9800	
			M	2015-01-01	D	50 - Attribution d'options	45 000	9.9800	189 000*
McNulty, Michael Joseph	5		O	2015-01-01	D	50 - Attribution d'options	100 000	9.9800	
			M	2015-01-01	D	50 - Attribution d'options	100 000	9.9800	220 000*
Medvedic, Tom	5		O	2015-01-01	D	50 - Attribution d'options	50 000	9.9800	
			M	2015-01-01	D	50 - Attribution d'options	50 000	9.9800	212 500*
Mignault, Matthew	5		O	2015-01-01	D	50 - Attribution d'options	11 600	9.9800	
			M	2015-01-01	D	50 - Attribution d'options	11 600	9.9800	58 200*
Oke, Edward	5		O	2015-01-01	D	50 - Attribution d'options	50 000	9.9800	
			M	2015-01-01	D	50 - Attribution d'options	50 000	9.9800	150 000*
Olinek, Michael Dean	5		O	2015-01-01	D	50 - Attribution d'options	35 000	9.9800	
			M	2015-01-01	D	50 - Attribution d'options	35 000	9.9800	153 000*
Paslowski, Basil Mark	5		O	2015-01-01	D	50 - Attribution d'options	65 000	9.9800	
			M	2015-01-01	D	50 - Attribution d'options	65 000	9.9800	265 000*
Payne, Frederick Bruce	5		O	2015-01-01	D	50 - Attribution d'options	50 000	9.9800	
			M	2015-01-01	D	50 - Attribution d'options	50 000	9.9800	210 000*
Rokosh, Gary John	5		O	2015-01-01	D	50 - Attribution d'options	30 000	9.9800	
			M	2015-01-01	D	50 - Attribution d'options	30 000	9.9800	186 200*
Sutherland, Robert	5		O	2015-01-01	D	50 - Attribution d'options	50 000	9.9800	
			M	2015-01-01	D	50 - Attribution d'options	50 000	9.9800	232 000*
Toney, Freddie Lynn	5		O	2014-10-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-01-01	D	50 - Attribution d'options	50 000	9.9800	
			M	2015-01-01	D	50 - Attribution d'options	50 000	9.9800	
			M'	2015-01-01	D	50 - Attribution d'options	50 000	9.9800	80 000*
		R	O	2014-11-17	D	50 - Attribution d'options	30 000	13.7000	30 000*
<i>RSU</i>									
Gall, Christopher Kenneth	5		O	2015-01-01	D	59 - Exercice au comptant	(6 532)	9.9800	
			M	2015-01-01	D	59 - Exercice au comptant	(6 532)	9.9800	
			M'	2015-01-01	D	59 - Exercice au comptant	(6 532)	9.9800	8 668*
Kuntz, Roderick Pius	5		O	2015-01-01	D	59 - Exercice au comptant	(6 888)	9.9800	
			M	2015-01-01	D	59 - Exercice au comptant	(6 888)	9.9800	8 336*
Leier, Chad Jeremy	5		O	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 064)	9.9800	
			M	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 064)	9.9800	
			M'	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 064)	9.9800	
			M''	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 064)	9.9800	
			M'''	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 064)	9.9800	7 402*
Link, Lindsay Robert	5		O	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 666)	9.9800	
			M	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 666)	9.9800	10 668*
Marseglia, Umberto	5		O	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 332)	9.9800	
			M	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 332)	9.9800	
			M'	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 332)	9.9800	8 668*
McNulty, Michael Joseph	5		O	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 332)	9.9800	
			M	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 332)	9.9800	12 668*
Medvedic, Tom	5		O	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 998)	9.9800	
			M	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 998)	9.9800	9 336*
Mignault, Matthew	5		O	2014-06-02	D	37 - Division ou regroupement d'actions	4 067		8 134*
			O	2015-01-01	D	59 - Exercice au comptant	(4 066)	9.9800	4 068*
Oke, Edward	5		O	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 666)	9.9800	
			M	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 666)	9.9800	
			M'	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 666)	9.9800	8 668*

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Olinek, Michael Dean	5		O	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 666)	9.9800	
			M	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 666)	9.9800	7 334*
Paslawski, Basil Mark	5		O	2015-01-01	D	59 - Exercice au comptant	(4 000)	9.9800	
			M	2015-01-01	D	59 - Exercice au comptant	(4 000)	9.9800	14 534*
			O	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 866)	9.9800	
			M	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 866)	9.9800	10 668*
Payne, Frederick Bruce	5		O	2015-01-01	D	59 - Exercice au comptant	(6 998)	9.9800	
			M	2015-01-01	D	59 - Exercice au comptant	(6 998)	9.9800	
			M'	2015-01-01	D	59 - Exercice au comptant	(6 998)	9.9800	9 336*
Rokosh, Gary John	5		O	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 866)	9.9800	
			M	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 866)	9.9800	7 334*
Sutherland, Robert	5		O	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 798)	9.9800	
			M	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 798)	9.9800	
			M'	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 798)	9.9800	9 336*
Toney, Freddie Lynn	5		O	2014-10-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 000)	9.9800	
			M	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 000)	9.9800	4 000*
		R	O	2014-11-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 000		6 000*
Calian Technologies Ltd.									
<i>Deferred Share Units (Cash Value of Common Shares)</i>									
loeb, kenneth jeffrey	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	566	17.6800	3 239
Tkachuk, David George	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	566	17.6800	2 910
Vickers, Richard Allan	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	283	17.6800	1 455
weber, george brian	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	283	17.6800	794
Calloway Real Estate Investment Trust									
<i>Actions échangeables Class C Series 7 LP3 Units</i>									
Goldhar, Mitchell	3								
SmartCentres Realty Inc.	PI		O	2014-12-18	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(13 294)	26.2300	436 706
			O	2014-12-18	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(12 274)	26.2300	424 432
<i>Deferred Units</i>									
Sweeney, Peter Edmund	5		O	2014-11-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2014-12-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	22 391		22 391
<i>Parts de société en commandite Class B Series 7 LP3 Units</i>									
Goldhar, Mitchell	3								
SmartCentres Realty Inc.	PI		O	2003-10-31	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-18	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	12 476	27.9500	12 476
			O	2014-12-18	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(12 476)	27.9500	0
The Smartcentres Realty - CWT Partnership	PI		O	2014-12-18	I	90 - Changements relatifs à la propriété	12 476	27.9500	366 476
<i>Special Voting Units</i>									
Goldhar, Mitchell	3								
SmartCentres Realty Inc.	PI		O	2014-12-18	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	12 476		19 392
			O	2014-12-18	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(12 476)		6 916
The Smartcentres Realty - CWT Partnership	PI		O	2014-12-18	I	90 - Changements relatifs à la propriété	12 476		5 588 406
Canaccord Genuity Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Canaccord Genuity Group Inc.	1								
RBC Dominion Securities	PI		O	2014-12-04	I	38 - Rachat ou annulation	67 300	8.0559	298 866
			O	2014-12-05	I	38 - Rachat ou annulation	30 000	8.1629	328 866
			O	2014-12-08	I	38 - Rachat ou annulation	30 000	7.9206	358 866
			O	2014-12-09	I	38 - Rachat ou annulation	24 000	7.4729	382 866
			O	2014-12-10	I	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.3762	387 866
			O	2014-12-11	I	38 - Rachat ou annulation	4 900	7.4098	392 766
			O	2014-12-12	I	38 - Rachat ou annulation	5 000	6.3826	397 766
			O	2014-12-15	I	38 - Rachat ou annulation	5 000	6.6664	402 766
			O	2014-12-16	I	38 - Rachat ou annulation	5 000	6.8974	407 766
			O	2014-12-17	I	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.1622	412 766

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2014-12-18	I	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.2672	417 766
			O	2014-12-19	I	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.1720	422 766
			O	2014-12-22	I	38 - Rachat ou annulation	4 900	7.1586	427 666
			O	2014-12-23	I	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.2654	432 666
			O	2014-12-24	I	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.5304	437 666
			O	2014-12-29	I	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.6042	442 666
			O	2014-12-30	I	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.5652	447 666
			O	2014-12-31	I	38 - Rachat ou annulation	5 000	7.6928	452 666
			O	2014-12-31	I	38 - Rachat ou annulation	(437 666)		15 000
Chandler, Peter Jackman	7								
Credential Direct	PI		O	2014-12-19	I	90 - Changements relatifs à la propriété	4 666		(96 099)
		R	O	2014-12-24	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(14 666)	7.5880	(110 765)
HSBC InvestDirect	PI		O	2014-12-09	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(4 666)		(160)
Harris, Michael Deane	4								
Steane Consulting Limited	PI		O	2014-12-23	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	870	7.2843	54 370
Marinoff, Christina	7								
HSBC InvestDirect on behalf of the insider's RRSP	PI		O	2014-09-22	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-15	I	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionariat	861	6.9700	861
Sepahi-Donboli, Giti	5								
Canaccord Capital Corporation	PI		O	2014-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	771		771
HSBC InvestDirect	PI		O	2014-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(771)		212
			O	2014-12-31	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(10)	7.6800	202
<i>Droits Deferred Share Units (DSUs)</i>									
Bralver, Charles Norman	4	R	O	2014-12-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	283	8.3135	23 779
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 728	7.2359	25 507
Carello, Massimo	4	R	O	2014-12-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	156	8.3135	13 106
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 728	7.2359	14 834
Desai, Kalpana	4	R	O	2014-12-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	4	8.3135	369
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 728	7.2359	2 097
Euwes, William J.	4	R	O	2014-12-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	286	8.3135	24 063
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 728	7.2359	25 791
Harris, Michael Deane	4	R	O	2014-12-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	629	8.3135	52 925
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 801	7.2359	56 726
Lyons, Terrence	4	R	O	2014-12-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	339	8.3135	28 512
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 030	7.2359	30 542
Shah, Dipesh Jayantilal	4	R	O	2014-12-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	154	8.3135	12 997
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 728	7.2359	14 725
<i>Droits Restricted Share Units</i>									
Davies, Simon John	7	R	O	2014-10-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 573	11.4132	18 560
Geering, Jonathan Michael	7	R	O	2014-10-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 190	11.4132	112 999
Ghose, Dvaipayan	7	R	O	2014-10-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 573	11.4132	52 071
Mills, Jason Richard	8	R	O	2014-10-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 762	11.4132	47 383
Canada Strategic Metals Inc.									
<i>Options</i>									
Romary, Christophe	5		O	2014-12-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-16	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.1000	500 000
Canadian Energy Services & Technology Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Waugh, Jason Douglas	5		O	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	161 266	6.3438	161 266
			O	2015-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(161 266)	6.3438	0
Zinger, Kenneth Earl	5		O	2015-01-05	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	371	6.0000	1 676 441
<i>Restricted Share Units</i>									
Waugh, Jason Douglas	5		O	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(161 266)	6.3438	345 803
Canadian High Income Equity Fund									
<i>Parts</i>									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
Canadian High Income Equity Fund	1		O	2014-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	11.0400	2 500
			O	2014-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)	11.0400	0
			O	2014-12-02	D	38 - Rachat ou annulation	800	10.8600	800
			O	2014-12-02	D	38 - Rachat ou annulation	(800)	10.8600	0
			O	2014-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	10.3000	3 000
			O	2014-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	10.3000	0
			O	2014-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	10.0500	3 000
			O	2014-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	10.0500	0
			O	2014-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.9000	3 000
			O	2014-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.9000	0
			O	2014-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.7300	3 000
			O	2014-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.7300	0
			O	2014-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	800	9.5800	800
			O	2014-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(800)	9.5800	0
			O	2014-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	9.2900	1 200
			O	2014-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)	9.2900	0
Canadian Natural Resources Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bieber, Corey B.	5		O	2015-01-02	D	51 - Exercice d'options	17 000	34.3850	17 000*
			O	2015-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 000)	36.5200	0
Cusson, Réal, Michel	5								
Succession JCC	PI		O	2003-03-10	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Edwards, Norman Murray	4, 5		O	2014-01-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	621	34.9100	21 371 936
			O	2014-04-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 416	43.3130	21 636 901
			O	2014-07-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 076	47.6280	21 637 977
			O	2014-10-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 143	40.8820	21 639 120
Fong, Christopher Lee	4								
Savings Plan	PI		O	2015-01-05	I	46 - Contrepartie de services	1 000	33.5400	17 000
Giffin, Gordon D.	4								
Savings Plan	PI		O	2015-01-05	I	46 - Contrepartie de services	1 000	33.5400	48 856
Gobert, Wilfred Arthur	4								
Savings Plan	PI		O	2015-01-05	I	46 - Contrepartie de services	1 000	33.5400	17 000
Jocksch, Terry James	5		O	2014-12-23	D	51 - Exercice d'options	8 000	34.3850	159 545
			O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	36.8500	151 545
Laing, Ronald Keith	5								
Solium	PI	R	O	2014-12-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(763)	34.4500	10 931
			O	2014-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 268)	33.5500	9 663
MacPhail, Keith A.J.	4		O	2015-01-05	D	46 - Contrepartie de services	1 000	33.5400	201 619
Verschuren, Annette Marie	4								
Savings Plan	PI		O	2014-11-06	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-01-05	I	46 - Contrepartie de services	1 000	33.5400	1 000
<i>Droits DSU</i>									
Smith, Eldon	4		O	2015-01-05	D	46 - Contrepartie de services	1 000	33.5400	17 000
<i>DSU</i>									
Faithfull, Timothy W.	4		O	2015-01-05	D	46 - Contrepartie de services	1 000	33.5400	17 000
Filmon, Gary	4		O	2015-01-05	D	46 - Contrepartie de services	1 000	33.5400	23 010
McKenna, Frank	4		O	2015-01-05	D	46 - Contrepartie de services	1 000	33.5400	23 010
<i>Options</i>									
Bieber, Corey B.	5		O	2015-01-02	D	51 - Exercice d'options	(17 000)	34.3850	334 500*
Cusson, Réal, Michel	5	R	O	2014-12-10	D	50 - Attribution d'options	62 500		524 000
Jocksch, Terry James	5		O	2014-12-23	D	51 - Exercice d'options	(8 000)	34.3850	572 500
McKay, Timothy Shawn	5		O	2014-12-21	D	59 - Exercice au comptant	(40 000)	34.3850	1 075 000

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Canadian Oil Sands Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Birkby, Philip	5		O	2010-12-31	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Philip and Daphne Birkby	PI		O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 500	10.6100	5 500
Canadian Spirit Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Couillard, John Raymond Richard	4, 5		O	2014-12-16	D	54 - Exercice de bons de souscription	16 600	0.5000	440 850
			O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	33 500	0.2100	474 350
			O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	61 000	0.2300	535 350
Elmag Investments inc.	3		O	2014-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	401 000	0.2475	33 702 500
			O	2014-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	416 000	0.2956	34 118 500
			O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	84 000	0.2470	34 202 500
			O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	209 000	0.2232	34 411 500
			O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	306 000	0.2164	34 717 500
			O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.2200	34 817 500
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	706 000	0.2000	35 817 500
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000 000	0.2000	36 817 500
		R	O	2014-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	70 500	0.2000	34 888 000
			O	2014-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	223 500	0.2000	35 111 500
			O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500 000	0.2000	37 317 500
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 300 000	0.2000	39 117 500
			O	2015-01-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500 000	0.1800	42 117 500
<i>Bons de souscription</i>									
Couillard, John Raymond Richard	4, 5		O	2014-12-16	D	54 - Exercice de bons de souscription	(16 600)		100 000
Sorensen, Alfred	4								
Scotia Capital	PI		O	2014-12-20	I	55 - Expiration de bons de souscription	(407 499)		0
<i>Options</i>									
Couillard, John Raymond Richard	4, 5		O	2014-12-19	D	50 - Attribution d'options	428 000		2 015 000
Gardner, Donald Ross	4		O	2014-12-19	D	50 - Attribution d'options	100 000		825 000
HILL, DEAN GORDON	5		O	2014-12-19	D	50 - Attribution d'options	300 000		
			M	2014-12-19	D	50 - Attribution d'options	300 000		1 035 000
IANNICELLI, JOSEPH	4		O	2014-12-19	D	50 - Attribution d'options	100 000		
			M	2014-12-19	D	50 - Attribution d'options	100 000		400 000
Smolarchuk, Paul Arnold	5		O	2014-12-19	D	50 - Attribution d'options	300 000		
			M	2014-12-19	D	50 - Attribution d'options	300 000		1 030 000
Sorensen, Alfred	4		O	2014-12-19	D	50 - Attribution d'options	100 000		1 825 000
Canadian Utilities Limited									
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>									
Southern, Ronald D.	4, 7, 6, 5		O	2014-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 733	39.2812	591 826
Sentgraf Enterprises Ltd.	PI		O	2014-12-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 125	39.2812	217 475
Werth, Susan R	6		O	2014-12-31	D	51 - Exercice d'options	4 000	23.6400	19 824
			O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	41.0400	18 924
			O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	41.0300	18 724
			O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	41.0200	18 424
			O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	41.0100	17 524
			O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	41.0000	17 024
			O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	40.9900	15 924
			O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	40.9800	15 824
<i>Options 47.29</i>									
Werth, Susan R	6		O	2014-12-31	D	51 - Exercice d'options	(4 000)		0

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Canadian Western Bank									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gilpin, Richard Roy	5		O	2014-12-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	112		7 278
Pundyk, Thomas Edward	7		O	2014-12-18	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(575)		94 747
Weiss, Scott	5		O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	32.8980	942
			O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	32.9100	1 142
			O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	32.9000	1 342
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Bellstedt, Albrecht Wilhelm Albert	4		O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	327	30.5040	6 638
Bibby, Andrew John	4		O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	327	30.5040	2 443
Hohol, Linda Margaret Owerri	4		O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	327	30.5040	4 561
Jackson, Allan William	4		O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 475	30.5040	24 068
Leaney, Wendy Ann	4		O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	327	30.5040	6 638
Manning, Robert Adrian	4		O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	439	30.5040	9 205
Morgan-Silvester, Sarah Alyson	4		O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	327	30.5040	830
Pechet, Howard E.	4		O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	327	30.5040	6 638
Phillips, Robert L.	4		O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	327	30.5040	6 638
Protti, Raymond Joseph	4		O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	327	30.5040	6 638
Reid, Ian MacNevin	4		O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	655	30.5040	9 762
Riley, Sanford	4		O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	327	30.5040	8 930
Rowe, Alan Macdonald	4		O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	655	30.5040	13 298
<i>Droits Performance Share Units</i>									
Gilpin, Richard Roy	5		O	2014-12-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 107		2 975
<i>Droits Restricted Share Units</i>									
Gilpin, Richard Roy	5	R	O	2014-06-10	D	59 - Exercice au comptant	(1 026)		6 639
		R	O	2014-06-15	D	59 - Exercice au comptant	(1 255)		6 353
		R	O	2014-06-14	D	59 - Exercice au comptant	(1 233)		7 608
			O	2014-06-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	734		7 373
			O	2014-06-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	734		8 107
			O	2014-06-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	734		8 841
			O	2014-12-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	880		7 233
<i>Options</i>									
Gilpin, Richard Roy	5		O	2014-06-13	D	50 - Attribution d'options	11 528		51 594
CANADIAN ZINC CORPORATION									
<i>Actions ordinaires</i>									
Nickerson, Dave	4		O	2014-12-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.1750	130 000
Canamex Resources Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Stark, Michael	4								
Stark Collections	PI		O	2015-01-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1200	1 218 735
Canlan Ice Sports Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
The Article 6 Marital Trust created under the First Amended	3		O	2014-12-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 200	3.1100	1 786 300
			O	2014-12-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	3.1500	1 786 400
			O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	3.1400	1 786 800
			O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	3.1500	1 787 500
			O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 300	3.1500	1 796 800
Canoe EIT Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Lake, Darcy Malcolm	5		O	2014-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			200
			R	2014-10-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	12.3500	0
			O	2014-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)		300
			O	2015-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300		600
			O	2015-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300		600
			O	2015-01-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600		1 200

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Canso Select Opportunities Fund									
<i>Parts Class A</i>									
Canso Investment Counsel Ltd.	7								
Canso Partners II Fund	PI	R	O	2014-12-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 400	10.8400	32 000
		R	O	2014-12-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	10.8456	34 500
CanWel Building Materials Group Ltd. (formerly, Canwel Holdings Corporation)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Melone, Martin	4		O	2014-12-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 082	5.7800	
			M	2014-12-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 028	5.7800	3 028
			O	2014-12-16	D	99 - Correction d'information	3 542		6 570
The Melone Family Trust	PI		O	2014-12-16	C	99 - Correction d'information	(3 542)		16 987
<i>Restricted Equity Common Share Units</i>									
Melone, Martin	4		O	2014-12-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 082		
			M	2014-12-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 028		3 028
			O	2014-12-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 028)		0
Canyon Services Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Balyasny Asset Management	3		O	2014-12-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 197 683
Capital DGMC Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Laberge, Benoit	3		O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 500	0.1000	363 500
Capstone Infrastructure Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bernstein, Michael	5		O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	75 000	3.3000	100 000
Bittan, Jack	5		O	2014-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	3.1100	6 000
			O	2014-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	3.1900	16 000
			O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	3.1900	26 000
Ehlers, Jens Udo	5		O	2014-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21 250	3.2360	51 330
Eva, David Andrew	5		O	2014-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			7 199
Kennedy, Andrew Michael	5		O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	250	3.1500	4 942
			O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 480	3.1900	6 422
Marielle Kennedy	PI		O	2011-04-18	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 750	3.1900	1 750
Mornhed, Goran	4								
Elisabeth Mornhed	PI		O	2014-12-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	3.0900	7 000
			O	2014-12-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	3.1500	9 000
Patava, Jerry	4		O	2014-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	3.1900	20 000
			O	2014-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	3.2000	25 000
Roberti, Roberto Augusto	7								
RRSP - Dianne Evelena Roberti	PI		O	2014-12-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 000	3.2000	11 296
			O	2014-12-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	182	3.8600	11 478
Sardo, Vincent James	4		O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	3.2000	30 000
			O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 600	3.1763	33 600
			O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	3.1700	33 800
			O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	3.1783	35 000
Smerdon, Michael David	5		O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	26 500	3.2300	45 821
Caroline and Melissa Smerdon	PI		O	2011-01-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 500	3.1000	13 500
<i>Actions privilégiées Cumulative 5-Year Rate Reset Preferred Shares, Series A</i>									
Bittan, Jack	5		O	2011-04-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	16.2500	2 500
<i>Deferred Share Units</i>									
Knowles, Richard Lee	4		O	2014-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	127	4.0918	8 576

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i> Initié Porteur inscrit									
			O	2015-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 970	3.1728	10 546
Mornhed, Goran	4		O	2014-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	202	4.0918	10 237
			O	2015-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 970	3.1728	12 207
Patava, Jerry	4		O	2014-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	202	4.0918	11 826
			O	2015-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 970	3.1728	13 796
Roy, François R.	4		O	2014-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	293	4.0918	16 798
			O	2015-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 970	3.1728	18 768
Sardo, Vincent James	4		O	2014-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	494	4.0918	28 615
			O	2015-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 940	3.1728	32 555
Woodruff, Janet Patricia	4		O	2014-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	127	4.0918	8 576
			O	2015-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 970	3.1728	10 546
<i>Performance Based DSUs</i>									
Bernstein, Michael	5		O	2015-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	63 091	3.1700	119 458
Bittan, Jack	5		O	2015-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	11 703	3.1700	22 159
Boles, Aaron Egidius	5		O	2014-06-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10 122	3.1700	10 122
Kennedy, Andrew Michael	5		O	2015-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 552	3.1700	10 400
Miller, Stuart	5		O	2011-04-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	11 356	3.1700	11 356
Roberti, Roberto Augusto	7		O	2015-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	13 249	3.1700	25 086
Smerdon, Michael David	5		O	2015-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	39 038	3.1700	73 915
<i>Performance Share Units</i>									
Bittan, Jack	5		O	2015-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	17 555	3.1700	91 137
Boles, Aaron Egidius	5		O	2014-06-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Ehlers, Jens Udo	5		O	2015-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8 478	3.1700	26 938
PETERSON, RICHARD GREGORY	5		O	2015-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 631	3.1700	10 563
Saeed, Sophia	5		O	2014-07-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	27 603	3.1700	27 603
<i>Restricted Share Units</i>									
Bittan, Jack	5		O	2015-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	20 481	3.1700	96 677
			O	2015-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	12 976	3.1700	109 653
Ehlers, Jens Udo	5		O	2015-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	8 478	3.1700	26 938

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2015-01-02	D	d'actionnariat 30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7 886	3.1700	34 824
PETERSON, RICHARD GREGORY	5		O	2015-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 631	3.1700	31 700
			O	2015-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7 886	3.1700	39 586
Saeed, Sophia	5		O	2014-07-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	27 603	3.1700	27 603
Smerdon, Michael David	5		O	2015-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	39 038	3.1700	177 149
Time Vested DSUs									
Bernstein, Michael	5		O	2015-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	63 091	3.1700	119 458
Bittan, Jack	5		O	2015-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8 777	3.1700	16 619
Boles, Aaron Egidius	5		O	2014-06-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10 122	3.1700	10 122
Kennedy, Andrew Michael	5		O	2015-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 552	3.1700	10 400
Miller, Stuart	5		O	2011-04-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	11 356	3.1700	11 356
Roberti, Roberto Augusto	7		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	13 249	3.1700	13 249
Cardiome Pharma Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lalji, Karim Fatehali	5		O	2014-12-23	D	51 - Exercice d'options	40 000	2.4500	43 000*
			O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	10.1928	3 000*
			O	2014-12-24	D	51 - Exercice d'options	30 000	2.4500	33 000*
			O	2014-12-30	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(28 600)	10.7400	4 400*
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	10.7350	3 000*
			O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	10.6940	0
<i>Options</i>									
Grant, Sheila	5		O	2014-12-30	D	52 - Expiration d'options	(14 000)	23.8000	100 000*
Lalji, Karim Fatehali	5		O	2014-12-23	D	51 - Exercice d'options	(40 000)	2.4500	127 111
			O	2014-12-24	D	51 - Exercice d'options	(30 000)	2.4500	97 111
			O	2014-12-30	D	52 - Expiration d'options	(11 112)	23.8000	85 999
Cargojet Inc.									
<i>Common Voting Shares</i>									
Kim, John	5								
Marco Kim	PI		O	2011-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	27.1400	100*
			O	2014-12-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	25.1000	400*
			O	2014-12-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	25.0450	900*
Matteo Kim	PI		O	2011-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	27.1500	800*
			O	2014-12-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	27.1400	900*
Rinaldo, Paul David	5		O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	225	27.7000	9 770
			O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	27.7600	10 070
Cheryl Rinaldo	PI		O	2014-12-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	27.6900	1 801
			O	2014-12-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40	27.7400	1 841
Cascades inc.									

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
<i>Unités d'actions différées / Deferred Share Units</i>									
Doak, James Basil Charles	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	855		42 534
Garneau, Louis	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	855		42 534
Kobrynsky, Georges	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	855		19 123
Lemaire, Sylvie	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	855		42 534
McAusland, David L.	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 923		50 738
Pelletier, Élise	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	855		11 777
Sellyn, Laurence G.	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 709		12 221
Vachon, Sylvie	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	855		6 114
CCL Industries Inc.									
<i>Actions sans droit de vote Class B</i>									
1281228 Ontario Inc.	3								
Samson Holdings Limited	PI		O	2014-12-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 993)	122.8500	2 994 007
			O	2014-12-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 800)	123.7500	2 989 207
			O	2014-12-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 100)	124.0000	2 985 107
Birkner, Gunther Johann	7		O	2014-12-18	D	51 - Exercice d'options	6 250	28.5000	30 286
			O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	122.0000	29 886
			O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(650)	122.0100	29 236
			O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	122.0200	29 036
			O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	122.0400	28 936
			O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	122.0600	28 836
			O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	122.0700	28 736
			O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	122.2100	28 536
			O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	122.2200	27 736
			O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	122.2300	27 636
			O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	122.2450	27 436
			O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	122.2800	27 336
			O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	122.3000	26 336
			O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	122.5000	26 036
			O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	122.6000	25 736
			O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	122.6300	25 536
			O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	122.6400	25 136
			O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	122.6500	24 536
			O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	122.6600	24 436
			O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	122.8800	24 036
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Block, Paul J.	4		O	2015-01-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	35	125.9900	
			M	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	35	125.9900	14 771
Gresh, Philip M.	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	11	125.9900	4 570
Guillet, Edward	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	31	125.9900	12 887
Horn, Alan Douglas	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	45	125.9900	18 735
Lang, Stuart W.	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	13	125.9900	5 471
Muzyka, Douglas W.	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	42	125.9900	17 690
Peddie, Tom	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	71	125.9900	29 909
Shapansky, Mandy	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2	125.9900	800
<i>Options</i>									
Birkner, Gunther Johann	7		O	2014-12-18	D	51 - Exercice d'options	(6 250)	28.5000	56 250
Celestica Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Andrade, Mike	5	R	O	2013-05-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	9.2800	69 105
Muhlhauser, Craig	4, 5		O	2015-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(22 916)	11.7698USD	485 096
<i>Deferred Share Units</i>									
DiMaggio, Dan	4		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 674		122 514
Etherington, William	4		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 453		292 948
Koellner, Laurette	4		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 313		143 354
Natale, Joe	4		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 005		92 384

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Perry, Carol Susan	4		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 430		41 184
Ryan, Eamon	4		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 856		191 554
Wilson, Michael M.	4		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 324		103 729
Cenovus Energy Inc.									
<i>Deferred Share Units</i>									
Cunningham, Ralph Sanford	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 340	30.0300	151 172
			O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	30.0300	151 173
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 500	23.9700	157 673
Daniel, Patrick Darold	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	236	23.8200	145 490
			O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 313	30.0300	150 803
			O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3	30.0300	150 806
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 500	23.9700	157 306
Delaney, Ian William	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 023	23.8200	183 542
			O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6 656	30.0300	190 198
			O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	30.0300	190 200
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 500	23.9700	196 700
Grandin, Michael Anthony	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 154	30.0300	145 921
			O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	30.0300	145 922
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 500	23.9700	153 422
Nielsen, Valerie Anne Abernethy	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	204	23.8200	178 949
			O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6 540	30.0300	185 489
			O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3	30.0300	185 492
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 500	23.9700	191 992
Rampacek, Charles Max	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 415	30.0300	40 078
			O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	30.0300	40 079
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 500	23.9700	46 579
Taylor, Colin	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 415	30.0300	40 078
			O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	30.0300	40 079
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 500	23.9700	46 579
Thomson, Wayne	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 751	30.0300	77 877
			O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	30.0300	77 878
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 500	23.9700	84 378
Centerra Gold Inc.									
<i>Droits Restricted Share Units</i>									
Girard, Raphael Arthur	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 284	5.5700	79 360
Lang, Stephen A.	5		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 435	5.5700	58 957
			O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(14 832)	5.5700	
			M	2014-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(14 832)	5.5700	44 125
Orozbaev, Emilbek Musinovich	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 039	5.5700	4 039
			O	2014-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(4 039)	5.5700	0

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Parrett, Michael S.	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 040	5.5700	10 555
Pressler, Sheryl	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 040	5.5700	4 040
Rogers, Terry Vernon	6		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 042	5.5700	2 042
Sadyrov, Kalinur Alymbekovich	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 039	5.5700	4 039
			O	2014-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(4 039)	5.5700	0
Shakirov, Kylychbek	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 039	5.5700	4 039
			O	2014-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(4 039)	5.5700	0
Parts Deferred Share Units									
Connor, Richard Webster	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 040	5.5700	43 726
Rogers, Terry Vernon	6		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 042	5.5700	54 699
Walter, Bruce V.	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 366	5.5700	57 647
Ceres Global Ag Corp.									
Actions ordinaires									
Bracken, Patrick Hamilton	4, 5		O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 200	4.9297USD	24 200
			O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	4.9926USD	25 200
Speers, Douglas Edgar	4		O	2013-09-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	5.4500	1 000
			O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	5.5900	2 000
			O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	5.5500	3 000
			O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	5.5500	4 000
Cervus Equipment Corporation									
Actions ordinaires Deferred Shares									
Cosby, Stella	5		O	2014-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 642	18.9195	2 642
Higgins, John C.	5		O	2014-12-18	D	59 - Exercice au comptant	(14 441)	18.9195	19 482
Chartwell Retirement Residences									
Deferred Units									
Bastarache, Lise	4		O	2014-12-31	D	46 - Contrepartie de services	1 596	11.5603	47 105
Harris, Michael Deane	4		O	2014-12-31	D	46 - Contrepartie de services	6 159	11.5603	179 890
Kuzmicki, Andre	7		O	2014-12-31	D	46 - Contrepartie de services	3 819	11.5603	103 675
Robinson, Sidney P H	4		O	2014-12-31	D	46 - Contrepartie de services	4 461	11.5603	137 274
Sallows, Sharon	4		O	2014-12-31	D	46 - Contrepartie de services	3 101	11.5603	65 408
Schwartz, Thomas	4		O	2014-12-31	D	46 - Contrepartie de services	3 715	11.5603	117 733
Thomas, John Huw	4		O	2014-12-31	D	46 - Contrepartie de services	3 081	11.5603	40 783
Droits Restricted Trust Units									
Binions, W. Brent	4, 5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	864	11.4264	52 123
Boulakia, Jonathan	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	265	11.4264	15 982
Chateauvert, Sheri Lynn	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	282	11.4264	17 126
Sullivan, Karen Leslie	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	337	11.4264	22 123
Volodarski, Vlad	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	395	11.4264	23 640
Parts de fiducie									
Binions, W. Brent	4, 5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 545	10.4945	70 769
Blake Binions	PI		O	2014-12-31	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	167	10.4945	3 433
Boulakia, Jonathan	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	566	10.4945	11 294
Hannah Boulakia	PI		O	2014-12-31	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	385	10.4945	7 823
Harris, Michael Deane	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 827	10.4945	78 233

Emetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	989	10.4945	79 222
Laura Harris	PI		O	2014-12-31	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 998	10.4945	40 257
Steane Consulting Ltd.	PI		O	2014-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	964	10.4945	14 964
Kuzmicki, Andre	7								
Excellent! Inc.	PI		O	2014-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	483	10.4945	9 748
Sallows, Sharon	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	548	10.4945	11 004
Sullivan, Karen Leslie	5								
William Sullivan	PI		O	2014-12-31	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	228	10.4945	5 429
Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ackman, William A.	4, 6, 3								
Pershing Square Holdings, Ltd.	PI		O	2015-01-02	C	90 - Changements relatifs à la propriété	139 459	192.6900USD	5 125 015
Pershing Square International, Ltd.	PI		O	2015-01-02	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(227 306)	192.6900USD	4 534 564
Pershing Square, L.P.	PI		O	2015-01-02	C	90 - Changements relatifs à la propriété	87 847	192.6900USD	4 182 062
Harrison, E. Hunter	4, 5								
E. Hunter Harrison Revocable Trust	PI		O	2012-07-12	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	338	77.2300	93 838
			O	2012-10-29	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	294	89.7300	94 132
			O	2014-07-28	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	219	205.7000	153 951
Jeannie D. Harrison Revocable Trust	PI		O	2014-07-28	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	35	205.7000	24 635
			O	2014-10-27	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	31	220.3000	24 666
Kampsen, Jeffrey David	5		O	2014-12-19	D	51 - Exercice d'options	3 350	75.7100	5 531
			O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 350)	219.9100	2 181
<i>Droits DSU</i>									
Colter, Gary F.	4		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	446	221.2300	5 611
Courville, Isabelle	4		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	299	221.2300	2 772
Haggis, Paul	4		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	266	221.2300	7 358
Hoeg, Krystyna	4		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	299	221.2300	22 458
MACDONALD, REBECCA	4		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	266	221.2300	5 056
Melman, Dr. Anthony Ronald	4		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	299	221.2300	5 211
Morgan, Linda	4		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	306	192.0300USD	26 387
Reardon, Andrew Fitzpatrick	4		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	306	192.0300USD	2 877
Tobias, Stephen Craig	4, 5		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	345	192.0300USD	9 450
<i>Options</i>									
Kampsen, Jeffrey David	5		O	2014-12-19	D	51 - Exercice d'options	(3 350)	75.7100	13 862
Chemtrade Logistics Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Romano, Maryann	7		O	2014-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	19.9600	17 919
Choice Properties Real Estate Investment Trust									
<i>Droits Deferred Units</i>									
Adams, Kerry Dawn	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	175		12 342
			O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 345		14 687
Felman, Michelle	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	214		15 111
			O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 985		

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			M	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 179		18 290
Kitt, Michael	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	237		16 732
			O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 293		
			M	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 486		20 218
Sullivan, Daniel Francis	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	133		9 350
			O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 777		11 127
Weiss, Paul Raymond	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	165		11 669
			O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 180		
			M	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 277		13 946
Weston, Willard Galen Garfield	4, 6		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	246		17 355
			O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 411		
			M	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 605		20 960
<i>Parts de fiducie</i>									
Munn, Bart Scott	5								
Employee Unit Purchase Plan	PI		O	2013-06-26	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 208		2 208
Wasti, Rashid	7		O	2014-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	10.6800	5 000
			O	2014-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	10.6500	6 000
<i>Restricted Units</i>									
Morrison, John Rennie	4, 5		O	2014-03-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	43 729		
			M	2014-03-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	43 730		
			M'	2014-03-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	43 710		78 251
			O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 220		82 471
Munn, Bart Scott	5		O	2014-03-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 882		
			M	2014-03-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 876		64 852
			O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 852		
			M	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 858		68 710
CI Financial Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
CI Financial Corp.	1		O	2014-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	72 200	33.6738	72 200
			O	2014-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	(72 200)		0
Holland, William T.	4		O	2015-01-06	D	51 - Exercice d'options	14 142	31.4400	14 158
Iannicca, Fabio	7		O	2015-01-06	D	51 - Exercice d'options	1 659	31.4400	25 587
<i>Options</i>									
Holland, William T.	4		O	2015-01-06	D	51 - Exercice d'options	(62 500)	21.9800	0
Iannicca, Fabio	7		O	2015-01-06	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	21.9800	25 000
			O	2015-01-06	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	27.0300	20 000
Cineplex Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Briant, Heather	5		O	2014-12-17	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(227)	44.0400	877
<i>Deferred Share Units</i>									
Banks, Jordan	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	9		3 233
Briant, Heather	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	43		15 573
Bruce, Robert W.	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	26		9 519
Dea, Joan	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	23		8 162

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Fitzgerald, Anne Tunstall	5		O	2014-12-31	D	d'actionnariat 30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	19		6 961
Greenberg, Ian	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	26		9 515
Jacob, Ellis	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	256		92 559
Marwah, Sarabjit	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	28		10 208
McGrath, Daniel F.	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	27		9 818
Munk, Anthony	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	13		4 762
Nelson, Gordon	5		O	2014-11-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	33		
			M	2014-11-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	22		11 464
			O	2014-12-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 986)	43.4700	7 489
			O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	21		7 499
Sonshine, Edward	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	30		10 970
Steady, Robert Joseph	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	17		6 122
Yaffe, Phyllis	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	21		7 478
<i>Options</i>									
Nelson, Gordon	5		O	2014-12-18	D	59 - Exercice au comptant	(13 413)	45.7200	81 819
<i>Performance Share Units</i>									
Briant, Heather	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	30		10 961
Fitzgerald, Anne Tunstall	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	31		11 440
Jacob, Ellis	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	387		140 837
Kennedy, Michael	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	52		19 027
Kent, Jeff	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	50		18 174
Legault, Lorraine Marie	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8		2 800
Mandryk, Suzanna	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	24		10 287
McGrath, Daniel F.	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	120		43 840
Nelson, Gordon	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	81		29 329
Nonis, Paul	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	28		10 291
Sautter, George	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	27		9 798
Stanghieri, Fabrizio	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	26		9 602
Cipher Pharmaceuticals Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Aigner, Stefan	4		O	2014-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	133	13.5600	43 261

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Chypyha, Joan	5		O	2014-12-15	D	d'actionnariat 30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	59	13.5600	152
Claypool, William	4		O	2014-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	133	13.5600	133 019
Evans, Norman Charles	5		O	2014-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	59	13.5600	34 380
McDole, Gerald P.	4		O	2014-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	118	13.5600	49 876
O'Brien, Shawn Patrick	5		O	2014-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 227	13.5600	10 940
		R	O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	17.2900	17 940
Wellner, Thomas Gordon	4		O	2014-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	59	13.5600	1 098
Wiseman, Stephen R.	4		O	2014-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	177	13.5600	426
Claude Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hicks, Ronald J.	4		O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	47 000	0.2850	126 927
			O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	53 000	0.2950	179 927
Skanderbeg, Brian Neville	5		O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 800	0.2900	261 709
<i>Deferred Share Units</i>									
Booth, Brian	4		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	125 000		786 821
Hicks, Ronald J.	4		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	125 000		785 291
Kowalishin, John Robert	4		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	125 000		785 291
Mirwald, Rita Mary	4		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	125 000		785 291
Sylvestre, Michel	4, 5		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 123		677 414
<i>Options Options</i>									
Booth, Brian	4		O	2015-01-01	D	50 - Attribution d'options	125 000	0.3150	196 239
Hicks, Ronald J.	4		O	2015-01-01	D	50 - Attribution d'options	125 000	0.3150	325 717
Kowalishin, John Robert	4		O	2015-01-01	D	50 - Attribution d'options	125 000	0.3150	315 717
Mirwald, Rita Mary	4		O	2015-01-01	D	50 - Attribution d'options	125 000	0.3150	215 717
Sylvestre, Michel	4, 5		O	2015-01-01	D	50 - Attribution d'options	17 123	0.3150	107 840
Clearwater Seafoods Incorporated									
<i>Deferred Share Units</i>									
Dickson, James Malcolm	4		O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 706	7.6430	20 821
			O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	5	8.2000	20 826
			O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 357	8.4460	22 183
			O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	55	10.1240	22 238
			O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 840	10.1240	25 078
Giles, Harold	4		O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 192	7.6430	25 107
			O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	4	8.2000	25 111
			O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 171	8.4460	26 282
			O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	65	10.1240	26 347
			O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 062	10.1240	29 409
Hood, Richard Lawrence Gillis	4		O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 270	7.6430	3 432
			O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	4	8.2000	3 436
			O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 307	8.4460	4 743
			O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	12	10.1240	4 755
			O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 667	10.1240	6 422
Paddick, Brendan John	4		O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 374	7.6430	23 556
			O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	4	8.2000	23 560
			O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 066	8.4460	24 626
			O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	61	10.1240	24 687
			O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 876	10.1240	26 563
Risley, John Carter	4		O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	749	7.6430	14 473

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	2	8.2000	14 475
			O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	773	8.4460	15 248
			O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	38	10.1240	15 286
			O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 889	10.1240	17 175
<i>Droits Performance Share Units</i>									
Broderick, Paul	5		O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	31	8.2100	59 439
			O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	104	8.2100	59 543
			O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	46	8.2100	59 589
Burwash, John Gilbert	5		O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	27	8.2100	11 149
			O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	7	8.2100	11 156
Cotie, Daniel Tyrone	5		O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	18	8.2100	5 984
			O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	18	7.8000	6 002
Dickson, James Malcolm	4		O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	11	8.2100	7 331
			O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	7	8.2100	7 338
			O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	4	8.2100	7 342
Giles, Harold	4		O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	4	8.2100	7 486
			O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	13	8.2100	7 499
			O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	6	8.2100	7 505
Hood, Richard Lawrence Gillis	4		O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	13	8.2100	7 742
			O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	7	8.2100	7 749
			O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	4	8.2100	7 753
Kavanagh, David John	5		O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	31	8.2100	135 834
			O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	103	8.2100	135 937
			O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	49	8.2100	135 986
			O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	231	8.2100	136 217
MacDonald, Colin	5		O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	47	8.2100	29 908
			O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	166	8.2100	30 074
			O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	78	8.2100	30 152
			O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	65 498	8.2100	95 650
			O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	544	8.2100	96 194
MacDonald, Michael Charles	4		O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	11	8.2100	6 588
			O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	6	8.2100	6 594
			O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	3	8.2100	6 597
Morency, Gregory	4		O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	61	8.2100	80 988
			O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	109	8.2100	81 097
			O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	77	8.2100	81 174
Paddick, Brendan John	4		O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	11	8.2100	6 837
			O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	6	8.2100	6 843
			O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	4	8.2100	6 847
Penney Menafra, Christine Alice	7		O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	21	8.2100	37 785
			O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	64	8.2100	37 849
			O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	30	8.2100	37 879
PITTMAN, MICHAEL	7		O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	31	8.2100	165 267
			O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	104	8.2100	165 371
			O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	61	8.2100	165 432
			O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	307	8.2100	165 739
Rathbun, David	7		O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	25	8.2100	20 038
			O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	36	8.2100	20 074
Risley, John Carter	4		O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	3	8.2100	6 580
			O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	11	8.2100	6 591
			O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	6	8.2100	6 597
Smith, Ian David	5		O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	133	8.2100	246 062
			O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	440	8.2100	246 502
			O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	175	8.2100	246 677
Spavold, Stanley William Leo	5		O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	11	8.2100	7 331
			O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	7	8.2100	7 338

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	4	8.2100	7 342
Traves, Thomas Donald	4		O	2014-03-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 306	8.0400	
			M	2014-03-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 211	8.0400	
			M'	2014-03-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 052	8.0400	
			M''	2014-03-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	969	8.0400	6 820
			O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	4	8.2100	7 076
			O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	7	8.2100	7 083
			O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	11	8.2100	7 094
Wight, Robert Derek	7		O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	44	8.2100	165 490
			O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	104	8.2100	165 594
			O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	49	8.2100	165 643
			O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	307	8.2100	165 950
Clemex Technologies Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Forget, Clement	5, 3		O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.1000	3 824 333
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 500)	0.0850	3 816 833
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	0.0800	3 791 833
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	0.0900	3 741 833
Cogeco Câble Inc.									
<i>Incentive Units / Unités incitatives</i>									
ANGELINI, Nicola	5		O	2014-12-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	400	67.5500	400
<i>Options</i>									
ANGELINI, Nicola	5		O	2014-12-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-15	D	50 - Attribution d'options	2 000	67.5500	2 000
<i>Performance Share Units / Unite d'action performance</i>									
ANGELINI, Nicola	5		O	2014-12-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	700	67.5500	700
Cogeco Inc									
<i>Incentive Units/Unités incitatives</i>									
Guimond, René	5		O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	400	60.2200	2 960
Colt Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
DSM Resources Corp.	3		O	2014-12-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			16 750 000
Okay, Agah Levent	6								
DSM Resources Corp.	PI		O	2014-08-07	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-19	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	6 250 000	0.4600	6 250 000
			O	2014-12-19	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	10 500 000	0.2100	16 750 000
Spektra Drilling Canada Inc.	PI		O	2014-12-19	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(6 250 000)	0.4600	10 500 000
			O	2014-12-19	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(10 500 000)	0.2100	0
Okay, Bulent	6								
DSM Resources Corp.	PI		O	2014-08-07	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-19	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	6 250 000	0.4600	6 250 000
			O	2014-12-19	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	10 500 000	0.2100	16 750 000
Spektra Drilling Canada Inc.	PI		O	2014-12-19	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(6 250 000)	0.4600	10 500 000
			O	2014-12-19	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(10 500 000)	0.2100	0
Okay, Selen	6								
DSM Resources Corp.	PI		O	2014-12-19	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			16 750 000
Perrault, Nikolas	4, 5								
Terenox Ltd.	PI		O	2014-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	95 000	0.0632	3 071 636
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	0.0600	3 101 636
			O	2014-12-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.0625	3 111 636
Spektra Drilling Canada Inc.	3		O	2014-12-19	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(6 250 000)	0.4600	10 500 000
			O	2014-12-19	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(10 500 000)	0.2100	0
Spektra Jeotek AS	3								
Spektra Drilling Canada Inc.	PI		O	2014-12-19	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(6 250 000)	0.4600	10 500 000

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2014-12-19	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(10 500 000)	0.2100	0
Usenmez, Kerem	6								
DSM Resources Corp.	PI		O	2014-08-07	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-19	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	6 250 000	0.4600	
			M	2014-12-19	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	6 250 000	0.4600	6 250 000
			O	2014-12-19	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	10 500 000	0.2100	
			M	2014-12-19	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	10 500 000	0.2100	16 750 000
Spektra Drilling Canada Inc.	PI		O	2014-12-19	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(6 250 000)	0.4600	10 500 000
			O	2014-12-19	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(10 500 000)	0.2100	0
<i>Bons de souscription</i>									
DSM Resources Corp.	3		O	2014-12-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 500 000
Okay, Agah Levent	6								
DSM Resources Corp.	PI		O	2014-08-07	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-19	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	10 500 000	0.2100	10 500 000
Spektra Drilling Canada Inc.	PI		O	2014-12-19	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(10 500 000)	0.2100	0
Okay, Bulent	6								
DSM Resources Corp.	PI		O	2014-08-07	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-19	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	10 500 000	0.2100	10 500 000
Spektra Drilling Canada Inc.	PI		O	2014-12-19	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(10 500 000)	0.2100	0
Okay, Selen	6								
DSM Resources Corp.	PI		O	2014-12-19	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 500 000
Spektra Drilling Canada Inc.	3		O	2014-12-19	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(10 500 000)	0.2100	0
Spektra Jeotek AS	3								
Spektra Drilling Canada Inc.	PI		O	2014-12-19	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(10 500 000)	0.2100	0
Usenmez, Kerem	6								
DSM Resources Corp.	PI		O	2014-08-07	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-19	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	10 500 000	0.2100	
			M	2014-12-19	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	10 500 000	0.2100	10 500 000
Spektra Drilling Canada Inc.	PI		O	2014-12-19	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(10 500 000)	0.2100	0
Compagnie D'Assurance Générale Co-operators									
<i>Actions privilégiées Class A Series B</i>									
Daniel, Kevin	7		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	100.0000	890
McCombie, Richard Allen	7		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4	100.0000	2 106
West, Peter Bruce	5		O	2015-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	262	100.0000	262
Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada									
<i>Actions ordinaires</i>									
Canadian National Railway Company	1		O	2014-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	3 800	78.5524	36 540
			O	2014-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	(3 800)		703 800
			O	2014-12-02	D	38 - Rachat ou annulation	25 500	78.4002	708 840
			O	2014-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	(25 500)		703 800
			O	2014-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	25 300	79.0272	707 600
			O	2014-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	(25 300)		44 690
			O	2014-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	25 500	78.1275	729 300
			O	2014-12-09	D	38 - Rachat ou annulation	(25 500)		698 290
			O	2014-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	19 190	78.1593	722 990
			O	2014-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	(19 190)		696 282
			O	2014-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	4 100	75.8388	48 790
			O	2014-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(4 100)		716 392
			O	2014-12-09	D	38 - Rachat ou annulation	17 182	75.6603	715 472
			O	2014-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(17 182)		716 550
			O	2014-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	24 210	74.3217	720 492
			O	2014-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	(24 210)		34 885
			O	2014-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	17 340	74.9238	733 732

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2014-12-16	D	38 - Rachat ou annulation	(17 340)		35 035
			O	2014-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	17 545	74.0913	734 095
			O	2014-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	(17 545)		30 600
			O	2014-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	17 490	74.3143	52 375
			O	2014-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(17 490)		345 310
			O	2014-12-16	D	38 - Rachat ou annulation	13 110	76.2758	48 145
			O	2014-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(13 110)		348 830
			O	2014-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	7 200	76.5713	37 800
			O	2014-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	(7 200)		33 330
			O	2014-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	16 630	78.1538	361 940
			O	2014-12-23	D	38 - Rachat ou annulation	(16 630)		332 700
			O	2014-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	16 700	77.7071	365 530
			O	2014-12-24	D	38 - Rachat ou annulation	(16 700)		21 300
			O	2014-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	78.1780	38 330
			O	2014-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		23 600
			O	2014-12-23	D	38 - Rachat ou annulation	16 300	79.3496	349 000
			O	2014-12-30	D	38 - Rachat ou annulation	(16 300)		7 300
			O	2014-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	653 000	71.3900	689 540
			O	2014-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	(653 000)		69 990
			O	2014-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	675 000	69.6200	723 790
			O	2014-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(675 000)		59 095
			O	2014-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	325 000	71.4800	362 800
			O	2014-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(325 000)		40 530
			O	2014-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	311 000	72.3300	349 330
			O	2014-12-23	D	38 - Rachat ou annulation	(311 000)		38 000
			O	2014-12-24	D	38 - Rachat ou annulation	7 300	80.1233	28 600
			O	2014-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(7 300)		0
Cory, Michael A	5		O	2014-12-15	D	51 - Exercice d'options	3 000	14.5925USD	16 836
			O	2014-12-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 184)	74.4292	15 652
Finn, Sean	5		O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	310	78.9860	19 322
Nicole Belanger	PI		O	2014-12-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	160	78.9860	5 098
<i>Options</i>									
Cory, Michael A	5		O	2014-12-15	D	51 - Exercice d'options	(3 000)	14.5925USD	116 704
Compagnie Minière North American Palladium									
<i>Restricted Stock Units (cash settled)</i>									
Douchane, Andre Jean	4, 5		O	2015-01-01	D	38 - Rachat ou annulation	(27 799)		110 239
			O	2015-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	187 500	0.1600	297 739
Hills, Alfred Leonard	4		O	2015-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	187 500	0.1600	264 643
Jentz, John Warren	4		O	2015-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	187 500	0.1600	290 357
Quinn, Robert Joseph	4		O	2015-01-01	D	38 - Rachat ou annulation	(18 533)		139 936
			O	2015-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	187 500		
			M	2015-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	187 500		327 436
Van Staveren, Gregory Joseph	4		O	2015-01-01	D	38 - Rachat ou annulation	(23 166)		134 743
			O	2015-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	187 500		322 243
Weymark, William James	4		O	2015-01-01	D	38 - Rachat ou annulation	(18 533)		90 884
			O	2015-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	187 500		278 384
Compagnie Pétrolière Impériale Ltée									
<i>Actions ordinaires</i>									
Imperial Oil Limited	1		O	2014-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	2 475	51.0460	2 475

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
COMPASS Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
COMPASS Income Fund	1		O	2014-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	12.8500	32 317 960
			O	2014-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	12.8976	32 320 060
Condor Petroleum Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Burzynski, John Feliks	4								
Maisie Treen Burzynski	PI		O	2011-03-31	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 800	0.1900	8 800
Storm, Norman	6		O	2014-12-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.1700	3 089 618
			O	2014-12-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.1750	3 109 618
		R	O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	52 500	0.1750	3 162 118
		R	O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 500	0.1700	3 181 618
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.1750	3 201 618
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.1800	3 221 618
Consolidated Firstfund Capital Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Grant, William Douglas	4, 5								
RRSP	PI		O	2014-12-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1800	31 000
Constellation Software Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Symons, Barry Alan	5								
Computershare Trust Company - ESOP	PI		O	2014-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	105	262.7589	129
Copper North Mining Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Meade, Harlan Donnelly	4, 5		O	2014-12-19	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	340 000	0.0600	1 230 000
Corby Spiritueux et Vins Limitée									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Cote, Stephane	5		O	2014-11-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	97	23.2360	2 113
Holub, Paul	5		O	2014-11-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	125	23.2360	16 245
Leburn, John Kevin Stewart	4, 5		O	2014-11-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	117	23.2360	3 121
Llewellyn, Robert	4		O	2014-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	92	23.0663	5 608
Lussier, Donald Vincent	4		O	2014-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	92	23.0663	4 006
McCarthy, George	4		O	2014-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	167	23.0663	17 626
Nielsen, Patricia	4		O	2014-11-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	92	23.2360	17 414
O'Driscoll, Roland Patrick	4, 5		O	2014-11-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	154	23.2360	8 180
Valencia, Marc Andrew	5		O	2014-11-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	126	23.2360	16 675
Corporation Cameco									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Bruce, Ian	4		O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 619		13 117
Camus, Daniel Robert	4		O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 143		39 012
Clappison, John	4		O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 450		35 699
Colvin, Joe Frederick	4		O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	489		88 452
Curtiss, James Richard	4		O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	609		110 059
Deranger, Donald Hearl Felix	4		O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 390		24 711
Gignac, Catherine	4		O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 277		4 319
Gowans, James Kitchener	4		O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 506		43 209
Hopkins, Nancy Elizabeth	4		O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	867		25 842
McLellan, A. Anne	4		O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	911		27 224
McMillan, Neil	4		O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 500		49 959
Zaleschuk, Victor Jack	4		O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 229		80 786
Corporation Cott									
<i>Series A Convertible First Preferred Shares</i>									
Harrington, Thomas	5		O	2014-12-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2014-12-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 181	1000.0000	2 181
<i>Series B Non Convertible First Preferred Shares</i>									
Harrington, Thomas	5		O	2014-12-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2014-12-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	427	1000.0000	427
Corporation d'Investissements OneCap									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bonin, Pierre	4, 5								
Les Entreprises StrongKase Inc.	PI		O	2014-12-16	I	38 - Rachat ou annulation	(190 000)		190 000
Desmarais, Jean	4, 5		O	2012-07-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2012-07-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2012-07-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			280 000
			O	2014-12-16	D	38 - Rachat ou annulation	(140 000)		145 000
4453158 CDA inc.	PI		O	2012-07-12	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2012-07-12	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2012-07-12	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100 000
			O	2014-12-16	I	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		50 000
Corporation Fiera Capital (anciennement Fiera Sceptre Inc.)									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A</i>									
Viau, Alexandre	5		O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	12.6380	4 654
Corporation Financière Power									
<i>Deferred Share Units</i>									
Bibeau, Marc A.	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 126	35.3666	27 836
Desmarais, André	4, 5		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 519	34.6541	64 043
Desmarais, Paul Jr.	4, 6, 5		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 024	34.6187	44 045
Frère, Gérald	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	775	34.2238	40 859
Graham, Anthony R.	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 169	34.8848	42 682
Harder, Vernon Peter	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 256	35.3682	30 965
Jackson, John David Allan	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	430	36.0638	3 275
McFeetors, Raymond Lindsay	7		O	2014-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	202	35.1560	
			M	2014-09-30	D	35 - Dividende en actions	202	35.1560	20 497
			O	2014-12-31	D	35 - Dividende en actions	221	32.5400	20 718
Orr, Robert Jeffrey	4, 7, 6, 5		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 181	34.9277	41 870
Plessis-Bélair, Michel	5		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	260	32.5400	24 461
Rousseau, Henri-Paul	5		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	72	32.5400	6 800
roy, louise	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	948	35.5129	20 031
Royer, Raymond	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 176	34.6283	93 093
Ryan, Thomas Timothy, Jr.	4, 7		O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	110	32.5400	10 304
			O	2014-12-15	D	59 - Exercice au comptant	(10 304)	34.6220	0
Szathmary, Émoke Jolan Erzsebet	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	653	34.5406	29 324

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Corporation Minière Cyprum (anciennement Ressources Freyja Inc.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lambert, Alain		4, 5							
One and Company Capital Corp	PI		O	2015-01-02	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	33 600		186 828
St-Michel, André		4, 5	O	2015-01-02	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	33 600		
			M	2015-01-02	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	33 600		1 723 600
<i>Débetures Unsecured, Non-convertible 12</i>									
Lambert, Alain		4, 5							
One and Company Capital Corp	PI		O	2013-10-25	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-01-02	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	\$ 21.00	1000.0000USD	\$ 21.00
St-Michel, André		4, 5	O	2013-10-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-01-02	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	\$ 21.00	1000.0000USD	\$ 21.00
Corporation Technologies Wanted									
<i>Actions ordinaires catégorie "A"</i>									
Rabbath, Jean-Pierre		5	O	2014-12-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	1.1000	40 000
<i>Options</i>									
Amdur, Meredith		4, 5	O	2014-12-31	D	50 - Attribution d'options	200 000		258 000
			O	2014-12-31	D	50 - Attribution d'options	200 000		458 000
Khosravy, Nicholas Moe		4	O	2014-12-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-31	D	50 - Attribution d'options	50 000		50 000
Rabbath, Jean-Pierre		5	O	2014-12-31	D	50 - Attribution d'options	150 000		280 000
Sieck, Steven Kurt		4	O	2014-12-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-31	D	50 - Attribution d'options	50 000		50 000
Corporation Wajax									
<i>Droits Directors' Deferred Share Unit Plan</i>									
Alford, Thomas Malcolm		4	O	2014-12-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	149	30.3500	149
Barrett, Edward Malcolm		4	O	2014-12-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	169	30.3800	25 880
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	330	30.3500	26 210
Bourne, Ian Alexander		4	O	2014-12-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	98	30.3800	14 993
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	495	30.3500	15 488
Carty, Douglas		4	O	2014-12-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	54	30.3800	8 294
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	547	30.3500	8 841
Dexter, Robert P.		4	O	2014-12-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	377	30.3800	57 602
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 178	30.3500	58 780
Eby, John Clifford		4	O	2014-12-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	104	30.3800	15 958
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	482	30.3500	16 440
Gagne, Paul Ernest		4	O	2014-12-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	257	30.3800	39 249
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	927	30.3500	40 176
Hole, James Douglas		4	O	2014-12-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	185	30.3800	28 308
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 054	30.6500	29 362
Taylor, Alexander S.		4	O	2014-12-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	58	30.3800	8 801
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	329	30.3500	9 130
<i>Droits Share Ownership Plan</i>									
Dyck, Brian		5	O	2014-12-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	59	30.3800	9 022
Footte, Alan Mark		4	O	2014-12-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	112	30.3800	17 106
Hamilton, John Joseph		5	O	2014-12-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	164	30.3800	25 138
Crailar Technologies Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Crescent Point Energy Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Borggard, Bradley Harlan	5		O	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	25 000		46 246
			O	2015-01-01	D	97 - Autre	(9 751)		36 495
Christie, Derek Wayne	5		O	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	24 588		208 418
			O	2015-01-01	D	97 - Autre	(9 590)		198 828
Gritzfeldt, Ryan Chad Raymond	5		O	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	30 389		139 243
			O	2015-01-01	D	97 - Autre	(12 156)		127 087
LAMONT, KENNETH	5		O	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	32 253		180 089
			O	2015-01-01	D	97 - Autre	(13 224)		166 865
MacDonald, Tamara	5		O	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	25 631		301 584
			O	2015-01-01	D	97 - Autre	(11 534)		290 050
Saxberg, Scott	4		O	2014-12-16	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	4 361		871 819
			O	2014-12-16	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(469 500)		402 319
			O	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	80 391		482 710
			O	2015-01-01	D	97 - Autre	(31 353)		451 357
			O	2015-01-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	78 833		530 190
			O	2015-01-05	D	97 - Autre	(30 745)		499 445
Family Trust	PI		O	2014-12-16	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(4 361)		0
LIRA	PI		O	2014-12-18	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(471)		471
Rachel Saxberg	PI		O	2014-12-16	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(2 500)		0
RRSP	PI		O	2014-12-18	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(11 028)		99 682
Spousal RRSP	PI		O	2014-12-16	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(88 655)		0
TFSA Spouse	PI		O	2014-12-16	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(649)		0
Smith, Clifford Neil	5		O	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	34 343		367 293
			O	2015-01-01	D	97 - Autre	(14 425)		352 868
Stangl, Trent Terry	5		O	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	24 454		184 773
			O	2015-01-01	D	97 - Autre	(10 027)		174 746
TISDALE, GREGORY	5		O	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	30 893		142 015
			O	2015-01-01	D	97 - Autre	(13 285)		128 730
			O	2015-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	27.2380	118 730
Toews, Steven George	5		O	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	28 283		190 774
			O	2015-01-01	D	97 - Autre	(12 728)		178 046
<i>Restricted Share Units</i>									
Borggard, Bradley Harlan	5		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 175		79 175
			O	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(25 000)		54 175
Christie, Derek Wayne	5		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 971		106 471
			O	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(24 588)		81 883
Cillis, Laura Ann	4		O	2014-11-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 966		2 966
Gritzfeldt, Ryan Chad Raymond	5		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 346		123 345
			M	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 346		123 345
			O	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(30 389)		
			M	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(30 389)		92 956
LAMONT, KENNETH	5		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 201		127 197
			O	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(32 253)		94 944
MacDonald, Tamara	5		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 019		131 186
			O	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(25 631)		105 555
Saxberg, Scott	4		O	2014-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	29 742		408 755
			M	2014-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	19 030		408 755
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	65 030		382 367
			O	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(80 391)		301 976

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2015-01-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	78 833		380 809
			O	2015-01-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(78 833)		301 976
Smith, Clifford Neil	5		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 669		158 252
			O	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(34 343)		123 909
Stangl, Trent Terry	5		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 942		104 942
			O	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(24 454)		80 488
TISDALE, GREGORY	5		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 780		155 028
			O	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(30 893)		124 135
Toews, Steven George	5		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 338		102 839
			O	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(28 283)		74 556
CT Real Estate Investment Trust									
<i>Deferred Units</i>									
Hollister, Brenton Vaughn	4	R	O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	513	12.1860	2 649
Laidley, David Howard	4	R	O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 359	12.1860	13 716
Martini, Anna	4	R	O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 795	12.1860	9 314
O'Bryan, John Charles	4	R	O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 518	12.1860	9 075
Cymbria Corporation									
<i>Deferred Share Units</i>									
MacDonald, James Stuart Alexander	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	184		8 880
DDJ High Yield Fund									
<i>Parts</i>									
DDJ High Yield Fund	1		O	2014-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	10.5000	2 500
			O	2014-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)		0
			O	2014-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	10.5000	2 500
			O	2014-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)		0
			O	2014-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	10.5000	1 000
			O	2014-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2014-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	10.3800	1 000
			O	2014-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2014-12-23	D	38 - Rachat ou annulation	4 200	10.4000	4 200
			O	2014-12-23	D	38 - Rachat ou annulation	(4 200)		0
			O	2014-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	10.4000	1 000
			O	2014-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
DELPHI ENERGY CORP.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kohlhammer, Brian	5		O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	1.4100	229 011
DHX Media Ltd.									
<i>Common Voting Shares</i>									
Day, Graham	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	89	9.4820	65 594
Gosine, Mark Gregory	5		O	2014-12-22	D	51 - Exercice d'options	50 000	0.9900	90 859
			O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 800)	9.7100	50 059
Landry, Dana Sean	5		O	2014-12-19	D	51 - Exercice d'options	50 000	1.6300	227 000
			O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(46 900)	1.6300	180 100
			O	2014-12-22	D	51 - Exercice d'options	90 000	1.6300	270 100
			O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 100)	9.6000	230 000
			O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 700)	9.7100	222 300
			O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(39 400)	9.7000	182 900
			O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 900)	9.6500	180 000
Machum, Donald Geoffrey	4		O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	9.7000	92 876
Regan, David A.	5		O	2015-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	9.7400	24 309
<i>Options</i>									
Gosine, Mark Gregory	5		O	2014-12-22	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	0.9900	300 000
Landry, Dana Sean	5		O	2014-12-19	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	1.6300	1 450 000
			O	2014-12-22	D	51 - Exercice d'options	(90 000)	1.6300	1 360 000
<i>Options d'achat hors bourse (et celles négociées privément) 300,000</i>									

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>common voting shares, expires January 2, 2018</i>									
Donovan, Michael	4		O	2006-05-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-01-02	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	(1)		(1)
<i>Options de vente hors bourse (et celles négociées privément) 300,000 common voting shares, expires January 2, 2018</i>									
Donovan, Michael	4		O	2006-05-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-01-02	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1		1
DIRTT Environmental Solutions Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fairholm, Lawrence David	4								
Joyce Fairholm	PI		O	2014-12-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	3.5000	17 000*
Discovery 2014 Flow-Through Limited Partnership									
<i>Parts de société en commandite</i>									
Brasseur, Jeremy	6								
Middlefield Capital Corporation	PI		O	2014-12-17	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(1 880)	25.0000	0
Orrico, Dean	6		O	2014-12-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-17	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 880	25.0000	1 880
Discovery Air Inc.									
<i>Options</i>									
Bouchard, Paul Vincent	7		O	2014-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	(45 000)		274 975
Gibeau, Daniel	7		O	2014-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	(335)		59 665
Hill, Mark Kingsley	7		O	2014-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)		45 500
			O	2014-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	(335)		45 165
Shavit, Jacob	5		O	2014-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	(550 000)		446 291
Toussaint, Paul Georges Jacques Didier	5		O	2014-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	(45 000)		274 975
Venman, Sheila Marie	5		O	2014-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	(17 000)		23 000
			O	2014-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	(335)		22 665
Wanner, Troy Russell	7		O	2014-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	(335)		39 665
Divestco Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Webster, Bruce	3								
Montgomery Holdings Inc.	PI		O	2014-12-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	0.0700	2 634 300
			O	2014-12-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	152 500	0.0700	2 786 800
DragonWave Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Farrar, David Russell	7, 5		O	2015-01-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 163	1.1111	276 862
Frederick, Russell, James	5		O	2015-01-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 082	1.1111	101 739
LAWLOR, JOHN RICHARD	5		O	2015-01-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	478	1.1111	1 362
Dream Global Real Estate Investment Trust (formerly, Dundee International Real Estate Investment Trust)									
<i>Droits Deferred Trust Units</i>									
DREAM Unlimited Corp.	3								
Dundee Realty Corporation	PI		O	2015-01-02	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	30 410	8.5000	659 972
Dream Office Real Estate Investment Trust (formerly, Dundee Real Estate Investment Trust)									
<i>Parts de fiducie Series A</i>									
Dream Office Real Estate Investment Trust	1		O	2014-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	5 300	25.3847	5 300
			O	2014-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	5 300	25.3847	
			M	2014-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	5 300	25.9847	5 300
			O	2014-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	(5 300)		0

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-	Date de	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre			ration	l'opération					
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2014-12-09	D	38 - Rachat ou annulation	65 700	25.2262	65 700
			O	2014-12-09	D	38 - Rachat ou annulation	(65 700)		0
			O	2014-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	65 700	24.6917	65 700
			O	2014-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	(65 700)		0
			O	2014-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	40 300	24.3700	40 300
			O	2014-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(40 300)		0
			O	2014-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	65 700	24.0551	65 700
			O	2014-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(65 700)		0
			O	2014-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	65 700	24.0377	65 700
			O	2014-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	(65 700)		0
			O	2014-12-16	D	38 - Rachat ou annulation	65 700	24.3085	65 700
			O	2014-12-16	D	38 - Rachat ou annulation	(65 700)		0
			O	2014-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	36 600	24.6145	36 600
			O	2014-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	(36 600)		0
			O	2014-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	46 000	24.8068	46 000
			O	2014-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(46 000)		0
			O	2014-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	19 400	24.7582	19 400
			O	2014-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(19 400)		0
			O	2014-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	44 000	24.6688	44 000
			O	2014-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	(44 000)		0
			O	2014-12-23	D	38 - Rachat ou annulation	46 900	24.6264	46 900
			O	2014-12-23	D	38 - Rachat ou annulation	(46 900)		0
			O	2014-12-24	D	38 - Rachat ou annulation	19 200	24.7410	19 200
			O	2014-12-24	D	38 - Rachat ou annulation	(19 200)		0
			O	2014-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	14 800	24.7910	14 800
			O	2014-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	(14 800)		0
			O	2014-12-30	D	38 - Rachat ou annulation	65 700	25.0200	65 700
			O	2014-12-30	D	38 - Rachat ou annulation	(65 700)		0
			O	2014-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	52 600	25.3698	52 600
			O	2014-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(52 600)		0
			O	2015-01-02	D	38 - Rachat ou annulation	18 900	25.4317	18 900
			O	2015-01-02	D	38 - Rachat ou annulation	(18 900)		0
DREAM Unlimited Corp.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A</i>									
DREAM Unlimited Corp.	1		O	2014-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	13 000	9.1095	13 000
			O	2014-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(13 000)		0
			O	2014-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	8 400	9.4213	8 400
			O	2014-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	(8 400)		0
			O	2014-12-16	D	38 - Rachat ou annulation	10 300	9.4274	10 300
			O	2014-12-16	D	38 - Rachat ou annulation	(10 300)		0
			O	2014-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	12 500	9.5617	12 500
			O	2014-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	(12 500)		0
			O	2014-12-30	D	38 - Rachat ou annulation	13 000	9.2545	
			M	2014-12-30	D	38 - Rachat ou annulation	11 400	9.2460	11 400
			O	2014-12-30	D	38 - Rachat ou annulation	(13 000)		
			M	2014-12-30	D	38 - Rachat ou annulation	(11 400)		0
			O	2014-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	10 900	9.1213	10 900
			O	2014-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(10 900)		0
Dundee Corporation									
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Beauchamp, Normand	4								
Deferred share units plan	PI		O	2014-12-31	I	56 - Attribution de droits de souscription	393	12.7200	106 431
Cooper, Michael	7		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 748	12.7200	25 124
Goodman, Daniel	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 070		3 659
Goodman, David Jason	4, 5		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 748	12.7200	46 467
GOODMAN, Mark	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	393	12.7200	1 441

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Goodman, Ned Deferred Share Unit Plan	4, 5, 3		O	2014-12-31	I	56 - Attribution de droits de souscription	1 630	12.7200	1 229 072
Gordon, Harold P. Deferred Share Unit Plan	4, 5		O	2014-12-31	I	56 - Attribution de droits de souscription	731	12.7200	664 862
Jacob, Ellis lowy, frederick hans	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 200		70 211
Deferred Share Unit Plan	PI		O	2014-12-31	I	56 - Attribution de droits de souscription	2 063	12.7200	122 081
MacRae, Garth A. C. McLeish, Robert	4, 5		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	393	12.7200	99 933
Deferred Share Unit Plan	PI		O	2014-12-31	I	56 - Attribution de droits de souscription	948	12.7200	81 633
Sinclair, Alistair Murray Soames, Jeremy	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 513		14 800
Sparks, Kenneth Barry	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 513	12.7200	8 854
	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	393	12.7200	46 814
Dundee Energy Limited (formerly Eurogas Corporation)									
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Smith, Michael Richard	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	44 367	0.0600	162 407
Dundee Precious Metals Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gosse, Richard	5		O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	2.6100	12 500
			O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	2.4700	17 500
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Buntain, Derek Hedley Longworth	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 872	2.7400	39 905
Gillin, Robert Peter Charles	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 252	2.7400	68 360
Goodman, Jonathan Carter	4, 6, 5		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 301		426 763
John, William Murray	4		O	2014-12-31	D	46 - Contrepartie de services	9 252	2.7400	79 393
Kinsman, Jeremy	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 778	2.7400	32 734
MacRae, Garth A. C.	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 778	2.7400	29 825
Nixon, Peter	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 873	2.7400	39 905
Singer, Ronald	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 515	2.7400	55 026
Walsh, Anthony P.	3		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 515	2.7400	32 357
Young, Donald Walter	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 777	2.7400	22 143
East Coast Investment Grade Income Fund									
<i>Parts</i>									
Arrow Capital Management Inc. Arrow Diversified Fund	7		O	2014-12-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 900	9.8662	21 900
	PI		O	2014-12-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	9.8100	22 600
easyhome Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ingram, David	4, 5		O	2014-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 247	18.4000	290 376
<i>Deferred Share Unit Plan</i>									
Appel, David Harry	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 014	20.2200	37 045
Basian, Karen	4		O	2014-11-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	940	20.2200	940
Lewis, David Andrew	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	297	20.2200	37 241
Thomson, David J.	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	522	20.2200	10 054
Eclipse Residential Mortgage Investment Corporation									
<i>Class A Shares</i>									
Eclipse Residential Mortgage Investment Corporation	1		O	2014-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.6000	3 000
			O	2014-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.6000	0
			O	2014-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	500	8.5800	500
			O	2014-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	8.5800	0
			O	2014-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.5800	3 000

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2014-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.5800	0
			O	2014-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	8.6300	2 600
			O	2014-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	(2 600)	8.6300	0
EcoSynthetix Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Colcleugh, Dave	4		O	2014-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	1.4400	113 631
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	1.4300	118 631
			O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.3100	128 631
EGI Financial Holdings Inc.									
<i>Deferred Share Units</i>									
Purves, Robert	4, 5		O	2015-01-06	D	97 - Autre	487	13.0900	17 817
			O	2015-01-06	D	97 - Autre	147	13.0900	17 964
<i>Options</i>									
McIntyre, Douglas E.	4, 5		O	2014-12-11	D	51 - Exercice d'options	(47 125)	12.9204	
		R	M	2014-12-11	D	51 - Exercice d'options	47 125	12.9204	133 250
Eldorado Gold Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Webster, John	4		O	2015-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Deferred Units (Cash Settled)</i>									
Cory, Keith Ross	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 271		35 829
Gilmore, Robert Russ	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 412		47 519
Reid, Steven Paul	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 489		24 140
Webster, John	4		O	2015-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Options</i>									
Webster, John	4		O	2015-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100 000
Electrovaya Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Das Gupta, Sankar	4, 5, 3		O	2014-12-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 958 485)		43 675 269
			O	2014-12-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	1 958 485		45 633 754
<i>Options</i>									
Das Gupta, Sankar	4, 5, 3		O	2014-12-12	D	52 - Expiration d'options	(175 000)		1 275 000
Element Financial Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Venn, Richard REV Holdings Ltd.	PI		O	2014-12-16	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			241 867
<i>Deferred Share Units</i>									
Arthur, Philip Duke	4		O	2014-12-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 005	14.0285	14 003
Bridge, Harold Dixon	4		O	2014-12-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 494	14.0285	14 518
Giffin, Gordon	4		O	2014-12-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 663	14.0285	11 075
Lamm-Tennant, Joan	5		O	2014-12-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 000	14.0285	16 836
			O	2014-12-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 556	14.0285	18 392
Lortie, Pierre	4		O	2014-12-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 885	14.0285	15 548
Lovatt, William	4		O	2014-12-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 000	14.0285	15 000
LOWDEN, STEPHENS BAIN	4		O	2014-12-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 199	14.0285	10 934
Venn, Richard	4		O	2014-12-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 000	14.0285	15 000
<i>Options</i>									
Bergeron, Tony	5		O	2014-12-22	D	50 - Attribution d'options	50 000	14.2600	345 278
Emera Incorporated									
<i>DSU</i>									
Armour, Wesley Gordon	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	822		32 509
			O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	321		32 830
Bragg, James Lee	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	439		7 774
			O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	74		7 848

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Chrominska, Sylvia Dolores	4		O	2014-12-31	D	d'actionnariat 56 - Attribution de droits de souscription	989		13 701
			O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	129		13 830
Demone, Henry	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	881		931
Edgeworth, Allan Leslie	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	889		32 662
			O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	322		32 984
Eisenhauer, James Daniel	7		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 278		26 081
			O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	252		26 333
Greer, Sandra	7		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	470		1 697
			O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	12		1 709
Ivany, Raymond Edmund	7		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	920		9 346
			O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	86		9 432
Leonard, James Wayne	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 167		1 218
Loewen, Lynn	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 110		6 897
			O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	59		6 956
McLennan, John T.	7		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 167		62 506
			O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	622		63 128
Pether, Donald Allison	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 233		23 061
			O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	221		23 282
Rosen, Andrea Sarah	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 193		32 098
			O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	313		32 411
Rounding, Marie Catherine	7		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	470		14 520
			O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	142		14 662
Sergel, Richard	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	453		5 572
			O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	52		5 624
SHEPPARD, Mary Jacqueline	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 649		27 629
			O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	250		27 879
			O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	14		27 893
Empire Company Limited									
<i>Actions ordinaires Class B</i>									
Lee, Susan	4		O	2014-12-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-16	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1		1
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>									
Keay, Clinton David	5		O	2014-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	88.0200	900
			O	2014-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	87.9100	700
			O	2014-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	87.9000	600
			O	2014-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	87.8600	300
			O	2014-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	87.8700	100
			O	2014-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	87.8500	0
<i>Droits DSU (Deferred Share Unit)</i>									
Mulvenna, Charles Joseph	7		O	2014-03-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-15	D	36 - Conversion ou échange	2 792		2 792
<i>Droits RSU (Restricted Share Units)</i>									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Enbridge Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gruending, Colin Kenneth	5		O	2015-01-02	D	51 - Exercice d'options	10 000	19.1300	21 246
			O	2015-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	60.2600	11 246
Monaco, Albert	4, 5		O	2014-12-19	D	51 - Exercice d'options	37 600	15.8400	199 159
			O	2014-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 680	51.9600	161 559
			O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 482)	57.6349	182 677
Murray, Patrick Robert	5								
CIBC	PI		O	2014-12-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 600
Standard Life - Invest Account	PI		O	2014-12-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			669
Standard Life - Reg Account	PI		O	2014-12-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 866
Neiles, Byron Craig	5		O	2014-12-17	D	51 - Exercice d'options	1 500	15.8400	45 877
			O	2014-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	54.9000	44 377
Robottom, David Thomas	5		O	2014-12-15	D	51 - Exercice d'options	15 000	19.8050	63 872
			O	2014-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	(5 427)	54.7500	58 445
			O	2014-12-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 573)	54.7500	48 872
			O	2014-12-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	630	52.2900	48 872
			O	2014-12-19	D	51 - Exercice d'options	15 000	19.8050	63 872
			O	2014-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(5 167)	57.5000	58 705
			O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 833)	57.6800	48 872
Bonnie Joy Robottom	PI		O	2014-09-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	107	50.0600	5 258
Shultz, C.E. (Chuck)	4		O	2015-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	59.5000	18 971
Whelen, John Kendall	5		O	2014-12-30	D	51 - Exercice d'options	18 800	15.8400	54 112
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 800)	59.6600	35 312
Wuori, Stephen John	5		O	2014-12-18	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(1 800)	56.1100	256 893
Zupan, Leon Anthony	7		O	2014-12-18	D	51 - Exercice d'options	18 400	15.8400	123 631
			O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 223)	55.4500	115 408
<i>Droits - 2012 Performance Units (PUs) - December 31, 2014 Expiry</i>									
Robottom, David Thomas	5		O	2014-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	183		9 352
<i>Droits - 2013 Performance Units (PUs) - December 31, 2015 Expiry</i>									
Robottom, David Thomas	5		O	2014-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	160		8 190
<i>Droits - 2014 Performance Units (PUs) - December 31, 2016 Expiry</i>									
Ramos, William Mario	6		O	2014-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	41		1 541
Robottom, David Thomas	5		O	2014-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	157		8 015
<i>Droits 2012 Restricted Stock Units (RSUs) 35 mos maturity period</i>									
Kelln, Leigh Dawn	5		O	2014-12-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	34		1 740
			O	2014-12-19	D	59 - Exercice au comptant	(1 740)		0
Murray, Patrick Robert	5		O	2014-12-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 522
			O	2014-12-19	D	59 - Exercice au comptant	(1 522)		0
Ramos, William Mario	6		O	2014-12-19	D	59 - Exercice au comptant	(871)		0
Robinson, Tyler Wade	5		O	2014-12-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	28		1 414
			O	2014-12-19	D	59 - Exercice au comptant	(1 414)		0
<i>Droits 2013 Performance Units (PUs) - December 31, 2013 Expiry</i>									

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Robottom, David Thomas	5		O	2006-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Droits 2013 Restricted Stock Units (RSUs) 35 mos maturity period</i>									
Murray, Patrick Robert	5		O	2014-12-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 163
Ramos, William Mario	6		O	2014-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	30		740
<i>Droits 2014 Restricted Stock Units (RSUs) 35 mos maturity period</i>									
Murray, Patrick Robert	5		O	2014-12-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 079
<i>Options \$15.84 (\$31.68) (\$63.36) - February 3, 2015 Expiry</i>									
Monaco, Albert	4, 5		O	2014-12-19	D	51 - Exercice d'options	(37 600)		0
Neiles, Byron Craig	5		O	2014-12-17	D	51 - Exercice d'options	(1 500)		0
Whelen, John Kendall	5		O	2014-12-30	D	51 - Exercice d'options	(18 800)	15.8400	0
Zupan, Leon Anthony	7		O	2014-12-18	D	51 - Exercice d'options	(18 400)		0
<i>Options \$18.235 (\$36.47) - February 13, 2016 Expiry</i>									
Murray, Patrick Robert	5		O	2014-12-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 000
<i>Options \$19.13 (\$38.26) - February 9, 2017 Expiry</i>									
Gruending, Colin Kenneth	5		O	2015-01-02	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	19.1300	10 000
<i>Options \$19.805 (\$39.61) - February 25, 2019</i>									
Robottom, David Thomas	5		O	2014-12-15	D	51 - Exercice d'options	(15 000)		15 000
			O	2014-12-19	D	51 - Exercice d'options	(15 000)		0
<i>Options \$38.34 - March 2, 2022 Expiry</i>									
Murray, Patrick Robert	5		O	2014-12-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			19 150
<i>Options \$44.83 - February 27, 2023 Expiry</i>									
Murray, Patrick Robert	5		O	2014-12-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			20 600
<i>Options \$48.81 - March 13, 2024 Expiry</i>									
Murray, Patrick Robert	5		O	2014-12-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			19 100
Encana Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Code, Corey Douglas	7								
Tax Free Savings Account	PI		O	2013-10-24	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-01-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	16.0628	700
Dyck, Stephen Edward	7		O	2015-01-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	12.8599USD	4 116
McIntire, Lee Alan	4		O	2014-12-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 100	14.1500USD	7 100
<i>Deferred Share Units</i>									
Dea, Peter Allen	4		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 800		63 517
Fowler, Fred John	4		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 800		63 591
Mayson, Howard John	4		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 800		19 800
McIntire, Lee Alan	4		O	2014-12-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	849		849
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 800		10 649
Nimocks, Suzanne Paquin	4		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 800		63 591
Pepperett, Jane Leslie	4		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 800		146 501
Shaw, Brian Gordon	4		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 800		30 178
Waterman, Bruce G.	4		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 800		69 726
Woitak, Clayton	4, 5		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	18 000		94 829
Endeavour Silver Corp.									
<i>Droits Deferred Share Unit</i>									
Handley, Geoffrey Arthur	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 224	2.5400	59 219
<i>Options</i>									
Campoy, Ricardo Moreno	4		O	2014-12-30	D	38 - Rachat ou annulation	(75 000)	8.1900	202 500
			O	2014-12-30	D	38 - Rachat ou annulation	(19 500)	8.4500	183 000
Cooke, Bradford	4, 5		O	2014-12-30	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)	8.1900	1 085 000
			O	2014-12-30	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)	8.4500	935 000
Dickson, Daniel	5		O	2014-12-30	D	38 - Rachat ou annulation	(120 000)		690 000
			O	2014-12-30	D	38 - Rachat ou annulation	(130 000)		560 000
Handley, Geoffrey Arthur	4		O	2014-12-30	D	38 - Rachat ou annulation	(90 000)	8.1900	19 500

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
EnerCare Inc. (formerly The Consumers' Waterheater Income Fund)									
<i>Deferred Share Units</i>									
Howe, David John	5		O	2014-12-30	D	38 - Rachat ou annulation	(19 500)	8.4500	0
McLennan, Rex John	4		O	2014-12-30	D	38 - Rachat ou annulation	(110 000)	8.1900	760 000
Poznanski, Bernard	5		O	2014-12-30	D	38 - Rachat ou annulation	(120 000)	8.4500	640 000
Szotlender, Mario	4		O	2014-12-30	D	38 - Rachat ou annulation	(75 000)	8.1900	117 500
Walton, Godfrey John	4		O	2014-12-30	D	38 - Rachat ou annulation	(19 500)	8.4500	98 000
			O	2014-12-30	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)		95 000
			O	2014-12-30	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)		70 000
			O	2014-12-30	D	52 - Expiration d'options	(75 000)		126 000
			O	2014-12-30	D	52 - Expiration d'options	(19 500)		106 500
			O	2014-12-30	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)	8.1900	945 000
			O	2014-12-30	D	38 - Rachat ou annulation	(140 000)	8.4500	805 000
<i>Performance Units</i>									
Macdonald, John	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 878		123 730
			O	2014-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(68 980)	15.5900	54 750
Sutherland, Evelyn Louise	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 481		47 690
			O	2014-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(26 338)	15.5900	21 352
Toffoletto, John	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 401		44 387
			O	2014-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(24 927)	15.5900	19 460
Enerflex Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Boswell, Robert Stephen	4		O	2014-12-19	D	51 - Exercice d'options	5 000	12.5800	34 096
			O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 418)	16.0000	29 678
			O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	521	16.2300	
			M	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	521	14.0840USD	30 199
			O	2014-03-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	480	16.0200USD	27 414
<i>Droits Deferred Share Units (cash settled)</i>									
Boswell, Robert Stephen	4		O	2014-12-31	D	46 - Contrepartie de services	539	16.2300	8 157
Dunn, William Byron	4		O	2014-12-31	D	46 - Contrepartie de services	2 418	16.2300	29 780
Hill, Wayne S.	4		O	2014-12-31	D	46 - Contrepartie de services	1 078	16.2300	15 356
Marshall, H. Stanley	4		O	2014-12-31	D	46 - Contrepartie de services	2 372	16.2300	30 945
Savidant, Stephen James	4		O	2014-12-31	D	46 - Contrepartie de services	2 403	16.2300	56 488
Weill, Michael	4		O	2014-12-31	D	46 - Contrepartie de services	1 078	16.2300	19 078
WESLEY, HELEN JUNE	4		O	2014-12-31	D	46 - Contrepartie de services	2 388	16.2300	11 978
<i>Options</i>									
Boswell, Robert Stephen	4		O	2014-12-19	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	12.5800	20 000
ENERGY INDEXPLUS Dividend Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
ENERGY INDEXPLUS Dividend Fund	1		O	2014-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	6.6500	1 268 327
			O	2014-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	6.7500	1 270 327
			O	2014-12-30	D	38 - Rachat ou annulation	500	6.7000	1 270 827
			O	2014-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	6.6521	1 273 227
Enerplus Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Caza, Jo-Anne M.	5		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 316	25.8100	24 777*
			O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 316)	15.0700	18 461*
Daniels, Raymond John	5		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	15 765	25.8100	32 615*
			O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 765)	15.0700	16 850*
Dodge, Edwin V.	4		O	2015-01-06	D	46 - Contrepartie de services	3 029	11.2916	29 150*

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
DUNDAS, Ian Charles	5		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	28 333	25.8100	93 185*
			O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28 333)	15.0700	64 852*
Hodgins, Robert Bruce	4		O	2015-01-06	D	46 - Contrepartie de services	8 635	11.2916	18 923*
Jenson Labrie, Jodine Julene	5		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 438	25.8100	2 456*
			O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 438)	15.0700	18*
Kehrig, Robert Anthony	5		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	11 900	25.8100	25 429*
			O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 900)	15.0700	13 529*
Le Dain, Eric G.C.	5		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	14 159	25.8100	29 255*
			O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 159)	15.0700	15 096*
MCCOY, David	5		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	10 845	25.8100	27 675*
			O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 845)	15.0700	16 830*
McLaughlin, Edward	5		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 071	25.8100	7 596*
			O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 071)	15.0700	3 525*
			O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 691	25.8100	7 216*
			O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 691)	15.0700	3 525*
Pew, Elliott	4		O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	9.7422	21 100*
Politeski, Michael	7		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 976	25.8100	1 976*
			O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 976)	15.0700	0
Walsh, Patrick Scott	5		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 530	25.8100	8 250*
			O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 530)	15.0700	1 720*
WATERS, Robert J.	5		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	20 245	25.8100	59 204*
			O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 245)	15.0700	38 959*
Young, Kenneth	5		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 239	25.8100	8 239*
			O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 239)	15.0700	0
<i>Actions ordinaires (Deferred Share Plan ("DSU"))</i>									
Barr, David Heckman	4		O	2015-01-06	D	46 - Contrepartie de services	8 635	11.2916	24 501*
Culbert, Michael Robert	4		O	2014-03-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-01-06	D	46 - Contrepartie de services	8 635	11.2916	8 635*
Foulkes, Hilary, Amber	4		O	2014-02-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-01-06	D	46 - Contrepartie de services	8 635	11.2916	8 635*
Fraser, James Berkeley	4		O	2015-01-06	D	46 - Contrepartie de services	8 635	11.2916	20 174*
MacKenzie, Susan Mary	4		O	2015-01-06	D	46 - Contrepartie de services	8 635	11.2916	24 501*
Nelson, Donald J.	4		O	2015-01-06	D	46 - Contrepartie de services	3 029	11.2916	15 716*
Pew, Elliott	4		O	2015-01-06	D	46 - Contrepartie de services	13 285	11.2916	29 151*
Steeves, Sheldon Brooks	4		O	2015-01-06	D	46 - Contrepartie de services	8 635	11.2916	21 322*
<i>Actions ordinaires (Performance Share Unit Plan ("PSU"))</i>									
Caza, Jo-Anne M.	5		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 316)	25.8100	26 090*
Daniels, Raymond John	5		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(15 765)	25.8100	79 886*
DUNDAS, Ian Charles	5		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(28 333)	25.8100	147 387*
Jenson Labrie, Jodine Julene	5		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 438)	25.8100	25 016*
Kehrig, Robert Anthony	5		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(11 900)	25.8100	42 003*
Le Dain, Eric G.C.	5		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(14 159)	25.8100	70 666*
MCCOY, David	5		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(10 845)	25.8100	43 305*
McLaughlin, Edward	5		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 071)	25.8100	49 197*
			O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 691)	25.8100	45 506*
Politeski, Michael	7		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 976)	25.8100	11 808*
Walsh, Patrick Scott	5		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 530)	25.8100	30 373*
WATERS, Robert J.	5		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(20 245)	25.8100	82 136*
Young, Kenneth	5		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 239)	25.8100	33 117*
<i>Droits (Rights Incentive Plan)</i>									
Caza, Jo-Anne M.	5		O	2014-12-31	D	58 - Expiration de droits de souscription	(5 180)		43 858*
			O	2014-12-31	D	58 - Expiration de droits de souscription	(7 616)		36 242*
			O	2014-12-31	D	58 - Expiration de droits de souscription	(9 732)		26 510*
Daniels, Raymond John	5		O	2014-12-31	D	58 - Expiration de droits de souscription	(6 180)		64 129*
			O	2014-12-31	D	58 - Expiration de droits de souscription	(9 842)		54 287*
			O	2014-12-31	D	58 - Expiration de droits de souscription	(15 111)		39 176*

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
DUNDAS, Ian Charles	5		O	2014-12-31	D	58 - Expiration de droits de souscription	(16 431)		128 279*
			O	2014-12-31	D	58 - Expiration de droits de souscription	(19 239)		109 040*
			O	2014-12-31	D	58 - Expiration de droits de souscription	(30 533)		78 507*
Jenson Labrie, Jodine Julene	5		O	2014-12-31	D	58 - Expiration de droits de souscription	(2 825)		18 096*
			O	2014-12-31	D	58 - Expiration de droits de souscription	(4 137)		13 959*
			O	2014-12-31	D	58 - Expiration de droits de souscription	(3 340)		10 619*
Kehrig, Robert Anthony	5		O	2014-12-31	D	58 - Expiration de droits de souscription	(4 677)		28 308*
Le Dain, Eric G.C.	5		O	2014-12-31	D	58 - Expiration de droits de souscription	(8 790)		46 753*
MCCOY, David	5		O	2014-12-31	D	58 - Expiration de droits de souscription	(7 887)		66 378*
			O	2014-12-31	D	58 - Expiration de droits de souscription	(11 242)		55 136*
			O	2014-12-31	D	58 - Expiration de droits de souscription	(14 924)		40 212*
Politeski, Michael	7		O	2014-12-31	D	58 - Expiration de droits de souscription	(1 511)		12 925*
			O	2014-12-31	D	58 - Expiration de droits de souscription	(2 647)		10 278*
WATERS, Robert J.	5		O	2014-12-31	D	58 - Expiration de droits de souscription	(16 431)		23 267*
Enghouse Systems Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Demirian, Eric	4		O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	40.5000	13 000*
			O	2014-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	40.9000	12 000*
			O	2014-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	41.6000	11 000*
			O	2014-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	42.0000	10 800*
			O	2014-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	41.8000	9 800*
			O	2014-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	41.7500	8 800*
			O	2014-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	41.7500	8 700*
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	41.6500	8 000*
Enseco Energy Services Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brussa, John Albert	4		O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	651 250	0.1000	1 872 067
Ratushny, M. Scott	4		O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	725 000	0.1000	2 903 550
Ensign Energy Services Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Edwards, Norman Murray	4, 5, 3		O	2014-01-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	210	16.6200	19 844 488
			O	2014-04-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	217	16.1220	19 844 705
			O	2014-07-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	172	17.0880	19 875 112
			O	2014-10-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	207	14.2830	19 875 319
Howe, James Brian	4		O	2014-12-31	D	46 - Contrepartie de services	2 500	10.0000	132 286*
Skirka, Kenneth John	4		O	2014-12-31	D	46 - Contrepartie de services	2 500	10.0000	37 996*
Surkan, Gail Donelda	4		O	2014-12-31	D	46 - Contrepartie de services	2 500	10.0000	19 758*
			O	2015-01-05	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(2 372)		17 386*
RRSP-Gail Surkan	PI		O	2015-01-05	I	90 - Changements relatifs à la propriété	2 372		13 278*
Whitham, Barth Edward	4		O	2014-12-31	D	46 - Contrepartie de services	2 500	10.0000	34 686*
<i>Droits Deferred Share Units (Common Shares)</i>									
Kangas, Leonard	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 425	10.3100	23 080*
			O	2015-01-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	244	10.1908	23 324*
Moomjian, Jr., Cary A.	4		O	2014-11-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 515	10.3100	1 515*
Schroeder, John G.	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 425	10.3100	23 080*
			O	2015-01-05	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	244	10.1908	23 324*
Surkan, Gail Donelda	4		O	2015-01-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	51	10.1908	4 414*
<i>Options</i>									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Connors, Thomas Joseph	7		O	2014-12-31	D	52 - Expiration d'options	(20 000)		195 000*
Dagenais, Glenn Orval James	5		O	2014-12-31	D	52 - Expiration d'options	(200 000)		550 000*
Edwards, Norman Murray	4, 5, 3		O	2014-12-31	D	52 - Expiration d'options	(400 000)	15.1000	900 000
Geddes, Robert Harold	5		O	2014-12-31	D	52 - Expiration d'options	(400 000)		900 000*
Kautz, Edward	5		O	2014-12-31	D	52 - Expiration d'options	(80 000)		550 000*
Nuss, Michael Rudy	7		O	2014-12-31	D	52 - Expiration d'options	(20 000)		210 000*
EQ Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Rotstein, Geoffrey	4, 5		O	2014-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.0550	322 087
Equitable Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fryer, Scott Allan	5		O	2014-12-16	D	59 - Exercice au comptant	(364)	64.1500	2 143
Moor, Andrew	5		O	2014-12-18	D	51 - Exercice d'options	5 000	20.6000	79 310*
Strube, Nicholas Robert Christopher	7								
Dora Garcia-Strube	PI		O	2014-12-15	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(478)		15 347
			O	2014-12-15	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(478)		14 869
Dora Garcia-Strube (TFSA)	PI		O	2004-03-11	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-15	I	90 - Changements relatifs à la propriété	478		478*
Nick Strube (TFSA)	PI		O	2004-03-11	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-15	I	90 - Changements relatifs à la propriété	478		478*
<i>Droits Restricted Share Units</i>									
Fryer, Scott Allan	5		O	2014-12-16	D	59 - Exercice au comptant	(364)	64.1500	402
Strube, Nicholas Robert Christopher	7		O	2014-12-16	D	59 - Exercice au comptant	(613)	64.1500	777*
Yu, David	5		O	2014-12-16	D	59 - Exercice au comptant	(613)	64.1500	433*
<i>Options Options granted</i>									
Fryer, Scott Allan	5		O	2014-12-24	D	51 - Exercice d'options	(600)	20.6000	4 146
			O	2014-12-24	D	51 - Exercice d'options	(600)	20.6000	
		R	M	2014-12-22	D	51 - Exercice d'options	(600)	20.6000	4 503
			O	2014-12-24	D	51 - Exercice d'options	600	20.6000	4 746
			O	2014-12-24	D	51 - Exercice d'options	600	20.6000	
		R	M	2014-12-22	D	51 - Exercice d'options	600	20.6000	5 103
			O	2014-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	64.1500	4 146
			O	2014-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	64.1500	
		R	M	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	64.1500	4 503
			O	2014-12-23	D	51 - Exercice d'options	357	29.3200	5 460
			O	2014-12-23	D	51 - Exercice d'options	(357)	29.3200	5 103
			O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(357)	63.9500	4 746
Moor, Andrew	5		O	2014-12-18	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	20.6000	249 165*
Equitorial Exploration Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Power, Patrick Edward	4, 5								
0800025 B.C. Ltd.	PI		O	2014-12-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 000)	0.1750	1 140 500
Erdene Resource Development Corporation									
<i>Bons de souscription Expires December 21, 2014</i>									
MacDonald, Kenneth	4		O	2014-12-21	D	55 - Expiration de bons de souscription	(50 000)	0.2500	0
Webster, Philip L.	4		O	2014-12-21	D	55 - Expiration de bons de souscription	(100 000)	0.2500	0
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
BURTON, WILLIAM B.	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 877	0.1000	145 216
Byrne, John Philip	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 877	0.1000	145 216
Webster, Philip L.	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 877	0.1000	145 216
Ergoresearch Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Tellier, François	4		O	2014-12-17	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(200 000)	0.6000	0
Essential Energy Services Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Amundson, Garnet K.	4, 5		O	2014-12-18	D	51 - Exercice d'options	62 600	1.1500	527 361

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(62 600)		464 761
NEWMAN, JEFFREY BURT	5		O	2014-12-17	D	51 - Exercice d'options	55 000	1.1500	61 403
			O	2014-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(55 000)		6 403
PERASALO, KAREN DENISE	5		O	2014-12-18	D	51 - Exercice d'options	50 000	1.1500	54 962
			O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)		4 962
Options									
Amundson, Garnet K.	4, 5		O	2014-12-18	D	51 - Exercice d'options	(62 600)	1.1500	915 000
NEWMAN, JEFFREY BURT	5		O	2014-12-17	D	51 - Exercice d'options	(55 000)	1.1500	505 000
PERASALO, KAREN DENISE	5		O	2014-12-18	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	1.1500	270 000
Everton Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Audet, André	4		O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(403 770)	0.0200	8 700
Evertz Technologies Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Patel, Rakesh Thakor	7								
2240144 Ontario Inc.	PI		O	2014-12-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	17.3000	956 600
			O	2014-12-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	17.4000	953 600
Exco Technologies Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Nguyen, Huong	5								
Investment Account	PI		O	2010-11-25	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-01-05	I	51 - Exercice d'options	600	1.9200	600
			O	2015-01-05	I	51 - Exercice d'options	1 500	3.3000	2 100
Spouse	PI		O	2010-11-25	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-01-06	C	51 - Exercice d'options	1 000	3.3000	1 000
Riganelli, Paul	5		O	2014-12-18	D	51 - Exercice d'options	5 000	7.0900	118 016
Options									
Nguyen, Huong	5		O	2015-01-05	D	51 - Exercice d'options	(600)		39 000
			O	2015-01-05	D	51 - Exercice d'options	(1 500)		37 500
			O	2015-01-06	D	51 - Exercice d'options	(1 000)		36 500
Riganelli, Paul	5		O	2014-12-18	D	51 - Exercice d'options	(5 000)		109 057
EXPLOR RESOURCES INC.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dupont, Chris	4, 5		O	2015-01-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.0550	2 654 197
EXPLORATION AMSECO LTÉE									
<i>Options</i>									
Bourgault, Roger	4		O	2014-11-30	D	52 - Expiration d'options	(350 000)	0.1000	1 200 000*
Exploration Dios Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Desbiens, Harold	4, 5		O	2014-12-31	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	142 860	0.0700	413 605
Girard, Marie-José	4, 5		O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.0500	1 973 064
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.0600	1 974 064
			O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.0600	1 976 064
			O	2014-12-31	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	300 000	0.0700	2 276 064
			O	2014-12-31	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(155 000)		2 121 064
			O	2015-01-05	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	415 000	0.0700	2 536 064
Exploration Khalkos Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Doucet, Dominique	4, 6, 5		O	2014-12-23	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	7 333	0.1200	229 464
			O	2014-12-23	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	18 333	0.1500	247 797
Gagnon, Robert	4, 5		O	2014-12-17	D	40 - Vente à découvert	(500 000)	0.1050	

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			M	2014-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(500 000)	0.1050	1 158 666
			O	2014-12-23	D	11 - Acquisition ou aliénéation effectuée privément	458 333	0.1200	1 616 999
			O	2014-12-23	D	11 - Acquisition ou aliénéation effectuée privément	458 333	0.1200	
			M	2014-12-23	D	16 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'une dispense de prospectus	458 333	0.1200	1 616 999
Lacasse, Jean-Paul	4		O	2014-12-23	D	16 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'une dispense de prospectus	30 000	0.1500	618 091
Proulx, André	4, 6		O	2014-12-23	D	16 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'une dispense de prospectus	66 500	0.1500	614 500
<i>Bons de souscription</i>									
Doucet, Dominique	4, 6, 5		O	2014-12-23	D	16 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'une dispense de prospectus	3 666		103 666
Gagnon, Robert	4, 5		O	2014-12-23	D	53 - Attribution de bons de souscription	229 167	0.1500	
			O	2014-12-23	D	53 - Attribution de bons de souscription	229 167	0.1500	1 137 500
			M	2014-12-23	D	16 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'une dispense de prospectus	229 167	0.1500	1 137 500
Exploration Orex inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Felderhof, David Hugh	5		O	2014-12-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100 000
<i>Options</i>									
Billings, Mark Anthony	4, 5		O	2014-12-18	D	52 - Expiration d'options	(750 000)	0.1500	0
Levesque, Jacques	4, 5, 3		O	2014-12-18	D	52 - Expiration d'options	(750 000)	0.1500	0
Poulin, Claude	4		O	2014-12-18	D	52 - Expiration d'options	(300 000)	0.1500	0
Exploration Puma Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gagné, Dominique	4		O	2014-12-19	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(29 000)	0.1700	0
REER	PI		O	2014-12-19	I	90 - Changements relatifs à la propriété	29 000	0.1700	87 978
Robillard, Marcel	4, 5		O	2014-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	5 000	0.1700	1 985 500
			O	2014-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	5 000	0.1700	1 990 500
Exploration Typhon Inc.									
<i>Actions ordinaires catégorie "A"</i>									
McDonald, David	4, 5		O	2014-12-17	D	16 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'une dispense de prospectus	285 714	0.0700	941 714
patry, leo	4		O	2014-12-17	D	16 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'une dispense de prospectus	71 429	0.0700	121 429
Secours, David	4		O	2014-10-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-17	D	16 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'une dispense de prospectus	71 429	0.0700	71 429
<i>Bons de souscription</i>									
McDonald, David	4, 5		O	2014-12-17	D	16 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'une dispense de prospectus	142 857		442 857
patry, leo	4		O	2014-12-17	D	16 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'une dispense de prospectus	35 714		85 714
Secours, David	4		O	2014-10-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-17	D	16 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'une dispense de prospectus	35 714		35 714
Extendicare Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Goldsmith, Seth B.	4								
The Sandra Brooks Goldsmith Income Trust	PI		O	2012-07-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-30	C	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	10 000	5.6100USD	10 000
MacQuarrie, James Thomas	4								
Acadian Securities Inc. RRSP	PI		O	2014-12-22	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(9 900)		0
RRSP	PI		O	2012-07-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-22	I	90 - Changements relatifs à la propriété	9 900		9 900
Faircourt Gold Income Corp.									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires</i>									
Panagopoulos, Christopher	8		O	2015-01-05	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(4 000)	3.4187	4 000
Faircourt Split Trust									
<i>6.00 Preferred Securities</i>									
Taerk, Charles G.	6								
RIF - C. Gold	PI		O	2006-03-16	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-30	I	15 - Acquisition ou aliénéation au moyen d'un prospectus	\$ 7 500.00	10.0000	\$ 7 500.00
RIF - M. Gold	PI		O	2006-03-16	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-30	I	15 - Acquisition ou aliénéation au moyen d'un prospectus	\$ 5 500.00	10.0000	\$ 5 500.00
RRSP - Barbara Taerk	PI		O	2006-03-16	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-30	I	15 - Acquisition ou aliénéation au moyen d'un prospectus	\$ 3 000.00	10.0000	\$ 3 000.00
RRSP - Charles Taerk	PI		O	2006-03-16	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-30	I	15 - Acquisition ou aliénéation au moyen d'un prospectus	\$ 1 500.00	10.0000	\$ 1 500.00
<i>Actions privilégiées "B" Preferred Shares</i>									
Taerk, Charles G.	6								
Barbara Taerk	PI		O	2014-12-31	I	38 - Rachat ou annulation	(953)		0
RRSP - Charles Gold	PI		O	2014-12-31	I	38 - Rachat ou annulation	(3 262)		0
Small World Diversified Inc.	PI		O	2014-12-31	I	38 - Rachat ou annulation	(653)		0
Waterson, Douglas John	4								
RESP	PI		O	2014-12-31	I	38 - Rachat ou annulation	(442)		0
RRSP	PI		O	2014-12-31	I	38 - Rachat ou annulation	(3 113)		0
RRSP - Sandra Waterson	PI		O	2014-12-31	I	38 - Rachat ou annulation	(1 714)		0
Sandra Waterson	PI		O	2014-12-31	I	38 - Rachat ou annulation	(2 289)		0
<i>Parts de fiducie</i>									
Faircourt Asset Management Inc.	8		O	2014-12-16	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	300	5.7500	6 700
			O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	600	6.0000	7 300
Fairfax Financial Holdings Limited									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Barnard, Andrew	2		O	2014-12-18	D	47 - Acquisition ou aliénéation par don	(100)		47 374
Lovell, Peter H.	7		O	2015-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(100)	520.6960USD	2 959
FAM Real Estate Investment Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
MacKellar, Ian Cameron	4		O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	8 800	7.2500	40 000
			O	2014-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	1 200	7.0000	31 200
Slate GTA Suburban Office Inc.	3		O	2014-12-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-17	D	11 - Acquisition ou aliénéation effectuée privément	2 096 686	9.0000	2 096 686
Subcore Equities Inc.	3		O	2014-12-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-17	D	11 - Acquisition ou aliénéation effectuée privément	2 794 363	7.2300	2 794 363
Welch, Blair	7, 5		O	2014-11-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	2 100	7.7000	2 100
			O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	4 320	7.7500	6 420
Welch, Brady Scott	4, 7, 5		O	2014-11-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	950	7.6030	950
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	300	7.6000	1 250
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	2 000	7.6180	3 250
		R	O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	3 210	7.7000	6 460
Barbara Welch	PI		O	2014-11-04	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-30	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	2 200	7.6600	2 200
			O	2014-12-30	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	1 000	7.6400	3 200
		R	O	2014-12-31	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	3 210	7.7000	6 410
Fancamp Exploration Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Smith, Peter Henderson	5		O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	100 000	0.0450	4 174 097
<i>Options</i>									
Billings, Mark Anthony	4		O	2014-12-22	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.1000	600 000
Flanagan, Michael	5		O	2014-12-22	D	50 - Attribution d'options	350 000		1 125 000

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Fiducie dactifs durables non traditionnels Dream									
<i>Parts</i>									
Dream Asset Management Corporation	5								
Dream Unlimited Corp.	PI		O	2014-12-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	41 100	6.2294	
			M	2014-12-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	41 100	6.2294	371 400
			O	2014-12-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	6.2059	461 400
			O	2014-12-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	54 500	6.2212	515 900
Financière Sun Life inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Glynn, Martin John Gardner	4		O	2014-12-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	237	42.2800	8 819
Harris, M. Marianne	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	41	42.2663	4 972
Sun Life Financial	1		O	2014-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	39 400	42.6469	275 288
			O	2014-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	62 400	42.8840	337 688
			O	2014-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	7 800	42.9250	109 600
			O	2014-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(109 600)		0
<i>Deferred Share Units</i>									
Accum, Claude	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	157	42.1100	18 608
Anderson, William D.	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	440	42.1100	10 202
Blair, Carolyn Diane	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	118	42.1100	14 000
Booth, Richard	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	927	42.1100	14 211
Clappison, John	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 105	42.1100	39 296
Connor, Dean	4, 5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 005	42.1100	118 656
De Paoli, Mary	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	82	42.1100	9 609
Dougherty, Kevin	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	131	42.1100	15 432
Freyne, Colm Joseph	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	354	42.1100	41 725
Glynn, Martin John Gardner	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	428	42.1100	8 882
Harris, M. Marianne	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 276	42.1100	5 378
Hoeg, Krystyna	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	686	42.1100	39 306
Kennedy, Melissa Jane	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	52	42.1100	6 150
Lewis, Sara	4		O	2014-12-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	443	42.1100	443
Madge, Larry	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	124	42.1100	14 565
Peacher, Stephen	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	204	42.1100	24 106
Raymond, Réal	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	857	42.1100	5 672
Segal, Hugh David	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	466	42.1100	13 273
Sims, Robert	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	6	42.1100	680

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Stymiest, Barbara Gayle	4		O	2014-12-31	D	d'actionnariat 30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 005	42.1100	13 383
Sutcliffe, James	4		O	2014-12-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 917	42.1100	62 846
Parts Sun Shares									
Accum, Claude	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	709	42.1100	83 554
Blair, Carolyn Diane	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	247	42.1100	29 191
Connor, Dean	4, 5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 055	42.1100	360 410
De Paoli, Mary	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	358	42.1100	42 206
Dougherty, Kevin	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 034	42.1100	122 015
Fishbein, Daniel	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	306	42.1100	36 104
Freyne, Colm Joseph	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	772	42.1100	91 038
Kennedy, Melissa Jane	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	229	42.1100	27 059
Madge, Larry	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	391	42.1100	46 172
Peacher, Stephen	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 084	42.1100	127 851
Saunders, Mark	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	490	42.1100	57 788
Sims, Robert	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	347	42.1100	41 015
Strain, Kevin	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	518	42.1100	61 113
Van den Hoogen, Marlene	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	129	42.1100	15 279
Finning International Inc.									
Parts Deferred Share Units									
Awad, Marcelo	4		O	2014-12-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	824	24.5615	3 282
			O	2014-12-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	686	29.1700	3 968
Bacarreza, Ricardo	4		O	2014-12-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	686	29.1700	52 083
			O	2014-12-22	D	99 - Correction d'information	(1)		52 082
Carter, James Edward Clark	4		O	2014-12-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	686	29.1700	39 981
			O	2014-12-22	D	99 - Correction d'information	(1)		39 980
Cote, Jacynthe	4		O	2014-12-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	733	24.5615	949
			O	2014-12-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	637	31.6700	1 586
Hartery, Nicholas	4		O	2014-12-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	611	24.5615	3 341
			O	2014-12-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	686	29.1700	4 027
Neveu, Kevin A.	4		O	2014-12-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	686	29.1700	3 035
O'Neill, Kathleen M.	4		O	2014-12-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	468	24.5615	36 043
			O	2014-12-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	686	29.1700	36 729
Patterson, Christopher William	4		O	2014-12-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	686	29.1700	13 943
			O	2014-12-22	D	99 - Correction d'information	(1)		13 942
Reid, John McDonald	4		O	2014-12-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	857	29.1700	32 753
Simon, Andrew Henry	4		O	2014-12-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	686	29.1700	54 247
Whitehead, Douglas William Geoffrey	4, 5		O	2014-12-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 243	29.1700	57 842
Wilson, Michael M.	4		O	2014-12-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	865	24.5615	12 447
			O	2014-12-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	686	29.1700	13 133

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Performance Share Units									
Porteur inscrit									
<i>Performance Share Units</i>									
Amar, Juan Pablo	5		O	2014-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(3 070)	36.1300	6 910
Breukels, Cornelis Mauritius H.J.	5		O	2014-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(2 540)	36.1300	5 220
Dickinson, Neil Robert	5		O	2014-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(10 950)	36.1300	21 420
Fraser, Andrew Stewart	5		O	2014-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(11 000)	36.1300	21 470
Guridi, Sebastian Tomas	5		O	2014-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(2 630)	36.1300	9 560
Hale, Mona	5		O	2014-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(3 030)	36.1300	6 480
Harrod, Darcy Joel	5		O	2014-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(4 990)	36.1300	8 450
Marchese, Marchello	5		O	2014-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(6 860)	36.1300	24 320
Marks, Anna Pia	5		O	2014-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(4 230)	36.1300	10 520
Primrose, David Francis Neil	5		O	2014-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(7 840)	36.1300	18 260
Sexsmith, Jean Gail	5		O	2014-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(1 710)	36.1300	4 320
Thomas, Christopher	5		O	2014-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(2 720)	36.1300	6 600
Villegas, Juan Carlos	5		O	2014-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(17 890)	36.1300	53 420
First Capital Realty Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kozak, Brian	5		O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 903)	18.6000	70 800
<i>Débitures convertibles 5.4 unsecured due Jan. 31./19 - FCR.DB.E</i>									
First Capital Realty Inc.	1		O	2014-12-02	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 9 000.00	1.0150	\$ 9 000.00
			O	2014-12-02	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 9 000.00)	1.0150	\$ 0.00
			O	2014-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 26 000.00	1.0150	\$ 26 000.00
			O	2014-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 26 000.00)	1.0150	\$ 0.00
			O	2014-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 4 000.00	1.0150	\$ 4 000.00
			O	2014-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 4 000.00)	1.0150	\$ 0.00
			O	2014-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 25 000.00	1.0150	\$ 25 000.00
			O	2014-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 25 000.00)	1.0150	\$ 0.00
First Majestic Silver Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
First Majestic Silver Corp.	1		O	2014-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)		0
<i>Options</i>									
Anthony, Todd Olson	5		O	2015-01-05	D	50 - Attribution d'options	25 000	6.1400	117 500
Arias, Jill Anne	5		O	2015-01-05	D	50 - Attribution d'options	25 000	6.1400	92 500
Cordoba Ramos, Rodrigo	5		O	2015-01-05	D	50 - Attribution d'options	35 000	6.1400	235 000
Davila, Ramon	4		O	2015-01-05	D	50 - Attribution d'options	49 611	6.1400	604 611
Diaz Medina, Jesus Arturo	5		O	2015-01-05	D	50 - Attribution d'options	35 000	6.1400	203 750
GARCIA, SALVADOR	5		O	2015-01-05	D	50 - Attribution d'options	150 000	6.1400	500 000
Lillico, Connie	5		O	2015-01-05	D	50 - Attribution d'options	100 000	6.1400	470 000
McCallum, Robert A.	4		O	2015-01-05	D	50 - Attribution d'options	49 611	6.1400	154 538
Mendoza Reyes, Ramon	5		O	2015-01-05	D	50 - Attribution d'options	35 000	6.1400	185 000
Palacios, Martin Ernesto	5		O	2015-01-05	D	50 - Attribution d'options	125 000	6.1400	495 000
PENROSE, DOUGLAS JOHN	4		O	2015-01-05	D	50 - Attribution d'options	49 611	6.1400	154 538
Pezzotti, Tony	4		O	2015-01-05	D	50 - Attribution d'options	49 611	6.1400	154 538
Polman, Raymond L.	5		O	2015-01-05	D	50 - Attribution d'options	125 000	6.1400	495 000
SHAW, DAVID ANDREW	4		O	2015-01-05	D	50 - Attribution d'options	49 611	6.1400	154 538
First National Mortgage Investment Fund									
<i>Parts</i>									
Tawse, Moray	4								
801420 Ontario Limited	PI		O	2012-12-19	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 700	8.2000	2 700
Webcom Pension Plan	PI		O	2014-12-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	8.2000	15 800
First Quantum Minerals Ltd									
<i>Actions ordinaires</i>									
Rowley, Martin	4, 5	R	O	2014-11-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	106 462	16.7900	126 467
<i>Parts Deferred Share</i>									
Adams, Andrew Bell	4	R	O	2014-12-31	D	46 - Contrepartie de services	1 034	16.7700	1 765
Hanley, Michael	4	R	O	2014-12-31	D	46 - Contrepartie de services	1 034	16.7700	1 765

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Harding, Robert J	4	R	O	2014-12-31	D	46 - Contrepartie de services	1 034	16.7700	1 765
Martineau, Michael Peter	4	R	O	2014-12-31	D	46 - Contrepartie de services	1 034	16.7700	1 765
<i>Performance Share Units</i>									
Rowley, Martin	4, 5	R	O	2014-11-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	(70 975)	16.7900	207 820
FIRSTSERVICE CORPORATION									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Kocur, Roman	5		O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	58.0000	8 850
			O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	150	58.2000	9 000
Fonds de placement immobilier Cominar									
<i>Options</i>									
Bechard, Todd Patrick	5		O	2014-12-16	D	50 - Attribution d'options	18 000	18.0700	79 350
Charron, Guy	5		O	2014-12-16	D	50 - Attribution d'options	36 000	18.0700	97 500
Cossette, Sylvain	5		O	2014-12-16	D	50 - Attribution d'options	114 000	18.0700	609 750
Dallaire, Alain	4, 5		O	2014-12-16	D	50 - Attribution d'options	36 000	18.0700	182 000
Dallaire, Michel	4, 5		O	2014-12-16	D	50 - Attribution d'options	274 500	18.0700	1 048 800
Hamel, Gilles	5		O	2014-12-16	D	50 - Attribution d'options	75 000	18.0700	298 500
Laramée, Jean	5		O	2014-11-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-16	D	50 - Attribution d'options	36 000	18.0700	36 000
Paquet, Michel	5		O	2014-12-16	D	50 - Attribution d'options	36 000	18.0700	204 000
Pepin, Carl	5		O	2014-12-16	D	50 - Attribution d'options	13 500	18.0700	70 800
<i>Parts de fiducie</i>									
Laramée, Jean	5	R	O	2014-11-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 002
Fonds de Placement Immobilier H&R									
<i>Parts</i>									
Froom, Larry	5		O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	760	21.5900	17 632
			O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	240	21.5600	17 872
Hofstedter, Thomas J.	4, 5		O	2014-12-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	21.5482	956 150
Tomfrim Inc.	PI	R	O	2014-12-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	21.7650	957 350
			O	2014-12-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	21.7400	958 150
			O	2014-12-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 400	21.9640	
			M	2014-12-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 400	21.9921	961 550
			O	2014-12-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	21.8791	
			M	2014-12-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	21.8571	968 550
Fonds de Placement Immobilier InnVest									
<i>Droits Deferred Units</i>									
Boomer, Edward	4		O	2015-01-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	122		9 885
			O	2015-01-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 853		13 738
Irwin, Heather-Ann	4		O	2015-01-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	149		12 082
			O	2015-01-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 709		16 791
Lewis, Daniel Seth	4, 6		O	2015-01-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	187		15 120
			O	2015-01-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 709		19 829
Love, Jon E.	4		O	2015-01-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	141		11 404
			O	2015-01-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 853		15 257
Mangalji, Fereed Sadrudin	4		O	2015-01-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	122		9 885
			O	2015-01-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 853		13 738
Mangalji, Majid	5		O	2015-01-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	149		12 082
			O	2015-01-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 709		16 791
McFarlane, Robert Gordon	4		O	2015-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	175		14 151

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 924	5.8400	19 075
Wolf, Robert Thomas	4		O	2015-01-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	141		11 404
			O	2015-01-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 114		15 518
<i>Droits Restricted Units (Trust Units)</i>									
Nappert, Chantal	5		O	2015-01-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	392		8 036
Pollock, Brad	7		O	2015-01-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	700		12 760
<i>Parts de fiducie</i>									
KingSett Real Estate Growth LP No. 5	3		O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	148 300	5.6500	16 875 867
		R	O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	60 000	5.6304	16 727 567
		R	O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	130 900	5.8400	17 006 767
Kosziwka, George	5		O	2015-01-06	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 888	5.9800	18 086
Love, Jon E.	4								
KingSett Capital	PI		O	2014-12-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	148 300	5.6500	16 875 867
		R	O	2014-12-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	60 000	5.6304	16 727 567
		R	O	2014-12-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	130 900	5.8400	17 006 767
<i>Restricted Units</i>									
Kosziwka, George	5		O	2015-01-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 995		30 366
			O	2015-01-06	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 888)	5.9800	24 478
Fonds de placement immobilier Nobel									
<i>Parts</i>									
Lemire, Louis	5		O	2013-06-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.7000	500
			O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	0.8000	4 000
RFA Nobel Limited Partnership	3		O	2014-12-03	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	3 125 000	0.8000	
			M	2014-12-03	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	3 125 000	0.8000	19 791 667
			O	2014-12-16	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	9 375 000	0.8000	
			M	2014-12-16	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	9 375 000	0.8000	29 166 667
Rodney, Benjamin Ryan	4		O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.7800	31 000
Teasdale, Jean	4, 5		O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.6500	11 000
			O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.6700	16 000
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES DE QUALITÉ SUPÉRIEURE RIDGEWOOD									
<i>Parts</i>									
Meyer, Paul W.	5		O	2014-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(735)	13.6300	6 980
Fortis Inc.									
<i>Deferred Share Unit</i>									
Ball, Tracey Colleen	4		O	2014-05-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 123	32.2761	1 123
			O	2014-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10	33.4013	1 133
			O	2014-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 059	34.2448	2 192
			O	2014-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	18	39.3145	2 210
Case, Peter E	4		O	2014-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	781	30.4209	14 827
			O	2014-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	154	30.6668	14 981
			O	2014-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	756	31.4147	15 737
			O	2014-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	156	32.4517	15 893
			O	2014-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	735	32.2761	16 628

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2014-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	160	33.4013	16 788
			O	2014-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	693	34.2448	17 481
			O	2014-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	143	39.3145	17 624
Crothers, Frank	4		O	2014-01-01	D	50 - Attribution d'options	781	30.4209	16 097
			O	2014-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	168	30.6668	16 265
			O	2014-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	756	31.4147	17 021
			O	2014-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	168	32.4517	17 189
			O	2014-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	736	32.2761	17 925
			O	2014-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	171	33.4013	18 096
			O	2014-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	694	34.2448	18 790
			O	2014-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	153	39.3145	18 943
Goodreau, Ida Jacqueline	4		O	2014-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	781	30.4209	17 715
			O	2014-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	185	30.6668	17 900
			O	2014-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	756	31.4147	18 656
			O	2014-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	184	32.4517	18 840
			O	2014-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	736	32.2761	19 576
			O	2014-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	187	33.4013	19 763
			O	2014-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	694	34.2448	20 457
			O	2014-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	166	39.3145	20 623
Haughey, Douglas J.	4		O	2014-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	781	30.4209	9 898
			O	2014-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	103	30.6668	10 001
			O	2014-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	756	31.4147	10 757
			O	2014-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	106	32.4517	10 863
			O	2014-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	736	32.2761	11 599
			O	2014-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	111	33.4013	11 710
			O	2014-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	693	34.2448	12 403
			O	2014-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	101	39.3145	12 504
McWatters, Ralph Henry Harry	4		O	2014-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	781	30.4209	21 665
			O	2014-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	226	30.6668	21 891
			O	2014-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	756	31.4147	22 647
			O	2014-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	223	32.4517	22 870
			O	2014-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	736	32.2761	23 606
			O	2014-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	226	33.4013	23 832
			O	2014-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	694	34.2448	24 526
			O	2014-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	200	39.3145	24 726
Munkley, Ronald David	4		O	2014-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	781	30.4209	9 898
			O	2014-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	103	30.6668	10 001

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2014-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	756	31.4147	10 757
			O	2014-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	106	32.4517	10 863
			O	2014-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	736	32.2761	11 599
			O	2014-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	111	33.4013	11 710
			O	2014-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	693	34.2448	12 403
			O	2014-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	101	39.3145	12 504
Norris, David	4		O	2014-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	986	30.4209	35 618
			O	2014-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	372	30.6668	35 990
			O	2014-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	955	31.4147	36 945
			O	2014-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	364	32.4517	37 309
			O	2014-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	929	32.2761	38 238
			O	2014-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	367	33.4013	38 605
			O	2014-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	876	34.2448	39 481
			O	2014-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	321	39.3145	39 802
Pavey, Michael Arnold	4		O	2014-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	780	30.4209	24 032
			O	2014-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	251	30.6668	24 283
			O	2014-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	756	31.4147	25 039
			O	2014-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	247	32.4517	25 286
			O	2014-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	736	32.2761	26 022
			O	2014-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	249	33.4013	26 271
			O	2014-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	694	34.2448	26 965
			O	2014-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	219	39.3145	27 184
<i>Performance Share Unit</i>									
Bennett, David	5		O	2014-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	13	39.3145	1 681
Hynes, Madonna G.	5		O	2014-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	13	30.6668	1 219
			O	2014-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	12	32.4517	1 231
			O	2014-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	12	33.4013	1 243
			O	2014-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	10	39.3145	1 253
London, Paige	5		O	2014-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	12	30.6668	1 138
			O	2014-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	11	32.4517	1 149
			O	2014-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	11	33.4013	1 160
			O	2014-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	10	39.3145	1 170
Ludlow, Earl	5		O	2014-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2014-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 648
			O	2014-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	88	33.4013	9 312

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre Initié Porteur inscrit									
			O	2014-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	75	39.3145	9 387
Marshall, H. Stanley	5		O	2014-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 801	30.6668	271 161
			O	2014-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 177	32.4517	223 000
			O	2014-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 136	33.4013	225 136
			O	2014-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 833	39.3145	226 969
O'Dea, Regan	5		O	2014-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6	30.6668	564
			O	2014-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6	32.4517	570
			O	2014-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5	33.4013	575
			O	2014-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5	39.3145	580
Perry, Barry	5		O	2014-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 176	30.4209	
			M	2014-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 176	30.4209	26 110
			O	2014-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	494	30.6668	26 604
			O	2014-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	472	32.4517	27 076
			O	2014-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	462	33.4013	48 770
			O	2014-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	397	39.3145	49 167
Roberts, Jamie	7		O	2014-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	17	30.6668	1 636
			O	2014-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	16	32.4517	1 652
			O	2014-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	16	33.4013	1 668
			O	2014-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	13	39.3145	1 681
Smith, Karl W.	5		O	2014-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	187	30.6668	15 591
			O	2014-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	179	32.4517	15 770
			O	2014-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	176	33.4013	18 505
			O	2014-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	151	39.3145	18 656
Spinney, James	5		O	2014-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	17	30.6668	1 636
			O	2014-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	16	32.4517	1 652
			O	2014-09-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	16	33.4013	1 668
			O	2014-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	13	39.3145	1 681
Fortress Paper Ltd.									
<i>Actions ordinaires Class A voting without par value</i>									
Buckle, Danial	5		O	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 019	1.8300	31 595
Annika Buckle	PI		O	2015-01-02	I	57 - Exercice de droits de souscription	6 019	1.8300	10 519

Emetteur	Relation	Retard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Loewen, Kurt	5		O	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	12 038	1.8300	43 871
<i>Droits Restricted Share Units</i>									
Buckle, Danial	5		O	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 038)	1.8300	23 649
			O	2015-01-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	54 644	1.8300	78 293
Loewen, Kurt	5		O	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 038)	1.8300	28 417
			O	2015-01-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	54 644	1.8300	83 061
Wasilenkoff, Chadwick James	4, 5, 3		O	2015-01-05	D	38 - Rachat ou annulation	(90 000)		9 372
Fortune Bay Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dawe, Wade K.	5								
Kelligrew Inc.	PI		O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	95 000	0.3100	1 288 500
<i>Options</i>									
Dawe, Wade K.	5		O	2015-01-02	D	52 - Expiration d'options	(100 000)		600 000
Mackinnon, Brent	5		O	2014-11-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-01-02	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.3000	500 000
Oliver, Sarah Lynn	5		O	2014-11-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-01-02	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.3000	200 000
Fortune Minerals Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Naik, Mahendra	4		O	2014-12-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(125 500)	0.1400	97 500
FPI Granite Inc.									
<i>Actions ordinaires (traded as a component of stapled units)</i>									
Heslip, Thomas Hugh	4, 5		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 673	41.8467	6 931
			O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 336)	41.8467	5 595
<i>Deferred Share Units</i>									
Brody, Michael Lawrence	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	371	42.0600	3 375
Dey, Peter James	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	594	42.0600	7 491
Gilbertson, Barry Gordon	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	758	42.0600	7 004
Miller, Gerald	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	371	42.0600	3 375
Oran, Scott	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	371	42.0600	3 375
Voorheis, George Wesley Thomas	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 872	42.0600	17 639
<i>Restricted Share Units</i>									
Heslip, Thomas Hugh	4, 5		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 673)	41.8467	44 136
Freehold Royalties Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Canadian National Railway Company, Administrator of the CN T	3								
Rife Resources Ltd.	PI		O	2014-12-31	I	46 - Contrepartie de services	54 122	17.3800	4 868 036
<i>Deferred Share Units</i>									
blades, douglas nolan	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	915		43 404
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 707		48 111
CAMPBELL, HARRY SINCLAIR	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	665		31 514
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 138		34 652
HARRISON, PETER T	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	367		17 385
Korpach, Arthur Neil	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	163		7 703
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 138		10 841
MacKenzie, Susan Mary	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	36		1 711
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 138		4 849
SANDMEYER, DAVID JAMES	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	329		15 624
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 138		18 762
Tourigny, Rodger	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	308		14 629

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2015-01-01	D	d'actionariat			
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 138		17 767
Walsh, Aidan Murphy	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	94		4 484
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 138		7 622
<i>Long Term Incentive Plan Awards</i>									
GUNDERSON, DARREN GLENN	5		O	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(30 600)		72 540
			O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	57 350		129 890
Hadley, Scott	5		O	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(69 804)		97 295
			O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	57 350		154 645
Mogan, Michael Joseph	5		O	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 240)		25 345
			O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 350		45 695
MOORE, DANIEL RUSSEL	5		O	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(40 903)		73 077
			O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	59 200		132 277
Mullane, Tom	4, 5		O	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 395)		139 230
			O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	92 500		231 730
Stone, Michael John	5		O	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(39 100)		81 510
			O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	55 500		137 010
TAYLOR, KAREN C	5		O	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(13 260)		27 400
			O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	18 500		45 900
Gabriel Resources Ltd.									
<i>Droits DSUs</i>									
Cramer, Dag Lars	4		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	80 000		160 000
Gusenbauer, Alfred	4		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	80 000		160 000
Hulley, Keith Robert	4		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	80 000		160 000
Kirk, Harry Wayne	4		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	80 000		160 000
Levental, Igor	4		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	80 000		160 000
Peat, David W.	4		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	80 000		160 000
Segsworth, Walter Thomas	4		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	80 000		247 430
<i>Droits RSUs - Restricted Share Units</i>									
Brown, Richard Paul	5		O	2015-01-01	D	59 - Exercice au comptant	(34 177)		109 177
Henry, Jonathan	4, 5		O	2015-01-01	D	59 - Exercice au comptant	(53 798)		53 797
Vaughan, Maxwell Lucas	5		O	2015-01-01	D	59 - Exercice au comptant	(25 317)		25 316
Gazit-Globe Ltd.									
<i>Bons de souscription</i>									
Norstar Holdings Inc.	3		O	2014-12-29	D	55 - Expiration de bons de souscription	(1 400 000)		0
GENDIS INC.									
<i>Actions ordinaires</i>									
GENDIS INC.	1		O	2014-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	100	3.6600	100
			O	2014-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		0
			O	2014-12-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	3.8000	1 000
			O	2014-12-02	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2014-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	3.7900	1 000
			O	2014-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2014-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	3.7900	1 000
			O	2014-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2014-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	3.6500	1 000
			O	2014-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2014-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	3.6700	1 000
			O	2014-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2014-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	3.6300	1 000
			O	2014-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2014-12-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	3.6300	1 000
			O	2014-12-16	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2014-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	3.6800	1 000
			O	2014-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2014-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	3.6700	1 000
			O	2014-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2014-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	300	3.6700	300
			O	2014-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(300)		0
Genworth MI Canada Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Mayers, Philip Adrian Virgil	5		O	2014-12-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2)	39.1700	
		M		2014-12-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3)	39.1700	12 415
<i>Deferred Share Units</i>									
Horn, Sidney M.	4		O	2014-12-31	D	46 - Contrepartie de services	601	37.1700	18 023
Kelly, Brian Michael	4, 7		O	2014-12-31	D	46 - Contrepartie de services	269	37.1700	12 382
Nicol, Heather	7		O	2014-12-31	D	46 - Contrepartie de services	220	37.1700	584
Walker, John Logan	7		O	2014-12-31	D	46 - Contrepartie de services	440	37.1700	9 351
George Weston Limitee									
<i>Actions ordinaires</i>									
Binning, Paviter Singh	4, 5								
Employee Share Ownership Plan	PI		O	2014-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	864		3 669
Currie, Gordon Andrew McDonald	5								
Employee Share Ownership Plan	PI		O	2014-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	590		5 335
Dufresne, Richard	5								
Employee Share Ownership Plan	PI		O	2014-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	466		1 268
George Weston Limited	1		O	2014-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	24 366	99.8074	24 366
			O	2014-12-09	D	38 - Rachat ou annulation	24 366	99.8952	48 732
			O	2014-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	24 366	99.8428	73 098
			O	2014-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	24 000	99.7236	97 098
			O	2014-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	24 000	99.5210	121 098
			O	2014-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	24 000	99.4826	145 098
			O	2014-12-16	D	38 - Rachat ou annulation	21 532	99.2000	93 532
			O	2014-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	(73 098)		72 000
			O	2014-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(93 532)		0
Wasti, Rashid	5								
Employee Share Ownership Plan	PI		O	2013-11-25	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	362		362
<i>Droits -Deferred Share Units</i>									
Bachand, Stephen Eugene	7								
Deferred Share Units	PI		O	2015-01-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	31		7 451
Baillie, A. Charles	4								
Deferred Share Units	PI		O	2015-01-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	121		29 094
			O	2015-01-02	I	56 - Attribution de droits de souscription	376		29 470
Bryant, Warren	7								
Deferred Share Units	PI		O	2015-01-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	30		
			M	2015-01-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	31		7 363
Dart, Robert John	6								
Deferred Share Units	PI		O	2015-01-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	51		12 239
Entwistle, Darren	4		O	2015-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	27		6 512
			O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	320		6 832

Emetteur	Relation	Retard	État de l'opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Graham, Anthony R.	4								
Deferred Share Units	PI		O	2015-01-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	109		26 286
			O	2015-01-02	I	56 - Attribution de droits de souscription	330		26 616
Lacey, John Stewart	7								
Deferred Share Units	PI		O	2015-01-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	42		10 155
			O	2015-01-02	I	56 - Attribution de droits de souscription	269		10 424
Marcoux, Isabelle	4								
Deferred Share Units	PI		O	2015-01-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	67		16 195
			O	2015-01-02	I	56 - Attribution de droits de souscription	347		16 542
Marwah, Sarabjit	4								
			O	2015-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10		2 457
			O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	332		2 789
Nixon, Gordon Melbourne	4								
			O	2014-11-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	144		144
Prichard, John Robert Stobo	4								
Deferred Share Units	PI		O	2015-01-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	116		27 926
			O	2015-01-02	I	56 - Attribution de droits de souscription	506		28 432
Rahilly, Thomas Francis	4								
Deferred Share Units	PI		O	2015-01-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	89		21 435
			O	2015-01-02	I	56 - Attribution de droits de souscription	456		21 891
Stymiest, Barbara Gayle	4								
Deferred Share Units	PI		O	2015-01-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	29		7 062
			O	2015-01-02	I	56 - Attribution de droits de souscription	327		7 389
Gibson Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Campbell, Darryl Richard	7								
			O	2014-12-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 169		27 733
Cleary, James Joseph	4								
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000		6 000
van Aken, Samuel	5								
			O	2014-12-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 155		85 073
<i>Restricted Share Units</i>									
Campbell, Darryl Richard	7								
			O	2014-12-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	(10 670)		15 210
van Aken, Samuel	5								
			O	2014-12-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 155)		11 010
Global Dividend Growers Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Global Dividend Growers Income Fund	1								
			O	2014-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	200	11.1500	1 808 426
			O	2014-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	3 400	11.1456	1 811 826
			O	2014-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	11.1040	1 814 326
			O	2014-12-23	D	38 - Rachat ou annulation	100	11.3000	1 814 426
			O	2014-12-30	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	11.4510	1 815 426
			O	2014-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	8 800	11.3943	1 824 226
			O	2015-01-02	D	38 - Rachat ou annulation	9 000	11.1516	1 833 226
Global Healthcare Dividend Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Global Healthcare Dividend Fund	1								
			O	2014-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	8 100	10.1868	116 600
			O	2014-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	13 800	10.1476	130 400
			O	2014-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	13 700	10.1883	144 100
			O	2014-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	10.1967	145 900
			O	2014-12-23	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	10.2037	149 400
			O	2014-12-24	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	10.2692	150 700
			O	2014-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	4 300	10.1988	155 000
			O	2014-12-30	D	38 - Rachat ou annulation	3 900	10.2077	158 900

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2014-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	10.2500	161 900
			O	2015-01-02	D	38 - Rachat ou annulation	4 600	10.3274	166 500
Global Infrastructure Dividend Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Brasseur, Jeremy	6		O	2014-07-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 000	9.3500	18 000
MFL Management Limited	PI		O	2014-12-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	9.4100	4 500
			O	2014-12-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	9.4030	3 500
			O	2014-12-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	9.1000	0
Global Infrastructure Dividend Fund	1		O	2014-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	13 700	9.0415	577 700
			O	2014-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	16 000	9.0179	593 700
			O	2014-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	39 700	9.0106	633 400
			O	2014-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	9.1167	635 200
			O	2014-12-23	D	38 - Rachat ou annulation	6 100	9.1943	641 300
			O	2014-12-24	D	38 - Rachat ou annulation	5 800	9.1828	647 100
			O	2014-12-30	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	9.3300	648 600
			O	2015-01-02	D	38 - Rachat ou annulation	700	9.4786	649 300
Lauzon, Robert RRSP	7 PI		O	2014-12-24	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	9.4500	200
Orrico, Dean	6		O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 400	8.9990	11 400
Gluskin Sheff + Associates Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
MacMillan, Thomas C.	4		O	2014-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2014-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			171 957
<i>Deferred Share Units</i>									
Beeston, Paul	5		O	2015-01-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 246		
			M	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 246		14 336
Davis, Virginia Ann	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	156		156
Gobert, Wilfred Arthur	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 016		18 038
Halperin, Stephen	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 016		2 588
Lockhart, Nancy	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 015		2 577
MacMillan, Thomas C.	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	507		826
Solway, Herbert	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	623		22 875
Themens, Pierre-Andre	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 016		18 712
GMP Capital Inc.									
<i>Actions privilégiées</i>									
Riley, Sanford	4								
Deborah Riley	PI		O	2009-11-12	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 000
			O	2014-12-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	16.5800	4 700
			O	2014-12-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	16.7200	5 500
Gold Reserve Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A Common Shares</i>									
Belanger, A. Douglas	4, 5		O	2014-12-22	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(7 000)		1 460 940*
Goldcorp Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ball, Russell David	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 574	26.8300	8 571
BERGERON, BRENT	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	531	27.1100	2 659
Bristol, Wade William	5		O	2014-07-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	244	20.2900USD	244
Burns, George Raymond	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 083	26.7900	54 044
Canepari, Luis Maximo	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	291	26.8800	476

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Castaños Perez, Arturo Pablo	5		O	2014-12-31	D	d'actionnariat 30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	861	24.6500USD	1 659
Chan, Kathy	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	914	26.8100	2 790
Crema, Frank	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	913	26.7800	11 171
Danni, Jerry Wayne	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 219	24.6500USD	4 311
FARROW, PAUL	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 243	26.8100	8 788
Hall, Lindsay Albert	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 076	26.8100	130 318
Hazelton, Rohan	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	908	27.9200	13 246
HILLE, SIMON OSWALD	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	898	26.8500	1 799
Jeannes, Charles A.	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 619	26.7700	339 796
KLEIN, JOANNE MARGARET	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	778	26.8500	4 713
La Foy, Jeff Morlan	5		O	2014-02-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	621	24.1800USD	621
Lawson, Gilbert John Frederick	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	973	26.8200	2 530
Louie, Wendy	8		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	983	26.7900	5 779
Masse, Ann	5		O	2014-08-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	94	21.9300	94
Oraziotti, Richard	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	820	26.8200	7 114
Parsons, David	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	835	26.7700	14 946
Randhawa, Raman	7		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	882	26.7800	6 945
Ronkos, Charles Joseph	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 726	24.6500USD	110 568
Rustad, Colette	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 235	26.7900	5 135
Ruus, Mark Adrian	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 246	26.7700	18 432
Shand, William	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	818	26.8200	2 342
Tudela, Anna Maria	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	775	26.4600	23 206
Wilhoit, Jeffrey	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	975	26.7700	19 415
Woodall, Christopher	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 275	26.8300	2 457
Golden Hope Mines Limited									
Actions ordinaires									
Candido, Francesco	4, 5		O	2014-12-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(995 765)		34 336
			O	2015-01-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.0900	44 336
Heather Wyer	PI		O	2014-12-01	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(528 284)		18 216

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Optimus Asset Management Inc	PI		O	2014-12-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(408 967)		0
Hoover, Larry Edward	4		O	2014-12-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(821 667)		28 333
Millington, Roy	4		O	2012-12-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2012-12-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			75 000
			O	2015-01-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(72 500)	2.1000	2 500
Needham, William Cort Jr	4								
ALCO Consulting LLC	PI		O	2012-10-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.1000	
			M	2012-10-03	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(377 000)		13 000*
Options									
Candido, Francesco	4, 5		O	2014-12-30	D	52 - Expiration d'options	(1 386 364)		33 332
			O	2014-12-30	D	52 - Expiration d'options	(1 386 364)		
			M	2014-12-30	D	52 - Expiration d'options	(1 386 363)		33 333
			O	2014-12-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(628 334)	3.9000	1 758 030
			O	2014-12-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(628 334)	3.9000	
			M	2014-12-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(628 334)		1 758 030
			O	2014-12-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(338 334)	3.6000	1 419 696
			O	2014-12-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(338 334)	3.6000	
			M	2014-12-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(338 334)		1 419 696
Hoover, Larry Edward	4		O	2014-12-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(290 000)		10 000
Millington, Roy	4		O	2012-12-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2012-12-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			300 000
			O	2015-01-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(290 000)		10 000
Goldgroup Mining Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
WONG, SAM K.	5		O	2014-12-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Bons de souscription</i>									
WONG, SAM K.	5		O	2014-12-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Options</i>									
WONG, SAM K.	5		O	2014-12-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Goldrush Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brownlie, Leonard William	4, 5, 3		O	2014-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	150 000	0.0100	5 250 233
			O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.0100	5 260 233
			O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	188 000	0.0100	5 448 233
			O	2014-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.0100	5 498 233
Granite Real Estate Investment Trust									
<i>Parts de fiducie (traded as a component of stapled units)</i>									
Heslip, Thomas Hugh	4, 5		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 673	41.8467	6 931
			O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 336)	41.8467	5 595
Gravitas Financial Inc. (formerly Searchgold Resources Inc.)									
<i>Billets</i>									
Karamadam, Vishy	4, 5, 3		O	2013-06-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			\$ 1.00
		R	O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(\$ 1.00)	998.1000	\$ 0.00
Great Canadian Gaming Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hart, Sarah J.	5		O	2014-12-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	20.6500	
			M	2014-12-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	9.1100	24 185
			O	2014-12-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	7.1400	44 185
			O	2014-12-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	7.6700	69 185
			O	2014-12-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	20.9000	67 485*
			O	2014-12-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	20.9050	66 785
			O	2014-12-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	20.8400	65 885
			O	2014-12-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	20.8000	63 685
			O	2014-12-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	20.7500	62 385
			O	2014-12-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	20.7550	62 185
			O	2014-12-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	20.8000	59 985

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-	Date de	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre			ra-tion	l'opération					
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2014-12-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	20.8050	59 685
			O	2014-12-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	20.8000	59 385
			O	2014-12-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	20.7500	58 885
			O	2014-12-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	20.7600	58 385
			O	2014-12-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	20.7500	57 385
			O	2014-12-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	20.7600	57 285
			O	2014-12-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	20.7500	56 885
			O	2014-12-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	20.7000	51 885
			O	2014-12-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	20.7500	50 285
			O	2014-12-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	20.7600	50 185
			O	2014-12-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	20.7500	49 685
			O	2014-12-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	20.7600	49 585
			O	2014-12-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	20.7500	48 585
			O	2014-12-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	20.7600	48 385
			O	2014-12-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	20.7500	47 485
			O	2014-12-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	20.7600	47 185
			O	2014-12-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	20.7500	46 585
			O	2014-12-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	20.7600	46 485
			O	2014-12-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	20.7500	44 885
			O	2014-12-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	20.7600	44 585
			O	2014-12-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	20.7500	44 185
			O	2014-12-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 400)	20.7000	39 785*
			O	2014-12-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 800)	20.7000	31 985
			O	2014-12-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	20.6400	30 885
			O	2014-12-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	20.5900	30 085
			O	2014-12-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	20.5600	29 685
			O	2014-12-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	20.5700	29 185*
			O	2014-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23 800)	20.5000	5 385
			O	2014-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	20.7000	5 085
			O	2014-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	20.7100	4 985
			O	2014-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	20.7200	4 185*
Keilty, Karen Anne	4		O	2014-12-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Options</i>									
Hart, Sarah J.	5		O	2014-11-19	D	51 - Exercice d'options	(15 440)	7.6200	
			M	2014-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 440	7.6200	
			M'	2014-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 440	7.6200	
			M''	2014-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 440)	7.6200	110 000*
			O	2014-12-15	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	7.1400	90 000*
			O	2014-12-15	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	9.1100	70 000*
			O	2014-12-15	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	7.6700	45 000
<i>Parts Deferred Shares</i>									
Baker, Neil W.	4, 3		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	303	20.6500	25 240
Campbell, Larry William	4		O	2014-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	319		
			M	2014-10-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	339		43 436
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	303		43 739
Davis, Mark	4		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	303	20.6500	2 497
Dimma, William	4		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	454	20.6500	27 106
Gaffney, Thomas Wayne	4		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	303	20.6500	33 734
Keilty, Karen Anne	4		O	2014-12-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	53	20.6500	53
Meredith, Peter	4		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	303	20.6500	43 739
Prupas, David Lewis	4		O	2015-01-01	D	46 - Contrepartie de services	303	20.6500	38 739*
Great-West Lifeco Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Great-West Lifeco Inc.	1		O	2014-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	388 472	33.0707	388 472
			O	2014-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(388 472)		0

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Deferred Share Units</i>									
Bibeau, Marc A.	6		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	24	33.5900	2 655
Brands, Andrew	7		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	185	33.2928	20 132
Coutu, Marcel R.	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	520	33.5887	16 648
Desmarais, André	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 988	33.5889	124 565
Desmarais, Olivier	7		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	379	33.5882	1 045
Desmarais, Paul III	7		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	754	33.5882	1 808
Desmarais, Paul Jr.	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	695	33.5888	26 211
Harder, Vernon Peter	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	41	33.5900	4 529
Hosek, Chaviva Milada	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	503	33.5887	14 774
Jackson, John David Allan	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	394	33.5883	2 759
Loney, David Allen	4, 5, 8		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	845	33.2928	92 688
Mahon, Paul	5		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 508	33.5883	13 100
Nield, David Alexander	4, 8		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	303	33.5900	33 420
Orr, Robert Jeffrey	4, 6		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 470	33.5886	121 998
Plessis-Bélair, Michel	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	583	33.5888	23 601
Reynolds, Robert Lloyd	7		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	431	33.5882	1 157
Rousseau, Henri-Paul	4, 6		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	687	33.5885	15 598
Royer, Raymond	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 304	33.4626	47 303
Ryan, Thomas Timothy, Jr.	4		O	2014-12-15	D	59 - Exercice au comptant	(37 060)	32.3569	726
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	431	33.5882	1 157
Selitto, Jerome John	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	468	33.5883	5 224
Szathmary, Eموke Jolan Erzsebet	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	613	33.5889	26 942
Tretiak, Gregory Dennis	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	695	33.5883	7 461
Vanaselja, Siim A.	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	955	33.5882	2 128
Walsh, Brian, E.	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 876	33.5886	52 448
Groupe ADF Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Carbonneau H., Carolyn	5		O	2015-01-06	D	51 - Exercice d'options	10 000	0.7100	27 942
<i>Options</i>									
Carbonneau H., Carolyn	5		O	2015-01-06	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	0.7100	7 664
Groupe Aecon Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Butt, Michael	4								
Buttcon Limited	PI		O	1998-05-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	9.9593	5 000
Canadian Associates of the Bermuda Institute of Ocean Sciences	PI		O	1998-05-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	9.9593	5 000
Carrabba, Joseph Anthony	4		O	2013-07-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	10.5900	10 000
Hole, James Douglas	4								
J. D. Hole Investments Inc.	PI		O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	10.3800	575 178
Groupe Canam Inc									
<i>Actions ordinaires</i>									
Paquet, Annie	5		O	2015-01-01	D	97 - Autre	1 159		2 283
<i>Options</i>									
Paquet, Annie	5		O	2012-11-06	D	52 - Expiration d'options	(2 000)		0
Groupe CGI inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Classe A</i>									
Godin, Serge	4, 3		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	37 235	15.4900	37 235
Henderson, Dave	5		O	2013-03-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
			O	2014-12-16	D	51 - Exercice d'options	1 625	9.3100	1 625
			O	2014-12-16	D	51 - Exercice d'options	8 125	12.5400	9 750
			O	2014-12-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 750)	41.0000	0
			O	2014-12-17	D	51 - Exercice d'options	6 500	15.4900	6 500
			O	2014-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 500)	42.1000	0
Roach, Michael	4, 5		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	37 235	15.4900	37 235
<i>Droits Performance Share Units</i>									
Godin, Serge	4, 3		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(37 235)	15.4900	855 952
Roach, Michael	4, 5		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(37 235)	15.4900	855 952
<i>Options</i>									
Henderson, Dave	5		O	2014-12-16	D	51 - Exercice d'options	(1 625)	9.3100	88 802
			O	2014-12-16	D	51 - Exercice d'options	(8 125)	12.5400	80 677
			O	2014-12-17	D	51 - Exercice d'options	(6 500)	15.4900	74 177
Groupe DATA Ltée									
<i>Débitures convertibles 6.00 Convertible Unsecured Subordinated</i>									
<i>Debenture</i>									
DATA Group Ltd.	1		O	2014-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 14 000.00	62.0000	\$ 14 000.00
			O	2014-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 14 000.00)		\$ 0.00
			O	2014-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 2 000.00	61.5000	\$ 2 000.00
			O	2014-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 2 000.00)		\$ 0.00
			O	2014-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 19 000.00	63.0000	\$ 19 000.00
			O	2014-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 19 000.00)		\$ 0.00
			O	2014-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 19 000.00	62.5000	\$ 19 000.00
			O	2014-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 19 000.00)		\$ 0.00
Groupe IBI Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bull, Peter	6		O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	1.7900	19 000
Chowdhury, Ahmed Haleem	5		O	2014-12-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	625	1.5500	625*
Stewart, Scott	4, 6		O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 300	1.5100	39 300
			O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	1.7500	45 300
Groupe Odésia Inc									
<i>Actions ordinaires</i>									
Levi, Meir	3		O	2014-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(147 000)	0.0250	664 327*
Groupe SNC-Lavalin Inc.									
<i>Unités d'actions différées (administrateurs)</i>									
Bougie, Jacques	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	592	43.7100	3 975
Bourne, Ian Alexander	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 171	43.7100	15 940
HAMMICK, Patricia A.	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	650	43.7100	14 270
Lachapelle, Lise	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	592	43.7100	3 975
Mongeau, Claude	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 092	43.7100	32 015
PARKER, Michael D.	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	988	43.7100	13 522
Rheume, Alain	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	592	43.7100	3 975
Sbiti, Chakib	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	945	43.7100	6 048
SIEGEL, Eric	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	963	43.7100	9 081
STEVENSON, Lawrence N.	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	674	43.7100	
			M	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	675	43.7100	18 575
GSI Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bershad, Stephen W.	4, 3		O	2014-08-27	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(137 870)		3 037 943
			O	2014-12-24	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(378 038)		2 659 905
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 492		2 668 397
Bosco, Harry L.	4		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 246		20 007
Fortino, Dennis J.	4		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 586		42 219
Lamel, Ira J.	4		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 756		45 491
Romeo, Dominic A	4		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 246		20 007

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Secor, Thomas N	4		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 246		20 007
Guyana Goldfields Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bondy, Robert Allan	5		O	2014-12-22	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(38 000)	2.5900	107 600
<i>Options</i>									
Caldwell, Scott Andrew	4		O	2014-12-19	D	50 - Attribution d'options	650 000	2.6400	1 500 000
Chauvin, Jean-Pierre	4		O	2014-12-19	D	50 - Attribution d'options	50 000	2.6400	200 000
Ferry, Alan	4		O	2014-12-19	D	50 - Attribution d'options	50 000	2.6400	340 000
Marion, Rene Luis Joseph	4		O	2014-12-19	D	50 - Attribution d'options	50 000	2.6400	150 000
Murphy, Paul	5		O	2014-12-19	D	50 - Attribution d'options	350 000	2.6400	1 150 000
Noone, Daniel Joseph	4		O	2014-12-19	D	50 - Attribution d'options	100 000	2.6400	675 000
Perhat, Walter Silvano	8		O	2014-12-19	D	50 - Attribution d'options	75 000	2.6400	325 000
Richings, Michael	4		O	2014-12-19	D	50 - Attribution d'options	50 000	2.6400	150 000
Sheridan, Patrick John	4		O	2014-12-19	D	50 - Attribution d'options	650 000	2.6400	1 850 000
H&R Finance Trust									
<i>Parts</i>									
Froom, Larry	5		O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	240	21.5600	17 112
			O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	760	21.5900	17 872
Hofstedter, Thomas J.	4								
Tomfrim Inc.	PI	R	O	2014-12-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	21.5482	927 874
			O	2014-12-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	21.7650	929 074
			O	2014-12-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	21.7400	929 874
			O	2014-12-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 400	21.9640	
			M	2014-12-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 400	21.9921	961 550
			O	2014-12-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	21.8791	
			M	2014-12-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	21.8571	968 550
			O	2012-12-31	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	28 276	23.3600	922 091
Hanfeng Evergreen Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
2089259 Ontario Limited	3	R	O	2012-12-28	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(12 059 000)		0
Agrium Inc.	3		O	2007-04-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			R	2012-12-28	D	90 - Changements relatifs à la propriété	12 059 000		12 059 000
			O	2014-11-24	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(12 059 000)		
			R	2014-12-08	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(12 059 000)		0
Hardwoods Distribution Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Besen, Daniel A.	7, 5		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 866		54 842
Blanco, Lance Richard	4, 5		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	24 451		103 251
Brown, Robert James	7, 5		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	14 597		57 387
Warner, Garry W.	5		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	14 597		70 838
			R	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	11.5200	70 421
			R	2014-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	11.5200	69 021
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	11.1900	65 021
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	11.2000	59 021
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 780)	11.2500	56 241
<i>Performance Shares</i>									
Blanco, Lance Richard	4, 5		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 771)		9 991
Brown, Robert James	7, 5		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 639)		5 971
Warner, Garry W.	5		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 639)		5 828
<i>Restricted Shares</i>									
Besen, Daniel A.	7, 5		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 639)		5 828
Blanco, Lance Richard	4, 5		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 771)		9 991
Brown, Robert James	7, 5		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 639)		5 971
Warner, Garry W.	5		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 639)		5 828
Holloway Lodging Corporation									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Horizon North Logistics Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Newmark, Russell	4		O	2014-12-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	38 000	2.0300	
			O	2014-12-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	43 000	1.8800	1 115 275
RRSP	PI		M	2014-12-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	38 000	2.0300	98 000
HUMBOLDT CAPITAL CORPORATION									
<i>Actions ordinaires</i>									
Humboldt Capital Corporation	1		O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	1.0500	500
			O	2014-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	1.0500	0
			O	2014-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	1.0500	1 200
			O	2014-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)	1.0500	0
			O	2015-01-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 800	1.0500	15 800
			O	2015-01-06	D	38 - Rachat ou annulation	(15 800)	1.0500	0
HUSKY ENERGY INC.									
<i>Actions ordinaires</i>									
CONNOLLY, EDWARD TERRANCE	7		O	2006-01-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21 100	26.9000	21 100
			O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	26.8400	21 300
			O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 700	26.8300	23 000
			O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	26.8100	23 600
			O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 700	26.9000	25 300
			O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	26.8900	26 200
			O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 300	26.8800	31 500
			O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	26.8700	32 200
			O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 800	26.8600	38 000
			O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	26.8500	39 100
			O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	26.8400	40 000
Ghosh, Asim	4, 5		O	2015-01-02	D	35 - Dividende en actions	697	27.6437	64 433
Manning, Terry James	7								
Coleen Manning	PI		O	2014-07-07	I	35 - Dividende en actions	19	30.1700	2 036
			O	2014-07-07	I	35 - Dividende en actions	19	30.1700	
			M	2014-10-07	I	35 - Dividende en actions	19	30.1700	2 053
			O	2014-07-09	I	35 - Dividende en actions	17	34.5000	2 053
		R	O	2014-04-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17	34.5000	2 017
		R	O	2010-04-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7	28.0900	745
Warnock, Roy Clifford	2								
Janeen RRSP	PI		O	2015-01-02	I	35 - Dividende en actions	236	27.6437	21 988
RBC Investments 68690822-12 ITF Roy Warnock	PI		O	2015-01-02	I	35 - Dividende en actions	853	27.6437	83 290
			O	2014-12-22	I	35 - Dividende en actions	3 800	25.5739	82 437
<i>Performance Share Units</i>									
Maclean, Malcolm	2		O	2014-12-19	D	59 - Exercice au comptant	(9 000)	22.4700	61 970
Hybrid Paytech World Inc.(Formerly Freeport Capital Inc)									
<i>Actions ordinaires</i>									
9136-2574 Québec Inc.	3		O	2014-12-31	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(2 250 000)		4 991 518*
Clermont, Antoine	4								
9136-2574 Québec Inc.	PI		O	2014-12-31	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(2 250 000)		4 991 518*
<i>Options</i>									
Boisvert, Stéphane	4		O	2014-12-04	D	50 - Attribution d'options	916 000	0.3500	
		R	M	2014-12-15	D	50 - Attribution d'options	916 000	0.3500	2 035 242
Hydrogenics Corporation									
<i>Deferred Share Units</i>									
Alexander, Douglas Stewart	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	687		46 230
Cardiff, Michael	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	430		22 725

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
Ferguson, David Cadwell	4		O	2014-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	258		258
Gnacke, Henry J.	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	258		15 261
LOWRY, Donald James	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	451		2 542
Restricted Share Units									
Cargnelli, Joseph	4, 5, 3		O	2014-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(14 727)	15.4200	0
Westbroek, Wido Pieter	5		O	2014-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(3 782)	15.4200	0
Wilson, Daryl	4, 5		O	2014-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(28 376)	15.4200	0
IAMGOLD Corporation									
Actions ordinaires									
Caldwell, John Edward	4		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 723	3.1400	28 614
Charter, Donald Kinloch	4		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 723	3.1400	161 592
Dengler, W. Robert	4		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 723	3.1400	27 632
Dufresne, Guy	4		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 647	3.1400	47 996
Hall, Richard James	4		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	10 840	3.1400	30 225
Miville-Deschênes, Denis	5		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	30 000	3.1400	55 612
			O	2015-01-02	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(15 607)	3.0600	52 005
			O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	12 000	3.1400	67 612
			O	2015-01-02	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(6 243)	3.0600	45 762
Naik, Mahendra	4		O	2014-12-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 500)	3.1800	385 075
			O	2014-12-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 880)	2.7400	375 195
			O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	17 284	3.1400	392 479
			O	2015-01-01	D	50 - Attribution d'options	25 271	2.7700	417 750
Shaw, John Thomas	4		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	17 284	3.1400	41 353
Snider, Timothy Roy	4		O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	99 600	2.5009USD	103 326
			O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	10 759	3.1400	114 085
Performance Share Units									
Miville-Deschênes, Denis	5		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 000)	3.1400	15 850
Restricted Share Awards									
Caldwell, John Edward	4		O	2014-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(8 561)	3.1400	8 723
			O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 723)	3.1400	0
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	25 271	2.7700	25 271
Charter, Donald Kinloch	4		O	2014-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(8 561)	3.1400	8 723
			O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 723)	3.1400	0
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	25 271	2.7700	25 271
Dengler, W. Robert	4		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	25 271	2.7700	25 271
			O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 723)	3.1400	8 561
			O	2014-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(8 561)	3.1400	0
Dufresne, Guy	4		O	2014-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(8 637)	3.1400	8 647
			O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 647)	3.1400	0
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	25 271	2.7700	25 271
Hall, Richard James	4		O	2014-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(6 444)	3.1400	10 840
			O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(10 840)	3.1400	0
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	25 271	2.7700	25 271
Miville-Deschênes, Denis	5		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(30 000)	3.1400	0
Shaw, John Thomas	4		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(17 284)	3.1400	0
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	25 271	2.7700	25 271
Snider, Timothy Roy	4		O	2014-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(6 525)	3.1400	10 759
			O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(10 759)	3.1400	0
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	25 271	2.7700	25 271
Imaflex Inc.									
Actions ordinaires									
Baril, Michel	4		O	2014-12-31	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	10 000	0.4500	20 000
Bons de souscription									
Baril, Michel	4		O	2008-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2014-12-31	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	5 000	0.6500	5 000
IMAX Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gelfond, Richard L.	4, 5		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	14 994		124 727
			O	2014-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(8 370)	30.9100USD	116 357
<i>Droits Restricted Share Unit</i>									
Gelfond, Richard L.	4, 5		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(14 994)		89 966
IMRIS Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Diamond, Carey Joseph	4, 6								
Whitecastle Investments Limited	PI		O	2014-12-24	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	2 376 760	0.2840USD	5 264 345
Fraser, William C.	4		O	2014-12-24	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 056 338	0.2840USD	1 111 338
Graves, Herbert David	4								
Centara Corporation	PI		O	2014-12-24	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	2 376 760	0.2840USD	2 376 760
Hobson, Blaine Michael	4								
Hobson Equities Inc.	PI		O	2014-12-24	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 056 338	0.2840USD	1 286 394
<i>Bons de souscription Warrants 2014-12-24 at US\$0.3692</i>									
Diamond, Carey Joseph	4, 6								
Whitecastle Investments Limited	PI		O	2007-10-26	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-24	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	2 970 950		2 970 950
Fraser, William C.	4		O	2007-10-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-24	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 320 423		1 320 423
Graves, Herbert David	4								
Centara Corporation	PI		O	2007-10-26	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-24	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	2 970 950		2 970 950
Hobson, Blaine Michael	4								
Hobson Equities Inc.	PI		O	2007-10-26	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-24	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 320 423		1 320 423
Inca One Gold Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kelly, Edward John	4		O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(57 000)	0.1800	1 516 344
			O	2014-12-24	D	51 - Exercice d'options	75 000	0.1350	1 616 344
			O	2014-12-30	D	51 - Exercice d'options	45 000	0.1350	1 661 344
			O	2014-12-30	D	51 - Exercice d'options	108 000	0.1250	1 769 344
			O	2014-10-30	D	36 - Conversion ou échange	25 000	0.1000	1 572 344
			O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	0.1950	1 669 344
Moen, George Marius	4, 5		O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1700	2 563 960
			O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(208 500)	0.1800	2 355 460
			O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1850	2 360 460
			O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(93 500)	0.1800	2 267 960
			O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	0.1800	2 263 960
			O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.1800	2 361 460
			O	2014-12-29	D	51 - Exercice d'options	600 000	0.1500	2 863 960
			O	2014-10-30	D	36 - Conversion ou échange	50 000	0.1000	2 529 960
			O	2015-01-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.2000	2 868 960
			O	2015-01-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 500	0.2250	2 875 460
<i>Débetures convertibles</i>									
Moen, George Marius	4, 5		O	2013-10-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2013-10-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			\$ 50 000.00
			O	2014-10-30	D	36 - Conversion ou échange	(\$ 50 000.00)	0.1000	\$ 0.00
<i>Débetures convertibles 20 percent convertible debentures</i>									
Kelly, Edward John	4		O	2010-02-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			\$ 25 000.00
			O	2014-10-30	D	36 - Conversion ou échange	(\$ 25 000.00)	0.1000	\$ 0.00
<i>Options</i>									
Kelly, Edward John	4		O	2014-12-24	D	51 - Exercice d'options	(75 000)	0.1350	899 000
			O	2014-12-30	D	51 - Exercice d'options	(108 000)	0.1250	791 000

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-	Date de	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre			ra- tion	l'opération					
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2014-12-30	D	51 - Exercice d'options	(45 000)	0.1350	746 000
Moen, George Marius	4, 5								
Rapid Time Networks	PI		O	2014-12-29	I	51 - Exercice d'options	(250 000)	0.1500	450 000
			O	2014-12-29	I	51 - Exercice d'options	(350 000)	0.1500	100 000
Indexplus Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
INDEXPLUS Income Fund	1		O	2014-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	12.7250	35 674 265
Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Michaud, Bruno	5		O	2014-12-23	D	51 - Exercice d'options	3 500	32.0800	6 022
			O	2014-12-23	D	51 - Exercice d'options	1 500	19.2300	7 522
			O	2014-12-23	D	51 - Exercice d'options	1 125	30.2200	8 647
			O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 125)	44.1700	2 522
Scandiffio, David	7		O	2014-12-30	D	51 - Exercice d'options	18 000	30.2200	18 000
			O	2014-12-30	D	51 - Exercice d'options	20 000	35.6400	38 000
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	44.0000	28 000
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	43.8000	24 000
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	44.2000	20 000
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	44.0008	15 000
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	44.0352	10 000
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	44.0014	5 000
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	44.0242	0
Stickney, Michael Lee	5		O	2014-12-23	D	51 - Exercice d'options	2 000	30.2200	14 900
			O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	44.4500	12 900
			O	2014-12-24	D	51 - Exercice d'options	5 500	30.2200	18 400
			O	2014-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	44.5000	16 400
			O	2014-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	44.8100	14 400
			O	2014-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	44.6500	12 900
Tremblay, Michel	5		O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	44.0800	21 000
			O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	44.0100	23 000
			O	2014-12-24	D	51 - Exercice d'options	6 300	32.0800	29 300
			O	2014-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 300)	44.5430	23 000
			O	2014-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	45.1500	24 300
			O	2014-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	45.1200	24 400
			O	2014-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	45.1400	24 500
			O	2014-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	45.1300	24 600
			O	2014-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	45.1100	24 700
			O	2014-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	45.0800	25 000
			O	2014-12-30	D	51 - Exercice d'options	21 700	32.0800	46 700
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 700)	44.1000	35 000
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	44.7598	25 000
			O	2014-12-31	D	51 - Exercice d'options	10 000	32.0800	35 000
			O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	45.1500	25 000
<i>Options</i>									
Michaud, Bruno	5		O	2014-12-23	D	51 - Exercice d'options	(3 500)	32.0800	82 125
			O	2014-12-23	D	51 - Exercice d'options	(1 500)	19.2300	80 625
			O	2014-12-23	D	51 - Exercice d'options	(1 125)	30.2200	79 500
Scandiffio, David	7		O	2014-12-30	D	51 - Exercice d'options	(18 000)	30.2200	169 000
			O	2014-12-30	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	35.6400	149 000
Stickney, Michael Lee	5		O	2014-12-23	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	30.2200	213 000
			O	2014-12-24	D	51 - Exercice d'options	(5 500)	30.2200	207 500
Tremblay, Michel	5		O	2014-12-24	D	51 - Exercice d'options	(6 300)	32.0800	182 700
			O	2014-12-30	D	51 - Exercice d'options	(21 700)	32.0800	161 000
			O	2014-12-31	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	32.0800	151 000
<i>unités d'actions différées (uda)-differed shared units (dsa)</i>									
Bourgon, Jocelyne	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	557	44.3200	1 237

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Information Services Corporation									
<i>Class A Limited Voting Shares</i>									
Hamill, Peter	5		O	2014-12-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Inovalis Real Estate Investment Trust									
<i>Exchangeable Securities</i>									
Inovalis S.A.	3	R	O	2014-12-31	D	46 - Contrepartie de services	60 149	8.9600	2 043 347
<i>Parts</i>									
Zakuta, Michael Aaron	4		O	2014-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	9.1000	82 500
Input Capital Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Emsley, Doug	4, 6, 5								
ACC Holdings Ltd.	PI		O	2013-07-17	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 210 526
Emsley & Associates (2002) Ltd.	PI		O	2013-07-17	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			368 420
Farquhar, Bradley Douglas	4, 6, 5		O	2014-07-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	2.3000	
ACC Holdings Ltd.	PI		O	2013-07-17	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 210 526
Farquhar Family Trust	PI		O	2013-07-17	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Farquhar Holdings Ltd.	PI		O	2013-07-17	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			52 630
			O	2013-10-04	I	99 - Correction d'information	10 625	1.6000	63 255
			O	2014-07-09	I	99 - Correction d'information	36 745	2.3000	100 000
GMP Securities L.P.	PI		M	2014-07-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	2.3000	1 800
			O	2013-07-17	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
INSCAPE Corporation									
<i>Options</i>									
Bhayana, Madan	4, 5, 3		O	2014-12-19	D	50 - Attribution d'options	7 500	2.5500	30 000
BULL, BARTLEY	4, 3		O	2014-12-19	D	50 - Attribution d'options	7 500	2.5500	37 500
Horvath, Dezso Joseph	4		O	2014-12-18	D	51 - Exercice d'options	(7 500)	2.1200	52 500
			O	2014-12-18	D	51 - Exercice d'options	7 500	2.1200	60 000
			O	2014-12-19	D	50 - Attribution d'options	7 500	2.5500	67 500
Mirsky, Brian Anthony	4		O	2014-12-19	D	50 - Attribution d'options	7 500	2.5500	45 000
Intact Corporation financière									
<i>Actions ordinaires</i>									
Muehleemann, Werner	5		O	2014-12-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 350
Tremblay, David	5		O	2014-12-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 252
<i>Stock Incentives</i>									
Muehleemann, Werner	5		O	2014-12-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 120
			O	2014-12-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 079
Tremblay, David	5		O	2014-12-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 824
			O	2014-12-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 885
INTEGRATED ASSET MANAGEMENT CORP.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Integrated Asset Management Corp	1		O	2014-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 028 500	0.8100	1 028 500
			O	2014-12-24	D	38 - Rachat ou annulation	(1 028 500)	0.8100	0
Robson, Philip Spencer	7		O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.8100	123 005
Intema Solutions Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Desjardins, Réal	4		O	2014-12-29	D	51 - Exercice d'options	25 000	0.1000	145 000
<i>Options</i>									
Desjardins, Réal	4		O	2014-12-29	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	0.1000	175 000
Inter Pipeline Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Love, Alison Taylor	4		O	2015-01-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	32.8900	7 336

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Droits Deferred Share Rights</i>									
Arsenych, Stephen James	5		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(18 661)	34.8340	28 742
Bayle, Christian	5		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(47 985)	34.8340	109 963
Brown, Lorne Easton	4		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 999)	34.8340	7 141
Dusevic Oliva, Anita Elizabeth	5		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 831)	34.8340	19 459
Fesyk, David William	4, 5		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(117 296)	34.8340	166 025
Keinick, Duane	4		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 999)	34.8340	7 141
Madro, James Joseph	5		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(13 494)	34.8340	38 917
Marchant, Jeffrey David	5		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 665)	34.8340	42 843
Mauro, Antonio Natale	5		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(9 307)	34.8340	17 406
Neufeld, Cory Wade	5		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 555)	34.8340	22 196
Perron, Bernard	5		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 555)	34.8340	31 597
Roberge, Jeremy Allan	5		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 332)	34.8340	27 670
Robertson, William David	4		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 999)	34.8340	7 141
Sangster, Brant G.	4		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 999)	34.8340	7 141
Shaw, Richard A.	4		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 999)		9 105
Interfor Corporation									
<i>Droits DSUs</i>									
Lynch, Peter Matthew	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 453		61 689
MacDougall, Gordon H	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 453		61 689
McMillan, James Eddie	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 453		20 727
<i>Droits SARs</i>									
FILLINGER, IAN	5	R	O	2014-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(51 500)		23 000
InterRent Real Estate Investment Trust									
<i>Deferred Units</i>									
Amirault, Paul	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 253		97 347
Bouzanis, Paul	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 422		167 167
Leslie, Ronald A.	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 219		71 969
Levinson, Jacie Sydney	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 852		134 460
Stone, Victor Reginald	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 047		94 914
<i>Options</i>									
Amirault, Paul	4		O	2014-12-16	D	50 - Attribution d'options	25 000		
			M	2014-12-16	D	50 - Attribution d'options	25 000		75 000
Awrey, Brian	5		O	2014-12-16	D	50 - Attribution d'options	30 000		92 000
Bouzanis, Paul	4		O	2014-12-16	D	50 - Attribution d'options	25 000		50 000
			O	2015-01-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(25 000)	5.6500	25 000
Clancy, Michael Robert	5		O	2014-12-16	D	50 - Attribution d'options	25 000		75 000
Drewniak, Osbert	5		O	2014-12-16	D	50 - Attribution d'options	30 000		103 000
Leslie, Ronald A.	4		O	2014-12-16	D	50 - Attribution d'options	25 000		75 000
Levinson, Jacie Sydney	4		O	2014-12-16	D	50 - Attribution d'options	25 000		50 000
McGahan, Michael Darryl	4, 5		O	2014-12-16	D	50 - Attribution d'options	25 000		
			M	2014-12-16	D	50 - Attribution d'options	25 000		
			M'	2014-12-16	D	50 - Attribution d'options	40 000		165 000
Millar, Curt	5		O	2014-12-16	D	50 - Attribution d'options	30 000		155 000
Stone, Victor Reginald	4		O	2014-12-16	D	50 - Attribution d'options	25 000		95 000
<i>Parts de fiducie</i>									
Bouzanis, Paul	4		O	2015-01-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	25 000	5.6500	226 725
Millar, Curt	5		O	2014-12-24	D	36 - Conversion ou échange	50 000		108 583
<i>Reçus de versement</i>									
McGahan, Michael Darryl	4, 5		O	2014-12-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	5.8100	700 000
Millar, Curt	5		O	2014-12-24	D	36 - Conversion ou échange	(50 000)		50 000
Inventronics Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
MONETTE, SERGE	3								
RETROMOBILE INC	PI		O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 500	0.1400	423 000

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
IOU Financial Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Price, Evan	4		O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.4600	107 500
The Marleau Capital Corporation Inc.	3								
Palos Merchant Fund L.P.	PI		O	2014-12-17	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	61 462	0.4100	2 150 933
Wade, Madeline Angie	7		O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(48 000)	0.4000USD	167 395
			O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 346)	0.3900USD	147 049
Ivanhoe Mines Ltd.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Broughton, David	5		O	2014-12-19	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(10 000)		640 828
<i>Droits Deferred Share Unit</i>									
Cockerill, Ian	4		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 681		28 181
de Selliers de Moranville, Guy Jacques	4		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 681		28 181
Faber, Marc	4		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 681		28 181
Hayden, William	4		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 681		28 181
Hushovd, Oyvind	4		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 681		28 181
Lamarque, William Gilfillan	4		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 681		28 181
Meredith, Peter	4		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 681		28 181
Russell, Charles J.G.	4		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 681		28 181
Journey Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Laustsen, Dana Bruce	4		O	2015-01-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 200	5.3000	10 518
			O	2015-01-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	5.2900	10 818
Verge, Alexander G.	4, 5								
Alex Verge RRSP	PI		O	2014-12-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	3.8000	196 400
			O	2014-12-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	4.2000	236 400
Junex Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Caillé, André	4								
9240-2866 Québec Inc.	PI		O	2008-06-03	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	43 000	0.3500	43 000
			O	2015-01-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 500	0.4700	51 500
			O	2015-01-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 500	0.4600	68 000
			O	2015-01-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	0.4800	75 000
			O	2015-01-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.4750	78 000
			O	2015-01-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.4700	80 000
Jura Energy Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Smith, Stephen Christopher	4		O	2014-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.2700	1 187 500
Just Energy Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Joyce, Ron	3		O	2014-12-22	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 000 000	5.9100	1 000 000
			O	2014-12-22	D	97 - Autre	(1 000 000)	5.9100	0
Jetport Inc.	PI		O	2014-12-22	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(1 000 000)	5.9100	16 800 548
Pattison, James A.	3								
Great Pacific Capital Corp.	PI		O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 140 895	5.3053	16 689 795
			O	2014-12-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	451 105	5.7235	17 140 900
			O	2014-12-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	112 416	5.9241	17 253 316
			O	2014-12-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	352 140	5.9964	17 605 456
THOMPSON, IVAN	5		O	2014-12-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 600)	4.7000	9 345
<i>Droits Directors Compensation Plan</i>									
Giffin, Gordon D.	4		O	2015-01-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 117		53 567
KIRBY, MICHAEL	4		O	2015-01-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 082		21 923
Segal, Hugh David	5		O	2015-01-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 093		22 446
SLADOJE, GEORGE	4		O	2015-01-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	728		4 969
Kelt Exploration Ltd.									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires</i>									
McIntyre, Eldon Angus	4		O	2014-12-18	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	5 000	7.8900	4 432 525
Wilson, David John	4, 5, 3								
710719 Alberta Inc.	PI		O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	62 500	7.3513	885 988
Breanne Wilson	PI		O	2013-02-26	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 000	7.1813	14 000
David and Penny Wilson Family Foundation	PI		O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	272 000	7.3513	784 167
<i>Options</i>									
Errico, Douglas Jeffery	5		O	2014-12-15	D	50 - Attribution d'options	66 000	7.0800	266 000
Franks, Alan G.	5		O	2014-12-15	D	50 - Attribution d'options	66 000	7.0800	266 000
MacArthur, Douglas Owen	5		O	2014-12-15	D	50 - Attribution d'options	66 000	7.0800	266 000
McIntyre, Eldon Angus	4		O	2014-12-15	D	50 - Attribution d'options	33 000		133 000
Miles, Patrick William George	5		O	2014-12-15	D	50 - Attribution d'options	66 000	7.0800	
			M	2014-12-15	D	50 - Attribution d'options	66 000	7.0800	266 000
Wilson, David John	4, 5, 3		O	2014-12-15	D	50 - Attribution d'options	77 000	7.0800	312 000
Killam Properties Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Banks, Timothy	4		O	2014-12-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	416	10.1300	126 901*
Buckle-McIntosh, Ruth Mary	5								
Cannacord - Cash Acct	PI		O	2014-12-19	I	57 - Exercice de droits de souscription	328	10.1300	14 388*
Crowell, Pamela Florence	5		O	2014-12-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	584	10.0800	24 628*
Fraser, Philip	4, 5		O	2014-12-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	19	10.2200	31 736*
			O	2014-12-22	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 934)		29 802*
CIBC (RSP)	PI		O	2014-12-22	I	90 - Changements relatifs à la propriété	1 934		191 489*
Jackson, Jeremy Winston	5		O	2014-12-18	D	51 - Exercice d'options	3 250	8.1600	3 250*
			O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 250)	10.0800	0
RRSP	PI		O	2014-12-17	I	57 - Exercice de droits de souscription	306	10.0800	4 917*
Lloyd, Arthur G.	4								
CIBC	PI		O	2014-12-18	I	57 - Exercice de droits de souscription	387	10.1300	116 690*
McLean, Mike	5								
CIBC	PI		O	2014-12-17	I	57 - Exercice de droits de souscription	284	10.0800	8 784*
Noseworthy, Dale	5								
Dale (RRSP)	PI		O	2014-12-17	I	57 - Exercice de droits de souscription	256	10.0800	2 696*
Richardson, Robert	4, 5								
CIBC	PI		O	2014-12-22	I	57 - Exercice de droits de souscription	15	10.2200	87 235*
WALT, MANFRED	4								
Walt & Co Inc.	PI		O	2014-12-18	I	57 - Exercice de droits de souscription	712	10.1300	314 965*
Watson, Wayne	4		O	2014-12-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	127	10.1300	82 095*
<i>Droits RSU</i>									
Banks, Timothy	4		O	2014-12-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(791)		13 430*
Buckle-McIntosh, Ruth Mary	5		O	2014-12-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(657)		5 819*
Crowell, Pamela Florence	5		O	2014-12-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(584)		5 507*
Fraser, Philip	4, 5		O	2014-12-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(38)		28 423*
Jackson, Jeremy Winston	5		O	2014-12-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(612)		4 741*
Lloyd, Arthur G.	4		O	2014-12-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(636)		11 487*
McLean, Mike	5		O	2014-12-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(568)		4 962*
Noseworthy, Dale	5		O	2014-12-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(513)		4 919*
Richardson, Robert	4, 5		O	2014-12-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(30)		23 900*
WALT, MANFRED	4		O	2014-12-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(712)		12 574*
Watson, Wayne	4		O	2014-12-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(254)		4 337*
<i>Options</i>									
Jackson, Jeremy Winston	5		O	2014-12-17	D	51 - Exercice d'options	(3 250)	8.1600	0
Kinaxis Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Colbeth, Douglas Proctor	4, 5		O	2014-12-23	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(15 000)		801 667
Colbeth Family Charitable Fund	PI		O	2014-06-03	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Kingsway Financial Services Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Baqar, Hassan Raza	5		O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	126	5.5996USD	27 390
			O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	122	5.7709USD	27 512
Hickey, William A.	5		O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	266	5.5996USD	53 944
			O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	260	5.7709USD	54 204
Swets, Jr., Larry Gene	4, 5		O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	372	5.5996USD	661 017
			O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	361	5.7709USD	661 378
Kinross Gold Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Sylvestre, Michel	5		O	2014-12-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Brough, John A.	4		O	2014-12-31	D	46 - Contrepartie de services	11 311	3.2600	98 704
Carrington, John Kemp	4		O	2014-12-31	D	46 - Contrepartie de services	19 555	3.2600	167 967
Huxley, John M.H.	4		O	2014-12-31	D	46 - Contrepartie de services	10 544	3.2600	121 939
Irving, Kenneth Colin	4		O	2014-12-31	D	46 - Contrepartie de services	9 202	3.2600	69 071
Keyes, John A.	4		O	2014-12-31	D	46 - Contrepartie de services	14 667	3.2600	127 037
McLeod-Seltzer, Catherine	4		O	2014-12-31	D	46 - Contrepartie de services	9 202	3.2600	92 891
Oliver, John Edwin	4, 5		O	2014-12-31	D	46 - Contrepartie de services	17 063	3.2600	212 778
Power, Una Marie	4		O	2014-12-31	D	46 - Contrepartie de services	18 788	3.2600	93 231
Reid, Terence C. W.	4		O	2014-12-31	D	46 - Contrepartie de services	18 788	3.2600	189 414
Woods, Ruth Grace	4		O	2014-12-31	D	46 - Contrepartie de services	18 405	3.2600	91 328
<i>Options</i>									
Sylvestre, Michel	5		O	2014-12-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Restricted Shares</i>									
Sylvestre, Michel	5		O	2014-12-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			149 502
KLONDIKE GOLD CORP.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Coghill, Melinda Joanne	5		O	2014-12-19	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(22 500)		2 500
<i>Options</i>									
Brunelle, Steven Samuel	4		O	2014-02-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-16	D	50 - Attribution d'options	400 000		400 000
Coghill, Melinda Joanne	5		O	2014-02-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-16	D	50 - Attribution d'options	150 000		150 000
Crichton, Jeremy	5		O	2013-12-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-16	D	50 - Attribution d'options	150 000		150 000
Keep, Gordon	4		O	2013-12-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-16	D	50 - Attribution d'options	400 000		400 000
Kinder Dream Foundation	PI		O	2013-12-04	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-16	C	50 - Attribution d'options	80 000		80 000
Pallot, John Laurie	4		O	2013-12-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-16	D	50 - Attribution d'options	400 000		400 000
Tallman, Peter	4, 5		O	2013-12-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-16	D	50 - Attribution d'options	550 000		550 000
Kobex Capital Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
van Eeden, Paul Pieter 2260761 Ontario Inc.	PI	4	O	2015-01-07	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	767 000	0.5231	4 885 000*
Cranberry Capital Inc.	PI		O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 000	0.5000	767 000*
			O	2015-01-07	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	767 000	0.5231	1 534 000
La Banque de Nouvelle - Ecosse									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bank of Nova Scotia, The	1		O	2014-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	250 000	64.2639	250 000
			O	2014-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	64.5464	300 000

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2014-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	63.9588	350 000
			O	2014-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	63.8361	400 000
			O	2014-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	462 026	65.0024	862 026
			O	2014-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	462 026	65.1313	1 324 052
			O	2014-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	221 300	65.7226	1 545 352
			O	2014-12-23	D	38 - Rachat ou annulation	196 800	66.0375	1 742 152
			O	2014-12-24	D	38 - Rachat ou annulation	77 400	66.4068	1 819 552
			O	2014-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(1 819 552)		180 448
			O	2014-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	180 448	66.9879	2 000 000
McKenzie, Kimberlee	5		O	2014-12-17	D	51 - Exercice d'options	100	33.8900	32 215
			O	2014-12-17	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(100)		32 115
			O	2014-12-17	D	51 - Exercice d'options	100	33.8900	32 215
			O	2014-12-17	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(100)		32 115
			O	2014-12-17	D	51 - Exercice d'options	20 000	33.8900	52 115
			O	2014-12-22	D	51 - Exercice d'options	10 000	33.8900	62 115
<i>Droits Deferred Stock Units (DSU)</i>									
Hart, Stephen Peter	5	R	O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 402		16 942
McKenzie, Kimberlee	5	R	O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 791		69 966
von Hahn, Anatol	5	R	O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 573		87 319
<i>Droits Performance Share Units (PSU)</i>									
Alexander, Deborah	5		O	2014-12-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 356)		31 320
			O	2014-12-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(10 969)	69.1400	20 351
			O	2014-12-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 542		31 893
Durland, Michael	5		O	2014-12-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(5 300)		125 074
			O	2014-12-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(42 878)	69.1400	82 196
			O	2014-12-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	45 256		
			M	2014-12-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	45 256		127 452
Hart, Stephen Peter	5		O	2014-12-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(924)		25 846
			O	2014-12-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(7 479)	69.1400	18 367
			O	2014-12-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 794		
			M	2014-12-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 794		34 161
Heath, Jeffrey Charles	5		O	2014-12-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(986)		22 880
			O	2014-12-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(7 977)	69.1400	14 903
			O	2014-12-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 100		
			M	2014-12-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 100		23 003
Jentsch, Dieter Werner	5		O	2014-12-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 380)		40 204
			O	2014-12-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(11 168)	69.1400	29 036
			O	2014-12-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 148		
			M	2014-12-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 148		49 184
Mason, Barbara Frances	5		O	2014-12-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 232)		34 296
			O	2014-12-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(9 972)	69.1400	24 324
			O	2014-12-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 883		
			M	2014-12-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 883		39 207
McGuckin, Sean	5		O	2014-12-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	(495)		31 930

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2014-12-05	D	d'actionnariat 30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(9 409)		
			M	2014-12-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(9 409)	69.1400	22 521
			O	2014-12-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 908		
			M	2014-12-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 908		39 429
McKenzie, Kimberlee	5		O	2014-12-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 035)		21 366
			O	2014-12-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(8 376)	69.1400	12 990
			O	2014-12-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 504		
			M	2014-12-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 504		21 494
Porter, Brian J	4, 5		O	2014-12-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(3 081)		100 449
			O	2014-12-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(24 929)	69.1400	75 520
			O	2014-12-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	55 684		131 204
von Hahn, Anatol	5		O	2014-12-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 504)		47 243
			O	2014-12-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(12 165)	69.1400	35 078
			O	2014-12-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	21 261		56 339
<i>Options</i>									
Alexander, Deborah	5		O	2014-12-16	D	50 - Attribution d'options	31 286		458 682
Durland, Michael	5		O	2014-12-16	D	50 - Attribution d'options	122 676		1 343 160
Hart, Stephen Peter	5		O	2014-12-16	D	50 - Attribution d'options	42 814		259 394
Heath, Jeffrey Charles	5		O	2014-12-16	D	50 - Attribution d'options	21 956		255 488
Jentsch, Dieter Werner	5		O	2014-12-16	D	50 - Attribution d'options	54 614		377 570
Mason, Barbara Frances	5		O	2014-12-16	D	50 - Attribution d'options	40 344		308 652
McGuckin, Sean	5		O	2014-12-16	D	50 - Attribution d'options	45 832		242 448
McKenzie, Kimberlee	5		O	2014-12-16	D	50 - Attribution d'options	23 054		228 542
			O	2014-12-17	D	51 - Exercice d'options	(100)	33.8900	228 442
			O	2014-12-17	D	51 - Exercice d'options	(100)	33.8900	228 342
			O	2014-12-17	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	33.8900	208 342
			O	2014-12-22	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	33.8900	198 342
Porter, Brian J	4, 5		O	2014-12-16	D	50 - Attribution d'options	150 944		986 968
von Hahn, Anatol	5		O	2014-12-16	D	50 - Attribution d'options	57 634		462 002
La Banque Toronto-Dominion									
<i>Actions ordinaires CUSIP 891160 50 9</i>									
McKenna, Frank Joseph	5		O	2014-12-19	D	51 - Exercice d'options	20 000	21.2500	85 000
			O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	53.4200	65 000
<i>Options</i>									
McKenna, Frank Joseph	5		O	2014-12-19	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	21.2500	576 152
La Compagnie de la Baie d'Hudson									
<i>Actions ordinaires</i>									
Baker, Robert C.	4								
Mr. and Mrs. Robert Baker Family Foundation	PI		O	2014-12-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(33 500)	23.9500	37 900
			O	2014-12-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	23.9600	37 200
			O	2014-12-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 300)	23.9700	33 900
			O	2014-12-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 100)	23.9800	29 800
			O	2014-12-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	23.9850	29 600
			O	2014-12-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 300)	23.9900	23 300
			O	2014-12-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	23.9000	21 400
<i>Options</i>									
Nordeen, Jon Kent	5		O	2014-10-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2014-12-17	D	50 - Attribution d'options	7 812	23.5800	7 812
Putnam, Ian Gilbert	5		O	2014-12-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-17	D	50 - Attribution d'options	267 260	23.5800	267 260
Storch, Gerald Leonard	5		O	2015-01-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			890 868
<i>Performance Share Units</i>									
Nordeen, Jon Kent	5		O	2014-10-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 060	23.5800	1 060
LA SOCIÉTÉ CALDWELL INTERNATIONALE									
<i>Performance Stock Units</i>									
Beck, Carl Christopher	5		O	2014-12-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	100 212		252 674*
Wallace, John Newton	5		O	2014-12-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	294 118		759 809*
La Societe Canadian Tire Limitee									
<i>Deferred Share Units</i>									
Aitchison, Iain Cameron	4		O	2014-12-31	D	35 - Dividende en actions	107	110.4240	6 484
			O	2014-12-31	D	99 - Correction d'information	1		6 485
			O	2014-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(6 485)		0
Boivin, Pierre	4	R	O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	168	122.6830	1 178
Furlong, John Aloysius Francis	4	R	O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	204	122.6830	3 457
Lampe, Jonathan	4	R	O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	213	122.6830	2 387
L'Heureux, Claude R.	4	R	O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	416	122.6830	7 245
Price, Timothy Robert	4	R	O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	245	122.6830	14 156
Saunders, Peter Bryce	4		O	2014-12-31	D	35 - Dividende en actions	109	110.6850	6 844
			O	2014-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(6 844)		0
Savage, Graham William	4, 7	R	O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	122	122.6830	8 655
Vallance, George Alexander	4	R	O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	452	122.6830	7 812
La Societe de Gestion AGF Limitee									
<i>Actions ordinaires Class B</i>									
AGF Management Limited, La Societe de Gestion AGF Limitee	1		O	2014-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	1 267 780	8.2800	1 267 780
			O	2014-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(1 267 780)	8.2800	0
Laboratoires Engagement inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Allard, Paul	4		O	2015-01-06	D	57 - Exercice de droits de souscription	166 667	0.4800	662 003
<i>Restricted Stock Units</i>									
Allard, Paul	4	R	O	2014-01-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	500 000	0.0300	
			M	2014-01-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	500 000	0.3000	500 000
			O	2015-01-06	D	57 - Exercice de droits de souscription	(166 667)	0.4800	333 333
Dickson, Robert Earl	4		O	2014-01-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	175 000	0.4700	175 000
Paterson, G. Scott	4		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	170 000	0.4700	270 000
Pollack, Sheldon M.	4		O	2014-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	50 000	0.4700	50 000
Segal, Bryan	5		O	2014-12-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	500 000	0.4700	500 000
Lake Shore Gold Corp.									
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Crossgrove, Peter Alexander	4		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	25 925		679 755
Gill, Jonathan	4		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 768		526 476
Hibbard, Ingrid Jo-Ann	4		O	2014-12-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	56 009		56 009
<i>Droits Performance Share Units</i>									
Yee, Philip Chow	5	R	O	2014-11-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	145 882		618 321
<i>Options</i>									
Yee, Philip Chow	5	R	O	2014-11-06	D	50 - Attribution d'options	254 115		1 275 447
Lanesborough Real Estate Investment Trust									
<i>Droits Deferred Units</i>									
Barker, Cheryl	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 680		304 934

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
LE CHATEAU INC.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A shares</i>									
Del Ciano, Johnny	5		O	2014-12-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 000)	0.8400	0
Le Groupe Intertape Polymer Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Carpenter, Jim Bob	5		O	2014-12-17	D	51 - Exercice d'options	8 750	2.1900	59 431
			O	2014-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 750)	18.8700	50 681
Nelson, Shawn	5		O	2014-12-31	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	2.1900	
			M	2014-12-31	D	51 - Exercice d'options	20 000	2.1900	134 843
			O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13)	18.4600	134 830
			O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 186)	18.5300	127 644
Yull, Melbourne F.	4		O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	19.2700	557 045
			O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 400)	19.2800	554 645
			O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	19.2900	553 645
			O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	19.3000	552 945
			O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	19.3100	551 345
			O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	19.3200	550 245
			O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	19.3300	549 845
			O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	19.3400	549 745
			O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	19.3700	549 445
			O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	19.3800	548 445
			O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	19.3900	548 345
			O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	19.4100	548 245
			O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	19.4500	548 145
			O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 700)	19.4600	545 445
			O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 500)	19.4700	539 945
			O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	19.4800	538 545
			O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	19.4900	537 445
			O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	19.5000	536 445
			O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	19.5100	536 045
			O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	19.5200	535 745
			O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	19.5300	534 745
			O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	19.5500	534 645
			O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	16.2318	
			M	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	16.2318USD	534 145
			O	2014-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	18.5100	534 045
			O	2014-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	18.5200	533 445
			O	2014-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	18.5300	532 845
			O	2014-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	18.5400	532 545
			O	2014-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	18.5500	530 545
			O	2014-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	18.5600	528 345
			O	2014-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	18.5700	526 445
			O	2014-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	18.5800	523 445
			O	2014-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	18.5900	519 945
			O	2014-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19 100)	18.6000	500 845
			O	2014-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 400)	18.6100	493 445
			O	2014-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 800)	18.6200	490 645
			O	2014-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	18.6300	489 345
			O	2014-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	18.6400	487 545
			O	2014-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	18.6500	485 945
			O	2014-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	18.6600	485 645
			O	2014-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	18.6700	485 445
			O	2014-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	18.6800	485 345
			O	2014-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	18.7000	485 145

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2014-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	18.7100	484 845
			O	2014-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	18.7400	484 745
			O	2014-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	18.7500	484 645
			O	2014-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	18.7800	484 445
			O	2014-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	18.7900	483 645
			O	2014-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	18.8000	482 845
			O	2014-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	18.8100	482 345
			O	2014-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	18.8400	481 945
			O	2014-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	18.8600	481 845
			O	2014-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	18.8700	481 645
			O	2014-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	18.8800	481 145
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	18.6000	480 445
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	18.6100	478 845
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	18.6200	477 545
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	18.6300	475 945
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	18.6400	475 145
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	18.6500	474 745
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	18.6600	474 545
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	18.6700	474 345
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	18.6800	473 845
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	18.6900	473 045
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	18.7000	468 045
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 300)	18.7100	464 745
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	18.7200	463 745
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 400)	18.7300	461 345
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	18.7400	460 345
			O	2014-12-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(15 000)	7.0754	445 345
MF Yull Holdings	PI		O	1991-12-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-31	C	90 - Changements relatifs à la propriété	15 000	7.0754	15 000
			O	2014-12-31	C	90 - Changements relatifs à la propriété	25 000	6.1359	40 000
Sammana Group	PI		O	2014-12-31	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(25 000)	6.1359	1 619 475
<i>Droits SARs</i>									
Nelson, Shawn	5		O	2014-12-19	D	59 - Exercice au comptant	(40 000)	7.5600	40 000
Yull, Gregory	4, 5		O	2014-12-18	D	59 - Exercice au comptant	(250 453)	7.5600	250 452
<i>Options</i>									
Carpenter, Jim Bob	5		O	2014-12-17	D	51 - Exercice d'options	(8 750)	2.1900	77 500
Nelson, Shawn	5		O	2014-12-31	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	2.1900	147 500
les aliments High Liner incorporee									
<i>Actions ordinaires</i>									
High Liner Foods Incorporated	1		O	2014-12-16	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	21.4047	3 000
			O	2014-12-16	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	21.4047	0
			O	2014-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	21.2500	1 000
			O	2014-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	21.2500	0
			O	2014-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	21.6011	2 700
			O	2014-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(2 700)	21.6011	0
Snow, Paul	5		O	2014-12-19	D	51 - Exercice d'options	591	22.3700	19 925
			O	2014-12-19	D	51 - Exercice d'options	591	22.3700	
			M	2014-12-19	D	51 - Exercice d'options	800	5.8400	20 134
Sharon Snow	PI		O	2014-12-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	22.7400	7 002
			O	2014-12-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	22.7300	6 302
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Dexter, Robert P.	4	R	O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	(849)	22.6600	8 000
Miller, Ralph Andy	4	R	O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	(761)	22.6600	3 174
<i>Droits Performance Share Units</i>									
Brown, Joanne	5	R	O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 854)	21.5700	7 372
			O	2014-12-31	D	58 - Expiration de droits de souscription	(2 117)	21.5700	5 255

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
Decker, Keith	5	R	O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 997)	21.5700	22 400
			O	2014-12-31	D	58 - Expiration de droits de souscription	(6 845)	21.5700	15 555
Demone, Henry	4, 5	R	O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(19 719)	21.5700	64 762
			O	2014-12-31	D	58 - Expiration de droits de souscription	(22 510)	21.5700	42 252
Marino, Mario	5	R	O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 566)	21.5700	4 608
			O	2014-12-31	D	58 - Expiration de droits de souscription	(4 071)	21.5700	537
Snow, Paul	5	R	O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 762)	21.5700	9 690
			O	2014-12-31	D	58 - Expiration de droits de souscription	(3 153)	21.5700	6 537
Droits Restricted Share Units									
Demone, Henry	4, 5	R	O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(22 222)	21.5700	0
Options									
Marino, Mario	5		O	2014-12-18	D	59 - Exercice au comptant	(5 600)	8.2500	22 198
			O	2014-12-18	D	59 - Exercice au comptant	(7 752)	9.3900	14 446
			O	2014-12-18	D	59 - Exercice au comptant	(152)	9.4400	14 294
Snow, Paul	5		O	2014-12-19	D	51 - Exercice d'options	(800)	5.8400	36 484
			O	2014-12-19	D	51 - Exercice d'options	(800)	5.8400	
			M	2014-12-19	D	51 - Exercice d'options	(800)	5.8400	36 484
Les Compagnies Loblaw Limitee									
Actions ordinaires									
Butler, Mark Charles	5								
Employee Share Ownership Plan	PI		O	2014-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	819		6 577
Columb, Kieran Barry	5								
Employee Share Ownership Plan	PI		O	2014-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	748		6 119
Davis, Sarah Ruth	5		O	2014-12-23	D	51 - Exercice d'options	15 000	30.9900	16 477
			O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	62.7376	1 477
Employee Share Ownership Plan	PI		O	2014-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	810		5 625
Froese, Grant Bernard	5								
Employee Share Ownership Plan	PI		O	2014-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	872		6 382
Iacobucci, Andrew Eastham	5								
Employee Share Ownership Plan	PI		O	2013-11-12	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 481
			O	2014-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	715		5 196
Loblaw Companies Limited	1		O	2014-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	66 900	59.7351	162 100
			O	2014-12-09	D	38 - Rachat ou annulation	30 700	59.8741	97 600
			O	2014-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	44 900	59.9794	142 500
			O	2014-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	39 100	59.8858	181 600
			O	2014-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	59.9240	256 600
			O	2014-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	59.8220	356 600
			O	2014-12-16	D	38 - Rachat ou annulation	37 400	59.7887	251 500
			O	2014-12-23	D	38 - Rachat ou annulation	400	61.7500	251 900
			O	2014-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	(142 500)		214 100
			O	2014-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(251 900)		0
Senecal, Garry	5								
ESOP	PI		O	2014-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	639		981
Weston, W. Galen	6, 3								
1283837 Ontario Limited	PI		O	2014-12-30	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	250 000	61.9500	1 241 239
Galewest Investments Limited	PI		O	2014-12-30	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(250 000)	61.9500	74 688
Droits - Deferred Share Units									
Bachand, Stephen Eugene	4								
Deferred Share Units	PI		O	2014-12-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	81		20 568

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2015-01-05	I	56 - Attribution de droits de souscription	587		21 155
Beeston, Paul	4								
Deferred Share Units	PI		O	2014-12-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	139		35 179
			O	2015-01-05	I	56 - Attribution de droits de souscription	623		35 802
Binning, Paviter Singh	4, 6								
Deferred Share Units	PI		O	2014-12-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	12		2 986
Bryant, Warren	4		O	2014-12-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	19		4 811
			O	2015-01-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	639		5 450
Fell, Anthony S.	6		O	2014-12-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	180		45 411
Graham, Anthony R.	4								
Deferred Share Units	PI		O	2014-12-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	153		38 692
			O	2015-01-05	I	56 - Attribution de droits de souscription	635		39 327
Kluge, Holger	4		O	2014-12-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5		41 096
			O	2014-12-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	154		
			M	2014-12-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	160		41 256
			O	2015-01-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	673		41 929
Lacey, John Stewart	4								
Deferred Share Units	PI		O	2014-12-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	96		24 459
			O	2015-01-05	I	56 - Attribution de droits de souscription	612		25 071
Lockhart, Nancy	4								
Deferred Share Units	PI		O	2014-12-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	145		36 707
			O	2015-01-05	I	56 - Attribution de droits de souscription	679		37 386
O'Neill, Thomas Charles	4								
Deferred Share Units	PI		O	2014-12-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	103		26 077
			O	2015-01-05	I	56 - Attribution de droits de souscription	943		27 020
Pritchard, Beth Marie	4		O	2014-12-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5		5 896
			O	2014-12-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	19		5 915
			O	2015-01-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	587		6 502
Raiss, Sarah	4		O	2014-12-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5		18 391
			O	2014-12-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	68		18 459
			O	2015-01-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	587		19 046
<i>Options</i>									
Davis, Sarah Ruth	5								
Stock Option SAR Plan	PI		O	2014-12-23	I	51 - Exercice d'options	(15 000)	30.9900	277 347
Les Industries Dorel Inc.									
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Benedetti, Alain	4		O	2014-11-20	D	35 - Dividende en actions	252	36.7200	27 545
			O	2014-12-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	726	40.6600	28 271
Cohen, Dian	4		O	2014-11-20	D	35 - Dividende en actions	174	36.7200	19 006
			O	2014-12-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	689	40.6600	19 695
Duchesne, Rupert	4		O	2014-11-20	D	35 - Dividende en actions	125	36.7200	13 568

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2014-12-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	663	40.6600	14 231
Gordon, Harold P.	4		O	2014-11-20	D	35 - Dividende en actions	287	36.7200	31 325
			O	2014-12-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	731	40.6600	32 056
Tousson, Maurice	4		O	2014-11-20	D	35 - Dividende en actions	322	36.7200	35 186
			O	2014-12-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	470	40.6600	35 656
<i>Droits Executive Deferred Share Units</i>									
Braunstein, Norman	4		O	2014-11-20	D	35 - Dividende en actions	81	36.7700	8 861
Jacomin, Jean-Claude	5		O	2014-11-20	D	35 - Dividende en actions	59	36.7700	6 432
Rana, Franco	5		O	2014-11-20	D	35 - Dividende en actions	56	36.7700	6 082
Schwartz, Jeffrey	4, 5, 3		O	2014-11-20	D	35 - Dividende en actions	56	36.7700	6 082
Segel, Jeffrey	4, 5, 3		O	2014-11-20	D	35 - Dividende en actions	56	36.7700	6 082
Warren, Barry	4		O	2014-11-20	D	35 - Dividende en actions	22	36.7700	2 408
Les Mines J.A.G. Ltée									
<i>Bons de souscription</i>									
Boisselle, Yvon	4, 5		O	2013-12-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	250 000	0.1200	
			O	2013-12-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	250 000	0.1200	
			M	2013-12-30	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	250 000	0.1200	
			M	2013-12-30	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	250 000	0.1200	
			M'	2014-12-18	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	250 000	0.1200	
			M'	2014-12-18	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	250 000	0.1200	500 000
			M''	2013-12-31	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	250 000	0.1200	500 000
Clément, Claude	4		O	2013-12-30	D	53 - Attribution de bons de souscription	50 000	0.1200	
			M	2013-12-30	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	50 000	0.1200	
			M'	2014-12-17	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	50 000	0.1200	
			M''	2013-12-30	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	50 000	0.1200	50 000
Duquenne, Andre	4		O	2013-12-30	D	53 - Attribution de bons de souscription	32 000	0.1200	
			M	2013-12-30	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	32 000	0.1200	
			M'	2014-12-17	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	32 000	0.1200	
			M''	2013-12-30	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	32 000	0.1200	57 000
Gévry, Pierre	4, 5		O	2013-12-10	D	53 - Attribution de bons de souscription	50 000	0.1200	
			M	2014-12-11	D	53 - Attribution de bons de souscription	50 000	0.1200	
			M'	2013-12-10	D	53 - Attribution de bons de souscription	50 000	0.1200	255 000
			O	2013-12-30	D	53 - Attribution de bons de souscription	91 500	0.1200	
			M	2013-12-30	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	91 500	0.1200	
			M'	2014-12-17	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	91 500	0.1200	
			M''	2013-12-30	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	91 500	0.1200	346 500
Les Petroles Calvalley Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Chaligne, Stefan	3								
lliade International Investments Inc.	PI		O	2013-01-25	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2014-12-09	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	5 354 208		5 354 208
Les Producteurs Affinor inc.									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brusatore, Nicholas Gordon	4, 3		O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.2600	11 983 000
			O	2014-11-26	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500 000)	0.4900	9 383 000
Sopatyk, Jeff	4								
Sopatyk Holdings Ltd.	PI		O	2014-11-20	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.2200USD	50 000
<i>Options</i>									
miron, pierre c	4	R	O	2014-12-01	D	50 - Attribution d'options	300 000		
			M	2014-12-01	D	50 - Attribution d'options	300 000		300 000
Les Ressources Komet Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gagne, Andre	4, 5								
2846-2059 Québec inc.	PI		O	2015-01-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.4700	770 718
Les Ressources Yorbeau Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
8217327 CANADA INC.	3		O	2014-12-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 555 557
			O	2014-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 200 000	0.0799	23 755 557
DiTomaso, Frank	4		O	2014-12-31	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	500 000	0.0800	500 041
Gagnier, Pierre	4		O	2014-12-31	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	500 000	0.0800	1 025 000
Gupta, Amit	6		O	2014-12-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-31	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	500 000	0.0800	500 000
8217327 Canada Inc.	PI		O	2014-12-17	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			23 755 557
<i>Bons de souscription</i>									
8217327 CANADA INC.	3		O	2014-12-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 777 778
Gupta, Amit	6								
8217327 Canada Inc.	PI		O	2014-12-17	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 777 778
Les Vêtements de Sport Gildan Inc.									
<i>Contrat à terme d'achat hors bourse Cash Settled</i>									
Gildan Activewear Inc.	1		O	1998-06-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-19	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1	56.8513USD	1
Leucrotta Exploration Inc.									
<i>Options</i>									
Brussa, John Albert	4		O	2014-08-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-22	D	50 - Attribution d'options	90 000	1.2900	90 000
Chicoine, Nolan Gregory	5		O	2014-08-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-22	D	50 - Attribution d'options	345 000	1.2900	
			M	2014-12-22	D	50 - Attribution d'options	345 000	1.2900	345 000*
Cochrane, Peter James Roy	5		O	2014-08-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-22	D	50 - Attribution d'options	300 000	1.2900	300 000*
Cowie, Donald	4		O	2014-08-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-22	D	50 - Attribution d'options	90 000	1.2900	90 000*
Eckert, Helmut	5		O	2014-08-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-22	D	50 - Attribution d'options	345 000	1.2900	345 000*
Gilbert, Daryl Harvey	4		O	2014-08-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-22	D	50 - Attribution d'options	90 000	1.2900	90 000*
Johnston, Kelvin	4		O	2014-07-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-22	D	50 - Attribution d'options	90 000	1.2900	90 000*
Krausert, Brian Murray	4		O	2014-08-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-22	D	50 - Attribution d'options	180 000	1.2900	180 000*
Medvedic, Tom	4		O	2014-07-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-22	D	50 - Attribution d'options	90 000	1.2900	90 000*
Peterson, Greg	5		O	2014-07-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-22	D	50 - Attribution d'options	45 000		45 000
Sereda, Richard Douglas	5		O	2014-08-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-22	D	50 - Attribution d'options	450 000	1.2900	450 000*

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Trudeau, Terry	5		O	2014-08-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-22	D	50 - Attribution d'options	690 000	1.2900	
			M	2014-12-22	D	50 - Attribution d'options	690 000	1.2900	690 000*
Zakresky, Robert John	5		O	2014-08-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-22	D	50 - Attribution d'options	690 000	1.2900	690 000*
Lightstream Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Belecki, Annie C.	5								
Shawn	PI		O	2015-01-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.0200	29 442
Lightstream Resources Ltd.	1		O	2014-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	8 600	2.4500	476 300
			O	2014-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(476 300)		0
Malley, Bradford James	5								
RRSP	PI		O	2015-01-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	1.0000	51 181
Liquor Stores N.A. Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bebis, Stephen	5		O	2013-05-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-19	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	30 000	14.6500	30 000
Collins, Gary	4		O	2014-12-19	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	5 000	14.6500	5 000
Dinning, James Francis	4		O	2014-12-19	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	2 500	14.6500	19 211
Green, Robert Steven	4		O	2014-12-19	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	7 500	14.6500	27 900
Lithium Americas Corp.									
<i>Bons de souscription</i>									
GEOLOGIC RESOURCE PARTNERS LLC	3								
Geologic Resource Funds	PI		O	2015-01-07	C	55 - Expiration de bons de souscription	(1 000 000)		100 000
Kanelitsas, John	4, 6, 8								
Geologic Resource Funds	PI		O	2015-01-07	C	55 - Expiration de bons de souscription	(1 000 000)		100 000
<i>Options</i>									
Cosic, Michael	5		O	2014-12-01	D	52 - Expiration d'options	(225 000)		450 000
Logistec Corporation									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class B</i>									
LOGISTEC CORPORATION	1		O	2014-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	39.3100	6 200
			O	2015-01-02	D	38 - Rachat ou annulation	(6 200)		0
			O	2015-01-02	D	38 - Rachat ou annulation	200	39.6450	200
Long Run Exploration Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
ANDREW, WILLIAM E.	4, 5		O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(60 000)	1.4500	498 527
RRSP	PI		O	2012-10-23	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	60 000	1.4669	60 000
Brussa, John Albert	4		O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	60 000	1.6500	899 841
			O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	1.6400	939 841
			O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 200	1.6000	952 041
			O	2014-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	37 800	1.6000	989 841
Bushfield, Corine Renae Knight	5		O	2014-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 700	1.5000	59 153
			O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	1.6500	84 153
Fleury, Jason Wallace	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	18 099	3.6400	39 529
Graham, Michael	4		O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.4100	135 000
King, Jana	5		O	2015-01-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	1.4300	29 430
MILLER, DALE A.	4, 5		O	2014-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	67 100	1.4000	188 429
<i>Débitures convertibles 6.40</i>									
Newson, Patricia Marie	4		O	2012-10-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 1 000.00	65.7475	\$ 1 000.00*
			O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 500.00	65.0000	\$ 1 500.00*
Lundin Mining Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Riehm, Derek	5		O	2015-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Options</i>									
Riehm, Derek	5		O	2015-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-01-01	D	50 - Attribution d'options	150 000		150 000
Lunetterie New Look Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Amiel, Antoine	4, 6, 5								
8104107 Canada Inc.	PI		O	2014-12-31	I	35 - Dividende en actions	453	20.8100	65 359*
Bennett, William John	4, 6, 5		O	2014-12-31	D	35 - Dividende en actions	584	20.8100	81 628*
Bennett Chrucl Hill Capital	PI		O	2014-12-31	I	35 - Dividende en actions	4 227	20.8100	590 718*
Cherney, Richard	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	58	20.8100	10 174
DeBono, Emanuel J.	5		O	2014-12-19	D	46 - Contrepartie de services	572	21.8400	1 975*
			O	2014-12-31	D	35 - Dividende en actions	10	20.8100	1 985*
Deschamps, Jean-Luc	5		O	2014-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	21.5900	49 158*
			O	2014-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 624)	21.5000	44 534*
			O	2014-12-31	D	35 - Dividende en actions	12	20.8100	44 546*
Pageau, Mario	5								
Mario Pageau RRSP	PI		O	2014-12-31	I	35 - Dividende en actions	51	20.8100	11 528*
Pearson, Charles Emmett	4, 6								
CEP RRSP	PI		O	2014-12-31	C	35 - Dividende en actions	1 016	20.8100	142 048*
Judith Alice Pearson RRSP	PI		O	2014-12-31	C	35 - Dividende en actions	1 016	20.8100	142 048*
Rouleau, Caroline	5		O	2014-12-16	D	51 - Exercice d'options	6 553	7.4000	10 553*
			O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	21.6750	8 453*
Roy, Michel	5		O	2014-12-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	21.5800	9 352
<i>Options</i>									
Rouleau, Caroline	5		O	2014-12-16	D	51 - Exercice d'options	(6 553)	7.4000	38 447*
			O	2014-12-16	D	38 - Rachat ou annulation	(3 447)	7.4000	35 000*
MacDonald, Dettwiler and Associates Ltd.									
<i>(DSUs, DRsUs, SARs)</i>									
Chambers, Thomas S.	4		O	2014-12-31	D	46 - Contrepartie de services	179		14 844
Chookaszian, Dennis	4		O	2014-12-31	D	46 - Contrepartie de services	201		13 242
Kenning, Brian Graham	4		O	2014-12-31	D	46 - Contrepartie de services	179		9 859
Phillips, Robert L.	4		O	2014-12-31	D	46 - Contrepartie de services	403		21 218
Salloum, Fares Fouad	4		O	2014-12-31	D	46 - Contrepartie de services	201		11 008
Zahler, Eric	4		O	2014-12-31	D	46 - Contrepartie de services	335		859
Magna International Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Apfalter, Guenther Friedrich	5		O	2014-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	3 383	101.5400USD	20 230
Galifi, Vincent Joseph	5		O	2014-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	24 500	117.5700	60 548
CHRISMEL Investments Inc.	PI		O	2015-01-01	I	57 - Exercice de droits de souscription	14 046		159 564
Neeb, Marc Joseph	5								
TD Waterhouse Cash Account	PI		O	2014-12-15	I	38 - Rachat ou annulation	3 675	117.5700	15 187
Palmer, Jeffrey Owen	5		O	2014-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	18 375	117.5700	45 418
CDHP Investments Inc.	PI		O	2015-01-01	I	57 - Exercice de droits de souscription	6 998		21 536
Skudutis, Tommy Joseph	7, 5		O	2014-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	24 500	117.5700	24 798
			O	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	11 426		36 224
Tobin, Sr., James Joseph	5		O	2014-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	9 576	101.5400USD	25 084
			O	2014-12-22	D	51 - Exercice d'options	96 491	28.4950USD	111 999
			O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(96 491)	106.9700USD	15 508
Walker, Donald James	4, 5		O	2014-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	61 250	117.5700	179 114
DWMAG Inc.	PI		O	2015-01-01	I	57 - Exercice de droits de souscription	29 208		212 382
Worrall, Lawrence	4		O	2014-12-18	D	51 - Exercice d'options	10 000	35.9800	11 814
			O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	122.9500	6 814
<i>Droits Restricted Shares</i>									
Galifi, Vincent Joseph	5								
CHRISMEL Investments Inc.	PI		O	2015-01-01	I	57 - Exercice de droits de souscription	(14 046)		25 118

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Palmer, Jeffrey Owen CDHP Investments Inc.	5		O	2015-01-01	I	57 - Exercice de droits de souscription	(6 998)		48 464
Skudutis, Tommy Joseph	7, 5		O	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(11 426)		74 604
Walker, Donald James DWMAG Inc.	4, 5		O	2015-01-01	I	57 - Exercice de droits de souscription	(29 208)		87 618
<i>Droits Restricted Stock Units</i>									
Apfalter, Guenther Friedrich	5		O	2014-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	(3 383)	101.5400USD	15 780
			O	2014-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	(3 382)	101.5400USD	12 398
Galifi, Vincent Joseph	5		O	2014-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	(24 500)	117.5700	83 285
			O	2014-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	(24 043)	117.5700	59 242
Kotagiri, Seetarama	5		O	2014-12-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 975	109.3300USD	12 722
Neeb, Marc Joseph	5		O	2014-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	(3 675)	117.5700	12 492
			O	2014-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	(3 606)	117.5700	8 886
Palmer, Jeffrey Owen	5		O	2014-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	(18 375)	117.5700	62 463
			O	2014-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	(18 032)	117.5700	44 431
Skudutis, Tommy Joseph	7, 5		O	2014-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	(24 500)	117.5700	83 285
			O	2014-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	(24 043)	117.5700	59 242
Tobin, Sr., James Joseph	5		O	2014-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	(9 576)	101.5400USD	29 945
			O	2014-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	(8 224)	101.5400USD	21 721
Walker, Donald James	4, 5		O	2014-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	(61 250)	117.5700	208 213
			O	2014-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	(60 110)	117.5700	148 103
<i>Options</i>									
Tobin, Sr., James Joseph	5		O	2014-12-22	D	51 - Exercice d'options	(96 491)	28.4950USD	84 795
Worrall, Lawrence	4		O	2014-12-18	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	35.9800	0
<i>Parts Deferred Share Units</i>									
Bonham, Scott Barclay	4		O	2014-12-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	43	105.4900USD	12 033
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	220	108.9800USD	12 253
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	460	108.6900USD	12 713
Bowie, Peter Guy	4		O	2014-12-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	37	105.4900USD	10 223
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	165	108.9800USD	10 388
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	402	108.6900USD	10 790
Eyton, J. Trevor	4		O	2014-12-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	42	105.4900USD	11 467
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	36	108.9800USD	11 503
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	305	108.6900USD	11 808
Harder, Vernon Peter	4		O	2014-12-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	41	105.4900USD	11 364
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	293	108.9800USD	11 657
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	460	108.6900USD	12 117
Judge, Barbara Thomas	4		O	2014-12-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	170	105.4900USD	47 284
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	110	108.9800USD	47 394
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	460	108.6900USD	47 854
Lauk, Kurt	4		O	2014-12-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	27	105.4900USD	7 511
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	110	108.9800USD	7 621
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	353	108.6900USD	7 974
Niekamp, Cynthia	4		O	2014-12-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	2	105.4900USD	585
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	207	108.6900USD	792
Samarasekera, Indira Vasanti	4		O	2014-12-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	5	105.4900USD	1 412
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	166	108.9800USD	1 578
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	402	108.6900USD	1 980
Worrall, Lawrence	4		O	2014-12-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	79	105.4900USD	22 066
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	207	108.6900USD	22 273
Young, William	4		O	2014-12-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	96	105.4900USD	26 581
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	690	108.6900USD	27 271
Manitoba Telecom Services Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Forbes, Jay A.	4, 5		O	2015-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 000
Marquee Energy Ltd.									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires</i>									
Turnbull, Gregory George	4								
RRSP	PI		O	2015-01-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.5100	150 000
Yip, Sammy Shee	5		O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.5200	446 808
MAYA OR & ARGENT INC.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Goulet, Guy	4, 5		O	2014-12-19	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	40 000	0.2150	1 007 296
			O	2014-12-19	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(40 000)	0.2150	967 296
			O	2014-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.2400	969 796
			O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.2100	970 796
			O	2015-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.2180	973 296
Praetorian Resources Limited	3		O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.2140	14 753 000
			O	2015-01-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.2467	14 803 000
MBN Corporation									
<i>Parts</i>									
MBN Corporation	1		O	2014-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	100	5.1800	100
			O	2014-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		0
			O	2014-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	5.1500	1 000
			O	2014-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2014-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	5.1500	1 300
			O	2014-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	(1 300)		0
			O	2014-12-23	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	5.1500	1 000
			O	2014-12-23	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2014-12-30	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	5.0667	1 800
			O	2014-12-30	D	38 - Rachat ou annulation	(1 800)		0
			O	2014-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	5.0460	1 500
			O	2014-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)		0
			O	2015-01-02	D	38 - Rachat ou annulation	300	5.1100	300
			O	2015-01-02	D	38 - Rachat ou annulation	(300)		0
MCAN Mortgage Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bouganin, Jeffrey Joseph	5		O	2014-12-23	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(29 146)		11 645
CIBC World Markets Inc	PI		O	2013-07-04	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-23	I	90 - Changements relatifs à la propriété	29 146		29 146
Computershare (ESOP)	PI		O	2013-07-04	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-08-07	I	90 - Changements relatifs à la propriété	1 785		1 785
			O	2014-08-18	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	63	14.9108	1 848
			O	2014-09-03	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	62	15.1187	1 910
			O	2014-09-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	64	14.5463	1 974
			O	2014-09-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	38	13.7897	2 012
			O	2014-10-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	66	14.3507	2 078
			O	2014-10-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	67	13.9767	2 145
			O	2014-11-03	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	63	14.8797	2 208
			O	2014-11-17	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	64	14.5900	2 272
			O	2014-11-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	64	14.8336	2 336
CST Trust Company	PI		O	2014-08-07	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 785)		0
Cruise, Brydon	4								

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
BMO InvestorLine (Joint Holding)	PI		O	2014-12-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	14.3000	96 050
BMO InvestorLine (RRSP)	PI		O	2014-12-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	14.3800	60 327
Misener, Michael	5								
CIBC Wood Gundy (Spousal RRSP - Elizabeth Misener)	PI		O	2014-10-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	149	13.7900	7 499
Computershare (ESOP)	PI		O	2014-09-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	100	13.7897	1 077
			O	2014-08-18	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	61	14.9108	4 856
			O	2014-09-03	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	59	15.1187	4 915
			O	2014-09-19	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	62	14.5463	4 977
			O	2014-10-06	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	63	14.3507	1 140
			O	2014-10-21	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	64	13.9767	1 204
			O	2014-11-06	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	61	14.8797	1 265
			O	2014-11-20	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	62	14.5900	1 327
			O	2014-12-03	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	61	14.8336	1 388
			O	2014-12-18	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	63	14.1745	1 451
			O	2014-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	62	14.3938	1 513
Moskalev, Dmitri	7		O	2015-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(190)	14.4000	1 555
Sutherland, Derek	5								
Computershare (ESOP)	PI		O	2014-09-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	84	13.7897	4 261
			O	2014-10-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	51	13.9767	4 361
			O	2014-11-03	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	48	14.8797	4 409
			O	2014-11-17	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	49	14.5900	4 458
			O	2014-11-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	48	14.8336	4 506
			O	2014-12-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	50	14.1745	4 556
			O	2014-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	50	14.3938	4 606
			O	2015-01-02	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	90	14.0098	4 696
Sutherland, Ian	4, 3								
Tachane Foundation Inc	PI		O	2014-12-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	14.2600	369 157
			O	2014-12-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	14.1600	367 157
Tyas, John	5								
Canadian Stock Transfer Company	PI		O	2014-08-12	I	97 - Autre	(1 366)		0
Computershare	PI		O	2004-11-04	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-08-12	I	97 - Autre	1 366		1 366
			O	2014-08-18	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	37	14.9108	1 403
			O	2014-09-03	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	37	15.1187	1 440

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2014-09-16	I	d'actionnariat 30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	39	14.5463	1 479
			O	2014-09-30	I	35 - Dividende en actions	29	13.7897	1 508
			O	2014-10-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	39	14.3507	1 547
			O	2014-10-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	40	13.9767	1 587
			O	2014-11-03	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	38	14.8797	1 625
			O	2014-11-17	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	38	14.5900	1 663
<i>Deferred Share Units</i>									
Jandrisits, William John	4, 7, 5		O	2015-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	881	14.2800	45 785
<i>Restricted Share Units</i>									
Bouganim, Jeffrey Joseph	5		O	2015-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	56		5 105
			O	2015-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	44		5 149
Jandrisits, William John	4, 7, 5		O	2015-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	103	14.2838	5 334
Misener, Michael	5		O	2014-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	42	14.0900	4 089
			O	2015-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	43	14.2838	4 170
			O	2014-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	38	14.0920	4 127
			O	2015-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	38	14.2838	4 208
Sutherland, Derek	5		O	2015-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	43	14.2838	4 374
			O	2015-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	43	14.2838	4 417
Medicure Inc									
<i>Actions ordinaires</i>									
Friesen, Albert David L. FRIESEN	4, 5 PI		O	2014-12-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 900	2.0300	7 367
			O	2014-12-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	2.0500	15 367
			O	2014-12-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	2.0800	15 467
MEG Energy Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
McCaig, Jeffrey James McVestco Financial Limited	4 PI		O	2014-03-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2014-12-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	28 200	19.6300	28 200
			O	2014-12-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 800	19.6300	40 000
Mega Precious Metals Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dyll, Nathan Lance	5		O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.0400	145 916
Melcor Real Estate Investment Trust									
<i>Class B Limited Partnership Units/Special Voting Trust Units</i>									
Melcor Developments Ltd. Melcor REIT Holdings GP Inc. as general partner of Melcor REIT Holdings	3 PI		O	2014-12-18	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	4 390 244	10.2500	14 615 878
<i>Parts de fiducie</i>									
LOWRY, Donald James	4	R	O	2014-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	9.3500	32 200

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Métaux DNI Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Melton, Andrew John AMH Casa Investments Ltd.	6 PI		O	2015-01-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 400	9.3500	34 600
			O	2014-12-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	9.4937	58 200*
			O	2015-01-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	9.2900	61 200
Melton, Timothy Charles	6		O	2013-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-01-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	9.1900	5 000
Cavell Holdings Inc.	PI		O	2013-05-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2014-12-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	9.6000	1 000
		R	O	2014-12-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	9.7000	2 000
		R	O	2014-12-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	9.5000	3 000
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	9.4500	5 000
<i>Options</i>									
mitchell, raymond	4		O	2014-12-10	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(362 250)		40 250
Metaux Russel Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hedges, Brian Robie Droits Deferred Share Units (cash settled)	5		O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	25.5000	121 031
Benedetti, Alain	4		O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	364		25 941
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 402		27 343
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 402		
			M	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 395		27 336
Clark, John	4		O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	131		9 332
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 402		10 734
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 402		
			M	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 395		10 727
Dinning, James Francis	4		O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	245		17 415
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	701		18 116
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	701		
			M	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	697		18 112
Hanna, John	4		O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	127		9 053
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 441		10 494
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 441		
			M	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 434		10 487
Laberge, Alice D.	4		O	2014-12-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	162		11 469
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	700		12 169
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	700		
			M	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	697		12 166
Lachapelle, Lise	4		O	2014-12-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	245		17 415
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	701		18 116
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	701		
			M	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	697		18 112
O'Reilly, William Michael	5		O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	180		12 767
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	701		13 468
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	701		
			M	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	697		13 464

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Tulloch, John Russell	4		O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	27		1 954
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	701		2 655
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	701		
			M	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	698		2 652
Droits Restricted Share Units (cash settled)									
Britton, Marion Eleanor	5		O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	383		27 281
Coleman, Lesley Margaret Seppings	5		O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	22		1 573
Halcrow, David	5		O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	22		1 573
Hedges, Brian Robie	5		O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 405		99 929
Kelly, Maureen Ann	5		O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	22		1 573
MacLean, John	5		O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	18		1 259
Mangialardi, Giuseppe	5		O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	18		1 259
McMullen, Francine Denise	5		O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	13		944
Mooser, Sherri Lynn	5		O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	5		315
Reid, John Gregory	5		O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	338		24 045
Robb, Lloyd Bruce	5		O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	33		2 360
Vaillancourt, Michel	5		O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	18		1 259
White, Donald	5		O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	33		2 360
Willis, Allan Stephen	5		O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	18		1 259
Methanex Corporation									
Actions ordinaires									
James, Vanessa	7		O	2014-12-22	D	51 - Exercice d'options	8 625	28.4300USD	22 897
			O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 625)	54.3400	14 272
Maddren, Simon Christopher Pension Fund (UK)	5 PI		O	2013-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 599	46.0800USD	3 599
Mahaffy, Douglas William	4		O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	52.4200	1 900
Methanex Corporation	1		O	2014-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	50.7379USD	40 000
			O	2014-12-02	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	50.7820USD	80 000
			O	2014-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	51.3047USD	120 000
			O	2014-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	50.6761USD	160 000
			O	2014-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	50.6486USD	200 000
			O	2014-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	48.2047USD	240 000
			O	2014-12-09	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	48.4834USD	280 000
			O	2014-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	46.9551USD	320 000
			O	2014-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	46.8329USD	360 000
			O	2014-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	44.7727USD	400 000
			O	2014-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	43.5934USD	440 000
			O	2014-12-16	D	38 - Rachat ou annulation	60 000	44.7440USD	500 000
			O	2014-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	60 000	45.4687USD	560 000
			O	2014-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	60 000	46.0599USD	620 000
			O	2014-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	60 000	46.9578USD	680 000
			O	2014-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	60 000	45.7760USD	740 000
			O	2014-12-23	D	38 - Rachat ou annulation	60 000	46.4438USD	800 000
			O	2014-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	60 000	46.3788USD	860 000
			O	2014-12-30	D	38 - Rachat ou annulation	60 000	46.5732USD	920 000
			O	2014-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(920 000)		0
Droits Deferred Share Units									
Balloch, Howard	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	721		44 569
Mahaffy, Douglas William	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	688		42 487
Poole, Albert Terence	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	758		46 839
Reid, John McDonald	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	642		39 704

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Rennie, Janice Gaye	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	191		11 781
Sloan, Monica	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	698		43 140
<i>Droits Performance Share Units</i>									
AITKEN, BRUCE	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 066		66 696
Floren, John	4, 5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 336		83 588
<i>Droits Restricted Share Units</i>									
AITKEN, BRUCE	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	72		4 522
Cook, Phillip Henry	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	90		3 100
Hamilton, Tom	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	182		7 495
Kostelnik, Robert	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	113		4 523
Reid, John McDonald	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	49		3 100
Rennie, Janice Gaye	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	113		4 523
Sloan, Monica	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	90		3 100
<i>Options</i>									
James, Vanessa	7		O	2014-12-22	D	51 - Exercice d'options	(8 625)		12 000
Metro inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Metro inc.	1		O	2014-12-09	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	87.6000	2 700
			O	2014-12-09	D	38 - Rachat ou annulation	800	87.7500	3 500
			O	2014-12-09	D	38 - Rachat ou annulation	400	87.7700	3 900
			O	2014-12-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	88.1700	5 000
			O	2014-12-09	D	38 - Rachat ou annulation	200	88.3000	5 200
			O	2014-12-09	D	38 - Rachat ou annulation	100	88.4600	5 300
			O	2014-12-09	D	38 - Rachat ou annulation	200	88.5900	5 500
			O	2014-12-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	88.7100	7 400
			O	2014-12-09	D	38 - Rachat ou annulation	300	88.7700	7 700
			O	2014-12-09	D	38 - Rachat ou annulation	5 800	88.7900	13 500
			O	2014-12-09	D	38 - Rachat ou annulation	3 100	88.8000	16 600
			O	2014-12-09	D	38 - Rachat ou annulation	4 700	88.8100	21 300
			O	2014-12-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	88.8200	22 300
			O	2014-12-09	D	38 - Rachat ou annulation	100	88.8400	22 400
			O	2014-12-09	D	38 - Rachat ou annulation	600	88.8500	23 000
			O	2014-12-09	D	38 - Rachat ou annulation	4 700	88.8600	27 700
			O	2014-12-09	D	38 - Rachat ou annulation	3 600	88.9000	31 300
			O	2014-12-09	D	38 - Rachat ou annulation	800	88.9100	32 100
			O	2014-12-09	D	38 - Rachat ou annulation	200	88.9500	32 300
			O	2014-12-09	D	38 - Rachat ou annulation	9 800	89.0000	42 100
			O	2014-12-09	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	89.0100	47 100
			O	2014-12-09	D	38 - Rachat ou annulation	3 900	89.0400	51 000
			O	2014-12-09	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	89.1000	56 000
			O	2014-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	88.0300	61 000
			O	2014-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	88.2600	62 900
			O	2014-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	6 300	88.4100	69 200
			O	2014-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	600	88.5000	69 800
			O	2014-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	4 400	88.5400	74 200

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2014-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	88.5500	76 400
			O	2014-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	100	88.5750	76 500
			O	2014-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	4 900	88.5900	81 400
			O	2014-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	12 200	88.6100	93 600
			O	2014-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	200	88.6200	93 800
			O	2014-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	700	88.6300	94 500
			O	2014-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	88.6700	97 300
			O	2014-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	88.7100	99 200
			O	2014-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	88.7500	102 000
			O	2014-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	88.8200	104 000
			O	2014-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	88.8500	107 500
			O	2014-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	88.9000	109 000
			O	2014-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	900	89.0000	109 900
			O	2014-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	89.0100	112 000
			O	2014-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	100	88.2100	112 100
			O	2014-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	88.5000	114 200
			O	2014-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	900	88.5500	115 100
			O	2014-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	88.7200	116 800
			O	2014-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	400	87.8400	117 200
			O	2014-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	900	87.8500	118 100
			O	2014-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	3 700	88.0100	121 800
			O	2014-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	700	88.0500	122 500
			O	2014-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	200	88.0600	122 700
			O	2014-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	4 600	88.0700	127 300
			O	2014-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	400	88.0800	127 700
			O	2014-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	88.1200	130 500
			O	2014-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	2 900	88.1600	133 400
			O	2014-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	38 400	88.2000	171 800
			O	2014-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	88.2700	172 800
			O	2014-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	88.0000	175 100
			O	2014-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	88.3000	176 100
			O	2014-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	88.4800	177 600
			O	2014-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	88.6000	182 600
			O	2014-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	11 000	88.7500	193 600
			O	2014-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	88.7600	195 500
			O	2014-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	6 100	88.8000	201 600
			O	2014-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	27 200	89.0000	228 800
<i>Unités d'actions différées/Deferred Stock Units</i>									
DESERRES, MARC	4		O	2014-12-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	156	89.0070	11 758
			O	2014-12-20	D	35 - Dividende en actions	39	88.5240	11 797
Dussault, Claude	4		O	2014-12-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	73	89.0070	10 640
			O	2014-12-20	D	35 - Dividende en actions	36	88.5240	10 676
Ferland, Serge	4		O	2014-12-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	233	89.0070	16 751
			O	2014-12-20	D	35 - Dividende en actions	56	88.5240	16 807
Gauthier, Paule	4		O	2014-12-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	133	89.0070	10 549
			O	2014-12-20	D	35 - Dividende en actions	35	88.5240	10 584
Gobeil, Paul	4		O	2014-12-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	65	89.0070	5 863
			O	2014-12-20	D	35 - Dividende en actions	20	88.5240	5 883
Goodman, Russell Andrew	4		O	2014-12-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	71	89.0070	1 988
			O	2014-12-20	D	35 - Dividende en actions	6	88.5240	1 994
HAUB, Christian W.E.	4		O	2014-12-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	259	89.0070	13 568
			O	2014-12-20	D	35 - Dividende en actions	45	88.5240	13 613
Labonté, Michel	4		O	2014-12-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	149	89.0070	9 331
			O	2014-12-20	D	35 - Dividende en actions	31	88.5240	9 362
LESSARD, Pierre H.	4, 5		O	2014-12-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	162	89.0070	15 418
			O	2014-12-20	D	35 - Dividende en actions	52	88.5240	15 470

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Meubles Leon Ltee									
<i>Actions ordinaires</i>									
Porteur inscrit									
Nadeau, Marie-Jose	4		O	2014-12-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	292	89.0070	9 922
			O	2014-12-20	D	35 - Dividende en actions	33	88.5240	9 955
Raymond, Réal	4		O	2014-12-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	159	89.0070	7 647
			O	2014-12-20	D	35 - Dividende en actions	25	88.5240	7 672
Rivard, Line	4		O	2014-12-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	285	89.0070	1 178
			O	2014-12-20	D	35 - Dividende en actions	3	88.5240	1 181
Rosicki, Michael	4		O	2014-12-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	60	89.0070	6 167
			O	2014-12-20	D	35 - Dividende en actions	21	88.5240	6 188
Middlefield Can-Global REIT Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Middlefield Can-Global REIT Income Fund	1		O	2014-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	800	10.6500	2 145 545
			O	2015-01-02	D	38 - Rachat ou annulation	600	11.0000	2 146 145
Milestone Apartments Real Estate Investment Trust									
<i>Deferred Units</i>									
Biggar, William John	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 039		18 778
Graham, Janet	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 130		20 035
Lamberti, Steven Thomas	5		O	2015-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	20 961		33 690
Landin, Robert Paul	4, 5		O	2015-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	72 780		112 558
Matheson, Richard Norman	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 456		15 941
Newberry, Ryan	5		O	2015-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	13 100		17 343
Senst, Graham David	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 729		16 888
Young, Michael D'Arcy	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 057		20 456
Millrock Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Davies, Janice	5		O	2015-01-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(13 500)		1 500
<i>Bons de souscription</i>									
Davies, Janice	5								
JD Consulting Ltd	PI		O	2015-01-05	I	55 - Expiration de bons de souscription	(7 500)		0
MINES ABCOURT INC.									
<i>Actions ordinaires catégorie B</i>									
DÉCOCHIB	3		O	2014-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	241 000	0.0450	22 363 875
			O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.0450	22 367 875
			O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.0450	22 467 875
		R	O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21 000	0.0450	22 488 875
			O	2014-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	182 000	0.0450	22 670 875
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.0450	22 770 875
			O	2014-12-31	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 666 666	0.0600	24 437 541
Filion, Marc	4, 5		O	2014-12-31	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	80 000	0.0600	170 000
			O	2015-01-05	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	64 000	0.0500	234 000
Hinse, Renaud	4, 5, 3		O	2014-12-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	241 000	0.0450	22 363 875
Décochib inc.	PI		O	2014-12-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.0450	22 367 875
			O	2014-12-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.0450	22 467 875

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2014-12-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21 000	0.0450	22 488 875
			O	2014-12-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	182 000	0.0450	22 691 875
			O	2014-12-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21 000	0.0450	22 509 875
			O	2014-12-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	182 000	0.0450	22 873 875
			O	2014-12-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.0450	22 770 875
			O	2014-12-31	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 666 666	0.0600	24 437 541
MESTRALLET, FRANCOIS JOSEPH PIERRE MARIE	4								
SARL MF	PI		O	2015-01-05	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	10 000 000	0.0500	14 000 000
<i>Bons de souscription</i>									
Filion, Marc	4, 5		O	2015-01-05	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	32 000	0.0700	32 000
MESTRALLET, FRANCOIS JOSEPH PIERRE MARIE	4								
SARL MF	PI		O	2015-01-05	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	5 000 000	0.0800	7 000 000
Mines Agnico Eagle Limitée									
<i>Actions ordinaires</i>									
Allan, Don	5		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	12 397		27 267
			O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 918)	28.6167	21 349
Baker, Leanne Marie	4		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 866		8 366
			O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(111)	24.6700USD	8 255
Blackburn, Alain	5		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	12 397		12 397.0000
			M	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	12 397		18 727
			O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 919)	28.6167	12 809
			M	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 918)	28.6167	12 809
Boyd, Sean	4, 5		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	24 793		65 935
			O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 835)	28.6167	54 100
Celej, Martine	4		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 016		5 016
			O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 440)	28.6167	3 576
Gemmell, Robert	4		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 016		13 016
			O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 440)	28.6167	11 576
Grondin, Louise	5		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	12 397		20 436
			O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 918)	28.6167	14 518
Haldane, Timothy Quentin	5		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	12 398		25 209
			O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 384)	24.7484USD	
			M	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 384)	24.7484USD	20 825
Kraft, Bernie	4		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 005		12 662
			O	2015-01-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(480)	28.6167	12 182
Laing, R. Gregory	5		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	12 397		27 712
			O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 918)	28.6167	21 794
Legault, Marc	5		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 899		22 773
			O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 294)	28.6167	19 479
Leiderman, Mel	4		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 016		9 016
			O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 440)	28.6167	7 576
Nasso, James D.	4		O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	29.0000	17 289
			O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 022		21 311
			O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 921)	28.6167	19 390
Riley, Sean	4		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 016		5 016
			O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 551)	28.6167	3 465
Roberts, John Merfyn	4		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 016		9 016
			O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(276)	28.6167	8 740
Robitaille, Jean	5		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	13 097		52 430
			O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 253)	28.6167	46 177
Smith, David	5		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 397		27 542
			O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 918)	28.6167	21 624

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Stockford, Howard Roger	4		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 016)		
			M	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 016		10 084
			O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 440)	28.6167	8 644
Sylvestre, Yvon	5		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 798		20 761
			O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 587)	28.6167	14 174
Voutilainen, Pertti	4		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 005		15 805
			O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(92)	28.6167	15 713
<i>Options</i>									
Allan, Don	5		O	2015-01-02	D	50 - Attribution d'options	66 000	28.9200	405 750
Blackburn, Alain	5		O	2015-01-02	D	50 - Attribution d'options	138 000	28.9200	538 000
			O	2015-01-02	D	50 - Attribution d'options	72 000	28.9200	610 000
Datta, Picklu	5		O	2015-01-02	D	50 - Attribution d'options	56 000	28.9200	297 250
Grondin, Louise	5		O	2015-01-02	D	50 - Attribution d'options	66 000	28.9200	398 700
Haldane, Timothy Quentin	5		O	2015-01-02	D	50 - Attribution d'options	72 000	24.8900USD	438 250
Laing, R. Gregory	5		O	2015-01-02	D	50 - Attribution d'options	66 000	28.9200	441 000
Legault, Marc	5		O	2015-01-02	D	50 - Attribution d'options	66 000	28.9200	394 750
Pellerin, Jean-Luk	5		O	2015-01-02	D	50 - Attribution d'options	66 000	28.9200	281 000
Robitaille, Jean	5		O	2015-01-02	D	50 - Attribution d'options	72 000	28.9200	452 000
Smith, David	5		O	2015-01-02	D	50 - Attribution d'options	75 000	28.9200	461 250
Sylvestre, Yvon	5		O	2015-01-02	D	50 - Attribution d'options	72 000	28.9200	382 000
<i>Restricted Share Units</i>									
Allan, Don	5		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 397)		19 602
			O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 000		
			M	2015-01-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 000		34 602
Baker, Leanne Marie	4		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 866)		4 167
			O	2015-01-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 000		5 167
Blackburn, Alain	5		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 397)		19 602
			O	2015-01-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 000		34 602
Boyd, Sean	4, 5		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(24 793)		200 541
			O	2015-01-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	100 000		300 541
Cejaj, Martine	4		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 016)		6 016
			O	2015-01-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 000		9 016
Datta, Picklu	5		O	2015-01-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 000		29 681
Gemmell, Robert	4		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 016)		6 016
			O	2015-01-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 000		9 016
Grondin, Louise	5		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 397)		19 602
			O	2015-01-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 000		34 602
Haldane, Timothy Quentin	5		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 398)		19 552
			O	2015-01-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 000		36 552
Kraft, Bernie	4		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 005)		2 005
			O	2015-01-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 000		3 005
Laing, R. Gregory	5		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 397)		19 602
			O	2015-01-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 000		34 602
Legault, Marc	5		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 899)		19 602
			O	2015-01-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 000		34 602
Leiderman, Mel	4		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 016)		4 016
			O	2015-01-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 000		5 016
McCombe, Deborah	4		O	2015-01-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 000		6 000
Nasso, James D.	4		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 022)		2 005
			O	2015-01-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 000		8 005
Pellerin, Jean-Luk	5		O	2015-01-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 000		32 681
Riley, Sean	4		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 016)		6 016
			O	2015-01-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 000		9 016
Roberts, John Merfyn	4		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 016)		6 016
			O	2015-01-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 000		9 016
Robitaille, Jean	5		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(13 097)		19 603

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Mines d'Or Dynacor Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Porteur inscrit									
Smith, David	5		O	2015-01-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 000		36 603
			O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 397)		19 602
			O	2015-01-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	18 000		37 602
Stockford, Howard Roger	4		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 016)		2 005
			O	2015-01-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 000		5 005
Sylvestre, Yvon	5		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(13 798)		19 602
			O	2015-01-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 000		36 602
Voutilainen, Pertti	4		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 005)		4 005
			O	2015-01-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 000		6 005
Mines d'Or Dynacor Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Devitre, Richard	4		O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	1.6400	52 627
			O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	1.6100	53 727
			O	2015-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	1.6100	54 127
Mines d'Or Dynacor inc.	1		O	2014-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	100	1.5600	100
			O	2014-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	11 900	1.5500	12 000
			O	2014-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	(12 000)		0
			O	2014-12-02	D	38 - Rachat ou annulation	12 000	1.5200	12 000
			O	2014-12-02	D	38 - Rachat ou annulation	(12 000)		0
			O	2014-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	12 000	1.5000	12 000
			O	2014-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	(12 000)		0
			O	2014-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	12 000	1.5400	12 000
			O	2014-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	(12 000)		0
			O	2014-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	10 600	1.5400	10 600
			O	2014-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	1.5000	12 000
			O	2014-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	(12 000)		0
			O	2014-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	12 000	1.4900	12 000
			O	2014-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	(12 000)		0
			O	2014-12-09	D	38 - Rachat ou annulation	900	1.5900	900
			O	2014-12-09	D	38 - Rachat ou annulation	11 100	1.5500	12 000
			O	2014-12-09	D	38 - Rachat ou annulation	(12 000)		0
			O	2014-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	8 000	1.6000	8 000
			O	2014-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	1.5800	12 000
			O	2014-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	(12 000)		0
			O	2014-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	12 000	1.6400	12 000
			O	2014-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(12 000)		0
			O	2014-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	12 000	1.6400	12 000
			O	2014-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(12 000)		0
			O	2014-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	12 000	1.6000	12 000
			O	2014-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	(12 000)		0
			O	2014-12-16	D	38 - Rachat ou annulation	12 000	1.5500	12 000
			O	2014-12-16	D	38 - Rachat ou annulation	(12 000)		0
			O	2014-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	1.5800	2 400
			O	2014-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	1.5900	7 400
			O	2014-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	(7 400)		0
			O	2014-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	12 000	1.5500	12 000
			O	2014-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(12 000)		0
			O	2014-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	1.5600	2 800
			O	2014-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(2 800)		0
			O	2014-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	1.6000	10 000
			O	2014-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)		0
			O	2014-12-23	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	1.6200	1 000
			O	2014-12-23	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
Mines Richmond inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Marion, Rene Luis Joseph	4		O	2014-12-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	3.1689	79 100

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2014-12-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	3.1733	78 800
			O	2014-12-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	3.1795	76 900
			O	2014-12-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	3.1783	76 300
			O	2014-12-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	3.1800	75 600
			O	2014-12-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	3.1900	75 400
			O	2014-12-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	3.1750	75 000
			O	2014-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 300)	3.2700	70 700
			O	2014-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	3.3039	68 900
			O	2014-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	3.3000	68 800
			O	2014-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	3.3067	68 500
			O	2014-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	3.3040	67 500
			O	2014-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 200)	3.2627	62 300
			O	2014-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 900)	3.2985	58 400
			O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 900)	3.5900	55 500
			O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	3.5500	54 800
			O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	3.5400	52 500
			O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	3.5500	50 000
Restricted Share Unit / Unité d'action restreinte									
Adam, Daniel	5		O	2014-12-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 000	3.7300	
			M	2014-12-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 000		7 000
Chamandy, H. Gregory	4, 3		O	2014-12-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 000	3.7300	
			M	2014-12-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 000		14 000
Ellingham, Elaine	4, 5		O	2014-12-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 000	3.7300	
			M	2014-12-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 000		11 000
Émond, Rosaire	5		O	2014-12-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 000	3.7300	
			M	2014-12-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 000		7 000
Marion, Rene Luis Joseph	4		O	2014-12-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 000	3.7300	
			M	2014-12-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 000		11 000
Pesner, Michael	4		O	2014-12-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 000	3.7300	
			M	2014-12-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 000		11 000
Tardif, Mélissa	5		O	2014-12-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 700	3.7300	
			M	2014-12-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 700		2 700
Veilleux, Nicole	5		O	2014-12-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 500	3.7300	
			M	2014-12-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 500		8 500
MINT Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
MINT Income Fund	1		O	2014-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	9.3119	47 043 698
			O	2014-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	9.1136	47 045 898
			O	2014-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	12 315 212	9.5400	59 361 110
Miocene Resources Limited (formerly Miocene Metals Limited)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Blake, H.J.	5		O	2015-01-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(306 000)		33 999
Galipeau, René Réal	6		O	2015-01-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(126 749)		14 084
HOLMES, WARREN	6		O	2015-01-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(225 000)		25 000
Horst, Roland	6		O	2015-01-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(97 505)		10 833
Montgomery, Mary Irene	5		O	2015-01-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(15 000)		1 666
Rampton, Vernon Neil	4		O	2014-06-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2014-12-31	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	75 000	0.2000	75 000
Soever, Alar	4	R	O	2014-12-31	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	75 000	0.2000	936 433
			O	2015-01-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(775 290)		161 143
Wallbridge Mining Company Limited	3		O	2015-01-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(25 602 594)		2 844 732
Mood Media Corporation (formerly Fluid Music Canada, Inc.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
von Stauffenberg, Philippe Graf Schenk	4								
Raycrown Limited	PI	R	O	2014-12-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(80 000)	0.5500	783 598

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Morguard Real Estate Investment Trust									
<i>Parts</i>									
Morguard Corporation	3		O	2014-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	21 200	17.1880	2 183 770
			R	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	5 500	17.6467	2 189 270
			R	2014-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	31 700	17.8944	2 220 970
			O	2014-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	23 800	18.0815	2 244 770
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	24 700	18.2000	2 273 070
			O	2014-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	3 600	18.2500	2 248 370
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	7 200	18.2800	2 280 270
			O	2015-01-06	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	54 724	18.3452	2 334 994
Walker, Timothy James	4		O	2015-01-05	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	500	18.2000	50 000
Morneau Shepell Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Phillips, Randal George	5		O	2014-12-18	D	47 - Acquisition ou aliénéation par don	(60 000)	16.8800	413 549
Mullen Group Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Grant, Steven Carl	4		O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	10 000	17.6007	
			M	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	10 000	17.6007USD	20 000
Murchison Minerals Ltd.									
<i>Bons de souscription</i>									
Johnson, Donald Kenneth	4, 3		O	2014-12-27	D	55 - Expiration de bons de souscription	(625 000)		35 000 000
NAPEC inc. (anciennement connue sous la dénomination sociale de Groupe CVTech inc.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Caisse de dépôt et placement du Québec	3		O	2014-12-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 360 500
			O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	2 334 188	0.8600	8 694 688
Nevsun Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
German, Gary Edward	4		O	2014-12-30	D	47 - Acquisition ou aliénéation par don	(2 400)		478 494
<i>Options</i>									
Hardie, Peter Jeremie	5	R	O	2014-12-12	D	50 - Attribution d'options	60 000	4.4000	900 000*
New Flyer Industries Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Coliseum Capital Management, LLC	3								
Coliseum Capital Partners II, LP	PI		O	2014-12-16	C	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	1 923	12.5005	1 025 342
			O	2014-12-17	C	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	3 529	12.5887	1 028 871
			O	2014-12-19	C	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	5 581	12.7495	1 034 452
			O	2014-12-22	C	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	1 458	12.8090	1 035 910
			O	2014-12-23	C	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	846	12.9407	1 036 756
			O	2014-12-24	C	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	3 785	13.3166	1 040 541
Coliseum Capital Partners, LP	PI		O	2014-12-16	C	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	7 177	12.5005	3 467 723
			O	2014-12-17	C	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	13 171	12.5887	3 480 894
			O	2014-12-19	C	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	20 819	12.7495	3 501 713
			O	2014-12-22	C	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	5 442	12.8090	3 507 155
			O	2014-12-23	C	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	3 154	12.9407	3 510 309
			O	2014-12-24	C	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	14 115	13.3166	3 524 424
<i>Deferred Share Units</i>									
Edwards, Larry Dean	7		O	2014-12-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	967		6 210
Gray, Adam L.	4		O	2014-12-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 418		11 388
Jacobsen, Patricia Anne	4		O	2014-12-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 257		9 795
Marinucci, Giovanni (John)	4		O	2014-12-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	967		6 210
McLeod, Wayne	4		O	2014-12-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	967		6 210
Millar, William Wells	4		O	2014-12-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	967		5 318
Sardo, Vincent James	4		O	2014-12-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	967		6 210

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Tobin, Brian Vincent	4		O	2014-12-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 722		13 066
Options									
Asham, Carl Glenn	5		O	2014-12-28	D	50 - Attribution d'options	42 787		138 490
			O	2014-12-28	D	50 - Attribution d'options	42 787		
			M	2014-12-28	D	50 - Attribution d'options	43 033		138 736
Dewsnup, Brian Keith	5		O	2014-12-28	D	50 - Attribution d'options	14 679		33 334
Harper, Janice	5		O	2014-12-28	D	50 - Attribution d'options	23 087		73 434
Joseph, Wayne Ray	5		O	2014-12-28	D	50 - Attribution d'options	52 254		170 600
Lewis, Margaret Ann	5		O	2014-12-28	D	50 - Attribution d'options	22 643		75 973
Pewarchuk, Colin Michael	5		O	2014-12-28	D	50 - Attribution d'options	26 195		88 225
Smart, Ian Scott	5		O	2014-12-28	D	50 - Attribution d'options	39 334		116 559
Smith, Paul Warren Dennis	5		O	2014-12-28	D	50 - Attribution d'options	30 601		100 279
Soubry, Paul	5		O	2014-12-28	D	50 - Attribution d'options	153 518		502 758
Stoddart, Christopher James	5		O	2014-12-28	D	50 - Attribution d'options	26 195		88 225
White, David Michael	5		O	2014-12-28	D	50 - Attribution d'options	26 195		88 225
Wood, Kevin Gerard	5		O	2014-12-28	D	50 - Attribution d'options	27 083		89 113
Young, Shannon Ray	7		O	2014-12-28	D	50 - Attribution d'options	15 157		34 419
Performance Share Units									
Asham, Carl Glenn	5		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 719		
			M	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 786		71 959
Dewsnup, Brian Keith	5		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 020		9 096
Harper, Janice	5		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 323		38 283
Joseph, Wayne Ray	5		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 311		103 443
Lewis, Margaret Ann	5		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 202		39 057
Pewarchuk, Colin Michael	5		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 174		44 739
Smart, Ian Scott	5		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 776		59 435
Smith, Paul Warren Dennis	5		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 381		57 419
Soubry, Paul	5		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	42 046		315 108
Stoddart, Christopher James	5		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 174		44 739
White, David Michael	5		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 174		44 739
Wood, Kevin Gerard	5		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 418		44 983
Young, Shannon Ray	7		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 151		9 392
Restricted Share Units									
Asham, Carl Glenn	5		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 859		
			M	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 893		35 577
Dewsnup, Brian Keith	5		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 010		4 548
Harper, Janice	5		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 162		20 553
Joseph, Wayne Ray	5		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 156		48 713
Lewis, Margaret Ann	5		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 101		21 001
Pewarchuk, Colin Michael	5		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 587		24 209
Smart, Ian Scott	5		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 388		30 584
Smith, Paul Warren Dennis	5		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 191		29 359
Soubry, Paul	5		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	21 023		135 879
Stoddart, Christopher James	5		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 587		24 209
White, David Michael	5		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 587		24 209
Wood, Kevin Gerard	5		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 709		24 331
Young, Shannon Ray	7		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 076		4 697
New Gold Inc.									
Options									
Bowkett, Gregory Paul	5		O	2014-12-18	D	50 - Attribution d'options	41 100	4.7800	41 100
Damiani, Elizabeth Camilla	5		O	2014-12-18	D	50 - Attribution d'options	115 000	4.7800	270 000
Gagnon, Brett Douglas	5		O	2014-12-18	D	50 - Attribution d'options	60 000	4.7800	194 000
Gallagher, Robert	5		O	2014-12-18	D	50 - Attribution d'options	385 000	4.7800	4 554 000
Marshall, John	5		O	2014-12-18	D	50 - Attribution d'options	60 000	4.7800	371 000
Marshall, Peter Joseph	5		O	2014-12-18	D	50 - Attribution d'options	45 000	4.7800	189 100
Oliphant, Randall	4		O	2014-12-18	D	50 - Attribution d'options	530 000	4.7800	3 690 000

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Ortega, Armando	5		O	2014-12-18	D	50 - Attribution d'options	55 000	4.7800	331 000
O'Shea, Barry Patrick	5		O	2014-12-18	D	50 - Attribution d'options	70 000	4.7800	355 000
Penny, Brian W.	5		O	2014-12-18	D	50 - Attribution d'options	195 000	4.7800	1 237 000
Petersen, Mark Alexander	5		O	2014-12-18	D	50 - Attribution d'options	80 000	4.7800	622 000
Portmann, Hannes Philip	5		O	2014-12-18	D	50 - Attribution d'options	180 000	4.7800	732 000
Schummer, David Chester	5		O	2014-12-18	D	50 - Attribution d'options	225 000	4.7800	475 000
Wallace, Martin John	5		O	2014-12-18	D	50 - Attribution d'options	55 000	4.7800	230 000
<i>Performance Share Units</i>									
Bowkett, Gregory Paul	5		O	2014-12-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 800		14 800
Damiani, Elizabeth Camilla	5		O	2014-12-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	40 000		65 000
Gagnon, Brett Douglas	5		O	2014-12-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 000		47 000
Gallagher, Robert	5		O	2014-12-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	140 000		313 000
Marshall, John	5		O	2014-12-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 000		49 000
Marshall, Peter Joseph	5		O	2014-12-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 000		38 800
Oliphant, Randall	4		O	2014-12-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	190 000		484 000
Ortega, Armando	5		O	2014-12-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 000		55 000
O'Shea, Barry Patrick	5		O	2014-12-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	25 000		55 000
Penny, Brian W.	5		O	2014-12-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	70 000		176 000
Petersen, Mark Alexander	5		O	2014-12-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	30 000		95 000
Portmann, Hannes Philip	5		O	2014-12-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	65 000		140 000
Schummer, David Chester	5		O	2014-12-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	80 000		155 000
Wallace, Martin John	5		O	2014-12-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 000		42 000
<i>Restricted Share Awards</i>									
Zannes, Michael Charles	7		O	2014-12-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 700		16 767
New Millennium Iron Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Martin, Robert Alexander	5	R	M	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	0.1650	1 045 219
			M	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 500)	0.1650	1 029 719
6299661 Canada Inc.	PI		O	2014-12-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	0.1650	
			O	2014-12-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 500)	0.1650	
Newalta Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
MacDonald, Bob	4								
RRSP	PI		O	2015-01-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	16.1600	15 200
Pinder, Richard Hughes	4	R	O	2014-12-30	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(2 500)	17.5500	2 947
Ryley, Thomas Lovett	4		O	2015-01-05	D	51 - Exercice d'options	12 500	8.0700	75 000
<i>Options</i>									
Ryley, Thomas Lovett	4		O	2015-01-05	D	51 - Exercice d'options	(12 500)	8.0700	50 000
<i>Performance Share Units</i>									
Borys, Michael	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	307	19.8200	23 329
			O	2014-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(13 138)	17.2300	10 191
Cadotte, Alan Paul	4, 5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	483	19.7500	40 136
			O	2014-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(20 593)	17.2300	19 543
Dugandzic, Peter Anthony	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	307	19.8200	22 982
			O	2014-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(13 138)	17.2300	9 844
Pecharsky, Douglas Allen	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	257	19.7900	19 993
			O	2014-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(10 980)	17.2300	9 013
Whiteley, Took	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	261	19.8400	19 705
			O	2014-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(11 177)	17.2300	8 528
North American Energy Partners Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Ferron, Martin Robert	4, 5	R	O	2014-12-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	3.1200USD	975 188
North American Energy Partners	1		O	2014-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	500 000	3.2300USD	2 300 000
Palmer, Barry Wade	5		O	2015-01-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 000	3.5901	23 000
<i>Deferred Share Unit (Common Shares)</i>									
McIntosh, Ronald A	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 425		135 230*
Oehmig, William C.	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 588		166 482*
Sello, Allen	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 034		75 956*
Thornton, Jay	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 125		37 697*
Turner, K. Rick	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 827		81 208*
Northern Blizzard Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Makinson, Michael James	5		O	2014-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	8.7900	485 400*
			O	2014-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 600	8.9400	490 000*
			O	2014-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	8.9200	491 300*
			O	2014-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 700	8.9300	495 000*
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	8.0900	495 700*
			O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	8.0900	497 500*
			O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	8.0200	498 600*
			O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	8.0400	499 600*
			O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	8.0600	500 000*
NGP IX Northern Blizzard S.A. R.L.	3		O	2014-12-15	D	35 - Dividende en actions	362 141		41 162 212*
R/C Canada Cooperatif U.A.	3		O	2014-12-15	D	35 - Dividende en actions	245 951		27 955 694*
Northern Empire Resources Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Paterson, James R.	4		O	2014-12-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2014-12-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 050 000
Northern Property Real Estate Investment Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
McGinley, Christine Ellen	4								
Jeff McGinley	PI		O	2014-12-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	315	23.6600	965
Northern Property REIT	1	R	O	2014-11-25	D	38 - Rachat ou annulation	9 900	26.4775	23 900
			O	2014-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	(9 900)	26.4774	10 000
			O	2014-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	25.6488	24 900
			O	2014-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	25.6488	0
		R	O	2014-11-26	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	27.3311	24 900
			O	2014-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	27.3311	19 900
			O	2014-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	24.7511	10 000
			O	2014-12-09	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	24.7511	10 000
			O	2014-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	24.1897	20 000
			O	2014-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	24.1897	8 000
			O	2014-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	8 000	23.9063	18 000
			O	2014-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	(8 000)	23.9063	0
			O	2014-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	9 900	23.6355	9 900
			O	2014-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	(9 900)	23.6355	0
Northland Power Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bergman, Darryl Andrew	5		O	2014-03-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	729		729
			O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(360)		369
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(369)	15.3600	0
Brace, John Wycliffe	5		O	2014-12-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 204		1 498 666
			O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 575)		1 496 091
Bradley, Paul	5		O	2014-12-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 004		62 654
			O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 981)		60 673
Cipolla, Gemi	5		O	2014-12-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 815		299 790
			O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 393)		298 397

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Dougall, David George	5		O	2014-12-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 785		360 337
			O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 378)		358 959
Gliosca, Dino	5		O	2014-12-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 065		564 422
			O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 517)		562 905
Lennox, Gregory James	5		O	2014-12-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 301		8 567
			O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 128)		6 439
mantenuto, salvatore	5		O	2014-12-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 525	4525.0000	1 028 533
			O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 239)		1 026 294
Shadbolt, Michael	5		O	2014-12-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 004		4 617
			O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 981)		2 636
Temerty, James C.	3								
Louise Temerty	PI		O	2014-12-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 803	14.1722	285 784
Melissa Temerty	PI		O	2014-12-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	61	14.1722	9 683
Michael Lord	PI		O	2014-12-17	C	57 - Exercice de droits de souscription	9 690		22 117
Northland Power Holding Inc.	PI		O	2014-12-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	65 332	14.1722	43 013 989
<i>Deferred Rights</i>									
Bergman, Darryl Andrew	5		O	2014-03-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	729		729
			O	2014-12-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(729)		0
Brace, John Wycliffe	5		O	2014-12-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 204		16 962
			O	2014-12-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 204)		11 758
Bradley, Paul	5		O	2014-12-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 004		12 488
			O	2014-12-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 004)		8 484
Cipolla, Gemi	5		O	2014-12-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 815		5 166
			O	2014-12-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 815)		2 351
Dougall, David George	5		O	2014-12-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 785		5 136
			O	2014-12-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 785)		2 351
Gliosca, Dino	5		O	2014-12-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 065		7 769
			O	2014-12-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 065)		4 704
Lennox, Gregory James	5		O	2014-11-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 301		4 301
			O	2014-12-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 301)		0
mantenuto, salvatore	5		O	2014-12-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 525		13 931
			O	2014-12-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 525)		9 406
Shadbolt, Michael	5		O	2014-12-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 004		4 004
			O	2014-12-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 004)		0
Temerty, James C.	3								
Michael Lord	PI		O	2014-12-17	C	56 - Attribution de droits de souscription	9 690		9 690
			O	2014-12-17	C	57 - Exercice de droits de souscription	(9 690)		0
<i>Deferred Share Units (DSU)</i>									
Gilmour, Barry Kenneth	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 763	14.6100	3 737
Goodman, Russell Andrew	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	698	14.6100	1 517
Harder, Vernon Peter	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 114	14.6100	16 748
Turner, John, Napier	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	513	14.6100	4 548
NorthWest Healthcare Properties Real Estate Investment Trust									
<i>Deferred Units</i>									
Barkin, Martin	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 039	8.6600	18 900
Baron, Robert	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 732	8.6600	28 160
Crotty, Bernard W.	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 732	8.6600	28 160
Dalla Lana, Paul	4, 5		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 732	8.6600	23 055
Loudon, Colin	4		O	2014-12-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	452	8.6600	452
Petersen, Brian Kenneth	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 619	8.6600	2 174

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
NorthWest International Healthcare Properties Real Estate Investment Trust									
<i>Deferred Units</i>									
Baron, Robert	4		O	2014-12-31	D	46 - Contrepartie de services	11 084		134 671
Naylor, Christopher David (David)	4		O	2014-12-31	D	46 - Contrepartie de services	11 084		38 900
<i>Parts de fiducie</i>									
Crotty, Bernard W.	5		O	2014-12-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	95 500	1.9700	814 869
			O	2014-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 500	2.0100	823 369
			O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	59 000	1.9900	902 369
			O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	2.0100	843 369
NOVAGOLD RESOURCES INC.									
<i>Actions ordinaires</i>									
DEISLEY, DAVID LEE	5		O	2014-10-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	480	2.8500USD	204 459
			O	2014-10-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	459	2.9800USD	204 918
			O	2014-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	503	2.7200USD	205 421
			O	2014-11-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	446	3.0700USD	205 867
			O	2014-12-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	477	2.8700USD	322 109
			O	2014-12-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	485	2.8200USD	322 594
HENNESSEY, MELANIE	5		O	2014-10-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	280	3.1900	36 637
			O	2014-10-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	266	3.3500	36 903
			O	2014-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	288	3.1000	37 191
			O	2014-11-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	256	3.4800	37 447
			O	2014-12-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	274	3.2600	82 931
			O	2014-12-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	270	3.3100	83 201
			O	2014-12-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	11	3.3100	83 212
Lang, Gregory Anthony	5		O	2014-10-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	762	2.8500USD	294 314
			O	2014-10-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	729	2.9800USD	295 043
			O	2014-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	799	2.7200USD	295 842
			O	2014-11-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	708	3.0700USD	296 550
			O	2014-12-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	757	2.8700USD	493 217
			O	2014-12-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	770	2.8200USD	493 987
			O	2014-12-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3	2.8200USD	493 990
Ottewell, David	5		O	2014-10-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	374	2.8500USD	105 687
			O	2014-10-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	358	2.9800USD	106 045

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2014-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	392	2.7200USD	106 437
			O	2014-11-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	347	3.0700USD	106 784
			O	2014-12-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	372	2.8700USD	196 206
			O	2014-12-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	378	2.8200USD	196 584
Rimelman, Ronald	5		O	2014-10-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	275	2.8500USD	
			M	2014-10-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	275	2.8500USD	
			M'	2014-10-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	275	2.8500USD	3 956
			O	2014-10-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	263	2.9800USD	
			M	2014-10-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	263	2.9800USD	4 219
			O	2014-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	288	2.7200USD	
			M	2014-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	288	2.7200USD	4 507
			O	2014-11-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	255	3.0700USD	4 762
			O	2014-12-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	273	2.8700USD	40 655
			O	2014-12-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	278	2.8200USD	40 933
			O	2014-12-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	11	2.8200USD	40 944
Williams, Richard	5		O	2014-10-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	288	2.8500USD	43 171
			O	2014-10-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	275	2.9800USD	43 446
			O	2014-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	302	2.7200USD	43 748
			O	2014-11-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	267	3.0700USD	44 015
			O	2014-12-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	286	2.8700USD	44 301
			O	2014-12-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	291	2.8200	44 592
			O	2014-12-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5	2.8200USD	
			M	2014-12-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5	2.8200USD	44 597
Nuvo Research Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Chicoine, Daniel	4		O	2014-12-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	9 000	5.8048	152 011
			O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 145		155 156
Dobranowski, Anthony Edward	4		O	2014-12-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	6.2500	4 600
Spousal TFSA	PI		O	2014-12-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 250	6.2500	7 050
Guntermann, Henrich R.K.	4		O	2014-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 700	6.3800	9 785
			O	2014-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	6.3900	12 785
			O	2014-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	859	6.4000	13 644

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 373		15 017
Lemieux, Stephen	8		O	2014-12-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 500	5.8048	19 850
			O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 301		21 151
London, John	4		O	2014-12-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	9 000	5.8048	84 641
			O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 145		87 786
Loucaides, Katina	8		O	2014-12-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 000	5.8048	16 990
			O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	515		17 505
			O	2015-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 500)	7.2100	11 005
			O	2015-01-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 935)	7.2100	9 070
<i>Deferred Share Unit Plan (DSU)</i>									
Chicoine, Daniel	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 829		100 954
Copeland, David A.	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 100		42 422
Dobranowski, Anthony Edward	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	884		39 736
Lindeiner, Klaus	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	884		39 282
London, John	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 829		100 954
Messier, Jacques	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	848		38 758
Stanley, Theodore H.	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	740		33 582
<i>Options</i>									
Chicoine, Daniel	4		O	2014-12-17	D	52 - Expiration d'options	(18 846)	19.5000	215 952
			O	2014-12-17	D	52 - Expiration d'options	(2 384)	19.5000	213 568
Copeland, David A.	4		O	2014-12-17	D	52 - Expiration d'options	(2 384)	19.5000	11 081
Guntermann, Henrich R.K.	4		O	2014-12-17	D	52 - Expiration d'options	(10 384)	19.5000	155 020
			O	2014-12-17	D	52 - Expiration d'options	(2 384)	19.5000	152 636
Lindeiner, Klaus	4		O	2014-12-17	D	52 - Expiration d'options	(1 538)	19.5000	11 081
London, John	4		O	2014-12-17	D	52 - Expiration d'options	(11 923)	19.5000	215 952
			O	2014-12-17	D	52 - Expiration d'options	(2 384)	19.5000	213 568
<i>Performance Stock Units (PSU)</i>									
Chicoine, Daniel	4		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 145)		1
			O	2014-12-31	D	97 - Autre	(1)		0
Guntermann, Henrich R.K.	4		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 373)		1
			O	2014-12-31	D	97 - Autre	(1)		0
Lemieux, Stephen	8		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 301)		1
			O	2014-12-31	D	97 - Autre	(1)		0
London, John	4		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 145)		1
			O	2014-12-31	D	97 - Autre	(1)		0
Loucaides, Katina	8		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(515)		2
			O	2014-12-31	D	97 - Autre	(2)		0
<i>Share Appreciation Rights Plan (SAR)</i>									
Chicoine, Daniel	4		O	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(107 087)	7.0000	151 096
Guntermann, Henrich R.K.	4		O	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(55 668)	7.0000	79 073
Lemieux, Stephen	8		O	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(47 879)	7.0000	92 919
			O	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 510)	7.0000	80 409
London, John	4		O	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(107 087)	7.0000	151 096
Loucaides, Katina	8		O	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(41 503)	7.0000	84 880
			O	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(10 844)	7.0000	74 036
NYX Gaming Group Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Tekcorp Kapital (Cayman) LLC	3		O	2014-11-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 511 402
Tekcorp Kapital Pty Ltd.	3								
Tekcorp Kapital No. 2 Trust	PI		O	2014-11-21	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 242 485
Tekcorp Kapital Trust	PI		O	2014-11-21	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 889 518
Verdane NVP II SPV GP APS	3								
Verdane NVP II Associates SPV K/S	PI		O	2014-11-21	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			349 016

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Verdane NVP II SPV K/S	PI		O	2014-12-30	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	(216 424)	3.5000	132 592
			O	2014-11-21	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			11 170 154
			O	2014-12-30	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	(6 926 576)	3.5000	4 243 578
Options									
Aizenstadt, Vladislav	5		O	2014-11-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-30	D	50 - Attribution d'options	35 000		35 000
Buckeridge, Roger Gilbert	4		O	2014-12-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-30	D	50 - Attribution d'options	35 000		35 000
Hamilton, Arthur Elliott (IV)	5		O	2014-11-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-30	D	50 - Attribution d'options	35 000		35 000
Lanthier, James Andre Charles	4		O	2014-12-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			35 000
Matejevich, Eric John	4		O	2014-12-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-30	D	50 - Attribution d'options	35 000		35 000
Stafford, Matthew James	5		O	2014-11-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-30	D	50 - Attribution d'options	35 000		35 000
Oceanic Iron Ore Corp.									
Actions ordinaires									
Gorman, Alan Peter Francis	5		O	2015-01-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.2750	609 141
			O	2015-01-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.2820	614 141
			O	2015-01-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.3000	619 141
RRSP	PI	R	O	2014-12-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	35 500	0.1750	95 300
		R	O	2014-12-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	26 483	0.1700	121 783
		R	O	2014-12-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 500	0.1650	138 283
		R	O	2014-12-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.1500	141 283
			O	2014-12-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	81 500	0.1850	222 783
			O	2014-12-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 500	0.1950	241 283
			O	2014-12-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.2100	266 283
			O	2014-12-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.2600	291 283
			O	2014-12-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.2750	301 283
			O	2014-12-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.2550	321 283
			O	2014-12-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.2500	326 283
			O	2014-12-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.2400	331 283
Keep, Gordon	4, 5		O	2015-01-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.2700	336 283
			O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(21 000)	0.2200	776 250
Oncolytics Biotech Inc.									
Actions ordinaires									
Holtham, Angela Frances	4		O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.6365	10 000*
ONEX CORPORATION									
Actions à droit de vote subalterne									
Donaldson, Christine Maria	5		O	2015-01-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	92	66.2962	26 357
Duncanson, Timothy Andrew Robert	5		O	2015-01-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	917	66.2962	207 753
Govan, Christopher Allan	5		O	2015-01-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	359	66.2962	133 681
Hirsch, David Robert	7		O	2015-01-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	330	66.2962	31 144
Lewtas, Donald William	5		O	2015-01-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	452	66.2962	72 503
Mansell, David John	5		O	2015-01-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	404	66.2962	19 487
Mersky, Seth Mitchell	5		O	2015-01-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 423	66.2962	423 703
Munk, Anthony	7		O	2015-01-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 262	66.2962	578 662
Popatia, Tawfiq	5		O	2015-01-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	147	66.2962	649
Ross, Matthew David	7		O	2015-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 200
Srivastava, Manish Kumar	5		O	2015-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 023
			O	2015-01-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	70	66.2962	2 093
Wright, Nigel Stewart	7		O	2015-01-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 174	66.2962	297 885
Droits Deferred Share Units (cash settled)									
Casey, Daniel C.	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	286	67.4600	75 566
Etherington, William	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	286	67.4600	49 206
Godsoe, Peter Cowperthwaite	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	282	67.4600	77 075

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
Gouin, Serge	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	282	67.4600	77 376
Huffington, Arianna	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	215	67.4600	3 722
McCoy, John Bonnet	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	331	67.4600	68 978
Prichard, John Robert Stobo	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	282	67.4600	71 773
Reisman, Heather M.	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	215	67.4600	64 064
Thorsteinson, Arni Clayton	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	550	67.4600	95 512
Options									
Govan, Christopher Allan	5		O	2014-12-23	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	29.2200	270 000
			O	2014-12-23	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	35.2000	260 000
Ross, Matthew David	7		O	2015-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			152 500
Srivastava, Manish Kumar	5		O	2015-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			157 500
Opsens inc.									
Actions ordinaires									
Laflamme, Louis	5		O	2015-01-02	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(25 000)		50 000
REER	PI		O	2015-01-02	I	36 - Conversion ou échange	25 000		
			M	2015-01-02	I	90 - Changements relatifs à la propriété	25 000		166 000
Oracle Mining Corp.									
Actions ordinaires									
RichStone Mining Investment (Hong Kong) Ltd.	3		O	2014-12-17	D	36 - Conversion ou échange	13 333 333	0.3000	21 133 333
			O	2014-12-17	D	36 - Conversion ou échange	2 702 702	0.3700	23 836 035
convertible loan									
Vincere Resource Holdings LLC	3		O	2014-12-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			\$ 2 378 251.00
Droits Convertible Debt									
RichStone Mining Investment (Hong Kong) Ltd.	3		O	2012-02-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2014-12-17	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	30 600 000	0.1000	30 600 000
Orca Gold Inc.									
Options									
Jackson, Lawrence Simon	5		O	2013-04-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2014-12-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Stuart, Hugh David	4, 5		O	2013-04-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2014-12-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Pacific Rubiales Energy Corp.									
Actions ordinaires									
Pantin, Ronald	4, 5								
Golden Loricera Holdings Limited	PI		O	2014-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	5.1250	1 006 834
			O	2014-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	5.1300	1 005 334
			O	2014-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	5.1350	1 004 934
			O	2014-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	5.1400	1 004 634
			O	2014-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	5.1550	1 002 934
			O	2014-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	5.1650	1 002 834
			O	2014-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	5.1800	1 001 434
			O	2014-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	5.1850	1 000 734
			O	2014-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	5.1900	1 000 634
			O	2014-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 100)	5.1950	996 534
			O	2014-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 800)	5.2000	978 734
			O	2014-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 300)	5.2050	961 434
			O	2014-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 500)	5.2100	945 934
			O	2014-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 800)	5.2150	937 134
			O	2014-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 800)	5.2200	930 334
			O	2014-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 500)	5.2250	916 834
			O	2014-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 400)	5.2300	909 434
			O	2014-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 000)	5.2350	902 434
			O	2014-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	5.2400	897 434
			O	2014-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 200)	5.2450	891 234
			O	2014-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 200)	5.2500	886 034

Emetteur	Relation	Retard	État opé-	Date de	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre			ra- tion	l'opération					
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2014-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 800)	5.2550	878 234
			O	2014-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 200)	5.2600	873 034
			O	2014-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 800)	5.2650	865 234
			O	2014-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 800)	5.2700	860 434
			O	2014-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 400)	5.2750	853 034
			O	2014-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	5.2800	849 034
			O	2014-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 500)	5.2850	844 534
			O	2014-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 900)	5.2900	840 634
			O	2014-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 100)	5.2950	831 534
			O	2014-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 800)	5.3000	826 734
			O	2014-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	5.3050	821 734
			O	2014-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 300)	5.3100	818 434
			O	2014-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	5.3150	817 834
			O	2014-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	5.3200	816 934
			O	2014-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	5.3250	815 734
			O	2014-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	5.3300	815 634
			O	2014-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	5.3350	814 634
			O	2014-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	5.3400	812 834
			O	2014-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	5.3450	811 234
			O	2014-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 400)	5.3500	805 834
			O	2014-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 700)	5.3550	803 134
			O	2014-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	5.3600	802 234
			O	2014-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 700)	5.3650	798 534
			O	2014-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	5.3700	797 234
			O	2014-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	5.3750	795 334
			O	2014-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	5.3800	794 334
			O	2014-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	5.3850	793 934
			O	2014-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	5.4050	793 634
			O	2014-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	5.4100	793 134
			O	2014-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	5.4150	792 834
			O	2014-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	5.4200	792 034
			O	2014-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	5.4250	791 734
			O	2014-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	5.4300	791 234
			O	2014-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	5.4350	790 234
			O	2014-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	5.4400	789 934
			O	2014-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	5.4450	789 034
			O	2014-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	5.4500	788 734
			O	2014-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	5.4550	788 434
			O	2014-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	5.4650	788 334
			O	2014-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	5.4700	787 334
			O	2014-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	5.4750	786 834
			O	2014-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	5.4800	786 534
			O	2014-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	5.4950	786 234
			O	2014-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	5.5050	786 034
			O	2014-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	5.5100	785 534
			O	2014-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 400)	5.5150	783 134
			O	2014-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	5.5200	780 834
			O	2014-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	5.5250	780 334
			O	2014-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	5.5300	779 934
			O	2014-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	5.5450	779 734
			O	2014-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	5.5500	779 634
			O	2014-12-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	5.5600	779 534
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	5.0600	779 334
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	5.0650	778 834
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	5.0700	777 634
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 900)	5.0750	771 734

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-	Date de	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre			ra-tion	l'opération					
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 900)	5.0800	764 834
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	5.0850	762 834
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	5.0900	760 934
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	5.0950	760 334
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	5.1000	759 734
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	5.1050	758 534
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	5.1100	757 534
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 400)	5.1150	754 134
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	5.1200	748 134
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	5.1250	742 134
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 800)	5.1300	738 334
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	5.1350	737 834
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	5.1400	736 534
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	5.1450	735 834
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	5.1500	735 734
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	5.1550	734 834
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	5.1600	734 334
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	5.1650	733 634
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	5.1700	731 534
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	5.1750	731 334
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	5.1800	731 134
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	5.1850	730 534
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	5.1900	729 734
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	5.1950	728 034
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	5.2000	727 934
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	5.2050	727 634
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	5.2100	727 434
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	5.2150	727 034
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	5.2200	724 534
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	5.2300	722 834
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 300)	5.2350	719 534
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	5.2400	716 034
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 400)	5.2450	705 634
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 900)	5.2500	702 734
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	5.2550	701 534
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	5.2600	700 634
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 200)	5.2650	697 434
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	5.2700	695 134
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 300)	5.2750	688 834
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 400)	5.2800	686 434
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 200)	5.2850	683 234
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	5.2900	681 534
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 400)	5.2950	674 134
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 100)	5.3000	671 034
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 000)	5.3050	664 034
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 900)	5.3100	661 134
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	5.3150	660 534
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	5.3200	660 434
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	5.3250	658 634
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	5.3300	657 634
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	5.3550	657 534
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	5.3650	657 334
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	5.3750	657 034
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	5.3800	656 234
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	5.3850	655 834
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	5.3900	655 334

Emetteur	Relation	Retard	État opé-	Date de	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre			ration	l'opération					
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	5.3950	655 034
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	5.4050	652 534
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 800)	5.4250	648 734
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	5.4150	648 534
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	5.4300	648 234
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	5.4350	647 334
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	5.4400	646 834
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	5.4450	644 534
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	5.4500	643 234
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	5.4550	643 034
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	5.4650	642 634
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	5.4700	642 134
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	5.4750	640 734
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	5.4800	640 634
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	5.4850	640 534
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	5.4950	640 434
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	5.5050	640 134
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	5.5150	639 934
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	5.5400	639 534
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 100)	5.5450	632 434
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 900)	5.5500	627 534
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 100)	5.5550	620 434
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 600)	5.5600	614 834
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23 100)	5.5650	591 734
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 000)	5.5700	579 734
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(37 500)	5.5750	542 234
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 600)	5.5800	535 634
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 800)	5.5850	521 834
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	5.5900	520 634
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19 200)	5.5950	501 434
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 800)	5.6000	495 634
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(26 600)	5.6050	469 034
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 434)	5.6100	453 600
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(36 900)	5.6150	416 700
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(31 400)	5.6200	385 300
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(93 100)	5.6250	292 200
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(46 700)	5.6300	245 500
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(87 100)	5.6350	158 400
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 800)	5.6400	139 600
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(105 600)	5.6450	34 000
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 100)	5.6500	23 900
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	5.6550	23 100
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	5.6600	21 800
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 700)	5.6650	18 100
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	5.6700	17 200
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	5.6750	15 400
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 900)	5.6800	10 500
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 400)	5.6850	8 100
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	5.6900	5 800
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	5.6950	4 000
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	5.7000	2 500
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	5.2250	0
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	6.7050	800
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	6.7100	1 200
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	6.7150	1 700
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	6.7200	2 000

Emetteur	Relation	Retard	État opé-	Date de	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre			ra- tion	l'opération					
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	800	6.7250	2 800
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	1 300	6.7350	4 100
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	600	6.7400	4 700
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	2 400	6.7450	7 100
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	1 800	6.7550	8 900
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	1 500	6.7600	10 400
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	2 700	6.7650	13 100
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	200	6.7700	13 300
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	3 700	6.7750	17 000
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	500	6.7800	17 500
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	1 600	6.7850	19 100
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	3 300	6.7950	22 400
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	900	6.8000	23 300
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	5 500	6.8050	28 800
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	1 500	6.8100	30 300
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	6 200	6.8150	36 500
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	700	6.8200	37 200
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	7 500	6.8250	44 700
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	1 800	6.8300	46 500
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	7 800	6.8350	54 300
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	1 100	6.8400	55 400
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	7 200	6.8450	62 600
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	1 300	6.8500	63 900
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	6 100	6.8550	70 000
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	1 800	6.8600	71 800
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	3 700	6.8650	75 500
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	2 600	6.8750	78 100
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	1 400	6.8800	79 500
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	13 200	6.8850	92 700
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	1 300	6.8900	94 000
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	4 900	6.8950	98 900
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	1 100	6.9000	100 000
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	3 500	6.9050	103 500
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	100	6.9100	103 600
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	300	6.9150	103 900
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	300	6.9250	104 200
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	600	6.9300	104 800
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	900	6.9350	105 700
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	1 100	6.9400	106 800
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	1 200	6.9450	108 000
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	900	6.9500	108 900
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	2 800	6.9550	111 700
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	1 100	6.9600	112 800
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	2 000	6.9650	114 800
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	300	6.9700	115 100
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	2 100	6.9750	117 200
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	900	6.9800	118 100
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	2 700	6.9850	120 800
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	1 000	6.9900	121 800
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	3 700	6.9950	125 500
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	500	7.0000	126 000
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	5 400	7.0050	131 400
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	600	7.0100	132 000
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	3 800	7.0150	135 800
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	2 500	7.0200	138 300
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	4 500	7.0250	142 800

Emetteur	Relation	Retard	État opé-	Date de	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre			ra-	l'opération					
Initié			tion						
Porteur inscrit									
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	7.0300	143 200
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 400	7.0350	145 600
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	7.0400	146 300
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 100	7.0450	148 400
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	7.0500	148 500
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	7.0550	149 200
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	7.0600	149 400
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	7.0650	150 300
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	7.0700	150 500
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	7.0750	151 800
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	7.0800	152 000
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	7.0850	153 600
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	7.0900	154 000
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	7.0950	155 500
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	7.1000	155 900
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 400	7.1050	158 300
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	7.1100	158 700
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	7.1150	160 200
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	7.1200	160 600
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	7.1250	160 900
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	7.1350	161 600
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	7.1450	161 800
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	7.1550	161 900
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	7.1650	162 200
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	7.1700	162 500
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	7.1750	162 900
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	7.1800	163 000
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	7.1850	163 100
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	7.1950	163 200
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	7.2000	164 100
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	7.2050	164 300
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	7.2100	164 400
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	7.2150	164 600
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	7.2350	164 700
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	7.2450	164 900
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	7.2550	165 500
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	7.2600	165 700
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	7.2650	165 900
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	7.2750	166 200
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	7.2950	166 500
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	7.3050	167 200
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	7.3150	168 100
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	7.3250	168 700
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	7.3350	169 900
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	7.3400	170 100
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	7.3450	171 700
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	7.3500	172 200
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	7.3550	173 100
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	7.3600	173 400
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	7.3650	174 000
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	7.3700	174 100
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	7.3750	174 800
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	7.3800	174 900
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	7.3850	175 900
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	7.3900	176 300
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	7.3950	176 600

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	7.4000	176 900
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	7.4050	177 600
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	7.4100	178 300
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	7.4200	179 000
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	7.4150	179 300
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	7.4250	179 800
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	7.4350	180 000
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	7.4450	180 100
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	7.4600	180 200
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	7.4650	180 500
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	7.4750	180 700
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	7.5000	180 900
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	7.5050	181 100
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	7.5100	181 300
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	7.5150	181 500
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	7.5200	181 600
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	7.5250	181 800
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	7.5300	182 200
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	7.5350	182 700
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	7.5400	182 800
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	7.5450	183 100
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	7.5500	183 500
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	7.5550	184 400
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	7.5600	185 100
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	7.5650	185 700
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	7.5700	185 800
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	7.5750	186 400
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	7.5800	186 600
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	7.5850	187 200
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	7.5900	187 300
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	7.5950	188 000
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	7.6000	188 200
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	7.6050	189 400
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	7.6100	189 500
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	7.6150	190 000
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	7.6200	190 400
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	7.6250	190 800
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	7.6300	191 200
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	7.6350	192 100
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	7.6400	192 700
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	7.6450	193 000
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	7.6500	193 200
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	7.6550	193 500
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	7.6600	193 600
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	7.6650	194 100
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	7.6700	194 200
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	7.6750	194 700
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	7.6800	194 900
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	7.6850	195 300
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	7.6900	195 700
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	7.6950	195 800
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	7.7050	196 300
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	7.7100	196 400
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	7.7150	196 700
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	7.7200	196 800
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	7.7300	196 900

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	7.7350	198 700
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	7.7400	200 000
Pages Jaunes Limitée									
<i>Deferred Share Unit</i>									
Forman, Craig	4		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 398	19.1246	15 626
Kudzman, Susan	4		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 398	19.1246	9 035
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 444	19.1246	13 479
Lazzarato, David	4		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 398	19.1246	15 626
Leith, David Gordon	4		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 398	19.1246	15 626
MACLELLAN, ROBERT FRANCIS	4		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 797	19.1246	40 281
McHale, Judith	4		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 398	19.1246	15 626
Morrison, Donald	4		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 398	19.1246	15 626
Nisenholtz, Martin	4		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 398	19.1246	15 626
Raina, Kalpana	4		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 398	19.1246	15 626
Sifton, Michael	4		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 398	19.1246	15 626
Pan American Silver Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Beaty, Ross J.	4, 5		O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	250 000	11.2000	2 208 680
			O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	250 000	9.6200USD	2 458 680
Burns, Geoffrey Alan	5		O	2014-12-12	D	46 - Contrepartie de services	17 682	11.5800	87 935
Busby, Steven	5		O	2014-12-12	D	46 - Contrepartie de services	12 743	11.5800	32 491
Dasso, Andres Antonio	5		O	2014-12-12	D	46 - Contrepartie de services	6 206	11.5800	37 491
Doyle, Alun Robert	5		O	2014-12-12	D	46 - Contrepartie de services	5 914	11.5800	19 905
Fisher, Delaney Joseph	5		O	2014-12-12	D	46 - Contrepartie de services	2 993	11.5800	9 035
Greer, Georges	5		O	2014-12-12	D	46 - Contrepartie de services	1 664	11.5800	16 695
Pirooz, Robert Pirooz	5		O	2014-12-12	D	46 - Contrepartie de services	6 716	11.5800	21 148
Vincent, Wayne	5		O	2014-12-12	D	46 - Contrepartie de services	3 244	11.5800	11 222
Wafforn, Martin	5		O	2014-12-12	D	46 - Contrepartie de services	1 446	11.5800	6 774
<i>Droits Performance Share Units</i>									
Burns, Geoffrey Alan	5		O	2001-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	30 408	11.5100	30 408
<i>Droits Restricted Share Units ("RSUs")</i>									
Burns, Geoffrey Alan	5	R	O	2014-12-07	D	59 - Exercice au comptant	(2 723)	11.2700	9 900
			O	2014-12-13	D	59 - Exercice au comptant	(4 950)	11.3400	14 773
			O	2014-12-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 823	11.5800	19 723
Busby, Steven	5	R	O	2014-12-07	D	59 - Exercice au comptant	(2 137)	11.2700	7 135
			O	2014-12-13	D	59 - Exercice au comptant	(3 568)	11.3400	10 647
			O	2014-12-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 080	11.5800	14 215
Couturier, Ignacio Llerena	5	R	O	2014-12-07	D	59 - Exercice au comptant	(732)	11.2700	2 445
			O	2014-12-13	D	59 - Exercice au comptant	(1 223)	11.3400	4 094
			O	2014-12-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 872	11.5800	5 317
Dasso, Andres Antonio	5	R	O	2014-12-07	D	59 - Exercice au comptant	(1 560)	11.2700	20 847
			O	2014-12-13	D	59 - Exercice au comptant	(10 424)	11.3400	20 766
			O	2014-12-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 343	11.5800	31 190
Doyle, Alun Robert	5	R	O	2014-12-07	D	59 - Exercice au comptant	(2 608)	11.2700	9 336
			O	2014-12-13	D	59 - Exercice au comptant	(4 668)	11.3400	9 596
			O	2014-12-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 928	11.5800	14 264
Fisher, Delaney Joseph	5	R	O	2014-12-07	D	59 - Exercice au comptant	(451)	11.2700	1 197
			O	2014-12-13	D	59 - Exercice au comptant	(599)	11.3400	2 261
			O	2014-12-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 663	11.5800	2 860
Greer, Georges	5	R	O	2014-12-07	D	59 - Exercice au comptant	(837)	11.2700	2 794
			O	2014-12-13	D	59 - Exercice au comptant	(1 397)	11.3400	6 942
			O	2014-12-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 545	11.5800	8 339
McAlee, Sean	5	R	O	2014-12-07	D	59 - Exercice au comptant	(4 824)	11.2700	4 309
			O	2014-12-13	D	59 - Exercice au comptant	(2 155)	11.3400	10 704
			O	2014-12-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 550	11.5800	12 859

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Pirooz, Robert Pirooz	5	R	O	2014-12-07	D	59 - Exercice au comptant	(1 126)	11.2700	3 760
			O	2014-12-13	D	59 - Exercice au comptant	(1 880)	11.3400	5 611
			O	2014-12-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 731	11.5800	7 491
Steinmann, Michael	5	R	O	2014-12-07	D	59 - Exercice au comptant	(3 505)	11.2700	5 856
			O	2014-12-13	D	59 - Exercice au comptant	(2 928)	11.3400	14 548
			O	2014-12-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 620	11.5800	17 476
Vincent, Wayne	5	R	O	2014-12-07	D	59 - Exercice au comptant	(1 086)	11.2700	1 817
			O	2014-12-13	D	59 - Exercice au comptant	(909)	11.3400	1 585
			O	2014-12-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 803	11.5800	2 494
		R	O	2014-12-07	D	59 - Exercice au comptant	(1 126)	11.2700	691
Wafforn, Martin	5	R	O	2014-12-07	D	59 - Exercice au comptant	(726)	11.2700	2 429
			O	2014-12-13	D	59 - Exercice au comptant	(1 215)	11.3400	3 624
			O	2014-12-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 410	11.5800	4 839
Options									
Burns, Geoffrey Alan	5		O	2015-01-04	D	52 - Expiration d'options	(31 653)	25.1900	95 142
Busby, Steven	5		O	2015-01-04	D	52 - Expiration d'options	(22 342)	25.1900	176 452
Couturier, Ignacio Llerena	5		O	2014-12-12	D	50 - Attribution d'options	9 473	11.5800	33 774
			O	2015-01-04	D	52 - Expiration d'options	(3 376)	25.1900	30 398
Dasso, Andres Antonio	5		O	2015-01-04	D	52 - Expiration d'options	(17 893)	25.1900	14 184
Doyle, Alun Robert	5		O	2014-12-12	D	50 - Attribution d'options	16 258	11.5800	85 818
			O	2015-01-04	D	52 - Expiration d'options	(14 771)	25.1900	71 047
Fisher, Delaney Joseph	5		O	2015-01-04	D	52 - Expiration d'options	(3 627)	25.1900	6 202
Greer, Georges	5		O	2014-12-12	D	50 - Attribution d'options	9 146	11.5800	53 907
			O	2015-01-04	D	52 - Expiration d'options	(5 745)	25.1900	48 162
McAleer, Sean	5		O	2014-12-12	D	50 - Attribution d'options	28 206	11.5800	67 285
			O	2015-01-04	D	52 - Expiration d'options	(8 484)	25.1900	58 801
Pirooz, Robert Pirooz	5		O	2015-01-04	D	52 - Expiration d'options	(14 574)	25.1900	62 378
Steinmann, Michael	5		O	2014-12-12	D	50 - Attribution d'options	38 334	11.5800	173 183
			O	2015-01-04	D	52 - Expiration d'options	(22 052)	25.1900	151 131
Vincent, Wayne	5		O	2015-01-04	D	52 - Expiration d'options	(5 803)	25.1900	16 384
Wafforn, Martin	5		O	2014-12-12	D	50 - Attribution d'options	15 898	11.5800	66 185
			O	2015-01-04	D	52 - Expiration d'options	(8 124)	25.1900	58 061
Parallel Energy Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Sykes, Henry William	4		O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.8100	150 207
			O	2015-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.7850	160 207
Paramount Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Claugus, Thomas Eugene	4	R	O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	24.8200USD	65 628
Bay	PI	R	O	2014-12-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 100)	24.8200USD	520 487
Bay II	PI	R	O	2014-12-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 800)	24.8200USD	607 484
Bay Offshore	PI	R	O	2014-12-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(44 800)	24.8200USD	1 441 228
Lyxor	PI	R	O	2014-12-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 380)	24.8200USD	108 920
Knott, David M.	4								
Dorset Energy Fund Limited	PI		O	2014-12-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	30.1692	355 000
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	31.3332	385 000
			O	2015-01-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	23.4991	400 000
Partners Real Estate Investment Trust									
<i>Parts</i>									
Tawse, Moray	3								
801420 Ontario Limited	PI		O	2014-12-19	I	35 - Dividende en actions	5 715	3.8667	
			M	2014-12-19	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5 715	3.8667	1 066 715
Bunky Holdings Limited	PI		O	2014-10-02	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	3.7500	5 000
			O	2014-12-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	3.6700	30 000

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
Joanne Tawse RSP	PI		O	2014-12-19	C	35 - Dividende en actions	101	3.8667	
			M	2014-12-19	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	101	3.8667	18 901
Moray Tawse RSP	PI		O	2014-12-19	C	35 - Dividende en actions	432	3.8667	
			M	2014-12-19	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	432	3.8667	80 632
			O	2014-12-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	3.6700	81 032
			O	2014-12-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	3.6700	81 732
Webcom Inc.	PI		O	2014-12-19	I	35 - Dividende en actions	10 011	3.8667	
			M	2014-12-19	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	8 793	3.8667	1 867 193
Webcom Pension Plan	PI		O	2014-12-19	C	35 - Dividende en actions	635	3.8667	
			M	2014-12-19	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	635	3.8667	118 635
Pason Systems Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Faber, Jonathan	5		O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	21.1000	2 000
Holodinsky, David	5		O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	21.6100	18 218
McLean, Bryce	5		O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 333	12.4900	5 433
			O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	330	21.5000	5 763
Ramanan, Gopinath	5		O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 700	23.0000	4 700
Smith, Russell	5		O	2014-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	18.9800USD	7 540
<i>common share options</i>									
McLean, Bryce	5		O	2014-12-22	D	51 - Exercice d'options	(2 333)	12.4900	90 167
<i>DSU</i>									
Brooks, Gilbert Allen	4		O	2014-12-29	D	50 - Attribution d'options	140		18 040
			O	2014-12-31	D	50 - Attribution d'options	1 089		19 129
Cobbe, Murray Lynn	4		O	2014-12-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	92		11 842
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 090		12 932
Collins, T Jay	4		O	2014-12-29	D	50 - Attribution d'options	139		17 873
			O	2014-12-31	D	50 - Attribution d'options	1 089		18 962
			O	2014-12-31	D	50 - Attribution d'options	698		19 660
Hill, James Douglas	4, 5, 3		O	2014-12-29	D	50 - Attribution d'options	143		18 461
			O	2014-12-31	D	50 - Attribution d'options	1 089		19 550
			O	2014-12-31	D	50 - Attribution d'options	1 225		20 775
<i>Options de vente négociées en bourse</i>									
Ramanan, Gopinath	5		O	2014-12-19	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	(2 700)	0.6000	0
PASSPORT POTASH INC									
<i>Actions ordinaires</i>									
Eckersley, John Howard	4								
MJI Resource Management Inc.	PI		O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(250 000)	0.0100	2 079 080
			O	2014-12-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(82 000)	0.0150	1 997 080
Pathfinder Income Fund (Formerly Pathfinder Convertible Debenture Fund)									
<i>Parts de fiducie</i>									
Pathfinder Convertible Debenture Fund	1		O	2014-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	10.2286	7 081 903
			O	2014-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	10.1500	7 083 103
			O	2014-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	800	10.2000	7 083 903
			O	2014-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	10.1714	7 085 303
			O	2014-12-30	D	37 - Division ou regroupement d'actions	1 600	10.1500	
			M	2014-12-30	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	10.1500	7 086 903
Pediapharm Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Désormeau, Pierre	4		O	2014-12-12	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(10 000)		1 250 231
			O	2014-12-17	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(10 000)		1 240 231

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Pembina Pipeline Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Harker, Jennifer RRSP	5 PI		O	2012-02-15 2014-12-23		00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI 10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	261	41.7620	261
TFSA	PI		O	2014-12-23		10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(496)	41.8250	(11)
<i>Actions privilégiées Series 5</i>									
Harker, Jennifer TFSA	5 PI		O	2014-12-23		10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(225)	25.6500	0
Perlite Canada Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Feola, Michael	3		O	2014-12-30 D 2015-01-02 D		00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI 10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	35 000	0.1800	1 105 500 1 140 500
Perpetual Energy Inc.									
<i>7.00 Convertible Unsecured Junior Subordinated Debentures</i>									
Green, Jeff Spouse RRSP	5 PI		O	2014-12-31 D 2014-12-31 I		38 - Rachat ou annulation 38 - Rachat ou annulation	(\$ 7 000.00) (\$ 10 000.00)	1.0350	\$ 9 000.00 \$ 14 000.00
Riddell Rose, Susan Spouse	4, 5 PI		O	2014-12-31 D 2014-12-31 I		38 - Rachat ou annulation 38 - Rachat ou annulation	(\$ 48 000.00) (\$ 8 000.00)	1.0350	\$ 67 000.00 \$ 12 000.00
Spouse ITF AR Spouse ITF BR Spouse ITF JR	PI PI PI		O	2014-12-31 I 2014-12-31 I 2014-12-31 I		38 - Rachat ou annulation 38 - Rachat ou annulation 38 - Rachat ou annulation	(\$ 13 000.00) (\$ 13 000.00) (\$ 13 000.00)	1.0350	\$ 19 000.00 \$ 19 000.00 \$ 19 000.00
Riddell, Clayton H. Riddell Family Charitable Foundation	4, 3 PI		O	2014-12-31 I		38 - Rachat ou annulation	(\$ 501 000.00)	1.0350	\$ 699 000.00
<i>Actions ordinaires</i>									
Riddell, Clayton H. Managed account	4, 3 PI		O	2010-06-30 I 2014-12-31 I 2015-01-06 I		00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI 10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché 10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	33 000 67 000	0.9779 0.9986	33 000 100 000
<i>Options</i>									
Riddell, Clayton H.	4, 3		O	2014-12-17 D		52 - Expiration d'options	(12 500)	4.9800	251 250
Petrolympic Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ekstein, Brocha	3		O	2014-12-15 D 2014-12-16 D 2014-12-17 D 2014-12-18 D		10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché 10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché 10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché 10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000 2 000 2 500 4 000	0.3020 0.2790 0.2880 0.2980	15 009 107 15 011 107 15 013 607 15 017 607
Peyto Exploration & Development Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Burdick, Todd Curran, Lee Russell	5 5		O	2015-01-01 D 2015-01-01 D		00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI 00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			200 43 475
<i>Share Appreciation Rights (cash-based only)</i>									
Burdick, Todd Curran, Lee Russell	5 5		O	2015-01-01 D 2015-01-01 D		00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI 00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			110 334 141 667
PFB Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Smith, C. Alan Aeonian Capital Corporation	4, 5, 3 PI		O	2014-12-22 C		11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	46 000	4.0000	2 947 168
PHX Energy Services Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Tetreault, Myron Arthur TD RESP	4 PI		O	2015-01-06 C		10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 100	6.6500	3 000
<i>Options</i>									
Brown, Craig Buker, Michael Leslie	5 5		O	2014-12-30 D 2014-12-30 D		50 - Attribution d'options 50 - Attribution d'options	50 000 50 000	7.7100 7.7100	300 000* 419 100*

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Hooks, John Michael	5		O	2014-12-30	D	50 - Attribution d'options	50 000	7.7100	440 000*
Ritchie, Cameron Michael	5		O	2014-12-30	D	50 - Attribution d'options	50 000	7.7100	183 368*
Retention Awards (Cash-based Only)									
Athaide, Judith	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	(468)	7.6700	
			M	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(468)	7.6700	27 824*
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	782	7.6700	28 606
Bailey, James Cameron	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	586	7.6700	10 736*
Hibbard, Lawrence M.	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	586	7.6700	20 588*
Hooks, John Michael	5		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(234)	7.6700	113 604*
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	391	7.6700	113 995*
Ritchie, Cameron Michael	5		O	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 755)	7.5600	54 747*
			O	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 244)	7.5600	51 503*
			O	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 333)	7.5600	48 170*
Tetreault, Myron Arthur	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	586	7.6700	26 389*
Thomas, Roger Dale	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	440	7.6700	21 370*
Pilot Gold Inc.									
Actions ordinaires									
Wenger, John Eric	5		O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000		68 780
		R	O	2014-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.8300	70 780
			O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	0.8800	71 480
Bons de souscription									
Holmes, Alexander	5		O	2014-11-01	D	55 - Expiration de bons de souscription	(6 000)		0
Pease, Robert	4		O	2012-11-01	D	55 - Expiration de bons de souscription	(10 000)		
			M	2012-11-01	D	55 - Expiration de bons de souscription	(10 000)		0
REID, PATRICK GORDON	5		O	2014-11-01	D	55 - Expiration de bons de souscription	(2 250)		0
Kristina Reid	PI		O	2014-11-01	I	55 - Expiration de bons de souscription	(2 250)		0
Wenger, John Eric	5		O	2014-10-31	D	55 - Expiration de bons de souscription	(5 500)		0
Platinum Group Metals Ltd.									
Actions ordinaires									
Liberty Metals & Mining Holdings, LLC	3		O	2014-12-31	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	52 832 000	0.5300	145 854 411
Plaza Retail REIT									
Parts de fiducie									
Brewer, Earl	4, 5		O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	4.0500	2 189 345
Cipollone, Floriana	5		O	2014-12-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	805	4.0000	17 220
Penney, Stephen	5		O	2014-12-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	18	4.0100	4 534
			O	2014-12-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	925	4.0000	5 459
Petrie, James M.	5								
CIBC Wood Gundy RRSP	PI		O	2014-12-17	I	57 - Exercice de droits de souscription	1 695	4.0000	8 053
Strange, Kimberly A.	5		O	2014-12-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	7	4.0100	706
			O	2014-12-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	507	4.0000	1 213
Zakuta, Michael Aaron	4, 5, 3								
Plaza Z-Corp Properties Inc.	PI		O	2014-12-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	4.0450	7 664 349
			O	2014-12-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	4.1000	7 689 349
RSUs									
Cipollone, Floriana	5		O	2014-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	33	4.0100	6 700
			O	2014-12-15	D	59 - Exercice au comptant	(33)	4.0100	6 667
			O	2014-12-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 333)	4.0000	5 334
			O	2014-12-17	D	59 - Exercice au comptant	(2 000)	4.0000	3 334
Penney, Stephen	5		O	2014-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	18	4.0100	4 218
			O	2014-12-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(18)	4.0100	4 200
			O	2014-12-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 667)	4.0000	2 533
Petrie, James M.	5		O	2014-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	33	4.0100	6 700

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2014-12-15	D	59 - Exercice au comptant	(33)	4.0100	6 667
			O	2014-12-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 333)	4.0000	3 334
Salsberg, Kevin	5		O	2014-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	49	4.0100	10 049
			O	2014-12-15	D	59 - Exercice au comptant	(49)	4.0100	10 000
			O	2014-12-17	D	59 - Exercice au comptant	(3 333)	4.0000	6 667
Strange, Kimberly A.	5		O	2014-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7	4.0100	1 607
			O	2014-12-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7)	4.0100	1 600
			O	2014-12-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(800)	4.0000	800
Points International Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Barnard, Christopher	5		O	2014-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	13.8847	168 092
Potash Corporation of Saskatchewan Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bubnick, Robert	5								
Spouse RSP	PI		O	2014-08-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			300
Jaspar, Robert Alain	5		O	2014-12-23	D	51 - Exercice d'options	20 000	12.2100	74 000
			O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	41.6493	54 000
McCaig, Jeffrey James	4		O	2014-12-24	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 500)	41.5200	126 304
The Jeffrey & Marilyn McCaig Family Foundation	PI		O	2014-12-24	C	90 - Changements relatifs à la propriété	1 500	41.5200	107 696
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Burley, Christopher Michael	4		O	2014-11-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	84	37.0300	8 401
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	388	41.0700	8 789
CHYNOWETH, Donald	4		O	2014-11-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	63	37.0300	6 767
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	724	41.0700	7 491
Estey, John W.	4		O	2014-11-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	878	32.4400USD	83 913
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	779	35.3200USD	84 692
Grandey, Gerald Wayne	4		O	2014-11-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	157	37.0300	16 487
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 447	41.0700	17 934
Hoffman, C. Steven	4		O	2014-11-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	316	32.4400USD	31 437
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 557	35.3200USD	32 994
Howe, Dallas J.	4		O	2014-11-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 262	37.0300	120 866
Laberge, Alice D.	4		O	2014-11-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	652	37.0300	62 985
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	507	41.0700	63 492
Madere, Consuelo	4		O	2014-11-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	15	32.4400USD	2 779
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 378	35.3200	4 157
Martell, Keith	4		O	2014-11-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	241	37.0300	23 431
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	388	41.0700	23 819
McCaig, Jeffrey James	4		O	2014-11-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 166	37.0300	113 214
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 447	41.0700	114 661
Mogford, Mary	4		O	2014-11-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	945	37.0300	90 549
Viyella de Paliza, Elena	4		O	2014-11-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	517	32.4400USD	48 941
<i>Medium-Term Incentive Plan Units (MTIPs)</i>									
Bubnick, Robert	5		O	2014-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 744
Dekok, Paul	5		O	2014-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 166
Sully, Raef	5		O	2014-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			8 120
<i>Options Employee Stock Options</i>									
Bubnick, Robert	5		O	2014-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			50 750
			O	2014-12-12	D	50 - Attribution d'options	10 600	40.4200	61 350
Dekok, Paul	5		O	2014-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			51 900
			O	2014-12-12	D	50 - Attribution d'options	20 200	35.0700USD	72 100
Jaspar, Robert Alain	5		O	2014-12-23	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	12.2100	332 500
Sully, Raef	5		O	2014-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			43 800
			O	2014-12-12	D	50 - Attribution d'options	20 200	35.0700USD	64 000
Power Corporation du Canada									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Deferred Share Units</i>									
Beudoin, Pierre	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 260	31.7489	41 804
Coutu, Marcel R.	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 294	31.7640	19 768
Desmarais, André	4, 5		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 484	31.7391	66 501
Desmarais, Paul Jr.	4, 5		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 094	31.7413	46 171
Graham, Anthony R.	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 444	31.7467	51 707
Jackson, John David Allan	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	551	31.7706	4 081
Marcoux, Isabelle	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 322	31.7618	23 660
McFeetors, Raymond Lindsay	7		O	2014-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	202	31.2800	
			M	2014-09-30	D	35 - Dividende en actions	202	31.2800	21 943
			O	2014-12-31	D	35 - Dividende en actions	201	31.6840	22 144
Orr, Robert Jeffrey	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 228	31.7477	42 553
Plessis-Bélaïr, Michel	5		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	226	31.6840	24 869
Rae, John Alain	5		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	206	31.6840	22 672
Rousseau, Henri-Paul	5		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	66	31.6840	7 263
Ryan, Thomas Timothy, Jr.	4, 7		O	2014-12-15	D	59 - Exercice au comptant	(12 879)	30.6620	0
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	118	31.6840	118
			O	2015-01-05	D	59 - Exercice au comptant	(118)		0
Szathmary, Eموke Jolan Erzsebet	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	706	31.7352	34 882
<i>Equity Forward Contract</i>									
Power Corporation of Canada	1		O	2014-12-19	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	(1)	30.0620	26
			O	2014-12-31	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1	31.6840	27
<i>Swap sur actions - Position acheteur PCC 2014-05</i>									
Power Corporation of Canada	1		O	2014-12-31	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1	31.7200	4
<i>Swap sur actions - Position acheteur PCC1</i>									
Power Corporation of Canada	1		O	2014-12-31	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1	31.7200	7
PrairieSky Royalty Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Estey, James	4		O	2014-12-19	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	842 386		
			M	2014-12-19	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	740 800		1 028 591
Allyson Estey	PI		O	2014-12-19	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	18 240		18 590*
Jacqueline Estey	PI		O	2014-12-19	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	94 150		130 150*
James Estey - RRSP	PI		O	2014-05-29	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-19	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	101 586		101 586*
Joanna Estey	PI		O	2014-05-29	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-19	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	9 680		9 680*
Kathryn Estey	PI		O	2014-05-29	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-19	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	19 280		19 280*
The Allyson Estey Trust	PI		O	2014-12-19	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	18 000		29 000*
The Joanna Estey Trust	PI		O	2014-12-19	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	18 000		29 000*
The Kathryn M.G. Estey Trust	PI		O	2014-12-19	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	18 000		29 000*
McKenzie, Margaret Anne	4		O	2014-12-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2014-12-19	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	297 520		297 520*
Leigh Farran	PI		O	2014-12-19	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-19	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	7 600		7 600*
Thomas Farran	PI		O	2014-12-19	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-19	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	7 600		7 600*
Phillips, Andrew	5		O	2014-12-19	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	67 491		423 956*
Andrew Phillips - RESP	PI		O	2014-12-19	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	2 380		8 674*
Andrew Phillips - RRSP	PI		O	2014-12-19	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	4 528		14 631*
Carrie Phillips	PI		O	2014-12-19	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	34 640		36 635*
Carrie Phillips - RRSP	PI		O	2014-12-19	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	6 304		10 641*
Carrie Phillips - TFSA	PI		O	2014-12-19	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	216		1 395*
Radomski, Michelle	5		O	2014-12-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-19	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	8 000		8 000*
Zawalsky, Grant A.	4		O	2014-12-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-19	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	80 909		80 909
RRSP	PI		O	2014-12-19	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-19	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	23 263		23 263
Precious Metals Bullion Trust									
<i>Parts</i>									
Precious Metals Bullion Trust	1		O	2014-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	10.5500	3 000
			O	2014-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	10.5500	0
			O	2014-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	10.4900	1 200
			O	2014-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)	10.4900	0
			O	2014-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	10.7200	3 000
			O	2014-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	10.7200	0
			O	2014-12-16	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	10.4400	3 000
			O	2014-12-16	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	10.4400	0
Precision Drilling Corporation									
<i>Deferred Share Units - effective January 1, 2012</i>									
Donovan, William T.	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 789		30 290
Gibson, Brian James	4	R	O	2014-12-31	D	46 - Contrepartie de services	5 700	7.2600	42 201*
Hagerman, Allen R.	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 789		54 082
Hughes, Catherine Jeanne	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 789		22 415
Letwin, Stephen Joseph James	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 789		34 257
Meyers, Kevin Omar	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 789		33 106
Murray, Patrick M.	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 789		31 946
Phillips, Robert L.	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 789		30 290
Premier Gold Mines Limited									
<i>Options</i>									
Begeman, John A.	4		O	2014-08-15	D	51 - Exercice d'options	(150 000)		
			M	2014-08-15	D	51 - Exercice d'options	(150 000)		345 000
Downie, Ewan Stewart	4		O	2014-08-13	D	51 - Exercice d'options	(100 000)		
			M	2014-08-13	D	51 - Exercice d'options	(100 000)		2 135 000
			O	2014-08-15	D	51 - Exercice d'options	(650 000)		

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Primary Energy Recycling Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Alverson, Vernon Michael	5		O	2014-12-17	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(243 644)	5.4000USD	0
Bashara, George	5		O	2014-12-17	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(47 719)	5.4000USD	0
Fanella, Christopher	5		O	2014-12-17	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(100 000)	5.4000USD	0
Greene, Brian	4		O	2014-12-17	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(400 000)	5.4000USD	0
Lavigne, A. Michel	4, 5		O	2014-12-17	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(40 722)	5.4000USD	0
MSDC Management, L.P. MSD Credit Opportunity Master Fund, L.P.	3 PI	R	O	2014-12-17	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(7 928 389)	6.2800	0
Powell, Joseph	7		O	2014-12-17	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(145 194)	5.4000USD	0
Prunkl, John David	4, 5		O	2014-12-17	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 847 815)	5.4000USD	0
Redmond, Brian	4		O	2014-12-17	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(20 000)	5.4000USD	0
Szpyrka, Katherine	7		O	2014-12-17	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(45 352)	5.4000USD	0
Waisberg, Lorie	4		O	2014-12-17	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(20 000)	5.4000USD	0
<i>Droits</i>									
Alverson, Vernon Michael	5		O	2009-11-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 000)	0.5200USD	
			M	2009-11-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 000)	0.5200USD	
			M'	2009-11-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 000)	0.5200USD	0
Lavigne, A. Michel	4, 5		O	2009-11-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(18 000)	0.5200USD	
			M	2009-11-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(18 000)	0.5200USD	
			M'	2009-11-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(18 000)	0.5200USD	0
Prunkl, John David	4, 5		O	2009-11-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 500)	0.5200USD	
			M	2009-11-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 500)	0.5200USD	0
Waisberg, Lorie	4		O	2009-11-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	(13 500)	0.5200USD	
			M	2009-11-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	(13 500)	0.5200USD	0
<i>Droits Common shares related to Directors Deferred Share Unit plan</i>									
Greene, Brian	4		O	2014-12-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 401		31 610
			O	2014-12-17	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(31 610)	5.4000USD	
			M	2014-12-17	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(31 610)	5.4000USD	0
Lavigne, A. Michel	4, 5		O	2014-12-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 423		40 190
			O	2014-12-17	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(40 190)	5.4000USD	
			M	2014-12-17	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique	(40 190)	5.4000USD	0

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
Peiser, Robert	4		O	2014-12-17	D	d'achat, regroupement ou acquisition 22 - Acquisition ou aliénéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(11 931)	5.4000USD	
			M	2014-12-17	D	22 - Acquisition ou aliénéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(11 931)	5.4000USD	0
Pether, Donald Allison	4		O	2014-12-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 922		68 381
			O	2014-12-17	D	22 - Acquisition ou aliénéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(68 381)	5.4000USD	
			M	2014-12-17	D	22 - Acquisition ou aliénéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(68 381)	5.4000USD	0
Redmond, Brian	4		O	2014-12-17	D	22 - Acquisition ou aliénéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(7 159)	5.4000USD	
			M	2014-12-17	D	22 - Acquisition ou aliénéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(7 159)	5.4000USD	0
Waisberg, Lorie	4		O	2014-12-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	776		32 093
			O	2014-12-17	D	22 - Acquisition ou aliénéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(32 093)	5.4000USD	
			M	2014-12-17	D	22 - Acquisition ou aliénéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(32 093)	5.4000USD	0
<i>Enhanced Income Securities</i>									
Alverson, Vernon Michael	5		O	2014-12-19	D	99 - Correction d'information	(7 000)		0
Lavigne, A. Michel	4, 5		O	2014-12-19	D	99 - Correction d'information	(18 000)		0
Prunkl, John David	4, 5		O	2014-12-19	D	99 - Correction d'information	(7 500)		0
<i>Unités PSU Program put in place for Management</i>									
Fanella, Christopher	5		O	2014-12-17	D	22 - Acquisition ou aliénéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	40 305		120 919
			O	2014-12-17	D	22 - Acquisition ou aliénéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(120 919)	5.4000USD	0
Powell, Joseph	7		O	2014-12-17	D	22 - Acquisition ou aliénéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	40 305		120 919
			O	2014-12-17	D	22 - Acquisition ou aliénéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(120 919)	5.4000USD	0
Prunkl, John David	4, 5		O	2014-12-17	D	22 - Acquisition ou aliénéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	26 210		78 628
			O	2014-12-17	D	22 - Acquisition ou aliénéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(78 628)	5.4000USD	0
Prime Meridian Resources Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fretwell, Gordon	5								
0733351 BC Ltd.	PI		O	2015-01-05	C	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	7 000	0.0700	14 500
			O	2015-01-06	C	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	8 000	0.0700	22 500
Leeners, Brian	4								
0733351 BC Ltd	PI		O	2015-01-05	C	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	7 000	0.0700	14 500
			O	2015-01-06	C	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	8 000	0.0700	22 500
Primero Mining Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Demers, David Robert	4		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	23 867		176 067
			O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(12 965)	4.3500	163 102
Edey, Grant Arnold	4		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	9 615		53 394
marchant, peter bradley	4		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	12 632		18 237
Nesmith, Wade Donald	4		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	35 633		111 545
<i>Droits Phantom Share Units</i>									
Demers, David Robert	4		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(23 867)		21 011
Edey, Grant Arnold	4		O	2014-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(14 525)		30 353
			O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(9 615)		20 738
Hazelton, Rohan	4		O	2014-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(4 681)		9 364

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Luna, Eduardo	4		O	2014-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(14 252)		21 012
marchant, peter bradley	4		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 362)		19 119
Nesmith, Wade Donald	4		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(35 633)		344 193
Quartermain, Robert Allan	4		O	2014-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(23 867)		21 011
Riley, Michael	4		O	2014-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(23 867)		21 011
Probe Mines Limited									
<i>Options</i>									
Dessureault, Yves	5		O	2014-12-18	D	50 - Attribution d'options	75 000	2.8500	325 000
Gammon, John Blundell	4		O	2014-12-18	D	50 - Attribution d'options	75 000	2.8500	1 125 000
Haymann, Basil Anthony	4		O	2014-12-18	D	50 - Attribution d'options	75 000	2.8500	410 000
Langlois, Patrick	5		O	2014-12-18	D	50 - Attribution d'options	75 000	2.8500	425 000
Marrelli, Carmelo	5		O	2014-12-18	D	50 - Attribution d'options	25 000	2.8500	165 000
McCreary, Gordon A	4		O	2014-12-18	D	50 - Attribution d'options	75 000	2.8500	450 000
Palmer, David Alexander Stephen	4, 5		O	2014-12-18	D	50 - Attribution d'options	150 000	2.8500	1 725 000
Peterson, Dennis	4		O	2014-12-18	D	50 - Attribution d'options	75 000	2.8500	1 125 000
Progressive Waste Solutions Ltd.(formerly IESI-BFC Ltd.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dillon, John T	4								
Computershare	PI		O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	655	34.3600	13 982
Forese, James John	4								
Computershare	PI		O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	965	34.3600	18 462
Hughes, Larry Sanford	4								
Computershare	PI		O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 201	34.3600	3 003
KEEFER, JEFFREY	4								
Computershare	PI		O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	655	34.3600	8 961
Knight, Douglas	4								
Computershare	PI		O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	655	34.3600	21 000
Lee, Susan	4								
Computershare	PI		O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	34.3600	1 685
Milliard, Daniel	4								
Computershare	PI		O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	655	34.3600	20 994
ProMetic Sciences de la Vie inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
BEST, SIMON GEOFFREY	4		O	2014-12-15	D	51 - Exercice d'options	46 331	1.1000	61 081
Hakim, Raymond Manuel	4		O	2015-01-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	1.8656	209 000
<i>Options</i>									
BEST, SIMON GEOFFREY	4		O	2014-12-15	D	51 - Exercice d'options	(46 331)	1.1000	61 080
Pulse Seismic Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pulse Seismic Inc.	1		O	2014-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	2.8800	150 000
			O	2014-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	23 400	2.8942	173 400
			O	2014-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	18 400	2.8859	191 800
			O	2014-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	23 400	2.8854	215 200
			O	2014-12-23	D	38 - Rachat ou annulation	19 300	2.8862	234 500
			O	2014-12-24	D	38 - Rachat ou annulation	23 400	2.8914	257 900
			O	2014-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	19 300	2.9145	277 200
			O	2014-12-30	D	38 - Rachat ou annulation	(277 200)		0
QLT Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Aryeh, Jason	4		O	2012-06-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 000		4 000*
Cox, Geoffrey F.	4, 5		O	2012-06-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 000		2 000*
Ibbott, William Glen	5		O	2015-01-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Kozarich, John W.	4		O	2014-12-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 000		12 000*
			O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 700	3.4500USD	13 700*

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	3.6299USD	15 200*
			O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 800	3.6200USD	22 000*
Meckler, Jeffrey	4		O	2014-12-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 000		52 000*
			O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	3.5946USD	57 000*
			O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	3.6000USD	67 000*
			O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	3.6066USD	72 000*
Sabba, Stephen	4		O	2012-06-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 000		2 000*
Thomas, Jr, John C.	4		O	2012-06-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 000		2 000*
Options									
Aryeh, Jason	4		O	2014-12-17	D	50 - Attribution d'options	25 000		50 000*
ASSALY, DORANN CHRISTINE	5		O	2014-12-17	D	50 - Attribution d'options	100 000		200 000*
Ibbott, William Glen	5		O	2015-01-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-01-06	D	50 - Attribution d'options	100 000		100 000*
Janes, Lana Elizabeth	5		O	2014-12-17	D	50 - Attribution d'options	100 000		200 000*
Kozarich, John W.	4		O	2014-12-17	D	50 - Attribution d'options	12 500		25 000*
Mallick, Sushanta	5		O	2014-12-17	D	50 - Attribution d'options	100 000		200 000*
Meckler, Jeffrey	4		O	2014-12-17	D	50 - Attribution d'options	12 500		250 000*
Sabba, Stephen	4		O	2014-12-17	D	50 - Attribution d'options	12 500		25 000*
Thomas, Jr, John C.	4		O	2014-12-17	D	50 - Attribution d'options	12 500		25 000*
Restricted Stock Unit									
Aryeh, Jason	4		O	2014-12-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 000)		8 000*
			O	2014-12-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 000		20 000*
Cox, Geoffrey F.	4, 5		O	2014-12-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 000)		4 000*
Kozarich, John W.	4		O	2014-12-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 000)		4 000*
			O	2014-12-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 000		10 000*
Meckler, Jeffrey	4		O	2014-12-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 000)		4 000*
			O	2014-12-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 000		10 000*
Sabba, Stephen	4		O	2014-12-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 000)		4 000*
			O	2014-12-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 000		10 000*
Thomas, Jr, John C.	4		O	2014-12-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 000)		4 000*
			O	2014-12-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 000		10 000*
Questerre Energy Corporation									
Actions ordinaires									
Mandatum Life Insurance Company Limited	3		O	2014-12-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(145 294)	0.4000	
			M	2014-12-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(41 101)	0.4000	28 346 728
			O	2014-12-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	0.3700	28 338 728
			O	2014-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 250)	0.3800	28 325 478
			O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 942)	0.4100	28 308 536
			O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 754)	0.4000	28 277 782
			O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 643)	0.4100	28 266 139
			O	2014-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 279)	0.4000	28 250 860
Quinsam Captial Corporation									
Actions ordinaires									
Szustak, Eric	3								
Eva Szustak Cash Acct	PI		O	2014-12-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(39 200)	0.1400	0
RRSP	PI		O	2014-12-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	39 200	0.1400	503 200
Raven Rock Strategic Income Fund									
Parts									
McGovern, James	7								
John Tierney	PI		O	2014-12-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	7.8400	5 100
Kent Savage	PI		O	2014-12-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	7.8000	1 000*
REDEVANCES AURIFÈRES OSISKO LTÉE									
Droits Deferred Share Units/Unités d'actions différées									
Bertrand, Françoise	4		O	2014-11-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2014-12-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 200	15.1500	13 200
Regal Lifestyle Communities Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
ELAD Canada Inc.	3								
ELAD Genesis Limited Partnership	PI		O	2014-12-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	9.1400	3 508 126
			O	2014-12-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	9.1600	3 507 226
			O	2015-01-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(36 500)	9.0000	3 470 726
			O	2015-01-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	9.0100	3 464 726
			O	2015-01-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	9.0200	3 463 826
			O	2015-01-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 900)	9.0300	3 460 926
			O	2015-01-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	9.0400	3 458 626
			O	2015-01-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 200)	9.0500	3 447 426
			O	2015-01-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	9.0600	3 447 326
			O	2015-01-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	9.0800	3 446 126
			O	2015-01-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	9.1000	3 444 926
			O	2015-01-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 700)	9.0000	3 433 226
			O	2015-01-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	9.0150	3 430 926
			O	2015-01-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 600)	9.0100	3 420 326
			O	2015-01-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	9.0200	3 420 126
			O	2015-01-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 500)	9.0300	3 411 626
			O	2015-01-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	9.0500	3 410 126
REIT INDEXPLUS Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
REIT INDEXPLUS Income Fund	1		O	2014-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	11.8273	7 847 378
			O	2014-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	900	11.3700	7 848 278
			O	2014-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	200	11.8500	7 848 478
			O	2014-12-24	D	38 - Rachat ou annulation	300	12.1400	7 848 778
			O	2014-12-30	D	38 - Rachat ou annulation	300	12.0300	7 849 078
			O	2015-01-02	D	38 - Rachat ou annulation	600	12.0400	7 849 678
Reitmans (Canada) Limitée									
<i>Actions sans droit de vote</i>									
Lindy, Brian William	5		O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28 500)	6.4000	0
Response Biomedical Corp									
<i>Actions ordinaires</i>									
Adams, William James	5								
RBC Dominion Securities Inc.	PI		O	2012-08-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.8000	5 000*
Ressources Algold Itée									
<i>Actions ordinaires</i>									
Grou, Yves	4, 5								
Gestion Phinix	PI		O	2014-12-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	0.2300	30 500
Ressources Canaco Itée									
<i>Actions ordinaires</i>									
Jackson, Lawrence Simon	5		O	2013-04-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2014-12-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			515 341
Stuart, Hugh David	4, 5		O	2013-04-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2014-12-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			790 098
Ressources Jourdan Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dehn, Michael Alexander	4, 5		O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.0400	5 751 100
Ressources Minières Radisson Inc.									
<i>Actions ordinaires Catégorie A</i>									
Bouchard, Mario	4, 5		O	2015-01-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	0.0950	2 199 946
Dion, Jean	4		O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.0850	1 795 000
			O	2014-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.0900	1 800 000
			O	2014-12-30	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de	100 000	0.2500	1 900 000

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2015-01-05	D	prospectus 10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.0900	1 910 000
			O	2015-01-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.0950	1 920 000
Lachance, Denis	4		O	2014-12-30	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	60 000	0.2500	1 575 767
Ressources Monarques Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Baril, Michel	4		O	2014-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 500	0.1000	368 502
			O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.1000	418 502
			O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.1000	438 502
Janelle, Vincent	5		O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 000	0.1050	122 000
			O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.1050	125 000
			O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.0900	128 000
Lacoste, Jean-Marc REER	4, 5 PI		O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	0.1000	3 157 500
			O	2014-12-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.1150	3 159 000
			O	2014-12-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.1100	3 160 000
Ressources Pershimco inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Arcand, Claude	4		O	2014-12-18	D	51 - Exercice d'options	40 000	0.1500	225 000
Bureau, Alain	4, 5		O	2014-12-18	D	51 - Exercice d'options	500 000	0.1500	2 886 166
<i>Options</i>									
Arcand, Claude	4		O	2014-12-18	D	51 - Exercice d'options	(40 000)	0.1500	600 000
Bureau, Alain	4, 5		O	2014-12-18	D	51 - Exercice d'options	(500 000)	0.1500	1 500 000
Ressources Robex Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
COHEN, BENJAMIN	4, 3		O	2014-12-29	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	2 000 000	0.1000	18 077 800
COHEN, ÉMILIE	3		O	2014-12-29	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	2 000 000	0.1000	18 077 800
cohen, julien	4, 3		O	2014-12-29	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	2 000 000	0.1000	20 627 800
COHEN, LAETITIA	3		O	2014-12-29	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	2 000 000	0.1000	18 077 800
CONTAT COHEN, JOHAN	3		O	2014-12-29	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	2 000 000	0.1000	18 077 800
doyon, michel	4								
gestion michel Doyon inc	PI		O	2014-12-29	I	36 - Conversion ou échange	50 000		1 050 000
placements Doyon & fils inc	PI		O	2014-12-30	I	36 - Conversion ou échange	60 000		1 060 000
Faucher, Richard Regis	4		O	2014-12-29	D	97 - Autre	30 000		777 000
Goulet, Claude	4		O	2014-12-29	D	36 - Conversion ou échange	15 000		796 000
ROUSSELET, AUGUSTIN	5		O	2014-12-29	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	100 000	0.1000	270 000
Ressources Sirios Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Doucet, Dominique	4, 5		O	2014-12-19	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	10 000	0.0700	536 160
			O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.0650	537 160
			O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21 000	0.0700	558 160
<i>Bons de souscription</i>									
Doucet, Dominique	4, 5		O	2014-12-19	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	5 000		5 000
Ressources Sphinx Itée									
<i>Actions ordinaires</i>									
Champigny, Normand	4, 5		O	2014-12-22	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	80 000	0.1300	291 233

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Hick, John Walter Wallen	4		O	2014-10-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-19	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	38 461	0.1300	38 461
MARTIN, INGRID	4, 5		O	2014-12-19	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	80 000	0.1300	180 417*
Ressources Teck Limitée									
<i>Class B Subordinate Voting Shares</i>									
Caisse de dépôt et placement du Québec	3		O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 100	15.4100	8 602 497
Dottori-Attanasio, Laura Lee	4		O	2014-11-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 372
McVicar, Tracey	4		O	2014-11-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Deferred Share Units</i>									
Ashar, Mayank Mulraj	4		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	979	16.1300	37 140
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	944	15.8800	36 161
Bennett, Jalyann H.	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	472	15.8800	30 696
			O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	838	16.1300	31 534
Bolton, Hugh John	4		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 095	16.1300	40 563
Chee, Felix	4		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	530	16.1300	19 609
Cockwell, Jack Lynn	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	944		31 975
			O	2015-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	863		32 838
Dowling, Edward Camp	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	944	15.8800	13 704
			O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	355	16.1300	14 059
Golding, Andrew	5		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	292	16.1300	10 795
Keevil III, Norman	4		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	265	16.1300	9 810
Kilgour, Ian	5		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 007	16.1300	37 189
Kubota, Takeshi	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	944	15.8800	17 121
			O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	450	16.1300	17 571
Kuriyama, Takashi	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	944	15.8800	42 527
			O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 156	16.1300	43 683
Lindsay, Donald Richard	5		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 064	16.1300	186 647
Millos, Ronald Allen	7		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 633	16.1300	170 837
Powrie, Douglas	5		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	649	16.1300	23 962
Reipas, Ray	5		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 601	16.1300	95 940
Rennie, Janice Gaye	4		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	600	16.1300	22 213
Rozee, Peter Charles	5		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 120	16.1300	188 831
Scott, Rob	5		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	333	16.1300	12 291
Seyffert, Warren S. R.	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	944	15.8800	51 767
			O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 412	16.1300	53 179
Smith, Marcia	5		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	348	16.1300	12 852
Thompson, Chris M	4		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 252	16.1300	46 294
<i>Performance Share Units</i>									
Andres, Dale Edwin	5		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	333	16.1300	12 291
Christopher, Alexander	5		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	248	16.1300	9 153
Davey, Larry	5		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	41	16.1300	1 516
Foley, Real	7		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	184	16.1300	6 799
Golding, Andrew	5		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	333	16.1300	12 291
Joudrie, Colin	5		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	85	16.1300	3 138
Kilgour, Ian	5		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	489	16.1300	18 044
Lindsay, Donald Richard	5		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 547	16.1300	57 012
Millos, Ronald Allen	7		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	404	16.1300	14 906
Powrie, Douglas	5		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	220	16.1300	8 107
Reipas, Ray	5		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	248	16.1300	9 153
Rozee, Peter Charles	5		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	404	16.1300	14 906
Scott, Rob	5		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	333	16.1300	12 291
Sheremeta, Robin	5		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	184	16.1300	6 799
Smith, Marcia	5		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	333	16.1300	12 291

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Initié									
<i>Porteur inscrit</i>									
Watson, Tim <i>Restricted Share Units</i>	5		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	333	16.1300	12 291
Andres, Dale Edwin	5		O	2014-12-19	D	59 - Exercice au comptant	(9 731)	14.9300	21 987
			O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	612	16.1300	22 599
Bennett, Jalynn H.	4		O	2014-12-19	D	59 - Exercice au comptant	(2 940)	14.9300	3 965
			O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	110	16.1300	4 075
Chee, Felix	4		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	53	16.1300	1 968
Christopher, Alexander	5		O	2014-12-19	D	59 - Exercice au comptant	(1 943)	14.9300	22 628
			O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	630	16.1300	23 258
Davey, Larry	5		O	2014-12-19	D	59 - Exercice au comptant	(2 268)	14.9300	7 057
			O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	196	16.1300	7 253
Foley, Real	7		O	2014-12-19	D	59 - Exercice au comptant	(4 052)	14.9300	16 644
			O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	463	16.1300	17 107
Golding, Andrew	5		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	292	16.1300	10 795
Joudrie, Colin	5		O	2014-12-19	D	59 - Exercice au comptant	(1 539)	14.9300	6 747
			O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	188	16.1300	6 935
Keevil III, Norman	4		O	2014-12-19	D	59 - Exercice au comptant	(2 940)	14.9300	7 932
			O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	220	16.1300	8 152
Keevil, Norman Bell	4, 3		O	2014-12-19	D	59 - Exercice au comptant	(8 823)	14.9300	23 801
			O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	663	16.1300	24 464
Kilgour, Ian	5		O	2014-12-19	D	59 - Exercice au comptant	(9 731)	14.9300	19 860
			O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	553	16.1300	20 413
Lindsay, Donald Richard	5		O	2014-12-19	D	59 - Exercice au comptant	(81 109)	14.9300	140 454
			O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 918	16.1300	144 372
Millos, Ronald Allen	7		O	2014-12-19	D	59 - Exercice au comptant	(6 810)	14.9300	7 759
			O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	216	16.1300	7 975
Powrie, Douglas	5		O	2014-12-19	D	59 - Exercice au comptant	(6 891)	14.9300	10 139
			O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	282	16.1300	10 421
Reipas, Ray	5		O	2014-12-19	D	59 - Exercice au comptant	(6 891)	14.9300	6 861
			O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	191	16.1300	7 052
Rennie, Janice Gaye	4		O	2014-12-19	D	59 - Exercice au comptant	(2 940)	14.9300	3 831
			O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	106	16.1300	3 937
Rozee, Peter Charles	5		O	2014-12-19	D	59 - Exercice au comptant	(13 624)	14.9300	21 234
			O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	592	16.1300	21 826
Scott, Rob	5		O	2014-12-19	D	59 - Exercice au comptant	(19 464)	14.9300	18 475
			O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	515	16.1300	18 990
Sheremeta, Robin	5		O	2014-12-19	D	59 - Exercice au comptant	(4 052)	14.9300	16 644
			O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	463	16.1300	17 107
Smith, Marcia	5		O	2014-12-19	D	59 - Exercice au comptant	(9 649)	14.9300	17 310
			O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	482	16.1300	17 792
Watson, Tim	5		O	2014-12-19	D	59 - Exercice au comptant	(19 464)	14.9300	30 433
			O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	848	16.1300	31 281
Restaurant Brands International Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Caira, Marc	4		O	2014-12-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			28 569
Clanachan, David F.	7		O	2014-12-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			78 934
Diaz-Sese, Elias	5		O	2014-12-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			67 936
Lederer, John A.	4		O	2014-12-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			12 400
Parker, Alan	4		O	2014-12-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			14 850
Oyster Reach Limited	PI		O	2014-12-12	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			29 700
<i>Exchangeable Units of Restaurant Brands International LP</i>									
3G Special Situations Fund II, L.P.	3		O	2014-12-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			243 858
									915
Barbosa, Paulo Arcoverde	7		O	2014-12-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			24 772
Cil, José E.	5		O	2014-12-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			105 758
Diaz-Sese, Elias	5		O	2014-12-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			686

Emetteur	Relation	Retard	État	Date	Emprise	Opération	Nombre de	Prix	Solde
Titre			opé-	de		Description	titres ou	unitaire	courant
Initié			ration	l'opération		de l'opération	valeur		
Porteur inscrit							nominale		
Franklin, Martin E.	4		O	2014-12-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 161 469
RSMA, LLC	PI		O	2014-12-12	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			435 016
Friesner, Jacqueline	5		O	2014-12-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			9 098
Giles-Klein, Lisa	7		O	2014-12-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			38 407
Goncalves, Heitor	5		O	2014-12-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			107 478
Granat, Jill	5		O	2014-12-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			52 965
Kobza, Joshua	5		O	2014-12-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 413
Parker, Alan	4		O	2014-12-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			150
Oyster Reach Limited	PI		O	2014-12-12	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			300
Schwartz, Daniel S.	4, 5		O	2014-12-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			137 996
Siddiqui, Sami	7		O	2014-12-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			213
<i>Options</i>									
Barbosa, Paulo Arcoverde	7		O	2014-12-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			228 019
Behring, Alexandre	4, 5		O	2014-12-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			212 105
Caira, Marc	4		O	2014-12-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			541 135
Cil, José E.	5		O	2014-12-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 572 988
Clanachan, David F.	7		O	2014-12-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			170 293
Diaz-Sese, Elias	5		O	2014-12-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 174 413
Franklin, Martin E.	4		O	2014-12-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			32 786
Fribourg, Paul J	4		O	2014-12-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			106 050
Friesner, Jacqueline	5		O	2014-12-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			192 965
Giles-Klein, Lisa	7		O	2014-12-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			222 322
Goncalves, Heitor	5		O	2014-12-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			959 975
Granat, Jill	5		O	2014-12-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			552 774
Kobza, Joshua	5		O	2014-12-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			533 767
Parker, Alan	4		O	2014-12-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			32 786
Schwartz, Daniel S.	4, 5		O	2014-12-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 605 034
Sicupira, Carlos Alberto	4		O	2014-12-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			106 050
Siddiqui, Sami	7		O	2014-12-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			50 712
Thompson Motta, Roberto Moses	4		O	2012-12-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			25 627
			O	2012-12-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			25 627
			M	2014-12-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			25 627
Van Damme, Alexandre	4		O	2014-12-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			141 105
<i>Parts Restricted Shares</i>									
Behring, Alexandre	4, 5		O	2014-12-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			89 217
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 174		95 391
Franklin, Martin E.	4		O	2014-12-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 277
			O	2014-12-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 277
			M	2014-12-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 277
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 087		8 364
Fribourg, Paul J	4		O	2014-12-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			43 258
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 087		46 345
Parker, Alan	4		O	2014-12-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			8 625
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 087		11 712
Sicupira, Carlos Alberto	4		O	2014-12-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			44 608
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 087		47 695
Thompson Motta, Roberto Moses	4		O	2012-12-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 175
			O	2012-12-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 175
			M	2014-12-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 175
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 572		4 747
Van Damme, Alexandre	4		O	2014-12-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			11 175
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 572		13 747
Restaurant Brands International Limited Partnership									
<i>Parts Class B Exchangeable Limited Partnership</i>									
3G Special Situations Fund II, L.P.	3		O	2014-12-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			243 858
									915

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Initié									
Porteur inscrit									
Barbosa, Paulo Arcoverde	7		O	2014-12-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			24 772
Cil, José E.	6		O	2014-12-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			105 758
Diaz-Sese, Elias	6		O	2014-12-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			686
Franklin, Martin E.	6		O	2014-12-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 161 469
RSMA, LLC	PI		O	2014-12-12	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			435 016
Friesner, Jacqueline	6		O	2014-12-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			9 098
Giles-Klein, Lisa	7		O	2014-12-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			38 407
Goncalves, Heitor	6		O	2014-12-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			107 478
Granat, Jill	6		O	2014-12-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			52 965
Kobza, Joshua	6		O	2014-12-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 413
Parker, Alan	6		O	2014-12-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			150
Oyster Reach Limited	PI		O	2014-12-12	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			300
Schwartz, Daniel S.	6		O	2014-12-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			137 996
Siddiqui, Sami	7		O	2014-12-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			213
Resverlogix Corp.									
<i>Restricted Share Units (RSU's)</i>									
Sweeney, Michael	5		O	2014-11-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	200 000		200 000
Richards Packaging Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Di Gennaro, Enzo	5								
RESP	PI		O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	12.9500	8 290*
			O	2014-12-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	13.1400	8 790*
			O	2014-12-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	13.1000	8 890*
RRSP	PI		O	2014-12-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	13.1500	37 600*
			O	2014-12-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 700	13.0500	39 300*
Glynn, Gerard Walter	4, 7, 3		O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	38 000	13.0000	1 828 436*
Janet Glynn	PI		O	2014-12-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(38 000)	13.0000	128 433*
RIOCAN REAL ESTATE INVESTMENT TRUST									
<i>Deferred Units</i>									
Brooks, Bonnie	4		O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	889		
			M	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	724		
			M'	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	889		5 631
			O	2014-12-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	63		5 694
Copeland, Clare Robert	4		O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	831		5 629
			O	2014-12-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	64		5 693
Gelgoot, Raymond Michael	4		O	2014-12-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	49		3 746
Godfrey, Paul Victor	4		O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	725		
			M	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	724		7 669
			O	2014-12-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	93		7 762
Lastman, Dale Howard	4		O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	460		4 888
			O	2014-12-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	59		4 947
Sallows, Sharon	4		O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 189		
			M	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 188		6 452
			O	2014-12-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	70		6 522
Vanneste, Luc Andre	4		O	2014-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 094		
		R	M	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 024		6 195
			O	2014-12-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	69		6 264

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Winograd, Charles	4		O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	986		
			M	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	985		5 913
			O	2014-12-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	66		5 979
<i>Parts de fiducie</i>									
Robins, Jordan	5		O	2014-12-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	164	26.1222	36 670
Sallows, Sharon	4		O	2014-12-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	105	26.1222	25 841
Darleen Duchesne	PI		O	2014-12-05	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	11	26.1222	2 578
Mackie Research in trust for Sharon Sallows	PI		O	2014-12-05	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	218	26.1222	48 717
Mackie Research in trust for SMH Holdings	PI		O	2014-12-05	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	108	26.1222	24 279
<i>Restricted Equity Units (REUs)</i>									
Brooks, Bonnie	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	225		4 359
Copeland, Clare Robert	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	461		8 923
Gelgoot, Raymond Michael	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	461		8 923
Godfrey, Paul Victor	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 386		26 776
Lastman, Dale Howard	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	461		8 923
Sallows, Sharon	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	461		8 923
Vanneste, Luc Andre	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	223		4 321
Winograd, Charles	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	461		8 923
Ritchie Bros. Auctioneers Incorporated									
<i>Actions ordinaires</i>									
Holm, Kieran	5		O	2015-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 865
<i>Droits Restricted Share Units</i>									
Holm, Kieran	5		O	2015-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 685
<i>Options</i>									
Holm, Kieran	5		O	2015-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			32 972
RMP Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
McFarlane, Robert Bruce	5		O	2014-12-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	4.2000	316 254
			O	2014-12-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	4.0100	326 254
			O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	4.5500	336 254
Janice Heard	PI		O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	4.1500	140 438
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	4.5800	150 438
Janice Heard RRSP	PI		O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	4.0500	50 000
RRSP	PI		O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	4.0500	130 000
Rock Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hirtle, Gregory Todd	5		O	2014-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	70 000	1.0900	
			M	2014-12-17	D	51 - Exercice d'options	70 000	1.0900	72 356
<i>Options</i>									
Hirtle, Gregory Todd	5		O	2014-12-17	D	51 - Exercice d'options	(70 000)	1.0900	280 000
Rocky Mountain Dealerships Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Ascott, David	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 435		10 430
Beatty, Jonathan William	5		O	2015-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 650
Campbell, Matthew Christopher	4, 5, 3		O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	8.8500	13 519
			O	2014-12-29	D	51 - Exercice d'options	50 000	9.2200	63 519
			O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	849		64 368
840545 Alberta Ltd.	PI		O	2014-12-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	8.8500	1 390 972
RRSP	PI		O	2014-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 847		11 058
Ganden, Garrett Andrew Wyatt	5								
ITF Amanda K Ganden	PI		O	2014-12-31	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 480		10 821
Liptrot, David	5		O	2015-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 466
RRSP	PI		O	2015-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 184
Palmer, Jerald	5								
RRSP	PI		O	2014-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 004		3 055
Stimson, Derek Ian	4, 5, 3		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 328		27 253
Wood, James Randall	5		O	2015-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			530
RRSP	PI		O	2015-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 246
<i>Droits DSU</i>									
Hoffman, Dennis J.	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	270		21 681
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 000		22 681
Mackay, Robert King	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	78		6 225
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 000		7 225
Priestner, Patrick John	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	270		21 681
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 000		22 681
Tannas, Scott	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	13		1 013
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 000		2 013
Walters, Paul	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	303		24 264
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 500		25 764
Zehl, Tracey Lynn	4		O	2014-11-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 000		1 000
<i>Droits Stock Appreciation Rights</i>									
Beatty, Jonathan William	5		O	2015-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			50 000
Liptrot, David	5		O	2015-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			75 000
Wood, James Randall	5		O	2015-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			75 000
<i>Options</i>									
Beatty, Jonathan William	5		O	2015-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			24 167
Campbell, Matthew Christopher	4, 5, 3		O	2014-12-29	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	9.2200	265 000
Liptrot, David	5		O	2015-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			48 334
Wood, James Randall	5		O	2015-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			34 000
Rogers Communications Inc.									
<i>Actions sans droit de vote Class B</i>									
Horn, Alan Douglas	4, 7, 6, 5								
The Rogers Foundation	PI		O	2014-12-17	C	47 - Acquisition ou aliénation par don	(455 000)		430 000
Rogers Control Trust	3								
Rogers Investments (2006) Limited	PI		O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	144 000	45.0000	16 961 587
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	167 000	45.0000	17 128 587
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	144 000	45.0000	17 272 587
Rogers, Edward	4, 7, 6, 5								
The Rogers Foundation	PI		O	2014-12-17	C	47 - Acquisition ou aliénation par don	(455 000)		430 000

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Rogers, Melinda M.	4, 7, 6, 5								
The Rogers Foundation	PI		O	2014-12-17	C	47 - Acquisition ou aliénation par don	(455 000)		430 000
<i>Deferred Share Units</i>									
Birchall, Charles William David	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	621		44 806
			O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 813		46 619
Burch, Stephen A.	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	434		11 169
Clappison, John	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	243		25 167
			O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 022		26 189
Horn, Alan Douglas	4, 7, 6, 5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 699		42 901
Hull, Thomas Ian	4, 6		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 565		88 435
MacDonald, John A.	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	280		8 630
			O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	317		8 947
Marcoux, Isabelle	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	334		22 688
			O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	909		23 597
Peterson, David Robert	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	491		81 483
			O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 372		84 855
Rogers, Loretta A.	4, 6		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	455		70 045
			O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 892		72 937
Rogers, Martha	4, 6		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	455		24 577
			O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	971		25 548
Sirois, Charles	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	846	42.2800	13 542
			O	2015-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	128	45.3300	13 670
Rogers Sugar Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Belkin, Alton Stuart	4, 3		O	2015-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 390	4.7200	154 867
BERGMAME, Dean	4		O	2015-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	929	4.7200	29 666*
DESBIENS, MICHEL	4		O	2015-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 835	4.7100	47 839*
Heskin, Michael Andrew	7		O	2015-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 042	4.7200	21 913*
Jewell, Donald	7		O	2015-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 265	4.7200	84 006*
Lafrance, Daniel	5		O	2015-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	662	4.7200	35 267
Maslechko, William S.	4		O	2015-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	662	4.7200	19 825*
Ross, M. Dallas H.	4		O	2015-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	93	4.7200	32 325
			O	2015-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	4.7200	33 225
RONA inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
RONA inc.	1		O	2014-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	700 000	13.4000	700 000
			O	2014-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	(700 000)		0
			O	2014-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	13.3800	1 900
			O	2014-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	(1 900)		0
			O	2014-12-09	D	38 - Rachat ou annulation	39 000	13.0529	39 000
			O	2014-12-09	D	38 - Rachat ou annulation	(39 000)		0
			O	2014-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	30 900	13.1354	30 900
			O	2014-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	(30 900)		0
			O	2014-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	23 200	13.1778	23 200

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2014-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(23 200)		0
			O	2014-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	13.0418	20 000
			O	2014-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)		0
			O	2014-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	16 700	1.0000	
			M	2014-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	16 700	13.1750	16 700
			O	2014-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	(16 700)		0
			O	2014-12-16	D	38 - Rachat ou annulation	300	13.3500	300
			O	2014-12-16	D	38 - Rachat ou annulation	(300)		0
			O	2014-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	9 200	13.4000	9 200
			O	2014-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	(9 200)		0
			O	2014-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 500 000	13.2500	1 500 000
			O	2014-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500 000)		0
<i>Unités d'actions différées / Deferred Share Unit</i>									
Blanchet, Suzanne	4		O	2014-12-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 630	13.9590	26 256
Chevrier, Robert	4, 5		O	2014-12-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 955	13.9590	82 087
Claus, Eric Albert James	4		O	2014-12-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 773	13.9590	11 904
Dorval, T Bernard	4		O	2014-12-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 773	13.9590	15 124
Dufresne, Guy	4		O	2014-12-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 925	13.9590	13 736
Gilbertson, Barry Gordon	4		O	2014-12-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 379	13.9590	13 108
Hébert, Jean-Guy	4		O	2014-12-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 451	13.9590	37 569
Martin, Denise	4		O	2014-12-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 773	13.9590	4 391
Paré, Robert	4		O	2014-12-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 051	13.9590	64 093
Richardson, Steven P.	4		O	2014-12-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 773	13.9590	12 306
Voorheis, George Wesley Thomas	4		O	2014-12-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 531	13.9590	13 645
<i>Unités d'actions restreintes/Restricted Share Units</i>									
Morrison, William Robert	5		O	2015-01-03	D	59 - Exercice au comptant	(3 116)	13.5200	35 059
Route1 Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Busseri, Tony P	4		O	2014-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	167 000	0.0300	2 957 334
De Jong, Louis Anthony De Jong & Co.	4 PI		O	2014-12-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	743 000	0.0300	21 840 000
Royal Nickel Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hollaar, Timothy Lee	5		O	2015-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			31 700
Selby, Mark Thomas Henry	5		O	2014-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.3100	780 000*
		R	O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.3050	785 000*
<i>Options</i>									
Mitchelson, Tyler Scott	4		O	2014-12-12	D	50 - Attribution d'options	80 000	0.3350	745 000
Rubicon Minerals Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Labine, Daniel Albert	5		O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	1.0500	58 000*
			O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	1.0200	58 300*
			O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 700	1.0500	65 000*
Sandvine Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Caputo, David	4		O	2014-12-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	566	3.1800	97 119
Donnelly, Tom	5		O	2014-12-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	124	3.1800	17 352
Hamilton, Scott	4		O	2014-12-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	53	3.1800	4 485
Sandvine Corporation	1		O	2014-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	348 100	3.0000	348 100
			O	2014-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(348 100)	3.0000	0
Siim, Brad	5		O	2014-12-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	255	3.1800	25 439
Savanna Energy Services Corp.									

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gindl, Christopher Michael	7								
RRSP Account	PI		O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	2 000	3.2300	14 100
MULLEN, Kenneth Brandon	4, 5		O	2014-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	1 000	3.1300	212 734
Melamaken Adventures Inc.	PI		O	2014-12-17	C	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	10 000	3.1300	307 028
Melanie Mullen - TFSA Account	PI		O	2014-12-17	C	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	375	3.1300	3 375
<i>Billets 7.00 Senior Unsecured Notes due 2018</i>									
Chow, George K.	5								
Trison Trust	PI		O	2014-12-30	C	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(\$ 497 500.00)	94.9000	\$ 0.00
<i>Deferred Share Units (Directors) (cash based only)</i>									
Brooks, Gilbert Allen	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 698	5.0700	89 541
Cosby, Stella	4		O	2014-12-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 361	3.3600	17 361
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 060	3.3800	18 421
Hooks, John Michael	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 436	4.6470	172 337
NUGENT, Kevin	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 415	5.0700	126 695
SAUNDERS, JAMES MACLEO	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 887	4.6470	195 237
Strong, Christopher Davis	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 080	4.6470	34 360
Wilson, Tor David	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 403	5.0700	126 081
<i>Deferred Share Units (Officers) (cash based only)</i>									
Chow, George K.	5		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	421	5.0700	22 098
Draudson, Darcy	5		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	421	5.0700	22 098
LaMontagne, Dwayne Kevin	5		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	421	5.0700	22 098
MULLEN, Kenneth Brandon	4, 5		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	665	5.0700	34 914
Savaria Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bourassa, Marcel	4, 6, 5		O	2014-12-04	D	47 - Acquisition ou aliénéation par don	(125 000)		
			M	2014-12-02	D	47 - Acquisition ou aliénéation par don	(125 000)		900
Scorpio Mining Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Blasutti, Darren John	5		O	2014-12-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			439 191
Blasutti Holdings #2	PI		O	2014-12-23	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			460 150
RRSP	PI		O	2014-12-23	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			9 240
Davidson, Alexander John	4		O	2014-12-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			424 032
Dell, Daren	5		O	2014-12-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			16 800
Edwards, Alan R.	4		O	2014-12-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			247 185
Ingalls & Snyder, LLC	3								
various managed accounts	PI		O	2014-12-31	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	53 000	0.1816USD	20 330 000
McRae, Peter	5		O	2014-12-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 578
Pridham, Gordon E.	4		O	2014-12-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			361 234
Taylor, Robert Michael	5		O	2014-12-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			22 890
Varga, Warren	5		O	2014-12-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			18 312
Waisberg, Lorie	4		O	2014-12-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			82 404
TFSA	PI		O	2014-12-23	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			7 421
<i>Options</i>									
Blasutti, Darren John	5		O	2014-12-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 714 159
Davidson, Alexander John	4		O	2014-12-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			626 079
Dell, Daren	5		O	2014-12-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			756 000
Edwards, Alan R.	4		O	2014-12-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			706 608
McRae, Peter	5		O	2014-12-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			792 624
Pridham, Gordon E.	4		O	2014-12-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			781 647
Taylor, Robert Michael	5		O	2014-12-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			901 039
Varga, Warren	5		O	2014-12-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			901 038
Waisberg, Lorie	4		O	2014-12-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			601 663
SECTION ROUGE MEDIA INC									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
<i>Options</i>									
Keenan, Ronald	4		O	2014-10-11	D	52 - Expiration d'options	(6 250)	0.1000	106 250
Secure Energy Services Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Amirault, Rene	4, 5, 3		O	2014-12-31	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(17 000)		2 055 872
Gransch, Allen Peter	5		O	2014-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	88	19.3860	
			O	2014-10-15	D	35 - Dividende en actions	84		
			M	2014-10-15	D	35 - Dividende en actions	84	20.4750	
			O	2014-11-15	D	35 - Dividende en actions	92	18.7410	
			O	2015-01-02	D	51 - Exercice d'options	60 000		164 100
			O	2015-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	17.0656	124 100
Higham, Corey Ray	5		O	2015-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	430	16.9350	
			M	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	430	16.9350	14 751
			O	2015-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(177)	17.1500	
			M	2015-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(196)	16.9900	14 555
WADSWORTH, GEORGE	7		O	2014-10-15	D	35 - Dividende en actions	2	20.4750	
			O	2014-11-15	D	35 - Dividende en actions	2	18.7410	
			O	2014-12-18	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(500)		596 005
<i>Actions ordinaires Employee Share Ownership Plan</i>									
Amirault, Rene	4, 5, 3		O	2014-12-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	221	14.0000	25 205
			O	2014-12-16	D	35 - Dividende en actions	14	13.6960	24 998
Gransch, Allen Peter	5		M	2014-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	88	19.3860	
			M'	2014-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	70	19.3860	11 972
			O	2014-06-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	70	22.0030	
			M	2014-06-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	62	22.0030	12 190
			M'	2014-10-15	D	35 - Dividende en actions	84	20.4750	13 073
			O	2014-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	163	18.9999	
			M	2014-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	90	18.9999	13 249
			M	2014-11-15	D	35 - Dividende en actions	92	18.7410	13 341
			O	2014-12-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	123	14.0000	13 490
			O	2014-12-16	D	35 - Dividende en actions	126	13.6960	13 570
Higham, Corey Ray	5		O	2014-12-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	114	14.0000	15 625
McGurk, Brian Kenneth Stanley	5		O	2014-12-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	117	14.0000	7 354
Steinke, Daniel	5		O	2014-12-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	97	14.0000	14 565
WADSWORTH, GEORGE	7		M	2014-10-15	D	35 - Dividende en actions	2	20.4750	9 491
			M	2014-11-15	D	35 - Dividende en actions	2	18.7410	9 686
			O	2014-12-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	134	14.0000	9 928
			O	2014-12-16	D	35 - Dividende en actions	1	13.6960	9 799
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Cobbe, Murray Lynn	4		O	2014-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	21	13.7000	17 513
<i>Droits Performance Unit Awards</i>									
Amirault, Rene	4, 5, 3		O	2014-08-15	D	35 - Dividende en actions	3		

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			M	2014-08-15	D	35 - Dividende en actions	4		5 703
			O	2014-09-15	D	35 - Dividende en actions	5		
			M	2014-09-15	D	35 - Dividende en actions	4		5 707
			O	2014-10-16	D	35 - Dividende en actions	5		
			M	2014-10-16	D	35 - Dividende en actions	4		5 711
Gransch, Allen Peter	5		O	2014-10-16	D	35 - Dividende en actions	2		2 856
<i>Droits PSU</i>									
Higham, Corey Ray	5		O	2014-11-15	D	35 - Dividende en actions	1		
			M	2014-11-15	D	35 - Dividende en actions	2		1 585
<i>Options</i>									
Gransch, Allen Peter	5		O	2015-01-02	D	51 - Exercice d'options	(60 000)		244 625
<i>Parts Restricted Share Units</i>									
McGurk, Brian Kenneth Stanley	5		O	2014-11-15	D	35 - Dividende en actions	6		
			M	2014-11-15	D	35 - Dividende en actions	7		7 267
Steinke, Daniel	5		O	2014-11-15	D	35 - Dividende en actions	6		
			M	2014-11-15	D	35 - Dividende en actions	7		7 267
WADSWORTH, GEORGE	7		O	2014-11-15	D	35 - Dividende en actions	6		
			M	2014-11-15	D	35 - Dividende en actions	7		7 267
<i>Parts RSU</i>									
Higham, Corey Ray	5		O	2015-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(430)	16.9350	
			M	2015-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(430)	16.9350	844
Senvest Capital Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Senvest Capital Inc.	1		O	2014-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	100	146.1100	100
			O	2014-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	100	154.3200	200
			O	2014-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	152.1200	1 200
			O	2014-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	400	146.0000	1 600
			O	2014-12-16	D	38 - Rachat ou annulation	600	139.8000	2 200
			O	2014-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	148.5000	3 200
			O	2014-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	100	144.5700	3 300
			O	2014-12-23	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	145.4500	4 300
			O	2014-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(4 300)		0
Seven Generations Energy Ltd.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Haysom, Steven John	5		O	2014-12-11	D	51 - Exercice d'options	110 000	2.5000	115 310
<i>Bons de souscription Performance</i>									
Brown, Kevin Jack	4		O	2014-10-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2014-10-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2014-10-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			287 760
<i>Canada Pension Plan Investment Board</i>									
Jeff Donahue	3		PI	2014-10-29	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2014-10-29	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2014-10-29	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			16 000
Carlson, Patrick Beverley	5		O	2014-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2014-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 725 496
			M'	2014-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Cupric, Harry David	5		O	2014-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2014-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 914 542
			M'	2014-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Evanchuk, Randy John	5		O	2014-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2014-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 596 306
			M'	2014-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Haysom, Steven John	5		O	2014-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2014-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 040 582
			M'	2014-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Hucik, Barry John	5		O	2014-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
<i>Porteur inscrit</i>									
			M	2014-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2014-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 485 720
Jespersen, Kent	4		O	2014-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2014-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2014-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			988 242
Kanovsky, Michael Manuel	4		O	2014-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2014-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			657 140
Law, Christopher Tudor	5		O	2014-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2014-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2014-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 185 026
Nevokshonoff, Glen Allen	5		O	2014-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2014-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2014-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 185 026
Rakhit, Kaushik	4		O	2014-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2014-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2014-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			657 140
Spence, Merlyn Dale	5		O	2014-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2014-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2014-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			269 268
Targett, Susan Elizabeth Mabel	5		O	2014-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2014-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2014-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 464 040
van Steenberg, Jeff	4		O	2014-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2014-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2014-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			291 760
<i>Options</i>									
Brown, Kevin Jack	4		O	2014-10-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Canada Pension Plan Investment Board	3								
Jeff Donahue	PI		O	2014-10-29	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Carlson, Patrick Beverley	5		O	2014-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Cupric, Harry David	5		O	2014-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Evanchuk, Randy John	5		O	2014-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Haysom, Steven John	5		O	2014-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Hnatuik, Randall Nickolas Bruce	5		O	2014-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Hohm, Dale Jonathan	4		O	2014-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Hucik, Barry John	5		O	2014-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Jespersen, Kent	4		O	2014-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Kanovsky, Michael Manuel	4		O	2014-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Law, Christopher Tudor	5		O	2014-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Nevokshonoff, Glen Allen	5		O	2014-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Proctor, Marty Leigh	5		O	2014-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2014-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Rakhit, Kaushik	4		O	2014-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Spence, Merlyn Dale	5		O	2014-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Targett, Susan Elizabeth Mabel	5		O	2014-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
van Steenberg, Jeff	4		O	2014-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Options Pre-IPO</i>									
Brown, Kevin Jack	4		M	2014-10-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2014-10-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M''	2014-10-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			150 704
Canada Pension Plan Investment Board	3								
Jeff Donahue	PI		M	2014-10-29	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2014-10-29	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			140 704
Carlson, Patrick Beverley	5		M	2014-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2014-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 128 336
Cupric, Harry David	5		M	2014-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
SHAW COMMUNICATIONS INC.									
<i>Actions sans droit de vote Class "B"</i>									
Porter, Mark	5		O	2014-12-22	D	51 - Exercice d'options	47 000	16.7000	47 000
Shaw, JR	4, 5, 3		O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(47 000)	31.0000	0
<i>Directors' Deferred Share Units (DDSU)</i>									
Green, Richard R.	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	305	27.0600USD	33 002
Keating, Gregory John	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	280	31.4100	34 628
Pew, Paul Kenneth	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	437	31.4100	54 802
Royer, Jeffrey	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	351	31.4300	58 857
Weatherill, Sheila Christine	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	260	31.4100	27 725
<i>Options</i>									
Porter, Mark	5		O	2014-12-22	D	51 - Exercice d'options	(47 000)	16.7000	460 000
Sherritt International Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pankratz, Lisa Marie	4		O	2014-12-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 800	2.2500	20 800
			O	2014-12-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	2.2500	22 600
			O	2014-12-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	2.2450	24 100
			O	2014-12-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 900	2.2500	29 000
			O	2014-12-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	2.2500	29 300

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Silver Standard Resources Inc.									
<i>Deferred Share Unit</i>									
ANGLIN, Mike Arthur E.	4		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 283	5.5700	68 551
Herrero, Gustavo Adolfo	4		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 315	5.5700	
			M	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 508	5.5700	39 469
Park, Beverlee Faye	4		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 059	5.5700	12 101
Paterson, Richard	4		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 732	5.5700	71 323
Reid, Steven Paul	4		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 049	5.5700	28 100
TOMSETT, PETER WILLIAM	4		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 220	5.5700	125 033
<i>Options</i>									
Block, Nadine June	5		O	2015-01-01	D	50 - Attribution d'options	50 600	5.8300	100 600
DeCooman, Jr., W. John	5		O	2015-01-01	D	50 - Attribution d'options	59 450	5.8300	230 910
Gilligan, Jonathan	5		O	2015-01-01	D	50 - Attribution d'options	68 100	5.8300	194 600
Martin, Gregory John	5		O	2015-01-01	D	50 - Attribution d'options	102 150	5.8300	399 760
Pangbourne, Alan Nigel	5		O	2015-01-01	D	50 - Attribution d'options	131 350	5.8300	390 250
Smith, John	4, 5		O	2015-01-01	D	50 - Attribution d'options	260 750	5.8300	1 233 615
Stark-Anderson, Kelly Elizabeth	5		O	2015-01-01	D	50 - Attribution d'options	75 900	5.8300	137 405
<i>Performance Share Units (Cash Settled)</i>									
Block, Nadine June	5		O	2014-08-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	23 350	5.8300	23 350
DeCooman, Jr., W. John	5		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	27 450	5.8300	73 747
Gilligan, Jonathan	5		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	31 450	5.8300	55 200
Martin, Gregory John	5		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	47 150	5.8300	101 600
Pangbourne, Alan Nigel	5		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	60 600	5.8300	106 400
Smith, John	4, 5		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	120 300	5.8300	328 708
Stark-Anderson, Kelly Elizabeth	5		O	2014-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	35 050	5.8300	35 050
Silver Wheaton Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brown, Gary Duncan	5		O	2014-12-30	D	51 - Exercice d'options	75 000	15.8900	96 700
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 876)	23.7600	93 824
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 500)	23.7700	84 324
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	23.7800	83 124
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 924)	23.7804	78 200
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	23.7850	77 800
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	23.7858	76 800
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	23.7900	75 200
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	23.7920	74 700
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	23.7950	73 300
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 600)	23.7958	69 700
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 200)	23.8000	64 500
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	23.8036	63 800
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 400)	23.8050	58 400
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	23.8074	58 300
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 800)	23.8100	51 500
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 500)	23.8150	46 000
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	23.8158	45 900
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	23.8250	45 200
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	23.8258	45 100
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	23.8350	42 600
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	23.8400	42 200
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	23.8458	41 900
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 200)	23.8500	26 700
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	23.8550	24 900
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	23.8558	23 100
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	23.8587	23 000

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	23.8600	22 300
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	23.8616	21 700
<i>Options</i>									
Brown, Gary Duncan	5		O	2014-12-30	D	51 - Exercice d'options	(75 000)	15.8900	320 800
Slam Exploration Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
DSM Resources Corp.	3		O	2014-12-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 500 000
Okay, Agah Levent	6, 3								
DSM Resources Corp.	PI		O	2014-12-11	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 500 000
Okay, Bulent	3								
DSM Resources Corp.	PI		O	2014-12-11	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 500 000
Okay, Selen	6								
DSM Resources Corp.	PI		O	2014-12-11	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 500 000
Usenmez, Kerem	6								
DSM Resources Corp.	PI		O	2014-12-11	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 500 000
<i>Bons de souscription</i>									
DSM Resources Corp.	3		O	2014-12-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			750 000
Okay, Agah Levent	6, 3								
DSM Resources Corp.	PI		O	2014-12-11	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			750 000
Okay, Bulent	3								
DSM Resources Corp.	PI		O	2014-12-11	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			750 000
Okay, Selen	6								
DSM Resources Corp.	PI		O	2014-12-11	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			750 000
Usenmez, Kerem	6								
DSM Resources Corp.	PI		O	2014-12-11	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			750 000
<i>Options</i>									
beukman, eugene	4, 5		O	2014-12-18	D	50 - Attribution d'options	120 000	0.0500	120 000
Hosford, Brenda Marie	5		O	2014-12-18	D	50 - Attribution d'options	40 000	0.0500	40 000*
Taylor, Michael R.	4, 5		O	2014-12-18	D	50 - Attribution d'options	120 000	0.0500	120 000*
Yates, Edward Montagu	4		O	2014-12-18	D	50 - Attribution d'options	80 000	0.0500	80 000*
Slate Retail REIT (formerly, Slate U.S. Opportunity (No. 1) Realty Trust)									
<i>Parts de fiducie Class U Units</i>									
Ali, Ramsey Tarik	5								
Manulife Securities Inc.	PI		O	2014-12-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 680	11.9000	5 705
Slate U.S. Opportunity (No. 3) Realty Trust	8		O	2014-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 300	9.8157USD	70 700
			O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 400	9.9193USD	75 100
			O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	10.1148USD	90 100
			O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 900	10.1701USD	96 000
			O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 400	10.1795USD	99 400
			O	2014-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 100	10.1935USD	103 500
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 600	10.2921USD	111 100
			O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	10.3738USD	117 100
Stevenson, Gregory	5		O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	650	10.3000USD	5 590
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	350	11.9400	5 940
Welch, Brady Scott	4, 5		O	2012-04-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 700	11.9490	1 700
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	11.9400	2 000
		R	O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	12.0000	3 600
Barbara Welch	PI		O	2012-04-20	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	11.9500	2 000
		R	O	2014-12-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	12.0000	2 200
		R	O	2014-12-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 860	11.9970	4 060
Societe Aurifere Barrick									
<i>Actions ordinaires</i>									
Harvey, Joseph Brett	4		O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 850	10.4000USD	22 675
Mullany, Ivan John	5								

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Canaccord Genuity Corp.	PI		O	2014-12-22	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	186		2 246
			O	2014-12-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 246)	12.1800	0
<i>Droits Deferred Share Units (cash settled)</i>									
Birchall, Charles William David	4, 5		O	2014-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	18	11.4700USD	4 229
Cisneros, Gustavo Alfredo	4		O	2014-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	256	11.4700USD	59 008
			O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 717	10.6000USD	63 725
Evans, John Michael	4		O	2014-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	10	11.4700USD	2 272
			O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 717	10.6000USD	6 989
Goodman, Ned	4		O	2015-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	22	11.4700USD	5 228
			O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 717	10.6000USD	9 945
Greenspun, Brian Lee	4		O	2014-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7	11.4700USD	1 704
			O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 538	10.6000USD	5 242
Harvey, Joseph Brett	4		O	2014-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	139	11.4700USD	32 065
			O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 717	10.6000USD	36 782
Lockhart, Nancy	4		O	2014-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	22	11.4700USD	5 228
			O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 717	10.6000USD	9 945
Moyo, Dambisa	4		O	2014-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	67	11.4700USD	15 495
			O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 594	10.6000USD	18 089
Munk, Anthony	4		O	2014-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	206	11.4700USD	47 617
			O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 717	10.6000USD	52 334
Naylor, Christopher David (David)	4		O	2014-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	22	11.4700USD	5 228
			O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 717	10.6000USD	9 945
Shapiro, Steven J.	4		O	2014-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	131	11.4700USD	30 242
			O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 594	10.6000USD	32 836
Thornton, John Lawson	4, 5		O	2014-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5	11.4700USD	1 111
Thrasher, Ernie Leo	4		O	2014-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	22	11.4700USD	5 228
			O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 717	10.6000USD	9 945
Societe d'energie Talisman Inc.									
<i>Deferred Share Units</i>									
BERGEVIN, Christiane	4		O	2014-12-31	D	35 - Dividende en actions	687		80 334
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	426		80 760
CARTY, DONALD	4		O	2014-12-31	D	35 - Dividende en actions	639		74 703
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 209		77 912
Christodoro, Jonathan	4		O	2014-12-31	D	35 - Dividende en actions	175		20 434
Dingeman, Bruce Owen	5		O	2014-12-31	D	35 - Dividende en actions	83		9 687
Ebbert, Thomas William	4		O	2014-12-31	D	35 - Dividende en actions	328		38 342
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 736		41 078
Kvisle, Harold N.	4, 5		O	2014-12-31	D	35 - Dividende en actions	16 094		1 881 687
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 478		1 891 165
Levitt, Brian	4		O	2014-12-31	D	35 - Dividende en actions	388		45 308
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 703		48 011
Merksamer, Samuel	4		O	2014-12-31	D	35 - Dividende en actions	238		27 898

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 352		30 250
ROONEY, ROBERT ROSS	5		O	2014-12-31	D	35 - Dividende en actions	478		55 837
Rossall, John Williamson	5		O	2014-12-31	D	35 - Dividende en actions	102		11 893
Smith, Paul Robert	5		O	2014-12-31	D	35 - Dividende en actions	309		
			M	2014-12-31	D	35 - Dividende en actions	309		36 202
STEWART, Lisa Anne	4		O	2014-12-31	D	35 - Dividende en actions	807		94 409
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 687		97 096
Sykes, Henry William	4		O	2014-12-31	D	35 - Dividende en actions	258		30 221
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 269		31 490
TOMSETT, PETER WILLIAM	4		O	2014-12-31	D	35 - Dividende en actions	813		95 066
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 687		97 753
Waites, Michael T.	4		O	2014-12-31	D	35 - Dividende en actions	657		76 806
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 049		79 855
Williamson, Charles Ross	4		O	2014-12-31	D	35 - Dividende en actions	2 171		253 803
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 495		259 298
Winograd, Charles	4		O	2014-12-31	D	35 - Dividende en actions	744		86 948
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 884		89 832
<i>Performance Share Units</i>									
BLAKELEY, Alexander Paul	5		O	2014-12-31	D	35 - Dividende en actions	4 873		569 750
Dingeman, Bruce Owen	5		O	2014-12-31	D	35 - Dividende en actions	840		98 150
Newby, David Stanley	5		O	2014-12-31	D	35 - Dividende en actions	691		80 827
ROONEY, ROBERT ROSS	5		O	2014-12-31	D	35 - Dividende en actions	3 862		451 519
Rossall, John Williamson	5		O	2014-12-31	D	35 - Dividende en actions	905		105 719
Smith, Paul Robert	5		O	2014-12-31	D	35 - Dividende en actions	4 893		572 298
Warwick, Paul Cyril	5		O	2014-12-31	D	35 - Dividende en actions	5 164		603 743
<i>Restricted Share Units</i>									
Dingeman, Bruce Owen	5		O	2014-12-31	D	35 - Dividende en actions	1 195		139 683
Newby, David Stanley	5		O	2014-12-31	D	35 - Dividende en actions	212		24 851
Rossall, John Williamson	5		O	2014-12-31	D	35 - Dividende en actions	262		30 592
Warwick, Paul Cyril	5		O	2014-12-31	D	35 - Dividende en actions	505		59 030
Société d'exploration minière Vior inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
L'Heureux, Marc	4, 5		O	2014-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	63 000	0.0150	1 126 000
Société DH (Anciennement Société Davis + Henderson)									
<i>Options</i>									
Caldwell, David Alan	7		O	2014-12-22	D	50 - Attribution d'options	154 268		233 782
Forgues, Kim	5		O	2014-12-22	D	50 - Attribution d'options	109 268		138 041
Hannay, Alfred Duncan	7		O	2014-12-22	D	50 - Attribution d'options	146 763		256 125
Park, Young	5		O	2014-12-22	D	50 - Attribution d'options	113 557		152 620
Russell, Carrie Elizabeth	7		O	2014-12-22	D	50 - Attribution d'options	111 413		155 867
Schmid, Gerrard Bruce	7		O	2014-12-22	D	50 - Attribution d'options	179 897		752 653
Weaver, Karen H.	5		O	2014-12-22	D	50 - Attribution d'options	147 835		183 802
Société financière IGM Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
IGM Financial Inc.	1		O	2014-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	47.0084	15 000
			O	2014-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	(15 000)		0
			O	2014-12-02	D	38 - Rachat ou annulation	16 000	46.6918	16 000
			O	2014-12-02	D	38 - Rachat ou annulation	(16 000)		0
			O	2014-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	10 500	47.1995	10 500
			O	2014-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	(10 500)		0
			O	2014-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	47.0748	15 000
			O	2014-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	(15 000)		0
			O	2014-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	10 500	45.8448	10 500
			O	2014-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	(10 500)		0
			O	2014-12-09	D	38 - Rachat ou annulation	10 500	44.7603	10 500
			O	2014-12-09	D	38 - Rachat ou annulation	(10 500)		0

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2014-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	10 500	44.8763	10 500
			O	2014-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	(10 500)		0
			O	2014-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	11 000	44.0617	11 000
			O	2014-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(11 000)		0
			O	2014-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	11 000	43.5313	11 000
			O	2014-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(11 000)		0
			O	2014-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	13 500	43.7547	13 500
			O	2014-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	(13 500)		0
			O	2014-12-16	D	38 - Rachat ou annulation	13 500	44.1371	13 500
			O	2014-12-16	D	38 - Rachat ou annulation	(13 500)		0
			O	2014-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	11 300	44.1549	11 300
			O	2014-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	(11 300)		0
			O	2014-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	11 200	44.9958	11 200
			O	2014-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(11 200)		0
			O	2014-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	13 000	45.7818	13 000
			O	2014-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	(13 000)		0
			O	2014-12-23	D	38 - Rachat ou annulation	13 000	46.0865	13 000
			O	2014-12-23	D	38 - Rachat ou annulation	(13 000)		0
<i>Deferred Share Units</i>									
Bibeau, Marc A.	4		O	2014-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	180	45.0800	15 881
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	717	46.3700	16 598
Carney, Jeffrey	4		O	2014-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	28	45.0800	2 808
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	630	46.3700	3 438
Coutu, Marcel R.	4		O	2014-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3	45.0800	504
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	360	46.3700	864
Desmarais, André	4, 6		O	2014-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	507	45.0800	43 481
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	706	46.3700	44 187
Desmarais, Olivier	7		O	2014-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3	45.0800	671
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	631	46.3700	1 302
Desmarais, Paul III	7		O	2014-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2	45.0800	
			M	2014-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2	45.0800	637
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	631	46.3700	1 268
Desmarais, Paul Jr.	4		O	2014-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	250	45.0800	21 417
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	316	46.3700	21 733
Harder, Vernon Peter	4		O	2014-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	171	45.0800	14 982
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	744	46.3700	15 726
Johnson, Daniel	2		O	2014-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	120	45.0800	10 370
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	202	46.3700	10 572
McCallum, John S.	4		O	2014-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	336	45.0800	29 058
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	590	46.3700	29 648
Orr, Robert Jeffrey	4, 6		O	2014-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	635	45.0800	54 907
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 326	46.3700	56 233
Parisien, Jacques	4		O	2014-12-31	D	36 - Conversion ou échange	717	46.3700	1 547
Piper, Roy	4		O	2014-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	212	45.0800	18 135

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2014-12-31	D	d'actionnariat			
Plessis-Bélair, Michel	4		O	2014-10-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	202	46.3700	18 337
			O	2014-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	117	45.0800	10 094
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	202	46.3700	10 296
Rousseau, Henri-Paul	4, 6		O	2014-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	65	45.0800	5 701
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	202	46.3700	5 903
Sherk, Susan Bradley	4		O	2014-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	123	45.0800	10 636
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	202	46.3700	10 838
Taylor, Murray John	4, 5		O	2014-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	270	45.0800	23 053
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	202	46.3700	23 255
Tretiak, Gregory Dennis	4, 6		O	2014-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	22	45.0800	2 049
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	202	46.3700	2 251
Société Financière Manuvie									
<i>Deferred Share Units</i>									
Caron, Joseph Peter	4		O	2014-12-31	D	46 - Contrepartie de services	977	22.2800	23 599
Cassaday, John M.	4		O	2014-12-31	D	46 - Contrepartie de services	3 166	22.2800	118 353
DeWolfe, Richard B.	4		O	2014-12-31	D	46 - Contrepartie de services	2 658	22.2800	98 168
Fraser, Sheila Sarah Margaret	4		O	2014-12-31	D	46 - Contrepartie de services	1 954	22.2800	26 734
Hand, Scott McKee	4		O	2014-12-31	D	46 - Contrepartie de services	1 342	22.2800	39 612
Helms, Luther Sherman	4		O	2014-12-31	D	46 - Contrepartie de services	1 374	22.2800	60 728
Hsieh, Tsun-Yan	4		O	2014-12-31	D	46 - Contrepartie de services	2 423	22.2800	32 016
Lindsay, Donald Richard	4		O	2014-12-31	D	46 - Contrepartie de services	1 238	22.2800	30 578
Palmer, John Ralph Vernon	4		O	2014-12-31	D	46 - Contrepartie de services	977	22.2800	50 783
Prieur, Claude. James	4		O	2014-12-31	D	46 - Contrepartie de services	2 788	22.2800	19 718
Rosen, Andrea Sarah	4		O	2014-12-31	D	46 - Contrepartie de services	2 951	22.2800	38 503
Webster, Lesley Daniels	4		O	2014-12-31	D	46 - Contrepartie de services	1 954	22.2800	16 016
<i>Droits Deferred Share Units (DSU)</i>									
Sigurdson, Stephen	5	R	O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 597	21.9200	28 087
			O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	355		28 442
Van Ogtrop, John	5	R	O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	19 685	21.9200	37 953
			O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	486		38 439
Société minière Aurvista									
<i>Actions ordinaires</i>									
Sharpe, Christopher	5		O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	70 000	0.0400	70 000
			O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	22 000	0.0450	92 000
			O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	0.0500	100 000
SOLITARIO EXPLORATION & ROYALTY CORP.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Herald, Christopher	4		O	2014-12-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 963	0.8400USD	1 474 625*
Sprott Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Grosskopf, Peter 1833764 Ontario Inc.	4, 5								
	PI	R	O	2014-12-19	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(15 000)		4 785 000
		R	O	2014-12-22	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(15 000)		4 770 000
Sprylogics International Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Berman, David	5		O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 300	0.4800	54 950*
Igelman, Marvin Moses	4		O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	29 000	0.4450	495 278
Serruya, Michael	4								

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
MOS Holdings Inc.	PI		O	2011-08-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-18	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	100 000	0.5000	100 000
Taylor, Kevin Robert	4		O	2014-12-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 500	0.5000	118 500
			O	2014-12-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 500	0.4900	124 000
			O	2014-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	0.4700	132 000
			O	2014-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.4750	134 000
			O	2014-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.4600	139 000
			O	2014-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.4800	144 000
			O	2014-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.4950	145 000
Stakeholder Gold Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Berlet, Christopher James	5		O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	0.2050	960 000
Stella-Jones Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Eichenbaum, Marla	5		O	2014-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	33.7500	1 100
			O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	33.3500	300
			O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	33.3700	100
			O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	33.3500	0
McManus, Brian	4, 5		O	2014-12-18	D	51 - Exercice d'options	80 000	6.0100	80 000
			O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(80 000)	33.6500	0
<i>Options</i>									
McManus, Brian	4, 5		O	2014-12-18	D	51 - Exercice d'options	(80 000)	6.0100	0
STELMINE CANADA LTÉE									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cloutier, Raymond	4, 5		O	2014-10-14	D	46 - Contrepartie de services	234 133	0.0500	
			M	2014-10-14	D	46 - Contrepartie de services	222 635	0.0500	804 070
Storm Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Caisse de dépôt et placement du Québec	3		O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	4.2000	13 673 000
			O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	368 000	4.4000	14 041 000
Wierzba, P. Grant	4		O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	4.3100	244 438
			O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(49 800)	4.3000	194 638
Claudia Wierzba RRSP	PI		O	2014-12-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 800	4.3000	53 800
RRSP	PI		O	2014-12-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 100	4.3910	470 436
			O	2014-12-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	38 900	4.3910	509 336
Stornoway Diamond Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Nixon, Peter	4	R	O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(43 750)	0.5300	0
			R	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(43 750)	0.5300	
			M	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(43 750)	0.5300	0
Peter Nixon - RRSP	PI		O	2003-04-08	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			R	2014-12-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	43 750	0.5300	43 750
			R	2014-12-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	43 750	0.5300	
			M	2014-12-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	43 750	0.5300	43 750
Poirier, Ghislain	5		O	2014-12-29	D	51 - Exercice d'options	25 000	0.4000	40 750
Scherkus, Ebe	4		O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.5000	634 540
<i>Options</i>									
Poirier, Ghislain	5		O	2014-12-29	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	0.4000	975 000
Style de Vie Amica Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Allen, Brenda	5								
Computershare RRSP	PI		O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	139	6.8430	9 520*
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	139	6.8430	
			M	2014-12-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	139	6.8430	9 520*
			O	2015-01-02	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	297	7.0600	9 817*

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
						d'actionnariat			
Lugowski, Mark	5								
Computershare RRSP	PI		O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	21	6.8463	1 456*
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	21	6.8463	
			M	2014-12-16	I	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionnariat	21	6.8463	1 456*
			O	2015-01-02	I	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionnariat	35	7.0600	1 491*
Manjis Holdings Ltd.	3		O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	100	6.9300	3 191 348*
Salgado, Claudia	5								
Computershare RRSP	PI		O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	258	6.8463	17 315*
			O	2014-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	258	6.8463	
			M	2014-12-16	I	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionnariat	258	6.8463	17 315*
			O	2015-01-02	I	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionnariat	226	7.0600	17 541*
Sulidien Mining Capital Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bharti, Stan	4		O	2015-01-01	D	97 - Autre	183 333		3 827 287
<i>Restricted Share Units</i>									
Bharti, Stan	4		O	2015-01-01	D	97 - Autre	(183 333)		366 667
Summit Industrial Income REIT									
<i>Parts de fiducie</i>									
Dykeman, Paul	4, 5								
EDC Tax Services Inc. ITF P. Dykeman RCA Trust	PI		O	2015-01-07	I	15 - Acquisition ou aliénéation au moyen d'un prospectus	10 000	5.8500	30 000
Morassutti, Lawrence	4								
Caren Morassutti - RRSP	PI		O	2015-01-07	C	15 - Acquisition ou aliénéation au moyen d'un prospectus	31 700	5.8500	34 400
Travi Inc.	PI		O	2015-01-07	I	15 - Acquisition ou aliénéation au moyen d'un prospectus	318 300	5.8500	1 003 188
Sun Life Assurance Company of Canada									
<i>Class C Shares, Series 10</i>									
Sun Life Financial	3		O	2002-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-16	D	11 - Acquisition ou aliénéation effectuée privément	91 668 691	25.0000	91 668 691
Suncor Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
O'Brien, Michael Wilfrid	4								
RBC Dominion Securities	PI		O	2014-12-24	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(7 500)	37.5000	11 308
Suncor Energy Inc.	1		O	2014-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	161 642	36.0400	161 642
			O	2014-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	(161 642)		0
			O	2014-12-02	D	38 - Rachat ou annulation	156 800	36.8800	156 800
			O	2014-12-02	D	38 - Rachat ou annulation	(156 800)		0
			O	2014-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	154 800	37.5300	154 800
			O	2014-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	(154 800)		0
			O	2014-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	159 700	36.2600	159 700
			O	2014-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	(159 700)		0
			O	2014-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	161 900	35.7900	161 900
			O	2014-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	(161 900)		0
			O	2014-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	172 000	33.8500	172 000
			O	2014-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	(172 000)		0
			O	2014-12-09	D	38 - Rachat ou annulation	171 300	34.1400	171 300
			O	2014-12-09	D	38 - Rachat ou annulation	(171 300)		0
			O	2014-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	179 400	32.4500	179 400
			O	2014-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	(179 400)		0
			O	2014-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	179 500	32.6100	179 500
			O	2014-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(179 500)		0
			O	2014-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	181 500	32.3900	181 500
			O	2014-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(181 500)		0

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Superior Plus Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bechberger, Edward Joseph	5		O	2015-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			12 250
Carmen Rita Bechberger	PI		O	2015-01-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 130
<i>Droits Performance Share Units</i>									
Bechberger, Edward Joseph	5		O	2015-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			26 066
Bingham, Wayne Mitchell	5		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 545		56 499
Desjardins, Luc	4, 5		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	42 572		166 612
McCamus, Gregory Lorne	5		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 646		62 386
Minhas, Inder Zora	5		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 715		10 983
Vammen, Shawn Bradley	7		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 697		18 114
Webb, Stephen Joseph	5		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 071		14 697
Wonnick, Ross Gordon Campbell	5		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 057		14 196
Wrisley, Keith Allen	7		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 385		34 554
<i>Droits Restricted Share Units</i>									
Bechberger, Edward Joseph	5		O	2015-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			19 740
Bingham, Wayne Mitchell	5		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 545		42 190
Desjardins, Luc	4, 5		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	42 572		108 882
McCamus, Gregory Lorne	5		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 646		39 789
Minhas, Inder Zora	5		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 715		9 141
Vammen, Shawn Bradley	7		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 697		14 038
Webb, Stephen Joseph	5		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 071		11 166
Wonnick, Ross Gordon Campbell	5		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 057		11 251
Wrisley, Keith Allen	7		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 385		24 455
Supremex Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Johnston, Robert Bruce	4		O	2015-01-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 300	2.9800	4 300
Supremex Inc	1		O	2014-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	3 700	3.0000	3 700
			O	2014-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	3 700	3.0000	7 400
			O	2014-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	3 700	3.0000	11 100
			O	2014-12-09	D	38 - Rachat ou annulation	3 700	2.9400	14 800
			O	2014-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	3 700	2.9200	18 500

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-	Date de	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre			ra-tion	l'opération					
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2014-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	3 700	2.9000	22 200
			O	2014-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	3 700	2.9000	25 900
			O	2014-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	3 700	2.8700	29 600
			O	2014-12-16	D	38 - Rachat ou annulation	3 600	2.7500	33 200
			O	2014-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	3 700	2.9500	36 900
			O	2014-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	2.9500	40 400
			O	2014-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(40 400)		0
White, Warren Joseph	4		O	2014-12-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	2.9500	3 000
Surge Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Leach, Robert Allen	4		O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	26 000	3.9380	378 937
Lof, Maxwell Andrew William	5		O	2014-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	511	6.0500	243 930
Symphony Floating Rate Senior Loan Fund									
<i>Parts Class A</i>									
Symphony Floating Rate Senior Loan Fund	1		O	2014-12-02	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.5200	3 000
			O	2014-12-02	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.5200	0
			O	2014-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	9.4100	2 600
			O	2014-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	(2 600)	9.4100	0
			O	2014-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.4200	3 000
			O	2014-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.4200	0
			O	2014-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.4000	3 000
			O	2014-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.4000	0
			O	2014-12-09	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.3600	3 000
			O	2014-12-09	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.3600	0
			O	2014-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.2900	3 000
			O	2014-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.2900	0
			O	2014-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	9.2400	1 700
			O	2014-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 700)	9.2400	0
			O	2014-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.3000	3 000
			O	2014-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.3000	0
			O	2014-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.2900	3 000
			O	2014-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.2900	0
			O	2014-12-16	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	9.1400	2 000
			O	2014-12-16	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	9.1400	0
			O	2014-12-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	9.1600	1 000
			O	2014-12-16	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	9.1600	0
			O	2014-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.1500	3 000
			O	2014-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.1500	0
			O	2014-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.1600	3 000
			O	2014-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.1600	0
			O	2014-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	9.1400	2 000
			O	2014-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	9.1400	0
			O	2014-12-23	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.2100	3 000
			O	2014-12-23	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.2100	0
			O	2014-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	9.2800	1 900
			O	2014-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	(1 900)	9.2800	0
Tahoe Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Muerhoff, Charlie	5		O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 850)	16.0878	59 714
Tamarack Valley Energy Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
GMT Capital Corp	3								
Bay II Resource Partners LP	PI		O	2014-12-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	55 700	2.6500USD	1 714 000*
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	43 400	2.6700USD	1 757 400*

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-	Date de	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre			ra-tion	l'opération					
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2014-12-19	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	46 300	2.7200USD	1 803 700*
			O	2014-12-22	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	30 300	2.7100USD	1 834 000*
			O	2014-12-23	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	11 800	2.7100USD	1 845 800*
			O	2014-12-24	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	47 100	2.7300USD	1 892 900*
			O	2014-12-29	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	23 200	2.7500USD	1 916 100*
			O	2014-12-30	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	36 400	2.6900USD	1 952 500*
			O	2014-12-31	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	7 200	2.7500USD	1 959 700*
			O	2015-01-02	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	7 600	2.8500USD	1 967 300*
			O	2015-01-05	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	62 300	2.7300USD	2 029 600*
			O	2015-01-06	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	36 600	2.6200USD	2 066 200*
Bay Resource Partners LP	PI		O	2014-12-17	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	54 800	2.6500USD	1 883 800*
			O	2014-12-18	I	11 - Acquisition ou aliénéation effectuée privément	42 700	2.6700USD	1 926 500*
			O	2014-12-19	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	45 500	2.7200USD	1 972 000*
			O	2014-12-22	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	29 700	2.7100USD	2 001 700*
			O	2014-12-23	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	11 600	2.7100USD	2 013 300*
			O	2014-12-24	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	46 300	2.7300USD	2 059 600*
			O	2014-12-29	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	22 800	2.7500USD	2 082 400*
			O	2014-12-30	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	35 800	2.6900USD	2 118 200*
			O	2014-12-31	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	7 100	2.7500USD	2 125 300*
			O	2015-01-02	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	7 400	2.8500USD	2 132 700*
			O	2015-01-05	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	61 200	2.7300USD	2 193 900*
			O	2015-01-06	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	36 000	2.6200USD	2 229 900*
Bay Resource Partners Offshore Master Fund LP	PI		O	2014-12-17	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	119 100	2.6500USD	3 584 300*
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	92 600	2.6700USD	3 676 900*
			O	2014-12-19	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	98 800	2.7200USD	3 775 700*
			O	2014-12-22	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	64 700	2.7100USD	3 840 400*
			O	2014-12-23	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	25 100	2.7100USD	3 865 500*
			O	2014-12-24	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	100 800	2.7300USD	3 966 300*
			O	2014-12-29	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	49 600	2.7500USD	4 015 900*
			O	2014-12-30	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	77 900	2.6900USD	4 093 800*
			O	2014-12-31	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	15 500	2.7500USD	4 109 300*
			O	2015-01-02	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	16 100	2.8500USD	4 125 400*
			O	2015-01-05	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	133 100	2.7300USD	4 258 500*
			O	2015-01-06	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	78 000	2.6200USD	4 336 500*
Lyxor/Bay Resource Partners Offshore Fund Ltd	PI		O	2014-12-17	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	10 200	2.6500USD	511 700*
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	8 000	2.6700USD	519 700*
			O	2014-12-19	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	8 400	2.7200USD	528 100*
			O	2014-12-22	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	5 500	2.7100USD	533 600*
			O	2014-12-23	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	2 200	2.7100USD	535 800*
			O	2014-12-24	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	8 600	2.7300USD	544 400*
			O	2014-12-29	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	4 300	2.7500USD	548 700*
			O	2014-12-30	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	6 600	2.6900USD	555 300*
			O	2014-12-31	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	1 300	2.7500USD	556 600*
			O	2015-01-02	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	1 400	2.8500USD	558 000*
			O	2015-01-05	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	11 400	2.7300USD	569 400*
			O	2015-01-06	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	6 700	2.6200USD	576 100*
Thomas Claugus	PI		O	2014-12-17	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	10 800	2.6500USD	377 000*
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	8 400	2.6700USD	385 400*
			O	2014-12-19	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	8 900	2.7200USD	394 300*
			O	2014-12-22	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	5 800	2.7100USD	400 100*
			O	2014-12-23	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	2 300	2.7100USD	402 400*
			O	2014-12-24	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	9 100	2.7300USD	411 500*
			O	2014-12-29	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	4 500	2.7500USD	416 000*
			O	2014-12-30	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	7 000	2.6900USD	423 000*
			O	2014-12-31	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	1 400	2.7500USD	424 400*
			O	2015-01-02	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	1 500	2.8500USD	425 900*

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2015-01-05	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	12 000	2.7300USD	437 900*
			O	2015-01-06	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	7 100	2.6200USD	445 000*
Tanager Energy Inc. (formerly Ressources MGold inc.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Squarek, John Edward	4, 5		O	2014-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	45 000		10 368 000*
			O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	50 000		10 418 000*
			O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	3 000		10 421 000*
			O	2015-01-02	D	11 - Acquisition ou aliénéation effectuée privément	(875 000)		9 546 000*
Taseko Mines Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dickinson, Robert Allan	4, 5		O	2014-12-16	D	36 - Conversion ou échange	14 131		457 868
Hallbauer, Russell Edward	4, 5		O	2014-12-17	D	36 - Conversion ou échange	26 453		1 850 951
			O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(10 000)	1.1600	1 840 951
			O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(7 600)	1.1200	1 811 651
			O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(10 200)	1.1100	1 801 451
			O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(47 500)	1.1000	1 753 951
			O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(33 000)	1.1000	1 720 951
			O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(1 700)	1.1400	1 839 251
			O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(20 000)	1.1300	1 819 251
Ireland, George R. Geologic Resource Partners LLC	4 PI		O	2014-12-23	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	206 500	1.0990	12 886 215
			O	2014-12-24	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	43 500	1.1064	12 929 715
		R	O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	250 000	1.1565	12 679 715
			O	2014-12-30	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	678 259	1.1021	13 607 974
McDonald, Stuart David	5		O	2014-12-16	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	20 000	1.1100	40 000
			O	2014-12-16	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	6 200	1.0900	46 200
			O	2014-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	13 800	1.1500	60 000
Thiessen, Ronald William	4		O	2014-12-29	D	47 - Acquisition ou aliénéation par don	(5 000)	0.9300	660 343
			O	2014-12-29	D	47 - Acquisition ou aliénéation par don	(5 000)	0.9300	
			M	2014-12-29	D	47 - Acquisition ou aliénéation par don	(5 000)		660 343
			O	2014-12-29	D	47 - Acquisition ou aliénéation par don	(450 000)	0.9300	210 343
			O	2014-12-29	D	47 - Acquisition ou aliénéation par don	(450 000)	0.9300	
			M	2014-12-29	D	47 - Acquisition ou aliénéation par don	(450 000)		210 343
			O	2014-12-31	D	11 - Acquisition ou aliénéation effectuée privément	(241 509)	1.1600	(31 166)
Thomas, Trevor	5		O	2014-12-16	D	36 - Conversion ou échange	11 787		57 558
<i>Options</i>									
Armstrong, William Paul	4		O	2015-01-05	D	52 - Expiration d'options	(100 000)	4.4600	381 000
Battison, Brian	5		O	2015-01-05	D	52 - Expiration d'options	(150 000)	4.4600	700 200
Coughlan, Terrance Barry	4		O	2015-01-05	D	52 - Expiration d'options	(100 000)	4.4600	301 000
Dickinson, Robert Allan	4, 5		O	2015-01-05	D	52 - Expiration d'options	(100 000)	4.4600	300 000
Hallbauer, Russell Edward	4, 5		O	2015-01-05	D	52 - Expiration d'options	(300 000)	4.4600	1 770 800
Jones, Scott	5		O	2015-01-05	D	52 - Expiration d'options	(150 000)	4.4600	715 000
McManus, John	5		O	2015-01-05	D	52 - Expiration d'options	(200 000)	4.4600	1 135 000
Mundie, Richard A.	4		O	2015-01-05	D	52 - Expiration d'options	(100 000)	4.4600	300 000
Thiessen, Ronald William	4		O	2015-01-05	D	52 - Expiration d'options	(125 000)	4.4600	375 000
Taylor North American Equity Opportunities Fund									
<i>Parts</i>									
Taylor North American Equity Opportunities Fund	1		O	2014-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	11.6700	1 500
			O	2014-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	11.6700	0
			O	2014-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	11.8200	3 000
			O	2014-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	11.8200	0
			O	2014-12-02	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	11.6400	3 000
			O	2014-12-02	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	11.6400	0
			O	2014-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	11.6900	3 000
			O	2014-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	11.6900	0

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Tech Leaders Income Fund									
<i>Parts</i>									
Tech Leaders Income Fund	1		O	2014-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	10.5100	3 000
			O	2014-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	10.5100	0
			O	2014-12-02	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	10.4500	3 000
			O	2014-12-02	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	10.4500	0
			O	2014-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.4500	100
			O	2014-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	10.4500	0
			O	2014-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.4700	100
			O	2014-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	10.4700	0
			O	2014-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	10.3500	3 000
			O	2014-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	10.3500	0
			O	2014-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	500	10.3600	500
			O	2014-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	10.3600	0
			O	2014-12-09	D	38 - Rachat ou annulation	900	10.2100	900
			O	2014-12-09	D	38 - Rachat ou annulation	(900)	10.2100	0
			O	2014-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	10.2100	3 000
			O	2014-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	10.2100	0
			O	2014-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	10.2200	3 000
			O	2014-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	10.2200	0
			O	2014-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	10.1000	3 000
			O	2014-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	10.1000	0
			O	2014-12-16	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	10.0100	3 000
			O	2014-12-16	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	10.0100	0
			O	2014-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	9.9600	2 600
			O	2014-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	(2 600)	9.9600	0
			O	2014-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	10.4500	1 700
			O	2014-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	(1 700)	10.4500	0
			O	2014-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	10.6300	1 000
			O	2014-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	10.6300	0
			O	2014-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	10.6400	2 000
			O	2014-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	10.6400	0
Technologies Interactives Mediagrif Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Anglaret, Stéphane	5		O	2015-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	368		19 737
Bourque, Paul	5		O	2015-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	159		23 292
Hallak, Héléne	5		O	2015-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	95		69 227
Lampron, Richard	5		O	2015-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	277		45 158
Moquin, Suzanne	5		O	2015-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	81		613
Rousseau, Camil	5		O	2015-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	68		12 908
Roy, Claude	4, 5, 3		O	2015-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	308		658 243
Stam, Jean-Michel	5		O	2015-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	217		13 095

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Technologies Interactives Mediagrif Inc.									
	1		O	2014-12-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	17.8400	1 300
			O	2014-12-02	D	38 - Rachat ou annulation	(1 300)	17.8400	0
			O	2014-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	500	17.8000	500
			O	2014-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	17.8000	0
			O	2014-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	17.8200	1 300
			O	2014-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	(1 300)	17.8200	0
			O	2014-12-09	D	38 - Rachat ou annulation	300	17.8700	300
			O	2014-12-09	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	17.8700	0
			O	2014-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	100	17.9300	100
			O	2014-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	17.9300	0
			O	2014-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	800	17.9000	800
			O	2014-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	(800)	17.9000	0
			O	2014-12-16	D	38 - Rachat ou annulation	900	17.8100	900
			O	2014-12-16	D	38 - Rachat ou annulation	(900)	17.8100	0
			O	2014-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	500	17.9000	500
			O	2014-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	17.9000	0
			O	2014-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	17.8600	1 400
			O	2014-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)	17.8600	0
			O	2014-12-24	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	18.5400	1 400
			O	2014-12-24	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)	18.5400	0
Tekmira Pharmaceuticals Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Jewell, Donald	4		M	2013-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	4.4400	
			M'	2013-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 460	4.4400	
			M''	2013-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 660	4.4400	480 615
Florence Cosulich	PI		O	2013-03-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	4.4400	
TELUS Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Entwistle, Darren	4, 5		O	2014-12-17	D	90 - Changements relatifs à la propriété	374 692		374 692
Canaccord Capital	PI		O	2014-12-17	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(273 704)		0
Canaccord joint spousal account	PI		O	2014-12-17	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(155 140)		0
CIBC Wood Gundy	PI		O	2014-12-17	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(124 084)		0
CIBC Wood Gundy in trust	PI		O	2014-12-17	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(545 566)		250 608
			O	2014-12-17	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(250 608)		0
Lewis, Stephen Flynn	5								
Computershare	PI		O	2015-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			9 238
Mercier, Monique	5								
Computershare	PI		O	2014-12-19	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	75		9 043
			O	2014-12-19	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	68	42.0000	9 111
<i>Deferred Share Units</i>									
Auchinleck, Richard H. (Dick)	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 213		124 147
			O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	725		124 872
Baillie, A. Charles	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 169		119 524
			O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	511		120 035
Haddad, Mary Jo	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	34		3 795
			O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	256		4 051
Lacey, John Stewart	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	939		95 860

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	256		96 116
Manley, John Paul	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	139		14 750
			O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	511		15 261
Options									
Lewis, Stephen Flynn	5		O	2015-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			17 708
Restricted Share Units									
Lewis, Stephen Flynn	5		O	2015-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			13 781
Mercier, Monique	5		O	2014-12-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(245)	43.0700	56 326
Tembec Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bastien, Reginald	5		O	2014-12-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	101	2.7975	14 641
Black, Chris	5		O	2014-12-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 458	2.7975	26 174
Coates, Linda	5		O	2014-12-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	898	2.7975	4 663
Dottori, Paolo G.	5		O	2014-12-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	919	2.7975	15 260
Dumas, Michel	4, 5		O	2014-12-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 086	2.7975	74 943
LeBel, Patrick	5		O	2014-12-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	941	2.7975	8 835
Lopez, Jim	4, 5		O	2014-12-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	17 543	2.7975	142 703
Moeltner, Marcus J.	5		O	2014-12-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	825	2.7975	7 789
Ribeyrolle, Christian	5		O	2014-12-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 489	2.7975	12 914
TerraVest Capital Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cook, Blair	4		O	2015-01-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	5.9100	5 400
Julie Griffith	PI		O	2012-11-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-01-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 050	5.8900	1 050
TerraVest Capital Inc.	1		O	2014-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	200	5.8000	200
			O	2014-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	3 400	5.8500	3 600
			O	2015-01-02	D	38 - Rachat ou annulation	4 500	5.8500	8 100
			O	2015-01-06	D	38 - Rachat ou annulation	2 900	5.8500	11 000
			O	2015-01-07	D	38 - Rachat ou annulation	600	5.8500	11 600
			O	2015-01-07	D	38 - Rachat ou annulation	3 900	5.8900	15 500
Tesco Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Assing, Fernando Rafael	5		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	7 150		241 832
			O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 060		246 892
			O	2015-01-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 329)	12.3468USD	241 563
Boone, Christopher Laird	5		O	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 533		2 533
Ferris, Mihial Dean	5		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 720		12 812
			O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 048		16 860
			O	2015-01-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 812)	12.2140USD	14 048
Quintana, Julio Manuel	4, 5		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	28 340		267 589
			O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	20 056		287 645
			O	2015-01-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(21 507)	12.1243USD	266 138
<i>Droits PSUs - EPS</i>									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Assing, Fernando Rafael	5		O	2009-05-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	28 800		28 800
			O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 000		43 800
Droits PSUs - OI									
Assing, Fernando Rafael	5		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 500)		16 500
Ferris, Mihial Dean	5		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 400)		9 600
Quintana, Julio Manuel	4, 5		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(21 800)		41 300
Droits PSUs - ROCE									
Assing, Fernando Rafael	5		O	2009-05-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	28 800		28 800
			O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 000		43 800
Droits PSUs - TSR									
Assing, Fernando Rafael	5		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 500)		16 500
Ferris, Mihial Dean	5		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 400)		9 600
Quintana, Julio Manuel	4, 5		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(21 800)		41 300
Droits RSUs - Restricted Stock Units									
Assing, Fernando Rafael	5		O	2014-12-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	34 600		65 686
			O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 000		85 686
Boone, Christopher Laird	5		O	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 533)		16 567
The Second Cup Ltd.									
Actions ordinaires									
Bregman, Michael David	4								
Tailwind Fund Limited Partnership	PI		O	2014-12-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	44 200	3.0480	883 800
Options									
Provato, Vanda Stefania	5		O	2014-07-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-15	D	50 - Attribution d'options	35 000		35 000
Thérapeutique Knight Inc.									
Actions ordinaires									
Goodman, Jonathan	7		O	2014-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 474	6.7800	253 974
Kadanoff, Jeffrey Lorne	5		O	2014-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	497	6.7800	130 497
			O	2014-12-22	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	10 000	6.7500	140 497
Long Zone Holdings Inc.	3		O	2014-12-22	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	719 259	6.7500	21 523 233
Rosen, Hillel Warren	4		O	2014-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	737	6.7800	5 737
Tendler, Sylvie	4		O	2014-08-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 474	6.7800	1 474
Thompson Creek Metals Company Inc.									
Actions ordinaires									
Berzins, Ian Martin	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 923	1.4200USD	6 418
Cassity, Wendy Jean	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 734	1.4200USD	24 735
Perron, Jacques	4, 5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 172	1.4200USD	74 905
Thomson Reuters Corporation									
Actions ordinaires									
Banga, Manvinder Singh	4		O	2014-12-15	D	46 - Contrepartie de services	601	38.5400USD	33 650
Daniels, Michael Elie	4		O	2014-12-15	D	46 - Contrepartie de services	538	38.5400USD	1 568
Denning, Steven Aaron	4		O	2014-12-15	D	46 - Contrepartie de services	601	38.5400USD	41 392
The Woodbridge Company Limited	3								
Thomfam Nominees	PI		O	2014-12-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	178 215	43.3000	455 394 948
Thomson Reuters Corporation	1		O	2014-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	85 000	45.5267	503 000

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-	Date de	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre			ra-tion	l'opération					
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2014-12-01	D	38 - Rachat ou annulation	60 000	40.1058USD	563 000
			O	2014-12-02	D	38 - Rachat ou annulation	78 000	45.2745	641 000
			O	2014-12-02	D	38 - Rachat ou annulation	60 000	39.7130USD	701 000
			O	2014-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	77 400	45.3503	778 400
			O	2014-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	62 000	39.8991USD	840 400
			O	2014-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	82 000	45.2169	922 400
			O	2014-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	60 000	39.7373USD	982 400
			O	2014-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	72 000	45.3675	636 400
			O	2014-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	70 000	39.6776USD	706 400
			O	2014-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	76 000	45.1430	499 400
			O	2014-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	62 000	39.3978USD	561 400
			O	2014-12-09	D	38 - Rachat ou annulation	78 000	44.7414	639 400
			O	2014-12-09	D	38 - Rachat ou annulation	60 000	39.1491USD	699 400
			O	2014-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	84 000	44.6605	783 400
			O	2014-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	60 000	38.9047USD	843 400
			O	2014-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	80 000	45.1282	923 400
			O	2014-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	60 000	39.1527USD	983 400
			O	2014-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	79 700	44.9678	1 063 100
			O	2014-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	60 000	38.8867USD	1 123 100
			O	2014-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	80 000	45.0183	503 700
			O	2014-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	60 000	38.7281USD	563 700
			O	2014-12-16	D	38 - Rachat ou annulation	80 000	45.6775	643 700
			O	2014-12-16	D	38 - Rachat ou annulation	60 000	39.3568USD	703 700
			O	2014-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	80 000	45.8606	783 700
			O	2014-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	60 000	39.4429USD	843 700
			O	2014-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	80 000	45.8412	923 700
			O	2014-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	60 000	39.5205USD	983 700
			O	2014-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	80 000	46.5493	1 063 700
			O	2014-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	59 500	40.1280USD	1 123 200
			O	2014-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	55 000	47.0421	474 500
			O	2014-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	35 000	40.4120USD	509 500
			O	2014-12-23	D	38 - Rachat ou annulation	55 000	47.3853	564 500
			O	2014-12-23	D	38 - Rachat ou annulation	35 000	40.7560USD	599 500
			O	2014-12-24	D	38 - Rachat ou annulation	43 000	47.6664	642 500
			O	2014-12-24	D	38 - Rachat ou annulation	35 000	41.0444USD	677 500
			O	2014-12-26	D	38 - Rachat ou annulation	89 910	41.3394USD	347 910
			O	2014-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	54 800	47.5530	402 710
			O	2014-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	35 000	40.8648USD	437 710
			O	2014-12-30	D	38 - Rachat ou annulation	54 500	47.1307	492 210
			O	2014-12-30	D	38 - Rachat ou annulation	35 000	40.5965USD	527 210
			O	2014-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	55 000	47.0755	582 210
			O	2014-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	35 000	40.5339USD	617 210
			O	2014-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	(699 400)		423 700
			O	2014-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(703 700)		419 500
			O	2014-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	(283 000)		423 400
			O	2014-12-24	D	38 - Rachat ou annulation	(419 500)		258 000
			O	2014-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(347 910)		269 300
<i>Deferred Share Units</i>									
Bair, Sheila Colleen	4		O	2014-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	8	38.6600USD	932
			O	2014-12-15	D	46 - Contrepartie de services	614	38.6600USD	1 546
Banga, Manvinder Singh	4		O	2014-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	18	38.6600USD	2 074
			O	2014-12-15	D	46 - Contrepartie de services	323	38.6600USD	2 397
Binet, David W.	4, 6		O	2014-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	33	38.6600USD	3 890

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2014-12-15	D	46 - Contrepartie de services	1 293	38.6600USD	5 183
Cirillo, Mary	4		O	2014-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	170	38.6600USD	20 057
			O	2014-12-15	D	46 - Contrepartie de services	1 487	38.6600USD	21 544
		R	O	2014-06-16	D	46 - Contrepartie de services	1 624	35.4100USD	18 196
Daniels, Michael Elie	4		O	2014-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4	38.6600USD	490
			O	2014-12-15	D	46 - Contrepartie de services	323	38.6600USD	813
Denning, Steven Aaron	4		O	2014-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	206	38.6600USD	24 343
			O	2014-12-15	D	46 - Contrepartie de services	323	38.6600USD	24 666
Jenkins, Paul Thomas	4		O	2014-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	17	38.6600USD	1 961
			O	2014-12-15	D	46 - Contrepartie de services	1 293	38.6600USD	3 254
Olisa, Ken	4		O	2014-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	24	38.6600USD	2 882
			O	2014-12-15	D	46 - Contrepartie de services	566	38.6600USD	3 448
Opperman, Vance K.	4		O	2014-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	635	38.6600USD	75 018
			O	2014-12-15	D	46 - Contrepartie de services	2 457	38.6600USD	77 475
Thomson, David Kenneth Roy	4, 6		O	2014-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	110	38.6600USD	12 945
			O	2014-12-15	D	46 - Contrepartie de services	3 880	38.6600USD	16 825
Thomson, Peter J.	4, 6		O	2014-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	35	38.6600USD	4 111
			O	2014-12-15	D	46 - Contrepartie de services	323	38.6600USD	4 434
von Schimmelmann, Wulf	4		O	2014-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	129	38.6600USD	15 193
			O	2014-12-15	D	46 - Contrepartie de services	323	38.6600USD	15 516
Tim Hortons Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Anthony, Douglas G.	7, 5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(3 744)		0
Atkins, Margaret Shan	4		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 000)		0
Clanachan, David F.	5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(59 734)		0
Devine, Cynthia Jane	5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(92 800)		0
Endres, Michael	4		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(52 884)		0
Fife, Diana	5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(3 735)		0
Fraser, Garry	7, 5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(3 294)		0
Hardman, Stephanie	7, 5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(602)		0
Hemeon, John M.	5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 633)		0
Henderson, Kenneth	7, 5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 007)		0
Hollis, Glenn O.	7, 5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 423)		0
Holly, Mark	7, 5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 806)		0
House, Paul	4		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique	(147 554)		0

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Iacobucci, Frank	4		O	2014-12-12	D	d'achat, regroupement ou acquisition 22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(6 663)		0
Kipker, Mira	7		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(4 003)		0
Lederer, John A.	4		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(15 120)		0
Lees, David	4		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(6 680)		0
McKay, W. David	7, 5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(724)		0
McMullen, David H.	7, 5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(7 800)		0
Meilleur, Mike	5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(7 745)		0
Michetti, Meredith	5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(4 452)		0
Myskiw, Michael J.	5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(3 267)		0
Phillips, Gordon J.	7, 5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 845)		0
Piggot, Cara M.	7, 5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 967)		0
Sales, Wayne Carlyle	4		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(12 067)		0
Sisk-Roehle, Jessica	7		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(101)		0
Sutton, Jill E.	5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(2 604)		0
Walton, Roland M.	5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(70 590)		0
Wettlaufer, Michelle	5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(2 234)		0
Wuthmann, Stephen	5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 453)		0
<i>Deferred Stock Units (DSU)</i>									
Atkins, Margaret Shan	4		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(12 308)		0
Brillon, Sherri	4		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(2 400)		0
Endres, Michael	4		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(22 085)		0
Greene, Moya Marguerite	4		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(16 214)		0
House, Paul	4		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(2 234)		0
Iacobucci, Frank	4		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(29 783)		0
Lederer, John A.	4		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(24 626)		0
Lees, David	4		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(24 502)		0
Milroy, Thomas	4		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(2 400)		0
O'Neill, Christopher	4		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 416)		0

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre Initié Porteur inscrit									
Sales, Wayne Carlyle	4		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(24 936)		0
<i>Options (stock appreciation rights may/may not be granted in tandem)</i>									
Anthony, Douglas G.	7, 5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(14 098)		0
Blackmore, David J.G.	7, 5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(17 128)		0
Bonikowsky, Scott	5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(15 964)		0
Caira, Marc	4		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(264 364)		0
Clanachan, David F.	5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(141 813)		0
Devine, Cynthia Jane	5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(160 950)		0
Fife, Diana	5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(29 773)		0
Fraser, Garry	7, 5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(6 851)		0
Hardman, Stephanie	7, 5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(10 626)		0
Hemeon, John M.	5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(57 831)		0
Henderson, Kenneth	7, 5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(10 626)		0
Hollis, Glenn O.	7, 5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(24 060)		0
Holly, Mark	7, 5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(10 626)		0
Javor, Nikola S.	5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(17 128)		0
McGrade, Patrick Michael	7		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(10 626)		0
McKay, W. David	7, 5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(10 626)		0
McMullen, David H.	7, 5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(10 562)		0
Meilleur, Mike	5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(37 205)		0
Mench, Larry John	7		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(10 626)		0
Michetti, Meredith	5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(15 190)		0
Myskiw, Michael J.	5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(21 917)		0
Nadeau, Michael G.	7, 5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(13 660)		0
Nowlan, Peter	5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(22 123)		0
Phillips, Gordon J.	7, 5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(10 626)		0
Piggot, Cara M.	7, 5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(21 917)		0
Sutton, Jill E.	5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(46 631)		0
Walton, Roland M.	5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliéation suivant une offre publique	(176 116)		0

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i> Initié Porteur inscrit									
Wettlaufer, Michelle	5		O	2014-12-12	D	d'achat, regroupement ou acquisition 22 - Acquisition ou aliénéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(23 536)		0
Wisch, Gesa	7, 5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(17 128)		0
Wuthmann, Stephen	5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(24 382)		0
<i>Performance Share Units (PSU)</i>									
Anthony, Douglas G.	7, 5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 010)		0
Blackmore, David J.G.	7, 5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 227)		0
Bonikowsky, Scott	5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 227)		0
Caira, Marc	4		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(16 846)		0
Clanachan, David F.	5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(5 053)		0
Devine, Cynthia Jane	5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(5 053)		0
Fife, Diana	5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 227)		0
Fraser, Garry	7, 5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(491)		0
Hardman, Stephanie	7, 5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(757)		0
Hemeon, John M.	5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(2 105)		0
Henderson, Kenneth	7, 5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(757)		0
Hollis, Glenn O.	7, 5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 227)		0
Holly, Mark	7, 5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(757)		0
Javor, Nikola S.	5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 227)		0
McGrade, Patrick Michael	7		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(757)		0
McKay, W. David	7, 5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(757)		0
McMullen, David H.	7, 5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(757)		0
Meilleur, Mike	5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 936)		0
Mench, Larry John	7		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(757)		0
Michetti, Meredith	5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(757)		0
Myskiw, Michael J.	5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 010)		0
Nadeau, Michael G.	7, 5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 010)		0
Nowlan, Peter	5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(7 727)		0
Phillips, Gordon J.	7, 5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(757)		0

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Piggot, Cara M.	7, 5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 010)		0
Sutton, Jill E.	5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 936)		0
Walton, Roland M.	5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(4 211)		0
Wettlaufer, Michelle	5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 227)		0
Wisch, Gesa	7, 5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 227)		0
Wuthmann, Stephen	5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(2 106)		0
<i>Restricted Stock Units</i>									
Anthony, Douglas G.	7, 5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 026)		0
Blackmore, David J.G.	7, 5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 247)		0
Bonikowsky, Scott	5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 026)		0
Caira, Marc	4		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(16 743)		0
Clanachan, David F.	5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(5 132)		0
Devine, Cynthia Jane	5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(5 132)		0
Fife, Diana	5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 247)		0
Fraser, Garry	7, 5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(501)		0
Hardman, Stephanie	7, 5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(826)		0
Hemeon, John M.	5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(2 138)		0
Henderson, Kenneth	7, 5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(826)		0
Hollis, Glenn O.	7, 5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 247)		0
Holly, Mark	7, 5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(826)		0
House, Paul	4		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(29 363)		0
Javor, Nikola S.	5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 247)		0
Kipker, Mira	7		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 694)		0
McGrade, Patrick Michael	7		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 652)		0
McKay, W. David	7, 5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(826)		0
McMullen, David H.	7, 5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(768)		0
Meilleur, Mike	5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 497)		0
Mench, Larry John	7		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(826)		0
Michetti, Meredith	5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique	(768)		0

Emetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Myskiw, Michael J.	5		O	2014-12-12	D	d'achat, regroupement ou acquisition 22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 044)		0
Nadeau, Michael G.	7, 5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 044)		0
Nowlan, Peter	5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(5 151)		0
Phillips, Gordon J.	7, 5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(826)		0
Piggot, Cara M.	7, 5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 044)		0
Sisk-Roehle, Jessica	7		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(840)		0
Sutton, Jill E.	5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 710)		0
Walton, Roland M.	5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(4 277)		0
Wettlaufer, Michelle	5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 247)		0
Wisch, Gesa	7, 5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 247)		0
Wuthmann, Stephen	5		O	2014-12-12	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 204)		0
Toromont Industries Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Malinauskas, David Allan	5		O	2015-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			70
ESPP	PI		O	2015-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			867
LIRA (spouse)	PI		O	2015-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			455
RRSP (self)	PI		O	2015-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 926
RRSP (spousal)	PI		O	2015-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 265
RRSP (wife)	PI		O	2015-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 043
<i>Droits Deferred Share Units (cash settled)</i>									
Casson, Randall	7, 2		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	87	28.4600	16 523
Chisholm, Jeffrey Scott	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	189	28.3800	8 920
			O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	46	28.4600	8 966
Cochrane, Jennifer	5		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	24	28.4600	4 521
Cranston, Cathryn Elizabeth	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	916	28.3800	6 064
			O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	29	28.4600	6 093
Cuddy, Mike	7		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	55	28.4600	10 586
Franklin, Robert	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	511	28.3800	28 968
			O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	153	28.4600	29 121
GALLOWAY, DAVID ALEXANDER	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 004	28.3800	48 209
			O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	255	28.4600	48 464
Hill, Wayne S.	4, 5		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	28	28.4600	5 295
Jewer, Paul Randolph	5		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	166	28.4600	31 740
Malinauskas, David Allan	5		O	2015-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			491
			O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	3	28.4600	494
McCallum, John S.	4		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	28	28.4600	5 295
Medhurst, Scott	4, 5		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	64	28.4600	12 281
Rethy, Katherine Anne	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	189	28.3800	4 835
			O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	24	28.4600	4 859
Wetherald, David	5		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	68	28.4600	12 982
<i>Options</i>									
Malinauskas, David Allan	5		O	2015-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			35 340
Torstar Corporation									
<i>Droits Deferred Share Units</i>									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Berger, Elaine Margaret Ellen	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 185		36 438
Cruikshank, John Douglas	5		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	316		16 008
Dea, Joan	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 245		39 471
Harvey, Campbell Russell	4, 3		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 342		44 401
Holland, David Patrick	4, 5		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	956		48 420
Honderich, John Allen	4, 3		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 283		41 386
Hughes, Linda	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 048		29 492
Jauernig, Daniel	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 678		69 425
Oliver, Ian Alan	7		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	311		15 725
Samji, Alnasir Hussein Habib	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 503		52 548
Strachan, Dorothy Ann Regina	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 514		14 994
Thall, Martin	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 342		44 401
Weiss, Paul Raymond	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 258		40 113
Yaffe, Phyllis	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 261		45 941
Droits Restricted Share Units									
Barber, Jennifer	5		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 044		22 880
Beyette, Marie Elizabeth	5		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 582		39 121
			O	2015-01-02	D	59 - Exercice au comptant	(5 900)		33 221
DeMarchi, Lorenzo John David	5		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	22 713		99 724
			O	2015-01-02	D	59 - Exercice au comptant	(20 979)		78 745
Holland, David Patrick	4, 5		O	2015-01-02	D	59 - Exercice au comptant	(61 189)		163 426
			O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	66 246		229 672
Smith, David Todd	5		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 582		39 121
Options Class B non-voting shares									
Barber, Jennifer	5		O	2015-01-02	D	50 - Attribution d'options	21 250		40 000
Beyette, Marie Elizabeth	5		O	2015-01-02	D	50 - Attribution d'options	25 313		164 250
DeMarchi, Lorenzo John David	5		O	2015-01-02	D	50 - Attribution d'options	180 000		645 562
Holland, David Patrick	4, 5		O	2015-01-02	D	50 - Attribution d'options	525 000		2 008 750
Smith, David Todd	5		O	2015-01-02	D	50 - Attribution d'options	25 313		181 265
Total Energy Services Inc.									
Actions ordinaires									
Halyk, Daniel Kim	4, 5		O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 200	13.2000	456 000*
			O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	13.2200	458 000*
			O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	13.1500	460 000*
			O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	13.0000	465 000*
Pachkowski, Bruce Lawrence	4								
Growth Capital Corp	PI		O	2015-01-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	12.7200	169 300
Total Energy Services Inc	1		O	2014-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	14.4410	71 500
			O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	14.2173	76 500
			O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 900	14.0312	81 400
			O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	13.3650	86 400
			O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 200	13.2469	90 600
			O	2014-12-29	D	38 - Rachat ou annulation	(90 600)		0
Débetures convertibles									
Kwasnicia, Randy	4		O	2014-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 10 000.00	99.2500	\$ 260 000.00*
Touchstone Exploration Inc.									
Actions ordinaires									
Baay, Paul Raymond	4, 5		O	2014-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 688	0.4450	
			M	2014-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 688	0.3900	884 723
Budau, Christopher Scott	5		O	2014-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 889	0.4450	
			M	2014-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 889	0.3900	62 800

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
McKINNON, KENNETH RICHARD	4		O	2014-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 068	0.3900	144 376
			O	2014-12-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	936	0.4450	145 312
Mitzel, Trevor	4		O	2014-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 068	0.3900	52 737
			O	2014-12-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	936	0.4450	53 673
Ruttan, Corey Christopher	4, 5		O	2014-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 068	0.4450	
			M	2014-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 068	0.3900	224 666
			O	2014-12-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	934	0.4450	225 600
Shipka, James	5		O	2014-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 524	0.4450	
			M	2014-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 524	0.3900	76 252
Smith, Richard Gregg	4		O	2014-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 068	0.3900	197 038
			O	2014-12-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	936	0.4450	197 974
Tourmaline Oil Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bush, Allan Joseph	5	R	O	2014-12-18	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(7 000)		285 648
TransAlta Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Farrell, Dawn Lorraine Dawn Farrell and Brendon Farrell (Joint)_TD Waterhouse	4, 5 PI		O	2014-12-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	22 700	10.5900	89 680
			O	2014-12-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	10.5850	90 580
TransCanada Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Clark, Stephen M.V.	5		O	2014-12-22	D	51 - Exercice d'options	5 702	39.7500	8 632
			O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	54.9300	8 132
			O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	54.9200	6 132
			O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	54.9000	6 032
			O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	54.7600	5 432
			O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	54.7500	4 432
			O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	54.7400	4 132
			O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	54.7700	3 932
			O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	54.7100	3 632
			O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	54.7000	3 332
			O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	54.6900	2 932
			O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2)	54.6800	2 930
Delkus, Kristine	7, 5		O	2014-12-19	D	51 - Exercice d'options	5 063	39.7500	12 912
			O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	54.5300	11 712
			O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	54.5200	10 912
			O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	54.5000	10 712
			O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	54.5500	10 212
			O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	54.5400	9 912
			O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 763)	54.4700	8 149
			O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	54.4600	7 849
Hunter, Joel E.	7		O	2010-07-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 670	37.9300	5 670
			O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 670)	55.2943	0
Pourbaix, Alex	5		O	2014-12-19	D	51 - Exercice d'options	21 000	39.7500	50 000

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	54.8500	45 000
			O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	54.8700	44 100
			O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	54.8100	43 200
			O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 200)	54.8000	29 000
Stewart, Donald Michael Godfrey	4								
RRSP	PI		O	2014-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	137	52.2500	12 944
			O	2014-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	331	52.2400	13 275
RRSP (Spouse)	PI		O	2014-12-31	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	62	52.2300	1 829
Tate, Kenneth R.	7		O	2014-12-19	D	51 - Exercice d'options	7 118	37.9300	11 919
			O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 118)	54.9000	4 801
			O	2014-12-19	D	51 - Exercice d'options	7 000	31.9700	11 801
			O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	54.9500	10 801
			O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	54.9400	10 201
			O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	54.9200	9 801
			O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	55.0000	8 701
			O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	54.9900	7 801
			O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	55.0100	7 201
			O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	54.8000	5 801
			O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	54.7900	4 801
			O	2014-12-19	D	51 - Exercice d'options	6 844	35.0800	11 645
			O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	54.8000	10 445
			O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	54.8200	9 445
			O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	54.8600	8 445
			O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	54.9000	7 445
			O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	54.9200	6 445
			O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 644)	54.9500	4 801
Taylor, William C.	5		O	2014-12-22	D	51 - Exercice d'options	6 709	39.7500	6 709
			O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 709)	55.2700	0
<i>Options Granted Feb. 18, 2011 @ \$37.93 CDN Expiry Feb. 18, 2018</i>									
Hunter, Joel E.	7		O	2014-12-22	D	51 - Exercice d'options	(5 670)		0
Tate, Kenneth R.	7		O	2014-12-19	D	51 - Exercice d'options	(7 118)		0
<i>Options Granted Feb. 23, 2009 @ \$31.97 CDN Expiry Feb. 23, 2016</i>									
Tate, Kenneth R.	7		O	2014-12-19	D	51 - Exercice d'options	(7 000)		0
<i>Options Granted Feb. 25, 2008 @ \$39.75 (exp. Feb. 25, 2015)</i>									
Clark, Stephen M.V.	5		O	2014-12-22	D	51 - Exercice d'options	(5 702)		0
Delkus, Kristine	7, 5		O	2014-12-19	D	51 - Exercice d'options	(5 063)		0
Pourbaix, Alex	5		O	2014-12-19	D	51 - Exercice d'options	(21 000)		20 929
Taylor, William C.	5		O	2014-12-22	D	51 - Exercice d'options	(6 709)		0
<i>Options Granted Feb. 26, 2010 @ \$35.08 CDN Expiry Feb. 26, 2017</i>									
Tate, Kenneth R.	7		O	2014-12-19	D	51 - Exercice d'options	(6 844)		0
TransForce Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bédard, Alain	4, 5		O	2014-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(150 000)	29.2607	4 021 381
TransForce Inc.	1		O	2014-12-02	D	38 - Rachat ou annulation	46 800	29.0000	46 800
			O	2014-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	29.0000	48 300
			O	2014-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	51 000	28.9700	99 300
			O	2014-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	51 000	28.8600	150 300
			O	2014-12-09	D	38 - Rachat ou annulation	51 000	28.6800	201 300
			O	2014-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	50 600	28.9500	251 900
			O	2014-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	51 000	28.9700	302 900
			O	2014-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	51 000	28.8500	353 900
			O	2014-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	51 000	28.8300	404 900
			O	2014-12-16	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	28.9500	410 900

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2014-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(410 900)		0
<i>Deferred Share Units</i>									
Bédard, Alain	4, 5		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	347	29.5100	16 039
Bérard, André	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 262	29.5100	65 950
Bouchard, Lucien	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	834	29351,0000	
			M	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	834	29.5100	40 522
Guay, Richard	4, 5		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	485	29.5100	31 537
LO, ANNIE HAIYUAN	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	834	29.5100	2 741
Manning, Neil Donald	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	881	29.5100	6 893
MUSACCHIO, VINCENT	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	395	29.5100	5 068
ROGERS, Ronald D.	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	441	29.5100	23 255
Saputo, Joey	4								
Gestion Soplajoey inc.	PI		O	2014-12-31	I	56 - Attribution de droits de souscription	391	29.5100	25 538
TransGlobe Energy Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Chase, Geoffrey Charles	4		O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	3.9050	38 241
Dyment, Fred J.	4		O	2014-12-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	3.3700	126 600
			O	2014-12-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 500	3.3613	138 100
Mac Dougall, G.R. (Bob)	4		O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 800	3.8900	27 800
Tree Island Steel Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bull, Peter Morris	3								
Arbutus Distributors Ltd.	PI		O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 200	1.8058	5 554 850*
			O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 900	1.7758	5 571 750*
Trican Well Service Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Balyasny Asset Management	3		O	2014-12-15	D	99 - Correction d'information	5 270 407		9 549 250
<i>Droits Deferred Share Units (DSUs)</i>									
Pourbaix, Alex	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 488		36 049
Taylor, Dean Edward	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 975		26 294
Trilogy Energy Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Riddell, Clayton H.	4, 6, 3								
Managed Account	PI		O	2014-12-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	7.9470	30 000
Williams, John B.	5		O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	8.7000	144 106
			O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	8.6984	149 106
<i>Billets Notes 7.25 Senior Unsecured Notes Due December 2019</i>									
Williams, John B.	5		O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 47 000.00		\$ 1 047 000.00
Trimac Transportation Ltd.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
McCaig, Jeffrey James	4		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-01-02	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	15 000	6.7500	15 000
			O	2015-01-02	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(15 000)	6.7500	0
McVestco Financial Limited	PI		O	2015-01-02	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(15 000)	6.7500	990 419
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Mulherin, Stephen W.C.	4		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 808	6.6600	14 504
Patava, Miroslav Jerry	4		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 618	6.6600	9 623
Trinidad Drilling Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Trinidad Drilling Ltd	1		O	2014-12-08	D	38 - Rachat ou annulation	151 180		3 846 520
			O	2014-12-09	D	38 - Rachat ou annulation	174 700		4 021 220
			O	2014-12-10	D	38 - Rachat ou annulation	151 180		4 172 400
			O	2014-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	151 180		4 323 580
			O	2014-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	151 180		4 474 760
			O	2014-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	150 000		4 624 760

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2014-12-16	D	38 - Rachat ou annulation	151 180		4 775 940
			O	2014-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	151 180		4 927 120
			O	2014-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	151 180		5 078 300
			O	2014-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	151 180		5 229 480
			O	2014-12-22	D	38 - Rachat ou annulation	151 180		5 380 660
			O	2014-12-23	D	38 - Rachat ou annulation	148 900		5 529 560
			O	2014-12-24	D	38 - Rachat ou annulation	151 100		5 680 660
Droits Deferred Share Units									
Brown, Robert James	4		O	2014-12-31	D	35 - Dividende en actions	334		35 328
Burden, Brian	4		O	2014-12-31	D	35 - Dividende en actions	98		10 370
Halford, David William	4		O	2014-12-31	D	35 - Dividende en actions	98		10 370
Heier, Michael Erskine	4		O	2014-12-31	D	35 - Dividende en actions	828		87 698
Stickland, Ken Stanley	4		O	2014-12-31	D	35 - Dividende en actions	828		87 698
Droits Performance Share Units									
Bolster, Lesley Marie	5		O	2014-12-15	D	59 - Exercice au comptant	(30 130)	6.1185	150 343
			O	2014-12-31	D	35 - Dividende en actions	1 435		151 778
Conway, Brent John	5		O	2014-12-15	D	59 - Exercice au comptant	(85 839)	6.1185	239 605
			O	2014-12-31	D	35 - Dividende en actions	2 286		241 891
Foreman, Rodney Ruel	5		O	2014-12-15	D	59 - Exercice au comptant	(8 735)	6.1185	28 642
			O	2014-12-31	D	35 - Dividende en actions	273		28 915
Lachance, Adrian Victor	5		O	2014-12-15	D	59 - Exercice au comptant	(65 709)	6.1185	178 637
			O	2014-12-31	D	35 - Dividende en actions	1 704		180 341
Lane, Gavin Bryan Forbister	5		O	2014-12-15	D	59 - Exercice au comptant	(7 941)	6.1185	23 570
			O	2014-12-31	D	35 - Dividende en actions	225		23 795
Parent, Ronald	5		O	2014-12-31	D	35 - Dividende en actions	145		15 362
Whitmarsh, Lyle Clarence	4		O	2014-12-15	D	59 - Exercice au comptant	(257 356)	6.1185	455 702
			O	2014-12-31	D	35 - Dividende en actions	4 348		460 050
True North Apartment Real Estate Investment Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
KNOWLTON, JOHN MICHAEL ARTHUR	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	923	7.7916	10 112
McKee, Robert	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 470	7.7916	9 479
Ossip, Alon Samuel	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	970	7.7916	7 018
Rosenberg, Graham Lawrence	4								
BCM Bancorp Inc.	PI		O	2014-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 830	7.7916	8 016
True North Commercial Real Estate Investment Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Baryshnik, Jeff Matthew	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	688	6.0162	18 128
Biggar, William John	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 110	6.0162	21 070
Cardy, Roland	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	943	6.0162	12 934
Drimmer, Daniel	4, 3								
D.D. Acquisitions Partnership	PI		O	2014-12-18	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	151 515	6.6000	2 466 287
Ossip, Alon Samuel	4		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	688	6.0162	4 381
Poklar, Sandy Ivan	4								
2332384 Ontario Inc.	PI		O	2014-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	865	6.0162	6 120
TSO3 inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Deschamps, Benoît	5		O	2015-01-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	701	1.5400	70 455

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
						d'actionariat			
Tucows Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Noss, Elliot Lawrence	4, 5		O	2015-01-06	D	51 - Exercice d'options	4 000	2.4000USD	2 037 939
<i>Options</i>									
Noss, Elliot Lawrence	4, 5		O	2015-01-06	D	51 - Exercice d'options	(4 000)	2.4000USD	611 500
Tuscany Energy Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lamond, Robert William	4, 6, 5								
Humboldt Capital Corporation	PI		O	2014-12-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.2700	16 347 832
TUSCANY ENERGY LTD., TUSCANY ENERGY LTD.	1		O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.2500	10 000
			O	2014-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	0.2500	0
Twin Butte Energy Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brown, Robert James	4		O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 950	0.8400	416 462*
Gamache, Claude Maurice	5		O	2015-01-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 228	0.8200	381 836*
Howe, Gordon	5		O	2015-01-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 049	0.8200	85 158*
Kraft, Preston	5		O	2015-01-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 390	0.8200	240 083*
MIDDLETON, DAVID WILLIAM	5		O	2015-01-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 659	0.8200	570 618*
SAUNDERS, JAMES MACLEO	4, 5		O	2015-01-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6 504	0.8200	6 009 493*
Steele, Alan	5		O	2015-01-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6 585	0.8200	1 309 749*
Wollmann, Robert Ernest Law	5		O	2015-01-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 659	0.8200	570 618*
<i>Share Units-performance</i>									
Gamache, Claude Maurice	5		O	2015-01-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	93 333	0.8100	200 108*
Howe, Gordon	5		O	2015-01-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	89 876	0.8100	107 734*
Kraft, Preston	5		O	2015-01-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	96 790	0.8100	212 489*
MIDDLETON, DAVID WILLIAM	5		O	2015-01-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	127 901	0.8100	337 901*
SAUNDERS, JAMES MACLEO	4, 5		O	2015-01-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	138 272	0.8100	223 025*
Steele, Alan	5		O	2015-01-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	127 901	0.8100	680 078*
Wollmann, Robert Ernest Law	5		O	2015-01-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	133 086	0.8100	343 086*
<i>Share Units-restricted</i>									
Brown, Robert James	4		O	2015-01-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	61 728	0.8100	162 168*
Fitzpatrick, David Michael	4		O	2015-01-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	61 728	0.8100	151 759*
Gamache, Claude Maurice	5		O	2015-01-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	240 000	0.8100	392 327*
Greschner, Thomas Joseph	4		O	2015-01-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	61 728	0.8100	147 502*
Howe, Gordon	5		O	2015-01-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	231 112	0.8100	458 685*
Kraft, Preston	5		O	2015-01-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	248 889	0.8100	363 716*
MIDDLETON, DAVID WILLIAM	5		O	2015-01-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	420 247	0.8100	510 247*
SAUNDERS, JAMES MACLEO	4, 5		O	2015-01-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	454 321	0.8100	712 364*
Steckley, Warren D.	4		O	2015-01-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	61 728	0.8100	153 850*
Steele, Alan	5		O	2015-01-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	420 247	0.8100	905 955*
Trickett, William Austin	4		O	2015-01-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	61 728	0.8100	155 290*
Wollmann, Robert Ernest Law	5		O	2015-01-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	437 284	0.8100	527 284*
Uni-Sélect Inc.									
<i>Options</i>									
Arndt, Steve	5		O	2015-01-02	D	50 - Attribution d'options	32 534	30.6420	
			M	2015-01-02	D	50 - Attribution d'options	32 534	30.6420	84 688
Lees-Buckley, Henry	5		O	2014-09-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-01-02	D	50 - Attribution d'options	53 746	30.6420	53 746

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
Mathieu, Denis	5		O	2015-01-02	D	50 - Attribution d'options	27 777	30.6420	
			M	2015-01-02	D	50 - Attribution d'options	27 777	30.6420	102 670
O'Connor, Gary	5		O	2015-01-02	D	50 - Attribution d'options	25 252	30.6420	
			M	2015-01-02	D	50 - Attribution d'options	25 252	30.6420	84 788
Roy, Richard G	4, 5		O	2015-01-02	D	50 - Attribution d'options	84 566	30.6420	
			M	2015-01-02	D	50 - Attribution d'options	84 566	30.6420	336 466
Windom, Anthony Brent	5		O	2015-01-02	D	50 - Attribution d'options	33 464	30.6420	
			M	2015-01-02	D	50 - Attribution d'options	33 464	30.6420	84 888
<i>Unités actions de Performance /Performance Share Unit</i>									
Arndt, Steve	5		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 730	30.6420	10 892
Buzzard, Robert	5		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 244	30.6420	9 056
Juneau, Louis	5		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 304	30.6420	9 118
Labrecque, Martin	5		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 717	30.6420	8 017
Laverdure, Michel	5		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 790	30.6420	8 059
Lees-Buckley, Henry	5		O	2014-09-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 814	30.6420	7 814
Mathieu, Denis	5		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 039	30.6420	11 725
O'Connor, Gary	5		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 671	30.6420	10 722
Rivard, Jean	5		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 774	30.6420	9 441
Roy, Richard G	4, 5		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 295	30.6420	36 214
Windom, Anthony Brent	5		O	2015-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 865	30.6420	11 087
<i>Unités d'actions différées (UAD) / Deferred Share Unit Plan</i>									
Buzzard, James E.	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	661	30.6000	8 216
Chevrier, Robert	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 042	30.6000	27 797
Courville, André	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	412	30.6000	892
Curadeau-Grou, Patricia	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	817	30.6000	5 740
Dulac, Jean	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	163	30.6000	2 031
Hanna, John A.	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	759	30.6000	9 016
Keister, Richard Lewis	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	163	30.6000	3 600
Welvaert, Dennis	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	412	30.6000	2 790
Uragold Bay Resources Inc. (formerly Uranium Bay Resources Inc.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Levasseur, Patrick	4, 5								
Ice Age Gold Corp	PI		O	2014-12-29	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 800 000	0.0500	4 550 000
Rivard, Francois	5		O	2014-12-29	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	400 000	0.0500	443 750
Robitaille, Robert	4								
GROUPE SOPRODEV (1990) INC	PI	R	O	2014-12-29	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	700 000	0.0500	1 645 917
Tourillon, Bernard J.	4, 5								
3245004 Canada Inc.	PI		O	2014-12-29	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 300 000	0.0500	2 551 000
<i>Bons de souscription</i>									
Levasseur, Patrick	4, 5								
Ice Age Gold Corp	PI		O	2014-12-29	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 800 000		1 800 000
Rivard, Francois	5		O	2014-12-29	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	400 000		443 750
Robitaille, Robert	4								
GROUPE SOPRODEV (1990) INC	PI		O	2014-08-22	I	55 - Expiration de bons de souscription	(416 667)	0.1000	416 750
			O	2014-12-29	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	700 000		1 116 750
Tourillon, Bernard J.	4, 5								
3245004 Canada Inc.	PI		O	2014-12-29	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 300 000		2 300 000
Urbana Corporation									
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>									

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-	Date de	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre			ra- tion	l'opération					
Initié									
Porteur inscrit									
Urbana Corporation	1		O	2014-12-02	D	38 - Rachat ou annulation	200 000	1.8897	200 000
			O	2014-12-02	D	38 - Rachat ou annulation	(200 000)		0
			O	2014-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	206 900	1.8800	206 900
			O	2014-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	(206 900)		0
			O	2014-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	30 800	1.8944	30 800
			O	2014-12-05	D	38 - Rachat ou annulation	(30 800)		0
			O	2014-12-09	D	38 - Rachat ou annulation	112 300	1.9068	112 300
			O	2014-12-09	D	38 - Rachat ou annulation	(112 300)		0
			O	2014-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	140 400	1.9243	140 400
			O	2014-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	(140 400)		0
			O	2014-12-23	D	38 - Rachat ou annulation	11 300	2.0000	11 300
			O	2014-12-23	D	38 - Rachat ou annulation	(11 300)		0
Valeant Pharmaceuticals International, Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pearson, J. Michael	4, 5		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	51 882	143.1100USD	3 444 820
Stolz, Brian Matheison	5		O	2014-12-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	15 426	140.5500USD	99 788
			O	2014-12-23	D	97 - Autre	(8 034)	140.5500USD	91 754
<i>Droits Restricted Share Units (RSUs)</i>									
Farmer, Ron	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	183	143.1100USD	19 655
Melas-Kyriazi, Theo	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	192	143.1100USD	77 159
Pearson, J. Michael	4, 5		O	2014-12-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(51 882)	143.1100USD	580 680
Provencio, Norma Ann	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	266	143.1100USD	53 516
<i>Performance Share Units</i>									
Stolz, Brian Matheison	5		O	2014-12-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(15 426)	140.5500USD	40 599
Vanadiumcorp Resource Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hewlett, John	4	R	O	2002-03-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	27 000	0.0350	540 432
Vecima Networks Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kumar, Surinder Ghai	4, 3		O	2014-12-22	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(1 000)		110 680
<i>Options Incentive Stock Options</i>									
Blenkinsop, Richard	5		O	2014-12-22	D	50 - Attribution d'options	18 000		18 000
			M	2014-12-22	D	50 - Attribution d'options	18 000		18 000
Briggs, Mark Andrew	7		O	2014-12-22	D	50 - Attribution d'options	40 000		40 000
			M	2014-12-22	D	50 - Attribution d'options	40 000		40 000
Froese, Laird Marcel	5		O	2014-12-22	D	50 - Attribution d'options	30 000		30 000
			M	2014-12-22	D	50 - Attribution d'options	30 000		30 000
Hanna, John Gordon	5		O	2014-12-22	D	50 - Attribution d'options	45 000		45 000
			M	2014-12-22	D	50 - Attribution d'options	45 000		45 000
			M	2014-12-22	D	50 - Attribution d'options	45 000		46 202
Howlett, Colin Andrew	5		O	2014-12-22	D	50 - Attribution d'options	37 500		37 500
			M	2014-12-22	D	50 - Attribution d'options	37 500		49 250
Kumar, Sumit	5, 8		O	2014-12-22	D	50 - Attribution d'options	100 000		100 000
			M	2014-12-22	D	50 - Attribution d'options	100 000		100 000
Miller, Tracy Anne	5		O	2014-12-22	D	50 - Attribution d'options	13 000		13 000
			M	2014-12-22	D	50 - Attribution d'options	13 000		18 000
Roesch, Grant Jonathan	5		O	2014-12-22	D	50 - Attribution d'options	10 000		10 000
			M	2014-12-22	D	50 - Attribution d'options	10 000		15 870
Veresen Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
King, Kevan Scott	5								
BMO Nesbitt Burns	PI		O	2014-12-24	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	18	15.1971	3 334
BMO Nesbitt Burns RRSP	PI		O	2014-12-24	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	14	15.1971	2 743
Vermilion Energy Inc.									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ghersinich, Claudio	4								
The Carrera Foundation	PI		O	2014-12-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	57.6700	114 900
Victoria Gold Corp. (formerly Victoria Resource Corporation)									
<i>Options</i>									
Ayranto, Mark	5		O	2014-12-18	D	52 - Expiration d'options	(75 000)	0.7000	1 611 817*
Harvey, T. Sean	4		O	2014-12-18	D	52 - Expiration d'options	(125 000)	0.7000	1 385 000
Krol, Leendert G.	4		O	2014-12-18	D	52 - Expiration d'options	(50 000)	0.7000	1 160 000
McConnell, John Charles	4, 5		O	2014-12-18	D	52 - Expiration d'options	(500 000)	0.7000	3 660 000
McInnis, Michael D.	4		O	2014-12-18	D	52 - Expiration d'options	(125 000)	0.7000	1 630 000*
Rendall, Marty	5		O	2014-12-18	D	52 - Expiration d'options	(300 000)	0.7000	2 200 000
Victory Nickel Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Nuinsco Resources Limited	3		O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(60 000)	0.2600	4 013 062
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	0.2450	4 011 062
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 000)	0.2400	3 997 062
			O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 500)	0.2400	3 989 562
			O	2015-01-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 000)	0.2600	3 975 562
			O	2015-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(32 500)	0.2400	3 943 062
			O	2015-01-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	0.2300	3 913 062
Vicwest Inc.									
<i>Deferred Share Units</i>									
Berrill, Fraser Reeve	4		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 909		109 085
Hampson, Philip R.O.	4		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 063		92 470
MackKey, Michael	4		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	985		14 266
Mang, Wayne Paul Elton	4		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 084		52 667
Manning, Neil Donald	4		O	2015-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 392		30 877
Village Farms International, Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
McLernon, J.R.	4								
Fincan Holding Corporation	PI		O	2014-12-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.8900	20 000
Vista Gold Corp.									
<i>Bons de souscription</i>									
Sun Valley Gold LLC	3								
Client Accounts	PI		O	2014-12-21	C	55 - Expiration de bons de souscription	(636 000)		2 173 913
Sun Valley Gold Master Fund, Ltd.	3		O	2014-12-21	D	55 - Expiration de bons de souscription	(636 000)		1 673 913
<i>RSU</i>									
Clark, John	4		O	2015-01-01	D	58 - Expiration de droits de souscription	(32 028)		138 000
Eppler, W. Durand	7		O	2015-01-01	D	58 - Expiration de droits de souscription	(32 028)		138 000
Ogryzlo, Charles Thomas	4		O	2015-01-01	D	58 - Expiration de droits de souscription	(32 028)		138 000
Richings, Michael	4		O	2015-01-01	D	58 - Expiration de droits de souscription	(32 028)		138 000
Stevenson, Tracy	4		O	2015-01-01	D	58 - Expiration de droits de souscription	(32 028)		138 000
Wesdome Gold Mines Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Uloth, Rowland Wallace	4		O	2014-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 600	1.1000	484 525
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 300	1.2000	490 825
West Fraser Timber Co. Ltd.									
<i>Deferred Share Unit</i>									
Binkley, Clark	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	625		39 654
Gibson, J. Duncan	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	287		17 751
Ketcham, Samuel Wright	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	287		6 772
Ludwig, Harald Horst	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	437		37 391
Miller, Gerald	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	287		4 760
Phillips, Robert L.	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	287		6 772
Rennie, Janice Gaye	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	287		18 045
<i>Options</i>									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Western Copper and Gold Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hughes, Larry Sanford	5		O	2014-12-29	D	59 - Exercice au comptant	(20 000)		207 370
			O	2014-12-29	D	59 - Exercice au comptant	(10 000)		197 370
			O	2014-12-29	D	59 - Exercice au comptant	(12 400)		184 970
Hutchinson, Rodger	5		O	2014-12-30	D	59 - Exercice au comptant	(3 000)		50 560
			O	2014-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(3 000)		47 560
KETCHAM, HENRY HOLMAN III Stock Option Plan	4, 5 PI		O	2014-12-22	I	59 - Exercice au comptant	(25 000)		1 129 305
			O	2014-12-29	I	59 - Exercice au comptant	(28 320)		1 100 985
Mclver, Christopher Daryl	5		O	2014-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(8 000)		73 200
Rippon, Peter Arthur	5		O	2014-12-29	D	59 - Exercice au comptant	(6 960)		39 965
			O	2014-12-29	D	59 - Exercice au comptant	(6 080)		33 885
Seraphim, Edward	4		O	2014-12-28	D	59 - Exercice au comptant	(35 620)		178 480
			O	2014-12-28	D	59 - Exercice au comptant	(42 000)		136 480
Wiggins, Russell Lewis	5		O	2014-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(2 000)		14 150
			O	2014-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(2 040)		12 110
			O	2014-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(1 520)		10 590
Western Energy Services Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Francois, Julien	5		O	2014-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.5800	169 000*
Western Uranium Corporation (formerly known as Homeland Uranium Inc.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fryer, Russell	4								
Baobab Asset Management LLC	PI		O	2014-12-28	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(15 000)		4 715 000
			O	2014-12-28	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(15 000)		4 700 000
			O	2014-12-28	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(5 000)		4 695 000
			O	2014-12-28	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(35 264)		
			M	2014-12-28	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(35 264)	2.5000	4 659 736
			O	2014-12-28	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(11 136)		
			M	2014-12-28	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(11 136)	2.5000	4 648 600
Kritzinger, Geoff	5		O	2014-12-15	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(2 696 625)		3 375*
WesternOne Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Blake, Peter James	5		O	2014-12-23	D	35 - Dividende en actions	1 101		75 637
Choi, Chloe	5		O	2015-01-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	14	3.4000	925
Greig, Andrew David Gilmour	5		O	2015-01-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	14	3.4000	12 991
King, Robert William	4, 5		O	2015-01-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	106	3.4000	13 763
Leslie, Ryan Elliott	5		O	2015-01-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	28	4.6500	811
McClymont, Christopher	7		O	2015-01-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4	3.4000	11 531
Ridley, Mike	7		O	2015-01-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	253	3.4000	95 784
Wong, Bradley Jonathan	5		O	2015-01-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10	3.4000	1 032
Yam, Carlos	5		O	2015-01-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	219	3.4000	71 276
WestJet Airlines Ltd.									

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Actions ordinaires - Voting									
WestJet Airlines Ltd	1		O	2014-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	96 062	34.1253	96 062
			O	2014-12-16	D	38 - Rachat ou annulation	(96 062)		192 124
			O	2014-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	96 062	34.2002	192 124
			O	2014-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	(96 062)		96 062
			O	2014-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	96 062	34.2466	288 186
			O	2014-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	(96 062)		0
Droits Deferred Share Units									
Beddoe, Clive	5		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	154		1 541
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	6		1 547
Bolton, Hugh John	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	231		19 843
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	73		19 916
Brenneman, Ron A.	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	231		2 308
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	8		2 316
Godfrey, Brett Alan	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	231		2 308
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	8		2 316
Jackson, Allan William	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	637		36 904
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	134		37 038
Jackson, Steven Barry	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	560		23 200
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	84		23 284
Matthews, Wilmot Leslie	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	576		30 194
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	110		30 304
Menard, L. Jacques	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	231		5 206
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	19		5 225
Pollock, Laurence Malcolm	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	231		2 308
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	8		2 316
Rennie, Janice Gaye	4		O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	231		9 465
			O	2014-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	35		9 500
Westport Innovations Inc.									
Actions ordinaires									
Beaulieu, John Arthur	4		O	2014-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	3.7000USD	7 260
Restricted Share Units									
Guang, Yang	5	R	O	2014-12-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	30 000		133 565
Whistler Blackcomb Holdings Inc.									
Options									
Black, Jeremy Michael Thomas	5		O	2014-12-15	D	50 - Attribution d'options	33 580		79 294
Brownlie, David Barrie	4, 5		O	2014-12-15	D	50 - Attribution d'options	89 066		193 066
Keable, Thierry	5		O	2014-12-15	D	50 - Attribution d'options	10 802		17 945
Rempel, Stuart Nicolas	5		O	2014-12-15	D	50 - Attribution d'options	18 519		43 662
Performance Awards									
Black, Jeremy Michael Thomas	5		O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 143		9 172
Brownlie, David Barrie	4, 5		O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 990		22 431
Keable, Thierry	5		O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 333		2 119
Rempel, Stuart Nicolas	5		O	2014-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 285		5 051
Whitecap Resources Inc.									
Actions ordinaires									
Fagerheim, Grant Bradley	4, 5		O	2015-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	11.6100	1 806 670
			O	2015-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	11.6400	1 856 670
Brett Fagerheim	PI		O	2014-12-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	11.6000	30 000*
Penny Fagerheim	PI		O	2015-01-06	C	54 - Exercice de bons de souscription	35 040	2.2400	768 000
Lebsack, Peter Gary	5		O	2014-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 918	11.7700	220 467
Zdunich, Jeffery Byron	5		O	2015-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			34 564
Mika Zdunich	PI		O	2015-01-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			626
Bons de souscription									
Fagerheim, Grant Bradley	4, 5		O	2015-01-06	C	54 - Exercice de bons de souscription	(35 040)	2.2400	0
Penny Fagerheim	PI		O	2015-01-06	C	54 - Exercice de bons de souscription			0

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Options</i>									
Zdunich, Jeffery Byron	5		O	2015-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			29 334
<i>Performance Awards</i>									
Zdunich, Jeffery Byron	5		O	2015-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			70 000
Wi-LAN Inc.									
<i>Restricted Share Unit</i>									
McEwan, Michael Shaun	5		O	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(30 508)	3.4800	56 440
Skippen, James	4, 5		O	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(63 582)	3.4800	180 134
Vladescu, Michael	5		O	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(25 697)	3.4800	69 403
Watchmaker, Prashant	5		O	2015-01-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(21 785)	3.4800	41 964
Xebec Adsorption Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
AWM Investment Company, Inc.									
Special Situations Cayman Fund, L.P.	PI		O	2014-12-29	C	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(777 243)	0.0565	1 915 187
Special Situations Fund III QP, L.P.	PI		O	2014-12-29	C	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(1 972 099)	0.0565	6 544 547
Greenhouse, David									
Special Situations Cayman Fund, L.P.	PI		O	2014-12-29	C	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(777 243)	0.0565	1 915 187
Special Situations Fund III QP, L.P.	PI		O	2014-12-29	C	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(1 972 099)	0.0565	6 544 547
Marxe, Austin									
Special Situations Cayman Fund, L.P.	PI		O	2014-12-29	C	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(777 243)	0.0565	1 915 187
Special Situations Fund III QP, L.P.	PI		O	2014-12-29	C	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(1 972 099)	0.0565	6 544 547
Special Situations Fund III QP, L.P.	3		O	2014-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(1 972 099)	0.0565	6 544 547
Stettner, Adam									
Special Situations Cayman Fund, L.P.	PI		O	2014-12-29	C	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(777 243)	0.0565	1 915 187
Special Situations Fund III QP, L.P.	PI		O	2014-12-29	C	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(1 972 099)	0.0565	6 544 547
Yamana Gold Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
CAMPBELL, RICHARD									
	5		O	2014-12-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 333		19 729
			O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(1 702)	4.4700	18 027
Cintra, Evandro									
	5		O	2014-12-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	12 500		185 880
Costa, Ludovico Sebastiao									
	5		O	2014-12-12	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(3 082)	4.6800	238 930
			O	2014-12-15	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(4 263)	4.2600	262 852
			O	2014-12-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	26 681		289 533
Davidson, Alexander John									
	4		O	2014-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	5 000	4.7200	22 000
Doddrige, Elizabeth									
	5		O	2014-12-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 705		33 076
			O	2014-12-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 538		37 224
			O	2014-12-12	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(1 390)	4.6300	31 686
			O	2014-12-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 166		41 390
LeBlanc, Jason									
	5		O	2014-12-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 846		27 311
			O	2014-12-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 705		21 465
			O	2014-12-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 166	5166.0000	32 477
			O	2015-01-06	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(17 059)	5.2304	15 418
			O	2015-01-06	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(8 000)	5.2043	7 418
Main, Charles									
	5		O	2014-12-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	25 592		222 345
			O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(13 065)	4.4700	209 280
Martins, Ana Lucia									
	5		O	2014-12-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 500		85 363
Marud, Darcy Edward									
	5		O	2014-12-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	21 236		312 528
McKnight, Greg									
	5		O	2014-12-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	21 236		179 676
			O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(10 841)	4.4700	168 835
Munhoz, Nelson									
	5		O	2014-12-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 166		110 114
Portmann, Patrick									
	5		O	2014-12-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 250		6 508
			O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(1 659)	4.4700	4 849
Radu, Dave									
	5		O	2014-12-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 000		22 270
			O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(2 042)	4.4700	20 228
Soares, Betty									
	5		O	2014-12-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 166		53 575
			O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(2 637)	4.4700	50 938

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Tsakos, Sofia	5		O	2014-12-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	12 500		63 425
			O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 810)	4.4500	56 615
Vera, Hernan	5		O	2014-12-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 000		65 141
Restricted Shares									
CAMPBELL, RICHARD	5	R	O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	31 175		64 339
			O	2014-12-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 333)		61 006
Cintra, Evandro	5		O	2014-12-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 500)		19 740
Costa, Ludovico Sebastiao	5		O	2014-12-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(26 681)		229 692
Doddridge, Elizabeth	5		O	2014-12-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 705)		32 475
			O	2014-12-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 538)		26 937
		R	O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 235		33 172
			O	2014-12-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 166)		29 006
Johan Daniel, Karrqvist	5	R	O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 470		15 838
LeBlanc, Jason	5		O	2014-12-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 705)		35 256
			O	2014-12-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 846)		29 410
			O	2014-12-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 166)		24 244
Main, Charles	5		O	2014-12-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(25 592)		224 767
Martins, Ana Lucia	5		O	2014-12-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 500)		16 487
Marud, Darcy Edward	5	R	O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	62 350		144 461
			O	2014-12-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(21 236)		123 225
McKnight, Greg	5		O	2014-12-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(21 236)		166 348
Munhoz, Nelson	5		O	2014-12-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 166)		32 943
Murphy, Eric Barry	5		O	2014-09-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	74 820		74 820
Portmann, Patrick	5	R	O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 235		26 473
			O	2014-12-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 250)		23 223
Racine, Daniel	5	R	O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	62 350		82 056
Radu, Dave	5		O	2014-12-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 000)		16 195
Roberto Augusto, Alarcon Bittner	5	R	O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 352		19 229
Soares, Betty	5		O	2014-12-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 166)		24 244
Tsakos, Sofia	5		O	2014-12-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 500)		109 696
Vera, Hernan	5		O	2014-12-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 000)		82 372
Wulftange, William	5	R	O	2014-12-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 470		72 397
Yieldplus Income Fund									
Parts de fiducie									
YIELDPLUS Income Fund	1		O	2014-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	16 900	6.9399	86 457 633
Yoho Resources Inc.									
Actions ordinaires									
Drader, Clark Warren	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	8 228	2.2400	245 319
McLachlan, Brian	4, 5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	8 944	2.2400	1 187 728
Niebergall, Gregory	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7 825	2.2400	76 555
Stobo, Barry J.	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	8 792	2.2400	402 165
Woolsey, Wendy S	5		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	8 228	2.2400	137 420
Zargon Oil & Gas Ltd.									
Actions ordinaires									
Burden, Leslie Edward	5		O	2014-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	229	3.0990	15 714
			O	2014-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	119	4.4360	15 833
			O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	187	3.7950	16 020

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
L Burden RRSP	PI		O	2014-12-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	344	3.0990	13 308
			O	2014-12-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	175	4.4360	13 483
			O	2014-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	281	3.7950	13 764
Doetzel, Randolph John	5		O	2014-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	651	3.0990	3 612
			O	2014-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	18	4.4360	3 630
			O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	532	3.7950	4 162
Hansen, Craig Henry	4, 5		O	2014-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	591	3.0990	936 610
			O	2014-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	321	4.4360	936 931
			O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	3.4500	961 931
			O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	3.5300	968 931
			O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	3.5300	
			M	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	3.5300	969 931
			O	2014-12-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 000	3.6100	
			M	2014-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 000	3.6100	986 931
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	26 900	3.6700	1 013 831
			O	2014-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 100	3.7500	1 026 931
			O	2015-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	3.7400	1 067 413
			C Hansen - Registered	PI		O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat
O	2015-01-05	D				10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	3.7500	1 077 413
O	2015-01-06	D				10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 100	3.6800	1 081 513
O	2014-12-15	I				30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	318	3.0990	585 666
O	2014-12-15	I				30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	173	4.4360	585 839
Harrison, K. James	4		O	2014-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	260	3.7950	586 099
			O	2014-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 200	3.4388	186 582*
			O	2014-12-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	3.4700	186 882*
			O	2014-12-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	3.5950	206 882*
			O	2014-12-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 600	3.7310	212 482*
			O	2015-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	3.9850	222 482*
K.J. Harrison & Partners Inc.	PI		O	2015-01-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	3.6960	232 482*
			O	2014-12-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	3.5400	163 472*
Hustad, Christopher Michael	5		O	2014-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	596	3.0990	20 331
			O	2014-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	244	4.4360	20 575
			O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	486	3.7950	21 061
			O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	91	6.8309	21 152
C Hustad RRSP	PI		O	2014-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	227	7.2133	2 518
Janjua, Pete Hardeep Singh	5		O	2014-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	613	3.0990	14 131
			O	2014-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	181	4.4360	14 312

Émetteur	Relation	Retard	État de l'opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i> Initié Porteur inscrit									
			O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	501	3.7950	14 813
Kergan, Brian	5		O	2014-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	417	3.0990	59 666
			O	2014-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	226	4.4360	59 892
			O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	341	3.7950	60 233
B Kergan - Registered	PI		O	2014-12-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	278	3.0990	31 705
			O	2014-12-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	150	4.4360	31 855
			O	2014-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	227	3.7950	32 082
Kitagawa, Kyle	4								
Calder Kitagawa	PI		O	2014-12-23	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(5 070)		0
Denise Kitagawa	PI		O	2014-12-23	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(17 723)		0
Moriyama, Robert Todd	5		O	2014-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	318	3.0990	15 045
			O	2014-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	197	4.4360	15 242
			O	2014-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	260	3.7950	15 502
R Moriyama - Registered	PI		O	2014-12-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	318	3.0990	9 859
			O	2014-12-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	93	4.4360	9 952
			O	2014-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	260	3.7950	10 212
ZCL Composites Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Franceschini, Anthony P.	4		O	2014-12-17	D	51 - Exercice d'options	20 000	3.8700	40 000
Olson, Allan Stuart	4		O	2014-12-18	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	20 000	3.8700	77 000*
			O	2014-12-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	6.6400	57 000*
<i>Options</i>									
Franceschini, Anthony P.	4		O	2014-12-17	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	3.8700	85 000
Olson, Allan Stuart	4		O	2014-12-18	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	3.8700	75 000*

ANNEXE 3 LISTE DES OPÉRATIONS D'INITIÉS DÉCLARÉES HORS DÉLAI (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)**Depuis le 1^{er} novembre 2010, le délai de dépôt d'une déclaration d'initié est passé à cinq jours civils (sauf pour les déclarations initiales)**

Vous trouverez, sous la présente annexe, une liste des opérations d'initiés déclarées hors délai dans le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Il s'agit de la liste des initiés qui n'ont pas déclaré leur emprise ou une modification à leur emprise à l'intérieur des délais prescrits par la Loi. Cette liste est publiée chaque semaine, mais les opérations déclarées hors délai n'y apparaissent qu'une seule fois.

Le détail des opérations déposées en retard est publié à l'Annexe B1 (Déclarations d'initiés SEDI). Ces opérations sont codifiées « R ».

L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).

Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée ci-dessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais.

Le personnel rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières (LVM), déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujéti au Québec de façon exacte et claire et ce, dans un délai de cinq jours, sauf dans certains cas précis.

L'initié qui ne déclare pas, dans les délais requis, toute modification à son emprise sur les titres de l'émetteur à l'égard duquel il est initié peut être tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire ou être passible d'une amende à la suite d'une poursuite pénale.

La sanction administrative pécuniaire est prévue à l'article 274.1 LVM et à l'article 271.14 du Règlement sur les valeurs mobilières (RVM). Cette sanction administrative pécuniaire est imposée aux initiés des émetteurs assujétis pour lesquels le Québec agit à titre d'autorité principale. Afin de bien les identifier, les opérations de ces initiés apparaissent en caractère gras dans la présente Annexe. Cette sanction administrative pécuniaire est de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

L'infraction pouvant faire l'objet d'une poursuite pénale est prévue à l'article 202 LVM. Sauf disposition particulière, toute personne qui contrevient à une disposition de la LVM commet une infraction et est passible d'une amende minimale, selon le plus élevé des montants, de 2 000 \$ dans le cas d'une personne physique et de 3 000 \$ dans le cas d'autres personnes, ou du double du bénéfice réalisé. Le montant maximal de l'amende est, selon le plus élevé des montants, de 150 000 \$ dans le cas d'une personne physique et de 200 000 \$ dans le cas d'autres personnes, ou du quadruple du bénéfice réalisé. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
2089259 Ontario Limited	Hanfeng Evergreen Inc.	2012-12-28	2014-12-18	ON
Adams, Andrew Bell	First Quantum Minerals Ltd	2014-12-31	2015-01-07	BC
Agrium Inc.	Hanfeng Evergreen Inc.	2012-12-28	2014-12-18	ON
	Hanfeng Evergreen Inc.	2014-12-08	2014-12-18	ON
Andrade, Mike	Celestica Inc.	2013-05-30	2014-12-18	ON
Atkinson, Robert George	Atlantic Gold Corporation (previously Spur Ventures Inc.)	2014-12-24	2015-01-02	BC
Boisvert, Stéphane	Hybrid Paytech World Inc.(Formerly Freeport Capital Inc)	2014-12-15	2014-12-22	QC
Boivin, Pierre	La Societe Canadian Tire Limitee	2014-12-31	2015-01-06	ON
Booth, Terry	Aurora Cannabis Inc.	2014-12-22	2014-12-29	BC
Bralver, Charles Norman	Canaccord Genuity Group Inc.	2014-12-10	2014-12-18	BC
Brown, Joanne	les aliments High Liner incorporee	2014-12-31	2015-01-06	NS
Burns, Geoffrey Alan	Pan American Silver Corp.	2014-12-07	2014-12-17	BC
Busby, Steven	Pan American Silver Corp.	2014-12-07	2014-12-17	BC
Bush, Allan Joseph	Tourmaline Oil Corp.	2014-12-18	2014-12-30	AB
CAMPBELL, RICHARD	Yamana Gold Inc.	2014-12-19	2014-12-26	ON
Canso Investment Counsel Ltd.	Canso Select Opportunities Fund	2014-12-19	2014-12-30	ON
	Canso Select Opportunities Fund	2014-12-22	2014-12-30	ON
Carello, Massimo	Canaccord Genuity Group Inc.	2014-12-10	2014-12-18	BC
Chaligne, Stefan	Les Petroles Calvalley Inc.	2014-12-09	2014-12-23	AB

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
Chandler, Peter Jackman	Canaccord Genuity Group Inc.	2014-12-24	2015-01-06	BC
Cillis, Laura Ann	Crescent Point Energy Corp.	2015-01-01	2015-01-07	AB
Cirillo, Mary	Thomson Reuters Corporation	2014-06-16	2014-12-18	ON
Claugus, Thomas Eugene	Paramount Resources Ltd.	2014-12-23	2014-12-30	AB
	Paramount Resources Ltd.	2014-12-23	2014-12-30	AB
	Paramount Resources Ltd.	2014-12-23	2014-12-30	AB
	Paramount Resources Ltd.	2014-12-23	2014-12-30	AB
	Paramount Resources Ltd.	2014-12-23	2014-12-30	AB
Couturier, Ignacio Llerena	Pan American Silver Corp.	2014-12-07	2014-12-17	BC
Cusson, Réal, Michel	Canadian Natural Resources Limited	2014-12-10	2014-12-19	AB
Dasso, Andres Antonio	Pan American Silver Corp.	2014-12-07	2014-12-17	BC
Davies, Simon John	Canaccord Genuity Group Inc.	2014-10-03	2014-12-22	BC
Decker, Keith	les aliments High Liner incorporee	2014-12-31	2015-01-06	NS
DÉCOCHIB	MINES ABCOURT INC.	2014-12-23	2014-12-30	QC
Demone, Henry	les aliments High Liner incorporee	2014-12-31	2015-01-06	NS
	les aliments High Liner incorporee	2014-12-31	2015-01-06	NS
Desai, Kalpana	Canaccord Genuity Group Inc.	2014-12-10	2014-12-18	BC
Dexter, Robert P.	les aliments High Liner incorporee	2014-12-31	2015-01-06	NS
Doddridge, Elizabeth	Yamana Gold Inc.	2014-12-19	2014-12-26	ON
Doyle, Alun Robert	Pan American Silver Corp.	2014-12-07	2014-12-17	BC
Eeuwes, William J.	Canaccord Genuity Group Inc.	2014-12-10	2014-12-18	BC
Elmag Investments inc.	Canadian Spirit Resources Inc.	2014-12-24	2014-12-31	AB
Ferron, Martin Robert	North American Energy Partners Inc.	2014-12-12	2014-12-18	AB
FILLINGER, IAN	Interfor Corporation	2014-12-31	2015-01-06	BC

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
Fisher, Delaney Joseph	Pan American Silver Corp.	2014-12-07	2014-12-17	BC
Fryer, Scott Allan	Equitable Group Inc.	2014-12-22	2015-01-04	ON
	Equitable Group Inc.	2014-12-22	2015-01-04	ON
	Equitable Group Inc.	2014-12-22	2015-01-04	ON
Furlong, John Aloysius Francis	La Societe Canadian Tire Limitee	2014-12-31	2015-01-06	ON
Geering, Jonathan Michael	Canaccord Genuity Group Inc.	2014-10-03	2014-12-22	BC
Ghose, Dvaipayan	Canaccord Genuity Group Inc.	2014-10-03	2014-12-22	BC
Gibson, Brian James	Precision Drilling Corporation	2014-12-31	2015-01-06	AB
Gilpin, Richard Roy	Canadian Western Bank	2014-06-10	2014-12-18	AB
	Canadian Western Bank	2014-06-14	2014-12-18	AB
	Canadian Western Bank	2014-06-15	2014-12-18	AB
Gorman, Alan Peter Francis	Oceanic Iron Ore Corp.	2014-12-12	2014-12-20	BC
	Oceanic Iron Ore Corp.	2014-12-12	2014-12-20	BC
	Oceanic Iron Ore Corp.	2014-12-12	2014-12-20	BC
	Oceanic Iron Ore Corp.	2014-12-12	2014-12-20	BC
Greer, Georges	Pan American Silver Corp.	2014-12-07	2014-12-17	BC
Grosskopf, Peter	Sprott Inc.	2014-12-19	2014-12-30	ON
	Sprott Inc.	2014-12-22	2014-12-30	ON
Guang, Yang	Westport Innovations Inc.	2014-12-18	2014-12-30	BC
Hanley, Michael	First Quantum Minerals Ltd	2014-12-31	2015-01-06	BC
Hardie, Peter Jeremie	Nevsun Resources Ltd.	2014-12-12	2014-12-18	BC
Harding, Robert J	First Quantum Minerals Ltd	2014-12-31	2015-01-06	BC
Harrington, Thomas	Corporation Cott	2014-12-12	2014-12-18	ON
	Corporation Cott	2014-12-12	2014-12-18	ON
Harris, Michael Deane	Canaccord Genuity Group Inc.	2014-12-10	2014-12-18	BC
Hart, Stephen Peter	La Banque de Nouvelle - Ecosse	2014-12-19	2014-12-29	ON

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
Haysom, Steven John	Seven Generations Energy Ltd.	2014-12-11	2014-12-17	AB
Hewlett, John	Vanadiumcorp Resource Inc.	2002-03-31	2014-12-31	BC
Hofstedter, Thomas J.	Fonds de Placement Immobilier H&R	2014-12-12	2014-12-22	ON
	H&R Finance Trust	2014-12-12	2014-12-22	ON
Hollister, Brenton Vaughn	CT Real Estate Investment Trust	2014-12-31	2015-01-06	ON
Hoxha, Alban	BSM Technologies Inc.	2014-12-18	2014-12-25	ON
Inovalis S.A.	Inovalis Real Estate Investment Trust	2014-12-31	2015-01-06	ON
Ireland, George R.	Taseko Mines Limited	2014-12-18	2014-12-24	BC
Johan Daniel, Karrqvist	Yamana Gold Inc.	2014-12-19	2014-12-26	ON
Karamadam, Vishy	Gravitas Financial Inc. (formerly Searchgold Resources Inc.)	2014-12-31	2015-01-06	ON
KingSett Real Estate Growth LP No. 5	Fonds de Placement Immobilier InnVest	2014-12-19	2014-12-30	ON
	Fonds de Placement Immobilier InnVest	2014-12-31	2015-01-06	ON
Kramer, Tom	ATS Automation Tooling Systems Inc.	2013-06-28	2014-12-22	ON
Laidley, David Howard	CT Real Estate Investment Trust	2014-12-31	2015-01-06	ON
Laing, Ronald Keith	Canadian Natural Resources Limited	2014-12-12	2014-12-18	AB
Lake, Darcy Malcolm	Canoe EIT Income Fund	2014-10-22	2014-12-22	AB
	Canoe EIT Income Fund	2014-12-29	2015-01-06	AB
Lampe, Jonathan	La Societe Canadian Tire Limitee	2014-12-31	2015-01-06	ON
Laramée, Jean	Fonds de placement immobilier Cominar	2014-11-24	2014-12-18	QC
levy, marc evan	Aurora Cannabis Inc.	2014-12-19	2014-12-27	BC
	Aurora Cannabis Inc.	2014-12-19	2014-12-27	BC
L'Heureux, Claude R.	La Societe Canadian Tire Limitee	2014-12-31	2015-01-06	ON
Love, Jon E.	Fonds de Placement Immobilier InnVest	2014-12-19	2014-12-30	ON
	Fonds de Placement Immobilier InnVest	2014-12-31	2015-01-06	ON

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
LOWRY, Donald James	Melcor Real Estate Investment Trust	2014-12-24	2015-01-06	AB
Lyons, Terrence	Canaccord Genuity Group Inc.	2014-12-10	2014-12-18	BC
Madon, Cyrus	Brookfield Asset Management Inc.	2014-12-23	2015-01-07	ON
Manning, Terry James	HUSKY ENERGY INC.	2010-04-01	2014-12-18	AB
	HUSKY ENERGY INC.	2014-04-01	2014-12-18	AB
Marino, Mario	les aliments High Liner incorporee	2014-12-31	2015-01-06	NS
Martin, Robert Alexander	New Millennium Iron Corp.	2014-12-22	2014-12-31	AB
	New Millennium Iron Corp.	2014-12-22	2014-12-31	AB
Martineau, Michael Peter	First Quantum Minerals Ltd	2014-12-31	2015-01-06	BC
Martini, Anna	CT Real Estate Investment Trust	2014-12-31	2015-01-06	ON
Marud, Darcy Edward	Yamana Gold Inc.	2014-12-19	2014-12-26	ON
McAleer, Sean	Pan American Silver Corp.	2014-12-07	2014-12-17	BC
McCaig, Jeffrey James	MEG Energy Corp.	2014-12-24	2014-12-30	AB
McIntyre, Douglas E.	EGI Financial Holdings Inc.	2014-12-11	2014-12-18	ON
McKenzie, Kimberlee	La Banque de Nouvelle - Ecosse	2014-12-19	2014-12-29	ON
Melton, Timothy Charles	Melcor Real Estate Investment Trust	2014-12-10	2014-12-19	AB
	Melcor Real Estate Investment Trust	2014-12-10	2014-12-19	AB
	Melcor Real Estate Investment Trust	2014-12-11	2014-12-19	AB
Miller, Ralph Andy	les aliments High Liner incorporee	2014-12-31	2015-01-06	NS
Mills, Jason Richard	Canaccord Genuity Group Inc.	2014-10-03	2014-12-22	BC
Morguard Corporation	Morguard Real Estate Investment Trust	2014-12-23	2015-01-02	ON
	Morguard Real Estate Investment Trust	2014-12-24	2015-01-02	ON
MSDC Management, L.P.	Primary Energy Recycling Corporation	2014-12-17	2014-12-23	ON
Murphy, Eric Barry	Yamana Gold Inc.	2014-12-19	2014-12-26	ON

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
Nixon, Peter	Stornoway Diamond Corporation	2014-12-23	2014-12-30	QC
	Stornoway Diamond Corporation	2014-12-23	2014-12-30	QC
Northern Property REIT	Northern Property Real Estate Investment Trust	2014-11-25	2015-01-02	AB
	Northern Property Real Estate Investment Trust	2014-11-26	2015-01-02	AB
O'Brien, Shawn Patrick	Cipher Pharmaceuticals Inc.	2014-12-31	2015-01-06	ON
O'Bryan, John Charles	CT Real Estate Investment Trust	2014-12-31	2015-01-06	ON
Pinder, Richard Hughes	Newalta Corporation	2014-12-30	2015-01-06	AB
Pirooz, Robert Pirooz	Pan American Silver Corp.	2014-12-07	2014-12-17	BC
Portmann, Patrick	Yamana Gold Inc.	2014-12-19	2014-12-26	ON
Price, Timothy Robert	La Societe Canadian Tire Limitee	2014-12-31	2015-01-06	ON
Racine, Daniel	Yamana Gold Inc.	2014-12-19	2014-12-26	ON
Rampton, Vernon Neil	Miocene Resources Limited (formerly Miocene Metals Limited)	2014-12-31	2015-01-07	ON
RichStone Mining Investment (Hong Kong) Ltd.	Oracle Mining Corp.	2014-12-17	2014-12-23	BC
	AirIQ Inc.	2014-12-16	2014-12-25	ON
Roberto Augusto, Alarcon Bittner	Yamana Gold Inc.	2014-12-19	2014-12-26	ON
Robitaille, Robert	Uragold Bay Resources Inc. (formerly Uranium Bay Resources Inc.)	2014-12-29	2015-01-06	QC
	First Quantum Minerals Ltd	2014-11-12	2015-01-05	BC
Rowley, Martin	First Quantum Minerals Ltd	2014-11-12	2015-01-05	BC
	Altus Group Limited	2014-12-24	2014-12-31	ON
Ruggles III, Robert Knight	Altus Group Limited	2014-12-24	2014-12-31	ON
	Altus Group Limited	2014-12-24	2014-12-31	ON
	Altus Group Limited	2014-12-24	2014-12-31	ON
Savage, Graham William	La Societe Canadian Tire Limitee	2014-12-31	2015-01-06	ON
	Royal Nickel Corporation	2014-12-23	2014-12-30	ON

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
Shah, Dipesh Jayantilal	Canaccord Genuity Group Inc.	2014-12-10	2014-12-18	BC
Sigurdson, Stephen	Société Financière Manuvie	2014-12-15	2015-01-02	ON
Snow, Paul	les aliments High Liner incorporee	2014-12-31	2015-01-06	NS
Soever, Alar	Miocene Resources Limited (formerly Miocene Metals Limited)	2014-12-31	2015-01-06	ON
Steinmann, Michael	Pan American Silver Corp.	2014-12-07	2014-12-17	BC
Storm, Norman	Condor Petroleum Inc.	2014-12-22	2014-12-28	AB
	Condor Petroleum Inc.	2014-12-22	2014-12-28	AB
Sweeney, Peter Edmund	Calloway Real Estate Investment Trust	2014-12-09	2014-12-17	ON
Toney, Freddie Lynn	Calfrac Well Services Ltd.	2014-11-17	2015-01-06	AB
	Calfrac Well Services Ltd.	2014-11-17	2015-01-06	AB
Vallance, George Alexander	La Societe Canadian Tire Limitee	2014-12-31	2015-01-06	ON
Van Ogtrop, John	Société Financière Manuvie	2014-12-15	2015-01-02	ON
Vanneste, Luc Andre	RIOCAN REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2014-12-15	2014-12-22	ON
Vincent, Wayne	Pan American Silver Corp.	2014-12-07	2014-12-17	BC
	Pan American Silver Corp.	2014-12-07	2014-12-17	BC
von Hahn, Anatol	La Banque de Nouvelle - Ecosse	2014-12-19	2014-12-29	ON
von Stauffenberg, Philippe Graf Schenk	Mood Media Corporation (formerly Fluid Music Canada, Inc.)	2014-12-12	2014-12-19	ON
	Mood Media Corporation (formerly Fluid Music Canada, Inc.)	2014-12-12	2014-12-19	ON
Wafforn, Martin	Pan American Silver Corp.	2014-12-07	2014-12-17	BC
Warner, Garry W.	Hardwoods Distribution Inc.	2014-12-23	2015-01-05	BC
	Hardwoods Distribution Inc.	2014-12-24	2015-01-05	BC
Welch, Brady Scott	FAM Real Estate Investment Trust	2014-12-31	2015-01-06	BC
	FAM Real Estate Investment Trust	2014-12-31	2015-01-06	BC
	Slate Retail REIT (formerly, Slate U.S. Opportunity (No. 1) Realty Trust)	2014-12-31	2015-01-06	ON
	Slate Retail REIT (formerly, Slate U.S. Opportunity (No. 1) Realty	2014-12-31	2015-01-06	ON

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
	Trust) Slate Retail REIT (formerly, Slate U.S. Opportunity (No. 1) Realty Trust)	2014-12-31	2015-01-06	ON
Wenger, John Eric	Pilot Gold Inc.	2014-12-29	2015-01-05	BC
White, William Darryl	Banque de Montréal	2014-12-01	2014-12-17	QC
wilson, jeffrey warren	Canadian Natural Resources Limited	2014-12-10	2015-01-05	AB
Wulftange, William	Yamana Gold Inc.	2014-12-19	2014-12-26	ON
Yee, Philip Chow	Lake Shore Gold Corp.	2014-11-06	2014-12-22	ON
	Lake Shore Gold Corp.	2014-11-06	2014-12-22	ON

**ANNEXE 4 - LISTE DES TITRES POUVANT CONSTITUER DES ACTIONS VALIDES POUR
L'APPLICATION DU RÉGIME D'ÉPARGNE-ACTIONS II**

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
Acasti Pharma Inc.	Actions inscrites	2014-01-24	Actions ordinaires	2017-12-31
Clifton Star Resources Inc.	Actions inscrites	2013-11-22	Actions ordinaires	2016-12-31
CO ₂ Solution inc.	Actions inscrites	2014-11-03	Actions ordinaires	2017-12-31
DEQ Systèmes Corp.	Actions inscrites	2013-06-17	Actions ordinaires	2016-12-31
Diagnocure Inc.	Actions inscrites	2014-01-01	Actions ordinaires	2017-12-31
DIAGNOS inc.	Actions inscrites	2013-12-05	Actions ordinaires	2016-12-31
Ergorecherche Ltée	Actions inscrites	2012-12-18	Actions ordinaires	2015-12-31
Groupe d'Alimentation MTY Inc.	Actions inscrites	2013-01-14	Actions ordinaires	2016-12-31
Groupe de Jeux Amaya Inc.	Actions inscrites	2012-07-05	Actions ordinaires	2015-12-31
Groupe CVTech inc.	Actions inscrites	2014-08-12	Actions ordinaires	2017-12-31
H ₂ O Innovation inc.	Actions inscrites	2013-09-25	Actions ordinaires	2016-12-31
Innovente inc.	Actions inscrites	2012-12-13	Actions ordinaires	2015-12-31
Intema Solutions inc.	Actions inscrites	2013-12-20	Actions ordinaires	2016-12-31
Junex inc.	Actions inscrites	2014-10-16	Actions ordinaires	2017-10-16
Les Technologies Clemex Inc.	Actions inscrites	2013-04-17	Actions ordinaires	2016-12-31
Manac Inc.	Actions inscrites	2013-11-20	Actions ordinaires	2016-12-31
Lumenpulse inc.	Actions inscrites	2014-03-19	Action ordinaires	2017-12-31
Medicago Inc.	Actions inscrites	2013-02-28	Actions ordinaires	2016-12-31
Mines Richmond Inc.	Actions inscrites	2014-04-10	Actions ordinaires	2017-12-31
Mines Virginia inc.	Actions inscrites	2013-11-29	Actions ordinaires	2016-12-31
Nemaska Lithium Inc.	Actions inscrites	2011-12-16	Actions ordinaires	2014-12-31

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
Neptune Technologies et Bioressources Inc.	Actions inscrites	2014-01-01	Actions ordinaires	2017-12-31
Novik inc.	Actions inscrites	2013-12-01	Actions ordinaires	2016-12-31
Opsens inc.	Actions inscrites	2014-01-21	Actions ordinaires	2017-12-31
Orbite Aluminae Inc.	Actions inscrites	2013-07-19	Actions ordinaires	2016-12-31
Parta Dialogue Inc.	Actions inscrites	2012-03-28	Actions ordinaires	2015-12-31
Pediapharm inc.	Actions inscrites	2013-11-26	Actions ordinaires	2016-12-31
Pétrolia Inc.	Actions inscrites	2014-02-21	Actions ordinaires	2017-12-31
ProMetic Sciences de la Vie inc.	Actions inscrites	2013-09-27	Actions ordinaires	2016-12-31
PyroGenèse Canada Inc.	Actions inscrites	2011-11-08	Actions ordinaires	2014-12-31
Ressources Méтанor Inc.	Actions inscrites	2012-01-16	Actions ordinaires	2015-12-31
Sherbrook SBK Corp.	Actions inscrites	2011-06-17	Actions ordinaires	2014-12-31
Solutions Extenway Inc.	Actions inscrites	2011-07-18	Actions ordinaires	2014-12-31
Technologies D-Box inc.	Placement privé	2013-12-04	Actions ordinaires	2016-12-31
Technologies SENSIO inc.	Actions inscrites	2012-09-12	Actions ordinaires	2015-12-31
Technologies Sonomax Inc.	Actions inscrites	2011-08-17	Actions ordinaires	2014-12-31
TSO ₃ inc.	Actions inscrites	2012-04-17	Actions ordinaires	2015-12-31
Urbanimmersive Technologies Inc.	Actions inscrites	2012-10-01	Actions ordinaires	2015-12-31

7.

Bourses, chambres de compensation, organismes d'autoréglementation et autres entités réglementées

- 7.1 Avis et communiqués
 - 7.2 Réglementation de l'Autorité
 - 7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
 - 7.4 Autres consultations
 - 7.5 Autres décisions
-

7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES

7.3.1 Consultation

Avis de consultation

Modifications au Règlement intérieur de la Chambre de la sécurité financière et abrogation du Règlement sur les sections de la Chambre de la sécurité financière

(Voir Section 3.2.1 du présent bulletin)

7.3.2 Publication

Services de dépôt et de compensation CDS inc.

Modifications relatives à la mise en place d'un fonds de défaillance pour les adhérents du service de Règlement Net Continu

Vu la décision n° 2012-PDG-0142 prononcée le 4 juillet 2012 par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») reconnaissant Groupe TMX Limitée, ayant alors la dénomination sociale de Corporation d'Acquisition Groupe Maple, La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée et sa filiale à part entière Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« Compensation CDS ») (ces deux dernières étant collectivement désignées la « CDS »), à titre de chambre de compensation en vertu de l'article 170 de la Loi sur les valeurs mobilières, RLRQ., c. V-1.1 (la « décision de reconnaissance »);

Vu les modifications effectuées à la décision de reconnaissance par la décision n° 2012-PDG-0151 en date du 24 juillet 2012 et la décision n° 2012-PDG-0237 en date du 20 décembre 2012;

Vu l'obligation de la CDS, énoncée au paragraphe 28.1 de la décision de reconnaissance, d'observer les Principes pour les infrastructures de marchés financiers publiés par le Comité sur les paiements et les infrastructures de marché et le Comité technique de l'Organisation internationale des commissions de valeurs le plus tôt possible;

Vu la nécessité, pour la CDS, d'obtenir l'approbation de l'Autorité pour toutes modifications importantes aux Règles de la CDS à l'intention des adhérents (les « Règles ») et Procédés et méthodes en vertu du paragraphe 32.2 de la décision de reconnaissance;

Vu la demande complétée le 19 novembre 2014 par Compensation CDS afin d'obtenir l'approbation par l'Autorité d'une modification importante aux Règles et aux Procédés et méthodes, qui consiste en la mise en place d'un fonds de défaillance pour les adhérents du service de Règlement Net Continu (la « modification »);

Vu la déclaration de la CDS selon laquelle la modification a été dûment approuvée par le conseil d'administration du 30 octobre 2014 et par le comité d'analyse du développement stratégique de la CDS du 6 novembre 2014;

Vu la publication de la demande au Bulletin de l'Autorité le 20 novembre 2014 [(2014) B.A.M.F., vol. 11, n° 46, section 7.3] invitant toute personne le désirant à présenter ses commentaires par écrit;

Vu l'absence de commentaire à la suite de cette publication;

Vu l'article 74 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers, RLRQ, c. A-33.2 (la « Loi »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la Loi;

Vu l'analyse effectuée par la Direction des chambres de compensation et sa recommandation d'approuver la modification du fait qu'elle vise à doter la CDS de ressources financières supplémentaires afin de réduire le risque de crédit et de liquidité associé à la défaillance éventuelle d'un de ses adhérents, tout en favorisant le bon fonctionnement du marché et sans être contraire à l'intérêt public.

En conséquence, l'Autorité approuve la modification.

Fait à Montréal, le 22 décembre 2014.

Gilles Leclerc
Surintendant des marchés de valeurs

Décision n°: 2014-SMV-0051

Services de dépôt et de compensation CDS inc. Pouvoirs en cas d'urgence

Vu la décision n° 2012-PDG-0142 prononcée le 4 juillet 2012 par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») reconnaissant Groupe TMX Limitée, ayant alors la dénomination sociale de Corporation d'Acquisition Groupe Maple, La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée et sa filiale à part entière Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« Compensation CDS ») (ces deux dernières étant collectivement désignées la « CDS »), à titre de chambre de compensation en vertu de l'article 170 de la Loi sur les valeurs mobilières, RLRQ., c. V-1.1 (la « décision de reconnaissance »);

Vu les modifications effectuées à la décision de reconnaissance par la décision n° 2012-PDG-0151 en date du 24 juillet 2012 et la décision n° 2012-PDG-0237 en date du 20 décembre 2012;

Vu l'obligation de la CDS, énoncée au paragraphe 28.1 de la décision de reconnaissance, d'observer les Principes pour les infrastructures de marchés financiers publiés par le Comité sur les paiements et les infrastructures de marché et le Comité technique de l'Organisation internationale des commissions de valeurs le plus tôt possible;

Vu la nécessité, pour la CDS, d'obtenir l'approbation de l'Autorité pour toutes modifications importantes aux Règles de la CDS à l'intention des adhérents (les « Règles ») et Procédés et méthodes en vertu du paragraphe 32.2 de la décision de reconnaissance;

Vu la demande déposée le 20 octobre 2014 par Compensation CDS afin d'obtenir l'approbation par l'Autorité d'une modification importante aux Règles consistant en l'ajout d'une nouvelle clause intitulée « Pouvoirs en cas d'urgence », ainsi que d'un nouveau terme défini « Suspension générale » (la « modification »);

Vu la déclaration de la CDS selon laquelle la modification a été dûment approuvée par le conseil d'administration;

Vu la publication de la demande au Bulletin de l'Autorité le 23 octobre 2014 [(2014) B.A.M.F., vol. 11, n° 42, section 7.3] invitant toute personne le désirant à présenter ses commentaires par écrit;

Vu l'absence de commentaire à la suite de cette publication;

Vu l'article 74 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers, RLRQ, c. A-33.2 (la « Loi »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la Loi;

Vu l'analyse effectuée par la Direction des chambres de compensation et sa recommandation d'approuver la modification du fait qu'elle favorisera le bon fonctionnement du marché sans être contraire à l'intérêt public.

En conséquence, l'Autorité approuve la modification.

Fait à Montréal, le 22 décembre 2014.

Gilles Leclerc
Surintendant des marchés de valeurs

Décision n°: 2014-SMV-0052

Services de dépôt et de compensation CDS inc. Modifications relatives à la réduction des effets procycliques sur l'établissement de la décote applicable aux titres de participation et des exigences en matière de garantie du fonds des adhérents du Règlement Net Continu

Vu la décision n° 2012-PDG-0142 prononcée le 4 juillet 2012 par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») reconnaissant Groupe TMX Limitée, ayant alors la dénomination sociale de Corporation d'Acquisition Groupe Maple, La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée et sa filiale à part entière Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« Compensation CDS ») (ces deux dernières étant collectivement désignées la « CDS »), à titre de chambre de compensation en vertu de l'article 170 de la Loi sur les valeurs mobilières, RLRQ., c. V-1.1 (la « décision de reconnaissance »);

Vu les modifications effectuées à la décision de reconnaissance par la décision n° 2012-PDG-0151 en date du 24 juillet 2012 et la décision n° 2012-PDG-0237 en date du 20 décembre 2012;

Vu l'obligation de la CDS, énoncée au paragraphe 28.1 de la décision de reconnaissance, d'observer les Principes pour les infrastructures de marchés financiers publiés par le Comité sur les paiements et les infrastructures de marché et le Comité technique de l'Organisation internationale des commissions de valeurs le plus tôt possible;

Vu la nécessité, pour la CDS, d'obtenir l'approbation de l'Autorité pour toutes modifications importantes aux Règles de la CDS à l'intention des adhérents et Procédés et méthodes en vertu du paragraphe 32.2 de la décision de reconnaissance;

Vu la demande déposée le 7 novembre 2014 par Compensation CDS afin d'obtenir l'approbation par l'Autorité d'une modification importante des Procédés et méthodes, consistant en la réduction des effets procycliques sur l'établissement de la décote applicable aux titres de participation et des exigences en matière de garantie du fonds des adhérents du Règlement Net Continu (la « modification »);

Vu la déclaration de la CDS selon laquelle la modification a été dûment approuvée par le comité d'analyse du développement stratégique du 6 novembre 2014;

Vu la publication de la demande au Bulletin de l'Autorité le 20 novembre 2014 [(2014) B.A.M.F., vol. 11, n° 46, section 7.3] invitant toute personne le désirant à présenter ses commentaires par écrit;

Vu l'absence de commentaire à la suite de cette publication;

Vu l'article 74 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers, RLRQ, c. A-33.2 (la « Loi »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la Loi;

Vu l'analyse effectuée par la Direction des chambres de compensation et sa recommandation d'approuver la modification du fait qu'elle vise à réduire les effets procycliques relativement au calcul des exigences de garantie, tout en favorisant le bon fonctionnement du marché et sans être contraire à l'intérêt public.

En conséquence, l'Autorité approuve la modification.

Fait à Montréal, le 22 décembre 2014.

Gilles Leclerc
Surintendant des marchés de valeurs

Décision n°: 2014-SMV-0053

Services de dépôt et de compensation CDS inc. Modifications importantes aux Règles et Procédés et méthodes – Changements apportés au groupe de crédit des agents de règlement

Vu la décision n° 2012-PDG-0142 prononcée le 4 juillet 2012 par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») reconnaissant Groupe TMX Limitée, ayant alors la dénomination sociale de Corporation d'Acquisition Groupe Maple, La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée et sa filiale à part entière Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« Compensation CDS ») (ces deux dernières entités étant collectivement désignées la « CDS »), à titre de chambre de compensation en vertu de l'article 170 de la Loi sur les valeurs mobilières, RLRQ., c. V-1.1 (la « décision de reconnaissance »);

Vu les modifications effectuées à la décision de reconnaissance par la décision n° 2012-PDG-0151 en date du 24 juillet 2012 et la décision n° 2012-PDG-0237 en date du 20 décembre 2012;

Vu l'obligation de la CDS, énoncée au paragraphe 28.1 de la décision de reconnaissance, d'observer les Principes pour les infrastructures de marchés financiers publiés par le Comité sur les paiements et les infrastructures de marché et le Comité technique de l'Organisation internationale des commissions de valeurs le plus tôt possible;

Vu la nécessité, pour la CDS, d'obtenir l'approbation de l'Autorité pour toutes modifications importantes aux Règles de la CDS à l'intention des adhérents (les « Règles ») et Procédés et méthodes en vertu du paragraphe 32.2 de la décision de reconnaissance;

Vu les demandes complétées les 14 et 19 novembre 2014 par Compensation CDS afin d'obtenir l'approbation par l'Autorité de modifications importantes aux Règles et aux Procédés et méthodes applicables aux membres du groupe de crédit des agents de règlement, visant à :

1. modifier la méthodologie établissant leur plafond de fonctionnement;
2. modifier la méthodologie établissant leur fonds commun de garantie;
3. modifier le montant de leur valeur de garantie globale initiale;
4. préciser les cotes permettant de calculer leur facteur d'évaluation;

(collectivement, la « modification »);

Vu la déclaration de la CDS selon laquelle la modification a été dûment approuvée par le conseil d'administration le 30 octobre 2014 et par le comité d'analyse du développement stratégique de la CDS le 6 novembre 2014;

Vu la publication de la demande au Bulletin de l'Autorité le 20 novembre 2014 [(2014) B.A.M.F., vol.11, n°46, section 7.3] invitant toute personne le désirant à présenter ses commentaires par écrit;

Vu l'absence de commentaire à la suite de cette publication;

Vu l'article 74 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers, RLRQ, c. A-33.2 (la « Loi »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la Loi;

Vu l'analyse effectuée par la Direction des chambres de compensation et sa recommandation d'approuver la modification du fait qu'elle favorisera le bon fonctionnement du marché.

En conséquence, l'Autorité approuve la modification.

Fait à Montréal, le 22 décembre 2014.

Gilles Leclerc
Surintendant des marchés de valeurs

Décision n°: 2014-SMV-0054

7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

7.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

8.

Entreprises de services monétaires et Contrats publics

- 8.1 Avis et communiqués
 - 8.2 Réglementation
 - 8.3 Permis d'exploitation d'entreprises de services monétaires
 - 8.4 Autorisation de contracter / sous-contracter avec un organisme public
 - 8.5 Autres décisions
-

8.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

8.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

8.3 PERMIS D'EXPLOITATION D'ENTREPRISES DE SERVICES MONÉTAIRES

Aucune information.

8.4 AUTORISATION DE CONTRACTER / SOUS-CONTRACTER AVEC UN ORGANISME PUBLIC

Aucune information.

8.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

9.

Régimes volontaires d'épargne-retraite

- 9.1 Avis et communiqués
 - 9.2 Réglementation
 - 9.3 Autorisation d'agir comme administrateur d'un régime volontaire
d'épargne-retraite
 - 9.4 Autres décisions
-

9.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

9.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

9.3 AUTORISATION D'AGIR COMME ADMINISTRATEUR D'UN RÉGIME VOLONTAIRE D'ÉPARGNE-RETRAITE

Aucune information.

9.4 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.